

14  
SÉNAT

---

# TABLE DES DÉBATS

---

ANNÉE 1971



TABLES

Volume 14

Rédigée par le service des archives du Sénat.

JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix, Paris (15<sup>e</sup>)

# SÉNAT

---

## TABLE DES DÉBATS

---

2 <sup>e</sup> session ordinaire de 1970-1971.....	Du 2 avril au 30 juin 1971.
1 <sup>re</sup> session ordinaire de 1971-1972.....	Du 2 octobre au 20 décembre 1971.

---

NOTA. — Les numéros des documents du Sénat sont relatifs à la session de 1970-1971 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre et à la session de 1971-1972 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

# AVERTISSEMENT

---

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche des questions traitées au cours des débats du Sénat.

Elle réunit en un seul volume et en trois parties distinctes : une Table nominative, une Table analytique et une Table de renseignements divers.

Elle met à la disposition des membres du Sénat :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs (Table nominative), un exposé chronologique succinct de leur activité parlementaire au cours de l'année ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat (Table analytique), le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée ;

— enfin, dans la dernière partie, divers renseignements relatifs au fonctionnement du Sénat.

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les références des dates sont celles des dates de séances.

---



# TABLE NOMINATIVE

## A

**AHMED ABDALLAH** (M.) [Comores].

*Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].*

### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur sa satisfaction de voir les crédits augmentés qui vont permettre une aide de l'Etat plus importante pour le territoire des Comores (p. 2783, 2784, 2788).

**ALLIES** (M. CHARLES) [Hérault].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].*

### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'importance de la modernisation de nos campagnes et sur la situation de la viticulture française, principalement du problème de son insertion dans le cadre du Marché commun (p. 2314 à 2316) ; abaissement du taux de la T. V. A. sur le vin (p. 2324).

**ANDIGNE** (M. HUBERT d') [Orne].

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].*

### Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière** [27 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pellenc tendant, dans le texte présenté pour l'article premier de la loi du 25 septembre 1948, à insérer un alinéa concernant les administrateurs élus des organismes de protection sociale non rémunérés* (p. 558, 559). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 884, 885). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 34 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le début du deuxième alinéa du paragraphe I : « Que le fonds d'assurance-formation ait ou non une personnalité distincte de celle de l'entreprise et que celle-ci conserve ou non la propriété... »* (p. 1079) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1352 à 1354). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. —

Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de M. Monichon tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1151 du code rural qui met en cause le principe de l'unité de gestion du risque accidents du travail* (p. 1865, 1866) ; *amendement de M. Soudant, assorti d'un sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article 1157 du code rural qui fixe le taux des cotisations forfaitaires de certaines catégories de travailleurs occasionnels* (p. 1873, 1874) ; *amendement de M. Soudant tendant à compléter le texte de l'article 1163 du code rural par un alinéa relatif au délai imparti à la victime pour faire la déclaration d'accident ou de la maladie professionnelle* (p. 1875) ; *amendement de M. Soudant tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les articles 1169, 1170 et 1171 du code rural qui traitent de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles* (p. 1879) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1892). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'augmentation constatée des cotisations et l'amélioration du régime de l'assurance maladie (p. 2346, 2347). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3084, 3085).

**ANDRE** (M. LOUIS) [Calvados].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**ANTHONIOZ** (M. MARCEL), **secrétaire d'Etat au tourisme** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'hébergement dans les stations touristiques, l'aménagement des terrains de camping, l'étalement des vacances, l'effort à fournir dans le domaine de la publicité et dans celui du tourisme social, le thermalisme (p. 2230 à 2232) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2236 à 2240).

**ARMENGAUD** (M. ANDRÉ) [Français établis hors de France].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].*

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].*

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].*

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

*Est nommé délégué* représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Avis* présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [13 mai 1971] (n° 228).

*Avis* présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [21 juin 1971] (n° 342).

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance [8 décembre 1971] (n° 70).

#### Questions orales avec débat :

**M. André Armengaud**, rappelant à *M. le ministre des affaires étrangères* que des négociations très avancées sont en voie d'aboutissement en vue de l'établissement et de la signature de trois conventions internationales relatives aux brevets d'invention, lui demande : 1° S'il n'estime pas nécessaire de prendre toutes les précautions utiles, notamment en accord avec nos partenaires européens, afin d'éviter : a) que la mise en œuvre de la convention portant création du brevet international — dite convention P. C. T. — ne facilite l'instauration dans le monde de positions dominantes du fait des facilités de protection géographique étendues prévues par ladite convention, et ce au détriment de l'Europe et des pays en voie de développement ; b) que la mise en œuvre, avec un grand retard par rapport à celle de la convention P. C. T., des deux conventions portant, l'une création du brevet européen, l'autre traitement communautaire à six de ce dernier, ne diminue l'intérêt du brevet européen pour certains pays européens tels que l'Allemagne et la Grande-Bretagne ; c) que le choix du Patentamt de Munich d'abord comme « office désigné » dans la convention P. C. T. au lieu de l'office européen des brevets, puis comme office européen des brevets, n'aboutisse à une germanisation décisive des procédures de délivrance des brevets en Europe ; d) qu'en conséquence, l'industrie française ne soit *volens nolens* tantôt enserrée dans le réseau des brevets P. C. T., originaires des nations-continentales, auquel pourraient se joindre des pays comme l'Allemagne et le Japon, tantôt soumise, dans le cadre européen, aux seules pratiques et influences allemandes en matière de brevets européens. 2° Au cas où sa réponse serait positive, quelles mesures pratiques, sérieuses et efficaces, le Gouvernement compte mettre en œuvre pour assurer au sein de l'office européen des brevets la présence active d'examineurs en nombre suffisant et de nationalités européennes diverses, afin de neutraliser la prépondérance allemande découlant du choix du siège dudit office [2 avril 1970] (n° 39). — Retrait par son auteur [2 avril 1931] (p. 90).

**M. André Armengaud** expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que les conditions dans lesquelles paraît envisagée, si ce n'est décidée, l'implantation de l'office européen des brevets à Munich peuvent porter une grave atteinte à la nécessaire européanisation en personnel technique de cet office, à défaut de laquelle ce sera la seule philosophie allemande de la propriété industrielle qui prévaudra dans les pays signataires de la convention projetée sur le brevet européen. Il lui demande quelles mesures il a prises ou compte prendre pour éviter une telle déviation de l'initiative du Gouvernement français en matière de relance du brevet européen [2 avril 1970] (n° 40). — Retrait par son auteur [2 avril 1971] (p. 90).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières [15 avril 1971]. — Son observation, à la fin de la discussion, relative à l'incidence de la création des groupements forestiers sur les importations de bois, notamment des bois pour pâtes à papier (p. 152). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi organique de M. André Colin tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 portant loi orga-

nique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 190, 191). — Intervient dans la discussion de la proposition de résolution de M. Alain Poher tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 196, 197). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 403, 404, 405). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation sur la dispense de la taxe pour les entreprises employant moins de dix salariés (p. 739). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 831). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins [11 juin 1971] (p. 850). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 16 : observations sur les charges nouvelles qui vont être demandées aux entreprises pour le financement de la formation professionnelle dont il ne mésestime pourtant pas la nécessité (p. 1068, 1069). — Explique son vote sur l'ensemble du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [19 juin 1971] (p. 1115). — Prend part, en remplacement de M. Marcel Pellenc rapporteur général et rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation de logement [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1120). — Discussion des articles. — Art. 7 : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article : « Le produit d'une cotisation de 0,1 p. 100 à la charge des employeurs... » (le reste sans changement) (p. 1132) ; Art. 7 (coordination) : amendement de M. Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction du troisième alinéa de cet article (fixation par la loi de finances du taux de la cotisation à la charge des employeurs) (p. 1138). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du code civil [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du dernier alinéa de cet article : « Toutefois, dans le cas où le marché le prévoit, la retenue de garantie stipulée contractuellement... » (p. 1161, 1162) ; Art. 2 : son amendement tendant à compléter, in fine, cet article par les alinéas suivants : « Les litiges afférents à l'application du présent article sont portés devant le président du tribunal de grande instance du lieu de la construction. L'ordonnance est rendue sur mémoire et son application provisoire est de droit. » (p. 1162, 1163) ; le retire (p. 1163). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1258 à 1263). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances remplaçant M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme du régime fiscal des profits de construction [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1273, 1274). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances remplaçant M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1276). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances remplaçant M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1281). — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à

compléter comme suit le troisième alinéa de cet article : « Si pour une cause quelconque le remboursement n'a pas été effectué lors du versement des acomptes mensuels dus au titre de l'année suivante, le montant de ce remboursement s'imputera automatiquement sur ces acomptes. » (ibid.) ; le retire (ibid.) — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances remplaçant M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1281, 1282). — Intervient, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1355). — Explication de vote sur l'article unique du projet de loi (p. 1366, 1367). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances remplaçant M. Yves Durand, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1386). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1991, 1992). — Suite de la discussion [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 13 bis : son sous-amendement au texte présenté pour le premier alinéa de cet article par l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot, tendant à faire une réserve au profit des conseils en brevets d'invention (p. 2015, 2016) ; le retire (p. 2016) ; Art. 33 bis : amendement de M. Caillaud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa concernant l'indemnisation des anciens avoués ayant cinq années au moins d'exercice et des avoués rapatriés de la France d'outre-mer (p. 2034) ; Art. 54 : son sous-amendement tendant, au début du premier alinéa du texte présenté par l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot pour rétablir cet article, après les mots : « profession judiciaire ou juridique réglementée », à insérer les mots suivants : « dans son exercice ou pour l'usage du titre » (p. 2061) ; Art. 55 : son sous-amendement tendant à compléter in fine le texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot rétablissant cet article, par un alinéa destiné à exclure les conseils en brevets d'invention du champ d'application dudit article (p. 2064) ; le retire (ibid.) ; Art. 71 : son sous-amendement tendant à compléter le texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot rétablissant cet article, par un alinéa confiant au Conseil d'Etat le soin de réglementer l'exercice de la profession des conseils en brevet d'invention (p. 2067) ; le retire (p. 2068). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2081). — Discussion des articles. — Art. 6 bis nouveau : amendement de M. de Montigny tendant, après l'article 6, à insérer cet article additionnel qui vise les personnes, en particulier les ressortissants étrangers, pouvant bénéficier de l'aide judiciaire (p. 2089) ; Art. 7 : soutient l'amendement de M. Marcel Martin tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « ... charges de famille, égales à 10 % des chiffres précités par enfant à charge, dans la limite du double desdits chiffres. » (p. 2091). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2119 à 2121). — Suite de la discussion [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : coauteur de l'amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer le paragraphe IV de cet article qui traite de la reconduction pour 1972 et 1973 du prélèvement exceptionnel sur les banques et les établissements de crédit (p. 2147, 2148) ; Art. 2 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le troisième alinéa de l'article 243 du code général des impôts est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : La liste concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera complétée par l'indication des contribuables ayant, au cours de l'année précédente, fait l'objet d'un redressement d'imposition à la suite de déclarations frauduleuses légalement constatées. » (p. 2153 ; 2155, 2156) ; Après l'art. 2 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 7 de la loi de finances pour 1971 est rédigé comme suit : le Gouvernement présentera dans le projet de loi de finances pour 1973 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers. » (p. 2159, 2161) ; Art. 4 : amendement de M. Bajoux tendant à faire bénéficier les agriculteurs des dérogations prévues en matière de remboursement de la T.V.A. (p. 2167) ; Après l'art. 4 : amendement de M. Ribeyre tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T.V.A. appliquée à tous les travaux publics payés par les

collectivités locales (p. 2173) ; Art. 5 : observation sur l'augmentation des droits sur l'alcool (p. 2174). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Art. 8 : explique son vote sur l'amendement de M. Bertaud tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 % le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2186) ; Prend part en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (rapatriés), à la suite de la discussion [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes de rapatriement encore en suspens, sur la question des délais pour les demandes d'indemnisation (p. 2495, 2496). — Suite de la discussion [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise économique qui menace l'Europe à la suite des récentes mesures protectionnistes prises par l'Amérique (p. 2571, 2572). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, en remplacement de M. Bousch, à la suite de la discussion [2 décembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE. — Discussion générale (p. 2594). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Intervient en qualité de rapporteur spécial pour l'industrie. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise traversée par l'industrie française, d'où la nécessité d'une fiscalité sélective et motrice d'une intensification poussée de la décentralisation en créant un climat satisfaisant pour les industriels qui s'implanteront en province : sur la pollution, sur les subventions, sur la situation très difficile d'E. d. F. - G. d. F., sur l'institut de développement industriel, enfin sur le brevet européen (p. 2629 à 2632) ; observation complémentaire, au nom de M. Coudé du Foresto, sur le problème d'Euratome (p. 2635). — Suite de la discussion [3 décembre 1971]. — ÉCONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Art. 61 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer la date : « 29 février 1972 », par la date : « 31 mars 1972 » ; son second amendement tendant, après le même alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans les mêmes conditions, les demandes d'indemnisation à raison de biens indemnisables situés au Maroc et en Tunisie peuvent être déposées jusqu'au 23 octobre 1972. » (p. 2700) ; le retire (p. 2701). — Suite de la discussion [4 décembre 1971]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite et fin). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : son amendement tendant à majorer la réduction de crédits de ce titre de 3 millions de francs (p. 2752 ; 2753) ; le retire (p. 2753) ; son autre amendement tendant à majorer la réduction de crédits de ce titre de 3.800.000 francs (p. 2754) ; le retire (ibid.). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observation sur les crédits ouverts pour la fédération des œuvres de l'enfance française en Indochine (p. 2835) ; Art. 59 : amendement de M. Grand tendant à supprimer cet article relatif à la perception d'une redevance au profit de l'Etat pour toute demande d'inscription d'un médicament sur la liste des spécialités (p. 2840). — Suite et fin de la discussion [8 décembre 1971]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 6) : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale destinée à la formation professionnelle des collaborateurs d'architectes (p. 2910) ; (ligne 76) : observation sur la connaissance du fonctionnement de l'Association française pour la normalisation (ibid.) ; Art. 39 : observation sur les rapports entre la société mère et la filiale lorsque celle-ci est une société étrangère (p. 2916, 2917). — ARTICLES ADDITIONNELS : observation à propos de l'amendement de M. Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article intéressant les mutations de terrains agricoles et faisant suite à la non-parution d'un décret d'application d'une loi votée en 1963 (p. 2922). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale [13 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 9 : son amendement tendant à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Les personnes bénéficiaires des dispositions de la loi n° 65-555 du 10 juillet 1965 dont la pension n'aura pas été liquidée au 31 décembre 1971, pourront, moyennant le versement de cotisations, acquérir des droits à l'assurance vieillesse pour les périodes d'activité salariée dans la limite de la durée maximum d'assurance fixée à l'article L. 331 du code de la sécurité sociale. » (p. 3007) ; le retire (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances rectificatif pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour le paragraphe I de l'article 30 de la loi du 19 décembre 1917 : « ... perçue lors de leur création ou d'une modification apportée aux installations

qui serait génératrice d'un fait de pollution.» (p. 3043) ; le retire (ibid.) ; Art. 14 : soutient l'amendement de M. Coudé du Foresto tendant à rédiger comme suit cet article : « Le ministre de l'économie et des finances et le ministre du développement industriel et scientifique pourront autoriser conjointement la constitution dans les bilans des institutions financières des provisions « spéciales » limitées à un montant de 5 p. 100 de leurs bénéfices avant impôt sur les sociétés, en vue du financement de programmes ayant reçu l'accord de ces ministres et destinés à permettre le lancement et la fabrication de produits nouveaux ou l'application de nouveaux procédés de fabrication. La provision ci-dessus est réincorporée au bénéfice et soumise à l'impôt, pour le montant inemployé dans les trois années suivant sa constitution. » (p. 3054, 3055) ; Art. 20 : soutient l'amendement de M. Coudé du Foresto tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « L'octroi de cette garantie est subordonné, dans le cas de pays étrangers qui ne sont pas liés au Trésor français par un compte d'opérations, à la conclusion préalable d'un accord sur la protection des investissements. Un décret fixera la nature des risques couverts, celle des investissements garantis, le pourcentage maximal de couverture, le montant du taux des primes annuelles versées par l'exportateur et la durée maximale de la garantie. » (p. 3060, 3061) ; Article additionnel : soutient l'amendement de M. Coudé du Foresto tendant à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à présenter, dans le projet de loi de finances pour 1973, des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 3062). — **Commission mixte paritaire** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 14 : observations sur la teneur de l'article relatif à la garantie de l'Etat pour le financement de certaines innovations (p. 3262). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3287 à 3289). — Discussion des articles. Art. 2 : son amendement d'harmonisation tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... à la résidence des particuliers, ou sur les lieux de travail... », par les mots : « ... à la résidence des personnes ou sur leurs lieux de travail... » (p. 3290) ; Art. 5 : répond aux observations de M. Yves Durand (p. 3292) ; son amendement tendant, au paragraphe 1<sup>er</sup> de cet article, à remplacer le mot : « ... syndicats... », par les termes : « ... groupements de personnes... » (ibid.) ; son amendement tendant, au paragraphe 2<sup>e</sup> de ce même article, à mettre au pluriel l'expression « ... d'instruction écrite... » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger ainsi l'alinéa a du paragraphe 4<sup>e</sup> de ce même article : « a) D'opérations sur obligations bénéficiant soit de la garantie de l'Etat ou de collectivités publiques, soit de la garantie de sociétés françaises ayant établi deux bilans en deux ans au moins d'existence ; » (p. 3293) ; son amendement tendant, à l'alinéa b de ce même paragraphe, à remplacer les mots : « ... deux ans... », par les mots : « ... cinq ans... » (ibid.) ; Art. 5 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 5, à insérer cet article additionnel qui tend à mettre le démarcheur dans l'obligation de présenter des valeurs mobilières valables (ibid.) ; sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas de l'amendement par les dispositions suivantes : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application de l'alinéa précédent. » (p. 3294) ; Art. 6 : son amendement de pure forme tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... une personne ou établissement... », par les mots : « ... une personne ou un établissement... » (ibid.) ; Art. 7 : son amendement de pure forme tendant, au début du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « Toute personne ou tout établissement qui a... », par les mots : « Toute personne ou tout établissement qui a... » (ibid.) ; son amendement de pure forme tendant, à la fin du même alinéa, à remplacer les mots : « ... auxquelles elle compte... », par les mots : « auxquelles il compte... » (ibid.) ; son amendement de pure forme tendant, dans l'avant-dernier alinéa du même article, à remplacer les mots : « ... doit être notifiée... », par les mots : « ... doivent être notifiés... » (p. 3295) ; Art. 20 : son amendement tendant à rédiger ainsi la fin du premier alinéa de cet article : « ... lui a proposées, un délai qui ne peut être inférieur à quinze jours doit lui être laissé à compter de la souscription pour dénoncer cet engagement. » (p. 3295, 3296) ; Art. 21 : son amendement de coordination tendant à rédiger ainsi le début de cet article : « Sous réserve des dispositions de l'article 55 bis de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance, la dénonciation prévue... » (p. 3296) ; Art. 26 : son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour l'article 55 bis de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance, à ajouter la phrase suivante : « L'assuré a droit, le cas échéant, au remboursement de la prime ou du prorata de prime correspondant à la période non couverte par la

garantie. » (p. 3297) ; Art. 31 : son amendement tendant à ajouter les mots : « 5 bis » après le mot : « articles » (ibid.) ; Art. 5 bis nouveau (suite) : son amendement rectifié en accord avec le Gouvernement tendant à insérer cet article additionnel (cf. Supra) (p. 3298). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 72 C : observation à propos des personnes exerçant le métier de conseils en brevets d'invention (p. 3358).

**AUBIN** (M. JEAN) [Hautes-Alpes].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

• **Dépôt législatif :**

Proposition de loi tendant à la taxation des emballages plastiques [27 avril 1971] (n° 194).

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du **VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1343).

**AUBRY** (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Et nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre premier du code du travail relatives aux conventions collectives de travail, ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation [9 juin 1971] (n° 294).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles [28 octobre 1971] (n° 15).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles [2 décembre 1971] (n° 55).

**Interventions :**

Sa motion tendant à opposer la question préalable à la discussion du **projet de loi sur le travail temporaire** [10 juin 1971] (p. 803 à 805). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Est, au sens de la présente loi, un entrepreneur de travail temporaire, toute personne physique ou morale dont l'activité exclusive consiste à mettre à la disposition provisoire de tiers, des salariés qu'elle embauche à cet effet. Toute activité de travail temporaire s'exerçant en dehors d'une telle entreprise est interdite. » (p. 808) ; Art. 2 : son amendement et celui de M. Jean Gravier au paragraphe c de l'article (remplacement du travailleur permanent qui s'en va par un autre travailleur permanent) (p. 810) ; son amendement tendant à fondre en un seul les alinéas d et e de l'article tout en préservant l'emploi des travailleurs saisonniers (ibid.) ; Art. 5 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Tous les salariés ayant été employés par une entreprise de travail temporaire et sans travail pour quelque cause que ce soit, ont droit aux allocations de chômage des pouvoirs publics et des associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Asse-dic). » (p. 816) ; le retire (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble (p. 822). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre I<sup>er</sup> du code du travail, relatives aux conventions collectives de travail, ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1437). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Viron, soutenu par M. Gaudon, tendant à supprimer la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 a du livre premier du code du travail (représentativité des organisations syndicales habilitées

à négocier des conventions collectives) (p. 1438) ; Après l'art. 5 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 5 bis nouveau ajoutant lui-même, à l'article 31 c du livre premier du code du travail, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les avantages individuels résultant des accords ou conventions collectives sont réputés faire partie du contrat de travail. » (p. 1439, 1440) ; Art. 8 : son amendement tendant, dans le paragraphe I, 2°, d du texte présenté pour l'article 31 g du livre premier du code du travail, à ajouter, après les mots : « ... et les jeunes », les mots : « les personnes âgées et les travailleurs immigrés, » (p. 1441) ; son amendement tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article qui concerne les personnels à temps partiel et temporaire (p. 1442) ; Art. 10 : son amendement tendant à compléter cet article par une disposition destinée à faciliter la procédure d'extension des conventions collectives dans le secteur agricole (ibid.) ; son amendement tendant à compléter cet article par une autre disposition qui permettrait une accélération de la procédure d'extension (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 11 : son amendement tendant, au huitième alinéa du texte présenté pour l'article 31 j a du livre premier du code du travail, à supprimer les mots : « ... du premier alinéa... » (p. 1443) ; Après l'art. 14 : son amendement et celui de M. Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à insérer un article additionnel 14 bis nouveau relatif à la communication au comité d'entreprise du texte des conventions collectives (p. 1444) ; retire le sien (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières [28 octobre 1971]. Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 135 du code du travail : « 2° Les autres ouvriers du fond d'autres nationalités étrangères justifiant d'un travail effectif de six mois dans les mines en France. » (p. 1831). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1844, 1845). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré après le quatrième alinéa de l'article premier modifié de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Il sera également constitué des comités d'entreprise dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles et assimilés et dans les organismes professionnels agricoles de quelque nature qu'ils soient, mentionnés aux articles 1060 (4°, 6° et 7°), 1144 (premier alinéa), 1149 et 1152 du code rural, employant au moins vingt salariés. » (p. 1845) ; Art. 2 : son amendement rédactionnel (p. 1846). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1857). — Discussion des articles. — Art. 7 : amendement de M. Soudant tendant à reculer d'un an la date de mise en application de la loi (p. 1872) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1892). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les industries aérospatiales qui sont en rapport direct avec l'activité des transports aériens (p. 2793 à 2795). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. SECTION COMMUNE. — II. SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'humanisation des hôpitaux et sur l'urgence à promouvoir une politique de formation des personnels techniques qui sont en nombre très insuffisant (p. 2820, 2821). — Examen des crédits. — I. SECTION COMMUNE. — Etat B. — Titre III : son amendement tendant à réduire le montant du crédit de ce titre de 3.374.596 francs (p. 2834) ; le retire (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2934) ; répond à M. Dailly (p. 2935). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale [13 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui modifie l'article L. 331 du code de la sécurité sociale (ouverture du droit à pension complète aux salariés, à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes) (p. 2999) ; Art. 2 : son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 332 du code de la sécurité sociale, après les mots : « reconnus inaptes au travail », à insérer les mots suivants : « qui ont exercé pendant au moins vingt années une activité particulièrement pénible. » (p. 3001) ; Après l'art. 6 : son amen-

dement tendant à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article L. 343 du code de sécurité sociale est abrogé et remplacé par la disposition suivante : Le salaire servant de base au calcul de la pension est le salaire annuel moyen correspondant aux cotisations versées au cours des dix années les plus favorables de la carrière du travailleur. » (p. 3004 ; 3005) ; Art. 8 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « trente années », par les mots : « comprise entre quinze et trente années » (p. 3005) ; son amendement tendant, à la fin du même alinéa, à remplacer le taux : « 5 p. 100 », par le taux : « 15 p. 100 » (p. 3006) ; Art. 9 : son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par les mots suivants : « et d'une anticipation d'égale durée de l'âge de la retraite sans abattement du taux de la pension. » (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement à la première phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale tendant à ouvrir le droit à l'allocation de salaire unique à tous les salariés, étant entendu que les présidents directeurs généraux ne doivent pas être considérés comme des salariés (p. 3264) ; observation sur la non-revalorisation du salaire unique depuis 1962 (p. 3265) ; Art. 6 : son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 535-5 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « ... d'âge inférieur à un âge limite fixé par le décret prévu à l'article L. 561. », par les mots : « ... âgé de moins de trois ans ou jusqu'à l'âge de six ans si l'enfant n'a pu être admis dans une école maternelle. » (p. 3267) ; son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 535-7 du code de la sécurité sociale, à supprimer les mots : « et en fonction des ressources du ménage ou de la personne bénéficiaire ainsi que les différents modes de garde des enfants dont il peut être tenu compte pour l'appréciation de ces frais. » (p. 3268) ; Art. 8 : retire son amendement au texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 242-2 du code de la sécurité sociale (p. 3269) ; Article additionnel : soutient l'amendement de M. Gargar tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions des titres premier, II, III et IV de la présente loi seront applicables dans les départements d'outre-mer. Un décret en fixera les modalités particulières d'adaptation. » (p. 3274). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur le travail temporaire [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3331).

## B

**BAGNEUX** (M. JEAN de) [Côtes-du-Nord].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (développement culturel), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [22 juin 1971] (n° 344).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (arts et lettres), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1263, 1264). — Suite de la discussion [25 juin 1971]. — Discussion de l'article unique : son amendement tendant à compléter le texte du projet de loi par les dispositions suivantes : « ... sous réserve que la proportion des dépenses de recherche et développement affectées à la recherche fondamentale et à la recherche à finalité industrielle soit respectivement de 48 et 52 p. 100 » (p. 1362). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres), à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée

nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur des moyens de propagation de la culture, sur la protection du patrimoine (fouilles, mobiliers, objets d'art, archives communales), sur les musées, l'enseignement des arts plastiques, l'assistance sociale aux artistes, les théâtres, la décentralisation musicale, la danse (p. 2654 à 2656).

**BAILLY (M. JEAN), secrétaire d'Etat au commerce** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Remercie le Sénat de la diligence avec laquelle il a adopté le texte du projet de loi modifiant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires, en ce qui concerne principalement le renouvellement des baux commerciaux et assure que le Gouvernement fait siennes les préoccupations de la commission des lois saisie au fond de ce projet [29 juin 1971] (p. 1495).

**Elu Sénateur du Territoire de Belfort le 26 septembre 1971. — Cessation du mandat sénatorial le 2 novembre 1971** [4 novembre 1971] (p. 1843).

**BAJEUX (M. OCTAVE)** [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (agriculture), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [29 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 : amendement de M. Schiélé tendant à préconiser que les ressources du centre de formation des personnels communaux seront calculées « au nombre des habitants » des communes et non sur « l'effectif des personnels » (p. 262). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la politique agricole du Gouvernement [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 652, 653). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclocque tendant à modifier l'article 870-25 du code rural [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1731, 1732). — Discussion de l'article unique. — Amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant, dans le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, à remplacer les mots : « ... à l'expiration de chaque période triennale », par les mots : « ... à l'expiration de chaque période annuelle à partir de laquelle le preneur aura atteint ledit âge, » (p. 1734) ; amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à la fin du troisième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, après les mots : « ... pour une seule période de neuf années », à ajouter la disposition suivante : « ... sans pouvoir toutefois dépasser la date à laquelle le preneur décédé aurait atteint l'âge de la retraite retenue en matière d'assurance vieillesse des exploitants agricoles » (p. 1735) ; Art. 3 (nouveau) : amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, assorti d'un sous-amendement de M. de Hauteclocque, tendant à ajouter un article additionnel relatif à la désignation des bénéficiaires possibles dans le cas du congé pour reprise (p. 1736). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'article 2 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel sur le report à un an de l'imposition au bénéfice réel des revenus agricoles des exploitations qui, pendant deux années consécutives, ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 francs (p. 2162, 2163) ; le retire, puis le reprend après le retrait de celui de M. Coudé du Foresto (p. 2163) ; Art. 4 : son amendement tendant, dans le premier alinéa du paragraphe 1° de cet article, après les mots : « 1° Prévoir, au profit d'assujettis à la T. V. A... », à ajouter les mots suivants : « ... notamment des agriculteurs » (p. 2167). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Art. 9 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer l'alinéa 3° du paragraphe I de cet article relatif à la limitation du bénéfice de la

détaxation des carburants agricoles (p. 2187) ; son amendement tendant à compléter in fine le dernier alinéa du paragraphe I de cet article par la disposition suivante : « Il ne sera fait aucune attribution pour les droits représentant un total annuel inférieur à 100 litres par exploitation. » (ibid) ; son amendement tendant : 1° à augmenter les quantités de carburant pouvant donner lieu au dégrèvement (250.000 mètres cubes d'essence au lieu de 160.000 et 7.000 mètres cubes de pétrole lampant au lieu de 4.500) ; 2° à augmenter à due concurrence le taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 2187, 2188). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (agriculture) à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la faiblesse des crédits d'équipement, le remboursement, l'alimentation en eau et l'assainissement, l'électrification rurale, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, les marchés d'intérêts nationaux, le problème des prix dans le cadre du Marché commun (p. 2288 à 2291). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : son amendement tendant à réduire de 28 millions de francs le montant des autorisations de programme et de 20 millions de francs celui des crédits de paiement (p. 2328, 2329, 2330) ; Intervient dans la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 ter : observations sur la teneur de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3045, 3046) ; explication de vote sur l'article (p. 3050).

**BALESTRA (M. CLÉMENT)** [Var].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**BARBIER (M. PIERRE)** [Nièvre].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**BARDOL (M. JEAN)** [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

#### Questions orales :

**M. Jean Bardol** demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, quelles sont les mesures prises à la suite de la pollution de la rivière d'Ecasmes (affluent de la Liane dans le Pas-de-Calais), qui a entraîné l'empoisonnement et la mort de milliers de truites. Il lui demande d'une façon plus générale quelles sont les dispositions qu'il entend prendre pour lutter contre la grave pollution de nos fleuves et rivières [15 avril 1971] (n° 1105). — Réponse [4 mai 1971] (p. 274, 275).

**M. Jean Bardol** attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions désastreuses dans lesquelles fonctionne le C. E. S. du Portel (Pas-de-Calais). Il lui rappelle qu'il l'avait déjà alerté lors de la rentrée 1970-1971 (question orale sans débat exposée le 3 novembre 1970) et qu'il lui avait été répondu « que les locaux du C. E. S. définitifs seraient livrés, sinon en totalité, du moins en partie, à la rentrée scolaire de 1971 ». Or, aucun local n'est implanté et la livraison de l'établissement n'est prévue que pour fin avril 1972. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les causes de cet état de fait. Pour pallier cette situation et compte tenu de l'accroissement du nombre d'élèves, il avait été promis formellement l'implantation de six nouvelles classes provisoires indispensables. Elles ne sont toujours pas installées. Par ailleurs de nombreux postes ne sont pas pourvus. Les conséquences sont désastreuses : des professeurs doivent rester dans la cour avec leurs élèves, faute de locaux ; les classes de transition fonctionnent à mi-temps ; de nombreuses heures de cours ne sont pas assurées dans les autres classes, etc. Dans ces conditions, les parents d'élèves ont décidé la grève scolaire le mercredi 29 septembre. Il lui demande quelles sont les mesures immédiates qu'il compte prendre pour mettre à la disposition du C. E. S. du Portel les locaux et enseignants qui lui font défaut [2 octobre 1971] (n° 1152). — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1818, 1819).

**M. Jean Bardol** attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population sur la persistance du manque de sécurité et d'hygiène dans une importante usine sidérurgique et métallurgique de la région bouloonnaise dans le Pas-de-Calais. Récemment encore, un jeune ouvrier a été tué au cours d'un accident du travail qui aurait pu être évité. Il lui demande quelles mesures il entend prendre et quelles instructions il entend donner pour que l'entreprise incriminée soit mise en demeure d'appliquer immédiatement toutes les prescriptions législatives et réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène [16 novembre 1971] (n° 1173). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3017, 3018).

#### Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1105 (cf. supra) [4 mai 1971] (p. 274, 275). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 566, 567). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1152 (cf. supra) [26 octobre 1971] (p. 1818, 1819). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement, au paragraphe II, tendant : a) à l'alinéa 1°, à supprimer dans la dernière ligne les mots : « lorsqu'ils n'excèdent pas 15.000 francs ; b) à ajouter un nouvel alinéa ainsi rédigé : 1° bis. Est abrogé l'article 1241-2° du code général des impôts exemptant des droits de mutation à titre gratuit les titres représentatifs de l'emprunt Pinay 3,5 p. 100 1952-1958 » (p. 2146) ; après l'article 2 : amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel visant à modifier l'article 194 du code général des impôts en vue d'aménager le nombre de parts à prendre en considération pour la division du revenu imposable (p. 2151) ; son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le montant minimum de la ou des déductions forfaitaires fixé par le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 de la loi de finances pour 1971 est relevé à 1.280 francs pour l'imposition des revenus de l'année 1971 » (ibid.) ; amendement de M. Viron tendant à insérer un article additionnel frappant les grandes sociétés d'une taxe sur le montant de leurs frais généraux (p. 2125) ; Art. 2 bis : amendements de M. Armengaud et de M. Caillavet tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise l'article 243 du code général des impôts relatif aux mesures de publicité à donner aux revenus des contribuables (p. 2155) ; Après l'art. 2 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions prévues par l'article 7 de la loi de finances pour 1971 seront soumises au Parlement dans la loi de finances rectificative pour 1971 » (p. 2158, 2161) ; Après l'art. 3 : son amendement tendant à insérer un article additionnel concernant l'affichage obligatoire de la liste des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (p. 2166) ; Après l'art. 4 : amendement de M. Ribeyre tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T. V. A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales (p. 2173) ; son amendement tendant à insérer un article additionnel visant à exonérer de la T. V. A., jusqu'à concurrence de 10.000 francs de recettes par manifestation, les quatre premières manifestations annuelles de bienfaisance organisées par les municipalités ou associations agissant sans but lucratif (p. 2173, 2174). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Après l'art. 6 : soutient l'amendement de M. Duclos tendant à insérer un article additionnel visant à : 1° supprimer le droit de déduction en matière de T. V. A. pour les entreprises commerciales présentant une surface de vente supérieure à 400 mètres carrés ; 2° à majorer la patente de ces mêmes établissements ainsi que celle des magasins à succursales multiples (p. 2182) ; soutient l'amendement de M. Gaudon tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les forfaits doivent tenir compte des réalités des petites entreprises, et en particulier de l'amenuisement des marges et de l'accroissement continu des charges. Ils sont établis sur la base des monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires (ministère des finances, organisations professionnelles) et publiées officiellement. » (p. 2183) ; Art. 8 : amendement de M. Bertaud tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1971, à 19 p. 100 le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2185). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : MARINE MARCHANDE. — Discussion

générale. — Observations ayant porté notamment sur le tonnage de la flotte marchande, sur le programme d'investissements des deux grandes compagnies de transport maritime, sur la nécessité d'une relance du développement de notre industrie des pêches maritimes, sur la société nationale de sauvetage et les problèmes sociaux (p. 2372 à 2375). — Suite de la discussion [29 novembre 1971]. — INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Examen des crédits. — Etat E (ligne 100) : demande la suppression de cette ligne (p. 2482). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — II. SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Art. 62 : amendement de MM. Coudé du Foresto et Martial Brousse et de M. Grand tendant à supprimer cet article qui vise au transfert au régime général des charges de trois régimes spéciaux dans une situation particulièrement défavorable (p. 2841). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1173 (cf. supra) [14 décembre 1971] (p. 3017, 3018). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à fixer les limites pour la franchise et la décote en matière de T. V. A. pour les commerçants et artisans (p. 3040) ; son amendement tendant à insérer un autre article additionnel ainsi rédigé : « Dans l'article 302 ter du code général des impôts, les chiffres de 500.000 francs et 150.000 francs sont remplacés respectivement par les chiffres : 550.000 francs et 165.000 francs » [plafonds de franchise et décote] (ibid.) ; Art. 20 : amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Armengaud, tendant à proposer une nouvelle rédaction du second alinéa de cet article relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat pour les investissements à l'étranger (p. 3060, 3061) ; Article additionnel : explique son vote sur l'amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Armengaud, tendant à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à présenter, dans le projet de loi de finances pour 1973, des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 3062).

**BARKAT GOURAT** (M. HAMADOU) [Territoire français des Afars et des Issas].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**BARRACHIN** (M. EDMOND) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**BARROUX** (M. ANDRÉ) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT. — Examen des crédits. — Art. 56 : observations sur le montant de la subvention de l'Etat aux départements qui se verront chargés de l'entretien d'une partie du réseau routier (p. 2266, 2267). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les méthodes de la politique régionale, sur le rééquilibrage économique des régions, sur les aménagements touristiques (Languedoc-Roussillon, Côte Aquitaine entre autres), sur le devoir impérieux de procéder à une décentralisation et à une déconcentration administratives indispensables pour mener à bien les tâches de rénovation régionale (p. 2396 à 2399).

**BAYROU (M. MAURICE)** [Paris].

*Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].*

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> (article 10 du code) : observation ayant trait aux vétérinaires du contingent et des réserves (p. 347). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des crédits. — Après l'art. 18 : *amendement de MM. Poudonson et Palmero tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de supprimer les crédits affectés au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) (p. 2624).*

**BEAUJANNOT (M. JOSEPH)** [Loir-et-Cher].

*Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].*

**Dépôt législatif :**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (postes et télécommunications), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur les **fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction, pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de fusion) (p. 932).* — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 16 : observations sur la charge financière supplémentaire que l'on va imposer aux commerçants pour lesquels il souhaiterait un allègement des taux de participation à la formation professionnelle (p. 1069). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1348). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déficit des chèques postaux, sur les difficultés rencontrées pour la distribution du courrier, sur la suppression un peu hâtive de certains bureaux de poste, sur le retard considérable accumulé dans le domaine de l'installation du téléphone (p. 2871, 2872).

**BENARD-MOUSSEAU (M. JEAN)** [Indre].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].*

**BENE (M. JEAN)** [Hérault].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**BERGEAL (M. AIMÉ)** [Yvelines].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].*

**BERTAUD (JEAN)** [Val-de-Marne].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].*

*Est nommé président de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].*

**Interventions :**

Prend part, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan remplaçant M. Lucien Junillon, rapporteur, à la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi relatif à l'amélioration des essences forestières** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 398). — Prend part, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan remplaçant M. Raymond Brun, rapporteur, à la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi relatif à l'amélioration des structures forestières** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 399). — Intervient contre la motion présentée par M. Jacques Henriot, tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant la non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel** [8 juin 1971] (p. 722). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur la **filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1919). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE (suite). — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 % le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2185, 2186).* — **Suite de la discussion** [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : SECTION COMMERCE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titres IV : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire le crédit de ce titre de 714 millions de francs (p. 2370).* — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le cinéma sous l'aspect de contrepropagande pour la santé morale du pays et particulièrement pour les jeunes attirés par une publicité outrancière (p. 2670, 2671). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : observations à propos de l'institution d'une taxe unique, se substituant à la taxe annuelle sur la distribution de gaz butane et de gaz propane (p. 3042) ; Art. 29 : observations portant sur le dossier financier de « Concorde » (p. 3065, 3066). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement de M. Mistral tendant à remplacer les mots : « après avis du conseil général et du ou des conseils municipaux intéressés » par les mots : « sur avis conforme du conseil général et après consultation du ou des conseils municipaux intéressés » et sous-amendement de M. Mont tendant à recueillir également l'avis conforme du ou des conseils municipaux intéressés (p. 3251, 3252) ;* Après l'art. 13 bis : *retire l'amendement de M. Mistral tendant à insérer un article additionnel 13 ter (nouveau) (p. 3255).* — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la filiation** [18 décembre 1971] (p. 3300).

**BERTHOIN (M. JEAN)** [Isère].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].*

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

#### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le rappel de la série d'événements considérables qui, depuis quelques mois, bouleversent la scène internationale (p. 2577, 2578).

**BETHOUART** (M. LE GÉNÉRAL ANTOINE) [Français établis hors de France].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**BETTENCOURT** (M. ANDRÉ), ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 405, 406). — Suite de la discussion [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 448, 449). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Chatelain tendant à l'abrogation des dispositions de l'article premier de la loi modifiée du 2 août 1960 (p. 450) ; amendement de M. Chatelain tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 2 août 1960 par un deuxième alinéa (application de la redevance en fonction du taux de l'emploi) (p. 451) ; amendement de M. Schmaus tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 2 août 1960 par un troisième alinéa (non application de la redevance en cas de fermeture de l'entreprise ayant entraîné une suppression de 10 % des emplois (ibid.)) ; Art. 2 : amendement de M. Collomb tendant à porter à deux ans les délais pour l'émission du titre de perception de la redevance (p. 452, 453) ; Art. 3 : amendement de M. Armengaud, soutenu par M. Yves Durand tendant à limiter au « 31 décembre 1975 » les dispositions contenues dans cet article (p. 454) ; Art. 3 : amendements de M. Collomb et de M. Mignot sur les différents taux de redevance due au mètre carré de surface pour les locaux à usage de bureaux (p. 455) ; amendement de M. Collomb concernant la révision du plafond de redevances en fonction de l'index pondéré du coût de la construction (p. 456) ; amendements de M. Mignot et de M. Collomb tendant à solliciter et l'avis du « comité consultatif, économique et social de la région parisienne » et l'avis des « conseils généraux intéressés » pour la fixation du montant de la redevance (p. 457, 458) ; amendement de M. Carat tendant à compléter le texte présenté pour modifier l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 par des dispositions visant à exclure de la redevance les zones de rénovation urbaine non subventionnées et les « communes-dortoirs » (p. 459) ; amendement de M. Chauvin, soutenu par M. Tinant, tendant à compléter le texte présenté pour modifier l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 par un alinéa visant à exclure certains artisans des dispositions contenues dans cet article (ibid.) ; amendement de M. Mignot tendant à ajouter, au texte présenté par l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960, un troisième alinéa visant à exonérer de la redevance les entreprises d'une surface de moins de 500 mètres carrés (p. 460) ; Après l'article 4 : amendement de M. Collomb tendant à ajouter un article 4 bis A (nouveau) visant à exclure du champ d'application de l'article 7 de la loi du 2 août 1960 « les sociétés civiles constituées exclusivement » entre un certain nombre d'organismes (p. 461) ; Art. 4 bis : amendement de M. Mignot tendant à supprimer cet article qui abroge le troisième alinéa de l'article 9 de la loi modifiée du 2 août 1960 (p. 461) ; Art. 7 : les amendements de M. Collomb, de M. Dailly et de M. Mignot tendant à fixer la date et les conditions dans lesquelles seront appliquées les majorations de redevances (p. 462, 463) ; Après l'article 7 : amendement de

M. Armengaud, soutenu par M. Yves Durand, tendant à ajouter un article additionnel concernant la procédure de l'agrément pour certaines petites entreprises (p. 464). — Deuxième lecture [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 831). — Discussion des articles. — Art. 7 : les deux amendements de M. Dailly relatifs à l'exigence d'une décision ou d'une demande d'agrément pour les constructions nouvelles (p. 832, 833). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1302 à 1307). — Suite de la discussion [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1354, 1355 à 1360). — Discussion de l'article unique : amendements de M. de Bagnoux (p. 1362), de M. Pen (ibid.), de M. Schiélé (p. 1363), de M. Fosset (p. 1364) et de M. André Colin (p. 1365) tendant tous à compléter le texte du Gouvernement par des dispositions diverses ; annonce le dépôt par le Gouvernement d'une lettre rectificative (p. 1365). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier relative à l'aménagement du bassin parisien [29 juin 1971] (p. 1480, 1481). — Répond à la question orale de M. Fernand Chatelain sur le **projet de construction d'une ligne d'aérotrain de Cergy-Pontoise à la Défense** [26 octobre 1971] (p. 1816). — Répond à la question orale de M. Robert Schwint ayant trait aux mesures à prendre pour favoriser l'industrialisation de la région frontalière du Doubs [16 novembre 1971] (p. 1974, 1975, 1976). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur l'activité du centre national d'information pour la productivité des entreprises à l'occasion du dépôt des amendements de MM. Coudé du Foresto et Lefort et de M. Pierre Brousse (p. 2391, 2392 ; 2393). — DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la régionalisation, sur les débuts du VI<sup>e</sup> Plan et sur la coordination des efforts entrepris par les ministères (p. 2399 à 2401) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2408 à 2410).

**BILLECOQ** (M. PIERRE), secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971]. — Refuse, au nom du Gouvernement, de s'associer à la motion préalable déposée par M. Cogniot (p. 481). — Discussion générale (p. 486). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : répond à l'observation de M. Garet sur l'importance accordée au choix des familles dans l'appréciation du besoin scolaire (p. 487) ; Art. 2 : répond à l'observation de M. Garet estimant qu'il subsiste un doute pour le financement de l'orientation scolaire (p. 488). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [14 juin 1971]. — Discussion générale (p. 855). — Discussion des articles. — Art. 3 : amendement de M. Caillavet tendant à compléter cet article par trois nouveaux alinéas concernant la création d'un conseil de l'enseignement à distance au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 856) ; Art. 4 bis : amendement de M. Pelletier tendant à compléter cet article de manière à réserver deux sièges à l'enseignement à distance au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 856, 857) ; Art. 7 : amendement de M. Caillavet, assorti de trois sous-amendements de M. Pelletier, tendant à introduire, en tête de cet article, deux alinéas relatifs aux conditions du contrat d'enseignement passé par l'élève avec l'établissement (p. 858, 859) ; Art. 9 : amendement de M. Caillavet tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... de se rendre... », à insérer les mots : « ... à l'improvisiste... » (p. 862) ; amendement de M. Caillavet tendant, au même alinéa, après les mots : « ... la souscription... » à insérer le mot : « ... immédiate... » (p. 863) ; Art. 14 : amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article (bénéfice de la formation professionnelle permanente) (p. 864) ; refuse la seconde délibération, demandée par M. Caillavet (p. 865). — Intervient dans la discussion du : 1<sup>o</sup> **Projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale ; 2<sup>o</sup> **Projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage ; 3<sup>o</sup> **Projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur la participation des employeurs au financement des

**premières formations technologiques et professionnelles** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 993, 994, 998). — Discussion des articles: 1° **Du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel.** — Art. 4: amendement de M. Chauvin tendant à proposer une rédaction plus précise pour le premier alinéa de cet article (p. 1009); les amendements de M. Lemarié tendant: 1° A rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article: « Ces formations comportent dans la mesure du possible un stage d'initiation »; 2° A compléter le troisième alinéa par une phrase relative au stage d'adaptation destiné à remplacer le stage d'initiation qui n'aurait pu être suivi (p. 1009, 1010); amendement de M. Delorme tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif à la dérogation aux règles de l'article 2 du livre II du code du travail (p. 1011); Après l'article 4: amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à insérer un article additionnel condamnant l'apprentissage comme filière de l'enseignement (ibid.); amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel relatif aux classes de rattrapage et aux classes préparatoires et pré-professionnelles (p. 1012); Après l'article 4 bis: amendement de M. Chauvin tendant à proposer un article 4 ter nouveau ayant pour objet l'octroi de prêts aux élèves de plus de seize ans désireux de s'engager dans des études technologiques ou de les poursuivre (p. 1013, 1014); Art. 5: amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article et amendement de M. de Montalembert, au même alinéa, tendant à remplacer les mots: « formation professionnelle à temps plein », par les mots: « formation professionnelle scolaire et universitaire » (p. 1015, 1016); Art. 8: amendement de M. Chauvin tendant à une énumération des organismes devant se concerter avec l'Etat sur les structures, les programmes et la sanction des études relevant de l'enseignement technologique (p. 1019, 1020); Art. 11: amendement de Mme Lagatu tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots: « enseignements généraux », à supprimer les mots: « de même niveau » (p. 1021); amendement de Mme Lagatu proposant une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article et son amendement tendant à ajouter, après cet alinéa, le texte suivant: « Ils doivent posséder une qualification correspondant à celle des maîtres de l'enseignement général de même niveau » (p. 1022). — **Suite de la discussion** [18 juin 1971]. — Art. 12: amendement de M. Chauvin et sous-amendement de M. Poudonson tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article afin de permettre aux professionnels non salariés de pouvoir également dispenser un enseignement technologique (p. 1033); Art. 13: amendement de M. Poudonson tendant à compléter cet article par un alinéa relatif au recyclage des professeurs de l'enseignement privé au même titre que ceux de l'éducation nationale (p. 1033, 1034). — 2° **du projet de loi relatif à l'apprentissage.** — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de M. Chauvin tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui définit le but de l'apprentissage et l'amendement de M. Giraud tendant à supprimer, au même article, le mot: « travailleurs » (p. 1037, 1038); Art. 2: les amendements de Mme Lagatu, soutenus par Mme Goutmann, et de M. Giraud tendant à une nouvelle rédaction de cet article et son amendement tendant, après le mot: « ramenée », à ajouter les mots: « à titre exceptionnel » (p. 1038, 1039); Art. 5: amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à remplacer les mots: « 360 heures » par les mots: « 400 heures » pour tenir compte des vacances scolaires (p. 1040); Après l'article 6: amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un conseil de perfectionnement (p. 1041); Art. 7: répond à une observation de M. Poudonson (ibid.); amendement de M. Chauvin tendant à compléter cet article par un alinéa ayant trait au détachement de fonctionnaires dans des centres de formation d'apprentis (ibid.); Art. 11: amendement de M. Mathias tendant à remplacer les mots: « ..., en tant qu'ils ne sont pas contraires... », par les mots: « ..., dans la mesure où ces textes et ces conventions collectives ne sont pas contraires... » (p. 1043); Art. 12: amendement de M. Chauvin tendant, au premier alinéa, à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase: « Toutefois, les jeunes de l'un ou l'autre sexe âgés d'au moins quinze ans... » (ibid.); amendement de M. Tinant tendant à compléter le premier alinéa de cet article par des dispositions relatives à la dérogation en faveur des enfants qui ne peuvent suivre l'enseignement traditionnel (p. 1044); Art. 12 bis nouveau: amendement de M. Mathias tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé: « Nul ne peut recevoir des apprentis s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins » (p. 1045); Après l'article 12 bis nouveau: amendement de M. Mathias tendant à insérer un autre article additionnel ayant trait à l'incapacité de recevoir des apprentis (ibid.); Art. 13: amendement de M. Chauvin tendant à rédiger le début du deuxième alinéa de cet article de manière à solliciter l'avis de l'organisme visé ou du comité d'entreprise

pour l'octroi de l'agrément (p. 1046); amendement de M. Mathias tendant, au deuxième alinéa du même article, à mettre au pluriel les mots « par la personne responsable » (ibid.); amendement de M. Poudonson tendant à compléter le même deuxième alinéa par des dispositions visant à dispenser tous les artisans de l'agrément (ibid.); Art. 19: amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au salaire de l'apprenti (p. 1048); Art. 19 bis nouveau: amendement de M. Mathias tendant, après l'article 19, à insérer un article additionnel ainsi rédigé: « L'employeur est tenu de prévenir les parents ou leurs représentants en cas de maladie ou d'absence de l'apprenti ou de tout autre fait de nature à motiver leur intervention », avec son adjonction de l'adjectif « mineur » après le mot « apprenti » (ibid.); Art. 24: amendement de M. Giraud tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure de recours en cas de refus d'enregistrement du contrat d'apprentissage (p. 1049); Art. 27: répond aux observations de M. Yves Durand, rapporteur pour avis (p. 1050, 1051); Art. 27: amendement de M. Poudonson tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu: « Cette partie du salaire sera majorée pour le secteur des métiers » (p. 1051); Art. 32: répond à M. Delorme (p. 1052); Art. 34: amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Gargar, amendement de M. Chauvin et son amendement au troisième alinéa de cet article (date d'application de la loi dans les départements d'outre-mer) (p. 1053); Art. 35: amendement de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article, qui énumère les dispositions antérieures devant être abrogées (p. 1054). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de M. Chauvin tendant à rétablir le texte voté en première lecture par le Sénat (p. 1389); Art. 2: amendement de M. Chauvin tendant, au début de cet article, à supprimer les mots: « A partir du cycle moyen, ... » (ibid.); Art. 4: amendement de M. Chauvin tendant, après le quatrième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif à une possible dérogation aux règles du deuxième alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail (p. 1390); Art. 5 quater: amendement de M. Chauvin, tendant à réintroduire cet article voté par le Sénat en première lecture (p. 1391); Art. 11: son amendement tendant dans le premier alinéa de cet article, à rétablir le texte adopté par le Sénat en première lecture, soit, à remplacer les mots: « et formés dans les mêmes conditions que les professeurs », par les mots: « et formés dans des conditions analogues à celles qui sont retenues pour les professeurs » (p. 1392); Art. 12: amendement de M. Chauvin tendant à compléter cet article, in fine, par les mots: « ... ainsi que dans les établissements liés à l'Etat par contrat » (ibid.). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'apprentissage** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de M. Chauvin relatif à la terminologie (p. 1393); Art. 7 bis: fait observer qu'il aurait souhaité le retour au texte voté par le Sénat en première lecture et qui concerne le conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 1394); Art. 19: amendement de M. Chauvin tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (référence à l'âge de l'apprenti quant au salaire qu'il doit recevoir) (p. 1395); Art. 35: son amendement de coordination tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (abrogation de certaines dispositions contenues dans divers codes) (p. 1396, 1397); Art. 37: amendement de M. Schiélé tendant, pour le dernier alinéa de cet article, à reprendre la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat (fixation par décret en Conseil d'Etat de l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine) (p. 1397). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3: son amendement tendant à supprimer les trois derniers alinéas de cet article (création d'un conseil de l'enseignement à distance) (p. 1403, 1404); Art. 7: répond à M. Descours Desacres (p. 1405); Art. 9: son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, après les mots: « de se rendre », à supprimer les mots: « à l'improviste. » (ibid.). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet**

**de loi relatif à l'apprentissage** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1542). — Intervient dans la discussion, en **nouvelle lecture**, de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1544). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Répond aux observations présentées (p. 2220, 2221).

**BILLIEMAZ** (M. AUGUSTE) [Ain].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé Secrétaire du Sénat [5 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

Interventions :

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Roger Gaudon relative à la **réorganisation des services des postes et télécommunications** [18 mai 1971] (p. 432). — Sa motion tendant à opposer la question préalable à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne** [8 juin 1971] (p. 729). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C.E.R.N.)** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1546). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de la S. N. C. F. marquée avant tout par l'abandon de la notion de service public pour une politique de meilleure rentabilité et sur celle de la R. A. T. P. marquée, pour sa part, par un déficit d'exploitation qui va en s'accroissant (p. 2358, 2359). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : observations sur l'aide financière de l'Etat pour la lutte contre les moustiques (p. 2518). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la conversion des stations sanatoriales et sur la destinée post-hospitalière des patients (p. 2822).

**BLANC** (M. JEAN-PIERRE) [Savoie].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [13 décembre 1971].

**BLANCHET** (M. JEAN-PIERRE) [Loire].

Est nommé membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche [15 avril 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue [15 juin 1971] (n° 318).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique [7 décembre 1971] (n° 66).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV et le livre V du code de la santé publique [17 décembre 1971] (n° 123).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins** [11 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article L. 259 du code de la sécurité sociale (rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les praticiens autres que les médecins régis par des conventions nationales ou, à défaut de celles-ci, par une convention conclue entre les caisses primaires et les syndicats départementaux les plus représentatifs avec fixation des tarifs d'honoraires par la voie réglementaire, après avis d'une commission nationale) (p. 842) ; le retire (p. 843) ; Art. 1<sup>er</sup> bis nouveau : amendement de M. Terré tendant à insérer cet article additionnel modifiant l'article L. 260 du code de la sécurité sociale relatif aux tarifs dits « d'autorité » et son sous-amendement tendant à compléter le texte présenté par la phrase suivante : « sans qu'ils puissent être inférieurs à la moitié des tarifs conventionnels visés à l'article L. 259 (ibid.) » ; le retire (p. 844) ; Art. 2 : son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 261 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « ... la ou les organisations syndicales... », par les mots : « ... les organisations syndicales... » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 4 : soutient l'amendement de M. Delorme tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 263 du code de la sécurité sociale relatif aux tarifs de remboursement des honoraires des médecins non conventionnés (p. 847) ; le retire (ibid.) ; Art. 5 : son premier amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le texte présenté pour l'article L. 264 du code de la sécurité sociale (tarifs de remboursement des soins donnés dans un dispensaire) p. 847) ; le retire (p. 848) ; son deuxième amendement au même article dudit code (abattement tarifaire pour les soins donnés dans un dispensaire géré par un organisme à but non lucratif) (p. 847, 848) ; le retire (p. 848). — prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 989 à 991). — Discussion des articles [18 juin 1971]. — Art. 7 : amendement de M. Chauvin au paragraphe I de cet article (octroi du congé-enseignement aux salariés désireux de dispenser l'éducation professionnelle permanente) (p. 1062) ; son amendement tendant à compléter, in fine, le paragraphe VI de cet article par la disposition suivante : « ... pris après avis du conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. » (p. 1063) ; le retire (ibid.) ; Art. 26 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les conditions générales de la contribution de l'Etat à la rémunération des stagiaires qui suivent des stages faisant l'objet d'une convention passée avec l'Etat, ou bénéficiant d'un agrément (p. 1076) ; Art. 27 : son amendement et celui de M. Chauvin tendant tous les deux à une interversion, des sixième et septième alinéas (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article (cet alinéa constituera le texte de l'article 28 ci-après) et son amendement tendant à inclure dans cet article les dispositions initialement prévues pour l'article 28 (ibid.) ; Art. 28 : son amendement tendant à reprendre pour cet article le texte de l'alinéa disjoint de l'article 27 et ainsi rédigé : « L'Etat rembourse aux entreprises, pour chaque travailleur qui suit un stage de prévention au sens du 1<sup>er</sup> de l'article 10 ci-dessus et qu'elles continuent de rémunérer dans les conditions

prévues à son contrat de travail, une somme calculée en fonction du salaire versé. » (p. 1077) ; Art. 29 : son amendement d'harmonisation (p. 1078) ; Art. 30 : son amendement d'harmonisation (ibid.) ; Art. 38 : son amendement tendant à compléter in fine le troisième alinéa de cet article par la phrase suivante : « En cas de maladie, les stagiaires sans contrat de travail recevront de l'Etat des indemnités complémentaires afin de leur assurer des ressources au moins égales à celles dont bénéficieraient des travailleurs salariés percevant la même rémunération. » (p. 1080) ; le retire (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion en quatrième lecture, de la proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1554, 1555). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2950 à 2952). — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant, au deuxième alinéa du paragraphe c de cet article, à remplacer les mots : « une représentation » et les mots : « et des conseils nationaux », respectivement par les mots : « des délégués, choisis par elles » et par les mots : « et des délégués, choisis par eux, des conseils nationaux » (p. 2953) ; son amendement, au même alinéa du même paragraphe, tendant à ajouter, après les mots : « des organisations syndicales », les mots : « professionnelles représentatives » (ibid.) ; son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de la fin du même alinéa du même paragraphe selon qu'il s'agit de praticiens étrangers titulaires d'un diplôme français ou de praticiens français ou étrangers titulaires d'un diplôme étranger (p. 2954) ; son amendement tendant à maintenir l'exigence « d'absence de clientèle privée » pour les praticiens visés au second alinéa du paragraphe d de cet article (ibid.) ; Après l'art. 2 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 2 bis (nouveau) ainsi conçu : « Il est inséré, dans le code de la santé publique, un article L. 357 bis, ainsi conçu : « Art. L. 357 bis. — Par dérogation aux dispositions des articles L. 256, L. 372 (2<sup>o</sup>), L. 373 (2<sup>o</sup>) et L. 374 (2<sup>o</sup>), les ressortissants d'un Etat ayant appartenu à l'Union française ou à la Communauté qui, munis du diplôme français d'Etat de docteur en médecine, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme exercent en France, dans les conditions régulières, à la date de promulgation de la loi n° ..... du ....., sont autorisés à continuer la pratique de leur art. » (p. 2954, 2955) ; Art. 3 : son amendement tendant, dans le texte du paragraphe 1<sup>o</sup> du texte modificatif présenté pour l'article L. 358 du code de la santé publique, après les mots : « de médecine », à ajouter les mots : « ou de chirurgie dentaire » (p. 2955) ; Art. 4 : son amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa du paragraphe a de cet article, à remplacer les mots : « ou d'adjoind », par les mots : « ou d'aide » (p. 2955, 2956) ; son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe b de cet article, après les mots : « par arrêté », à ajouter les mots : « et après consultation du conseil de l'Ordre » (p. 2956) ; son amendement tendant, au même alinéa du même paragraphe, après les mots : « à autoriser », à insérer les mots suivants : « pendant un délai maximum de trois mois » et sous-amendement de M. Henriot tendant à remplacer le mot : « maximum » par le mot : « renouvelable » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de cet article : « L'arrêté ci-dessus prévu est renouvelable dans les mêmes conditions » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe c ainsi rédigé : « c) Le quatrième alinéa du même article est remplacé par les dispositions suivantes : « Les étudiants français en chirurgie dentaire ayant accompli leur quatrième année d'études odontologiques, celles-ci étant validées, peuvent être autorisés par le préfet, après avis du président de l'unité d'enseignement et de recherche dont ils dépendent et du conseil départemental de l'Ordre, à exercer l'odontologie, soit à titre de remplaçant, soit à titre d'aide d'un chirurgien-dentiste. Cette autorisation ne peut être accordée que pour deux années consécutives, et pour les seules périodes de vacances universitaires. » (p. 2956, 2957) ; Art. 5 : son amendement tendant, dans le dernier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « pour quelque cause que ce soit » (p. 2957) ; Art. 7 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 7, à insérer à la fin du livre IV du code de la santé publique un titre VI comprenant les articles L. 510-9 et L. 510-10 qui édictent les actes constitutifs de l'exercice des professions concernées et les interdictions de toutes ristournes ou versements d'argent clandestins (p. 2958, 2959) ; Art. 6 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article L. 364 est abrogé » (p. 2959) ; Art. 7 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article L. 365 est abrogé » ; le retire (ibid.) ; Art. 8 : son amendement tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 367 du code

de la santé publique par les dispositions suivantes : « ...sans être déliés pour autant du secret professionnel visé à l'article L. 378 du code pénal » (p. 2959, 2960) ; le retire après s'être rallié à l'amendement de M. Malassagne (p. 2960) ; Art. 9 : son amendement tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article L. 368 du code de la santé publique, in fine, à remplacer les mots : « ...de l'art dentaire », par les mots : « ...de l'odontologie » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 10 : son amendement tendant à insérer des dispositions modifiant les deux premiers alinéas de l'article L. 372 du code de la santé publique (exercice illégal de la médecine) et sous-amendement de M. Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à compléter la fin du paragraphe 1<sup>o</sup> du texte proposé par l'amendement ci-dessus (p. 2961) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour le 2<sup>o</sup> de l'article L. 372 du code de la santé publique : « 2<sup>o</sup> Toute personne qui se livre aux activités définies au 1<sup>o</sup> ci-dessus sans remplir les autres conditions fixées à l'article L. 356, compte tenu, le cas échéant, des exceptions apportées à celles-ci par le présent code, et notamment par ses articles L. 357 et L. 360 » (ibid.) ; Art. 11 : son amendement tendant, au paragraphe 1<sup>o</sup> du texte modificatif présenté pour l'article L. 373 du code de la santé publique, à remplacer les mots : « ...tel qu'il est défini... », par les mots : « ... y compris la prise d'empreintes, telle qu'elle est définie... » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; son amendement d'harmonisation en complément au même paragraphe du même texte (p. 2962) ; Art. 12 : son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe 2<sup>o</sup> du texte modificatif pour l'article L. 374 du code de la santé publique : « 2<sup>o</sup> Toute sage-femme qui pratique habituellement des accouchements sans remplir les conditions fixées à l'article L. 356 compte tenu, le cas échéant, des exceptions apportées à celles-ci par le présent code, et notamment par son article L. 357 » (ibid.) ; Art. 13 : son amendement tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du paragraphe a) de cet article qui édicte les sanctions frappant l'exercice illégal de la profession (ibid.) ; son amendement de coordination au second alinéa du paragraphe b de cet article (ibid.) ; Art. 14 : répond à M. Henriot (p. 2963) ; Art. 26 : son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 401 du code de la santé publique, in fine, à remplacer les mots : « compatibles entre elles », par le mot : « cumulables » (p. 2964) ; Art. 28 : son amendement tendant à remplacer le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 410 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « Les conseils départementaux doivent soumettre à l'approbation du conseil national les projets de création de tous organismes dépendant de leur autorité ainsi que tous projets d'emprunts ou d'opérations immobilières. Ils doivent rendre compte annuellement de leur gestion au conseil national » (ibid.) ; Art. 30 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 416 du code de la santé publique qui stipule que le praticien qui a changé de résidence peut exercer sans attendre l'autorisation explicite de l'Ordre (p. 2965) ; le retire (ibid.) ; Art. 37 : son amendement tendant, dans l'alinéa a du paragraphe 1<sup>o</sup> du texte modificatif présenté pour l'article L. 439 du code de la santé publique, à remplacer le mot : « huit », par le mot : « onze » et, en conséquence, à supprimer les trois membres prévus au paragraphe c (ibid.) ; Art. 48 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début de l'avant-dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 462 du code de la santé publique : « En dehors des cas où serait constatée une violation des prescriptions de la loi ou du code de déontologie, le conseil départemental... » (p. 2966, 2967) ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour le même article (p. 2967) ; Art. 54 : son amendement tendant, au début du premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 470 du code de la santé publique, après les mots : « Les médecins », à ajouter les mots : « les chirurgiens-dentistes » (p. 2968) ; son amendement tendant, au même alinéa, à ajouter le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes (ibid.) ; Art. 56 : son amendement de forme à la deuxième ligne de cet article (ibid.) ; amendement identique au deuxième alinéa de l'article (ibid.) ; Art. 57 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la santé publique un article L. 457 bis ainsi rédigé : « Art. L. 457 bis. — Il y a incompatibilité entre les fonctions de président ou de trésorier d'un conseil de l'ordre des médecins, des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes et celles de président ou de trésorier d'un syndicat professionnel » (p. 2969) ; Intitulé : son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « Projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique instituant un titre VI du même livre et modifiant l'article L. 404 du code de la sécurité sociale » (p. 2970). — Deuxième lecture [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3286).

**BLIN** (M. MAURICE) [Ardennes].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].*

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2121 à 2123). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'industrialisation, le développement des villes nouvelles et en particulier la part prédominante que prend Paris au détriment de la province (p. 2403, 2404). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 79) : *amendement de M. Lucien Gautier tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure* (p. 2911).

**BLONDELLE** (M. RENÉ) [Aisne].

**Dépôt législatif :**

*Proposition de loi tendant à modifier l'article 870-25 du code rural (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 159).*

**Décédé le 25 février 1971.** — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [15 avril 1971] (p. 127 à 129).

**BOIN** (M. RAYMOND) [Haute-Marne].

*Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].*

*Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].*

**Dépôts législatifs :**

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au corps des vétérinaires biologistes des armées [1<sup>er</sup> juin 1971] (n° 271).*

*Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées (section marine), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 30).*

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'emploi de chef de musique de la garde républicaine de Paris et aux possibilités de maintien en service au-delà de la limite d'âge des musiciens de la garde républicaine de Paris [10 décembre 1971] (n° 78).*

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant certaines dispositions du code de justice militaire [10 décembre 1971] (n° 80).*

**Interventions :**

Intervient dans la discussion, du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 340, 341). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au corps des vétérinaires biologistes des armées** [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 760, 761). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Marine), à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentielle-

ment sur le problème des effectifs et sur les objectifs des différentes lois de programme qui visent à la construction d'unités de surface et d'unités de la force nucléaire sousmarine stratégique (p. 2604 à 2606) ; sur les problèmes de personnel et la politique de défense (p. 2612, 2613).

**BONNEFOUS** (M. EDOUARD) [Yvelines].

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre du Conseil supérieur de la réunion des théâtres lyriques nationaux [16 décembre 1971].*

**Questions orales :**

**M. Edouard Bonnefous** demande à *M. le ministre des affaires culturelles* : 1° pour quelles raisons les négociations en cours avec le personnel de la Réunion des théâtres lyriques nationaux qui semblaient sur le point d'aboutir ont brusquement échoué ; 2° quelle justification est donnée à la fermeture de l'Opéra-Comique ; 3° quelle sera la durée de la fermeture de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ; 4° quelles mesures il a prises pour faciliter, durant cette période, la représentation des grandes œuvres du répertoire lyrique [25 mai 1971] (n° 1128). Retirée par son auteur qui la transforme en question orale avec débat le 3 juin 1971 (n° 117).

**M. Edouard Bonnefous** demande à *M. le ministre des transports* s'il est exact qu'un projet d'extension de l'aéroport de Toussus-le-Noble, visant notamment à permettre le décollage et l'atterrissage d'un grand nombre d'avions à réaction à moins de 10 kilomètres du château de Versailles, a été mis à l'étude. Dans l'affirmative, les autorités responsables de la protection et de l'entretien du château de Versailles ont-elles été consultées sur l'accroissement d'un risque d'éventuelle dégradation ou même de destruction des bâtiments qui résulterait d'un tel projet. Les projets d'urbanisation et le caractère résidentiel de la région de Versailles ne seraient-ils pas gravement compromis par l'extension de l'aéroport de Toussus-le-Noble. Est-il nécessaire, pour satisfaire les besoins de quelques compagnies privées d'aviation d'affaires — dont le personnel et le matériel ne sont pas soumis aux mêmes contrôles que ceux des compagnies nationales — de mettre en danger une banlieue résidentielle très peuplée et le premier musée de France [4 novembre 1971] (n° 1165). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3015, 3016).

**Questions orales avec débat :**

**M. Edouard Bonnefous** demande à *M. le Premier ministre*, après la mainmise du Gouvernement algérien sur les entreprises pétrolières françaises, s'il lui est possible de présenter au Sénat un bilan économique et financier de la politique de coopération avec l'Algérie depuis les accords d'Evian.

(Question transmise à *M. le ministre des affaires étrangères*.) [2 avril 1971] (n° 95). — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 à 650).

**M. Edouard Bonnefous** demande à *M. le ministre des affaires culturelles* : 1° Pour quelles raisons les négociations en cours avec le personnel de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, qui semblaient sur le point d'aboutir, ont brusquement échoué ; 2° Quelle justification est donnée à la fermeture de l'Opéra-Comique ; 3° Quelle sera la durée de la fermeture de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ; 4° Quelles mesures il a prises pour faciliter, durant cette période, la représentation des grandes œuvres du répertoire lyrique [3 juin 1971] (n° 117). — Discussion [22 juin 1971] (p. 1175 à 1188).

**M. Edouard Bonnefous** rappelle à *M. le Premier ministre* que l'augmentation régulière du coût des transports dans la région parisienne est devenue une charge insupportable tant pour les usagers que pour les entreprises ; elles est directement liée à l'accroissement massif de la population et à l'implantation anarchique de l'habitat et de l'emploi ; elle est la conséquence de la politique de « laisser faire » qui a été appliquée dans cette région et de l'échec de la décentralisation. Il lui demande quelles mesures nouvelles le Gouvernement entend prendre pour que les habitants de la région parisienne ne soient plus pénalisés par l'afflux désordonné d'une population étrangère à la région et pour que la hausse des tarifs des transports cesse d'apparaître comme un simple palliatif comptable [26 août 1971]. — J. O. du 17 septembre 1971] et [5 octobre 1971] (n° 123).

**Interventions :**

Est entendu lors du débat sur sa question orale concernant la **politique de la France à l'égard de l'Algérie** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 632 à 635, 642). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne** [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 732, 733). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation des théâtres lyriques nationaux** [22 juin 1971] (p. 1175 à 1177, 1187). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1348 à 1352). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale** [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION - OFFICE DE RADIODIFFUSION - TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'introduction de la publicité à l'O. R. T. F. et ses conséquences sur l'ensemble de la presse (p. 2471 à 2473 ; 2475). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la **suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la création artistique, la conservation du patrimoine, l'équipement culturel, le déficit croissant de la réunion des théâtres lyriques nationaux et la situation du théâtre privé, la protection des sites, des espaces protégés et des œuvres d'art, enfin sur les musées français (p. 2650 à 2654) ; observations complémentaires (p. 2664) ; répond à Mme Goutmann au sujet du peintre Picasso (p. 2669) ; observations à propos de la construction des tours dans Paris (p. 2672). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant pour but de souligner l'effort considérable qui doit consentir ce premier budget pour la lutte contre les nuisances, contre les pollutions de toutes sortes, contre les décharges d'ordures habituellement incontrôlées, contre l'urbanisation envahissante pour sauvegarder les espaces verts (p. 2677 à 2679). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Chamant, ministre des transports, à sa **question orale n° 1165** (cf. *supra*) [14 décembre 1971] (p. 3015, 3016).

**BONNEFOUS** (M. RAYMOND) [Aveyron].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**Intervention :**

En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur le **projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1568, 1569).

**BONNET** (M. GEORGES) [Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**BORD** (M. ANDRÉ), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Pierre Giraud relative à l'échec subi, lors des dernières élections municipales, par certains maires et maires-adjoints de Paris [6 avril 1971] (p. 116). — Est

entendu au cours du débat sur la question orale de M. Fernand Chatelain relative à l'**enneigement du réseau routier de la vallée du Rhône en décembre 1970** [20 avril 1971] (p. 179 à 181). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Fernand Lefort relative à la **répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales** [27 avril 1971] (p. 223, 224). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière** [29 avril 1971]. — Discussion générale (p. 243, 244, 249, 250). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A (nouveau) : **amendement de M. Schiélé tendant à insérer, avant l'article 1<sup>er</sup>, cet article additionnel concernant les cadres d'emplois dans l'administration communale et le sous-amendement de M. Carous visant à faire référence aux articles 500 et 507 du code de l'administration communale** (p. 252, 253). — Répond à la question orale de M. François Schleiter ayant trait à la présentation au Parlement d'un **compte rendu financier de l'activité des syndicats de communes** [22 juin 1971] (p. 1172, 1173). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud ayant trait à la **responsabilité de la commune de Levens à la suite d'un affaissement de terrain** [12 octobre 1971] (p. 1717). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud concernant la **réduction de la subvention pour la construction de l'autoroute Sud de Nice** [12 octobre 1971] (p. 1718). — Répond à la question orale de M. René Monory sur la **répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales** [12 octobre 1971] (p. 1719, 1720). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Fernand Lefort relative à la **situation financière des collectivités locales** [26 octobre 1971] (p. 1810 à 1812 ; 1814). — Répond à la question orale de M. Hector Viron sur la **responsabilité des communes en cas de manifestations** [26 octobre 1971] (p. 1815).

**BOSCARY-MONSSERVIN** (M. ROLAND) [Aveyron].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale** [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 bis : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 2157) ; Après l'article 2 bis : **amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers** (p. 2160, 2161). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) à la **suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les objectifs de la loi de programme qui répond à trois postulats : une politique des effectifs et du personnel ; une politique de mise en place et d'entretien du matériel ; la nécessité de doter l'armée d'un appareil de gestion correspondant aux données techniques les plus modernes (p. 2597, 2598).

**BOSSON** (M. CHARLES) [HAUTE-SAVOIE]

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 525, 526).

**BOUCHENY** (M. SERGE) [Paris]

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Question orale :**

**M. Serge Boucheny** expose à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale qu'une récente « information » au personnel de la direction d'une grande entreprise nationalisée de l'aéronautique, à la suite de luttes revendicatives, tend à faire des cadres de cette entreprise des serviteurs zélés des objectifs directoriaux. D'après ce texte, le personnel est assimilé aux troupes, les cadres en étant les chefs, les compétences professionnelles étant jugées mineures par rapport au rôle de

surveillance réservé aux ingénieurs, le tout assorti de menaces à l'égard de ceux considérés comme n'étant pas des meilleurs éléments. Devant ces faits, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire respecter les libertés et la dignité des ingénieurs, cadres et techniciens de cette importante entreprise nationalisée [29 avril 1971] (n° 1118). — Réponse [11 mai 1971] (p. 378 et 379).

#### Questions orales avec débat :

**M. Serge Boucheny** appelle à nouveau l'attention de *M. le Premier ministre* sur le mécontentement grandissant et justifié qui s'empare de la population de la région parisienne au sujet : 1° des transports en commun très insuffisants et des mesures antisociales que le Gouvernement entend prendre à leur sujet ; 2° des menaces extrêmement sérieuses — sans démenti officiel — de projet de péage sur les autoroutes de dégageant envisagé dans la région parisienne pour les automobilistes déjà lourdement imposés de charges financières pour obtenir le droit d'utiliser leur voiture. En conséquence, il lui demande, à la veille de la discussion budgétaire, quelles mesures il compte prendre pour : 1° l'amélioration des transports en commun dans la région parisienne, leur modernisation, leur développement ; 2° que soit respecté le principe du tarif unique du métro devant son prolongement en banlieue plus qu'indispensable ; 3° l'instauration d'une carte unique de transport aux travailleurs de la région parisienne ; 4° que ne soit pas instauré le péage sur les voies de dégageant dans la région parisienne, dont les premières victimes seraient les milliers d'habitants de la grande banlieue, qui chaque jour doivent se rendre à Paris ou dans une autre banlieue pour leur travail ; 5° que la totalité des « redevances d'infrastructure », payées par les usagers, soit utilisée à l'entretien et à l'aménagement des routes [7 octobre 1970] (n° 77). — Retrait par son auteur [15 avril 1971] (p. 130).

**M. Serge Boucheny** appelle à nouveau l'attention de *M. le Premier ministre* sur le mécontentement grandissant et justifié qui s'empare de la population de la région parisienne au sujet des transports en commun. Les usagers ont récemment affirmé leur volonté de s'opposer aux augmentations de tarifs envisagées par le Gouvernement et de voir améliorer le service public des transports de la région parisienne. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° l'amélioration des transports en commun dans la région parisienne, leur modernisation, leur développement ; 2° annuler l'augmentation des tarifs actuellement envisagée ; 3° s'opposer à l'instauration du stationnement payant dans Paris et certaines villes de banlieue ; 4° faire respecter le principe du tarif unique du métro alors que son prolongement en banlieue est plus qu'indispensable ; 5° favoriser la construction de parkings souterrains ; 6° instaurer une carte unique de transports pour les travailleurs de la région parisienne ; 7° utiliser la totalité des « Redevances d'infrastructures » payées par les usagers pour l'entretien et l'amélioration des routes ; 8° doubler les crédits du VI<sup>e</sup> Plan pour les transports de la région parisienne [15 avril 1971] (n° 98). — Retrait par son auteur [27 mai 1971] (p. 554).

A la veille du salon de l'aéro-spatiale l'opinion publique est justement sensibilisée par la situation de l'industrie aéro-spatiale. Les ouvriers, techniciens et cadres de cette industrie sont très préoccupés par leur avenir et leur conditions de vie. En conséquence, **M. Serge Boucheny** demande à *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* de bien vouloir : 1° lui exposer la politique gouvernementale quant au développement des matériels civils et spécialement à la poursuite des essais et la commercialisation du premier transport civil supersonique *Concorde* ; 2° faire le bilan de la coopération internationale et indiquer si elle a eu des effets bénéfiques pour l'industrie aéro-spatiale française ; 3° préciser quelles mesures sont prises pour le développement de l'industrie du moteur d'avion français, particulièrement après la faillite de Rolls-Royce [15 avril 1971] (n° 99). — Discussion [25 mai 1971] (p. 503 à 505).

**M. Serge Boucheny** attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les informations publiées par de grands journaux parisiens quelques jours seulement après la publication du rapport de la commission d'enquête du Sénat à propos des projets de « reconversion » des abattoirs de La Villette. La première opération a coûté, comme chacun sait, environ 100 milliards d'anciens francs, et le rapport de notre commission d'enquête a mis en lumière, non seulement les carences, mais les options politiques qui ont conduit à ce gouffre. Les informations de presse font état d'intentions selon lesquelles le Gouvernement s'appête à confier cette reconversion à des promoteurs immobiliers privés, ce qui constituerait le deuxième scandale de La Villette. Le coût des terrains à Paris constitue un handicap quasiment

insurmontable pour l'office d'H. L. M. de la capitale et favorise la spéculation ; or, on peut construire à La Villette, sur des terrains qui sont propriété de l'Etat, environ 4.500 logements. En conséquence, il lui demande : 1° quelle suite il entend donner au rapport de la commission d'enquête du Sénat, d'où il ressort que des fonds publics ont été gaspillés ; 2° quelles mesures il entend prendre pour que soit immédiatement mis à l'étude un plan social d'aménagement des terrains libérés qui comprendrait des logements et des installations collectives répondant aux besoins des travailleurs et de la population de Paris [18 mai 1971] (n° 110). — Discussion [9 juin 1971] (p. 762 à 778).

**M. Serge Boucheny** expose à *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* qu'une industrie aéronautique nationale est inconcevable sans une industrie du moteur d'avion moderne, capable d'équiper les cellules construites par l'industrie française. La Société nationale d'études et de construction de moteurs d'avion (S. N. E. C. M. A.) devait développer l'étude d'un réacteur de dix tonnes de poussée et le réaliser. De récentes informations font état du fait que l'industrie américaine participerait aux études et à la fabrication, de même que d'autres firmes étrangères non citées. Il lui demande si l'intérêt de l'industrie aéronautique ne commande pas que la S. N. E. C. M. A. soit maître d'œuvre. D'autre part, étant donné que des réformes de structures devaient être opérées à la S. N. E. C. M. A. pour réaliser le réacteur de dix tonnes de poussée, il demande si ces réformes sont abandonnées et, ce faisant, si le Gouvernement abandonne l'objectif de doter notre pays d'une puissante industrie aéronautique nationale [26 novembre 1971] (n° 136).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur la question orale de *M. Henri Caillavet* ayant pour objet la **politique de l'Algérie à l'égard des compagnies pétrolières françaises** [27 avril 1971] (p. 231, 232). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> (article 5 du code) : son amendement tendant à rédiger ainsi l'alinéa 2<sup>e</sup> de cet article : « 2° soit à bénéficier de sursis d'incorporation jusqu'au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de vingt-cinq ans pour poursuivre leurs études » (p. 345, 346) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 12 du code) : son amendement tendant à la suppression de cet article (durée du service actif pour les jeunes gens poursuivant leurs études au-delà de vingt et un ans) (p. 347) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 50 du code) : son amendement tendant à supprimer cet article qui condamne la propagande en faveur de l'objection de conscience (p. 352) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 94 du code) : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils ne peuvent participer à des missions de maintien de l'ordre ni être utilisés pour remplacer des travailleurs en grève » (p. 356). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le taux de versement est fixé ainsi : 1 p. 100 dans la limite des salaires définis à l'article 1<sup>er</sup> pour les entreprises de 10 à 50 salariés ; 1,50 p. 100 pour les entreprises de 51 à 100 salariés ; 2 p. 100 pour les entreprises au-dessus de 100 salariés » (p. 742) ; Art. 3 : son amendement tendant à rédiger ainsi le début de l'alinéa 1) de cet article : « En attendant la création d'un office régional des transports, ... » (p. 743) ; son amendement tendant à rédiger ainsi le paragraphe 2) du même article : « Le produit est versé au syndicat des transports parisiens. Il est réservé à la section Investissement pour l'amélioration des transports » (ibid.). — Est entendu lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1118 (cf. supra) [11 mai 1971] (p. 378, 379). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale avec débat n° 99 relative à la **situation de l'industrie aérospatiale** [25 mai 1971] (p. 503 à 505). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 731, 732). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 1 de cet article : « Les entreprises publiques ou privées des huit départements de la région parisienne (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Essonne, Val d'Oise, Yvelines et Seine-et-Marne) sont assujettis au versement d'une taxe spéciale de transport » (p. 739). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TER-

RESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le problème des transports urbains (p. 2362, 2363). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971] — MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la décentralisation de l'entreprise et sur la situation du personnel (p. 2446). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le service militaire (p. 2619, 2620). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant certaines dispositions du code de justice militaire** [14 décembre 1971] (p. 3023, 3024).

**BOULANGE (M. MARCEL)** [Territoire de Belfort].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**BOULIN (M. ROBERT)**, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Marcel Darou relative à la **situation des veuves d'invalides hors guerre** [6 avril 1971] (p. 119, 120). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins** [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 837 à 840). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : les deux amendements de M. Terré aux premier et deuxième alinéas du texte présenté pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale (assurer le bon fonctionnement de la médecine sociale) (p. 841) ; Art. 1<sup>er</sup> : son amendement, ainsi que ceux de M. Terré et de M. Blanchet, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article L. 259 du code de la sécurité sociale (rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les praticiens autres que les médecins régis par des conventions nationales ou, à défaut de celles-ci, par une convention conclue entre les caisses primaires et les syndicats les plus représentatifs avec fixation des tarifs d'honoraires par voie réglementaire) (p. 842 à 843) ; Art. 1<sup>er</sup> bis nouveau : amendement de M. Terré tendant à insérer cet article additionnel modifiant l'article L. 260 du code de la sécurité sociale (tarifs dits : « d'autorité ») complété par le sous-amendement de M. Blanchet proposant que le tarif d'autorité représenté au moins 50 p. 100 de la valeur du tarif en vigueur (p. 844) ; Art. 3 : répond à une observation de M. Descours Desacres (p. 846) ; Après l'article 3 : amendement de M. Terré tendant à insérer un article additionnel 3 bis (nouveau) qui ajoute un article L. 262-1 au code de la sécurité sociale relatif à l'adhésion individuelle du médecin à une convention type en cas de rupture de la convention nationale (ibid.) ; Art. 4 : les amendements de M. Delorme, soutenu par M. Blanchet, de M. Charles Durand et de M. Terré tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 263 du code de la sécurité sociale relatif aux tarifs de remboursement des honoraires des médecins non conventionnés (p. 847) ; Art. 5 : son amendement et ceux de M. Blanchet et de M. Terré tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le texte présenté pour l'article L. 264 du code de la sécurité sociale (tarifs de remboursement des honoraires pour les soins donnés dans un dispensaire (p. 848) ; Art. 8 : son amendement et celui de M. Henri Terré, tendant à ajouter la référence « L. 257-1 » au deuxième alinéa de cet article (p. 849) ; le retire (ibid.) ; répond à M. Armengaud qui explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 850). — **Deuxième lecture** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1334). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : répond à l'observation de M. Terré que la rédaction de l'article L. 257 du code de la sécurité sociale ne peut porter atteinte à la médecine sociale et, en particulier, à la mutualité (p. 1334, 1335). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 13 : son amendement et celui de M. Chauvin tendant à proposer une modification à la rédaction de la fin de l'alinéa présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968 (fixation du nombre des étudiants admis à « pour suivre » des études médicales ou dentaires et moment à partir duquel doit s'opérer la sélection) (p. 1422, 1423, 1424) ; amendement de M. Chauvin tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter ce même article 45, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de cet article sont applicables à titre transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1975. » (p. 1425). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par

l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1427, 1428). — Repousse la question préalable opposée par la commission des affaires culturelles à la discussion des articles (p. 1428). — Discussion des articles. — Après l'art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Miroudot, soutenu par M. Lamousse, tendant à insérer un article additionnel 1 bis (nouveau) relatif à la direction des laboratoires de biologie faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire (C. H. U.) (p. 1429). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. —

**DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DES DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble sur le budget social de la Nation en insistant tout particulièrement sur l'assurance-maladie, sur le renforcement des moyens de l'administration de la santé, sur l'accélération de la mise en place des réformes récentes, la revalorisation de la condition des médecins et de celle des auxiliaires médicaux, sur l'équipement sanitaire et social, le service de santé scolaire (p. 2813 à 2817) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2831 à 2834). — Examen des crédits. — I. — SECTION COMMUNE. — Etat B. — Titre III : amendement de M. Aubry tendant à réduire le montant du crédit de ce titre de 3.374.596 francs (p. 2834). — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : répond à l'observation de M. Dailly (p. 2835) ; répond à l'observation de M. Armengaud (p. 2835, 2836). — Etat C. — Titre VI : répond à l'observation de M. Collomb (p. 2836) ; amendement de M. Descours Desacres tendant à réduire le montant des autorisations de programme de ce titre de 3.500.000 francs (p. 2836, 2837) ; Art. 58 : amendement de MM. Coudé du Foresto et Martial Brousse tendant à supprimer cet article et amendements de M. Grand tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article relatif à la dissolution de la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale (F.N.O.S.S.) et à la dévolution de ses biens (p. 2837, 2838, 2839) ; Art. 59 : amendement de M. Grand tendant à supprimer cet article relatif à la perception d'une redevance au profit de l'Etat pour toute demande d'inscription d'un médicament sur la liste des spécialités (p. 2839, 2840) ; Art. 62 : amendement de MM. Coudé du Foresto et Martial Brousse et de M. Grand tendant à supprimer cet article qui vise à transférer au régime général les charges de trois régimes spéciaux dans une situation particulièrement défavorable (p. 2840, 2841 ; 2842) ; Art. 63 : son amendement tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 171 du code de la sécurité sociale, à ajouter un nouvel alinéa ainsi rédigé : « A l'égard des décisions qui présentent un caractère individuel et qui sont contrares à la loi, le directeur régional peut, soit prononcer dans le délai de huit jours l'annulation desdites décisions, soit en suspendre l'exécution jusqu'à décision ministérielle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. » (p. 2842, 2843) ; son amendement tendant à remplacer le quatrième alinéa du texte présenté pour le même article dudit code par les dispositions suivantes : « Les décisions des conseils d'administration qui entraînent un dépassement des autorisations budgétaires peuvent être annulées par le directeur régional de la sécurité sociale dans le délai d'un mois. » (p. 2843) ; son amendement tendant à remplacer le paragraphe III de cet article par l'alinéa suivant : « III. — Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application du présent article qui prendra effet à la date de publication dudit décret. » (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique** [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2952, 2953). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendements de M. Blanchet tendant, au second alinéa du paragraphe c de cet article, à préciser que la double représentation à la commission sera assurée par des délégués choisis par chacun des organismes ou organisations concernés (p. 2953) ; amendement de M. Blanchet tendant à proposer une rédaction modulée de la fin du même alinéa du même paragraphe selon qu'il s'agit de praticiens étrangers titulaires d'un diplôme français ou de praticiens français ou étrangers titulaires d'un diplôme étranger (p. 2954) ; amendement de M. Blanchet tendant à maintenir l'exigence « d'absence de clientèle privée » pour les praticiens visés au second alinéa du paragraphe d de cet article (ibid.) ; Après l'art. 2 : amendement de M. Blanchet tendant à insérer un article additionnel 2 bis (nouveau) visant le cas de praticiens ayant appartenu à l'Union française ou à la Communauté (p. 2954, 2955) ; Art. 4 : amendement de M. Blanchet tendant, à la fin du deuxième alinéa du paragraphe a de cet article, à remplacer les mots : « ou d'adjoint », par les mots : « ou d'aide » (p. 2956) ; amendement de M. Blanchet tendant, dans le deuxième alinéa du para-**

graphe b de cet article, après les mots : « par arrêté », à ajouter les mots : « et après consultation du conseil de l'Ordre » (ibid.) ; amendement de M. Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe c relatif aux conditions de l'exercice du remplacement par les étudiants en odontologie (p. 2957) ; Art. 7 bis nouveau : amendement de M. Blanchet tendant à insérer ce nouvel article qui introduit, à la fin du livre IV du code de la santé publique, un titre VI comprenant deux articles L. 510-9 (actes constitutifs de l'exercice des professions concernées) et L. 510-10 (interdictions de toutes ristournes ou versements d'argent clandestins) et sous-amendement de M. Jean Gravier, soutenu par M. Malassagne, tendant à insérer un article L. 510-11 qui vise à l'interdiction formelle de la pratique de la dichotomie (p. 2958, 2959) ; Art. 7 : son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article L. 365 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « ... dès lors qu'il ne s'agit pas de la rémunération de services mettant à la disposition du praticien un personnel, un local ou un matériel directement utilisé par lui pour l'exercice de sa profession » (p. 2959) ; Art. 8 : amendement de M. Blanchet tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 367 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « sans être déliés pour autant du secret professionnel visé à l'article L. 378 du code pénal. » (p. 2959, 2960) ; Art. 9 : amendement de M. Blanchet tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article L. 368 du code de la santé publique, in fine, à remplacer les mots : « ... de l'art dentaire », par les mots : « ... de l'odontologie. » (p. 2960) ; Art. 10 : amendement de M. Blanchet tendant à insérer des dispositions modifiant les deux premiers alinéas de l'article L. 372 du code de la santé publique (exercice illégal de la médecine) et son sous-amendement tendant à compléter comme suit la fin du paragraphe 1<sup>er</sup> du texte proposé par l'amendement : « ... à l'article L. 359, à l'article L. 360 ou sans y être autorisée par l'arrêté ci-dessous. » (p. 2961) ; Art. 11 : amendement de M. Blanchet tendant à associer « la prise d'empreintes » à l'art dentaire au paragraphe 1<sup>er</sup> du texte modificatif présenté pour l'article L. 373 du code de la santé publique (ibid.) ; Art. 14 : répond à M. Henri (p. 2963) ; Art. 28 : amendement de M. Blanchet tendant à remplacer le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 410 du code de la santé publique par les dispositions destinées à renforcer les pouvoirs des trois conseils nationaux sur les conseils départementaux (p. 2964) ; Art. 30 : amendement de M. Blanchet tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 416 du code de la santé publique qui stipule que le praticien qui a changé de résidence peut exercer sans attendre l'autorisation explicite de l'Ordre (p. 2965) ; Art. 48 : amendement de M. Blanchet tendant à rédiger comme suit le début de l'avant-dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 462 du code de la santé publique : « En dehors des cas où serait constatée une violation des prescriptions de la loi ou du code de déontologie, le conseil départemental... » (p. 2967) ; à l'amendement de M. Blanchet tendant à supprimer le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour le même article, propose une modification à la rédaction initiale de ce texte, soit substituer les mots : « à la disposition du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale », aux mots : « à la disposition de l'autorité administrative » (ibid.) ; Art. 57 bis nouveau : amendement de M. Blanchet tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel 57 bis nouveau relatif à l'incompatibilité des fonctions dans un conseil de l'Ordre avec les fonctions dans un syndicat professionnel (p. 2969) ; Art. 57 ter (nouveau) : amendement de M. Pierre-Christian Taittinger tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel qui donne aux conseils départementaux une nouvelle fonction dans le secteur juridictionnel (ibid.) — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amélioration des retraites du régime de sécurité sociale [13 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2990 à 2992) ; répond aux divers orateurs (p. 2997 à 2999). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Aubry tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui accorderait le droit à pension complète aux salariés, à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq pour les femmes (p. 2999) ; amendements de M. Grand aux paragraphes I et II du texte modificatif proposé pour l'article L. 331 du code de la sécurité sociale (fixation de l'âge de la retraite, des limites inférieure et supérieure de la durée d'assurance et référence à la notion de salaire moyen annuel pour la liquidation de la pension) (p. 3000) ; deux autres amendements de M. Grand ayant le même objet, mais en faisant disparaître du texte toute référence à un quelconque âge (p. 3000, 3001) ; Art. 2 : amendement de M. Aubry tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 332 du code de la sécurité sociale, à introduire la notion de « travail particulièrement pénible » (p. 3001) ; amendement de M. Grand et sous-amendement de M. Darou, soutenu par M. Schwint, tendant à

compléter le même article L. 332 par un alinéa relatif à la liquidation des pensions des anciens prisonniers de guerre (p. 3002) ; Art. 3 : amendement de M. Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte modificatif présenté pour l'article L. 333 du code de la sécurité sociale définissant la notion « d'inapte au travail » (p. 3002, 3003) ; Art. 4 : amendement de M. Grand tendant à rédiger comme suit la fin du texte modificatif présenté pour l'article L. 334 du code de la sécurité sociale : « ... exerce une activité professionnelle lui procurant des revenus dépassant une fraction fixée par décret du montant de sa pension » (p. 3003) ; Après l'article 6 : amendement de M. Grand tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, après l'article L. 341, un article L. 341-1, ainsi conçu : « Art. L. 341-1. — Un décret déterminera les modalités selon lesquelles les caisses d'assurance vieillesse seront tenues de communiquer aux assurés chaque année le nombre de trimestres d'assurance valables et, avant leur soixantième anniversaire, le relevé général des trimestres d'assurance valables inscrits à leur compte individuel » (p. 3004) ; amendement de M. Grand et de M. Aubry tendant tous les deux à ajouter un article additionnel modifiant les dispositions de l'article L. 343 du code de la sécurité sociale relatifs au salaire de base servant au calcul de la pension (p. 3004, 3005) ; Art. 9 : amendement de M. Cavaillé, soutenu par M. Henri, tendant à compléter in fine le texte modificatif présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par un alinéa ainsi rédigé : « Un enfant handicapé, titulaire de la carte d'invalidité, compte comme deux enfants pour l'application de cet article » (p. 3006) ; amendement de M. Grand tendant à compléter le même texte modificatif par un nouvel alinéa permettant aux mères de famille assurées sociales de bénéficier, comme les fonctionnaires, d'une bonification d'annuités d'un an par enfant (p. 3006, 3007) ; Après l'article 9 : amendement de M. Grand tendant à insérer un article additionnel 9 bis nouveau ainsi rédigé : « La présente loi est applicable aux pensions des travailleurs salariés agricoles » (p. 3007) ; amendement de M. Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui permettrait le rachat des cotisations afférent à leurs années de salariat à l'étranger pour les Français travaillant à l'étranger (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3081 à 3083). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3237, 3238). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. André Aubry à la première phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale tendant à ouvrir le droit à l'allocation de salaire unique à tous les salariés, étant entendu que les présidents directeurs généraux ne doivent pas être considérés comme des salariés (p. 3264) ; amendement de M. Jean Gravier tendant à compléter in fine la première phrase du premier alinéa du même texte par les dispositions suivantes : « ... et révisé au moins une fois chaque année en fonction de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains » (p. 3265) ; répond à M. Aubry (ibid.) ; amendement de M. Jean Gravier, au deuxième alinéa du même texte, tendant à remplacer les mots : « ..., et fixé compte tenu du nombre des enfants à charge », par les mots : « ... fixé compte tenu du nombre d'enfants à charge et révisé au moins une fois chaque année, en fonction de l'évolution du salaire minimum de croissance » (ibid.) ; Art. 4 ter (nouveau) : amendement de M. Jean Gravier, rectifié sur sa demande, tendant à insérer un article additionnel qui vise à établir un parallélisme complet entre le régime agricole et le régime général de sécurité sociale (p. 3267) ; Art. 6 : amendement de M. Aubry tendant à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article L. 535-5 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « ... d'âge inférieur à un âge limite fixé par le décret prévu à l'article L. 561 », par les mots : « ... âgé de moins de trois ans ou jusqu'à l'âge de six ans si l'enfant n'a pu être admis dans une école maternelle » (ibid.) ; Art. 8 : amendement de M. d'Andigné, soutenu par M. Courroy, tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 242-2 du code de la sécurité sociale ayant pour objet l'affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille et des femmes bénéficiaires de l'allocation de salaire unique ou de l'allocation de la mère au foyer (p. 3269) ; amendement de M. Jean Gravier tendant, aux premier et deuxième alinéas du texte présentée pour le même article du même

code, à remplacer les mots : « à (ou de) l'assurance vieillesse », par les mots : « à (ou de) l'assurance invalidité et vieillesse » (p. 3270). Après l'article 8 : amendement de M. Jean Gravier tendant à insérer un article additionnel 8 bis nouveau qui vise à reconnaître le droit à l'assurance vieillesse volontaire pour toutes les mères de famille, quel que soit le niveau de leurs revenus (p. 3270 ; 3271) ; amendement de M. Cauchon, soutenu par M. Schiélé, tendant à insérer un article additionnel 8 bis relatif au cumul possible de la pension vieillesse avec une pension de réversion (p. 3271) ; Articles additionnels : amendement de M. Jean Gravier tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel qui vise à ajouter, au code général des impôts, un article 35 ter qui permettrait l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les personnes assurant la garde d'un seul enfant, sous réserve que le prix qui rémunérera cette garde demeure fixée dans des limites raisonnables (p. 3272, 3273) ; amendement de M. Jean Gravier tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article additionnel relatif à la franchise de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les nouvelles allocations créées par le présent projet (p. 3273) ; amendement de M. Jean Gravier tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article additionnel qui vise à ne pas considérer comme un revenu professionnel, au sens de l'article L. 533, la rémunération perçue pour la garde d'un seul enfant (ibid.) ; amendement de M. Henriot, soutenu par M. Courroy tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel relatif à l'attribution éventuelle de prêts aux jeunes ménages (ibid.) ; amendement de M. Gargar (soutenu par M. Aubry) et celui de M. Marie-Anne tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel relatif à l'application de la loi dans les départements et territoires d'outre-mer (p. 3274). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV et le livre V du code de la santé publique [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3286, 3287). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : amendement de M. Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte modificatif présenté pour l'article L. 333 du code de la sécurité sociale ayant trait à la reconnaissance de l'incapacité du salarié au travail (p. 3325, 3326) ; répond à M. Descours Desacres (p. 3326). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [20 décembre 1971]. — Discussion générale (ibid.). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article L. 511 du code de la santé publique, relatif à la définition de la qualité de médicament [20 décembre 1971]. Discussion générale (p. 3328).

**BOULOUX (M. JEAN-MARIE)** [Vienne].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs [27 mai 1971] (n° 263).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs [7 octobre 1971] (n° 5).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 789). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, après les mots : « ... par des marchands spécialisés ... », à ajouter les mots : « ou des particuliers ... » (p. 790) ; son amendement tendant à remplacer les mots : « ... dans les trente jours francs ... », par les mots : « ... dans les quinze jours francs... » (ibid.) ; Art. 2 : son amendement tendant à la suppression de cet article (conditions pour l'importation d'un chien ou d'un chat) (ibid.) ; Art. 3 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... par les marchands spécialisés

et les établissements de transit... », par les mots : « par des marchands ou transitant par des établissements spécialisés ... » (p. 791) ; Art. 4 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer « l'organisation » par « l'aménagement » (ibid.) ; son amendement tendant, au second alinéa, à remplacer les mots : « ... ou la fermeture temporaire... », par les mots : « ... et la fermeture temporaire ... » (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : explique son vote sur l'amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (conditions de réalisation de la fusion avec notamment recours au référendum) (p. 943). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1741). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à compléter in fine le dernier alinéa de cet article par la phrase suivante : « n'ayant pas fait l'objet d'un agrément spécial dudit ministère » (ibid.).

**BOUNEAU (M. PIERRE)** [Landes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord [4 mai 1971] (p. 281). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 902). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le montant et l'âge de la retraite et sur le contentieux des combattants d'Algérie (p. 2429). — Suite de la discussion [3 décembre 1971]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le bénéfice des dispositions des articles L. 12 et L. 14 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est étendu aux bénéficiaires de pensions liquidées avant le 1<sup>er</sup> décembre 1964. » (p. 2699).

**BOUQUEREL (M. AMÉDÉE)** [Oise].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des articles 189 et 191 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure [22 avril 1971] (n° 192).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables) sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Fernand Chatelain relative à l'enneigement du réseau routier de la vallée du Rhône en décembre 1970 [20 avril 1971] (p. 176, 177). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet

de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des articles 189 et 191 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 335, 336). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant : 1° à ajouter à cet article la modification suivante au premier alinéa de l'article 189 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure : « Art. 189. — Pour l'application du présent chapitre, est considérée comme effectuant un transport privé, toute personne physique ou morale transportant avec des bateaux dont elle est propriétaire des marchandises lui appartenant ou faisant l'objet de son commerce, de son industrie ou de son exploitation. » ; 2° dans l'alinéa inséré entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 189 du même code, à mettre au singulier le membre de phrase : « ... des activités principales... » (p. 336) ; Art. 2 : observation sur la teneur de l'article qui traite des contrats au voyage, qu'il s'agisse d'un voyage déterminé ou d'une série de voyages successifs effectués par le même bateau (p. 336, 337). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables), à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort à consentir pour l'entretien des routes nationales et pour accroître le kilométrage des autoroutes nettement insuffisant, sur la nécessité d'intensifier les grands travaux de liaison internationale par voie d'eau (p. 2250, 2251). — Examen des crédits. — Art. 56 : son amendement tendant : 1° au premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « globalement », par les mots : « en totalité ou en partie » ; 2° au deuxième alinéa, après les mots : « des caractéristiques », à insérer les mots : « et de l'état » (p. 2268).

**BOURDA (M. PIERRE)** [Hautes-Pyrénées].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

**BOURGES (M. YVON)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Jacques Pelletier sur les démarches qui ont été effectuées à la suite de la disparition de coopérants et de journalistes français au Cambodge [22 juin 1971] (p. 1174). — Répond à la question orale de M. Pierre Giraud relative à la poursuite de la vente d'avions « Mirage » à la Libye [12 octobre 1971] (p. 1716). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2578, 2579). Examen des crédits. — COOPÉRATION. — Etat B. — Titre III : répond aux observations de MM. Giraud et Habert (p. 2587). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation des amendements à la Convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures adoptés le 21 octobre 1969 à Londres [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2940, 2941). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, relatif au siège du Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, signé à Paris le 15 mai 1970 [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2950).

**BOURGOING (M. PHILIPPE DE)** [Calvados].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

**Dépôt législatif :**

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certains personnels de l'aviation civile [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 270).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 449). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certains personnels de l'aviation civile [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 745, 746). — Après l'article 3 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 3 bis (nouveau) relatif au reclassement des ingénieurs des travaux de la navigation aérienne nommés de 1953 à 1964 inclusivement et amendement de M. Souquet ayant le même objet (p. 748) ; Art. 4 : amendement de M. Souquet tendant à une nouvelle rédaction de cet article mettant en cause la rétroactivité de la loi prévue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970 (p. 749). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observation sur les majorations de subventions d'équipement au profit des communes fusionnées (p. 969). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur l'état sanitaire du cheptel bovin (p. 2309, 2310).

**BOUSCH (M. JEAN-ERIC)** [Moselle].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. [6 octobre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

**Interventions :**

Son refus de s'associer à la motion de M. Chanty tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires [3 juin 1971] (p. 693, 694). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances remplaçant M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence,

**portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1212, 1213). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1322 à 1325). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1387, 1388). — Discussion des articles. — Art. 9 : son amendement tendant, entre le deuxième et le troisième alinéa de cet article, à insérer l'alinéa suivant : « Un règlement d'administration publique déterminera, après consultation des organismes intéressés, les conditions d'une application progressive des deux alinéas précédents. » (p. 1388), le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi relatif à l'apprentissage** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 35 : explication de vote sur l'amendement de coordination de M. Billecoq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, relatif à l'abrogation de certaines dispositions contenues dans divers codes (p. 1397) ; Art. 37 : amendements de M. Schiélé tendant, pour le dernier alinéa de cet article, à reprendre la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat (fixation par décret en Conseil d'Etat de l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine) (p. 1397). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi sur les fusions et regroupement de communes** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 *ter* : explication de vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1467). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1504, 1505). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2123 à 2125). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — PREMIERE PARTIE (suite). — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 8 : explique son vote sur l'amendement de M. Bertaud tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 p. 100 le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2186). — Suite de la discussion [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT. — Discussion générale. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, expose les objectifs poursuivis en matière d'opérations de rénovation urbaine : acquisitions de terrains nus, élimination de bidonvilles, aménagement des lotissements défectueux ; en matière de logement : constructions immobilières, généralisation de l'allocation-logement, octroi des prêts spéciaux immédiats et des prêts spéciaux différés, progression de l'épargne-logement (p. 2270 à 2272). — Suite de la discussion [27 novembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations sur les améliorations apportées en faveur de certaines catégories de victimes de guerre (p. 2423, 2424). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : FONCTION PUBLIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'augmentation des crédits de la formation professionnelle pour la mise en application de la loi du 16 juillet 1971 sur les conditions d'accès à l'E. N. A. et le régime de la scolarité dans cette école, sur le fonctionnement des instituts régionaux d'administration (p. 2436 à 2438). — Suite de la discussion [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Après l'art. 56 : son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2518, 2519, 2521) ; le retire (p. 2522). — Suite de la discussion [4 décembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin). — Discussion générale. — Observation sur l'inégalité dans la répartition des crédits (p. 2740). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite et fin). — Discussion générale. — Observation à propos du bassin houiller de Lorraine (p. 2745). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Art. 62 : explique son vote sur les amendements de MM. Coudé du Foresto et Martial Brousse et de M. Grand tendant à supprimer cet article qui vise au transfert au régime général des charges de trois régimes spéciaux dans une situation particulièrement défavorable (p. 2842). — Suite et fin de la discussion [8 décembre 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2925, 2926). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative**

pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Article additionnel : explique son vote sur l'amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Armengaud, tendant à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à présenter, dans le projet de loi de finances pour 1973, des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 3062) ; Art. 24 : observation sur les crédits des Charbonnages de France (p. 3064). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1972** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 45 : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter in fine cet article par un paragraphe III relatif à la majoration des rentes mutualistes des anciens militaires d'Afrique du Nord (p. 3151, 3152).

**BOUVARD (M. ROBERT)** [Haute-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [6 octobre 1971].

**BOYER-ANDRIVET (M. JACQUES)** [Gironde].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'importance des prêts accordés par le Fonds de développement économique et social pour les aménagements touristiques et l'équipement hôtelier (p. 2227 à 2229). — Suite de la discussion [24 novembre 1971]. — EQUIPEMENT. Discussion générale. — Observations sur le transfert aux départements de la charge d'entretien d'un certain nombre de routes (p. 2262). — Suite de la discussion [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la police, la protection civile, l'organisation du district (p. 2505). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les mesures prévues dans le but d'atténuer les inégalités qui frappent les catégories sociales les plus défavorisées (p. 2821, 2822). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'article 4 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'alinéa 7<sup>e</sup> de l'article 4 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier, est complété comme suit : « ... à l'exception des apports de raisin de viticulteurs non assujettis à la coopérative viticole dont ils sont membres » (p. 3039) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 10 *ter* : observation sur la teneur de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3046).

**BRACONNIER (M. JACQUES)** [Aisne].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la nécessité de prendre en considération le problème de l'insertion des jeunes dans la vie active (p. 2852, 2853).

**BRAYARD (M. JOSEPH) [Ain].**

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**BREGEGERE (M. MARCEL) [Dordogne].**

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

**Questions orales :**

**M. Marcel Brégègère** appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les graves conséquences qui découlent des nouvelles dispositions adoptées en ce qui concerne l'encadrement du Crédit agricole. Il lui demande les mesures immédiates qu'il compte prendre pour mettre fin à cet « encadrement » dont les victimes sont tout particulièrement les agriculteurs et les collectivités locales qui, de ce fait, voient considérablement amoindries leurs possibilités d'équipement [26 février 1971] (n° 1099). — Réponse [6 avril 1971] (p. 119).

**M. Marcel Brégègère** appelle l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur les conséquences désastreuses résultant des ouragans qui se sont succédé dans le Sud-Ouest et plus particulièrement dans le département de la Dordogne. Tenant compte de l'insuffisance des dispositions de la loi sur les calamités agricoles devant l'importance des dégâts et de la nécessité d'apporter des secours urgents, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour venir en aide aux populations sinistrées et permettre aux exploitants agricoles de survivre [2 octobre 1971] (n° 1153). — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1721 à 1723).

**Interventions :**

Est entendu lors de la réponse de *M. Jean Taittinger*, secrétaire d'Etat au budget, à sa question orale n° 1099 (cf. supra) [6 avril 1971] (p. 119). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de *M. René Tinant*, de *M. Michel Kauffmann* et de *M. Louis Guillou* concernant la politique agricole du Gouvernement [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 627, 628) ; Est entendu lors de la réponse de *M. Bernard Pons*, secrétaire d'Etat à l'agriculture, à la question orale n° 1153 (cf. supra) [12 octobre 1971] (p. 1722, 1723). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'aide aux victimes des calamités agricoles, sur la nature des directives que la Communauté européenne a proposées en matière de réforme et de modernisation de l'agriculture (p. 2307, 2308).

**BRIVES (M. LOUIS) [Tarn].**

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 902 à 904). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS [suite et fin]. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits pour promouvoir une politique efficace dans le domaine des équipements et de l'animation (p. 2730 à 2732).

**BROUSSE (M. MARTIAL) [Meuse].**

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET

DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les crédits destinés aux aménagements fonciers et à la formation professionnelle qui permettront d'assurer une meilleure rentabilité des exploitations (p. 2311 à 2313). — Suite de la discussion [27 novembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des veuves de guerre et des ascendants, sur la situation des anciens d'Afrique du Nord, sur la retraite du combattant (p. 2421 à 2423). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (sécurité sociale), à la suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les crédits alloués aux services administratifs chargés du contrôle du régime général et sur l'équilibre de ce régime général (p. 2809, 2810). — Examen des crédits. — Art. 58 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la dissolution de la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale (F.N.O.S.S.) (p. 2837) ; Art. 62 : son amendement tendant à supprimer cet article qui vise à la prise en charge par le régime général des charges de trois régimes spéciaux dans une situation particulièrement défavorable (p. 2840).

**BROUSSE (M. PIERRE) [Hérault].**

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 910 à 912). — Deuxième lecture [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 ter : explication de vote sur l'amendement de *M. Mignot* tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1465, 1466). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté principalement sur la crise de la viticulture française et sur le mécontentement des agriculteurs contraints de contribuer à la politique de soutien des marchés (p. 2314). — Suite de la discussion [26 novembre 1971]. — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la réorganisation de la S. N. C. F., la nécessité d'une meilleure coordination entre le train et les transports en commun de la région parisienne, sur la situation de la R. A. T. P. pour laquelle l'aide de l'Etat est en réalité une subvention pour l'industrialisation de la région parisienne au détriment de la province (p. 2360 à 2362) ; observation sur le paiement de la T. V. A. dans le cas d'un contrat de programme entre les entreprises de transport et la ville (p. 2367, 2368). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de 714 millions de francs (p. 2369). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'opportunité d'une meilleure coordination des organismes d'études et de recherches rattachés au Commissariat et le constat d'un ralentissement de la croissance de la production intérieure brute par rapport à 1971 (p. 2389, 2390). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : son amendement tendant à réduire le montant de ce titre de 2 millions de francs (p. 2391) ; le retire (ibid.) ; observation sur la réorganisation des différents secteurs du Commissariat (p. 2392).

**BRUN (M. PIERRE) [Seine-et-Marne].**

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant

en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de veillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale franco-tunisienne sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965, signé à Paris le 30 mai 1969 [14 décembre 1971] (n° 93).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-espagnol du 2 août 1968, relatif à la suppression du délai de six ans opposable aux travailleurs espagnols occupés en France, en ce qui concerne les indemnités pour charges de famille et les soins de santé dont bénéficient leurs familles demeurées en Espagne [14 décembre 1971] (n° 94).

#### Question orale :

**M. Pierre Brun** expose à *M. le ministre de l'économie et des finances*, tenant compte des mesures nouvelles de présentation de la vignette à l'examen des autorités de contrôle, qu'il lui paraît peu équitable de pénaliser les automobilistes en cas de vol de ladite vignette. Il lui demande s'il ne serait pas possible de rendre gratuite la délivrance du duplicata de cette pièce au lieu d'en rendre l'achat obligatoire pour la somme de 10 francs [25 novembre 1971] (n° 1176).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les titres II et V du code de la famille et de l'aide sociale et relatif au régime des établissements recevant des mineurs, des personnes âgées, des infirmes, des indigents valides et des personnes accueillies en vue de leur réadaptation sociale** [14 octobre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 203 du code de la famille et de l'aide sociale qui vise à exclure du champ d'application de la loi les établissements d'accueil hébergeant occasionnellement des indigents valides (p. 1749, 1750). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières** [28 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1829). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de *M. Aubry* tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 135 du code du travail : « 2<sup>o</sup> Les autres ouvriers du fond d'autres nationalités étrangères justifiant d'un travail effectif de six mois dans les mines en France. » (p. 1831). — Intervient dans la discussion du **projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles** [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1845). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1855). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observation sur la fusion de l'école nationale de Grignon avec l'institut agronomique (p. 2296). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la question des poteaux de bois utilisés comme support de fils téléphoniques (p. 2888). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale franco-tunisienne sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965, signé à Paris le 30 mai 1969** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3340, 3341) ; à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-espagnol du 2 août 1968, relatif à la suppression du délai de six ans opposable aux travailleurs espagnols occupés en France, en ce qui concerne les indemnités pour charges de famille et les soins de santé dont bénéficient leurs familles demeurées en Espagne.** — Discussion générale (p. 3341).

**BRUN (M. RAYMOND)** [Gironde].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'actions foncière [23 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé vice-président* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Rapport* fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières [2 avril 1971] (n° 167).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'amélioration des structures forestières [6 mai 1971] (n° 215).

*Avis* présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (services financiers), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'amélioration des structures forestières** [15 avril 1971]. — Discussion générale (p. 134, 135). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : son amendement tendant à la suppression de cet article relatif à l'indivision de bois communaux (p. 140) ; Art. 4 : son amendement tendant, à la fin du second alinéa de cet article à supprimer les mots : « notamment en matière de droits de chasse et de pêche » (p. 141) ; Art. 5 : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à supprimer la phrase : « Cette quote-part tient compte en premier lieu de la nature des terrains et de leur situation afin de rendre plus juste cette répartition » (p. 141, 142) ; Art. 6 : son amendement tendant, à la fin de la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « sont obligatoirement soumis au régime forestier », par les mots : « doivent être préalablement soumis au régime forestier » (p. 142) ; Art. 7 : son amendement tendant à remplacer les mots : « en vue de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général, après distraction du régime forestier » par les mots : « en vue de leur aliénation après distraction du régime forestier ou de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général » (p. 142, 143) ; Art. 9 : son amendement rédactionnel pour harmoniser cet article avec l'article premier (p. 143) ; Art. 12 : son amendement de coordination en vue d'harmoniser la rédaction de cet article avec celle des articles 1<sup>er</sup> et 9 (p. 144) ; Après l'article 24 bis : amendement de *M. Monichon* tendant à insérer un article additionnel (nouveau) relatif à la constitution de « groupements de gestion forestière » (p. 146) ; Art. 25 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural : « 1<sup>o</sup> Ils définissent les zones dans lesquelles les plantations et des semis d'essence forestière pourront être réglementés. Les réglementations ne seront pas applicables aux parcs ou jardins attenants à une habitation » (p. 148) ; sous-amendement de *M. Michel Cointat*, ministre de l'agriculture, visant à ajouter les mots « interdits » et « les interdictions » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le 2<sup>o</sup> du texte proposé pour l'article 52-1 du code rural « 2<sup>o</sup> Ils définissent les périmètres dans lesquels seront développées par priorité les actions forestières ainsi que les utilisations des terres et les mesures d'accueil en milieu rural, complémentaires des actions forestières. Ces périmètres sont délimités en tenant compte des plans d'aménagement rural lorsqu'il en existe » (p. 149) ; sous-amendement de *M. Schiélé* tendant à prévoir qu'outre les actions forestières seront développées également par priorité les mutations entre propriétés forestières privées et communales (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural relatif à l'aide du fonds forestier national pour les régions déshéritées (p. 150) ; Art. 26 : son amendement de coordination (p. 151) ; son amendement tendant, à la fin du premier alinéa du 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-2 du code rural, à supprimer les mots : « sauf

dans les zones visées au 3° de l'article 52-1. » (ibid.) ; Art. 28 : son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le 9° de l'article 158 du code forestier : « 9° A l'aménagement des périmètres visés au 2° de l'article 52-1 du code rural. » (p. 152). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'inflation, sur l'intérêt du respect des contrats anti-hausse pour freiner l'évolution des prix, sur le commerce et les échanges extérieurs (p. 2702 à 2704). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin). — Discussion générale. — Observation à propos des professeurs d'éducation physique (p. 2738).

**BRUYNEEL (M. ROBERT)** (Loir-et-Cher).

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [25 mai 1971] (n° 255).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [7 décembre 1971] (n° 67).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 584 à 586). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement, celui de M. Pleven, ministre de la justice et celui de M. Namy tendant à proposer tous les trois une rédaction différente pour le 2° du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale (cas de l'amende excédant la somme de 400 francs) (p. 589, 590) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 525 du code de procédure pénale : « Il peut également inviter le ministère public à lui fournir des renseignements complémentaires » (p. 591) ; amendement de M. Massa, soutenu par M. Caillavet, tendant à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « ... par lettre recommandée avec demande d'avis de réception », par les mots : « ... par le ministère d'huissier de justice commis à cet effet » (p. 591, 592, 593) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale : « Dans ce cas, il est mis fin à l'action publique. » (p. 593) ; amendement de M. Namy au quatrième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale (point de départ du délai d'opposition) (ibid.) ; son amendement tendant à remplacer le premier alinéa du texte proposé pour l'article 528 du code de procédure

pénale par les deux alinéas suivants : « En cas d'opposition formée par le ministère public ou par le prévenu dans les délais prévus à l'article 527, l'affaire est portée à l'audience du tribunal de police dans les formes de la procédure ordinaire. Toutefois, lorsque le tribunal, sur l'opposition du prévenu, rend un jugement par défaut dans les conditions prévues à l'article 412 du présent code, les articles 489 à 493 ne sont pas applicables. Jusqu'à l'ouverture des débats, le prévenu peut renoncer expressément à son opposition. L'ordonnance pénale reprend alors sa force exécutoire ; une nouvelle opposition est irrecevable », et amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à supprimer les mots : « ... du présent code, ... » dans le texte de l'amendement ci-dessus (p. 594) ; amendement de M. Mignot tendant à supprimer l'article 528-1 du code de procédure pénale (poursuite de l'action en réparation civile, même après le prononcé de l'ordonnance pénale) (p. 594, 595) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des trois derniers alinéas du texte présenté pour l'article 528-1 du code de procédure pénale (cas de l'opposition formée par le procureur de la République au même titre que celui de l'opposition du prévenu) (p. 595) ; Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 529 du code de procédure pénale : « soit dans un délai de quinze jours suivant la date de constatation de la contravention ou, le cas échéant, la date de l'envoi d'un avis de contravention » (p. 596) ; son amendement tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 529 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « ... d'éteindre l'action publique » par les mots : « de mettre fin à l'action publique. » (ibid.) ; Art. 5 : amendement de M. Massa, soutenu par M. Caillavet, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route (mode de recouvrement de l'amende pénale fixe) (p. 597) ; Art. 8 : amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction de cet article (date d'application de la loi) (p. 598) ; sur l'ensemble du projet de loi, évoque le cas des greffiers qui ne sont pas fonctionnalisés (ibid.). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française** [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1781 à 1783). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Piot assorti des sous-amendements de M. Namy et de M. Schiélé relatifs aux modalités de mise en place de la réforme (p. 1785) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 1793). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 333-2 du code civil qui stipule que la requête, aux fins de légitimation, faite seulement par l'un des parents n'est recevable qu'avec le consentement de son conjoint (p. 1930, 1931) ; explication de vote sur l'article 334-7 du code civil (p. 1933). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite et fin). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote sur l'ensemble des crédits de ce titre (p. 2717, 2718). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions** [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale par les dispositions suivantes : « Toute contravention de police, même commise en état de récidive, peut être soumise à la procédure simplifiée prévue au présent chapitre. Cette procédure n'est pas applicable : 1° si la contravention est prévue par le code du travail ; 2° si le prévenu, auteur d'une contravention punie d'un emprisonnement supérieur à dix jours ou d'une amende excédant 400 francs, était âgé de moins de dix-huit ans au jour de l'infraction. » (p. 2972) ; sous-amendement de M. Mignot tendant à rédiger comme suit le paragraphe 2° de l'amendement susvisé : « 2° Si la peine d'amende prévue par la loi excède 400 francs. » (p. 2973, 2974) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 525 du code de procédure pénale : « S'il estime qu'un débat contradictoire est utile ou que des sanctions autres que l'amende devraient être éventuellement prononcées le juge renvoie le dossier au ministère public aux fins de poursuites dans les formes de la procédure ordinaire. » (p. 2974) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 528 du code de procédure pénale : « Art. 528. — En cas d'opposition formée par le ministère public ou par le prévenu, l'affaire est portée à l'audience du tribunal de police dans les formes de la procédure ordinaire. Le jugement

rendu par défaut, sur l'opposition du prévenu, ne sera pas susceptible d'opposition. Jusqu'à l'ouverture des débats, le prévenu peut renoncer expressément à son opposition. L'ordonnance pénale reprend alors sa force exécutoire et une nouvelle opposition est irrecevable. » (ibid.); son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 528-1 du code de procédure pénale, à remplacer le mot : « point », par le mot : « pas » (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit le début du dernier alinéa du texte présenté pour le même article : « Cependant, elle n'a pas l'autorité... » (ibid.); son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 528-2 du code de procédure pénale pour préciser les cas dans lesquels le tribunal n'aura à statuer que sur les intérêts civils (p. 2974, 2975); Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 530 du code de procédure pénale : « Art. 530. — La procédure de l'amende forfaitaire ne peut intervenir : si la contravention expose son auteur à la réparation de dommages aux personnes ou aux biens ; si plusieurs contraventions, dont l'une au moins ne peut donner lieu à amende forfaitaire, ont été constatées simultanément. » (p. 2975); Art. 4 : son amendement d'ordre rédactionnel affectant les deuxième et troisième alinéas (ibid.); Art. 5 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 27 du code de la route : « Les articles 529 à 530-1 sont applicables en matière d'infractions... » (p. 2976); son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27 du code de la route : « En matière de contraventions à la réglementation sur le stationnement des véhicules, même commises par un mineur de dix-huit ans, il est procédé conformément aux articles L. 27-1 à L. 27-3. » (ibid.); amendement de M. Guy Petit, soutenu par M. Mignot, tendant à compléter la première phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route par la disposition suivante : « ... et signifié au prévenu par le ministère d'huissier de justice. » (ibid.); son amendement tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route, à remplacer les mots : « a acquis connaissance », par les mots : « a eu connaissance » (p. 2977); son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 27-2 du code de la route : « Art. L. 27-2. — Sur la réclamation faite en application des alinéas 1 et 3 de l'article précédent, le ministère public peut soit faire un classement sans suite, soit engager des poursuites, conformément aux articles 531 et suivants, ou selon les règles de la procédure simplifiée. En cas de condamnation de l'auteur de la réclamation, l'amende prononcée ne peut être inférieure au montant de l'amende pénale fixée portée au titre exécutoire. » (ibid.)

## C

**CAILLAVET (M. HENRI)** [Lot-et-Garonne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

### Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce [15 avril 1971] (n° 176).

Proposition de loi tendant à modifier les articles 235, 238 et 242 du code civil concernant la procédure du divorce [15 avril 1971] (n° 177).

Reprend une seconde fois sa proposition de loi (n° 149, 1967-1968) tendant à instaurer le divorce et la séparation de corps par consentement mutuel [29 avril 1971] (p. 242).

Proposition de loi tendant à permettre l'interruption de la grossesse [1<sup>er</sup> juin 1971] (n° 276).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [3 juin 1971] (n° 282).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [23 juin 1971] (n° 350).

Proposition de loi tendant à permettre aux chiropracteurs titulaires du diplôme de docteur en chiropractie d'exercer leur art [24 novembre 1971] (n° 37).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

### Questions orales :

**M. Henri Caillavet** expose à M. le Premier ministre que la région de Toulouse et d'Agen, enclavée entre les façades atlantique et méditerranéenne, ne bénéficie pas d'un équipement suffisant, alors que la Garonne, si elle était convenablement aménagée, pourrait amener, au point de vue agricole, un enrichissement des terres, périodiquement inondées et permettre, au point de vue industriel, l'implantation d'industries, grâce à l'acheminement de l'énergie et des matières premières pondéreuses. Il lui indique que s'opposent à cet aménagement, d'une part, l'insuffisance des crédits consacrés à la modernisation des voies navigables entre Toulouse et Bordeaux, considérés tant en valeur absolue qu'au regard des sommes affectées aux opérations similaires concernant le Bassin parisien et l'Est de la France, et, d'autre part, une certaine volonté des pouvoirs publics de favoriser les façades maritimes, notamment Bordeaux, au détriment de la région agenaise et toulousaine. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer le désenclavement des régions intérieures du Sud-Ouest [2 avril 1971] (n° 1102). — Réponse [8 juin 1971] (p. 706, 707).

**M. Henri Caillavet** demande à M. le ministre de l'économie et des finances, après la décision permettant à l'Allemagne et aux Pays-Bas, membres de la Communauté des Six, de laisser « flotter » leur monnaie, comment il conçoit le fonctionnement du Marché commun agricole. Il lui rappelle que la politique agricole commune est fondée sur la fixation de prix exprimés en unités de compte. Or, l'abandon de parités fixes entre les différents instruments monétaires interdit désormais la cohérence, puisque les prix ne cessent de varier à chaque cotation boursière. En présence de semblables inconvénients, il l'invite à lui indiquer les moyens qu'il se propose de mettre en œuvre pour surmonter de tels errements [11 mai 1971] (n° 1122). — Réponse [25 mai 1971] (p. 500 à 503).

**M. Henri Caillavet** expose à M. le ministre de l'agriculture que, les 16 et 17 mai, s'est abattue sur les régions de Lot-et-Garonne et du Gers une tornade accompagnée de grêle et de pluie. En quelques instants, les champs, les vergers, les récoltes, les vignes, les bâtiments agricoles, etc. ont été anéantis tant la violence de l'ouragan était extrême. Le premier jour la grêle, puis le second jour la pluie ont saccagé l'ensemble des exploitations agricoles, laissant apparaître, après leur passage, la désolation, certaines bêtes d'élevage ayant même été noyées par suite de la montée soudaine des eaux. Certes, les autorités administratives départementales ont pris un certain nombre de décisions, mais celles-ci risquent de se révéler illusoire et tardives tant est grande l'ampleur du sinistre. Il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable de venir en aide aux exploitants des cantons concernés, notamment en faisant plus largement appel au Fonds de garantie contre les calamités agricoles, dont les ressources paraissent suffisantes. Par ailleurs, il lui demande s'il n'est pas possible de mettre en application le troisième paragraphe de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1964 visant plus particulièrement les dommages qui ont un caractère de calamité publique [27 mai 1971] (n° 1129). — Réponse [15 juin 1971] (p. 870, 871).

**M. Henri Caillavet**, rappelant à M. le ministre de l'agriculture sa question du 27 mai dernier (n° 1129), relative au cyclone qui venait de ravager en partie le Lot-et-Garonne, lui demande s'il ne pense pas, à la suite du nouveau cataclysme qui s'est abattu sur les régions de Casteljaloux, Marmande et Miramont-

de-Guyenne, mettre en œuvre une procédure d'urgence pour venir en aide aux sinistrés urbains et ruraux. Plus particulièrement, il l'interroge pour savoir s'il ne lui paraît pas équitable de consentir auxdits sinistrés des aides, des concours financiers non remboursables, puis des prêts sans intérêt pour leur permettre la reconstitution de leur patrimoine. Il souhaite donc connaître d'urgence les moyens de solidarité qu'il entend utiliser pour atténuer les malheurs provoqués par de tels événements atmosphériques [8 juin 1971] (n° 1135). — Réponse [15 juin 1971] (p. 870, 871).

**M. Henri Caillavet** demande à *M. le ministre de l'agriculture* les raisons pour lesquelles malgré la situation désastreuse du marché des fruits n'a pas été appliquée la clause de sauvegarde prévue par le Traité de Rome. Ne pense-t-il pas, par ailleurs, afin de prévenir de nouvelles difficultés mettant en cause l'avenir même de l'arboriculture fruitière, proposer des modifications aux règlements communautaires? Plus particulièrement des interventions ont-elles été entreprises auprès de nos partenaires pour hâter la conclusion de l'établissement d'un cadastre fruitier? [24 août 1971. — J.O. du 17 septembre 1971] (n° 1148). — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1720, 1721).

**M. Henri Caillavet** rappelle à *M. le ministre de l'agriculture* la journée de protestation du monde paysan qui s'est déroulée dans la dignité à Agen et au cours de laquelle des syndicalistes passionnément attachés à la défense de la profession d'exploitant ont souligné l'insuffisance criarde des aides de l'Etat alors que le département a subi des calamités sans précédent. Il lui demande si les revendications exposées ne méritent pas comme il le pense la compréhension gouvernementale ne serait-ce que pour marquer la solidarité nationale, savoir que tout le département soit déclaré sinistré au regard de la loi sur les calamités agricoles, qu'une indemnisation couvre à 50 p. 100 les dégâts avec le versement d'un acompte immédiat de 10 p. 100, enfin la modification de la loi de 1964 sur les calamités agricoles pour apporter dans l'avenir une aide réelle aux sinistrés [5 octobre 1971] (n° 1154). — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1723 à 1726).

**M. Henri Caillavet** demande à *M. le Premier ministre* s'il lui paraît conforme à la Constitution qu'une même personne puisse être tout à la fois membre du Gouvernement et, en fait, par l'intermédiaire de remplaçants, député et sénateur d'un même département. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour éviter qu'une telle situation, qui rappelle la candidature multiple et le cumul des mandats parlementaires, ne se reproduise à l'avenir [9 novembre 1971] (n° 1168). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3014).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique de l'Algérie à l'égard des compagnies pétrolières françaises** [27 avril 1971] (p. 225 à 228, 230). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 9 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : Art. 9. — Les contrats simples ne peuvent être conclus que pendant une période de trois années à compter de la promulgation de la présente loi. Ces contrats pourront être renouvelés pour une autre période de trois années avant l'expiration du régime du contrat simple. Avant l'expiration du régime du contrat simple, le Comité national de conciliation présentera un rapport sur l'application de la présente loi ; le Gouvernement saisira le Parlement de dispositions nouvelles destinées à supprimer ce régime, à le modifier ou à le remplacer. » (p. 488, 489). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1122** (cf. supra) [25 mai 1971] (p. 502). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions** [27 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : soutient l'amendement de M. Massa tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « ... par lettre recommandée avec demande d'avis de réception », par les mots : « ... par le ministère d'huissier de justice commis à cet effet » (p. 591, 592) ; Art. 5 : soutient deux amendements de M. Massa, l'un au deuxième alinéa, l'autre au dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route (mode de recouvrement de l'amende pénale fixe et délai pour le dépôt éventuel d'une réclamation) (p. 596, 597) ; Après l'article 5 : soutient l'amendement de M. Massa tendant à insérer un article addi-

tionnel 5 bis (nouveau) ainsi rédigé : « Un règlement d'administration publique fixera les modalités d'indemnisation due aux personnels des études d'huissiers de justice et aux officiers ministériels, huissiers de justice. » (p. 597, 598). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. André Monteil et de M. Pierre-Christian Taittinger concernant la **politique française en Méditerranée** et sur celle de M. Edouard Bonnefous concernant la **politique de la France à l'égard de l'Algérie** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 644, 646, 647). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1102** (cf. supra) [8 juin 1971] (p. 707). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale (n° 73 du 7 octobre 1970) ayant trait aux **rôles respectifs du Président de la République et du Premier ministre** [8 juin 1971] (p. 711 à 714, 717, 718). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur le travail temporaire** [10 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son sous-amendement tendant à remplacer « trois mois » par « six mois » dans le texte présenté par M. Jean Gravier pour compléter l'article par un deuxième alinéa ainsi conçu : « Dans les cas prévus aux c, d et e ci-dessus, la durée de la mission ne peut excéder trois mois, sauf justifications préalables fournies à l'autorité administrative. » et son autre sous-amendement au même texte dans la rédaction suivante « Dans les cas prévus aux c, d et e ci-dessus la durée du contrat ne peut excéder trois mois, sauf justifications fournies à sa demande à l'autorité administrative dans un délai qui ne saurait excéder lui-même trois mois. » (p. 810, 811) ; son sous-amendement au texte présenté par l'amendement de M. Gravier tendant à compléter l'article par un troisième alinéa relatif à la limitation en pourcentage du personnel temporaire (consultation de la branche professionnelle intéressée) (p. 811, 812) ; Art. 4 : amendement de M. Jean Gravier et sous-amendement de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, relatifs à la durée du contrat liant le salarié et l'entreprise de travail temporaire (p. 815). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [14 juin 1971]. — Discussion générale (p. 854, 855). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à compléter cet article par trois nouveaux alinéas concernant la création d'un conseil de l'enseignement à distance au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 855, 856) ; Art. 4 : amendement de M. Pelletier tendant à rédiger comme suit cet article : « Deux représentants de l'enseignement privé à distance siègent au conseil académique. » (p. 856) ; Art. 4 bis : amendement de M. Pelletier tendant à compléter cet article de manière à réserver deux sièges à l'enseignement à distance au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 856, 857) ; Art. 5 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « à des conditions de », à insérer le mot : « moralité » (p. 857) ; Art. 5 : amendement de M. Pelletier tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à substituer les mots : « titres ou références » aux mots : « titres et références » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter ledit premier alinéa par la phrase suivante : « Ces conditions sont celles prévues pour les établissements d'enseignement privés » (ibid.) ; Art. 6 bis : son amendement tendant à rédiger ainsi le début du deuxième alinéa de cet article : « Sous peine de nullité, il doit en outre être annexé... » (ibid.) ; son amendement tendant, audit deuxième alinéa in fine, à remplacer les mots : « les débouchés éventuels », par les mots : « les emplois auxquels elles préparent » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter in fine le troisième alinéa de cet article par les mots : « ... et faire l'objet d'un contrat régi par le droit commun, sous réserve des dispositions de l'article 7 » (p. 858, 860) ; Art. 7 : son amendement tendant à introduire, en tête de cet article, les deux alinéas suivants : « Le contrat d'enseignement et, s'il y a lieu, le contrat de fourniture de matériels pédagogiques, n'entre en vigueur pour l'élève qu'au terme d'un délai de huit jours après la remise entre ses mains d'une copie signée par les parties. Pendant ce délai, l'élève peut déclarer par écrit à l'établissement, sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, qu'il renonce à la condition du contrat. La renonciation anticipée à ce droit est nulle. Si l'élève renonce à la conclusion du contrat aucun dédit ne peut lui être demandé. Passé ce délai de huit jours, le contrat d'enseignement entre en vigueur, sauf cas de force majeure intervenant dans le délai d'un mois à compter de l'inscription. Dans ce cas, la résiliation du contrat d'enseignement comporte le remboursement des sommes versées. Jusqu'au terme d'un délai de trois mois suivant la date de la signature, le contrat peut encore être résilié par le souscripteur moyennant abandon des sommes par lui versées » ; cet amendement est

assorti de trois amendements de M. Pelletier : les deux premiers tendant, au premier alinéa : 1° à remplacer « un délai de huit jours » par un « un délai de six jours francs » ; 2° à ajouter à « huit jours » le mot « francs » ; le troisième tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa : « A l'expiration de ce délai, le contrat d'enseignement entre en vigueur » (p. 858, 859) ; son amendement tendant, au premier alinéa ancien de cet article, à remplacer les mots : « à compter de sa signature, le contrat... », par les mots : « à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci... » (p. 859) ; son amendement tendant, au premier alinéa ancien de cet article, à remplacer les mots : « du prix total convenu », par les mots : « du prix du contrat d'enseignement » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter in fine le troisième alinéa ancien de cet article par les mots suivants : « ... sauf pour les Français de l'étranger » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter in fine le quatrième alinéa ancien de cet article par les mots suivants : « ... pour la première année pédagogique » et amendement de M. Schleiter proposant une nouvelle rédaction pour ledit alinéa (p. 859, 860) ; Art. 8 : amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article (réglementation de la publicité) (p. 860, 869) ; son amendement tendant à la fin du premier alinéa de cet article à remplacer les mots : « ... leurs débouchés », par les mots : « ... les emplois auxquels elles préparent » (p. 861) ; son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du même article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Aucune publicité ne pourra être mise en œuvre pendant le délai de quinze jours qui suivra le dépôt » (ibid.) ; son amendement tendant à insérer un autre nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toute publicité non conforme aux dispositions de l'alinéa premier peut faire l'objet d'une interdiction par le ministre de l'éducation nationale » (ibid.) ; Art. 9 : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... un acte... », par les mots : « ... l'acte... » (ibid.) ; son amendement tendant, au même alinéa, après les mots : « ... de se rendre... », à insérer les mots : « ... à l'improvisiste... » (p. 861, 862, 863) ; son amendement tendant, au même alinéa, après les mots : « ... la souscription... », à insérer le mot : « ... immédiate... » (p. 863) ; son amendement tendant à compléter cet article par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Un délai de deux jours francs est requis entre la présentation du matériel et la signature du contrat » (p. 864) ; son amendement tendant à compléter cet article par un quatrième alinéa ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat précisera les conditions dans lesquelles s'exercera l'activité des présentateurs » et sous-amendement de M. Pelletier tendant, après les mots : « ... Conseil d'Etat... », à insérer les mots : « ... qui devra être publié six mois au plus tard après la promulgation de la présente loi... » (ibid.) ; Art. 14 : amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article (bénéfice de la formation professionnelle permanente) (ibid.) ; souhaite une seconde délibération de la proposition de loi (p. 865). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à ses **questions orales n°s 1129 et 1135** (cf. supra) [15 juin 1971] (p. 870, 871). — Intervention dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 ter nouveau : amendement de M. Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La procédure d'exécution du Plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales » (p. 957) ; Art. 8 : observation sur la majoration de subvention en faveur des communes ayant déjà fusionné (p. 970). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture, à sa **question orale n° 1148** (cf. supra) [12 octobre 1971] (p. 1720, 1721). — Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture, à sa **question orale n° 1154** (cf. supra) [12 octobre 1971] (p. 1724, 1725, 1726). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant à supprimer le **paragraphe II de cet article** (choix laissé à l'avocat de renoncer, soit à la plaidoirie, soit à la postulation) (p. 2010, 2011) ; Art. 14 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par des dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat : syndic, administrateur judiciaire, d'arbitre rapporteur près les tribunaux de commerce (p. 2017, 2018 ; 2019, 2020) ; le retire (2020) ; Art. 31 : son amendement tendant à compléter cet article in fine par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les responsabilités inhérentes aux activités visées à l'article 14, alinéa 3 et suivants, sont supportées exclusivement par les avocats qui les exercent ; elles doivent faire l'objet d'assurances spéciales, qui sont contractées à titre indi-

viduel ou collectif. » (p. 2032) ; le retire (ibid.) ; Art. 33 bis : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette indemnité ne pourra, pour les anciens avoués ayant cinq années et moins d'exercice ainsi que pour ceux justifiant de la qualité de rapatrié d'outre-mer, être inférieure au montant total de la dernière finance de l'office augmentée des intérêts et charges financières afférentes aux emprunts qu'ils ont pu contracter. En aucun cas le coefficient applicable ne pourra être inférieur à celui retenu lors de leur acquisition. » (p. 2033, 2034) ; le retire (p. 2034) ; Art. 36 : son amendement tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « ... ces sommes porteront intérêt au taux de 5 p. cent. » (p. 2036) ; le retire (ibid.) ; Art. 37 : son amendement tendant à remplacer, dans le deuxième alinéa de cet article, les mots : « cinq annuités » par les mots : « deux annuités » (p. 2037) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant à compléter le même alinéa par la phrase suivante : « ces sommes portent intérêt au taux de 5 p. 100 » (p. 2038) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du même article : « — le solde revalorisé sera payé par annuités égales au cours des deux années suivantes, ce solde portant également intérêt au taux de 5 p. 100. » (p. 2039) ; le retire (ibid.) ; soutient le sous-amendement de M. Pelletier à l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, après la première phrase du cinquième alinéa, à insérer une phrase relative au versement du solde de l'indemnité pour les avoués cessant leur fonction (p. 2040) ; Art. 33 : son amendement tendant, à la fin de la première phrase du premier alinéa de cet article, à ajouter les mots : « ..., placé sous le contrôle de la Cour des comptes. » (p. 2044) ; le retire (p. 2045) ; Art. 43 : son amendement tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa concernant l'avoué justifiant de sa qualité de rapatrié d'outre-mer (p. 2048) ; Art. 50 : son sous-amendement tendant à ajouter un paragraphe V au texte présenté par l'amendement de M. Pleven, ministre de la justice, proposant une nouvelle rédaction de cet article (faire bénéficier de la loi les principaux et sous-principaux clercs d'avoués, sous certaines conditions) (p. 2050, 2051 ; 2052) ; Art. 52 bis nouveau : auteur d'un amendement, se rallie à celui de M. Garet tendant à insérer, après l'article 52, un article additionnel qui permettrait de réparer le préjudice probable subi par le personnel des études (p. 2055) ; Art. 54 : son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté par l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot : « A l'exclusion des conseillers fiscaux membres de l'association des conseils fiscaux de France, les personnes... » (p. 2060, 2061) ; le retire (p. 2061) ; Art. 55 : son sous-amendement tendant à compléter in fine le texte présenté par l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot pour cet article, par un alinéa 3° ainsi rédigé : « 3° Avoir exercé ces activités antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1971. » (p. 2063) ; Art. 69 : son sous-amendement au dernier alinéa du texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir cet article qui vise à sauvegarder les droits acquis des ressortissants étrangers qui exerçaient en France avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 (p. 2067) ; le retire (ibid.) ; Après l'art. 73 bis : son amendement, tendant après l'article 73 bis, à ajouter un article 73 ter nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions des articles 72 C et 73 bis ne sont pas applicables aux entreprises de presse, d'information et de documentation fournissant au public tous renseignements, avis ou commentaires de droit. » (p. 2069) ; le retire (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 bis : son amendement tendant à remplacer la deuxième phrase de cet article par les dispositions suivantes : « Les mesures de publicité instituées par l'article précité s'appliquent aux membres du Parlement, du Conseil économique et social et du Conseil constitutionnel, aux membres du Gouvernement, aux fonctionnaires de l'Etat chargés de la direction ou de l'administration des entreprises publiques et semi-publiques, ainsi qu'aux contribuables dont les revenus déclarés annuellement dépassent 100.000 francs. Lesdites mesures s'appliqueront pour la première fois aux revenus de l'année 1972. » (p. 2153) ; le retire (p. 2155). — Prend part en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) à la **suite de la discussion** [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'Alliance française, l'aide aux missions de toutes confessions, le livre français à l'étranger et, d'une manière générale, sur le rayonnement de la pensée française dans le monde (p. 2555 à 2557). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1971]. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discus-

sion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes relatifs à la coordination de la navigation aérienne et sur le *Concorde* (p. 2796 à 2798). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1168** (cf. *supra*) [14 décembre 1971] (p. 3014). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 37 : son amendement tendant à compléter l'alinéa 1° par la phrase suivante : « ... ces sommes portent intérêt au taux de 5 p. 100 ; » (p. 3112) ; le retire (p. 3113) ; Art. 38 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... ladite annuité, en tenant compte de la valeur du point servant à déterminer l'échelle des salaires du personnel telle qu'elle résulte de la convention collective du travail applicable à la nouvelle profession d'avocat aux dates précitées, sans que la somme obtenue... » (p. 3114) ; le retire (p. 3115) ; Art. 40 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui met à la charge des avoués le règlement d'une fraction de l'indemnité de licenciement (p. 3115) ; Art. 55 : son amendement tendant, dans la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « à titre professionnel » par les mots : « à titre habituel » (p. 3121) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant, après l'alinéa 1°, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « 1° bis. — Avoir exercé cette activité antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1971 ; » (p. 3121, 3122) ; observation sur la protection du titre de « conseil fiscal » (p. 3123). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi relatif au travail temporaire** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : reprend l'amendement qu'il avait déposé en première lecture tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « sauf justifications fournies à sa demande à l'autorité administrative dans un délai qui ne saurait excéder lui-même trois mois » (p. 3332 ; 3333) ; le retire (p. 3333) ; Art. 4 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article relatif à la durée du contrat (p. 3333 ; 3334) ; le retire (p. 3334) ; Art. 8 : son amendement tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Il n'y a pas lieu à substitution lorsque l'employeur a contracté une assurance groupe ou individuelle pour la garantie des salaires et des charges sociales. » (p. 3335) ; le retire (ibid.) ; Art. 30 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les entrepreneurs de travail temporaire sont tenus de fournir à l'autorité administrative des éléments d'information, notamment d'ordre statistique, sur les opérations qu'ils effectuent. » (p. 3336 ; 3337).

**CARAT** (M. JACQUES) [Val-de-Marne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 408 à 410). — Suite de la discussion [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à compléter le texte présenté pour modifier l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 par les dispositions suivantes : « Toutefois, la redevance n'est pas perçue : 1° dans les zones de rénovation urbaine ne bénéficiant d'aucune subvention de l'Etat ; 2° dans les communes dont le centime démographique est inférieur à 0,0025. » (p. 459) ; Art. 7 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les majorations de redevances qui résulteraient de l'application de la présente loi ne seront pas dues pour les constructions industrielles ou à usage de bureaux ayant fait l'objet d'un agrément ou d'une demande de permis de construire antérieurement à sa promulgation. » (p. 461). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par

l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE.** — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les charges qui pèsent sur le budget des municipalités de la région parisienne en matière de constructions scolaires et sur le manque de personnel de surveillance (p. 2218 à 2220).

**CARCASSONNE** (M. ROGER) [Bouches-du-Rhône].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

#### Question orale :

M. Roger Carcassonne demande à M. le ministre des affaires culturelles quelles mesures il compte prendre pour soutenir les théâtres lyriques de province menacés pour la plupart de fermeture en raison de l'insuffisance des subventions accordées par l'Etat. Il lui demande en outre de faciliter l'enseignement vocal dans les conservatoires, de créer des orchestres régionaux de qualité et des écoles de chœurs [15 avril 1971] (n° 1104). — Réponse [11 mai 1971] (p. 375, 376).

#### Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles, à sa **question orale n° 1104** (cf. *supra*) [11 mai 1971] (p. 375, 376).

**CARDOT** (Mme MARIE-HÉLÈNE) [Ardennes].

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

N'était pas candidate aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

#### Dépôts législatifs :

*Proposition de loi* relative à l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne pour les militaires de carrière [6 avril 1971] (n° 171).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés [22 avril 1971] (n° 191).

*Proposition de loi* tendant à interdire la publicité à domicile des ouvrages, films, gadgets, disques pornographiques ou érotiques [18 juin 1971] (n° 335).

#### Questions orales :

Mme Marie-Hélène Cardot rappelle à M. le Premier ministre que l'Etat ne peut se désintéresser ni de la sauvegarde des bonnes mœurs, ni des troubles publics provoqués par la violation répétée des articles du code pénal destinés à sauvegarder la décence et à assurer la dignité humaine. Or, dans les rues s'étalent des affiches indécentes et l'annonce de spectacles où des artistes pratiquent l'exhibitionnisme intégral. Il suffit d'ouvrir sa boîte aux lettres pour recevoir des catalogues de livres interdits à cause de leur caractère pornographique. Des magasins s'ouvrent à Paris et dans toutes les grandes villes de province qui sont spécialisés dans la vente d'articles, livres, films, gadgets dont l'utilisation est inavouable. Depuis plus d'un an, des procès-verbaux sont faits contre des spectacles exhibitionnistes et ne sont pas transmis au tribunal par le parquet. Les firmes de diffusion pornographique bénéficient des moyens de transmission officiels et de la protection du secret postal, voire de tarifs privilégiés, qui constituent des subventions de fait considérables. La défense de la santé publique et de l'équilibre moral de la population n'est plus assurée, cette carence entraînant des conséquences incalculables. Les importations étrangères massives ne sont arrêtées aux douanes que pour partie. Les personnels féminins qui devraient être protégés par l'article 72 du code du travail ne le sont pas. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation ; s'il compte appliquer les textes existants, les renforcer ou en proposer l'abrogation, et si la « nouvelle société » sera celle des « maisons de tolérance », de « l'avortement raciste » et de la boue montante de la pornographie. (Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.) [9 décembre 1970] (n° 1094). — Réponse [6 avril 1971] (p. 115, 116).

**Mme Marie-Hélène Cardot** attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la gravité des discriminations dont font l'objet les industries et commerces agricoles et alimentaires par rapport aux coopératives agricoles qui exercent des activités identiques, mettent en œuvre des moyens et méthodes de même nature et importance et utilisent des personnels de même qualification. Il est rappelé à cet égard que le traitement dérogatoire dont bénéficient les entreprises coopératives comporte notamment exonération à leur profit de l'impôt sur les sociétés ou les B. I. C., des impôts locaux telle la patente, de la contribution à l'effort de construction; qu'en matière de charges sociales ces entreprises relèvent du régime agricole, moins onéreux, dont le déficit est mis à la charge du régime général; qu'enfin, pour ce qui concerne leur financement, les coopératives agricoles ont accès aux caisses de crédit agricole dont les conditions plus avantageuses consenties en matière de crédit à leurs usagers tirent leur origine des bonifications d'intérêts qui sont accordées par l'Etat et du régime fiscal et social privilégié applicable à ces institutions; que de plus les entreprises coopératives reçoivent, à l'occasion de leurs investissements, des subventions autres que la prime d'orientation de droit commun. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer: 1° le montant des subventions et des aides spécifiques allouées aux coopératives agricoles au cours des cinq dernières années; 2° la perte de recettes que l'application des régimes de faveur énumérés ci-dessus a entraînée pour la collectivité durant cette même période [3 juin 1971] (n° 1133). — Réponse [22 juin 1971] (p. 1169 à 1170).

#### Interventions :

Est entendue lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1094** (cf. supra) [6 avril 1971] (p. 115, 116). — Prend part, en tant que rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés** [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 192). — Discussion de l'article unique. — **Amendement de M. Viron** tendant à rédiger l'article de façon à reconnaître, pour les anciens combattants « la permanence » du droit aux emplois réservés (p. 193). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'allocation de logement** [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7: son amendement tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Une partie de ces recettes, qui ne pourra être inférieure à 10 p. 100, devra obligatoirement être affectée au logement des personnes âgées en appartements ou maisons individuelles. Le montant de cette affectation partielle ainsi que les modalités d'attribution des fonds seront fixés annuellement par décret sur la base de programmes approuvés par le ministre de l'équipement et du logement. » (p. 1132, 1133); le retire (p. 1133). — Est entendue lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1133** (cf. supra) [22 juin 1971] (p. 1170).

**CAROUS (M. PIERRE)** [Nord].

#### Vice-président du Sénat.

En cette qualité, préside la séance du 13 mai 1971; la séance du 19 mai 1971; la séance du 25 mai 1971. — Souhaite, le 25 mai 1971, la bienvenue à une délégation du Parlement du Royaume-Uni. — Préside la séance du 27 mai 1971; la séance du 3 juin 1971; la séance du 8 juin 1971; la séance du 9 juin 1971; la séance du 15 juin 1971; la séance du 25 juin 1971; la séance du 28 juin 1971; la séance du 29 juin 1971.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

**Rapport**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au territoire des terres australes et antarctiques françaises [10 juin 1971] (n° 295).

**Rapport**, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au territoire des terres australes et antarctiques françaises [30 juin 1971] (n° 401).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière** [29 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A (nouveau): son sous-amendement tendant à rédiger ainsi le premier alinéa du texte présenté par l'amendement de *M. Schiélé* pour cet article additionnel: « Sans qu'il soit porté atteinte aux pouvoirs des maires et des présidents des établissements publics intéressés tels que ces pouvoirs sont définis par les articles 500 et 507 du code de l'administration communale, l'ensemble des emplois des communes et de leurs établissements publics occupés ou susceptibles d'être occupés par des agents soumis au statut défini par le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de l'administration communale constituant des cadres de l'intérieur desquels le recrutement et le déroulement de carrière des agents intéressés sont organisés sur le plan communal ou intercommunal », (p. 251, 252, 253); Art. 2 quater nouveau: son sous-amendement au texte de l'amendement présenté par *M. Schiélé* pour cet article additionnel est devenu sans objet (p. 255, 256); Art. 3: observation présentée sur la rédaction de cet article selon l'amendement de *M. Schiélé* (menace de monopole du « centre d'administration municipale » pour le recrutement du personnel communal) (p. 258, 259); Art. 4: son sous-amendement tendant, dans le texte présenté pour cet article par l'amendement de *M. Schiélé*, à substituer « le ministre de l'intérieur » aux « membres élus du conseil » (p. 260). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 893 à 895). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de *M. Mignot* tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 929, 930, 933); Art. 2: explique son vote sur l'amendement de *M. Mignot* tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (rôle de la commission d'élus) (p. 935); Art. 5 ter nouveau: amendement de *M. Champeix* tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu: « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales » (p. 969); explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 973, 974). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** [22 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9: amendement de *M. Dailly* tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962: « en vue de la création ou de la rénovation de secteurs urbains ou de la constitution de réserves foncières destinées au même objet » (p. 1229, 1230). — **Suite de la discussion** [23 juin 1971]. — Art. 9 (suite): son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à supprimer la dernière phrase du premier alinéa ainsi libellée: « Il est tenu d'informer les locataires occupant le bien objet de la demande » (p. 1240); amendement de *M. Dailly* au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 24 juillet 1962 (délai de six mois ramené à trois mois) (p. 1241); son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à supprimer les deux dernières phrases du deuxième alinéa ainsi libellées: « Il est tenu d'informer de sa décision les locataires visés à l'alinéa précédent en précisant le montant de leur indemnisation en cas d'éviction. Cette indemnisation devra tenir compte du préjudice direct et certain subi. » (ibid.); explique son vote sur l'amendement de *M. Dailly* tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa concernant les délais en cas d'aliénation pour payer des droits de mutation (p. 1242, 1243, 1244); Après l'art. 9: son amendement tendant, dans le texte présenté pour la section II de la loi du 26 juillet 1962, à insérer un article additionnel 9 bis, ainsi rédigé: « Art. 9 bis. — I. Lorsque le titulaire du droit de préemption lui a notifié sa décision d'exercer ce droit, ainsi que dans le cas où il a sollicité l'acquisition de son bien dans les conditions fixées par l'article 9, premier alinéa, ci-dessus, le propriétaire est tenu d'informer les locataires ou les preneurs occupant le bien et de les faire connaître au titulaire du droit de préemption. Le propriétaire doit également informer ses locataires ou preneurs de la décision prise par le titulaire du droit de préemption en

application de l'article 9, deuxième alinéa, ci-dessus. — II. — Dès qu'il est informé dans les conditions prévues au I ci-dessus, le locataire ou preneur peut faire connaître au propriétaire et au titulaire du droit de préemption son intention de quitter les lieux avant l'expiration du bail ; le propriétaire et le titulaire du droit de préemption ne peuvent, quelles que soient les clauses du bail, ni s'y opposer, ni réclamer au locataire ou preneur une indemnité à ce titre. Le locataire ou preneur peut également demander la fixation du montant des indemnités auxquelles, il peut prétendre en fin de bail. En cas de litige, ces indemnités sont fixées par la juridiction compétente en matière d'expropriation » (p. 1244) ; son amendement tendant, dans le texte présenté pour la section II de la loi du 26 juillet 1962, à insérer un article additionnel 9 ter, ainsi rédigé : « Art. 9 ter. — Lorsque le titulaire du droit de préemption est devenu propriétaire du bien, soit par exercice du droit de préemption, soit dans le cas prévu par l'article 9 ci-dessus, le locataire ou le preneur peut à tout moment lui déclarer son intention de quitter les lieux et de résilier le bail. Le titulaire du droit de préemption ne peut, quelles que soient les clauses du bail, ni s'y opposer, ni réclamer au locataire ou preneur une indemnité à ce titre. La déclaration visée ci-dessus est notifiée au titulaire du droit de préemption par acte extrajudiciaire. Sauf acceptation d'un délai plus long par ledit titulaire, cette déclaration prend effet au plus tard dix-huit mois après la date à laquelle elle a été notifiée. Le titulaire du droit de préemption est tenu de verser au locataire ou preneur sortant des lieux les indemnités auxquelles celui-ci peut prétendre à l'expiration du bail, notamment celles qui peuvent lui être dues à raison des améliorations qu'il a apportées au fonds loué » (ibid.) ; Art. 11 : explique son vote sur l'amendement de coordination de M. Dailly tendant à supprimer cet article (période pendant laquelle peut s'exercer le droit de préemption dans les Z. A. D.) (p. 1246). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1458). — Discussion des articles. — Art. 5 ter : amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1464). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1471). — Intervient dans la discussion du projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 : amendement de M. Monory tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à instituer les concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives (p. 1510). — Explication de vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière (urgence déclarée) [30 juin 1971] (p. 1539). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au territoire des Terres australes et antarctiques françaises [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1547, 1548). — Explication de vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [30 juin 1971] (p. 1560). — Nouvelle lecture [30 juin 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1574). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de M. Monichon qui met en cause le principe de l'unité de gestion du réseau accidents du travail (p. 1866). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la filiation [9 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Namy, tendant à faire reconnaître, par le texte proposé pour l'article 318 du code civil, le droit pour la mère de contester la paternité du mari « en justice » (p. 1926, 1927) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes, autre que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1941, 1942) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1951). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1991). — Suite de la discussion [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 14 : amendements de M. Pleven, ministre de la justice, de M. Geoffroy et de M. Caillavet tendant tous les trois à compléter cet article par des dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat (p. 2018, 2019) ; explication de vote (p. 2020) ;

Art. 43 : soutient l'amendement de M. Pierre Brun tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa concernant l'avoué justifiant de sa qualité de rapatrié d'outre-mer (p. 2048) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2073). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. de Montigny tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle peut être accordée pour l'ensemble ou pour partie du procès. » (p. 2088). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 bis : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 2157) ; Après l'art. 2 bis : amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, de M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 2160, 2161). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote (p. 2225, 2226). — Suite de la discussion [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Après l'art. 56 : explique son vote sur l'amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2520). — Suite de la discussion [4 décembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite et fin). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote sur l'ensemble des crédits de ce titre (p. 2717). — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (suite et fin). — Discussion générale. — Observation à propos des permis de construire (p. 2729). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3178 à 3180). — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote sur l'amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdit aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil constitutionnel (p. 3199) ; Article additionnel : amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le projet de loi par un article 6 (nouveau) relatif à l'information des électeurs sur l'activité professionnelle des candidats à un mandat parlementaire (p. 3202). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [17 décembre 1971] (p. 3263).

**CARRIER (M. MAURICE)** [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 30).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (affaires étrangères) à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Rend hommage à son prédécesseur, le général Béthouart (p. 2551). — Observations ayant porté notamment sur l'aspect financier de ce budget, les services du ministère, les aménagements de notre représentation diplomatique et consulaire à l'étranger, l'aide militaire consentie à certains pays, les contributions internationales (p. 2551, 2552). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission, des affaires étrangères, remplaçant M. Raymond Bouin, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'emploi de chef de musique de la garde républicaine de Paris et aux possibilités de maintien en service au-delà de la limite d'âge des musiciens de la garde républicaine de Paris [14 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3020, 3021). Prend part, dans les mêmes conditions, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant certaines dispositions du code

**de justice militaire** [14 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3021, 3022). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale franco-tunisienne sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965, signé à Paris le 30 mai 1969** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3341).

**CATHALA (M. CHARLES)** [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

Est nommé secrétaire du Sénat [5 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les titres II et V du code de la famille et de l'aide sociale et relatif au régime des établissements recevant des mineurs, des personnes âgées, des infirmes, des indigents valides et des personnes accueillies en vue de leur réadaptation sociale [15 juin 1971] (n° 315).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter certaines dispositions du livre VII du code rural [29 novembre 1971] (n° 47).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les titres II et V du code de la famille et de l'aide et relatif au régime des établissements recevant des mineurs, des personnes âgées, des infirmes, des indigents valides et des personnes accueillies en vue de leur réadaptation sociale**. [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1741, 1742). Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa du texte présenté pour l'article 95 du code de la famille et de l'aide sociale par la phrase suivante : « Celle-ci est tenue d'en donner récépissé. » (p. 1744, 1745) ; son amendement tendant au deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 95 du même code, à supprimer la dernière phrase ainsi rédigée : « Ce décret devra tenir compte des qualités professionnelles et morales du personnel de direction de l'établissement. » (p. 1745) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 96 du même code, entre les nombres : « 209 et 210 », à insérer le nombre « 209 bis » (p. 1746) ; son amendement tendant, au second alinéa du texte présenté pour l'article 96 du même code, après les mots : « formuler des injonctions et », à ajouter les mots : « après avis du conseil départemental de protection de l'enfance » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter (in fine) le second alinéa du texte présenté pour le même article 96 du code par la phrase suivante : « En cas d'urgence, le préfet peut, sans injonction préalable ni consultation du conseil départemental de protection de l'enfance, prononcer par arrêté motivé et à titre provisoire une mesure de fermeture immédiate, à charge pour lui d'en saisir pour avis ledit conseil, dans le délai d'un mois. » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 99 du même code, ainsi conçu : « En cas de récidive, ces peines peuvent être portées au double. » (ibid.) ; son amendement tendant, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 99 du même code, après les mots : « interdire au condamné », à ajouter les mots : « soit définitivement, soit pour une durée déterminée... » (p. 1747) ; son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du dernier alinéa du texte présenté pour le même article 99 du code ainsi conçue : « En cas de récidive, le tribunal devra se prononcer expressément sur la sanction accessoire de l'interdiction. » (ibid.) ; son amendement tendant, dans la dernière phrase du dernier alinéa du texte présenté pour le même article 99 du code, à remplacer les mots : « et deuxième alinéa », par les mots : « et au dernier alinéa » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter (in fine) le texte présenté pour le même article 99 du code par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « En cas de récidive, les peines prévues au premier alinéa du présent article peuvent être portées au double ; le tribunal doit se prononcer expressément sur la sanction accessoire de l'interdiction. » (ibid.) ; Art. 2 : son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 203 du même code, à supprimer les mots : « en nombre égal ou supérieur à 5 » (p. 1748, 1749) ; son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa du texte

présenté pour le même article du code et à la remplacer par la disposition suivante : « Celle-ci est tenue d'en donner récépissé. » (p. 1749) ; son amendement tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 207 du même code, avant les mots : « sous les peines prévues », à insérer les mots : « dans les conditions et » (p. 1750) ; observation sur l'article 208 du code de la famille et de l'aide sociale (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 209 du même code : « Toutefois, sans préjudice des dispositions du titre II du livre premier du code de procédure pénale, et sauf exceptions prévues par la loi, il ne pourra être procédé aux visites de nuit prévues à l'alinéa précédent, si elles doivent commencer après vingt et une heures et avant six heures, qu'en cas d'appel provenant de l'intérieur de l'établissement, ou sur plainte ou réclamation, ou sur autorisation du Procureur de la République. En cas de visite de nuit, les motifs de l'inspection doivent être portés par écrit à la connaissance du directeur de l'établissement. » (p. 1750, 1751) ; son amendement tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour le même article du code, avant les mots : « sous les peines prévues », à insérer les mots : « dans les conditions et » (p. 1751) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 209 bis (nouveau) du même code : « Art. 209 bis (nouveau). — Les personnes physiques propriétaires, administrateurs ou employés des établissements visés aux articles 95 et 203 du présent code ne peuvent profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires faites en leur faveur par des personnes hébergées dans le ou les établissements qu'elles exploitent ou dans lesquels elles sont employées que dans les conditions fixées à l'article 909 du code civil. L'article 911 dudit code est, en outre, applicable aux libéralités en cause. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 210 du même code : « En cas d'urgence ou lorsque le responsable de l'établissement refuse de se soumettre à la surveillance prévue à l'article 209, le préfet peut, sans injonction préalable ni consultation du conseil départemental d'hygiène, prononcer par arrêté motivé et à titre provisoire une mesure de fermeture immédiate, à charge pour lui d'en saisir pour avis ledit conseil, dans le délai d'un mois. » (p. 1752) ; son amendement tendant, à la dernière phrase du texte présenté pour l'article 212 du même code, après les mots : « Cet administrateur accomplit », à insérer les mots : « au nom du préfet et » (ibid.) ; ses quatre amendements à l'article 213 du même code ayant pour but de procéder au remodelage de cet article dans les mêmes formes et pour les mêmes raisons qu'à l'article 99 ci-dessus (ibid.) ; son amendement au dernier alinéa du texte présenté pour le même article du code (cf. art. 99 supra) (ibid.) ; son amendement tendant à ajouter le nombre « 209 bis » après le nombre « 209 » dans le texte présenté pour l'article 214 du même code (p. 1753). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter certaines dispositions du livre VII du code rural** [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2935, 2936). — Discussion des articles : Art. 1<sup>er</sup> et Art. additionnel 1<sup>er</sup> bis : ses deux amendements tendant : 1° à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1031-1 du code rural qui a trait aux prestations ; 2° à reprendre ces dispositions sous la forme d'un nouvel article qui va tendre à insérer un article 1038-1 dans le code rural (p. 2937, 2938) ; Art. 2 : son amendement rédactionnel (p. 2938) ; Art. 3 : son autre amendement rédactionnel (ibid.) ; Intitulé : son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi tendant à compléter certaines dispositions du livre VII du code rural, relatives notamment aux travailleurs handicapés relevant du travail protégé.** » (ibid.).

**CAUCHON (M. JEAN)** [Eure-et-Loir].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale** [13 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2996, 2997).

**CAVILLE (M. MARCEL)** [Haute-Garonne].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la progression des dotations consacrées aux grands programmes d'études et de développement du matériel aéronautique (p. 2795, 2796).

**CHALANDON (M. ALBIN), ministre de l'équipement et du logement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'allocation de logement** [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1120 à 1127). — Discussion des articles. — Art. 7 : amendement de M. Pellenc, soutenu par M. Armengaud, tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article : « Le produit d'une cotisation de 0,1 p. 100 à la charge des employeurs... » (le reste sans changement) (p. 1132) ; amendement de Mme Cardot tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif à l'affectation d'une partie des recettes du « Fonds » au logement des personnes âgées en appartements ou maison individuelles (p. 1133) ; Art. 8 : amendement de M. Grand tendant à supprimer cet article ayant pour objectif de ramener, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972, de 1 p. 100 à 0,9 p. 100 la contribution des employeurs à l'effort de construction (p. 1134, 1135) ; Art. 7 : amendement de M. Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa de cet article (fixation par la loi de finances du taux de la cotisation à la charge des employeurs) (p. 1137, 1138). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation** [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1144, 1145). — Discussion des articles. — Art. 8 : répond à M. Chauvin sur les inconvénients de la fusion des deux fonctions de financier et de promoteur dévolues aux sociétés anonymes de crédit immobilier (p. 1152) ; Art. 12 : son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 183 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation, à supprimer les mots : « ... qui gère moins de 2.000 logements et... » (p. 1154) ; le retire (ibid.) ; Après l'article 14 : amendement de M. Coutrot tendant à insérer un article additionnel 14 bis nouveau relatif à la gratuité du mandat d'administrateur d'organisme d'H. L. M. (p. 1155) ; Art. 22 : amendement de M. Laucournet tendant, au paragraphe II de cet article, à remplacer les mots : « d'un an », par les mots : « de deux ans » (p. 1157, 1158). Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à diverses opérations de construction** [22 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. Piot tendant à supprimer de l'article « la garantie de souscription des lots » (p. 1193) ; Art. 7 : son sous-amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté par l'amendement de M. Molle pour cet article (permettre que le promoteur soit choisi par les associés dans l'organe de gestion de la société) (p. 1193, 1194) ; Art. 11 : son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « proportionnellement au prix de revient de son lot par rapport au prix de revient de l'ensemble », par les mots : « proportionnellement à la valeur de son lot par rapport à la valeur de l'ensemble » (p. 1195) ; Art. 12 : son amendement de coordination à la fin du quatrième alinéa de cet article (p. 1196) ; Art. 14 : amendement de M. Molle tendant à supprimer cet article relatif au mode de votation lorsqu'il s'agit de décider l'exclusion ou d'autoriser la démission d'un associé (p. 1196, 1197) ; Art. 14 ter : ses trois sous-amendements aux textes modificatifs proposés pour les articles 3 bis et 4 bis de la loi du 28 juin 1938 dont la modification de fond est l'objet de l'amendement de M. Molle à cet article 14 ter (p. 1198 à 1200) ; Art. 14 quater : amendement de M. Molle tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 5 de la loi du 28 juin 1938 qui stipule qu'en l'absence de contrat de promotion immobilière il ne peut y avoir de cession de parts avant l'achèvement des travaux (p. 1200) ; Art. 16 : amendement rédactionnel de M. Molle à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 1831-1 du code civil et son sous-amendement tendant à rédiger ainsi la dernière phrase du texte en question : « Ce promoteur est garant de l'exécution des obligations mises à la charge des personnes avec lesquelles il a traité au nom du maître de l'ouvrage. » (p. 1202) ; Art. 29 : amendement de M. Molle tendant, dans le paragraphe I de cet article, à rédiger comme

suit le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 6 de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 : « Les dispositions de l'alinéa précédent sont également applicables lorsque celui qui s'oblige à édifier ou à faire édifier un immeuble ou une partie d'immeuble à l'usage prévu audit alinéa procure, directement ou indirectement, à celui qui contracte l'obligation ci-dessus visée, le terrain ou les droits sur le terrain nécessaire à la construction » et sous-amendement de M. Guillard tendant à supprimer les mots : « ou indirectement » dans le texte proposé par l'amendement (p. 1205, 1206) ; amendement de M. Garet, soutenu par M. Molle, tendant à viser, au deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 6 de la loi du 3 janvier 1967, le cas où des organismes H. L. M. procèdent par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (p. 1206). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1214, 1215, 1216, 1217). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : ses observations préalables nécessaires pour préciser le sens et la portée du texte en discussion (p. 1218) ; amendement de M. Chauty à l'alinéa a du texte présenté pour l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation tendant à préférer la rédaction « interdire d'autoriser » à celle « interdire d'interdire » et amendements de M. Dailly aux alinéas a et b du texte présenté pour le même article 13-1 tendant à remplacer respectivement : « 1.000 mètres carrés » et « 4.000 mètres carrés » par : « 500 mètres carrés » et « 2.500 mètres carrés » (p. 1221) ; amendement rectifié de M. Chauty tendant, à l'alinéa a dudit article 13-1, après les mots « mètres carrés », à ajouter les mots « desservi par une voirie publique et un réseau collectif de distribution d'eau potable mais non desservi par un réseau collectif d'égouts... » et son sous-amendement tendant à supprimer le mot « publique » (p. 1221, 1222) ; amendement de M. Lalloy tendant à compléter in fine les alinéas a et b du texte présenté pour le même article 13-1 par un nouvel alinéa destiné à permettre un contrôle efficace des fosses septiques (p. 1222) ; son sous-amendement à l'amendement rectifié de M. Chauty à l'alinéa b (voir ci-dessus a) (p. 1223) ; Art. 2 : amendement de M. Chauty tendant à remplacer, dans le premier alinéa, le mot : « avis », par le mot : « accord » (ibid.) ; Art. 6 : amendement de M. Chauty au texte présenté pour l'article 83-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation (consultation du maire préalablement à la délivrance du certificat d'urbanisme) (p. 1225) ; son amendement tendant à modifier pour des raisons techniques la rédaction de l'article 90 du code de l'urbanisme et de l'habitation (ibid.) ; Art. 9 : répond à M. Dailly et souligne tout particulièrement l'importance de cet article et des suivants pour que ne soit pas modifiée l'orientation fondamentale prise quant à la durée des « zones d'aménagement différé » (Z. A. D.) (p. 1227, 1228) ; amendement de M. Dailly tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962 : « ... en vue de la création ou de la rénovation de secteurs urbains ou de la constitution de réserves foncières destinées au même objet » (p. 1230) ; amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 par une phrase relative à la nécessité de protéger le secteur à urbaniser par la création d'une « zone d'aménagement concerté » (Z. A. C.) (p. 1231). — **Suite de la discussion** [23 juin 1971]. — Art. 9 (suite) : amendement de M. Carous tendant, dans le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à supprimer la dernière phrase du premier alinéa ainsi libellée : « Il est tenu d'informer les locataires occupant le lieu objet de la demande. » (p. 1240) ; amendement de M. Dailly tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à remplacer les mots : « six mois », par les mots : « trois mois » (p. 1240, 1241) ; son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à apporter une modification d'ordre rédactionnel aux deux derniers alinéas (p. 1242) ; amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa concernant les délais en cas d'aliénation pour payer des droits de mutation (p. 1242, 1243, 1244) ; Art. 11 : amendement de coordination de M. Dailly tendant à supprimer cet article (période pendant laquelle peut s'exercer le droit de préemption dans les Z. A. D.) (p. 1245) ; Après l'art. 11 : amendement de M. Chatelain tendant à insérer un article additionnel relatif au dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi dégageant les crédits nécessaires aux collectivités locales pour exercer le droit de préemption (p. 1246) ; Après l'art. 12 : amendement de M. Chauty tendant à insérer un article additionnel relatif à la cession d'usage des sols devenus la propriété de la collectivité publique (p. 1247) ; Art. 14 : amendement de M. Chauty tendant à supprimer cet article visant à modifier l'article 62 de la loi d'orientation foncière qui a créé la taxe locale d'équipement (p. 1247, 1248) ;

Art. 16 : son amendement, d'ordre rédactionnel au paragraphe I A de cet article qui vise à exonérer de la taxe locale d'équipement les opérations H.L.M. (p. 1248, 1249); Art. 18 : amendement de M. Pellenç, soutenu par M. de Montalbert, tendant, dans le paragraphe II de cet article, à rédiger ainsi le 6<sup>e</sup> du texte présenté pour compléter le paragraphe I de l'article 72 de la loi d'orientation foncière : « 6<sup>e</sup> Des contributions demandées pour la réalisation des équipements des services publics concédés, affermés ou exploités en régie. » et son sous-amendement tendant à compléter in fine l'amendement ci-dessus par les mots suivants : « ... soit par un régisseur intéressé, soit par une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière » (p. 1249, 1250); amendements de M. Chauby au paragraphe III de cet article tendant tous les deux à assimiler les constructeurs d'un immeuble collectif aux lotisseurs (p. 1250); Art. 19 : amendement de M. Chauby proposant une nouvelle rédaction de cet article et ses quatre sous-amendements tendant à la modification du délai accordé aux communes (un an au lieu de six mois) et à des modifications d'ordre rédactionnel (ibid.); Art. 19 bis nouveau : amendement de M. Chauby tendant à insérer cet article additionnel proposant sous forme de trois alinéas une nouvelle rédaction pour l'article 69 de la loi d'orientation foncière (modification dans le mode de perception de la taxe locale d'équipement) et son sous-amendement réduisant ces trois alinéas à un alinéa unique ainsi rédigé : « Nonobstant toutes dispositions contraires relatives au secret professionnel, l'administration fiscale est tenue de communiquer aux maires le montant des sommes dues et payées à leur commune par chaque redevable de la taxe locale d'équipement. » (p. 1251, 1252); Art. 20 : amendement de M. Chauby tendant à compléter in fine le premier alinéa de cet article par les mots suivants : « effectués après avis des conseils généraux intéressés. » (p. 1252); Art. 9 (deuxième délibération) : amendement rectifié de M. Dailly tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte modificatif de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 : « Un même terrain peut être compris à la fois dans une zone d'aménagement différé et dans une zone d'aménagement concerté définie conformément aux dispositions de l'article 16 du code de l'urbanisme et de l'habitation. » (p. 1253); Art. 1<sup>er</sup> (deuxième délibération) : propose qu'aux paragraphes a et b de cet article, les mots : « voie publique » soient remplacés par les mots : « voie ouverte à la circulation publique » (p. 1254); répond à une observation de M. Descours Desacres relative aux zones d'habitation dites « vertes » (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les perspectives de la politique portuaire, les infrastructures des ports, les ports de plaisance, le développement des voies d'eau navigables à grand gabarit; sur la collaboration de l'Etat et des collectivités locales pour l'entretien, la modernisation du réseau routier et la sécurité routière (p. 2252 à 2257); répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2263 à 2266). — Examen des crédits. — Art. 56 : répond à MM. Barroux et Marcihacy (p. 2267); amendement de M. Bouquerel, tendant aux premier et deuxième alinéas de cet article, à substituer les mots : « en totalité ou en partie » au mot : « globalement » et à insérer les mots : « et de l'Etat » après les mots : « des caractéristiques » (p. 2268); répond à M. Marcihacy (p. 2269); répond à M. Courrière (ibid.). — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les objectifs à atteindre dans le cadre des réformes précédemment adoptées et dans celui des perspectives du VI<sup>e</sup> Plan, à savoir : extension de l'allocation-logement, réforme des modes de financement de la construction pour tenter de mettre un terme à la crise du logement, décentralisation en matière d'urbanisme « devenu un véritable service public » (p. 2275 à 2278).

**CHAMANT** (M. JEAN), ministre des transports (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des articles 189 et 191 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 336). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 726 à 728, 737 à 739). — Refuse de s'associer à la motion déposée par M. Auguste Billiez tendant à opposer la question préalable à la discussion du projet de loi (p. 729). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Boucheny tendant à assujettir au versement de la taxe toutes les entreprises de la région parisienne (p. 740); amendement de M. Schmaus tendant à dispenser les collectivités

locales et départementales du versement de la taxe (ibid.); amendement de M. Pierre-Christian Taittinger tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa visant à dispenser du versement les personnes morales à but non lucratif ayant une activité de caractère social (ibid.); amendement de M. Javelly complété par le sous-amendement de M. Suran, tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa visant à assujettir au versement de la taxe les entreprises installées dans les agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants, si celles-ci le désirent (p. 741, 744); Art. 2 : amendement de M. Boucheny proposant une nouvelle rédaction de cet article (variation du taux de la taxe en fonction de l'importance de l'entreprise) (p. 742); Art. additionnel 2 bis (nouveau) : amendement de M. Pinton tendant à reprendre sous forme d'article additionnel les dispositions de l'alinéa 2 de l'article premier susvisé et son additif à la fin de la première phrase (extension du bénéfice du versement aux entreprises privées qui assurent aussi le transport en commun des travailleurs à la condition de recevoir l'approbation du syndicat des transports parisiens) (ibid.); Art. 3 : amendement de M. Boucheny tendant à rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 de cet article : « En attendant la création d'un officé régional des transports... » (p. 743); amendement de M. Boucheny tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe 2 de cet article (bénéficiaire du produit du versement) (p. 743, 744). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certains personnels de l'aviation civile [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 746). — Discussion des articles. — Art. 3 : amendement de M. Souquet tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (sanctions en cas de cessation concertée du service) (p. 747); Après l'article 3 : amendements de M. de Bourgoing et de M. Souquet tendant à insérer un article additionnel 3 bis (nouveau) relatif au reclassement des ingénieurs des travaux de la navigation aérienne nommés de 1953 à 1964 inclusivement (p. 748); Art. 4 : amendement de M. Souquet tendant à une nouvelle rédaction de cet article mettant en cause la rétroactivité de la loi prévue à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970 (p. 749). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Max Monichon relative à la situation de l'ostréiculture du bassin d'Arcachon [29 juin 1971] (p. 1477, 1478). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1482). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Pinton tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (organismes exemptés du versement) (p. 1483); Art. 3 : amendement de M. Pinton tendant à proposer de nouvelles dispositions pour le deuxième alinéa du paragraphe 2 de cet article (remboursement des versements par le syndicat des transports parisiens) et son sous-amendement d'ordre rédactionnel (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les objectifs du Gouvernement en matière de transports urbains, sur les investissements à la R. A. T. P., sur la situation de la S. N. C. F. au moment où s'engage la réforme qui doit la conduire à l'autonomie de gestion, sur les transports routiers (p. 2363 à 2367); répond à M. Henriot (p. 2367); répond à MM. Coudé du Foresto, Eberhard, Pierre Brousse (p. 2367, 2368, 2369); répond à Mlle Rapuzzi (p. 2369). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire le crédit de ce titre de 714 millions de francs (p. 2370). — TRANSPORTS : MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation sociale faite aux marins, sur la présence française sur le marché des croisières grâce au paquebot Antilles, sur les problèmes de la construction navale, de l'armement au commerce et des pêches maritimes (p. 2379 à 2382). — Suite de la discussion [6 décembre 1971]. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le développement des infrastructures, le problème des liaisons entre les aéroports, sur la navigation aérienne, sur la crise du transport aérien, sur les nuisances aggravées par le développement de l'avion à réaction, sur l'aéropostale, enfin sur le point important des grands programmes de construction aéronautique en cours (p. 2800 à 2803). — Répond à la question orale de M. Edouard Bonnefous sur le projet d'extension de l'aéroport de Toussus-le-Noble [14 décembre 1971] (p. 3015).

**CHAMBARETAUD** (M. LÉON) [Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**CHAMPEIX (M. MARCEL) [Corrèze].**

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Fernand Lefort relative à la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales [27 avril 1971] (p. 221 à 223, 224, 225). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord [4 mai 1971] (p. 284). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 889 à 891). — Suite de la discussion [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : sous-amendement de M. Deguise tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa du 1<sup>er</sup> du texte présenté par M. Mignot pour cet article (communes assurant leur développement dans l'indépendance) (p. 937) ; Art. 5 ter nouveau : son amendement tendant à insérer cet article additionnel ainsi conçu : « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales. » (p. 956, 957, 958, 959, 960) ; Art. 7 : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article (commune annexé et création du poste « d'adjoint spécial ») (p. 962, 963) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 974). — Deuxième lecture [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1458). — Discussion des articles. — Art. 5 ter : amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1464). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1470). — Nouvelle lecture [30 juin 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1574). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Examen des crédits. — Art. 56 : observation sur la destination des crédits du fonds de rénovation rurale (p. 2268).

**CHATELAIN (M. FERNAND) [Val-d'Oise].**

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire relative aux conditions dans lesquelles sont appliquées les lois régissant la construction et les opérations immobilières et utilisés les crédits publics destinés à la construction de logements et d'équipements [21 octobre 1971] (n° 11).

Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire relative aux conditions dans lesquelles est appliquée la loi d'orientation foncière [1<sup>er</sup> décembre 1971] (n° 50).

**Question orale :**

M. Fernand Chatelain demande à M. le Premier ministre : 1° quelles sont les raisons qui ont amené le conseil interministériel à décider la construction d'une ligne d'aérotrain de Cergy-Pontoise à la Défense sans consultation préalable des assemblées intéressées et notamment des conseils généraux du

Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et des Yvelines ; 2° comment il se fait que certaines sociétés immobilières pouvaient se prévaloir dans leur publicité de cette création avant toute décision officielle ; 3° si cette décision n'aura pas de conséquences sur la desserte ferroviaire de la ville nouvelle permettant de la relier directement à Paris ; 4° si cette décision n'aura pas pour conséquence un nouveau développement des activités tertiaires dans le secteur Ouest de la capitale ; 5° s'il faut en conclure que la politique d'aménagement du territoire récemment définie prévoyant un développement des activités dans la région Est de Paris et la limitation du secteur tertiaire dans la région parisienne pour faciliter des implantations en province est remise en question [28 août 1971. — J. O. du 17 septembre 1971] (n° 1150). — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1816, 1817).

**Question orale avec débat :**

M. Fernand Chatelain demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles, lors du désastre routier qu'a connu la vallée du Rhône en début d'année, l'intervention des autorités compétentes a connu un tel retard, et pourquoi la mise en œuvre du plan Orsec s'est révélée un échec. Il lui demande en outre quelles mesures le Gouvernement entend prendre : 1° pour que les victimes de cette situation soient indemnisées ; 2° pour que les collectivités locales qui ont eu à pallier les carences constatées, notamment celles de la société de l'autoroute, reçoivent une aide exceptionnelle de l'Etat compensant les dépenses qu'elles ont dû engager ; 3° pour que le plan Orsec soit à même de faire face efficacement à toute catastrophe, même la plus imprévisible. Il lui demande enfin, à la suite de la démonstration faite de l'incapacité, pour un service privé, de faire face au fonctionnement d'un service vital pour la vie du pays comme la circulation sur les voies routières, s'il n'entend pas reviser la politique gouvernementale en matière de construction et de gestion des autoroutes, notamment en supprimant le péage et en leur rendant leur caractère de service public. (Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.) [2 avril 1971] (n° 92). — Discussion [20 avril 1971] (p. 174 à 181).

**Interventions :**

Est entendu lors du débat sur sa question orale relative à l'enneigement du réseau routier de la vallée du Rhône en décembre 1970 [20 avril 1971] (p. 174, 175). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à remplacer cet article par le texte suivant : « Les dispositions de l'article premier de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 sont abrogées. » (p. 450) ; son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article premier de la loi modifiée du 2 août 1960 par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette redevance n'est pas applicable pour les locaux à usage industriel dans les zones où le rapport établi sur les bases des recensements périodiques de l'I. N. S. E. E. entre le nombre d'emplois existant et le chiffre de la population active est inférieur à 0,7. » (ibid.) ; amendement de M. Schmaus tendant à compléter le texte présenté pour l'article premier de la loi modifiée du 2 août 1960 par un troisième alinéa (non-application de la redevance en cas de fermeture de l'entreprise ayant entraîné une suppression de 10 p. 100 des emplois) (p. 451) ; son amendement tendant à compléter le même texte par un quatrième alinéa ainsi rédigé : « Les locaux à usage commercial comportant une surface de plus de 400 mètres carrés sont soumis aux mêmes redevances que les locaux à usage de bureaux. » (ibid.) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La prime de suppression de locaux à usage de bureaux ou de locaux à usage industriel prévue au paragraphe II de l'article 2 de la loi modifiée du 2 août 1960 est versée à la commune où se trouvaient implantés les locaux à titre de compensation pour perte de ressources. » (p. 453). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 690). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1142 à 1144). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 159 du code de l'urbanisme et de l'habitation (offices publics d'aménagement et de construction) (p. 1145) ; Art. 3 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la création et au rôle des offices publics d'aménagement et de construction (p. 1146) ; Art. 5 quater (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 5 ter (nouveau), à insérer un article additionnel relatif à la représentativité

au sein des conseils d'administration gérant les offices publics d'H. L. M. (p. 1148) ; le retire (p. 1149) ; Art. 7 : soutient l'amendement de M. Talamoni tendant à supprimer cet article relatif à la création de sociétés anonymes coopératives de production d'habitations à loyer modéré (ibid.) ; Art. 8 : observation pour savoir si les fonds destinés à l'amélioration de l'habitat ancien seront prélevés sur les crédits H. L. M. (p. 1151) ; Après l'article 8 : son amendement tendant à insérer un article additionnel prévoyant la création d'une caisse autonome des H. L. M. qui doit se substituer à la caisse des prêts aux organismes d'H. L. M. (p. 1152) ; Art. 9 : son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 178 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation par la phrase suivante : « Les sociétaires peuvent voter par correspondance. » (p. 1153) ; Art. 12 : son amendement tendant à supprimer cet article (dissolution de tout organisme H. L. M. qui gère moins de 2.000 logements et qui n'a pas construit au moins 500 logements ou accordé 300 prêts pendant une période de dix ans) (ibid.) ; Art. 22 : son amendement tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article (abrogation de l'article 174 du code de l'urbanisme et de l'habitation et obligation aux coopératives de location de se transformer en société anonyme ou de fusionner avec une société anonyme existante) (p. 1157). — Explique son vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à diverses opérations de construction [22 juin 1971] (p. 1208). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1213, 1214). — Suite de la discussion [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 11 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Avant le 1<sup>er</sup> octobre 1971 le Gouvernement déposera un projet de loi définissant les moyens financiers mis à la disposition des collectivités locales afin de leur permettre d'assurer dans les Z. A. D. leur droit de préemption. » (p. 1246). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation [23 juin 1971]. — Discussion de l'article unique. — Son amendement tendant, après le premier alinéa de l'article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ces dispositions ne sont pas applicables aux logements nouveaux réservés à l'habitation principale dont le prix de construction, toutes dépenses confondues, est inférieur au double du prix-plafond des logements H. L. M. construits en accession à la propriété. » (p. 1278) ; explique son vote sur l'article unique du projet de loi modifié (p. 1278, 1279). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1352). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, à sa question orale n° 1150 (cf. supra) [26 octobre 1971] (p. 1816, 1817). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits consacrés à l'entretien et à la réparation des routes et au problème du personnel auxiliaire en trop grand nombre (p. 2257 à 2259). — Examen des crédits. — Art. 56 : explication de vote (p. 2270). — Suite de la discussion [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la limitation du développement hypertrophique de certaines régions, sur les problèmes de la région parisienne et de l'emploi (p. 2406). — Suite de la discussion [4 décembre 1971]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (suite et fin). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la cherté des loyers en raison du coût élevé de la construction, sur la spéculation foncière et sur les promoteurs (p. 2720 à 2722).

**CHAUTY (M. MICHEL)** [Loire-Atlantique].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires [18 mai 1971] (n° 239).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) [17 juin 1971] (n° 331).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [18 juin 1971] (n° 337).

**Rapport**, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [28 juin 1971] (n° 384).

**Avis**, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique) sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et usage industriel dans la région parisienne [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur l'amendement de M. Collomb concernant la révision des plafonds de redevances en fonction de l'index pondéré du coût de la construction (p. 456). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 686 à 688). — Avant le passage à la discussion des articles, oppose la question préalable (p. 693). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1210 à 1212). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : ses explications préalables pour replacer le problème des plans d'occupation des sols dans son véritable contexte (p. 1219) ; son amendement (et la rectification qui y a été apportée ultérieurement) à l'alinéa a) du texte présenté pour l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation tendant, après les mots « mètres carrés », à ajouter les mots : « desservi par une voirie publique et un réseau collectif de distribution d'eau potable mais non desservi par un réseau collectif d'égouts... » ; amendement de M. Dailly tendant, aux alinéas a) et b) du texte présenté pour ledit article 13-1 à remplacer respectivement : « 1.000 mètres carrés » et « 4.000 mètres carrés » par : « 500 mètres carrés » et « 2.500 mètres carrés » (p. 1219, 1220, 1221, 1222) ; son amendement rectifié à l'alinéa b) (voir ci-dessus a)) (p. 1223) ; Art. 2 : son amendement tendant à remplacer, dans le premier alinéa, le mot : « avis » par le mot : « accord » (ibid.) ; Art. 3 : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « d'un emplacement réservé », à rédiger le texte comme suit : « pour une voie, un ouvrage public ou une installation d'intérêt général, et à condition... » (p. 1223, 1224) ; Art. 6 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article 83-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation : « Art. 83-2. — Après consultation du maire et se référant à son avis motivé, le certificat d'urbanisme indique... » (p. 1224, 1225) ; le retire (p. 1225). — Suite de la discussion [23 juin 1971]. — Art. 9 : son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 8 de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962 par les trois alinéas suivants : « Les servitudes imposées aux terrains situés dans une zone d'aménagement différé ouvrent droit, au profit des exploitants, à l'indemnité compensatrice du dommage certain, direct et matériel en résultant. » « Le propriétaire et le fermier exploitant, ou l'exploitant, peuvent, au moment de l'exercice du droit de préemption, solliciter du juge de l'expropriation l'établissement du montant de l'indemnité de départ due à l'exploitant, s'il décide de quitter les lieux et de rétablir son exploitation en un autre lieu. » « Dans le cas contraire, les dispositions du bail en cours seront reprises automatiquement par le titulaire du droit de préemption pendant toute la période du maintien dans les lieux. » (p. 1239, 1244) ; non recevable (p. 1245) ; Après l'art. 11 :

amendement de M. Chatelain tendant à insérer un article additionnel relatif au dépôt d'un projet de loi dégageant les crédits nécessaires pour l'exercice du droit de préemption (p. 1246) ; Après l'art. 12 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A l'intérieur des zones d'aménagement différé, les biens immobiliers acquis par exercice du droit de préemption ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique ne peuvent faire l'objet d'aucune cession en pleine propriété, en dehors des cessions que les collectivités et organismes, visés à l'article 8 modifié de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962, pourraient se consentir entre eux. Ces biens peuvent faire l'objet de concessions temporaires, qui ne doivent en aucun cas avoir une durée supérieure à soixante-dix ans ni conférer au preneur aucun droit de renouvellement ou aucun droit à se maintenir dans les lieux à l'expiration de la concession. Les conventions afférentes à ces concessions pourront être révisées en fonction des variations du coût de la construction constatées par l'Institut national de la statistique. » (p. 1246, 1247) ; le retire (p. 1247) ; Art. 14 : son amendement tendant à supprimer cet article visant à modifier l'article 62 de la loi d'orientation foncière qui a créé la taxe locale d'équipement (p. 1247, 1248) ; Art. 16 : son amendement tendant, dans le paragraphe II de cet article, à rédiger comme suit le premier alinéa du texte proposé pour le paragraphe IV de l'article 64 de la loi d'orientation foncière : « IV. — Le conseil municipal peut exempter de la taxe les bâtiments à usage agricole. Il peut en exempter également toute construction à usage industriel ou commercial qui, par sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels. » (p. 1249) ; Art. 18 : ses amendements au paragraphe III de cet article tendant tous les deux à assimiler les constructeurs d'un immeuble collectif aux lotisseurs (p. 1250) ; les retire (*ibid.*) ; Art. 19 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Pendant un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, les communes qui, en application des dispositions du 2° de l'article 62 de la loi d'orientation foncière, ont institué volontairement la taxe locale d'équipement, ou qui, la taxe y étant instituée de plein droit, n'ont pas renoncé à la percevoir, ont la possibilité de la supprimer ou d'en modifier le taux, nonobstant la règle de durée minimum figurant audit 2°. » et les quatre sous-amendements de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à la modification du délai accordé aux communes (un an au lieu de six mois) et à des modifications d'ordre rédactionnel (*ibid.*) ; Art. 19 bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article additionnel proposant une nouvelle rédaction comportant trois alinéas pour l'article 69 de la loi d'orientation foncière (modification du schéma de perception de la taxe locale d'équipement de manière à sauvegarder toutes les prérogatives du maire en la matière) et sous-amendement de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, réduisant ces trois alinéas à un alinéa unique ainsi rédigé : « Nonobstant toutes dispositions contraires relatives au secret professionnel, l'administration fiscale est tenue de communiquer aux maires le montant des sommes dues et payées à leur commune par chaque redevable de la taxe locale d'équipement. » (p. 1251, 1252) ; Art. 20 : son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa de cet article par les mots suivants : « effectuées après avis des conseils généraux intéressés. » (p. 1252) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 1<sup>er</sup> (deuxième délibération) : accepte la proposition de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant, aux paragraphes a) et b) de cet article, à remplacer les mots : « voie publique » par les mots : « voie ouverte à la circulation publique » (p. 1254). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente, en remplacement de M. Laccourret, les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré, modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1523, 1524). — Discussion des articles. — Art. 22 : amendement de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, tendant, au paragraphe IV de cet article, à supprimer les mots : « ... et du montant des paiements qu'ils auront réglés au titre de l'amortissement du capital compris dans les annuités d'emprunt... » et les mots : « ... et ces paiements... » compris dans la même phrase (p. 1526, 1527). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1534, 1535). — Discussion des articles. — Art. 9 et 11 : amendements de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, relatifs à la durée des Z. A. D. et celui de l'exercice du droit de préemption (p. 1537) ; Art. 18 : amendement de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, tendant au paragraphe I, dans le texte présenté pour le I-6° de l'article 72 de la loi d'orientation foncière, après

les mots : « services publics », à insérer les mots : « industriels ou commerciaux » (p. 1538). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1546, 1547). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique), à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'accélérer l'équipement énergétique basé sur l'atome, sur la sécurité et le contrôle des approvisionnements en matière fissile, sur la progression du marché de l'informatique grâce à une meilleure utilisation du matériel par les demandeurs et l'utilité de la Compagnie internationale pour l'informatique (p. 2639 à 2641). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 8 : soutient l'amendement de M. Heder tendant à supprimer le paragraphe I de cet article qui prévoit l'extension à la Guyane de la perception de certaines taxes (p. 3041) ; le retire (*ibid.*).

#### CHAUVIN (M. ADOLPHE) [Val-d'Oise].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue [15 juin 1971] (n° 323).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage [15 juin 1971] (n° 324).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel, adopté par l'Assemblée nationale [15 juin 1971] (n° 325).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation nationale), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [22 juin 1971] (n° 344).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [25 juin 1971] (n° 374).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant organisation de la formation professionnelle continue [28 juin 1971] (n° 378).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture [28 juin 1971] (n° 379).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'apprentissage [28 juin 1971] (n° 380).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [29 juin 1971] (n° 388).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue [29 juin 1971] (n° 389).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique [29 juin 1971] (n° 390).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'apprentissage [29 juin 1971] (n° 391).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation nationale), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation nationale [15 décembre 1971] (n° 102).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du : 1° **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale ; 2° **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage** ; 3° **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant organisation de la formation professionnelle continue** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 984 à 987). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 997). — Discussion des articles : 1° **du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'éducation est permanente et constitue une obligation nationale. Elle a pour objet d'assurer à toutes les époques de sa vie la formation et le développement de l'homme, de lui permettre d'acquérir les connaissances et l'ensemble des aptitudes intellectuelles ou manuelles qui concourent à son épanouissement comme au progrès culturel, économique et social. » (p. 1006, 1007) ; Art. 1 a bis (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 1<sup>er</sup>, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Les enseignements scolaires et universitaires ont pour objet de dispenser les connaissances de base et les éléments d'une culture générale incluant les données scientifiques et techniques et de préparer à un qualification susceptible d'être perfectionnée ou modifiée au cours de la vie professionnelle. » (p. 1007) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les établissements d'enseignement ainsi que les services et organismes publics compétents doivent mettre à la disposition des enseignants, des élèves, des étudiants et des familles toute documentation utile sur les diverses voies de l'enseignement et sur les professions comme sur les perspectives scientifiques, techniques et économiques dont dépend l'évolution de l'emploi. » (ibid.) ; son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du même article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette documentation est élaborée, mise à la disposition et diffusée, notamment par les organismes qui ont mission d'information, d'éducation ou d'orientation. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du même article : « Elle est destinée à faciliter le choix d'une voie et d'une méthode d'éducation comme celui d'un avenir professionnel ; elle constitue un des éléments de l'orientation scolaire et professionnelle. » (ibid.) ; Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les connaissances de base dispensées à tous les élèves du second degré comprennent des disciplines technologiques et une initiation à la vie économique et sociale. » (p. 1008) ; Art. 3 bis : son amendement tendant à supprimer cet article ayant trait aux responsabilités de l'enseignement technologique dans la tâche de formation professionnelle et aux modalités de ladite formation (ibid.) ; Art. 4 : amendement de M. Giraud tendant, au premier alinéa de cet article, après le mot : « professionnel », à ajouter le mot : « public » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'enseignement technologique doit permettre à ceux

qui le suivent l'entrée dans la vie professionnelle à tous les niveaux de qualification et leur faciliter l'accès à des formations ultérieures », p. 1008, -1009 ; les amendements de M. Lemarié tendant : 1° à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article : « Ces formations comportent dans la mesure du possible un stage d'initiation » ; 2° à compléter le troisième alinéa par une phrase relative au stage d'adaptation destiné à remplacer le stage d'initiation qui n'aurait pu être suivi (p. 1009, 1010) ; son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa ainsi conçu : « Les méthodes de l'enseignement technologique peuvent comporter un enseignement à temps plein, alterné ou simultané. » (p. 1011) ; Après l'article 4 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à insérer un article additionnel condamnant l'apprentissage comme filière de l'enseignement (ibid.) ; amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel relatif aux classes de rattrapage et aux classes préparatoires et préprofessionnelles (p. 1012) ; Art. 4 bis : son amendement tendant au début de cet article, après les mots : « ou sections d'enseignement technologique, à supprimer les mots : « et professionnel » (ibid.) ; son amendement d'ordre rédactionnel tendant à remplacer les mots : « la formation professionnelle continue », par les mots : « l'éducation professionnelle permanente » (ibid.) ; amendement de M. Giraud tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa visant à doter les établissements d'enseignement technologique des moyens nécessaires à cet effet (p. 1013) ; Après l'article 4 bis : son amendement tendant à proposer un article 4 ter nouveau ainsi rédigé : « Des prêts sont accordés par l'Etat ou éventuellement par les collectivités locales, les chambres consulaires et les universités sous certaines conditions et sur critères scolaires et universitaires aux élèves âgés de plus de seize ans et aux étudiants, en vue de leur permettre de s'engager dans des études technologiques ou de les poursuivre. » (p. 1013, 1014) ; Art. 5 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, in fine, à remplacer les mots : « par la voie de la formation professionnelle à temps plein, de l'apprentissage ou de la formation continue », par les mots : « par les voies scolaires et universitaires, par l'apprentissage ou l'éducation permanente » et amendement de M. Dailly tendant à proposer une rédaction différente pour le même alinéa (p. 1014, 1015) ; amendement de M. de Montalembert tendant, au même alinéa, à remplacer les mots : « formation professionnelle scolaire et universitaire » (p. 1015) ; son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article, à insérer deux alinéas nouveaux ainsi rédigés : « La pédagogie et le contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances pourront différer selon les caractéristiques spécifiques de chacune de ces voies. » « Les titres ou diplômes de l'enseignement technologique peuvent porter mention que leurs titulaires ont subi ultérieurement, avec succès, des épreuves consacrant l'actualisation de leurs connaissances. » (p. 1016) ; Art. 5 bis A : son amendement tendant, après l'article 5, à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Les disciplines technologiques sont consacrées au plus haut niveau de l'enseignement et de la recherche par des diplômes délivrés dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 ou de la loi du 10 juillet 1934 relative à la délivrance du diplôme d'ingénieur. » et sous-amendement de M. Lemarié tendant à inverser les termes du début de l'amendement (p. 1017) ; Art. 5 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Des équivalences sont établies entre les diplômes des enseignements généraux et ceux des enseignements technologiques afin de permettre aux titulaires des diplômes sanctionnant ces derniers enseignements de satisfaire aux conditions exigées des candidats aux emplois publics ou de poursuivre des études. » et sous-amendement de M. Poudougon tendant à compléter ce texte par les mots suivants : « ou de participer à des tâches d'enseignement » (ibid.) ; Art. 5 ter : son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été transférées au troisième alinéa de l'article 5 (ibid.) ; Art. 5 quarter (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 5 ter, à ajouter un nouvel article ainsi rédigé : « La possession d'un diplôme de l'enseignement technologique peut être exigée pour l'accès à certains emplois publics ou la poursuite de certaines études. » (p. 1018) ; Art. 6 ter : amendements d'harmonisation : 1° pour supprimer les mots : « et professionnel » ; 2° pour substituer les mots : « éducation professionnelle permanente » aux mots : « formation professionnelle continue » (ibid.) ; Art. 6 bis : son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été reprises dans son amendement à l'article 5 bis (ibid.) ; Art. 8 : son amendement d'harmonisation au premier alinéa (cf. supra) (p. 1019) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « A cette fin, une concertation permanente est organisée entre l'Etat, les compagnies consulaires, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles d'employeurs et

de salariés, les organisations familiales et les représentants de l'enseignement. » (p. 1019, 1020); Art. 9 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (p. 1020); Art. 10 : son nouvel amendement d'harmonisation au début de cet article (cf. supra) et son amendement tendant à remplacer les mots : « comités départementaux de l'enseignement technologique et professionnel », par les mots : « comités départementaux de l'enseignement technique » (ibid.); art. 10 bis : son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été reprises à l'article 5 bis A (p. 1021); Art. 11 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.); amendement de Mme Lagatu tendant à compléter in fine le premier alinéa de cet article par les mots : « du second cycle du second degré » (ibid.); amendement de Mme Lagatu tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article concernant le recrutement des professeurs d'enseignement technologique au même niveau que celui des professeurs d'enseignement général (p. 1022, 1023); son amendement d'harmonisation au deuxième alinéa de cet article (cf. supra) (p. 1023); son amendement tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de l'article : « Les uns et les autres, après recrutement, reçoivent une formation... » (ibid.). — **Suite de la discussion** [18 juin 1971]. — Art. 12 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Des conventions conclues entre l'Etat et les employeurs ou les membres des professions non salariées permettent à toute personne qualifiée d'assurer un enseignement dans les établissements publics d'enseignement technologique » et sous-amendement de M. Poudonson tendant à compléter ce texte par les mots suivants : « ainsi que dans les établissements liés à l'Etat par contrat. » (p. 1033); Art. 13 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.); amendement de M. Poudonson tendant à compléter cet article par un alinéa relatif au recyclage des professeurs de l'enseignement privé au même titre que ceux de l'éducation nationale (p. 1033, 1034); Art. 14 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les ministres ayant la tutelle d'enseignements technologiques présentent chaque année, à l'appui de la loi de finances, un rapport unique sur la situation de ces enseignements et sur l'exécution de la présente loi. » (p. 1034); Art. 15 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à supprimer cet article (p. 1034); Après l'article 15 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Est inclus dans la loi d'orientation l'enseignement spécialisé en faveur des handicapés. » (p. 1034, 1035); amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à insérer un autre article additionnel relatif à la formation professionnelle des travailleurs immigrés (p. 1035); Deuxième délibération. — Art. 4 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par l'alinéa suivant : « Des dispositions spéciales seront prises pour les enfants handicapés. » (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique** » (p. 1036). — 2° du projet de loi relatif à l'apprentissage. — Avant l'article 1<sup>er</sup> : les amendements de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, et de M. Giraud, tendant à insérer un article additionnel qui conteste la mise en apprentissage comme voie normale d'éducation (p. 1037); Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui définit le but de l'apprentissage (ibid.); amendement de M. Giraud tendant à supprimer, au même article, le mot : « travailleurs » (ibid.); Art. 2 : les amendements de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, et de M. Giraud tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui fixe la durée de l'apprentissage (p. 1038); Art. 3 : son amendement et celui de Mme Lagatu tendant tous les deux à une rédaction différente de cet article relatif à la nature de l'enseignement dispensé par les centres de formation d'apprentis (p. 1039); Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La création des centres de formation d'apprentis fait l'objet de convention passées avec l'Etat par les collectivités locales, les établissements publics, les compagnies consulaires, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement publics et les établissements d'enseignement privés sous contrat simple ou d'association, les organisations professionnelles, les associations, les entreprises ou toute autre personne physique ou morale, après avis du comité régional de l'éducation professionnelle permanente. » (p. 1040); son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « formation professionnelle », par les mots : « éducation professionnelle » (ibid.); son amendement d'harmonisation aux troisième et quatrième alinéas, in fine, du même article (ibid.); Art. 5 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à remplacer les mots : « 360 heures », par les mots : « 400 heures » pour tenir compte des vacances scolaires (ibid.); Après l'article 6 : amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel relatif à la création d'un conseil de perfectionnement

(p. 1041); Art. 7 : appuie la remarque faite par M. Poudonson en ce qui concerne les personnels enseignants et de direction des cours professionnels (ibid.); son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa ayant pour objet le détachement de fonctionnaires dans des centres de formation d'apprentis (ibid.); Art. 7 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 7, à insérer cet article additionnel concernant les sanctions dont peuvent être passibles les personnels d'enseignement en cas de faute ou d'insuffisance professionnelle (p. 1042); Art. 10 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.); Art. 11 : amendement de M. Mathias tendant à remplacer les mots : « ..., en tant qu'ils ne sont pas contraires... », par les mots : « ..., dans la mesure où ces textes et ces conventions collectives ne sont pas contraires... » (p. 1043); Art. 12 : son amendement tendant, au premier alinéa, à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase : « Toutefois, les jeunes de l'un ou l'autre sexe âgés d'au moins quinze ans... » (ibid.); amendement de M. Tinant tendant à compléter le premier alinéa de cet article par des dispositions relatives à la dérogation en faveur des enfants qui ne peuvent suivre l'enseignement traditionnel (p. 1040, 1044); son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Pour pouvoir être engagé, le futur apprenti doit produire un avis circonstancié d'orientation délivré par un organisme habilité à cet effet, et faisant état de ses aptitudes. » (p. 1044); Art. 12 bis nouveau : amendement de M. Mathias tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Nul ne peut recevoir des apprentis s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins. » (p. 1045); Après l'art. 12 bis nouveau : amendement de M. Mathias tendant à insérer un autre article additionnel ayant trait à l'incapacité de recevoir des apprentis (ibid.); Art. 13 : son amendement rédactionnel tendant au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi », par les mots : « comité départemental de l'éducation professionnelle permanente et de l'emploi » (ibid.); son amendement tendant à rédiger ainsi le début du deuxième alinéa : « Cet agrément est accordé après avis éventuel de la compagnie consulaire, de la chambre des métiers, de la chambre d'agriculture, ou du comité d'entreprise, s'il est établi... » (p. 1045, 1046); amendement de M. Poudonson tendant à compléter le même deuxième alinéa par des dispositions visant à dispenser tous les artisans de l'agrément (p. 1046); son amendement complété par le sous-amendement de M. Mathias tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Les décisions du comité départemental de l'éducation professionnelle permanente et de l'emploi sont communiquées aux fonctionnaires chargés du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales dans les établissements en cause, ainsi que, selon le cas, à la compagnie consulaire, à la chambre de métiers ou à la chambre d'agriculture, aux fonctionnaires chargés du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales dans les établissements en cause. » (p. 1046, 1047); Art. 18 : son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase de cet article : « En cas d'échec, si les parties signataires le désirent, et sur avis circonstancié du directeur du centre d'éducation d'apprentis, le contrat peut être prorogé pour un an. » (p. 1047); Art. 19 : son amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article (p. 1048); son amendement tendant au même alinéa in fine à supprimer les mots : « Ce pourcentage sera plus élevé pour les apprentis âgés de plus de dix-huit ans. » (ibid.); Art. 23 : son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'ascendant est tenu lorsque l'apprenti est un mineur non émancipé de verser une partie du salaire dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 37, à un compte bloqué ouvert au nom de l'apprenti. Le juge d'instance peut seul autoriser le déblocage de tout ou partie de ce compte avant la fin de l'apprentissage, en cas de nécessité et dans l'intérêt exclusif de l'apprenti. » (p. 1049); son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois ces dispositions ne s'appliquent que si l'ascendant employeur bénéficie des dispositions prévues à l'article 27 de la présente loi. » (ibid.); Art. 24 : amendement de M. Giraud tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure de recours en cas de refus d'enregistrement du contrat d'apprentissage (ibid.); Art. 26 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (p. 1050); Art. 27 : amendement de M. Poudonson tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Cette partie du salaire sera majorée pour le secteur des métiers » (p. 1051); Art. 32 : son amendement tendant, au premier alinéa in fine, à remplacer les mots : « peuvent contrôler la formation donnée aux apprentis tant dans les centres de formation que sur les lieux de travail », par les mots : « peuvent contrôler l'éducation donnée aux apprentis tant dans les centres de formation que sur les lieux de travail » (p. 1052); Art. 33 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa : « Les compagnies consulaires,

les chambres de métiers et les chambres d'agriculture exercent leurs attributions en matière d'apprentissage dans le cadre de la présente loi. » (p. 1053) ; Art. 34 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Gargar, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article : son amendement tendant à compléter in fine ledit alinéa par les dispositions suivantes : « A défaut de la parution du décret avant l'expiration du délai d'un an prévu ci-dessus, l'apprentissage dans les départements d'outre-mer sera soumis au même régime que dans les départements métropolitains » et l'amendement de M. Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant à rédiger ainsi la dernière phrase du dernier alinéa de cet article : « Ce décret devra être pris dans un délai maximum de deux ans après la promulgation de la loi. » (p. 1053, 1054) ; Art. 35 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi et sous réserve des dispositions de l'article 34, seront abrogées toutes dispositions antérieures contraires. » (p. 1054) ; Art. 36 : son amendement d'harmonisation au début du premier alinéa de cet article (ibid.) : son amendement d'harmonisation au septième alinéa tendant à remplacer les mots : « de formation », par les mots : « d'éducation » (p. 1055) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa : « ... mais aux qualifications exigées avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi, à enseigner dans lesdits cours professionnels ou dans les centres d'éducation qui en seront issus ». (ibid.) ; Art. 37 : son amendement d'harmonisation au deuxième alinéa (ibid.) — 3° **Du projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue.** — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'éducation professionnelle permanente constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. » (p. 1057) ; son amendement d'harmonisation au début du deuxième alinéa avec la rédaction du premier alinéa (p. 1057, 1058) ; son amendement, au deuxième alinéa également, tendant à remplacer in fine les mots : « au développement économique et au progrès social », par les mots : « au développement culturel, économique et social » (p. 1058) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'éducation professionnelle permanente fait l'objet d'une politique coordonnée et concertée, notamment avec des représentants des collectivités locales et des chambres consulaires, les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs salariés, des travailleurs indépendants, ainsi qu'avec des représentants des établissements publics et privés dispensateurs de formation. » (p. 1058, 1059) ; son amendement d'harmonisation à la deuxième phrase du même alinéa (cf. supra) (p. 1059) ; son autre amendement d'harmonisation au troisième alinéa du même article (ibid.) ; Art. 3 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (p. 1060) ; son amendement d'harmonisation tendant à rédiger comme suit l'intitulé du titre II : « Titre II : des conventions d'éducation professionnelle permanente. » (p. 1060) ; Art. 4 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) au début de cet article (ibid.) ; son amendement d'harmonisation au quatrième alinéa de cet article tendant à remplacer le mot « moniteurs » par le mot « éducateurs » (ibid.) ; Art. 6 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (associer l'O.R.T.F. à l'œuvre nationale d'éducation permanente et spécialement professionnelle) (p. 1060, 1061) ; Art. 7 : son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux ainsi conçus : « Le même droit leur est reconnu pour exercer des fonctions d'éducateur dans les établissements et centres prévus à l'article 6 comme dans ceux qui, visés à l'article 5, dispensent une formation. Les salariés en congé d'éducateur ne sont pas pris en compte pour la fixation du nombre des bénéficiaires du congé de formation, tel qu'il est fixé par application des règles prévues au I bis et au I ter de cet article. » (p. 1061, 1062) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe VI de cet article : « VI. — L'agrément prévu au paragraphe I du présent article est accordé par arrêté du Premier ministre après avis du groupe permanent visé à l'article 2 en considération de l'intérêt que présente le stage pour l'éducation professionnelle permanente. » (p. 1063) ; son amendement tendant, au paragraphe I ter de cet article, à ajouter les mots : « sur leur demande », après les mots : « pourra être reporté » (ibid.) ; Art. 8 : son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de cet article : « IV. — L'agrément prévu par arrêté du Premier ministre pris sur avis du groupe permanent visé à l'article 2 est accordé en considération de l'intérêt que présente le stage pour l'éducation professionnelle permanente, après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales au sein des instances prévues à cet effet. » et sous-amendement de M. Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à supprimer le membre de phrase final du texte ci-dessus à partir de « après concertation... » (p. 1064) ; amen-

dement de M. Giraud tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ayant pour objet de différer le congé lorsque les nécessités l'exigent (p. 1065) ; Art. 9 : son amendement d'harmonisation au premier alinéa (cf. supra) (ibid.) ; son autre amendement d'harmonisation au même alinéa (ibid.) ; Art. 11 : son amendement d'harmonisation au premier alinéa (cf. supra) (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « Un document regroupant les crédits demandés pour l'année suivante et retraçant l'emploi de ceux accordés pour l'année en cours sera présenté chaque année à l'appui du projet de loi de finances. » (p. 1065, 1066) ; son amendement d'harmonisation tendant à rédiger comme suit l'intitulé du titre V : « Titre V : De la participation des employeurs au financement de l'éducation professionnelle permanente » (p. 1066) ; Art. 13 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.) ; Art. 16 : amendement de M. Kistler tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer le taux de « 0,80 p. 100 » par le taux de « 0,60 p. 100 » (p. 1067) ; son amendement d'harmonisation (cf. supra) au 3° de cet article (p. 1073) ; son autre amendement d'harmonisation au même 3° de cet article (ibid.) ; Art. 17 : son amendement tendant à une modification rédactionnelle du premier alinéa de cet article (ibid.) ; Art. 18 : son amendement rédactionnel tendant, au deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à remplacer le membre de phrase : « sans que cette majoration puisse être inférieure à la moitié de la contribution due au titre de l'année considérée », par la phrase suivante : « Cette majoration ne peut être inférieure à la moitié de la contribution due au titre de l'année considérée. » (p. 1074) ; Art. 23 : son amendement tendant, au deuxième alinéa, in fine, à remplacer les mots : « selon le rythme de croissance des besoins de formation professionnelle permanente », par les mots : « selon les besoins réels d'éducation professionnelle permanente. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du titre VI : « Titre VI. — Des aides financières accordées aux stagiaires de l'éducation professionnelle permanente » (ibid.) ; Art. 25 : son amendement tendant à compléter cet article par les deux alinéas suivants : « Sous certaines conditions définies par décret en Conseil d'Etat, le stagiaire bénéficiaire d'un prêt accordé notamment par l'Etat par l'intermédiaire d'organismes agréés. Ce prêt peut se cumuler avec les indemnités éventuellement perçues d'une année sur l'autre. » et le sous-amendement de M. Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, au premier alinéa de ce texte, tendant : 1° à remplacer le mot : « bénéficie », par les mots : « peut bénéficier » ; 2° à substituer les mots : « accordé par l'Etat ou par des organismes agréés bénéficiant du concours de l'Etat », aux mots : « accordé par l'Etat par l'intermédiaire d'organismes agréés » (p. 1075) ; Art. 26 : amendement de M. Blanchet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (contribution de l'Etat à la rémunération des stagiaires) (p. 1076) ; Art. 27 : son amendement et celui de M. Blanchet tendant tous les deux à une interversion des sixième et septième alinéas (ibid.) ; Art. 35 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par la phrase suivante : « Ils recevront une indemnité égale au salaire minimum de croissance si le stage suivi est inscrit sur une liste prévue pour l'application de cet article. » (p. 1079) ; le retire (ibid.) ; Art. 38 : son amendement tendant, au début de la deuxième phrase du troisième alinéa, à supprimer le mot « Toutefois... » (p. 1080) ; son amendement tendant à compléter in fine le troisième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Dans ce cas, les indemnités journalières dues à raison d'une maladie et compte tenu d'une aide complémentaire de l'Etat sont égales à la rémunération perçue par le stagiaire en application des dispositions du présent titre. » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 43 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'Etat met en œuvre au bénéfice de ses agents une politique coordonnée d'éducation professionnelle permanente semblable par sa portée et par les moyens employés à celle visée à l'article 2 de la présente loi. Cette politique tient compte du caractère spécifique de la fonction publique. » (p. 1081) ; Art. 44 : son amendement tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par l'alinéa suivant : « Les fonctionnaires de l'Etat peuvent, à l'initiative de l'administration, participer soit comme stagiaires, soit comme éducateurs, à des cycles ou à des stages d'éducation professionnelle permanente ; ils participent également, sur leur demande, à de tels cycles ou stages en qualité de stagiaires. Ils peuvent être autorisés à y participer comme éducateurs. » (ibid.) ; Art. 45 : son amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.) ; Art. 46 : son amendement d'harmonisation au premier alinéa (p. 1081, 1082) ; amendement de M. Schiélé, soutenu par M. Poudonson, tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article visant à la création d'un établissement public chargé de la formation et du perfectionnement des agents des collectivités locales (p. 1082) ; son amendement d'harmonisation (cf. supra) au sixième alinéa de l'article (ibid.) ; Art. 51 : son amendement tendant à supprimer cet article comme

conséquence de l'adoption des dispositions de l'article 25 ci-dessus (p. 1083); Art. 51 bis: son amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.); Art. 52: amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à compléter cet article par la phrase suivante: « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés. » (p. 1084); Art. 53: amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Gargar, tendant à supprimer cet article (adaptations nécessaires à l'application de la loi dans les départements d'outre-mer) (p. 1084); son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi: « **Projet de loi portant organisation de l'éducation professionnelle permanente.** » (p. 1085). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de M. Chatelain tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 159 du code de l'urbanisme et de l'habitation (offices publics d'aménagement et de construction) (p. 1145); Art. 3: amendement de M. Laucournet tendant à compléter in fine le premier alinéa du texte présenté pour l'article 161 du code de l'urbanisme et de l'habitation par les mots: « dans des conditions analogues à celles prévues pour la création des offices publics d'H. L. M. » (p. 1146); Art. 5 ter (nouveau): amendement de M. Laucournet tendant, après l'article 5 bis, à insérer un nouvel article relatif à la création d'un organisme consultatif à l'échelon régional (p. 1147); Art. 5 quater (nouveau): amendement de M. Chatelain et de M. Laucournet tendant, après l'article 5 ter (nouveau), à insérer un article additionnel relatif à une modification de la représentativité au sein des conseils d'administration et des commissions d'attribution des offices publics d'H. L. M. (p. 1148); Art. 8: observation sur la teneur de l'article (prêts accordés par les sociétés anonymes de crédit immobilier aux sociétés d'habitation à loyer modéré) (p. 1151, 1152). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9: observations sur la teneur de l'article et des suivants qui traitent de la modification apportée à la législation sur les « zones d'aménagement différé » (Z. A. D.) (p. 1228). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1264 à 1266). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1379). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: son amendement tendant à remplacer les mots: « formation professionnelle continue », par les mots: « éducation professionnelle permanente » (p. 1379, 1380); Art. 2: ses amendements de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (p. 1380); Art. 3: son amendement de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (ibid.); Intitulé du Titre II: son amendement de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (ibid.); Art. 4: ses amendements de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (p. 1381); Art. 6: son amendement de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (ibid.); Art. 7: son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux ainsi conçus: « Le même droit leur est reconnu pour exercer des fonctions d'éducateur dans les établissements et centres prévus à l'article 6 comme dans ceux qui, visés à l'article 5, dispensent une formation. Les salariés en congé d'éducateur ne sont pas pris en compte pour la fixation du nombre des bénéficiaires du congé de formation, tel qu'il est fixé par application des règles prévues au I bis et au I ter de cet article. » (p. 1381, 1382) et son adjonction des mots: « dans le cadre d'accords contractuels », après les mots: « Le même droit leur est reconnu » (p. 1382); Art. 9: ses amendements de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (p. 1383); Art. 16: son amendement de coordination (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (p. 1384); Art. 27: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa du paragraphe I de cet article (rémunération des travailleurs stagiaires sur la base de la moyenne de leurs salaires au cours des derniers mois) (ibid.); le retire (ibid.); Art. 52: son amendement tendant à compléter cet article, in fine, par la phrase suivante: « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés. » et sous-amendement de M. Giraud tendant à remplacer le mot « spéciales » par le mot « complémentaires » (p. 1385), le retire (ibid.); Art. 27 (deuxième délibération): son amendement tendant, au 4<sup>e</sup> du paragraphe II de cet article, à remplacer les mots: « ayant assumé », par les mots: « qui ont assumé ou assument... » (p. 1386). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique [28 juin 1971]. — Discussion

générale (p. 1389). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: son amendement tendant à rédiger comme suit cet article: « L'éducation est permanente et constitue une obligation nationale. Elle a pour objet d'assurer à toutes les époques de sa vie la formation et le développement de l'homme, de lui permettre d'acquérir les connaissances et l'ensemble des aptitudes intellectuelles ou manuelles qui concourent à son épanouissement comme au progrès culturel, économique et social. » (ibid.); Art. 1<sup>er</sup> bis: son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante: « Les enseignements scolaires et universitaires ont pour objet de dispenser les connaissances de base et les éléments d'une culture générale incluant les données scientifiques et techniques, et de préparer à une qualification susceptible d'être perfectionnée ou modifiée au cours de la vie professionnelle. » (ibid.); Art. 2: son amendement tendant, au début de cet article, à supprimer les mots: « A partir du cycle moyen, ... » (ibid.); Art. 3: son amendement tendant à rédiger comme suit cet article: « Les connaissances de base dispensées à tous les élèves du second degré comprennent des disciplines technologiques et une initiation à la vie économique et sociale. » (p. 1390); Art. 3 bis: son amendement tendant à supprimer cet article relatif au rôle destiné aux enseignements technologiques (ibid.); Art. 4: son amendement tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots: « du cycle moyen », par les mots: « de l'enseignement du second degré » (ibid.); son amendement tendant, après le quatrième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Pour l'application de cette mesure, il peut être dérogé aux règles du deuxième alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail. » (ibid.); le retire (ibid.); Art. 4 bis: son amendement d'ordre rédactionnel (ibid.); Art. 5: son amendement du même ordre rédactionnel (p. 1391); Art. 5 quater: son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante: « La possession d'un diplôme de l'enseignement technologique peut être exigée pour l'accès à certains emplois publics ou la poursuite de certaines études. » (ibid.); Art. 6: son amendement d'ordre rédactionnel (ibid.); Art. 9: son amendement du même ordre rédactionnel (p. 1392); Art. 11: son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Ils doivent posséder une qualification correspondant à celle des maîtres de l'enseignement général de même niveau. » (ibid.); Art. 12: son amendement tendant à compléter cet article, in fine, par les mots: « ...ainsi que dans les établissements liés à l'Etat par contrat » (ibid.); le retire (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'apprentissage [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1393). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: son amendement tendant à remplacer, au premier alinéa, le mot « formation » par le mot « culture » et, au deuxième alinéa, le mot « formation » par le mot « éducation » (ibid.); Art. 3: son amendement relatif à la terminologie (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (ibid.); Art. 4: ses amendements relatifs à la terminologie utilisée par le Sénat et consistant à remplacer les mots: « de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi », par les mots: « de l'éducation professionnelle permanente et de l'emploi » (p. 1394); Art. 10: son amendement rédactionnel (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (ibid.); Art. 19: son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (référence à l'âge de l'apprenti quant au salaire qu'il doit recevoir) (p. 1395); le retire (ibid.); Art. 23: son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé: « L'ascendant est tenu, lorsque l'apprenti est un mineur non émancipé, de verser une partie du salaire, dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 37, à un compte bloqué ouvert au nom de l'apprenti. Le juge d'instance peut seul autoriser le déblocage de tout ou partie de ce compte avant la fin de l'apprentissage, en cas de nécessité et dans l'intérêt exclusif de l'apprenti. » et sous-amendement de M. Poudouson tendant à supprimer dans le texte ci-dessus le mot « exclusif » après le mot « intérêt » (p. 1395, 1396); Art. 32: son amendement relatif à la terminologie (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (p. 1396); Art. 35: amendement de coordination de M. Billecoq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (abrogation de certaines dispositions contenues dans divers codes) (ibid.); Art. 36: son amendement relatif à la terminologie (cf. supra, art. 1<sup>er</sup>) (p. 1397). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1398 à 1400). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> bis: son amendement tendant à compléter, in fine, le troisième alinéa du texte présenté pour être inséré après le premier alinéa de l'article 5 de la loi du 12 novembre 1968, par les mots suivants: « ...dans

les formes et conditions imposées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics. » (p. 1410); Art. 4: son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 12 de la loi du 12 novembre 1968 ayant trait à la représentation des étudiants au sein des conseils ou organes de direction des établissements publics d'enseignement (p. 1411, 1412); Après l'article 4: amendement de Mme Goutmann tendant à ajouter un article 4 bis nouveau relatif au quorum électoral obligatoire, en le ramenant de 60 p. 100 à 50 p. 100 (p. 1413); Art. 5, 5 bis nouveau et 5 ter nouveau: ses amendements tendant, d'une part, à supprimer le texte du Gouvernement (art. 5) (ibid.) et, d'autre part, à lui substituer deux articles nouveaux (art. 5 bis et 5 ter), relatifs au jugement de la valeur réelle des étudiants, soit par un contrôle régulier et continu des connaissances, soit par l'organisation d'examens périodiques ou terminaux (p. 1414, 1415); Art. 6: son amendement rédactionnel (p. 1415); Art. 7: son amendement et celui de M. Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant à proposer, au paragraphe 1, une nouvelle rédaction du début du premier alinéa du texte présenté pour remplacer le deuxième alinéa de l'article 21 de la loi du 12 novembre 1968 (responsabilité laissée aux enseignants dans l'organisation des stages d'orientation) (p. 1416); son amendement tendant à remplacer la dernière phrase du premier alinéa du même texte par les deux phrases suivantes: « S'il persévère dans son choix initial et s'il termine sans succès l'année d'études, il peut être appelé, avant le début de l'année universitaire suivante, à un nouveau stage, organisé et suivi dans les conditions précisées ci-dessus. A l'issue de ce dernier stage, la décision d'orientation est obligatoire. » (ibid.); son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article qui concerne une réorientation éventuelle des étudiants à la fin du deuxième stage (p. 1416, 1417); Art. 8: son amendement tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter l'article 23 de la loi du 12 novembre 1968, un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Les mères chargées de famille et les handicapés bénéficient des dispositions du présent article dans des conditions fixées par le ministre de l'éducation nationale. » (p. 1417); le retire (ibid.); Art. 9: amendement de Mme Goutmann tendant à modifier la rédaction de la fin du texte proposé pour l'article 28 de la loi du 12 novembre 1968 (exclure les fonds privés des ressources de l'université) (p. 1418); Art. 10: son amendement et celui de M. Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant à remplacer les mots: « ..., ils déterminent les modalités techniques de l'exercice de ce contrôle et de cette vérification. », par les mots: « ..., ils fixent les modalités d'organisation de ce contrôle et de cette vérification. » (p. 1418, 1419); son amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernière phrase du texte proposé pour le troisième alinéa de l'article 33 de la loi du 12 novembre 1968: « Ces modalités d'organisation, qui doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire, ne peuvent être modifiées en cours d'année. » (p. 1419); amendement de Mme Goutmann tendant à compléter, in fine, la dernière phrase du même texte par les mots: « choisies par les conseils d'université. » (p. 1420); Art. 10 bis: son amendement tendant à supprimer cet article pour confirmer que c'est « dans la mesure du possible » que les locaux mis à la disposition des étudiants pour l'information politique devraient être distincts des locaux d'enseignement (ibid.); Art. 11: son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 42 de la loi du 12 novembre 1968 pour un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Toutefois, les biens et les charges des anciens établissements provenant de libéralités et qui, par leur nature ou par la volonté des auteurs de libéralités, ne sont pas susceptibles de division seront, dans le cas où le transfert prévu à l'alinéa précédent aboutirait à un partage de propriété, administrés par un établissement public placé sous l'autorité du recteur; les attributions et les règles de fonctionnement de cet établissement public seront fixées par décret » (p. 1420, 1421); Art. 12: amendement de Mme Goutmann tendant au début du texte présenté pour l'article 44 de la loi du 12 novembre 1968, à remplacer la date: « 1<sup>er</sup> octobre 1973 », par la date « 1<sup>er</sup> octobre 1972 » (p. 1421); Art. 13: son amendement et celui de M. Boulon, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à proposer une modification à la rédaction de la fin de l'alinéa présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968 (fixation du nombre des étudiants admis à « poursuivre » des études médicales ou dentaires et moment à partir duquel doit s'opérer la sélection) (p. 1422, 1423, 1424); son amendement tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter ce même article 45, un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Les dispositions de cet article sont applicables à titre transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1975 » (p. 1425). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en

discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1540, 1541). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'apprentissage** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1542). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur** (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1550). — Discussion des articles. — Art. 13: amendement de M. Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, à l'avant-dernière phrase, à remplacer les mots: « des étudiants admis à entreprendre des études médicales ou dentaires proprement dites », par les mots: « ...d'étudiants admis à poursuivre des études médicales ou dentaires au-delà de la première année » (p. 1552). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant organisation de la formation professionnelle permanente** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1562). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (éducation nationale) à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale: observations ayant porté notamment sur les perspectives offertes par la création de l'enseignement technologique, l'apprentissage et la formation professionnelle, sur l'effort consenti pour les bibliothèques et la lecture publique, la recherche scientifique, les nationalisations d'établissements du second degré, sur l'effort à consentir pour le personnel de surveillance, les bourses et tout particulièrement pour les instituts universitaires de technologie (p. 2200 à 2202). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation critique de la région parisienne en matière d'équipements sanitaires et plus particulièrement d'équipements hospitaliers (p. 2822, 2823). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le transfert par l'Etat aux collectivités locales, après accord des conseils généraux intéressés, de l'entretien de 55.000 kilomètres de routes nationales secondaires et ses conséquences pour le budget de celles-ci (p. 2865, 2866); répond à M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement (p. 2867). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation nationale** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3344, 3345). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de Mme Goutmann tendant à compléter in fine le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Ils bénéficieront des nouvelles dispositions statutaires dès leur prise de fonction » (p. 3346); amendement de Mme Goutmann tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe II de cet article relatif au statut des personnels d'information et d'orientation (p. 3347); amendement de Mme Goutmann tendant à compléter cet article par un paragraphe V qui vise, à régler la situation des élèves conseillers d'orientation scolaire et professionnelle (ibid.); amendement de Mme Goutmann tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ayant pour objet le reclassement, dans les nouveaux corps, des personnels en fonction (p. 3348).

**CHAVANAC (M. ALBERT)** [Paris].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion d'un projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3: *observation sur les amendements de M. Mignot et de M. Collomb* (consultation des conseils généraux pour la fixation du montant de la redevance) (p. 457).

**CHEVIGNY** (M. PIERRE DE) [Meurthe-et-Moselle].

*Est nommé vice-président* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

*Est nommé délégué suppléant* représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant code du service national* [29 avril 1971] (n° 201).

*Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale* [18 novembre 1971] (n° 30).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères et de la défense, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 337 à 339). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> (article 5 du code): *amendement de M. Boucheny à l'alinéa 2 de cet article* (sursis d'incorporation jusqu'à l'âge de 25 ans) (p. 346); Art. 1<sup>er</sup> (article 12 du code): *amendement de M. Boucheny tendant à supprimer cet article* (durée du service actif pour les jeunes gens poursuivant leurs études au-delà de 21 ans) (p. 347); Art. 1<sup>er</sup> (article 20 du code); *son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots: « Et, s'ils ne sont ni exemptés, ni dispensés des obligations du service actif, sont appelés d'office en fonction de leur date de naissance. »* (p. 348); Art. 1<sup>er</sup> (article 33 du code): *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer par deux fois les mots: « ... dans le mois qui suit... », par les mots: « ... au plus tard dans les trente jours qui suivent... »* (p. 350); Art. 1<sup>er</sup> (article 69 du code): *son amendement tendant, à la fin de l'alinéa 2 de cet article, à remplacer les mots: « ... la limite d'âge de leur grade augmentée de cinq ans », par les mots: « ... les limites d'âge définies aux deux alinéas ci-dessus. »* (p. 353, 354); Art. 1<sup>er</sup> (article 91 du code): *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article: « Le service actif de défense est accompli dans les corps de défense lorsque ceux-ci sont constitués de façon permanente. La mise sur pied, l'instruction, l'encadrement et la mission des corps de défense sont déterminés par décret en Conseil d'Etat. »* (p. 355); Art. 1<sup>er</sup> (article 94 du code): *amendement de M. Boucheny tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Ils ne peuvent participer à des missions de maintien de l'ordre ni être utilisés pour remplacer les travailleurs en grève. »* (p. 356); Art. 1<sup>er</sup> (article 119 du code): *son amendement tendant à rédiger ainsi le deuxième alinéa de cet article: « Cette peine est appliquée, soit qu'au moment des dons ou promesses le bénéficiaire ait déjà été désigné pour participer à ces opérations, soit que les dons ou promesses aient été agréés en prévision des fonctions qu'il aurait à remplir. »* (p. 358); Art. 1<sup>er</sup> (article 120 du code): *son amendement tendant à remplacer les mots: « congés définitifs », par les mots: « réformes définitives »* (ibid.); Art. 6: *son amendement rédactionnel au quatrième alinéa de cet article* (p. 361). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Forces terrestres) à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les crédits du titre III (effectifs militaires) et sur ceux du titre V consacrés pour la plus grande partie aux fabrications d'armement (p. 2601, 2602).

**CHIRAC** (M. JACQUES), **ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. René Blondelle, sénateur de l'Aisne [15 avril 1971] (p. 129).

**CICCQLINI** (M. FÉLIX) [Bouches-du-Rhône].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le malaise qui règne actuellement dans l'enseignement supérieur (p. 2206, 2207). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE: DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le développement et la création de la zone de Fos (p. 2404 à 2406). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les difficultés que rencontrent les magistrats pour œuvrer efficacement en raison de leur nombre insuffisant et de locaux inconfortables et sur l'insuffisance de moyens pour le personnel pénitentiaire (p. 2529, 2530).

**CLUZEL** (M. JEAN) [Allier].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**COGNIOT** (M. GEORGES) [Paris].

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Sa motion tendant à opposer la question préalable à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971] (p. 477 à 481). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème des créations d'emploi, les bourses scolaires, le personnel de surveillance (p. 2207 à 2210). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III: explication de vote (p. 2226). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits pour la recherche scientifique qui, en raison de la limitation des créations d'emplois, voit le vieillissement de son personnel, sur les réformes entreprises au Centre national de la recherche scientifique dans le domaine de l'informatique, sur la maigre part réservée aux sciences de l'homme (p. 2740 à 2743). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Louis Gros relative à la **réforme de l'enseignement du français** [14 décembre 1971] (p. 3030 à 3033).

**COINTAT** (M. MICHEL), **ministre de l'agriculture** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Répond à la question orale de M. Abel Sempé concernant le **marché des produits viticoles** [6 avril 1971] (p. 112, 113 et 114). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'amélioration des essences forestières** [15 avril 1971]. — Discussion générale (p. 132). — Discussion des articles. — Art. 6: *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser les catégories d'agents habilités à exercer le contrôle sur les matériels forestiers de reproduction* (p. 132, 133); *son amendement tendant à compléter*

cet article par un troisième alinéa relatif aux sanctions susceptibles de frapper quiconque se sera opposé à ce contrôle (p. 133, 134). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières [15 avril 1971]. — Discussion générale (p. 138 à 140). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : amendement de M. Raymond Brun tendant à la suppression de cet article relatif à l'indivision de bois communaux (p. 140, 141) ; Art. 4 : amendement de M. Raymond Brun tendant, à la fin du second alinéa de cet article, à supprimer les mots : « notamment en matière de droits de chasse et de pêche » (p. 141) ; Art. 5 : amendement de M. Raymond Brun tendant, au deuxième alinéa de cet article, à supprimer la phrase : « Cette quote-part tient compte en premier lieu de la nature des terrains et de leur situation afin de rendre plus juste cette répartition » (p. 142) ; Art. 6 : amendement de M. Raymond Brun tendant, à la fin de la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « sont obligatoirement soumis au régime forestier », par les mots : « doivent être préalablement soumis au régime forestier » (ibid.) ; Art. 7 : amendement de M. Raymond Brun tendant à remplacer les mots : « en vue de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général, après distraction du régime forestier », par les mots : « en vue de leur aliénation après distraction du régime forestier ou de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général » (p. 143) ; Art. 9 : amendement rédactionnel de M. Raymond Brun en vue d'harmoniser la rédaction de cet article avec celle de l'article premier (ibid.) ; Art. 12 : répond à l'observation faite par M. Monichon sur la rédaction de cet article (p. 144) ; Art. 14 : répond à M. Schiélé (pouvoir du préfet en matière de constitution du groupement syndical forestier) (ibid.) ; Après l'art. 24 bis : amendement de M. Monichon tendant à insérer un article additionnel (nouveau) concernant les avantages particuliers qui peuvent être consentis aux groupements forestiers (p. 145, 146) ; amendement de M. Monichon tendant à insérer un article additionnel (nouveau) relatif à la constitution de « groupements de gestion forestière » (p. 146, 147) ; Art. 25 : amendement de M. Monichon tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural, à obtenir un avis « concordant » des chambres d'agriculture et des centres régionaux de la propriété forestière (p. 147, 148) ; amendement de M. Raymond Brun tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural : « 1<sup>o</sup> Ils définissent les zones dans lesquelles des plantations et des semis d'essence forestière pourront être réglementés. Les réglementations ne seront pas applicables aux parcs ou jardins attenants à une habitation » (p. 148) ; son sous-amendement visant à ajouter les mots « interdits » et « interdictions » dans le texte ci-dessus (ibid.) ; sous-amendement de M. Schiélé ayant pour objet de compléter le § 1<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural par un alinéa relatif à la suspension des travaux de plantations d'essences forestières dans l'attente de la décision du préfet (p. 148, 149) ; amendement de M. Raymond Brun tendant à rédiger comme suit le 2<sup>o</sup> du texte proposé pour l'article 52-1 du code rural : « 2<sup>o</sup> Ils définissent les périmètres dans lesquels seront développées par priorité, les actions forestières ainsi que les utilisations des terres et les mesures d'accueil en milieu rural, complémentaires des actions forestières. Ces périmètres sont délimités en tenant compte des plans d'aménagement rural lorsqu'il en existe. » (p. 149) ; son sous-amendement tendant dans le texte ci-dessus, à la fin de la première phrase après les mots : « actions forestières », à insérer les mots suivants : « à condition de maintenir dans la ou les régions naturelles intéressées un équilibre humain satisfaisant (p. 149, 150) ; sous-amendement de M. Schiélé tendant à prévoir qu'outre les actions forestières seront développées également par priorité les mutations entre propriétés forestières privées et communales (ibid.) ; amendement de M. Raymond Brun tendant à supprimer le 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural relatif à l'aide du fonds forestier national pour les régions déshéritées (p. 150) ; Art. 26 : amendement de M. Monichon proposant, dans la dernière phrase du premier alinéa du § 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-2 du code rural, après le mot : « propriétaires », d'ajouter le mot : « privés » (p. 151) ; son sous-amendement tendant à substituer au mot « privés », les mots : « autres que l'Etat » (ibid.) ; Après l'art. 28 : amendement de M. Monichon tendant à ajouter un article additionnel ainsi conçu : « La date du 1<sup>er</sup> juillet 1970 est substituée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1962 figurant à l'article 671 ter 19<sup>o</sup> - a - 2<sup>o</sup> du code général des impôts. » (p. 152) ; répond à l'observation de M. Armengaud concernant la création de groupements forestiers et leur incidence sur les importations de bois ; répond à l'observation de M. Monichon ayant trait au financement des avantages particuliers et des primes prévus dans le projet de loi (p. 153). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à interdire la fabrication, de vins mousseux ordinaires à l'inté-

rieur de l'aire géographique de l'appellation d'origine « Vouvray » [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 397). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'amélioration des essences forestières [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 398). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'amélioration des structures forestières [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 399). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la politique agricole du Gouvernement [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 616 à 626, 660 à 666). — Intervient lors du débat sur les questions orales de M. Pierre Marcilhacy, de M. André Mignot et de M. Serge Boucheny concernant les conclusions à tirer de l'enquête parlementaire relative aux abat-toirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Vilette [9 juin 1971] (p. 768 à 773, 774, 777, 778). — Intervient lors du débat sur les questions orales de M. Jean Peridier et de M. Jean Deguisse ayant trait à la crise que connaît le Marché commun agricole et à l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne [9 juin 1971] (p. 781 à 785, 786). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code rural et relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par certains élèves et anciens élèves des écoles vétérinaires [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 787). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 789, 790). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Bouloux tendant à la suppression de cet article (conditions pour l'importation d'un chien ou d'un chat) (p. 790). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclocque tendant à modifier l'article 870-25 du code rural [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1732, 1733). — Discussion de l'article unique. — Son amendement tendant dans le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, à remplacer les mots : « ... à l'expiration de chaque période triennale », par les mots : « ... à l'expiration de chaque période annuelle à partir de laquelle le preneur aura atteint ledit âge, » (p. 1733, 1734) ; son amendement tendant, à la fin du troisième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, après les mots : « ... pour une seule période de neuf années, », à ajouter la disposition suivante : « ... sans pouvoir toutefois dépasser la date à laquelle le preneur décédé aurait atteint l'âge de la retraite retenu en matière d'assurance vieillesse des exploitants agricoles ». (p. 1734, 1735) ; Art. 2 (nouveau) : son amendement tendant à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « L'article 826 du code rural est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « Art. 826. — Si les biens qui sont compris dans le bail sont détruits en totalité ou en partie par cas fortuit, le bailleur peut se refuser à faire les réparations et les dépenses nécessaires pour les remplacer ou les rétablir. Dans ce cas, le preneur peut demander une diminution du prix du bail. Le preneur ou le bailleur peut demander la résiliation dès lors qu'en raison des destructions, l'équilibre économique de l'exploitation du bien est gravement compromis. » ; et sous-amendement de M. de Hauteclocque tendant à insérer dans ce texte, après les mots : « le preneur ou », les mots : « dans le cas d'un bail à métayage » (p. 1736) ; Art. 3 (nouveau) : son amendement tendant à ajouter un autre article additionnel ainsi rédigé : « L'alinéa 4 de l'article 838 du code rural est ainsi rédigé : « Indiquer, en cas de congé pour reprise, les nom, prénom, âge, domicile et profession du bénéficiaire ou des bénéficiaires devant exploiter conjointement le bien loué ainsi que l'habitation ou éventuellement les habitations que devront occuper après la reprise le ou les bénéficiaires du bien repris. » ; et sous-amendement de M. de Hauteclocque tendant à insérer dans ce texte, après les mots : « le bien loué », les mots : « et, éventuellement, pour le cas d'empêchement d'un bénéficiaire subsidiaire » (p. 1736, 1737) ; Art. 4 (nouveau) : son amendement tendant à ajouter un autre article additionnel ayant pour but d'insérer un article 845-2 dans le code rural (possibilité pour le preneur, lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de résilier chaque année son bail, avec maintien du bénéfice de l'indemnité viagère de départ) et sous-amendement de M. de Hauteclocque visant à étendre la solution envisagée par le Gouvernement au preneur qui prend l'initiative de résilier son bail (p. 1737, 1738, 1739) ; Après l'article 4 nouveau : son amendement tendant à ajouter un article additionnel 5 ayant pour but de modifier l'article 188-1 du code rural ; le retire (p. 1740). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1741). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et

**les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1854, 1855). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de ne pas retarder la construction de « l'Europe verte », de poursuivre une politique agricole qui consiste à améliorer la protection sociale, à essayer de limiter davantage la charge de soutien des marchés, à développer des programmes d'enseignement et de recherche, à encourager un crédit sélectif et à moderniser l'équipement, à freiner au maximum l'exode des jeunes vers la ville (p. 2292 à 2298); répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2299; 2302, 2303; 2304; 2319 à 2323); répond à M. Dulin (p. 2324); répond à M. Alliès (p. 2325); répond à MM. Tinant et Nayrou (p. 2328). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : amendement de M. Bajeux tendant à une réduction des crédits de ce titre (p. 2329; 2330; 2331); Etat E (ligne 9) : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à rétablir les taux et l'évaluation du produit initialement proposés par le Gouvernement (taxe de statistique sur les céréales) (p. 2332); Art. 44 : son amendement tendant à rétablir cet article relatif aux frais de garderie dans les forêts communales (p. 2333). — Suite de la discussion [26 novembre 1971]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Répond à M. d'Andigné (p. 2347); répond à M. Henriot (p. 2347, 2348). — Examen des crédits. — Art. 21 : amendement de M. Soudant tendant, au paragraphe II, à réduire les crédits de paiement de 125.400.000 francs (p. 2348, 2349; 2350, 2351); Art. 30 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui vise à moduler la taxe sociale sur les céréales (p. 2353); Art. 21 (suite) : amendement de M. Soudant (p. 2353, 2354); Art. 42 : son amendement tendant, après le texte modificatif présenté pour l'article 1106-6 du code rural, à insérer un article 1106-7 concernant l'exemption de cotisations (p. 2356). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3240 à 3243; 3246; 3247, 3248). — Art. 1<sup>er</sup> : répond à l'observation de M. Courroy (p. 3249); Art. 4 : amendement de M. Baudouin de Hautecloque tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article qui vise à réduire plus les conditions de majorité nécessaires à la constitution d'une association foncière pastorale (p. 3250); Art. 9 : amendement de M. Mistral tendant à remplacer les mots : « après avis du conseil général et du ou des conseils municipaux intéressés », par les mots : « sur avis conforme du conseil général et après consultation du ou des conseils municipaux intéressés » (p. 3251, 3252); Art. 13 : amendement de M. Mistral tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa de cet article relatif aux conventions pluriannuelles pour l'exploitation des terres à vocation pastorale (p. 3253); Après l'art. 13 bis : amendement de M. Mistral tendant à insérer un article additionnel 13 ter (nouveau) qui permettrait l'attribution aux sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural des exploitations libérées par des agriculteurs âgés (p. 3254, 3255). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code rural [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3256, 3257). — Discussion des articles. — Art. 4 bis : amendement de M. de Hautecloque tendant à modifier la rédaction du début du deuxième alinéa de cet article (quatrième alinéa de l'article 188-1 du code rural) relatif aux réductions d'exploitation inférieures au minimum des cumuls (p. 3257, 3258); amendement de M. de Hautecloque tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui vise à sauvegarder les droits des jeunes exploitants agricoles (p. 3258). — Troisième lecture [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3352).

**COLIN** (M. ANDRÉ) [Finistère].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer [17 décembre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

#### Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, approuvant la convention fiscale entre le Gouvernement de la République et le conseil de Gouvernement du territoire des Comores, ensemble le protocole additionnel, signés à Paris le 27 mars 1970 et à Moroni le 8 juin 1970 [3 juin 1971] (n° 284).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, approuvant la convention fiscale entre le Gouvernement de la République et le conseil de Gouvernement du territoire des Comores, ensemble le protocole additionnel, signés à Paris le 27 mars 1970 et à Moroni le 8 juin 1970 [10 juin 1971].

— Discussion générale (p. 799). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971] (p. 972, 973). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971]. — Discussion de l'article unique : son amendement tendant à compléter le texte du projet de loi par la disposition suivante : « ...sous réserve de l'addition à l'annexe C 8 du rapport général, page 207, premier alinéa, du texte suivant lequel l'enveloppe d'autorisation de programme de la fonction « développement rural », qui recouvre l'aménagement de l'espace rural et les équipements de production et de transformation des produits agricoles, s'élève à 11,1 milliards de francs. » (p. 1364, 1365). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (budget annexe du service des poudres) à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les réformes de structure du service des poudres (p. 2598, 2599). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion [6 décembre 1971]. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'analyse de la correspondance entre les crédits disponibles et la réalisation des objectifs que se propose d'atteindre le VI<sup>e</sup> Plan (p. 2760, 2761). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Mêmes observations que ci-dessus (p. 2780 à 2782).

**COLIN** (M. JEAN) [Essonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'aide à apporter aux petits chantiers de constructions navales (p. 2377, 2378). — Suite de la discussion [4 décembre 1971]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (suite et fin). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le secteur H. L. M., sur l'insuffisance des dotations en logements primés, sur la diminution des coûts de revient à condition de ne pas exagérer l'emploi de matériaux de qualité très inférieure (p. 2723 à 2725, 2729). — Suite de la discussion [6 décembre 1971]. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'aéroport d'Orly et les conséquences de son voisinage pour les riverains, sur l'activité de l'aéropostale (p. 2798, 2799). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant

porté notamment sur le problème de la construction hospitalière et sur la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales (p. 2827, 2828).

**COLLERY (M. JEAN) [Marne].**

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale** [4 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite et fin). — Discussion générale. — Observation sur les requis du service du travail obligatoire (p. 2713).

**COLLOMB (M. FRANCISQUE) [Rhône].**

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux ou à usage industriel dans la région parisienne [11 mai 1971] (n° 220).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [10 juin 1971] (n° 296).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 401 à 403). — **Suite de la discussion** [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Chatelain tendant à l'abrogation des dispositions de l'article premier de la loi modifiée du 2 août 1960 (p. 450) ; amendement de M. Schmaus tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 2 août 1960 par un troisième alinéa (non-application de la redevance en cas de fermeture de l'entreprise ayant entraîné une suppression de 10 % des emplois) (p. 451) ; amendement de M. Lefort, soutenu par M. Chatelain, tendant à compléter le même texte par un quatrième alinéa visant la redevance applicable aux magasins à grande surface (p. 451, 452) ; Art. 2 : son amendement tendant à augmenter le délai pour l'émission du titre de perception de la redevance (p. 452) ; Art. 3 : amendement de M. Armengaud, soutenu par M. Yves Durand tendant à limiter au « 31 décembre 1975 » les dispositions contenues dans cet article (p. 454) ; son amendement tendant à porter de « 500 » à « 600 francs » le montant de la redevance pour les locaux à usage de bureaux (p. 454, 456) ; son amendement tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les plafonds de redevances figurant à l'alinéa précédent seront révisés, chaque année, en fonction de l'évolution de l'index pondéré de la construction en région parisienne. » (p. 456) ; son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960, après les mots : « ... du district de la région parisienne... » à ajouter les mots : « ... et des conseils généraux intéressés... » (p. 457) ; amendement de M. Carat tendant à compléter le texte présenté pour modifier l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 par des dispositions visant à exclure de la redevance les zones de rénovation urbaine non subventionnées et les « communes-dortoirs » (p. 459) ; son amendement tendant à compléter in fine le dernier alinéa du

texte présenté pour l'article 6 de la loi modifiée du 2 août 1960 par les mots : « ou expropriés. » (p. 460) ; Art. 4 bis A (nouveau) : son amendement tendant après l'article 4, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Le troisième alinéa du paragraphe I, de l'article 7, de la loi modifiée du 2 août 1960 est complété, après les mots : « ... et qui appartiennent à ces organismes » par les mots : « ou à des sociétés civiles constituées exclusivement entre ces organismes. » (p. 460, 461) ; Art. 7 : amendement de M. Carat tendant à proposer une modification dans l'application des majorations de redevances (p. 461) ; son amendement tendant, après les mots « ... d'en tenir lieu... », à ajouter les mots : « ... ou d'une décision d'agrément... » (p. 462) ; son amendement tendant à remplacer, à la fin de cet article, la date du : « 1<sup>er</sup> janvier 1971 » par la date du « 1<sup>er</sup> avril 1971 » (p. 463). — **Deuxième lecture** [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 830, 831). — Discussion des articles. — Art. 7 : les deux amendements de M. Dailly relatifs à l'exigence d'une décision ou d'une demande d'agrément pour les constructions nouvelles (p. 832). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie), à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale** [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la politique du développement industriel, sur la stratégie à employer face à la concurrence étrangère, sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, sur la situation de certaines industries et particulièrement de la sidérurgie lorraine, sur l'approvisionnement en pétrole (p. 2636 à 2639). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : observation sur l'institut Pasteur de Lyon (p. 2836).

**COMITI (M. JOSEPH), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1505 à 1508). — Discussion des articles. — Avant l'art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Schmaus tendant à insérer un article additionnel réclamant pour tous les jeunes travailleurs français le droit à l'éducation physique et sportive, prise sur le temps de travail, sans diminution de salaire (p. 1509) ; Art. 2 : amendement de Mme Goutmann tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa qui éliminerait toute discrimination à l'égard des fédérations et clubs sportifs en matière d'attribution des subventions (ibid.) ; Art. 4 : amendement de M. Pelletier tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif à la priorité à donner à la formation des professeurs d'éducation physique et à celle des animateurs (ibid.) ; Après l'art. 6 : amendement de M. Monory tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à instituer les concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives (p. 1511, 1512). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale** [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les points essentiels suivants : la drogue, la construction et le plein emploi des équipements, le développement de l'enseignement de l'éducation physique dans le second degré (p. 2486 à 2489). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — Répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2737 à 2740) ; répond à M. Bousch (p. 2740).

**CORNU (M. ANDRÉ) [Côtes-du-Nord].**

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**Question orale :**

**M. André Cornu** demande à **M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale** si un officier général en activité a le droit d'inviter publiquement et par voie écrite, les électeurs à voter contre un candidat déterminé. [2 avril 1971] (n° 1101). — Réponse [20 avril 1971] (p. 172, 173).

**Intervention :**

Est entendu lors de la réponse de **M. Jean-Louis Tinaud**, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1101 (cf. *supra*) [20 avril 1971] (p. 172 et 173).

**COUDE DU FORESTO (M. YVON) [Deux-Sèvres].**

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

Est nommé rapporteur général de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

**Dépôts législatifs :**

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale. [18 novembre 1971] (n° 27).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [13 décembre 1971] (n° 86).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [14 décembre 1971] (n° 91).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [16 décembre 1971] (n° 105).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [20 décembre 1971] (n° 149).

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1318, 1319). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'apprentissage [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 35 : explication de vote sur l'amendement de coordination de **M. Billecocq**, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, relatif à l'abrogation de certaines dispositions contenues dans divers codes (p. 1397). — Remercie, en qualité de vice-président de la commission des finances, **M. Lucien Paye**, premier président de la Cour des Comptes, du dépôt, sur le bureau du Sénat, du rapport annuel de la Cour des Comptes [29 juin 1971] (p. 1482). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 18 : amendement de **M. Robert-André Vivien**, secrétaire d'Etat au logement, tendant au paragraphe I, dans le texte présenté pour le I-6° de l'article 72 de la loi d'orientation foncière, après les mots : « services publics », à insérer les mots : « industriels ou commerciaux » (p. 1538). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du pro-

jet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2115 à 2118). — Suite de la discussion [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article (cf. *infra* article additionnel) (p. 2143). Après l'article 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Dans le premier alinéa de l'article 7 modifié de la loi de finances pour 1968 (n° 67-1114 du 21 décembre 1967) le pourcentage de 80 p. 100 est substitué à celui de 65 p. 100 » ; (*ibid.*) ; amendement de **M. Talamoni** tendant, après l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel relatif à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques et sur les patrimoines des sociétés supérieures à 800.000 francs (p. 2144) ; Art. 2 : observation liminaire sur la politique du Gouvernement en matière d'impôt sur le revenu (p. 2145) ; explication sur la recevabilité de l'amendement de **Bardol** (art. 40) au paragraphe II de cet article (p. 2146) ; Après l'art. 2 : amendement de **Mme Lagatu**, tendant à insérer un article additionnel permettant aux mères de famille salariées de déduire de leur revenu annuel brut les frais afférents à la garde de leurs enfants (p. 2152) ; Art. 2 bis : amendements de **M. Armengaud** et de **M. Caillavet** tendant tous les deux à une modification de l'article 243 du code général des impôts relatif à la publicité des revenus des contribuables, particulièrement pour les fraudeurs, les membres des organismes institutionnels et les contribuables ayant des revenus supérieurs à 100.000 francs (p. 2154) ; son amendement tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas ainsi rédigés : « Le dernier alinéa de l'article 243 du code général des impôts est remplacé par la disposition suivante : « Est interdite, sous peine d'une amende fiscale égale au montant des impôts divulgués, la publication ou la diffusion par tout autre moyen, soit des listes prévues ci-dessus, soit de toute indication quelconque se rapportant à ces listes et visant des personnes nommément désignées. » (p. 2156) ; Après l'art. 2 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions prévues par l'article 7 de la loi de finances pour 1971 devront figurer dans la loi de finances rectificative pour 1971. » (p. 2158 ; 2160 ; 2162) ; son amendement tendant à insérer un article additionnel sur le report à un an de l'imposition au bénéfice réel des revenus agricoles des exploitations qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 francs (p. 2162, 2163) ; le retire (p. 2163) ; conteste l'application de l'article 40 de la Constitution à l'amendement de **M. Bajoux** ayant le même objet que le sien (p. 2163, 2164) ; amendement de **M. Dailly** tendant à insérer un article additionnel relatif à l'imposition au bénéfice réel des revenus des exploitations agricoles (p. 2166) ; confirme la non-applicabilité de l'art. 40 à l'amendement susvisé de **M. Bajoux** (*ibid.*) ; Art. 4 : amendement de **M. Bajoux** tendant à faire bénéficier les agriculteurs des dérogations prévues en matière de remboursement de la T. V. A. (p. 2167) ; son amendement au paragraphe deuxième de cet article tendant à un aménagement de la T. V. A. sur les spectacles cinématographiques et sur une série de boissons hygiéniques (p. 2168) ; amendement de **M. Talamoni** au même paragraphe de l'article (T. V. A. au taux réduit de 7,50 p. 100 sur les produits de consommation de première nécessité et institution d'un impôt progressif sur les fortunes) (*ibid.*) ; amendement de **M. Monichon** tendant à compléter in fine le paragraphe deuxième de cet article par les mots : « Ainsi que les fournitures d'électricité pour les usages domestiques et agricoles. » (p. 2169) ; Après l'art. 4 : amendement de **M. Talamoni** tendant à proposer un article additionnel relatif : 1° au remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales pour les fournitures et travaux ; à l'avoir fiscal accordé aux actionnaires (p. 2170, 2171) ; amendement de **M. Ribeyre** tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T. V. A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales (p. 2172) ; Art. 5 : son amendement au paragraphe I de cet article tendant à appliquer à compter du 15 mars 1972 les nouveaux tarifs des droits sur l'alcool (p. 2175) ; amendement de **M. Sempé** ayant le même objet mais reportant la date d'application au 31 mars 1972 (*ibid.*). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Après l'art. 6 : amendement de **M. Duclos**, soutenu par **M. Bardol**, tendant à insérer un article additionnel visant à : 1° supprimer le droit de déduction en matière de T. V. A. pour les entreprises commerciales à grande surface ; 2° majorer la patente des établissements de même nature (p. 2182) ; amendement de **M. Gaudon**, soutenu par **M. Bardol**, tendant à insérer un article additionnel relatif au forfait en matière d'imposition sur le chiffre d'affaires (p. 2183) ; Art. 8 : amendement de **M. Bertaud** tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 p. 100 le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2185) ; observation d'ordre général à propos des crédits de

payement et des autorisations de programme (p. 2186) ; Art. 9 : son amendement tendant à supprimer l'alinéa troisième du paragraphe I de cet article relatif aux mesures de détaxation des carburants agricoles et en limitant les bénéficiaires (p. 2187) ; amendement de M. Bajeux tendant à compléter en fine le dernier alinéa du paragraphe I de cet article par la disposition suivante : « Il ne sera fait aucune attribution pour les droits représentant un total annuel inférieur à 100 litres par exploitation. » (ibid.) ; amendement de M. Bajeux tendant : 1° à augmenter les quantités de carburant pouvant donner lieu au dégrèvement (250.000 mètres cubes d'essence au lieu de 160.000 et 7.000 mètres cubes de pétrole lampant au lieu de 4.500) et 2° à majorer à due concurrence le taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 2188) ; Art. 11 : amendements de M. Talamoni au paragraphe I de cet article et sa proposition d'ajouter un paragraphe VII relatifs à la majoration plus substantielle du taux des rentes viagères privées (p. 2189). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat E (ligne 9) : son amendement tendant à rétablir le taux et l'évaluation du produit initialement proposés par le Gouvernement (taxe de statistique sur les céréales) (p. 2332). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1971]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Examen des crédits. — Art. 21 : observation sur l'applicabilité de l'art. 42 à l'amendement de M. Soudant tendant, au paragraphe II, à réduire les crédits de paiement de 125.400.000 francs (p. 2349, 2350) ; Art. 30 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui vise à la modulation de la taxe sur les céréales (p. 2353) ; Art. 21 (suite) : amendement de M. Soudant (p. 2354). — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le tunnel sous la Manche, la desserte Roissy—Orly, la liaison Paris—Lyon et le moteur linéaire (p. 2367). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : son amendement tendant à réduire le montant de ce titre de 1 million de francs (p. 2390) ; s'associe aux observations de M. Pierre Brousse (p. 2392). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de 410.000 francs (p. 2478) ; Titre IV : son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de 400.000 francs (ibid.) ; Avant l'art. 40 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 39 quater relatif au taux de la T. V. A. à appliquer pour les activités des entreprises de presse (p. 2479, 2480, 2481) ; Etat E (ligne 100) : partage l'avis de M. Bardol pour la suppression de cette ligne (p. 2482). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Après l'art. 56 : amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2519, 2520). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Livre des réflexions que lui ont suggérées un voyage dans différents pays d'Europe (p. 2611, 2612). — Examen des crédits. — Après l'art. 18 : amendement de MM. Poudonson et Palmero tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de supprimer les crédits affectés au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) (p. 2622) ; observations sur l'irrecevabilité du deuxième alinéa de l'amendement (p. 2625, 2626). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : amendement de M. Bouneau tendant à insérer un article additionnel qui étendrait aux retraités, dont les pensions ont été liquidées avant le 1<sup>er</sup> décembre 1964, le bénéfice de certaines dispositions novatoires (p. 2699) ; Art. 61 : accepte de retirer ses deux amendements dont il est le coauteur avec M. Armengaud (p. 2701). — **Suite de la discussion** (4 décembre 1971). — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite et fin). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : amendement de M. Darou tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre (p. 2715, 2716). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite et fin). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observation à propos des taxes parafiscales touchant certaines industries, particulièrement l'industrie de la chaussure (p. 2753). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : amendement de M. Aubry tendant à réduire le montant des crédits de ce titre de 3.374.596 francs (p. 2834). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 6) : son amendement tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale destinée à la formation professionnelle des collaborateurs d'architectes

(p. 2910) ; (ligne 79) : amendement de M. Lucien Gautier tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure (p. 2911) ; Après l'art 40 : amendement de M. Diligent tendant à insérer un article additionnel qui vise à exonérer toutes les entreprises de presse de la taxe sur les salaires (p. 2917, 2918) ; Art. 40 bis : son amendement tendant à supprimer le mot « éventuellement » dans le texte modificatif présenté pour l'article 64 du code général des impôts (p. 2918). — ARTICLES ADDITIONNELS : amendement de M. Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article qui intéresse les mutations de terrains agricoles et doit favoriser le remembrement à l'amiable des unités de cultures (p. 2921, 2922) ; autre amendement de M. Monichon tendant à ajouter un nouvel article qui stipule que le fonds d'amortissement des charges d'électrification est habilité à contribuer au financement de l'électrification rurale (p. 2923 ; 2924). — Prend part, en qualité de rapporteur général de commission des finances, à la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3034, 3035). — Discussion des articles. — Art. 4 bis : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à refuser le taux réduit de la T. V. A., prévu au premier alinéa, pour les achats de matériel agricole, et, en conséquence à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui vise, pour compenser la perte de recettes découlant du premier alinéa, à majorer le taux de la T. V. A. sur les alcools (p. 3038) ; Après l'art. 5 : amendement de M. Bardol tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de relever le montant des chiffres d'affaires annuels permettant la fixation forfaitaire du bénéfice imposable (p. 3040) ; Art. 8 : amendement de M. Heder, soutenu par M. Chauty, tendant à supprimer le paragraphe I de cet article qui prévoit l'extension à la Guyane de la perception de certaines taxes (p. 3041) ; Art. 10 : observations ayant trait à la lutte contre la pollution (p. 3043) ; Art. 10 bis : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à supprimer cet article qui exonère de la patente certains aviculteurs, éleveurs de porcs et éleveurs de veaux (p. 3045) ; Art. 10 ter : amendement de M. Durieux tendant à supprimer cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3049, 3050) ; Art. 10 quater : amendement de M. Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de manière à inclure « l'allocation pour frais de garde » et « les majorations de retraite ou de pension pour charges de famille » dans l'énumération des diverses allocations exonérées d'impôt (p. 3052) ; Art. 17 : son amendement tendant à supprimer le paragraphe I de cet article (répartition entre les communes et les départements de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires et attribution d'une allocation compensatrice) (p. 3056, 3057) ; Après l'art. 17 : amendement de M. Robert Schmitt tendant à insérer un article additionnel relatif à l'attribution d'une allocation compensatrice aux communes d'Alsace-Lorraine qui supportent des charges particulières en matière de pensions (p. 3059) ; Art. 19 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... pourront être imputées à titre d'avances sur le compte d'affectation spéciale « Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 22 bis nouveau : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relative à la réintégration des hôpitaux ruraux dans le système hospitalier (p. 3061) ; Article additionnel : son amendement soutenu par M. Armengaud (p. 3062) ; Art. 26 : son amendement tendant, à la fin de cet article, à substituer au chiffre de : « 314.700.000 francs » celui de « 174.700.000 francs » (p. 3064, 3065) ; Art. 29 : son amendement tendant, à la fin de cet article, à substituer au chiffre de « 1.100 millions de francs » celui de « 825 millions de francs » (p. 3066) ; le retire (ibid.) ; Article additionnel : amendement de M. Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à réaliser, en 1972, un programme complémentaire d'électrification (p. 3067, 3068). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3140, 3141 ; 3142, 3143). — Nouvelle lecture [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3221 à 3223). — Discussion des articles. — Art. 2 quater : son amendement tendant à rétablir cet article (imposition des exploitants agricoles) (p. 3228, 3229) ; Art. 62 : son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ainsi rédigé, après rectification : « VI. — Le problème du financement des régimes sociaux fera l'objet d'un projet de loi déposé au cours de la première session ordinaire 1972-1973 du Parlement » (p. 3235, 3236). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer

un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3259, 3260). — Discussion des articles. — Art. 22 quinquies : son amendement tendant à supprimer cet article qui a trait au dépôt d'un projet de loi sur l'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 3263). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3361); répond à M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 3362).

**COUDERT** (M. JACQUES) [Corrèze].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**COURBATERE** (M. ROGER) [Corrèze].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**COURRIERE** (M. ANTOINE) [Aude].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ([6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

Proposition de résolution instituant une commission de contrôle parlementaire sur le fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) [2 décembre 1971] (n° 54).

**Questions orales avec débat :**

**M. Antoine Courrière** rappelle à M. le Premier ministre les dispositions du code électoral qui précisent que le cumul des mandats de député et de sénateur est interdit au même titre que les candidatures multiples. Il lui demande : 1° Comment il peut justifier le fait qu'un membre du Gouvernement, élu député puis sénateur, puisse siéger par personne interposée tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat; 2° S'il ne croit pas que le cas précité tombe sous le coup des incompatibilités évoquées par M. le Président de la République; 3° Les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à de pareilles anomalies [4 novembre 1971] (n° 132).

**M. Antoine Courrière**, devant les difficultés qui sont nées des déclarations contradictoires de membres paraissant avoir fait partie du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) et l'émotion suscitée dans la population par des informations tendant à accréditer que le S. D. E. C. E. s'est fait le pourvoyeur de drogue, demande à M. le Premier ministre de vouloir bien lui fournir toutes les explications permettant à l'opinion de connaître exactement la vérité en cette circonstance [24 novembre 1971] (n° 135).

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 2150); Art. 2 bis : amendements de M. Armengaud et de M. Caillavet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise l'article 243 du code général des impôts relatif à la publicité à donner aux revenus des contribuables (p. 2155); Art. 4 : amendement de M. Coudé du Foresto au paragraphe 2° de cet article tendant à un aménagement de la T. V. A. sur les spectacles cinématographiques et sur une série de boissons hygiéniques (p. 2169); Après l'art. 4 : amendement de M. Ribeyre tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T. V. A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales (p. 2173). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1971]. —

Art. 7 : reprend l'amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Descours Desacres, tendant à compléter in fine cet article par les mots suivants : « à l'exclusion de la taxe affectée au fonds de soutien des hydrocarbures » (p. 2184, 2185); Art. 8 : explique son vote sur l'amendement de M. Bertaud tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 % le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2186); Art. 13 : explication de vote (p. 2199). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Examen des crédits. — Art. 56 : explication de vote (p. 2269). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Après l'art. 56 : explique son vote sur l'amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2520, 2521). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (budget annexe du service des essences), à la **suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale (p. 2598). — Examen des crédits. — Après l'art. 18 : amendement de MM. Poudonson et Palmero tendant à ajouter un article additionnel ayant pour objet de supprimer les crédits affectés au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) (p. 2624, 2625). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Art. 58 : amendements de M. Grand tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article relatif à la dissolution de la F. N. O. S. S. [Fédération nationale des organismes de sécurité sociale] et à la dévolution de ses biens (p. 2838). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2926, 2927). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3037). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3068). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi portant réforme des professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 52 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir cet article, voté par le Sénat en première lecture, qui permet au fonds d'organisation professionnelle de consentir des avances et des prêts, en vue du reclassement, aux personnels frappés par la réforme (p. 3120). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargé de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1972** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3143, 3144). — **Nouvelle lecture** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2, 2 bis et 2 ter : explication de vote (p. 3229); Art. 62 : explique son vote sur l'amendement de M. Coudé du Foresto tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi sur le financement des régimes sociaux (p. 3236). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3246, 3247). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3260). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3361). — Discussion des articles. — Art. 10 ter : observations sur le sort réservé aux coopératives de vinification (p. 3365). — Explication de vote, en **troisième lecture**, sur l'ensemble du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971] (p. 3376).

**COURROY** (M. LOUIS) [Vosges].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 : amendement de M. Tinant tendant à compléter le premier alinéa de cet article par des dispositions relatives à la dérogation en faveur des enfants.

qui ne peuvent suivre l'enseignement traditionnel (p. 1044). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1458). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : explication de vote sur l'ensemble de cet article (p. 2149) ; Après l'art. 2 bis : explique son vote sur les amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, de M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans la loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 2162). — Suite de la discussion [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DES DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Examen des crédits. — Art. 21 : explique son vote sur l'amendement de M. Soudant tendant, au paragraphe II, à réduire les crédits de paiement de 125.400.000 francs (p. 2352) ; Art. 21 (suite) : nouvelle explication de vote (p. 2354). — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire le crédit de ce titre de 714 millions de francs (p. 2371). — Suite et fin de la discussion [8 décembre 1971]. Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2925). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3175, 3176). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation à propos de l'avis des conseils municipaux (p. 3248) ; Après l'art. 13 bis : amendement de M. Mistral tendant à insérer un article additionnel 13 ter (nouveau) qui permettrait l'attribution aux sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural des exploitations libérées par des agriculteurs âgés (p. 3255). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3260, 3261). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 8 : soutient l'amendement de M. d'Andigné tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 242-2 du code de la sécurité sociale ayant pour objet l'affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille et des femmes bénéficiaires de l'allocation de salaire unique ou de l'allocation de la mère au foyer (p. 3268, 3269) ; le retire (p. 3269) ; Article additionnel : soutient l'amendement de M. Henriet tendant à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les caisses d'allocations familiales sont autorisées à instituer, dans des conditions fixées par décret, un système de crédit familial permettant l'attribution de prêts aux jeunes ménages. » (p. 3273) ; le retire (ibid.). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [18 décembre 1971] (p. 3300). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3362, 3363).

**COUTROT (M. MAURICE)** [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [21 juin 1971]. — Discussion des articles. —

Après l'article 14 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 14 bis ainsi rédigé : « Il est ajouté au code de l'urbanisme et de l'habitation un article 188 bis ainsi conçu : « Art. 188 bis. — Le mandat d'administrateur d'organisme d'H. L. M. est gratuit. Les organismes d'H. L. M. peuvent souscrire au bénéfice d'administrateurs ayant plus de dix ans de mandat, consécutifs ou non, une assurance en cas de décès ou d'invalidité. « Un décret fixera les conditions d'application du présent article. » (p. 1155) ; le retire (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations à propos du « Domaine de la Grange » et de la « tour Kennedy » (p. 2273). —

**CREMIEUX (MME SUZANNE)** [Gard].

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Réélue Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**CROZE (M. PIERRE)** [Français établis hors de France].

Elu Sénateur représentant les Français établis hors de France [2 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

## D

**DAILLY (M. ETIENNE)** [Seine-et-Marne].

Vice-Président du Sénat [réélu le 5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 15 avril 1971 ; la séance du 6 mai 1971 ; la séance du 19 mai 1971 ; la séance du 1<sup>er</sup> juin 1971 ; la séance du 3 juin 1971 ; la séance du 14 juin 1971 ; la séance du 18 juin 1971 ; la séance du 19 juin 1971 ; la séance du 21 juin 1971 ; la séance du 22 juin 1971 ; la séance du 24 juin 1971 ; la séance du 28 juin 1971 ; la séance du 21 octobre 1971 ; la séance du 9 novembre 1971 ; la séance du 16 novembre 1971 ; la séance du 17 novembre 1971 ; la séance du 25 novembre 1971 ; la séance du 29 novembre 1971 ; la séance du 30 novembre 1971 ; la séance du 3 décembre 1971 ; la séance du 6 décembre 1971 ; la séance du 10 décembre 1971 ; la séance du 14 décembre 1971 ; la séance du 15 décembre 1971.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'Administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

## Dépôts législatifs :

*Proposition de loi* tendant à la création, au sein des conseils de prud'hommes, de sections spécialement organisées pour les cadres (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 164).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique de MM. André Colin, Antoine Courrière, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon, François Schleiter et Jacques Soufflet tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [2 avril 1971] (n° 168).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances et la loi n° 58-208 du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur [19 mai 1971] (n° 246).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [19 mai 1971] (n° 247).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé [21 juin 1971] (n° 343).

*Proposition de loi* tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés [30 juin 1971] (n° 407).

*Retire* la proposition de loi n° 84 déposée le 8 décembre 1970 [19 octobre 1971] (p. 1770).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [10 décembre 1971] (n° 75).

*Proposition de loi* modifiant certaines dispositions du code électoral et organisant la publicité de l'acceptation, par les parlementaires, en cours de mandat, de certaines fonctions [16 décembre 1971] (n° 106).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [18 décembre 1971] (n° 137).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture [20 décembre 1971] (n° 143).

## Interventions :

Observations présentées sur l'interprétation à donner de l'application de l'article 49 de la Constitution (alinéa premier) à la suite de la déclaration du Gouvernement lue, conformément à l'usage, par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice [20 avril 1971] (p. 171, 172). — Prend part, en tant que rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi organique** de M. André Colin tendant à modifier l'ar-

ticle 39 de l'ordonnance n° 59-2 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 190, 191). — Intervient dans la discussion de la **proposition de résolution** de M. Alain Poher tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 197). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Marchal tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 5 du règlement du Sénat, à remplacer les mots : « ... rendent publique... », par les mots : « ... ont la faculté de rendre publique... ». — Explication de vote (p. 200) ; son amendement proposant pour le même texte de substituer aux mots : « ... rendent publique... », les mots : « ... doivent rendre publique... » (p. 201) ; Après l'art. 3 : son amendement de coordination tendant à insérer un article additionnel 3 bis A modifiant les alinéas 2 et 10 de l'article 8 du règlement du Sénat (p. 202) ; Après l'art. 6 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 6 bis (nouveau) modifiant le début de l'alinéa 4 de l'article 29 du règlement du Sénat (ibid.) ; Art. 9 quinquies (nouveau) : répond à une observation de M. de Montalembert ayant trait aux demandes de scrutin public (art. 60 du règlement du Sénat) (p. 204) ; Après l'article 9 seizes (nouveau) : son amendement tendant à insérer un article 9 septies (nouveau) visant à abroger l'article 84 du règlement du Sénat (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 445 à 448). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Schmaus tendant à compléter le texte présenté pour l'article premier de la loi modifiée du 2 août 1960 par un troisième alinéa (non-application de la redevance en cas de fermeture de l'entreprise ayant entraîné une suppression de 10 p. 100 des emplois) (p. 451) ; amendement de M. Lefort, soutenu par M. Chatelain, tendant à compléter le même texte par un quatrième alinéa visant la redevance applicable aux magasins à grande surface (p. 452) ; Art. 2 : amendement de M. Collomb tendant à porter à deux ans le délai pour l'émission du titre de perception de la redevance (p. 452, 453) ; Art. 3 : amendements de MM. Collomb et Mignot sur les différents taux de la redevance due au mètre carré de surface pour les locaux à usage de bureaux (p. 455) ; amendements de M. Mignot et de M. Collomb tendant à solliciter et l'avis du « comité consultatif économique et social de la région parisienne » et l'avis des « conseils généraux intéressés » pour la fixation du montant de la redevance (p. 457, 458) ; Art. 7 : reprend à son compte l'amendement de M. Collomb tendant, après les mots : « ... d'en tenir lieu... », à ajouter les mots : « ... ou d'une décision d'agrément... » (p. 462, 463). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [27 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 27 : son amendement au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 de la loi du 25 septembre 1948 (publication au Journal officiel des arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière) (p. 562, 563, 564). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, et la loi n° 58-208 du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 570). — Discussion des articles. — Art. A : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le premier alinéa de l'article 3 du décret du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, est ainsi modifié : Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de constitution de sociétés pratiquant les opérations visées à l'article 1<sup>er</sup>, des tontines et des syndicats de garantie. Il précisera les conditions dans lesquelles les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des autres lois régissant les sociétés anonymes ou en commandite par actions sont applicables aux sociétés visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret. Des dispositions particulières tiendront compte du caractère non commercial des sociétés d'assurance à forme mutuelle et des sociétés mutuelles d'assurance. » (p. 571) ; Art. 1<sup>er</sup> : observation sur la teneur de l'article (p. 571, 572) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 5 du décret du 14 juin 1938 précité est établi dans la rédaction suivante : « Art. 5. — Les entreprises de toute

nature mentionnées à l'article premier du présent décret sont soumises au contrôle d'un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ce contrôle s'exerce dans les conditions et sous les sanctions fixées par les lois et règlements en vigueur, sous réserve, en ce qui concerne les entreprises non commerciales, des adaptations qui sont rendues nécessaires par leur régime juridique particulier et qui sont précisées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 3 du présent décret. » (p. 572) ; Art. 3 : observations sur la teneur de l'article (p. 572, 573) ; Art. 4 : observations sur la teneur de l'article (p. 573) ; Art. 5 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 6 : observations sur la teneur de l'article (p. 574) ; Art. 8 : observations sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Après l'article 8 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 8 bis (nouveau) ainsi rédigé : « Dans l'alinéa 2 de l'article 37 du décret du 14 juin 1938 précité, les mots « modifiés par le décret n° 65-71 du 29 janvier 1965 » sont abrogés. » (*ibid.*) ; Art. 9 : observation sur la teneur de l'article (p. 575) ; Après l'article 9 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 9 bis (nouveau) modifiant l'article 39 du décret du 14 juin 1938 et insérant un article 39 bis audit décret (dispositions pénales appliquées aux entreprises d'assurances) (*ibid.*) ; Art. 10, 11, 12 : observations sur la teneur de ces articles (p. 576). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi organique, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [27 mai 1971]. — Discussion générale (*ibid.*). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait aux rôles respectifs du Président de la République et du Premier ministre [8 juin 1971] (p. 714 à 717). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [11 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : son premier amendement tendant, après les mots : « ou de la déclaration préalable susceptible d'en tenir lieu », à insérer les mots : « ou d'une décision d'agrément à condition que ce dernier ait été demandé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1971 » ; son second amendement tendant, entre les mots : « ayant fait l'objet », et les mots : « d'une demande de permis de construire », à insérer les mots : « d'une demande d'agrément ou... » (p. 832, 833, 834) ; retire ce dernier (p. 833). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 932, 933) ; Art. 2 : sous-amendement de M. Schiélé au début du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'amendement de M. Mignot relatif au rôle de la commission d'élus (consultation préalable du conseil municipal avant l'examen des caractéristiques de chaque commune) (p. 936) ; Art. 3 : explique son vote sur l'amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (conditions de réalisation de la fusion avec notamment recours au référendum) (p. 944) ; sous-amendement de M. Descours Desacres tendant, au paragraphe II du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article, à insérer un alinéa relatif à la demande de consultation par le conseil municipal de l'une des communes intéressées (p. 948, 949) ; Art. 7 : amendement de M. Mignot tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif à la composition et au rôle de la commission consultative créée dans chaque commune annexe (p. 965, 966) ; Après l'article 12 : amendement de M. Deguise tendant à ajouter in fine un article additionnel (mise en application généralisée de la loi subordonnée à une expérimentation limitée) (p. 972) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 973). — Intervient dans la discussion du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel adopté par l'Assemblée nationale [17 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 : son amendement tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de cet article : « Les titres ou diplômes de l'enseignement technologique et professionnel sont acquis par la voie scolaire, secondaire ou supérieure, ainsi que par celle de la formation permanente. Les modalités de vérification des connaissances sont adaptées à chaque cas sous réserve des dispositions de l'article 21 de la loi du 12 novembre 1968. » (p. 1014, 1015) ; le retire (p. 1016) ; son amendement tendant à compléter cet article, in fine, par l'alinéa suivant : « Toutefois ceux des titres ou diplômes qui sanctionnent une formation professionnelle dispensée dans des établissements qui ne sont pas placés sous le contrôle du ministre de l'éducation nationale peuvent être délivrés par le ministre dont relève cette formation, sous réserve qu'ils aient été inscrits dans des conditions

fixées par décret sur la liste d'homologation prévue à l'alinéa précédent. » (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation de logement [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 8 : amendement de M. Grand tendant à supprimer cet article ayant pour objectif de ramener, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972, de 1 p. 100 à 0,9 p. 100 la contribution des employeurs à l'effort de construction (p. 1135, 1136) ; Art. 7 (coordination) : amendement de M. Grand tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa de cet article (fixation par la loi de finances du taux de la cotisation à la charge des employeurs) (p. 1138). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1213, 1215). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : ses amendements tendant aux alinéas a) et b) du texte proposé pour l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à remplacer respectivement : « 1.000 mètres carrés » et « 4.000 mètres carrés », par « 500 mètres carrés » et « 2.500 mètres carrés » (p. 1220) ; les retire (p. 1221) ; Art 9 : expose la position de la commission des lois sur la teneur de l'article et des suivants qui concernent les « zones d'aménagement différé » (Z. A. D.) (p. 1226, 1227) ; déclare partager pleinement l'avis de M. Chauvin au sujet de la lutte contre la spéculation foncière (p. 1229) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962 : « ... en vue de la création ou de la rénovation de secteurs urbains ou de la constitution de réserves foncières destinées au même objet. » (p. 1229, 1230) ; son amendement tendant à compléter in fine le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 par la phrase suivante : « Toutefois, les dispositions de la présente loi cessent d'être applicables dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté dès l'approbation de la convention ou de la concession la concernant, et les terrains qu'y trouvent ne sont de nouveau soumis auxdites dispositions que dans la mesure où les constructions ou aménagements figurant à cette convention n'y ont pas été exécutés dans le délai prévu. » (p. 1231) ; son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 de la loi du 26 juillet 1962, à remplacer les mots : « quatorze ans », par les mots : « huit ans » (p. 1231, 1232). — Suite de la discussion [23 juin 1971]. — Art. 9 (suite) : son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à remplacer les mots : « deux ans », par les mots : « un an » (p. 1239, 1240) ; son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à remplacer les mots : « six mois », par les mots « trois mois » (p. 1240, 1241) ; son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa ainsi rédigé : « En cas d'aliénation pour payer des droits de mutation à titre gratuit ou des soultes de partage, les délais prévus aux premier, deuxième et troisième alinéas sont respectivement de six mois, trois mois et trois mois » (p. 1242, 1244) ; Art. 11 : son amendement de coordination tendant à supprimer cet article (période pendant laquelle peut s'exercer le droit de préemption dans les Z. A. D.) (p. 1245) ; Art. 9 (deuxième délibération) : son amendement rectifié tendant à rédiger ainsi le deuxième alinéa du texte modificatif de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 : « Un même terrain peut être compris à la fois dans une zone d'aménagement différé et dans une zone d'aménagement concerté définie conformément aux dispositions de l'article 16 du code de l'urbanisme et de l'habitation » (p. 1252, 1253). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1279, 1280). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 27 : son amendement tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 31 de la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948, à supprimer les mots suivants : « en tout ou en partie » (p. 1284, 1285). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 13 : amendement de M. Chauvin tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de cet article sont applicables à titre transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1975 »

(p. 1425). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** (urgence déclarée) [30 juin 1971] (p. 1539, 1540). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1553). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1557, 1558). Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Monichon tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1151 du code rural qui met en cause le principe de l'unité de gestion du risque accidents du travail (p. 1862 à 1864, 1865). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : explique son vote sur l'amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer le paragraphe IV de cet article qui traite de la reconduction pour 1972 et 1973 du prélèvement exceptionnel sur les banques et les établissements de crédit (p. 2148) ; Art. 2 bis : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 2156, 2157) ; Après l'art. 2 bis : amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, de M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 2161, 2162) ; son amendement tendant à insérer un article additionnel qui précise que, si les revenus des exploitations agricoles sont imposés au bénéfice réel, il y a lieu de tenir compte au premier chef des sujétions financières particulières à la profession d'exploitant (p. 2164, 2165) ; explique son vote sur l'amendement de M. Bajoux relatif à l'imposition au bénéfice réel des revenus des exploitations agricoles, malgré une éventuelle applicabilité de l'art. 40 de la Constitution (p. 2166) ; Art. 4 : amendement de M. Bajoux tendant à faire bénéficier les agriculteurs des dérogations prévues en matière de remboursement de la T. V. A. (p. 2167) ; Après l'art. 4 : amendement de M. Ribeyre tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T. V. A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales (p. 2172, 2173). — Suite de la discussion [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations à propos des équipements collectifs dans les villes nouvelles (p. 2278). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur le problème des retraites mutualistes qui devraient être étendues aux anciens d'Afrique du Nord (p. 2835). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3169 à 3174) ; répond à M. Pleven, ministre de la justice (p. 3186, 3187). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998, après les mots : « de membre de directoire », à insérer les mots : « de président de conseil de surveillance », (p. 3188) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance susvisée : « 2° Les sociétés ayant exclusivement un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne, y compris les sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne et les organes de direction, d'administration ou de gestion de ces sociétés » ; et sous-amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à remplacer dans ce texte les mots : « y compris », par les mots : « ainsi que » (p. 3188, 3189) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de l'alinéa 3° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée : « ... d'une collectivité ou d'un établissement public, d'une entreprise nationale ou d'un Etat étranger, ainsi que les sociétés ou entreprises à but lucratif qui concluent habituellement des achats ou des ventes de terrains avec l'Etat, les collectivités ou établissements publics ou les entreprises

nationales » (p. 3189 ; 3190 ; 3191) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'alinéa 4° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée et concernant la profession de promoteur constructeur (p. 3191 ; 3192) ; le retire (p. 3192) ; son amendement tendant, dans l'alinéa 5° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée, à remplacer les mots : « participations de sociétés », par les mots : « participations dans des sociétés » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables à toutes personnes qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés » (p. 3193) ; Art. 2 bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui complète comme suit l'article 19 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 : « Le parlementaire à qui seront appliquées les dispositions qui précèdent sera inéligible pendant une durée de dix ans, sans préjudice de l'application des autres sanctions prévues par le code pénal. » (p. 3194) ; Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article 20 de l'ordonnance n° 58-998 : « Le parlementaire qui se trouve dans un cas d'incompatibilité doit régulariser sa situation dans le délai de quinze jours à compter de la notification qui lui est faite, soit de la décision du bureau de l'assemblée intéressée, soit de celle du Conseil constitutionnel. A défaut, le Conseil constitutionnel, à la requête du bureau de l'assemblée intéressée ou du garde des sceaux, ministre de la justice, le déclare démissionnaire d'office de son mandat. » (p. 3194, 3195) ; le retire (p. 3195) ; Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les articles 21 et 22 de l'ordonnance précitée du 24 octobre 1958, ainsi que l'intitulé « Titre III. — Dispositions transitoires » qui précède ces deux derniers articles, sont abrogés, l'article 23 actuel devenant l'article 21. » (p. 3196, 3197, 3198) ; répond à M. Fosset (p. 3199) ; Art. 3 (suite) : son amendement de coordination tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 20 de l'ordonnance n° 58-998, à supprimer les mots : « autre que l'une de celles visées à l'article 21 ci-après », (p. 3200) ; Après l'art. 4 : amendement de M. Namy tendant à insérer un article additionnel qui vise à créer, au sein de chaque assemblée parlementaire, une commission élue à la proportionnelle pour juger des incompatibilités (p. 3200, 3201) ; Art. 5 : son amendement tendant, dans le troisième alinéa de cet article à remplacer les mots : « qu'ils exerçaient à la date de promulgation de la présente loi. » par les mots : « qu'ils exercent » (p. 3201) ; Article additionnel : son amendement tendant à compléter in fine le projet de loi par un article 6 (nouveau) relatif à l'information des électeurs sur l'activité professionnelle des candidats à un mandat parlementaire (p. 3201, 3202). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion immédiate de sa proposition de **loi modifiant certaines dispositions du code électoral et organisant la publicité de l'acceptation, par les parlementaires, en cours de mandat, de certaines fonctions** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3209, 3210). — Discussion des articles. — Article additionnel : amendement de M. Sauvage, soutenu par M. Schiélé, tendant à insérer un article 6 bis (nouveau) relatif aux dépenses engagées par les candidats à un mandat parlementaire (p. 3210 ; 3211). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3308). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : reprend l'amendement adopté par le Sénat en première lecture tendant à compléter le paragraphe 3° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 par les mots suivants : « ou d'un Etat étranger » (p. 3308, 3309) ; Art. 4 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui interdit aux parlementaires pendant l'exercice de leur mandat de prendre une fonction de direction, dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sans autorisation préalable du Conseil constitutionnel (p. 3310 à 3312 ; 3313, 3314). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du **projet de loi de finances rectificative pour 1971** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3363, 3364). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en troisième lecture, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3368 à 3370 ; 3372, 3373, 3374, 3375, 3376). — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 21 de l'ordonnance

du 24 octobre 1958 : « Art. 21. — Les parlementaires ne peuvent prendre en cours de mandat, une fonction de direction, d'administration, de surveillance, de conseil permanent ou, d'une manière générale, un emploi rémunéré dans un établissement, une société, une entreprise ou un groupement ayant un objet économique, sauf autorisation préalable accordée dans les conditions fixées à l'alinéa suivant. « Chaque assemblée peut, par dispositions de son règlement, choisir, soit de statuer elle-même sur ces demandes d'autorisation, soit de donner compétence en la matière au Conseil constitutionnel. Si ce dernier n'a pas statué dans le mois de sa saisine, l'autorisation est réputée accordée. « Le règlement de chaque assemblée fixe les conditions d'application du présent article. » (p. 3376).

**DARDEL** (M. GEORGES) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 734 à 737). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Pierre-Christian Taïtinger tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa visant à dispenser du versement les personnes morales à but non lucratif ayant une activité de caractère social (p. 740, 741) ; amendement de M. Javelly, complété par le sous-amendement de M. Suran, tendant, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa visant à assujettir au versement de la taxe les entreprises installées dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants, si celles-ci le désirent (p. 741) ; Art. additionnel 2 bis (nouveau) : amendement de M. Pinton, complété par un additif de M. Chamant, ministre des transports, tendant à reprendre sous forme d'un article additionnel les dispositions de l'alinéa 2 de l'article premier susvisé (bénéficiaires du versement de la taxe) (p. 743).

**DAROU** (M. MARCEL) [Nord].

Est nommé président de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Question orale :

M. Marcel Darou appelle l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur la situation des veuves d'invalides, hors guerre, dont l'époux, pensionné à 100 p. 100, bénéficiait de l'article 18 (tierce personne). Il lui signale que ces personnes, qui ne peuvent bénéficier de l'application de l'article L. 136 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre sont, pour la plupart, lorsque le mari est vivant, dans l'impossibilité d'exercer une activité salariée ce qui a pour conséquence, lors du décès du mari, de les priver du bénéfice des prestations maladie de la sécurité sociale ; dans de nombreux cas, il ne leur est plus possible, en raison de leur âge, d'exercer alors une activité salariée. Il ajoute que l'immatriculation des intéressées à l'assurance volontaire par l'aide sociale ne constitue qu'un palliatif difficilement acceptable qui n'apporte pas au surplus une solution valable à leurs problèmes. Il précise enfin que des engagements avaient été pris par son département pour tenter d'apporter une solution efficace, en accord avec le ministère des anciens combattants. En conséquence, il lui demande comment il entend concrétiser les promesses faites et mettre fin à des situations qui présentent parfois un caractère dramatique pour ces veuves [12 janvier 1971. — J. O. 14 janvier 1971] (n° 1097). — Réponse [6 avril 1971] (p. 120).

#### Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à sa question orale n° 1097 (cf. supra) [6 avril 1971] (p. 120). — Est entendu lors du débat sur sa question orale n° 68 relative à la situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord [4 mai 1971] (p. 279, 280, 283). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR ET

ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Explication de vote sur le budget annexe de la Légion d'Honneur (p. 2523, 2524). — En sa qualité de président de la commission des affaires sociales, intervient dans la suite de la discussion [4 décembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite et fin). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : son amendement tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre (p. 2713 à 2715).

**DARRAS** (M. MICHEL) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**DAVID** (M. LÉON) [Bouches-du-Rhône].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Question orale avec débat :

M. Léon David demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre contre toutes les formes de pollution portant préjudice à l'homme et à la nature [14 octobre 1971] (n° 130).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la politique agricole du Gouvernement [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 659). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1354). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclouque tendant à modifier l'article 870-25 du code rural [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1732). — Discussion de l'article unique. — Explique son vote sur l'amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant, à la fin du troisième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, après les mots : « ... pour une seule période de neuf années », à ajouter la disposition suivante : « ... sans pouvoir toutefois dépasser la date à laquelle le preneur décédé aurait atteint l'âge de la retraite retenu en matière d'assurance vieillesse des exploitants agricoles » (p. 1735). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'une politique d'encouragement au tourisme social et populaire, à la sauvegarde du patrimoine touristique par une action énergique contre la pollution (p. 2234, 2235). — Suite de la discussion [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des jeunes agriculteurs, la taxe sociale de solidarité, sur le problème général de la protection aux frontières contre les importations, enfin sur la faiblesse des dépenses d'équipement (p. 2301, 2302, 2303). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : explique son vote sur l'amendement de M. Bajoux tendant à réduire les crédits de ce titre (p. 2331). — Suite de la discussion [26 novembre 1971]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'accroissement des charges supportées par les agriculteurs (p. 2345, 2346).

**DEBLOCK** (M. ROGER) [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**DEBRE** (M. MICHEL), ministre d'Etat chargé de la défense nationale (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant code du service national [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 339, 340). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> (article 5 du code) : amendement de M. Boucheny à l'alinéa 2<sup>e</sup> de cet article (sursis d'incorporation jusqu'à l'âge de 25 ans) (p. 346) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 10 du code) : répond

à l'observation de M. Bayrou ayant trait aux vétérinaires du contingent et des réserves (p. 347). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Boucheny relative à la **situation de l'industrie aéronautique** [25 mai 1971] (p. 505 à 507, 508, 509). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE. — Discussion générale (p. 2594). — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble du budget autour de quatre propositions, un respect du III<sup>e</sup> Plan, les problèmes de personnel et de fonctionnement, un effort accru de saine gestion, enfin, une politique militaire cohérente (p. 2607 à 2611); répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2620, 2621). — Examen des crédits. — Après l'art. 18 : **amendement de MM. Poudonson et Palmero tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de supprimer les crédits affectés au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.)** (p. 2623); répond aux auteurs de l'amendement (p. 2624); objecte l'irrecevabilité du deuxième alinéa de l'amendement (p. 2625, 2626).

**DECHARTRE (M. PHILIPPE)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de M. Guy Schmaus concernant le **projet de fermeture d'une entreprise à Levallois** [11 mai 1971] (p. 379). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à faire bénéficiaire d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail** [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 443). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 44 du livre premier du code du travail, relatif à la périodicité du paiement des salaires** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 541). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de M. Schleiter tendant à prévoir dans l'article 44 du livre premier du code du travail que le bénéfice de la mensualisation du salaire interviendra également dans le cas d'une « recommandation patronale »** (p. 542). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification des dispositions du chapitre IV du titre II du livre II du code du travail** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 543). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la Convention internationale du travail, n° 122, concernant la politique de l'emploi, adoptée par l'Organisation internationale du travail le 9 juillet 1964** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 544, 545). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Guy Schmaus relative à la **situation créée à la Régie nationale des usines Renault** [8 juin 1971] (p. 710). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur le travail temporaire** [10 juin 1971]. — Discussion générale (p. 800, 801, 807, 808). — Son refus de s'associer à la question préalable opposée par M. André Aubry à la discussion du projet de loi (p. 805). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de M. Aubry tendant à une nouvelle rédaction de cet article définissant la qualité d'entrepreneur de travail temporaire** (p. 808); **amendement de M. Jean Gravier tendant à remplacer les mots « de tiers » par les mots « d'utilisateurs »** (p. 809); **Art. 2 : amendement de M. Jean Gravier tendant, au premier alinéa, à remplacer les mots « ... dans les cas suivants : », par les mots : « ... pour des tâches non durables, dénommées missions, et dans les seuls cas suivants : » et son sous-amendement tendant à ajouter, après le mot « missions », les mots « au sens de la présente loi »** (ibid.); **amendement de M. Jean Gravier tendant, à la fin du paragraphe b, après les mots : « cette suspension », à ajouter les mots : « sauf en cas de conflit collectif de travail »** (p. 809, 810); **les amendements de M. Viron et de M. Jean Gravier et le sous-amendement de M. Caillaud tendant à compléter l'article par des dispositions relatives à la limitation des quotas de salariés temporaires dans les entreprises utilisatrices** (p. 812); répond à une observation de M. Jean Gravier au sujet des conventions collectives (ibid.); **Art. 4 : son sous-amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « doit être mis », par les mots : « est mis » et amendement de M. Jean Gravier tendant à spécifier que le contrat aura seulement une durée « déterminée »** (p. 813, 814, 815); **Art. 9 : son amendement tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « notamment pour ce qui est de la rémunération »** (p. 817); **Art. 13 : amendement de M. Jean Gravier tendant à remplacer les mots : « peut faire l'objet » par les mots :**

**« fait l'objet »** (p. 818); **Art. 24 : amendement de M. Jean Gravier tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (couverture du risque accidents du travail pour les travailleurs temporaires agricoles)** (p. 820); **Art. 29 : amendement de M. Jean Gravier au premier alinéa de cet article tendant à élargir le champ des peines correctionnelles prévues** (ibid.); **Art. 33 bis nouveau : amendement de M. Jean Gravier proposant cet article nouveau visant le cas de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et son sous-amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté par l'amendement (visa du ministre du travail pour tout travail temporaire effectué à l'étranger)** (p. 821, 822). — Répond à la question orale de M. Guy Schmaus sur la **suppression d'un secteur d'une société de construction d'automobiles de Clichy** [26 octobre 1971] (p. 1817). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française** [28 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1825). — Discussion des articles. — **Art. 7 : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... à l'exclusion de celles qui sont mentionnées au 4° de l'article premier... »** (p. 1826); **Art. 8 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans tous les cas prévus aux 1°, 2° et 3° du présent article, la demande de francisation devient sans objet si le postulant n'obtient pas, soit l'acquisition, soit la reconnaissance de la nationalité française** (p. 1826, 1827); **Art. 12 : répond à l'observation de M. Marilhac** (p. 1827). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières** [28 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1829, 1830). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de M. Aubry tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 135 du code du travail : « 2° Les autres ouvriers du fond d'autres nationalités étrangères justifiant d'un travail effectif de six mois dans les mines en France. »** (p. 1831, 1832). — Répond à la question orale de M. Jacques Duclos relative à la **situation de l'emploi dans la région parisienne** [16 novembre 1971] (p. 1969, 1970, 1971). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'inspection du travail, sur l'importance du vote de certains textes législatifs récents concernant diverses formes de travail, sur la mensualisation des salaires, enfin sur l'intéressement et la participation des travailleurs (p. 2849, 2850). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi sur le travail temporaire** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3330, 3331). — Discussion des articles. — **Art. 3 : amendement de M. Caillaud, reprenant celui déjà déposé en première lecture, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « sauf justifications fournies à sa demande à l'autorité administrative dans un délai qui ne saurait excéder lui-même trois mois »** (p. 3332, 3333); **Art. 4 : amendement de M. Caillaud tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article relatif à la durée du contrat** (p. 3334); **Art. 8 : amendement de M. Caillaud tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ayant trait à l'assurance contractée par l'employeur pour la garantie des salaires** (p. 3335); **Art. 30 : amendement de M. Caillaud tendant à limiter la rédaction de cet article jusqu'aux mots : « qu'ils effectuent »** (p. 3336, 3337). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3343).

**DEGUISE (M. JEAN)** [Aisne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

Question orale avec débat :

**M. Jean Deguise** demande à M. le ministre de l'Agriculture quelles seront, dès juillet 1971, les répercussions du cours « flottant » des monnaies allemande, hollandaise et belge sur les produits agricoles français. D'une part, le prix de revient de quelques denrées va être en augmentation, puisque certaines importations sont nécessaires aux cultivateurs. D'autre part, le rattrapage résultant de la dévaluation du franc de 1969 n'est pas encore effectué. Il s'ajoute à cela des augmentations

sur les carburants résultant des événements d'Afrique du Nord, ainsi qu'une importante élévation des salaires et des assurances sous toutes les formes. Il lui demande s'il n'envisage pas, d'une façon ou d'une autre, un alignement des prix des céréales, des produits laitiers, de la viande et de la betterave qui subissent toujours une importante charge technique sous prétexte de prestations sociales, alignement qui correspondrait à la fois au réel niveau européen et à toutes les augmentations de charges non encore compensées [18 mai 1971] (n° 108). — Discussion [9 juin 1971] (p. 778 à 786).

#### Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **crise que connaît le Marché commun agricole** [9 juin 1971] (p. 780, 781, 785). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 932) ; Art. 2 : son sous-amendement tendant, à la fin du premier alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article, à remplacer le mot : « déterminer » par le mot : « dénombrer » (p. 936) ; le retire (ibid.) ; son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article : « — les communes qui, ayant réglé leurs principaux problèmes, seules ou par association, peuvent assurer leur développement dans l'indépendance » (p. 936, 937, 938) ; le retire (p. 938) ; son sous-amendement tendant à remplacer le troisième alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article par les deux alinéas suivants : « — les communes qui, pour assurer les services publics ou leur développement, doivent mettre en association certains moyens et certaines ressources ; « — les agglomérations urbaines ; » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; son sous-amendement tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du texte de l'amendement de M. Mignot pour cet article : « — des propositions d'association, en districts ou en syndicats de communes simples ou multiples. » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 3 : amendement de M. Miroudot tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa concernant l'effectif du nouveau conseil municipal issu de la fusion avec de petites communes (p. 951, 952) ; Art. 5 : amendement de M. Mignot tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article concernant la création d'un syndicat, même après avis défavorable du conseil général (p. 955) ; Art. 7 : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article (commune « annexe » et création du poste « d'adjoint spécial » (p. 962, 963) ; amendement de M. Mignot tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif à la composition et au rôle de la commission consultative créée dans chaque commune annexe (p. 965, 966) ; Après l'article 12 : son amendement tendant à ajouter in fine un article additionnel (mise en application généralisée de la loi subordonnée à une expérimentation limitée) (p. 972).

**DELAGNES (M. ROGER)** [Bouches-du-Rhône].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Question orale avec débat :

**M. Roger Delagnes** expose à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, que les problèmes de protection de nos sites, d'assainissement, de décharge des ordures ménagères, de pollution des eaux et de l'atmosphère sensibilisent très fortement l'opinion publique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre et les moyens financiers qu'il envisage d'inscrire dans le budget de 1972 pour permettre une véritable politique de l'environnement [6 octobre 1971] (n° 127).

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le néfaste développement du camping « sauvage », sur le grave problème de l'étalement des vacances et sur l'importance du tourisme autoroutier avec la création des « aires

de service » (p. 2232 à 2234). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'urgence de mettre en œuvre une action énergique contre tous les agents responsables de la pollution des eaux, de résoudre les problèmes des ordures ménagères, des déchets résiduels des entreprises industrielles, de sauvegarder les sites et les espaces verts, notamment sur le littoral de la Côte d'Azur (p. 2689, 2690).

**DELORME (M. CLAUDIUS)** [Rhône].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

#### Dépôt législatif :

*Proposition de loi* tendant à abroger le décret-loi du 1<sup>er</sup> avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures, pris en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre et de la loi du 19 mars 1939 tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux [24 juin 1971] (n° 364).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale [17 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article par la phrase suivante : « Dans le cadre de la scolarité obligatoire notamment, la formation professionnelle peut être associée à une formation générale. » (p. 1009) ; le retire (p. 1011) ; son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Pour l'application de cette mesure, il peut être dérogé aux règles du second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail » (ibid.) ; Art. 4 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les établissements ou sections d'enseignement technologique peuvent aussi assurer... » (p. 1012) ; le retire (ibid.) ; Art. 5 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « à temps plein » (p. 1015) ; le retire (ibid.) ; Art. 8 : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, après le mot : « salariés », à ajouter les mots : « , les chambres consulaires, les organisations familiales... » (p. 1019) ; le retire (p. 1020). — **Suite de la discussion** [18 juin 1971] ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1036). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 : son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa par les mots suivants : « ... et notamment dans l'enseignement technologique » (p. 1043) ; le retire (ibid.) ; Art. 12 bis nouveau : amendement de M. Mathias tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Nul ne peut recevoir des apprentis s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins. » (p. 1045) ; Art. 32 : observation sur le sens restrictif qu'il donne à l'inspection du travail (p. 1052). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 48 : son amendement tendant à rédiger ainsi le début du deuxième alinéa de cet article : « Indépendamment des sanctions prévues à l'article 4 pour les diverses actions de formation professionnelle, certaines de ces dernières pourront donner lieu... » (p. 1082). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971] (p. 1891, 1892). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la sauvegarde des richesses artistiques dans le cadre de l'urbanisation actuellement entreprise, particulièrement dans la région lyonnaise riche en vestiges gallo-romains (p. 2665).

**DESCOURS DESACRES (M. JACQUES)** [Calvados].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

**Question orale :**

**M. Jacques Descours Desacres** demande à *M. le ministre de l'intérieur* s'il ne pense pas que les conditions dans lesquelles a été prise et appliquée la décision de suspendre un maire à la suite d'une catastrophe imprévisible ont pu contribuer à faire prendre par celui-ci la plus funeste des déterminations et s'il n'estime pas indispensable de reviser profondément l'esprit et la procédure suivant lesquels son administration met en cause la responsabilité des maires [3 juin 1971] (n° 1132). — Réponse [15 juin 1971] (p. 872 à 874).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : explique son vote sur les amendements de *M. Collomb* et de *M. Mignot* sur les différents taux proposés pour la redevance due au mètre carré de surface pour les locaux à usage de bureaux (p. 455, 456). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins [11 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur l'intervention éventuelle du Conseil départemental de l'ordre des médecins (p. 845, 846). — Est entendu lors de la réponse de *M. Raymond Marcellin*, ministre de l'intérieur, à sa question orale n° 1132 (cf. supra) [15 juin 1971] (p. 874). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 897 à 899). — Suite de la discussion [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : sous-amendement de *M. Schiélé* au début du paragraphe 1° de l'amendement de *M. Mignot* relatif au rôle de la commission d'élus (consultation préalable du conseil municipal avant l'examen des caractéristiques de chaque commune) (p. 935) ; sous-amendement de *M. Deguise* tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa du 1° du texte présenté par *M. Mignot* pour cet article (communes assurant leur développement dans l'indépendance) (p. 937, 938) ; Art. 3 : explique son vote sur l'amendement de *M. Lefort*, soutenu par *M. Eberhard*, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (conditions de réalisation de la fusion avec notamment recours au référendum) (p. 943) ; explique son vote sur la prise en considération de l'amendement de *M. Mignot* tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (p. 946) ; son sous-amendement tendant, au paragraphe II du texte présenté par l'amendement de *M. Mignot* pour cet article, à insérer l'alinéa suivant : « Lorsque la demande visée à l'alinéa précédent n'est pas exprimée, cette consultation peut être aussi décidée par le conseil municipal de l'une des communes intéressées auprès des personnes inscrites sur la liste électorale de celle-ci. » (p. 947, 948, 949, 950) ; le retire (p. 950) ; Art. 7 : amendement de *M. Mignot* tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article (commune « annexe » et création du poste « d'adjoint spécial ») (p. 962) ; Art. 8 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif aux majorations des subventions d'équipement qui peuvent être attribuées pour les opérations entreprises par les communes voisines fusionnées (p. 967) ; observation sur le seuil à partir duquel l'attribution des majorations des incitations financières sera effectuée (p. 969). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1217). — Suite de la discussion [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : conditionne son vote de l'amendement de *M. Dailly* au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 (délai de dix mois ramené à trois mois) à la réponse

du Gouvernement à la question du paiement de l'impôt foncier en cas d'expropriation (p. 1241) ; amendement de *M. Dailly*, tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa concernant les délais en cas d'aliénation pour payer des droits de mutation (p. 1242) ; Art. 14 : explique son vote sur l'amendement de *M. Chaury* tendant à supprimer cet article visant à modifier l'article 62 de la loi d'orientation foncière qui a créé la taxe locale d'équipement (p. 1248) ; Art. 19 bis nouveau : amendement de *M. Chaury* et sous-amendement de *M. Chalandon*, ministre de l'équipement et du logement, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 69 de la loi d'orientation foncière (modification apportée au cheminement du permis de construire et surtout de la perception de la taxe locale d'équipement) (p. 1251, 1252) ; Art. 1<sup>er</sup> (deuxième délibération) : observation relative aux plans d'urbanisme comprenant des zones d'habitation dites « vertes » (p. 1254). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1335 à 1337). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : sollicite une précision sur le sort des contrats qui sont actuellement en cours (p. 1405). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure employée pour réaliser les fusions entre communes (p. 1461, 1462) ; Art. 5 ter : explication de vote sur l'amendement de *M. Mignot* tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1465). — Commission mixte paritaire [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1556 ; 1558). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de *M. Fernand Lefort* relative à la situation financière des collectivités locales [26 octobre 1971] (p. 1813, 1814). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de *M. Monichon* qui met en cause le principe de l'unité de gestion du risque accidents du travail (p. 1866). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE (suite). — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 7 : soutient l'amendement de *M. Coudé du Foresto* tendant à compléter in fine cet article par les mots suivants : « à l'exclusion de la taxe affectée au fonds de soutien des hydrocarbures » (p. 2183, 2184) ; le retire (p. 2184) ; amendement repris par *M. Courrière* (p. 2184, 2185) ; Art. 8 : explique son vote sur l'amendement de *M. Bertaud* tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 p. 100 le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2186) ; Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B - Titre III : observation sur la situation du compte spécial de l'union des groupements d'achats publics (p. 2225). — Suite de la discussion [24 novembre 1971]. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observation sur la rentabilité de l'autoroute de Normandie (p. 2266). — Suite de la discussion [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes des collectivités locales : leurs ressources, les conséquences du transfert de certaines charges par l'Etat et les transferts internes (p. 2511 à 2513). — Examen des crédits. — Après l'art. 56 : explique son vote sur l'amendement de *M. Bousch* tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2519). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la répartition des charges d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales, l'assurance volontaire des aliénés et des détenus libérés (p. 2826, 2827). — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : son amendement tendant à réduire le montant des autorisations de programme de ce titre de 3.500.000 francs (p. 2836, 2837). — Suite et fin de la

**discussion** [8 décembre 1971]. — **COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.** — Discussion générale, en qualité de rapporteur spécial de la Commission des finances. — Observations ayant pour but de souligner l'insuffisance des possibilités de contrôle a priori du Parlement sur l'affectation des crédits à fins économiques par le biais du compte de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat, du fonds de développement économique et social, du fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme (p. 2862 à 2864); répond à M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement (p. 2867). — Discussion des articles. — Art. 26 : son amendement tendant à réduire de 1.500.000 francs le montant des autorisations de découverts figurant au paragraphe II de cet article (p. 2868, 2869); Art. 53 bis : observation sur la teneur de cet article qui établit un délai de forclusion pour le dépôt des demandes de règlement de certaines créances financières (p. 2870). — **ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS.** — Art. 33 : observation sur une lacune de l'article assorti de l'Etat H (p. 2916). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 : son sous-amendement à l'amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant au paragraphe III, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 5 bis de l'ordonnance du 21 août 1967, après les mots : « ... est acquise de plein droit... », à insérer les mots : « dans le groupe duquel elles relèveraient si leurs soins étaient directement pris en charge par l'aide sociale » (p. 3053); Art. 17 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer le paragraphe I de cet article (attribution d'une allocation compensatrice lors de la répartition entre les communes et les départements de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires) (p. 3057, 3058); Art. 19 : explication de vote sur cet article (p. 3059); Art. 22 bis nouveau : observation sur la situation des attachés d'hôpitaux (p. 3062). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du **projet de loi de finances pour 1972** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2, 2 bis et 2 ter : explication de vote (p. 3229). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 17 : observations sur la teneur de cet article relatif à l'attribution d'une allocation compensatrice lors de la répartition entre les communes et les départements de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires (p. 3262, 3263). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du **projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur le reclassement en cas d'invalidité à l'emploi occupé (p. 3326). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du **protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, du protocole financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3339). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du **projet de loi de finances rectificative pour 1971** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 17 : soutient l'amendement de la commission des finances tendant à remplacer le paragraphe I de cet article par les dispositions suivantes : « 1. — La fraction du versement représentatif de la taxe sur les salaires attribuée au fonds d'action locale par application de l'alinéa 3 de l'article 39 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 est majorée de cinq dixièmes de point pour 1972. » (p. 3366, 3367).

**DESSEIGNE (M. HENRI)** [Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**DEVEZE (M. GILBERT)** [Aisne].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et**

**aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote sur l'amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdirait aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil constitutionnel (p. 3199).

**DIDIER (M. EMILE)** [Hautes-Alpes].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**DIENESCH (Mlle MARIE-MADELEINE)**, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant les articles L. 504-1 et L. 504-2 du code de la santé publique** [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 435). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 520 à 523, 526, 527). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à rédiger ainsi la dernière phrase du dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale : « Les contestations relatives au pourcentage d'incapacité et aux mesures particulières concourant à l'éducation prises en faveur de l'enfant sont portées devant les juridictions du contentieux technique de la sécurité sociale, dans des conditions fixées par décret. » (p. 529); amendement de M. Villard tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale (fixation du taux de l'allocation des mineurs handicapés et cas où l'allocation n'est pas due) et son amendement concernant les ressources du mineur faisant obstacle au versement de l'allocation (p. 530, 531); amendements de M. Villard à l'article L. 543-4 du code de la sécurité sociale relatifs, le premier, au mode de fixation de l'allocation des mineurs handicapés dans les départements d'outre-mer et le second tendant à exclure l'allocation d'éducation spécialisée (p. 532, 533); Après l'article 10; amendement de M. Villard, soutenu par M. Grand, tendant à insérer un article additionnel 10 bis (nouveau) ainsi rédigé : « L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 de l'ordonnance n° 67-709 du 21 août 1967 est modifié comme suit : Les personnes visées par la présente ordonnance bénéficient pour elles-mêmes et leur famille, au sens des dispositions applicables dans le régime auquel elles sont rattachées, des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité. » (p. 536, 537). — **Deuxième lecture** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1496). — Discussion des articles. — Art. 10 : amendement de M. Villard tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un décret fixera les modalités d'exercice du contrôle médical des dépenses résultant de l'application des dispositions du présent article. » (p. 1497); amendement de M. Villard tendant, dans le paragraphe II de ce même article, à remplacer la date : « 31 décembre 1971 », par la date : « 30 juin 1972 » (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant les titres II et V du code de la famille et de l'aide sociale et relatif au régime des établissements recevant des mineurs, des personnes âgées, des infirmes, des indigents valides et des personnes accueillies en vue de leur réadaptation sociale** [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1742 à 1744). — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du texte proposé pour le deuxième alinéa de l'article 95 du code de la famille et de l'aide sociale : « Ce décret précise également les conditions minimales que devront remplir les personnels de direction notamment en ce qui concerne leur qualification et leur expérience professionnelle. » (p. 1745); son amendement tendant, au troisième alinéa du texte présenté pour le même article du code, après les mots : « l'organisation », à insérer les mots : « la direction » (ibid.); amendement de M. Cathala tendant, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 99 du même code, après les mots : « interdire au condamné », à ajouter les mots : « soit définitivement, soit pour une durée déterminée... » (p. 1747); Art. 2 : amendement de M. Cathala tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 203 du même code, à supprimer les mots : « en nombre égal ou supérieur à 5 » (p. 1748, 1749); son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour le premier alinéa du même article du code par un alinéa ainsi conçu : « Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles un hébergement collectif est considéré comme un établissement au sens de la présente loi. » (p. 1749); amendement de M. Pierre Brun, tendant à supprimer le deuxième alinéa du même article du code qui vise à exclure du champ d'application de la loi les

établissements d'accueil hébergeant occasionnellement des indigents valides (p. 1750); amendement de M. Cathala tendant à proposer une nouvelle rédaction du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 209 du même code (réglementation des visites de nuit à l'intérieur des établissements) (p. 1751). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — H. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la mise en œuvre d'un programme finalisé de périnatalité, sur l'aide sociale à l'enfance et aux personnes âgées, sur les foyers de jeunes travailleurs, sur le problème des handicapés et la rééducation fonctionnelle, sur la formation des personnels paramédicaux (p. 2817 à 2820). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre premier du code de la santé publique, livre V** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3350).

#### DILIGENT (M. ANDRÉ) [Nord].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

#### Question orale avec débat :

**M. André Diligent** rappelle à M. le Premier ministre que, dans sa déclaration du 16 septembre 1969, il annonçait sa décision de confier à une commission « mandat d'étudier les modifications à apporter au statut de l'O. R. T. F. » ; il précisait en outre que le rapport de cette commission serait rendu public et qu'il ferait « ensuite au Parlement les propositions nécessaires ». Effectivement, cette commission, désignée par lettre de mission du 21 octobre 1969 à son président, M. Paye, eut pour charge d'étudier « les modifications à apporter aux structures et organes de direction de l'Office », « les mesures législatives et réglementaires destinées, par décentralisation, à renforcer les responsabilités de gestion et de production au sein de l'Office », « la situation des journalistes de l'O. R. T. F. » et, plus généralement, « les orientations qui pourraient être proposées pour tenir compte de l'évolution des techniques et moyens audio-visuels dans la vie nationale et dans l'ensemble international ». Ce rapport a été déposé le 30 juin 1970 et rendu public. A différentes reprises, il a été confirmé par le Gouvernement qu'il ferait l'objet d'un grand débat au Parlement. En conséquence, il demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles ce débat n'a pas pu encore avoir lieu et qu'en tout cas, il définisse les conclusions qu'il tire de ce rapport et « les propositions nécessaires » qu'il entend faire au vu de ce texte [18 mai 1971] (n° 109). — Discussion [19 octobre 1971] (p. 1762 à 1770).

#### Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative au statut de l'O. R. T. F. (cf. supra) [19 octobre 1971] (p. 1762 à 1765). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1917). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 bis : amendements de M. Armengaud et de M. Caillavet tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise l'article 243 du code général des impôts relatif aux mesures de publicité à donner aux revenus des contribuables (p. 2154, 2155). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances à la suite de la discussion [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la mauvaise situation financière de la presse écrite due en grande partie à la perte de recettes publicitaires en raison de l'introduction de la publicité à la télévision, sur

l'amélioration de la gestion interne de l'O. R. T. F. grâce au développement de la comptabilité analytique et l'instauration des centres de coûts, sur le souci de l'Office de défendre son intégrité, sur l'organisation systématique d'une certaine publicité parallèle (p. 2451 à 2455). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de 410.000 francs (p. 2477) ; Titre IV : son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de 400.000 francs (p. 2478) ; Avant l'art. 40 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 39 quater ainsi rédigé : « Les activités visées à l'article 261-8-1° du code général des impôts pourront être assujetties par décret à la taxe à la valeur ajoutée au taux de 0,1 p. 100, dans la mesure où ces activités concernent la fabrication ou la diffusion de journaux ou publications périodiques consacrés pour une large part à l'information politique. » (p. 2478, 2479) ; observation sur la recevabilité du texte contestée par le Gouvernement (p. 2480) ; Après l'art. 56 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 56 bis ainsi rédigé : « La part des recettes assurées à l'O. R. T. F. par la publicité de marques ne pourra excéder 21 p. 100 du total des recettes d'exploitation nettes hors T. V. A. de l'Office. » (p. 2482). — Suite et fin de la discussion [8 décembre 1971]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 40 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les entreprises exerçant une des activités visées à l'article 261-8-1° du code général des impôts pourront être exonérées, par décret, du versement forfaitaire sur les salaires. » (p. 2917).

#### DRIANT (M. PAUL) [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élu pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 932). — Prend part en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'agriculture française : dans le cadre de l'environnement communautaire posant des problèmes de prix et de rattrapage en raison de la crise monétaire internationale ; dans le cadre de l'activité agricole traitant de la formation et de l'information, des moyens de production et de protection, de l'organisation des marchés agricoles et aussi du crédit en agriculture (p. 2286 à 2288). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : amendement de M. Bajeux tendant une réduction des crédits de ce titre (p. 2329) ; Art. 44 : amendement de M. Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à rétablir cet article relatif aux frais de garderie dans les forêts communales (p. 2333, 2334). — Suite et fin de la discussion [8 décembre 1971]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 40 bis : observation à propos de la fixation du bénéfice forfaitaire à l'hectare par rapport au revenu cadastral (p. 2918, 2919). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 10 : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à insérer un article additionnel qui vise à exonérer les caisses d'épargne et de prévoyance de l'imposition additionnelle à la contribution des patentes (p. 3044) ; Art. 10 ter : explication de vote sur l'ensemble de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3050, 3051).

**DUBOIS (M. EMILE)** [Nord].

*Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale* [6 octobre 1971].

**DUBOIS (M. HECTOR)** [Oise].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation* [22 juin 1971].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

**DUCHET (M. ROGER)** [Côte-d'Or].

*N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.*

**DUCLOS (M. JACQUES)** [Seine-Saint-Denis].

*Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées* [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Proposition de loi tendant à porter à 450 F par mois le minimum garanti pour les personnes âgées et à 8.400 F par an et par personne le plafond de ressources ouvrant droit aux allocations vieillesse. (Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970.)* [2 avril 1971] (n° 160).

*Proposition de loi tendant à assurer le remboursement de la T. V. A. payée sur leurs travaux et fournitures par les collectivités locales* [27 mai 1971] (n° 269).

#### Question orale :

**M. Jacques Duclos** expose à **M. le Premier ministre** : 1° que la situation de l'emploi s'aggrave dangereusement dans certaines villes de la région parisienne comme par exemple Montreuil ; 2° que les emplois supprimés dans le secteur secondaire ne sont remplacés qu'en partie dans le secteur tertiaire ; 3° qu'il est fait systématiquement obstacle par les pouvoirs publics à l'installation d'entreprises dans la proche banlieue de Paris. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une telle situation [26 octobre 1971] (n° 1162). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1969 à 1972).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur les questions orales de **M. André Monteil** et de **M. Pierre-Christian Taittinger** concernant la **politique française en Méditerranée** et sur celle de **M. Edouard Bonnefous** concernant la **politique de la France à l'égard de l'Algérie** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 644 à 646). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 895 à 897). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1285 à 1289). — Est entendu lors de la réponse de **M. Philippe Dechartre**, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1162** (cf. supra) [16 novembre 1971] (p. 1970, 1971, 1972). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2128 à 2131). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION, OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'aspect politique de la tâche confiée à l'O. R. T. F. (p. 2465 à 2469 ; 2476). — **Suite de la discussion** [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la situation internationale et la politique du Gouvernement français : la Communauté européenne économique, l'entente avec l'Union soviétique, les relations avec les Etats-Unis d'Amérique, les problèmes du Moyen-Orient (p. 2568 à 2571).

**DUFEU (M. BAPTISTE)** [Isère].

*Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées* [6 octobre 1971].

**DUHAMEL (M. JACQUES)**, **ministre des affaires culturelles** (cabinet de **M. Jacques Chaban-Delmas** des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Répond à la question orale de **M. Georges Portmann** sur la conservation des **œuvres et objets d'art saisis par les nazis** au cours de la dernière guerre mondiale [6 avril 1971] (p. 120, 121). — Répond à la question orale de **M. Roger Carcassonne** sur la **situation des théâtres lyriques de province menacés** pour la plupart de fermeture [11 mai 1971] (p. 374, 375, 376). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de **M. Edouard Bonnefous**, de **M. Jacques Pelletier** et de **Mme Marie-Thérèse Goutmann** relatives à la **situation des théâtres lyriques nationaux** [22 juin 1971] (p. 1177, 1178, 1180, 1184 à 1188). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble sur les mesures envisagées dans le domaine de la formation des hommes : réforme du conservatoire d'art dramatique, développement de l'enseignement musical accéléré, refonte de l'enseignement architectural, dans le domaine de la restauration des monuments historiques, dans le domaine de la diffusion culturelle par le développement des moyens audio-visuels, et sur les options du fonds d'intervention culturelle (p. 2660 à 2664) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2671 à 2676).

**DULIN (M. ANDRÉ)** [Charente-Maritime].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière* [23 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972* [8 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971* [14 décembre 1971].

#### Dépôt législatif :

*Rapport d'information*, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite d'une mission d'information économique et financière en U. R. S. S. [3 juin 1971] (n° 278).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation** [23 juin 1971]. — Discussion de l'article unique. — *Soutient l'amendement de M. Marcel Martin tendant à compléter in fine l'article par l'alinéa suivant : « Continueront à bénéficier du régime d'exemption antérieur, quelle que soit la date de leur achèvement, les immeubles vendus dans les conditions prévues par la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 par acte authentique passé avant la date de promulgation de la présente loi. » et sous amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant, à la fin de ce texte, à remplacer les mots : « avant la date de promulgation de la présente loi », par les mots : « avant le 15 juin 1971. »* (p. 1278). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1307 à 1309). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi sur les fusions**

**et regroupements de communes** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 *ter* : explication de vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1467). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971].

**DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations** ayant porté notamment sur le trafic des voies navigables françaises et les grands travaux entrepris sur ces mêmes voies, l'entretien du réseau routier (rase campagne et voirie en milieu urbain), le programme de construction d'autoroutes, la signalisation maritime, la réforme de l'Institut géographique national (p. 2246 à 2249). — Examen des crédits. — Art. 56 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « globalement », par les mots : « en tout ou partie » (p. 2268) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — **AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations** sur l'orientation (p. 2295) ; sur la production laitière (p. 2322) ; Observations ayant porté sur les problèmes soulevés par la crise monétaire internationale qui risque d'avoir les plus grandes conséquences pour l'Europe verte, faute de pouvoir fixer les prix agricoles et le « flottement » de certaines monnaies pouvant provoquer de véritables distorsions de concurrence (p. 2323, 2324 ; 2328). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1971]. — **PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Examen des crédits. — Art. 21** : explique son vote sur l'amendement de M. Soudant tendant, au paragraphe II, à réduire les crédits de paiement de 125.400.000 francs (p. 2351) ; Art. 21 (suite) : nouvelle explication de vote (p. 2354). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — **ARTICLES ADDITIONNELS** : observation à propos de l'amendement de M. Monichon relatif à l'électrification rurale (p. 2923, 2924). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter* : explication de vote sur l'ensemble de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3050). — **Commission mixte paritaire** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter* : renouvelle les observations présentées lors de l'examen de cet article en première lecture (p. 3261). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter* : co-auteur avec M. Lalloy d'un amendement tendant à compléter l'énumération, figurant à la suite du troisième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « ... et, d'une manière générale, à celles de ces sociétés qui, agissant pour le compte exclusif de leurs sociétaires, effectuent des opérations de même nature que celles usuellement pratiquées par les agriculteurs agissant individuellement. » (p. 3364, 3365) ; répond à M. Courrière (p. 3366).

**DURAND (M. CHARLES)** [Cher].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [20 avril 1971].

Est élu représentant de la France à l'assemblée parlementaire des communautés européennes [29 avril 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter* : explication de vote sur l'ensemble de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3051).

**DURAND (M. HUBERT)** [Vendée].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**DURAND (M. YVES)** [Vendée].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

**Dépôts législatifs :**

**Rapport**, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [15 juin 1971] (n° 319).

**Avis**, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage [15 juin 1971] (n° 320).

**Interventions :**

Intervient, au nom de M. Armengaud, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'amendement de M. Armengaud tendant à limiter au « 31 décembre 1975 » les dispositions contenues dans cet article (p. 453, 454) ; soutient l'amendement de M. Armengaud tendant, avant le texte modificatif présenté pour l'article 4 de la loi modifiée du 2 août 1960, à insérer l'alinéa suivant : « II. — Les dispositions des articles 4 et 6 de la loi modifiée du 2 août 1960 sont remplacées par les dispositions suivantes : » (p. 460). — Après l'article 7 : soutient l'amendement de M. Armengaud tendant à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 152-1 du code de l'urbanisme est complété par la phrase suivante : « Cet agrément est obligatoire pour toute opération concernant les locaux visés à l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 lorsque ladite opération aurait pour effet de mettre à la disposition de l'utilisateur de ces locaux une superficie développée de planchers supérieure à 500 mètres carrés, ou à 1.000 mètres carrés en cas d'extension sur place. » (p. 464). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 991, 992). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 997). — Discussion des articles du **projet de loi relatif à l'apprentissage** [18 juin 1971]. — Art. 27 : observations sur l'aspect financier de la formation d'apprentis (exonération de la taxe d'apprentissage et charges sociales incombant aux employeurs notamment) (p. 1050, 1051). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 16 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa du paragraphe 1<sup>o</sup> de cet article : « ... d'autre part, aux versements effectués par l'entreprise à l'organisme formateur et affectés par lui à ses dépenses de formation, y compris celles correspondant à l'équipement en matériel ». (p. 1070, 1071) ; le retire (*ibid.*). — Discussion des articles du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [18 juin 1971]. — Art. 9 : son amendement tendant à reprendre pour cet article le texte initialement présenté par le Gouvernement et ainsi conçu : « La présente loi n'est pas applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. « Les conditions dans lesquelles elle sera applicable dans les départements d'outre-mer seront déterminées par décret en Conseil d'Etat. » (p. 1087). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations** ayant porté notamment sur les problèmes d'équipement, les dépenses de personnel, les subventions allouées aux associations

sportives et aux activités socio-éducatives (p. 2483 à 2485). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance** [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5: observations sur les dispositions particulières aux sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (p. 3291, 3292).

**DURIEUX (M. EMILE)** [Pas-de-Calais].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation* [22 juin 1971].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

#### Questions orales :

**M. Emile Durieux** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que, du fait de la constante augmentation du coût de la vie et des dévaluations successives, on est amené à constater que le pouvoir d'achat du franc ne cesse de diminuer et que les intérêts normaux, des placements à revenus fixes arrivent rarement à compenser la dépréciation de la monnaie; que, dans ces conditions, les petits épargnants généralement mal préparés aux spéculations financières et dont les ressources sont trop modestes pour pouvoir bénéficier des possibilités réservées aux seuls initiés, de la haute finance, voient leurs maigres économies disparaître d'année en année; que, finalement, après avoir épargné pendant toute une vie de dur labeur, ils deviennent souvent bien malgré eux les solliciteurs de l'aide sociale. C'est ainsi que, d'après les statistiques les plus optimistes, l'enfant né en 1905 parvenu l'an dernier à l'âge de la retraite n'aurait retrouvé en pouvoir d'achat, pour le capital, que 0,30 p. 100 environ de ce que ses parents auraient placé à son intention lors de sa venue au monde, et que le franc ne représentait plus, en 1969, que 0,35 p. 100 de celui de 1914; 1,68 p. 100 de celui de 1925; 2,30 p. 100 de celui de 1938; 8,82 p. 100 de celui de 1945 et 68 p. 100 de celui de 1958 qui n'est pas si ancien; il n'a cessé depuis 1969 de continuer à se dévaloriser de plus en plus. Il conviendrait par ailleurs de noter que les besoins d'aujourd'hui sont de beaucoup supérieurs à ceux des années au cours desquelles les retraités de l'époque actuelle ont réalisé leurs placements. Il lui demande si, en conséquence, au moment où le Gouvernement cherche à mobiliser l'épargne, il ne considérerait pas opportun d'envisager la création d'une rente dont le revenu serait lié à l'indice du coût de la vie et qui serait spécialement destinée à l'épargne populaire. Pour éviter toute spéculation et limiter les perturbations que cette réalisation risquerait de provoquer, une telle rente pourrait être nominative, sauf exceptions à prévoir à capital bloqué, le revenu individuel possible pourrait être plafonné à un niveau ne dépassant pas par exemple le salaire minimum de croissance. Elle serait automatiquement rachetée par l'Etat au cas où un cumul se produirait, par héritage par exemple [22 avril 1971] (n° 1115). — Réponse [11 mai 1971] (p. 377).

**M. Emile Durieux** demande à **M. le ministre de la justice** quelle serait la situation d'un particulier qui confierait des travaux à un entrepreneur ou à un artisan dont il se révélerait que — contrairement aux apparences — il n'est pas en règle avec ses organisations professionnelles (par exemple pas d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers), ou avec la sécurité sociale en ce qui concerne ses salariés. Le particulier serait-il tenu pour responsable d'un accident pouvant survenir à un salarié au cours de l'exécution des travaux [8 juin 1971] (n° 1139). — Réponse [22 juin 1971] (p. 1173, 1174).

#### Question orale avec débat :

**M. Emile Durieux** demande à **M. le Premier ministre** si les informations parues dans la presse au sujet des crédits du budget de l'agriculture pour 1972 sont exactes et notamment: 1° si, en plus des différentes taxes de reprise envisagées, les cotisations sociales seraient augmentées de 20 p. 100 environ; 2° si les crédits d'investissement seraient inférieurs de 150 millions de francs à l'hypothèse la plus basse du VI<sup>e</sup> Plan. Dans l'affirmative, s'il pense que ces différentes mesures ne sont pas de nature à aggraver considérablement la situation déjà difficile des agriculteurs. (*Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.*) [6 septembre 1971. — J. O. du 17 septembre 1971] et [5 octobre 1971] (n° 124).

#### Interventions :

Est entendu lors de la réponse de **M. Jean Taittinger**, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1115** (*cf. supra*) [11 mai 1971] (p. 377). — Est entendu lors de la réponse de **M. Jean-Louis Tinaud**, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1139** (*cf. supra*) [22 juin 1971] (p. 1174). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1319 à 1321). — **Suite de la discussion** [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1360). — Explication de vote sur l'article unique du projet de loi (p. 1367). — Explication de vote sur les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur le **projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** (urgence déclarée) [30 juin 1971] (p. 1570). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les accidents de la route dus en grande partie à la défectuosité du réseau routier (p. 2257). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement, le problème des adductions d'eau, l'amélioration de la rentabilité des exploitations, les prix agricoles (p. 2299 à 2301). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI: explique son vote sur *l'amendement de M. Bajeux tendant à réduire les crédits de ce titre* (p. 2331); explication de vote sur le titre VI (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter*: son amendement tendant à supprimer cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3048, 3049).

**DUVAL (M. FRANÇOIS)** [Martinique].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

*Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972* [16 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1992). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur l'avenir politique de ces départements (p. 2773 à 2775).

**DUVILLARD (M. HENRI)**, ministre des anciens combattants et victimes de guerre (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés** [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 192, 193). — Discussion de l'article unique. — **Amendement de M. Viron tendant à rédiger l'article de façon à reconnaître, pour les anciens combattants, « la permanence » du droit aux emplois réservés** (p. 193). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de **M. Marcel Darou** relative à la **situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord** [4 mai 1971] (p. 282, 283, 284). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'importance des mesures prises pour l'amélioration de la situation de tous les ressortissants à ce budget, sur l'application du rapport constant, sur la situation des enrôlés de force et des anciens d'Afrique du Nord, sur la retraite anticipée pour les anciens prisonniers de guerre (p. 2416 à 2420). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — Répond aux observations

présentées par les divers orateurs (p. 2712, 2713). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : amendement de M. Darou tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre (p. 2716) ; Art. 45 : amendements de M. Souquet tendant à ajouter un paragraphe III et un paragraphe IV à cet article (ibid.) ; Après l'art. 46 : amendement de MM. Coudé du Foresto et Legouez tendant à insérer un article 46 bis ayant pour objet de faire siéger au conseil d'administration de l'Office les anciens combattants d'Afrique du Nord ayant un titre de reconnaissance (p. 2717) ; observations après les explications de vote sur l'ensemble des crédits du titre IV (p. 2718, 2719).

## E

**EBERHARD (M. JACQUES)** [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

## Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [29 avril 1971]. — Discussion générale (p. 247, 248). — Discussion des articles : Art. 1<sup>er</sup> A (nouveau) : son sous-amendement, à l'amendement de M. Schiélé, tendant à faire bénéficier les sapeurs-pompiers professionnels des mesures prévues (p. 251, 252) ; Art. 4 : sous-amendement de M. Carous au premier alinéa du texte présenté pour cet article par l'amendement de M. Schiélé (p. 261). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'amendement de M. Lefort tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article afin de soumettre les propositions de fusions arrêtées par la commission chargée d'établir le plan, à l'approbation des conseils municipaux et des électeurs (p. 942, 943, 944) explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (p. 946) ; Art. 5 : amendement de M. Mignot tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article concernant la création d'un syndicat, même après avis défavorable du conseil général (p. 955) ; Art. 7 : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article (commune « annexe » et création d'un poste « d'adjoint spécial ») (p. 962) ; soutient le sous-amendement de M. Lefort tendant à compléter in fine le texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour le paragraphe I de cet article par un alinéa concernant l'indemnité perçue par l'adjoint spécial (p. 963, 964) ; amendement de M. Mignot tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif à la composition et au rôle de la commission consultative créée dans chaque commune annexe (p. 965) ; Art. 7-bis : soutient l'amendement de M. Lefort tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe II de cet article : « Dans le cas où, dans la nouvelle commune, un certain nombre d'agents, à temps complet ou incomplet, titulaires ou non titulaires, se trouveraient non pourvus d'emploi, ils seraient maintenus en surnombre dans leur cadre d'origine jusqu'à leur reclassement éventuel en priorité dans l'un des emplois vacants similaires de la nouvelle commune ou des communes du département, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'aptitudes nécessaires. » (p. 967). — Deuxième lecture [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : explication de vote sur l'amendement de M. Descours Desacres tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure employée pour réaliser les fusions entre communes (p. 1462). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Martin ayant trait au problème des emprunts souscrits par les communes [9 novembre 1971] (p. 1909). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2081, 2082). — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. de Montigny tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « bénéficiaire » par les mots : « peuvent bénéficier » (p. 2087) ; Art. 7 : son sous-amendement tendant à compléter in fine le texte de l'amendement de M. de Montigny proposant une nouvelle rédaction de cet article (plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide judiciaire totale ou partielle), par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Ils sont révisés dans les mêmes proportions que celles fixées pour le S.M.I.C. » (p. 2092) ; Art. 21-7 : son sous-amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement de M. de Montigny à cet article, alinéa relatif à l'aide judiciaire partielle (p. 2101) ; Art. 25-A : son amendement

tendant, dans le dernier alinéa de cet article, après les mots : « ... ou l'avoué qui... », à ajouter les mots : « ... étaient consultés ou qui... » (p. 2103) ; le retire (ibid.) ; Art. 28 : amendement de M. de Montigny tendant à supprimer la fin du premier alinéa de cet article, ainsi rédigée : « ..., à moins qu'elle ne bénéficie elle-même de l'aide judiciaire. » (p. 2104) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2106). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observation ayant trait à l'extension de la prime de transport à l'ensemble des travailleurs du territoire. (p. 2367). — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations sur la construction navale et sur la situation particulièrement difficile de l'ostréiculture (p. 2376, 2377) ; observation à propos du paquebot Antilles (p. 2380). — Suite de la discussion. [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales pour équilibrer leur budget du fait de l'incidence de la T. V. A. et sur le problème du personnel communal (p. 2503 à 2505). — Examen des crédits. Après l'art. 56 : explique son vote sur l'amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2521, 2522). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. de Montigny tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « bénéficiaire », par les mots : « peuvent bénéficier » (p. 3131) ; reprend l'amendement de M. de Montigny au troisième alinéa, tendant à rétablir le texte adopté par le Sénat en première lecture et relatif à l'octroi de l'aide judiciaire aux étrangers (p. 3133) ; Art. 21-7 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'indemnisation de l'avocat chargé de prêter son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3135, 3136) ; Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 3167) ; Art. 9 : amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour l'alinéa 3<sup>o</sup> bis de cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 3168).

**ECKHOUTTE (M. LÉON)** [Haute-Garonne].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**ERRECART (M. JEAN)** [Pyrénées-Atlantiques].

Décédé le 17 janvier 1971. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [15 avril 1971] (p. 126, 127).

**ESSEUL (M. FERNAND)** [Maine-et-Loire].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

## Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux experts judiciaires [10 juin 1971] (n° 303).

## Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux experts judiciaires [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1095, 1096). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à supprimer les mots : « en matière civile » (p. 1096) ; retiré par M. Prélot (ibid.).

**ESTEVE (M. YVES)** [Ille-et-Vilaine].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

## F

**FANTON (M. ANDRÉ)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé de la défense nationale (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 344, 345). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> (article 12 du code) : *amendement de M. Boucheny tendant à supprimer cet article* (durée du service actif pour les jeunes gens poursuivant leurs études au-delà de 21 ans) (p. 347, 348) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 31 du code) : observation sur la dispense du service national actif pour les jeunes gens dont les parents sont décédés en déportation (p. 349) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 50 du code) : observations sur le fonctionnement de la commission juridictionnelle chargée d'instruire les dossiers des objecteurs de conscience (p. 351) ; *amendement de M. Boucheny tendant à la suppression de cet article condamnant la propagande en faveur de l'objection de conscience* (p. 352) ; Art. 1<sup>er</sup> (article 94 du code) : *amendement de M. Boucheny tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils ne peuvent participer à des missions de maintien de l'ordre ni être utilisés pour remplacer les travailleurs en grève. »* (p. 356). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au corps des vétérinaires biologistes des armées** [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 761).

**FELICE (M. PIERRE DE)** [Loiret].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

Est nommé secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

## Dépôt législatif :

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative aux associations foncières urbaines [19 juin 1971] (n° 339).

## Interventions :

Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants** [25 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : observations sur la nécessité d'éviter la dislocation de l'exploitation rurale en cas de « donation-partage » ou de « testament-partage » (p. 515). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative aux associations foncières urbaines** [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1139, 1140). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *son amendement au troisième alinéa de cet article pour maintenir le bénéfice du droit au maintien dans les lieux en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948* (p. 1140). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclocque **tendant à modifier l'article 870-25 du code rural** [14 octobre 1971]. — Discussion de l'article unique. — *Amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant, à la fin du troisième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, après les mots : « ...pour une seule période de neuf années, », à ajouter la disposition suivante : « ...sans pouvoir toutefois dépasser la date à laquelle le preneur décédé aurait atteint l'âge de la retraite retenu en matière d'assurance vieillesse des exploitants agricoles »* (p. 1734). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **instituant l'aide judiciaire** [18 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *chargé de soutenir l'amendement de M. Caillavet au premier alinéa de cet article, se rallie à celui de M. de Montigny tendant à remplacer le mot « bénéficiaire » par les mots « peuvent bénéficier »* (p. 2087) ; Art. 7 bis : *chargé de soutenir l'amendement de M. Caillavet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article, se rallie à celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant également à une nouvelle rédaction de cet article* (p. 2092) ; Art. 21-9 : *soutient l'amendement de M. Caillavet tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions précédentes n'empêchent pas le bénéficiaire de l'aide judiciaire de consentir à son avocat, à la fin du procès, des honoraires déterminés. »* (p. 2102). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale** [13 décembre 1971] (p. 3008). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'article 13 bis : *amendement de M. Mistral tendant à insérer un article additionnel 13 ter nouveau qui permettrait l'attribution aux sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural des exploitations libérées par des agriculteurs âgés* (p. 3255). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du code rural** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3256, 3257).

**FERRANT (M. CHARLES)** [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

## Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les concours attendus pour augmenter les recettes du budget, sur l'importance des crédits nécessaires pour combler le retard dans le domaine des télécommunications, sur la situation des personnels (p. 2881, 2882).

**FILIPPI (M. JEAN)** [Corse].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [21 juin 1971] (n° 341).

Question orale :

M. Jean Filippi, se référant aux pénibles affaires de Saint-Laurent-du-Pont et de Sallen, demande à M. le ministre de l'intérieur sur quels critères sont fondées les décisions qu'il est amené à prendre, lorsque la responsabilité d'une catastrophe peut apparemment être attribuée soit à un élu local, soit à un fonctionnaire préfectoral [10 juin 1971] (n° 1140). — Réponse [15 juin 1971] (p. 872 à 875).

Question orale avec débat :

M. Jean Filippi, se référant aux pénibles affaires de Saint-Laurent-du-Pont et de Sallen, demande à M. le ministre de l'intérieur sur quels critères sont fondées les décisions qu'il est amené à prendre, lorsque la responsabilité d'une catastrophe peut apparemment être attribuée soit à un élu local, soit à un fonctionnaire préfectoral [3 juin 1971] (n° 116). — Retrait par son auteur [15 juin 1971] (p. 904).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, à sa question orale n° 1140 (cf. supra) [15 juin 1971] (p. 874, 875). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1255 à 1258). — Suite de la discussion [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1355). — Discussion de l'article unique : son amendement tendant à compléter le texte du projet de loi par des dispositions concernant le taux de croissance annuel de la production intérieure brute, les économies à réaliser par le Gouvernement, la situation de l'agriculture, le renforcement de l'action de la France en faveur de l'intégration économique européenne et l'effort à fournir dans le domaine social (p. 1361) ; amendement de M. Schiélé tendant à compléter le texte du projet de loi par deux alinéas ayant trait respectivement à la traversée de Mulhouse et au problème international de la liaison Mer du Nord-Méditerranée (p. 1363, 1364) ; ses observations faisant suite au dépôt par le Gouvernement d'une lettre rectificative (p. 1365, 1366).

**FLEURY (M. JEAN)** [Hauts-de-Seine].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (information-O.R.T.F.), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION - OFFICE DE RADIO-DIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation financière de la presse quotidienne d'information concurrencée par les moyens, audio-visuels sur le marché de la publicité, sur le contrat de programme passé entre l'Etat et l'O. R. T. F. (p. 2456 à 2459).

**FONTANET (M. JOSEPH)**, ministre du travail, de l'emploi et de la population (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 994 à 997). — Suite de la discussion [18 juin 1971]. — Répond aux orateurs intervenus dans la discussion générale (p. 1056). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article pour substituer la terminologie d'« éducation professionnelle permanente » à celle de « formation professionnelle continue » ; amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant, au même premier alinéa, à insérer une phrase ayant pour objet de requérir le concours de l'Etat pour assurer cette formation (p. 1057) ; amendement de M. Poudonson tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « des travailleurs », par les mots : « des adultes et des jeunes » (p. 1058) ; amendement de M. Chauvin tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « au développement économique et au progrès social », par les mots : « au développement culturel, économique et social » (ibid.) ; Art. 2 : amendement de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la politique de coordination et de concertation avec les instances les plus représentatives en matière d'éducation professionnelle (p. 1059) ; Art. 7 : amendement de M. Chauvin tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à insérer deux nouveaux alinéas relatifs à l'octroi du congé-enseignement aux salariés désireux de dispenser l'éducation professionnelle permanente (p. 1062) ; amendement de M. Pelletier, soutenu par M. Poudonson, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « depuis moins de trois ans », par les mots : « depuis respectivement moins de cinq ans ou moins de trois ans » (p. 1063) ; son amendement d'harmonisation et celui de M. Blanchet tendant, au paragraphe I bis de cet article, à remplacer les mots : « aux articles 4 et 5 ci-dessus », par les mots : « au paragraphe I du présent article » (ibid.) ; amendement de M. Blanchet tendant à compléter le paragraphe VI de cet article par une disposition visant à solliciter l'avis des organisations syndicales et professionnelles intéressées à cet agrément (ibid.) ; Art. 8 : amendement de Mme Lagatu, au deuxième alinéa de cet article, tendant à porter à « quatre heures par semaine ou à deux cents heures par an » le congé de formation accordé aux salariés non titulaires d'un diplôme ou bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage (p. 1064) ; son sous-amendement tendant à supprimer les mots : « après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales au sein des instances prévues à cet effet » du texte présenté par l'amendement de M. Chauvin au paragraphe IV de cet article (ibid.) ; son amendement de forme tendant à supprimer l'alinéa 1<sup>er</sup> du paragraphe V (ibid.) ; amendement de M. Giraud tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ayant pour objet de différer le congé lorsque les nécessités l'exigent (p. 1065) ; Art. 11 : amendement de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction de la première phrase du deuxième alinéa de cet article relatif aux crédits nécessaires à faire figurer dans le projet de loi de finances (p. 1066) ; Art. 13 : amendement de M. Poudonson tendant à exonérer de la contribution au financement de l'éducation professionnelle permanente tous les établissements publics à caractère administratif (ibid.) ; Art. 16 : amendement de M. Kistler tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer le taux de « 0,80 p. 100 » par le taux de « 0,60 p. 100 » (p. 1067, 1068, 1069) ; amendement de Mme Lagatu tendant, au cinquième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « sans déduction », par les mots : « déduction faite » (p. 1070) ; amendement de M. Yves Durand tendant à proposer une nouvelle rédaction de la fin du dernier alinéa du paragraphe 1<sup>er</sup> de cet article pour ce qui concerne les entreprises susceptibles de ne pas pouvoir bénéficier de la déductibilité de leur contribution à l'éducation professionnelle permanente (p. 1071) ; amendement de M. Kistler tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer le taux de « 10 p. 100 » par le taux de « 20 p. 100 » (p. 1072, 1073) ; son amendement de forme tendant, au même dernier alinéa, à remplacer les mots : « soit créées sur le plan national », par les mots : « soit agréées sur le plan national » (p. 1073) ; Art. 25 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à supprimer les mots : « les travailleurs » (p. 1075) ; amendement de M. Chauvin tendant à compléter cet article par les deux alinéas suivants : « Sous certaines conditions définies par décret en Conseil d'Etat, le stagiaire bénéficie d'un prêt accordé notamment par l'Etat par l'intermédiaire d'organismes agréés. Ce prêt peut se cumuler avec les indemnités éventuellement perçues d'une année sur l'autre », et son sous-amendement

tendant : 1° au premier alinéa, à remplacer le mot : « bénéficiaire », par les mots : « peut bénéficier » ; 2° au même alinéa, à substituer aux mots : « accordé par l'Etat par l'intermédiaire d'organismes agréés », les mots : « accordé par l'Etat ou par des organismes agréés bénéficiant du concours de l'Etat » (ibid.) ; Art. 27 : amendement de M. Pelletier, soutenu par M. Poudonson, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article (rémunération des stagiaires du bâtiment et des travaux publics) (p. 1076) ; Art. 34 : amendement de M. d'Andigné tendant à proposer une nouvelle rédaction du début du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article relatif au financement des fonds d'assurance-formation (p. 1079) ; Art. 35 : amendement de M. Chauvin tendant à compléter in fine cet article par une phrase relative à l'indemnité perçue par le stagiaire (ibid.) ; Art. 38 : les amendements de M. Chauvin et de M. Blanchet tendant tous les deux à compléter in fine le troisième alinéa par une phrase concernant le versement des indemnités journalières aux stagiaires malades (p. 1080) ; Art. 44 : amendement de M. Chauvin tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par un autre alinéa visant à permettre aux fonctionnaires de l'Etat de participer, soit comme stagiaires, soit comme éducateurs, à des cycles ou à des stages d'éducation professionnelle permanente (p. 1081) ; Art. 46 : amendement de M. Schiélé, soutenu par M. Poudonson, tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article (création d'un établissement public chargé de la formation et du perfectionnement des agents des collectivités locales) (p. 1082) ; Art. 49 : amendement de M. Poudonson tendant à compléter cet article par un alinéa relatif aux décimes additionnels que les chambres de métiers peuvent affecter aux fonds d'assurance-formation (p. 1083) ; Art. 52 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à compléter cet article par la phrase suivante : « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés » (p. 1084) ; Art. 53 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Gargar, tendant à supprimer cet article (adaptations nécessaires à l'application de la loi dans les départements d'outre-mer) (p. 1084). — **Deuxième lecture** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1379). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Chauvin tendant à remplacer les mots : « formation professionnelle continue » par les mots : « éducation professionnelle permanente » (ibid.) ; Art. 7 : amendement de M. Chauvin tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux relatifs à la reconnaissance du droit au congé-éducation pour les salariés susceptibles de devenir des éducateurs (p. 1382) et l'adjonction de M. Chauvin des mots : « dans le cadre d'accords contractuels », après les mots : « Le même droit leur est reconnu » (ibid.) ; Art. 27 : amendement de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa du paragraphe I de cet article concernant la rémunération des travailleurs qui suivent un stage de conversion (p. 1384) ; Art. 52 : amendement de M. Chauvin assorti du sous-amendement de M. Giraud ayant pour objet d'inclure des dispositions particulières pour les travailleurs immigrés (p. 1385) ; Art. 27 (deuxième délibération) : amendement de M. Chauvin tendant, au 4<sup>e</sup> du paragraphe II de cet article, à remplacer les mots : « ... ayant assumé... », par les mots : « ... qui ont assumé ou assument... » (p. 1386). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code du travail relatives aux conventions collectives de travail, ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1437, 1438). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Viron, soutenu par M. Gaudon, tendant à supprimer la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 a du livre premier du code du travail (représentativité des organisations syndicales habilitées à négocier des conventions collectives) (p. 1438, 1439) ; Art. 3 : amendement de M. Gaudon tendant à compléter in fine cet article par l'insertion d'un article 31 a c relatif à la conclusion du règlement intérieur de l'entreprise (p. 1439) ; Après l'art. 5 : amendement de M. Aubry tendant à insérer un article 5 bis nouveau ajoutant lui-même, à l'article 31 c du livre premier du code du travail, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les avantages individuels résultant des accords ou conventions collectives sont réputés faire partie du contrat de travail » (p. 1440) ; Art. 8 : amendement de M. Aubry tendant à faire admettre, dans l'article 31 g du livre premier du code du travail, que les modalités d'application du principe « à travail égal, salaire égal » devraient également concerner « les personnes âgées et les travailleurs immigrés » (p. 1441) ; amendement de M. Gaudon tendant à compléter le 2° des clauses obligatoires figurant à l'article 31 g du livre premier du code du travail par un nouvel alinéa ayant pour objet la garantie du pouvoir d'achat (ibid.) ; Art. 10 : amendement

de M. Aubry tendant à compléter cet article par une disposition destinée à faciliter la procédure d'extension des conventions collectives dans le secteur agricole (p. 1442) ; amendement de M. Aubry tendant à compléter cet article par une autre disposition qui permettrait d'accélérer la procédure d'extension (ibid.) ; Art. 11 : amendement de M. Gaudon tendant à supprimer l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 31 j du livre premier du code du travail qui vise à exclure certains salariés du droit à être inclus dans le champ d'application d'une convention collective (p. 1443) ; Après l'art. 14 : son amendement et celui de M. Aubry tendant à insérer un article additionnel 14 bis nouveau relatif à la communication au comité d'entreprise du texte des conventions collectives (p. 1444). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant organisation de la formation professionnelle permanente [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1562). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971].

**DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le rôle important que doit jouer ce ministère comme correspondant naturel avec le monde du travail, sur les missions nouvelles qui lui sont dévolues en matière de politique des salaires et de l'emploi (p. 2847 à 2849) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2853 à 2855). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée maximale du travail [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3090 à 3092). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : répond à l'observation de M. Kieffer (p. 3094) ; amendement de M. Gaudon tendant : 1° au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « douze semaines » et « cinquante-sept heures », respectivement par les mots : « huit semaines » et « quarante-huit heures » ; 2° au troisième alinéa, à remplacer les mots : « cinquante heures » par les mots : « quarante-huit heures » (ibid.).**

**FOREST** (M. LOUIS DE LA) [Ille-et-Vilaine].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**FORTIER** (M. MARCEL) [Indre-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le découpage aérien français, sur la construction aéronautique engagée dans des programmes d'une envergure sans précédent (les long-courriers, les avions légers), sur l'infrastructure au sol, sur les tarifs, sur l'aviation dite « de voyage » (p. 2789 à 2792).**

**FOSSET** (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [18 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

**Dépôt législatif :**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (nature et environnement) sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

## Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971]. Discussion de l'article unique : son amendement tendant à compléter le texte du projet de loi par la déposition suivante : « ... sous réserve que le rapport général soit complété au chapitre VI, paragraphe III, page 110, après le troisième alinéa, par le texte suivant : La marge des prestations familiales tendra à évoluer de telle sorte que le pouvoir d'achat de ces prestations bénéficie d'une progression analogue à celle du salaire pendant la durée du Plan. » (p. 1364). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre premier du code du travail, relatives aux conventions collectives de travail, ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : amendement de M. Aubry tendant à insérer un article additionnel 5 bis nouveau ajoutant lui-même, à l'article 31 c du livre premier du code du travail, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les avantages individuels résultant des accords ou conventions collectives sont réputés faire partie du contrat de travail. » (p. 1440). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : amendement de M. Rosselli tendant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article (permettre à un nombre suffisant d'avocats de s'inscrire aux barreaux organisés auprès des tribunaux de la couronne de Paris) (p. 2011, 2012). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant pour objet de présenter les objectifs de ce nouveau ministère qui devra s'attacher à faire au maximum de ses moyens pour préserver les personnes et la nature contre les altérations de la vie moderne (p. 2679 à 2681). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 16 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 (p. 3193); Art. 3 : observation sur la saisine éventuelle du Conseil constitutionnel (p. 3195); Art. 4 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdit aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil constitutionnel (p. 3199). — Troisième lecture [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3374, 3375).

**FRANCOU** (M. JEAN) [Bouches-du-Rhône].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

## Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les nuisances que risquent de provoquer les installations industrielles du golfe de Fos qui intéressent les populations concentrées sur les rives de l'étang de Berre (p. 2691, 2692).

**FREVILLE** (M. HENRI) [Ille-et-Vilaine].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

## Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur les hôpitaux régionaux et les centres hospitaliers universitaires (p. 2827).

## G

**GALLEY** (M. ROBERT), ministre des postes et télécommunications (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Roger Gaudon relative à la réorganisation des services des Postes et Télécommunications [18 mai 1971] (p. 432 à 434). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble du sens des choix à moyen et long terme de la politique suivie : desserte postale en zones urbaines et rurales, réforme du fonctionnement des chèques postaux, du trafic téléphonique avec un développement accru de l'automatisation, réformes des structures, emprunts et amélioration de la situation des personnels (p. 2876 à 2881); répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2889 à 2893). —

**GARET** (M. PIERRE) [Somme].

Vice-Président du Sénat.

Préside, en cette qualité, la séance du 6 avril 1971; la séance du 20 avril 1971; la séance du 29 avril 1971; la séance du 18 mai 1971; la séance du 11 juin 1971; la séance du 16 juin 1971; la séance du 18 juin 1971; la séance du 23 juin 1971; la séance du 29 juin 1971; la séance du 30 juin 1971.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

Est nommé membre du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire [26 novembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [13 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

## Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes [19 octobre 1971] (n° 9).

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (justice), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 32).

## Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971]. — Discussion générale (p. 484, 485). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : observation ayant trait à l'introduction d'une notion qualitative dans l'appréciation du besoin scolaire et sur l'importance accordée au choix des familles dans cette appréciation (p. 487); Art. 2 : observation sur l'incertitude qui subsiste quant au problème du financement de l'orientation scolaire que les établissements privés ont l'obligation d'assurer (p. 487, 488). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes** [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1775, 1776). — Discussion des articles. — Art. 3. : observation sur la teneur de cet article (p. 1776, 1777); Art. 5 : observation sur la teneur de l'article (p. 1777); Art. 6 : observation sur la teneur de l'article (*ibid.*); Art. 8 : observation sur l'opportunité de cet article dans la loi (*ibid.*); Art. 11 : observation sur l'article qui abroge la loi n° 40 du 27 janvier 1944 (p. 1778). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 36 : son amendement tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Toutefois elle sera payée intégralement dans l'année de la mise en vigueur de la présente loi lorsque le renonçant sera âgé de plus de soixante-cinq ans à la date d'entrée en vigueur de celle-ci. » (p. 2035); Art. 51 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à élargir la portée de l'intégration (p. 2053); Art. 52 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 52, à insérer un article additionnel qui permettrait de réparer le préjudice probable subi par le personnel des études (p. 2055, 2056); Art. 53 : son amendement tendant à ajouter un alinéa 11° à cet article, ainsi rédigé : « 11° Les conditions d'intégration dans la fonction publique des Clercs et employés d'avoué, d'agréé et d'avocat, en application de l'article 51. » (p. 2058, 2059); son amendement tendant à ajouter un alinéa 12° à cet article, ainsi rédigé : « 12° Les conditions d'application de l'article 52 bis. » (p. 2059). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations sur l'augmentation des crédits tant pour l'administration centrale, que pour le personnel des services judiciaires et pour celui de l'éducation surveillée (p. 2526 à 2528). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 10 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 1970 (n° 70-1283 du 31 décembre 1970) est modifié comme suit : « Les caisses de crédit agricole mutuel, les caisses de crédit mutuel adhérentes à la confédération nationale du crédit mutuel, la caisse nationale de crédit agricole, les caisses d'épargne ordinaires sont également exemptes de l'imposition additionnelle à la contribution des patentes instituées au profit des chambres de commerce et d'industrie et des bourses de commerce. » (p. 3044) : le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 36 : son amendement tendant à la fin du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « soixante-dix ans », par les mots : « soixante-cinq ans » (p. 3111).

**GARGAR (M. MARCEL)** [Guadeloupe].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

## Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant diverses dispositions du code des douanes [25 mai 1971] (n° 256).

## Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du code des douanes** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 577). — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant, dans l'alinéa 1 du texte présenté pour l'article 287 du code des douanes, à mettre au pluriel l'expression « établissement public concerné » (p. 580); ses amendements, au même article 287, tendant : 1° à supprimer la dernière phrase de l'alinéa 1; 2° à insérer, au début de l'alinéa 2, une première phrase ainsi rédigée : « Le décret institutif concède la zone franche à une des collectivités locales ou à l'un des établissements publics concernés... » (*ibid.*); son amendement tendant, dans l'alinéa 2 du texte présenté pour le même article 287, à remplacer les mots : « ... ou l'établissement public concerné... », par les mots : « ... ou l'établissement public concessionnaire de la zone franche... » (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 34 : soutient l'amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article (date d'application de la loi dans les départements d'outre-mer) (p. 1053, 1054). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 53 : soutient l'amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer cet article (adaptations nécessaires à l'application de la loi dans les départements d'outre-mer) (p. 1084, 1085). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : soutient l'amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer cet article (modalités d'application de la taxe d'apprentissage dans les trois départements d'Alsace-Lorraine et dans les départements d'outre-mer) (p. 1087). — Intervient dans la discussion du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1104). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'allocation de logement** [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, aux deux premiers alinéas de cet article, après les mots : « en France métropolitaine », à ajouter les mots suivants : « ou dans les départements d'outre-mer » (p. 1130). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. Discussion générale (p. 1325 à 1327). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1433). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'allocation de logement** (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1523). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant organisation de la formation professionnelle permanente** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1562). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative au **statut de l'O. R. T. F.** [19 octobre 1971] (p. 1768). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observation sur les personnels des C. E. T. de la Guadeloupe (p. 2225). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur le marasme qui règne dans l'agriculture, vocation première de l'île de la Guadeloupe (p. 2308, 2309). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1971]. — TRANSPORTS : MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations sur le trafic maritime des passagers et sur les problèmes particuliers à la Guadeloupe en ce qui concerne la main-d'œuvre et la pêche (p. 2378, 2379). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : FONCTION PUBLIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — Discussion générale. — Observations sur les principales revendications des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer (p. 2443, 2444). — **Suite de la discussion**

[6 décembre 1971]. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la mauvaise utilisation des crédits qui continue à faire de ces départements un secteur sous-développé, même dans le domaine de l'agriculture (p. 2766 à 2768) ; observation sur l'abrogation de l'ordonnance du 15 octobre 1960 (p. 2779).

**GAUDON (M. ROGER)** [Val-de-Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Question orale :**

**M. Roger Gaudon** signale à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que lors du débat du 22 juin 1971, en réponse à sa question sur l'avenir des bois de la Grange et de Notre-Dame dans le Val-de-Marne, il lui précisait que ces espaces boisés seraient utilisés pour constituer un grand parc public ; qu'au mois d'août, un hebdomadaire a publié un article sur cette question en précisant que deux promoteurs avaient acquis ces domaines boisés ; qu'un accord serait intervenu pour y construire 6.400 logements ; que ces révélations, si elles s'avéraient exactes, remettraient en cause la déclaration ministérielle du 22 juin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il est exact que ces deux domaines boisés ont été achetés par deux promoteurs ; 2° dans l'affirmative, quelles mesures il envisage pour que soient restitués à la collectivité et dans leur totalité les bois de la Grange et de Notre-Dame afin de les aménager en parc urbain [23 novembre 1971] (n° 1175).

**Question orale avec débat :**

**M. Roger Gaudon** rappelle à *M. le ministre des postes et télécommunications* : 1° que lors du dernier débat budgétaire il indiquait que les postes et télécommunications resteraient un service public ; 2° que lors de sa conférence de presse du 1<sup>er</sup> février il informait des projets de réforme de son administration. En conséquence, il lui demande de préciser ses intentions pour que les postes et télécommunications demeurent un service public et ne deviennent pas « une entreprise industrielle et commerciale » ; pour qu'ils conservent l'unité de tous leurs services : services des télécommunications, postaux et financiers. Il aimerait qu'il lui indique également les mesures qu'il compte prendre, dans l'intérêt des personnels et des usagers : a) pour améliorer les différents services de cette administration par l'introduction de techniques nouvelles ; b) pour le recrutement de personnels ; c) pour la revalorisation des traitements [2 avril 1971] (n° 93). — Discussion [18 mai 1971] (p. 429 à 434).

**Interventions :**

Est entendu lors du débat sur la question orale de *M. Marcel Darou* relative à la **situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord** [4 mai 1971] (p. 280, 281). — Est entendu lors du débat sur sa question orale relative à la **réorganisation des services des postes et télécommunications** (cf. *supra*) [18 mai 1971] (p. 429 à 431). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur le travail temporaire** [10 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une entreprise utilisatrice ne peut faire appel à une entreprise de travail temporaire que sur l'avis conforme du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel (p. 813) » ; Art. 7 : son amendement tendant : 1° à supprimer le mot « limitativement » dans le deuxième alinéa ; 2° après le deuxième alinéa, à insérer les dispositions suivantes : « Le bénéfice des divers avantages sociaux en vigueur dans l'entreprise et des clauses conventionnelles qui ne sont pas liées à une condition d'ancienneté dans l'entreprise, est accordé également aux salariés liés par un contrat à une entreprise de travail temporaire. » (p. 816). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins** [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 836, 837). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'allocation de logement** [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « des représentants de l'Etat », à insérer les mots suivants : « des syndicats, des associations

*familiales, de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'H.L.M., des bénéficiaires (locataires ou accessionnaires à la propriété) »* (p. 1131) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1138). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1216, 1217). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code du travail, relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée, relatives à la procédure de médiation** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1438). — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient l'amendement de *M. Viron* tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 a du livre premier du code du travail, à supprimer les mots : « ... ou qui ont fait la preuve de leur représentativité dans le champ d'application professionnel ou territorial de la convention collective » (ibid.) ; Art. 3 : son amendement tendant à insérer un article 31 a c pour compléter en fine cet article et ainsi rédigé : « Art. 31 a c. — Le règlement intérieur est conclu dans les mêmes conditions que la convention collective d'entreprise ou d'établissement. » (p. 1439) ; Art. 8 : son amendement tendant à compléter le 2° des clauses obligatoires figurant à l'article 31 g du livre premier du code du travail par un nouvel alinéa garantissant le pouvoir d'achat (p. 1441) ; Art. 11 : son amendement tendant à supprimer l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 31 j a du livre premier du code du travail qui vise à exclure certains salariés du droit à être inclus dans le champ d'application d'une convention collective (p. 1443). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations sur les orientations nouvelles de la S. N. C. F. que la réforme envisagée doit conduire à une autonomie de gestion (p. 2359, 2360). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'amendement de *M. Pierre Brousse* tendant à réduire le crédit de ce titre de 714 millions de francs (p. 2370). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'avenir réservé aux anciens déportés et internés, sur le droit à réparation pour les anciens d'Afrique du Nord, sur les revendications des anciens combattants (p. 2426 à 2428). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : FONCTION PUBLIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes de rémunération des fonctionnaires (p. 2438, 2439). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — ÉCONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations sur les revendications des retraités et de leurs ayants cause (p. 2667, 2698). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explication de vote sur l'ensemble des crédits de ce titre (p. 2718). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations sur le retard dans le domaine du téléphone, sur les sociétés de financement faisant appel aux capitaux privés, sur la mauvaise gestion, qui fait payer plus cher à l'utilisateur le service rendu (p. 2886 à 2888 ; 2892). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la durée maximale du travail**. — Discussion générale (p. 3093). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant : 1° au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « douze semaines » et « cinquante-sept heures », respectivement par les mots : « huit semaines » et « quarante-huit heures » ; 2° au troisième alinéa, à remplacer les mots : « cinquante heures » par les mots : « quarante-huit heures » (p. 3094) ; son amendement aux deuxième et quatrième alinéas tendant à remplacer les mots : « cinquante-sept heures » par les mots : « cinquante-quatre heures » (ibid.) ; son amendement tendant, à la fin du quatrième alinéa, à remplacer les mots : « soixante heures » par les mots : « cinquante-sept heures » (p. 3095) ; Après l'art. 2 : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui limiterait le temps de travail légal des ouvriers agricoles à deux mille quatre-vingts heures par an. » (p. 3095) ; le retire (p. 3096). — Intervient dans la discussion, en troisième lecture, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3370, 3371).

**GAUTHIER** (M. ABEL) [Puy-de-Dôme].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].*

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].*

**Dépôt législatif :**

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article L. 511 du code de la santé publique relatif à la définition de la qualité de médicament [18 décembre 1971] (n° 133).*

**Intervention :**

*Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article L. 511 du code de la santé publique relatif à la définition de la qualité de médicament [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3328).*

**GAUTIER** (M. LUCIEN) [Maine-et-Loire].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].*

*Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].*

**Interventions :**

*Intervient dans la discussion du projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [29 avril 1971]. — Discussion générale (p. 248, 249). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 79) : son amendement tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure (p. 2910, 2911 ; 2912).*

**GENTON** (M. JACQUES) [Oher].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].*

**GEOFFROY** (M. JEAN) [Vaucluse].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].*

**Est nommé Secrétaire du Sénat [5 octobre 1971].**

*Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].*

*Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].*

**Dépôts législatifs :**

*Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative aux clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament [6 mai 1971] (n° 212).*

*Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [10 juin 1971] (n° 302).*

*Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [25 juin 1971] (n° 375).*

*Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [29 juin 1971] (n° 394).*

*Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Henri Caillavet, tendant à instaurer le divorce et la séparation de corps par consentement mutuel [13 décembre 1971] (n° 88).*

**Interventions :**

*Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 389, 390). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans le code civil un article 900-1 ainsi rédigé : « Art. 900-1. — Les clauses d'inaliénabilité affectant un bien donné ou légué ne sont valables que si elles sont temporaires et justifiées par un intérêt sérieux et légitime. Même dans ce cas, le donataire ou le légataire peut être judiciairement autorisé à disposer du bien si l'intérêt qui avait justifié la clause a disparu ou s'il advient qu'un intérêt plus important l'exige. Est réputée non écrite toute clause par laquelle le disposant prive de la libéralité celui qui mettrait en cause la validité de la clause d'inaliénabilité ou demanderait l'autorisation d'aliéner. » (p. 391). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1101). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Namy tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 6 du code de la nationalité française (p. 1106) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 8 du code de la nationalité française : « Art. 8. — Il est tenu compte pour la détermination, à toute époque, du territoire français des modifications*

résultant des actes de l'autorité publique française pris en application de la Constitution et des lois, ainsi que des traités internationaux survenus antérieurement. » (ibid.) ; Art. 7 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> de l'article 55 (2<sup>e</sup> alinéa) du code de la nationalité française : « 1<sup>o</sup> L'enfant recueilli en France et élevé par une personne de nationalité française, ou confié au service de l'aide sociale à l'enfance ; 2<sup>o</sup> l'enfant recueilli en France et élevé dans des conditions lui ayant permis de recevoir, pendant cinq années au moins, une formation française, soit par un organisme public, soit par un organisme privé remplissant les critères définis par arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre chargé des naturalisations et agréé à cet effet, soit par un étranger résidant en France depuis cinq ans au moins. » (p. 1108) ; Art. 10 : amendement de M. Namy tendant à la modification de l'article 62 et à l'abrogation de l'article 63 du code de la nationalité française (limitation à deux années du stage permettant d'acquérir la nationalité française pour tous les demandeurs sans exception) (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le 4<sup>e</sup> de l'article 64 du code de la nationalité française : « 4<sup>e</sup> Le conjoint d'une personne de nationalité française ainsi que le conjoint et l'enfant majeur de l'étranger qui acquiert la nationalité française. » (p. 1109) ; Art. 14 : amendement de M. Namy tendant à modifier l'article 80 et à abroger les articles 81, 82 et 83 du code de la nationalité française (suppression des incapacités figurant à l'article 81 du code et pouvant frapper l'individu ayant acquis la nationalité française) (p. 1110) ; son amendement tendant, pour l'article 80 du code de la nationalité française, à substituer la référence « lois spéciales » à la référence « dispositions spéciales » (ibid.) ; son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour l'article 82 dudit code, à ajouter les mots : « scientifique ou culturel. » (p. 1110, 1111) ; son amendement d'harmonisation (p. 1111) ; Art. 14 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article 87 du code de la nationalité française est ainsi modifié : « Art. 87. — Toute personne majeure, de nationalité française, résidant habituellement à l'étranger, qui acquiert volontairement une nationalité étrangère, ne perd la nationalité française que si elle le déclare expressément, dans les conditions prévues aux articles 101 et suivants du présent code. » (ibid.) ; Art. 15 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de l'article 88 du code de la nationalité française sont remplacées par les dispositions suivantes : « Art. 88. — La déclaration en vue de perdre la nationalité française peut être souscrite à partir du dépôt de la demande d'acquisition de la nationalité étrangère et, au plus tard, dans le délai d'un an à compter de la date de cette acquisition. » (ibid.) ; Art. 15 bis nouveau : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 89 du code de la nationalité française sont remplacées par les dispositions suivantes : « Art. 89. — Les Français de sexe masculin âgés de moins de cinquante ans ne peuvent souscrire la déclaration prévue aux articles 87 et 88 ci-dessus que s'ils ont satisfait aux obligations du service actif imposées par la loi sur le recrutement en vue de l'accomplissement du service national, ou s'ils en ont été dispensés ou exemptés. » (p. 1111, 1112) ; Art. 17 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article 101 du code de la nationalité française pour le mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions adoptées pour l'article 87 précédent (p. 1112) ; Art. 26 bis nouveau : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Au sens de l'article 87 du code de la nationalité française, tel qu'il résulte du texte en vigueur avant la promulgation de la présente loi, et sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, l'acquisition d'une nationalité étrangère doit s'entendre d'un acte positif ayant pour but principal l'acquisition de cette nationalité. La perte de la nationalité française ne peut résulter du non-usage d'une faculté de répudiation offerte par la loi du pays dont la nationalité est conférée à l'intéressé. » (p. 1113) ; Art. 29 bis nouveau : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les femmes régies par les dispositions du titre VII du code de la nationalité française, qui ont épousé, depuis l'accession à l'indépendance du territoire sur lequel elles étaient domiciliées, un Français originaire ou descendant d'originaire du territoire de la République française, peuvent souscrire en France comme à l'étranger la déclaration prévue à l'article 152 dudit code. » (p. 1114) ; Art. 30 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Conservent également de plein droit la nationalité française, les enfants des personnes bénéficiaires des dispositions conférées par disposition générale postérieurement à la date de l'accession à l'indépendance du territoire où leurs parents étaient domiciliés. » (ibid.) ; Art. 31 : son amendement tendant, au paragraphe 1<sup>er</sup> de cet article, à supprimer le nombre : « 89 » (ibid.) — Explique son vote sur l'en-

semble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à diverses opérations de construction [22 juin 1971] (p. 1208). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1430, 1431). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1779, 1780). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (prévoir une progressivité dans la réforme pour tenir compte de l'évolution économique et démographique du territoire) (p. 1783) ; Art. 6 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « Le domaine », à insérer le mot : « public » (p. 1786) ; le retire (ibid.) ; Art. 9 : son amendement tendant, après l'alinéa 3<sup>e</sup> de cet article, à insérer un nouvel alinéa 3<sup>e</sup> bis ainsi rédigé : « 3<sup>e</sup> bis. Des subventions de l'assemblée territoriale. » (p. 1788) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 1792, 1793). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 bis (nouveau). — Son sous-amendement tendant à rédiger comme suit la fin du second alinéa du texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à insérer cet article additionnel : « ... et, notamment, au libre exercice des droits d'assistance et de représentation des syndicats professionnels devant tous les organismes disciplinaires ou juridictionnels. » (p. 2013, 2014) ; Art. 14 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Sont compatibles avec l'exercice de cette profession les fonctions de syndic, d'administrateur judiciaire, de liquidateur, d'arbitre près les tribunaux de commerce, pour les avocats qui ont déjà rempli ces fonctions, à titre accessoire, dans leur ancienne profession. » (p. 2016) ; Après l'art. 15 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 15 bis ainsi rédigé : « A titre transitoire les clercs d'avoués, clercs et secrétaires d'agréés intégrés dans les conditions prévues à l'article 50 ci-après pourront, à titre viager et par dérogation aux articles 14 et 15, exercer leur profession sous la forme salariale. » (p. 2022) ; le retire (ibid.) ; Art. 31 : son amendement tendant à compléter cet article in fine par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les responsabilités inhérentes aux activités visées à l'article 14, alinéa 3, sont supportées exclusivement par les avocats qui les exercent ; elles doivent faire l'objet d'assurance spéciales qui sont contractées à titre individuel ou collectif. » (p. 2032) ; Art. 36 : amendement de M. Garet tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article par une disposition prévoyant que l'indemnité sera versée intégralement dans l'année de mise en vigueur de la présente loi si le renonçant est âgé de plus de soixante-cinq ans (p. 2036) ; Art. 52 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la coordination des régimes de retraite pour toutes les personnes accédant à la nouvelle profession (p. 2053, 2054) ; son sous-amendement tendant à compléter, par la phrase suivante : « ... y compris en ce qui concerne les régimes de retraite complémentaires. », le texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot complétant lui-même l'article par une disposition concernant les garanties que doit donner le fonds d'organisation de la nouvelle profession (ibid.) ; Art. 53 : auteur d'un amendement, se rallie à celui du Gouvernement tendant à insérer un alinéa 10<sup>e</sup> relatif aux conditions dans lesquelles s'exerce la garantie du fonds d'organisation (p. 2058). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à reprendre le texte adopté par le Sénat, en première lecture, pour cet article ainsi rédigé : « Le régime communal sera institué progressivement sur le territoire de la Polynésie française, conformément aux dispositions de la présente loi, en tenant compte de l'évolution économique et démographique des districts de ce territoire. » (p. 3166, 3167) ; Art. 2 : son amendement tendant à reprendre également le texte adopté par le Sénat, en première lecture, pour cet article ainsi rédigé : « Les modalités de mise en place de ce régime communal, les limites territoriales et les chefs-lieux des communes sont déterminés par des décrets en Conseil d'Etat, après consultation de l'assemblée territoriale. » (p. 3167) ; Art. 9 : son amendement tendant à reprendre pour l'alinéa 3<sup>e</sup> bis de cet article le texte adopté par le Sénat, en première lecture, et ainsi rédigé : « 3<sup>e</sup> bis. Des subventions de l'assemblée territoriale ; » (p. 3167, 3168) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 3168).

**GIACOBBI (M. FRANÇOIS)** [Corse].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**GIRAUD (M. PIERRE)** [Paris].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

#### Questions orales :

**M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quelle suite il compte donner à l'échec subi dans leur arrondissement, lors des élections municipales, par certains « maires » et « maires adjoints » de Paris [2 avril 1971] (n° 1100). — Réponse [6 avril 1971] (p. 116, 117).

**M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre de l'équipement et du logement** les raisons pour lesquelles ses services s'opposent à l'extension souhaitable de l'institut Pasteur sur les terrains qui lui appartiennent à Rennemoulin [22 avril 1971] (n° 1113). — Réponse [4 mai 1971] (p. 277, 278).

**M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelles conclusions il peut tirer, en particulier en ce qui concerne la poursuite de la vente d'avions « Mirage », de l'attitude du Gouvernement libyen, au cours du mois de juillet, à l'égard de divers problèmes internationaux (Maroc et Soudan en particulier). [29 juillet 1971, J. O. du 20 août 1971] (n° 1147). Réponse [12 octobre 1971] (p. 1716, 1717).

#### Interventions :

Est entendu lors de la réponse de **M. André Bord**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, à sa **question orale n° 1100** (cf. supra) [6 avril 1971] (p. 116, 117). — Est entendu lors du débat sur la question orale de **M. Henri Caillaud** ayant pour objet la **politique de l'Algérie à l'égard des compagnies pétrolières françaises** [27 avril 1971] (p. 232, 233). — Est entendu lors de la réponse de **M. Jean-Louis Tinaud**, secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1113** (cf. supra) [4 mai 1971] (p. 277). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 342, 343). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion à la **convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966** [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 439, 440). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de **M. André Monteil** et de **M. Pierre-Christian Taittinger** concernant la **politique française en Méditerranée** et sur celle de **M. Edouard Bonnefous** concernant la **politique de la France à l'égard de l'Algérie** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 647, 648). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de **M. Pierre Marcelliac**, de **M. André Mignot** et de **M. Serge Boucheny** concernant les conclusions à tirer de l'enquête parlementaire relative aux **abattoirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Villette** [9 juin 1971] (p. 774 à 776). — Intervient dans la discussion : I — du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale ; II — des **projets de loi**, adoptés par l'Assemblée nationale : 1° **relatif à l'apprentissage** ; 2° **portant organisation de la formation professionnelle continue** ; 3° **sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 998 à 1000). — Discussion des articles. 1° **du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**. — Art. 4 : son **amendement** tendant, au premier alinéa de cet article, après le mot : « professionnel », à ajouter le mot : « public » (p. 1008) ; les **amendements** de **M. Lemarié** aux premier et troisième alinéa de cet article relatifs aux **stages d'initiation et d'adaptation** (p. 1010) ;

Art. 4 bis : son **amendement** tendant à compléter cet article par un **nouvel alinéa** ainsi rédigé : « Ces établissements, qui devront être dotés des moyens nécessaires à cet effet, ont également pour mission d'apporter leur concours à la formation professionnelle permanente » (p. 1012, 1013) ; Après l'article 4 bis : **amendement** de **M. Chauvin** tendant à proposer un article 4 ter nouveau ayant pour objet l'octroi de prêts aux élèves de plus de seize ans désireux de s'engager dans des études technologiques ou de les poursuivre (p. 1013) ; Art. 5 : explique son vote sur l'amendement de **M. Dailly** tendant à compléter cet article par un alinéa relatif à la délivrance des diplômes autrement que par le ministre de l'éducation nationale (p. 1016). — **Suite de la discussion** [18 juin 1971]. — Après l'article 15 : **amendement** de **Mme Lagatu**, soutenu par **Mme Goutmann** tendant à insérer un article additionnel relatif à la formation professionnelle des travailleurs immigrés (p. 1035) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1035, 1036). — 2° **du projet de loi relatif à l'apprentissage**. — Avant l'article 1<sup>er</sup> : son **amendement** tendant à insérer un article additionnel estimant que la mise en apprentissage n'est pas une voie normale d'éducation (p. 1037) ; Art. 1<sup>er</sup> : son **amendement** tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer le mot : « travailleurs » (p. 1037, 1038) ; Art. 2 : son **amendement** tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui fixe la durée de l'apprentissage (p. 1038, 1039) ; Art. 7 : **amendement** de **M. Chauvin** tendant à compléter cet article par un alinéa ayant trait au détachement de fonctionnaires dans des centres de formation d'apprentis (p. 1041) ; Art. 12 : **amendement** de **M. Chauvin** tendant, au premier alinéa de cet article, à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase : « Toutefois, les jeunes de l'un ou l'autre sexe âgés d'au moins quinze ans... » (p. 1043) ; Art. 24 : son **amendement** tendant à rédiger comme suit cet article : « La décision de l'inspecteur du travail peut faire l'objet pendant un délai de deux semaines d'un recours devant le directeur régional du travail et de la main-d'œuvre qui statue dans le délai d'un mois à compter de la réception du recours » (p. 1049). — 3° **du projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue**. — Art. 7 : **amendement** de **M. Chauvin** au paragraphe I de cet article (octroi du congé-enseignement aux salariés désireux de dispenser l'éducation professionnelle permanente) (p. 1062) ; Art. 8 : son **amendement** tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ayant pour objet de différer le congé lorsque les nécessités l'exigent (p. 1065) ; le retire (ibid.). — **Deuxième lecture** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : **amendement** de **M. Chauvin** au paragraphe I de cet article sur l'octroi aux salariés du congé-éducation (p. 1382) ; Art. 52 : son **sous-amendement** tendant à remplacer le mot : « spéciales » par le mot : « complémentaires » dans l'amendement de **M. Chauvin** ainsi rédigé : « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés » (p. 1385). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'**équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1500 à 1502). — Discussion des articles. — Après l'art. 6 : **explication de vote** sur l'amendement de **M. Monory** tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à instituer les concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives (p. 1512). — Est entendu lors de la réponse de **M. Yvon Bourges**, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1147** (cf. supra) [12 octobre 1971] (p. 1716, 1717). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations** sur la politique internationale de la France : le rapprochement franco-allemand, l'ouverture à l'Est, la position de la France au Moyen-Orient et le rôle d'arbitre qu'elle devrait y jouer (p. 2566 à 2568). — Examen des crédits. — **COOPÉRATION. — Etat B. — Titre III : explication de vote** (p. 2587). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — **DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations** sur les conditions de vie du soldat, sur la stratégie et l'utilisation des armes mises en service, sur les services secrets (p. 2618, 2619). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — **ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations** sur les retraités civils et militaires (p. 2696, 2697). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — **SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin).** — Discussion générale. — Observations sur l'insuffisance des crédits ne permettant pas de doter les diverses catégories d'enseignement des installations sportives et des maîtres nécessaires (p. 2733, 2734). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de **M. Louis Gros** relative à la **réforme de l'enseignement du français** [14 décembre 1971] (p. 3029, 3030).

**GIRAULT (M. JEAN-MARIE)** [Calvados].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires culturelles.* [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil* (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes autre que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1942). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la réunification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *amendements de M. Pleven, ministre de la justice, de M. Geoffroy et de M. Caillavet tendant tous les trois à compléter cet article par des dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat* (p. 2019) ; Art. 36 : *son amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « dans les douze mois à partir de la même date », par les mots : « dans les douze mois de la déclaration de renonciation. »* (p. 2035), le retire (ibid.) ; Art. 53 : *son observation sur l'alinéa 6<sup>e</sup> de cet article relatif à la garantie professionnelle* (p. 2057) ; Art. 77 : *son amendement tendant à remplacer la date « 16 septembre 1972 » par la date « 17 septembre 1973 »* (p. 2070, 2071). — **Deuxième lecture** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 23 : *amendement de MM. Le Bellegou et Piot, tendant à supprimer le premier alinéa de cet article qui permet aux avocats stagiaires, ayant un an de stage, de participer à l'élection au conseil de l'Ordre* (p. 3109). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi instituant l'aide judiciaire** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 21-7 : *amendement de M. de Montigny tendant à reprendre le texte adopté par le Sénat en première lecture et relatif à l'indemnisation de l'avocat chargé de prêter son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire* (p. 3136).

**GISCARD D'ESTAING (M. VALÉRY)**, ministre de l'économie et des finances (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale. — Son exposé sur la politique budgétaire, économique et financière du Gouvernement (p. 2110 à 2115 ; 2121).

**GOLVAN (M. VICTOR)** [Morbihan].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière* [23 juin 1971].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le code rural et relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par certains élèves et anciens élèves des écoles nationales vétérinaires.* [27 mai 1971] (n° 262).

*Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme) sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale* [18 novembre 1971] (n° 29).

*Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation des amendements à la Convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures adoptés le 21 octobre 1969, à Londres* [2 décembre 1971] (n° 52).

*Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant la ratification de la Convention internationale*

sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et de la Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, ouvertes à la signature, à Bruxelles, le 29 novembre 1969 [2 décembre 1971] (n° 53).

**Interventions :**

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Pierre Marcilhacy, de M. André Mignot et de M. Serge Boucheny concernant les conclusions à tirer de l'enquête parlementaire relative aux **abattoirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Villette** [9 juin 1971] (p. 776, 777). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **complétant le code rural et relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par certains élèves et anciens élèves des écoles vétérinaires** [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 786, 787). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *observation sur cet article qui, visant à insérer les articles 309-1 à 309-8 dans le code rural, comble une lacune de la loi de 1941* (p. 788, 789). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme), à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME.** — Discussion générale. — Observations sur les aménagements touristiques des stations nouvelles, la nécessité de développer le tourisme dans les départements déshérités et d'accroître le nombre des ports de plaisance (p. 2229, 2230). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — **SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT.** — Discussion générale. — Observations sur les nuisances et les pollutions et sur la nécessité d'un contrôle rigoureux des responsables (p. 2688). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation des amendements à la Convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, adoptés le 21 octobre 1969 à Londres** [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2939). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et de la Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, ouvertes à la signature à Bruxelles le 29 novembre 1969.** [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2941).

**GONARD (M. PIERRE)** [Allier].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**GOUTMANN (Mme MARIE-THÉRÈSE)** [Seine-Saint-Denis].

*Est nommée membre de la commission des affaires culturelles* [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Proposition de loi tendant à assurer l'emploi des handicapés physiques dans les entreprises* [19 mai 1971] (n° 251).

*Proposition de loi tendant à assurer aux enfants aveugles, aux sourds-muets et aux handicapés physiques ou mentaux les droits scolaires obligatoires pour les autres enfants* [19 mai 1971] (n° 252).

*Proposition de loi tendant à étendre à toutes les mères de famille les congés supplémentaires dont bénéficient les salariées âgées de moins de vingt et un ans* [3 juin 1971] (n° 285).

*Proposition de loi tendant à modifier l'article 29 du livre I<sup>er</sup> du code du travail en vue de renforcer la protection contre les licenciements abusifs des femmes salariées en état de grossesse* [3 juin 1971] (n° 288).

**Question orale avec débat :**

**Mme Marie-Thérèse Goutmann** demande à **M. le ministre des affaires culturelles** de lui faire connaître : 1° A quelle date il compte rouvrir l'Opéra et l'Opéra-Comique, compte tenu du fait que viennent d'être signés avec les personnels le 1<sup>er</sup> juin 1971 les textes annexes et les dispositions générales allant dans le sens voulu par l'administration depuis la dénonciation des conventions collectives et que rien ne s'oppose plus à la réouverture de nos scènes lyriques ; 2° Quelles mesures il compte prendre pour poursuivre les négociations afin de maintenir les contrats des artistes du chant et de réengager les artistes du chœur [3 juin 1971] (n° 115).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 343). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à **diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 523, 524). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale [17 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'article 4 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « La mise en apprentissage ne saurait constituer une voie normale de formation. Transitoirement, des jeunes gens et jeunes filles âgés d'au moins seize ans, ayant accompli le premier cycle du second degré ou provenant des classes préparatoires et préprofessionnelles peuvent acquérir une formation professionnelle en apprentissage. » (p. 1011). — Suite de la discussion [18 juin 1971]. — Art. 15 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à supprimer cet article (abrogation des articles premier et 2 du code de l'enseignement technique) (p. 1034) ; Après l'article 15 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le financement de la formation technologique et professionnelle est assuré par le budget du ministère de l'éducation nationale. Un fonds national de formation initiale et permanente, financé par une taxe payée par les employeurs s'ajoute à la dotation budgétaire. Il est géré par un conseil associant sur une base tripartite les représentants des pouvoirs publics, de l'éducation nationale et les diverses catégories d'utilisateurs. » (ibid.) ; soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à insérer un autre article additionnel ainsi rédigé : « Est inclus dans la loi d'orientation l'enseignement spécialisé en faveur des handicapés. » (p. 1034) ; le retire (p. 1035) ; soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à insérer un autre article additionnel relatif à la formation professionnelle des travailleurs immigrés (ibid.) ; le retire (ibid.). — **Deuxième délibération.** — Art. 4 : amendement de **M. Chauvin** tendant à compléter cet article par un alinéa concernant les enfants handicapés (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à **l'apprentissage** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Avant l'article 1<sup>er</sup> : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « La mise en apprentissage ne saurait constituer une voie normale de formation professionnelle. Transitoirement, compte tenu des réalités économiques et scolaires, il convient de prévoir un système diversifié de formation professionnelle qui comporte une voie par l'apprentissage. » (p. 1036, 1037) ; Art. 2 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui fixe la durée de l'apprentissage (p. 1038, 1039) ; Art. 5 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à remplacer les mots : « 360 heures » par les mots « 400 heures » pour tenir compte des vacances scolaires (p. 1040) ; le retire (ibid.) ; Art. 19 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article ayant trait au salaire de l'apprenti (p. 1048). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant **organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** au premier alinéa de cet article tendant, après la première phrase, à insérer la nouvelle phrase suivante : « L'Etat est tenu de donner au service public les moyens d'apporter son concours à cette formation, soit dans le cadre de l'éducation nationale, soit dans le cadre de l'association pour la formation professionnelle des adultes. » (p. 1057) ; Art. 25 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à supprimer les mots : « les travailleurs » (p. 1074, 1075) ; Art. 34 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant, au deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « et les

salariés » (p. 1079) ; Art. 52 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à compléter cet article par la phrase suivante : « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés. » (p. 1083, 1084). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur la **participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu** tendant à rédiger ainsi cet article : « Le taux de la taxe d'apprentissage est maintenu à 0,6 p. 100. Une part de cette taxe est consacrée au développement des établissements technologiques et professionnels, l'autre part au fonctionnement et à l'équipement des centres d'apprentis. » (p. 1086) ; Art. 6 : soutient l'amendement de **Mme Lagatu**, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Après consultation du Conseil national de la formation professionnelle, des décrets détermineront... » (p. 1087). — Est entendue au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation des théâtres lyriques nationaux** [22 juin 1971] (p. 1180 à 1182, 1188). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1408, 1409). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à supprimer la dernière phrase de l'alinéa proposé pour compléter l'article 4 de la loi du 12 novembre 1968 qui écarte un certain nombre d'établissements du bénéfice complet de la loi d'orientation (p. 1410) ; Art. 3 : son amendement tendant à supprimer cet article (désaisissement des conseils d'université de leurs prérogatives au profit du recteur d'académie) (p. 1411) ; Après l'article 4 : son amendement tendant à ajouter un article 4 bis (nouveau) ainsi rédigé : « Dans le troisième alinéa de l'article 14 de la loi du 12 novembre 1968, les pourcentages de 60 p. 100 sont remplacés par ceux de 50 p. 100. » (p. 1413) ; Art. 9 : son amendement tendant, à la fin du texte proposé pour l'article 28 de la loi du 12 novembre 1968, à remplacer les mots : « qui ne proviennent pas de l'Etat. », par les mots : « ... provenant des collectivités locales ou de divers établissements ou organismes publics. » (p. 1418) ; Art. 10 : son amendement tendant à compléter in fine la dernière phrase du texte présenté pour l'article 33 de la loi du 12 novembre 1968, par les mots : « choisies par les conseils d'université. » (p. 1420) ; Art. 10 ter : son amendement tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Art. 10 ter. — Dans l'article 36 de la loi du 12 novembre 1968, est supprimée la deuxième phrase du deuxième alinéa ainsi rédigée : « Ils seront extérieurs aux enceintes hospitalières. » (ibid.) ; Art. 12 : son amendement tendant, au début du texte présenté pour l'article 44 de la loi du 12 novembre 1968, à remplacer la date : « 1<sup>er</sup> octobre 1973 », par la date : « 1<sup>er</sup> octobre 1972 » (p. 1421) ; Art. 14 : son amendement tendant à supprimer cet article abrogeant certains articles de la loi de 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur (p. 1425) ; observation ayant trait aux droits universitaires (p. 1426). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur **l'équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les subventions aux fédérations et aux clubs sportifs sont réparties équitablement entre toutes les fédérations et les clubs sportifs, sans exclusive, relativement au nombre de leurs adhérents et compte tenu de leurs activités. » (p. 1509). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur l'effort à fournir pour les bibliothèques et la lecture publique, les écoles maternelles, la formation des maîtres et le service de santé scolaire (p. 2212 à 2214). — Suite de la discussion [3 décembre 1971]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations sur la situation de la réunion des théâtres lyriques nationaux, sur le théâtre populaire, sur la crise du cinéma, sur les crédits réservés à la lecture publique, sur l'enseignement de l'architecture, sur l'exposition consacrée à Picasso (p. 2667 à 2669). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations sur la lutte contre les nuisances et les pollutions (p. 2690, 2691). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur le problème de l'enfance inadaptée (p. 2825, 2826). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la **situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation nationale** [20 décembre 1971]. —

Discussion générale (p. 3346). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter in fine le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils bénéficieront des nouvelles dispositions statutaires dès leur prise de fonction. » (ibid.) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le paragraphe II de cet article relatif au statut des personnels d'information et d'orientation (p. 3346, 3347) ; son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi conçu : « V. — Les élèves conseillers d'orientation scolaire et professionnelle en cours de formation qui s'engagent à servir l'Etat bénéficieront des nouvelles dispositions réglementaires à compter de l'année universitaire 1971-1972. » (p. 3347) ; son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ayant pour objet les modalités de reclassement, dans les nouveaux corps, des personnels en fonctions (p. 3347, 3348).

**GRAND (M. LUCIEN)** [Charente-Maritime].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation de logement [17 juin 1971] (n° 332).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [28 juin 1971] (n° 383).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (section commune. — Santé publique et sécurité sociale) sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 31).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale [10 décembre 1971] (n° 72).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971] (n° 121).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971] (n° 125).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [18 décembre 1971] (n° 136).

#### Interventions :

Intervient, en qualité de président de la commission des affaires sociales, dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés [25 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'amendement de M. Villard tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 5434 du code

de la sécurité sociale à supprimer les mots : « ..., dans des conditions fixées par décret, ... ». (fixation du taux de l'allocation d'éducation spécialisée et de l'allocation des mineurs handicapés dans les départements d'outre-mer) et l'amendement de M. Villard tendant à supprimer les mots : « éducation spécialisée » au début du dernier alinéa du texte présenté pour le même article (p. 532) ; Art. 7 : soutient l'amendement de M. Villard tendant au premier alinéa de cet article, après les mots : « ... sur le territoire métropolitain, ... », à ajouter les mots : « ... ou dans les départements d'outre-mer... » (p. 535) ; Après l'article 10 : soutient l'amendement de M. Villard tendant à insérer un article additionnel 10 bis (nouveau) ainsi rédigé : « L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 de l'ordonnance n° 67-709 du 21 août 1967 est modifié comme suit : « Les personnes visées par la présente ordonnance bénéficient pour elles-mêmes et leur famille, au sens des dispositions applicables dans le régime auquel elles sont rattachées, des prestations en nature de l'assurance maladie et maternité (p. 536, 537). — Prend part, en qualité de président de la commission des affaires sociales, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 730, 731). — Prend part, en qualité de président et de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation de logement [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1119, 1120). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « versée aux personnes », à ajouter les mots : « de nationalité française » (p. 1129) ; son amendement tendant, au second alinéa du même article, après les mots : « qui justifient exercer », à ajouter les mots : « dans des conditions régulières » (p. 1130) ; son amendement tendant, au second alinéa du même article, à supprimer la dernière phrase relative aux travailleurs étrangers (p. 1131) ; Art. 7 : observations sur la teneur de l'article relatif à l'institution d'un « Fonds national d'aide au logement » (ibid.) ; Art. 8 : son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour but de ramener à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972, de 1 p. 100 à 0,9 p. 100 la contribution des employeurs à l'effort de construction (p. 1134, 1136) ; Art. 17 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif aux dispositions pénales pour fraude dans l'obtention de prestations qui ne sont pas dues (p. 1136) ; Art. 18 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'une amende de 2.000 F à 6.000 F, en cas de récidive dans le délai d'un an, tout intermédiaire convaincu d'avoir offert ou fait offrir ses services moyennant émoluments convenus d'avance, à un allocataire en vue de lui faire obtenir des prestations qui peuvent lui être dues » (p. 1137) ; Art. 19 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « En cas de condamnation pour infraction en récidive aux dispositions de la présente loi, le tribunal pourra ordonner l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux de la localité, le tout aux frais du condamné » (ibid.) ; Art. 7 (coordination) : son amendement tendant à remplacer le troisième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « — le produit d'une cotisation à la charge des employeurs assise sur les salaires plafonnés et dont le taux sera fixé chaque année par la loi de finances ; » (p. 1137, 1138) ; Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Max Monichon relative à la situation de l'ostréiculture du bassin d'Arcachon [29 juin 1971] (p. 1476, 1477). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1522). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'article 10 : soutient l'amendement de M. Héon tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A titre transitoire et pendant deux ans à compter de la mise en application de la loi, le nouveau professionnel portera le titre d'avocat-avoué » (p. 2012, 2013) ; le retire (p. 2013). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur le montant des loyers prohibitifs des locaux du ministère, sur les problèmes de personnel, sur les subventions à divers organismes, sur le fonctionnement de l'action sanitaire et sociale, sur les réalisations d'équipement, sur la situation des médecins du secteur public, sur le service de santé scolaire, sur le contentieux de la sécurité sociale, sur l'indemnisation des victimes d'accidents

du travail (p. 2810 à 2813). — Examen des crédits. — Art. 58 : ses amendements tendant à la suppression des paragraphes I et II de cet article relatif à la dissolution de la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale (F. N. O. S. S.) (p. 2837) et à la dévolution de ses biens (p. 2838); Art. 59 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la perception d'une redevance au profit de l'Etat pour toute demande d'inscription d'un médicament sur la liste des spécialités (p. 2839, 2840); Art. 62 : son amendement tendant à supprimer cet article qui vise au transfert au régime général des charges relevant à trois régimes spéciaux dans une situation particulièrement défavorable (p. 2840, 2841, 2842). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale** [13 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2988 à 2990). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : ses deux amendements : 1° tendant à rédiger comme suit la fin du texte modificatif proposé pour le paragraphe I de l'article L. 331 du code de la sécurité sociale : « ... qui atteint l'âge de soixante ans et justifie d'une durée minimum de soixante trimestres d'assurance »; 2° tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe II du même texte qui fixe les critères à retenir pour la liquidation de la pension (p. 2999, 3000); les retire (p. 3000); ses deux autres amendements ayant le même objet, mais en faisant disparaître du texte toute référence à un quelconque âge (p. 3000, 3001); Art. 2 : son amendement tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 332 du code de la sécurité sociale par le nouvel alinéa suivant : « Les dispositions prévues à l'alinéa précédent sont applicables aux assurés anciens prisonniers de guerre » et sous-amendement de M. Darou, soutenu par M. Schwint, tendant à compléter l'amendement par les mots suivants : « ... titulaires ou non de la carte d'ancien combattant » (p. 3002); Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article L. 333 du code de la sécurité sociale : « Art. L. 333. — Est reconnu inapte l'assuré qui n'est pas en mesure de poursuivre l'exercice de son emploi sans nuire gravement à sa santé ou qui se trouve définitivement atteint d'une incapacité de travail de 50 p. 100 médicalement constatée, compte tenu de ses aptitudes physiques et mentales à l'exercice de son emploi (ibid.); Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du texte modificatif présenté pour l'article L. 334 du code de la sécurité sociale : « ... exerce une activité professionnelle lui procurant des revenus dépassant une fraction fixée par décret du montant de sa pension » (p. 3003); le retire (ibid.); Après l'art. 6 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, après l'article L. 341, un article L. 341-1, ainsi conçu : « Art. L. 341-1. — Un décret déterminera les modalités selon lesquelles les caisses d'assurance vieillesse seront tenues de communiquer aux assurés chaque année le nombre de trimestres d'assurance valables et, avant leur soixantième anniversaire, le relevé général des trimestres d'assurance valables inscrits à leur compte individuel » (p. 3004); le retire (ibid.); son amendement tendant à ajouter un autre article additionnel ainsi rédigé : « L'article L. 343 du code de la sécurité sociale est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « Art. L. 343. — Le salaire de base visé à l'article L. 331 est le salaire moyen annuel le plus favorable correspondant aux cotisations versées au compte de l'assuré au titre des dix dernières années d'assurance accomplies soit avant son cinquante-cinquième anniversaire, soit avant son soixantième anniversaire, soit avant la date de liquidation de la pension (ibid.); Art. 8 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Les pensions dues au titre des articles L. 331 et L. 332 dont l'entrée en jouissance... » (p. 3005); Art. 9 : son amendement tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une majoration d'une année supplémentaire de la durée d'assurance est également accordée à la femme assurée qui a élevé seule un enfant dans les conditions prévues à l'article L. 327, deuxième alinéa » (p. 3006); le retire (p. 3007); Après l'art. 9 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 9 bis nouveau ainsi rédigé : « La présente loi est applicable aux pensions des travailleurs salariés agricoles » (ibid.); Intitulé : son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles** » (p. 3008). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 quater : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de manière à inclure « l'allocation pour frais de garde » et « les majorations de

retraite ou de pension pour charges de famille » dans l'énumération des diverses allocations exonérées d'impôt (p. 3051, 3052); Art. 12 : amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à proposer une nouvelle rédaction des paragraphes II et III de cet article afin de régler le sort des assurés volontaires hospitalisés de plus de trois ans et des forçats (p. 3054). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3237, 3238). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à reprendre pour cet article le texte voté par le Sénat en première lecture et relatif à la reconnaissance de l'inaptitude du salarié au travail (p. 3239). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3325). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article L. 333 du code de la sécurité sociale : « Art. L. 333. — Est sur sa demande, reconnu inapte au travail l'assuré qui n'est pas en mesure de poursuivre l'exercice de son emploi sans nuire gravement à sa santé ou qui se trouve définitivement atteint d'une incapacité physiologique de 50 p. 100 médicalement constatée au regard de l'emploi qu'il exerce (ibid.); répond à M. Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (p. 3326).

#### GRAVIER (M. JEAN) [Jura].

Est nommé **vice-président** de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé **membre titulaire** de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé **membre titulaire** de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi sur le travail temporaire [8 juin 1971] (n° 291).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [13 décembre 1971] (n° 87).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, sur le travail temporaire [17 décembre 1971] (n° 124).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [17 décembre 1971] (n° 128).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi sur le travail temporaire** [10 juin 1971]. — Discussion générale (p. 801 à 803). — Son refus de s'associer à la question préalable opposée par M. André Aubry à la discussion du projet de loi (p. 805). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Aubry tendant à une nouvelle rédaction de cet article définissant la qualité d'entrepreneur de travail temporaire (p. 808); son amendement tendant à remplacer les mots « de tiers » par les mots « d'utilisateurs » (p. 809); son amendement tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « ... qu'elle embauche à cet effet. », par les mots : « ... qu'en fonction d'une qualification convenue elle embauche et rémunère à cet effet. » (ibid.); Art. 2 : son amendement tendant, au premier alinéa, à remplacer les mots : « ... dans les cas suivants : ... » par les mots : « ... pour des tâches non durables, dénommées missions, et dans les seuls cas suivants; » et sous-amendement de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant, après le mot « missions », à ajouter les mots : « au sens de la présente loi » (ibid.); son amendement tendant, à la fin du paragraphe a, à remplacer les mots « de salarié », par les mots « d'un salarié permanent, pendant la durée de cette absence; » (ibid.); son amendement tendant, à la fin du paragraphe b, après les mots : « cette suspension », à ajouter les mots : « sauf en cas de conflit collectif de travail » (ibid.); son

amendement et celui de M. Aubry au paragraphe c de l'article (remplacement du travailleur permanent qui s'en va par un autre travailleur permanent) (p. 810) ; son amendement tendant à compléter le texte de cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Dans les cas prévus aux c, d et e ci-dessus, la durée de la mission ne peut excéder trois mois, sauf justifications préalables fournies à l'autorité administrative (ibid.) ; son amendement tendant à compléter cet article par un troisième alinéa relatif à la limitation en pourcentage du nombre des travailleurs temporaires susceptibles d'être utilisés et sous-amendement de M. Caillavet tendant à demander une consultation de la branche professionnelle intéressée (p. 811, 812) ; son observation en ce qui concerne les conventions collectives (p. 812) ; Art. 3 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « le tiers utilisateur », par les mots : « l'utilisateur » (p. 812) ; ses amendements tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas du même article (dispositions déjà reprises à l'article 2) ; son amendement, assorti d'un sous-amendement de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa visant à situer le contenu véritable du contrat liant l'utilisateur à l'entreprise de travail temporaire (p. 813) ; Art. 4 : ses amendements, au premier alinéa de cet article, tendant, d'une part, à supprimer le mot « tiers », d'autre part, au début de la deuxième phrase, à remplacer les mots : « Ce contrat » par les mots : « Ce contrat de travail temporaire » (ibid.) ; son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « la durée, déterminée ou indéterminée, pendant laquelle le salarié doit être mis à la disposition de l'utilisateur », par les mots : « la durée de la mission pendant laquelle le salarié est mis à la disposition de l'utilisateur » et sous-amendement de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant à remplacer, à la fin du premier alinéa, les mots « doit être mis », par les mots « est mis » (p. 813, 814) ; son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif aux prévisions à faire figurer dans le contrat et sous-amendement de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population (p. 815) ; ses amendements tendant, au dernier alinéa de cet article, d'une part, après les mots : « l'embauchage », à ajouter les mots : « à l'issue de la mission », d'autre part, à remplacer les mots : « le tiers utilisateur », par les mots : « l'utilisateur » (ibid.) ; Art. 5 : ses amendements tendant, au premier et au deuxième alinéas de cet article, à substituer le mot : « mission » aux mots : « période de mise à disposition » (p. 815, 816) ; son observation sur le droit au travailleur temporaire de demander son inscription au chômage (p. 816) ; Art. 6 : son amendement identique à ceux déposés à l'article précédent et celui au paragraphe 3° du présent article tendant à supprimer les mots : « maintenu ou » (ibid.) ; Art. 7 : nouvel amendement identique à ceux déposés à l'article 5 ci-dessus (ibid.) ; amendement de M. Gaudon tendant, après le deuxième alinéa, à insérer un alinéa permettant d'accorder au travailleur temporaire le bénéfice des avantages sociaux en vigueur dans l'entreprise utilisatrice (p. 816, 817) ; son amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « et des jeunes travailleurs », par les mots : « des jeunes travailleurs et des étrangers » (p. 817) ; son amendement, comme ci-dessus à l'article 4, tendant à remplacer « du tiers utilisateur » par « de l'utilisateur » (ibid.) ; Art. 8 : ses amendements comme précédemment visant les mots « le tiers utilisateur » et les mots « pour la période de mise à disposition » (ibid.) ; Art. 11 : ses amendements tendant : 1° après les mots : « sont appréciées », à insérer les mots : « en ce qui concerne les travailleurs temporaires » ; 2° à remplacer les mots : « les salariés », par les mots : « ces salariés » (ibid.) ; Art. 12 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à l'électorat et à l'éligibilité des travailleurs temporaires aux comités d'entreprises (p. 818) ; Art. 13 : son amendement tendant à remplacer les mots : « peut faire l'objet », par les mots : « fait l'objet » (ibid.) ; Art. 14 : son amendement comme précédemment visant les mots « de la mise à disposition » (ibid.) ; Art. 15 : son amendement tendant à remplacer les mots : « les conditions d'exécution du contrat durant la période de mise à disposition », par les mots : « les conditions d'exécution du travail, pendant la durée de la mission » (ibid.) ; Art. 17 : son amendement comme précédemment visant les mots « tiers » et « utilisateurs » (p. 819) ; Art. 20 : son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « doit informer ou faire informer de l'accident l'utilisateur », par les mots : « doit en informer ou en faire informer l'utilisateur » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter cet article, par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Pour l'application de la présente loi, est considérée comme lieu de travail, au sens de l'article 415-1 du code de la sécurité sociale, tant le ou les lieux où s'effectue la mission que le siège de l'entreprise de travail temporaire. » (ibid.) ; Art. 24 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet

article (couverture du risque accidents du travail pour le travail temporaire dans l'agriculture) (p. 820) ; le retire (ibid.) ; Art. 28 : son amendement tendant, avant le dernier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toute entreprise de travail temporaire cessant ses activités est tenue d'en faire déclaration à l'autorité administrative. » (ibid.) ; Art. 29 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « de l'article précédent », par les mots : « des articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 20, 30 et 33 bis de la présente loi » (ibid.) ; Art. 31 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « du droit au travail », à ajouter les mots : « des lois sociales en agriculture » (p. 821) ; Art. 32 : son amendement auquel se rallie M. Viron, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Sous réserve de l'application, le cas échéant, des dispositions des articles 30 b à 30 d du livre 1<sup>er</sup> du code du travail, de l'article 1<sup>er</sup> du livre II du même code et de celles du code des marchés publics, les articles 7, 9, 15, 19 à 27, 31, 33 et 33 bis de la présente loi sont applicables lorsqu'un ou plusieurs salariés sont mis à la disposition d'un tiers par leur employeur, dans le cas où celui-ci, personne physique ou morale, ne répond pas à la définition d'entrepreneur de travail temporaire au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi. » (ibid.) et ses deux amendements tendant à la suppression des deux autres alinéas dudit article (p. 822) ; Art. 33 : son amendement tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « il est tenu compte du nombre des salariés mis à leur disposition qu'elles occupent habituellement », par les mots : « cet effectif est calculé en ajoutant au nombre des salariés permanents le nombre moyen par jour ouvrable des salariés sous contrat de travail temporaire mis à leur disposition au cours de l'exercice » (p. 821) ; Art. 33 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 33, à insérer cet article nouveau ainsi conçu : « Un contrat de travail temporaire ne peut pas être assimilé à un contrat de travail permettant, au sens de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, l'entrée en France d'un étranger pour y exercer une activité salariée. Sous réserve des accords internationaux, il est interdit à une entreprise de travail temporaire de mettre à la disposition de quelque personne que ce soit des travailleurs étrangers si la prestation de service doit s'effectuer hors du territoire français. Tout contrat de travail temporaire signé avec un salarié français doit, lorsqu'il est prévu que la mission s'effectuera sur le territoire d'un Etat étranger non membre de la Communauté économique européenne, être visé par le ministre du travail. » et sous-amendement de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1268 à 1273). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYEN DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes concernant les anciens combattants et restés sans solution (p. 2428). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3078 à 3081). — **Suite de la discussion** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. André Aubry à la première phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale tendant à ouvrir le droit à l'allocation de salaire unique à tous les salariés, étant entendu que les présidents directeurs généraux ne doivent pas être considérés comme des salariés (p. 3264) ; son amendement tendant, au premier alinéa du même texte, après les mots : « des ressources du ménage » à insérer les mots : « ou de la personne » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter in fine la première phrase du premier alinéa du même texte par les dispositions suivantes : « ... et révisé au moins une fois chaque année en fonction de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains » (p. 3264, 3265) ; le retire (p. 3265) ; son amendement d'harmonisation tendant, au deuxième alinéa du même texte, à remplacer les mots : « n'atteint pas », par les mots : « ne dépasse pas » (ibid.) ; son amendement au deuxième alinéa du même texte tendant à remplacer les mots : « ..., et fixé compte tenu du nombre des enfants à charge. », par les mots : « fixé compte tenu du nombre d'enfants à charge et révisé au moins une fois chaque année, en fonction de l'évolution du salaire minimum de croissance. » (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 2 : retire deux amendements au premier et au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 535-1 du

code de la sécurité sociale (domaine réglementaire) (p. 3266) ; son amendement d'harmonisation au deuxième alinéa du même texte (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.) ; Art. 4 : son amendement d'harmonisation au second alinéa du texte présenté pour compléter l'article 1092-1 du code rural (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.) ; Art. 4 ter (nouveau) : son amendement rectifié, à la demande de M. Boulain, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à insérer cet article additionnel qui vise à établir un parallélisme complet entre le régime agricole et le régime général de sécurité sociale (p. 3267) ; Art. 6 : son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 535-5 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « d'un enfant », par les mots : « d'au moins un enfant » (ibid.) ; son amendement rédactionnel tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour le même article du code de la sécurité sociale, après les mots : « de l'enfant », à ajouter les mots : « ou des enfants » (p. 3267, 3268) ; Art. 8 : son amendement rédactionnel tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Il est réintroduit dans le code de la sécurité sociale, à compter de la promulgation de la loi n° ..... du ..... un article L. 242-2 ainsi rédigé : » (p. 3268) ; amendement de M. d'Andigné, soutenu par M. Courroy, tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 242-2 du code de la sécurité sociale ayant pour objet l'affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille et des femmes bénéficiaires de l'allocation de salaire unique ou de l'allocation de la mère au foyer (p. 3269) ; son amendement tendant, aux premier et deuxième alinéas du texte présenté pour le même article du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « à (ou de) l'assurance vieillesse », par les mots : « à (ou de) l'assurance invalidité et vieillesse » (p. 3269, 3270) ; le retire (p. 3270) ; Après l'art. 8 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 8 bis (nouveau) qui vise à reconnaître le droit à l'assurance vieillesse volontaire pour toutes les mères de famille, quel que soit le niveau de leurs revenus (ibid.) ; le rectifie à la demande de M. Boulain, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale (p. 3271) ; Art. 9 : son amendement d'ordre rédactionnel tendant, à la troisième ligne du paragraphe 1<sup>er</sup> du texte présenté pour l'article 536 du code de la sécurité sociale, après les mots : « de la mère au foyer », à ajouter les mots : « majorée ou non » (ibid.) ; amendement de M. Cauchon, soutenu par M. Schiélé, tendant, dans l'énumération figurant au paragraphe 1<sup>er</sup> du texte présenté pour l'article L. 536 du code de la sécurité sociale, après les mots : « soit les allocations prénatales », à supprimer les mots : « pour un enfant devant ouvrir droit, à sa naissance, à l'une au moins des prestations précitées » (p. 3271, 3272) ; son amendement tendant à compléter le paragraphe 2<sup>o</sup> du texte présenté pour le même article du même code par la disposition suivante : « au sens des articles 527, 528 et 529 du présent code » (p. 3272) ; Art. 11 : son amendement tendant, dans la deuxième phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 554 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « sera effectué », par les mots : « pourra être effectué provisoirement » (ibid.) ; Articles additionnels : son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est ajouté au code général des impôts un article 35 ter ainsi conçu : Art. 35 ter. — Les personnes qui, en se conformant aux dispositions de l'article L. 169 du code de la santé publique, assurent la garde d'un seul enfant, sont exonérées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les produits du service rendu, sous réserve que le prix qui le rémunère demeure fixé dans des limites raisonnables. » (ibid.) ; le retire (p. 3273) ; son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article additionnel relatif à la franchise de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les nouvelles allocations créées par le présent projet (ibid.) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un nouvel article additionnel qui vise à ne pas considérer comme un revenu professionnel, au sens de l'article L. 533, la rémunération perçue pour la garde d'un seul enfant (ibid.) ; le retire (ibid.) ; amendement de M. Gargar (soutenu par M. Aubry) et celui de M. Marie-Anne tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel pour l'application de la loi dans les départements et territoires d'outre-mer (p. 3274) ; son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « La présente loi entrera en application avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1972. » (ibid.) ; son amendement tendant, après l'article 11 et avant les articles additionnels, in fine, à insérer les dispositions suivantes : « TITRE V. — DISPOSITIONS DIVERSES (ibid.) ; Art. 8 bis (nouveau) : son amendement, rectifié une seconde fois, tendant, après l'article 8, à insérer cet article additionnel qui vise à modifier le troisième alinéa de l'article L. 244 du code de sécurité sociale pour ce qui concerne le risque vieillesse d'une certaine catégorie de personnes (ibid.). — Commission mixte paritaire [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3326). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, en deu-

xième lecture, du projet de loi sur le travail temporaire [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3330). — Discussion des articles. — Art. 3 : amendement de M. Caillavet, reprenant celui déjà déposé en première lecture, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « sauf justifications fournies à sa demande à l'autorité administrative dans un délai qui ne saurait excéder lui-même trois mois » (p. 3332) ; Art. 4 : amendement de M. Caillavet tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article relatif à la durée du contrat (p. 3334) ; Art. 8 : amendement de M. Caillavet tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ayant trait à l'assurance contractée par l'employeur pour la garantie des salaires (p. 3335) ; Art. 30 : amendement de M. Caillavet tendant à limiter la rédaction de cet article jusqu'aux mots : « qu'ils effectuent » (p. 3336).

**GRAVIER (M. ROBERT)** [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].

**GREGORY (M. LÉON-JEAN)** [Pyrénées-Orientales].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques [6 octobre 1971].

**GROS (M. LOUIS)** [Français établis hors de France].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé président de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Est nommé membre du Conseil supérieur de la réunion des théâtres lyriques nationaux [16 décembre 1971].

**Questions orales :**

**M. Louis Gros** demande à M. le ministre de l'économie et des finances, en application de la convention fiscale franco-marocaine qui a été signée et doit encore être ratifiée par le Parlement, si, pour la liquidation de la succession d'un Français décédé en France métropolitaine, comportant des biens meubles et immeubles situés au Maroc, les droits afférents à ces biens sont dus au fisc marocain ou au fisc français ; si, en attendant la ratification de la convention il n'estime pas devoir prendre des mesures transitoires évitant de doubles impositions ; et enfin, si, lorsque des droits sont dus au fisc français par les ayants droit domiciliés en France, il n'envisage pas d'autoriser ces ayants droit à les régler avec les sommes dont le de cujus était propriétaire en « compte capital » au Maroc et dont le transfert par les particuliers n'est pas possible [2 avril 1971] (n° 1103). — Réponse [20 avril 1971] (p. 173).

**M. Louis Gros** attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les travaux de la commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger. Il lui demande s'il estime que la commission, constituée dans le but d'examiner dans leur ensemble les problèmes posés par l'éducation des enfants français résidant à l'étranger et de proposer un plan en vue de développer et d'améliorer leur scolarisation, a achevé sa tâche en élaborant le rapport qu'elle lui a remis ou si, au contraire, elle sera appelée à poursuivre ses travaux pour étudier l'application qui pourrait être faite de certaines mesures qu'elle propose. Il lui demande en outre ce qu'il a retenu de l'analyse faite par cette commission du problème posé, quelles suggestions ou recommandations il pense pouvoir retenir, quelle est en définitive sa position actuelle [27 mai 1971] (n° 1131).

**Question orale avec débat :**

**M. Louis Gros** expose à M. le ministre de l'éducation nationale : I. — Que la publication en janvier 1971 de la brochure dite « Rapport Rouchette » sur l'enseignement du français à l'école élémentaire, a soulevé une certaine émotion et il s'étonne que le Gouvernement n'ait pas cru devoir l'accompagner d'une déclaration révélant aux enseignants et aux parents d'élèves son opinion sur les conclusions de ce rapport. Il lui demande :

1° Si l'application depuis plusieurs années à quelques classes expérimentales des principes de cette réforme a permis dès à présent de constater et d'approuver la valeur de cette méthode ; 2° Si la comparaison des résultats obtenus dans ces classes expérimentales avec ceux des classes suivant les méthodes traditionnelles prouve incontestablement la supériorité de la méthode nouvelle ; 3° S'il est dans son intention de recommander l'emploi généralisé de ces méthodes ou si, en présence de l'insuccès des expériences, des mesures ont été prévues pour que les maîtres et les élèves objets des expériences puissent sans dommage ni retard poursuivre leur carrière et leurs études. II. — Il lui rappelle également que, selon certains psychologues et sociologues, l'acquisition à l'école primaire des connaissances dans un ensemble de règles grammaticales ou autres, prépare l'enfant au respect futur des institutions et des règles de vie en société. Il lui demande si, en mettant l'accent sur la créativité aux dépens de l'accoutumance aux règles, les méthodes nouvelles d'enseignement du français ne risquent pas de former des générations inadaptées à la société, inaptes à l'effort collectif et portées essentiellement à la contestation. III. — Il lui demande si en proposant, sous le prétexte d'une réforme de l'enseignement du français, une conception totalement renouvelée du rôle et de la fonction du maître à l'école, cette réforme n'a pas pour conséquence de modifier « les principes fondamentaux de l'enseignement » dont la « détermination » est réservée par l'article 34 de la Constitution au pouvoir législatif et s'il entend traduire cette réforme en un projet de loi soumis au Parlement [6 octobre 1971] (n° 128). — Discussion [14 décembre 1971] (p. 3024 à 3033).

#### Interventions :

Intervient, en qualité de président de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale [17 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'article 4 bis : **amendement de M. Chauvin tendant à proposer un article 4 ter nouveau ayant pour objet l'octroi de prêts aux élèves de plus de seize ans désireux de s'engager dans des études technologiques ou de les poursuivre** (p. 1013, 1014). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **réforme de l'enseignement du français** [14 décembre 1971] (p. 3024 à 3027). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la situation de différents personnels relevant du ministre de l'éducation nationale** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : **amendement de M. Jean-Louis Tineaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article pour bien marquer que la nomination à des fonctions publiques appartient uniquement au pouvoir réglementaire et jamais au pouvoir législatif** (p. 3348, 3349).

**GUICHARD (M. OLIVIER), ministre de l'éducation nationale** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignements privés** [19 mai 1971]. Discussion générale (p. 476, 477). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1400 à 1402 ; 1409, 1410). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de Mme Goutmann tendant à supprimer la dernière phrase de l'alinéa proposé pour compléter l'article 4 de la loi du 12 novembre 1968 qui écarte un certain nombre d'établissements du bénéfice complet de la loi d'orientation** (p. 1410) ; Art. 1<sup>er</sup> bis : **amendement de M. Chauvin tendant à compléter in fine le troisième alinéa du texte présenté pour être inséré après le premier alinéa de l'article 5 de la loi du 12 novembre 1968, par les mots suivants : « ... dans les formes et conditions imposées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics »** (ibid.) ; Art. 3 : **amendement de Mme Goutmann tendant à supprimer cet article qui déssaisit les conseils d'université de leurs prérogatives au profit du recteur d'académie** (p. 1411) ; Art. 4 : **amendement de M. Chauvin tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 12 de la loi du 12 novembre 1968 ayant trait à la représentation des étudiants au sein des conseils ou organes de direction des établissements publics d'enseignement** (p. 1412, 1413) ; Après l'article 4 : **amendement de Mme Goutmann tendant à ajouter un article 4 bis nouveau relatif au quorum électoral obligatoire, en le ramenant**

de 60 p. 100 à 50 p. 100 (p. 1413) ; Art. 5, 5 bis nouveau et 5 ter nouveau : **amendement de M. Chauvin tendant, d'une part à supprimer le texte du Gouvernement (art. 5), d'autre part, à lui substituer deux articles nouveaux (art. 5 bis et 5 ter), relatifs aux moyens d'appréciation de la valeur réelle des étudiants** (p. 1415) ; Art. 7 : **son amendement et celui de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction du début du premier alinéa du texte présenté pour remplacer le deuxième alinéa de l'article 21 de la loi du 12 novembre 1968 (responsabilité laissée aux enseignants dans l'organisation des stages d'orientation)** (p. 1416) ; Art. 8 : **amendement de M. Chauvin tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter l'article 23 de la loi du 12 novembre 1968, un alinéa concernant l'accueil des mères chargées de famille et des handicapés dans les universités** (p. 1417) ; Art. 9 : **amendement de Mme Goutmann tendant à proposer une nouvelle rédaction de la fin du texte présenté pour l'article 23 de la loi du 12 novembre 1968 (exclure les fonds privés des ressources de l'université)** (p. 1418) ; Art. 10 : **son amendement et celui de M. Chauvin tendant à remplacer les mots : « ... ils déterminent les modalités techniques de l'exercice de ce contrôle et de cette vérification », par les mots : « ... ils fixent les modalités d'organisation de ce contrôle et de cette vérification. »** (p. 1419) ; **amendement de Mme Goutmann tendant à compléter in fine la dernière phrase du texte présenté pour l'article 33 de la loi du 12 novembre 1968, par les mots : « ... choisies par les conseils d'université. »** (p. 1420) ; Art. 10 ter nouveau : **amendement de Mme Goutmann tendant à insérer cet article additionnel permettant l'information politique des étudiants qui travaillent dans les centres hospitaliers** (ibid.) ; Art. 11 : **amendement de M. Chauvin tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 42 de la loi du 12 novembre 1968 par un nouvel alinéa relatif à la dévolution des biens** (p. 1420, 1421) ; Art. 13 : **son amendement, à la fin de la première phrase du texte proposé pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, tendant à préciser que le « comité de coordination hospitalo-universitaire » est bien une autorité responsable** (p. 1421) ; Art. 14 : **répond à Mme Goutmann auteur d'un amendement visant à supprimer cet article et à sa question relative aux droits universitaires versés par les étudiants** (p. 1425, 1426). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 13 : **son amendement tendant, en le premier alinéa du texte présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, à l'avant-dernière phrase, à remplacer les mots : « ... des étudiants admis à entreprendre des études médicales ou dentaires proprement dites ; », par les mots : « ... d'étudiants admis à poursuivre des études médicales ou dentaires au-delà de la première année ; »** (p. 1551, 1552). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur les objectifs à atteindre en ce qui concerne les quatre catégories d'enseignement traditionnel, l'enseignement technologique et professionnel, le problème des débouchés en particulier pour les littéraires, la formation des maîtres (p. 2202 à 2205) ; **répond aux observations présentées par les divers orateurs** (p. 2221 à 2225). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Louis Gros relative à la **réforme de l'enseignement du français** [14 décembre 1971] (p. 3027 à 3029 ; 3033).

**GUILLARD (M. PAUL)** [Loire-Atlantique].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction* [23 juin 1971].

*Est nommé Secrétaire du Sénat* [5 octobre 1971].

*Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale* [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant la non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel* [3 juin 1971] (n° 279).

*Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adop-*

tée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 51 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [15 décembre 1971] (n° 100).

*Proposition de loi relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants* [20 décembre 1971] (n° 145).

#### Question orale :

**M. Paul Guillard** rappelle à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que depuis une décision du 6 janvier 1971, les services chargés de l'octroi des primes à la construction doivent tenir compte dans le calcul de la surface habitable primable des combles dont la transformation en pièces habitables est possible, et cela même au cas où l'intéressé déclare qu'il n'a pas l'intention d'aménager les locaux en question. Il attire son attention sur le caractère regrettable de cette mesure qui incitera les requérants à entreprendre après la décision d'octroi de la prime des travaux coûteux de surélévation rendus nécessaires pour aménager des pièces destinées à loger des parents âgés ou des enfants, et lui demande si, compte tenu du caractère rigoureux de la réglementation relative aux conditions économiques prévues à l'article 2 du décret n° 63-1324 du 24 décembre 1963, il ne pense pas pouvoir revenir sur sa décision du 6 janvier 1971 [16 novembre 1971] (n° 1171). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3013, 3014).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant la non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 718 à 720). — Son refus de s'associer à la question préalable, posée par M. Jacques Henriot, au passage à la discussion des articles (p. 722). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit le nouvel alinéa présenté pour compléter l'article 378 du code pénal : « En outre, les mêmes personnes sont tenues d'informer les autorités médicales ou administratives chargées des actions sanitaires et sociales des sévices ou privations infligés à des mineurs de quinze ans, dont elles ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leur profession ; citées en justice pour une affaire de sévices ou privations infligés à ces mineurs, elles sont libres de fournir leur témoignage sans s'exposer à aucune peine. » (p. 723) ; Art. 2 : son amendement tendant, dans le nouvel alinéa présenté pour l'article 62 du code pénal, à prévoir également une information des « autorités médicales » (p. 723, 724). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation de logement [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1128). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à diverses opérations de construction [22 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 29 : son sous-amendement tendant à supprimer les mots : « ou indirectement » dans le texte de l'amendement de M. Molle au premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 6 de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 (p. 1205) ; le retire (p. 1206). — Explique son vote sur l'article unique du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971] (p. 1367, 1368). — Intervient dans la discussion du **projet de loi** relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1855 à 1857). — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1234-19 du code rural en vue d'étendre l'assurance complémentaire aux risques de la vie privée des agriculteurs (p. 1883) ; Art. 3 : son amendement tendant, après le texte présenté pour l'article 1234 du code rural, à insérer une disposition affectant l'article 1234-8 dudit code (p. 1886) ; Art. 15 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à étendre la charge de l'indemnisation aux mutuelles d'assurances à but non lucratif en la laissant à l'initiative de l'Etat (p. 1888, 1889) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1892). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui fait obligation au banquier d'opposer la mention de l'adresse du titulaire du chèque (p. 2980). — Est entendu lors de la

réponse de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, à sa **question orale n° 1171** (cf. supra) [14 décembre 1971] (p. 3013, 3014). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 51 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3342 ; 3343).

**GUILLAUMOT** (M. PAUL) [Yonne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes d'élevage et en particulier des vaches laitières, sur le mécontentement qui règne au sujet de l'indemnité viagère de départ, sur le remembrement (p. 2303, 2304).

**GUILLOU** (M. LOUIS) [Finistère].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

#### Question orale avec débat :

**M. Louis Guillou** attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur la situation des agriculteurs qui ont de plus en plus de difficultés à obtenir des prêts des caisses de crédit agricole. Cette situation risque d'avoir des conséquences graves pour notre agriculture et notre économie car les investissements sont freinés, la modernisation, l'amélioration des structures sérieusement ralenties. Il lui demande quelle va être la politique qu'il entend appliquer en matière de crédit à l'agriculture. 1° L'encadrement va-t-il être maintenu ? 2° Le système de prêt bonifié, amélioré ou supprimé ? D'autre part, il attire également son attention sur la situation de certaines régions s'adonnant traditionnellement à l'élevage et qui s'inquiètent de leur avenir ; aussi lui demande-t-il de bien vouloir préciser sa politique en ce domaine, les aides, les incitations qu'il pense pouvoir accorder tant à l'élevage proprement dit que pour la construction de bâtiments [22 avril 1971] (n° 102). — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 614 à 628).

#### Intervention :

Est entendu lors du débat sur sa question orale concernant la **politique agricole du Gouvernement** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 622, 623, 627).

**GUISLAIN** (M. MARCEL) [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Dépôt législatif :

*Proposition de loi* tendant à accorder un temps de parole aux représentants délégués par les partis politiques valablement constitués, aux tribunes de la radiodiffusion et de télévision (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 158). — Retrait par son auteur [2 avril 1971] (p. 94).

#### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur le problème des hôpitaux, sur la situation des aides soignantes à vocation médicale, sur les nouvelles mesures visant l'enseignement de la médecine (p. 2828 à 2830).

**GUYOT** (M. RAYMOND) [Paris].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Proposition de loi* tendant à la nationalisation des industries d'armement [1<sup>er</sup> décembre 1971] (n° 49).

*Proposition de résolution* tendant à la création d'une commission de contrôle parlementaire sur le fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage [2 décembre 1971] (n° 51).

**Question orale avec débat :**

**M. Raymond Guyot** demande à *M. le Premier ministre* les raisons qui justifient l'extension du champ de manœuvres du Larzac (Aveyron), dont la superficie passerait de 3.000 à 17.000 hectares. Il attire son attention sur la grande émotion qui règne dans tout le département à l'égard d'une mesure qui ne se justifie d'aucune manière. En effet, les intérêts des paysans de cette région seraient sacrifiés, de même qu'une des rares richesses du département liée à l'élevage du mouton, à un moment où l'économie aveyronnaise déjà sacrifiée par la politique du pouvoir a un besoin urgent de crédits pour son développement et non pour l'extension d'un camp militaire [9 novembre 1971] (n° 133).

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité de doter Paris d'un statut plus en rapport avec son développement actuel (p. 2500, 2501). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations sur la politique de dissuasion du Gouvernement (p. 2613 à 2615). — Examen des crédits. — Après l'art. 18 : *son sous-amendement à l'amendement de MM. Poudonson et Palmero tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de supprimer les crédits affectés au fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (S. D. E. C. E.) (p. 2622).

## H

**HABERT** (M. JACQUES) [Français établis hors de France].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 69-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

**Réélu Sénateur représentant les Français établis hors de France** [2 octobre 1971].

*Est nommé secrétaire* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (coopération), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

**Interventions :**

Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [19 juin 1971] (p. 1115). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération), sur le **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes de recrutement du personnel de la

coopération et du niveau des études des enfants poursuivant leur scolarité dans les établissements relevant des autorités nationales (p. 2557 à 2559). — Examens des crédits. — COOPÉRATION. — Etat B. — Titre III : observation sur le statut des coopérants (p. 2587). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur les retraites des Français à l'étranger (p. 2830). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi portant réforme des professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 55 bis : *amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'exercice par les étrangers des activités de conseil juridique et de rédaction d'actes* (p. 3123, 3124).

**HALGOUET** (M. ROGER DU) [Ille-et-Vilaine].

**Décédé le 22 juillet 1971.** — Eloge funèbre prononcé par M. Pierre-René Mathey, président d'âge du Sénat [2 octobre 1971] (p. 1670, 1671).

**HAMON** (M. YVES) [Finistère].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**HAUTECLOCQUE** (M. BAUDOUIN DE) [Pas-de-Calais].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

**Est nommé Secrétaire du Sénat** [5 octobre 1971].

*Est nommé vice-président* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Rapport* fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'extinction de la servitude de passage pour cause d'enclave [10 juin 1971] (n° 301).

*Rapport* fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclocque, tendant à modifier l'article 875-25 du code rural [7 octobre 1971] (n° 4).

*Rapport* fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier diverses dispositions du code rural [15 décembre 1971] (n° 99).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 909, 910). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article* (création d'une commune « associée » et dispositions diverses relatives à la fusion) (p. 961) ; *amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article* (commune « annexe » au lieu de commune « associée » et création du poste « d'adjoint spécial au lieu de « maire délégué ») (p. 962). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à l'extinction de la servitude de passage pour cause d'enclave** [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1097). — Explique son vote sur l'article

unique du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971] (p. 1368). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [30 juin 1971] (p. 1558, 1559). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi** de MM. René Blondelle et Baudouin de Hautecloucq **tendant à modifier l'article 870-25 du code rural** [14 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1730, 1731). — Discussion de l'article unique. — Art. 2 (nouveau) : **Amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à ajouter un article additionnel modifiant les dispositions de l'article 826 du code rural** (exclure toute possibilité de résiliation par le bailleur fondée sur la perte partielle de la chose faisant l'objet d'un bail à ferme) et son sous-amendement au deuxième alinéa du texte présenté par le Gouvernement tendant, après les mots : « le preneur ou » à insérer les mots : « dans le cas d'un bail à métayage » (p. 1736) ; Art. 3 (nouveau) : **amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à ajouter un article additionnel pour modifier l'alinéa 4 de l'article 838 du code rural** (désignation des bénéficiaires possibles en cas de congé pour reprise) et son sous-amendement au texte du Gouvernement tendant, après les mots : « le bien loué », à insérer les mots : « et, éventuellement, pour le cas d'empêchement, d'un bénéficiaire subsidiaire » (p. 1736, 1737) ; Art. 4 (nouveau) : **amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à ajouter un article additionnel ayant pour but d'introduire un article 845-2 dans le code rural** (possibilité pour le preneur, lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de résilier chaque année son bail, avec maintien des avantages prévus par la loi) et son sous-amendement tendant à proposer, pour le dernier alinéa du texte présenté par l'amendement ci-dessus, la rédaction suivante : « Quelle que soit la cause qui a mis fin au bail, le preneur qui remplit les conditions de caractère personnel auxquelles est subordonnée l'attribution des avantages prévus aux alinéas 2 à 5 de l'article 27 de ladite loi est réputé, en ce qui concerne les terres qu'il avait en fermage ou en métayage, remplir les autres conditions pour bénéficier desdits avantages. » (p. 1737). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article qui vise à réduire plus les conditions de majorité nécessaires à la constitution d'une association foncière pastorale (p. 3249) ; le retire (p. 3250). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi tendant à modifier diverses dispositions du code rural** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3255, 3256). — Discussion des articles. — Art. 4 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du quatrième alinéa de l'article 188-1 du code rural (début du deuxième alinéa de l'article 4 bis) : « — soit de réduire de plus de 30 p. 100, sans l'accord de l'exploitant, par un ou plusieurs retraits successifs par le même propriétaire, la superficie des terres... » (p. 3257, 3258), le rectifie à la demande de M. Cointat, ministre de l'agriculture (p. 3258) ; son amendement tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, dans les cas visés aux deux alinéas qui précèdent, l'opération envisagée n'est pas soumise à autorisation lorsqu'elle a pour objet d'agrandir la superficie mise en valeur par un descendant du bailleur dans la limite de la superficie maximum visée ci-dessus. » (ibid.) ; son amendement tendant, dans le dernier alinéa de ce même article, à remplacer le chiffre « deux », par le chiffre « trois » (ibid.).

**HEDER** (M. LÉOPOLD) [Guyane].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, au suffrage universel du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la crise que traverse la Guyane (p. 2772).

**HENNEGUELLE** (M. HENRI) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations sur l'augmentation des tarifs, sur le déficit des chèques postaux, sur l'effort fait en faveur de la recherche scientifique, sur les problèmes de l'emploi, sur le fonctionnement des sociétés de financement, sur le téléphone (p. 2872 à 2876 ; 2889).

**HENRIET** (M. JACQUES) [Doubs].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 524, 525). Discussion des articles. — Art. 3 : **amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation** (ressources du mineur handicapé à prendre en compte pour le droit à l'allocation) (p. 531). — Sa motion tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant la non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel** [8 juin 1971] (p. 721, 722, 723). — Explication de vote sur l'ensemble (p. 724). — Intervention dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1340, 1341). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son sous-amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté par l'amendement de M. Soudant pour l'article 1150-1 nouveau du code rural (interdiction à l'employeur de souscrire une assurance pour se garantir contre les conséquences de la faute inexcusable) (p. 1869). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observation sur le taux d'invalidité ouvrant droit à la retraite anticipée des agriculteurs (p. 2347). — TRANSPORTS : SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observation sur la prévention des accidents de la route (p. 2367). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite et fin). — Discussion générale. — Observation pour suggérer la création en France d'un institut européen du cerveau (p. 2742, 2743). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique** [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : **amendement de M. Blanchet tendant, à la fin du deuxième alinéa du paragraphe a de cet article, à remplacer les mots : « ou d'adjoint » par les mots : « ou d'aide »** (p. 2956) ; **amendement de M. Blanchet tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe b de cet article, après les mots : « à autoriser », à insérer les mots suivants : « pendant un délai maximum de trois mois » et son sous-amendement tendant à remplacer le mot : « maximum », par le mot : « renouvelable »** (ibid.) ; Art. 14 : observation sur le titre de « docteur » (p. 2963). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale** [13 décembre 1971]. — Discussion

générale (p. 2995, 2996). — Discussion des articles. — Art. 9 : soutient l'amendement de M. Cavaillé tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par un alinéa ainsi rédigé : « Un enfant handicapé, titulaire de la carte d'invalidité, compte comme deux enfants pour l'application de cet article. » (p. 3006) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3085, 3086).

**HEON (M. GUSTAVE)** [Eure].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Rapport* fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Helsinki le 11 septembre 1970 [9 novembre 1971] (n° 21).

*Rapport* fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'avenant portant modification de la convention entre la République française et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que dans celui des impôts sur les successions, signé à Paris, le 30 octobre 1970 [8 décembre 1971] (n° 68).

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'avenant de la convention entre la République française et le Royaume de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936, signé à Paris le 10 mars 1971 [8 décembre 1971] (n° 69).

*Rapport* fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signée à Brasilia le 10 septembre 1971 [15 décembre 1971] (n° 111).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (affaires étrangères), à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Rend hommage à son prédécesseur, M. Georges Portmann (p. 2546). — Observations notamment sur les réformes de structure qui sont à l'étude, sur le fonctionnement des services à l'étranger (locaux consulaires, informations, etc.), sur la coopération culturelle, scientifique et technique ; enfin sur les contributions de la France aux dépenses internationales (p. 2546 à 2548). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Helsinki le 11 septembre 1970 [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3224) ; à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'avenant portant modification de la convention entre la République française et la République d'Autriche, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que dans celui des impôts sur les successions, signé à Paris le 30 octobre 1970 [17 décembre 1971]. — Discussion générale (*ibid.*) ; à la

discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et le royaume de Suède, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936, signé à Paris le 10 mars 1971 [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3225) ; à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérative du Brésil, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Brasilia le 10 septembre 1971 [17 décembre 1971]. — Discussion générale (*ibid.*).

**HOUDET (M. ROGER)** [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

#### Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (recherche scientifique), à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations sur la mission dévolue à ce ministère, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, sur le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, le Centre national pour l'exploitation des océans, le Plan Calcul (p. 2632 à 2635).

**ISAUTIER (M. ALFRED)** [La Réunion].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation de logement [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1127, 1128). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, aux deux premiers alinéas de cet article, à remplacer les mots : « en France métropolitaine », par les mots : « dans les départements métropolitains ou dans ceux d'outre-mer » (p. 1130) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1327, 1328). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes intéressant l'île de la Réunion ; la sécheresse d'une exceptionnelle gravité, l'industrialisation, la création d'emplois (p. 2768, 2769).

**JAGER (M. RENÉ)** [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est élu Questeur du Sénat [5 octobre 1971].

## Question orale :

**M. René Jager** demande à *M. le Premier ministre* de lui faire connaître quelles mesures il compte prendre à la suite des récents remous monétaires européens pour endiguer la menace d'un mouvement croissant de frontaliers mosellans et alsaciens, captivés par des salaires de plus en plus élevés et relevés par le Deutschmark devenu flottant ainsi que par la réévaluation du franc suisse. Il lui demande : 1° s'il lui paraît encore possible d'envisager, le long des frontières des Marches de l'Est, l'application d'une politique organique d'industrialisation alors que les industriels, désireux de s'y implanter, se voient contraints, soit d'accorder des salaires exceptionnellement élevés pour retenir la main-d'œuvre, ou se voient, une fois implantés, exposés au pompage déjà systématiquement organisé de la main-d'œuvre par la puissante et attractive économie allemande ; 2° s'il ne lui paraît pas indispensable, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, de prévoir et de revoir des mesures d'incitation spéciales pour poursuivre une reconversion industrielle de ces régions ; 3° s'il ne pense pas, à la suite du conflit pétrolier franco-algérien qui accentue la vulnérabilité de nos apports énergétiques extérieurs, de reviser, en hausse, le plan d'adaptation des charbonnages lorrains, en vue de pouvoir, pour le moins, maintenir les effectifs actuellement au travail ; 4° si, dans le cadre européen, dans l'affrontement des économies et de la détérioration de la situation monétaire, il n'apparaît pas indiqué d'établir des commissions suprafrontalières permettant, au niveau des régions concernées, un dialogue positif ; celui-ci aurait pour objet d'éliminer une compétition agressive et d'aboutir à la décision en commun d'une politique d'aménagement concertée en vue d'harmoniser des équipements capables de servir les intérêts communs des populations le long des frontières, populations dont les préoccupations de coopération, de concorde et de paix sont également partagées [18 mai 1971] (n° 1124). — Réponse [22 juin 1971] (p. 1167 à 1169).

## Intervention :

Est entendu lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1124** (cf. *supra*) [21 juin 1971] (p. 1168, 1169).

**JAVELLY** (M. MAXIME) [Alpes-de-Haute-Provence].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

## Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions qui précèdent pourront être appliquées, dans les mêmes conditions, aux personnes privées, physiques ou morales qui emploient des salariés dans les villes de plus de 100.000 habitants ainsi que dans le périmètre des communautés urbaines, constituées par la loi, si ces villes ou les communes qui constituent ces communautés le désirent. » (p. 741, 744). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1338, 1339). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations sur les agents en fonction dans les campagnes (p. 2878). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 79) : amendement de *M. Lucien Gautier* tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure (p. 2911).

**JOURDAN** (M. PIERRE) [Ardèche].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

**JOZEAU-MARIGNE** (M. LÉON) [Manche].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

Est nommé président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

Est nommé membre du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire [26 novembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

## Dépôts législatifs :

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la filiation [4 novembre 1971] (n° 16).

*Rapport* fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, sur la filiation [10 décembre 1971] (n° 73).

*Rapport* fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [17 décembre 1971] (n° 127).

## Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : dans l'amendement de *M. Mignot* tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article, soutient la partie consacrée à la procédure de la fusion après la consultation des conseils municipaux (p. 945) ; Art. 3 bis nouveau : amendement de *M. Mignot* tendant, après l'article 3, à insérer un nouvel article relatif aux éventuelles fusions de communes dépendant de départements différents (p. 952) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 974). — Explique son vote sur l'amendement de *M. Chauvin* déposé, lors d'une deuxième délibération, à l'article 4 (dispositions spéciales en faveur des enfants handicapés) et sur l'ensemble du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale [18 juin 1971] (p. 1035, 1036). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions

diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : amendement de M. Dailly tendant à compléter (in fine) le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa concernant les délais en cas d'aliénation pour payer des droits de mutation (p. 1243, 1244). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1289, 1290). — Prend part, en qualité de président de la commission des lois, à la discussion de la proposition de loi de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclocque tendant à modifier l'article 870-25 du code rural [14 octobre 1971]. — Discussion de l'article unique. — Art. 4 (nouveau) : amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, assorti d'un sous-amendement de M. de Hauteclocque, tendant à insérer cet article additionnel ayant pour but d'introduire un article 845-2 dans le code rural (possibilité pour le preneur, lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de résilier chaque année son bail, avec maintien des avantages prévus par la loi) (p. 1738, 1739) ; Après l'article 4 nouveau : observation sur la recevabilité de l'amendement du Gouvernement tendant à ajouter un article additionnel 5 (p. 1740). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la filiation [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1912 à 1915). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation liminaire sur l'économie de l'article (p. 1920) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article 311-5 du code civil : « Art. 311-5. — Le tribunal de grande instance, statuant en matière civile, est seul compétent pour connaître des actions relatives à la filiation. » (p. 1921) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article 311-6 du code civil : « Art. 311-6. — En cas de délit portant atteinte à la filiation d'un individu, il ne peut être statué sur l'action pénale qu'après le jugement passé en force de chose jugée sur la question de filiation. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du texte proposé pour l'article 311-12 du code civil : « ... les tribunaux peuvent, néanmoins, dans l'intérêt de l'enfant, accorder à cette partie un droit de visite. » (p. 1921, 1922) ; sa remarque d'ordre général sur la section III qui traite des conflits de lois relatifs à l'établissement de la filiation (p. 1922) ; son amendement au texte proposé pour l'article 311-14 du code civil ainsi rédigé : « Art. 311-14. — Si l'enfant légitime et ses père et mère, l'enfant naturel et l'un de ses père et mère ont en France leur résidence habituelle, commune ou séparée, la filiation est régie par la loi française. » (p. 1922, 1923) ; son amendement tendant, après le texte proposé pour l'article 313-1, à insérer un article 313-2 (nouveau) ainsi conçu : « Art. 313-2 (nouveau). — Lorsque la présomption de paternité est écartée dans les conditions prévues aux articles précédents, la filiation de l'enfant est établie à l'égard de la mère comme s'il y avait eu désaveu admis en justice. Chacun des époux peut demander que les effets de la présomption de paternité soient rétablis, en justifiant que, dans la période légale de la conception, une réunion de fait a eu lieu entre eux, qui rend vraisemblable la paternité du mari. » (p. 1923) ; son amendement tendant, dans le texte proposé pour l'article 313 du code civil : 1° à supprimer le deuxième alinéa ainsi rédigé : « La filiation de cet enfant est établie à l'égard de la mère comme s'il y avait eu désaveu admis en justice. » ; 2° à supprimer le quatrième alinéa (cf. supra art. 313-2 nouveau) (ibid.) ; son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 316 du code civil, à remplacer les mots : « dans les trois mois », par les mots : « dans les six mois » (p. 1924) ; répond à une demande de précision de M. Marceilhac (ibid.) ; observations sur la teneur de l'article 318 du code civil (p. 1925) ; amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Namy, tendant, dans le texte proposé pour l'article 318 du code civil, après les mots : « ... paternité du mari », à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... en justice, si elle justifie de faits propres à démontrer qu'il ne peut en être le père » (p. 1925, 1927, 1928) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 318-1 du code civil : « Elle doit être introduite par la mère et son nouveau conjoint dans les six mois de leur mariage et avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de sept ans. » (p. 1928) ; son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 324 du code civil, ainsi conçu : « Le juge peut retenir l'absence ou le refus de répondre à une comparution personnelle comme équivalent à un commencement de preuve par écrit. » (p. 1929) ; son amendement de forme au texte proposé pour l'article 327 du code civil qu'il y a lieu de rédiger ainsi : « Art. 327. — Après la mort du mari, ses héritiers auront pareillement le droit de contester sa paternité soit à titre préventif, soit en défense à une action en réclamation d'état, si le mari était encore dans le délai utile pour le faire. » (ibid.) ;

amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 333-2 du code civil qui stipule que la requête, aux fins de légitimation, faite seulement par l'un des parents n'est recevable qu'avec le consentement de son conjoint (p. 1930, 1931) ; son amendement de forme tendant à supprimer le mot « actuellement » dans le texte proposé pour l'article 333-2 du code civil (p. 1931) ; son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 333-4 du code civil par la phrase suivante : « elle n'emporte pas modification du nom de l'enfant, sauf décision contraire du tribunal. » (p. 1932) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article 333-5 du code civil : « Art. 333-5. — Si la légitimation par autorité de justice a été prononcée à l'égard des deux parents, l'enfant prend le nom du père ; s'il est mineur, il est statué sur sa garde par le tribunal, comme en matière de divorce. » (ibid.) ; son amendement tendant, au début du texte proposé pour l'article 334-4 du code civil, à remplacer les mots : « Dans les autres cas, ... », par les mots : « Lorsque les deux parents n'ont pas fait la déclaration conjointe prévue à l'article 334-2, ... » (p. 1933) ; le retire (ibid.) ; amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant, au début du texte proposé pour le même article, à écrire : « Dans tous les autres cas... » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 334-7 bis qui impose aux enfants naturels les mêmes devoirs qu'aux enfants légitimes vis-à-vis de leurs parents (ibid.) ; son amendement tendant d'abord à modifier la rédaction finale du texte proposé pour l'article 334-9 du code civil, puis à proposer la rédaction suivante pour l'article entier : « Art. 334-9. — Tant qu'elle n'a pas été contestée en justice, la filiation légitime déjà établie par la possession d'état rend irrecevable l'établissement d'une filiation naturelle qui la contredirait. » (p. 1934) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 1<sup>o</sup> du texte proposé pour l'article 340 du code civil : « 1<sup>o</sup> Dans le cas d'enlèvement ou de viol pendant la période légale de la conception ; » (p. 1935) le retire (ibid.) ; son amendement tendant, à l'alinéa 2<sup>o</sup> du texte proposé pour le même article 340, après les mots : « promesse de mariage », à supprimer les mots : « ou fiançailles » (ibid.) ; le retire (p. 1936) ; retire son amendement pour se rallier à celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa 4<sup>o</sup> du même article 340 (déclaration par voie de justice de la paternité en cas de concubinage notoire) (ibid.) ; retire son amendement pour se rallier à celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant, à l'alinéa 1<sup>o</sup> du texte proposé pour l'article 340-1 du code civil, après les mots : « ... examen des sangs... », à ajouter les mots : « ... ou de toute autre méthode médicale certaine... » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 340-7 du code civil relatif aux subsides éventuels accordés par les juges à l'enfant (p. 1937) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 342 du code civil qui limite la preuve par témoins dans le cas de relations hors mariage (ibid.) ; son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte proposé pour ce même article 342 : « L'action est recevable même si le père ou la mère était, au temps de la conception, engagé dans les liens du mariage avec une autre personne, ou s'il existait entre eux un des empêchements à mariage réglés par les articles 161 à 164 du présent code. » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes, autres que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1938 ; 1943) ; son amendement de coordination au début du texte proposé pour l'article 342-4 du code civil (p. 1943) ; Art. 5 : son amendement tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 759 du code civil (déné à l'enfant naturel de se prévaloir en justice contre les dispositions testamentaires allant à l'encontre de ses droits d'héritier) (p. 1945) ; amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer la fin du premier alinéa du texte proposé pour l'article 761 du code civil, ce qui aurait pour résultat de donner les mêmes droits successoraux à l'enfant adultérin et à l'enfant légitime (ibid.) ; amendement de Mme Lagatu tendant, dans le texte proposé pour l'article 761 du code civil, à supprimer les mots : « en général » (p. 1946) ; son amendement tendant à compléter, in fine, le texte proposé pour l'article 761 bis du code civil, par un alinéa ainsi rédigé : « Dans le cas prévu à l'article 760, le conjoint survivant peut demander cette attribution préférentielle en usufruit seulement » (ibid.) ; son amendement de coordination tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa du texte proposé pour l'article 760 du code civil (cf. supra, art. 761 bis) (p. 1947) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 763 du code civil : « L'attribution prend effet à l'ouverture de la succession lorsqu'elle n'a pas été antérieurement acceptée par l'attributaire » (ibid.) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'ar-

ticle 763-1 du code civil (partage des biens entre l'enfant adultérin et le ou les enfants légitimes à l'ouverture de la succession) (ibid.) ; son amendement de forme tendant à supprimer les mots : « de relations adultérines » dans le troisième alinéa du texte proposé pour l'article 767 du code civil (p. 1948) ; Art. 6 : son amendement de forme tendant à fusionner les deux alinéas du texte proposé pour l'article 913 du code civil (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article 913-2 du code civil : « Art. 913-2. — L'enfant naturel ne peut exercer de droits de réservataire dans la succession des ascendants de ses père et mère en cas de renonciation de ces derniers à ladite succession, sans préjudice de son droit de demander à cette succession, s'il est dans le besoin, une pension alimentaire selon les règles de l'article 207-1. » (p. 1949) ; son amendement de coordination tendant à supprimer le mot : « légitimes » dans le texte proposé pour l'article 913-1 du code civil (ibid.) ; son amendement tendant à compléter, in fine, le texte proposé pour l'article 915-2 du code civil, par l'alinéa suivant : « Les héritiers peuvent, toutefois, écarter cette réclamation en accordant au demandeur une part égale à celle dont il eût bénéficié sans l'application des articles 760 et 761. » (ibid.) ; Art. 18 : son amendement d'harmonisation tendant à rédiger le texte proposé pour cet article en conformité des dispositions adoptées pour l'article 318-1 du code civil (p. 1950).

— Intervient, en tant que président de la commission des lois, dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 37 : amendement de M. Caillavet tendant à compléter, par la phrase suivante : « ces sommes portent intérêt au taux de 5 p. 100 », le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « — 50 p. 100 de la valeur du droit de présentation versés en cinq annuités égales à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi ; » (p. 2038, 2039). — Intervient, en tant que président de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **instituant l'aide judiciaire** [18 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. de Montigny tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle peut être accordée pour l'ensemble ou pour partie du procès. » (p. 2088) ; Art. 21-3 : amendement de M. de Montigny tendant après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui évoque le cas où l'aide judiciaire est demandée pour toute la famille vivant au même foyer (p. 2097, 2098) ; Art. 21-7 : amendement de M. de Montigny tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que l'indemnité forfaitaire mise à la charge de l'Etat au bénéfice des auxiliaires de justice, tant pour l'aide judiciaire totale que pour l'aide partielle, sera fixée par décret (p. 2100) ; Art. 15-3 : amendement de M. de Montigny tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à supprimer le mot « forfaitaire » (p. 2101) ; Art. 33 : amendement de coordination (cf. supra art. 7) de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article concernant les correctifs pour charges de famille (p. 2105). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur le problème des collectivités locales, notamment en ce qui concerne le problème de leurs finances (p. 2501, 2502). — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations pour se féliciter de l'effort certain du Gouvernement pour améliorer le recrutement des magistrats et pour améliorer le régime de la détention dans les prisons (p. 2532, 2533). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi sur la filiation** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3096). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 318-1 du code civil : « ... dans les six mois de leur mariage et avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de sept ans. » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 342 du code civil qui traite du problème de la preuve des relations de la mère avec l'auteur de l'enfant (p. 3097) ; son amendement tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 342-3 du code civil qui traite de la « pluripaternité » (p. 3097, 3098, 3099) ; Art. 5 : son amendement tendant à rétablir le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 761 bis du code civil dans la rédaction suivante : « Le conjoint peut exercer ce droit lorsqu'il vient à la succession par application, soit de l'article 760, soit de l'article 767, et il peut, dans tous les cas, l'exercer en demandant une attribution préférentielle sur ces mêmes biens en usufruit seulement. » (p. 3100) ; son amendement tendant à supprimer le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article 767 du code civil qui accorderait un usufruit des trois quarts (ibid.) ; son

**amendement de coordination**, tendant à supprimer le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 760 du code civil (p. 3101) ; Art. 18 : son amendement tendant à remplacer « cinq années », par « sept années » (ibid.). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois, dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi portant réforme des professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 55 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'exercice par les étrangers des activités de conseil juridique et de rédaction d'actes (p. 3124). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois, dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi instituant l'aide judiciaire** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. Le Bellegou tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer la phrase : « Elle peut être accordée en cours d'instance », par la phrase : « Elle peut être accordée pour tout ou partie du procès. » (p. 3132) ; amendement de M. de Montigny, au troisième alinéa, tendant à reprendre le texte adopté par le Sénat en première lecture et relatif à l'octroi de l'aide judiciaire aux étrangers (p. 3133) ; Art. 7 bis : amendement de M. de Montigny tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « En matière de cassation », par les mots : « Devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation » (p. 3134) ; Art. 21-7 : observations sur les précisions à attendre du décret concernant l'aide judiciaire totale ou partielle (p. 3137). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la filiation** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3298, 3299). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois, dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur l'opportunité du vote par division, demandé par M. Pleven, ministre de la justice, sur l'amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (p. 3314). — Prend part, en qualité de président et rapporteur de la commission des lois, à la discussion, **en troisième lecture**, de la **proposition de loi tendant à modifier diverses dispositions du code rural** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3352). — Prend part, en qualité de président de la commission des lois, à la discussion, **en troisième lecture**, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3374, 3375).

**JUNG (M. Louis)** [Bas-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé **délégué titulaire** représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**Question orale :**

**M. Louis Jung** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que sa décision de ne plus accorder de dérogation autorisant un contrat d'apprentissage pour les enfants de quatorze ans pose des problèmes très graves tant au point de vue économique que familial, ceci d'autant plus que ni les structures d'accueil ni le personnel ne sont en place. L'application stricte de cette législation ne tenant nullement compte de la volonté des parents et de l'intérêt de l'artisanat, il lui demande de réviser sa position sur ce point [20 avril 1971] (n° 1107). — Réponse [18 mai 1971] (p. 427, 428).

**Interventions :**

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1107** (cf. supra) [18 mai 1971] (p. 428). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1328, 1329). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur l'équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 : explication de vote sur l'amendement de M. Monory tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait

le Gouvernement à instituer les concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives (p. 1512). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT.** — Discussion générale. — Observations sur l'infrastructure routière et les rémunérations des ingénieurs des Ponts et Chaussées (p. 2261). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1971]. — **ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 79) :** explique son vote sur l'amendement de M. Lucien Gautier tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure (p. 2911, 2912).

**JUNILLON (M. LUCIEN)** [Drôme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des essences forestières [2 avril 1971] (n° 166).

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'amélioration des essences forestières [13 mai 1971] (n° 229).

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à adapter le corps des lieutenants de louteterie à l'économie moderne [27 mai 1971] (n° 261).

Proposition de loi tendant à assujettir les bénéficiaires d'autorisations de construire et d'exploiter des canalisations pour le transport, ainsi que des cavités souterraines pour le stockage de produits chimiques, hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression, à une redevance destinée aux communes sur le territoire desquelles sont situées lesdites canalisations ou cavités. [30 juin 1971] (n° 406).

Proposition de loi tendant à faire bénéficier les travaux publics et les marchés de fournitures des communes du taux minimum de la T. V. A. [30 juin 1971] (n° 409).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des essences forestières [15 avril 1971]. — Discussion générale (p. 131, 132). — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à compléter cet article par un troisième alinéa relatif aux sanctions susceptibles de frapper quiconque se sera opposé au contrôle des matériels forestiers de reproduction (p. 133, 134). — Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Fernand Chatelain relative à l'enneigement du réseau routier de la vallée du Rhône en décembre 1970 [20 avril 1971] (p. 177, 178). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 412, 413). — Suite de la discussion [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observation ayant trait au délai de deux ans pour le recouvrement de la redevance (p. 453). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la **politique agricole du Gouvernement** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 656 à 659, 665). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à adapter le corps des lieutenants de louteterie à l'économie moderne [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 791, 792). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer « honorifiques » par « bénévoles » (p. 792) ; Art. 3 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « de leur aptitude physique », à ajouter les mots : « et de leur compétence cynégétique » (p. 794) ; son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du deuxième alinéa de

cet article : « Ces chiens seront exempts de toute taxe » (ibid.) ; Art. 4 : son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du second alinéa de cet article : « Sous la même peine, une copie doit être adressée au directeur départemental de l'agriculture ainsi qu'au président de la fédération départementale des chasseurs (ibid.) ; son amendement tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... de leur commission, ainsi que d'un insigne... », par les mots : « de leur commission ou d'un insigne... » (ibid.) ; Art. 6 : observation sur la sortie des chiens (p. 795). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Edouard Bonnefous, de M. Jacques Pelletier et de Mme Marie-Thérèse Goutmann relatives à la **situation des théâtres lyriques nationaux** [22 juin 1971] (p. 1182 à 1184). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du **VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1315 à 1318).

## K

**KASPEREIT (M. GABRIEL)**, secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1004, 1005).

**KAUFFMANN (M. MICHEL)** [Bas-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Questions orales :

M. Michel Kauffmann expose à M. le ministre de l'agriculture que, malgré un désir maintes fois exprimé, les exploitants agricoles ne peuvent toucher une pension d'invalidité, que si celle-ci atteint 100 p. 100 d'incapacité de travail, alors que leurs conjoints en sont encore totalement privés. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, et les mesures qu'il envisage pour rétablir également en ce domaine la parité sociale des agriculteurs avec celle des professions affiliées au régime général des assurances sociales [16 novembre 1971] (n° 1169).

M. Michel Kauffmann expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'en vertu d'un arrêté émanant de son ministère, la vignette 1972 doit être apposée sur le pare-brise des automobiles pour lesquelles elle a été délivrée, et que c'est obligatoirement l'original du document qui doit y figurer. En cas de perte ou de vol, un duplicata peut être délivré au prix de dix francs. Il estime cette décision regrettable et lui demande pour quelles raisons il n'autorise pas l'apposition sur le pare-brise des voitures d'une reproduction de la vignette, ou n'accepte pas la délivrance gratuite des duplicata en cas de perte ou de vol de l'original [16 novembre 1971] (n° 1170).

#### Questions orales avec débat :

M. Michel Kauffmann demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir préciser au Sénat la politique agricole qu'il entend poursuivre en matière d'élevage et plus particulièrement les options qu'il a choisies pour assurer une meilleure rentabilité des productions bovines et porcines, quelle est la nouvelle doctrine de son ministère en matière de remembrement et les mesures qu'il compte prendre pour en hâter l'achèvement, notamment dans les régions défavorisées par un parcellement excessif, comme c'est le cas pour le département qu'il représente. Il lui demande enfin si, en matière de protection sociale, le Gouvernement envisage d'octroyer aux agriculteurs exploitants ainsi qu'aux aides familiaux les pensions d'invalidité dans les mêmes conditions que pour les assujettis au régime général de la sécurité sociale, c'est-à-dire à partir de 66,5 p. 100 d'incapacité reconnue [20 avril 1971] (n° 100). — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 614 à 628).

M. Michel Kauffmann rappelle à M. le Premier ministre que le 4 novembre 1950, M. Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères, signait au nom de la France la convention européenne des droits de l'homme. Dans son allocution, M. Schuman avait estimé qu'elle constituait « les fondations sur lesquelles nous voulons asseoir la défense de la personne humaine contre toutes les tyrannies et contre tous les totalitarismes ».

Le 20 mars 1952, il signait pour la France le premier protocole additionnel. Depuis, il y en a eu quatre autres que notre pays n'a pas signés. Par ailleurs, la Convention n'a jamais été soumise au Parlement français pour ratification. S'il y avait à l'époque quelques motifs pour retarder la ratification par la France de cette Convention, il n'en est plus de même aujourd'hui, où notre pays est libre d'engagements coloniaux. Berceau des droits de l'homme, la France se doit à présent de ratifier rapidement la Convention en question et de signer les protocoles additionnels. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, et de lui préciser quelles sont les raisons qui empêcheraient encore le Gouvernement de soumettre au Parlement la ratification nécessaire à son application. (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*) [16 novembre 1971] (n° 134).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur sa question orale concernant la **politique agricole de Gouvernement** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 618, 619, 622). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1337, 1338). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur le problème du bilinguisme dans les départements alsaciens (p. 2206). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur le développement des connaissances, c'est-à-dire la formation des hommes, l'amélioration des structures d'exploitation et des équipements, organisation de l'activité agricole (p. 2304 à 2306). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations sur les engagés volontaires des deux guerres et sur les enrôlés de force dans l'armée allemande des combattants résidant en Alsace-Lorraine (p. 2420, 2421).

**KIEFFER (M. ALFRED)** [Bas-Rhin].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan.* [6 octobre 1971].

#### Dépôt législatif :

*Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, adopté à Bruxelles, le 20 août 1970.* [3 décembre 1971] (n° 57).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du **protocole additionnel à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 6 juillet 1970.** [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2941, 2942). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée maximale du travail [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation sur la durée du travail dans les régions particulièrement touchées par de longues intempéries (p. 3094).

**KISTLER (M. MICHEL)** [Bas-Rhin].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente* [28 juin 1971].

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971* [14 décembre 1971].

#### Dépôt législatif :

*Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue* [15 juin 1971] (n° 321).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation de la formation professionnelle continue [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 992, 993). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 37 : soutient l'amendement de M. Kauffmann tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « En ce qui concerne les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la date d'entrée en vigueur de la présente loi et ses modalités particulières d'application, tenant compte des circonstances locales, seront fixées par décret en Conseil d'Etat. » (p. 1055). — Intervient dans la discussion des articles du **projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Art. 16 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer le taux de « 0,80 p. 100 » par le taux de « 0,60 p. 100 » (p. 1067) ; son amendement tendant au dernier alinéa de cet article, à remplacer le taux de « 10 p. 100 » par le taux de « 20 p. 100 » (p. 1072, 1073) ; le retire (p. 1073). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1386, 1387). — Discussion des articles. — Art. 9 : son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas de cet article par un alinéa ainsi rédigé : « La présente loi n'est pas applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. » (p. 1388). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1972]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes de main-d'œuvre (personnel hautement qualifié, emploi des femmes, immigration des ouvriers étrangers) et de plein emploi pour répondre aux besoins sans cesse croissants de l'industrie, sur l'inspection du travail (p. 2843, 2844). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 17 : explique son vote sur l'amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer le paragraphe I de cet article (attribution d'une allocation compensatrice lors de la répartition entre les communes et les départements de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires (p. 3058). — **Nouvelle lecture** [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 17 : amendement de la commission des finances, soutenu par M. Descours Desacres, ayant pour objet la répartition entre les collectivités locales de la fraction du versement représentatif de la taxe sur les salaires (p. 3367).

#### L

**LABONDE (M. PIERRE)** [Aube].

*Elu Sénateur le 26 septembre 1971.*

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

**LACAZE (M. JEAN)** [Tarn-et-Garonne].

*Est nommé membre de la commission des affaires culturelles* [6 octobre 1971].

**LACHOMETTE (M. JEAN DE)** [Haute-Loire].

*Est nommé secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées* [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne** [9 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. du Luart tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ...et après avis du président de la fédération départementale des chasseurs,...* » (p. 793).

**LACOSTE** (M. ROBERT) [Dordogne].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé vice-président* de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [6 octobre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

**Intervention :**

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ÉDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité de construire plus d'établissements d'enseignement malgré le léger ralentissement de la croissance des effectifs constaté, la nécessité d'accroître la part de l'Etat pour le ramassage scolaire et améliorer le système d'attribution des bourses, renforcer l'action entreprise pour une meilleure gestion administrative (p. 2199 à 2200).

**LAFLEUR** (M. HENRI) [Nouvelle-Calédonie].

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — DISCUSSION générale. — Observations sur le problème posé par la surproduction de nickel en Nouvelle-Calédonie (p. 2785, 2786).

**LAGATU** (Mme CATHERINE) [Paris].

*Est nommée membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

*Est nommée secrétaire* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

*Est nommée membre* de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Proposition de loi* tendant à assurer l'égalité des époux dans la direction de la famille et la gestion de la communauté (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 163).

*Proposition de loi* tendant à accorder aux mères de famille salariées des congés payés pour soigner un enfant malade [3 juin 1971] (n° 286).

*Proposition de loi* tendant à modifier les articles 14 et 76 du livre II du code du travail afin d'améliorer les conditions de travail des femmes salariées [3 juin 1971] (n° 287).

*Proposition de loi* tendant à modifier l'article 54 B du livre II du code du travail afin d'aménager le temps de repos de certaines mères de famille à l'intérieur des entreprises privées [3 juin 1971] (n° 289).

*Proposition de loi* tendant à l'orientation et au développement de la formation professionnelle [14 juin 1971] (n° 312).

*Proposition de loi* tendant à doter Paris d'un statut démocratique de « Ville-Capitale » [18 décembre 1971] (n° 139).

**Questions orales :**

**Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur quelques revendications essentielles du personnel des centres d'orientation scolaire et professionnelle, à savoir : la sortie immédiate du statut ; sa mise en application avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ; l'amélioration des conditions de reclassement pour le personnel en place. En conséquence, elle le prie de bien vouloir lui donner des précisions quant à la date de sortie de ce statut, quant à son application et aux améliorations des conditions de reclassement du personnel [4 mai 1971] (n° 1120). — Réponse [25 mai 1971] (p. 499, 500).

**Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur le fait suivant : malgré les engagements pris par le Gouvernement, les décrets d'application concernant le paiement de l'allocation orphelins, dont le principe a été voté en décembre par les deux assemblées, ne sont pas encore publiés. Les familles concernées connaissent une vie si difficile qu'elles ne sauraient attendre indéfiniment. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir faire connaître, avec les raisons qui ont motivé un tel retard, la date prévue pour la sortie des décrets d'application de la loi susmentionnée [25 mai 1971] (n° 1126). — Réponse [8 juin 1971] (p. 704, 705).

**Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur les faits suivants : 1° le conseil de Paris avait, en mars 1968, voté un mémoire tendant à la construction, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, d'une bourse du travail ; 2° un permis de construire a été récemment délivré à une société immobilière privée, 50, rue Bouret, sur une partie du terrain prévu pour la construction de la bourse du travail ; 3° « Les permis de construire sont de la compétence du préfet ou du ministre et non pas du conseil de Paris », vient de rappeler le préfet de Paris (B. M. O., séance du 19 avril 1971, p. 23) ; 4° le permis de construire délivré montre une fois de plus que le pouvoir est exercé à Paris par M. le préfet et qu'il est beaucoup plus dans le sens des intérêts privés que dans celui des travailleurs. Dans le cas précis, il est bon de rappeler que les locaux syndicaux sont très insuffisants dans la capitale et que l'exigence de nouveaux locaux est exprimée par l'ensemble des syndicats. En conséquence, elle lui demande dans quelles conditions le permis de construire précité a pu être délivré [25 mai 1971] (n° 1127). — Réponse [8 juin 1971] (p. 705).

**Mme Catherine Lagatu** demande à *M. le ministre de l'éducation nationale*, qui a récemment fait effectuer auprès des stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage une enquête relative à la garde de leurs jeunes enfants qui ne peuvent être admis à l'école maternelle : 1° quel est le nombre de stagiaires qui ont souhaité qu'une place soit réservée à leurs enfants dans une crèche ; 2° quelles mesures concrètes ont été prises pour donner satisfaction aux diverses demandes ; 3° en l'absence de places dans les crèches, quelles mesures ont été prises pour que soient versées aux stagiaires, immédiatement, des indemnités de garde d'enfants ; 4° quelle est la « politique » du ministère de l'éducation nationale en matière de crèche étant donné la féminisation très grande du corps enseignant [19 octobre 1971] (n° 1158). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1972, 1973).

**Mme Catherine Lagatu** demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* : 1° les raisons qui l'ont amené à envisager la fermeture du C. E. G. du Faou ; 2° si, compte tenu des explications fournies par la municipalité, les enseignants, les associations de parents d'élèves, compte tenu également que le C. E. G. a fait son plein, la fermeture de l'établissement est toujours envisagée, à quelle date, au profit de quel autre établissement [21 octobre 1971] (n° 1159). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1973, 1974).

**Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur l'utilisation future des terrains rendus libres par la désaffectation de la manufacture des tabacs située 12, rue de Charenton, à Paris (12<sup>e</sup>). En effet, les dernières machines ont été déménagées en novembre 1969 ; depuis cette date, les bâtiments sont laissés à l'abandon. A une question des conseillers de Paris, qui faisaient valoir les difficultés aiguës rencontrées par les groupes scolaires voisins et souhaitaient pouvoir utiliser ces terrains devenus libres pour faire face aux divers besoins scolaires, il fut répondu, le 4 mars 1970, « que le ministère de l'économie et des finances avait été saisi afin de

faire connaître ses intentions quant à l'utilisation future de cet emplacement », et le 24 septembre 1971 il était précisé « qu'une étude était en cours entre le ministère de l'économie et des finances et le S. E. I. T. A. pour la mise au point de l'utilisation de ces terrains ; et que ce n'est que lorsque ce projet d'utilisation aura été défini qu'il sera possible de savoir si une parcelle pourra être acquise au profit du groupe scolaire voisin ». En conséquence, elle lui demande quant il sera en mesure de faire connaître sa réponse concernant l'utilisation de ces terrains [4 novembre 1971] (n° 1164). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1974).

#### Interventions :

Est entendue lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1120** (cf. supra) [25 mai 1971] (p. 500). — Est entendue lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1126** (cf. supra) [8 juin 1971] (p. 705). — Est entendue lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1127** (cf. supra) [8 juin 1971] (ibid.). — Est entendue, au lieu et place de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de M. Serge Boucheny concernant les conclusions à tirer de l'enquête parlementaire relative aux **abattoirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Villette** [9 juin 1971] (p. 767, 768). — Intervient dans la discussion : I. — du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale ; II. — des **projets de loi**, adoptés par l'Assemblée nationale : 1° relatif à l'apprentissage ; 2° portant organisation de la formation professionnelle continue ; 3° sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1001 à 1003). — Discussion des articles : 1° du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**. — Après l'article 4 : son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif aux classes de rattrapage et aux classes préparatoires et pré-professionnelles (p. 1011, 1012) : Art. 11 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « enseignements généraux », à supprimer les mots : « de même niveau » (p. 1021) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant à compléter, in fine, le premier alinéa du même article par les mots suivants : « du second cycle du second degré » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les maîtres des disciplines technologiques et professionnelles sont recrutés à des niveaux équivalents à ceux retenus pour les maîtres des disciplines générales. » (p. 1021, 1022) ; le retire (p. 1022). — Suite de la discussion [18 juin 1972]. — Art. 12 : amendement de M. Chauvin tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article afin de permettre aux professionnels non salariés de pouvoir également dispenser un enseignement technologique (p. 1033) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1036). — 2° du **projet de loi relatif à l'apprentissage**. — Art. 3 : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la nature de l'enseignement dispensé par les centres de formation d'apprentis (p. 1039) ; Après l'article 6 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « La convention passée entre l'Etat et l'organisme gestionnaire comporte une clause prévoyant l'institution d'un conseil de perfectionnement composé des représentants des employeurs, des syndicats représentatifs, de l'administration, des enseignants et des apprentis. » (p. 1041) ; le retire (ibid.) ; Art. 27 : son amendement tendant à supprimer cet article relatif au versement de la taxe d'apprentissage (p. 1051). — 3° du **projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue**. — Art. 8 : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « qui ne peut excéder 100 heures par an », par les mots : « est de quatre heures par semaine ou 200 heures par an et... » (p. 1064) ; Art. 16 : son amendement tendant, au cinquième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « sans déduction », par les mots : « déduction faite » (p. 1070). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi relatif à l'apprentissage** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 19 : amendement de M. Chauvin tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (référence à l'âge de l'apprenti quant au salaire qu'il doit recevoir) (p. 1395). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative au **statut de l'O. R. T. F.** [19 octobre 1971] (p. 1767, 1768, 1769, 1770). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur la **filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1916, 1917). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement, soutenu par M. Namy, au texte proposé pour l'article 318 du code civil (p. 1927, 1928) ; son amendement tendant à supprimer le texte proposé pour

l'article 333-2 du code civil qui stipule que la requête, aux fins de légitimation, faite seulement par l'un des parents n'est recevable qu'avec le consentement de son conjoint (p. 1930) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes, autres que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1942) ; Art. 5 : son amendement tendant à supprimer la fin du premier alinéa du texte proposé pour l'article 761 du code civil, ainsi rédigée : « ... ; mais chacun d'eux ne recevra que la moitié de la part à laquelle il aurait eu droit si tous les enfants du défunt, y compris lui-même, eussent été légitimes. » (p. 1945, 1946) ; son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour le même article 761 et conséquence du précédent (p. 1946) ; son amendement tendant, dans le texte proposé pour l'article 757 du code civil, à supprimer les mots : « en général » (ibid.). — Est entendu lors des réponses de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [16 novembre 1971] à ses **questions orales** (cf. supra) n° 1158 (p. 1972, 1973), n° 1159 (p. 1973, 1974) et n° 1164 (p. 1974). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIERE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : son amendement tendant à insérer un article additionnel visant à aménager favorablement le nombre de parts à prendre en considération pour la division du revenu imposable et à modifier en conséquence l'article 194 du code général des impôts (p. 2150) ; son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Pour le calcul de leur revenu net imposable à l'impôt sur le revenu, les mères de famille occupant un emploi salarié pourront déduire de leur revenu annuel brut le montant des frais afférents à la garde de leurs enfants. » (p. 2151, 2152). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'avenir réservé à l'enseignement technologique et professionnel (p. 2216, 2217). — Suite de la discussion [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION - OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes de la presse (p. 2473, 2474). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3083, 3084). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi sur la filiation** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 342-3 du code civil qui traite de la « pluripaternité » (p. 3099).

LALLOY (M. MAURICE) [Seine-et-Marne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter in fine les alinéas a) et b) du texte présenté pour l'alinéa 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation par un nouvel alinéa destiné à permettre un contrôle efficace du fonctionnement des fosses septiques (p. 1222), le retire (ibid.) ; son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté par l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation par deux alinéas visant à protéger, au maximum, les espaces boisés qui peuvent se trouver sur des terrains constructibles (p. 1223). — Intervient, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la suite de la discussion, du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observations sur les dangers représentés par la pollution des rivières et la pollution atmosphérique, la nécessité de ménager les espaces verts et de faire l'effort indispensable pour l'information du public (p. 2681 à 2683). — Intervient

dans la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 ter : co-auteur avec M. Dulin d'un amendement tendant à compléter l'énumération figurant à la suite du troisième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « ... et, d'une manière générale, à celles de ces sociétés qui, agissant pour le compte exclusif de leurs sociétaires, effectuent des opérations de même nature que celles usuellement pratiquées par les agriculteurs agissant individuellement. » (p. 3365).

**LAMBERT (M. MARCEL)** [Morbihan].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail [6 mai 1971] (n° 211).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (anciens combattants et victimes de guerre), sur le projet de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 31).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 442, 443). — Discussion des articles. — Art 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « Les salariés employés par des particuliers à des travaux domestiques... », par les mots : « Les employés de maison et... » (p. 443, 444) ; son amendement tendant, après les mots : « ... les gardiens d'immeubles... », à ajouter les mots : « ... à usage d'habitation... » (p. 444) ; son amendement tendant à supprimer les mots : « ... et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail. » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Sont considérés comme employés de maison les salariés employés par des particuliers à des travaux domestiques. » (ibid.) ; Art. 2 : observations sur la teneur de cet article qui fixe les conditions d'organisation de cette surveillance médicale (ibid.) ; Art. 2 bis (nouveau) : son amendement tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel ainsi rédigé : « Un règlement d'administration publique pris sur rapport des ministres intéressés déterminera les conditions dans lesquelles la surveillance médicale prévue à l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi pourra être rendue applicable aux travailleurs à domicile. » (p. 444, 445) ; Art. 3 : observation sur l'abrogation de l'article 64 e du Livre II du code du travail (emploi des adolescents de moins de dix-huit ans) (p. 445) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles à usage d'habitation et les travailleurs à domicile. » (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés [19 mai 1971]. — Discussion générale (p. 482). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Rend hommage à son prédé-

cesseur, Mme Marie-Hélène Cardot (p. 2412). — Observations sur l'analyse des crédits permettant une majoration des pensions, sur les lacunes constatées pour remédier à la situation des orphelins, sur la retraite du combattant, sur la situation des anciens d'Afrique du Nord, sur les retraites mutualistes, sur la situation des déportés et internés résistants et politiques, enfin sur le rapport constant (p. 2412 à 2416).

**LAMOUSSE (M. GEORGES)** [Haute-Vienne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 69-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (cinéma et théâtres nationaux), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion : I. — du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel, adopté par l'Assemblée nationale ; II. — des projets de loi, adoptés par l'Assemblée nationale : 1° relatif à l'apprentissage ; 2° portant organisation de la formation professionnelle continue ; 3° sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1003, 1004). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente, en remplacement de M. Caillavet, les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1403). — Discussion des articles. — Art. 3 : amendement de M. Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant à supprimer les trois derniers alinéas de cet article qui concernent la création d'un conseil de l'enseignement à distance (p. 1404) ; Art. 9 : amendement de M. Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, après les mots : « de se rendre », à supprimer les mots : « à l'improviste » (p. 1405). — Explique son vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971] (p. 1426). — Soutient la motion, déposée par la commission des affaires culturelles, tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie [28 juin 1971] (p. 1428). — Discussion des articles. — Après l'art. 1<sup>er</sup> : soutient l'amendement de M. Miroudot tendant à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> bis (nouveau) ainsi rédigé : « Les laboratoires de biologie des centres hospitaliers régionaux faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire sont dirigés par des médecins, sauf s'il s'agit de laboratoires de chimie biologique qui sont dirigés par des médecins ou des pharmaciens biochimistes. » (p. 1429). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles remplaçant M. Caillavet, à la discussion, en nouvelle lecture, de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1544). — Intervient dans la suite de la

discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes de la gratuité scolaire et de l'enseignement du premier degré : formation des maîtres dans les écoles normales et enseignement du français (p. 2217, 2218). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma et théâtres nationaux), à la suite de la discussion [3 décembre 1971]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observation sur la gestion de la réunion des théâtres lyriques nationaux et sur la menace qui pèse sur l'industrie du cinéma (p. 2657, 2658).

**LAPLACE (M. ADRIEN)** [Tarn-et-Garonne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**LARTIGUE (M. EMMANUEL)** [Pyrénées-Atlantiques].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observation sur la précarité de la situation des producteurs de maïs (p. 2306, 2307).

**LAUCOURNET (M. ROBERT)** [Haute-Vienne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [17 juin 1971] (n° 330).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [28 juin 1971] (n° 382).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (logement), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 688 à 690). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1141, 1142). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Chatelain tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 159 du code de l'urbanisme et de l'habitation (offices publics d'aménagement et de construction) (p. 1145) ; Art. 3 : amendement de M. Chatelain tendant à supprimer cet article relatif à la création et au rôle des offices publics d'aménagement et de construction (p. 1146) ; son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa du texte présenté pour l'article 161 du code de l'urbanisme et de l'habitation par les mots : « dans

des conditions analogues à celles prévues pour la création des offices publics d'H.L.M. » (ibid.) ; Art. 5 ter (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 5 bis, à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Il sera créé des comités régionaux des habitations à loyer modéré, dans des conditions qui seront définies par un décret en Conseil d'Etat. » (p. 1147) ; Art. 5 quater (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 5 ter (nouveau), à insérer un article additionnel visant à élargir, avant la fin de l'année, la composition des conseils d'administration et des commissions d'attribution des offices d'H.L.M. (p. 1148, 1149) ; Art. 7 : amendement de M. Talamoni, soutenu par M. Chatelain, tendant à supprimer cet article relatif à la création des sociétés anonymes coopératives de production d'habitations à loyer modéré (p. 1149, 1150) ; son amendement rédactionnel tendant, au paragraphe II, à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour l'article 202 du code de l'urbanisme et de l'habitation : « Les sociétés coopératives de construction dont les membres sont soumis aux dispositions des articles 225 à 232... » (p. 1150) ; son amendement rédactionnel tendant, au même paragraphe, à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour le même article dudit code : « Elles sont soumises au même régime fiscal que les organismes d'habitations à loyer modéré » (ibid.) ; observations sur le sort des sociétés coopératives de construction d'H.L.M. déjà existantes (ibid.) ; Art. 7 bis (nouveau) : amendement de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, tendant à insérer cet article additionnel relatif à l'application de la T.V.A. aux organismes d'H.L.M. travaillant pour le compte de sociétés coopératives sous égide (p. 1151) ; Après l'article 8 : amendement de M. Chatelain tendant à insérer un article additionnel prévoyant la création d'une caisse autonome des H.L.M. qui doit se substituer à la caisse des prêts aux organismes d'H.L.M. (p. 1152) ; Art. 9 : amendement de M. Chatelain tendant à compléter le texte présenté pour l'article 178 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation par la phrase suivante : « Les sociétés peuvent voter par correspondance » (p. 1153) ; Art. 12 : son amendement rédactionnel tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 183 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation, à supprimer les mots : « ... autre qu'une société anonyme coopérative d'habitations à loyer modéré... » (p. 1154) ; son amendement tendant, au premier alinéa du texte ci-dessus, à remplacer le nombre : « 2.000 », par le nombre : « 1.000 » (ibid.) ; Art. 14 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 188 du code de l'urbanisme et de l'habitation : « Il est interdit, dans les mêmes conditions, aux personnes physiques et morales autres que les organismes visés à l'article 159 du présent code de faire usage, dans leurs contrats, prospectus, affiches et tous autres documents, de toute appellation susceptible de faire naître une confusion avec les organismes ci-dessus visés » (p. 1155) ; Art. 17 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte proposé pour le quatrième alinéa de l'article 216 du code de l'urbanisme et de l'habitation : « Dans le cas où la situation financière d'un organisme ne lui permet pas de faire face à ses obligations, le ministre... » (le reste sans changement) (ibid.) ; Art. 18 bis : son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions seront reprises à l'article 19 ci-après (p. 1156) ; Art. 19 : son amendement tendant : 1° à modifier le premier alinéa du texte de l'article 233 du code de l'urbanisme et de l'habitation (en y insérant les dispositions prévues à l'article 18 bis précédemment supprimé) et ainsi rédigé : « Les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés civiles constituées sous l'égide des sociétés de crédit immobilier et les sociétés coopératives de construction bénéficiant de prêts accordés dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré sont soumis au contrôle du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'équipement et du logement » 2° à conserver le texte initialement prévu pour cet article (ibid.) ; Art. 20 : son amendement tendant, dans le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 235 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à remplacer les mots : « destiné à rémunérer le contrôle prévu », par les mots : « destiné à couvrir les dépenses du contrôle prévu » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 235 du code de l'urbanisme et de l'habitation par la phrase suivante : « Les représentants des organismes d'habitations à loyer modéré seront associés à la gestion de ce fonds. » (ibid.) ; le retire (p. 1157) ; Art. 21 : son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour compléter le premier alinéa de l'article 236 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à remplacer les mots : « notamment destinée à la réalisation de programmes de logements de transition attribués à des familles inadaptées à la vie sociale », par les mots : « notamment pour la réalisation d'équipements non prévus dans les programmes initiaux de ces organismes »

(ibid.) ; Art. 22 : son amendement tendant, au paragraphe II de cet article, à remplacer les mots : « d'un an », par les mots : « de deux ans » (p. 1157, 1158) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du deuxième alinéa du paragraphe III de cet article : « Les paiements réglés antérieurement par les associés à titre d'apport, notamment sous forme de souscription d'actions, et les paiements réglés par lesdits associés au titre du remboursement des annuités d'emprunts sont déduits de cette valeur. » et sous-amendement de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, tendant à rédiger comme suit la fin de ce texte modificatif : « ... et les paiements, réglés par lesdits associés au titre de l'amortissement du capital compris dans les annuités d'emprunts, sont déduits de cette valeur. » (p. 1158) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de cet article : « Les associés qui n'auront pas demandé à bénéficier des dispositions du paragraphe précédent, dans le délai de deux ans, seront maintenus dans leurs droits tels qu'ils résultent des lois et règlements en vigueur avant la date d'application de la présente loi et des contrats de location qu'ils ont souscrits avant la même date. » (ibid.) ; Art. 23 : son amendement tendant à supprimer cet article (abrogation de l'article 203 du code de l'urbanisme et de l'habitation et garantie des collectivités locales pour les prêts consentis) (p. 1158, 1159) ; Art. 17 : (seconde délibération) (p. 1160). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (logement) à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations sur les mécanismes de financement de la construction, la réforme en cours du secteur H. L. M., le développement urbain, la politique foncière, l'évolution technique de la construction (p. 2272 à 2275). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 51 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3342).

**LAURENS (M. ROBERT)** [Aveyron].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**LAURENT-THOUVEREY (M. CHARLES)** [Jura].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**LA VASSELAIS (M. GUY DE)** [Eure-et-Loir].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**LAVY (M. ARTHUR)** [Haute-Savoie].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**LE BELLEGOU (M. EDOUARD)** [Var].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [9 novembre 1971] (n° 23).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [14 décembre 1971] (n° 95).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [18 décembre 1971] (n° 131).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [18 décembre 1971] (n° 131).

#### Question orale avec débat :

**M. Edouard Le Bellegou** demande à M. le Premier ministre s'il est exact qu'à la suite de la récente déclaration faite par le secrétaire général d'un parti politique mettant gravement en cause l'indépendance de la magistrature, M. le Premier ministre aurait déclaré : « Lorsque M. le Président de la République a tranché, il n'y a plus à discuter ». Dans l'affirmative, il lui demande comment il concilie cette interprétation des pouvoirs respectifs du Président de la République et du Premier ministre avec les obligations imposées par les articles 20 et 21 de la Constitution qui font du Premier ministre le responsable devant le Parlement de la politique du Gouvernement [2 avril 1971] (n° 94). Retrait par son auteur [4 mai 1971] (p. 272).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion de la proposition de résolution de M. Alain Poher tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [22 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Marcihacy tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 5 du règlement du Sénat, à remplacer les mots : « ... rendent publique... », par les mots : « ... ont la faculté de rendre publique... » — explication de vote (p. 200) ; amendement de M. Dailly proposant pour le même texte de substituer aux mots : « ... rendent publique... », les mots : « ... doivent rendre publique... » — explication de vote (p. 201). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la filiation [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1915, 1916). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation sur la nature de « l'absence déclarée » visée dans le texte proposé pour l'article 315 du code civil (p. 1924) ; amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Namy, tendant à faire reconnaître, dans le texte proposé pour l'article 318 du code civil, le droit pour la mère de contester la paternité du mari « en justice » (p. 1927). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1977 à 1981). — Suite de la discussion [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant, au premier alinéa du paragraphe I de cet article, après les mots : « Les membres », à supprimer le mot : « actuels » (p. 2009) ; son amendement tendant, au deuxième alinéa du même paragraphe I, à remplacer les mots : « conditions fixées au titre II de la présente loi », par les mots : « conditions fixées au présent titre » (ibid.) ; son amendement tendant au même alinéa du même paragraphe, à supprimer la troisième phrase ainsi conçue : « Les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de celui d'ancien avoué ou d'ancien agréé au tribunal de commerce » (p. 2009, 2010) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du même alinéa du même paragraphe I : « Les avocats, avoués et agréés en exercice depuis plus de dix ans lors de la mise en vigueur de la présente loi et qui n'entreront pas dans la nouvelle profession pourront solliciter l'honorariat lors de la cessation de leurs fonctions » (p. 2010) ; amendements de MM. Schiélé et Caillavet tendant à supprimer le paragraphe II de cet article (choix laissé à l'avocat de renoncer soit à la plaidoirie, soit à la postulation) (p. 2010, 2011) ; amendement de M. Rosselli tendant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe III de

cet article (permettre à un nombre suffisant d'avocats de s'inscrire aux barreaux organisés auprès des tribunaux de la couronne de Paris) (p. 2011); son amendement tendant au même alinéa du même paragraphe III, à remplacer les mots : « sept ans », par les mots : « cinq ans » (p. 2012); le retire (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du même alinéa du même paragraphe III : « Ils perdront en même temps le bénéfice de la dérogation prévue à l'alinéa précédent, sauf en ce qui concerne les procédures en cours » (ibid.); retire son amendement au quatrième alinéa du paragraphe III (ibid.); son amendement tendant, à l'alinéa 2° du même paragraphe III, à supprimer les mots : « et les agréés près le tribunal de commerce de Corbeil-Essonnes » (ibid.); son amendement du même ordre de l'alinéa 3° du même paragraphe (ibid.); Après l'art. 10 : amendement de M. Héon, soutenu par M. Grand, tendant à insérer un article additionnel qui viserait à donner transitoirement, au nouveau professionnel, le titre d'avocat-avoué (p. 2013); Art. 12 : son amendement tendant à rédiger comme suite le premier alinéa de cet article : « Les avocats collaborent à l'œuvre de justice » (ibid.); Art. 12 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 12, à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Nul ne peut, s'il n'est avocat, assister ou représenter les parties devant les juridictions et les organismes disciplinaires de quelque nature que ce soit, sous réserve des dispositions régissant les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et les avoués près les cours d'appel. Les dispositions qui précèdent ne font toutefois pas obstacle à l'exercice des pouvoirs ou à l'accomplissement des actes prévus par des textes particuliers à certaines matières et, notamment, au libre exercice des droits reconnus aux syndicats professionnels » et, à ce texte, a) sous-amendement de M. Sauvage tendant, après les mots : « Cour de Cassation », à ajouter les mots : « le tribunal des conflits, la Cour des comptes, le conseil des prises »; b) sous-amendement de M. Namy tendant à proposer une nouvelle rédaction du second alinéa relatif au libre exercice des activités des organisations syndicales; c) sous-amendement de M. Geoffroy tendant à rédiger comme suite la fin de ce même alinéa : « ... et, notamment, au libre exercice des droits d'assistance et de représentation, des syndicats professionnels devant tous les organismes disciplinaires ou juridictionnels » (p. 2013, 2014); Art. 10 A : son amendement tendant à supprimer cet article (cf. supra art. 12 bis nouveau) (p. 2014); Art. 13 : son amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article (p. 2015); son amendement tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Les membres des barreaux exercent ces activités devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué » (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Cette autorisation sera donnée par la cour d'appel » (ibid.); Art. 13 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les avocats peuvent assister et représenter autrui devant les administrations publiques sous réserve des dispositions législatives et réglementaire, et peuvent recevoir mandat dans les limites fixées par le règlement intérieur de leur barreau » (ibid.) et sous-amendement de M. Armengaud relatif aux fonctions dévolues aux conseils en brevets d'invention (p. 2016); Art. 14 : amendements de M. Pleven, ministre de la justice, de M. Geoffroy et de M. Caillavet tendant tous les trois à compléter cet article par les dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat : syndic, administrateur judiciaire, liquidateur, arbitre rapporteur près les tribunaux de commerce (p. 2017, 2019); Art. 13 bis (suite) : son amendement tendant à supprimer les quatre derniers alinéas de cet article (cf. supra art. 14) (p. 2020); Art. 15 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « soit en qualité de collaborateur », à supprimer les mots : « salarié ou non » (p. 2021); son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du deuxième alinéa de cet article : « ... profession d'avocat pour mettre leurs statuts en harmonie avec les règles de la nouvelle profession ou se dissoudre. » (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Cette mise en harmonie n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. » (ibid.); son amendement (après rectification à la demande du Gouvernement) tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Aucune société civile professionnelle ne peut être constituée entre avocats appartenant à des barreaux différents. » (ibid.); Art. 17 : amendement de M. Namy tendant à compléter la deuxième phrase du premier alinéa de cet article par les mots suivants : « ... en considération du travail fourni et de l'importance du service rendu » (p. 2022); son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « Toutefois, est interdite la fixation d'honoraires à l'avance, en fonction de l'intérêt pécuniaire du litige ou du montant du résultat à intervenir. » (p. 2023); Art. 18 : son amendement tendant à rédiger comme

suit l'alinéa 3° de cet article : « 3° Etre titulaire, sous réserve des dérogations réglementaires, du certificat d'aptitude à la profession d'avocat. » (ibid.); Art. 19 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve des dérogations réglementaires, l'avocat reçoit une formation professionnelle assurée par un enseignement théorique et pratique dispensé au cours d'un stage. », et sous-amendement de M. Schiélé tendant à compléter in fine ce texte par les mots suivants : « ... auquel l'intéressé ne peut être admis qu'après avoir satisfait aux épreuves du C.A.P.A. et prêté serment. La préparation au C.A.P.A. est assurée par des centres de formation professionnelle organisés dans le cadre universitaire. » (p. 2023, 2024); Art. 20 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'enseignement professionnel est assuré par des centres de formation professionnelle. » (p. 2024); amendement de M. Namy au même alinéa de cet article relatif à l'organisation des centres de formation professionnelle (p. 2025); amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à compléter in fine le second alinéa de cet article par la disposition suivante : « ... il peut faire l'objet de conventions conformément aux dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971. » et son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Le financement en sera assuré avec la participation de l'Etat, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. » (p. 2025, 2026); Art. 20 bis : amendement de M. Schiélé tendant à supprimer cet article relatif à la création et au rôle du centre de formation professionnelle (p. 2027); son amendement tendant, au début du deuxième alinéa du paragraphe II de cet article, à remplacer les mots : « de contrôler la préparation », par les mots : « de participer à la préparation » (ibid.); Art. 21 : amendement de M. Namy tendant, dans la première phrase du deuxième alinéa de cet article, après les mots : « de ce barreau », à insérer les mots : « ainsi que par les avocats stagiaires admis au stage depuis un an au moins » (p. 2027, 2028); Art. 22 : amendement de M. Namy tendant à supprimer cet article qui prévoit que le tribunal de grande instance remplace le conseil de l'ordre lorsque le nombre d'avocats est insuffisant (p. 2028); son amendement tendant à remplacer le mot « dix » par le mot « huit » (ibid.); Art. 23 : son amendement tendant, à l'alinéa 4° de cet article, à remplacer le mot : « auxiliaires » par le mot : « collaborateurs » (ibid.); son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'alinéa 6° comme suit : « 6° De gérer les biens de l'ordre, de préparer le budget, de fixer le montant des cotisations, d'administrer et d'utiliser ses ressources pour assurer les secours, allocations ou avantages quelconques attribués à ses membres ou anciens membres, à leurs conjoints survivants ou à leurs enfants, de répartir les charges entre ses membres et d'en poursuivre le recouvrement. » (p. 2028, 2029); Art. 23 bis : son amendement tendant à supprimer les mots : « les conventions collectives relatives au personnel employé » (p. 2029); Art. 24 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « est annulée », par les mots : « peut être annulée » (p. 2030); Art. 30 : amendement de M. Namy tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui concerne la répression des manquements à la discipline qui peuvent être commis à l'audience par les avocats (p. 2031); amendement de M. Sauvage, soutenu par M. Schiélé, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article (peines encourues par les avocats en cas de manquements à leurs obligations) (ibid.); Art. 31 : amendements de M. Caillavet et de M. Geoffroy tendant tous les deux à compléter cet article in fine par un alinéa nouveau relatif à la responsabilité exclusive des avocats exerçant des activités propres à eux-mêmes (cf. supra art. 14) (p. 2032); Art. 32 : son amendement tendant à supprimer cet article qui renvoie à un décret pour les modalités de la garantie professionnelle (p. 2032, 2033); Art. 42 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les avocats et les agréés âgés de plus de quarante ans et justifiant d'au moins dix ans d'exercice effectif de leur profession à la date de mise en vigueur de la présente loi, qui, dans le délai de trois ans à compter de cette date, justifieront avoir subi un préjudice découlant directement de l'institution de la nouvelle profession et compromettant leurs revenus professionnels, ou auront été contraints de mettre fin à leur activité, pourront demander une indemnité en capital n'excédant pas le montant des revenus imposables des cinq années précédant la mise en vigueur de la loi. », et sous-amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à ajouter le mot : « gravement » après le mot : « compromettant » (p. 2043); Art. 42 bis : son amendement tendant à supprimer cet article (indemnisation des agréés pour le préjudice résultant d'une réduction de la valeur patrimoniale de leur cabinet) (p. 2044); Art. 33 : amendement de M. Caillavet tendant à placer le fonds d'organisation de la nouvelle profession sous le contrôle de la Cour des comptes (ibid.); son amendement d'harmoni-

sation consistant à supprimer les mots « 42 bis » à la fin du deuxième alinéa de l'article (p. 2045) ; Art. 34 : amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer cet article qui détermine les modalités de financement du fonds d'organisation de la nouvelle profession (p. 2047) ; Art. 43 : son amendement de coordination consistant à supprimer les mots : « 42 bis » dans le premier alinéa de l'article (p. 2048) ; Art. 46 : amendement de M. Namy tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un alinéa nouveau qui reconnaît la compétence de la caisse nationale des barreaux pour discuter des conventions collectives (p. 2049) ; Art. 48 : son amendement tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article par les mots suivants : « ... ainsi que sur tous faits professionnels antérieurs à cette dernière date. » (ibid.) ; Art. 49 : son amendement tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots suivants : « ... dans les conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat. » (ibid.) ; Art. 50 : amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les différentes catégories de professions judiciaires qui pourront bénéficier des dispositions de la présente loi pour l'accession à la profession d'avocat (p. 2050) ; sous-amendements de M. Piot, de M. Caillavet et amendement de M. Guy Petit tendant tous les trois à faire bénéficier de la loi, sous certaines conditions, d'autres catégories de professions judiciaires ; répond à M. Schiélé (p. 2050 ; 2051 ; 2052) ; Art. 51 : amendements de M. Namy, de M. Sauvage et de M. Garet tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à élargir la portée de l'intégration (p. 2053) ; Art. 52 : amendements de M. Namy et de M. Geoffroy tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la coordination des régimes de retraite pour toutes les personnes accédant à la nouvelle profession (p. 2054) ; son amendement tendant à compléter in fine cet article par la phrase suivante : « Le fonds d'organisation de la nouvelle profession d'avocat garantit le paiement des sommes nécessaires au maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. » et sous-amendement de M. Geoffroy tendant à compléter ce texte par la phrase suivante : « ... y compris en ce qui concerne les régimes de retraite complémentaires. » (ibid.) ; Art. 52 bis nouveau : amendements de M. Garet et de M. Namy tendant, après l'article 52, à insérer un article additionnel qui permettrait de réparer le préjudice probable subi par le personnel des études (p. 2055) ; Art. 53 : amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Des décrets pris en Conseil d'Etat fixent les conditions d'application du présent titre. » (p. 2056) ; son amendement tendant, après l'alinéa 3° de cet article, à insérer un alinéa 3 bis ainsi conçu : « 3° bis. Les conditions dans lesquelles l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 13 sera donnée ; » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer l'alinéa 4° bis du même article (conditions d'accès à la profession d'avoué près les cours d'appel) (p. 2056, 2057) ; auteur d'un amendement, se rallie à celui du Gouvernement tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa 5° de cet article relatif à la formation professionnelle (p. 2057) ; auteur d'un amendement, se rallie à celui du Gouvernement tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa 6° de cet article relatif à la garantie professionnelle (ibid.) ; son amendement tendant à ajouter un alinéa 9° ainsi rédigé : « 9° Les conditions d'application de l'article 50 » (p. 2058) ; amendements de M. Pleven, ministre de la justice, et de M. Geoffroy, tendant à ajouter un alinéa 10° relatif aux conditions dans lesquelles s'exerce la garantie du fonds d'organisation (ibid.) ; amendements de M. Namy, de M. Garet et de M. Schiélé tendant tous les trois à ajouter un alinéa 11° à cet article, ainsi rédigé : « 11° Les conditions d'intégration dans la fonction publique des clercs et employés d'avoué, d'agréé et d'avocat en application de l'article 51 ; » et amendement de M. Namy tendant à ajouter un alinéa 12° relatif à l'organisation d'un bureau de l'emploi (ibid.) ; Après l'art. 40 : amendement de M. Namy et de M. Sauvage tendant tous les deux à insérer un article 4° bis nouveau ayant pour objet de garantir les droits à la retraite des salariés (p. 2059) ; Art. 77 : amendement de M. Jean-Marie Girault tendant à remplacer la date « 16 septembre 1972 » par la date « 17 septembre 1973 » (p. 2071). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2084, 2085). — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. de Montigny tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle peut être accordée pour l'ensemble ou pour partie du procès. » (p. 2088) ; Art. 7 : amendements de M. de Montigny et de M. Pleven, ministre de la justice, tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide judiciaire partielle ou totale (p. 2090, 2091) ; Art. 21-1 : amendement de

M. de Montigny tendant à modifier la rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article ayant pour but de préciser la composition des bureaux d'aide judiciaire (p. 2096) ; Art. 21-3 : amendement de M. de Montigny tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui évoque le cas où l'aide judiciaire est demandée pour toute la famille vivant au même foyer (p. 2097). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur le problème de l'indemnisation des rapatriés et les problèmes sociaux qui en découlent (p. 2498 à 2500). — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité d'intensifier le recrutement des magistrats pour qu'ils puissent faire face aux réformes entreprises dans le domaine des professions juridiques et de l'aide judiciaire, sur la nécessité de donner les moyens d'agir à l'administration pénitentiaire (p. 2533, 2534). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3101, 3102). — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à supprimer la phrase suivante : « Les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de la mention « ancien avoué » ou « ancien agréé » (p. 3104) ; amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction, pour remplacer le paragraphe III de cet article, destinée à régler le problème des nouveaux tribunaux de grande instance de la région parisienne de Créteil, Bobigny et Nanterre (ibid.) ; Art. 12 bis : son amendement tendant à reprendre le texte voté par le Sénat en première lecture et relatif à la représentation des parties devant les juridictions (p. 3106) ; Art. 13 : son amendement tendant à compléter in fine le second alinéa de cet article par la disposition suivante : « Les membres des barreaux exercent ces activités devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué. » (ibid.) ; Art. 14 : son amendement tendant à rétablir le texte voté par le Sénat en première lecture pour le troisième alinéa et ainsi rédigé : « Sont incompatibles avec l'exercice de cette profession les fonctions de syndic, d'administrateur judiciaire, de liquidateur, pour les avocats qui ont déjà rempli ces fonctions, à titre accessoire, dans leur ancienne profession. » (p. 3107) ; Art. 13 bis : son amendement d'harmonisation (cf. supra art. 14) tendant à supprimer les quatre derniers alinéas de cet article (ibid.) ; Art. 15 : ses amendements au premier alinéa et à la fin du même alinéa de cet article relatifs à la notion de « collaborateurs » (p. 3107, 3108) ; amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots : « au siège de ce tribunal », par les mots : « dans le ressort de ce tribunal. » (p. 3108) ; Art. 17 : son amendement tendant à reprendre le texte voté par le Sénat en première lecture pour le deuxième alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, est interdite la fixation d'honoraires à l'avance, en fonction de l'intérêt pécuniaire du litige ou du montant du résultat à intervenir. Toute convention contraire est réputée non écrite. » (ibid.) ; Art. 23 : son amendement tendant à supprimer le premier alinéa de cet article qui permet aux avocats stagiaires ayant un an de stage de participer à l'élection du conseil de l'Ordre (p. 3109) ; Art. 31 : son amendement de coordination tendant, au début du quatrième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « à l'article 13 bis, alinéa 2 », par les mots : « à l'article 14, alinéa 3 » (p. 3110) ; Art. 50 : en le rectifiant, soutient l'amendement de M. Guy Petit tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article : « Les titulaires, au 31 décembre 1972, du certificat d'aptitude de... » (p. 3117) ; première partie de l'amendement de M. Namy tendant à ajouter aux troisième, quatrième, cinquième et neuvième alinéas de cet article, après les mots : « clercs d'avoués près les tribunaux de grande instance », les mots : « et près les cours d'appel » (p. 3118) ; seconde partie de l'amendement de M. Namy et son propre amendement tendant à rétablir un paragraphe V dans le texte voté par le Sénat en première lecture et qui admet le principe de l'intégration des non-diplômés (ibid.) ; Art. 51 : son amendement tendant, après les mots : « conditions générales d'accès à la fonction publique », à insérer les mots suivants : « autres que celles relatives à la limite d'âge » (p. 3119) ; le retire (ibid.) ; Art. 52 bis : son amendement tendant à rétablir cet article, adopté par le Sénat en première lecture, qui permet au fonds d'organisation professionnelle de consentir des avances et des prêts, en vue du reclassement, aux personnels frappés par la réforme (p. 3119, 3120) ; Art. 53 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « décrets en Conseil d'Etat », à insérer les mots suivants : « pris après consultation des professions intéressées » (p. 3120) ; le retire (p. 3121) ; son amendement de coordination tendant, dans l'alinéa 1° de cet article,

in fine, à remplacer les mots : « aux articles 13 bis et 15 », par les mots : « à l'article 15 » (ibid.) ; son amendement tendant, après l'alinéa 3° bis, à insérer un alinéa 3 ter ainsi rédigé : « 3° ter. Les conditions relatives à l'établissement du contrat de collaboration prévu à l'article 15 » (ibid.) ; son amendement de coordination tendant à rétablir in fine l'alinéa 12° dans la rédaction suivante : « 12° Les conditions d'application de l'article 52 bis » (ibid.) ; Art. 10 (suite) : amendements de M. Mignot tendant : 1° à supprimer le troisième alinéa du paragraphe III de cet article ; 2° à proposer une nouvelle rédaction des cinquième, sixième et septième alinéas du même paragraphe relatifs aux tribunaux de grande instance de la région parisienne (p. 3129, 3130). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer la phrase : « Elle peut être accordée en cours d'instance. », par la phrase : « Elle peut être accordée pour tout ou partie du procès. » (p. 3132) ; Art. 21-7 : son sous-amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté par l'amendement de M. de Montigny pour cet article, à remplacer les mots : « dans des limites fixées par décret », par les mots : « en fonction de la nature de l'affaire et des ressources du bénéficiaire » (p. 3135, 3136). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3180, 3181). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de la fin de l'alinéa 3° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998, de manière à viser toutes les sociétés qui obtiennent des avantages de l'Etat et notamment les sociétés agissant pour le compte d'un Etat étranger (p. 3189, 3190) ; amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés. » (p. 3193). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [18 décembre 1971] (p. 3300). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [18 décembre 1971] (p. 3303). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Dailly, reprenant celui qu'il avait déposé en première lecture, tendant à compléter le paragraphe 3° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 par les mots suivants : « ou d'un Etat étranger » (p. 3309).

**LECANUET (M. JEAN)** [Seine-Maritime].

Est nommé président de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Questions orales avec débat :

**M. Jean Lecanuet** demande à M. le ministre des affaires étrangères quels sont les résultats politiques des conversations franco-soviétiques et s'il n'estime pas que les récents développements de la politique d'ouverture à l'Est exigent, comme complément indispensable, l'accélération de la politique d'unification européenne annoncée l'année dernière à La Haye, seule capable d'assurer le progrès et la sécurité de la France [15 octobre 1970] (n° 88). — Retrait par son auteur [27 avril 1971] (p. 218).

**M. Jean Lecanuet** expose à M. le ministre de l'équipement et du logement les graves difficultés rencontrées par les villes pour réaliser les opérations de rénovation des secteurs vétustes situés dans le centre des agglomérations, tandis que continue de se développer, à la périphérie, la construction de grands ensembles. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre rapidement pour corriger ce déséquilibre de l'urbanisation et, notamment, si le Gouvernement n'estime pas le moment venu de reprendre une politique de participation financière aux opérations de rénovation, afin d'en réduire la durée et le coût. Il lui demande enfin, compte tenu du fait que les secteurs vétustes sont presque toujours habités par des

personnes à revenus faibles, d'attribuer des contingents spéciaux de logements sociaux pour permettre le relogement de la population temporairement évacuée de son quartier jusqu'à l'achèvement des opérations de rénovation [8 décembre 1970] (n° 90).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur sa question orale n° 90 [cf. supra] ayant trait aux opérations de rénovation des secteurs vétustes situés dans le centre des agglomérations [3 juin 1971] (p. 683, 684, 686). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 933). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur la politique extérieure de la France comme principales têtes de chapitre : les rapports avec la Chine, la politique méditerranéenne et son corollaire les problèmes du Moyen-Orient, la relance de l'unité de l'Europe, la politique d'ouverture à l'Est et la conférence sur la sécurité internationale (p. 2563 à 2566). — Suite de la discussion [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — En sa qualité de président de la commission des affaires étrangères demande que le débat se limite au terrain budgétaire (p. 2611). — Examen des crédits. — Après l'art. 18 : observations sur l'irrecevabilité du deuxième alinéa de l'amendement de MM. Poudonson et Palmero tendant à supprimer les crédits du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) (p. 2626).

**LEFORT (M. FERNAND)** [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Proposition de loi organique tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole [30 juin 1971] (n° 403).

Proposition de loi tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements [30 juin 1971] (n° 404).

Proposition de loi organique tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. O. 276 du code électoral, relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries [30 juin 1971] (n° 405).

Retire la proposition de loi n° 70 déposée le 27 novembre 1970 [26 octobre 1971] (p. 1820).

#### Questions orales avec débat :

**M. Fernand Lefort** demande à M. le Premier ministre quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la révision de la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales et départementales et ce qu'il compte faire pour alléger la tutelle qui pèse sur ces collectivités [13 octobre 1970] (n° 85).

**M. Fernand Lefort** attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation financière des communes et des départements qui sans cesse va se dégradant. En raison notamment des charges toujours plus grandes qui leur incombent, des possibilités d'emprunt moindres qui leur sont offertes, d'une T. V. A. ruineuse sur les réalisations publiques, les collectivités locales se trouvent à la limite de l'asphyxie financière. A ce sujet se développe une campagne de protestation des élus et de la population. Une solution à cette situation préoccupante était donnée par les sénateurs communistes dans un proposition de loi (n° 199 du 12 mai 1970) prévoyant un allègement notable des charges des collectivités locales en corrélation avec un accroissement de leurs ressources. M. le Président de la République, lors de sa campagne électorale, annonçait le dépôt avant le 31 décembre 1969 des conclusions de la commission prévue par la loi n° 68-108 du 2 février 1968 et « chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités

locales». Le rapport de la commission n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication, il lui demande de lui préciser : 1° Les raisons de ce retard; 2° Quelles mesures le Gouvernement envisage en vue d'une nouvelle répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités; 3° Quelles dispositions seront prises par le Gouvernement en vue d'assurer aux collectivités le remboursement des sommes dont elles s'acquittent au titre de la T.V.A. sur les travaux et achats qu'elles effectuent; 4° Quels moyens d'investigations seront mis à la disposition des commissions communales des impôts en vue de la fixation — prévue par la loi susvisée relative aux évaluations servant de fondement à certains impôts directs locaux — des bases d'imposition pour l'établissement de la taxe professionnelle [5 octobre 1971] (n° 126). — Discussion [26 octobre 1971] (p. 1806 à 1814).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur sa question orale n° 85 relative à la **répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales** [27 avril 1971] (pages 219 à 221, 224, 225). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 410 à 412). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971] (p. 915). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : son sous-amendement tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté par M. Mignot pour cet article, à remplacer les mots : « la composition du conseil de cet établissement public », par les mots : « la composition du conseil de district, établie selon les textes réglant les communautés urbaines » (p. 954); le retire (*ibid.*); Après l'article 5 : son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à la modification de la composition des conseils de communautés urbaines; Art. 5 ter (nouveau) : explique son vote sur l'amendement de M. Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales. » (p. 960); Après l'article 10 : son amendement tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel relatif à une augmentation du nombre des conseillers municipaux (p. 971); le retire (*ibid.*); Après l'article 12 : son amendement tendant à insérer in fine un article additionnel concernant la T.V.A. à rembourser par l'Etat aux collectivités locales (p. 972); le retire (*ibid.*); explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 974). — **Deuxième lecture** [29 juin 1971]. — Explication du vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1470, 1471). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Explication de vote sur les conclusions (p. 1560, 1561). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 126 relative à la **situation financière des collectivités locales** [26 octobre 1971] (p. 1806 à 1809; 1812, 1813, 1814). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — **PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.** — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement, au paragraphe I, tendant 1° à relever d'environ 12 p. 100 les tranches les plus basses de l'impôt sur le revenu des personnes physiques; 2° à enlever aux présidents directeurs généraux le titre de salarié; 3° à modifier, en conséquence, l'article 62 du code général des impôts (p. 2145). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la **suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ.** — Discussion générale. — Observations sur le montant des crédits et des subventions accordées aux divers organismes rattachés au Commissariat général du Plan (p. 2388, 2389). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : son amendement tendant à réduire le montant de ce titre de 1 million de francs (p. 2391); le retire (p. 2392). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la **suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — **SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JOURNAUX OFFICIELS. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.** — Discussion générale. — Observations sur les crédits, l'automatisation du service commercial et les annonces légales (p. 2444, 2445). — **IMPRIMERIE NATIONALE.** — Discussion générale. — Observations sur les effectifs et le volume des travaux, sur les opérations de renouvellement du matériel trop ancien et de l'équipement des installations de Douai (p. 2447, 2448); observation sur le statut de l'entreprise (p. 2450). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée

nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3174, 3175).

**LEGARET (M. JEAN)** [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé **délégué titulaire** représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**LEGOUEZ (M. MODESTE)** [Eure].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé **membre suppléant** de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.** — Discussion générale. — Observations sur les crédits destinés aux majorations des pensions et allocations, sur la retraite du combattant, sur la situation des veuves de guerre et sur le cas particulier des anciens d'Afrique du Nord (p. 2410 à 2412). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : amendement de M. Darou tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre (p. 2715); Art. 45 : son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article, ainsi rédigé : « II. — L'article L. 136 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est complété par l'alinéa suivant : 7° Les veuves, non assurées sociales. » (p. 2716); Art. 45 bis : son amendement tendant, après l'art. 45, à ajouter un article reprenant les dispositions du paragraphe II ci-dessus (*ibid.*); Après l'art. 46 : son amendement tendant à insérer un article 46 bis ainsi rédigé : « les militaires des forces armées françaises ayant participé au maintien de l'ordre en Afrique du Nord, titulaires du diplôme de reconnaissance créé par la loi de finances n° 67-1114 du 21 décembre 1967, bénéficient des dispositions de l'article L. 520 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. » (p. 2717); répond à M. Duvallard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre (p. 2719).

**LEGROS (M. MARCEL)** [Saône-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Décédé le 28 octobre 1971.** — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [9 novembre 1971] (p. 1911, 1912).

**LE JEUNE (M. EDOUARD)** [Finistère].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**LEMAIRE (M. MARCEL)** [Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Est nommé **délégué suppléant** représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 891, 892).

**LEMARIÉ (M. BERNARD)** [Côtes-du-Nord].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement* [22 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

**Est nommé Secrétaire du Sénat** [5 octobre 1971].

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales* [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles* [17 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée* [17 décembre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant modification des dispositions du chapitre IV du titre II du livre II du code du travail* [11 mai 1971] (n° 225).

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le code de la santé publique (livre V)* [20 décembre 1971] (n° 142).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification des dispositions du chapitre IV du titre II du livre II du code du travail** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 542, 543). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 987, 988). — Discussion des articles. — Art. 4 : *ses amendements tendant : 1° à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article : « Ces formations comportent dans la mesure du possible un stage d'initiation... » ; 2° à compléter le troisième alinéa par la phrase suivante : « Les diplômés qui n'auront pas pu suivre de stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel en cours d'études devront bénéficier aussitôt après leur entrée dans la vie professionnelle d'un stage d'adaptation au sens de l'article 10 de la loi n° ..... du ..... portant organisation de la formation professionnelle continue. »* (p. 1009, 1010) ; Art. 5 bis A : *son sous-amendement rédactionnel à l'amendement de M. Chauvin tendant, après l'article 5, à insérer cet article additionnel relatif aux diplômés de l'enseignement technologique* (p. 1017) ; Art. 7 : *son amendement tendant à remplacer : « 13° » par « 14° »* (p. 1018) ; le retire (p. 1019). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre premier du code de la santé publique, livre V** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3349, 3350). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *son amendement rédactionnel, à la deuxième ligne du texte présenté pour l'article L. 552 du code de la santé publique, tendant à supprimer le mot : « aux » devant le mot : « méthodes »* (p. 3351) ; *son autre amendement rédactionnel, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour le même article L. 552, tendant à ajouter le mot : « et » entre les mots : « appareils » et « méthodes »* (ibid.) ; *son amendement tendant à ajouter le terme « importateur » après le mot : « fabricant » à la deuxième ligne du deuxième alinéa du texte présenté pour le même article L. 552* (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer les deux dernières phrases du deuxième alinéa du texte*

*présenté pour le même article L. 552 par les dispositions suivantes : « Elle prend effet trois semaines après sa publication au Journal officiel. Elle est alors opposable au fabricant, importateur, distributeur ou promoteur, ainsi qu'aux personnes qui sollicitent ou font solliciter la publicité ou la propagande interdite et aux agents de publicité ou de diffusion. »* (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 556 du code de la santé publique, ainsi rédigée : « Les agents de publicité et les agents de diffusion, d'une publicité de médicament ou de produit visé au deuxième alinéa de l'article L. 551 ne peuvent encourir ces peines qu'après notification, par l'autorité administrative compétente, que la publicité du médicament ou du produit en cause ne remplit pas les conditions prévues à l'article L. 551. »* (ibid.).

**LEVACHER (M. FRANÇOIS)** [Eure-et-Loir].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**Intervention :**

Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971] (p. 972).

**LHOSPIED (M. JEAN)** [Nièvre].

*Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées* [6 octobre 1971].

*Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice* [25 novembre 1971].

**Question orale :**

**M. Jean Lhospied** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le caractère inquiétant de la situation créée dans le département de la Nièvre par l'absence d'un concours de recrutement de bacheliers, pour la rentrée de 1971, en première année de formation professionnelle à l'école normale mixte de Nevers. Dans toute l'académie de Dijon, le département de la Nièvre serait le seul dans ce cas. Une telle mesure accroît le nombre des places vides à l'école normale, tandis que 150 instituteurs remplaçants continuent d'enseigner sans formation professionnelle. Les conséquences pour l'avenir de l'enseignement primaire sont alarmantes. Le nombre d'instituteurs en recyclage étant lié à celui des élèves maîtres en deuxième année de formation professionnelle, on peut prévoir que 25 maîtres, tout au plus, seront recyclés en 1972-1973. Or, il y a dans la Nièvre 1.200 instituteurs. Le nombre annuel de départs à la retraite étant en moyenne de 40, on continuera à recruter pour prendre ces places des remplaçants bacheliers dont la formation ne pourra se faire que « sur le tas », au détriment des élèves. Tous les remplaçants actuellement en service devraient recevoir, dans les plus brefs délais, une formation théorique et pratique d'au moins deux ans. Le recrutement de remplaçants sans formation devait être tari au profit d'une formation préalable à l'entrée dans la profession. Pour mettre en application le plan raisonnable qui avait été prévu, il lui demande s'il ne lui apparaît pas urgent d'ouvrir le recrutement, à la rentrée de 1971, d'au moins vingt élèves maîtres et élèves maîtresses, au niveau de la première année de formation professionnelle [14 juin 1971] (n° 1143). — Réponse [29 juin 1971] (p. 1472).

**Interventions :**

Est entendu lors de la réponse de **M. Jean-Louis Tinaud**, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1143** (cf. supra) [29 juin 1971] (p. 1472, 1473). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations sur la situation financière de la presse et la nécessité pour l'Etat de répartir équitablement l'aide qu'il lui apporte et sur l'amélioration souhaitée des émissions de radio-télévision (p. 2464 à 2466).

**LIOT (M. ROBERT)** [Nord].

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales* [6 octobre 1971].

**LIPKOWSKI (M. JEAN de)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale, ensemble le protocole et deux échanges de lettres, signés à Paris le 29 mai 1970 [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 297). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966 [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 440, 441). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Paris le 23 septembre 1970 [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 510, 511). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni—Breil—Vintimille, signée à Rome le 24 juin 1970 [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 681). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention pour la création de l'Union latine, signée à Madrid le 15 mai 1954 [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 682, 683). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1546, 1547). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël [10 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1961, 1962).

**LOMBARD (M. GEORGES)** [Finistère].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Question orale avec débat :

**M. Georges Lombard** expose à *M. le Premier ministre* : que la tension ne cesse de croître dans les milieux du commerce et de l'artisanat, en particulier dans le Finistère, par suite du retard apporté au dépôt sur le bureau des assemblées du projet de loi portant réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants ; que ce retard, contraire aux promesses qui auraient été faites, est jugé inadmissible et considéré comme une manifestation de « désinvolture » de la part des pouvoirs publics à l'égard d'une catégorie de citoyens particulièrement touchée par l'évolution, pour ne pas dire la révolution, des formes de la distribution ; que s'ajoute à ce sentiment celui de l'injustice de la patente à laquelle commerce et artisanat sont soumis, injustice à l'intérieur des villes et entre les villes ; en même temps qu'un sentiment de désappointement, pour ne pas dire de colère, devant le retard apporté à une véritable réforme des impôts locaux ; qu'il est du devoir d'un élu de mettre en garde le Gouvernement contre le malaise qu'il constate, et dont il peut mesurer de jour en jour l'ampleur grandissante, et d'attirer son attention sur la nécessité d'apporter rapidement des solutions aux problèmes pendants. Compte tenu de tous ces faits, il demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir lui faire connaître : 1° à quelle date le Gouvernement entend déposer sur le bureau des assemblées le projet de loi relatif à la réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants ; 2° où en est le Gouvernement de son projet de réforme des impôts locaux, en particulier de la patente, et quels sont les critères qu'il a décidé de retenir comme base de cette réforme [10 décembre 1971] (n° 137).

**LOSTE (M. HENRY)** [Wallis et Futuna].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**LUART (M. LADISLAS DU)** [Sarthe].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne [9 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... et après avis du président de la fédération départementale des chasseurs... » (p. 793). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 bis nouveau : amendement de *M. Mignot* tendant, après l'article 3, à insérer un nouvel article relatif aux éventuelles fusions de communes dépendant de départements différents (p. 952, 953). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur la teneur des deux premiers alinéas (p. 1404). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi de MM. René Blondelle et Baudouin de Hauteclocque tendant à modifier l'article 870-25 du code rural [14 octobre 1971]. — Discussion de l'article unique. — Art. 4 (nouveau) : amendement de *M. Michel Cointat*, ministre de l'agriculture, assorti d'un sous-amendement de *M. de Hauteclocque*, tendant à ajouter cet article additionnel relatif à la désignation des bénéficiaires possibles dans le cas du congé pour reprise (p. 1739). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur la teneur de l'article (p. 3198). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [16 décembre 1971]. — Discussion des articles (suite et fin). — Art. 11 : observation sur la remise payante des formules de chèques (p. 3206).

**LUCOTTE (M. MARCEL)** [Saône-et-Loire].

Devenu Sénateur le 29 octobre 1971 en remplacement de *M. Marcel Legros*, décédé.

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [17 novembre 1971].

## M

**MAILHE (M. PIERRE)** [Hautes-Pyrénées].

*Est nommé membre* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal [28 juin 1971] (n° 376).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles

**ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1483, 1489). — Discussion des articles. — Demande la réserve des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 (p. 1489). — Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-1 du décret du 30 septembre 1953 : « Art. 34-1. — Le locataire peut, sur sa demande, être autorisé à exercer dans les lieux loués une ou plusieurs activités différentes de celles prévues au bail, lorsque ces activités sont compatibles avec la destination, les caractères et la situation de l'immeuble et, le cas échéant, l'organisation générale de l'ensemble immobilier dans lequel le local est implanté. » (p. 1490) ; son amendement tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 34-2 du décret du 30 septembre 1953, à remplacer le nombre « trois », par le nombre « deux » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953 : « Ce dernier peut en outre, en compensation du service rendu, demander, au moment de la transformation, la modification du prix... » (p. 1490, 1491, 1492) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-4 du décret du 30 septembre 1953 : « Art. 34-4. — En cas de désaccord sur la demande de transformation, le tribunal de grande instance refuse la demande du locataire si l'activité envisagée n'est pas conforme aux dispositions de l'article 34-1. Dans le cas contraire, il se prononce notamment en considération de l'évolution de la conjoncture économique et de l'organisation rationnelle de la distribution. Il peut admettre totalement ou partiellement la demande du locataire, subordonner l'admission de la demande aux conditions qu'il détermine ou faire droit au refus du propriétaire si ce refus est justifié par un motif sérieux et légitime. » (p. 1492) ; amendement de M. Mignot tendant, après le texte présenté pour l'article 34-7 du décret du 30 septembre 1953, à insérer un article 34-8 qui organiserait le « droit de repentir » du locataire ayant sollicité la transformation de son commerce (p. 1492, 1493) ; Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Mignot tendant à compléter in fine le premier alinéa de l'article 4 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953, par le membre de phrase suivant : « ... que le fonds ait ou non été transformé dans les conditions prévues au titre VII du présent décret. » (p. 1494) ; Art. 2 : son amendement tendant à compléter in fine la dernière phrase du texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article 32 du décret du 30 septembre 1953 par les mots suivants : « ... destiné à sa réinstallation. » (p. 1494, 1495).

**MAILLE (M. PIERRE)** [Somme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**MALASSAGNE (M. PAUL)** [Cantal].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur l'orientation de la politique agricole et la subvention forfaitaire aux bâtiments d'élevage (p. 2298, 2299). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Observations sur la situation des chèques postaux, sur le système des avances remboursables, sur le nouveau

mode de distribution du courrier, sur la rentabilité des lignes de téléphone souterraines, en particulier dans les régions exposées au givre (p. 2882 à 2884, 2891). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique** [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Blanchet tendant à compléter cet article par un paragraphe c relatif aux conditions dans lesquelles les étudiants en odontologie peuvent effectuer des remplacements (p. 2957) ; Art. 7 bis nouveau : soutient l'amendement de M. Jean Gravier tendant à insérer un article L. 510-11 dans le code de la santé publique (interdiction de la pratique de la dichotomie) pour compléter l'amendement de M. Blanchet qui tend lui-même à insérer deux nouveaux articles L. 510-9 et L. 510-10 dans le même code (actes constitutifs de l'exercice de la profession et interdiction de ristournes ou versements d'argent clandestins) (p. 2958, 2959) ; Art. 8 : observation sur la réquisition des praticiens (p. 2959) ; son amendement transactionnel tendant à proposer la rédaction suivante pour l'article L. 367 du code de la santé publique : « Art. L. 367. — Les médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes sont tenus de déférer aux réquisitions telles qu'elles résultent du décret du 11 mai 1965 » (p. 2960) ; le retire (ibid.).

**MALAUD (M. PHILIPPE)**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICE DU PREMIER MINISTRE : FONCTION PUBLIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — Discussion générale. — Observations sur le développement prévisible de la formation professionnelle continue dans les années à venir, sur le problème des rémunérations dans la fonction publique, sur les instituts régionaux d'administration et la réforme de l'E. N. A., sur les mesures sociales envisagées dans la fonction publique (p. 2439 à 2443) ; répond à M. Gargar (p. 2444). — JOURNAUX OFFICIELS. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — Discussion générale. — Observations sur le problème de l'affermage de la publicité des annonces à l'agence Havas (p. 2445).

**MARCELLIN (M. RAYMOND)**, ministre de l'intérieur (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond aux questions orales de M. Jacques Descours Desacres et de M. Jean Filippi relatives à la **mise en cause de la responsabilité des maires** [15 juin 1971] (p. 872 à 874). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 880 à 884, 887, 899, 900, 913, 914). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 928, 929, 931, 932) ; Art. 2 : sous-amendement de M. Schiélé au début du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'amendement de M. Mignot relatif au rôle de la commission d'élus (consultation préalable du conseil municipal avant l'examen des caractéristiques de chaque commune) (p. 935, 936) ; sous-amendement de M. Deguise tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article (communes assurant leur développement dans l'indépendance) (p. 937, 938) ; sous-amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le dernier alinéa du texte présenté par M. Mignot pour cet article (la commission peut également consulter les présidents des syndicats intercommunaux) (p. 939) ; Art. 2 bis nouveau : amendement de M. Mignot tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel article fixant au 30 novembre 1972 la date d'arrêt du plan par le conseil général (ibid.) ; Art. 3 : répond aux observations de M. Nayrou sur le rôle déterminant que le préfet est appelé à jouer (p. 941) ; amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (conditions de réalisation de la fusion avec notamment recours au référendum) (p. 943) ; amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (p. 946) ; sous-amendement de M. Marcel Martin tendant, entre la première et la deuxième phrase du quatrième alinéa (paragraphe I) du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article, à insérer la phrase suivante : « Cette demande est soumise, pour avis, à la commission visée à l'article 1<sup>er</sup>. » (p. 947) ; sous-amendement de M. Descours Desacres tendant au paragraphe II du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article, à insérer un alinéa relatif à la demande de consultation par le conseil municipal de l'une des

communes intéressées (p. 948, 949) ; son sous-amendement tendant à remplacer les troisième, quatrième et cinquième alinéas du paragraphe III du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article par les dispositions suivantes : « Sauf convention contraire entre les conseils municipaux des communes appelés à fusionner, l'article 10 (alinéas 2 à 7) du code de l'administration communale relatif à la composition des conseils municipaux, est applicable de plein droit à la nouvelle commune. Sauf décision contraire du conseil municipal d'une commune appelée à fusionner, les articles 10 (alinéas 9 à 11) et 57 du code de l'administration communale et l'article L. 255-1 du code électoral relatifs aux annexes de la mairie, aux biens et droits des anciennes communes, aux sections électorales et aux adjoints spéciaux, sont applicables de plein droit à l'ancienne commune à condition que le chef-lieu de la nouvelle commune ne soit pas situé sur son territoire. » (p. 950, 951) ; amendement de M. Mironot tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa concernant l'effectif du nouveau conseil municipal issu de la fusion avec de petites communes (p. 952) ; Art. 3 bis nouveau : amendement de M. Mignot tendant, après l'article 3, à insérer un nouvel article relatif aux éventuelles fusions de communes dépendant de départements différents (p. 952, 953) ; Art. 4 : amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article (création d'un office de district par arrêté du préfet en cas de carence des conseils municipaux) (p. 953) ; amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article (nécessité de l'accord du conseil général pour la création d'office du district), complété par son sous-amendement ainsi rédigé : « Les groupements ainsi constitués ne peuvent bénéficier des incitations financières attribuées aux groupements de même nature. » (p. 954) ; Art. 5 : son sous-amendement modifiant partiellement la nouvelle rédaction du deuxième alinéa proposée par l'amendement de M. Mignot pour cet article (création d'office du groupement avec l'accord du conseil général) (p. 954, 955) ; amendement de M. Mignot tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article concernant la création d'un syndicat par le préfet, même après avis défavorable du conseil général (p. 955, 956) ; Art. 5 ter nouveau : amendement de M. Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales. » (p. 957, 958, 960) ; Art. 7 : amendement de M. Baudoin de Hauteclouque tendant à supprimer cet article (création de la commune dite « associée ») (p. 961) ; amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article laquelle prévoit : 1° le remplacement du mot « associée » par le mot « annexe » ; 2° la création d'un poste « d'adjoint spécial » au lieu de celle d'un « maire délégué » (p. 961, 962, 963) ; sous-amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard tendant à compléter in fine le texte présenté par M. Mignot pour le paragraphe I de cet article par un alinéa relatif à l'indemnité perçue par l'adjoint spécial (p. 963, 964) ; amendement de M. Mignot tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif à la composition et au rôle de la commission consultative créée dans chaque commune annexe (p. 964, 965, 966) ; Art. 7 bis : amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du paragraphe II de cet article (garanties d'emploi aux membres du personnel communal appartenant aux communes fusionnées) (p. 967) ; Art. 8 : amendement de M. Descours Desacres tendant à supprimer cet article relatif aux majorations des subventions d'équipement qui peuvent être attribuées pour les opérations entreprises par les communes voisines fusionnées (p. 967, 968) ; amendement de M. Mont tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « ... sont majorées de 50 p. 100 », à ajouter les mots : « ... par rapport aux taux maximums réglementaires des barèmes officiels » (p. 968, 969) ; répond à M. Descours Desacres (p. 970) ; répond à M. Caillavet et à M. Monory (*ibid.*) ; répond à M. Raybaud (p. 971) ; Après l'article 12 : amendement de M. Deguise tendant à insérer un article additionnel (mise en application généralisée de la loi subordonnée à une expérimentation limitée) (p. 972) ; exprime ses remerciements et tire les conclusions qui s'imposent à l'issue de ce débat (p. 974, 975). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1431 à 1433). — Répond à M. Gargar (p. 1433). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1458, 1459). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Mignot tendant à reprendre intégralement le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1459) ; Art. 2 : répond à M. Poudonson (p. 1460) ; amendement de M. Mignot (*cf. supra art. 1<sup>er</sup>*) (*ibid.*) ; Art. 3 bis : amendement de M. Mignot (*cf. supra*

*art. 1<sup>er</sup>*) (p. 1463) ; Art. 4 : amendement de M. Mignot tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article (*cf. supra art. 1<sup>er</sup>*) (*ibid.*) ; Art. 5 : amendement de M. Mignot tendant à remplacer le deuxième et le troisième alinéa de cet article par un nouvel alinéa (*cf. supra art. 1<sup>er</sup>*) (*ibid.*) ; Art. 5 ter : amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1464, 1465, 1466, 1467) ; Art. 6 A : amendement de M. Mignot tendant à supprimer cet article, comme en première lecture (p. 1468) ; Art. 6 : amendement de M. Mignot tendant à supprimer cet article, comme en première lecture (*ibid.*) ; Art. 7 : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (*cf. supra art. 1<sup>er</sup>*) (p. 1469) ; Art. 8 : répond à M. Mont (pourcentage de la majoration de subvention accordée par l'Etat en cas de fusion) (*ibid.*) ; Art. 9 bis A nouveau : son amendement tendant à insérer cet article additionnel ainsi conçu : « Les communes qui ont fusionné avant la promulgation de la présente loi et qui ont fait application des dispositions de la loi n° 66-491 du 9 juillet 1966 bénéficient de l'aide financière de l'Etat prévue au 3° de l'article 9, pendant la période d'intégration fiscale progressive restant à courir à compter de la promulgation de la présente loi. Au cours de la première année, cette aide est égale aux trois quarts du produit visé au troisième alinéa du 3° de l'article 9. Au cours des deux années suivantes, l'aide est respectivement ramenée à la moitié et au quart de ce produit. » (p. 1470) ; Art. 9 bis : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (*cf. supra art. 1<sup>er</sup>*) (*ibid.*) ; Art. 11 : amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (*cf. supra art. 1<sup>er</sup>*) (*ibid.*). —

**Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1555, 1556 ; 1557, 1558). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur le **projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 6 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1569, 1570). — **Nouvelle lecture** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1571). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1572). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS.** — Discussion générale. — Observations sur la fiscalité locale et le mécanisme de la T. V. A., le versement représentatif de la taxe sur les salaires, de la taxe sur les spectacles, de la revision générale des centimes qui est en cours ; sur le corps préfectoral, le problème du personnel communal, les dépenses de fonctionnement pour la protection civile, le problème de la police nationale, enfin la déconcentration et les réformes projetées (p. 2513 à 2517). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : répond à l'observation de M. Billiemaz sur le problème de la démoustication (p. 2518) ; Après l'art. 56 : amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2522).

#### MARCILHACY (M. PIERRE) [Charente].

Est nommé  **membre titulaire**  de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé  **membre titulaire**  de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

#### Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé  **membre**  de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé  **membre titulaire**  de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé  **membre titulaire**  de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé  **membre titulaire**  de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française [21 octobre 1971] (n° 12).

Proposition de loi tendant à la création d'une commission de vérification des fortunes et revenus des membres du Parlement, du Conseil constitutionnel et des grands corps de l'Etat [18 novembre 1971] (n° 33).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [7 décembre 1971] (n° 65).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971] (n° 140).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [20 décembre 1971] (n° 141).

#### Question orale :

M. Pierre Marcilhacy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur certaines importations, en provenance de pays à commerce d'Etat, qui sont effectués à un prix perturbant le marché français. Ainsi, dans le secteur des moteurs électriques, certains appareils étrangers sont vendus 35 à 40 p. 100 moins cher que les produits français comparables, bien que les prix de ces derniers soient en excellente place parmi les prix mondiaux. Cette différence, qui résulte de ce que les prix facturés à l'importateur sont inférieurs de 10 p. 100 au seul coût en France des matières employées, a entraîné une augmentation considérable du volume des importations. Une telle situation, qui n'est d'ailleurs pas propre au secteur des moteurs électriques, porte naturellement un grave préjudice aux productions françaises concernées. Il lui demande donc quelles mesures de sauvegarde il compte prendre pour que de telles anomalies n'aboutissent pas à désorganiser le marché national et, notamment, selon quelles conditions, dans le cadre du Marché commun, les contingents d'importation pourraient être révisés et des négociations nouvelles engagées avec les pays exportateurs en cause [1<sup>er</sup> décembre 1971] (n° 1178). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3033, 3034).

#### Question orale avec débat :

M. Pierre Marcilhacy appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les conclusions du rapport de la commission d'enquête parlementaire relative aux abattoirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Villette. Il lui demande de bien vouloir faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour tirer les enseignements et dégager les conséquences d'une « affaire » qui a profondément ému l'opinion publique [29 avril 1971] (n° 103). Discussion [9 juin 1971] (p. 762 à 778).

#### Interventions :

Intervient, en tant que président de la commission d'enquête créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 14 décembre 1970 et chargée d'examiner les conditions techniques, économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des abattoirs et du Marché d'intérêt national de Paris-La Villette (application du 7<sup>e</sup> alinéa de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958), sur

la demande de publication du rapport fait par M. André Mignot au nom de cette commission, pour informer le Sénat des conditions dans lesquelles se sont déroulés les travaux [22 avril 1971] (p. 193, 194). — Intervient dans la discussion de la proposition de résolution de M. Alain Poher tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [22 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 5 du règlement du Sénat, à remplacer les mots : « rendent publique... », par les mots : « ... ont la faculté de rendre publique... » (p. 198, 199, 200) ; amendement de M. Dailly proposant pour le même texte de substituer aux mots : « ... rendent publique... », les mots : « ... doivent rendre publique ... ». — Explication de vote (p. 201). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant les conclusions à tirer de l'enquête parlementaire relative aux abattoirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Villette [9 juin 1971] (p. 762 à 764, 773, 774, 778). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 899, 900). — Suite de la discussion [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observations préliminaires sur la teneur de l'article et, d'une façon générale, sur les dispositions du projet de loi (p. 927, 928) ; amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 931, 932) ; Art. 3 : répond à M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur (p. 941, 942) ; Art. 3 bis nouveau : amendement de M. Mignot tendant, après l'article 3, à insérer un nouvel article relatif aux éventuelles fusions de communes dépendant de départements différents (p. 953). — Sa motion tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971] (p. 1433, 1434, 1435). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1457, 1458). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1569, 1570). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi relatif à la francisation des noms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française [28 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1825). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation sur la teneur de l'article (p. 1826) ; Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Toute personne mentionnée à l'article premier, qui ne demande pas la francisation de son nom peut, néanmoins, lorsqu'elle n'en possède pas, demander l'attribution d'un prénom français. » (ibid.) ; Art. 8 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Dans tous les cas prévus aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> du présent article, le rejet ou l'inacceptation des modifications de statut national sollicitées, rendent sans objet les demandes de francisation. » et amendement de M. Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, ayant le même objet ; retire le sien (p. 1826, 1827) ; Art. 11 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... il appartient à toute personne justifiant qu'elle est lésée par cette francisation... », par les mots : « ... il appartient à toute personne justifiant qu'elle subit un préjudice moral ou matériel du fait de cette francisation... » (p. 1827) ; Art. 12 : observation à titre personnel sur l'article (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la filiation [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1917, 1918). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation sur le texte proposé pour l'article 311 du code civil (p. 1920) ; observations sur le texte proposé pour les articles 311-13 et 311-14 du code civil qui traitent du conflit des lois relatives à l'établissement de la filiation (p. 1922) ; observation portant sur le mot « lieux » figurant dans le texte proposé pour l'article 316 du code civil (p. 1924) ; amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Namy, tendant à faire reconnaître, dans le texte proposé pour l'article 318 du code civil, le droit pour la mère de contester la paternité du mari « en justice » (p. 1927, 1928) ; amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 333-2 du code civil qui stipule que la requête, aux fins de légitimation, faite seulement par l'un des parents n'est recevable qu'avec le consentement de son conjoint (p. 1931) ;

amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à compléter le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 333-4 du code civil par la phrase suivante : « elle n'emporte pas modification du nom de l'enfant, sauf décision contraire du tribunal » (p. 1932) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant, à l'alinéa 2° du texte proposé par l'article 340 du code civil, après les mots : « promesse de mariage », à supprimer les mots : « ou fiançailles » (p. 1935) ; amendement de M. Pleven, ministre de la justice, à l'alinéa 4° du texte proposé pour le même article 340 (législation du concubinage notoire pour la recherche de la paternité) (p. 1936) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes, autres que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1940). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1989, 1990). — **Suite de la discussion** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : explique son vote sur l'amendement de M. Rosselli tendant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article (permettre à un nombre suffisant d'avocats de s'inscrire aux barreaux organisés auprès des tribunaux de la couronne de Paris) (p. 2012) ; Art. 14 : amendement de M. Pleven, ministre de la justice, de M. Geoffroy et de M. Caillavet tendant tous les trois à compléter cet article par des dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat (p. 2018) ; explication de vote (p. 2020) ; Art. 31 : observation sur la nature de l'assurance personnelle à l'avocat (p. 2032) ; Art. 34 : amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer cet article qui détermine les modalités de financement du fonds d'organisation de la nouvelle profession (p. 2047). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **instituant l'aide judiciaire** [18 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 bis nouveau : amendement de M. de Montigny tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel qui vise les personnes, en particulier les ressortissants étrangers, pouvant bénéficier de l'aide judiciaire (p. 2089) ; Art. 7 : amendements de M. de Montigny et de M. Pleven, ministre de la justice, tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe le plafond des ressources pour l'octroi de l'aide judiciaire partielle ou totale (p. 2091) ; Art. 21-7 : amendement de M. de Montigny tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que l'indemnité forfaitaire mise à la charge de l'Etat au bénéfice des auxiliaires de justice, tant pour l'aide judiciaire totale que pour l'aide partielle, sera fixée par décret (p. 2100, 2101) ; Art. 21-9 : amendement de M. Caillavet, soutenu par M. de Félice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui prévoit la possibilité pour l'avocat de recevoir des honoraires complémentaires (p. 2102). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Examen des crédits. — Art. 56 : observation sur la charge financière que va représenter, pour le département de la Charente, la déviation routière d'Angoulême (p. 2267) ; amendement de M. Bouquerel tendant à laisser le choix entre un transfert total et un transfert partiel (p. 2269). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : explique son vote sur l'amendement de M. Bajoux tendant à réduire les crédits de ce titre (p. 2330, 2331). — **Suite de la discussion** [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et sur les rapports de la France avec Israël (p. 2576). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 30. — Etat E (ligne 79) : explique son vote sur l'amendement de M. Lucien Gautier tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure (p. 2912). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2977, 2978). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observation à propos de la nouvelle législation sur le chèque certifié (p. 2978) ; Art. 2 : son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 12-2 du décret du 30 octobre 1935, après les mots : « qui remet un chèque en paiement doit », à insérer les mots : « ..., sur la demande du bénéficiaire », (ibid.) ; Art. 3 : son amendement tendant, dans la première phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article 32 du décret du 30 octobre 1935, à supprimer les mots : « et, en cas d'insuffisance de la provision, à concurrence du montant disponible figurant au compte » (p. 2978, 2979) ; Art. 3 bis : son amendement tendant à rédiger

comme suit le texte présenté pour l'article 57-1 du décret du 30 octobre 1935 : « Art. 57-1. — La signification faite au tireur du protêt dressé faute de paiement pour défaut ou insuffisance de provision vaut commandement de payer » (p. 2979, 2980) ; Art. 4 bis : amendements de M. Guillard et de M. Pleven, ministre de la justice, tendant tous les deux à supprimer cet article qui fait obligation au banquier de porter la mention de l'adresse du titulaire du chèque (p. 2980) ; Art. 5 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 66 du décret du 30 octobre 1935 : « Sont passibles des peines de l'escroquerie prévues par l'article 405 (alinéa 1) du code pénal, lorsque le montant du chèque est égal ou supérieur à 1.000 francs » (p. 2981) ; son amendement tendant, dans l'alinéa 3° du texte présenté pour l'article 66 du décret du 30 octobre 1935, à remplacer in fine les mots : « peut encore le présenter », par les mots : « peut le présenter à nouveau » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 67 du décret du 30 octobre 1935 : « Sont passibles des mêmes peines, en cas de récidive dans les conditions de l'article 474 du code pénal et quel qu'ait été le montant du chèque ayant donné lieu à la première condamnation, lorsque le montant du chèque est inférieur à 1.000 F » (ibid.) ; son amendement de forme à l'alinéa 3° du texte présenté pour l'article 67 (cf. supra art. 66) (ibid.). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1178** (cf. supra) [14 décembre 1971] (p. 3033, 3034). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3178). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de la fin de l'alinéa 3° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998, de manière à viser toutes les sociétés qui obtiennent des avantages de l'Etat et notamment les sociétés agissant pour le compte d'un Etat étranger (p. 3190, 3191) ; amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés. » (p. 3193) ; Art. 4 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdit aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil constitutionnel (p. 3196, 3197) ; Article additionnel : amendement de M. Dailly tendant à compléter le projet de loi par un article 6 (nouveau) relatif à l'information des électeurs sur l'activité professionnelle des candidats à un mandat parlementaire (p. 3202) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi organique (p. 3203). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [16 décembre 1971]. — Discussion des articles (suite et fin). — Art. 6 : son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 70 du décret du 30 octobre 1935, à remplacer les mots : « de six mois à cinq ans », par les mots : « de un an à dix ans » (p. 3204) ; ses deux amendements d'ordre rédactionnel aux deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas du texte présenté pour l'article 74 du décret du 30 octobre 1935 (ibid.) ; son amendement tendant, dans les alinéas 1° et 2° du texte présenté pour l'article 75 du même décret, à supprimer le mot : « sciemment » (ibid.) ; Art. 7 : son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 101-1 du code des postes et télécommunications, après les mots : « un chèque postal en paiement doit », à insérer les mots : « sur la demande du bénéficiaire » (ibid.) ; Après l'art. 7 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 7 bis ainsi rédigé : « Après l'article L. 103, il est inséré un article L. 103-1 ainsi rédigé : « Art. L. 103-1. — La signification faite au tireur du certificat de non-paiement établi pour défaut ou insuffisance de provision vaut commandement de payer. » (p. 3205) ; Art. 11 : son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, après les mots : « Les formules de chèques sont mises... », à insérer le mot : « gratuitement » (p. 3205, 3206) ; son amendement tendant, dans la première phrase in fine du second alinéa du texte présenté pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, à remplacer les mots : « ... et dûment notifiée. », par les mots : « ... et portée officiellement à leur connaissance. », (p. 3206) ; Art. 13 : son amendement tendant à rédiger ainsi la première phrase du premier alinéa

de cet article : « La présente loi est applicable dans les territoires d'outre-mer, à l'exception de son article 6 en tant qu'il concerne l'article 76 A du décret du 30 octobre 1935 et du paragraphe III de son article 16. » (p. 3207) ; ses six amendements d'harmonisation de la législation applicable outre-mer avec celle en vigueur dans la métropole (ibid.) ; Art. 16 : son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas de cet article par trois alinéas destinés à permettre l'entrée en vigueur de la loi par un mécanisme opératoire en deux temps (p. 3208) ; son amendement d'harmonisation au quatrième alinéa de cet article consistant en la substitution de la somme de « 1.000 francs » à la somme de « 500 francs » (ibid.) ; son amendement d'harmonisation identique au septième alinéa de cet article (ibid.) ; son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du neuvième alinéa de cet article en faveur des délinquants qui émettraient des chèques sans provision du 1<sup>er</sup> avril 1972 au 1<sup>er</sup> janvier 1973 (p. 3208, 3209). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la filiation** [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explication de vote (p. 3299, 3300) ; explication de vote sur l'ensemble (p. 3300). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3303). — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur la teneur de cet article (p. 3304) ; Art. 3 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'art. 57-1 du décret du 30 octobre 1935 : « Art. 57-1. — La signification faite au tireur du protêt dressé faute de paiement pour défaut ou insuffisance de provision vaut commandement de payer. S'il n'y a paiement sur-le-champ, l'huissier peut, sans autre procédure, saisir à titre conservatoire les biens meubles du tireur. » (p. 3304 ; 3305) ; Art. 6 : observation à propos de l'article 70 du décret du 30 octobre 1935 relatif à l'interdiction d'émettre des chèques (p. 3305) ; Art. 7 bis : son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 103-1 du Code des postes et télécommunications : « Art. L. 103-1. — La signification faite au tireur du certificat de non-paiement établi pour défaut ou insuffisance de provision vaut commandement de payer ; s'il n'y a paiement sur-le-champ, l'huissier peut, sans autre procédure, saisir, à titre conservatoire, les biens meubles du tireur » (p. 3306) ; Art. 11 : reprend son amendement déposé en première lecture tendant à la délivrance gratuite des formules de chèques (ibid.) ; répond à M. Pleven, ministre de la justice (p. 3307) ; reprend son amendement déposé en première lecture tendant, dans le second alinéa du texte présenté pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, à remplacer les mots : « et dûment notifiée », par les mots : « et portée officiellement à leur connaissance » (ibid.). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui interdit aux parlementaires, pendant l'exercice de leur mandat, de prendre une fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sans autorisation préalable du Conseil constitutionnel (p. 3312 ; 3313 ; 3314). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3358, 3359). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture, du projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3370 ; 3372).

**MARIE-ANNE (M. GEORGES)** [Martinique].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lesquelles l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : amendements de M. Villard à l'article L. 543-4 du Code de la sécurité sociale (fixation du taux de l'allocation des mineurs handicapés dans les départements d'outre-mer) (p. 532, 533). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'allocation de logement** [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1128, 1129). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1339, 1340). — Explique son vote sur l'ensemble de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française** [21 octobre 1971] (p. 1794). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale** [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la situation politique et économique de ces départements : la production de la banane, l'ananas, le rhum ; sur les questions sociales : les allocations familiales, les loyers, la migration (p. 2764 à 2766) ; observation à propos des allocations familiales (p. 2779). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : son amendement tendant, à la fin du paragraphe I de cet article, à remplacer les mots : « de l'hôtellerie », par les mots : « du tourisme » (p. 3041) ; le retire (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la délimitation des eaux territoriales françaises** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3226). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles** [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Article additionnel : son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les améliorations à la situation des familles prévues au présent projet de loi seront étendues aux départements français d'outre-mer par un décret qui en fixera les modalités particulières d'adaptation et d'application. » (p. 3273) ; le retire (p. 3274).

**MARTIN (M. LOUIS)** [Loire].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni—Breil—Vintimille, signée à Rome, le 24 juin 1970 [27 mai 1971] (n° 267).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 30).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni—Breil—Vintimille, signée à Rome le 24 juin 1970** [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 678). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

(coopération), à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur l'analyse des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus accompagnée des orientations à donner à la coopération (p. 2554, 2555).

**MARTIN (M. MARCEL)** [Meurthe-et-Moselle].

*Est nommé membre* de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

*Est nommé juge titulaire* à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

*Est nommé membre* du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire [26 novembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

#### Question orale avec débat :

**M. Marcel Martin** appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur le problème des emprunts souscrits par les communes, en vue d'acquisitions immobilières et de la réalisation de grands travaux communaux. En effet, il est fait obligation aux collectivités locales de mettre en dépôt dans les caisses du Trésor ou de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C.A.E.C.L.), en attente d'emploi, toutes les sommes qui leur adviennent venant d'emprunts ou d'autres sources et ce, sans intérêt, ou pour la C.A.E.C.L. dans certaines conditions avec le taux réduit de 1 p. 100. Il signale que, de ce fait, les communes se trouvent pénalisées d'un véritable impôt qui s'élève à hauteur même des intérêts habituels du marché financier que les collectivités pourraient obtenir sans cette obligation. Compte tenu de l'importance de ce problème, il lui demande en conséquence les mesures qu'il envisage pour donner la possibilité aux communes de valoriser une partie des fonds prêtés et non encore utilisés [15 juillet 1971. — J. O. du 23 juillet 1971] et [5 octobre 1971] (n° 120). — Discussion [9 novembre 1971] (p. 1907 à 1911).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de résolution** de *M. Alain Poher* tendant à **modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau)** [22 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Marcihacy* tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 5 du règlement du Sénat, à remplacer les mots : « ... rendent publique... », par les mots : « ... ont la faculté de rendre publique... » ; explication de vote (p. 200, 201). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur les **fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 885 à 888). — **Suite de la discussion** [15 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son sous-amendement* tendant, entre la première et la deuxième phrase du quatrième alinéa (paragraphe I) du texte présenté par l'amendement de *M. Mignot* pour cet article, à insérer la phrase suivante : « Cette demande est soumise, pour avis, à la commission visée à l'article 1<sup>er</sup> » (p. 947) ; Art. 4 : *son amendement* tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article (création d'un office de district par arrêté du préfet en cas de carence des conseils municipaux) (p. 953) ; le retire (p. 954) ; Art. 5 : *son amendement* tendant à supprimer les deux derniers alinéas de cet article (ibid.) ; le retire (ibid.). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait au problème des **emprunts souscrits par les communes** [9 novembre 1971] (p. 1907, 1908, 1910, 1911). — Intervient dans la discussion, du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, sur la **filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de Mme Lagatu*, soutenu par *M. Namy*, tendant à faire reconnaître, dans le texte proposé par l'article 318 du code civil, le droit pour la mère de contester la paternité du mari « en justice » (p. 1926) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1951). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale,

relatif à l'**unification de certaines professions judiciaires** [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1981, 1982). — **Suite de la discussion** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 34 : *son amendement* tendant à supprimer cet article qui détermine les modalités de financement du fonds auquel est réservée la charge de payer la dette de l'Etat résultant du rachat des charges d'avoué (p. 2045, 2046). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement* tendant à supprimer le paragraphe IV de cet article qui traite de la reconduction pour 1972 et 1973 du prélèvement exceptionnel sur les banques et les établissements de crédit (p. 2147). — Intervient dans la **suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur les différentes catégories du personnel communal (p. 2502, 2503). — Examen des crédits. — Après l'art. 56 : *explique son vote* sur l'amendement de *M. Bousch* tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2520 ; 2522). — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations sur la situation et le problème de recrutement des magistrats, la réforme des secrétariats-greffes, la création de nouveaux postes dans les services pénitentiaires (p. 2524 à 2526). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. ÉQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations sur la crise du logement (p. 2722, 2723 ; 2729). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur le problème des hôpitaux (p. 2823, 2824). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3102, 3103). — Discussion des articles. — Art. 36 : répond à *M. Pleven*, ministre de la justice (p. 3111). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3181, 3182).

**MARZIN (M. PIERRE)** [Côtes-du-Nord].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**MASSA (M. PAUL)** [Alpes-Maritimes].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille, signée à Rome le 24 juin 1970** [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 678, 679). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires** [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 693).

**MATHEY** (M. PIERRE-RENÉ) [Haute-Marne].

**Président d'âge.** — En cette qualité, préside la séance du 2 octobre 1971 et déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat pour 1971-1972. — Prononce l'éloge funèbre de **M. Roger du Halgouët, sénateur d'Ille-et-Vilaine, de M. Charles Suran, sénateur de la Haute-Garonne et de M. Léon Motais de Narbonne, sénateur représentant des Français établis hors de France** [2 octobre 1971] (p. 1670, 1671, 1672).

**Son allocution en qualité de président d'âge** [2 octobre 1971] (p. 1672, 1673).

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

*Est nommé membre* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [19 novembre 1971].

**MATHIAS** (M. JEAN-BAPTISTE) [Savoie].

*Est nommé secrétaire* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage** [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 988, 989). — Discussion des articles [18 juin 1971]. — Art. 2 : son amendement tendant à rédiger ainsi le début de cet article : « Sous réserve des positions prévues à l'article 18 de la présente loi, la durée... » (p. 1038) ; Art. 11 : son amendement tendant à remplacer les mots : « ..., en tant qu'ils ne sont pas contraires... », par les mots : « ..., dans la mesure où ces textes et ces conventions collectives ne sont pas contraires... » (p. 1042, 1043) ; Art. 12 bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Nul ne peut recevoir des apprentis s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins. » (p. 1044, 1045) ; Après l'art. 12 bis nouveau : son amendement tendant à insérer un autre article additionnel ayant trait à l'incapacité de recevoir des apprentis (p. 1045) ; le retire (*ibid*) ; Art. 13 : son amendement tendant au deuxième alinéa de cet article à mettre au pluriel les mots « par la personne responsable » (p. 1046) ; le retire (*ibid*) ; son sous-amendement complétant la rédaction de l'amendement de M. Chauvin pour le dernier alinéa de cet article relatif à la communication des décisions du comité chargé de donner l'agrément (p. 1046, 1047) ; Art. 19 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 19, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'employeur est tenu de prévenir les parents ou leurs représentants en cas de maladie ou d'absence de l'apprenti mineur, ou de tout autre fait de nature à motiver leur intervention. » (p. 1048) ; Art. 22 : son amendement rédactionnel dont l'objet est identique à celui de son sous-amendement à l'article 13 ci-dessus (p. 1049) ; Art. 32 : son amendement rédactionnel au deuxième alinéa tendant à insérer les mots : « et des lois sociales » entre les mots « du travail » et « sont chargés » (p. 1052). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Au nom de M. Pierre Brun, souligne le rôle important que doit jouer le ministère du travail dans l'amélioration des conditions de travail du salarié, dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité, de son environnement (p. 2850, 2851) ; en son nom personnel, ses préoccupations vont aux conditions de travail des femmes (p. 2853). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3243, 3244).

**MATHY** (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1329 à 1332).

**MAURICE-BOKANOWSKI** (M. MICHEL) [Hauts-de-Seine].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DEPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations sur la force de dissuasion et « l'esprit de défense » (p. 2617, 2618).

**MAURY** (M. JACQUES) [Sarthe].

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**MENARD** (M. JACQUES) [Deux-Sèvres].

**Réélu Questeur du Sénat** [5 octobre 1971].

**MERIC** (M. ANDRÉ) [Haute-Garonne].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

**Vice-président du Sénat** [réélu le 5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 22 avril 1971 ; la séance du 27 avril 1971 ; la séance du 13 mai 1971 ; la séance du 27 mai 1971 ; la séance du 10 juin 1971 ; la séance du 15 juin 1971 ; la séance du 17 juin 1971 ; la séance du 22 juin 1971 ; la séance du 23 juin 1971 ; la séance du 24 juin 1971 ; la séance du 29 juin 1971 ; la séance du 30 juin 1971 ; la séance du 14 octobre 1971 ; la séance du 28 octobre 1971 ; la séance du 18 novembre 1971 ; la séance du 23 novembre 1971 ; la séance du 24 novembre 1971 ; la séance du 25 novembre 1971 ; la séance du 30 novembre 1971 ; la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1971 ; la séance du 2 décembre 1971 ; la séance du 8 décembre 1971 ; la séance du 14 décembre 1971 ; la séance du 20 décembre 1971.

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Avise*, présenté au nom de la commission des affaires sociales (travail, emploi, population), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 31).

*Rapport fait au nom* de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la durée maximale du travail [10 décembre 1971] (n° 74).

#### Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord** [4 mai 1971] (p. 283). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Serge Boucheny relative à la **situation de l'industrie aérospatiale** [25 mai 1971] (p. 508). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur l'application faite par le Gouvernement de l'article 40 de la Constitution en ce qui

concerne la prise en compte des ressources du mineur handicapé pour le versement de l'allocation (article L. 543-3 du code de la sécurité sociale) (p. 531). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *explique son vote sur l'amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article* (conditions de réalisation de la fusion avec notamment recours au référendum) (p. 943, 944) ; Art. 5 *ter* nouveau : *amendement de M. Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales. »* (p. 958, 959). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu** [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *représume l'amendement, retiré par M. Armengaud au nom de la commission des finances, tendant à compléter le troisième alinéa de cet article par une disposition relative au remboursement du trop-perçu à imputer sur les acomptes ultérieurs* (p. 1281). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1459). — Discussion des articles. — Art. 5 *ter* : *explication de vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture* (p. 1466). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Observations sur les accidents du travail et les mesures de prévention, sur l'extension de la journée continue, sur les problèmes de l'emploi et le chômage, sur le rôle de l'Agence nationale de l'emploi, sur la situation des travailleurs handicapés et sur le travail des femmes, sur la formation professionnelle permanente (p. 2844 à 2847) ; répond à M. Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population (p. 2855, 2856). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la durée maximale du travail** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3088 à 3090). — Après l'art. 2 : *amendement de M. Gaudon tendant à insérer un article additionnel qui limiterait le temps de travail légal des ouvriers agricoles à deux mille quatre-vingts heures par an* » (p. 3095).

**MESSAGER (M. ANDRÉ)** [Val-d'Oise].

*Est nommé membre de la commission des affaires culturelles* [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [14 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *explique son vote sur l'amendement de M. Caillavet tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... de se rendre... », à insérer les mots : « ... à l'improviste... »* (p. 863).

**MESSAUD (M. LÉON)** [Haute-Garonne].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement* [22 juin 1971].

*N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.*

**MESSMER (M. PIERRE)**, ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969, 7 janvier et 25 février 1971).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **approuvant la convention fiscale entre le Gouvernement de la République et le conseil de Gouvernement du territoire des Comores, ensemble le protocole additionnel, signés à Paris le 27 mars 1970 et à Moroni le 8 juin 1970** [10 juin

1971]. — Discussion générale (p. 799). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française** [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1781). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de M. Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (prévoir une progressivité dans la réforme pour tenir compte de l'évolution économique et démographique du territoire) (p. 1783, 1784) ; Art. 2 : *amendement de M. Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (modalités de mise en place de la réforme) assorti de deux sous-amendements de M. Namy et de M. Schiélé tendant, dans le texte de cet amendement, à substituer les mots : « avis conforme » au mot : « consultation » (p. 1784, 1785) ; Art. 6 : *amendement de M. Geoffroy tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « Le domaine », à insérer le mot : « public »* (p. 1786) ; Art. 9 : *amendement de M. Geoffroy tendant, après l'alinéa 3<sup>o</sup> de cet article, à insérer un nouvel alinéa 3<sup>o</sup> bis ainsi rédigé : « 3<sup>o</sup> bis Des subventions de l'Assemblée territoriale. »* (p. 1788) ; Art. 10 : *amendement de M. Piot tendant à remplacer les deux premiers alinéas de cet article par des dispositions prévoyant la participation de l'Etat à l'alimentation du fonds intercommunal de péréquation* (p. 1789) ; Art. 19 : *amendement de M. Namy tendant à remplacer le mot : « consultation » par les mots : « avis conforme »* (p. 1791) ; Art. 25 : *amendement de M. Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant trait à l'élection des premiers conseils municipaux tenant compte de la progressivité de la réforme mise en place* (p. 1792). — Intervient dans la suite de la discussion, du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la poussée démographique nécessitant une adaptation du service militaire, sur les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan qui devront insister tout particulièrement sur les secteurs productifs : agriculture, tourisme et sur la relance de l'industrie par l'attribution de primes d'équipement (p. 2761 à 2763) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2776 à 2779) ; répond à MM. Gargar et Marie-Anne (p. 2779). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur l'accroissement du montant des crédits alloués qui doivent permettre de donner à ces territoires les moyens, selon leurs besoins propres, d'assumer au mieux leurs responsabilités et de stimuler leur développement économique et social (p. 2782, 2783) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2787, 2788). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3166). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture* (p. 3167) ; Art. 2 : *amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture* (ibid.) ; Art. 9 : *amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour l'alinéa 3<sup>o</sup> bis de cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture* (p. 3168). — **Commission mixte paritaire** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3353).

**MEZARD (M. JEAN)** [Cantal].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales* [6 octobre 1971].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles* [17 décembre 1971].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée* [17 décembre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique** [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe b de cet article, après les mots : « à autoriser », à insérer les mots : « par périodes de trois mois »* (p. 2956) ; Art. 8 : *amendement de*

de M. Blanchet tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 367 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « ... sans être déliés pour autant du secret professionnel visé à l'article L. 378 du code pénal » (p. 2959, 2960). — Intervient dans la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [20 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art 10 ter : observation concernant les coopératives d'amendements calcaires (p. 3366).

#### MIGNOT (M. ANDRÉ) [Yvelines]

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission d'enquête parlementaire, créée par la résolution adoptée par le Sénat le 14 décembre 1970, sur les conditions techniques, économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des abattoirs et du marché d'intérêt national de Paris-La Villette [15 avril 1971]. — Décision de publication du rapport [22 avril 1971] (n° 193).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [11 juin 1971] (n° 305).

Proposition de loi tendant à créer l'organisation régionale de la France [23 juin 1971] (n° 349).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, sur les fusions et regroupements de communes [25 juin 1971] (n° 369).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971] (n° 393).

#### Question orale avec débat :

M. André Mignot demande à M. le Premier ministre de bien vouloir faire connaître les suites qu'entend donner le Gouvernement aux conclusions du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions techniques, économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des abattoirs et du marché d'intérêt national de Paris-La Villette. Il lui demande également quelles sont les mesures

arrêtées ou envisagées par le Gouvernement pour mettre d'urgence un terme à l'aggravation de l'hémorragie financière résultant de la situation actuelle [29 avril 1971] (n° 104) — Discussion [9 juin 1971] (p. 762 à 778).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [29 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation ayant trait à la liberté de choix du maire dans les nominations du personnel communal (p. 256, 257); Art. 4 : sous-amendement de M. Carous tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour cet article par l'amendement de M. Schiélé, à substituer « le ministre de l'intérieur » aux « membres élus du conseil » (p. 260). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 406 à 408). — Suite de la discussion [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Collomb tendant à porter à deux ans le délai pour l'émission du titre de perception de la redevance (p. 452); Art. 3 : son amendement tendant à ramener de « 500 » à « 400 » francs le montant de la redevance pour les locaux à usage de bureaux (p. 454, 456); son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960, après les mots : « sur avis du conseil d'administration du district de la région parisienne... », à insérer les mots : « ... du comité consultatif économique et social de la région parisienne et des conseils généraux... » (p. 456, 457, 458); son amendement tendant à ajouter, au texte présenté pour l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960, un troisième alinéa ainsi rédigé : « Sont exonérés du paiement de la redevance les locaux à usage industriel et de bureaux d'une surface de moins de 500 mètres carrés. » (p. 460); Art. 4 bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui abroge le troisième alinéa de l'article 9 de la loi modifiée du 2 août 1960 (p. 461); Art. 7 : ses amendements tendant : a) après les mots : « ... ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire... », à ajouter les mots : « ... ou d'une demande d'accord préalable... »; b) à remplacer in fine les mots : « ... avant le 1<sup>er</sup> janvier 1971... », par les mots : « ... avant les trois mois précédant la promulgation de la loi. » (p. 463). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [27 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : les amendements de M. Bruyneel, de M. Pleven, ministre de la justice, et de M. Namy, tendant à proposer tous les trois une rédaction différente pour le 2<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale (p. 590, 591); amendement de M. Massa, soutenu par M. Cailavet, tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « ... par lettre recommandée avec demande d'avis de réception », par les mots : « ... par le ministère d'huissier de justice commis à cet effet » (p. 592); son amendement tendant à supprimer l'article 528-1 du code de procédure pénale (poursuite de l'action en réparation civile même, après le prononcé de l'ordonnance pénale) (p. 594, 595); explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 598). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant les conclusions à tirer de l'enquête parlementaire relative aux abattoirs et au marché d'intérêt national de Paris-La Villette [9 juin 1971] (p. 764 à 767, 774). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 875 à 878). — Son refus de s'associer à la motion de M. Fernand Lefort tendant à opposer la question préalable à la discussion des articles du projet de loi (p. 915). — Suite de la discussion [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Dans chaque département il est créé une commission d'élus composée : « Du président du conseil général, président ; « De quatre conseillers généraux élus par l'assemblée départementale ; « De dix maires représentant les différentes catégories de communes du département ; ils sont élus, dans chacune des catégories définies par le conseil général, par les maires des communes intéressées ; les modalités de leur élection sont fixées par décret. » (p. 928, 930, 933); amendement de M. Monichon tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa (représentation complémentaire au sein de la commission d'élus) (p. 934); Art. 2 : son amendement tendant, en conséquence de l'adoption de l'article 1<sup>er</sup>, à fixer les attributions de la commission d'élus qui aura la charge, à la place du préfet, de dresser le plan

des fusions de communes (p. 934, 935) ; sous-amendement de M. Schiélé au début du paragraphe 1° (consultation préalable du conseil municipal) (p. 935) ; sous-amendement de M. Deguise tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa du paragraphe 1° (p. 937, 938) ; sous-amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le dernier alinéa du texte présenté par son amendement pour cet article (la commission peut également consulter les présidents des syndicats intercommunaux et ceux des districts départementaux s'ils le désirent) (p. 939) ; Art. 2 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Sur le projet de plan élaboré par la commission d'élus et sur le rapport présenté par le préfet, le conseil général arrête, avant le 30 novembre 1972, le plan. » (ibid.) ; Art. 3 : amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui fixe les conditions dans lesquelles s'effectue la fusion avec notamment recours au référendum (p. 943, 944) ; son amendement, soutenu en partie par M. Jozeau-Marigné, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article divisé en trois parties : I. — Procédure après la consultation des conseils municipaux ; II. — Procédure spéciale de référendum ; III. — Conséquences de la décision de fusion et contenu de l'arrêté préfectoral (p. 944, 945) ; sous-amendement de M. Marcel Martin tendant, entre la première et la deuxième phrase du quatrième alinéa (paragraphe I) du texte présenté par son amendement pour cet article, à insérer la phrase suivante : « Cette demande est soumise, pour avis, à la commission visée à l'article 1<sup>er</sup>. » (p. 947) ; sous-amendement de M. Descours-Desacres tendant, au paragraphe II du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article, à insérer un alinéa relatif à la demande de consultation par le conseil municipal de l'une des communes intéressées (p. 948, 950) ; amendement de M. Miroudot tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif à l'effectif du nouveau conseil municipal issu de la fusion avec de petites communes (p. 951, 952) ; Art. 3 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 3, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « Les commissions d'élus de départements voisins peuvent proposer la fusion de communes appartenant à des départements différents. « Si les conseils généraux concernés retiennent ces propositions, celles-ci sont soumises par chaque préfet aux conseils municipaux intéressés. Si ceux-ci donnent leur accord à la fusion proposée, la modification des limites départementales intervient dans les conditions fixées par la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945. « Les conditions de la fusion sont fixées par arrêté du préfet du département auquel appartient la nouvelle commune. La date de la fusion est celle du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance susvisée. » (p. 952, 953) ; Art. 4 : amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article (création d'un office de district par arrêté du préfet en cas de carence des conseils municipaux) (p. 953) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « A défaut d'avoir répondu à cette invitation dans un délai de six mois, il peut être procédé, avec l'accord du conseil général, à la création d'office du district. L'arrêté préfectoral créant le district fixe la composition du conseil de cet établissement public, ses compétences qui comprennent au moins celles énumérées aux 1, 2, 5 et 6 de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1966 et au plus celles énumérées à l'alinéa précédent, ainsi que les règles relatives à la participation financière des communes. » (p. 954) ; sous-amendement de M. Lefort tendant, dans le texte de l'amendement ci-dessus, à remplacer les mots : « la composition du conseil de cet établissement public », par les mots : « la composition du conseil de district, établie selon les textes réglant les communautés urbaines », et sous-amendement de M. Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à compléter le texte de son amendement par les mots : « Les groupements ainsi constitués ne peuvent bénéficier des incitations financières attribuées aux groupements de même nature. » (ibid.) ; Art. 5 : sous-amendement, partiellement modifié par l'adoption du sous-amendement de M. Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Au cas où cette majorité n'est pas atteinte, il peut être procédé, avec l'accord du conseil général, à la création d'office du groupement. L'arrêté préfectoral créant le groupement fixe la composition du conseil ou du comité et, après nouvelle consultation des conseils municipaux, les compétences de l'établissement public et les règles relatives à la participation financière des communes. » (p. 954, 956) ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article concernant la création d'un syndicat par le préfet, même après avis défavorable du conseil général (p. 955, 956) ; Après l'article 5 : amendement de M. Lefort tendant à insérer un article additionnel relatif à la modification de la composition des conseils de communautés

urbaines (p. 956) ; Art. 5 bis : son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été reprises à l'article additionnel 3 bis précédent (ibid.) ; Art. 5 ter nouveau : amendement de M. Champeix tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales. » (p. 956, 958) ; Art. 6 A : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la ratification d'une éventuelle convention déterminant les principales conditions de la fusion (p. 960) ; Art. 6 : son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été reprises à l'article 3 précédent ; Art. 7 : amendement de M. Baudoin de Hauteclocque tendant à supprimer cet article (création de la commune dite « associée ») (p. 961) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article, laquelle prévoit : 1° le remplacement du mot « associée » par le mot « annexe » 2° la création d'un poste « d'adjoint spécial » au lieu de celle d'un « maire délégué » (p. 961, 962, 963) ; sous-amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à compléter in fine le texte présenté par son amendement pour le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'adjoint spécial perçoit l'indemnité correspondant à l'exercice effectif des fonctions de maire, fixée conformément à l'article 87 du même code en fonction de la population de la commune annexe. » (p. 963, 964) ; son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif à la composition et au rôle de la commission consultative créée dans chaque commune annexe (p. 964, 965) ; son amendement d'harmonisation au paragraphe III de cet article (commune « annexe » au lieu de « commune associée ») (p. 966) ; son autre amendement d'harmonisation tendant à supprimer, dans le même paragraphe III, les mots : « dans les conditions prévues à l'article 3, paragraphe II, de la présente loi » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe IV ainsi conçu : « IV. — Le présent article est applicable sans préjudice des dispositions de l'article 10 du code de l'administration communale. » (ibid.) ; Art. 8 : amendement de M. Descours Desacres tendant à supprimer cet article relatif aux majorations des subventions d'équipement qui peuvent être attribuées pour les opérations entreprises par les communes voisines fusionnées (p. 967, 968) ; son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa de cet article et son autre amendement tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du même article par le nouvel alinéa suivant : « Bénéficiaire de cette majoration les opérations subventionnées, ou ayant fait l'objet d'une promesse de subvention, dans les communes fusionnées en application des articles 2 et 3 de la présente loi. » (p. 969) ; Art. 9 bis : son amendement tendant, dans la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « des articles 6 à 9 », par les mots : « des articles 7 à 9 » (p. 971) ; Art. 11 : son amendement d'harmonisation tendant à remplacer « commune associée » par « commune annexe » dans le texte présenté pour l'article L. 290-1 du code électoral (ibid.). — **Deuxième lecture** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1457). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à la reprise intégrale du texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1459) ; Art. 2 : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (p. 1460) ; Art. 2 bis : son amendement tendant à rétablir cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.) ; Art. 3 : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la procédure employée pour réaliser les fusions entre communes (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) et amendement de M. Descours Desacres ayant le même objet (p. 1461, 1462) ; Art. 3 bis : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (p. 1463) ; Art. 4 : son amendement tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.) ; Art. 5 : son amendement tendant à remplacer le deuxième et le troisième alinéa de cet article par un nouvel alinéa (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.) ; Art. 5 ter : son amendement tendant à rétablir cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (p. 1463, 1464) ; Art. 6 A : son amendement tendant à supprimer cet article, comme en première lecture (p. 1468) ; Art. 6 : son amendement tendant à supprimer cet article, comme en première lecture (ibid.) ; Art. 7 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (p. 1469) ; Art. 8 : son amendement tendant à proposer la reprise intégrale du texte adopté par le Sénat, en première lecture, pour le deuxième alinéa de cet article (ibid.) ; Art. 9 bis A nouveau : amendement de M. Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à insérer cet article additionnel ayant pour objet de permettre aux communes ayant fusionné avant la promulgation de la présente loi de bénéficier d'une aide de l'Etat (p. 1470) ; Art. 9 bis : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.) ; Art. 11 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (cf. supra art. 1<sup>er</sup>) (ibid.). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée

par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Mailhe tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953 : « Ce dernier peut, en outre, en compensation, demander, au moment de la transformation, la modification du prix... » (p. 1491) ; son amendement tendant, après le texte présenté pour l'article 34-7 du décret du 30 septembre 1953, à insérer le texte suivant : « Art. 34-8. — A tout moment et jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle la décision sera passée en force de chose jugée, le locataire qui a formé une demande conformément aux articles 34, 34-1 ou 34-2 peut y renoncer en le notifiant au bailleur par acte extra-judiciaire et, dans ce cas, il supportera tous les frais de l'instance. » (p. 1492, 1493) ; Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter in fine, le premier alinéa de l'article 4 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953, par le membre de phrase suivant : « ... que le fonds ait ou non été transformé dans les conditions prévues au titre VII du présent décret. » (p. 1493, 1494). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1555, 1557, 1558). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal [30 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Molle reprenant les termes de celui qu'il avait présenté en première lecture (cf. supra) (p. 1566, 1567). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1571). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1572). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1987 à 1989). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2082, 2083). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son sous-amendement, à l'amendement de M. Bruyneel à l'article 524 du code de procédure pénale, tendant à exclure de l'amende forfaitaire les contraventions de cinquième classe (p. 2972, 2973, 2974) ; amendement de M. Bruyneel tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 528-2 du code de procédure pénale pour préciser les cas dans lesquels le tribunal n'aura à statuer que sur les intérêts civils (p. 2975) ; Art. 5 : soutient l'amendement de M. Guy Petit tendant à compléter la première phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route par la disposition suivante : « ... et signifié au prévenu par le ministère d'huissier de justice. » (p. 2976). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant à remplacer le paragraphe III de cet article par les dispositions suivantes : « Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 13 et pendant un délai de sept ans suivant l'attribution de la plénitude de compétence en matière civile aux nouveaux tribunaux de la région parisienne, les avocats inscrits aux barreaux de Paris, Versailles, Pontoise et Corbeil pourront exercer auprès des tribunaux de Nanterre, Créteil et Bobigny l'ensemble des attributions antérieurement dévolues au ministère d'avoué, ces auxiliaires de justice ne pouvant postuler que dans les affaires de la compétence de l'ancien ressort territorial du tribunal de grande instance auprès duquel ils exercent. Les avocats régulièrement constitués dans ce délai pourront mener à leurs termes les procédures en cours. » (p. 3104, 3105) ; Art. 10 (suite) : son premier amendement tendant à supprimer le troisième alinéa du paragraphe III de cet article (p. 3129) ; son second amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des cinquième, sixième et septième alinéas du même paragraphe relatifs aux tribunaux de grande instance de la région parisienne (p. 3130).

MINOT (M. PAUL) [Paris].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés [13 mai 1971] (n° 232).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés [19 mai 1971]. — Discussion générale (p. 474 à 476). — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Caillavet tendant à une nouvelle rédaction de l'article 9 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 (durée des contrats simples) (p. 489). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [14 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : explique son vote sur l'amendement de M. Caillavet tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... de se rendre... », à insérer les mots : « ... à l'improviste... » (p. 862). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations sur l'aide à apporter au théâtre privé et sur la réhabilitation des quartiers anciens (p. 2665 à 2667).

MINVIELLE (M. GÉRARD) [Landes].

Réélu Questeur du Sénat [5 octobre 1971].

Intervention :

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Roger Gaudon relative à la réorganisation des services des Postes et Télécommunications [18 mai 1971] (p. 431, 432).

MIROUDOT (M. MICHEL) [Haute-Saône].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente. [28 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « A l'occasion de la première fusion, l'effectif du nouveau conseil passerait à celui des communes de la tranche de population immédiatement supérieure » (p. 951, 952) ; le retire (p. 952). — Intervient, en remplacement de M. Henriot, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1406, 1407) ; en son nom personnel (p. 1407, 1408). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 13 : explication de vote sur l'amendement de M. Guichard, ministre de l'éducation nationale (création d'un diplôme universitaire de biologie pour offrir un débouché aux étudiants éliminés à la fin de la première année de médecine) (p. 1552). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations sur l'importance des crédits affectés à la restauration et à la sauvegarde du patrimoine monumental et sur le problème de l'intégration de l'architecture contemporaine, principalement à Paris, qui paraît condamner les grandes agglomérations à « l'urbanisme vertical » (p. 2658, 2659).

**MISTRAL (M. PAUL) [Isère].**

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde [3 décembre 1971] (n° 56).

**Interventions :**

Intervient dans la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — ARTICLES ADDITIONNELS : son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article qui prévoit la cession du domaine de Vizille au département de l'Isère (p. 2919, 2920). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3239, 3240). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : observations sur la teneur de l'article (p. 3248) ; Art. 2 : observation sur la teneur de l'article (p. 3249) ; Art. 4 : amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article qui vise à réduire plus les conditions de majorité nécessaires à la constitution d'une association foncière pastorale (p. 3249, 3250) ; Art. 7 : son amendement tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas de cet article par l'alinéa suivant : « Si les travaux nécessaires pour prévenir le danger mentionné ci-dessus exigent une expropriation des terrains sur lesquels ils devront être effectués, l'enquête d'utilité publique peut, après consultation des collectivités locales intéressées et de la chambre d'agriculture, être ordonnée en même temps que l'enquête administrative préalable à la constitution de l'association. » (p. 3250) ; Art. 9 : son amendement tendant à remplacer les mots : « après avis du conseil général et du ou des conseils municipaux intéressés » par les mots : « sur avis conforme du conseil général et après consultation du ou des conseils municipaux intéressés » (p. 3251) ; Art. 10 : son amendement d'ordre rédactionnel au paragraphe III de cet article (p. 3252) ; Art. 13 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « à l'exception des terres auxquelles le statut du fermage est applicable » (p. 3253) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Soit à des conventions pluriannuelles de pâturage. Un arrêté préfectoral pris après avis de la chambre d'agriculture délimitera les zones dans lesquelles ces conventions pourront être conclues et déterminera les limites à l'intérieur desquelles leurs prix devront être fixés. » (ibid.) ; retire son amendement au début du quatrième alinéa, mais propose en revanche

d'intervertir les troisième et quatrième alinéas de cet article (p. 3254) ; son amendement tendant, au dernier alinéa de ce même article, à remplacer les mots : « ...d'un contrat de location conclu en application d'une convention départementale ne font pas obstacle... » par les mots : « ..d'un contrat de bail rural ne fait pas obstacle... » (ibid.) ; Après l'art. 13 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel 13 ter (nouveau) qui permettrait l'attribution aux sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural des exploitations libérées par des agriculteurs âgés (ibid.).

**MOLLE (M. MARCEL) [Ardèche].**

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**Dépôts législatifs :**

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Paris le 23 septembre 1970 [6 mai 1971] (n° 218).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions du code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants [13 mai 1971] (n° 230).

Proposition de loi organique tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [3 juin 1971] (n° 277).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à diverses opérations de construction [18 juin 1971] (n° 338).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [25 juin 1971] (n° 367).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal [30 juin 1971] (n° 412).

**Interventions :**

Son explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971] (p. 490). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Paris le 23 septembre 1970** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 510). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi**, modifiée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier certaines dispositions du code civil relatives aux**

**rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 511, 512). — Discussion des articles. — Art. 6: son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 867 du code civil par la phrase suivante: « Il en est de même si la libéralité porte sur des objets mobiliers ayant été à l'usage commun du défunt et du légataire. » (p. 513); son amendement tendant à compléter in fine cet article 6 par les dispositions suivantes: « Art. 869. — Le rapport d'une somme d'argent est égal à son montant. Toutefois, si elle a servi à acquérir un bien, le rapport est dû de la valeur de ce bien, dans les conditions prévues à l'article 860. » (p. 514); son amendement tendant à ajouter « l'article 869 » dans l'alinéa introductif de cet article 6 (ibid.); Art. 8 bis: son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 929 du code civil par la phrase suivante: « le donataire répondra alors de la dépréciation en résultant. » (ibid.); Art. 9: son amendement tendant à supprimer le mot « expressément » à la fin du texte présenté pour l'article 1076 du code civil (p. 515); son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1077-2 du code civil: « ... pour composer ou compléter sa part héréditaire » (p. 516); son amendement tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 1078 du code civil par le membre de phrase suivant: « ... et qu'il n'ait pas été prévu de réserve d'usufruit portant sur une somme d'argent. » (ibid.); Art. 10: son amendement tendant à supprimer la dernière phrase de cet article (application de la loi dans le cas des successions non encore liquidées) (p. 517); amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à rédiger ainsi la fin de cet article: « ..., lorsque aucune demande en partage n'aura été introduite avant le 15 avril 1971. « Pour les demandes en partage formées entre le 15 avril 1971 et le 1<sup>er</sup> janvier 1972 le tribunal surseoit à statuer jusqu'à cette dernière date pour tout ce qui concerne l'application du droit nouveau. » (p. 518). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la **politique agricole du Gouvernement** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 659, 660). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à diverses opérations de construction** [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1189 à 1191). — Discussion des articles. — Art. 3: son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du dernier alinéa de cet article: « Ce privilège l'emporte sur toutes les sûretés réelles conventionnelles grevant les droits sociaux du défaillant. » (p. 1191); Art. 3 bis (nouveau): son amendement tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel ainsi rédigé: « Dans l'article 28 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964, les mots: « ... conformément à l'article 1863 du code civil », sont abrogés. » (p. 1192); Art. 4: son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article: « Les sociétés coopératives de construction ayant pour objet... » (ibid.); son amendement tendant, après le mot: « attribués », à insérer les mots: « ou vendus » (ibid.); Art. 5: amendement de M. Piot tendant à supprimer les mots: « ... l'élaboration et... » (ibid.); son amendement tendant, après les mots: « d'un contrat », à insérer les mots: « de promotion immobilière » (ibid.); Art. 6: amendement de M. Piot tendant à supprimer de l'article « la garantie de souscription des lots » (p. 1193); Art. 7: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (procédure en cas de transfert de propriété par la société coopérative) avec adjonction d'un alinéa visant à ce que le promoteur soit choisi par les associés dans l'organe de gestion de la société et sous-amendement de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant précisément à supprimer ledit alinéa (p. 1193, 1194); Art. 8: son amendement rédactionnel au début de cet article (p. 1194); Art. 9: son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa de cet article: « d) S'il y a lieu, les garanties prévues à l'article 6 ci-dessus. » (ibid.); Art. 10: son amendement tendant à remplacer les mots: « avant la souscription des parts ou actions », par les mots: « avant décisions de l'assemblée générale prévues à l'article 8, premier alinéa » (ibid.); Art. 11: son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article: « Si les droits privatifs des associés sont représentés par des parts ou actions donnant vocation à l'attribution d'un lot, chaque associé... » (p. 1195); son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du dernier alinéa: « Ce privilège l'emporte sur toutes les sûretés réelles conventionnelles grevant les droits sociaux du défaillant » (cf. art. 3 supra) (ibid.); Art. 12: son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa de cet article par la phrase suivante: « Elle peut également être autorisée par le tribunal de grande instance. » (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa: « Si l'associé démissionnaire présente un nouvel associé solvable et acceptant, cette autorisation

ne peut être refusée que pour un motif sérieux et légitime. L'assemblée générale n'est pas tenue d'accepter comme associée la personne proposée par le démissionnaire, et peut accepter sa démission en agréant une autre personne sans avoir à motiver sa décision. » (p. 1195, 1196); son amendement tendant, après le deuxième alinéa, à insérer un alinéa nouveau ainsi rédigé: « L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée par l'assemblée générale que pour un motif sérieux et légitime et sous réserve du recours de l'intéressé devant le tribunal de grande instance du lieu de la situation de l'immeuble, dans le délai d'un mois à compter du jour où il a reçu notification de cette décision. Ce recours a un caractère suspensif. Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables dans le cas prévu à l'article 11, deuxième alinéa. » (p. 1196); Art. 13: son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa de cet article par la phrase suivante: « A défaut, tout associé peut demander au tribunal de grande instance de constater cet achèvement et de statuer sur lesdits comptes. » (ibid.); Art. 14: son amendement tendant à supprimer cet article relatif au mode de votation quand il s'agit de décider l'exclusion ou d'autoriser la démission d'un associé (ibid.); Art. 14 ter: son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article ayant pour but d'apporter les modifications de fond indispensables à la loi du 28 juin 1938 qui règle le statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements et d'en faire une loi relative « aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'immeubles ou d'ensembles immobiliers en vue de leur division par fractions destinées à être attribuées aux associés. » et les trois sous-amendements de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, qui s'y rattachent (p. 1197 à 1200); Art. 14 quater: son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 5 de la loi du 28 juin 1938 (interdiction de cession de parts avant l'achèvement des travaux) (p. 1200); Art. 14 quinquies: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 6 introduit dans la loi du 28 juin 1938 de façon à limiter seulement aux associés la caution hypothécaire que peut donner la société pour la garantie des emprunts qu'ils contractent (p. 1200, 1201); Art. 14 octies: son amendement tendant à rédiger comme suit cet article: « La loi du 28 juin 1938 est complétée par un article 9 ainsi rédigé: « Art. 9. — Les dispositions du titre II du décret n° 54-1123 du 10 novembre 1954, relatives au conseil de surveillance, sont applicables aux sociétés régies par le présent chapitre. » (p. 1201); Art. 14 nonies (nouveau): son amendement tendant, après l'article 14 octies, à insérer un article nouveau ainsi rédigé: « La loi du 28 juin 1938 est complétée par un article 10 ainsi rédigé: « Art. 10. — Les dispositions de la présente loi sont d'ordre public. » (ibid.); Art. 16: son amendement d'ordre rédactionnel et grammatical à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 1831-1 du code civil et sous-amendement de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à modifier comme suit la fin du texte en question: « Ce promoteur est garant de l'exécution des obligations mises à la charge des personnes avec lesquelles il a traité au nom du maître de l'ouvrage. » (p. 1202); son amendement tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1831-3 du code civil, à insérer un alinéa nouveau ainsi conçu: « Les mandats spéciaux donnés au promoteur se poursuivent entre celui-ci et le cessionnaire. » (ibid.); son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1831-3 du code civil par un dernier alinéa ainsi conçu: « Le contrat de promotion immobilière n'est opposable aux tiers qu'à partir de la date de sa publication au fichier immobilier. » (ibid.); son amendement tendant, après le texte présenté pour l'article 1831-4 du code civil, à insérer les nouvelles dispositions suivantes: « Art. 1831-5. — Le règlement judiciaire ou la liquidation des biens n'entraîne pas de plein droit la résiliation du contrat de promotion immobilière; toute stipulation contraire est réputée non écrite. » (p. 1203); Art. 18: son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article: « Tout contrat par lequel une personne s'entremet entre le maître et les locataires d'ouvrage en vue de la construction d'un immeuble d'habitation ou d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation est soumis aux règles des articles 1831-1 à 1831-5 du code civil, ainsi qu'à celles du présent chapitre. » (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article: « Ces dispositions ne sont pas obligatoires lorsque les constructions sont réalisées... » (ibid.); Art. 19: son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe c) de cet article: « c) Les devis descriptifs et les conditions d'exécution technique des travaux; » (ibid.); son amendement tendant à remplacer le paragraphe d) de cet article par les dispositions suivantes: « d) Le prix convenu ainsi que les limites et conditions dans lesquelles la révision du prix peut intervenir; » e) Les moyens et conditions de financement et les modalités de règlement à mesure de l'avancement des travaux;

« f) La rémunération du promoteur pour ses soins, peines et débours et, en conséquence, de décider que les alinéas e) et f) du texte adopté par l'Assemblée nationale deviennent respectivement g) et h. » (p. 1204) ; Art. 20 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Nonobstant toute stipulation contraire, les clauses de résolution de plein droit concernant les obligations de versement mises à la charge du maître de l'ouvrage par le contrat ne produisent effet qu'un mois après mise en demeure restée infructueuse. » (ibid.) ; Art. 22 : son amendement de coordination tendant à substituer la lettre h à la lettre f dans le texte de l'article (ibid.) ; Art. 29 : son amendement tendant, dans le paragraphe I de cet article, à rédiger comme suit le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 6 de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 : « Les dispositions de l'alinéa précédent sont également applicables lorsque celui qui s'oblige à édifier ou à faire édifier un immeuble ou une partie d'immeuble à l'usage prévu audit alinéa procure, directement ou indirectement, à celui qui contracte l'obligation ci-dessus visée, le terrain ou les droits sur le terrain nécessaire à la construction. » et sous-amendement de M. Guillard tendant à supprimer les mots : « ou indirectement » dans le texte dudit amendement (p. 1205, 1206) ; soutient l'amendement de M. Garet tendant, au même paragraphe I, à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 6 de la loi du 3 janvier 1967 : « Le contrat de vente d'immeubles à construire, conclu par un organisme d'H.L.M. ou une société civile immobilière dont il a suscité la création ou par une société d'économie mixte dont le capital appartient... » (p. 1206) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant, au paragraphe III de cet article, à rédiger comme suit la fin du texte du nouvel alinéa présenté pour l'article 7 de la loi du 3 janvier 1967 : « ...doivent alors figurer soit dans un document annexé à l'acte, soit dans un document déposé au rang des minutes d'un notaire et auquel l'acte fait référence. » (ibid.) ; Art. 30 ter : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 2103-2° du code civil est modifié comme suit : « Même en l'absence de subrogation, ceux qui ont fourni les deniers pour l'acquisition d'un immeuble, pourvu qu'il soit authentiquement constaté, par l'acte d'emprunt, que la somme était destinée à cet emploi et, par la quittance du vendeur, que ce paiement a été fait des deniers empruntés. » (p. 1207) ; Art. 30 quater (nouveau) : amendement de M. Piot tendant, après l'article 30 ter, à insérer cet article additionnel visant à donner une publicité aux contrats de promotion immobilière sans entraîner de frais excessifs pour les constructeurs (ibid.) ; Art. 32 : son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article (délai d'application aux sociétés des dispositions du titre II du décret n° 54-1123 du 10 novembre 1954 relatives au conseil de surveillance) (p. 1208) ; Art. 33 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions des titres II et II bis de la présente loi sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972 aux sociétés constituées antérieurement à ladite date. Toutefois, en ce qui concerne les programmes ayant reçu un commencement d'exécution avant la date de la publication de la présente loi, les sociétés coopératives de construction ne sont pas tenues de se conformer aux dispositions des articles 4 bis à 10 de la présente loi, ni les sociétés régies par la loi du 23 juin 1938 à celles de l'article 14 quater. » (ibid.) — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1527, 1528). — Discussion des articles. — Art. 3 ter : observation sur l'interprétation à donner du texte en ce qui concerne particulièrement les parkings et les ports de plaisance (p. 1529) ; Art. 3 décies : amendement de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, tendant à supprimer cet article et à en reporter les dispositions à l'article 32 (cas des sociétés qui n'ont pas de règlement de copropriété et pour lesquelles, par conséquent, il ne peut y avoir de division par lots (p. 1530) ; Art. 33 : amendement de M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement, relatif à des modifications à apporter au deuxième alinéa de l'article et à compléter ce dernier par un troisième alinéa (modalités d'application de la loi) (p. 1534). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1565, 1566). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa du texte présenté pour l'article 4 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 par le membre de phrase suivant : « ... que le fonds ait ou non été transformé dans les conditions prévues au titre VII du présent décret. » (p. 1566) ; le retire (p. 1567) ; Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa

du texte présenté pour l'article 34-1 du décret du 30 septembre 1953 : « Art. 34-1. — Le locataire peut, sur sa demande, être autorisé à exercer dans les lieux loués une ou plusieurs activités différentes de celles prévues au bail, eu égard à la conjoncture économique et aux nécessités de l'organisation rationnelle de la distribution, lorsque ces activités sont compatibles avec la destination, les caractères et la situation de l'immeuble ou de l'ensemble immobilier. » (p. 1567, 1568) ; son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953, à remplacer les mots : « de l'avantage procuré », par les mots : « du service rendu » (p. 1568) ; le retire (ibid.).

#### MONICHON (M. MAX) [Gironde].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

#### Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

#### Question orale :

M. Max Monichon rappelle à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale : 1° qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970, le Gouvernement devait, au cours de la première session ordinaire de 1970-1971, présenter au Parlement un rapport sur les conditions de fonctionnement du régime d'assurance-maladie des travailleurs non salariés non agricoles ; il lui demande à quel moment le Parlement pourra être saisi dudit rapport ; 2° en raison des critiques faites par certaines catégories des professions non salariées, il lui demande également quelles sont les perspectives d'aménagement envisagées par le Gouvernement en ce qui concerne le régime d'assurance vieillesse pour tenir compte des suggestions formulées par ces travailleurs non salariés non agricoles [8 juin 1971] (n° 1136). — Réponse [22 juin 1971] (p. 1171, 1172).

#### Question orale avec débat :

M. Max Monichon expose à M. le ministre des transports la situation très critique dans laquelle se trouve l'ostréiculture du bassin d'Arcachon, à la suite de la mortalité importante constatée et qui entraîne une perte chiffrée évaluée à 30 p. 100 dans les cas les moins défavorables et à 80 p. 100 en général des huitres sur parc, au sol ou en pochons, le taux de cette mortalité s'accroissant chaque jour, certains secteurs atteignant 90 p. 100. Il lui demande, devant cet état de fait, les mesures envisagées par le Gouvernement pour : 1° créer des gisements susceptibles de permettre dès cette année un captage suffisant ; 2° financer l'achat de naissins en provenance du Japon, au cas où le captage serait déficient ; 3° permettre aux ostréiculteurs privés de toute rentrée d'argent de faire face aux remboursements des emprunts antérieurs, et de vivre pendant deux années au minimum, privés qu'ils seront de ressources durant cette période [8 juin 1971] (n° 118). — Discussion [29 juin 1971] (p. 1474 à 1478).

#### Interventions :

Prend part à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières [15 avril 1971]. — Discussion générale (p. 135 à 137). — Discussion des articles. — Art. 12 : observation sur la rédaction de cet article (p. 143) ; Après l'art. 24 bis : son amendement tendant à insérer l'article additionnel (nouveau) ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis des organisations professionnelles intéressées, fixe les avantages particuliers qui peuvent être consentis aux groupements forestiers institués conformément au décret n° 54-103 du 30 décembre 1954

qui ont pour objet le regroupement de parcelles boisées ou à boiser afin de constituer des unités économiques suffisantes et qui sont situées dans des zones où le parcellaire est morcelé. » (p. 145, 146) ; Après l'art. 24 bis : son amendement tendant à insérer l'article additionnel (nouveau) ainsi rédigé : « Des groupements de gestion forestière peuvent être constitués afin d'améliorer la gestion et la rentabilité des bois, forêts et terrains à boiser non soumis au régime forestier. Ces groupements peuvent revêtir l'une des formes prévues pour les groupements d'intérêts économiques. Les groupements de gestion forestière reconnus par le ministère de l'agriculture bénéficient d'avantages particuliers. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis des organisations professionnelles, fixe les modalités du présent article. » (p. 146, 147) ; Art. 25 : son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural, à remplacer les mots : « et après avis des chambres d'agriculture et des centres régionaux de la propriété forestière » par les mots : « et après avis concordants des chambres d'agriculture et des centres régionaux de la propriété forestière » (p. 147, 148) ; Art. 26 : son amendement proposant, dans la dernière phrase du premier alinéa du § 3° du texte présenté pour l'article 52-2 du code rural, après le mot : « propriétaires », d'ajouter le mot : « privés » (p. 151) ; Après l'article 28 : son amendement tendant à ajouter in fine un article additionnel ainsi conçu : « La date du 1<sup>er</sup> juillet 1970 est substituée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1962 figurant à l'article 671 ter 19° - a - 2° du code général des impôts. » (p. 152) ; sur l'ensemble, son observation ayant trait au financement des avantages particuliers et des primes prévus dans le projet de loi (p. 152). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [27 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant, dans le texte présenté pour l'article premier de la loi du 25 septembre 1948, à insérer un nouvel alinéa concernant les administrateurs élus des organismes de protection sociale non rémunérés (p. 558). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la politique agricole du Gouvernement [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 653 à 655, 662, 663). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « — d'un délégué désigné par chacun des syndicats de communes ou des syndicats mixtes pour la gestion d'un ou plusieurs services publics, lorsqu'il comporte au moins les deux tiers des communes du département représentant plus de la moitié de sa population ou la moitié des communes du département représentant plus des deux tiers de sa population, ou encore les neuf dixièmes des communes du département. » (p. 934). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1136 (cf. supra) [22 juin 1971] (p. 1171, 1172). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant, avant le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 septembre 1948, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « — les administrateurs élus des organismes de protection sociale relevant du contrôle de la Cour des comptes et agissant dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'ils ne sont pas rémunérés. » et sous-amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à compléter le texte de l'amendement par les mots : « ... et n'assument pas les fonctions de président. » (p. 1282, 1283). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la situation de l'ostréiculture du bassin d'Arcachon [29 juin 1971] (p. 1474 à 1476 ; 1478). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1849, 1850). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1151 du code rural : « Art. 1151. — Les employeurs de salariés agricoles doivent contracter une assurance contre les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles encourus par ces salariés. Cette assurance devra garantir aux salariés intéressés une protection équivalente à celle prévue par le régime général de la sécurité sociale. Les employeurs ayant déjà contracté une assurance à cet effet pourront demander, le cas échéant, la modification des contrats en cours. » (p. 1861, 1862) ; Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par

l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 36 : son sous-amendement tendant à compléter in fine le texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot au deuxième alinéa de cet article, par la phrase suivante : « Lorsque le renouveau atteindra, à la date d'entrée en vigueur de la loi, l'âge de soixante-dix ans, l'indemnité qui lui sera due lui sera versée dans l'année. » (p. 2036) ; Art. 37 : son amendement tendant, après le quatrième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois et par dérogation aux dispositions qui précèdent, les avoués atteignant l'âge de soixante-dix ans recevront dans l'année qui suit la totalité de l'indemnité allouée ou le solde qui leur restera dû sur celle-ci. » (p. 2040). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à compléter in fine le paragraphe 2° de cet article par les mots suivants : « Ainsi que les fournitures d'électricité pour les usages domestiques et agricoles. » (p. 2168) ; amendement de M. Coudé du Foresto à l'alinéa 2° de cet article tendant à un aménagement de la T. V. A. sur les spectacles cinématographiques et sur une série de boissons hygiéniques (p. 2169). — Suite de la discussion [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Art. 44 : explique son vote sur l'amendement de M. Coïntat, ministre de l'agriculture, tendant à rétablir cet article relatif aux frais de garderie dans les forêts communales (p. 2334). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion [26 novembre 1971]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations sur : 1° le problème du financement : les cotisations pour lesquelles le revenu cadastral sert d'assiette, la taxe sur les produits, une part de la T. V. A. et les 15 % de la taxe sur les salaires ; 2° le problème des dépenses et des prestations pour lesquelles un effort est fait pour tenter d'arriver à la parité avec les prestations du régime général (p. 2340, 2341). — Suite et fin de la discussion [8 décembre 1971]. — ARTICLES ADDITIONNELS : son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article ainsi rédigé : « La deuxième phrase de l'alinéa 1° du paragraphe II de l'article 3 de la loi n° 69-1168 du 26 décembre 1969 est modifiée comme suit : « Toutefois, en ce qui concerne les acquisitions susceptibles d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles, le taux de la taxe pourra être ramené à 4,80 p. 100 chaque fois que ces acquisitions concourront à atteindre la surface minimum d'installation (S.M.I.). Ce même régime de faveur pourra être appliqué dans tous les autres cas susceptibles d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles, dans des conditions fixées par décret. » (p. 2921, 2922) ; son autre amendement pour ajouter un nouvel article qui stipule que le fonds d'amortissement des charges d'électrification est habilité à contribuer au financement de l'électrification rurale (p. 2922, 2923, 2924). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 17 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer le paragraphe I de cet article (attribution d'une allocation compensatrice lors de la répartition entre les communes et les départements de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires) (p. 3057, 3058) ; Article additionnel : son amendement tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à réaliser, en 1972, un programme complémentaire d'électrification (p. 3067). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 37 : son amendement tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois et par dérogation aux dispositions qui précèdent, les avoués atteignant l'âge de soixante-dix ans recevront, dans l'année qui suit, la totalité de l'indemnité allouée ou le solde qui leur restera dû sur celle-ci. » (p. 3113).

**MONNERVILLE (M. GASTON) [Lot].**

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966 [13 mai 1971] (n° 231).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'adhésion à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966** [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 436 à 439). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur deux points essentiels : la ratification tardive par la France de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations et la non-ratification par la France de la convention européenne des Droits de l'homme (p. 2572 à 2576).

**MONORY (M. RENÉ) [Vienne].**

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* [6 octobre 1971].

*Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes* [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence* [24 juin 1971] (n° 362).

*Proposition de loi tendant à instituer une retraite nationale des maires et adjoints* [4 novembre 1971] (n° 18).

**Questions orales :**

**M. René Monory** expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* les préoccupations que connaissent actuellement les exploitants agricoles et l'industrie du machinisme agricole. En vertu des dispositions de l'article 9 de la loi de finances pour 1971 (n° 70-1199 du 21 décembre 1970) de nombreux exploitants seront imposés d'après leur bénéfice réel pour la première fois au titre de l'année 1972. L'article 10 de la même loi étend les possibilités de dénonciations de forfait ouvertes à l'administration, créant ainsi des incertitudes pour nombre d'agriculteurs quant à leur régime d'imposition. Pour ne pas perdre la déduction d'une annuité d'amortissement, beaucoup d'exploitants envisagent de retarder jusqu'en 1972 l'acquisition de machines nécessaires à leur exploitation. Cette décision est, à l'évidence, préjudiciable aux intérêts de l'agriculture de notre pays puisqu'elle retarde la réalisation d'investissements productifs. Elle pose également de graves problèmes aux constructeurs français de machines agricoles dont les difficultés sont déjà bien connues du Gouvernement. Pour cette industrie, soumise à une concurrence étrangère particulièrement vive, l'année 1971 risque d'être une année de profond marasme tandis qu'un afflux de commandes au début de 1972 obligera vraisemblablement notre pays à ouvrir ses portes aux importations. En conséquence, il lui demande si, pour éviter l'effet récessionniste d'une application brutale de l'article 9 précité, il n'y aurait pas lieu de prendre de toute urgence des mesures correctives et, notamment, d'autoriser les exploitants agricoles à amortir les machines acquises pendant cette période incertaine et transitoire que constitue l'année 1971 comme si elles avaient été achetées en 1972 [6 mai 1971] (n° 1121). — Réponse [18 mai 1971] (p. 428, 429).

**M. René Monory** demande à *M. le ministre de l'intérieur* si les conclusions de la commission mixte prévue par la loi n° 68-108 du 2 février 1968 et tendant à établir une nouvelle répartition des responsabilités entre l'Etat et les diverses collectivités locales seront bientôt publiées. Il lui rappelle qu'au cours de la campagne présidentielle, M. le Président de la République avait indiqué que ce rapport serait déposé avant le 31 décembre 1969 [24 août 1971]. — J. O. du 17 septembre 1971] (n° 1149). — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1719, 1720).

**Questions orales avec débat :**

**M. René Monory** demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'allègement de la tutelle administrative et de la tutelle financière concernant les communes et les départements [7 octobre 1970] (n° 76). (*Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.*) — Retrait par son auteur [2 avril 1971] (p. 90).

**M. René Monory** demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* si, compte tenu de l'objectif prioritaire qui est l'industrialisation dans le VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement envisage de modifier pour les départements les modalités actuelles d'aide aux industriels et aux collectivités locales pour se décentraliser et se moderniser, en augmentant par exemple les primes dans les départements les plus défavorisés, et en facilitant sur le plan administratif ces opérations de décentralisation [5 juillet 1971, J. O. du 23 juillet 1971] et [5 octobre 1971] (n° 119).

**M. René Monory** rappelle à *M. le Premier ministre* que par deux fois, en 1969 et en 1970, le Sénat a manifesté sa désapprobation à l'égard du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, compte tenu des faibles crédits qu'il comporte. Après les mauvais résultats à Helsinki par l'équipe française d'athlétisme, il lui demande si celui-ci espère présenter au vote du Parlement un budget pour 1972 nettement plus important que les précédents. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.*) [24 août 1971]. — J. O. du 17 septembre 1971] et [5 octobre 1971] (n° 121).

**M. René Monory** demande à *M. le Premier ministre* si, à la suite des récentes mesures monétaires décidées tant sur le plan national qu'international, il compte préciser : 1° les nouvelles lignes de la politique qu'il entend suivre à l'intérieur du pays sur le plan financier, économique et social ; 2° les propositions que le Gouvernement compte faire dans les prochaines semaines en ce même domaine au niveau européen ; 3° la position française pour définir une nouvelle politique internationale. (*Question transmise à M. le ministre de l'économie et des finances.*) [24 août 1971]. — J. O. du 17 septembre 1971] et [5 octobre 1971] (n° 122).

**Interventions :**

Est entendu lors de la réponse de *M. Jean Taittinger*, secrétaire d'Etat au budget, à sa **question orale n° 1121** (cf. *supra*) [18 mai 1971] (p. 429). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : amendement de *M. Mignot* tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article (commune « annexe » et création du poste « d'adjoint spécial ») (p. 962) ; sous-amendement de *M. Lefort*, soutenu par *M. Eberhard*, tendant à compléter in fine le texte présenté par l'amendement de *M. Mignot* pour le paragraphe I de cet article par un alinéa relatif à l'indemnité perçue par l'adjoint spécial (p. 964) ; amendement de *M. Mignot* tendant à supprimer le paragraphe II de cet article relatif à la composition et au rôle de la commission consultative créée dans chaque commune annexe (p. 965, 966) ; Art. 8 : observation sur l'opportunité d'un budget extraordinaire d'équipement et de fonctionnement commun (p. 970). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur l'équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1498, 1499). — Discussion des articles. — Après l'art. 6 : son amendement tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à instituer les concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives (p. 1510, 1512). — Est entendu lors de la réponse de *M. André Bord*, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1149** (cf. *supra*) [12 octobre 1971] (p. 1720). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 2150) ; Art. 2 bis : amendements de *M. Armengaud* et de *M. Caillaud* tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise l'article 243 du code général des impôts relatif aux mesures de publicité à donner aux revenus des contribuables (p. 2155) ; Après l'art. 2 bis : amendements de *M. Coudé du Foresto*, de *M. Pelletier*, de *M. Bardol* et de *M. Armengaud* tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 2161) ; Après l'art. 4 : amendement de *M. Ribeyre* tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T. V. A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales (p. 2172, 2173). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Art. 8 : explique son vote sur l'amendement de *M. Bertaud* tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 p. 100 le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2186). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble ; dépenses en capital) à la suite de la discussion [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET

DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Observations sur les dépenses de la section commune qui concernent plus spécialement la délégation ministérielle à l'armement, la direction des centres d'expérimentation nucléaire, les infrastructures et matériels, les services de contre-espionnage ; sur les dépenses afférentes aux trois armes (p. 2595 à 2597). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1971]. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la constatation d'une démographie galopante, sur le problème des transports, la richesse du tourisme dont il faut favoriser l'essor, sur le fonctionnement de l'administration (p. 2770, 2771). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter* : observations sur la teneur de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3048). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1972** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3144).

**MONT (M. CLAUDE)** [Loire].

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Dépôt législatif :

*Proposition de loi* tendant à accorder aux coopératives d'utilisation de matériel agricole des avantages fiscaux et de bénéficier d'un taux réduit sur les emprunts contractés par elles [9 novembre 1971] (n° 22).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 888, 889). **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement* tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « ... sont majorées de 50 p. 100 », à ajouter les mots : « ... par rapport aux taux maximums réglementaires des barèmes officiels » (p. 968, 969) ; le retire (p. 969) ; *son amendement* tendant à rédiger comme suit la première phrase du cinquième alinéa de cet article : « La majoration de subvention instituée par le présent article sera applicable pendant un délai d'au moins cinq années à compter de la date d'effet de la fusion et maintenue jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réforme complète et profonde des finances locales. » (p. 970) ; le retire (ibid.). — **Deuxième lecture** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observations sur le pourcentage de la majoration de subvention accordée par l'Etat en cas de fusion (p. 1469). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur les rapports entre l'Etat et les communes, principalement dans le domaine de la fiscalité des collectivités locales (p. 2508, 2509). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 *bis* : *amendement* de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à refuser le taux réduit de la T. V. A., prévu au premier alinéa, pour les achats de matériel agricole, et, en conséquence, à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui vise, pour compenser la perte de recettes découlant du premier alinéa, à majorer celui sur les alcools (p. 3039). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. Discussion générale (p. 3245, 3246). — Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement* de M. Mistral tendant à remplacer les mots : « après avis du conseil général et du ou des conseils municipaux intéressés », par les mots : « sur avis conforme du conseil général et après consultation du ou des conseils municipaux intéressés » (p. 3251) et son *sous-amendement* tendant à recueillir également l'avis conforme du ou des conseils municipaux intéressés (p. 3252).

**MONTALEMBERT (M. GEOFFROY DE)** [Seine-Maritime].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

*Est nommé vice-président* de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de résolution** de M. Alain Poher tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [22 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 *quinquies* (nouveau) : observation sur la teneur de l'article 60 du règlement du Sénat (demande de scrutin public) (p. 203, 204). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1969** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 302). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel**, adopté par l'Assemblée nationale [17 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement* tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « formation professionnelle à temps plein, » par les mots : « formation professionnelle scolaire et universitaire, » (p. 1015) ; le retire (ibid) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1036). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 27 : *soutient l'amendement* de M. Minot tendant à rédiger comme suit le début de l'alinéa b) : « b) ou fait l'objet, dans une proportion fixée par décret, d'un concours financier... » (p. 1051) ; le retire (ibid). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *son amendement* tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « soit dans une école technique, soit dans un établissement », par les mots : « soit par un établissement d'enseignement à temps complet de manière continue, soit dans tout autre établissement » (p. 1085, 1086). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** [23 juin 1971]. Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement* de M. Dailly tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa concernant les délais en cas d'aliénation, pour payer des droits de mutation (p. 1243, 1244) ; Art. 18 : *soutient l'amendement* de M. Pellenc tendant, dans le paragraphe II de cet article, à rédiger ainsi le 6° du texte présenté pour compléter le paragraphe I de l'article 72 de la loi d'orientation foncière : « 6° Des contributions demandées pour la réalisation des équipements des services publics concédés, affermés ou exploités en régie. » et *sous-amendement* de M. Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à compléter in fine l'amendement ci-dessus par les mots suivants : « ... soit par un régisseur intéressé, soit par une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière » (p. 1249). — Explique son vote sur l'article unique du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971] (p. 1366). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Avant le vote sur l'ensemble, fait état de ses inquiétudes pour le règlement des successions ou des partages en cas d'exercice du droit de préemption (p. 1539, 1540). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi** relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971] (p. 1892). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations sur les crédits disponibles, sur les principes qui doivent orienter l'action d'aménagement, les résultats acquis et les perspectives pour l'avenir (p. 2393 à 2395). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de**

finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art 10 *ter*: explication de vote sur l'ensemble de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3051). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 *quater*: amendement de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à supprimer cet article ayant trait à l'imposition au bénéficiaire réel de certains exploitants agricoles (p. 3145).

MONTEIL (M. ANDRÉ) [Finistère].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

#### Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée du 6 au 24 septembre 1970 au Brésil, en Uruguay, en Argentine et au Chili [25 mai 1971] (n° 259).

#### Questions orales :

M. André Monteil signale à M. le ministre de l'économie et des finances qu'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 20 décembre 1963 (n° 58792) a considéré comme éléments du bénéfice imposable les gains réalisés par un associé de S. A. R. L. lors de la cession à ladite société d'un stock de marchandises lui appartenant et provenant d'une exploitation commerciale antérieure. Il lui demande quelle serait, en revanche, la position de l'administration fiscale vis-à-vis de la société, et plus particulièrement de son gérant au regard des différents impôts et taxes, dans l'hypothèse où le gérant d'une S. A. R. L., à charge pour elle d'en assurer la vente moyennant le prélèvement d'une commission déterminée, confierait occasionnellement à ladite société un ensemble d'objets faisant partie de son patrimoine privé et ne provenant pas d'une exploitation antérieure, objets ordinairement commercialisés par l'entreprise mais parfaitement individualisés, étant entendu que vis-à-vis des associés, cette convention entre dans le cadre des dispositions de l'article 50 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et qu'il a été dressé de l'ensemble un inventaire détaillé et paraphé. [22 avril 1971] (n° 1110). — Réponse [4 mai 1971] (p. 273).

M. André Monteil attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de T. V. A. appliqué aux « machines à dicter ». Celles-ci sont, en effet, frappées au taux des articles de luxe de 33,33 p. 100. Il lui fait remarquer que ces équipements ne peuvent en fait recevoir qu'une utilisation professionnelle et se demande pourquoi ils ne sont pas soumis à un taux de T. V. A. de 23 p. 100 appliqué notamment aux machines à écrire ou à photocopier. La nécessité d'encourager la modernisation des méthodes de travail dans le secteur tertiaire devrait inciter le Gouvernement à faciliter l'acquisition d'instruments modernes tels que les machines à dicter. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas nécessaire d'abaisser le taux de T. V. A. frappant ces articles. [8 juin 1971] (n° 1137).

#### Question orale avec débat :

M. André Monteil rappelle que le 7 avril 1970, à l'occasion de la discussion d'une question orale avec débat qu'il avait déposée sur la politique française en Méditerranée, M. le ministre des affaires étrangères avait répondu négativement à sa demande « de procéder à un réexamen de la politique française en Méditerranée, notamment en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes et le rétablissement d'un plus juste équilibre entre les parties en présence dans le conflit du Moyen-Orient ». Il lui demande si un an plus tard, en avril 1971, à la lumière de l'évolution des rapports franco-algériens, des résultats décevants de la mission Jarring, de l'intervention de plus en plus marquée de l'Union soviétique dans le bassin méditerranéen et enfin de la création récente à Tripoli de l'Union des républiques arabes, il n'estime pas que le Gouvernement français doit procéder à une révision de sa politique [22 avril 1971] (n° 101). — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 à 650).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Henri Caillaud ayant pour objet la politique de l'Algérie à l'égard des compagnies pétrolières françaises [27 avril 1971] (p. 231, 234). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa question orale n° 1110 (cf supra) [4 mai 1971] (p. 273). — Est entendu lors du débat sur sa question orale concernant la politique française en Méditerranée [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 à 632, 638, 640, 649). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4: amendement de M. Chauvin tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 12 de la loi du 12 novembre 1968 ayant trait à la représentation des étudiants au sein des conseils ou organes de direction des établissements publics d'enseignement (p. 1411, 1412, 1413); Art. 5, 5 bis nouveau et 5 ter nouveau: amendements de M. Chauvin tendant, d'une part, à supprimer le texte du Gouvernement (art. 5), d'autre part, à lui substituer deux articles nouveaux (art. 5 bis et 5 ter), relatifs aux moyens d'appréciation de la valeur réelle des étudiants (p. 1414, 1415); Art. 10: amendements de M. Chauvin et de M. Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant à remplacer les mots: « ..., ils déterminent les modalités techniques de l'exercice... », par les mots: « ..., ils fixent les modalités d'organisation... » (p. 1419); Art. 11: amendement de M. Chauvin tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 42 de la loi du 12 novembre 1968 par un nouvel alinéa relatif à la dévolution des biens (p. 1421); Art. 13: amendements de M. Chauvin et de M. Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant tous les deux à proposer une modification à la rédaction de la fin de l'alinéa a présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968 (fixation du nombre des étudiants admis à « poursuivre » des études médicales ou dentaires et moment à partir duquel doit s'opérer la sélection) (p. 1423).

MONTIGNY (M. LUCIEN DE) [Mayenne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé juge titulaire à la Haute Cour de Justice [25 novembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en quatrième lecture, tendant à modifier les articles 1952 à 1954 du code civil sur la responsabilité des hôteliers [29 avril 1971] (n° 199).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au délai de conservation des archives des juges, des personnes ayant représenté ou assisté les parties, des huissiers de justice ainsi que des syndics au règlement judiciaire et à la liquidation des biens [4 mai 1971] (n° 204).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du code civil [17 juin 1971] (n° 333).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du code civil [30 juin 1971] (n° 398).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [16 novembre 1971] (n° 25).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant l'aide judiciaire [14 décembre 1971] (n° 92).

*Rapport*, fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [17 décembre 1971] (n° 126).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **décal de conservation des archives des juges, des personnes ayant représenté ou assisté les parties, des huissiers de justice ainsi que des syndicats au règlement judiciaire et à la liquidation des biens** [13 mai 1971]. Discussion générale (p. 388). — Discussion des articles. — Article unique : son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 2276 du code civil (extension aux syndicats du bénéfice de la prescription quinquennale) (p. 389) ; Art. 2 (nouveau) : son amendement tendant à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Il est inséré dans la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes un article 95-1 (nouveau) ainsi rédigé : « Art. 95-1. — Le syndic est responsable des livres, papiers et effets remis par le débiteur, ou lui appartenant, ainsi que par les créanciers ou par tout apporteur, pendant cinq ans à partir du jour de la reddition des comptes. En cas de règlement judiciaire, le syndic n'est responsable des pièces précitées que pendant deux années à partir du jour de la reddition des comptes. » (ibid.) ; Art. 3 (nouveau) : son amendement tendant à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Le troisième alinéa de l'article 90 et le troisième alinéa de l'article 91 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes sont abrogés. » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en quatrième lecture, du **projet de loi tendant à modifier les articles 1952 à 1954 du code civil sur la responsabilité des hôteliers** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 392). — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1954 du code civil par les deux alinéas suivants : « Par dérogation aux dispositions de l'article 1953, les aubergistes ou hôteliers sont responsables des objets laissés dans les véhicules stationnés sur les lieux dont ils ont la jouissance privative à concurrence de cinquante fois le prix de location du logement par journée. Les articles 1952 et 1953 ne s'appliquent pas aux animaux vivants. » (p. 393). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à **réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779 (3°) du code civil** [21 janvier 1971]. — Discussion générale (p. 1160, 1161). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Armengaud tendant à rédiger comme suit le début du dernier alinéa de cet article : « Toutefois, dans le cas où le marché le prévoit, la retenue de garantie stipulée contractuellement... » (p. 1162) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « A l'expiration d'un délai de un an à compter de la date de réception, avec ou sans réserve, des travaux visés à l'article précédent, la caution cesse d'avoir effet ou le montant des sommes consignées est versé à l'entrepreneur, même en l'absence de mainlevée, sauf si le maître de l'ouvrage a signalé, par lettre recom-

mandée adressée à la caution ou au consignataire, que le titulaire du marché n'a pas rempli ses obligations. » (ibid.) ; amendement de M. Armengaud tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas relatifs au règlement des litiges en matière d'exécution des travaux du bâtiment (ibid.). — **Deuxième lecture** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1549). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2078 à 2081). — Discussion des articles. — Art. 6 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « bénéficiaire » par les mots : « peuvent bénéficier » (p. 2087) ; son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle peut être accordée pour l'ensemble ou pour partie du procès. » (p. 2087, 2088) ; son amendement rédactionnel tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du même article : « Les dépenses qui résultent de l'aide judiciaire sont à la charge de l'Etat. » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article par souci d'ordre rédactionnel (p. 2089) ; Art. 6 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 6, à insérer cet article additionnel qui vise les personnes, en particulier les ressortissants étrangers, pouvant bénéficier de l'aide judiciaire (ibid.) ; Art. 7 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide judiciaire partielle ou totale (p. 2090, 2091) ; amendement de M. Marcel Martin, soutenu par M. Armengaud, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « ... charges de famille, égales à 10 p. 100 des chiffres précités par enfant à charge, dans la limite du double desdits chiffres. » (p. 2091) ; sous-amendement de M. Eberhard tendant à compléter in fine le texte de son amendement par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils sont révisés dans les mêmes proportions que celles fixées pour le S. M. I. C. » (p. 2092) ; Art. 7 bis : son amendement et celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que l'aide judiciaire est accordée aussi bien au demandeur qu'au défenseur (p. 2092, 2093) ; Art. 10 : son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa : « Elle s'applique à : » (p. 2093) ; son amendement tendant à supprimer, dans le troisième alinéa du même article, les mots : « ... à l'exclusion des juridictions pénales... » (ibid.) ; le retire (p. 2094) ; Art. 15-1 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article qui précise la nature des procédures ou actes auxquels s'applique l'extension de plein droit de l'aide judiciaire (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 17 : ses amendements tendant, aux deuxième, cinquième et dernier alinéas de cet article, à supprimer les références faites à trois sortes de juridictions (p. 2095) ; Art. 21-1 : son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du premier alinéa de cet article : « Chaque bureau d'aide judiciaire est présidé soit par un magistrat du siège de la juridiction auprès de laquelle le bureau est institué ou par un magistrat honoraire, soit par un avocat ou par un avocat honoraire. » (ibid.) ; accepte de supprimer de son amendement, à la demande du Gouvernement, les mots : « un avocat ou par » (p. 2096) ; Art. 21-2 : son amendement tendant à supprimer cet article qui stipule que le bureau d'aide judiciaire décide de l'admission au bénéfice de l'aide judiciaire (ibid.) ; Art. 21-3 : ses amendements tendant à proposer une rédaction modulée des premier et deuxième alinéas de cet article pour ce qui concerne le terme « ressources » moins restrictif que le terme « revenus » et pour tenir compte de la valeur en capital des biens du demandeur (p. 2097) ; sous-amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa (ibid.) ; son amendement tendant, après le deuxième alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Lorsque l'action en justice pour laquelle l'aide judiciaire est demandée concerne les intérêts communs d'un ménage, il est tenu compte de l'ensemble des ressources des époux ainsi qu'éventuellement de celles des ascendants et descendants vivant au foyer. » (ibid.) ; Art. 21-4 : son amendement tendant à supprimer, dans cet article, la référence à l'article 7 bis (p. 2098) ; Art. 21-7 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que le montant de l'indemnité forfaitaire mise à la charge de l'Etat au bénéfice des auxiliaires de justice, tant pour l'aide judiciaire totale que pour l'aide partielle, sera fixée par décret (p. 2100) ; amendement de M. Eberhard tendant à supprimer le deuxième alinéa de son amendement (p. 2101) ; Art. 21-8 : son amendement de coordination tendant à supprimer cet article (p. 2102) ; Art. 21-9 : son amendement et celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'indemnité versée par l'Etat et la contribution due par le bénéficiaire sont exclusives de toute autre rémunération. Les honoraires ou émoluments ainsi que les provisions versées à ce titre avant

l'admission à l'aide judiciaire par son bénéficiaire viennent en déduction de l'indemnité et de la contribution prévues à l'article 21-7 nouveau de la présente loi. » (ibid.) ; Art. 21-10 : son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « Ces honoraires ne peuvent être exigés qu'après l'exécution de la condamnation et avec l'autorisation du bâtonnier de l'ordre auquel appartient l'avocat. » et sous-amendement de M. Pleven tendant à substituer dans ce texte le mot « demandés » au mot « exigés » (p. 2103) ; Art. 25-A : son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Le bâtonnier ou le président de l'organisme professionnel peut, le cas échéant, ratifier l'accord intervenu entre le bénéficiaire de l'aide judiciaire et l'avocat ou l'officier public ou ministériel qui a accepté de lui prêter son concours. » (ibid.) ; amendement de M. Eberhard tendant, dans le dernier alinéa du même article, après les mots : « ... ou l'avoué qui... », à ajouter les mots : « ... étaient consultés ou qui... » (ibid.) ; auteur d'un amendement, se rallie à celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à modifier la rédaction du dernier alinéa du même article (p. 2104) ; Art. 28 : son amendement tendant à supprimer la fin du premier alinéa de cet article ainsi rédigée : « ..., à moins qu'elle ne bénéficie elle-même de l'aide judiciaire. » (ibid.) ; Art. 33 : amendement de coordination (cf. supra art. 7) de M. Pleven, ministre de la justice, concernant les majorations pour charges de famille visées au deuxième alinéa (p. 2105) ; son amendement de coordination tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article (ibid.) ; Art. 33 bis (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 33, à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « La présente loi ne modifie pas les conditions et les modalités d'admission à l'aide judiciaire prévues par des textes spéciaux au profit de certaines catégories de personnes. » (ibid.) ; Art. 34 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Sont abrogés : » (p. 2106). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations sur la conservation des archives (p. 2664, 2665). — Prend part en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3130, 3131). — Discussion des articles. — Art. 6 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « bénéficiaire », par les mots : « peuvent bénéficier » (p. 3131) ; amendement de M. Le Bellegou tendant, dans le deuxième alinéa, à remplacer la phrase : « Elle peut être accordée en cours d'instance », par la phrase : « Elle peut être accordée pour tout ou partie du procès » (p. 3132) ; son amendement tendant, dans le troisième alinéa, à remplacer les mots : « ainsi que les étrangers dans les conditions prévues par les conventions internationales », par les mots : « ainsi que les étrangers ayant leur résidence habituelle en France » (p. 3132) ; le retire (p. 3133) ; Art. 7 bis : son amendement tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « En matière de cassation », par les mots : « Devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation » (ibid.) ; Art. 21-3 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Il est tenu compte... » (p. 3134) ; son amendement tendant à reprendre, pour le troisième alinéa, le texte adopté par le Sénat en première lecture, ainsi conçu : « Lorsque l'action en justice pour laquelle l'aide judiciaire est demandée concerne les intérêts communs d'un ménage, il est tenu compte de l'ensemble des ressources des époux, ainsi qu'éventuellement de celles des descendants vivant au foyer. » (ibid.) ; Art. 21-7 : son amendement tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture et relatif à l'indemnisation de l'avocat chargé de prêter son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3135) ; sous-amendement de M. Le Bellegou au deuxième alinéa du texte de l'amendement ci-dessus et amendement de M. Eberhard tendant à proposer une autre rédaction pour ce même article (p. 3135, 3136) ; Art. 21-8 : amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'indemnisation des auxiliaires de justice chargés de prêter leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3138) ; Art. 21-9 : son amendement, rectifié à la demande du Gouvernement, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les honoraires ou émoluments ainsi que les provisions versées à ce titre, avant l'admission à l'aide judiciaire, par son bénéficiaire, viennent en déduction de l'indemnisation prévue aux articles 21-7 et 21-8. » (ibid.) ; Art. 25-A : amendement de M. Pleven tendant à reprendre, pour les deuxième et troisième alinéas de cet article, le texte adopté par le Sénat en première lecture et relatif à la désignation des avocats et des auxiliaires de justice chargés de prêter leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3139) ; Art. 33 : son amendement de coordination, tendant

à supprimer le quatrième alinéa de cet article (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le huitième alinéa : « Les montants des indemnités dues par l'Etat en vertu des alinéas 2 et 3 de l'article 21-7 ; » (ibid.). — **Commission mixte paritaire** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3301). — Discussion des articles Art. 21-8 : amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'indemnisation de l'avoué près la cour d'appel, de l'huissier de justice et du greffier qui prêtent leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3302).

**MONTPIED (M. GABRIEL)** [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

**MOQUET (M. JACQUES)** [Aisne].

Devenu sénateur le 26 février 1971 en remplacement de M. René Blondelle, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [20 avril 1971].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**Question orale :**

M. Jacques Moquet demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre à la suite des accords de Bruxelles du 25 mars 1971 sur les structures et les prix agricoles [22 avril 1971] (n° 1117). — Réponse [4 mai 1971] (p. 278, 279).

**Intervention :**

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1117 (cf. supra) [4 mai 1971] (p. 278, 279).

**MOREVE (M. ROGER)** [Indre].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**MORICE (M. ANDRÉ)** [Loire-Atlantique].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord [4 mai 1971] (p. 281, 282, 283). — Intervient dans la discussion : I. du projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel, adopté par l'Assemblée nationale ; II. — des projets de loi, adoptés par l'Assemblée nationale : 1° relatif à l'apprentissage ; 2° portant organisation de la formation professionnelle continue ; 3° sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [17 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1000, 1001). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations sur le problème du plan d'équipement de la région de l'Ouest de la France (p. 2259, 2260).

**MOTAIS DE NARBONNE (M. LÉON)** [Français établis hors de France].

Décédé le 10 août 1971. — Eloge funèbre prononcée par M. Pierre-René Mathey, président d'âge du Sénat [2 octobre 1971] (p. 1671, 1672).

**Dépôts législatifs :**

*Rapport* fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention pour la création de l'Union latine, signée à Madrid le 15 mai 1954 [27 mai 1971] (n° 266).

*Avis* présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [11 juin 1971] (n° 307).

**Question orale :**

**M. Léon Motais de Narbonne** demande à *M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale* les mesures qu'il compte prendre en faveur des militaires du service national, servant au titre de la coopération, en vue de mettre fin au retard de plusieurs mois avec lequel ils sont rémunérés, aussi bien à leur arrivée dans le pays de leur affectation qu'à leur départ, notamment après une période complémentaire volontairement accomplie [19 mai 1971] (n° 1125). — Réponse [8 juin 1971] (p. 706).

**Interventions :**

Intervient, au nom de *M. le général Béthouart*, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant code du service national** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 343, 344). — Explique son vote sur l'article unique du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'adhésion à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966** [18 mai 1971] (p. 441, 442). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention pour la création de l'Union latine, signée à Madrid le 15 mai 1954** [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 681, 682). — Est entendu lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1125** (cf. *supra*) [8 juin 1971] (p. 706). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1101 à 1103). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1484, 1485).

**N****NAMY (M. Louis) [Essonne].**

*Est nommé secrétaire* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Proposition de loi organique* tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [27 mai 1971] (n° 264).

*Proposition de loi* modifiant l'article 2 de la loi n° 58-239 du 8 mars 1958 concernant la désignation des membres français à l'Assemblée unique des Communautés européennes [27 mai 1971] (n° 265).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion de la **proposition de résolution** de *M. Alain Poher* tendant à **modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau)** [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 196). — Discussion des articles. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 204). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 586, 587). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *son amendement, les amendements de M. Bruyneel et de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer tous les trois une rédaction différente pour le 2° du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale (cas de l'amende excédant la somme de 400 francs) (p. 589) ; son amendement tendant à compléter le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale par la phrase suivante : « Toutefois ce délai d'opposition ne commencera à courir que du jour où le prévenu aura effectivement reçu la notification par lettre recommandée ; cette notification devra comporter les indications précises du délai et des formes de l'opposition. » (p. 593).* — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant la non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel** [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 720). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains personnels de l'aviation civile** [8 juin 1971] (p. 749). — Intervient dans la discussion du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1103, 1104). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 6 du code de la nationalité française : « Art. 6. — Sans préjudice du droit imprescriptible qui appartient aux peuples composant la République française de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires, pour l'application du présent code, l'expression « en France » s'entend du territoire métropolitain, des départements et des territoires d'outre-mer. » (p. 1105, 1106) ; Art. 10 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des quatre premiers alinéas de cet article et consistant en une modification de l'article 62 et à l'abrogation de l'article 63 du code de la nationalité française (limiter à deux années le stage permettant d'acquérir la nationalité française pour tous les demandeurs sans exception) (p. 1108) ; Art. 14 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des quatre premiers alinéas de cet article et consistant en une modification de l'article 80 et à l'abrogation des articles 81, 82 et 83 du code de la nationalité française (suppression des incapacités pouvant frapper l'individu ayant acquis la nationalité française et qui figurent à l'article 81 du code) (p. 1110) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1115).* — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1431). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française** [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1780, 1781). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son sous-amendement tendant, dans l'amendement de M. Piot proposant une nouvelle rédaction de cet article, à substituer les mots : « avis conforme » au mot : « consultation » (p. 1784) ; Art. 19 : son amendement tendant à remplacer le mot : « consultation » par les mots : « avis conforme » (p. 1791) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 1794).* — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *soutient l'amendement de Mme Lagatu tendant, dans le texte proposé pour*

l'article 318 du code civil, après les mots: «... paternité du mari», à rédiger comme suit la fin de cet article: «... en justice, si elle justifie de faits propres à démontrer qu'il ne peut en être le père» (p. 1925). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1985 à 1987). — **Suite de la discussion** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 bis nouveau: son sous-amendement proposant une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa du texte de l'amendement de MM. le Bellegou et Piot tendant à insérer cet article additionnel, relatif au libre exercice des activités des organisations syndicales (p. 2013, 2014); le retire (p. 2014); Art. 17: son amendement tendant à compléter la deuxième phrase du premier alinéa de cet article par les mots suivants: «... en considération du travail fourni et de l'importance du service rendu» (p. 2022); Art. 20: son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article: «L'enseignement professionnel est assuré par des centres de formation professionnelle organisés par l'université avec la collaboration de la profession et des magistrats.» (p. 2024); Art. 21: son amendement tendant, dans la première phrase du deuxième alinéa de cet article, après les mots: «de ce barreau», à insérer les mots: «ainsi que par les avocats stagiaires admis au stage depuis un an au moins» (p. 2027); Art. 22: son amendement tendant à supprimer cet article qui prévoit que le tribunal de grande instance remplace le conseil de l'ordre en raison du faible nombre d'avocats (p. 2028); Art. 23 bis: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer les mots: «les conventions collectives relatives au personnel employé» (p. 2029); Art. 24: son amendement tendant à supprimer le premier alinéa de cet article relatif au contentieux judiciaire des délibérations ou des décisions du conseil de l'ordre (p. 2030); Art. 30: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui concerne la répression des manquements à la discipline qui peuvent être commis à l'audience par les avocats (p. 2031); Art. 40: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, à la fin du dernier alinéa de cet article, à supprimer les mots: «sauf en cas de licenciement préalable» (p. 2042, 2043); Art. 46: son amendement tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un alinéa nouveau ainsi rédigé: «La caisse nationale des barreaux français représentant l'ensemble des employeurs de la profession est spécialement et seule habilitée à discuter, élaborer et conclure avec les organisations syndicales représentant le personnel toute convention collective et plus généralement toutes mesures d'ordre social.» (p. 2049); Art. 51: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à élargir la portée de l'intégration (p. 2053); Art. 52: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la coordination des régimes de retraite pour toutes les personnes accédant à la nouvelle profession (p. 2053, 2054); Art. 52 bis nouveau: son amendement tendant, après l'article 52, à insérer un article additionnel qui permettrait de réparer le préjudice subi par le personnel des études (p. 2055); Art. 53: son amendement tendant à ajouter un alinéa 11° à cet article, ainsi rédigé: «11° Les conditions d'intégration dans la fonction publique des clercs et employés d'avoué, d'agrégé et d'avocat visées à l'article 51.» (p. 2058, 2059); Après l'article 40: son amendement tendant à insérer un article additionnel 40 bis nouveau ayant pour objet de garantir les droits à la retraite des salariés (p. 2059); le retire (*ibid.*); Art. 54: son sous-amendement tendant, au premier alinéa du texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot proposé pour rétablir cet article, après les mots: «à titre professionnel», à ajouter les mots: «et viager» (p. 2061); son sous-amendement tendant à compléter le texte du même amendement de MM. Le Bellegou et Piot par deux alinéas ayant pour but de donner des garanties aux organisations syndicales appelées éventuellement à donner des consultations juridiques (p. 2062). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes des personnels des préfectures et de la police (p. 2506, 2507). — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité impérieuse d'un renforcement de tout l'appareil judiciaire, singulièrement du nombre des magistrats et des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire (p. 2530, 2532). — **Suite de la discussion** [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur l'office de la recherche scientifique des territoires d'outre-mer (p. 2576, 2577). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1971]. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur les crédits (p. 2773). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 2784).

— Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture**, du **projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 23: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer le premier alinéa de cet article qui permet aux avocats stagiaires, en stage depuis un an, de participer à l'élection au conseil de l'Ordre (p. 3109); Art. 50: première partie de son amendement tendant à ajouter aux troisième, quatrième, cinquième et neuvième alinéas de cet article, après les mots: «clercs d'avoués près les tribunaux de grande instance», les mots: «et près les cours d'appel» (p. 3117, 3118); seconde partie de son amendement tendant à rétablir un paragraphe V dans le texte adopté par le Sénat en première lecture et qui admet le principe de l'intégration des non-diplômés (p. 3118). — Explication de vote, **en deuxième lecture**, sur la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971] (p. 3168). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Après l'article 4: son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé: «Il est inséré après l'article 23 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 le nouvel article suivant: «Art. 23 ter. — A l'Assemblée nationale et au Sénat, une commission élue à la proportionnelle des groupes est chargée d'examiner régulièrement la situation des parlementaires au regard des incompatibilités attachées à leur mandat. La commission saisit le bureau de l'Assemblée intéressée de tout manquement constaté.» (p. 3200); Article additionnel: retire l'amendement qui tendait à insérer un article additionnel à la fin du projet de loi (p. 3202).

**NATALI (M. JEAN)** [Oise].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**NAYROU (M. JEAN)** [Ariège].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

**Dépôt législatif:**

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale (intérieur et rapatriés), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 32).

**Question orale:**

**M. Jean Nayrou** attire l'attention de **M. le ministre du développement industriel et scientifique** sur l'éventualité de la suppression par Electricité de France (Distribution) de la subdivision de Saint-Girons (Ariège). Il appelle son attention sur les inconvénients que cette suppression présenterait et lui demande de bien vouloir tout mettre en œuvre pour éviter qu'une décision prise unilatéralement ne vienne léser les intérêts concordants du service, du personnel, des usagers et des collectivités intéressées [10 juin 1971] (n° 1142).

**Interventions:**

Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière** [29 avril 1971]. — Discussion générale (p. 246, 247). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 899 à 902, 907). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de **M. Mignot** tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une

commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 931) ; Art. 3 : observations sur le rôle déterminant joué par le préfet en la matière objet du projet de loi (p. 940, 941). — **Deuxième lecture** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 *ter* : *explication de vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture* (p. 1465, 1467). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions (p. 1559, 1560). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur le désintéressement de l'office national des forêts pour l'économie montagnarde (p. 2313, 2327). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations sur les efforts à consentir pour le développement de la région ariégeoise appelée à devenir la plaque tournante des relations avec l'Espagne (p. 2406, 2407). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis, de la commission des lois à la **suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur les ressources des collectivités locales (T. V. A., emprunts), sur le regroupement communal, sur la responsabilité encourue par les maires, sur la situation du personnel des préfectures, la police, les sapeurs-pompiers (p. 2496 à 2498). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations sur les mesures envisagées pour résorber le déficit d'exploitation, sur le problème du téléphone, sur les emprunts, sur l'insuffisance du personnel (p. 2884 à 2886 ; 2891). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3244, 3245).

**NEGRE (M. JEAN)** [Allier].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales* [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote (p. 2225).

**NOURY (M. JEAN)** [Ille-et-Vilaine].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente* [28 juin 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur* [28 juin 1971].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**Intervention :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur l'équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 : *amendement de M. Monory tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à instituer les concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives* (p. 1510, 1511).

**NUNINGER (M. MARCEL)** [Haut-Rhin].

*Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale* [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter l'article 7 de la loi n° 61-1408 du 22 décembre 1961 relatif à la preuve de la nationalité française des personnes nées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle avant le 11 novembre 1918 et de leurs descendants [11 juin 1971] (n° 304).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier et à compléter l'article 7 de la loi n° 61-1408 du 22 décembre 1961 relatif à la preuve de la nationalité française des personnes nées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle avant le 11 novembre 1918 et de leurs descendants** [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1099, 1100). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *son amendement tendant à modifier la rédaction du deuxième alinéa de cet article qui concerne les départements d'Alsace-Lorraine* (faire expressément référence au code des assurances sociales du 1<sup>er</sup> juillet 1911 et étendre le bénéfice des prestations aux membres de la famille qui ont la qualité de salarié) (p. 1890). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 77 *bis* : *amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer cet article* (subordonner l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine à la disparition des règles de procédure civile locales) (p. 2072). — **Deuxième lecture** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 77 *bis* : observations à propos de la nouvelle rédaction de cet article, amendé par la commission des lois du Sénat (p. 3128).

○

**OOPA TETUAAPUA (M. POUVANAA)** [Polynésie française].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires sociales* [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Proposition de loi* tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut [4 novembre 1971] (n° 19).

**ORTOLI (M. FRANÇOIS)**, **ministre du développement industriel et scientifique** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Répond aux rapporteurs au sujet du programme de recherche d'Euratom (p. 2635, 2636). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — Discussion générale. — Exposé d'ensemble sur la politique industrielle avec une analyse des problèmes intéressant les différentes industries, sur le problème de l'énergie, enfin sur tout ce qui concerne la recherche scientifique et la politique spatiale (p. 2746 à 2752). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de MM. Coudé du Foresto et Armengaud tendant à majorer la réduction de crédits de ce titre de 3 millions de francs* (p. 2752, 2753) ; *autre amendement des mêmes auteurs tendant à majorer la réduction de crédits de ce titre de 3.800.000 francs* (p. 2754).

**ORVOËN (M. LOUIS)** [Finistère].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

## P

**PADO** (M. DOMINIQUE) [Paris].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative au **statut de l'O. R. T. F.** [19 octobre 1971] (p. 1770). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DES POSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations sur la qualité du service fourni aux téléspectateurs comparativement à la tâche qui est normalement dévolue à l'O. R. T. F. en tant que monopole d'Etat et les répercussions sur la presse écrite d'information (p. 2469 à 2471 ; 2476). — Examen des crédits. — Art. additionnel 56 bis : observation sur la fréquence des spots publicitaires (p. 2483). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. → INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observation concernant les rapatriés (p. 2509, 2510) ; **Suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations sur le fonctionnement du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S. D. E. C. E.) au cours des dix dernières années (p. 2615 à 2617).

**PALMERO** (M. FRANCIS) [Alpes-Maritimes].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé secrétaire* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 30).

**Question orale :**

**M. Francis Palmero** demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il a eu connaissance des déclarations de M. le Président de la République lors de l'inauguration du récent salon de l'automobile, s'étonnant du prix élevé des voitures et s'il n'estime pas que le maintien de la T. V. A. à son taux maximum, même pour les petites voitures de caractère populaire ou les véhicules utilitaires, constitue le facteur le plus grave de la cherté de l'automobile en France [16 novembre 1971] (n° 1172). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3016, 3017).

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ÉQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations sur le développement du littoral de la Côte d'Azur et sur l'utilité des assises régionales du tourisme (p. 2235, 2236). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Observations sur le sort des rapatriés qui attendent encore la réparation du préjudice subi (p. 2510, 2511). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles), à la **suite de la discussion** [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur la priorité donnée à la diffusion de la langue française, trois directions principales étant retenues : la consolidation de l'implantation du français dans les pays de francophonie totale ou partielle, le renforcement du rôle du français comme langue vivante dans la Communauté européenne et la promotion du français dans le domaine de la recherche scientifique (p. 2552 à 2554). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1971]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des crédits. — Après l'article 18 : *soutient, avec M. Poudonson, un amendement tendant à insérer un article additionnel 18 bis* (nouveau)

*ayant pour objet de supprimer les crédits ouverts à l'article 18 pour le fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage* (S. D. E. C. E.) (p. 2622). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation des amendements à la Convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, adoptés le 21 octobre 1969 à Londres** [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2939, 2940). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1172** (cf. *supra*) [14 décembre 1971] (p. 3016, 3017).

**PAMS** (M. GASTON) [Pyrénées-Orientales].

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

**Intervention :**

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations sur la situation des compagnies de transport aérien françaises, sur le fonctionnement des aéroports, sur les nuisances, sur la construction aéronautique (*le Concorde, l'Airbus, le Mercure*) (p. 2792, 2793).

**PAPILIO** (M. SOSEFO MAKAPE) [Wallis et Futuna].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**PARISOT** (M. HENRI) [Vosges].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 30).

**Intervention :**

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section commune) à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations sur les armements nucléaires, sur les services communs et l'effort consenti pour la gendarmerie, sur l'évolution de la condition militaire (p. 2599 à 2601).

**PASCAUD** (M. GUY) [Charente].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [19 novembre 1971].

**PATENOTRE** (M. FRANÇOIS) [Aube].

*N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.*

**PAULY (M. PAUL)** [Creuse].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].*

**Intervention :**

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ÉCONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observations sur la suppression des perceptions en milieu rural, sur la fiscalité et la fraude fiscale, la patente, la hausse des prix (p. 2701, 2702).

**PAUZET (M. MARC)** [Gironde].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].*

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**Dépôt législatif :**

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à interdire la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur de l'aire géographique de l'appellation d'origine « Vouvray » [13 mai 1971] (n° 226).*

**Intervention :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à interdire la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur de l'aire géographique de l'appellation d'origine « Vouvray »** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 396, 397).

**PELLENC (M. MARCEL)** [Vaucluse].

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].*

*Est nommé président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations [27 novembre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].*

*Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971 [14 décembre 1971].*

**Dépôts législatifs :**

*Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1969 [29 avril 1971] (n° 200).*

*Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [6 mai 1971] (n° 217).*

*Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu [25 mai 1971] (n° 258).*

*Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant suppression de certaines taxes annexes aux contributions directes locales [25 mai 1971] (n° 260).*

*Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'allocation logement [17 juin 1971] (n° 326).*

*Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matières d'urbanisme et d'action foncière [17 juin 1971] (n° 327).*

*Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme du régime fiscal des profits de construction. [17 juin 1971] (n° 328).*

*Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière, prévue en faveur des locaux d'habitation [17 juin 1971] (n° 329).*

*Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la situation économique et financière (juin 1971) [24 juin 1971] (n° 365).*

*Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [29 juin 1971] (n° 385).*

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1969** [6 mai 1971] (p. 299, 300). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 555 à 557). — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 septembre 1948 : « Toute personne appartenant au cabinet d'un membre du Gouvernement ; » (p. 557) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le septième alinéa du texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 septembre 1948 : « — les membres du Gouvernement ; » (p. 557, 558) ; son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 septembre 1948, à insérer, avant le dernier alinéa, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les administrateurs élus des organismes de protection sociale relevant du contrôle de la Cour des comptes et agissant dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires lorsqu'ils ne sont pas rémunérés » (p. 558) ; Art. 8 : son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 5 de la loi du 25 septembre 1948, après les mots : « ... ou à la gestion des biens leur appartenant... », à insérer les mots : « ... ou qui, chargée de la tutelle desdits organismes, leur aura donné son approbation ou son visa... » (p. 559, 560) ; Art. 17 : son amendement tendant à remplacer, dans l'article 16 de la loi du 25 septembre 1948, les mots « le président du conseil » par les mots « le Premier ministre » (p. 560) ; Après l'art. 17 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 17 bis (nouveau) ainsi rédigé : « Le second alinéa de l'article 17 de la loi n° 48-1484 du

25 septembre 1948 est complété ainsi qu'il suit : « Cette instruction peut être ouverte contre une personne non dénommée. » (ibid.) ; Art. 19 bis : son amendement tendant à remplacer, dans l'article 21 de la loi du 25 septembre 1948, les mots « Le Président du Conseil de la République » par les mots « Le Président du Sénat » (p. 561) ; Art. 21 bis : son amendement tendant, dans l'article 24 de la loi du 25 septembre 1948, 1° à substituer les mots « Le Président du Sénat » aux mots « le Président du Conseil de la République » ; 2° à ajouter, à la fin du deuxième alinéa de son amendement, les mots : « ... ainsi que, le cas échéant, au ministre de tutelle. » (ibid.) ; Art. 27 : amendement de M. Dailly au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 de la loi du 25 septembre 1948 (publication au Journal officiel des arrêtés de la Cour de discipline budgétaire et financière) (p. 563, 564). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 565, 566). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à compléter comme suit le troisième alinéa de cet article : « Si pour une cause quelconque le remboursement n'a pas été effectué lors du versement des acomptes mensuels dus au titre de l'année suivante, le montant de ce remboursement s'imputera automatiquement sur ces acomptes. » (p. 567) ; observation sur la pénalité encourue pour manque de provision lors du prélèvement effectué par le Trésor (ibid.) ; Art. 4 : son amendement et celui de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, habitant les caisses de crédit agricole à ouvrir un compte au nom du contribuable pour permettre les prélèvements mensuels (p. 568). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant suppression de certaines taxes annexes aux contributions directes locales** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 570). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1552, 1553). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation (urgence déclarée)** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1553, 1554). — Prend part, en qualité de président de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2118, 2119). — Suite de la discussion [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Coudé du Foresto au paragraphe 2° de cette article tendant à un aménagement de la T. V. A. sur les spectacles cinématographiques et sur une série de boissons hygiéniques (p. 2169). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Art. 11 : observation sur l'application de l'article 40 de la Constitution à un amendement de M. Talamoni (p. 2189).

**PELLERAY (M. PAUL)** [Orne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins** [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 835, 836). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Le quotient familial prévu à l'article 194 du code général des impôts est augmenté d'une demi-part pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés qui sont invalides au sens de l'article 195, I, c, d et d bis dudit code, et qui ont au moins une personne à charge. » (p. 2149). — Suite de la discussion [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : amendement de M. Bajoux tendant à réduire les crédits de ce titre (p. 2329, 2330).

**PELLETIER (M. JACQUES)** [Aisne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Proposition de loi organique tendant à modifier l'article L. O. 296 du code électoral (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 165)

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [22 juin 1971] (n° 344).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif [25 juin 1971] (n° 366).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (jeunesse, sports et loisirs), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

#### Question orale :

M. Jacques Pelletier rappelle à M. le ministre des affaires étrangères qu'au Cambodge, depuis avril et mai 1970, trois coopérants français et dix-sept journalistes français et étrangers ont été portés disparus, et qu'aucune information sur leur sort n'a pu être obtenue jusqu'à présent. Il lui indique qu'en l'absence de toute information officielle, les indications recueillies par un groupe de journalistes, laissent à penser que ces journalistes et coopérants, qui ont pour la plupart des femmes et de jeunes enfants, sont en vie, et prisonniers actuellement au Nord Vietnam. Il lui demande, en conséquence, quelles démarches ont été effectuées par les autorités françaises, et quels en ont été les résultats. Il lui demande également, devant l'apparente inefficacité des interventions entreprises jusqu'à maintenant par le ministère des affaires étrangères, quelles nouvelles mesures il compte prendre pour obtenir : 1° des informations sur l'état physique et les conditions de détention des disparus ; 2° la libération rapide des personnes détenues [10 juin 1971] (n° 1141). — Réponse [22 juin 1971] (p. 1174, 1175).

#### Questions orales avec débat :

M. Jacques Pelletier demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, si les directives d'aménagement du bassin parisien qui ont été approuvées, le 5 août 1970, par le Gouvernement, sont susceptibles d'entrer en application au cours du VI<sup>e</sup> Plan. En effet, alors que dans d'autres régions les réalisations semblent suivre les études, dans le bassin parisien on reste au stade de la définition d'objectifs et d'orientations. Aussi, en Picardie et, en particulier, dans l'Aisne, l'opinion, après avoir découvert les déficiences de son économie et le retard de ses équipements, s'étonne de la lenteur avec laquelle lui sont proposés les remèdes et de la modicité des moyens qui lui sont accordés. Une telle situation est en contradiction avec les directives de l'aménagement des vallées de l'Oise et de l'Aisne visant à « établir les premiers éléments d'un axe économique entre Paris et le Nord de la France » [25 mai 1971] (n° 111). — Discussion [29 juin 1971] (p. 1478 à 1482).

**M. Jacques Pelletier** demande à *M. le ministre des affaires culturelles* : 1° de préciser dans quelles conditions, à quelle date et par quelle autorité ont été prises les décisions de fermeture de l'Opéra et de l'Opéra-Comique formant la Réunion des théâtres lyriques nationaux, c'est-à-dire un établissement public autonome sous la seule responsabilité et la seule gestion de l'administrateur général nommé par décret; 2° de dire si la décision de fermeture, de licenciement du personnel, de limitation d'activité à d'éventuels spectacles de ballet, a été prise après consultation du conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux créé par décret du 5 décembre 1964 et s'il estime qu'une telle décision de l'administrateur est compatible avec les règles d'exploitation prévues par l'arrêté du 8 janvier 1941 faisant obligation à la Réunion des théâtres lyriques nationaux de présenter des spectacles d'œuvres théâtrales lyriques et, d'une manière générale, d'assurer le maintien des traditions d'art des deux scènes lyriques nationales; 3° d'indiquer quelles mesures il entend prendre à l'égard des personnels artistes de danse, de chant et des chœurs qui, pendant de nombreuses années, ont fait la réputation mondiale de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, et qui, du fait de leur licenciement, vont se trouver sans emploi et sans possibilité d'en trouver un autre. Compte tenu des conclusions du rapport de l'inspecteur général des finances, chargé de mission à la demande du Gouvernement, il lui demande d'exposer au Sénat quelle politique il entend poursuivre afin de maintenir le prestige et la réputation des deux scènes lyriques nationales [1<sup>er</sup> juin 1971] (n° 114). — Discussion [22 juin 1971] (p. 1175 à 1188).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [14 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Deux représentants de l'enseignement privé à distance siègent au conseil académique » (p. 856) ; Art. 4 bis : son amendement tendant à compléter cet article de manière à réserver deux sièges à l'enseignement à distance au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale (ibid.) ; le retire (p. 857) ; Art. 5 : son amendement tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à substituer les mots : « titres ou références » aux mots : « titres et références » (ibid.) ; Art. 7 : ses trois sous-amendements à l'amendement de *M. Caillavet* qui tend à introduire, en tête de cet article, deux alinéas relatifs aux conditions du contrat d'enseignement passé par l'élève avec l'établissement (p. 858, 859) ; son amendement tendant, au premier alinéa ancien de cet article, à remplacer les mots : « du prix total convenu », par les mots : « de la valeur du contrat » (p. 859) ; le retire (ibid.) ; Art. 8 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La publicité, sous quelque forme que ce soit, en faveur des établissements privés d'enseignement ne doit rien comporter de nature à induire le public en erreur sur le niveau des connaissances de base indispensables, la nature des études, leur durée moyenne et les emplois, concours ou examens auxquels elles préparent. » (p. 860, 861) ; Art. 9 : amendement de *M. Caillavet* tendant à compléter cet article par un quatrième alinéa ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat précisera les conditions dans lesquelles s'exercera l'activité des présentateurs. » et son sous-amendement tendant, après les mots : « ... Conseil d'Etat », à insérer les mots : « ..., qui devra être publié six mois au plus tard après la promulgation de la présente loi, ... » (p. 864) ; Art. 14 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les organismes privés d'enseignement à distance pourront bénéficier des conventions prévues par la législation sur la formation professionnelle permanente. » (ibid.) ; le retire (p. 865). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 892, 893). — Suite de la discussion [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : retire son sous-amendement à l'amendement de *M. Mignot* et son amendement relatif à une réforme des finances locales (p. 933) ; Art. 2 : son sous-amendement tendant, au deuxième alinéa du 2° du texte présenté par l'amendement de *M. Mignot* pour cet article, à remplacer les mots : « motifs de développement et de bonne administration », par les mots : « motifs de développement ou de bonne administration » (p. 938) ; son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté par l'amendement de *M. Mignot* pour cet article : « La commission prend l'avis des conseillers généraux et des maires intéressés par les fusions ou regroupements envisagés. Elle entend, sur leur demande, les présidents des syndicats intercommunaux à vocation multiple et des districts

du département, ainsi que les conseillers généraux et les maires qui le désirent. » (p. 839) ; le retire (ibid.). — Est entendu lors de la réponse de *M. Yvon Bourges*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa question orale n° 1141 (cf. supra) [22 juin 1971] (p. 1174, 1175). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la situation des théâtres lyriques nationaux [22 juin 1971] (p. 1177 à 1180, 1188). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1268). — Suite de la discussion [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1321, 1322). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'aménagement du bassin parisien [29 juin 1971] (p. 1478 à 1480, 1481, 1482). — Intervient, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur l'équipement sportif et socio-éducatif [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1499, 1500). — Discussion des articles. — Art. 4 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les actions de formation des professeurs d'éducation physique et des animateurs sont entreprises par priorité, pour que soient respectées dans le domaine des sports les normes d'encadrement et satisfaits les besoins du secteur socio-éducatif. Les équipements destinés à la formation de ces personnels font l'objet d'un programme prioritaire. » (p. 1509). — Explique son vote sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971] (p. 1891). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'article 2 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel invitant le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers et les modalités particulières à ce régime (p. 2158, 2159) ; le retire (p. 2162). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur la scolarité en milieu rural, la surveillance dans les écoles, le statut du personnel enseignant, l'éducation physique à l'école (p. 2205, 2206). — Suite de la discussion [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur l'organisation du marché de la viande dans la région parisienne et particulièrement en ce qui concerne le complexe de La Villette (p. 2304). — Suite de la discussion [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations sur les plans régionaux de développement et d'équipement et sur l'aménagement régional à l'échelon européen (p. 2401 à 2403). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la suite de la discussion [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations sur la pratique du sport à l'école et sur le problème de la drogue (p. 2485, 2486). — Commission mixte paritaire [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 quater : amendement de *M. Jean Taittinger*, secrétaire d'Etat au budget, tendant à supprimer cet article ayant trait à l'imposition du bénéfice réel de certains exploitants agricoles (p. 3145) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances (p. 3153).

•PEN (M. ALBERT) [Saint-Pierre et Miquelon].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971]. — Discussion de l'article unique : son amendement tendant à compléter le texte du projet de loi par la disposition suivante : « ... sous réserve qu'à la fin de la page 127 du rapport général », après les mots : « des organismes de crédit », soient ajoutés les mots suivants : « ... d'Etat, lesquels devront, pour ce faire, disposer des dotations suffisantes par la loi de finances annuelle » (p. 1362). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour

1972, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur les efforts demandés au Gouvernement pour favoriser le tourisme, protéger la petite pêche par un recul de la limite des eaux territoriales de Saint-Pierre et Miquelon (p. 2786, 2787, 2788).

**PERDEREAU** (M. LUCIEN) [Loiret].

*Est nommé secrétaire* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**PERIDIER** (M. JEAN) [Hérault].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé vice-président* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

*Est nommé délégué titulaire* représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

#### Questions orales avec débat :

**M. Jean Péridier** demande à *M. le ministre de l'agriculture* de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour résoudre la crise que connaît actuellement la viticulture française et l'action qu'il entend mener pour la défense de celle-ci dans le cadre de l'Europe [15 avril 1971] (n° 97).

**M. Jean Péridier** appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur les conséquences politiques et économiques qui peuvent résulter de la crise que connaît actuellement le Marché commun. Il lui demande : 1° quelles mesures il entend prendre pour y remédier sur le plan économique, notamment en ce qui concerne le Marché commun agricole ; 2° quelle est également l'attitude du Gouvernement français en ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne [13 mai 1971] (n° 106). — Discussion [9 juin 1971] (p. 778 à 786).

#### Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet **la crise du marché et l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne** [9 juin 1971] (p. 778 à 780, 785, 786). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1992).

**PERPERE** (M. RAOUL) [Lot-et-Garonne].

**Devenu sénateur le 1<sup>er</sup> décembre 1971, en remplacement de M. Etienne Restat, décédé.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [14 décembre 1971].

**PETIT** (M. GUY) [Pyrénées-Atlantiques].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971].

*Est nommé membre* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, de suffrage universel du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière** [29 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation ayant trait à la liberté de choix du maire dans les nominations du personnel communal (p. 257, 258). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 912, 913). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur *l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article* (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 933) ; Art. 3 : explique son vote sur *l'amendement de M. Lefort, soutenu par M. Eberhard, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article* (conditions de réalisation de la fusion avec notamment recours au référendum) (p. 943). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière** [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa concernant les délais en cas d'aliénation pour payer des droits de mutation* (p. 1243, 1244). — Explique son vote sur l'article unique modifié du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation** [23 juin 1971] (p. 1279). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1354). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 *ter* : explication de vote sur *l'amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture* (p. 1465). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de M. Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal, pour renforcer l'incitation à la restitution de l'otage* (p. 1486, 1487, 1488) ; le retire (p. 1488). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la filiation** [9 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Namy, tendant à faire reconnaître, par le texte proposé pour l'article 318 du code civil, le droit pour la mère de contester la paternité du mari « en justice »* (p. 1926) ; *amendement de M. Jozeau-Marigné, tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil* (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes, autre que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1940, 1941) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1951). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : explique son vote sur *l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, au deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à supprimer la troisième phrase ainsi conçue : « Les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de celui d'ancien avoué ou d'ancien agréé au tribunal de commerce. »* (p. 2010) ; Art. 14 : *amendements de M. Pleven, ministre de la justice, de M. Geoffroy et de M. Caillavet tendant tous les trois à compléter cet article par des dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat* (p. 2020) ; Art. 50 : *son amendement, au paragraphe IV du texte présenté par l'amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article et visant la catégorie des sous-principaux clercs d'avoué réunissant certaines conditions*

(p. 2051, 2052) ; Art. 68 : son sous-amendement, à l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot rétablissant cet article (énumération des règles auxquelles doivent se conformer les personnes morales, autres que les sociétés civiles professionnelles, pour exercer la profession) tendant à compléter in fine ledit amendement par un alinéa destiné à apporter une dérogation à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (p. 2066) ; Art. 68 bis nouveau : son amendement, tendant après l'art. 68, à insérer cet article ainsi rédigé : « Si un nouveau type de sociétés civiles professionnelles soumises, ainsi que leurs associés, aux règles d'imposition applicables en matière de sociétés régies par la loi du 24 juillet 1966, n'est pas intervenu avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977, les sociétés de conseils juridiques pourront se constituer dans les conditions prévues à l'article 68. » (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2073). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2085). — Discussion des articles. — Art. 7 : amendement de M. Marcel Martin, soutenu par M. Armengaud, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « ... charges de famille, égales à 10 p. 100 des chiffres précités par enfant à charge, dans la limite du double desdits chiffres. » (p. 2091) ; Art. 7 bis : amendements de M. de Montigny et de M. Pleven, ministre de la justice, tendant tous les deux à une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que l'aide judiciaire est accordée aussi bien au demandeur qu'au défendeur (p. 2093) ; Art. 21-7 : observations sur la teneur de cet article ayant trait à l'indemnité forfaitaire que percevra l'auxiliaire de justice prêtant son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 2098, 2099) ; Art. 25-A : amendement de M. de Montigny tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition permettant aux bénéficiaires de l'aide judiciaire d'être assistés par les auxiliaires de justice qu'ils auront choisis (p. 2103). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur le budget des collectivités locales (T. V. A. et emprunts) et sur le problème de la déconcentration (p. 2507, 2508). — Examens des crédits. — Après l'art. 56 : explique son vote sur l'amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles (p. 2521). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 342-3 du code civil qui traite de la « pluripaternité » (p. 3099). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote sur l'amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdit aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil constitutionnel (p. 3199, 3200).

**PIALES** (M. PAUL) [Cantal].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**PIC** (M. MAURICE) [Drôme].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**PICARD** (M. ANDRÉ) [Côte-d'Or].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission plénière de contrôle du conseil d'administration de la Caisse nationale de Crédit agricole [21 octobre 1971].

**PINSARD** (M. JULES) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**PINTAT** (M. JEAN-FRANÇOIS) [Gironde].

Elu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), à la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations sur l'équipement des grands ports destinés à recevoir les pétroliers de fort tonnage et en prévision de la concurrence du Marché commun, sur le conflit des dockers (p. 2251, 2252). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Yvon, à la suite de la discussion [26 novembre 1971]. — TRANSPORTS : MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations sur le problème des constructions navales, les problèmes de la flotte de commerce, des pêches maritimes et de l'établissement national des invalides de la marine (p. 2375, 2376). — Suite de la discussion [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur les centres hospitaliers régionaux, sur l'aide aux personnes âgées, sur l'industrie pharmaceutique, sur une politique de la sécurité routière (p. 2830, 2831).

**PINTON** (M. AUGUSTE) [Rhône].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [3 juin 1971] (n° 280).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne [24 juin 1971] (n° 363).

Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés [19 mai 1971]. — Discussion générale (p. 485, 486). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 725, 726). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Boucheny tendant à assujettir au versement de la taxe toutes les entreprises de la région parisienne (p. 740) ; amendement de M. Pierre-Christian Taillinger tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa visant à dispenser du versement les personnes morales à but non lucra-

tif ayant une activité de caractère social (p. 740) ; amendement de M. Javelly, complété par le sous-amendement de M. Suran, tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa visant à assujettir au versement de la taxe les entreprises installées dans les agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants, si celles-ci le désirent (p. 741, 744) ; son amendement tendant à supprimer l'alinéa 2 de cet article et, en conséquence, à supprimer le chiffre 1 en tête de l'alinéa premier (p. 742) ; Art. 2 : amendement de M. Boucheny proposant une nouvelle rédaction de cet article (variation du taux de la taxe en fonction de l'importance de l'entreprise) (ibid.) ; Art. additionnel 2 bis (nouveau) : son amendement tendant à reprendre sous forme d'un article additionnel les dispositions de l'alinéa 2 de l'article premier susvisé ainsi rédigées : « Sous réserve des dispositions du paragraphe 2 de l'article 3, le versement est affecté en priorité à la compensation des réductions de tarifs que les entreprises de transport en commun de la région parisienne consentent aux salariés, usagers de ces transports. Le reliquat est affecté au budget d'équipement desdites entreprises », et complétées par le Gouvernement, à la fin de la première phrase, par les mots : « ... à condition qu'elles soient admises au bénéfice de cette compensation par le syndicat des transports parisiens... » (p. 742, 743) ; Art. 3 : amendement de M. Boucheny tendant à rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 de cet article : « En attendant la création d'un office régional des transports... » (p. 743) ; amendement de M. Boucheny tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe 2 de cet article (bénéficiaire du produit du versement) (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du paragraphe 2 de cet article : « Ledit syndicat répartit le solde, sous déduction d'une retenue pour frais de recouvrement et de remboursement fixée par arrêté interministériel entre les entreprises de transport public intéressées au prorata des pertes de recettes résultant des réductions de tarifs mentionnées à l'article 2 bis (nouveau). » (p. 744) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne.** » (p. 745). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les fusions et regroupements de communes [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 ter : explication de vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1467). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1482). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (organismes exemptés du versement) (p. 1483) ; Art. 3 : son amendement tendant à proposer de nouvelles dispositions pour le deuxième alinéa du paragraphe 2 de cet article (organismes et catégories d'employeurs qui seront les bénéficiaires du remboursement de leurs versements par le syndicat des transports parisiens) et sous-amendement de M. Chamant, ministre des transports, proposant une modification de forme (ibid.). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Mailhe tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953 : « Ce dernier peut en outre en compensation demander, au moment de la transformation, la modification du prix... » (p. 1491). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 bis : explique son vote sur les amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, de M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 2162).

PIOT (M. JACQUES) [Yonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

TABLE SÉNAT. — 9.

Est nommé Secrétaire du Sénat [5 octobre 1971].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 23 janvier au 9 février 1970 par une délégation de la commission chargée d'étudier les conditions d'application de la réforme foncière dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique [6 mai 1971] (n° 219).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique de M. Marcel Molle tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [18 juin 1971] (n° 334).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs [25 juin 1971] (n° 368).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [30 juin 1971] (n° 402).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [19 octobre 1971] (n° 8).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [9 novembre 1971] (n° 23).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [14 décembre 1971] (n° 95).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [14 décembre 1971] (n° 96).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [18 décembre 1971] (n° 130).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [18 décembre 1971] (n° 131).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [18 décembre 1971] (n° 131).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la proposition de loi organique de M. Marcel Molle tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1094, 1095). — Prend part, en remplacement de M. Pierre Carous, rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au territoire des terres australes et antarctiques françaises [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1098). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : soutient l'amendement rédactionnel de M. Carous tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les dispositions législatives du code pénal, du code de procédure pénale et celles relatives à l'état civil en vigueur dans la métropole... » (p. 1099) ; Art. 4 : soutient l'amendement rédactionnel de M. Carous tendant, au quatrième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « le recevoir », par les mots : « la recevoir » (ibid.) ; soutient l'amendement de M. Carous tendant à rédiger comme suit les deux derniers alinéas de ce même article : « Le mandat d'amener permet au chef de district, ou à celui qui en assume les fonctions, de placer, dans la mesure où les circonstances l'exigent, l'inculpé en détention jusqu'à son embarquement. Le délai nécessaire à la conduite de l'inculpé devant le juge d'instruction compétent et, éventuellement, celui pendant lequel il a été détenu avant son embarquement, sont imputés sur la durée de la peine. » (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à diverses opérations de construction [22 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 5 : son amendement tendant à supprimer les mots : « ... l'élaboration et... » (p. 1192) ; Art. 6 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... et si le financement de la construction des lots non souscrits est garanti dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. » (p. 1192, 1193) ; Art. 30 quater (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 30 ter, d'insérer cet article additionnel ainsi conçu : « Le contrat de promotion immobilière est réputé emporter restriction au droit de disposer au sens et pour l'application de l'article 28-2° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. » (p. 1207). — Son refus de s'associer à la question préalable opposée par M. Marilhac à la discussion des articles du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971] (p. 1434). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux prises d'étages et aux enlèvements de mineurs [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1483, 1484). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal, 1° à supprimer le mot « commission » ; 2° d'ajouter la formule générale : « soit pour commettre toute autre action illicite » (p. 1486) ; le retire (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal : « Toutefois, la peine sera celle de la réclusion criminelle de cinq à dix ans si la personne arrêtée, détenue ou séquestrée comme otage dans les termes définis à l'alinéa précédent, est libérée volontairement avant le troisième jour accompli depuis celui de l'arrestation, détention ou séquestration, sans que le but poursuivi par les auteurs ait été atteint. » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois remplaçant M. Poudonson, à la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la prescription en matière salariale [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1548). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi organique tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1549). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1778, 1779). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son

amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le régime communal sera institué progressivement sur le territoire de la Polynésie française, conformément aux dispositions de la présente loi, en tenant compte de l'évolution économique et démographique des districts de ce territoire. » (p. 1783) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les modalités de mise en place de ce régime communal, les limites territoriales et les chefs-lieux des communes sont déterminés par des décrets en Conseil d'Etat, après consultation de l'Assemblée territoriale (p. 1784) ; Art. 6 : son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Toutefois, le territoire ne pourra pas être privé des parties du domaine lui appartenant que l'Assemblée territoriale aura réservées à des équipements intéressant l'ensemble du territoire ou les îles concernées. » (p. 1787) ; Art. 7 : son amendement d'harmonisation pour cet article ainsi rédigé : « Le budget communal est dressé en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. » (ibid.) ; Art. 8 : son autre amendement d'harmonisation (cf. art. 7 supra) (ibid.) ; Art. 9 : son autre amendement d'harmonisation (cf. supra) (ibid.) ; son amendement de forme tendant à remplacer le dernier alinéa de cet article par un paragraphe 8° ainsi conçu : « 8° De l'excédent éventuel de la section de fonctionnement. » (p. 1788) ; Art. 10 : son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas de cet article par des dispositions prévoyant la participation de l'Etat à l'alimentation du fonds intercommunal de péréquation (p. 1788, 1789) ; le retire (p. 1789) ; son amendement tendant, dans le dernier alinéa de cet article, à supprimer le membre de phrase suivant : « Ainsi que les conditions dans lesquelles les ressources seront réparties entre la section ordinaire et la section extraordinaire du budget communal. » (ibid.) ; Art. 11 : son amendement rédactionnel pour cet article ainsi conçu : « La création, l'organisation et le fonctionnement des syndicats de communes sont soumis aux dispositions des articles 141 à 151 du code de l'administration communale. Le gouverneur est substitué au préfet pour l'application de ces dispositions. » (ibid.) ; Art. 15 : son amendement d'harmonisation pour cet article ainsi rédigé : « Le conseil municipal se réunit conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du code de l'administration communale. Le gouverneur est substitué au préfet et au sous-préfet pour l'application de l'article 23 précité. » (p. 1790) ; Art. 16 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui a trait au fonctionnement des conseils municipaux compte tenu des difficultés d'ordre géographique (ibid.) ; Art. 17 : son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer le mot : « sessions » par le mot : « réunions » (ibid.) ; Art. 19 : amendement de M. Namy tendant à remplacer le mot : « consultation » par les mots : « avis conforme » (p. 1791) ; Art. 21 : son amendement tendant à remplacer les deux alinéas de cet article par les dispositions suivantes : « Lorsqu'il y a lieu de consulter l'Assemblée territoriale, ou sa commission permanente, l'avis est réputé avoir été donné s'il n'est pas intervenu dans les deux mois suivant la demande formulée par le gouverneur. » (ibid.) ; Art. 24 : son amendement d'harmonisation tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « premier alinéa » (p. 1792) ; son amendement tendant, dans le troisième alinéa du même article, à remplacer les mots : « 41 à 45, 74 (dernière phrase), 76 et 86 de la loi municipale modifiée du 5 avril 1884 ; » par les mots : « 41 à 47, 74 (dernière phrase), 76, 86 et 169 à 179 de la loi municipale modifiée du 5 avril 1884 ; » (ibid.) ; Art. 25 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les premiers conseils municipaux des communes créées en application de la présente loi seront élus à des dates fixées par des décrets en conseil des ministres. » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Ses observations sur le chapitre V : « Indemnisation » (p. 2033) ; Art. 33 bis : amendement de M. Caillavet tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa concernant l'indemnisation des anciens avoués ayant cinq années ou moins d'exercice et ceux rapatriés de la France d'outre-mer (p. 2034) ; Art. 36 : son amendement de forme tendant à supprimer dans le deuxième alinéa de l'article le mot : « d'office » (p. 2035) ; amendement de M. Jean-Marie Girault tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... à partir de la même date. », par les mots : « ... de la déclaration de renonciation. » (p. 2035) ; auteur d'un amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article, se rallie à celui de M. Garet tendant à compléter également le deuxième alinéa par une disposition prévoyant que l'indemnité sera versée intégralement dans l'année de mise en vigueur de la présente loi si le renonçant est âgé de plus de soixante-cinq ans (p. 2035, 2036) ; sous-amendement de

M. Pleven, ministre de la justice, tendant à remplacer l'âge de « soixante-cinq ans » par l'âge de « soixante-dix ans » (p. 2036); auteur d'un amendement au dernier alinéa de cet article, se rallie à celui de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à en modifier la rédaction et relatif à la limitation du champ d'activités des anciens avoués devenus avocats (p. 2037); Art. 37: amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots: « cinq annuités », par les mots: « trois annuités » et amendement de M. Caillaud tendant à remplacer les mots: « cinq annuités », par les mots: « deux annuités » (p. 2037, 2038); son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du même article: « — le solde sera payé par annuités égales au cours des trois années suivantes, ce solde portant intérêt au taux de 5 p. 100 (p. 2039); son amendement tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article (cf. amendement précédent) (p. 2040); amendement de M. Monichon tendant, après le quatrième alinéa, à insérer un nouvel alinéa concernant l'indemnisation des vieux avoués (ibid.); son amendement de coordination au cinquième alinéa (ibid.); son amendement rédactionnel au même alinéa (ibid.); le retire (ibid.); son amendement tendant, après la première phrase du cinquième alinéa du même article, à insérer la phrase suivante: « Les avoués devenus avocats qui cesseront d'exercer cette profession avant l'expiration de ce délai percevront le solde de l'indemnité dans la quatrième année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi. » (ibid.); son amendement tendant, dans le sixième alinéa du même article, à supprimer les mots: « après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi » (p. 2041); son amendement d'harmonisation au septième alinéa de l'article (ibid.); son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du même article relatif aux sommes perçues par l'avocat ancien avoué au titre d'une présentation de successeur (p. 2041); Art. 38: son amendement tendant à supprimer cet article (possibilité de perception par les avoués devenus avocats d'une indemnité forfaitaire égale à 75 % de la valeur du droit de présentation) (ibid.); Art. 38 bis nouveau: son amendement tendant, après l'article 38, à insérer cet article additionnel relatif aux indemnités dues aux sociétés civiles professionnelles titulaires d'un office d'avoué (p. 2041, 2042); Art. 40: son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article et amendement de M. Pleven, ministre de la justice, proposant une nouvelle rédaction des deux premières phrases de ce même alinéa qui prévoit la récupération par le fonds d'organisation de la nouvelle profession de la moitié des sommes versées au titre des indemnités de licenciement (p. 2042); son amendement tendant, à la fin du dernier alinéa de cet article, à supprimer les mots: « sauf en cas de licenciement préalable » (ibid.); Art. 50: son sous-amendement au paragraphe III du texte de l'amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article et visant à comprendre les notaires parmi les catégories pouvant bénéficier des dispositions de la présente loi (p. 2050); Titre III: son amendement tendant à rétablir ce titre ayant trait à la « réglementation de l'usage du titre de conseil juridique » (p. 2059, 2060); Art. 54: son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante: « Les personnes qui n'appartiennent pas à une profession judiciaire ou juridique réglementée peuvent, à titre professionnel, donner des consultations ou rédiger des actes pour autrui en matière juridique, à condition d'en faire déclaration préalablement à l'exercice de cette activité et de satisfaire aux conditions de moralité exigées des avocats. Les dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale au nom de laquelle ils exercent à titre professionnel les activités visées ci-dessus sont tenus aux mêmes conditions. » (p. 2060); sous-amendement de M. Caillaud tendant à rédiger comme suit le début des textes ci-dessus: « A l'exclusion des conseillers fiscaux membres de l'association des conseils fiscaux de France, les personnes... » (p. 2061); sous-amendement de M. Armengaud tendant, au début du premier alinéa du texte ci-dessus, après les mots: « profession judiciaire ou juridique réglementée », à insérer les mots: « dans son exercice ou pour l'usage du titre » (ibid.); sous-amendement de M. Namy tendant, au premier alinéa du texte ci-dessus, après les mots: « à titre professionnel », à ajouter les mots: « et viager » (p. 2062); sous-amendement de M. Namy tendant à compléter le texte ci-dessus par deux alinéas ayant pour but de donner des garanties aux organisations syndicales appelées éventuellement à donner des consultations juridiques (ibid.); Art. 54 bis nouveau: son amendement tendant, après l'article 54, à insérer un article additionnel ainsi rédigé: « La déclaration faite par les étrangers qui ne sont pas ressortissants des Etats membres des communautés européennes ou d'un Etat qui accorde sans restriction aux Français la faculté d'exercer l'activité professionnelle qu'ils se proposent eux-mêmes d'exercer en France ne peut avoir pour objet principal que l'application des droits étrangers et du droit international. » (ibid.); Avant l'article 55: son amendement de forme (p. 2063); Art. 55: son amendement

tendant à rétablir cet article qui soumet la fonction de conseil juridique à des conditions supplémentaires (ibid.); sous-amendement de M. Caillaud à l'amendement susvisé tendant à le compléter par un alinéa 3° ainsi rédigé: « 3° Avoir exercé ces activités antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1971. » (ibid.); Art. 57: son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante: « La profession de conseil juridique est incompatible avec toutes activités de nature à porter atteinte au caractère libéral de cette profession et à l'indépendance de celui qui l'exerce. Il est, en particulier, interdit à un conseil juridique de faire des actes de commerce. » (p. 2064); Art. 58: son amendement tendant à rétablir cet article qui stipule que la demande d'établissement du conseil juridique est adressée au Procureur de la République (ibid.); Avant l'article 61: son amendement de forme (ibid.); Art. 61: son amendement tendant à rétablir cet article qui énonce les conditions d'exercice de la profession de conseil juridique (ibid.); Art. 62: son amendement tendant à rétablir cet article qui impose une assurance au conseil juridique (ibid.); Art. 64: son amendement tendant à rétablir cet article qui interdit la fonction de toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation (p. 2065); Art. 65: son amendement tendant à rétablir cet article qui traite des manquements du conseil juridique dans l'exercice de ses fonctions (ibid.); Avant l'art. 67: son amendement de forme (ibid.); Art. 67: son amendement tendant à rétablir cet article qui traite des conditions à remplir pour pouvoir exercer la profession (ibid.); Art. 68: son amendement tendant à rétablir cet article qui énumère les règles auxquelles doivent se conformer les personnes morales (autres que les sociétés civiles professionnelles) pour exercer la profession (p. 2065, 2066); sous-amendement de M. Guy Petit tendant à compléter in fine le texte de l'amendement susvisé par un alinéa destiné à apporter une dérogation à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (p. 2066); Art. 69: son amendement tendant à rétablir cet article qui sauvegarde les droits acquis des ressortissants étrangers qui exerçaient en France avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 (ibid.); sous-amendement rédactionnel de M. Pleven, ministre de la justice, à la fin du dernier alinéa du texte présenté par son amendement (p. 2067); sous-amendement de M. Caillaud au dernier alinéa de son amendement tendant à remplacer les mots: « ils pourront être » par les mots: « ils seront » (ibid.); sous-amendement de M. Pleven, ministre de la justice, tendant à remplacer les mots: « Conseil d'Etat » par les mots: « conseil des ministres » dans le dernier alinéa de son amendement (ibid.); Art. 70: son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante: « Jusqu'à l'intervention d'une décision définitive sur leur déclaration, les personnes visées au présent chapitre pourront continuer à exercer leurs activités antérieures sous la dénomination qu'elles avaient adoptée, lorsque cette déclaration a été déposée avant la mise en vigueur de la présente loi » (ibid.); Art. 71: son amendement tendant à rétablir cet article qui renvoie à des décrets en Conseil d'Etat le soin de déterminer les modalités d'application des articles du titre III (ibid.); Art. 72 A, 72 B, 72 C, 72 D: ses amendements tendant à supprimer ces articles dont les dispositions ont été reprises au titre III (cf. supra) (p. 2068); Art. 72 E, 72 F: ses amendements tendant à supprimer ces articles (cf. supra, titre III) (p. 2069); Art. 72: son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit la fin de cet article: « ... dans les conditions prévues à l'article 12 bis, sous réserve des conventions internationales » (ibid.); Art. 72 bis: son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit cet article: « Sera punie des peines prévues à l'article 72 toute personne qui aura contrevenu aux dispositions des articles 54, 55, 64 et 69 ci-dessus » (ibid.); Art. 76: son amendement tendant à compléter in fine cet article par les mots suivants: « ... en vue de l'élaboration d'un projet de loi » (p. 2070); Art. 77 bis: son amendement tendant à supprimer cet article (subordonner l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine à la disparition des règles de procédure civile locales) (p. 2072); Art. 79: son amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article (ibid.); le retire (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi: « **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** » (p. 2073). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations sur les créations d'emplois de magistrats et de fonctionnaires judiciaires et sur les engagements qui paraissent pris de revaloriser la situation des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire (p. 2528, 2529). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 36: son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à supprimer les mots sui-

vants : « ... en deux annuités égales dont la première sera versée... » (p. 3110) ; Art. 37 : son amendement tendant, dans les alinéas 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de cet article, à remplacer le nombre « cinq » par le nombre « trois » (p. 3112) ; amendement de M. Caillavet tendant à compléter l'alinéa 1<sup>o</sup> par la phrase suivante : « ... ces sommes portent intérêt au taux de 5 p. 100 » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa : « En cas de décès d'un avoué devenu avocat, le solde de l'indemnité est versé aux héritiers dans les douze mois dudit décès » (p. 3113) ; son amendement de coordination tendant, dans le cinquième alinéa de cet article, à remplacer le mot : « sixième », par le mot : « quatrième » (p. 3113, 3114) ; son autre amendement de coordination au même alinéa tendant à remplacer les mots : « cinq années », par les mots : « trois années » (p. 3114) ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui consacre la patrimonialité des cabinets d'avocats (ibid.) ; Art. 40 : amendement de M. Caillavet tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui met à la charge des avoués le règlement d'une fraction de l'indemnité de licenciement (p. 3115) ; son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « le cinquième », par les mots : « le dixième » (ibid.) ; son amendement tendant, dans le même alinéa, à remplacer les mots : « en deux fractions égales », par les mots : « en une seule fois » (ibid.) ; son amendement tendant à compléter à compléter en fine le dernier alinéa par les mots suivants : « sauf en cas de licenciement préalable. » (p. 3115, 3116) ; Art. 55 : amendement de M. Caillavet tendant, dans la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « à titre professionnel », par les mots : « à titre habituel » (p. 3121) ; amendement de M. Caillavet tendant, après l'alinéa 1<sup>o</sup>, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « 1<sup>o</sup> bis. — Avoir exercé cette activité antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1971 ; » (p. 3122) ; observation sur la conjonction « ou » dans l'expression « conseil juridique ou fiscal » (ibid.) ; Art. 55 bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'exercice par les étrangers des activités de conseil juridique et de rédaction d'acte (p. 3123) ; Art. 57 : son amendement tendant à reprendre le texte voté par le Sénat en première lecture et relatif aux incompatibilités frappant la profession de conseil juridique (p. 3124) ; Art. 67 : son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à substituer la date du « 1<sup>er</sup> juillet 1971 » à celle du « 1<sup>er</sup> juillet 1972 » (p. 3125) ; amendement de M. Sauvage, au cinquième alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier les clercs de notaires des avantages offerts aux clercs d'avoués (p. 3125, 3126) ; Art. 69 : son amendement de coordination analogue à celui déposé à l'article précédent (p. 3126) ; Art. 70 : son amendement tendant à rétablir cet article dans le texte voté par le Sénat en première lecture et qui permet la poursuite de l'activité en attendant l'inscription sur les listes prévues à cet effet (ibid.) ; Art. 72 A : son amendement d'harmonisation avec l'article 55 qui tend à rétablir le texte voté par le Sénat en première lecture (p. 3127) ; Art. 72 C : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la profession de conseil en brevets d'invention (ibid.) ; Art. 72 D : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 17 sont applicables aux conseils juridiques lorsqu'ils assistent ou représentent autrui devant tout organisme public ou privé ou devant une juridiction. » (ibid.) ; Art. 72 bis : son amendement de coordination tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « des articles 55 », à insérer les mots : « 55 bis, » (p. 3128) ; Art. 77 bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3166). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 3167) ; Art. 2 : amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture (ibid.) ; Art. 9 : amendement de M. Geoffroy tendant à reprendre, pour l'alinéa 3<sup>o</sup> bis de cet article, le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 3168). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3353). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3353, 3354). — Discussion des articles. — Art. 13 : observation d'ordre rédactionnel (p. 3355) ; Art. 23 : observation d'ordre également rédactionnel (p. 3356).

**PLEVEN (M. RENÉ), garde des sceaux, ministre de la justice** (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Donne lecture, au Sénat, d'une déclaration du Gouvernement [20 avril 1971] (p. 166 à 171). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 390, 391). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son sous-amendement tendant à compléter le texte proposé par l'amendement de M. Geoffroy par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article ne préjudicient pas aux libéralités consenties à des personnes morales ou même à des personnes physiques à charge de constituer des personnes morales » (p. 391). — Intervient dans la discussion, en quatrième lecture, du projet de loi tendant à modifier les articles 1952 à 1954 du code civil sur la responsabilité des hôteliers [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 392, 393). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à la prescription en matière salariale [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 394). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Poudonson tendant à comprendre aussi « les accessoires » des salaires dans la durée de la prescription (p. 394, 395) ; Art. 5 : répond à une observation de M. Poudonson concernant l'application de la loi nouvelle dans le temps (p. 396). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions du code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 512). — Discussion des articles. — Art. 9 : amendement de M. Molle tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1077-2 du code civil : « ... pour composer ou compléter sa part héréditaire. » (p. 516) ; Art. 10 : amendement de M. Molle tendant à supprimer la dernière phrase de cet article (application de la loi dans le cas des successions non encore liquidées) et son amendement tendant à rédiger ainsi la fin de cet article : « ... lorsque aucune demande en partage n'aura été introduite avant le 15 avril 1971. Pour les demandes en partage formées entre le 15 avril 1971 et le 1<sup>er</sup> janvier 1972, le tribunal surseoit à statuer jusqu'à cette dernière date pour tout ce qui concerne l'application du droit nouveau » (p. 517, 518). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 582). — Discussion de l'article unique. — Après cet article : amendement de M. Schmaus tendant à ajouter un article additionnel modifiant l'article 488 du code civil (majorité à dix-huit ans accomplis) (p. 583) ; amendement de M. Schmaus tendant à ajouter un autre article additionnel modifiant l'article L. 2 du livre premier du code électoral (majorité à dix-huit ans accomplis pour être électeur) (p. 583, 584) ; amendement de M. Poudonson tendant à proposer un nouvel intitulé du projet de loi (p. 584). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 587, 588). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement, les amendements de M. Namy et de M. Bruyneel tendant à proposer tous les trois une rédaction différente pour le 2<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale (cas de l'amende excédant la somme de 400 francs) (p. 589, 590, 591) ; amendement de M. Massa, soutenu par M. Caillavet, tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale, à remplacer les mots : « ... par lettre recommandée avec demande d'avis de réception », par les mots : « ... par le ministère d'huissier de justice commis à cet effet » (p. 592, 593) ; amendement de M. Bruyneel tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale : « Dans ce cas, il est mis fin à l'action publique. » (p. 593) ; amendement de M. Namy au quatrième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale (point de départ du délai d'opposition) (ibid.) ; amendement de M. Mignot tendant à supprimer l'article 528-1 du code de procédure pénale (poursuite de l'action en réparation civile, même après le prononcé de l'ordonnance pénale (p. 594, 595) ; Art. 4 : son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 21-1, ajouté au code de la route, par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Lorsque le certificat d'immatriculation du véhicule est établi au nom d'une personne morale, la responsabilité pénale prévue à l'alinéa précédent incombe, sous les mêmes réserves, au représentant légal de cette personne morale. » p. 596) ; Art. 5 : les amendements de M. Massa, soutenus par M. Caillavet, l'un au deuxième alinéa, l'autre au dernier alinéa du texte présenté

pour l'article L. 27-1 du code de la route (mode de recouvrement de l'amende pénale fixe et délai pour le dépôt éventuel d'une réclamation (p. 597) ; son amendement tendant, au texte présenté pour l'article L. 27-2 ajouté au code de la route, 1<sup>o</sup>, à supprimer, à la fin du premier alinéa, les mots : « ... conformément aux dispositions des articles 531 et suivants du code de procédure pénale ; 2<sup>o</sup> au deuxième alinéa, après les mots : « En cas de condamnation... », à ajouter les mots : « ... de l'auteur de la réclamation... » (ibid.) ; Après l'article 5 : amendement de M. Massa, soutenu par M. Caillavet, tendant à insérer un article additionnel 5 bis (nouveau) relatif à une indemnisation éventuelle des huissiers de justice (p. 597, 598) ; Art. 8 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi sont applicables aux contraventions commises après une date qui sera fixée par décret et ne pourra être postérieure au 31 décembre 1971. » (p. 598) ; répond à M. Mignot et à M. Bruyneel (ibid.). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait aux rôles respectifs du Président de la République et du Premier ministre [8 juin 1971] (p. 717). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant la non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 720, 721). — Son refus de s'associer à la question préalable, posée par M. Jacques Henriot, au passage à la discussion des articles (p. 722, 723). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Guillard tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa introduit pour compléter l'article 378 du code pénal (obligation d'informer pour les personnes ayant eu connaissance de sévices infligés à des mineurs) (p. 723). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> avril 1958 entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 8 septembre 1970, complété par un échange de lettres du 8 septembre 1970 [8 juin 1971] (p. 725). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi organique de M. Marcel Molle tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1095). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux experts judiciaires [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1096). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Esseul tendant à supprimer les mots : « en matière civile » (ibid.). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'extinction de la servitude de passage pour cause d'enclave [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1097). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au territoire des terres australes et antarctiques françaises [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1098). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter l'article 7 de la loi n° 61-1408 du 22 décembre 1961 relatif à la preuve de la nationalité française des personnes nées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle avant le 11 novembre 1918 et de leurs descendants [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1100, 1101). — Intervient dans la discussion du projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1104, 1105). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Namy tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 6 du code de la nationalité française (p. 1106) ; Art. 10 : amendement de M. Namy tendant à modifier l'article 62 et à abroger l'article 63 du code de la nationalité française (limitation à deux années du stage permettant d'acquérir la nationalité française pour tous les demandeurs sans exception) (p. 1108, 1109) ; Art. 14 : amendement de M. Namy tendant à modifier l'article 80 et à abroger les articles 81, 82, 83 du code de la nationalité française (suppression des incapacités figurant à l'article 81 du code et qui peuvent frapper l'individu ayant acquis la nationalité française) (p. 1110) ; Art. 14 bis nouveau : amendement de M. Geoffroy tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel modifiant l'article 87 du code de la nationalité française (la perte de la nationalité française doit toujours être la conséquence d'une déclaration expresse de celui qui veut abandonner sa nationalité) (p. 1111) ; Art. 17 : amendement de M. Geoffroy tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article 101 du code de la nationalité française pour le mettre en harmonie avec les dispositions de l'article 87 précédemment adopté (p. 1112). — Repousse la question préa-

lable opposée par M. Marcilhacy à la discussion des articles du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relatives au contrat d'association [28 juin 1971] (p. 1434, 1435, 1436). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1485, 1486). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Piot tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal, 1<sup>o</sup>, à supprimer le mot « commission » ; 2<sup>o</sup> à ajouter la formule générale : « soit pour commettre toute autre action illicite » (p. 1486) ; amendement de M. Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal pour renforcer l'incitation à la restitution de l'otage (p. 1487). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1489). — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Mailhe tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-1 du décret du 30 septembre 1953 (faculté laissée au locataire d'exercer l'activité de son choix compatible avec l'organisation générale de l'immeuble (p. 1490) ; amendement de M. Mailhe tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953 : « Ce dernier peut en outre, en compensation du service rendu, demander, au moment de la transformation, la modification du prix... » (p. 1491, 1492) ; amendement de M. Mignot tendant, après le texte présenté pour l'article 34-7 du décret du 30 septembre 1953, à insérer un article 34-8 qui organiserait le « droit du repentir » du locataire ayant sollicité la transformation de son commerce (p. 1493) ; Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Mignot tendant à compléter in fine le premier alinéa de l'article 4 du décret ns 53-960 du 30 septembre 1953, par le membre de phrase suivant : « ... que le fonds ait ou non été transformé dans les conditions prévues au titre VII du présent décret. » (p. 1494). — Deuxième lecture [30 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Molle reprenant les termes de celui présenté par M. Mignot en première lecture (cf. supra) (p. 1566, 1567) ; Art. 4 : amendement rédactionnel de M. Molle au premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-1 du décret du 30 septembre 1953 (conditions que doit remplir le locataire pour pouvoir être autorisé à changer la nature de son commerce) (p. 1568) ; amendement de M. Molle tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953, à remplacer les mots : « de l'avantage procuré », par les mots : « du service rendu » (p. 1568). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes [21 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1776). — Discussion des articles. — Art. 8 : répond à l'observation de M. Garet sur l'opportunité de cet article dans la loi (p. 1777). — Intervient dans la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, sur la filiation [9 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1918, 1919, 1920). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : répond à une observation de M. Marcilhacy (p. 1920, 1921) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à rédiger comme suit la fin du texte proposé pour l'article 311-12 du code civil : « ... les tribunaux peuvent, néanmoins, dans l'intérêt de l'enfant, accorder à cette partie un droit de visite. » (p. 1921, 1922) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à proposer une nouvelle rédaction de texte proposé pour l'article 311-14 du code civil pour affirmer que la filiation est régie par la loi française dès lors que les personnes intéressées vivent sur notre sol (p. 1923) ; répond à l'observation faite par M. Le Bellegou sur le texte proposé pour l'article 315 du code civil (p. 1924) ; amendement de Mme Lagatu, soutenu par M. Namy, tendant, dans le texte proposé pour l'article 318 du code civil, après les mots : « ... paternité du mari », à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... en justice, si elle justifie de faits propres à démontrer qu'il ne peut en être le père » (p. 1925, 1926, 1927) ; amendement rédactionnel de M. Jozeau-Marigné au texte proposé pour l'article 327 du code civil (p. 1929) ; amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 333-2 du code civil qui stipule que la requête, aux fins de légitimation, faite par seulement l'un des parents n'est recevable qu'avec le consentement de son conjoint (p. 1930, 1931) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant, au début du texte proposé pour l'article 344-4 du code civil à remplacer les mots : « Dans les autres cas... », par les

mots : « Lorsque les deux parents n'ont pas fait la déclaration conjointe prévue à l'article 334-2... » et son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article 344-4 : « Dans tous les autres cas... » (p. 1933) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 334-7 bis qui impose aux enfants naturels les mêmes devoirs que les enfants légitimes vis-à-vis de leurs parents (ibid.) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le texte proposé pour l'article 334-9 du code civil (irrecevabilité de la reconnaissance lorsque l'enfant a une filiation légitime déjà établie par son « titre de naissance ») (p. 1934) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à rédiger comme suit l'alinéa 1° du texte proposé pour l'article 340 du code civil : « 1° Dans le cas d'enlèvement ou de viol pendant la période légale de la conception » (p. 1935) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant, à l'alinéa 2° du même article 340, après les mots : « promesse de mariage », à supprimer les mots : « ou fiançailles » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 4° du même article 340 : « 4° Dans le cas où le père prétendu et la mère ont vécu pendant la période légale de la conception en état de concubinage, impliquant à défaut de communauté de vie, des relations stables et continues » (p. 1936) ; son amendement tendant, à l'alinéa 1° du texte proposé pour l'article 340-1 du code civil, après les mots : « ...examen des sangs... », à ajouter les mots : « ... ou de toute autre méthode médicale certaine... » (ibid.) ; son amendement rédactionnel (cf. supra alinéa 1°) à l'alinéa 3° du même article 340-1 (ibid.) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 340-7 du code civil relatif aux subsides qui peuvent être alloués par les juges à l'enfant (p. 1937) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 342 qui limite la preuve par témoins dans le cas de relations hors mariage (ibid.) ; amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 342-3 du code civil (faculté laissée au juge de mettre une part des subsides à la charge de chacune des personnes, autre que le défendeur, qui auraient eu des relations avec la mère) (p. 1938 à 1940 ; 1943) ; Art. 5 : amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte proposé pour l'article 759 du code civil (dénier à l'enfant naturel du droit de se prévaloir en justice contre les dispositions testamentaires allant à l'encontre de ses droits d'héritier) (p. 1945) ; amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer la fin du premier alinéa du texte proposé pour l'article 761 du code civil, ce qui aurait pour but de donner les mêmes droits successoraux à l'enfant adultérin, et à l'enfant légitime (p. 1945, 1946) ; Art. 6 : amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 913-2 du code civil (exercice des droits de réservataire pour l'enfant naturel dans la succession des ascendants de ses père et mère) (p. 1949). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1993 à 1997). — **Suite de la discussion** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, au deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à supprimer la troisième phrase ainsi conçue : « Les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de celui d'ancien avoué ou d'ancien agréé au tribunal de commerce. » (p. 2010) ; amendement de MM. Schiélé et Caillavet tendant à supprimer le paragraphe II de cet article (choix laissé à l'avocat de renoncer, soit à la plaidoirie, soit à la postulation) (p. 2011) ; amendement de M. Rosselli tendant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article (permettre à un nombre suffisant d'avocats de s'inscrire aux barreaux organisés auprès des tribunaux de la couronne de Paris (ibid.)) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le début du quatrième alinéa du même paragraphe III : « Jusqu'à l'expiration d'un délai de sept ans qui suivra l'acquisition... » (p. 2012) ; Après l'article 10 : amendement de M. Héon, soutenu par M. Grand, tendant à insérer un article additionnel qui viserait à donner transitoirement au nouveau professionnel le titre d'avocat avoué (p. 2013) ; Art. 12 : amendement de M. Le Bellegou tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les avocats collaborent à l'œuvre de justice. » (ibid.) ; Art. 12 bis nouveau : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, après l'article 12, à insérer cet article additionnel (affirmation précise du monopole de la représentation et de l'assistance donnée au nouvel avocat et reconnaissance du droit aux syndicats de représenter et d'assister leurs membres devant certaines juridictions) et les trois sous-amendements de MM. Sauvage, Namy et Geoffroy au texte présenté par l'amendement susvisé (p. 2013, 2014) ; Art. 13 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article par la phrase

suivante : « Les membres des barreaux exercent ces activités devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué. » (p. 2015) ; Art. 13 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article (représentation des parties par les avocats devant les administrations publiques) et sous-amendement de M. Armengaud tendant à faire une réserve au profit des conseils en brevets d'invention (p. 2016) ; Art. 14 : son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions relatives aux activités compatibles avec la profession d'avocat : syndic, administration judiciaire et liquidateur (ibid.) ; amendements de M. Geoffroy et de M. Caillavet ayant le même objet que le sien (p. 2017, 2018, 2019, 2020) ; Art. 15 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « soit en qualité de collaborateur », à supprimer les mots : « salarié ou non » (p. 2021) ; Art. 17 : amendement de M. Namy tendant à compléter la deuxième phrase du premier alinéa de cet article par les mots suivants : « ... en considération du travail fourni et de l'importance du service rendu » (p. 2022, 2023) ; Art. 19 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot, assorti du sous-amendement de M. Schiélé, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (formation professionnelle de l'avocat accompagnée d'un stage auquel il ne peut être admis que s'il a subi les épreuves du C. A. P. A.) (p. 2024) ; Art. 20 : amendements de MM. Le Bellegou et Piot et amendement de M. Namy tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article, qui stipule que l'enseignement professionnel est assuré par des centres de formation professionnelle (p. 2024, 2025) ; son amendement tendant à compléter in fine le second alinéa de l'article par la disposition suivante : « ... il peut faire l'objet de conventions conformément avec les dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 » (p. 2025) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à compléter cet article par un alinéa concernant le financement de l'enseignement professionnel (p. 2025, 2026) ; Art. 20 bis : amendement de M. Schiélé tendant à supprimer cet article relatif à la création et au rôle du centre de formation professionnelle et amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, au début du deuxième alinéa du paragraphe II du même article, à remplacer les mots : « de contrôler la préparation », par les mots : « de participer à la préparation » (p. 2027) ; Art. 21 : amendement de M. Namy tendant, dans la première phrase du deuxième alinéa de cet article, après les mots : « de ce barreau », à insérer les mots : « ainsi que pour les avocats stagiaires admis au stage depuis un an au moins » (p. 2028) ; Art. 22 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à remplacer le mot « dix » par le mot « huit » (ibid.) ; Art. 23 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa 6° de cet article qui précise les fonctions du conseil de l'Ordre (p. 2029) ; Art. 23 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer les mots : « les conventions collectives relatives au personnel employé » (ibid.) ; Art. 24 : amendement de M. Namy et amendement de MM. Le Bellegou et Piot au premier alinéa de cet article relatif au contentieux judiciaire des délibérations des décisions du conseil de l'Ordre (p. 2030) ; Art. 30 : amendement de M. Namy tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui concerne la répression des manquements à la discipline qui peuvent être commis à l'audience par les avocats (p. 2031) ; amendement de M. Sauvage, soutenu par M. Schiélé tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article (p. 2032) ; Art. 31 : répond à l'observation de M. Marcihacy (ibid.) ; Art. 33 bis : amendement de M. Caillavet tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa concernant l'indemnisation des anciens avoués ayant cinq années ou moins d'exercice et ceux rapatriés de la France d'outre-mer (p. 2034) ; Art. 36 : amendement de M. Jean-Marie Girault tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à remplacer, les mots : « ... de la même date », par les mots : « ... de la déclaration de rénovation » (p. 2035) ; amendement de M. Garet tendant à compléter in fine le deuxième alinéa de cet article concernant le mode de versement de l'indemnité lorsque le renonçant aura plus de soixante-cinq ans à la date d'entrée en vigueur de la loi et son sous-amendement tendant à remplacer « soixante-cinq ans » par « soixante-dix ans » (p. 2036) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Les avoués visés au second alinéa du présent article ne pourront être admis à un barreau situé dans le département du siège de leur office ou dans un rayon de 100 kilomètres de ce siège, ni exercer les activités de conseil juridique à l'intérieur de ces limites. » (p. 2036, 2037) ; Art. 37 : amendement de M. Caillavet tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « cinq annuités » par les mots : « deux annuités » et celui de MM. Le Bellegou et Piot tendant à remplacer les mots : « cinq annuités » par les mots : « trois annuités » (p. 2037) ; amendement de M. Caillavet tendant à compléter,

par la phrase suivante : « ces sommes portent intérêt au taux de 50 p. 100 », le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « — 50 p. 100 de la valeur du droit de représentation versés en cinq annuités égales à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi » (p. 2038, 2039) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de ce même article : « — le solde sera payé par annuités égales au cours des trois années suivantes, ce solde portant intérêt au taux de 5 p. 100 » (p. 2039, 2040) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot et sous-amendement de M. Pelletier, soutenu par M. Caillavet, tendant à insérer, au cinquième alinéa de l'article, une phrase relative au versement du solde de l'indemnité aux avoués cessant leur fonction (p. 2040) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer le dernier alinéa du même article relatif aux sommes perçues par l'avocat ancien avoué au titre d'une présentation de successeur (p. 2041) ; Art. 40 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article et son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les deux premières phrases du même alinéa (récupération par le fonds d'organisation de la nouvelle profession de la moitié des sommes versées au titre des indemnités de licenciement) (p. 2042) ; Art. 42 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (indemnisation des avocats), son sous-amendement tendant à souligner la gravité du préjudice subi par les avocats à indemniser et amendement de M. Rosselli visant à ne pas exclure les avocats âgés de moins de quarante ans et qui ne justifieraient pas d'au moins dix ans d'exercice effectif de leur profession à la date d'entrée en vigueur de la présente loi (p. 2043) ; Art. 33 : amendement de M. Caillavet tendant à placer le fonds d'organisation de la nouvelle profession sous le contrôle de la Cour des comptes (p. 2044, 2045) ; Art. 34 : amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer cet article qui détermine les modalités de financement du fonds auquel est réservée la charge de payer la dette de l'Etat résultant du rachat des charges d'avoué (p. 2046, 2047) ; Art. 46 : amendement de M. Namy tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un alinéa nouveau qui reconnaît la compétence de la caisse nationale des barreaux pour discuter des conventions collectives (p. 2049) ; Art. : 50 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les différentes catégories de professions judiciaires qui pourront bénéficier des dispositions de la présente loi pour l'accession à la profession d'avocat (p. 2050) ; sous-amendements de M. Piot, de M. Caillavet et amendement de M. Guy Petit tendant tous les trois à compléter l'amendement ci-dessus pour faire bénéficier de la loi, sous certaines conditions, d'autres catégories de professions judiciaires (p. 2051, 2052) ; Art. 51 : amendements de M. Namy, de M. Sawage et de M. Garet tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à élargir la portée de l'intégration (p. 2053) ; Art. 52 : amendements de M. Namy et de M. Geoffroy tendant tous les deux à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la coordination des régimes de retraite pour toutes les personnes accédant à la nouvelle profession (p. 2054) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot, assorti du sous-amendement de M. Geoffroy, tendant à compléter in fine cet article par une disposition relative aux garanties données par le fonds d'organisation de la nouvelle profession (ibid.) ; Art. 52 bis nouveau : amendements de M. Garet et de M. Namy tendant, après l'article 52, à insérer un article additionnel qui permettrait de réparer le préjudice probable subi par le personnel des études (p. 2055, 2056) ; Art. 53 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Des décrets pris en Conseil d'Etat fixent les conditions d'application du présent titre. » (p. 2056) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer l'alinéa 4° bis de cet article (conditions d'accès à la profession d'avoué près les cours d'appel) (p. 2056, 2057) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 5° de cet article : « 5° L'organisation de la formation professionnelle et les conditions dans lesquelles la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, pourra être appliquée à la profession d'avocat ; » (p. 2057) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 6° de cet article : « 6° Les conditions d'application de l'article 31 et, notamment, les conditions des garanties, les modalités de contrôle, les conditions dans lesquelles les avocats peuvent recevoir les fonds, effets ou valeurs destinés à effectuer les règlements directement liés à leur activité professionnelle, ainsi que les modalités et délais du dépôt de ces fonds, effets ou valeurs auprès d'un établissement habilité à cet effet. » (ibid.) ; ré pond à M. Jean-Marie Girault (ibid.) ; son amendement tendant, à l'alinéa 8° de cet article, à supprimer les mots : « ... dans le respect des droits acquis... » (p. 2058) ; son amendement tendant à ajouter un alinéa à 10° ainsi rédigé : « 10° Les modalités de la coordination et les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie du fonds d'organisation de la nouvelle profession d'avo-

cat, prévues à l'article 52. » (ibid.) ; amendements de M. Namy, de M. Garet et de M. Schiélé tendant tous les trois à ajouter un alinéa 11° à cet article, ainsi rédigé : « 11° Les conditions d'intégration dans la fonction publique des clercs et employés d'avoué, d'agrée et d'avocat, en application de l'article 51 ; » et amendement de M. Namy tendant à ajouter un alinéa 12° relatif à l'organisation d'un bureau de l'emploi (ibid.) ; amendement de M. Garet tendant à ajouter un alinéa 12° à cet article, ainsi rédigé : « 12° Les conditions d'application de l'article 52 bis. » (p. 2059) ; Titre III : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir ce titre ayant trait à la « Réglementation de l'usage du titre de conseil juridique » (p. 2059, 2060) ; Art. 54 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Les personnes qui n'appartiennent pas à une profession judiciaire ou juridique réglementée peuvent, à titre professionnel, donner des consultations ou rédiger des actes pour autrui en matière juridique, à condition d'en faire déclaration préalablement à l'exercice de cette activité et de satisfaire aux conditions de moralité exigées des avocats. Les dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale au nom de laquelle ils exercent à titre professionnel les activités visées ci-dessus sont tenus aux mêmes conditions » ; sous amendement de M. Caillavet tendant à rédiger comme suit le début du texte ci-dessus : « A l'exclusion des conseillers fiscaux membres de l'association des conseils fiscaux de France, les personnes... » (p. 2061) ; sous-amendement de M. Armengaud tendant, au début du premier alinéa du texte ci-dessus, après les mots : « profession judiciaire ou juridique réglementée », à insérer les mots : « dans son exercice ou pour l'usage du titre » (ibid.) ; sous-amendement de M. Namy tendant, au premier alinéa du texte ci-dessus, après les mots : « à titre professionnel », à ajouter les mots : « et viager » (p. 2062) ; sous-amendement de M. Namy tendant à compléter le texte ci-dessus par deux alinéas ayant pour but de donner des garanties aux organisations syndicales appelées éventuellement à donner des consultations juridiques (ibid.) ; Art. 55 : sous-amendement de M. Caillavet tendant à compléter le texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot rétablissant ces articles, par un alinéa 3° ainsi rédigé : « 3° Avoir exercé ces activités antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1971 » (p. 2063) ; sous-amendement de M. Armengaud tendant à compléter in fine le texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot par un alinéa destiné à exclure les conseils en brevets d'invention du champ d'application de l'article (p. 2064) ; Art. 68 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir cet article qui énumère les règles auxquelles doivent se conformer les personnes morales (autres que les sociétés civiles professionnelles) pour exercer la profession et sous-amendement de M. Guy Petit tendant à compléter le texte de l'amendement par un alinéa destiné à apporter une dérogation à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (p. 2066) ; Art. 69 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à ressortissants étrangers qui exerçaient en France avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 (ibid.) ; son sous-amendement rédactionnel au dernier alinéa du texte de l'amendement (ibid.) ; sous-amendement de M. Caillavet au dernier alinéa également (p. 2067) ; son autre sous-amendement, au dernier alinéa également, tendant à remplacer les mots : « Conseil d'Etat », par les mots : « conseil des ministres » (ibid.) ; Art. 71 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir cet article (renvoi à des décrets en Conseil d'Etat pour les modalités d'application des articles du titre III) et sous-amendement de M. Armengaud pour ce qui concerne spécialement l'exercice de la profession des conseils en brevets d'invention (ibid.) ; Après l'art. 73 bis : amendement de M. Caillavet tendant à ajouter un article 73 ter nouveau concernant les entreprises de presse, d'information et de documentation (p. 2069) ; Art. 74 : son amendement tendant à ajouter à la liste des dispositions abrogées comme contraires à la présente loi : « L'article 39 de la loi de finances rectificative n° 62-873 du 3 juillet 1962 » (p. 2070) ; Art. 77 : amendement de M. Jean-Marie Girault tendant à remplacer la date « 16 septembre 1972 » par la date « 17 septembre 1973 » (p. 2071) ; Art. 79 : amendement rédactionnel de MM. Le Bellegou et Piot au premier alinéa de cet article (p. 2072) ; exprime la reconnaissance du Gouvernement à l'issue du débat (p. 2073). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2085 à 2087). — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. de Montigny tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « Elle peut être accordée pour l'ensemble ou pour partie du procès. » (p. 2087, 2088) ; Art. 6 bis nouveau : amendement de M. de Montigny tendant, après l'article 6, à insérer cet article additionnel qui vise les personnes, particulièrement les ressortissants étrangers, pouvant bénéficier de l'aide judiciaire (p. 2089) ; Art. 7 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de

cet article qui fixe le plafond des ressources pour l'octroi de l'aide judiciaire partielle ou totale (p. 2090, 2091); amendement de M. Marcel Martin, soutenu par M. Armengaud, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article: «...charges de famille, égales à 10 p. 100 des chiffres précités par enfant à charge, dans la limite du double desdits chiffres.» (p. 2092); sous-amendement de M. Eberhard tendant à compléter in fine le texte de l'amendement de M. de Montigny par un nouvel alinéa ainsi rédigé: «Ils sont révisés dans les mêmes proportions que celles fixées pour le S. M. I. C.» (ibid.); Art. 7 bis: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que l'aide judiciaire est accordée aussi bien au demandeur qu'au défendeur (p. 2092, 2093); Art. 10: amendement de M. de Montigny tendant à supprimer, dans le troisième alinéa de cet article, les mots: «...à l'exclusion des juridictions pénales...» (p. 2093, 2094); Art. 15-1: amendement de M. de Montigny tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le deuxième alinéa de cet article qui précise la nature des procédures ou actes auxquels s'applique l'extension de plein droit de l'aide judiciaire (p. 2094); Art. 21-1: amendement de M. de Montigny tendant à modifier la rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article ayant pour but de préciser la composition des bureaux d'aide judiciaire (p. 2095, 2096); son amendement tendant, après le premier alinéa du même article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé: «Le bureau établi près la Cour de cassation et celui établi près le Conseil d'Etat et le tribunal des conflits comportent en plus, deux membres choisis, selon le cas, par la Cour de cassation ou par le Conseil d'Etat.» (p. 2096); Art. 21-3: amendement de M. de Montigny tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article; son amendement et celui de M. de Montigny au deuxième alinéa de cet article ayant trait tous les droits aux éléments à prendre en considération pour l'évaluation des ressources du demandeur (p. 2097); amendement de M. de Montigny tendant, après le deuxième alinéa du même article, à insérer un nouvel alinéa qui évoque le cas où l'aide judiciaire est demandée pour toute la famille vivant au même foyer (p. 2097, 2098); Art. 21-7: répond à l'intervention de M. Guy Petit (p. 2099); Art. 21-7: amendement de M. de Montigny tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui stipule que l'indemnité forfaitaire mise à la charge de l'Etat, au bénéfice des auxiliaires de justice, tant pour l'aide judiciaire totale que pour l'aide partielle, sera fixée par décret (p. 2100); amendement de M. Eberhard tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'amendement ci-dessus (p. 2101); Art. 21-9: amendement de M. de Montigny et son propre amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui traite du versement éventuel d'honoraires ou de provisions à l'avocat par le bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 2102); Art. 21-10: amendement de M. de Montigny tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article: «Ces honoraires ne peuvent être exigés qu'après l'exécution de la condamnation et avec l'autorisation du bâtonnier de l'ordre auquel appartient l'avocat.»; et son sous-amendement tendant à substituer dans ce texte le mot: «demandés» au mot: «exigés» (p. 2103); Art. 25-A: amendement de M. de Montigny tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition permettant aux bénéficiaires de l'aide judiciaire d'être assistés par les auxiliaires de justice qu'ils auront choisis (ibid.); amendement de M. Eberhard tendant, dans le dernier alinéa du même article, après les mots: «...ou l'avoué qui...», d'ajouter les mots: «...étaient consultés ou qui...» (ibid.); son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa du même article: «...doivent continuer de le lui prêter. Ils ne pourront en être déchargés qu'exceptionnellement et dans les conditions fixées par le bâtonnier ou par le président de l'organisme dont ils dépendent.» (p. 2104); Art. 28: amendement de M. de Montigny tendant à supprimer la fin du premier alinéa de cet article, ainsi rédigée: «...à moins qu'elle ne bénéficie elle-même de l'aide judiciaire.» (ibid.); Art. 33: son amendement (rectifié) de coordination (cf. supra. art. 7) tendant, au deuxième alinéa de cet article, à en supprimer le début ainsi rédigé: «— les majorations pour charges de famille prévues à l'article 7 et...» (p. 2105). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur les traitements de la Légion d'honneur (p. 2524). — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations sur l'école nationale de la magistrature, sur la fusion de certaines catégories de personnels pour rendre la justice plus efficace et plus expéditive, l'indépendance des magistrats, sur la mise en œuvre d'une politique de logements de fonction, sur l'amélioration de l'administration pénitentiaire tant du point de vue du personnel de surveillance que des régimes des détenus (p. 2534

à 2538). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2971). — Discussion des articles: Art. 1<sup>er</sup>: amendement de M. Bruyneel aux deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale tendant à la limitation du champ d'application de la procédure simplifiée et sous-amendement de M. Mignot, à cet amendement, tendant à exclure de l'amende forfaitaire les contraventions de cinquième classe (p. 2974); Art. 5: amendement de M. Guy Petit, soutenu par M. Mignot, tendant à compléter la première phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route par la disposition suivante: «... et signifié au prévenu par le ministère d'huissier de justice.» (p. 2976, 2977). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2978). — Discussion des articles. — Art. 3 bis: amendement de M. Marcihacy tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 57-1 du décret du 30 octobre 1935 qui traite des conséquences du chèque protesté pour provision insuffisante (p. 2979, 2980); Art. 4 bis: son amendement tendant à supprimer cet article qui fait obligation au banquier de porter la mention de l'adresse du titulaire du chèque (p. 2980); le retire au profit de celui de M. Guillard (ibid.); Art. 5: amendement de M. Marcihacy tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article 66 du décret du 30 octobre 1935, qui fixe comme critère le montant du chèque, pour connaître la compétence de la juridiction de jugement (p. 2981). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup>: amendement de M. Jozeau-Marigné tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 342-3 du code civil qui traite de la «pluripaternité» (p. 3098, 3099). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à supprimer la phrase suivante: «les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de la mention «ancien avoué» ou «ancien agréé»» (p. 3104); amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction destinée à remplacer le paragraphe III de cet article relatif aux nouveaux tribunaux de grande instance de la région parisienne de Créteil, Bobigny et Nanterre (p. 3104, 3105); Art. 13: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à compléter in fine le second alinéa de cet article par la disposition suivante: «les membres des barreaux exercent ces activités devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué» (p. 3106); Art. 14: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à reprendre le texte voté par le Sénat en première lecture pour le troisième alinéa relatif aux incomptabilités avec la profession d'avocat (p. 3107); Art. 15: amendements de MM. Le Bellegou et Piot au premier alinéa et à la fin du même alinéa de cet article relatifs à la notion de «collaborateur» (p. 3108); son amendement tendant, à la fin de cet article, à remplacer les mots: «au siège de ce tribunal», par les mots: «dans le ressort de ce tribunal» (ibid.); Art. 23: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer le premier alinéa de cet article qui permet aux avocats stagiaires, ayant un an de stage, de participer à l'élection du conseil de l'Ordre (p. 3109); Art. 36: répond aux observations de M. Marcel Martin, sur l'article 33 (cf. discussion générale) et amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, dans le deuxième alinéa de l'article 36, à supprimer les mots suivants: «... en deux annuités égales dont la première sera versée...» (p. 3110, 3111); amendement de M. Garet tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, remplacer les mots: «soixante-dix ans», par les mots: «soixante-cinq ans» (p. 3111); Art. 37: amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, dans les paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de cet article, à remplacer le nombre «cinq» par le nombre «trois» (p. 3112); amendement de M. Caillavet tendant à compléter l'alinéa 1<sup>o</sup> par la phrase suivante: «... ces sommes portent intérêt au taux de 5 p. 100;» (ibid.); amendement de M. Monichon tendant à reprendre le texte d'un alinéa voté en première lecture relatif à l'indemnisation des avoués ayant atteint l'âge de soixante-dix ans (p. 3113); amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa de cet article: «En cas de décès d'un avoué devenu avocat, le solde de l'indemnité est versé aux héritiers dans les douze mois dudit décès» (ibid.); amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui consacre la patrimonialité des cabinets d'avocats (p. 3114); Art. 38: amendement de M. Caillavet tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant que l'indemnité sera revalorisée en tenant compte du point qui sert à

déterminer l'échelle des salaires (ibid.) ; Art. 40 : amendement de M. Caillavet tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui met à la charge des avoués le règlement d'une fraction de l'indemnité de licenciement (p. 3115) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « le cinquième », par les mots : « le dixième » (ibid.) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à compléter in fine le dernier alinéa par les mots suivants : « sauf en cas de licenciement préalable » (p. 3116) ; Art. 50 : amendement de M. Guy Petit, soutenu et rectifié par M. Le Bellegou, tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article : « Les titulaires, au 31 décembre 1972, du certificat d'aptitude... » (p. 3117) ; première partie de l'amendement de M. Namy tendant à ajouter aux troisième, quatrième, cinquième et neuvième alinéas de cet article, après les mots : « Clercs d'avoué près les tribunaux de grande instance », les mots : « et près les cours d'appel » (p. 3118) ; amendement de MM. Le Bellegou et Piot et seconde partie de l'amendement de M. Namy tendant à rétablir un paragraphe V dans le texte voté par le Sénat en première lecture et qui admet le principe de l'intégration des non-diplômés (ibid.) ; Art. 51 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot, après les mots : « conditions générales d'accès à la fonction publique », à insérer les mots suivants : « autres que celles relatives à la limite d'âge » (p. 3119) ; Art. 52 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à rétablir cet article, adopté par le Sénat en première lecture, qui permet au fonds d'organisation professionnelle de consentir des avances et des prêts, en vue du reclassement, aux personnels frappés par la réforme (p. 3119, 3120) ; Art. 53 : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « décrets en Conseil d'Etat », à insérer les mots : « pris après consultation des professions intéressées » (p. 3120, 3121) ; Art. 55 : amendement de M. Caillavet tendant, dans la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « à titre professionnel », par les mots : « à titre habituel » (p. 3121) ; amendement de M. Caillavet tendant, après l'alinéa 1°, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « 1° bis. — Avoir exercé cette activité antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1971 ; » (p. 3122) ; répond à une observation de M. Piot (p. 3123) ; répond à M. Caillavet (ibid.) ; Art. 55 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'exercice par les étrangers des activités de conseil juridique et de rédaction d'actes (p. 3124) ; Art. 67 : amendement de M. Sauvage au cinquième alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier les Clercs de notaire des avantages offerts aux Clercs d'avoué (p. 3125) ; Art. 71 : observation relative à l'obligation d'assurance et de garantie des avocats (p. 3126) ; Art. 72 c : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à supprimer cet article relatif à la profession de conseil en brevets d'invention (p. 3127) ; Art. 77 bis : amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine (p. 3128) ; Art. 10 (suite) : amendement de M. Mignot tendant : 1° à supprimer le troisième alinéa du paragraphe III de cet article ; 2° à proposer une nouvelle rédaction des cinquième, sixième et septième alinéas du même paragraphe relatifs aux tribunaux de grande instance de la région parisienne (p. 3128, 3129) ; Art. 15 (suite) : son amendement rédactionnel tendant, à la fin de cet article, à remplacer le mot : « tribunal », par les mots : « inscrit à un barreau établi près cette juridiction » (p. 3130). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 6 : amendement de M. Le Bellegou tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer la phrase : « Elle peut être accordée en cours d'instance. », par la phrase : « Elle peut être accordée pour tout ou partie du procès. » (p. 3132) ; amendement de M. de Montigny tendant, dans le troisième alinéa, à remplacer les mots : « ainsi que les étrangers dans les conditions prévues par les conventions internationales », par les mots : « ainsi que les étrangers ayant leur résidence habituelle en France » (p. 3133) ; Art. 7 bis : amendement de M. de Montigny tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « En matière de cassation », par les mots : « Devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation » (p. 3133, 3134) ; Art. 21-3 : amendement de M. de Montigny tendant à reprendre, pour le troisième alinéa, le texte adopté par le Sénat en première lecture et relatif à l'appréciation des ressources du foyer lorsque l'aide judiciaire est demandée (p. 3134) ; Art. 21-7 : amendement de M. de Montigny, assorti du sous-amendement de M. Le Bellegou et amendement de M. Eberhard tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'indemnisation de l'avocat chargé de prêter son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3136, 3137) ; répond à M. Jozeau-Marigné (p. 3137) ;

Art. 21-8 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'avoué près la cour d'appel, l'huissier de justice et le greffier titulaire de charge qui prêtent leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire perçoivent une indemnité fixée selon les règles prévues à l'article 21-7. » (p. 3138) ; Art. 25-A : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des deuxième et troisième alinéas de cet article relatifs à la désignation des avocats et des auxiliaires de justice chargés de prêter leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire (p. 3139). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3182 à 3185). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Dailly tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998, après les mots : « de membre du directoire », à insérer les mots : « de président de conseil de surveillance » (p. 3188) ; amendement de M. Dailly tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance susvisée : « 2° Les sociétés ayant exclusivement un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne, y compris les sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne et les organes de direction, d'administration ou de gestion de ces sociétés. » et son sous-amendement tendant à remplacer dans ce texte les mots : « y compris », par les mots : « ainsi que » (p. 3189) ; amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de la fin de l'alinéa 3° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée, de manière à viser toutes les sociétés qui obtiennent des avantages de l'Etat et notamment des sociétés agissant pour le compte d'un Etat étranger (p. 3189, 3190) ; amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'alinéa 4° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée et concernant la profession de promoteur constructeur (p. 3191, 3192) ; son amendement tendant, au début du même alinéa 4° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée, à supprimer le membre de phrase : « Les sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne ou les organes de direction, d'administration ou de gestion de ces sociétés, ainsi que... » (p. 3192) ; amendement de M. Dailly tendant, dans l'alinéa 5° du texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée, à remplacer les mots : « participations de sociétés », par les mots : « participations dans des sociétés » (ibid.) ; amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le texte présenté pour le même article de l'ordonnance susvisée par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés » (p. 3193) ; Art. 2 : répond à M. Fosset (ibid.) ; Art. 3 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le quatrième alinéa de l'article 20 de l'ordonnance n° 58-998 (saisine du Conseil Constitutionnel en cas de doute du Bureau de l'Assemblée intéressée ou en cas de contestation du parlementaire lui-même) (p. 3194, 3195) ; Art. 4 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdit aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil Constitutionnel (p. 3196, 3197, 3198, 3199) ; Après l'art. 4 : amendement de M. Namy tendant à insérer un article additionnel qui vise à créer, au sein de chaque assemblée parlementaire, une commission élue à la proportionnelle pour juger des incompatibilités (p. 3201) ; Article additionnel : amendement de M. Dailly tendant à compléter in fine le projet de loi par un article 6 (nouveau) relatif à l'information des électeurs sur l'activité professionnelle des candidats à un mandat parlementaire (p. 3202). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [16 décembre 1971]. — Discussion des articles (suite et fin). — Après l'art. 7 : amendement de M. Marcilhacy tendant à insérer un article additionnel 7 bis visant à appliquer aux chèques postaux la même règle des protêts qu'en matière de chèques bancaires (p. 3205) ; Art. 11 : amendement de M. Marcilhacy tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, après les mots : « Les formules de chèques sont mises... » à insérer le mot : « gratuitement » (p. 3205, 3206) ; Art. 16 : amendement de M. Marcilhacy tendant à proposer une rédaction modulée du neuvième alinéa de cet article en faveur des délinquants qui émettraient des chèques sans provision du 1<sup>er</sup> avril 1972 au 1<sup>er</sup> janvier 1973 (p. 3209). — Intervient dans la discussion immédiate de la proposition de loi de M. Dailly modifiant certaines dispositions du code électoral et organisant la publicité de l'acceptation, par les parlementaires en cours de mandat,

de certaines fonctions [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3210). — Discussion des articles. — Article additionnel : amendement de M. Sauvage, soutenu par M. Schiélé, tendant à insérer un article 6 bis (nouveau) relatif au contrôle et à la publicité des dépenses engagées par les candidats à un mandat parlementaire (p. 3210, 3211). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la filiation** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3299). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi instituant l'aide judiciaire** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3301). — Discussion des articles. — Art. 21-8 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'avoué près la cours d'appel qui prête son concours au bénéfice de l'aide judiciaire perçoit une indemnité fixée selon les règles prévues à l'article 21-7. L'huisier de justice et le greffier titulaire de charge perçoivent de l'Etat une indemnité forfaitaire (p. 3302). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 bis : amendement de M. Marcilhacy tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 57-1 du décret du 30 octobre 1935 relatif à la saisie des biens et meubles du tireur, après signification du protêt, en cas de chèque sans provision (p. 3304) ; Art. 6 : répond à l'observation de M. Marcilhacy (p. 3305) ; Art. 11 : reprise par M. Marcilhacy de l'amendement déposé en première lecture tendant à la délivrance gratuite des formules de chèques (p. 3306, 3307). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [18 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Dailly, reprenant celui voté par le Sénat en première lecture, tendant à compléter le paragraphe 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 par les mots suivants : « ou d'un Etat étranger » (p. 3309) ; Art. 4 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui interdit aux parlementaires, pendant l'exercice de leur mandat, de prendre une fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sans autorisation préalable du Conseil constitutionnel (p. 3312, 3313, 3314). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3354). — Discussion des articles. — Art. 72 C : répond à M. Armengaud (p. 3358). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3359). — A la fin de la discussion de ce projet, remercie le Sénat pour l'effort accompli dans l'examen des textes soumis au cours de cette session par la Chancellerie ; se félicite tout particulièrement de l'importance du rôle des commissions mixtes paritaires qui ont fait la preuve de leur efficacité dans la discussion de textes d'une extrême complexité (p. 3360). — Intervient dans la discussion, en troisième lecture, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3371, 3372, 3373) ; répond à M. Jozeau-Marigné (p. 3374, 3375, 3376).

**POHER (M. ALAIN)** [Val-de-Marne].

**Président du Sénat.**

En cette qualité, préside la séance du 2 avril 1971 et déclare ouverte la deuxième session ordinaire du Sénat pour 1970-1971. — Préside la séance du 15 avril 1971. — Prononce l'éloge funèbre de M. Jean Errecart, sénateur des Pyrénées-Atlantiques et de M. René Blondelle, sénateur de l'Aisne [15 avril 1971] (p. 126 à 129). — Préside la séance du 20 avril 1971 ; la séance du 4 mai 1971 ; la séance du 11 mai 1971 ; la séance du 18 mai 1971. — Souhaite la bienvenue à M. Mario Pedrie, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Gouvernement italien. — Préside la séance du 25 mai 1971 ; la séance du 1<sup>er</sup> juin 1971 ;

la séance du 8 juin 1971 ; la séance du 9 juin 1971 ; la séance du 15 juin 1971 ; la séance du 16 juin 1971 ; la séance du 17 juin 1971 ; la séance du 18 juin 1971 ; la séance du 21 juin 1971 ; la séance du 22 juin 1971 ; la séance du 23 juin 1971 ; la séance du 28 juin 1971 ; la séance du 30 juin 1971. — Son allocution, à l'occasion de la clôture de la deuxième session ordinaire du Sénat pour 1970-1971, au cours de laquelle s'il se félicite d'une constante amélioration des rapports entre le Parlement et l'exécutif, il regrette, par contre, la précipitation et le désordre qui a présidé au déroulement de la session qui vient de s'achever et dont il rend responsable le Gouvernement à qui il demande instamment d'y remédier [30 juin 1971] (p. 1575 à 1578).

**Réélu Président du Sénat** [2 octobre 1971].

En cette qualité, préside la séance du 2 octobre 1971. — Son allocution de remerciement à l'occasion de sa réélection [2 octobre 1971] (p. 1674). — Préside la séance du 5 octobre 1971 ; la séance du 6 octobre 1971. — Son allocution inaugurale de la session dans laquelle il commente les résultats du renouvellement triennal du 26 septembre 1971 et fait part de son espoir d'une franche et efficace collaboration avec le Gouvernement [6 octobre 1971] (p. 1703 à 1705). — Préside la séance du 7 octobre 1971 ; la séance du 19 octobre 1971 ; la séance du 4 novembre 1971. — Adresse les souhaits de bienvenue du Sénat à lord Hailsham, président de la Chambre des Lords [4 novembre 1971] (p. 1846). — Préside la séance du 9 novembre 1971 et prononce l'éloge funèbre de M. Marcel Legros, sénateur de Saône-et-Loire (p. 1911, 1912). — Préside la séance du 19 novembre 1971 ; la séance du 22 novembre 1971 ; la séance du 23 novembre 1971 ; la séance du 25 novembre 1971 ; la séance du 26 novembre 1971 ; la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1971 ; la séance du 2 décembre 1971 ; la séance du 3 décembre 1971 ; la séance du 6 décembre 1971 ; la séance du 7 décembre 1971 ; la séance du 8 décembre 1971 ; la séance du 9 décembre 1971. — Prononce l'éloge funèbre de M. Etienne Restat, sénateur de Lot-et-Garonne (p. 2932). — Préside la séance du 10 décembre 1971 ; la séance du 16 décembre 1971 ; la séance du 17 décembre 1971 ; la séance du 18 décembre 1971 ; la séance du 20 décembre 1971. — Associe le Sénat aux paroles prononcées par M. Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, à l'issue de l'examen des textes présentés par la Chancellerie au Parlement (p. 3360). — Prononce l'allocution de clôture de la session au cours de laquelle il dresse le bilan des travaux parlementaires et demande au Gouvernement un nouvel effort pour une meilleure répartition dans l'examen des textes législatifs (p. 3376 à 3378) ; prononce la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1971-1972 (p. 3378).

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1972 [16 décembre 1971].

**POIGNANT (M. FERNAND)** [Sarthe].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur l'attribution des bourses scolaires et l'effort à fournir dans le domaine des constructions scolaires (p. 2215, 2216).

**PONS (M. BERNARD)**, secrétaire d'Etat à l'agriculture (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières [15 avril 1971]. — Discussion générale (p. 137). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet sur la situation du marché des fruits [12 octobre 1971] (p. 1720, 1721).

— Répond à la question orale de M. Marcel Brégègère sur les conséquences de calamités agricoles survenues dans le Sud-Ouest [12 octobre 1971] (p. 1721, 1722; 1723). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet sur l'aide insuffisante apportée aux sinistrés agricoles du Lot-et-Garonne [12 octobre 1971] (p. 1723, 1724; 1725, 1726). — Intervient dans la discussion du projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1845). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Aubry tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui crée les comités d'entreprise dans les exploitations agricoles et assimilées employant au moins vingt salariés (p. 1845, 1846). — Intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1850 à 1854, 1857, 1858). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Monichon tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1151 du code rural qui met en cause le principe de l'unité de gestion du risque accidents du travail (p. 1862, 1864, 1865); amendement de M. Soudant à la fin du texte présenté pour l'article 1144 du code rural (permettre aux employés de maison de relever du régime agricole lorsqu'ils travaillent sur le lieu de l'exploitation) (p. 1867); amendement de M. Soudant à l'alinéa 9<sup>o</sup> de l'article 1144 du code rural (référence à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1971 pour les apprentis sous contrat d'apprentissage) (ibid.); répond à l'observation de M. Soudant concernant l'affiliation des jardiniers et gardes de propriété (p. 1868); amendement de M. Soudant tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1146 du code rural, à supprimer les mots : « ... salariée ou... » (ibid.); amendement de M. Soudant tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 1148 du code rural (double emploi avec l'article 1168) (ibid.); amendement de M. Soudant tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article 1149 du code rural (parité des salariés agricoles avec ceux de l'industrie et du commerce) (ibid.); amendement de M. Soudant tendant à insérer un article 1150-1 nouveau dans le code rural (amélioration de la procédure utilisée dans le régime général de sécurité sociale pour sanctionner une faute inexcusable de l'employeur) et sous-amendement de M. Henriet tendant à supprimer le dernier alinéa du texte de l'amendement qui interdit à l'employeur de souscrire une assurance pour se garantir précisément des conséquences de la faute inexcusable (p. 1869); amendement de M. Soudant tendant à insérer un article 1150-2 (nouveau) qui traite du cas où des poursuites pénales sont engagées dans les conditions prévues aux articles L. 467 à L. 470-1 du code de la sécurité sociale (p. 1870); son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte proposé pour l'article 1150 du code rural : « Art. 1150. — Les dispositions de nature législative des articles L. 466 i, L. 470-1 du code de la sécurité sociale... » (ibid.) amendements de M. Soudant tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les articles 1152 et 1153 du code rural qui traitent de la compétence des caisses de mutualité sociale agricole et son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1153 du code rural par l'alinéa suivant : « Des décrets pris sur le rapport du ministre de l'Agriculture pourront organiser en tout ou en partie la décentralisation des opérations de liquidation et de versement des prestations dues au titre des régimes de protection sociale des salariés agricoles. » (p. 1870, 1871); Art. 7 : amendement de M. Soudant tendant à reculer d'un an la date de mise en application de la loi (p. 1872); amendement de M. Soudant tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'article 1157 du code rural (fixation du taux des cotisations forfaitaires pour certaines catégories de travailleurs occasionnels, après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole) et son sous-amendement tendant à remplacer dans le texte de l'amendement les mots : « après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole », par les mots : « après avis du comité national de prévention » (p. 1873, 1874); amendement de M. Soudant tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 1160 du code rural en vue d'unifier les procédures de fixation du montant des dépenses complémentaires des différents régimes de protection agricole (p. 1874); amendement de M. Soudant tendant à compléter in fine le texte présenté pour l'article 1163 du code rural par un alinéa relatif au délai imparti à la victime pour faire la déclaration de l'accident ou de la maladie professionnelle (p. 1875, 1876); amendement de M. Soudant tendant à insérer après le texte de ce même article 1163, un article 1163-1 (nouveau) qui définit les obligations des praticiens en matière d'accident du travail (p. 1876); amendement de M. Soudant tendant, après le texte présenté pour l'article 1164 du code rural, à insérer un article 1164-1 (nouveau) qui vise à imposer aux caisses un délai pour contester le caractère professionnel d'un accident,

d'une maladie ou d'une rechute et son sous-amendement tendant à supprimer dans le texte présenté par l'amendement ce qui a trait à la maladie professionnelle (ibid.); amendement de M. Soudant tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1165 du code rural par des dispositions relatives à l'enquête contradictoire faisant suite à l'accident (p. 1877); amendement de M. Darras, soutenu par M. Schwint, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 1166 du code rural de manière à instaurer par la voie législative une procédure de conciliation en cas de désaccord de la victime avec les propositions de la caisse de mutualité sociale agricole (ibid.); amendements de M. Soudant tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les articles 1169, 1170 et 1171 du code rural qui traitent de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 1878, 1879, 1880); amendements de M. Soudant au texte présenté pour l'article 1177 du code rural pour bien préciser que c'est la date de l'accident du travail du salarié qui doit être prise en considération pour déterminer le montant des cotisations dues (p. 1881); amendement de M. Soudant tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1178 du code rural par un alinéa relatif à la limitation de la responsabilité de l'employeur n'ayant pas satisfait à ses obligations en cas d'accident et son sous-amendement tendant à fixer par décret le montant maximum des sommes que l'employeur devra rembourser à la caisse (ibid.); Art. 2 : amendement de M. Soudant au début du texte présenté pour l'article 1234-19 du code rural (obligation de souscrire une assurance complémentaire auprès du même assureur choisi pour l'assurance obligatoire) (p. 1882); amendement de M. Guillard tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de ce même article 1234-19 en vue d'étendre l'assurance complémentaire aux risques de la vie privée des agriculteurs (p. 1883); Art. 3 : amendement de M. Soudant tendant à introduire des dispositions complétant l'article 1001 du code rural pour avaliser le nom de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole et son sous-amendement pour confirmer que la compétence dévolue à cette Caisse est du domaine réglementaire (p. 1885); amendement de M. Soudant tendant à introduire, avant le texte présenté pour l'article 1045 du code rural, un alinéa complétant l'article 1031 du code rural (fixation par le ministre de l'Agriculture, après avis de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, du taux des cotisations forfaitaires pour les travailleurs occasionnels) et son sous-amendement tendant à supprimer l'avis de ladite Caisse (p. 1886); Art. 15 : un amendement de M. Guillard et un amendement de M. Soudant tendant tous les deux à étendre la charge de l'indemnisation aux mutuelles 1900 avec, en plus, la charge de cette indemnisation pour l'Etat selon M. Guillard (p. 1889); Art. 17 : amendement de M. Nuninger tendant à modifier la rédaction du deuxième alinéa de cet article qui concerne les départements d'Alsace-Lorraine (maintien de la spécificité du régime par référence au « code local des assurances sociales de 1911 » et extension du bénéfice des prestations aux membres de la famille qui ont la qualité de salarié) (p. 1890); Art. 18 (nouveau) : amendement de M. Soudant tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Les textes réglementaires à intervenir pour l'application de la présente loi, à l'exclusion de ceux prévus à l'article 2, sont pris après consultation de la caisse centrale de mutualité sociale agricole » et son sous-amendement tendant à la « consultation de la section compétente du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles » au lieu et place de celle de « la Caisse centrale de mutualité sociale agricole » (p. 1891). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Répond à M. Gargar (p. 2309); répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2325, 2326, 2327, 2328). — Suite de la discussion [26 novembre 1971]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations sur l'assurance maladie des exploitants agricoles, les prestations familiales (allocation de la mère au foyer, allocation logement, assurance vieillesse entre autres) pour les dépenses; sur les cotisations, la taxe de solidarité, entre autres, pour les recettes (p. 2343 à 2345); répond à M. David et à M. d'Andigné (p. 2347). — Examen des crédits. — Art. 21 : amendement de M. Soudant tendant, au paragraphe II, à réduire les crédits de paiement de 125.400.000 francs (p. 2351). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poyer, président du Sénat, à la mémoire de M. Etienne Restat, sénateur de Lot-et-Garonne [9 décembre 1971] (p. 2932, 2933). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2935). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter certaines dispositions du livre VII du

**code rural** [9 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2936, 2937). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la durée maximale du travail** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3092, 3093). — Discussion des articles. — Après l'art. 2: *amendement de M. Gaudon tendant à insérer un article additionnel qui limiterait le temps de travail légal des ouvriers agricoles à deux mille quatre-vingts heures par an.* (p. 3095).

**POROÏ (M. ALFRED)** [Polynésie française].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**PORTEU DE LA MORANDIERE (M. PAUL)** [Ille-et-Vilaine].

**Devenu Sénateur le 23 juillet 1971, en remplacement de M. Roger du Halgouet, décédé.**

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**PORTMANN (M. GEORGES)** [Gironde].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

#### Dépôts législatifs :

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume du Maroc, tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale, ensemble le protocole et deux échanges de lettres, signés à Paris le 29 mai 1970 [22 avril 1971] (n° 190).

*Rapport*, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> avril 1958 entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 8 septembre 1970, complété par un échange de lettres du 8 septembre 1970 [3 juin 1971] (n° 283).

#### Questions orales :

**M. Georges Portmann** demande à *M. le ministre des affaires culturelles* : 1° quelle est la position du Gouvernement français devant la décision du Gouvernement autrichien, faisant suite à une décision analogue du Gouvernement allemand, de conserver plusieurs milliers d'œuvres et objets d'art spoliés par les nazis dans les territoires occupés au cours de la dernière guerre mondiale ; 2° quelles mesures ont été prises depuis 1945 pour alerter ou rechercher les éventuels propriétaires français ; 3° s'il n'estimerait pas équitable qu'à défaut de pouvoir identifier les propriétaires, ces œuvres et objets soient restitués aux patrimoines nationaux alliés correspondant aux écoles artistiques auxquelles ils se rattachent [15 février 1971]. — *J. O.* 26 février 1971 (n° 1098). — Réponse [6 avril 1971] (p. 121).

**M. Georges Portmann** appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les conséquences d'une application trop stricte de l'article 11 de la loi de finances pour 1971 aux cabinets médicaux de groupe. En effet, les médecins qui, répondant aux incitations des pouvoirs publics, ont décidé de se grouper, risquent de se voir automatiquement soumis au régime fiscal de la déclaration contrôlée dès que — ce qui sera généralement le cas — le total des recettes du cabinet excédera 175.000 francs. Il lui demande, en conséquence, si, afin d'éviter la disparition des groupes médicaux dont l'activité est indispensable pour promouvoir une médecine rationnelle sur l'ensemble du territoire, il ne lui paraît pas nécessaire d'interpréter libéralement le texte en accordant à chaque médecin le bénéfice du régime d'évaluation administrative lorsque leur part des recettes du cabinet n'excède pas 175.000 francs [22 avril 1971] (n° 1112). — Réponse [11 mai 1971] (p. 376).

#### Interventions :

Est entendu lors de la réponse de *M. Jacques Duhamel*, ministre des affaires culturelles, à sa *question orale n° 1098* (cf. *supra*) [6 avril 1971] (p. 121). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des transports aériens et maritimes, signé à Moscou le 4 mars 1970** [6 avril 1971]. — Discussion générale (p. 121). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol relatif aux exemptions fiscales accordées aux institutions culturelles des deux pays situées sur le territoire de l'autre, signé à Madrid le 7 février 1969** [6 avril 1971]. — Discussion générale (p. 122). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale, ensemble le protocole et deux échanges de lettres, signés à Paris le 29 mai 1970** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 296, 297). — Est entendu lors de la réponse de *M. Jean Taittinger*, secrétaire d'Etat au budget, à sa *question orale n° 1112* (cf. *supra*) [11 mai 1971] (p. 376). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> avril 1958 entre la France et le grand-duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 8 septembre 1970, complété par un échange de lettres du 8 septembre 1970.** [8 juin 1971] (p. 724).

**POUDONSON (M. ROGER)** [Pas-de-Calais].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la prescription en matière salariale [4 mai 1971] (n° 205).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif [25 mai 1971] (n° 257).

*Rapport*, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la prescription en matière salariale [30 juin 1971] (n° 399).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière** [29 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article* : « Le directeur et le directeur adjoint du centre sont nommés par le président... ». (p. 263). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi relatif à la prescription en matière salariale** [13 mai 1971]. — Discussion générale (p. 393, 394). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 2277 du code civil, après les mots : « les salaires », à ajouter les mots : « ... et tous acces-*

soires ; » (p. 394, 395) ; Art. 1<sup>er</sup> bis (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le dernier alinéa de l'article 33 l du livre I<sup>er</sup> du code du travail est remplacé par les dispositions suivantes : « Les réclamations des travailleurs touchant le tarif appliqué au travail exécuté par eux, les frais d'atelier et les frais accessoires, les congés payés, se prescrivent par cinq ans, à compter du paiement de leur salaire. » (p. 395) ; Art. 5 : observation concernant l'application de la loi nouvelle dans le temps (p. 396). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif** [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 581, 582). — Discussion de l'article unique. — Après cet article : amendement de M. Schmaus tendant à ajouter un article additionnel modifiant l'article 488 du code civil (majorité à dix-huit ans accomplis) (p. 583) ; amendement de M. Schmaus tendant à ajouter un autre article additionnel modifiant l'article L. 2 du livre premier du code électoral (majorité à dix-huit ans accomplis pour être électeur) (*ibid.*) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif ou le service national féminin.** » (p. 584). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : explique son vote sur l'amendement de M. Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article (création d'une commission d'élus pour coopérer avec le préfet du département à l'élaboration du projet de plan) (p. 933) ; Art. 2 : son sous-amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article (p. 936) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel, adopté par l'Assemblée nationale** [17 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observation sur le sort réservé aux élèves qui n'auront pas pu effectuer leur stage (p. 1010) ; Art. 5 bis : son sous-amendement tendant à compléter le texte présenté par l'amendement de M. Chauvin pour cet article par les mots suivants : « ou de participer à des tâches d'enseignement » (p. 1017). — **Suite de la discussion** [18 juin 1971]. — Son sous-amendement tendant à compléter le texte présenté par l'amendement de M. Chauvin pour cet article par les mots suivants : « ainsi que dans les établissements liés à l'Etat par contrat. » (p. 1033) ; Art. 13 : son amendement tendant à compléter cet article in fine par un alinéa ainsi conçu : « — à la formation continue et au perfectionnement des personnels exerçant dans les établissements liés à l'Etat par convention ou contrat, ou exerçant dans les établissements reconnus par lui ». (p. 1033, 1034) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1036). — Intervient dans la discussion des articles du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'apprentissage**. — Art. 7 : observation sur le sort réservé aux personnels enseignants et de direction des cours professionnels (p. 1041) ; Art. 12 : amendement de M. Tinant tendant à compléter le premier alinéa de cet article par des dispositions relatives à la dérogation en faveur des enfants qui ne peuvent suivre l'enseignement traditionnel (p. 1044) ; Art. 13 : amendement de M. Chauvin tendant à rédiger le début du deuxième alinéa de cet article de manière à solliciter l'avis de l'organisme visé ou du comité d'entreprise pour l'octroi de l'agrément (p. 1045, 1046) ; son amendement tendant à compléter le même deuxième alinéa par les dispositions suivantes : « Les entreprises du secteur des métiers dont le chef justifie du titre d'artisan seront considérées comme répondant aux conditions posées par l'alinéa précédent. » (p. 1046) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 27 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Cette partie du salaire sera majorée pour le secteur des métiers. » (p. 1051) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 32 : observation ayant trait à l'inspection de l'apprentissage (p. 1052) ; Art. 33 : observation corollaire à celle faite à l'article précédent (p. 1053). — Intervient dans la discussion des articles du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « des travailleurs », par les mots : « des adultes et des jeunes » (p. 1058) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 7 : soutient l'amendement de M. Pelletier tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « depuis moins de trois ans », par les mots : « depuis respectivement moins de cinq ans ou moins de trois ans » (p. 1063) ; Art. 13 : son amendement tendant à remplacer les mots : « des collectivités locales et de leurs établissements publics », par les mots : « des collectivités locales et des établissements publics » (p. 1066) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 27 : soutient l'amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier

alinéa de cet article (rémunération perçue par les stagiaires du bâtiment et des travaux publics) (p. 1076) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 46 : soutient l'amendement de M. Schiélé tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Il est créé, pour les agents des collectivités locales, un établissement public chargé de leur formation et de leur perfectionnement, sous le contrôle duquel ces instituts pourront apporter leur concours. » (p. 1082) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 49 : son amendement tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Les chambres de métiers sont autorisées à affecter à ces fonds des décimes additionnel spéciaux au principal de la taxe pour frais de chambre de métiers. » (p. 1083). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi relatif à l'apprentissage** [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 23 : son sous-amendement tendant à supprimer le mot « exclusif » après le mot « intérêt » dans le texte de l'amendement de M. Chauvin proposant un nouvel alinéa qui rétablit la procédure de compte bloqué en faveur de l'apprenti employé par un ascendant (p. 1396) ; Art. 35 : amendement de coordination de M. Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, relatif à l'abrogation de certaines dispositions contenues dans divers codes (p. 1396, 1397). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur deux cas particuliers de fusion (p. 1460) ; Art. 5 ter : amendement de M. Mignot tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (p. 1464). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Explication de vote sur les conclusions (p. 1561). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières** [28 octobre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A nouveau : son amendement tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer cet article additionnel modifiant les dispositions de l'article 134 du livre II du code du travail de manière à sauvegarder au maximum le caractère proportionnel de la représentation syndicale des délégués mineurs (p. 1830). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur la filiation** [9 novembre 1971] (p. 1951). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des crédits.** — Après l'art. 18 : soutient, avec M. Palmero, un amendement tendant à insérer un article additionnel 18 bis (nouveau) ayant pour objet de supprimer les crédits affectés au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.) (p. 2623, 2624). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — **ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite et fin).** — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : Explication de vote sur l'ensemble des crédits de ce titre (p. 2718). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2924, 2925). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3176 à 3178). — Intervient dans la discussion, en **nouvelle lecture**, du **projet de loi de finances rectificative pour 1971** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3363). — Intervient dans la discussion, en **troisième lecture**, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3370 ; 3373).

**POUJADE (M. ROBERT)**, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud [16 novembre 1971] relative à la mise en place du **parc national du Mercantour** (p. 1966) et à celle concernant le **budget de l'agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse** (p. 1968). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT.** — Discussion générale. — Exposé d'ensemble sur ce qu'il faut entendre par « environnement » et sur l'action qui sera menée pour lutter contre ce qui pourrait le détériorer (nuisances, pollutions diverses) et, en revanche, pour sauvegarder tout ce qui lui est nécessaire (espaces verts, parcs nationaux, réserves forestières) (p. 2683 à 2688) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2692 à

2694). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : répond aux observations de M. Bertaud au sujet de la taxe unique instituée par cet article (p. 3042, 3043); **amendement de M. Armengaud tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour le paragraphe I de l'article 30 de la loi du 19 décembre 1971**: « ... perçue lors de leur création ou d'une modification apportée aux installations qui serait génératrice d'un fait de pollution. » (p. 3043); répond à M. Coudé du Foresto (p. 3043, 3044).

**PRELOT (M. MARCEL)** [Doubs].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**Dépôt législatif :**

*Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de résolution de MM. Alain Poher, André Méric, Pierre Carous, Pierre Garet, Etienne Dailly, Gérard Minvielle, Jacques Ménard, André Fosset, Jean-Pierre Blanchet, Charles Durand, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Louis Namy, Jean Noury, Jacques Pelletier et Jacques Piot, tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [6 avril 1971] (n° 170).*

**Interventions :**

Observation sur l'application de l'article 29 du règlement du Sénat (propositions de la conférence des présidents). — Prend part, en tant que rapporteur de la commission des lois à la discussion de la **proposition de résolution de M. Alain Poher tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36 et 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau)** [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 194 à 196). — Discussion des articles. — Art. 2 : **amendement de M. Marcilhacy tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 5 du règlement du Sénat, à remplacer les mots : « ... rendent publique... », par les mots : « ont la faculté de rendre publique... »** (p. 199); **amendement de M. Dailly proposant pour le même texte de substituer aux mots : « ... rendent publique... », les mots : « ... doivent rendre publique... »** (p. 201); art. 9 **quinquies** (nouveau) : répond à une observation de M. de Montalembert ayant trait aux demandes de scrutin public (art. 60 du règlement du Sénat). — Intervient, en tant que vice-président de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter l'article 7 de la loi n° 61-1408 du 22 décembre 1961 relatif à la preuve de la nationalité française des personnes nées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ayant le 11 novembre 1918 et de leurs descendants** [19 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1101). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française** [19 juin 1971] (p. 1114, 1115).

**PRETRE (M. HENRI)** [Haute-Saône].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

**PROST (M. PIERRE)** [Essonne].

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale. — Observations sur la diminution des crédits due à une modification du programme des fabrications (p. 2445, 2446). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la

discussion [30 novembre 1971]. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale. — Observations sur les crédits destinés à la Grande Chancellerie, aux maisons d'éducation, aux traitements attachés à la Légion d'Honneur (p. 2523). — Observations sur le budget annexe de l'Ordre de la Libération (p. 2524). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : NATURE ET ENVIRONNEMENT. — Discussion générale. — Observation sur les frais occasionnés par une usine de traitement des ordures ménagères mis à la charge de certaines communes du Val d'Yerres (p. 2694).

**R**

**RAPUZZI (Mlle IRMA)** [Bouches-du-Rhône].

**Réélue Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommée membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* [6 octobre 1971].

*Est nommée membre de la commission centrale de classement des débits de tabac* [28 octobre 1971].

**Question orale avec débat :**

**Mlle Irma Rapuzzi** appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les conséquences résultant pour les communes de l'application des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 1970 (n° 70-1283 du 31 décembre 1970). La réduction de 12 p. 100, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971, des droits provenant du tarif de la contribution des patentes, pour les entreprises qui n'emploient pas plus de deux salariés et qui exercent un commerce de détail ou présentent un caractère artisanal au regard de la réglementation du répertoire des métiers, privera les collectivités d'une partie des ressources provenant de cette contribution. *M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances* a indiqué, au cours de la discussion parlementaire du 9 décembre 1970, que les pertes enregistrées globalement au plan national par l'ensemble des communes seront compensées par les recettes nouvelles dont elles bénéficieront au titre de la suppression des exonérations, en application des dispositions de l'article 12 de cette même loi. Or, dans le cas de la ville de Marseille, les pertes de recettes résultant de l'application de l'article 11 peuvent d'ores et déjà être évaluées pour l'année 1971 à 1.470.000 francs; mais, par suite de l'absence de textes d'application concernant l'article 12, il n'est pas possible de connaître le montant des recettes à provenir de la suppression des exonérations, ni même de savoir si des instructions seront données suffisamment tôt à l'administration des contributions directes pour permettre l'émission au titre de l'exercice en cours des rôles correspondants à ces impositions nouvelles. Cette situation concerne l'ensemble des collectivités locales, qui risquent aussi de supporter en 1971 une perte nette de recettes, dans la mesure où ces rôles ne seront pas émis avant la fin de l'année. Elle demande : 1° de lui faire connaître quelles sont les mesures prises en vue d'obtenir avant la fin de l'année 1971 l'encaissement des recettes correspondant à la suppression des exonérations; 2° de lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend prendre en faveur des collectivités qui ne pourraient bénéficier de ces ressources nouvelles, ou pour lesquelles le produit de ces ressources resterait inférieur au montant des pertes de recettes entraînées par l'abattement de 12 p. 100 [27 mai 1971] (n° 112).

**Interventions :**

Est entendue au cours du débat sur la question orale de *M. Fernand Lefort* relative à la **répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales** [27 avril 1971] (p. 223, 224). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 bis : **amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, de M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers** (p. 2159, 2160). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1971]. — Art. 8 : observation à propos des dotations prévues en faveur des voiries départementale et communale (p. 2186). — **Suite de la discussion** [24 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. —

**MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale.** En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances présente les objectifs de la politique portuaire : subventions aux ports autonomes, entretien des autres ports, équipement des ports de commerce, développement des ports de pêche et des ports de plaisance (p. 2249, 2250). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances à la suite de la discussion [26 novembre 1971]. — **TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations sur le chapitre des subventions, en particulier pour un organisme nouveau : l'Institut de recherches des transports, sur l'importance de l'accord conclu entre le Gouvernement et la S. N. C. F. qui peut permettre d'espérer un assainissement financier dans la recherche d'une politique de vérité des prix, sur l'aide consentie aux réseaux des transports en commun de la région parisienne au détriment des transports de province (p. 2356 à 2358) ; observation sur la prime de transport (p. 2369). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire le crédit de ce titre de 714 millions de francs (p. 2370, 2371).**

**RASTOIN (M. JACQUES)** [Bouches-du-Rhône].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**RAYBAUD (M. JOSEPH)** [Alpes-Maritimes].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].*

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].*

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1972 [8 décembre 1971].*

**Dépôt législatif :**

*Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [11 juin 1971] (n° 306).*

**Questions orales :**

**M. Joseph Raybaud** appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation actuelle des instituteurs de l'enseignement public. Il lui expose que ces instituteurs, dont le recrutement s'est justifié à une certaine époque en Algérie pour pallier le manque d'instituteurs, n'ont pas, dans leur grande majorité, bénéficié d'un reclassement satisfaisant dans les cadres de la fonction publique et des avantages qui ont été consentis dans le passé à l'ensemble des corps de fonctionnaires métropolitains. En effet, il apparaît que sur les 4.300 instituteurs actuellement en fonction, 1.000 seulement vont pouvoir quitter le corps en voie d'extinction dont ils font partie. Cette mesure partielle ne réglant absolument pas le problème des instituteurs, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° faire bénéficier les intéressés des mesures de relèvement indiciaire prises dans ces dernières années en faveur des catégories B, C et D de fonctionnaires ; 2° accorder aux instituteurs ayant prouvé leur compétence la possibilité de trouver dans la fonction publique des débouchés satisfaisants auxquels leur donnent vocation leur qualification professionnelle et les fonctions qu'ils occupent [22 avril 1971] (n° 1108).

**M. Joseph Raybaud** expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que les écoles d'assistantes sociales se trouvent actuellement dans une situation difficile par suite des conditions mises à leur fonctionnement, particulièrement dans le domaine du montant des scolarités qu'elles sont amenées à demander aux élèves assistants. Il lui rappelle qu'une récente circulaire a limité le montant de la scolarité à 900 F par élève, une somme différentielle au plus égale à 5 p. 100 de la scolarité

étant prise en charge par l'Etat. Il apparaît que le montant de la scolarité ainsi déterminé ne peut suffire, malgré les subventions que peuvent recevoir ces écoles à assurer le financement de leurs dépenses de fonctionnement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures pourraient éventuellement être prises pour assurer le bon fonctionnement financier des écoles d'assistantes sociales [22 avril 1971] (n° 1109).

**M. Joseph Raybaud** rappelle à *M. le ministre de l'économie et des finances* les problèmes de la concurrence faite aux commerçants sédentaires par les opérations souvent tapageuses et irrégulières de ventes dites « au déballage » (ventes de marchandises neuves sous la forme de soldes, liquidations ou ventes forcées), ainsi que les conditions parfois anormales dans lesquelles s'effectue la vente ambulante (ventes effectuées sur la voie publique dites foraines, ambulantes ou « à la sauvette », cette dernière appellation recouvrant la vente ambulante non autorisée). Les diverses réglementations applicables, tant aux professions exercées qu'aux formes de vente auxquelles elles donnent lieu, constituent un réseau très complexe qui ne cerne pas toujours parfaitement la réalité. Il arrive qu'une forme de vente donnée emprunte des caractéristiques de plusieurs catégories, ainsi une vente ambulante au déballage. Les nombreuses irrégularités qui sont pratiquées dans ce domaine correspondent, en certains cas, à des actes réels et préjudiciables de concurrence déloyale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage pour améliorer le respect des conditions normales de concurrence et pour aider les commerçants sédentaires à faire valoir leurs droits [22 avril 1971] (n° 1111).

**M. Joseph Raybaud** demande à *M. le ministre de l'intérieur*, face aux nombreux et graves problèmes posés par la collecte, le transport et la destruction des ordures ménagères, aussi bien dans les villes que dans les communes rurales, s'il ne lui paraîtrait pas, non seulement opportun mais nécessaire : 1° de reconsidérer les modes d'élaboration et de financement des projets ; 2° d'envisager un aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour que son produit réponde aux réalités dont les administrateurs locaux assument les responsabilités [22 avril 1971] (n° 1114).

**M. Joseph Raybaud**, au vu de la journée de protestation des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* si le moment n'est pas venu de dresser devant le Sénat le bilan des conséquences de la réforme, intervenue, à son sens, trop hâtivement, du service des ponts et chaussées, serviteur éclairé, aussi bien de l'Etat que des collectivités locales — départements et communes urbaines et rurales — afin d'envisager certains remaniements indispensables pour qu'il puisse perpétuer les bienfaits de sa mission plusieurs fois séculaire [22 avril 1971] (n° 1116).

**M. Joseph Raybaud** demande à *M. le ministre de l'agriculture* de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux horticulteurs de la région d'Antibes, victimes d'un orage de grêle détruisant plusieurs centaines d'hectares de serres [15 juin 1971] (n° 1144). — Réponse [29 juin 1971] p. 1473).

**M. Joseph Raybaud** expose à *M. le ministre de l'intérieur* qu'un arrêt récent de la chambre de la Cour de cassation vient de rendre responsable la commune de Levens (Alpes-Maritimes) pour l'affaissement d'une falaise au hameau du Plan-du-Var, le 30 mars 1963, qui détruisit dans sa chute plusieurs immeubles, et ce, en application des dispositions de l'article 1384 du code civil. Il lui demande, en sa qualité de tuteur des communes, s'il n'est pas du devoir de l'Etat de relever et garantir la commune de Levens, qui n'a commis aucune faute, du montant de la charge écrasante que va représenter pour elle, malgré la participation pour 200.000 F d'une compagnie d'assurances, le règlement partiel de ce sinistre [30 juin 1971] (n° 1145). — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1717, 1718).

**M. Joseph Raybaud** expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la conférence administrative régionale qui vient de se tenir à Marseille, en vue de la répartition des crédits du chapitre 3 du « compte spécial du fonds routier », concernant « le plan de décongestion de la circulation dans les centres urbains », a attribué à la ville de Nice, au titre de 1971, une subvention de 5 millions qui, au taux de 50 p. 100, permettra la mise en chantier d'une nouvelle tranche de travaux de 10 millions pour la poursuite de la construction de son autoroute Sud. Considérant que cette subvention de 5 millions ne représente que la moitié de celle allouée chaque année par l'Etat sous le contrôle du ministre de l'intérieur au cours des exercices 1968, 1969, 1970 ; considérant que cette importante réduction s'explique d'autant moins que les crédits du chapitre 3 du compte spécial du fonds routier sont équivalents à ceux des années antérieures ; considérant qu'il

est regrettable de constater que cette réduction massive concorde avec la mise en exécution des dispositions des décrets des 30 novembre et 23 décembre 1970 qui, en déléguant aux préfets de région la répartition des crédits, avait pour objet essentiel de favoriser au contraire les collectivités locales par une meilleure répartition des crédits d'investissement; considérant que dans la pratique cette réduction inattendue de la subvention prévue pour 1971 va ralentir à tel point les travaux de l'autoroute Sud que la ville de Nice ne pourra envisager leur terminaison que pour 1985; considérant que cette perspective est grave de conséquences pour une circulation normale dans la ville de Nice qui devrait être adaptée plus que jamais aux exigences d'un parc automobile augmentant tous les ans de 12,5 p. 100. Il lui demande de mettre tout en œuvre pour que la subvention de 5 millions allouée par la région au titre de 1971 soit majorée de 100 p. 100 pour tenir « le rythme de croisière » observé de 1968 à 1970 alors que les crédits étaient accordés par son département ministériel [30 juin 1971] (n° 1146). — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1718, 1719).

**M. Joseph Raybaud** demande à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement*, de bien vouloir lui préciser à quel stade se trouve l'enquête administrative qui apparaît préalablement nécessaire à la mise en place du parc national du Mercantour, de telle sorte que soient tenus informés les maires et conseillers généraux des communes et cantons intéressés [14 octobre 1971] (n° 1156). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1966, 1967).

**M. Joseph Raybaud** demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* de bien vouloir lui indiquer où en sont les formalités administratives et quelles sont les conditions financières permettant la mise en chantier de l'autoroute reliant, par le contournement de la ville de Nice, Cagnes-sur-Mer à l'autoroute assurant la liaison Roquebrune-Vintimille [14 octobre 1971] (n° 1157). — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1819, 1820).

**M. Joseph Raybaud** demande à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement*, après la publication au *Journal officiel* de l'arrêté interministériel en date du 6 octobre 1971 augmentant les recettes affectées au budget pour 1971 de l'Agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, de bien vouloir lui communiquer le tableau annexé audit arrêté répartissant les crédits par compte et par chapitre, de façon à lui permettre d'apprécier les raisons de l'augmentation des recettes et l'affectation aux dépenses correspondantes qui en est faite. Il lui demande également, à cette occasion, de bien vouloir lui donner la liste des opérations financières au titre des Alpes-Maritimes depuis la création de l'Agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse [21 octobre 1971] (n° 1160). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1968, 1969).

**M. Joseph Raybaud** demande à *M. le Premier ministre* s'il ne serait pas utile de recommander aux ministres de l'équipement et du logement, des affaires culturelles et de l'environnement, d'unifier les dispositions de la réglementation relative au permis de construire, en ce qui concerne la maison individuelle notamment. Dans le présent, cette unification se justifie particulièrement dans des départements comme celui des Alpes-Maritimes où les demandes de permis de construire pour maisons individuelles sont nombreuses, créant ainsi des difficultés supplémentaires aussi bien aux maires des villes que des communes rurales [4 novembre 1971] (n° 1166).

**M. Joseph Raybaud**, traduisant les inquiétudes légitimes des élus cantonaux et municipaux des Alpes-Maritimes concernés par la reconstruction de la ligne ferroviaire Nice-Coni, demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui donner les raisons pour lesquelles les travaux de la remise en état de cette voie ferrée sur le parcours Vintimille-Coni qui ont fait l'objet de la convention franco-italienne signée à Rome le 24 juin 1970 et approuvée, après l'Assemblée nationale, par le Sénat, le 3 juin 1971, ne sont pas encore commencés, alors que la reprise du trafic était envisagée pour courant 1973 [10 décembre 1971] (n° 1179).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section située en territoire français de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille, signée à Rome le 24 juin 1970** [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 679, 680). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. —

Discussion générale (p. 878 à 880). — **Suite de la discussion** [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 8 : *son amendement tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de cet article* (p. 970); Art. 8 bis nouveau : *son amendement tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel reprenant les dispositions de l'avant-dernier alinéa dudit article* (*ibid.*); Art. 9 : *son amendement tendant, dans le cinquième alinéa de cet article, à remplacer le mot : « montant » par le mot : « nombre »* (p. 971); observation sur le sort réservé aux syndicats de communes préexistant à une commune fusionnée (*ibid.*). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1144** (*cf. supra*) [29 juin 1971] (p. 1473, 1474). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1145** (*cf. supra*) [12 octobre 1971] (p. 1717, 1718). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1146** (*cf. supra*) [12 octobre 1971] (p. 1718, 1719). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1157** (*cf. supra*) [26 octobre 1971] (p. 1819, 1820). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, à sa **question orale n° 1156** (*cf. supra*) [16 novembre 1971] (p. 1966, 1967); à sa **question orale n° 1160** (*cf. supra*) (p. 1968, 1969). — Prend part en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (intérieur), à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur les dispositions budgétaires et les crédits prévus pour l'accomplissement des quatre ministères traditionnelles de ce ministère : l'administration générale, les collectivités locales, la police nationale et la protection civile (p. 2492 à 2495).

#### REPIQUET (M. GEORGES) [Réunion].

*Est nommé membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées* [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Air), en remplacement de M. Pierre-Christian Taittinger, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations sur la politique d'équipements et d'investissements dans le domaine des matériels aériens et sur la nécessité d'un plan militaire à long terme pour doter l'armée de l'air de la capacité opérationnelle indispensable (p. 2606). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1971]. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité d'une politique d'investissements (p. 2772, 2773).

#### RESTAT (M. ETIENNE) [Lot-et-Garonne].

*Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan* [6 octobre 1971].

**Décédé le 30 novembre 1971.** — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [9 décembre 1971] (p. 2932, 2933).

#### Question orale avec débat :

**M. Etienne Restat** attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur les importants dégâts occasionnés par les orages et ouragans qui se sont abattus sur de nombreuses régions au cours de l'été 1971 et qui constituent donc une calamité nationale. Les pertes subies par les agriculteurs sont très importantes autant que variées. Non seulement les récoltes annuelles sont détruites par la grêle, mais quantité d'arbres fruitiers sont arrachés. Bien que certains aient été relevés, il n'est pas sûr qu'ils puissent reprendre la même vigueur. En conséquence, il lui demande : 1° quelles sont les ressources globales de la caisse des calamités agricoles créée en 1964, y compris les reliquats et reports des années antérieures; 2° s'il ne serait pas possible d'activer l'examen des dossiers afin que les sinistrés puissent percevoir, dès que possible, au moins un acompte sur les pertes subies. Il importe, en effet, au premier chef, d'effectuer un règlement même partiel des sinistres pour permettre aux agriculteurs de

remettre en état leurs exploitations. Il indique que le monde agricole désirerait que le pourcentage des pertes indemnisables atteigne 50 p. 100 de la valeur des dégâts pour les pertes non assurables et il serait heureux si M. le ministre de l'agriculture voulait bien lui donner des réponses précises aux divers problèmes et questions posés [5 octobre 1971] (n° 125).

**RIBEYRE (M. PAUL)** [Ardèche].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

*Est nommé membre* de la commission supérieure des jeux [22 novembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

*Proposition de loi* tendant à fixer au taux réduit la T. V. A. appliquée aux travaux d'intérêt général payée par les collectivités locales [18 juin 1971] (n° 336).

*Proposition de loi* relative au financement de l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux [30 juin 1971] (n° 411).

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 4 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T. V. A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales* (p. 2171, 2172). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (section commune et santé publique) à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur l'ensemble des activités de recherche, sur la mission enseignante du département de la santé publique, sur l'action médicale, sur l'action sociale avec l'aide aux handicapés et aux personnes âgées (p. 2806 à 2809). — Examen des crédits. — Art. 59 : *amendement de M. Grand tendant à supprimer cet article relatif à la perception d'une redevance au profit de l'Etat pour toute demande d'inscription d'un médicament sur la liste des spécialités* (p. 2840).

**ROBINI (M. VICTOR)** [Alpes-Maritimes].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**ROMAINE (M. EUGÈNE)** [Creuse].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**ROSSELLI (M. JACQUES)** [Français établis hors de France].

**Devenu Sénateur le 11 août 1971, en remplacement de M. Léon Motais de Narbonne, décédé.**

*Est nommé secrétaire* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'unification de certaines professions judiciaires** [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe III de cet article* (permettre à un nombre suffisant d'avocats de s'inscrire aux barreaux organisés auprès des tribunaux de la couronne de Paris) (p. 2011) ; Art. 42 : *son amendement tendant, au début du premier alinéa de cet article, à supprimer les mots suivants : « âgés de plus de quarante ans et justifiant d'au moins dix ans d'exercice effectif de leur profession à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, ... »* (p. 2043) ; Article additionnel : *son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé : « Pendant un délai de cinq ans, les dispositions de l'article 340 du code de l'urbanisme ne seront pas applicables aux avocats qui se groupent pour satisfaire aux vœux de la loi. Les autorisations de transformation de locaux à usage d'habitation en locaux à usage professionnel qui ont été accordées à titre précaire au cours des cinq dernières années à des membres des anciennes professions d'avocats, avoués de première instance ou agréés près les tribunaux de commerce, deviennent définitives. »* (p. 2044). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations sur la collaboration avec la Grande-Bretagne pour le programme Concorde (p. 2799, 2800).

**ROTINAT (M. VINCENT)** [Indre].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**ROUBERT (M. ALEX)** [Alpes-Maritimes].

*Est nommé membre* de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations [17 juin 1970] (p. 1006).

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

**N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**ROUGERON (M. GEORGES)** [Allier].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

#### Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971]. — Discussion générale (p. 482 à 484).

**RUET (M. ROLAND)** [Ain].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

## S

**SAMBRON (M. MAURICE)** [Loire-Atlantique].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**SAUVAGE (M. JEAN)** [Maine-et-Loire].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [6 octobre 1971].

## Interventions :

Son explication de vote sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés [19 mai 1971] (p. 489, 490). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 bis nouveau : son sous-amendement proposant d'ajouter, dans le premier alinéa du texte de l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot tendant à insérer cet article additionnel, après les mots : « Cour de Cassation », les mots suivants : « le tribunal des conflits, la Cour des comptes, le conseil des prises » (p. 2013, 2014) ; le retire (p. 2014) ; Art. 51 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à élargir la portée de l'intégration (p. 2053) ; Après l'article 40 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 40 bis nouveau ayant pour objet de garantir les droits à la retraite des salariés (p. 2059) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant l'aide judiciaire [18 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2083, 2084). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme des professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 67 : son amendement, au cinquième alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier les clercs de notaire des avantages offerts aux clercs d'avoués (p. 3125, 3126). — Intervient dans la discussion du projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Article additionnel : son sous-amendement tendant à compléter le texte de l'amendement de M. Dailly (insertion dans le projet de loi d'un article 6 (nouveau) relatif à l'information des électeurs sur l'activité professionnelle des candidats à un mandat parlementaire) par un alinéa ainsi conçu : « 4° Limiter, contrôler et rendre publiques les dépenses engagées par les candidats ainsi que par les partis ou groupements pour la propagande électorale, lors des élections à l'Assemblée nationale et au Sénat, et reviser les conditions dans lesquelles ces dépenses sont prises en charge par l'Etat. » (p. 3202).

**SCHIELE (M. PIERRE)** [Haut-Rhin].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction [23 juin 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la filiation [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant l'aide judiciaire [15 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [16 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques [18 décembre 1971].

## Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [2 avril 1971] (n° 169).

Deuxième rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël [9 novembre 1971] (n° 20).

## Questions orales :

**M. Pierre Schiélé** demande à M. le ministre de l'économie et des finances pour quelles raisons les zones de salaires pour les personnels de la fonction publique ne sont pas encore supprimées, bien qu'il soit unanimement reconnu que loin de constituer une mesure d'équilibre elles représentent une disposition discriminatoire propre à faire fuir de la campagne des fonctionnaires expérimentés et compétents. Il souhaite également connaître la date à laquelle ces dispositions injustes seront enfin rapportées [30 décembre 1970. — J. O. 14 janvier 1971] (n° 1095). — Réponse [6 avril 1971] (p. 117, 118).

**M. Pierre Schiélé** expose à M. le ministre de l'économie et des finances que l'article 39 de la loi de finances rectificative n° 62-873 du 31 juillet 1962 a posé le principe d'une réglementation du titre de conseil ou de conseiller fiscal et stipulé que les modalités d'application de cette réglementation seront fixées par décret. A la question posée par M. Richard, député, de savoir si le décret en cause paraîtra dans un avenir prochain, il a été répondu (*Journal officiel*, Débats A. N., du 5 mai 1966, p. 1087, n° 13612) que la date de sa publication ne pouvait encore être précisée, puisque les autres départements ministériels intéressés devaient être consultés, chacun en ce qui le concerne. Quatre ans après cette réponse et huit ans après l'intervention de la loi, il lui demande s'il espère enfin être en mesure d'annoncer la parution prochaine du décret d'application en question [4 janvier 1971. — J. O. 14 janvier 1971] (n° 1096). — Réponse [27 avril 1971] (p. 218).

## Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à sa question orale n° 1095 (cf. supra) [6 avril 1971] (p. 117, 118). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières [15 avril 1971]. — Discussion des articles. — Art. 14 : observation ayant trait au pouvoir du préfet en matière de constitution du groupement syndical forestier (p. 144) ; Art. 25 : son sous-amendement ayant pour objet de compléter le 1<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52.1 du code rural par l'alinéa suivant : « A compter de la date de décision du préfet de consulter les instances chargées d'émettre des avis, jusqu'à celle de la décision préfectorale portant définition de la zone, tous les travaux de plantation et des semis d'essences forestières seront suspendus. » (p. 148, 149) ; amendement de M. Raymond Brun au § 2<sup>o</sup> du texte proposé pour l'article 52.1 du code rural sur la définition et la délimitation des périmètres dans lesquels seront développées par priorité les actions forestières (p. 149) ; son sous-amendement tendant à prévoir qu'outre les actions forestières seront développées également par priorité les mutations entre propriétés forestières privées et communales (p. 149, 150). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger à sa question orale n° 1096 (cf. supra) [27 avril 1971] (p. 218). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [29 avril 1971]. — Discussion générale (p. 245, 246, 250). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A (nouveau) : son amendement tendant à insérer, avant l'article 1<sup>er</sup>, cet article additionnel ainsi rédigé : « L'ensemble des emplois des communes et de leurs établissements publics occupés ou susceptibles d'être occupés par des agents soumis au statut défini par le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de l'admi-

nistration communale, constituent des cadres à l'intérieur desquels le recrutement et le déroulement de carrière des agents intéressés sont organisés sur le plan communal ou intercommunal. Des arrêtés du ministre de l'intérieur, pris après avis de la commission nationale paritaire du personnel communal, fixent, compte tenu des fonctions exercées, la composition des cadres visés à l'alinéa précédent et les règles applicables au recrutement et à l'avancement des agents dans chacun de ces cadres. » ; sous-amendement de M. Carous tendant à modifier la rédaction du début du premier alinéa pour faire référence aux articles 500 et 507 du code de l'administration communale et sous-amendement de M. Eberhard tendant, dans le premier alinéa du texte de l'amendement, après les mots : « Code de l'administration communale », à ajouter les mots : « ainsi que par des sapeurs-pompiers professionnels soumis au décret du 7 mars 1953 » (p. 251, 253) ; Art. 1<sup>er</sup> : son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit cet article : « L'appartenance d'un agent à l'un des cadres de l'administration communale résulte de la titularisation initiale de l'intéressé dans l'un des emplois de ce cadre, quelle que soit l'autorité qui l'ait prononcée. Lorsque l'agent est nommé au service d'une nouvelle collectivité, sa carrière se poursuit sans discontinuité. Il conserve notamment le bénéfice de son grade, de son échelon et de son ancienneté. » (p. 254) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « En vue d'assurer la promotion sociale des agents soumis aux dispositions du titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de l'administration communale, une fraction des recrutements aux emplois de début sera affectée à la promotion interne, après inscription sur une liste d'aptitude, selon les modalités et dans les conditions fixées par décret. » (ibid.) ; Art. 2 bis (nouveau) : son amendement tendant à insérer, après l'article 2, cet article additionnel ainsi conçu : « Hormis le cas où les règles fixées en application de l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> A (nouveau) ci-dessus prévoient un recrutement et un avancement sur le plan communal, les nominations aux emplois de début et les promotions de grade sont prononcées, par le maire ou le président de l'établissement public intéressé, parmi les candidats inscrits dans l'ordre alphabétique sur les listes d'aptitude arrêtées au niveau départemental, interdépartemental ou national, selon le grade considéré, par les présidents des commissions instituées en application de l'article 2 quater (nouveau) ci-après. » (ibid.) ; Art. 2 ter (nouveau) : son amendement tendant à insérer un nouvel article additionnel ainsi conçu : « Pendant un délai de six mois à compter de leur publication, les listes d'aptitude départementales et interdépartementales ne sont valables que pour les circonscriptions dans lesquelles elles ont été arrêtées ; à l'expiration de ce délai, leur validité peut être étendue, pour une même durée, à l'ensemble des départements, dans des conditions fixées par décret. » (p. 255) ; Art. 2 quater (nouveau) : son amendement tendant à insérer un nouvel article additionnel qui prévoit la création à divers échelons de commissions paritaires chargées d'établir les listes d'aptitude aux emplois d'agents communaux (p. 256) ; Art. 3 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est créé un établissement public intercommunal, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, dénommé Centre d'administration municipale. Ce centre est chargé d'assurer la formation et le perfectionnement du personnel communal et d'organiser les concours de recrutement pour l'accès aux emplois qui font l'objet des listes d'aptitude prévues à l'article 2 bis (nouveau) ci-dessus. Il assure les enseignements nécessaires, soit directement, soit en passant à cet effet des conventions avec les établissements qualifiés. » (p. 256, 257, 258, 259) ; Art. 4 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui vise à l'organisation du « Centre d'administration municipale » et sous-amendement de M. Carous tendant, à la fin du premier alinéa de ce texte, à remplacer les mots : « ... par les membres élus du conseil », par les mots : « ... par le ministre de l'intérieur » (p. 260, 261) ; Art. 5 : son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... et des établissements publics dont le personnel est visé à l'article 477 du code de l'administration communale », par les mots : « ... et de leurs établissements publics intéressés » (p. 261) ; son amendement, tendant dans le deuxième alinéa de l'article, à remplacer les mots : « ... de l'effectif des personnels intéressés », par les mots : « ... du nombre des habitants... » (p. 262) ; son amendement tendant, dans le dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « des communes », par les mots : « des collectivités » (p. 263) ; Art. 7 : amendement de M. Poudonson tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le directeur et le directeur adjoint du centre sont nommés par le président... » (ibid.) ; son amendement tendant à insérer, entre les deux alinéas de cet article, le nouvel alinéa suivant : « Les autres personnels permanents du centre sont soumis aux dispositions du livre IV du code de l'administration communale. » (ibid.) ;

Après l'art. 7 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 8 (nouveau) ainsi conçu : « Des décrets fixent, en tant que de besoin, les modalités d'application de la présente loi. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif à la carrière et à la formation du personnel communal.** » (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [16 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'amendement de M. Mignot relatif au rôle de la commission d'élus : « 1<sup>o</sup> De procéder, après consultation préalable du conseil municipal, notamment sur l'état démographique, économique et financier de la commune, à un examen des caractéristiques... » (p. 935, 936) ; son sous-amendement tendant à rédiger différemment le quatrième alinéa du 1<sup>o</sup> et son sous-amendement au paragraphe 2<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement de M. Mignot pour cet article (p. 938) ; les retire (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1341 à 1343). — Suite de la discussion [25 juin 1971]. — Discussion de l'article unique : son amendement tendant à compléter le texte du projet de loi par deux alinéas ayant trait respectivement à la traversée de Mulhouse et au problème international de la liaison Mer du Nord-Méditerranée (p. 1362, 1363, 1364). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'apprentissage [28 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 37 : son amendement tendant, pour le dernier alinéa de cet article, à reprendre la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat (fixation par décret en Conseil d'Etat de l'application de la loi dans les départements d'Alsace-Lorraine) (p. 1397). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [21 octobre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : son sous-amendement tendant, dans l'amendement de M. Piot proposant une nouvelle rédaction de cet article, à substituer les mots : « avis conforme » au mot : « consultation » (p. 1784, 1785) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 1793). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël [10 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1960, 1961). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [17 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant à supprimer le paragraphe II de cet article (choix laissé à l'avocat de renoncer soit à la plaidoirie, soit à la postulation) (p. 2010) ; le retire (p. 2011) ; Art. 19 : son sous-amendement tendant à compléter le texte, proposé par l'amendement de MM. Le Bellegou et Piot pour cet article, par une disposition prévoyant que l'avocat, qui reçoit une formation professionnelle, ne peut être admis au stage qu'après avoir subi les épreuves du C. A. P. A. (p. 2023, 2024) ; le retire (p. 2024) ; Art. 20 bis : son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la création et au rôle du centre de formation professionnelle (p. 2026) ; le retire (p. 2027) ; Art. 30 : soutient l'amendement de M. Sauvage tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article (peines encourues par les avocats en cas de manquements à leurs obligations) (p. 2031) ; le retire (p. 2032) ; Art. 43 : son amendement tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa concernant l'avoué justifiant de sa qualité de rapatrié d'outre-mer (p. 2048) ; Art. 50 : son observation sur l'examen professionnel d'avoué (p. 2051) ; Art. 51 : amendement de M. Garet tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article visant à élargir la portée de l'intégration (p. 2053) ; Art. 53 : son amendement tendant à ajouter un alinéa 11<sup>o</sup> à cet article, ainsi rédigé : « 11<sup>o</sup> Les conditions d'intégration dans la fonction publique des clercs et employés, d'avoués, d'agréés et d'avocats visées à l'article 51 » (p. 2058, 2059) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2072). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [23 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur le problème des constructions scolaires et son incidence sur les finances des collectivités locales, la formation des maîtres et leur recyclage, le bilinguisme dans les départements alsaciens (p. 2210, 2211). — Suite de la discussion [24 novembre 1971]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations sur l'urgence de réaliser la liaison autoroutière et navigable de la Mer du Nord à la Méditerranée (p. 2262, 2263). — Suite de la discussion [27 novembre 1971]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observa-

tions sur la diffusion de « La Voix d'Alsace-Lorraine » (p. 2421). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Examen des crédits. — Avant l'art. 40 : son sous-amendement tendant à substituer « le taux de 0 p. 100 » au taux de « 1 p. 100 » qui figure dans l'amendement de MM. Coudé du Foresto et Diligent proposant un article additionnel relatif au taux de la T. V. A. à appliquer pour les activités des entreprises de presse (p. 2479, 2480). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1971]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations sur l'incitation budgétaire prévue en faveur des fusions et regroupements de communes et sur la situation des personnels communaux (p. 2505, 2506). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur l'insuffisance des crédits pour la formation des enseignants et sur l'inscription de sommes pour les Jeux Olympiques au préjudice des associations sportives et socio-éducatives (p. 2735, 2736). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 4 : amendement de M. Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour cet article qui interdit aux parlementaires toute fonction de direction dans une entreprise ou une société ayant un objet économique, sauf autorisation du Conseil constitutionnel (p. 3197) ; explication de vote (p. 3199). — Intervient dans la discussion immédiate de la **proposition de loi** de M. Dailly modifiant certaines dispositions du code électoral et organisant la publicité de l'acceptation, par les parlementaires, en cours de mandat, de certaines fonctions [16 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Article additionnel : soutient l'amendement de M. Sauvage tendant à insérer un article 6 bis (nouveau) ainsi conçu : « Il est introduit dans le code électoral, un article L. 166 bis (nouveau) ainsi rédigé : « Les dépenses engagées par les candidats ainsi que par les partis ou groupes pour la propagande électorale, lors des élections à l'Assemblée nationale et au Sénat, sont limitées, contrôlées et rendues publiques dans les conditions fixées par un décret pris après avis du Conseil d'Etat, qui fixera également les conditions dans lesquelles ces dépenses seront prises en charge par l'Etat » (p. 3210, 3211). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [17 décembre 1971]. — Discussion des articles. Après l'art 8 : soutient l'amendement de M. Cauchon tendant à insérer un article additionnel 8 bis ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale un article L. 351-2 ainsi conçu : « Par dérogation aux dispositions des articles L. 351 et L. 351-1 ci-dessus, la pension de retraite versée au titre de l'article 242-2 peut être cumulée avec une pension de réversion » (p. 3271) ; le retire (ibid.) ; Art. 9 : soutient l'amendement de M. Cauchon tendant, dans l'énumération figurant au paragraphe 1° du texte présenté pour l'article L. 536 du code de la sécurité sociale, après les mots : « soit les allocations prénatales », à supprimer les mots : « pour un enfant devant ouvrir droit, à sa naissance, à l'une au moins des prestations précitées » (ibid.). — Intervient dans la discussion, en troisième lecture, du **projet de loi organique modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3375).

SCHLEITER (M. FRANÇOIS) [Meuse].

Elu Vice-Président du Sénat [5 octobre 1971].

Préside, en cette qualité, la séance du 12 octobre 1971 ; la séance du 9 novembre 1971 ; la séance du 16 novembre 1971 ; la séance du 19 novembre 1971 ; la séance du 24 novembre 1971 ; la séance du 26 novembre 1971 ; la séance du 27 novembre 1971. — S'associe à l'hommage rendu par M. Lambert à Mme Marie-Hélène Cardot, ancien rapporteur du budget des anciens combattants (p. 2412). — Préside la séance du 3 décembre 1971 ; la séance du 7 décembre 1971 ; la séance du 8 décembre 1971 ; la séance du 15 décembre 1971 ; la séance du 16 décembre 1971 ; la séance du 17 décembre 1971 ; la séance du 20 décembre 1971.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

#### Question orale :

M. François Schleiter a l'honneur de demander à M. le ministre de l'intérieur s'il n'estimerait pas utile de présenter au Parlement un compte rendu financier de l'activité des syndicats de communes. En effet, depuis plusieurs années, dans certains départements, des syndicats nombreux, à vocations multiples, ont fonctionné, ont réalisé, ont connu aussi des difficultés. Des charges nouvelles en ont résulté pour les départements, des privations de crédits en ont été la conséquence pour les communes non regroupées du département. Il y a certainement des enseignements à retenir et à exploiter, avant de nouvelles décisions, plutôt que de risquer, comme au lendemain de la mise en application du plan national des abattoirs, d'avoir à en déplorer a posteriori, les douloureux effets pour les communes et le manque d'efficacité. [8 juin 1971] (n° 1138). — Réponse [22 juin 1971] (p. 1172, 1173).

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation relative au choix à faire sur les différents taux proposés pour la redevance due pour les locaux à usage de bureaux (p. 454, 455). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 44 du livre premier du code du travail, relatif à la périodicité du paiement des salaires** [25 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'article 44 du livre premier du code du travail, 1° au premier alinéa, à remplacer les mots : « ... bénéficiaires d'une convention ou d'un accord de mensualisation... », par les mots : « ... bénéficiaires d'une convention, d'un accord de mensualisation ou d'une recommandation patronale de mensualisation... » ; 2° à rédiger comme suit le début du troisième alinéa : « Est une convention, un accord de mensualisation ou une recommandation patronale au sens du présent article, une convention, un accord collectif ou une recommandation patronale prévoyant le paiement mensuel des salaires et étendant... » (p. 541, 542). — Intervient dans la discussion en deuxième lecture de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [14 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 7 : son amendement tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa ancien de cet article : « Lorsque la durée moyenne d'exécution du contrat est égale ou supérieure à une année, il ne peut être exigé des particuliers le paiement de plus de 30 p. 100 du prix convenu, fournitures non comprises. » (p. 859) ; le retire (p. 860). — Art. 8 : amendement de M. Pelletier tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le premier alinéa de cet article (réglementation de la publicité) (p. 860, 861) ; Art. 9 : explique son vote sur l'amendement de M. Caillavet tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... de se rendre... », à insérer les mots : « ... à l'improviste... » (p. 862). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant organisation de la formation professionnelle continue** [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. : 16 : explique son vote sur l'amendement de M. Kistler tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer le taux de « 0,80 p. 100 » par le taux de « 0,60 p. 100 » (p. 1069, 1070). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1138** (cf. supra) [22 juin 1971] (p. 1173). — Intervient dans la **suite de la discussion du projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [25 juin 1971]. — Discussion de l'article unique : observation sur l'importance des grandes liaisons internationales pour la France, telles entre autres, le grand axe Nord-Sud, auquel M. Schiélé avait fait allusion dans son amendement (p. 1363, 1364) ; explication de vote sur cet article unique (p. 1368). — Explique son vote, en deuxième lecture, sur l'ensemble du **projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [29 juin 1971] (p. 1471). — **Commission mixte paritaire** [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1557, 1558).

**SCHMAUS** (M. GUY) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Questions orales :**

**M. Guy Schmaus** appelle l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population*, sur la situation qui s'est créée dans une entreprise de Levallois, à la suite de la décision de la direction de procéder au licenciement immédiat de 200 salariés, en attendant la fermeture de toute l'entreprise (530 salariés). Cette mesure injustifiée, étant donné les productions de l'établissement (amortisseurs) ne manque pas de provoquer la réprobation unanime de l'ensemble du personnel. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour le maintien en activité de l'ensemble de l'usine sachant qu'il s'agit de fabrications dont la cessation favoriserait inmanquablement la venue sur le marché de produits américains ou ouest-allemands [29 avril 1971] (n° 1119). — Réponse [11 mai 1971] (p. 379, 380).

**M. Guy Schmaus** appelle l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur les tentatives de suppression d'un secteur décisif d'une importante société de construction d'automobiles de Clichy. En effet, lors de la séance du C. C. E. du 18 juin dernier, le président directeur général assurait formellement qu'aucun problème de travail ne se posait au modelage bois. Mais le 27 juillet suivant il annonçait que le modelage bois et plastique quitterait la société et serait reconstitué dans une filiale située à Stains. Une telle perspective est grandement préjudiciable à l'avenir de la société en question car il s'agit du démantèlement du secteur études et recherches, consécutif à l'accord Fiat-Citroën auquel le Gouvernement a donné son aval. Parallèlement une menace très grande pèse sur l'emploi de ces travailleurs hautement qualifiés. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour empêcher cette atteinte à l'économie de la nation et à l'intérêt des travailleurs [2 octobre 1971] (n° 1151). — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1817, 1818).

**M. Guy Schmaus** appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur sa question écrite n° 10762 du 7 octobre dernier, dans laquelle il lui signalait le cas d'un instituteur mis en congé de longue durée d'office. Dans la réponse qu'il lui a faite le 19 novembre, il s'en est tenu à lui demander le nom de l'instituteur concerné. Or, dans une lettre du 21 octobre qu'il lui a adressée personnellement, des précisions lui étaient fournies indiquant le nom de cet instituteur et les conditions anormales de sa mise à l'écart. Il lui demande en conséquence : 1° comment il explique le peu de cas accordé à une démarche réglementaire d'un parlementaire ; 2° quelles mesures il compte prendre pour régulariser dans les meilleurs délais la situation de l'instituteur concerné [30 novembre 1971] (n° 1177). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3020).

**Question orale avec débat :**

**M. Guy Schmaus** appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur la grave situation créée à la Régie nationale des usines Renault. En effet, la poursuite dans cette entreprise du conflit dû à l'attitude de la direction a des conséquences sérieuses pour l'économie du pays. Ainsi, chaque jour sans production représente une perte sèche de 5 milliards d'anciens francs, ce qui est sans commune mesure avec la somme que représenterait la revendication des 5.500 ouvriers spécialisés du Mans. Il lui demande, en conséquence, si le maintien de l'intransigeance de la direction et le désintéressement apparent du Gouvernement ne constituent pas un préjudice considérable, non seulement pour l'entreprise Renault, mais aussi pour l'économie nationale, puisque l'on sait que l'absence de production ne permettra pas à la Régie de tenir ses engagements, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation [13 mai 1971] (n° 107). — Discussion [8 juin 1971] (p. 709 à 711).

**Interventions :**

Est entendu lors de la réponse de *M. Philippe Dechartre*, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1119** (cf. supra) [11 mai 1971] (p. 379, 380). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne** [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à compléter le texte présenté par l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée du 2 août 1960 par un troisième alinéa ainsi rédigé : « La redevance n'est pas applicable pour les locaux à usage industriel dans les communes où la fermeture d'entreprises a entraîné la suppression

de 10 p. 100 des emplois depuis l'application de la loi du 2 août 1960. » (p. 451). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif** [27 mai 1971]. — Discussion de l'article unique. — Observations sur l'opportunité d'accorder la majorité dès l'âge de dix-huit ans révolus (p. 582) ; Après l'article unique : son amendement tendant à ajouter in fine un article additionnel ainsi rédigé : « L'article 488 du code civil est ainsi modifié : Art. 488. — La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile. » (p. 583) ; son amendement tendant à ajouter in fine un autre article additionnel ainsi rédigé : « L'article L-2 du livre I<sup>er</sup> du code électoral est ainsi modifié : Art. L-2. — Sont électeurs sans condition de cens tous les Français et Françaises âgées de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques » et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi » (ibid.). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 107 relative à la **situation créée à la Régie nationale des usines Renault** [8 juin 1971] (p. 709, 710). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne** [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 733, 734). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, dans le premier alinéa de l'article, après les mots : « ..., publiques et privées, ... », à insérer les mots : « ..., à l'exclusion des collectivités locales et départementales, ... » (p. 740). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de programme**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur l'équipement sportif et socio-éducatif** [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1502 à 1504 ; 1506 ; 1508). — Discussion des articles. — Avant l'article 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Chaque jeune Français a droit à l'éducation physique et sportive. Les jeunes travailleurs de la ville et de la campagne de moins de vingt et un ans peuvent disposer de cinq heures hebdomadaires d'activités physiques sportives et de pleine nature, prises sur le temps de travail et ne pouvant entraîner aucune diminution de salaire. Ces activités sont organisées grâce à des subventions patronales et sous la responsabilité des comités d'entreprise. » (p. 1509). — Est entendu lors de la réponse de *M. Philippe Dechartre*, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1151** (cf. supra) [26 octobre 1971] (p. 1817, 1818). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 17 de la loi n° 68-695 du 31 juillet 1968, relatives aux taux de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur, reconduites par l'article 4 de la loi n° 69-872 du 25 septembre 1969, cessent de s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1971. » (p. 2175, 2176). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur l'insuffisance des crédits pour mener à bien la politique qui s'impose en matière d'enseignement de l'éducation physique, d'installations sportives (p. 2734, 2735). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur la situation de l'industrie automobile face à la concurrence étrangère (p. 2745, 2746). — Est entendu lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1177** (cf. supra) [14 décembre 1971] (p. 3020).

**SCHMITT** (M. ROBERT) [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

Est nommé **délégué titulaire** représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Examen des crédits. — Après l'article 56 : explique son vote sur

*l'amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel relatif à une répartition nouvelle des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles* (p. 2522). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (coopération) à la **suite de la discussion** [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — **AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION.** — Discussion générale. — Observations sur la progression des crédits pour concrétiser le financement des décisions arrêtées et des engagements souscrits par la France à l'égard des pays francophones, tant en ce qui concerne la recherche scientifique que l'envoi des missions d'aide et de coopération (p. 2548 à 2551). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles — Après l'art. 17 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à l'attribution d'une allocation compensatrice aux communes d'Alsace-Lorraine qui supportent des charges particulières en matière de pensions* (p. 3058, 3059).

**SCHUMANN** (M. MAURICE), **ministre des affaires étrangères** (Cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant pour objet la **politique de l'Algérie à l'égard des compagnies pétrolières françaises** [27 avril 1971] (p. 227, 228 à 231, 233, 234, 235). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. André Monteil et de M. Pierre-Christian Taittinger concernant la **politique française en Méditerranée** et sur celle de M. Edouard Bonnefous concernant la **politique de la France à l'égard de l'Algérie** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 629, 637 à 644, 648 à 650). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE.** — **MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.** — **AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION.** — Discussion générale. — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu à M. Georges Portmann, ancien rapporteur du budget (p. 2546). — Observations sur la destination des crédits en augmentation pour faire face aux dépenses de rémunération et de logement des personnels à l'étranger, à la diffusion générale d'informations et de documentation, à la part de la France aux contributions internationales, à la mise en œuvre d'une politique nouvelle en matière de relations culturelles et de coopération (p. 2559 à 2563); répond aux observations présentées par les divers orateurs intervenus sur la politique extérieure de la France (p. 2579 à 2587).

**SCHWINT** (M. ROBERT) [DOUBS].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Question orale :**

**M. Robert Schwint** expose à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire*, qu'un certain nombre de mesures nouvelles viennent d'être prises pour faciliter l'industrialisation des zones frontalières d'Alsace et de Lorraine. Il lui rappelle que dans le cadre précité la région frontalière du département du Doubs semble avoir été écartée du bénéfice de ces dispositions alors que la population de cette région doit faire face aux mêmes difficultés tant sur le plan économique que sur celui de la législation sociale concernant les travailleurs frontaliers. En conséquence, il lui demande quelles mesures rapides il entend prendre pour éviter cette discrimination à l'égard du département du Doubs actuellement classé en zone 4 et pour permettre aux régions frontalières de bénéficier de dispositions identiques à celles qui ont été prises pour les zones frontalières d'Alsace et de Lorraine [28 octobre 1971] (n° 1163). — Réponse [16 novembre 1971] (p. 1974 à 1976).

**Interventions :**

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Fernand Lefort relative à la **situation financière des collectivités locales** [26 octobre 1971] (p. 1809, 1810). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : *soutient l'amendement de M. Darras tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 1166 du code rural de manière à instaurer par la voie législative une procédure de conciliation en cas de désaccord de la victime avec les propositions de la caisse de mutualité sociale agricole*

(p. 1877); explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1892). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Martin sur le **problème des emprunts souscrits par les communes** [9 novembre 1971] (p. 1911). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, à sa **question orale n° 1163** (cf. *supra*) [16 novembre 1971] (p. 1975, 1976). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE.** — **MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.** — **AGRICULTURE.** — Discussion générale. — Observations sur les problèmes d'aménagement des campagnes et en particulier des régions montagnardes (p. 2316, 2317). — Examen des crédits. — Art. 44 : explique son vote sur *l'amendement de M. Coimtat, ministre de l'agriculture, tendant à rétablir cet article relatif aux frais de garderie dans les forêts communales* (p. 2334). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale** [13 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2992 à 2994). — Discussion des articles. — Art. 2 : *soutient le sous-amendement de M. Darou tendant à compléter, par les mots : « titulaires ou non de la carte d'ancien combattant », l'amendement de M. Grand relatif à la liquidation des pensions des anciens prisonniers de guerre* (p. 3002); explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3008).

**SEMPE** (M. ABEL) [GERS].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Question orale :**

**M. Abel Sempé** demande à *M. le ministre de l'agriculture* : 1° quelles sont les mesures compensatoires accordées aux paysans allemands et hollandais, en raison de l'existence du taux des monnaies de ces deux pays; 2° si ces mesures peuvent prendre un caractère définitif, en raison du fait que l'on ne sait pas si la durée de ce « flottement » n'ira pas au-delà du 1<sup>er</sup> juillet prochain, et que l'on ne peut prévoir les taux de réévaluation de ces deux monnaies, et éventuellement de certaines autres par rapport au « dollar vert »; 3° si l'unité de compte restera le dollar vert; 4° si la liste des produits faisant l'objet de ces mesures compensatoires est définitivement arrêtée, et quelle est cette liste. Il n'est pas pensable que tous les produits agricoles soient identifiés sur cette liste; 5° si les alcools sont considérés comme produits industriels, et pour cette raison, sont écartés de cette liste ainsi que les produits à base d'armagnac et autres alcools de vin; 6° si la distillation des vins impropres sera maintenue après le 2 juin prochain, en raison de la faiblesse des cours et des prévisions de récoltes qui peuvent être considérées comme excellentes, en raison de l'état actuel du vignoble; 7° si le maïs qui n'est pas l'objet de majorations en cours, suivant les derniers accords de Bruxelles, ne peut être exclu de cette liste, ainsi que les produits de l'agriculture transformés. En effet, les industries alimentaires devront payer les machines provenant d'Allemagne ou de Suisse avec des majorations qui peuvent dépasser les différences des taux de change rendues définitives après la période de flottement (40 p. 100 de nos achats en Suisse et en Allemagne sont en effets des biens d'équipement) [13 mai 1971] (n° 1123). — Réponse [25 mai 1971] (p. 500 à 503).

**Questions orales avec débat :**

**M. Abel Sempé** demande à *M. le ministre de l'agriculture* quelles mesures il envisage pour indemniser les agriculteurs et viticulteurs victimes des tornades, inondations et orages de grêle qui se sont abattus sur une large surface du département du Gers le 16 mai 1971. Il demande si l'aide du fonds national de garantie contre les calamités agricoles couvrira tous les dégâts occasionnés à tous les biens non assurables, compte tenu des ressources du fonds, et si d'autre part l'effort déjà entrepris au titre de l'incitation sera prolongé en 1972 et au-delà. Il demande quels sont les aménagements prévus de la loi du 10 juillet 1964. Il demande, par ailleurs, si le Crédit agricole pourra accorder les prêts destinés à aider les sinistrés, conformément aux articles 676 et 675-2 du code rural. Il lui demande si la section viticole du fonds de solidarité agricole recevra, pour 1972, la dotation exceptionnelle qui permettra la prise en charge de deux à cinq annuités au bénéfice des viticulteurs ayant perdu de 25 à 100 p. 100 de leur récolte [27 mai 1971] (n° 113).

**M. Abel Sempé** demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les raisons pour lesquelles les participations de l'Etat au financement des frais de ramassage scolaire ne seraient pas maintenues au taux de 65 p. 100. Les majorations des coûts des transports accordées aux transporteurs sont réglementaires. Il n'est pas normal qu'elles soient supportées par les budgets du département et des communes. Il n'est pas admissible que les familles se voient réclamer des frais de ramassage pouvant atteindre 25 p. 100 suivant le bon vouloir des syndicats locaux ou des unions départementales. La volonté du législateur s'est toujours manifestée en faveur d'une gratuité des frais de ramassage, dont les familles ne sont pas responsables. Cette volonté se trouve brisée par la carence de l'Etat. A titre d'exemple, il peut être précisé, pour le Gers, que la participation de l'Etat au titre de l'exercice 1971 va tomber de 65 p. 100 à 53 p. 100. Pour cette raison la participation des communes et du département passe de 35 p. 100 à 47 p. 100. Les budgets étant votés, il n'est pas possible d'éponger le montant des déficits par des prélèvements sur des reliquats, et les collectivités se trouvent ainsi dans l'obligation de se retourner vers les familles qui n'avaient pas prévu une telle charge. Il demande à *M. le ministre* s'il peut dégager des crédits complémentaires au titre de l'exercice 1971 et donner l'assurance que les participations de l'Etat pour l'exercice 1972 seront maintenues au taux respecté pendant les dix dernières années, soit 65 p. 100 [28 octobre 1971] (n° 131).

#### Interventions :

Est entendu lors de la réponse de *M. Michel Cointat*, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 1070** (du 20 octobre 1970) [6 avril 1971] (p. 113, 114). — Est entendu lors de la réponse de *M. Jean-Louis Tinaud*, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1123** (cf. *supra*) [25 mai 1971] (p. 502, 503). — Est entendu lors du débat sur les questions orales de *M. René Tinant*, de *M. Michel Kauffmann* et de *M. Louis Guillou* concernant la **politique agricole du Gouvernement** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 655, 656). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 5 : son amendement tendant à ajouter à l'article un paragraphe III qui stipule que les majorations des droits sur l'alcool seront applicables à compter du 31 mars 1972 (p. 2174, 2175). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observation sur le ramassage scolaire (p. 2223). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1971]. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité d'affecter des crédits à l'amélioration de l'agriculture pour la rendre plus compétitive dans le Marché commun (p. 2317, 2318).

**SERVAT** (M. ANDRÉ) [Haute-Garonne].

Devenu Sénateur le 2 août 1971 en remplacement de *M. Charles Suran*, décédé.

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**SIBOR** (M. HENRI) [Pyrénées-Atlantiques].

Devenu Sénateur le 18 janvier 1971 en remplacement de *M. Jean Errecart*, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [20 avril 1971].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le **code rural et relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par certains élèves et anciens élèves des écoles vétérinaires** [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 788). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité d'améliorer le revenu de l'exploitation familiale agricole, particulièrement pour les producteurs de maïs du Sud-Ouest (p. 2311).

**SINSOUT** (M. CHARLES) [Dordogne].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**SIRGUE** (M. ALBERT) [Aveyron].

Élu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales. [6 octobre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

**SOLDANI** (M. EDOUARD) [Var].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**SORDEL** (M. MICHEL) [Côte-d'Or].

Élu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**SODANT** (M. ROBERT) [Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [28 octobre 1971] (n° 14).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (prestations sociales agricoles), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 31).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles** [4 novembre 1971] Discussion générale (p. 1846 à 1849). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de *M. Monichon* tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1151 du code rural qui met en cause le principe de l'unité de gestion du risque accidents du travail (p. 1862) ; son amendement rédactionnel au début de cet article (p. 1867) ; son amendement tendant, à la fin du texte présenté pour le premier alinéa de l'article 1144 du code rural, à supprimer les mots : « ... à l'exclusion des employés de maison... » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa 8<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 1144 du code rural : « 8<sup>o</sup> Les métayers visés à l'article 1025... » (ibid.) ; son amendement à l'alinéa 9<sup>o</sup> de l'article 1144 du code rural (référence à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1971 pour les apprentis sous contrat d'apprentissage) (ibid.) ; son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1144 du code rural par l'alinéa suivant : « 10<sup>o</sup> Les employés de maison au service d'un exploitant agricole lorsqu'ils exercent habituellement leur activité sur le lieu de l'exploitation agricole. » (ibid.) ; observation relative à l'affiliation des jardiniers et gardes de propriété (p. 1867, 1868) ; son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1146 du code rural, à supprimer les mots : « ... salariée ou... » (p. 1868) ; son amendement d'harmonisation tendant à supprimer l'article 1148 du code rural (double emploi avec l'article 1168) (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1149 du code rural : « Art. 1149. — Les dispositions de nature législative du titre III et du chapitre IV du titre V du livre IV du code de

la sécurité sociale relatives aux prestations en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont applicables au régime défini au présent chapitre. » (ibid.) ; son amendement tendant à insérer, après le texte présenté pour l'article 1150 du code rural, un article 1150-1 nouveau qui permettrait d'améliorer la procédure utilisée dans le régime général de sécurité sociale pour sanctionner une faute inexcusable de l'employeur (p. 1869) ; le retire (p. 1870) ; son amendement tendant à insérer un article 1150-2 (nouveau) qui traite du cas où des poursuites pénales sont engagées dans les conditions prévues aux articles L. 467 à L. 470-1 du code de la sécurité sociale (ibid.) ; ses amendements tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les articles 1152 et 1153 du code rural qui traitent de la compétence des caisses de mutualité sociale agricole (p. 1870, 1871) ; les retire (p. 1871) ; amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1153 du code rural par un nouvel alinéa relatif à la réalisation de la réforme par la voie réglementaire (ibid.) ; Art. 7 : son amendement tendant à reculer d'un an la date de mise en application de la loi (p. 1871, 1872) ; le retire (p. 1872) ; son amendement tendant, après le texte présenté pour l'article 1153 du code rural, à insérer un article 1153-1 (nouveau) relatif aux ressources du régime (p. 1872, 1873) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1157 du code rural : « Art. 1157. — Le ministre de l'Agriculture fixe, après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole, le taux des cotisations forfaitaires pour certaines catégories de travailleurs occasionnels, et notamment pour les exploitants agricoles qui occupent occasionnellement un emploi salarié chez un autre exploitant agricole. » et sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, tendant à remplacer, dans le texte de l'amendement, les mots : « après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole », par les mots : « après avis du comité national de prévention » (p. 1873) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1159 du code rural : « Art. 1159. — Les métayers mentionnés au 8° de l'article 1144 sont seuls tenus au paiement de la cotisation envers la caisse. Le propriétaire des biens exploités est tenu de reverser au métayer une part de cotisation proportionnelle à sa part dans les produits de l'exploitation. » (p. 1874) ; son amendement tendant à rédiger comme suite le texte présenté pour l'article 1160 du code rural : « Art. 1160. — La part des ressources affectée aux dépenses de prévention, ainsi qu'aux frais de gestion, de contrôle médical et d'action sanitaire et sociale, est déterminée conformément aux dispositions de l'article 1003-8. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1161 du code rural : « Art. 1161. — Les dispositions des articles 1143-2, 1143-3 et 1143-4 sont applicables aux sommes dues en application des articles 1177 et 1178. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article 1163 du code rural : « Art. 1163. — L'employeur, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un de ses préposés, doit... » (p. 1875) ; son amendement tendant à compléter in fine le texte du même article par un alinéa ainsi conçu : « La victime ou ses ayants droit peuvent déclarer l'accident ou la maladie professionnelle jusqu'à expiration de la deuxième année qui suit ledit accident ou la première constatation médicale de la maladie professionnelle (p. 1875, 1876) ; son amendement tendant à insérer après le texte de ce même article 1163, un article 1163-1 (nouveau) qui définit les obligations des praticiens en matière d'accident du travail (p. 1876) ; son amendement tendant, après le texte présenté pour l'article 1164 du code rural, à insérer un article 1164 (nouveau) ainsi conçu : « Art. 1164-1. — La caisse saisie d'une déclaration d'accident, de maladie professionnelle ou de rechute, peut, dans un délai fixé par décret, en contester le caractère professionnel. A l'expiration de ce délai, le caractère professionnel de l'accident, de la maladie ou de la rechute est réputé établi. » et sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, tendant à supprimer dans ce texte ce qui a trait à la maladie professionnelle (ibid.) ; son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1165 du code rural par des dispositions relatives à l'enquête contradictoire faisant suite à l'accident (p. 1876, 1877) ; son amendement tendant, après le texte présenté pour le même article 1165, à insérer un article 1165-1 (nouveau) ainsi conçu : « Art. 1165-1. — Les dispositions de l'article L. 477 du code de la sécurité sociale sont applicables en cas d'accident mortel. » (p. 1877) ; ses amendements tendant à proposer une nouvelle rédaction pour les articles 1169, 1170 et 1171 du code rural qui traitent de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 1878, 1879, 1880) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article 1172 du code rural (nécessité de créer dans chaque caisse un fonds autonome de prévention alimenté par les cotisations complémentaires) (p. 1880) ; son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du texte présenté pour l'article 1155

du code rural : « ... le taux de cotisation, après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole et du comité technique national, mentionne à l'article 1170. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1175 du code rural : « Art. 1175. — Dans des conditions fixées par décret, les dispositions des articles L. 403 à L. 408 du code de la sécurité sociale sont appliquées en cas de fautes, abus, fraudes et autres faits relevés à l'encontre des médecins, chirurgiens dentistes, sages-femmes, auxiliaires médicaux et pharmaciens à l'occasion des soins dispensés aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles agricoles. » (p. 1880, 1881) ; ses amendements au texte présenté pour l'article 1177 du code rural pour préciser que c'est la date de l'accident de travail du salarié qui doit être prise en considération pour déterminer le montant des cotisations dues (p. 1881) ; les retire (ibid.) ; son amendement tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1178 du code rural par le nouvel alinéa suivant : « Ce remboursement ne pourra, d'autre part, être supérieur au montant annuel des cotisations relatives au personnel en service à la date de l'accident du travail. » et sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, tendant à rédiger comme suit la fin du texte de l'amendement : « ... être supérieur à un montant fixé par décret. » (ibid.) ; Art. 2 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article 1243-19 du code rural : « Art. 1243-19. — Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole mentionnés à l'article 1234-2 peuvent souscrire, auprès de l'organisme assureur choisi pour couvrir les risques visés au chapitre III, pour eux-mêmes... » (p. 1882, 1883) ; amendement de M. Guillard tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de ce même article 1234-19 en vue d'étendre l'assurance complémentaire aux risques de la vie privée des agriculteurs (p. 1883) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1234-20 du code rural : « Art. 1234-20. — L'assurance prévue à l'article 1234-19 peut être souscrite auprès d'un des organismes prévus à l'article 1234-8. » (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1234-21 du code rural : « Art. 1234-21. — La rente accordée au titre de l'assurance complémentaire est cumulable avec la pension d'invalidité prévue au paragraphe B de l'article 1234-3 dans la limite du montant de la rente qui serait accordée à l'assuré pour une incapacité permanente de travail de 100 p. 100. » (p. 1884) ; Art. 3 : son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à introduire des dispositions complétant l'article 1001 du code rural pour avaliser le nom de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole et sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, tendant à confirmer que la compétence dévolue à la Caisse centrale est du domaine réglementaire (p. 1885) ; son amendement tendant à introduire avant le texte présenté pour l'article 1045 du code rural, la disposition suivante : « Art. 1024. — Sont affiliées obligatoirement aux assurances sociales agricoles, les personnes énumérées à l'article 1144, alinéas 1° à 7, 9° et 10°. » (p. 1886) ; son amendement tendant à introduire, avant le texte présenté pour l'article 1045 du code rural, un alinéa complétant l'article 1031 du code rural (fixation par le ministre de l'Agriculture, après avis de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, du taux des cotisations forfaitaires pour les travailleurs occasionnels) et sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, tendant à supprimer l'avis de ladite Caisse (ibid.) ; amendement de M. Guillard tendant, après le texte présenté pour l'article 1234 du code rural, à insérer une disposition affectant l'article 1234-8 dudit code (p. 1886, 1887) ; Art. 9 : son amendement rédactionnel (p. 1887) ; Art. 10 : son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « ... la Caisse centrale de mutualité sociale agricole versera aux sociétés et organismes débiteurs une allocation calculée forfaitairement sur des bases définies par décret, et destinée à compenser les charges résultant de ces majorations. » (p. 1888) ; Art. 12 : son amendement rédactionnel (ibid.) ; Art. 13 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par le nouvel alinéa suivant : « Après la date de promulgation de la présente loi, aucun contrat dont l'échéance serait postérieure au 31 décembre 1972 ne pourra être souscrit ou renouvelé. » (ibid.) ; Art. 15 : son amendement tendant à étendre la charge de l'indemnisation aux sociétés mutuelles agricoles visées à l'article 1235 du code rural (p. 1889) ; Art. 16 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 16, à insérer cet article additionnel ayant pour objet d'exclure du nouveau régime les salariés agricoles des départements d'outre-mer (ibid.) ; Art. 18 (nouveau) : son amendement tendant à insérer cet article additionnel ainsi rédigé : « Les textes réglementaires à intervenir pour l'application de la présente loi, à l'exclusion de ceux prévus à l'article 2, sont pris après consultation de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole. » et sous-amendement de M. Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

ture, tendant à la « consultation de la section compétente du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles » au lieu et place de celle de « la Caisse centrale de mutualité sociale agricole » (p. 1891). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations sur l'augmentation des dépenses pour l'assurance maladie des exploitants agricoles, sur le versement des prestations familiales encore injustement pénalisées du fait de la persistance des abattements de zones et sur l'augmentation nécessaire des prestations invalidité maladie (p. 2342, 2343). — Examen des crédits. — Art. 21: son amendement tendant, au paragraphe II, à réduire les crédits de paiement de 125.400.000 francs (p. 2348, 2350, 2351); Art. 42: son amendement d'harmonisation tendant à regrouper dans un même alinéa (4° a et b de l'article 1106-1 du code rural) la définition des conjoints et enfants à charge (p. 2355, 2356); auteur d'un amendement, se rallie à celui de M. Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à insérer un article 1106-7 dans le code rural (p. 2356).

**SOUFFLET (M. JACQUES)** [Yvelines].

**Elu vice-président du Sénat** [5 octobre 1971].

Présidé, en cette qualité, la séance du 19 octobre 1971; la séance du 26 octobre 1971; la séance du 4 novembre 1971; la séance du 10 novembre 1971; la séance du 22 novembre 1971; la séance du 26 novembre 1971; la séance du 29 novembre 1971; la séance du 2 décembre 1971; la séance du 4 décembre 1971; la séance du 9 décembre 1971; la séance du 13 décembre 1971; la séance du 14 décembre 1971; la séance du 15 décembre 1971; la séance du 17 décembre 1971; la séance du 18 décembre 1971.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Son refus de s'associer à la motion de M. Cogniot tendant à opposer la question préalable à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés** [19 mai 1971] (p. 481). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [14 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 9 : explique son vote sur l'amendement de M. Caillavet tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « ... de se rendre... », à insérer les mots : « ... à l'improviste... » (p. 862, 863). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI° Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1309, 1310). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la **proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement** [28 juin 1971] (p. 1406). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations sur les nouveaux avantages accordés aux anciens combattants (p. 2429, 2430).

**SOUQUET (M. MARCEL)** [Aude].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé secrétaire de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

Est nommé membre du Conseil supérieur du Service social [9 novembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention internationale du travail, n° 122, concernant la politique de l'emploi, adoptée par l'organisation internationale du travail le 9 juillet 1964 [11 mai 1971] (n° 224).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 44 du livre premier du code du travail relatif à la périodicité du paiement des salaires [19 mai 1971] (n° 248).

#### Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **situation des militaires ayant combattu en Afrique du Nord** [4 mai 1971] (p. 284). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à diverses mesures en faveur des handicapés** [25 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur la nature des ressources du mineur handicapé pour le versement de l'allocation (article L. 543-3 du code de la sécurité sociale) (p. 530); son amendement tendant, avant le dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Les dispositions de l'article 12 de la loi n° ... du ... s'appliquent au calcul des ressources prises en considération pour l'attribution de l'allocation aux mineurs handicapés » (p. 538). — Explication de vote sur l'ensemble (p. 538, 539). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 44 du livre premier du code du travail, relatif à la périodicité du paiement des salaires** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 539 à 541). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Schleiter tendant à prévoir dans l'article 44 du livre premier du code du travail que le bénéfice de la mensualisation du salaire interviendra également dans le cas d'une « recommandation patronale » (p. 542); son amendement tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 44 du livre premier du code du travail, à remplacer les mots : « ... à compter de la promulgation de la présente loi... », par les mots : « ... à compter de de la promulgation de la loi n° ... du ... » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la Convention internationale du travail, n° 122, concernant la politique de l'emploi, adopté par l'Organisation internationale du travail le 9 juillet 1964** [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 544). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains personnels de l'aviation civile** [8 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article (sanctions en cas de cessation concertée du service) (p. 747); Après l'article 3 : son amendement tendant à insérer un article additionnel 3 bis nouveau relatif au reclassement des ingénieurs des travaux de la navigation aérienne nommés de 1953 à 1964 inclusivement et amendement de M. de Bourgoing ayant le même objet (p. 748); Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile provenant du corps des officiers contrôleurs de la circulation aérienne conservent, s'ils en font la demande dans les six mois suivant la date d'effet de la présente loi ou dans les six mois suivant leur titularisation, le bénéfice des dispositions des articles 5 et 6 (titre II) de la loi n° 64-650 du 2 juillet 1964. » (p. 749). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur le travail temporaire** [10 juin 1971]. — Discussion générale (p. 806, 807). — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à supprimer le paragraphe e de cet article (non utilisation de personnel temporaire en cas de créations d'activités nouvelles) (p. 810); explication de vote sur l'ensemble (p. 822). — Intervient dans la suite de la discussion

du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations sur la situation des veuves et des ascendants, sur la reconnaissance des droits des anciens d'Afrique du Nord et des anciens déportés et internés (p. 2424 à 2426). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. Examen des crédits. — Art. 45 : son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe III ayant pour objet la mise en harmonie du code de la sécurité sociale avec le code des pensions militaires d'invalidité (p. 2716) ; son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe IV visant à permettre l'adoption par la Nation des enfants des fonctionnaires et agents des forces de police morts en Afrique du Nord (ibid.) ; le retire (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble des crédits du titre IV (p. 2718). — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur la nécessité d'une amélioration plus rapide du logement en France et sur l'accession à la propriété en milieu rural (p. 2719, 2720). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations sur les mesures prises en faveur des handicapés et sur la tutelle exercée par l'administration sur la sécurité sociale (p. 2824, 2825). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3086, 3087).

**SURAN** (M. CHARLES) [Haute-Garonne].

**Décédé le 1<sup>er</sup> août 1971.** — Eloge funèbre prononcé par M. Pierre-René Mathey, président d'âge du Sénat [2 octobre 1971] (p. 1671).

#### Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne [8 juin 1971]. — Discussion générale (p. 729, 730). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son sous-amendement tendant à compléter l'amendement de M. Javelly (les entreprises installées dans les agglomérations urbaines de plus de 100.000 habitants seront assujetties au versement, « si ces agglomérations le désirent ») (p. 741).

## T

**TAILHADES** (M. EDGAR) [Gard].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'unification de certaines professions judiciaires [16 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 1982 à 1985). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur les écoles maternelles, le ramassage scolaire, les enseignements technique et supérieur, les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur le budget des collectivités locales (p. 2211, 2212). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1971]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE. — Discussion générale. — Observations sur la détresse des populations de la région minière du département de l'Hérault (p. 2407, 2408).

**TAITTINGER** (M. JEAN), secrétaire d'Etat au budget (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20, 22 juin 1969 et 7 janvier 1971).

Répond à la question orale de M. Pierre Schiélé relative aux zones de salaires pour les personnels de la fonction publique [6 avril 1971] (p. 117). — Répond à la question orale de M. Marcel Brégégère sur l'encadrement du Crédit agricole [6 avril 1971] (p. 118, 119). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des transports aériens et maritimes, signé à Moscou le 4 mars 1970 [6 avril 1971]. — Discussion générale (p. 122). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol relatif aux exemptions fiscales accordées aux institutions culturelles des deux pays situées sur le territoire de l'autre, signé à Madrid le 7 février 1969 [6 avril 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — I. — SECTION COMMUNE. — orale de M. Louis Gros concernant les droits de succession sur des biens situés au Maroc [20 avril 1971] (p. 173). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi organique de M. André Colin tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [22 avril 1971]. — Discussion générale (p. 191). — Répond à la question orale de M. Pierre Schiélé sur la réglementation du titre de conseiller fiscal [27 avril 1971] (p. 218). — Répond à la question orale de M. André Monteil sur la position de l'administration fiscale dans le cas de vente par des associés de S. A. R. L. d'objets ou de marchandises faisant partie du patrimoine privé [4 mai 1971] (p. 273). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1969 [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 298, 299). — Répond à la question orale de M. Georges Portmann concernant le régime fiscal applicable aux cabinets médicaux de groupe [11 mai 1971] (p. 376). Répond à la question orale de M. Emile Durieux sur les possibilités de placement de l'épargne populaire [11 mai 1971] (p. 377). — Répond à la question orale de M. René Monory concernant la déduction du revenu imposable des amortissements afférents aux machines agricoles [18 mai 1971] (p. 428, 429). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 555, 557). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Pellenç tendant, dans le texte présenté pour l'article premier de la loi du 25 septembre 1948, à insérer un alinéa concernant les administrateurs élus des organismes de protection sociale non rémunérés (p. 558, 559) ; Art. 8 : amendement de M. Pellenç tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 5 de la loi du 25 septembre 1948, après les mots : « ... ou à la gestion des biens leur appartenant... », à insérer les mots : « ... ou qui, chargée de la tutelle desdits organismes, leur aura donné son approbation ou son visa, ... » (p. 559, 560) ; Art. 27 : amendement de M. Dailly au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 de la loi du 25 septembre 1948 (publication au Journal officiel des arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière) (p. 563, 564). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 564, 565, 566). — Discussion des articles. — Art. 3 : son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Il est également mis fin aux prélèvements mensuels en cas de décès du contribuable. Le solde de l'impôt est acquitté dans les conditions fixées par les articles 1663 et 1761 du code général des impôts. » (p. 567) ; Art. 4 : son amendement et celui de M. Pellenç habitant les caisses de crédit agricole à ouvrir un compte au nom du contribuable pour permettre les prélèvements mensuels (p. 568) ; répond à M. Tournan (p. 569). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, portant suppression de certaines taxes annexes aux contributions directes locales [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 569, 570). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, et la loi n° 58-208 du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur [27 mai 1971]. — Discussion générale (p. 571). — Discussion des articles. — Art. A : amendement de M. Dailly tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 3

du décret du 14 juin 1938 (dispositions particulières aux sociétés d'assurance à forme mutuelle) (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant diverses dispositions du code des douanes [27 juin 1971]. — Discussion générale (p. 577). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. de Montalembert tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « soit dans une école technique, soit dans un établissement », par les mots : « soit par un établissement d'enseignement à temps complet de manière continue, soit dans tout autre établissement » (p. 1086); Art. 3 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au taux de la taxe d'apprentissage (ibid.); Art. 6 : amendement de Mme Lagatu, soutenu par Mme Goutmann, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Après consultation du Conseil national de la formation professionnelle, des décrets détermineront... » (p. 1087); Art. 9 : amendement de M. Yves DuRAND tendant à reprendre pour cet article le texte initialement présenté par le Gouvernement et ainsi conçu : « La présente loi n'est pas applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Les conditions dans lesquelles elle sera applicable dans les départements d'outre-mer seront déterminées par décret en Conseil d'Etat. » (p. 1087). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme du régime fiscal des profits de construction [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1274, 1275). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1276, 1277). — Discussion de l'article unique. — Amendement de M. Chatelain tendant, après le premier alinéa de l'article, à insérer un nouvel alinéa relatif au maintien de l'exemption temporaire en faveur de toutes les habitations principales qui n'ont pas un caractère somptuaire (p. 1278); amendement de M. Marcel Martin, soutenu par M. Dulin, tendant à compléter cet article in fine par l'alinéa suivant : « Continueront à bénéficier du régime d'exception antérieur, quelle que soit la date de leur achèvement, les immeubles vendus dans les conditions prévues par la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 par acte authentique passé avant la date de promulgation de la présente loi. » et son sous-amendement tendant, à la fin de ce texte, à remplacer les mots : « avant la date de promulgation de la présente loi », par les mots : « avant le 15 juin 1971 » (ibid.). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1280). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1281). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière [23 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Pellenc, soutenu par M. Monichon, tendant, avant le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 25 septembre 1948, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « les administrateurs élus des organismes de protection sociale relevant du contrôle de la Cour des comptes et agissant dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'ils ne sont pas rémunérés. » et son sous-amendement tendant à compléter ce texte par les mots : « ... et n'assumant pas les fonctions de président » (p. 1283); Art. 27 : amendement de M. Dailly tendant, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de la loi du 25 septembre 1948, à supprimer les mots suivants : « en tout ou en partie » (p. 1285). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1388). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Martin, ayant trait au problème des emprunts souscrits par les communes [9 novembre 1971] (p. 1908, 1909; 1910, 1911). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2131 à 2135). — Suite de la discussion [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 : répond à M. Coudé du Foresto, rapporteur général

(p. 2145); amendement de M. Lefort, au paragraphe I, tendant à modifier favorablement les tranches les plus basses de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (ibid.); amendement de M. Bardol au paragraphe II de cet article affectant la réduction d'impôt de 5 p. 100 pour les revenus inférieurs à 15.000 francs et supprimant l'avantage fiscal attaché à l'emprunt Pinay (p. 2146); amendement de M. Marcel Martin tendant à supprimer le paragraphe IV de cet article qui traite de la reconduction pour 1972 et 1973 du prélèvement exceptionnel sur les banques et les établissements de crédit (p. 2147; 2148); amendement de M. Talamoni tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe IV de cet article : 1° en ce qui concerne le prélèvement exceptionnel sur les banques; 2° en ce qui concerne le taux des déductions pour les salariés et l'abattement autorisé pour les artisans (p. 2149); amendement de M. Pelleray tendant à compléter cet article par un paragraphe concernant le quotient familial applicable aux célibataires invalides ayant au moins une personne à charge (ibid.); Après l'art. 2 : amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel visant à modifier l'article 194 du code général des impôts en vue d'aménager favorablement le nombre de parts à prendre en considération pour la division du revenu imposable (p. 2151); amendement de M. Bardol tendant à insérer un article additionnel relevant à 1.280 francs le montant minimum de la déduction forfaitaire fixé par le premier alinéa de l'article 4 de la loi de finances pour 1971 (ibid.); amendement de Mme Lagatu tendant à insérer un article additionnel permettant aux mères de famille salariées de déduire de leur revenu annuel brut les frais afférents à la garde de leurs enfants (p. 2152); amendement de M. Viron tendant à insérer un article additionnel frappant les grandes sociétés d'une taxe sur leurs frais généraux (ibid.); Art. 2 bis : amendements de M. Armengaud et de M. Caillavet tendant tous les deux à une modification de l'article 243 du code général des impôts (mesures de publicité pour révéler les fraudeurs du fisc et publicité des revenus des membres des organismes institutionnels et des contribuables ayant des revenus supérieurs à 100.000 francs) (p. 2154); amendement de M. Coudé du Foresto tendant à compléter cet article par des dispositions visant à assortir de sanctions fiscales la diffusion de toute publicité relative aux impôts (p. 2156); Après l'art. 2 bis : amendements de M. Coudé du Foresto, de M. Pelletier, de M. Bardol et de M. Armengaud tendant tous les quatre à inviter le Gouvernement à présenter dans le projet de loi de finances rectificative pour 1971 des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (p. 2159, 2160); amendements de M. Coudé du Foresto et de M. Bajeux tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet le report à un an de l'imposition au bénéfice réel les revenus agricoles des exploitations ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 francs (p. 2163); répond à la contestation de M. Coudé du Foresto quant à l'application de l'article 40 de la Constitution à cet amendement (p. 2163, 2164); amendement de M. Dailly tendant à insérer un article additionnel qui précise que, si les revenus des exploitations agricoles sont imposés au bénéfice réel, il y a lieu de tenir compte au premier chef des sujétions financières particulières à la profession d'exploitant (p. 2165, 2166); maintient son opinion sur l'application de l'art. 40 à l'amendement susvisé de M. Bajeux (p. 2166); Art. 4 : amendement de M. Bajeux tendant à faire bénéficier les agriculteurs des dérogations prévues en matière de remboursement de la T.V.A. (p. 2167); amendement de M. Coudé du Foresto au paragraphe 2° de cet article tendant à un aménagement de la T.V.A. sur les spectacles cinématographiques et sur une série de boissons hygiéniques (p. 2168, 2169); amendement de M. Monichon, tendant à compléter in fine, le paragraphe 2° de cet article par les mots suivants : « Ainsi que les fournitures d'électricité pour les usages domestiques et agricoles. » (p. 2169); Après l'article 4 : amendement de M. Talamoni, tendant à insérer un article additionnel relatif : 1° au remboursement de la T.V.A. aux collectivités locales pour les fournitures et travaux; 2° à l'avoir fiscal accordé aux actionnaires (p. 2170); amendement de M. Ribeyre, tendant à insérer un article additionnel qui prévoit de ramener à son taux le plus réduit la T.V.A. appliquée à tous les travaux publics payés par les collectivités locales (p. 2172; 2173); amendement de M. Bardol tendant à insérer un article additionnel visant à exonérer de la T.V.A., jusqu'à concurrence de 10.000 francs de recettes par manifestation, les quatre premières manifestations annuelles de bienfaisance organisées par les municipalités ou les associations agissant sans but lucratif (p. 2174); Art. 5 : amendements de M. Sempé et de M. Coudé du Foresto tendant à reporter, respectivement au 31 mars 1972 et au 15 mars 1972, l'application des nouveaux tarifs des droits sur l'alcool (p. 2175). — Suite de la discussion [23 novembre 1971]. — Après l'art. 6 : amendement de M. Duclos, soutenu par M. Bardol, tendant à insérer un article additionnel visant à : 1° supprimer le droit de déduction en matière de T.V.A. pour les entreprises commer-

ciales à grande surface ; 2° majorer la patente des établissements de même nature (p. 2182) ; amendement de M. Gaudon, soutenu par M. Bardol, tendant à insérer un article additionnel relatif au forfait en matière d'imposition sur le chiffre d'affaires (p. 2183) ; Art. 7 : amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Descours Desacres, tendant à compléter in fine cet article par les mots suivants : « à l'exclusion de la taxe affectée au fonds de soutien des hydrocarbures » (p. 2184) ; amendement repris par M. Courrière après un retrait de son auteur (p. 2184, 2185) ; Art. 8 : amendement de M. Bertaud, tendant à supprimer cet article qui fixe, pour l'année 1972, à 19 % le prélèvement sur le produit de la taxe sur les carburants au profit du fonds spécial d'investissement routier (p. 2185) ; répond à Mlle Rapuzzi (p. 2186) ; observation sur les crédits destinés à l'équipement des grands ensembles (p. 2186, 2187) ; Art. 9 : amendement de M. Coudé du Foresto, tendant à supprimer l'alinéa 3° du paragraphe I de cet article, relatif à la limitation du bénéfice de la détaxation des carburants agricoles (p. 2187) ; amendement de M. Bajoux, tendant à compléter in fine le dernier alinéa du paragraphe I de cet article par la disposition suivante : « Il ne sera fait aucune attribution pour les droits représentant un total annuel inférieur à 100 litres par exploitation. » (ibid.) ; amendement de M. Bajoux tendant : 1° d'augmenter les quantités de carburant pouvant donner lieu au dégrèvement (250.000 mètres cubes d'essence au lieu de 160.000 et 7.000 mètres cubes de pétrole lampant au lieu de 4.500) et 2° à majorer à due concurrence, le taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (p. 2188) ; Art. 11 : amendement de M. Talamoni, tendant à proposer une majoration plus substantielle des rentes viagères, privées constituées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1949 et entre le 1<sup>er</sup> janvier 1971 (p. 2188, 2189) ; amendement de M. Talamoni, tendant à compléter cet article par un paragraphe VII, invitant le Gouvernement à proposer chaque année une majoration des rentes viagères privées pour tenir compte de la hausse des prix (p. 2189). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — **DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — MONNAIES ET MÉDAILLES.** — Discussion générale. — Observations sur la fabrication des pièces de monnaie et sur le programme de construction de l'usine de Pessac (p. 2446, 2447). — **IMPRIMERIE NATIONALE.** — Discussion générale. — Observations sur la justification du montant des dépenses en raison de l'augmentation du volume des travaux et sur l'implantation d'un second établissement à Douai (p. 2429, 2450) ; répond à M. Viron et à M. Lefort (p. 2450). — **INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION FRANÇAISE.** Examen des crédits. — Avant l'art. 40 : amendement de MM. Coudé du Foresto et Diligent, assorti du sous-amendement de M. Schiélé, tendant à insérer un article additionnel 39 quater relatif au taux de la T. V. A. à appliquer pour les activités des entreprises de presse (p. 2479, 2480, 2481). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — **ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES.** — Discussion générale. — Observations pour souligner deux points qui relèvent plus particulièrement de la compétence du ministère des finances : l'évolution de la charge de la dette et celle des remboursements sur impôts (p. 2698, 2699). — Examen des crédits. — Après l'art. 54 : amendement de M. Bouneau, tendant à insérer un article additionnel qui étendrait aux retraités, dont les pensions ont été liquidées avant le 1<sup>er</sup> décembre 1964, le bénéfice de certaines dispositions nouvelles (p. 2699). — **II. — SERVICES FINANCIERS.** — Discussion générale. — Observations sur les tâches des services extérieurs du Trésor, sur le rôle de l'institut national de la consommation, sur l'effort à poursuivre dans le domaine de nos échanges avec l'étranger, sur la nécessité de procéder à des réformes de structures de l'administration pour un meilleur rendement dans l'intérêt des contribuables (p. 2704 à 2707). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — **ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS.** — Art. 30. — Etat E (ligne 6) : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale destinée à la formation professionnelle des collaborateurs d'architectes (p. 2910) ; (ligne 76) : répond à M. Armengaud (ibid.) ; (ligne 79) : amendement de M. Lucien Gautier, tendant à supprimer cette ligne qui crée une taxe parafiscale frappant l'industrie de la chaussure (p. 2911) ; Art. 39 : répond à l'observation de M. Armengaud (p. 2917) ; après l'art. 40 : amendement de M. Diligent tendant à insérer un article additionnel qui vise à exonérer toutes les entreprises de presse de la taxe sur les salaires (p. 2917, 2918) ; Art. 40 bis : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer le mot : « éventuellement » dans le texte modificatif présenté pour l'article 64 du code général des impôts (p. 2918, 2919). — **ARTICLES ADDITIONNELS :** son amendement et celui de M. Mistral tendant tous deux, à la fin du projet de loi, à ajouter un article qui prévoit la cession du domaine de Ville au département de l'Isère (p. 2919, 2920) ; amendement de M. Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article qui intéresse les mutations de terrains agricoles et doit favoriser le remembre-

ment à l'amiable des unités de culture (p. 2921, 2922) ; amendement de M. Monichon tendant à ajouter un nouvel article qui stipule que le fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale est habilité à contribuer au financement de l'électrification rurale (p. 2923). — Répond à la question orale de M. Pierre Marcilhacy relative à l'importation de produits en provenance de pays à commerce d'Etat [14 décembre 1971] (p. 3033). — Intervient dans la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3035 à 3037). — Discussion des articles. — Art. 4 bis : son amendement tendant à refuser le taux réduit de la T. V. A. pour les achats de matériel agricole prévu au premier alinéa de cet article, et, en conséquence, à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui vise, pour compenser la perte de recettes découlant du premier alinéa, à majorer celui sur les alcools (p. 3038) ; Après l'art. 4 bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article 257-10 b du code général des impôts est ainsi complété : « ... à l'exception des achats de vendanges et de fruits à cidre et à poiré par des personnes assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. » (p. 3039) ; Après l'art. 5 : amendement de M. Bardol tendant à insérer un article additionnel qui vise à fixer les limites de la franchise et de la décote en matière de T. V. A. pour les commerçants et artisans (p. 3040) ; amendement de M. Bardol tendant à insérer un nouvel article additionnel ayant pour objet de relever le montant des chiffres d'affaires annuels permettant la fixation forfaitaire du bénéfice imposable (ibid.) ; Art. 7 : amendement de M. Marie-Anne tendant, à la fin du paragraphe I de cet article, à remplacer les mots : « de l'hôtellerie », par les mots : « du tourisme » (p. 3041) ; Art. 8 : amendement de M. Heder, soutenu par M. Chauty, tendant à supprimer le paragraphe I de cet article qui prévoit l'extension à la Guyanne de la perception de certaines taxes (ibid.) ; Après l'art. 10 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les caisses d'épargne et de prévoyance sont exemptes de l'imposition additionnelle à la contribution des patentes instituée au profit des chambres de commerce et d'industrie et des bourses de commerce. » (p. 3044) ; Art. 10 bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui exonère de la patente certains aviculteurs, éleveurs de porcs et éleveurs de veaux (p. 3044, 3045) ; Art. 10 ter : amendement de M. Durieux tendant à supprimer cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3049, 3050) ; Art. 10 quater : amendement de M. Grand, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article de manière à inclure « l'allocation pour frais de garde » et « les majorations de retraite ou de pension pour charges de famille » dans l'énumération des diverses allocations exonérées d'impôt (p. 3052) ; Art. 12 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des paragraphes II et III de cet article afin de régler le sort des assurés volontaires hospitalisés depuis plus de trois ans et des forclos (p. 3052, 3053) ; sous-amendement de M. Descours Desacres tendant, au paragraphe III, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 5 bis de l'ordonnance du 21 août 1967, après les mots : « ... est acquise de plein droit... », à insérer les mots suivants : « dans le groupe duquel elles relèveraient si leurs soins étaient directement pris en charge par l'aide sociale » (p. 3053) ; Art. 14 : amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Armengaud, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article (substituer au financement total par l'Etat le financement par les établissements de crédit pour la mise au point d'innovations aux fins de leur commercialisation) (p. 3055) ; Art. 17 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant à supprimer le paragraphe I de cet article (attribution d'une allocation compensatrice lors de la répartition entre les communes et les départements de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires) (p. 3056) ; répond à M. Descours Desacres (p. 3058) ; Art. 19 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant, à la fin de cet article, à insérer les mots : « à titre d'avances », entre les mots « imputées » et les mots : « sur le compte » (p. 3059) ; Art. 20 : amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Armengaud, tendant à proposer une nouvelle rédaction du second alinéa de cet article relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat en matière d'investissements à l'étranger (p. 3060, 3061) ; Art. 22 bis nouveau : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relative à la réintégration des hôpitaux ruraux dans le système hospitalier (p. 3061) ; répond à M. Descours Desacres (p. 3062) ; Article additionnel : amendement de M. Coudé du Foresto, soutenu par M. Armengaud, tendant à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à présenter, dans le projet de loi de finances pour 1973, des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (ibid.) ; Art. 24 : répond à M. Bousch (p. 3064) ; Art. 26 : amendement de M. Coudé du Foresto tendant, à la fin de cet article, à substituer au chiffre de « 314.700.000 francs » celui

de « 174.700.000 francs » (p. 3064, 3065) ; Art. 29 : répond aux observations de M. Bertaud ayant porté sur le dossier financier de « Concorde » (p. 3066) ; Article additionnel : amendement de M. Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel pour inviter le Gouvernement à réaliser, en 1972, un programme complémentaire d'électrification (p. 3067, 3068). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1972** [15 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3141, 3142). — Discussion des articles. — Art. 2<sup>ter</sup> : son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Le Gouvernement présentera au cours de la prochaine session parlementaire un régime... » (p. 3145) ; Art. 2<sup>quater</sup> : son amendement tendant à supprimer cet article ayant trait à l'imposition au bénéfice réel de certains exploitants agricoles (p. 3145, 3146) ; Art. 13 : son amendement tendant à compenser une perte de recettes (report d'un mois de la date de majoration des droits sur les alcools) par un abattement sur les crédits relatifs à la dette publique (p. 3148) ; Art. 45 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par un paragraphe III concernant la majoration des rentes mutualistes des anciens militaires d'Afrique du Nord (p. 3151) ; répond à M. Bousch (p. 3152) ; Art. 62 : son amendement tendant à supprimer le paragraphe VI de cet article concernant le problème du financement des régimes sociaux (p. 3152). — **Nouvelle lecture** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3223). — Discussion des articles. — Art. 2, 2 bis et 2 ter : demande la procédure du vote unique sur ces trois articles (p. 3228) ; Art. 62 : amendement rectifié de M. Coudé du Foresto tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ainsi rédigé : « VI. — Le problème du financement des régimes sociaux fera l'objet d'un projet de loi déposé au cours de la première session ordinaire 1972-1973 du Parlement. » (p. 3235, 3236). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance** [18 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3289, 3290). — Discussion des articles. — Art. 5 : répond aux observations présentées par M. Yves Durand (p. 3292) ; amendement de M. Armengaud tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa a du paragraphe 4<sup>o</sup> de cet article relative aux opérations sur « obligations » (et non sur « valeurs ») bénéficiant soit de la garantie de l'Etat, soit de certaines sociétés françaises (p. 3293) ; amendement de M. Armengaud tendant, à l'alinéa b de ce même paragraphe, à remplacer les mots : « ... deux ans... », par les mots : « ... cinq ans... » (ibid.) ; Art. 5 bis nouveau : amendement de M. Armengaud tendant, après l'article 5, à insérer cet article additionnel qui vise à mettre le démarcheur dans l'obligation de présenter des valeurs mobilières valables et son sous-amendement tendant à en limiter les dispositions au caractère strictement législatif (p. 3294) ; Art. 20 : amendement de M. Armengaud tendant à rédiger ainsi la fin du premier alinéa de cet article : « ... lui a proposées, un délai qui ne peut être inférieur à quinze jours, doit lui être laissé à compter de la souscription pour dénoncer cet engagement. » (p. 3296). — Intervient dans la discussion, en **nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1971** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3361, 3362) ; répond à M. Courroy (p. 3363). — Discussion des articles. — Art. 10<sup>ter</sup> : amendement de la commission des finances, soutenu par M. Dulin, tendant à compléter l'énumération figurant à la suite du troisième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « ... et, d'une manière générale, à celles de ces sociétés qui, agissant pour le compte exclusif de leurs sociétaires, effectuent des opérations de même nature que celles usuellement pratiquées par des agriculteurs agissant individuellement. » (p. 3365) ; répond à M. Courrière (ibid.) ; répond à M. Mézard (p. 3366) ; Art. 17 : amendement de la commission des finances, soutenu par M. Descours Desacres, tendant à remplacer le paragraphe I de cet article par les dispositions suivantes : « I. — La fraction du versement représentatif de la taxe sur les salaires attribuée au fonds d'action locale par application de l'alinéa 3 de l'article 39 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 est majorée de cinq dixièmes de points pour 1972. » (p. 3367).

**TAITTINGER** (M. PIERRE-CHRISTIAN) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

#### Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 30).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la délimitation des eaux territoriales françaises [14 décembre 1971] (n° 97).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable en matière d'accidents de circulation routière, ouverte à la signature à La Haye le 4 mai 1971, signée par la France à cette même date [17 décembre 1971] (n° 122).

#### Questions orales avec débat :

**M. Pierre-Christian Taittinger** demande à M. le ministre des affaires étrangères si la réaction des Etats intéressés à la situation au Moyen-Orient — notamment des Etats d'Europe occidentale — à l'initiative prise au mois de février par M. Jarring et aux suites qui lui ont été données par l'Egypte et par Israël, si les prises de position ultérieures des gouvernements participant à la concertation à quatre et les initiatives américaines récentes, en particulier le voyage de M. Rogers dans la région, paraissent au Gouvernement de nature à remettre en cause ou à confirmer le bien-fondé de sa politique à l'égard de cette partie du monde [29 avril 1971] (n° 105). — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 à 650).

**M. Pierre-Christian Taittinger** demande à M. le ministre de l'équipement et du logement de bien vouloir lui faire connaître comment il conçoit les conditions qu'exigerait une politique de prévention et de sécurité routière [12 octobre 1971] (n° 129).

#### Interventions :

Est entendu lors du débat sur sa question orale concernant la **politique française en Méditerranée** (cf. supra) [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 635 à 637). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne** [8 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Sont exceptées de ce versement les personnes morales à but non lucratif ayant une activité de caractère social. » (p. 740, 741). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique** [10 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 57<sup>ter</sup> (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le premier alinéa de l'article L. 404 du code de la sécurité sociale est remplacé par les dispositions suivantes : « Les conseils régionaux visés à l'article L. 403 peuvent être saisis, soit par les services ou organismes de sécurité sociale, soit par les syndicats de praticiens, soit par les conseils départementaux des ordres intéressés. » (p. 2971). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale relatif à la délimitation des eaux territoriales françaises** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3225, 3226) ; répond à M. Marie Anne (p. 3226). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable en matière d'accidents de circulation routière, ouverte à la signature à La Haye le 4 mai 1971, signée par la France à cette même date** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3339, 3340).

**TALAMONI** (M. LOUIS) [Val-de-Marne].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 octobre 1971].

#### Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIERE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'article 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à insérer cet article additionnel relatif à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques et les patrimoines des sociétés supérieures à 800.000 francs (p. 2143, 2144) ; Art. 2 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe IV de cet article : 1° en ce qui concerne le prélèvement exceptionnel sur les banques ; 2° en ce qui concerne le taux des déductions pour les salariés et l'abattement

autorisé pour les artisans (p. 2149) ; explication de vote sur l'ensemble de l'article 2 (p. 2149, 2150) ; Art. 4 : son amendement tendant à remplacer le paragraphe 2° de cet article par des dispositions ramenant au taux réduit de 7,50 p. 100 la T. V. A. frappant les produits de consommation de première nécessité et instituant un impôt progressif sur les fortunes et les patrimoines des sociétés supérieurs à 800.000 francs (p. 2168) ; amendement de M. Coudé du Foresto au paragraphe 2° de cet article tendant à un aménagement de la T. V. A. sur les spectacles cinématographiques et sur une série de boissons hygiéniques (p. 2169) ; Après l'art. 4 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972, l'Etat remboursera aux collectivités locales le montant de la T. V. A. qu'elles ont payée sur les fournitures et travaux. La loi du 12 juillet 1965 concernant l'impôt sur le revenu des actionnaires est abrogée. » (p. 2169, 2170 ; 2171). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1971]. — Art. 11 : son amendement tendant à proposer une majoration plus substantielle des rentes viagères privées constituées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1949 et le 1<sup>er</sup> janvier 1971 (p. 2188) ; son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe VII invitant le Gouvernement à proposer chaque année une majoration des rentes viagères privées pour tenir compte de la hausse des prix (p. 2189). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — DEUXIEME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur les difficultés rencontrées par les maisons de jeunes et de la culture, par les associations d'éducation populaire et plus généralement, par l'animation extrascolaire de la jeunesse (p. 2736, 2737). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2927). — **Commission mixte paritaire** [15 décembre 1971]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 3153).

**TALON (M. BERNARD)** [Territoire de Belfort].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971** (début de mandat effectif le 3 novembre 1971 après qu'il ait été pris acte de la cessation du mandat sénatorial, le 2 novembre 1971, de M. Jean Bailly) [4 novembre 1971] (p. 1843).

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [17 novembre 1971].

**TERRE (M. HENRI)** [Aube].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

**Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins** [8 juin 1971]. (n° 290).

**Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux** [23 juin 1971] (n° 354).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins** [11 juin 1971]. — Discussion générale (p. 834, 835). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : son premier amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale, par la phrase : « ... ou nécessaires pour assurer le fonctionnement rationnel et le développement normal des services ou institutions de médecine sociale. » ; son second amendement tendant à supprimer en conséquence le deuxième alinéa du même texte (p. 841) ; son amendement tendant à supprimer les deux derniers alinéas du texte présenté pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale (les consultations médicales et la constatation des soins par la feuille de maladie) (ibid.) ; Art. 1<sup>er</sup> B nouveau : son amendement tendant, après l'article premier A, à insérer ce nouvel article qui reprend, dans un article L. 257-1 inséré dans le code de la sécurité sociale, les dispositions précé-

demment supprimées à l'article L. 257 dudit code (ibid.) ; Art. 1<sup>er</sup> : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'article L. 259 du code de la sécurité sociale (rapports entre les caisses primaires d'assurance maladie et les praticiens autres que les médecins régis par des conventions nationales ou, à défaut de telles conventions, par une conventions type définie par décret en Conseil d'Etat et dans ce cas, fixation des tarifs d'honoraires par la voie réglementaire) (p. 841, 842) ; Art. 1<sup>er</sup> bis nouveau : son amendement tendant, après l'article premier, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article L. 260 du code de la sécurité sociale est modifié comme suit : « Art. L. 260. — A défaut de convention ou en l'absence d'adhésion personnelle à la convention type, les tarifs servant de base au remboursement des honoraires des chirurgiens dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux sont fixés par arrêtés interministériels » et complété par le sous-amendement de M. Blanchet ainsi qu'il suit : « sans qu'ils puissent être inférieurs à la moitié des tarifs conventionnels visés à l'article L. 259 » (p. 843, 844) ; Art. 2 : ses amendements tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article L. 261 du code de la sécurité sociale (conséquence de l'adoption de l'article 1<sup>er</sup>) (p. 845) ; Art. 3 : ses trois amendements au texte présenté pour l'article L. 262 du code de la sécurité sociale relatifs aux tarifs des honoraires des médecins conventionnés et à la consultation préalable du Conseil de l'ordre national pour l'approbation de la convention (ibid.) ; son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 262 du code de la sécurité sociale (l'exclusion d'un médecin de la convention ne peut être prononcée que pour violation des engagements contractuels) (ibid.) ; Après l'article 3 : son amendement tendant à insérer un article 3 bis nouveau ainsi conçu : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale un article L. 262-1, ainsi rédigé : « Art. L. 262-1. — A défaut de convention nationale, les médecins peuvent adhérer à titre personnel aux dispositions d'une convention type, définie par un décret en Conseil d'Etat. Les tarifs d'honoraires applicables à ces médecins sont fixés par arrêté interministériel. » (p. 846) ; retiré par M. Grand (p. 847) ; Art. 4 : son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article L. 263 du code de la sécurité sociale : « Art. L. 263. — Pour les médecins non régis par la convention nationale, ou à défaut de convention nationale, les tarifs servant de base au remboursement des honoraires sont fixés par arrêté interministériel. » (ibid.) ; Art. 5 : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le texte présenté pour l'article L. 264 du code de la sécurité sociale (tarifs de remboursement des soins donnés dans un dispensaire) (p. 848) ; retiré par M. Grand (ibid.) ; Art. 5 bis nouveau : son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le début de l'article L. 265 du code de la sécurité sociale est modifié comme suit : « Art. L. 265. — Tout chirurgien dentiste, toute sage-femme et tout auxiliaire médical conventionné ou ayant donné son adhésion personnelle à une convention type et tout médecin conventionné qui demande à un assuré social des tarifs... » (p. 848, 849) ; Art. 7 : son amendement tendant à proposer une rédaction modifiée pour le début de l'article L. 613 du code de la sécurité sociale relatif au régime d'assurance obligatoire applicable aux praticiens conventionnés (p. 849) ; Art. 8 : son amendement d'harmonisation tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « ... de l'assurance maladie des travailleurs salariés, les conventions nationales prévues aux articles L. 259 et L. 261 du code de la sécurité sociale. » (ibid.) ; son amendement et celui de M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à ajouter la référence « L. 257-1 » au deuxième alinéa de cet article (ibid.) ; son amendement tendant, au deuxième alinéa du même article, après « L. 264 », à ajouter : « L. 265 et... » (ibid.) ; Art. 9 : son amendement tendant à supprimer cet article qui stipule qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les modalités d'application de la loi et son adaptation aux praticiens autres que les médecins (p. 850) ; Art. 10 : son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « l'article L. 262, quatrième alinéa (2°) », par les mots : « l'alinéa 2° de l'article L. 262 » (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui stipule qu'un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application de cet article (ibid.) ; Art. 11 nouveau : son amendement tendant à insérer in fine cet article additionnel comme conséquence des suppressions opérées aux articles 9 et 10 ci-dessus (décret en Conseil d'Etat) (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux.** » (p. 850, 851). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les fusions et regroupements de communes [15 juin

1971]. Discussion générale (p. 905). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion, en deuxième lecture (urgence déclarée), du projet de loi relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1334). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A : observations sur les dispositions de l'article L. 257 du code de la sécurité sociale qui ne doivent pas empêcher certaines dérogations au code de déontologie (*ibid.*).

**THIOLERON (M. LOUIS)** [Cantal].

N'était pas candidat aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.

**TINANT (M. RENÉ)** [Ardennes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

Interventions :

Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne [18 mai 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : soutient l'amendement de M. Chauvin tendant à compléter in fine le texte présenté pour modifier l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 par l'alinéa suivant : « Toutefois les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux artisans régulièrement inscrits au registre des métiers, qui pourront justifier que l'essentiel de leur clientèle est située en région parisienne et sous réserve que leur réinstallation ait lieu à au moins quinze kilomètres de Paris. » (p. 459). — Est entendu lors du débat sur sa question orale (n° 71 du 7 octobre 1970) concernant la politique agricole du Gouvernement [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 614 à 616, 618). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'apprentissage [18 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 12 : son amendement tendant à compléter in fine le premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « ou, à titre transitoire, s'ils n'ont pu bénéficier des dispositions prévues par la loi n° du 1971 sur l'enseignement technologique, et s'ils ne peuvent suivre l'enseignement traditionnel » (p. 1043, 1044). — Explique son vote sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles [4 novembre 1971] (p. 1892). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur la nationalisation des C. E. S. et des C. E. G., les bourses scolaires, les écoles maternelles particulièrement en milieu rural, la situation des maîtres de l'enseignement secondaire et des maîtres de l'enseignement technologique (p. 2214, 2215). — Suite de la discussion [25 novembre 1971] en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. — AGRICULTURE. — Observations sur les problèmes de l'enseignement agricole (p. 2291, 2292, 2326).

**TINAUD (M. JEAN-LOUIS)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Répond à la question orale de Mme Marie-Hélène Cardot sur la menace que constitue la prolifération des diffusions pornographiques [6 avril 1971] (p. 114, 115, 116). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. Jean Errecart, sénateur des Pyrénées-Atlantiques [15 avril 1971] (p. 127). — Répond à la question

orale de M. André Cornu relative à la propagande électorale faite par un officier en activité [20 avril 1971] (p. 172, 173). — Répond à la question orale de M. Jean Bardol relative à la pollution de rivières dans le Pas-de-Calais [4 mai 1971] (p. 274). — Répond à la question orale de M. Hector Viron relative à la pollution de rivières dans le Nord [4 mai 1971] (p. 275). — Répond à la question orale de M. Pierre Giraud concernant l'extension de l'Institut Pasteur sur des terrains lui appartenant à Rennemoulin [4 mai 1971] (p. 277, 278). — Répond à la question orale de M. Jacques Moquet ayant pour objet les structures et les prix agricoles dans le cadre des accords de Bruxelles du 25 mars 1971 [4 mai 1971] (p. 278). — Répond à la question de M. Serge Boucheny ayant trait au respect des libertés dans une entreprise nationalisée de l'aéronautique [11 mai 1971] (p. 378). — Répond à la question orale de M. Louis Jung relative à l'âge exigé pour la conclusion de contrats d'apprentissage [18 mai 1971] (p. 427, 428). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu relative à la situation du personnel des centres d'orientation scolaire et professionnelle [25 mai 1971] (p. 499). — Répond aux questions orales de M. Henri Caillavet et de M. Abel Sempé sur les conséquences de la crise monétaire sur le Marché commun agricole [25 mai 1971] (p. 500 à 502). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu concernant le retard dans le paiement de l'allocation aux orphelins [8 juin 1971] (p. 704, 705). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu sur la construction d'une bourse du travail à Paris (19<sup>e</sup>) [8 juin 1971] (p. 705). — Répond à la question orale de M. Léon Motais de Narbonne ayant trait à la rémunération des militaires servant au titre de la coopération [8 juin 1971] (p. 706). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet sur l'aménagement des voies navigables entre Toulouse et Bordeaux [8 juin 1971] (p. 706, 707). — Répond à la question orale de M. Hector Viron sur les conséquences de la fermeture d'une entreprise textile de la région lilloise [8 juin 1971] (p. 707, 708). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne [9 juin 1971]. — Discussion générale (p. 792). — Art. 2 : amendement de M. du Luart tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... et après avis du président de la fédération départementale des chasseurs, ... » (p. 793) ; son amendement tendant à remplacer le troisième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « L'arrêté prévu à l'article 8 fixe les conditions dans lesquelles, en cas d'empêchement, le lieutenant de louveterie titulaire peut se faire remplacer pour l'exercice de ses compétences techniques. » (*ibid.*). — Art. 6 : son amendement tendant à la suppression de cet article relatif au rapport d'activité annuel que devront adresser les lieutenants de louveterie (p. 795) ; répond à une observation de M. Junillon (*ibid.*) ; Art. 7 : son amendement tendant à la suppression de cet article relatif à l'honorariat des lieutenants de louveterie (*ibid.*). — Répond aux questions orales de M. Henri Caillavet sur l'aide à apporter aux exploitants agricoles victimes des calamités atmosphériques qui se sont abattues sur le Sud-Ouest en mai 1971 [15 juin 1971] (p. 870, 871). — Répond à la question orale de M. Henri Tournan relative au financement des programmes d'électrification rurale [15 juin 1971] (p. 871, 872). — Répond à la question orale de M. René Jager relative à la croissance du mouvement des travailleurs frontaliers mosellans et alsaciens [22 juin 1971] (p. 1167, 1169). — Répond à la question orale de Mme Marie-Hélène Cardot sur les avantages fiscaux consentis aux coopératives agricoles [22 juin 1971] (p. 1169, 1170). — Répond à la question orale de M. Max Monichon relative aux conditions de fonctionnement du régime des assurances maladie et vieillesse des travailleurs non salariés non agricoles [22 juin 1971] (p. 1171). — Répond à la question orale de M. Emile Durieux sur la responsabilité en matière d'accidents du travail [22 juin 1971] (p. 1173, 1174). — Répond à la question orale de M. Jean Lhospied sur la formation d'instituteurs dans le département de la Nièvre [29 juin 1971] (p. 1472). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud sur l'aide à apporter aux horticulteurs sinistrés de la région d'Antibes [29 juin 1971] (p. 1473). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant modifications du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1554). — Son allocution à l'occasion de la clôture de la deuxième session ordinaire du Sénat pour 1970-1971 [30 juin 1971] (p. 1578). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Pierre-René Mathéy, Président d'âge du Sénat, à la mémoire de M. Roger du Halgouët, sénateur d'Ille-et-Vilaine, de M. Charles Suran, sénateur de Haute-Garonne et de M. Léon Motais de Narbonne, sénateur représentant les Français établis hors de France [2 octobre 1971] (p. 1671, 1672). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative au statut de l'O. R. T. F. [19 octobre 1971] (p. 1765 à

1767 ; 1769, 1770). — Répond à la question orale de M. Jean Bardol relative aux **conditions de fonctionnement du C. E. S. du Portel** (Pas-de-Calais) [26 octobre 1971] (p. 1818). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud relative à la **mise en chantier du tronçon d'autoroute reliant Cagnes-sur-Mer à Roquebrune** [26 octobre 1971] (p. 1819). — Associe le Gouvernement aux souhaits de bienvenue adressés à lord Hailsham, président de la Chambre des Lords [4 novembre 1971] (p. 1846). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu à la mémoire de M. Marcel Legros, sénateur de Saône-et-Loire [9 novembre 1971] (p. 1912). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu relative à la **garde des jeunes enfants du personnel enseignant féminin** [16 novembre 1971] (p. 1972) ; à celle relative à la **fermeture du collège d'enseignement général du Faou** (p. 1973) et à celle concernant l'**utilisation future de terrains désaffectés dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris** (p. 1974). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale. — Observations sur les objectifs que permettra d'atteindre le contrat de programme conclu entre l'Etat et l'O. R. T. F. qui prévoit, entre autres, deux directions primordiales : une amélioration des équipements et d'importants progrès dans la gestion ; sur l'aide que l'Etat apporte à la presse (p. 2459 à 2464) ; répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2474, 2475, 2476, 2477). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : **amendement de MM. Coudé du Foresto et Diligent tendant à réduire le crédit de ce titre de 410.000 francs** (p. 2477, 2478) ; Titre IV : **amendement de MM. Coudé du Foresto et Diligent tendant à réduire le crédit de ce titre de 400.000 francs** (p. 2478) ; Après l'art. 56 : **amendement de MM. Coudé du Foresto et Diligent tendant à insérer un article additionnel 46 bis visant à limiter les recettes obtenues par la publicité de marques** (p. 2482, 2483). — **Suite et fin de la discussion** [8 décembre 1971]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale. — Observations sur les crédits prévus au budget (p. 2866, 2867). — Discussion des articles. — Art. 26 : **amendement de MM. Coudé du Foresto et Descours Desacres tendant à réduire de 1.500.000 francs le montant des autorisations de découverts figurant au paragraphe II de cet article** (p. 2869). — Répond à la question orale de M. Henri Caillaud relatif au « **cumul** » des mandats parlementaires [14 décembre 1971] (p. 3014) ; à la question orale de M. Francis Palmero concernant le **taux de la T.V.A. applicable au prix de vente des automobiles** (p. 3016) ; à la question orale de M. Jean Bardol au sujet de **l'hygiène et de la sécurité dans une usine sidérurgique de la région de Boulogne-sur-Mer** (p. 3017, 3018) ; à la question orale de M. Hector Viron sur les **difficultés de fonctionnement de la faculté des sciences de Lille** (p. 3019) ; à la question orale de M. Guy Schmaus relative à la **mise d'office en congé de longue durée d'un instituteur** (p. 3020). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la délimitation des eaux territoriales françaises** [17 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3226) ; répond à M. Marie-Anne (p. 3227). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, du protocole financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3339) ; dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable en matière d'accidents de circulation routière, ouverte à la signature à La Haye le 4 mai 1971, signée par la France à cette même date**. — Discussion générale (p. 3340) ; dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'avenant à la convention générale franco-tunisienne sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965, signé à Paris le 30 mai 1969** (p. 3341) ; dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-espagnol du 2 août 1968, relatif à la suppression du délai de six ans opposable aux travailleurs espagnols occupés en France, en ce qui concerne les indemnités pour charges de famille et les soins de santé dont bénéficient leurs familles demeurées en Espagne**. — Discussion générale (p. 3341, 3342) ; dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article 51 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction**. — Discussion générale (p. 3342, 3343). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la situation de**

**différents personnels relevant du ministre de l'éducation nationale** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3345, 3346). Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de Mme Goutmann tendant à compléter in fine le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils bénéficieront des nouvelles dispositions statutaires dès leur prise de fonction. »** (p. 3346) ; **amendement de Mme Goutmann tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le paragraphe II de cet article relatif au statut des personnels d'information et d'orientation** (p. 3347) ; **amendement de Mme Goutmann tendant à compléter cet article par un paragraphe V qui vise à régler la situation des élèves conseillers d'orientation scolaire et professionnelle** (ibid.) ; **amendement de Mme Goutmann tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ayant pour objet le reclassement, dans les nouveaux corps, des personnels en fonction** (p. 3347, 3348) ; Art. 3 : **son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera prononcée par décret, en dérogation des règles législatives et réglementaires en vigueur, la nomination, en qualité de maître de conférences agrégés d'anesthésiologie, anesthésiologistes des centres hospitaliers et universitaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966, des candidats au premier concours spécial organisé en 1965 qui ont été classés premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième par le jury de concours. »** (p. 3348, 3349). — Son allocution à l'occasion de la clôture de la session d'automne [20 décembre 1971]. — Dresse le bilan du travail législatif accompli (p. 3076).

**TOURNAN (M. HENRI)** [Gers].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière* [23 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation* [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1971* [14 décembre 1971].

**Question orale :**

**M. Henri Tournan** demande à **M. le ministre de l'agriculture** : 1° s'il est exact qu'il envisage de modifier le régime de financement du programme subventionné d'électrification rurale en uniformisant la subvention de l'Etat à 20 p. 100 et en affectant audit financement la T.V.A. récupérée sur les travaux ainsi qu'une participation du fonds d'amortissement des charges d'électrification, de manière à maintenir à 15 p. 100 le taux de participation des collectivités concédantes ; 2° si la région du Midi-Pyrénées peut espérer obtenir en 1971 et en 1972 une dotation plus importante que celle qui lui a été allouée en 1970 ; 3° si les programmes autonomes départementaux pourront également bénéficier de la participation du fonds d'amortissement des charges d'électrification et du produit de la T.V.A. récupéré sur ces travaux [3 juin 1971] (n° 1134). — Réponse [15 juin 1971] (p. 871, 872).

**Interventions :**

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1969** [6 mai 1971]. — Discussion générale (p. 301). — Explique son vote sur l'ensemble du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu** [27 mai 1971] (p. 568, 569). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1134** (cf. supra) [15 juin 1971] (p. 872). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 900). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1313 à 1315). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi sur les fusions et regroupements de communes** [29 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 3 : obser-

vations sur la teneur de l'article qui indique la procédure employée pour réaliser les fusions de communes (p. 1460, 1461). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [19 novembre 1971]. — Discussion générale (p. 2125 à 2128). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la **suite de la discussion** [3 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations sur les crédits destinés à différentes formes d'aides de l'Etat et à la revalorisation des traitements et pensions (p. 2694 à 2696).

**TOUZET (M. RENÉ)** [Indre].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].

**TRAVERT (M. RENÉ)** [Manche].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

## V

**VADEPIED (M. RAOUL)** [Mayenne].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [23 juin 1971].

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

*Est nommé membre* de la commission plénière de contrôle du conseil d'administration de la Caisse nationale de Crédit agricole [21 octobre 1971].

### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : explique son vote sur l'amendement de M. Bajoux tendant à réduire les crédits de ce titre (p. 2330).

**VALEAU (M. AMÉDÉE)** [Guadeloupe].

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

### Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur la situation dans l'île de la Guadeloupe (p. 2775, 2776).

TABLE SÉNAT. — 11.

**VASSOR (M. JACQUES)** [Indre-et-Loire].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

### Interventions :

Est entendu lors du débat sur les questions orales de M. René Tinant, de M. Michel Kauffmann et de M. Louis Guillou concernant la **politique agricole du Gouvernement** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 651, 652). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur les charges qui pèsent de plus en plus sur les agriculteurs, en particulier les taxes de reprise sur les céréales (p. 2306).

**VERDEILLE (M. FERNAND)** [Tarn].

*Est nommé membre* de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [6 octobre 1971].

### Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **sur les fusions et regroupements de communes** [15 juin 1971]. — Discussion générale (p. 906 à 909). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale. — Observations sur le fonds d'investissement routier et les charges qui pèsent sur les collectivités locales pour l'entretien du réseau routier (p. 2864, 2865) ; répond à M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement (p. 2867, 2868).

**VERILLON (M. MAURICE)** [Drôme].

*Est nommé membre* du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche [15 avril 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement [18 juin 1971].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente [28 juin 1971].

*Est nommé membre titulaire* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur [28 juin 1971].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé secrétaire* de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

### Dépôts législatifs :

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [22 juin 1971] (n° 344).

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie [28 juin 1971] (n° 381).

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique), sur le projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 28).

**Interventions :**

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Fernand Chatelain relative à l'enneigement du réseau routier de la vallée du Rhône en décembre 1970 [20 avril 1971] (p. 178, 179). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [23 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1266 à 1268). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie [28 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1426, 1427). — Discussion des articles. — Après l'art. 1<sup>er</sup> : **amendement de M. Miroudot, soutenu par M. Lamousse, tendant à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> bis nouveau relatif à la direction des laboratoires de biologie faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire (C.H.U.)** (p. 1429).

**VERNEUIL (M. JACQUES)** [Charente-Maritime].

**Réélu Sénateur le 26 septembre 1971.**

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [25 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE. — Discussion générale. — Observations sur la nécessité d'une révision du revenu cadastral (p. 2310, 2311).

**VIGIER (M. JEAN-LOUIS)** [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [6 octobre 1971].

**Intervention :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur l'éducation physique à l'école, sur l'aide aux mouvements de jeunesse, sur l'équipement socio-éducatif (p. 2732).

**VILLARD (M. YVES)** [Cher].

**N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 26 septembre 1971.**

**Dépôts législatifs :**

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant les articles L. 504-1 et L. 504-2 du code de la santé publique [13 mai 1971] (n° 227).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés [19 mai 1971] (n° 245).

**Rapport**, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés [28 juin 1971] (n° 377).

**Interventions :**

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant les articles L. 504-1 et L. 504-2 du code de la santé publique [18 mai 1971]. — Discussion générale (p. 434, 435). — Discussion des articles. — Art. 2 : son amendement tendant à remplacer la date du « 1<sup>er</sup> janvier 1972 » par celle du « 1<sup>er</sup> juillet 1972 » (p. 436) ; Art. 3 : son amendement tendant, dans le texte présenté pour le septième alinéa de l'article L. 504-2 du code de la santé publique, après les mots : « ... du ministre de l'éducation nationale... », à ajouter les mots : « et qui cesseront d'être délivrés à partir

de cette date » (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés [25 mai 1971]. — Discussion générale (p. 518 à 520). — Discussion des articles. — Art. 3 : observations préliminaires sur la teneur de cet article qui vise à remplacer les dispositions contenues dans les articles L. 543-2, L. 543-3 et L. 543-4 du chapitre V-1 du titre II du livre V du code de la sécurité sociale (p. 528) ; son amendement tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale (cumul avec l'allocation d'éducation spécialisée) (ibid.) ; son amendement tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « ... mesures particulières d'éducation... », par les mots : « ... mesures particulières concourant à l'éducation... » (ibid.) ; amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, tendant à substituer le « contentieux technique » au « contentieux général » pour trancher les litiges qui représenteraient lors de la fixation des pourcentages d'incapacité (dernière phrase du dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale) (p. 529) ; observations sur les modifications apportées à l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale (ibid.) ; son amendement tendant à remplacer le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Un décret détermine le taux de l'allocation, qui pourra varier en fonction des ressources de la famille et des dépenses supplémentaires exposées par elle. L'allocation n'est pas due : — lorsque l'enfant ouvre droit à l'allocation d'éducation spécialisée ou lorsqu'il bénéficie d'un placement gratuit ou pris en charge au titre de l'assurance maladie ; — lorsque les ressources de la famille dépassent un montant fixé par décret. » et amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation, tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa de l'amendement ci-dessous : « — lorsque les ressources des parents ou des descendants qui en assurent effectivement la garde, ou, s'il est recueilli par des tiers non tenus envers lui de l'obligation alimentaire, les ressources dont ceux-ci disposent au titre de l'enfant lui-même dépassent des montants fixés par le décret visé au premier alinéa. » (p. 529, 530, 531) ; observations sur les modifications apportées à l'article L. 543-4 du code de la sécurité sociale (p. 532) ; son amendement tendant, à la fin du dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-4 du code de la sécurité sociale à remplacer les mots : « ... comprises dans le champ d'application des dispositions des articles L. 758 et L. 758-1, ainsi que de celles de la loi n° 69-1162 du 24 décembre 1969. », par les mots : « ... bénéficiaires des dispositions des articles L. 758 et L. 758-1 dudit code, ainsi que des lois n° 60-1437 du 27 décembre 1960 et n° 69-1162 du 24 décembre 1969. » (p. 533) ; Art. 7 : observations sur les dispositions prévues à cet article en faveur des handicapés adultes (p. 534) ; son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Un décret fixe le montant de l'allocation et la procédure selon laquelle elle est attribuée. Ce décret fixe également le maximum de ressources dont peut disposer le handicapé ou, s'il s'agit d'un chef de famille, le maximum de ressources dont il peut disposer pour lui-même et chaque membre de sa famille, pour bénéficier de l'allocation. » (p. 535) ; Art. 9 : son amendement tendant à la suppression de cet article (application de la loi aux départements d'outre-mer) (ibid.) ; Art. 10 : observation sur la nature de la cotisation destinée à couvrir le coût des soins afférents à la catégorie d'assurés que sont les handicapés (p. 535, 536) ; son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel article ainsi rédigé : « Un décret fixera les modalités d'exercice du contrôle médical des soins dispensés en application des dispositions du présent article. » (p. 536) ; Avant l'art. 12 : son amendement tendant à insérer la disposition suivante : « Titre V. — Dispositions diverses. » (p. 537). — Deuxième lecture [29 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1495, 1496). — Discussion des articles. — Art. 10 : son amendement tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un décret fixera les modalités d'exercice du contrôle médical des dépenses résultant de l'application des dispositions du présent article. » (p. 1496, 1497) ; le retire (p. 1497) ; son amendement tendant, dans le paragraphe II de ce même article, à remplacer la date : « 31 décembre 1971 », par la date : « 30 juin 1972 » (ibid.) ; le retire (ibid.).

**VIRON (M. HECTOR)** [Nord].

Est nommé Secrétaire du Sénat [5 octobre 1971].

Est nommé secrétaire de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles [17 décembre 1971].*

*Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, pour lequel l'urgence a été déclarée [17 décembre 1971].*

#### Dépôts législatifs :

*Proposition de loi tendant à améliorer les conditions de fonctionnement des institutions mutualistes (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 161).*

*Proposition de loi tendant à assurer la rénovation des cités et de l'habitat miniers du bassin du Nord et du Pas-de-Calais (rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970) [2 avril 1971] (n° 162).*

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières [26 octobre 1971] (n° 13).*

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières [16 décembre 1971] (n° 114).*

*Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière dans les départements d'outre-mer [18 décembre 1971] (n° 134).*

#### Questions orales :

*M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, sur la pollution de la rivière la Selle dans le Nord, en aval du Cateau et intéressant les rives des localités traversées : Neuville, Solesmes, Briastre, Saint-Python, Saulzoir, Haspres, Douchy, Noyelles. Cette grave pollution a entraîné l'empoisonnement et la mort de milliers de truites et provoqué un vif mécontentement des 1.500 pêcheurs organisés sur les 40 kilomètres des rives de la Selle. Il lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre dans ce cas précis vis-à-vis des pollueurs industriels connus, desquels l'on peut exiger des installations spéciales pour éviter la pollution ; 2° quelles mesures il compte prendre d'une façon plus générale pour lutter contre la pollution des fleuves et rivières [15 avril 1971] (n° 1106). Réponse [4 mai 1971] (p. 275, 276).*

*M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, sur les très graves conséquences que va entraîner la fermeture d'une grande entreprise textile de la région lilloise pour les 1.200 ouvriers, ouvrières, employés et cadres qui y sont encore occupés. Déjà, le 8 décembre 1970, il avait attiré son attention sur cette situation, à une époque où il n'était question que de réduire l'activité et le nombre des travailleurs de cette entreprise. A l'époque, il lui fut répondu « que l'on pouvait raisonnablement penser, au vu des expériences faites ces derniers mois, que la presque totalité des problèmes auront pu être résolus dans le délai nous séparant des congés de 1971 ». Or, le comité central d'entreprise vient d'être convoqué pour le 11 juin afin d'enregistrer la décision du conseil d'administration, c'est-à-dire la fermeture complète de l'entreprise. Cette mesure va entraîner le licenciement des 1.200 membres du personnel à la fin juin, avec comme seule garantie le maintien des non reclassés jusqu'au 31 juillet. La situation économique de la région lilloise autorise à dire que des centaines d'ouvriers, d'ouvrières et d'employés seront chômeurs à partir de cette date, si aucune mesure n'est prise en leur faveur. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte prendre pour qu'aucun travailleur ne soit licencié sans que son reclassement soit garanti ; 2° les moyens qu'il va mettre en œuvre pour compenser cette perte de 1.200 emplois dans la région, en particulier des emplois féminins ; 3° les garanties qui seront accordées aux travailleurs logés par cette entreprise, pour assurer leur maintien dans les lieux [27 mai 1971] (n° 1130). Réponse [8 juin 1971] (p. 707, 708).*

*M. Hector Viron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le différend qui oppose les conseils municipaux des localités de Seclin - Phalempin - Sainghin-en-Weppes - Houplines -*

*Caestre - Strazeeck et Merris à la S.N.C.F. qui leur réclame des sommes variant de 2.000 à 20.000 F en réparation des dommages causés lors des manifestations paysannes des 19 janvier et 9 mars 1971. A juste titre, ces communes ont retourné au préfet de région les demandes présentées par la S.N.C.F., estimant « qu'il n'appartient pas aux conseils municipaux de supporter des charges nouvelles pour des désordres dus à des facteurs économiques dont ils n'ont pas la responsabilité ». L'association départementale des maires du Nord s'est du reste déclarée solidaire de la position prise par les conseils municipaux de ces communes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° s'il approuve la thèse de la S.N.C.F. sur la responsabilité des communes ; 2° s'il ne pense pas qu'en vertu des articles 111 et 113 du code d'administration communale qui donne les pouvoirs de police au préfet, il convient de faire rembourser les dégâts occasionnés à la S.N.C.F. par le ministère de l'intérieur [7 octobre 1971] (n° 1155). — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1815).*

*M. Hector Viron attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de fonctionnement de la faculté des sciences de Lille qui, faute de crédits de fonctionnement, risque de devoir fermer ses portes. Déjà, le 6 mai 1969, dans un débat au Sénat, il l'avait alerté sur la décision regrettable qui avait été prise par son département de reporter à une date ultérieure le financement de la deuxième phase d'exécution des travaux de la faculté pourtant prévue depuis plusieurs années et inscrite au V° Plan, la faculté des sciences accueillant déjà à cette époque 7.800 étudiants pour 6.500 places. En date du 2 juin 1970, dans un nouveau débat, il lui signalait la situation très difficile de cette faculté, le budget alloué ne permettant pas le fonctionnement pour l'ensemble de l'année scolaire, ce qui aurait entraîné une protestation unanime des enseignants et des étudiants soutenus par tous les milieux sociaux de la région. Sa déclaration de l'époque indiquant que, pour 1971, « les besoins des universités en matière de fonctionnement des services de recherches seront examinés avec le plus grand soin » ne semble pas avoir été suivie d'effet puisque, en décembre 1971, les mêmes problèmes se reposent avec plus d'acuité. En effet, comme en 1970, le problème des crédits se repose avec une telle ampleur qu'en signe de protestation une décision de fermeture de cette université des sciences et techniques sera prise si des crédits complémentaires de fonctionnement ne sont pas accordés. Il est donc regrettable qu'aucune solution n'ait été trouvée malgré toutes les démarches et demandes au cours des trois dernières années pour assurer, suivant des prévisions connues, un fonctionnement normal de cette université. D'autre part, dans l'intérêt même du pays, de la région et des étudiants, il n'est pas possible que des mesures restrictives soient prises aboutissant à l'abandon de certaines disciplines, à la dévalorisation des diplômes et à la mise de l'Université, par faute de crédits d'Etat, sous la coupe et au service de l'initiative privée. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte prendre pour assurer, dans l'immédiat, le bon fonctionnement de cet établissement pendant l'année scolaire 1971-1972 ; 2° les mesures qu'il envisage pour assurer un fonctionnement normal de l'Université des sciences et techniques pour les années à venir, en tenant compte de ses besoins réels et de son nombre d'étudiants [19 novembre 1971] (n° 1174). — Réponse [14 décembre 1971] (p. 3019).*

#### Interventions :

*Intervient dans la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés [22 avril 1971]. — Discussion de l'article unique. — Son amendement tendant à rédiger ainsi cet article : « L'alinéa premier de l'article L. 393 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est modifié comme suit : bénéficient, sans condition de délai, d'un droit..., les alinéas 4 et 5 de l'article L. 393 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont abrogés. » (p. 193). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement à sa question orale n° 1106 (cf. supra) [4 mai 1971] (p. 275, 276). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1130 (cf. supra) [8 juin 1971] (p. 708). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Guy Schmaus sur la situation créée à la Régie nationale des usines Renault [8 juin 1971] (p. 711). — Intervient dans la discussion du projet de loi sur le travail temporaire [10 juin 1971]. — Discussion générale (p. 807). — Discussion des articles. — Art. 2 : amendement de M. Jean Gravier au paragraphe 6 de ce article tendant à reconnaître qu'il est exclu qu'une entreprise puisse faire appel à des travailleurs temporaires pour remplacer des salariés en grève (p. 810) ; son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa visant à limiter*

*l'emploi du personnel temporaire* (p. 811). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social** [24 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1332 à 1334). — **Suite de la discussion** [25 juin 1971]. — Explication de vote sur l'article unique du projet de loi (p. 1368, 1369). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1155** (cf. supra) [26 octobre 1971] (p. 1815). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières** [28 octobre 1971]. — Discussion générale (p. 1828, 1829). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> A nouveau : **amendement de M. Poudonson tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer cet article additionnel visant à modifier les dispositions de l'article 134 du livre II du code du travail de manière à sauvegarder au maximum le caractère proportionnel de la représentation syndicale des délégués mineurs** (p. 1830) ; Art. 1<sup>er</sup> : **son amendement tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 135 du livre II du code du travail, à remplacer les mots : « ... de travailler depuis six mois au moins dans cette circonscription à la date de l'arrêté de convocation des électeurs... », par les mots : « ... d'être inscrits sur la feuille de la dernière paie effectuée pour cette circonscription avant la date de l'arrêté de convocation des électeurs... »** (p. 1831) ; **amendement de M. Aubry tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 135 du code du travail : « 2<sup>o</sup> Les autres ouvriers du fond d'autres nationalités étrangères justifiant d'un travail effectif de six mois dans les mines en France. »** (ibid.) ; Art. 2 : **son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail : « ... à 60 p. 100 et, en outre, de n'avoir jamais encouru de condamnation pour infraction aux dispositions du présent chapitre ou pour une des infractions visées à l'article 141 du code minier, aux articles 414 et 415 du code pénal ou aux articles L. 5 et L. 6 du code électoral. »** (p. 1832) ; **son amendement tendant, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail (1<sup>o</sup>), à supprimer les mots suivants : « ... remplissant les conditions fixées par l'article 135, alinéa premier »** (ibid.) ; **son amendement tendant, dans le texte des deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>), après les mots : « ouvrier mineur qualifié », à insérer les mots suivants : « ou dans un emploi dont la pratique exige une bonne connaissance des dangers de la mine »** (ibid.) ; **son amendement tendant, à la fin des mêmes alinéas du même texte (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>), à supprimer le mot : « voisines »** (p. 1832, 1833) ; **son amendement tendant, au troisième alinéa du même texte (2<sup>o</sup>), à supprimer les mots suivants : « qu'ils n'aient encouru aucune des condamnations mentionnées aux articles L. 5 et L. 6 du code électoral. »** (p. 1833) ; Art. 3 : **son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 137 a du livre II du code du travail (conditions du maintien en fonctions du délégué mineur atteint, postérieurement à son élection, d'une invalidité permanente supérieure à 60 p. 100 ou d'une affection silicotique)** (ibid.) ; Art. 5 : **son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 154 du livre II du code du travail : « ... Ouvrent droit à indemnisation dans les mêmes conditions que les visites. Un arrêté du ministre chargé du travail et du ministre chargé des mines fixe le mode de répartition... »** (p. 1833, 1834) ; Art. 6 : **observation sur la teneur de l'article (p. 1834).** — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1971]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 : **son amendement tendant à insérer un article additionnel rendant les grandes sociétés passibles d'une taxe sur leurs frais généraux au taux de 10 p. 100 et aménageant, en contrepartie des recettes ainsi obtenues, les limites d'exonération et de décote en faveur des personnes âgées** (p. 2152). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale. — Observations sur la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'implantation de l'annexe de Douai (p. 2449) ; observation sur la formation d'imprimeurs parmi les jeunes disponibles sur place (p. 2450). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1971]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite et fin). — Discussion générale. — Observations sur la situation des industries sidérurgiques du Nord et de la Lorraine (p. 2743 à 2745). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1971]. — SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL. — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION. — Discussion générale. — Observations sur les problèmes de l'emploi et sur l'aggravation du chômage en raison de

la fermeture prochaine d'un certain nombre d'entreprises dans diverses régions de France et dans différents secteurs industriels (p. 2851, 2852). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant **amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale** [13 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2994, 2995). — Discussion des articles. — Art. 2 : **coauteur de l'amendement de M. Aubry tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 332 du code de la sécurité sociale, à introduire la notion de « travail particulièrement pénible »** (p. 3001) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3007). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1174** (cf. supra) [14 décembre 1971] (p. 3019). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière dans les départements d'outre-mer [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3329). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, en deuxième lecture, du **projet de loi relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3343).

**VIVIEN (M. ROBERT-ANDRÉ)**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et du logement (cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas des 20 et 22 juin 1969).

Est entendu lors du débat sur la question orale de M. Jean Lecanuet ayant pour objet les **opérations de rénovation des secteurs vétustes situés dans le centre des agglomérations** [3 juin 1971] (p. 684 à 686). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires** [3 juin 1971]. — Discussion générale (p. 690 à 693). — Sur la question préalable opposée par M. Chauty (p. 694, 695). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'allocation de logement** [21 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1128, 1129). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendements de M. Gargar et de M. Isautier tendant à étendre le bénéfice de l'allocation de logement aux populations des départements d'outre-mer** (p. 1130) ; Art. 7 : **amendement de M. Gaudon tendant à compléter le premier alinéa de cet article de manière à faire participer à l'administration du « Fonds » tous ceux qui sont intéressés à cette gestion** (p. 1131) ; **amendement de Mme Cardot tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa relatif à l'affectation d'une partie des recettes du « Fonds » au logement des personnes âgées en appartements ou maisons individuelles** (p. 1133) ; Art. 17 : **amendement de M. Grand tendant à supprimer cet article relatif aux dispositions pénales pour fraude dans l'obtention de prestations qui ne sont pas dues** (p. 1137). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi**, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relative aux associations foncières urbaines** [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de M. de Félice au troisième alinéa de cet article pour maintenir le bénéfice du droit au maintien dans les lieux en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948** (p. 1140). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation** [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : **amendement de M. Chatelain tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 159 du code de l'urbanisme et de l'habitation (offices publics d'aménagement et de construction)** (p. 1145) ; Art. 3 : **amendement de M. Laucournet tendant à compléter in fine le premier alinéa du texte présenté pour l'article 161 du code de l'urbanisme et de l'habitation par les mots : « ... dans des conditions analogues à celles prévues pour la création des offices publics d'H.L.M. »** (p. 1146) ; Art. 4 : **son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ayant pour objet d'autoriser les offices publics d'aménagement et de construction à recourir à la procédure d'expropriation** (p. 1147) ; Art. 5 ter (nouveau) : **amendement de M. Laucournet tendant, après l'article 5 bis, à insérer un nouvel article relatif à la création d'un organisme consultatif à l'échelon régional** (ibid.) ; Art. 5 quater (nouveau) : **amendements de M. Chatelain et de M. Laucournet tendant, après l'article 5 ter (nouveau), à insérer un article additionnel relatif à une modification de la représentativité au sein des conseils d'administration et des commissions d'attribution des offices publics d'H.L.M.** (p. 1148) ; **son amendement tendant,**

après le paragraphe II bis, à insérer un nouveau paragraphe II ter ainsi rédigé : « II ter. — Sans porter atteinte aux effets découlant de son application antérieure aux sociétés anonymes coopératives d'H.L.M. ayant réalisé des opérations d'accession à la propriété, l'article 178 du code de l'urbanisme et de l'habitation est abrogé. » (p. 1150) ; Art. 7 bis (nouveau) : son amendement tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La participation d'un organisme d'habitations à loyer modéré à la construction d'un immeuble pour le compte d'une société coopérative de construction visée à l'article précédent, ou d'une société civile immobilière constituée sous l'égide de sociétés de crédit immobilier, n'est pas considérée comme l'intervention d'un intermédiaire ou d'un mandataire pour l'application de l'article 257-7<sup>o</sup>-1 du code général des impôts. » (p. 1151) ; Art. 8 : répond à M. Chauvin et à M. Chatelain au sujet des prêts qui peuvent être consentis par les sociétés anonymes de crédit immobilier (p. 1151) ; Après l'article 8 : amendement de M. Chatelain tendant à insérer un article additionnel prévoyant la création d'une caisse autonome des H.L.M. qui doit se substituer à la caisse des prêts aux organismes d'H.L.M. (p. 1152) ; Art. 9 : amendement de M. Chatelain, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 178 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation par la phrase suivante : « Les sociétaires peuvent voter par correspondance. » (p. 1153) ; Art. 13 : son amendement tendant, au paragraphe II de cet article, à compléter in fine comme suit le texte présenté pour le sixième alinéa de l'article 186 du code de l'urbanisme et de l'habitation : « ni aux cessions gratuites de terrain imposées par arrêté préfectoral. » (p. 1154) ; Art. 19 : son sous-amendement tendant, dans le texte présenté pour l'alinéa inséré entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 233 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à remplacer les mots : « contrat de construction », par les mots : « contrat de promotion immobilière » (p. 1156) ; Art. 20 : amendement de M. Laucournet tendant à compléter le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 235 du code de l'urbanisme et de l'habitation par la phrase suivante : « Les représentants des organismes d'habitations à loyer modéré seront associés à la gestion de ce fonds » (p. 1156, 1157) ; Art. 22 : amendement de M. Laucournet tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du deuxième alinéa du paragraphe III de cet article : « Les paiements réglés antérieurement par les associés à titre d'apport, notamment sous forme de souscription d'actions, et les paiements réglés par lesdits associés au titre de remboursement des annuités d'emprunts sont déduits de cette valeur. » et son sous-amendement tendant à rédiger comme suit la fin de ce texte modificatif : « ... et les paiements, réglés par lesdits associés au titre de l'amortissement du capital compris dans les annuités d'emprunts, sont déduits de cette valeur. » (p. 1158) ; amendement de M. Laucournet tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe IV de cet article de façon à maintenir dans leurs droits antérieurs les occupants qui ne choisissent ni l'accession à la propriété, ni la location pure et simple (ibid.) ; Art. 23 : amendement de M. Laucournet tendant à supprimer cet article (abrogation de l'article 203 du code de l'urbanisme et de l'habitation et garantie des collectivités locales pour les prêts consentis) (p. 1159) ; Art. 23 bis (nouveau) : son amendement tendant à insérer un article additionnel visant à exonérer du paiement de la T. V. A., les sociétés de crédit immobilier et les sociétés coopératives de construction visées à l'article 202 du code de l'urbanisme et de l'habitation (ibid.) ; Art. 25 : son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les articles 1<sup>er</sup> à 4, 7, 8 et 20 entreront en vigueur à la date... » (ibid.) ; Art. 17 (seconde délibération) (p. 1159, 1160). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés et travaux définis par l'article 1779-3<sup>o</sup> du code civil [21 juin 1971]. — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> : amendement de M. Armengaud tendant à rédiger comme suit le début du dernier alinéa de cet article : « Toutefois, dans le cas où le marché le prévoit, la retenue de garantie stipulée contractuellement... » (p. 1162) ; Art. 2 : amendement de M. Armengaud tendant à compléter cet article par deux nouveaux alinéas relatifs au règlement des litiges en matière d'exécution des travaux du bâtiment (p. 1162, 1163). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière [22 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1215, 1216). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1522) ; répond à M. Gargar (p. 1523). — Intervient dans la discus-

sion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré, modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1524, 1525). — Discussion des articles. — Art. 22 : son amendement tendant, au paragraphe IV de cet article, à supprimer les mots : « et du montant des paiements qu'ils auront réglés au titre de l'amortissement du capital compris dans les annuités d'emprunt, » et les mots : « et ces paiements », compris dans la même phrase (p. 1526). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à diverses opérations de construction (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1528). — Discussion des articles. — Art. 3 ter : répond à M. Molle sur l'application du texte à la division d'immeubles non bâtis (p. 1529) ; Art. 3 decies : son amendement tendant à supprimer cet article et à en reporter les dispositions à l'article 32 (cas des sociétés qui n'ont pas de règlement de copropriété et pour lesquelles, par conséquent, il ne peut y avoir de division par lots) (p. 1530) ; Art. 7 : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le transfert de propriété par la société à un associé, s'il résulte d'une convention distincte du contrat de société, s'opère conformément aux dispositions de l'article 1601-3 du code civil. Si la société n'a pas confié à un promoteur immobilier la réalisation de son programme de construction, la conclusion d'un tel contrat est obligatoire ; ce contrat doit en outre être conforme aux dispositions de l'article 9 ci-après. » (p. 1531) ; Art. 18 : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Tout contrat par lequel une personne s'oblige envers le maître de l'ouvrage à faire procéder pour un prix convenu au moyen de contrats de louage d'ouvrage à la construction d'un immeuble d'habitation ou d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation en une qualité autre que celle de vendeur ou que celles qui sont visées au 3<sup>o</sup> de l'article 1779 du code civil est soumis aux règles des articles 1831-1 à 1831-5 du même code, ainsi que celles du présent chapitre. » (p. 1532, 1533) ; Art. 29 bis : son amendement de coordination tendant à supprimer cet article dont les dispositions figurent déjà dans l'article 4 de la loi sur les H.L.M. (p. 1533) ; Art. 32 : son amendement tendant à compléter in fine cet article par un paragraphe III (cf. supra art. 3 decies) (p. 1534) ; Art. 33 : son amendement tendant : 1<sup>o</sup> à supprimer les mots : « ... premier bis... » dans la première phrase du deuxième alinéa de cet article ; 2<sup>o</sup> à supprimer la fin du deuxième alinéa, après les mots : « ... présente loi... » ; 3<sup>o</sup> à compléter cet article in fine par un alinéa ainsi rédigé : « Un règlement d'administration publique déterminera la date d'effet et les conditions dans lesquelles les dispositions du titre 1<sup>er</sup> bis seront appliquées aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi. » (ibid.). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1535). — Art. 9 : son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 de la loi du 26 juillet 1962, à remplacer les mots : « douze ans », par les mots : « quatorze ans » (p. 1537) ; Art. 11 : son amendement tendant : 1<sup>o</sup> au premier alinéa, à remplacer les mêmes mots qu'à l'article 9 ci-dessus ; 2<sup>o</sup> au deuxième alinéa, à remplacer les mots : « quatre ans », par les mots : « six ans » (ibid.). — Art. 18 : son amendement tendant, au paragraphe I, dans le texte présenté pour le 1-6<sup>o</sup> de l'article 72 de la loi d'orientation foncière, après les mots : « services publics », à insérer les mots : « industriels ou commerciaux » (p. 1538) ; Art. 19 bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans la loi d'orientation foncière un article 69 bis ainsi rédigé : Art. 69 bis. — Nonobstant toutes dispositions contraires relatives au secret professionnel, l'administration fiscale est tenue de communiquer aux maires le montant des sommes dues et payées à leur commune par chaque redevable de la taxe locale d'équipement. » (ibid.) ; répond à l'observation de M. de Montalembert sur les difficultés pouvant surgir lors du règlement des successions ou des partages (p. 1540). — Intervient dans la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3<sup>o</sup> du code civil (urgence déclarée) [30 juin 1971]. — Discussion générale (p. 1549, 1550). — Intervient dans la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. —

EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Répond aux observations présentées par les divers orateurs (p. 2725 à 2729). — Répond à la question orale de M. Paul Guillard sur l'octroi des **primes à la construction** [14 décembre 1971] (p. 3013, 3014).

**VIVIER** (M. EMILE) [Eure-et-Loir].

**Elu Sénateur le 26 septembre 1971.**

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées [6 octobre 1971].

**Interventions :**

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions** [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2970, 2971). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1971**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1971]. — Discussion des articles. — Art. 10 *ter* : observations sur la teneur de cet article relatif à l'assujettissement de la plupart des coopératives agricoles à la patente ou à la taxe professionnelle (p. 3046 à 3048).

**VOYANT** (M. JOSEPH) [Rhône].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation [22 juin 1971].

*Est nommé secrétaire* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

**W**

**WAZIERES** (M. RAYMOND DE) [Somme].

*Est nommé membre suppléant* de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'allocation de logement [22 juin 1971].

*Est nommé membre* de la commission des affaires sociales [6 octobre 1971].

**Y**

**YVER** (M. MICHEL) [Manche].

*Est nommé membre* de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [6 octobre 1971].

**Dépôts législatifs :**

*Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord

entre le Gouvernement de la République française et le conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, relatif au siège du conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, signé à Paris le 15 mai 1970 [8 décembre 1971] (n° 71).

*Rapport* fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, de l'accord financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970 [16 décembre 1971] (n° 112).

**Interventions :**

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1972**, adopté par l'Assemblée nationale [2 décembre 1971]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des crédits. — Art. 17 : explication de vote (p. 2627, 2628). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, relatif au siège du Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, signé à Paris le 15 mai 1970** [10 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 2949, 2950). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, du protocole financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970** [20 décembre 1971]. — Discussion générale (p. 3337 à 3339).

**YVON** (M. JOSEPH) [Morbihan].

*Est nommé vice-président* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

*Est nommé délégué suppléant* représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971].

**Dépôt législatif :**

*Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (marine marchande), sur le projet de finances pour 1972, adopté par l'Assemblée nationale [18 novembre 1971] (n° 29).

**Z**

**ZWICKERT** (M. CHARLES) [Haut-Rhin].

*Est nommé membre* de la commission des affaires économiques et du Plan [6 octobre 1971].

# TABLE ANALYTIQUE

## A

### ABATTOIRS DE LA VILLETTE

Voy : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 103, 104, 110.

Voy. : SÉNAT (COMMISSIONS D'ENQUÊTE).

**ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à l'assurance des travailleurs de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles* [15 juillet 1971. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971. — *J. O.*, Lois et décrets du 15 juillet 1971. — *J. O.*, séance du 6 octobre 1971] (I, n° 417). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [26 octobre 1971]. — Rapport par M. Robert Soudant [28 octobre 1971] (I, n° 14). — **Discussion** [4 novembre 1971] (p. 1846 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Robert Soudant, rapporteur ; Max Monichon, rapporteur pour avis ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Pierre Brun ; Paul Guillard ; André Aubry. — *Discussion des articles* (p. 1858 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). — Les articles 1140 à 1150 du code rural sont réservés (p. 1861). — Art. 1151 du code rural (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1151 du code rural : « *Art. 1151.* — Les employeurs de salariés agricoles doivent contracter une assurance contre les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles encourus par ces salariés. Cette assurance devra garantir aux salariés intéressés une protection équivalente à celle prévue par le régime général de la sécurité sociale. Les employeurs ayant déjà contracté une assurance à cet effet pourront demander, le cas échéant, la modification des contrats en cours. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1866) par scrutin public (n° 3). — Amendement rédactionnel au début de l'article 1<sup>er</sup> par M. Robert Soudant, rapporteur, adopté (p. 1867). — Les articles précédemment réservés du code rural sont examinés (p. 1867 et suiv.). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1144 du code rural afin que les gens de maison travaillant au lieu de l'exploitation entrent dans le champ d'application de la loi (p. 1867), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier l'alinéa 8<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 1144 du code rural afin de préciser que les métayers entrent dans le champ d'application de la loi (*ibid.*) ; observations ; adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier le début du texte présenté pour l'alinéa 9<sup>o</sup> de l'article 1144 du code rural afin de viser les apprentis sous contrat d'apprentissage et les stagiaires (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1144 du code rural par un 10<sup>o</sup> alinéa concernant les gens de maison pour un accident du travail survenant à l'occasion d'une activité agricole accessoire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant, dans le pre-

mier alinéa du texte présenté pour l'article 1146 du code rural, à supprimer les mots : « ... salariée ou... » (p. 1863), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à supprimer le texte présenté pour l'article 1148 du code rural comme faisant double emploi avec l'article 1168 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa du texte présenté pour l'article 1149 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à supprimer, au début du texte présenté pour l'article 1150 du code rural, la référence à l'article L. 468 relatif à la faute inexcusable de l'employeur et la référence à l'article 471 du code de la sécurité sociale sur les droits de la victime en cas de poursuites pénales (*ibid.*), observations, l'article 1150 du code rural et l'amendement sont réservés (p. 1869). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à insérer, après le texte présenté pour l'article 1150 du code rural, un article 1150-1 nouveau relatif à la majoration de l'indemnité dans le cas d'accident dû à une faute inexcusable (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Henriet tendant à supprimer la disposition relative à la responsabilité sur son patrimoine personnel de l'employeur pour faute inexcusable (*ibid.*), observations, l'amendement est retiré et le sous-amendement n'a plus d'objet (p. 1870). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à insérer un article 1150-2 nouveau du code rural relatif aux droits de la victime en cas de poursuites pénales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — L'article 1150 du code rural et l'amendement s'y rapportant, précédemment réservés, sont adoptés (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1152 du code rural, relatif à la compétence des caisses départementales et pluridépartementales de mutualité sociale agricole (*ibid.*), observations, l'article 1152 du code rural et l'amendement sont réservés (p. 1871). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1153 du code rural relatif à la compétence de la caisse centrale de mutualité sociale agricole (*ibid.*) et amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1153 du code rural par un alinéa disposant que : « Des décrets pris sur le rapport du ministre de l'agriculture pourront organiser en tout ou en partie la décentralisation des opérations de liquidation et de versement des prestations dues au titre des régimes de protection sociale des salariés agricoles. » (*ibid.*). — L'amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1152 du code rural (précédemment réservé) et l'amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1153 du code rural sont retirés (p. 1871) et l'amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1153 du code rural, est adopté (*ibid.*). — La suite de l'examen de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi est réservée (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier l'article 7 afin de reporter d'un an, soit au 1<sup>er</sup> janvier 1974, l'entrée en vigueur de la présente loi (*ibid.*) et sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à compléter l'amendement par un nouvel alinéa disposant : « Toutefois le délai fixé à l'article 1188 dans sa rédaction antérieure à la présente loi pour l'introduction des demandes en révision d'indemnité ou pour la prise en charge des soins et le versement de l'indemnité journalière en cas de rechute ne sera pas opposable aux victimes d'accidents du travail survenus ou de maladies professionnelles constatées postérieurement au 31 décembre 1971 » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, est retiré (p. 1872) et le sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, n'a plus d'objet (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (précédemment réservé, suite). — Amendement par

M. Robert Soudant, rapporteur, tendant, après le texte présenté pour l'article 1153 du code rural, à insérer un article 1153-1 nouveau reprenant et complétant les dispositions relatives aux ressources du régime que le projet de loi avait prévues dans l'article 1160 (p. 1872), observations, adoption (p. 1873). — L'art. 1155 du code rural est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 1157 du code rural : « Art. 1157. — Le ministre de l'agriculture fixe, après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole, le taux des cotisations forfaitaires pour certaines catégories de travailleurs occasionnels, et notamment pour les exploitants agricoles qui occupent occasionnellement un emploi salarié chez un autre exploitant agricole » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer les mots : « après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole » par les mots : « après avis du comité national de prévention » (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement (p. 1874) et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au texte présenté pour l'article 1159 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Robert Soudant, rapporteur, au texte présenté pour l'article 1160 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au remboursement des sommes dues en application des articles 1177 et 1178 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1875). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier le début du texte présenté pour l'article 1163 du code rural relatif à la déclaration d'accident qui doit être faite par l'employeur « soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un de ses préposés » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 1163 du code rural par un alinéa ainsi conçu : « La victime ou ses ayants droit peuvent déclarer l'accident ou la maladie professionnelle jusqu'à expiration de la deuxième année qui suit ledit accident ou la première constatation médicale de la maladie professionnelle » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1876). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à insérer, après le texte présenté pour l'article 1165 du code rural relatif à l'enquête sur un accident susceptible d'entraîner la mort ou une incapacité permanente, par les dispositions suivantes : « L'enquête est contradictoire ; la victime ou ses ayants droit peuvent se faire assister. Un expert technique peut être désigné dans les conditions fixées par décret en vue d'assister l'agent enquêteur. Le procès-verbal de l'agent assermenté fait foi jusqu'à preuve du contraire. La caisse doit adresser copie du procès-verbal d'enquête à la victime ou à ses ayants droit » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1877). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à insérer, après le texte présenté pour l'article 1165 du code rural, un article 1165-1 nouveau étendant aux cas d'accident mortel les dispositions de l'article L. 477 du code de la sécurité sociale relatif aux modalités d'autopsie (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Darras tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1166 du code rural afin d'instaurer par la loi plutôt que par les textes d'application une procédure de conciliation avant le recours devant les juridictions contentieuses prévu à l'article 1167 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1169 du code rural relatif au rôle de la caisse centrale et des caisses départementales et pluridépartementales de mutualité sociale agricole (*ibid.*), observations, adoption (p. 1879). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 1170 du code rural relatif à la composition et au rôle du comité technique national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés agricoles (*ibid.*), observations, adoption (p. 1880). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1171 du code rural relatif au rôle des comités techniques départementaux de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles agricoles (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier pour harmonisation le texte présenté pour l'article 1172 du code rural afin de créer, à la place d'un fonds unique de prévention, un fonds autonome de prévention dans chaque caisse (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1155 du code rural (précédemment réservé). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1155 du code rural afin que le ministre de l'agriculture recueille l'avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole avant de fixer le taux des cotisations (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1175 du code rural relatif aux dispositions concernant les poursui-

tes disciplinaires à l'encontre des praticiens (*ibid.*), observations, adoption (p. 1881). — Deux amendements rédactionnels par M. Robert Soudant, rapporteur, respectivement à la fin du troisième alinéa et à la fin du dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1777 du code rural (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1178 du code rural par le nouvel alinéa suivant : « Ce remboursement ne pourra, d'autre part, être supérieur au montant annuel des cotisations relatives au personnel en service à la date de l'accident du travail » et sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit la fin du texte présenté pour compléter l'article 1178 du code rural : « ... être supérieur à un montant fixé par décret. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 2 (p. 1882). — L'alinéa introductif est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du début du texte présenté pour l'article 1234-19 du code rural afin de préciser que l'exploitant souscrit le contrat d'assurance complémentaire auprès du même organisme que celui qui assure les risques obligatoires (*ibid.*), observations, adoption (p. 1883). — Amendement par M. Paul Guillard tendant à modifier le texte présenté pour l'article 1234-19 afin d'étendre l'assurance facultative aux accidents de la vie privée et à modifier en conséquence le titre du chapitre IV (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 1439-20 du code rural afin que tous les organismes pratiquant l'assurance obligatoire soient habilités à pratiquer l'assurance complémentaire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier le texte présenté pour l'article 1234-21 du code rural afin de permettre le cumul des prestations du régime obligatoire et du régime complémentaire dans la limite du montant de la rente à 100 p. 100 (p. 1884), observations, adoption (*ibid.*). — L'alinéa introductif de l'article 2 précédemment réservé est adopté (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Le premier alinéa de l'article 3 est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 3, à introduire des dispositions nouvelles complétant l'article 1001 du code rural afin de préciser que la caisse centrale de la mutualité sociale agricole regroupe la caisse centrale d'allocations familiales mutuelle agricole, la caisse centrale de secours mutuels agricoles et la caisse nationale d'assurance vieillesse agricole (p. 1885), sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat tendant : 1° Dans le premier alinéa de l'amendement, à ajouter : « notamment » après : « elle est mise en œuvre » ; 2° A rédiger comme suit le début du deuxième alinéa : « Dans des conditions fixées par décret, la caisse centrale... » (*ibid.*), observations, le sous-amendement et l'amendement sont adoptés (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à introduire avant le texte présenté pour l'article 1045 du code rural la disposition suivante : « Art. 1024. — Sont affiliées obligatoirement aux assurances sociales agricoles les personnes énumérées à l'article 1144, alinéas 1° à 7°, 9° et 10° [salariés agricoles] » (p. 1886), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 3, à insérer des dispositions complétant l'article 1031 du code rural ainsi conçues : « Le ministre de l'agriculture fixe, après avis de la caisse centrale de mutualité sociale agricole, le taux des cotisations forfaitaires pour certaines catégories de travailleurs occasionnels et notamment pour les exploitants agricoles qui occupent occasionnellement un emploi salarié chez un autre exploitant agricole. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant, dans le texte de l'amendement à supprimer les mots : « Après avis de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole. » (*ibid.*), observations, le sous-amendement et l'amendement sont adoptés (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillard tendant, après le texte présenté pour l'article 1234, du code rural, à insérer une disposition supprimant dans l'article 1234-8 les termes : « ou à un organisme de mutualité sociale agricole » et, en conséquence, à insérer la mention : « 1234-8 » à la fin du premier alinéa de l'article 3, afin de retirer le droit aux organismes de mutualité sociale agricole de gérer les ressources des exploitants agricoles (*ibid.*), observations adoption (p. 1887). — Le premier alinéa de l'article 3, précédemment réservé, est examiné (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à modifier, en conséquence des amendements adoptés, la liste des articles du code rural modifiés ou remplacés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au même alinéa, par M. Robert Soudant, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Soudant, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de

la fin du premier alinéa de cet article, observations, adoption (p. 1888). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Soudant, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant à compléter *in fine* cet article par le nouvel alinéa suivant : « Après la date de promulgation de la présente loi, aucun contrat dont l'échéance serait postérieure au 31 décembre 1973 ne pourra être souscrit ou renouvelé » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillard tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de prévoir une indemnisation des sociétés mutuelles agricoles et à mettre cette indemnisation à la charge de l'Etat (*ibid.*) et amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant également à une nouvelle rédaction de cet article afin de prévoir une indemnisation des sociétés mutuelles agricoles (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. Paul Guillard aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1889) et irrecevabilité de l'amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 16 *bis* (nouveau). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant, après l'article 16, à insérer un article additionnel 16 nouveau excluant du nouveau régime les salariés agricoles des départements d'outre-mer qui sont déjà couverts par le régime général de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Nuninger tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article concernant les assurés des professions agricoles et forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, afin de faire expressément référence au code des assurances sociales du 1<sup>er</sup> juillet 1911 et d'étendre aux membres de la famille qui ont qualité de salarié le bénéfice des prestations du régime accidents du travail (p. 1890), observations, adoption de l'amendement modifié (p. 1891). — Art. 18 (nouveau). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur, tendant, après l'article 17, à insérer un article additionnel 18 nouveau ainsi rédigé : « Les textes réglementaires à intervenir pour l'application de la présente loi, à l'exclusion de ceux prévus à l'article 2, sont pris après consultation de la caisse centrale de mutualité sociale agricole » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer les mots : « après consultation de la caisse centrale de mutualité sociale agricole », par les mots : « après consultation de la section compétente du conseil supérieur des prestations sociales agricoles » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Hubert d'Andigné ; André Aubry ; Pierre Carous ; Jean Collety ; Etienne Dailly ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales ; Jacques Descours Desacres ; Paul Guillard ; Jacques Henriot ; Jean Mézard ; Max Monichon, rapporteur pour avis ; Geoffroy de Montalembert ; Marcel Nuninger ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Robert Soudant, rapporteur ; Robert Schwint ; René Tinant. — *Explications de vote* : MM. Jacques Pelletier ; Claudius Delorme ; Hubert d'Andigné ; Paul Guillard ; René Tinant ; Robert Schwint ; André Aubry ; Geoffroy de Montalembert. — Sur l'ensemble (p. 1892) et par scrutin public (n° 4), rejet (p. 1892). — REJET (n° 9).

**ACCIDENTS DU TRAVAIL (RESPONSABILITE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1139.

**ACCORDS DE BRUXELLES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1117.

**ACCORDS INTERNATIONAUX.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ADDUCTIONS D'EAU.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ADMINISTRATIONS CENTRALES.** — Voy. : MAGISTRATS.

**ADMINISTRATION PENITENTIAIRE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**AERONAUTIQUE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1118, 1147.

**AEROPORT DE PARIS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**AEROPORT DE TOUSSUS-LE-NOBLE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1165.

**AEROTRAIN.** — Voy. : LOIS DE FINANCES

**AFFAIRES CULTURELLES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**AEROTRAIN CERGY—PONTOISE—DEFENSE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1150.

**AFFAIRES ETRANGERES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**AGENCE DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE-CORSE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1160.

**AGENCE FRANCE-PRESSE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**AGREES.** — Voy. : ARCHIVES.

**AGRICULTURE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1117.

**AIDES FINANCIERES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### AIDE JUDICIAIRE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, instituant l'aide judiciaire.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 octobre 1971. — Voy. : Impressions n° 1770, 1991, 491. — **Transmission au Sénat** [12 octobre 1971] (I, n° 7). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [21 octobre 1970]. — Rapport par M. Lucien de Montigny [16 novembre 1971] (I, n° 25). — **Discussion** [18 novembre 1971] (p. 2078 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; André Armengaud, rapporteur pour avis ; Jacques Eberhard ; André Mignot ; Jean Sauvage ; Edouard Le Bellegou ; Guy Petit ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 2087 et suiv.). — Art. 6 (p. 2087). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à remplacer, au premier alinéa de l'article 6, le mot : « bénéficiaire » par les mots : « peuvent bénéficier » afin de marquer que l'admission à l'aide judiciaire est un droit éventuel (*ibid.*) et amendement par M. Henri Caillavet tendant, au premier alinéa du même article, à remplacer le mot : « bénéficiaire », par les mots : « pourront bénéficier » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet, adoption de l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 6 par la phrase suivante : « Elle peut être accordée pour l'ensemble ou pour partie du procès » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2088). — Amendement rédactionnel au troisième alinéa de l'article 6 par M. Lucien de Montigny, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 2089). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa dont les dispositions seront reportées à l'article 6 *bis* (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 6 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel 6 *bis* nouveau ainsi conçu : « L'aide judiciaire peut être accordée aux personnes physiques de nationalité française. Elle peut l'être exceptionnellement aux personnes morales à but non lucratif ayant leur siège en France. Elle peut être accordée aux étrangers ayant leur résidence habituelle en France. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux ressources plafond pour l'obtention de l'aide totale ou de l'aide partielle et au rôle du bureau d'aide judiciaire (*ibid.*), sous-amendement par M. Jacques Eberhard tendant à compléter *in fine* l'amendement par un nouvel alinéa disposant que les plafonds sont révisés dans les mêmes proportions que celles fixées pour le S. M. I. C. (*ibid.*) ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de renvoyer à un décret le soin de moduler les critères d'admission à l'aide partielle (*ibid.*) et amendement par M. Marcel Martin, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa afin de préciser les correctifs pour charges de famille qui seraient égaux à 10 p. 100 des chiffres précités par enfant à charge

dans la limite du double desdits chiffres (p. 2090); observations, adoption de l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur (p. 2091), l'amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*), observation, l'amendement par M. Marcel Martin, rapporteur pour avis, est rejeté (p. 2092), le sous-amendement par M. Jacques Eberhard est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 7 bis (*ibid.*). — Amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction de cet article disposant que l'aide judiciaire est accordée au demandeur, sous certaines conditions, et au défendeur (*ibid.*), amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du même article et amendement par M. Henri Caillavet tendant aussi à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Henri Caillavet est retiré (*ibid.*), adoption partielle des amendements par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, et par M. Lucien de Montigny, rapporteur (p. 2093). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de l'article 10, par M. Lucien de Montigny, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer, au troisième alinéa de l'article 10, l'exclusion des juridictions pénales du domaine de l'aide judiciaire (*ibid.*), observation, retrait (p. 2094). — Art. 15-1 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 15-1, alinéa précisant la nature des procédures ou actes auxquels s'applique l'extension de plein droit de l'aide judiciaire (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 15-3 (*ibid.*). — L'article est réservé. — Art. 17 (p. 2095). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer, dans le deuxième alinéa de l'article 17, les mots : « ou à celle des tribunaux départementaux des pensions », amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer au cinquième alinéa les mots : « ou à celle des cours régionales des pensions » et amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer au dernier alinéa, les mots : « ou la commission spéciale de cassation des pensions » (*ibid.*), les trois amendements ayant pour but de soustraire les régimes spéciaux du champ d'application de la présente loi, observations, les trois amendements sont adoptés (*ibid.*). — Art. 21-1 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de la première phrase du premier alinéa de cet article afin de préciser comment les bureaux d'aide sociale seront composés (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 2096); amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa précisant la composition des bureaux d'aide judiciaire établis près de la Cour de Cassation et près le Conseil d'Etat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 21-2 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer cet article aux termes duquel « Le bureau d'aide judiciaire décide de l'admission au bénéfice de l'aide judiciaire en application des articles 6, 7, 7 bis et 15-3 de la présente loi », observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter l'article 21-2 par un nouvel alinéa disposant qu'en cas d'aide partielle, le bureau d'aide judiciaire fixe le montant de la contribution du bénéficiaire entre 200 et 1.500 francs (*ibid.*), l'amendement est réservé ainsi que l'article 21-2 (p. 2097). — Art. 21-3 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à l'appréciation des ressources du demandeur par le bureau d'aide judiciaire (*ibid.*); amendement par M. Henri Caillavet tendant à supprimer les mots : « à défaut de justification suffisante », dans la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 21-3 ainsi conçue : « Il [le bureau] pourra, à défaut de justification suffisante, avoir égard aux éléments extérieurs du train de vie. » (*ibid.*); amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 21-3, alinéa relatif à la prise en considération des biens même non productifs de revenus (*ibid.*); amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à remplacer les termes : « Il pourra, en outre, tenir compte de la valeur... », par les termes : « Il est, en outre, tenu compte de la valeur... », au début du deuxième alinéa de l'article 21-3 (*ibid.*); amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant, après le deuxième alinéa, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Lorsque l'action en justice pour laquelle l'aide judiciaire est demandée concerne les intérêts communs d'un ménage, il est tenu compte de l'ensemble des ressources des époux, ainsi qu'éventuellement de celles des ascendants et descendants vivant au foyer. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer les mots : « ainsi qu'éventuellement de celles des ascendants et descendants vivant au foyer. » (*ibid.*); observations, retrait

de l'amendement par M. Henri Caillavet au premier alinéa (*ibid.*), le premier amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa est adopté (*ibid.*); observations, le second amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, au début du deuxième alinéa est retiré (*ibid.*); l'amendement de M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa est adopté (*ibid.*); observations, le sous-amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, est retiré (*ibid.*); l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant, après le deuxième alinéa, à insérer un alinéa nouveau est adopté avec modifications (p. 2098). — Art. 21-4 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à supprimer cet article relatif à l'aide judiciaire accordée à titre exceptionnel, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer la référence à l'article 7 bis, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 21-7 (*ibid.*). — Observations sur l'indemnisation des auxiliaires de justice, avocat, avoué, huissier de justice (p. 2098 et 2099). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'indemnisation des auxiliaires de justice, distinguant l'aide totale et l'aide partielle (p. 2099), observations; sous-amendement par M. Jacques Eberhard tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte de l'amendement, alinéa relatif à l'indemnité à verser aux avocats en cas d'aide partielle (p. 2101), observations, rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 15-3 (précédemment réservé). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer le mot « forfaitaire » puisque la contribution du bénéficiaire n'est pas forfaitaire (p. 2101), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à la rédaction suivante du deuxième alinéa de l'article 15-3 : « L'aide judiciaire partielle laisse à son bénéficiaire la charge d'une contribution déterminée par le bureau d'aide judiciaire », retrait (*ibid.*). — Art. 21-8 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination (*ibid.*) et amendement par M. Henri Caillavet tendant à une nouvelle rédaction du même article relatif à l'indemnité due à l'avocat en cas d'aide totale ou d'aide partielle (p. 2102), observations, adoption de l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur (*ibid.*), l'amendement par M. Henri Caillavet devient sans objet (*ibid.*). — Art. 21-9 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions précédentes n'empêchent pas le bénéficiaire de l'aide judiciaire de consentir à son avocat, à la fin du procès, des honoraires déterminés. » (*ibid.*); amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'indemnité versée par l'Etat et la contribution due par le bénéficiaire, sont exclusives de toute autre rémunération. Les honoraires ou émoluments ainsi que les provisions reçues à ce titre, avant l'admission à l'aide judiciaire, par l'avocat et les officiers publics ou ministériels qui prêtent leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire, viennent en déduction de l'indemnité et de la contribution prévues à l'article 21-7 (nouveau) de la présente loi. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Eberhard tendant, dans le dernier alinéa de l'amendement, à supprimer *in fine* les mots : « et de la contribution prévues à l'article 21-7 (nouveau) de la présente loi » (*ibid.*); amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa : « Les honoraires ou émoluments ainsi que les provisions versées à ce titre, avant l'admission à l'aide judiciaire, par son bénéficiaire, viennent en déduction de l'indemnité forfaitaire. » (*ibid.*); observations, l'amendement par M. Henri Caillavet est rejeté (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, est adopté avec modifications, l'amendement par M. Jacques Eberhard est retiré ainsi que l'amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 21-10 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article 21-10 : « Ces honoraires ne peuvent être exigés qu'après l'exécution de la condamnation et avec l'autorisation du bâtonnier de l'ordre auquel appartient l'avocat. » (p. 2103) et sous-amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à remplacer le mot : « exigés », par le mot : « demandés » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 25-A (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 25-A par la phrase suivante : « Le bâtonnier ou le président de l'organisme professionnel peut, le cas échéant, ratifier l'accord intervenu entre le bénéficiaire de l'aide judiciaire et l'avocat ou l'office public ou ministériel qui a accepté de lui prêter son concours. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Eberhard tendant à compléter le dernier alinéa de l'article 25-A afin de prévoir le cas où l'avoué n'est que consulté (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). —

Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de l'article 25-A : [l'avocat ou l'avoué qui prêtaient leur concours] « doivent continuer de le lui prêter. Ils ne pourront en être déchargés qu'exceptionnellement et dans les conditions fixées par le bâtonnier ou par le président de l'organisme dont ils dépendent » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2104). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « à moins qu'elle ne bénéficie elle-même de l'aide judiciaire » dans le premier alinéa ainsi conçu : « Si le bénéficiaire de l'aide judiciaire n'est pas condamné aux dépens, ceux-ci sont recouverts par l'Etat sur la partie condamnée, à moins qu'elle ne bénéficie elle-même de l'aide judiciaire. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 33 (p. 2105). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer, au deuxième alinéa de l'article 33, les mots : « les majorations pour charges de famille prévues à l'article 7 », qui ne sont pas à fixer par décret en Conseil d'Etat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation le troisième alinéa de l'article 33, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 33 bis nouveau. — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 33, un article additionnel 33 bis nouveau ainsi conçu : « La présente loi ne modifie pas les conditions et les modalités d'admission à l'aide judiciaire prévues par des textes spéciaux au profit de certaines catégories de personnes » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 34 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « toutes dispositions législatives contraires à celles de la présente loi et notamment », au début de cet article qui sera rédigé en ces termes : « Sont abrogés : » (p. 2106), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud, rapporteur pour avis ; Pierre Carous ; Jacques Eberhard ; Pierre de Félice ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edouard Le Bellegou ; Pierre Marcihacy ; Lucien de Montigny, rapporteur ; Guy Petit ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Explication de vote* : M. Jacques Eberhard. — Sur l'ensemble (p. 2106), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 13).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, le 10 décembre 1971. — Voy. : Impressions, n° 2063, 2101, 528.

#### Deuxième transmission au Sénat [13 décembre 1971] (I., n° 90).

— Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Lucien de Montigny [14 décembre 1971] (I., n° 92). — **Discussion** [15 décembre 1971] (p. 3130 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Lucien de Montigny, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3131 et suiv.). — Art. 6. — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « bénéficient », par les mots : « peuvent bénéficier » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer la phrase : « Elle peut être accordée en cours d'instance », par la phrase : « Elle peut être accordée pour tout ou partie du procès. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3132). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant, dans le troisième alinéa du même article, à remplacer les mots : « ainsi que les étrangers dans les conditions prévues par les conventions internationales », par les mots : « ainsi que les étrangers ayant leur résidence habituelle en France » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3133), l'amendement est repris par M. Jacques Eberhard, observations, rejet (*ibid.*). — Art. 7 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture et tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « En matière de cassation » par les mots : « Devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3134). — Art. 21-3 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture et à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Il est tenu compte... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à reprendre le troisième alinéa du texte adopté en première lecture, alinéa relatif à la prise en considération de l'ensemble des ressources des époux lorsque l'action en justice concerne les intérêts communs d'un ménage (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. 21-7 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'avocat chargé de prêter son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire totale perçoit de l'Etat une indemnité forfaitaire à titre

de remboursement légal de ses frais et dépens. Le montant de cette indemnité est fixé par le bureau d'aide judiciaire, conformément à un barème institué par décret, selon l'importance des tâches incombant à l'avocat, et dont le taux ne pourra dépasser 600 francs. Ce taux pourra être révisé par une disposition de la loi de finances. En cas d'aide judiciaire partielle, l'avocat perçoit de l'Etat une fraction de ladite indemnité forfaitaire et, du bénéficiaire, une contribution dont le montant est déterminé par le bureau d'aide judiciaire, dans des limites fixées par décret. Les officiers publics et ministériels qui prêtent leur concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire totale perçoivent de l'Etat une indemnité forfaitaire. En cas d'aide judiciaire partielle, ils perçoivent de l'Etat une fraction de ladite indemnité, l'autre fraction étant versée par le bénéficiaire à titre de contribution. » (p. 3135) et sous-amendement par M. Edouard Le Bellegou tendant, à la fin du deuxième alinéa du texte ainsi présenté, à remplacer les mots : « dans des limites fixées par décret », par les mots : « en fonction de la nature de l'affaire et des ressources du bénéficiaire. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Eberhard tendant à une nouvelle rédaction du même article 21-7 (*ibid.*) ; observations, les deux premiers alinéas de l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, sont adoptés, le sous-amendement par M. Edouard Le Bellegou est repoussé, le troisième alinéa de l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, est réservé (p. 3137). — Art. 21-8 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'attribution d'une indemnité forfaitaire de l'Etat aux officiers publics et ministériels dont l'intervention dans l'instance est requise (*ibid.*), amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de limiter à l'avoué près la cour d'appel, l'huissier de justice et le greffier le nombre des officiers ministériels susceptibles de recevoir une indemnité (p. 3138), observations, adoption de l'amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, modifié (*ibid.*), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*) et le troisième alinéa précédemment réservé de l'article précédent devient sans objet (*ibid.*). — Art. 21-9 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de cet article, observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. 25-A (p. 3139). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à reprendre pour les deuxième et troisième alinéas de cet article, le texte adopté en première lecture (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid.*). — Deux amendements de coordination par M. Lucien de Montigny, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jacques Eberhard ; Jean-Marie Girault ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edouard Le Bellegou, André Mignot ; Lucien de Montigny, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3139), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 30). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 18 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2136, 2175, 553.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [15 décembre 1971] (p. 3139). — Election des membres de la commission (p. 3140). — Rapport par M. Lucien de Montigny [17 décembre 1971] (I., n° 126). — **Discussion** [18 décembre 1971] (p. 3301 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3301 et suiv.). — Art. 21-8 (p. 3302). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'avoué près la cour d'appel qui prête son concours au bénéficiaire de l'aide judiciaire perçoit une indemnité fixée selon les règles prévues à l'article 21-7. L'huissier de justice et le greffier titulaire de charge perçoivent de l'Etat une indemnité forfaitaire » (*ibid.*). — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 42, alinéa 11, du règlement du Sénat, sur l'ensemble du projet de loi dans le texte adopté par la commission mixte paritaire modifié par l'amendement à l'article 21-8 par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3303). — *Explication de vote* : M. Edouard Le Bellegou. — Adoption (p. 3303). — ADOPTION (n° 50). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**AIDE SOCIALE.** — Voy. : HANDICAPÉS.

**AIR.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ALGERIE (COOPERATION).** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT, 95.

**ALCOOLS (DROITS).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ALLOCATION DE LA MERE AU FOYER.** — Voy. : PRESTATIONS FAMILIALES.

**ALLOCATION DE LOGEMENT.**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à l'allocation de logement.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 10 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1762, 1796, 426. — **Transmission au Sénat** [14 juin 1971] (I., n° 308). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. Pour avis, sur sa demande, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [15 juin 1971]. — Avis par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [17 juin 1971] (I., n° 326). — Rapport par M. Lucien Grand [17 juin 1971] (I., n° 332). — **Discussion** [21 juin 1971] (p. 1119 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien Grand, président et rapporteur de la commission des affaires sociales ; André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, rapporteur pour avis ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Alfred Isautier ; Paul Guillard ; Georges Marie-Anne. — *Discussion des articles* (p. 1129 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1129). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à préciser que les personnes visées au premier alinéa de cet article sont : « de nationalité française » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1130). — Amendement par M. Marcel Gargar tendant à étendre l'allocation de logement aux départements d'outre-mer (*ibid.*) et amendement par M. Alfred Isautier tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Marcel Gargar (*ibid.*) et retrait de l'amendement par M. Alfred Isautier (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à modifier le second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> pour préciser que les étrangers devront justifier, pour recevoir l'allocation, de l'exercice « dans des conditions régulières » d'une activité professionnelle (*ibid.*), observations, adoption (p. 1131). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase du second alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, en conséquence de l'adoption de l'amendement précédent, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « des représentants de l'Etat », à insérer les mots suivants : « des syndicats, des associations familiales, de l'union nationale des fédérations d'organismes d'H. L. M., des bénéficiaires (locataires ou accessionnaires à la propriété) » afin de faire participer à la gestion du « fonds national d'aide au logement » tous les intéressés (*ibid.*), observations, rejet (p. 1132). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à préciser au début du troisième alinéa de l'article 7, que la cotisation à la charge des employeurs au profit du fonds sera de 0,01 p. 100 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Hélène Cardot tendant, avant le dernier alinéa de l'article 7, à insérer un nouvel alinéa prévoyant l'affectation d'une partie des recettes du fonds, qui ne pourra être inférieure à 10 p. 100, au logement des personnes âgées (*ibid.*), observations, retrait (p. 1133). — Art. 8 (p. 1134). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à supprimer cet article qui ramène à 0,9 p. 100 du montant des salaires annuel la contribution des employeurs à l'effort de construction (*ibid.*), observations, adoption (p. 1136). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif aux dispositions pénales sanctionnant les fraudes et fausses déclarations (*ibid.*), observations, adoption (p. 1137). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sera puni d'une amende de 2.000 F à 6.000 F, en cas de récidive dans le délai d'un an, tout intermédiaire convaincu d'avoir offert ou fait offrir ses services, moyennant émoluments convenus d'avance, à un allocataire en vue de lui faire obtenir des prestations qui peuvent lui être dues » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « En cas de condamnation pour infraction en récidive aux dispositions de la présente loi, le tribunal pourra ordonner l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux de la localité, le tout aux frais du condamné » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (nouvelle lecture. — p. 1137). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à remplacer le troisième alinéa de l'article 7 par la disposition sui-

vante : « — le produit d'une cotisation à la charge des employeurs assise sur les salaires plafonnés et dont le taux sera fixé chaque année par la loi de finances ; » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1138). — *Ont pris part à la discussion des articles* : M. André Armengaud, rapporteur pour avis ; Mme Marie-Hélène Cardot ; MM. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Etienne Dailly ; Marcel Gargar ; Roger Gaudon ; Lucien Grand, rapporteur ; Alfred Isautier ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Explications de vote* : MM. Roger Gaudon ; Lucien Grand, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1139), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 135).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1875, 1924, 464.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution [22 juin 1971] (p. 1209). — Election des membres de la commission [22 juin 1971] (p. 1217). — Rapport par M. Lucien Grand [28 juin 1971] (I., n° 383). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1522 et 1523). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien Grand, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Marcel Gargar. — *Articles* (p. 1523). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption. — ADOPTION (n° 163). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-582 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**ALLOCATION DE LOGEMENT.** — Voy. : PRESTATIONS FAMILIALES.

**ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE.** — Voy. : PRESTATIONS FAMILIALES.

**ALLOCATIONS FAMILIALES.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**ALLOCATION ORPHELINS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1126.

**ALLOCATIONS POUR FRAIS DE GARDE.** — Voy. : PRESTATIONS FAMILIALES.

**ALSACE-LORRAINE.**

Proposition de loi présentée par M. Raymond ZIMMERMANN, *député, tendant à modifier et à compléter l'article 7 de la loi n° 61-1408 du 22 décembre 1961 relatif à la preuve de la nationalité française des personnes nées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle avant le 11 novembre 1918 et de leurs descendants.* — Adoptée par l'Assemblée nationale le 7 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1574, 1676, 398. — **Transmission au Sénat** [11 mai 1971] (n° 222). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Nuninger [11 juin 1971] (I., n° 304). — **Discussion** [19 juin 1971] (p. 1099 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Nuninger, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Marcel Prélot, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Article unique* (p. 1101). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 133). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-499 du 29 juin 1971 (J. O. du 30 juin 1971).

**ALSACE-LORRAINE (REGIME TRANSITOIRE).** — Voy. : CONTRAVENTIONS. — MUTUALITÉ AGRICOLE. — QUESTIONS ORALES, 1124.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**AMENAGEMENTS REGIONAUX.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**A. M. E. X. A. (ASSURANCE MALADIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**A. N. V. A. R. (AGENCE NATIONALE POUR LA VALORISATION DE LA RECHERCHE).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ANCIENS COMBATTANTS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT, 68.

**ANIMATEURS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

### ANIMAUX

Proposition de loi présentée par M. Alain GRIOTTERAY, député, tendant à la protection des jeunes animaux et à la défense de leurs acheteurs. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 4 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1045, 1673, 393. — **Transmission au Sénat** [6 mai 1971] (I, n° 213). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Jean-Marie Bouloux [27 mai 1971] (I, n° 263). — **Discussion** [9 juin 1971] (p. 789 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean-Marie Bouloux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 790 et 791). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 790). — Amendement par M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, tendant à modifier cet article afin d'étendre aux ventes entre particuliers la nullité de droit prévue en cas de vice rédhibitoire consécutif à certaines maladies des chiens et chats (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, tendant à réduire de trente à quinze jours le délai d'apparition de la maladie (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'importation des chiens et chats (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, adoption (p. 791). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean-Marie Bouloux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — Sur l'ensemble (p. 791), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 117).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1824, 1853, 469.

**Deuxième transmission au Sénat** [29 juin 1971] (I, n° 397). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Jean-Marie Bouloux [7 octobre 1971] (I, n° 5). — **Discussion** [14 octobre 1971] (p. 1741). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean-Marie Bouloux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 1741). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur, tendant à prévoir l'agrément du ministère de l'agriculture pour les sociétés chargées de la centralisation des formalités d'identification par tatouage des jeunes chiens (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean-Marie Bouloux, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — Sur l'ensemble (p. 1741), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 2).

Adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2017, 2080, 523.

**Promulgation** : loi n° 71-1017 du 22 décembre 1971 (J. O. du 23 décembre 1971).

**APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE.** — Voy. : VINS.

### APPRENTISSAGE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à l'apprentissage. — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1753, 1786, 423. — **Transmission au Sénat** [10 juin 1971] (I, n° 298). — Renvoi à la commission des affaires culturelles et, sur leur demande, pour avis, à la commission des affaires sociales et à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [15 juin 1971] (I, n° 324). — Avis par M. Yves Durand, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [15 juin 1971] (I, n° 320). — **Discussion** [17 juin 1971] (p. 984 et suiv.). — Discussion commune avec la discussion des trois autres projets suivants : projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel (I, n° 297) [voy. ce projet], projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue (I, n° 299), projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles (I, n° 300). — *Discussion des articles* [18 juin 1971] (p. 1036 et suiv.). — Avant l'article 1<sup>er</sup>. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel nouveau maintenant à titre transitoire la mise en

apprentissage comme voie de formation professionnelle (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Giraud tendant au même but (p. 1037), observations, rejet des deux amendements (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article remplaçant les mots : « formation générale » par le mot : « culture » (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Giraud tendant à supprimer le mot : « travailleurs » dans l'expression : « jeunes travailleurs » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Pierre Giraud (p. 1038) et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, tendant à une harmonisation de cet article avec l'article 18 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de fixer la durée de l'apprentissage à deux ou trois ans (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Giraud tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de fixer la durée de l'apprentissage de quatre à six semestres (*ibid.*), observations, amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale tendant à ajouter, après le mot : « ramenée », les mots : « à titre exceptionnel » (*ibid.*), observations, les amendements par Mme Catherine Lagatu et par M. Pierre Giraud sont rejetés (p. 1039) et l'amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat, est adopté (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article définissant les buts des centres de formation d'apprentis (*ibid.*) et amendement par Mme Catherine Lagatu tendant également à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*), observations, l'amendement par Mme Catherine Lagatu est rejeté et l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, est adopté (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article, afin de préciser tous les organismes et établissements qui pourront passer des conventions avec l'Etat pour la création de centres de formation d'apprentis (*ibid.*), observations ; amendement par M. Paul Minot tendant, au premier alinéa, à remplacer les mots : « les établissements privés sous contrat simple ou d'association », par les mots : « les établissements d'enseignement privé » (p. 1040), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Roger Poudonson tendant, après les mots : « ou d'association » à insérer les mots : « les établissements relevant du ministère de l'agriculture et reconnus par l'Etat » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à fixer à 400 heures minimum l'horaire total réservé aux enseignements et activités pédagogiques (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Après l'article 6. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant l'institution d'un conseil de perfectionnement pour chaque convention (p. 1041), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Des fonctionnaires des corps de l'enseignement public peuvent être détachés à temps plein dans des centres de formation d'apprentis. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement (*ibid.*). — Art. additionnel 7 bis nouveau (p. 1042). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 7, un article additionnel 7 bis nouveau prévoyant des sanctions en cas de faute ou d'insuffisance professionnelle des personnels (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1043). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de viser également les jeunes de l'un ou l'autre sexe (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Claudius Delorme tendant à compléter *in fine* le premier alinéa par les mots suivants : « et notamment dans l'enseignement technologique » (*ibid.*), observations, amendement par M. René Tinant tendant également à compléter *in fine* le premier alinéa du même article 12 afin de permettre la souscription de contrats d'apprentissage à titre transitoire dès l'âge de quinze ans si ces jeunes gens n'ont pu bénéficier des dispositions de la présente loi ou s'ils ne peuvent suivre l'enseignement traditionnel (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Claudius Delorme (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. René Tinant (p. 1044). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du second

alinéa de l'article 12 afin de préciser que l'avis d'orientation sera « circonscrit » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 12 bis nouveau. — Amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel 12 bis nouveau ainsi rédigé : « nul ne peut recevoir des apprentis s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1045). — Après l'article 12 bis nouveau. — Amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, tendant à insérer un article additionnel 12 ter nouveau relatif aux incapacités d'ordre moral de recevoir des apprentis (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur tendant à une nouvelle rédaction du début du deuxième alinéa de l'article 13 afin de prévoir, pour l'octroi de l'agrément, l'avis éventuel de l'organisme visé ou du comité d'entreprise pour les entreprises ayant plus de cinquante salariés (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1046). — Amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, tendant, au deuxième alinéa de l'article 13, à remplacer les mots : « par la personne responsable », par les mots : « par les personnes responsables » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à compléter le deuxième alinéa par les dispositions suivantes : « Les entreprises du secteur des métiers dont le chef justifie du titre d'artisan seront considérées comme répondant aux conditions posées par l'alinéa précédent » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à la rédaction suivante du dernier alinéa de l'article 13 : « Les décisions du comité départemental de l'éducation professionnelle permanente et de l'emploi sont communiquées aux fonctionnaires chargés de l'inspection du travail dans les établissements en cause, ainsi qu'éventuellement à la compagnie consulaire, à la chambre de métiers ou à la chambre d'agriculture » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, tendant à rédiger comme suit la fin de cet alinéa : « ... aux fonctionnaires chargés du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales dans les établissements en cause. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1047). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction ainsi conçue de la dernière phrase de cet article : « En cas d'échec, si les parties signataires le désirent, et sur avis circonscrit du directeur du centre d'éducation d'apprentis, le contrat peut être prorogé pour un an. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au salaire de l'apprenti (*ibid.*), observations, rejet (p. 1048). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de l'article 19 par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer, au premier alinéa *in fine* de cet article, les mots : « Ce pourcentage [du salaire minimum de croissance] sera plus élevé pour les apprentis âgés de plus de dix-huit ans. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 19 bis nouveau. — Amendement par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, tendant, après l'article 19, à insérer un article 19 bis nouveau ainsi rédigé : « L'employeur est tenu de prévenir les parents ou leurs représentants en cas de maladie ou d'absence de l'apprenti, ou de tout autre fait de nature à motiver leur intervention. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, observations, adoption (p. 1049). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 23, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'ascendant est tenu lorsque l'apprenti est un mineur non émancipé de verser une partie du salaire, dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 37, à un compte bloqué ouvert au nom de l'apprenti. Le juge d'instance peut seul autoriser le déblocage de tout ou partie de ce compte avant la fin de l'apprentissage, en cas de nécessité et dans l'intérêt exclusif de l'apprenti. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter l'article 23 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent que si l'ascendant employeur bénéficie des dispositions prévues à l'article 27 de la présente loi. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 24 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant à rédiger ainsi cet article : « La décision de l'inspecteur du travail peut faire l'objet pendant un délai de deux semaines

d'un recours devant le directeur régional du travail et de la main-d'œuvre qui statue dans le délai d'un mois à compter de la réception du recours » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 26 (p. 1050). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cet article admettant en exonération de la taxe d'apprentissage une partie du salaire versée aux apprentis (p. 1051), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Minot tendant à préciser au paragraphe b) de l'article 27, que le concours financier, prélevé sur les fonds collectés au titre de la taxe d'apprentissage, sera limité dans une proportion qui pourra faire l'objet d'un décret d'application (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à compléter *in fine* l'article 27 par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Cette partie du salaire sera majorée pour le secteur des métiers » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 32 (p. 1052). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à remplacer, au premier alinéa de cet article *in fine*, les mots : « peuvent contrôler la formation donnée aux apprentis tant dans les centres de formation que sur les lieux de travail », par les mots : « peuvent contrôler l'éducation donnée aux apprentis tant dans les centres de formation que sur les lieux de travail » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de l'article 32 par M. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (*ibid.*), adoption (p. 1053). — Art. 33 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 33 : « Les compagnies consulaires, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture exercent leurs attributions en matière d'apprentissage dans le cadre de la présente loi » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 34 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer le dernier alinéa qui remet à un décret le soin de fixer la date et les modalités d'application de la présente loi dans les territoires d'outre-mer (*ibid.*) et amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le dernier alinéa par les dispositions suivantes : « A défaut de la parution du décret avant l'expiration du délai d'un an prévu ci-dessus, l'apprentissage dans les départements d'outre-mer sera soumis au même régime que dans les départements métropolitains » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger ainsi la fin du dernier alinéa : « Ce décret devra être pris dans un délai maximum de deux ans après la promulgation de la loi » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat (p. 1054), rejet de l'amendement par Mme Catherine Lagatu (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Art. 35 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger cet article abrogeant toutes dispositions antérieures contraaires sans énumération de ces dispositions (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début du premier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au septième alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (p. 1055). — Amendement rédactionnel au dernier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, au deuxième alinéa de cet article, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Kauffmann tendant à modifier le dernier alinéa de cet article afin de préciser que la présente loi ne sera applicable dans les trois départements de l'Est que dans la mesure où il leur sera plus favorable que le régime actuel (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Louis Courroy ; Claudius Delorme ; Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Marcel Gargar ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Michel Kistler ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean-Baptiste Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Geoffroy de Montalembert ; Roger Poudonson ; René Tinant. — Sur l'ensemble (p. 1055), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 126).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 24 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1863, 1877, 454.

**Deuxième transmission au Sénat** [25 juin 1971] (I., n° 371). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [28 juin 1971] (I., n° 380). — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1393 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Adolphe Chauvin, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1393 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1393). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, remplaçant, au premier alinéa,

le mot : « formation » par le mot : « culture » et, au deuxième alinéa, le mot : « formation » par le mot : « éducation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (p. 1394). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (p. 1395). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa faisant référence à l'âge de l'apprenti pour la fixation du salaire (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa rétablissant la procédure du compte bloqué en faveur de l'apprenti employé par un ascendant (*ibid.*), observations, et sous-amendement par M. Roger Poudonson tendant à supprimer le mot : « exclusif », dans l'expression : « dans l'intérêt exclusif de l'apprenti » (p. 1396), rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 35 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant à une nouvelle rédaction de cet article énumérant toutes les dispositions abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi (*ibid.*), observations, rejet (p. 1397). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à rétablir le dernier alinéa de cet article dans le texte adopté en première lecture, alinéa relatif à l'application de la présente loi dans les départements de l'Est (*ibid.*), observations, adoption (p. 1398). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Jean-Eric Bousch ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Yvon Coudé du Foresto ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Roger Poudonson ; Pierre Schiélé. — Sur l'ensemble (p. 1398), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 151). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1929, 1944, 474.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1971] (p. 1403). — Election des membres de la commission [28 juin 1971] (p. 1410). — Rapport par M. Adolphe Chauvin [29 juin 1971] (I, n° 391). — *Discussion* [30 juin 1971] (p. 1542 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Articles* (p. 1542 et suiv.). — Sur l'ensemble (p. 1544), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 168). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**APPRENTISSAGE.** — Voy. : TAXE D'APPRENTISSAGE.

**ARCHEOLOGIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ARCHITECTURE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ARCHIVES.**

Proposition de loi, présentée par M. Henri BAUDOIN, député, relative au délai de conservation des archives des juges, des personnes ayant représenté ou assisté les parties, des huissiers de justice ainsi que des syndics au règlement judiciaire et à la liquidation des biens. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 423, 1498, 373. — *Transmission au Sénat* [15 avril 1971] (I, n° 179). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [4 mai 1971] (I, n° 204). — *Discussion* [13 mai 1971] (p. 388 et 389). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Lucien de Montigny, rapporteur. — *Discussion de l'article unique* (p. 388 et 389). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, le dernier alinéa relatif aux syndics, du texte proposé pour l'article 2276 du code civil (p. 389), observation, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 2 nouveau. — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 nouveau transférant dans la loi du 13 juillet 1967 les dispositions relatives aux syndics (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*).

— Article additionnel 3 nouveau. — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 3 nouveau modifiant la loi du 13 juillet 1967 en conséquence du vote de l'amendement précédent, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 389), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 82).

Adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 28 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1725, 1844, 460.

**Promulgation** ; loi n° 71-538 du 7 juillet 1971. — (J. O. du 8 juillet 1971).

**ARCHIVES (RECONSTITUTION).** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — TRIBUNAUX DE COMMERCE.

**ARMEE.**

1. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Hélène CARDOT, sénateur, relative à l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne pour les militaires de carrière [6 avril 1971] (I, n° 171). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif au corps des vétérinaires biologistes des armées. — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1669, 1705, 402. — *Transmission au Sénat* [13 mai 1971] (I, n° 236). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [1<sup>er</sup> juin 1971] (I, n° 271). — *Discussion* [9 juin 1971] (p. 760 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Raymond Boin, rapporteur ; André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale. — *Articles* (p. 761 et 762). — Sur l'ensemble (p. 762), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 115). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-460 du 18 juin 1971 (J. O. du 19 juin 1971).

**ARMEES (PERSONNEL, PENSIONS, LIMITES D'AGE).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ARMEMENT ATOMIQUE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ARTISANS.** — Voy. : BAUX COMMERCIAUX.

**ARTISTES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ARTS ET LETTRES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Scrutins pour l'élection de six délégués titulaires et de six délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe [16 décembre 1971] (p. 3166 et 3185). — *Sont élus délégués titulaires* : MM. Jean Périquier, Pierre de Félice, Louis Jung, François Schleiter, Jean Legaret et Robert Schmitt. — *Sont élus délégués suppléants* : MM. Charles Laurent-Thouvery, Marcel Lemaire, Lucien Gautier, Georges Dardel, Joseph Yvon, Pierre de Chevigny.

**ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

Scrutin pour l'élection d'un délégué, représentant la France, en remplacement de M. René Blondelle, décédé [29 avril 1971] (p. 243, 250 et 268). — *Est élu* : M. Charles Durand. Scrutin pour l'élection de douze délégués représentant la France [16 décembre 1971] (p. 3166 et 3186). — *Sont élus* : MM. Pierre Giraud, Marcel Brégère, Charles Durand, Alain Poher, Henri Caillavet, Jean Berthoin, Roger Houdet, François Duval, Léon Jozeau-Marigné, André Colin, André Armengaud, Jean-Eric Bousch.

**ASSISTANCE JUDICIAIRE.** — Voy. : AIDE JUDICIAIRE.

**ASSISTANTES SOCIALES (ECOLES).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1109.

## ASSOCIATION

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, tendant à compléter les dispositions de l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. — Adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence le 23 juin 1971. — Voy. : impressions n<sup>os</sup> 1834, 1845, 452. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association** ». — Transmission au Sénat [24 juin 1971]. (I. n<sup>o</sup> 358). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [25 juin 1971] (I. n<sup>o</sup> 375). — Discussion [28 juin 1971] (p. 1430 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Louis Namy ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Marcel Gargar. — Motion par M. Pierre Marilhac tendant à opposer la question préalable (p. 1433). — Sont entendus : MM. Pierre Marilhac ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Adoption de la motion (p. 1436) par scrutin public (n<sup>o</sup> 71). — Le projet de loi est rejeté. — REJET (n<sup>o</sup> 155).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1934, 1948, 482.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45 alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1971] (p. 1436). — Election des membres de la commission [28 juin 1971] (p. 1436). — Rapport par M. Jean Geoffroy [29 juin 1971] (I. n<sup>o</sup> 394). — Discussion [30 juin 1971] (p. 1568 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Raymond Bonnefous, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Pierre Marilhac. — Explication de vote : M. Emile Durieux. — Sur l'ensemble (p. 1570), dans le texte établi par la commission mixte paritaire, rejet (*ibid.*), par scrutin public (n<sup>o</sup> 77). — REJET (n<sup>o</sup> 182). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1934, 1968, 486.

Deuxième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [30 juin 1971] (I. n<sup>o</sup> 414). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Discussion [30 juin 1971] (p. 1571). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. André Mignot, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — Articles (p. 1571). — Sur l'ensemble (*ibid.*), rejet (*ibid.*), par scrutin public (n<sup>o</sup> 78). — REJET (n<sup>o</sup> 183). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1966, 1969, 487.

Promulgation : loi n<sup>o</sup> 71-604 du 20 juillet 1971 (J. O. du 21 juillet 1971). — Le Conseil constitutionnel, par décision du 16 juillet 1971 publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) n<sup>o</sup> 165 du 18 juillet 1971, a déclaré non conformes à la Constitution les dispositions de l'article 3 de la présente loi.

ASSOCIATIONS CULTURELLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

## ASSOCIATIONS SYNDICALES

Proposition de loi présentée par M. Robert WAGNER, *député*, tendant à préciser certaines dispositions de la loi d'orientation foncière (n<sup>o</sup> 67-1253 du 30 décembre 1967) relatives aux associations foncières urbaines. — Adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 juin 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1098, 1821, 430. — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi relative aux associations foncières urbaines** ». — Transmission au Sénat [14 juin 1971] (I. n<sup>o</sup> 311). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Félice [19 juin 1971] (I. n<sup>o</sup> 339). — Discussion [21 juin 1971] (p. 1139 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Pierre de Félice, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Discussion des articles (p. 1140 et 1141). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1140). — Amendement par

M. Pierre de Félice, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article afin d'assimiler dans les garanties les locataires d'habitations et ceux qui bénéficient du maintien dans les lieux en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, aux commerçants garantis par le texte proposé (*ibid.*), observations, adoption (p. 1141). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Pierre de Félice, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble (p. 1141), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n<sup>o</sup> 136).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 décembre 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1871, 2113, 533.

Deuxième transmission au Sénat [14 décembre 1971] (I. n<sup>o</sup> 98).

## ASSURANCES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, modifiant et complétant le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, et la loi n<sup>o</sup> 58-208 du 27 février 1958 instituant une obligation d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur. — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 avril 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1619, 1631, 385. — Transmission au Sénat [27 avril 1971] (I. n<sup>o</sup> 198). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [19 mai 1971] (I. n<sup>o</sup> 246). — Discussion [27 mai 1971] (p. 570 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Discussion des articles (p. 571 et suiv.). — Art. A (p. 571). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de faire référence aux dispositions particulières qui, dans le règlement d'administration publique pris en application du décret du 14 juin 1938, régissent les sociétés d'assurance à forme mutuelle (*ibid.*) ; observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (p. 572). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de ne modifier que l'article 5 du décret du 14 juin 1938, article relatif au contrôle des commissaires aux comptes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 8 bis nouveau. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel 8 bis nouveau modifiant pour coordination l'alinéa 2 de l'article 37 du décret du 14 juin 1938 (p. 574), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 9 bis nouveau. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel 9 bis nouveau relatif aux sanctions pénales antérieurement prévues aux articles 5 et 5 bis du décret du 14 juin 1938 (p. 575), observations, adoption (*ibid.*). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 576), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n<sup>o</sup> 103).

Adopté par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 22 juin 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1772, 1828, 442.

Promulgation : loi n<sup>o</sup> 71-546 du 8 juillet 1971 (J. O. du 9 juillet 1971).

ASSURANCES. — Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — DÉMAR-CHAGE.

ASSURANCE DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE. — Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — ASSURANCES SOCIALES.

ASSURANCE INVALIDITE. — Voy. : ASSURANCES SOCIALES (ASSURANCE VIEILLESSE).

ASSURANCE MALADIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS NON SALA-RIES NON AGRICOLES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1136.

## ASSURANCES SOCIALES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale. — Adopté par l'Assemblée natio-

nale, après déclaration d'urgence, le 2 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2029, 2081, 511. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1971] (I., n° 60). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien Grand [10 décembre 1971] (I., n° 72). — **Discussion** [13 décembre 1971] (p. 2988 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien Grand, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Robert Schwint ; Hector Viron ; Jacques Henri ; Jean Cauchon. — *Discussion des articles* (p. 2999 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 2999). — Amendement par M. Hector Viron tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'abaisser l'âge de la retraite respectivement à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et de fixer le minimum des pensions à 80 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance (S. M. I. C.) (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du texte modificatif proposé pour le paragraphe I de l'article L. 331 du code de la sécurité sociale : « ... qui atteint l'âge de soixante ans et justifie d'une durée minimum de soixante trimestres d'assurance. » (*ibid.*) et amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe II du texte modificatif proposé pour l'article L. 331 du code de la sécurité sociale : « La pension est liquidée et calculée compte tenu de l'âge auquel l'assuré fait valoir ses droits, du salaire moyen annuel de base et de la durée d'assurance dans la limite d'un maximum de cinquante trimestres. Le taux de la pension croît en fonction de l'âge auquel est demandée la liquidation de la pension. Les modalités de liquidation et de calcul de la pension sont fixées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 3000). — Les deux amendements précédents sont repris par M. Lucien Grand, rapporteur, avec modifications concernant la fixation de l'âge et de la durée minimum ou maximum d'assurance (*ibid.*), observations, rejet du premier amendement modifié (*ibid.*), le second amendement modifié devient sans objet après modification adoptée du premier alinéa du paragraphe II du texte proposé pour l'article L. 331 du code de la sécurité sociale par l'insertion du mot : « moyen » entre les mots : « salaire » et « annuel » (p. 3001). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant à compléter cet article afin de permettre aux assurés « qui ont exercé pendant au moins vingt années une activité particulièrement pénible » de profiter d'une retraite à un âge moins élevé (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 332 du code de la sécurité sociale par un nouvel alinéa permettant aux assurés anciens prisonniers de guerre de bénéficier des dispositions précédentes relatives à l'incapacité au travail entre soixante et soixante-cinq ans (p. 3002) et sous-amendement par M. Marcel Darou tendant à préciser que les anciens prisonniers pourront être « ... titulaires ou non de la carte d'ancien combattant » (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement et du sous-amendement aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article L. 333 du code de la sécurité sociale : « Art. L. 333. — Est reconnu inapte l'assuré qui n'est pas en mesure de poursuivre une activité professionnelle sans nuire gravement à sa santé ou qui se trouve définitivement atteint d'une incapacité de travail de 50 p. 100 médicalement constatée, compte tenu de ses aptitudes physiques et mentales à l'exercice de son emploi. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3003). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à modifier le texte modificatif présenté pour l'article L. 334 afin que la pension pour incapacité puisse être suspendue lorsque le pensionné « exerce une activité professionnelle lui procurant des revenus dépassant une fraction, fixée par décret, du montant de sa pension » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, après l'article L. 341, un article L. 341-1 ainsi conçu : « Art. L. 341-1. — Un décret déterminera les modalités selon lesquelles les caisses d'assurance vieillesse seront tenues de communiquer aux assurés chaque année le nombre de trimestres d'assurance valables et, avant leur soixantième anniversaire, le relevé général des trimestres d'assurance valables inscrits à leur compte individuel. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article L. 343 du code de la sécurité sociale est abrogé et remplacé par la disposition suivante : « Le salaire servant de base au calcul de la pension est

le salaire annuel moyen correspondant aux cotisations versées au cours des dix années les plus favorables de la carrière du travailleur. » (*ibid.*) et amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article L. 343 du code de la sécurité sociale est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « Art. L. 343. — Le salaire de base visé à l'article L. 331 est le salaire moyen annuel le plus favorable, correspondant aux cotisations versées au compte de l'assuré au titre des dix dernières années d'assurance accomplies soit avant son cinquante-cinquième anniversaire, soit avant son soixantième anniversaire, soit avant la date de liquidation de la pension » (*ibid.*), observations, irrecevabilité des deux amendements aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3005). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rectifier une erreur de référence au début du premier alinéa de l'article 8, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant à modifier le premier alinéa de l'article 8 afin de ne pas exclure du bénéfice de la majoration forfaitaire les retraités qui n'auraient pas cotisé pendant trente années (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3006). — Amendement par M. Hector Viron tendant à la fin du premier alinéa de l'article 8, à remplacer le taux de « 5 p. 100 » de la majoration par : « 15 p. 100 » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par une disposition accordant à la femme ayant élevé au moins deux enfants une anticipation d'un an de l'âge de la retraite par enfant (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Cavaillé tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par un alinéa nouveau accordant un avantage supplémentaire aux femmes ayant élevé un enfant handicapé (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*), l'amendement est repris par M. André Aubry (*ibid.*), irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 342-1 du code de la sécurité sociale par un nouvel alinéa accordant aux assurées sociales mères de famille une bonification d'annuités d'un an par enfant (*ibid.*), observations, retrait (p. 3007). — Articles additionnels. — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel 9 *bis* nouveau ainsi rédigé : « La présente loi est applicable aux pensions de travailleurs salariés agricoles » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel nouveau relatif à l'assurance vieillesse des Français travaillant à l'étranger (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; André Aubry ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Lucien Grand, rapporteur ; Jacques Henri ; Robert Schwint, Hector Viron. — *Explications de vote* : MM. Hector Viron, Robert Schwint, Pierre de Félice. — Sur l'ensemble (p. 3008), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé : « **Projet de loi portant amélioration des pensions de vieillesse du régime général de sécurité sociale et du régime des travailleurs salariés agricoles** », adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 23).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 16 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2122, 2126, 540.

**Deuxième transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 117). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Lucien Grand [17 décembre 1971] (I., n° 121). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3236 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien Grand, vice-président et rapporteur de la commission des affaires sociales, Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — Article 3 (p. 3238). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture (p. 3239), adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 41). — DEUXIÈME LECTURE.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [17 décembre 1971] (p. 3259). — Election des membres de la commission (*ibid.*) — Rapport par M. Lucien Grand [17 décembre 1971] (I., n° 125).

Adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 18 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2169, 2177, 550.

**Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture)** [18 décembre 1971] (I., n° 132). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Lucien Grand [17 décembre 1971] (I., n° 136). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3325 et 3326). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Lucien Grand, rapporteur. — **Article 3** (p. 3325). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article L. 333 du code de la sécurité sociale : « **Art. L. 333.** — Est, sur sa demande, reconnu inapte au travail l'assuré qui n'est pas en mesure de poursuivre l'exercice de son emploi sans nuire gravement à sa santé ou qui se trouve définitivement atteint d'une incapacité physiologique de 50 p. 100 médicalement constatée au regard de l'emploi qu'il exerce. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3326). — *Ont pris part à la discussion de l'article 3* : MM. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 3326), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 53). — **NOUVELLE LECTURE.** — **TEXTE DÉFINITIF.**

**Promulgation** : loi n° 71-1132 du 31 décembre 1971 (J. O. du 5 janvier 1972).

**ASSURANCES SOCIALES (REGIME GENERAL DES SALAIRES).** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — **MUTUALITÉ AGRICOLE.**

**ASSURANCE VIEILLESSE.** — Voy. : PRESTATIONS FAMILIALES.

**ASSURANCE VOLONTAIRE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**AUTOMOBILE (CONSTRUCTION).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1151. — **LOIS DE FINANCES.**

**AUTOROUTES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**AUTOROUTE (NICE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1146, 1157.

**AUTRICHE.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, modifiant et complétant les articles L. 504-1 et L. 504-2 du code de la santé publique.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1504, 1622, 381. — **Transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I., n° 188). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yves Villard [13 mai 1971] (I., n° 227). — **Discussion** [18 mai 1971] (p. 434 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : M. Yves Villard, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — **Discussion des articles** (p. 435 et 436). — **Art. 2** (p. 436). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à reporter du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1972 la date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exercice (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — **Art. 3** (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à préciser que les titres délivrés jusqu'ici, cesseront d'être délivrés à partir du 31 décembre 1973 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; M. Yves Villard, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 436), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 89).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 3 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1749, 1778, 419.

**Promulgation** : loi n° 71-445 du 15 juin 1971 (J. O. du 16 juin 1971).

**AUXILIAIRES MEDICAUX.** — Voy. : SÉCURITÉ SOCIALE (GÉNÉRALITÉS).

**AVIATION CIVILE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — **TRANSPORTS AÉRIENS.**

#### AVORTEMENT

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur, tendant à permettre l'interruption de grossesse* [1<sup>er</sup> juin 1971] (I., n° 276). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

#### B

**BALANCE FRANÇAISE DES BREVETS ET LICENCES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BANQUE DE FRANCE.** — Voy. : CHÈQUES.

#### BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur, tendant à assurer la rénovation des cités et de l'habitat miniers du bassin du Nord et du Pas-de-Calais* [15 janvier 1971. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1971. — J. O. séance 2 avril 1971] (I., n° 162). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**BASSIN PARISIEN (AMENAGEMENT).** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 111.

**BATELLERIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BATIMENT.** — Voy. : MARCHÉS ADMINISTRATIFS.

**B. A. P. S. A. (Budget annexe des prestations sociales agricoles).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### BAUX COMMERCIAUX

Proposition de loi présentée par M. Henri MODIANO, *député, tendant à banaliser les baux commerciaux.* — Adoptée par l'Assemblée nationale le 26 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1570, 1508, 1970, 1166, 1702, 417. — **NOUVEL INTITULÉ** : « **Proposition de loi tendant à modifier le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.** » — **Transmission au Sénat** [1<sup>er</sup> juin 1971] (I., n° 272). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Mailhe [28 juin 1971] (I., n° 376). — **Discussion** [29 juin 1971] (p. 1488 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre Mailhe, rapporteur ; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice. — **Discussion des articles** (p. 1489 et suiv.). — Les articles 1, 2 et 3 sont réservés (p. 1489). — **Art. 4** (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-1 du décret du 30 septembre 1953 : « Le locataire peut, sur sa demande, être autorisé à exercer dans les lieux loués une ou plusieurs activités différentes de celles prévues au bail, lorsque ces activités sont compatibles avec la destination, les caractères et la situation de l'immeuble et, le cas échéant, l'organisation générale de l'ensemble immobilier dans lequel le local est implanté. » (p. 1490), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 34-2 du décret du 30 septembre 1953, à réduire le délai de trois à deux mois pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953 : « Ce dernier peut en outre, en compensation, demander, au moment de la transformation, la modification du prix... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1492). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-4 du décret du 30 septembre 1953 : « **Art. 34-4.** — En cas de désaccord sur la demande de transformation, le tribunal de grande instance refuse la demande du locataire si l'activité envisagée n'est pas conforme aux dispositions de l'article 34-1. Dans le cas contraire, il se prononce notamment en considé-

ration de l'évolution de la conjoncture économique et de l'organisation rationnelle de la distribution. Il peut admettre totalement ou partiellement la demande du locataire, subordonner l'admission de la demande aux conditions qu'il détermine ou faire droit au refus du propriétaire si ce refus est justifié par un motif sérieux et légitime. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant, après le texte présenté pour l'article 34-7 du décret du 30 septembre 1953, à insérer le texte suivant : « Art. 34-8. — A tout moment et jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle la décision sera passée en force de chose jugée, le locataire qui a formé une demande conformément aux articles 34, 34-1 ou 34-2 peut y renoncer en le notifiant au bailleur par acte extrajudiciaire et, dans ce cas, il supportera tous les frais de l'instance. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1493). — Art. 1<sup>er</sup> (précédemment réservé). — Amendement par M. André Mignot tendant à rédiger comme suit cet article : « Le premier alinéa de l'article 4 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 est complété *in fine* par un membre de phrase ainsi rédigé : « ... que le fonds ait ou non été transformé dans les conditions prévues au titre VII du présent décret » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1494). — Art. 2 (précédemment réservé). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à compléter *in fine* la dernière phrase du texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article 32 du décret du 30 septembre 1953 par les mots suivants : « ... destiné à sa réinstallation » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1495). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Mailhe, rapporteur ; André Mignot ; Auguste Pinton ; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce. — Sur l'ensemble (p. 1495), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 160).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1950, 1954, 483.

**Deuxième transmission au Sénat** [30 juin 1971] (I., n° 410). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Marcel Molle [30 juin 1971] (I., n° 412). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1565 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Marcel Molle, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1566 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1566). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à reprendre pour cet article le texte adopté en première lecture (*ibid.*), observations, retrait (p. 1567). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 34-1 du décret du 30 septembre 1953 : « Art. 34-1. — Le locataire peut, sur sa demande, être autorisé à exercer dans les lieux loués une ou plusieurs activités différentes de celles prévues au bail, eu égard à la conjoncture économique et aux nécessités de l'organisation rationnelle de la distribution, lorsque ces activités sont compatibles avec la destination, les caractères et la situation de l'immeuble ou de l'ensemble immobilier. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1568). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 34-3 du décret du 30 septembre 1953, à remplacer les mots : « de l'avantage procuré » par les mots : « du service rendu » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Mignot ; Marcel Molle, rapporteur ; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1568), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 181). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1964, 1967, 485.

**Promulgation** : loi n° 71-585 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**BAUX RURAUX A LONG TERME.** — Voy. : CODE RURAL. — RÉGION D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE.

**BENEFICES AGRICOLES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BIBLIOTHEQUES.** — Voy. : FONCTIONNAIRES. — LOIS DE FINANCES.

**BIOLOGIE.** — Voy. : ENSEIGNEMENT MÉDICAL.

**BOIS DE LA GRANGE ET DE NOTRE-DAME DANS LE VAL-DE-MARNE (AMENAGEMENT).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1175. — BUDGET EQUIPEMENT ET LOGEMENT, p. 2721, 2728.

**BOISSONS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BOURSE DU TRAVAIL (19<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1127.

**BRESIL.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**BUDGET 1972.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE RÈGLEMENT.

**BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B. A. P. S. A.).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BUDGET DE L'AGRICULTURE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 124.

**BUDGET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 121.

**BUDGET SOCIAL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUE (B. U. S.).** — Voy. : FONCTIONNAIRES.

## C

**CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CALAMITES AGRICOLES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 113, 125. — QUESTIONS ORALES, 1129, 1135, 1144, 1153, 1154.

**CAMPING.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CANCER.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CARBURANTS (TAXE SUR LES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**CARBURANTS AGRICOLES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CARRIERES.** — Voy. : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

**C. E. A. (COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE).** — Voy. : LOIS DE FINANCES

**CENTRE DE FORMATION DES PERSONNELS COMMUNAUX.** — Voy. : AGENTS COMMUNAUX.

**CENTRE D'ÉTUDES DES REVÈNUS ET DES COÛTS (C. E. R. C.).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION (C. R. E. D. O. C.).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OcéANS (C. N. E. X. O.).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CENTRES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1120.

**C. E. R. N. (CENTRE EUROPEEN DE LA RECHERCHE NUCLEAIRE).** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS. — ORGANISATION DE LA RECHERCHE NUCLEAIRE.

**CHAMP DE MANŒUVRES DU LARZAC.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 133.

**CHARBON.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CHARGES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CHASSE.** — Voy. : LOUVETERIE.

### CHEQUES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 1975, 1989, 512. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1971] (I., n° 61). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcihacy [7 décembre 1971] (I., n° 65). — **Discussion** [10 décembre 1971] (p. 2977 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre Marcihacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 2978 et suiv.). — Art. 2 (p. 2978). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 12-2 du décret du 30 octobre 1935 afin de préciser que c'est « sur la demande du bénéficiaire » que toute personne qui remet un chèque en paiement, doit justifier de son identité (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 32 du décret du 30 octobre 1935, à supprimer les mots : « et, en cas d'insuffisance de la provision, à concurrence du montant disponible figurant au compte » dans la phrase commençant par : « Le tiré doit payer même après l'expiration du délai de présentation... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2979). — Art. 3 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 57-1 du décret du 30 octobre 1935 : « Art. 57-1. — La signification faite au tireur du protêt dressé faute de paiement pour défaut ou insuffisance de provision vaut commandement de payer » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2980). — Art. 4 bis (*ibid.*). — Deux amendements identiques, le premier par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, le second par M. Paul Guillard, tendant à supprimer l'article 4 bis qui fait obligation à tout banquier qui délivre à son créancier des formules de chèques en blanc payables à sa caisse, de mentionner sur chaque formule les nom, prénoms et adresse de la personne à laquelle cette formule est délivrée (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice et adoption de l'amendement par M. Paul Guillard (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 66 du décret du 30 octobre 1935 : « Sont passibles des peines de l'escroquerie prévues par l'article 405 (alinéa 1) du code pénal, lorsque le montant du chèque est égal ou supérieur à 1.000 francs... » (p. 2981), observations, adoption (*ibid.*). — Trois amendements rédactionnels par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Paul Guillard ; Pierre Marcihacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

**Suite de la discussion** [16 décembre 1971] (p. 3203 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles.* — Art. 6 (p. 3203). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 70 du décret du 30 octobre 1935, à remplacer les mots : « pour une durée de six mois à cinq ans », par les mots : « pour une durée de un an à dix ans » [interdiction d'émettre des chèques] (p. 3204), observations, adoption (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans les alinéas 1° et 2° du texte présenté pour l'article 75 du décret du 30 octobre 1935, à supprimer le mot : « sciement » [amendes applicables au tiré] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article L. 101-1 du code des postes et télécommunications, après les mots : « un chèque postal en paiement doit », à insérer les mots : « sur la demande du bénéficiaire » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel 7 bis nouveau complétant le code des postes et télécommunications par un article L. 103-1 nouveau, étendant le régime des protêts de chèques bancaires dans le domaine des chèques postaux (p. 3205) et amendement par M. René Pleven, garde des

sceaux, ministre de la justice, tendant également à l'insertion d'un article L. 103-1 nouveau relatif aux effets du certificat de non-paiement (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur (*ibid.*), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, après les mots : « Les formules de chèques sont mises », à insérer le mot « gratuitement » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3206). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans la première phrase *in fine* du second alinéa du texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, à remplacer les mots : « ... et dûment notifiée », par les mots : « ... et portée officiellement à leur connaissance » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à rédiger ainsi la première phrase du premier alinéa de l'article 13 : « La présente loi est applicable dans les territoires d'outre-mer, à l'exception de son article 6 en tant qu'il concerne l'article 76 A du décret du 30 octobre 1935 et du paragraphe III de son article 16 » (p. 3207), observations, adoption (*ibid.*). — Six amendements de coordination par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). Art. 16 (p. 3208). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à remplacer les deux premiers alinéas de cet article par trois alinéas disposant que l'entrée en vigueur de la loi sera le 1<sup>er</sup> janvier 1973 en ce qui concerne la mise en application du système des délais de réparation et de l'amende et le 1<sup>er</sup> avril 1972 pour les dispositions qui ne nécessiteront pas de décret d'application (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au quatrième alinéa de cet article par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au septième alinéa de cet article par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le neuvième alinéa de cet article : « Toutefois, le prévenu sera seulement condamné à une peine d'amende égale au montant de celle prévue à l'article 74 du décret du 30 octobre 1935, tel qu'il résulte de l'article 6 de la présente loi, s'il apporte la preuve que, dans le délai de dix jours francs à compter de la présentation, il s'est acquitté du montant du chèque. Cette condamnation ne donnera pas lieu à l'établissement de la fiche du casier judiciaire prévue à l'article 768 du code de procédure pénale et sera sans effet pour l'application des dispositions concernant la récidive. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3209). — *Ont pris part à la suite de la discussion des articles* : MM. Pierre Marcihacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3209), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 34).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1971. Voy. : Impressions n° 2164, 2174, 554.

**Deuxième transmission au Sénat** [18 décembre 1971] (I., n° 138). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcihacy [18 décembre 1971] (I., n° 140). — **Discussion** [18 décembre 1971] (p. 3303 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Pierre Marcihacy, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3303 et suiv.). — Art. 3 bis (p. 3304). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 57-1 du décret du 30 octobre 1935 : « Art. 57-1. — La signification faite au tireur du protêt dressé faute de paiement pour défaut ou insuffisance de provision vaut commandement de payer. S'il n'y a paiement sur-le-champ, l'huissier peut, sans autre procédure, saisir à titre conservatoire les biens meubles du tireur. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3305). — Art. 7 bis (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Pierre Marcihacy, rapporteur (p. 3306), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, après les mots : « Les formules de chèques sont mises », à insérer le mot : « gratuitement » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, dans la première phrase, *in fine*, du second alinéa du texte présenté pour l'article premier de la loi du 1<sup>er</sup> février 1943, de remplacer les mots : « et dûment notifiée » par les mots : « et portée officiellement à leur connaissance » (p. 3307), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Marcihacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3308), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 51). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2186, 2192, 561.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [18 décembre 1971] (p. 3315). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Pierre Marcihacy [20 décembre 1971] (I., n° 141). — Discussion [20 décembre 1971] (p. 3358 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Pierre Marcihacy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Articles (p. 3359 et 3360). — Vote unique sur l'ensemble (p. 3360), adoption (*ibid.*). — Sont entendus : M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; M. Alain Poher, président du Sénat. — ADOPTION (n° 69). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**CHEQUES (REGLEMENT DES TRAITEMENTS ET SALAIRES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CHEMINS DE FER.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**CHIMIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CHIROPRACTIE**

Proposition de loi présentée par M. Henri CAILLAVET, sénateur, tendant à permettre aux chiropracteurs titulaires du diplôme de docteur en chiropractie d'exercer leur art [24 novembre 1971] (I., n° 37). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**CHIRURGIENS - DENTISTES.** — Voy. : CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. — SANTÉ PUBLIQUE. — SÉCURITÉ SOCIALE (GÉNÉRALITÉS).

**CINEMA.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CIRCULATION ROUTIERE.** — Voy. : ASSURANCES. — CONTRAVENTIONS. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**C. N. E. S. (CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES

**C. N. R. S. (CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CODE CIVIL.** — Voy. : ARCHIVES. — CONSTRUCTION D'HABITATIONS. — DONATIONS. — FILIATION. — HÔTELS ET RESTAURANTS. — MARCHÉS ADMINISTRATIFS. — SALAIRES. — SERVITUDES DE PASSAGE.

**CODE DE JUSTICE MILITAIRE**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant et complétant certaines dispositions du code de justice militaire. — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1976, 2070, 517. — Transmission au Sénat [10 décembre 1971] (I., n° 79). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [10 décembre 1971] (I., n° 80). — Discussion [14 décembre 1971] (p. 3021 et suiv.). — Est entendu dans la discussion générale : M. Maurice Carrier, au nom de M. Raymond Boin, rapporteur. — Discussion des articles (p. 3022 et 3023). — Est entendu : M. André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale. — Explication de vote : M. Serge Boucheny. — Sur l'ensemble (p. 3024), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 25). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-1027 du 24 décembre 1971 (J. O. du 25 décembre 1971).

**CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.** — Voy. : AGENTS COMMUNAUX.

**CODE DE COMMERCE.** — Voy. : SALAIRES.

**CODE DE LA NATIONALITE FRANÇAISE**

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, complétant et modifiant le code de la nationalité française et relatif à certaines dispositions concernant la nationalité française [4 mai 1971] (I., n° 206). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la

constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [13 mai 1971]. — Rapport par M. Jean Geoffroy [10 juin 1971] (I., n° 302). — Avis par M. Léon Motais de Narbonne [11 juin 1971] (I., n° 307). — Discussion [19 juin 1971] (p. 1101 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Léon Motais de Narbonne, rapporteur pour avis ; Louis Namy ; Marcel Gargar ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Soufflet. — Discussion des articles (p. 1105 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1105). — Amendement par M. Louis Namy tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 8 du code de la nationalité française : « Art. 6. — Sans préjudice du droit imprescriptible qui appartient aux peuples composant la République française de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires, pour l'application du présent code, l'expression « en France » s'entend du territoire métropolitain, des départements et des territoires d'outre-mer. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1106). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 8 du code de la nationalité française : « Art. 8. — Il est tenu compte pour la détermination, à toute époque, du territoire français des modifications résultant des actes de l'autorité publique française pris en application de la Constitution et des lois, ainsi que des traités internationaux survenus antérieurement. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> de l'article 55 (deuxième alinéa) du code de la nationalité française afin d'éviter une liste énumérative et limitative des établissements recueillant des enfants en France et de s'en tenir à des critères généraux (p. 1108), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à modifier l'article 62 du code de la nationalité française et à supprimer l'article 63, afin de limiter à deux années les stages permettant d'acquérir la nationalité française pour tous les demandeurs sans exception (*ibid.*), observations, rejet (p. 1109). — Amendement de coordination au 4<sup>e</sup> du texte présenté pour l'article 64 du code de la nationalité française par M. Jean Geoffroy, rapporteur (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à une nouvelle rédaction de l'article 80 du code de la nationalité française afin que l'individu qui a acquis la nationalité française jouisse, à dater du jour de cette acquisition, de tous les droits attachés à la qualité de Français (*ibid.*), observations, rejet (p. 1110). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 80 du code de la nationalité française : « Art. 80. — L'individu qui a acquis la nationalité française jouit, à dater du jour de cette acquisition, de tous les droits attachés à la qualité de Français, sous réserve des incapacités prévues à l'article 81 du présent code ou dans les lois spéciales. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 82 du code de la nationalité française : « Art. 82. — Les incapacités prévues à l'article 81 ne sont pas applicables aux fonctions et mandats exercés dans les organismes publics ou privés à caractère économique, social, professionnel, scientifique ou culturel. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1111). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 83 du code de la nationalité française : « Art. 83. — Le naturalisé qui a rendu des services importants ou celui dont l'activité professionnelle présenterait pour le pays un intérêt particulier, peut être relevé des incapacités prévues à l'article 81 ou de celles prévues par des lois spéciales, par décret pris après avis conforme du Conseil d'Etat, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 14 bis nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel 14 bis nouveau, ainsi rédigé : « L'article 87 du code de la nationalité française est ainsi modifié : « Art. 87. — Toute personne majeure, de nationalité française, résidant habituellement à l'étranger, qui acquiert volontairement une nationalité étrangère, ne perd la nationalité française que si elle le déclare expressément, dans les conditions prévues aux articles 101 et suivants du présent code. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « les dispositions de l'article 88 du code de la nationalité française sont remplacées par les dispositions suivantes : « Art. 88. — La déclaration en vue de perdre la nationalité française peut être souscrite à partir du dépôt de la demande d'acquisition de la nationalité étrangère et, au plus tard, dans le délai d'un an à compter de la date de cette acquisition. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1112). — Art. additionnel 15 bis nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après

l'article 15, à insérer un article additionnel 15 bis nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 89 du code de la nationalité française sont remplacées par les dispositions suivantes : « Art. 89. — Les Français de sexe masculin âgés de moins de cinquante ans ne peuvent souscrire la déclaration prévue aux articles 87 et 88 ci-dessus que s'ils ont satisfait aux obligations du service actif imposées par la loi sur le recrutement en vue de l'accomplissement du service national, ou s'ils en ont été dispensés ou exemptés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à mettre en harmonie l'article 101 du code de la nationalité française avec les nouvelles dispositions de l'article 87 (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. additionnel 26 bis nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 26, à insérer un article additionnel 26 bis nouveau ainsi rédigé : « Au sens de l'article 87 du code de la nationalité française, tel qu'il résulte du texte en vigueur avant la promulgation de la présente loi, et sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, l'acquisition d'une nationalité étrangère doit s'entendre d'un acte positif ayant pour but principal l'acquisition de cette nationalité. La perte de la nationalité française ne peut résulter du non-usage d'une faculté de répudiation offerte par la loi du pays dont la nationalité est conférée à l'intéressé. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 29 bis nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 29, un article additionnel 29 bis nouveau ainsi conçu : « Les femmes régies par les dispositions du titre VII du code de la nationalité française, qui ont épousé, depuis l'accession à l'indépendance du territoire sur lequel elles étaient domiciliées, un Français originaire ou descendant d'originaire du territoire de la République française, peuvent souscrire en France comme à l'étranger la déclaration prévue à l'article 152 dudit code. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 30 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Conserver également de plein droit la nationalité française, les enfants des personnes bénéficiaires des dispositions conférées par disposition générale postérieurement à la date de l'accession à l'indépendance du territoire où leurs parents étaient domiciliés. », (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean Geoffroy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Léon Motais de Narbonne, rapporteur pour avis ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jacques Soufflet. — *Explications de vote* : MM. Marcel Prélot, vice-président de la commission des lois ; Louis Namy ; André Armengaud ; Jacques Habert. — Sur l'ensemble (p. 1115), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 134).

#### CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Proposition de loi présentée par M. Henry BERGER, député, tendant à modifier l'article L. 511 du code de la santé publique. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2116, 2135, 544. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 115). — Renvoi à la Commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Abel Gauthier [18 décembre 1971] (I., n° 133). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3328). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Abel Gauthier, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Article unique* (p. 3328), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 55). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1111 du 31 décembre 1971 (J. O. du 1<sup>er</sup> janvier 1972).

**CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART. L. 504-1 ET L. 504-2).**  
— Voy. AUXILIAIRES MÉDICAUX.

#### CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (CHIRURGIENS-DENTISTES)

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant le titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique [16 novembre 1971] (I., n° 24). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [7 décembre 1971] (I., n° 66). — **Discussion** [10 décembre 1971] (p. 2950 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre

de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Discussion des articles* (p. 2953 et suiv.). — Art. 2 (p. 2953). — **Amendement** par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, I. — Dans le second alinéa du paragraphe c de cet article, à remplacer les mots : « une représentation », par les mots : « des délégués, choisis par elles » ; II. — Dans le second alinéa du paragraphe c, à remplacer les mots : « et des conseils nationaux », par les mots : « et des délégués, choisis par eux, des conseils nationaux » (*ibid.*), amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le second alinéa du paragraphe c de cet article 2, après les mots : « des organisations syndicales », à ajouter les mots : « professionnelles représentatives » (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de la fin du deuxième alinéa du paragraphe c de cet article 2 relatif à l'autorisation d'exercer donnée soit à des praticiens étrangers titulaires d'un diplôme français, soit à des praticiens français ou étrangers titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent au diplôme français (p. 2954), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du second alinéa du paragraphe d de l'article 2, alinéa relatif, d'une part, aux personnels actifs appartenant au service de santé des armées, et, d'autre part, aux médecins et chirurgiens-dentistes fonctionnaires (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 2. — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel 2 bis nouveau insérant dans le code de la santé publique un article L. 357 bis relatif aux praticiens, anciens ressortissants d'un Etat de la Communauté ou de l'Union française (*ibid.*), observations, rejet (p. 2955). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le 1<sup>o</sup> du texte modificatif présenté pour l'article L. 358 du code de la santé publique, après les mots : « de médecine », à ajouter les mots : « ou de chirurgie dentaire » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, à la fin du deuxième alinéa du paragraphe a de cet article, à remplacer les mots : « ou d'adjoint » [d'un docteur en médecine], par les mots : « ou d'aide » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2956). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe b de l'article 4, après les mots : « par arrêté », à ajouter les mots : « et après consultation du conseil de l'ordre », afin que le conseil de l'ordre soit consulté avant l'intervention de l'arrêté ministériel autorisant exceptionnellement l'exercice temporaire de la médecine par certains étudiants (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe b de l'article 4 afin que l'autorisation d'exercer exceptionnellement ne puisse être accordée que pour une durée de trois mois maximum (*ibid.*), sous-amendement par M. Jacques Henriet tendant à n'autoriser le remplacement que pendant une période maximale de trois mois renouvelable ; amendement par M. Jean Mézard tendant à fixer la durée du remplacement par périodes de trois mois renouvelables (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Jean Mézard (*ibid.*) ; adoption du sous-amendement modifié par M. Jacques Henriet et adoption de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa de cet article : « L'arrêté ci-dessus prévu est renouvelable dans les mêmes conditions. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 par un paragraphe c ainsi rédigé : « c) Le quatrième alinéa du même article est remplacé par les dispositions suivantes : « Les étudiants français en chirurgie dentaire ayant accompli leur quatrième année d'études odontologiques, celles-ci étant validées, peuvent être autorisés par le préfet, après avis du président de l'unité d'enseignement et de recherche dont ils dépendent et du conseil départemental de l'Ordre, à exercer l'odontologie, soit à titre de remplaçant, soit à titre d'aide d'un chirurgien-dentiste. Cette autorisation ne peut être accordée que pour deux années consécutives, et pour les seules périodes de vacances universitaires. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié (p. 2957). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « pour quelque cause que ce soit » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 et 7 (*ibid.*), réservés. Art. additionnel 7 bis nouveau. — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 7, un article additionnel 7 bis nouveau insérant à la fin du livre IV du code de la santé publique un titre VI destiné à assurer l'indépendance de l'ensemble des professions de santé vis-à-vis des membres des professions commerciales connexes (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Gravier tendant à compléter le texte de l'amendement par des dispositions interdisant à quiconque exerce

une des professions médicales, de recevoir tout ou partie des honoraires perçus par un auxiliaire médical (p. 2958), observations, adoption modifiée du sous-amendement par M. Jean Gravier et adoption partielle de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur (p. 2959). — Art. 6 (suite. — Précédemment réservé). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article L. 364 est abrogé. » (p. 2959), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (suite. — Précédemment réservé). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article L. 365 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « ... dès lors qu'il ne s'agit pas de la rémunération de services mettant à la disposition du praticien un personnel, un local ou un matériel directement utilisé par lui pour l'exercice de sa profession. » (p. 2959), adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter le texte modificatif présenté pour l'article L. 367 du code de la santé afin de préciser que les médecins qui sont tenus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, ne sont pas pour autant déliés du secret professionnel (*ibid.*), observations, retrait (p. 2960). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article L. 368 du code de la santé publique, *in fine*, de remplacer les mots : « ... de l'art dentaire. », par les mots : « ... de l'odontologie. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du texte modificatif de l'article L. 372 du code de la santé publique définissant les éléments constitutifs de l'exercice illégal de la médecine (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à rédiger comme suit la fin du paragraphe 1<sup>o</sup> du texte de l'amendement : « ... à l'article L. 359, à l'article L. 360 ou sans y être autorisée par l'arrêté ci-dessous. » (p. 2961), adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte modificatif présenté pour le 2<sup>o</sup> de l'article L. 372 du code de la santé publique, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, au 1<sup>o</sup> du texte modificatif présenté pour l'article L. 373 du code de la santé publique, à remplacer les mots : « tel qu'il est défini », par les mots : « y compris la prise d'empreintes, telle qu'elle est définie... » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le dernier alinéa du 1<sup>o</sup> de l'article 11 afin d'harmoniser les dispositions applicables aux étrangers (*ibid.*), observations, adoption (p. 2962). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le texte modificatif présenté pour le 2<sup>o</sup> de l'article L. 374 du code de la santé publique, à remplacer les mots : « sans satisfaire à la condition posée au 2<sup>o</sup> de l'article L. 356 du présent titre alors qu'elle ne bénéficie pas des dispositions de l'article L. 357 du même titre », par les mots : « sans remplir les conditions fixées à l'article L. 356 compte tenu, le cas échéant, des exceptions apportées à celles-ci par le présent code, et notamment par son article L. 357. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du paragraphe a) de cet article, afin notamment d'augmenter les peines pour exercice illégal de la médecine et de viser la publicité qui tend à favoriser ou provoquer l'exercice illégal des professions médicales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 26 (p. 2963). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 401 du code de la santé publique, *in fine*, à remplacer les mots : « compatibles entre elles », par le mot : « cumulables » [fonctions au sein des conseils de l'ordre des médecins] (p. 2964), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à remplacer le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 410 du code de la santé publique par les dispositions suivantes : « Les conseils départementaux doivent soumettre à l'approbation du conseil national les projets de création de tous organismes dépendant de leur autorité ainsi que tous projets d'emprunts ou d'opérations immobilières. Ils doivent rendre compte annuellement de leur gestion au conseil national. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 30 (p. 2965). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 416 du code de la santé publique, article précisant les formalités ordinaires auxquelles doit se soumettre un praticien qui transfère sa résidence dans un nouveau département (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). —

Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à diverses modifications du texte présenté pour l'article L. 439 du code de la santé publique, qui fixe la composition du conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes et diverses modalités relatives à son président et son fonctionnement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 48 (p. 2966). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 462 du code de la santé publique : « En dehors des cas où serait constatée une violation des prescriptions de la loi ou du code de déontologie, le conseil départemental ne peut plus mettre en œuvre, à raison des contrats et avenants ci-dessus prévus, les pouvoirs qu'il tient des articles L. 413 et L. 417 du présent code lorsque un délai de six mois s'est écoulé depuis la communication desdits contrats ou avenants. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2967). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 462 du code de la santé publique, alinéa disposant que : « Les contrats et avenants dont la communication est prévue par les alinéas précédents doivent être tenus à la disposition de l'autorité administrative par le conseil départemental de l'ordre des médecins. » (*ibid.*), observations, l'amendement est rectifié et tend à maintenir alors l'alinéa mais en remplaçant les mots : « à la disposition de l'autorité administrative », par les mots : « à la disposition du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale », adoption (*ibid.*). — Art. 54 (p. 2968). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, pour réparer un oubli matériel, à ajouter les mots : « les chirurgiens-dentistes » au début du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 470 du code de la santé publique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au même alinéa du même texte, par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, adoption. (*ibid.*). — Art. 56 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 57 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel 57 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Il est inséré dans le code de la santé publique un article L. 457 *bis* ainsi rédigé : « Art. L. 457 *bis*. — Il y a incompatibilité entre les fonctions de président ou de trésorier d'un conseil de l'ordre des médecins, des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes et celles de président ou de trésorier d'un syndicat professionnel. » (p. 2969), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 57 *ter* nouveau. — Amendement par M. Pierre-Christian Taittinger tendant, après l'article 57, à insérer un article additionnel 57 *ter* nouveau ainsi conçu : « Le premier alinéa de l'article L. 404 du code de la sécurité sociale est remplacé par les dispositions suivantes : « Les conseils régionaux visés à l'article L. 403 peuvent être saisis soit par les services ou organismes de sécurité sociale, soit par les syndicats de praticiens, soit par les conseils départementaux des ordres intéressés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (p. 2969), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à un *nouvel intitulé* : « **Projet de loi modifiant le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de la santé publique, instituant un titre VI du même livre et modifiant l'article L. 404 du code de la sécurité sociale.** », adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean Bertaud, Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jacques Henriot ; Paul Malassagne ; Jean Mézard, Pierre-Christian Taittinger. — ADOPTION (n<sup>o</sup> 21).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1971. — Voy. : Impressions, n<sup>os</sup> 2120, 2124, 541. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant le titre premier du livre IV du code de la santé publique** ».

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [17 décembre 1971] (I, n<sup>o</sup> 120). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [17 décembre 1971] I, n<sup>o</sup> 123). — **Discussion** [18 décembre 1971] (p. 3286 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Articles* (p. 3287). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n<sup>o</sup> 47). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n<sup>o</sup> 71-1026 du 24 décembre 1971 (J. O. du 25 décembre 1971).

**CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.** — Voy. : AUXILIAIRES MÉDICAUX. — LOIS DE FINANCES. — MÉDICAMENTS. — SANTÉ PUBLIQUE.

**CODE DE LA SECURITE SOCIALE.** — Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — ASSURANCES SOCIALES (ASSURANCE VIEILLESSE). — FORMATION PROFESSIONNELLE. — HANDICAPÉS. — LOIS DE FINANCES. — PRESTATIONS FAMILIALES. — SECURITE SOCIALE (GENERALITES). — TRAVAIL TEMPORAIRE.

**CODE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION.** — Voy. : HABITATIONS A LOYER MODERE (H. L. M.). — URBANISME.

**CODE DE PROCEDURE PENALE.** — Voy. : CONTRAVENTIONS. — JUSTICE MILITAIRE.

#### CODE DES DOUANES

Projet de loi présenté par M. JACQUES CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, modifiant diverses dispositions du code des douanes. — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 avril 1971. — Voy. : Impressions n° 1431, 1475, 384. — Transmission au Sénat [27 avril 1971] (I., n° 197). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Gargar [25 mai 1971] (I., n° 256). — Discussion [27 mai 1971] (p. 577 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Marcel Gargar, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Discussion des articles (p. 577 et suiv.). — Art. 4 (p. 579). — Amendement par M. Marcel Gargar, rapporteur, tendant, dans l'alinéa 1 du texte présenté pour l'article 287 du code des douanes, à remplacer les mots : « ... ou de l'établissement public concerné... », par les mots : « ... et des établissements publics concernés... » afin de prévoir l'avis également de la chambre de commerce et du port autonome (p. 580), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Gargar, rapporteur, tendant, dans l'alinéa 1 du texte présenté pour l'article 287 du code des douanes, à supprimer la dernière phrase, ainsi rédigée : « Le décret institutif concède la zone franche à l'une des collectivités locales ou à l'établissement public concerné » (*ibid.*) et amendement par M. Marcel Gargar, rapporteur, tendant, au début de l'alinéa 2 du même texte, à insérer une première phrase ainsi rédigée : « Le décret institutif concède la zone franche à une des collectivités locales ou à l'un des établissements publics concernés... » (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Gargar, rapporteur ; observations, adoption (*ibid.*). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Marcel Gargar, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 580), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIEE (n° 105).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale, le 22 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1773, 1827, 441.

**Promulgation :** loi n° 71-545 du 8 juillet 1971 (J. O. du 9 juillet 1971).

**CODE DES DOUANES.** — Voy. : DOUANES.

**CODE DE JUSTICE MILITAIRE.** — Voy. : JUSTICE MILITAIRE. — SERVICE NATIONAL.

**CODE DE LA FAMILLE.** — Voy. : HANDICAPÉS.

**CODE DE LA FAMILLE ET DE L'AIDE SOCIALE.** — Voy. : ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT.

**CODE DE LA MUTUALITE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CODE DE LA NATIONALITE.** — Voy. : ALSACE-LORRAINE.

**CODE DE LA ROUTE.** — Voy. : CONTRAVENTIONS.

**CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CODE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.** — Voy. : CHEQUES.

**CODE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DE LA NAVIGATION INTERIEURE.** — Voy. : NAVIGATION FLUVIALE.

**CODE DU TRAVAIL.** — Voy. : APPRENTISSAGE. — CONVENTIONS COLLECTIVES. — DELÉGUÉS DU PERSONNEL. — ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL. — SALAIRES. — SUBSTANCES DANGEREUSES. — TRAVAIL TEMPORAIRE.

#### CODE ELECTORAL

Proposition de loi organique, présentée par M. Jacques PELLETIER, *sénateur*, tendant à modifier l'article L. O. 296 du code électoral [26 mars 1971. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — J. O. Débats 2 avril 1971.] (I. n° 165). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**CODE FORESTIER.** — Voy. : FORÊTS.

**CODE GENERAL DES IMPOTS.** — Voy. : FORÊTS. — LOIS DE FINANCES. — TAXE D'APPRENTISSAGE.

**CODE PENAL.** — Voy. : CHEQUES. — ENFANTS (CRIMES ET DELITS CONTRE LES). — FILIATION. — SANTÉ PUBLIQUE. — SÉQUESTRATION.

#### CODE RURAL

Proposition de loi, présentée par M. René BLONDELLE, *sénateur*, tendant à modifier l'article 870-25 du code rural [15 janvier 1971]. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — J. O. séance du 2 avril 1971. (I., n° 159). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Baudouin de Hauteclouque [7 octobre 1971] (I., n° 4). — Discussion [14 octobre 1971] (p. 1730 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Baudouin de Hauteclouque, rapporteur ; Octave Bajeux ; Léon David ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — Discussion de l'article unique (p. 1733 et suiv.). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant, dans le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural, à remplacer les mots : « ... à l'expiration de chaque période triennale », par les mots : « ... à l'expiration de chaque période annuelle à partir de laquelle le preneur aura atteint ledit âge, » afin d'autoriser les parties à mettre fin au bail chaque année lorsque l'âge de la retraite a été atteint (p. 1733), observations, adoption (p. 1734). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à compléter le troisième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 870-25 du code rural afin que, en cas de renouvellement du bail au profit des descendants, la date à laquelle le preneur décédé aurait atteint l'âge de la retraite ne soit pas dépassée (*ibid.*), observations, adoption (p. 1735). — Art. 2 (nouveau). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à ajouter un article additionnel 2 nouveau proposant une nouvelle rédaction de l'article 826 du code rural relatif à la résiliation du bail en cas de destructions compromettant l'équilibre économique de l'exploitation (*ibid.*) et sous-amendement par M. Baudouin de Hauteclouque, rapporteur, tendant à préciser que, dans le cas de métayage, le bailleur peut demander la résiliation (p. 1736), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 3 (nouveau). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture tendant à ajouter un article additionnel 3 nouveau modifiant l'alinéa 4 de l'article 838 du code rural, alinéa relatif à l'indication, dans le congé, du bénéficiaire ou des bénéficiaires possibles (*ibid.*) et sous-amendement par M. Baudouin de Hauteclouque, rapporteur, tendant à prévoir la désignation d'un bénéficiaire subsidiaire (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1737). — Art. 4 (nouveau). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à ajouter un article additionnel 4 nouveau ainsi rédigé : « Il est ajouté au code rural un article 845-2 ainsi rédigé : « Art. 845-2. — Durant la période correspondant à la mission du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, le preneur qui remplit les conditions de caractère personnel auxquelles est subordonnée l'attribution des avantages

prévus aux alinéas 2 à 5 de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole peut, par dérogation à l'article 811, alinéa 1<sup>er</sup>, en vue de bénéficiaire de ces avantages sous condition suspensive d'attribution, résilier le bail à la fin d'une des périodes annuelles de ce bail suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge requis. Dans ce cas, le preneur doit notifier sa décision au propriétaire au moins dix-huit mois à l'avance. Cette notification doit être donnée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte extrajudiciaire, en faisant référence au premier alinéa du présent article. Les dispositions de l'alinéa 6 de l'article 845-1 du code rural sont applicables au preneur qui met fin au bail dans les conditions du présent article. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à remplacer le dernier alinéa de l'amendement par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Quelle que soit la cause qui a mis fin au bail, le preneur qui remplit les conditions de caractère personnel auxquelles est subordonnée l'attribution des avantages prévus aux alinéas 2 à 5 de l'article 27 de ladite loi est réputé, en ce qui concerne les terres qu'il avait en fermage ou en métayage, remplir les autres conditions pour bénéficier desdits avantages. » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement (p. 1739) et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Après l'article 4 nouveau. — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à compléter l'article 188-1 du code rural relatif aux problèmes de cumul (*ibid.*), observations, retrait (p. 1740). — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à modifier diverses dispositions du code rural relatives aux baux ruraux. — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Octave Bajeux ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Léon David ; Pierre de Félice ; Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Ladislas du Luart. — Adoption (p. 1748). — ADOPTION (n° 1).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 8 décembre 1971. Voy. : Impressions n° 2016, 2095, 520.

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [10 décembre 1971] (I., n° 82). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Baudouin de Hauteclocque [15 décembre 1971] (I., n° 99). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3255 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Pierre de Félice. — *Discussion des articles* (p. 3257 et suiv.). — Art. 4 bis (p. 3257). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Le quatrième alinéa de l'article 188-1 du code rural est remplacé par les dispositions suivantes : « ... soit de réduire de plus de 30 p. 100, sans l'accord de l'exploitant, par un ou plusieurs retraits successifs par le même propriétaire, la superficie des terres... » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifiée (p. 3258). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant, après le troisième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, dans les cas visés aux deux alinéas qui précèdent, l'opération envisagée n'est pas soumise à autorisation lorsqu'elle a pour objet d'agrandir la superficie mise en valeur par un descendant du bailleur dans la limite de la superficie maximum visée ci-dessus. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au dernier alinéa de l'article 4 bis par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Baudouin de Hauteclocque, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 3259), adoption (*ibid.*) — ADOPTION MODIFIÉE (n° 44). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 20 décembre 1971. Voy. : Impressions n° 2179, 2181, 558.

**Transmission au Sénat (troisième lecture)** [20 décembre 1971] (I., n° 143). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3352). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, au nom de M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — **Article 4 bis** (p. 3352). — Adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 66). — TROISIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 72-9 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**CODE RURAL (LIVRE VII).** — Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — CONTRAVENTIONS. — FORÊTS. — LOIS DE FINANCES. — MUTUALITÉ AGRICOLE. — PRESTATIONS FAMILIALES. — SÉCURITÉ SOCIALE (GÉNÉRALITÉS). — TRAVAIL TEMPORAIRE. — VÉTÉRINAIRES.

**COLLECTIVITES LOCALES.** — Voy. : FORMATION PROFESSIONNELLE. — LOIS DE FINANCES.

**COLLECTIVITES LOCALES ET DEPARTEMENTALES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 85, 119, 126.

**COLLECTIVITES LOCALES (RESPONSABILITE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1145, 1149, 1155.

**COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL DU FAOU.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1159.

**COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU PORTEL.** — Voy. : QUESTIONS ÉCRITES, 1152.

**COMITES D'ENTREPRISE.** — Voy. : EXPLOITATIONS AGRICOLES.

**COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'INFORMATION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES

## COMMERCE

Proposition de loi, présentée par M. Paul GUILLARD, sénateur, relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants [20 décembre 1971] (I., n° 145). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

## COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (RAPPORT)

Dépôt du rapport sur les opérations de 1970 [25 mai 1971] (p. 539).

**COMMERCE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**COMMERCE EXTERIEUR.** — Voy. : ANIMAUX. — LOIS DE FINANCES.

**COMMERÇANTS.** — Voy. : BAUX COMMERCIAUX.

**COMMERCE DE DETAIL.** — Voy. : BAUX COMMERCIAUX.

## COMMISSION DE VERIFICATION DES FORTUNES ET REVENUS

Proposition de loi, présentée par M. Pierre MARCILHACY, sénateur, tendant à la création d'une commission de vérification des fortunes et revenus des membres du Parlement, du conseil constitutionnel et des grands corps de l'Etat [18 novembre 1971] (I., n° 33). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE.** — Voy. : SÉNAT.

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

## COMMUNAUTES EUROPEENNES

Proposition de loi, présentée par M. Louis NAMY, sénateur, modifiant l'article 2 de la loi n° 58-239 du 8 mars 1958 concernant la désignation des membres français à l'Assemblée unique des Communautés européennes [27 mai 1971] (I., n° 265). —

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C. E. C. A.). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.**

**COMMUNES**

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, tendant à améliorer la formation du personnel communal et l'organisation de sa carrière [19 décembre 1970] (I, n° 155). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [2 avril 1971] (I, n° 169). — Discussion [29 avril 1971] (p. 243 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Pierre Schiélé, rapporteur ; Jean Nayrou ; Jacques Eberhard ; Lucien Gautier. — Discussion des articles (p. 251 et suiv.). — Art. additionnel 1<sup>er</sup> A nouveau. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> A nouveau ainsi conçu : « L'ensemble des emplois des communes et de leurs établissements publics occupés ou susceptibles d'être occupés par des agents soumis au statut défini par le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de l'administration communale, constituent des cadres à l'intérieur desquels le recrutement et le déroulement de carrière des agents intéressés sont organisés sur le plan communal ou intercommunal. Des arrêtés du ministre de l'intérieur, pris après avis de la commission nationale paritaire du personnel communal, fixent, compte tenu des fonctions exercées, la composition des cadres visés à l'alinéa précédent et les règles applicables au recrutement et à l'avancement des agents dans chacun de ces cadres. » (p. 251) ; sous-amendement par M. Pierre Carous, tendant à rédiger ainsi le premier alinéa du texte présenté par l'amendement n° 1 de la commission pour l'article additionnel 1<sup>er</sup> A : « Sans qu'il soit porté atteinte aux pouvoirs des maires et des présidents des établissements publics intéressés tels que ces pouvoirs sont définis par les articles 500 et 507 du code de l'administration communale, l'ensemble des emplois des communes et de leurs établissements publics occupés ou susceptibles d'être occupés par des agents soumis au statut défini par le titre I<sup>er</sup> du livre IV du code de l'administration communale constituent des cadres à l'intérieur desquels le recrutement et le déroulement de carrière des agents intéressés sont organisés sur le plan communal ou intercommunal. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Jacques Eberhard tendant à étendre les dispositions de l'article aux sapeurs-pompiers professionnels (*ibid.*) ; observations ; le sous-amendement par M. Jacques Eberhard est retiré (p. 252), le sous-amendement par M. Pierre Carous est retiré par son auteur et repris par la commission (p. 253) et ensuite adopté (*ibid.*) ; l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, est adopté (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction pour coordination (*ibid.*), observations, adoption (p. 254). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction pour coordination, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 bis nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel 2 bis nouveau rappelant que les nominations aux emplois de début et les formations sont prononcées par le maire (*ibid.*), observations, adoption (p. 255). — Art. additionnel 2 ter nouveau. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 2 bis nouveau, à insérer un article additionnel 2 ter nouveau permettant d'étendre, après six mois, la validité des listes d'aptitudes départementales et interdépartementales à l'ensemble des départements (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 quater nouveau. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 quater nouveau prévoyant la création de commissions paritaires de la fonction communale pour examiner les questions qui se posent aux plans départemental, interdépartemental ou national (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Carous tendant à un but semblable, observations (p. 256), retrait de l'amendement par M. Pierre Carous (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la création d'un établissement public intercommunal intitulé : « Centre d'administration communale » (*ibid.*), observations, rejet (p. 259). — Art. 4 (p. 260). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à fixer l'organisation du centre de

formation des personnels communaux (*ibid.*) et sous-amendement par M. Pierre Carous tendant à permettre au ministre de l'intérieur de désigner quatre personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement par M. Pierre Carous (p. 261) et adoption de l'amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Pierre Schiélé, rapporteur, adoption (p. 262). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 5 afin que les cotisations constituant les ressources du centre de formation soient calculées sur le nombre d'habitants des communes (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, dans le dernier alinéa de l'article 5, à remplacer les mots : « des communes », par les mots « des collectivités » afin que les syndicats de communes puissent être également affiliés (p. 263), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 7 afin que le directeur adjoint du centre soit comme le directeur, nommé par le président (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à insérer, entre les deux alinéas de l'article 7, un nouvel alinéa disposant que « Les autres personnels permanents du centre sont soumis aux dispositions du livre IV du code de l'administration communale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 8 nouveau. — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel 8 nouveau ainsi conçu : « Des décrets fixent, en tant que de besoin, les modalités d'application de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé adoption (p. 264). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif à la carrière et à la formation du personnel communal.** ». — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Octave Bajeux ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jean-Eric Bousch ; Pierre Carous ; Marcel Champeix ; Adolphe Chauvin ; Jacques Eberhard ; André Mignot ; Guy Petit ; Pierre Schiélé, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 263), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 77).

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, sur les fusions et regroupements de communes.

Adopté par l'Assemblée nationale le 3 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1730, 1768, 421. — Transmission au Sénat [8 juin 1971] (I, n° 293). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [9 juin 1971]. — Rapport par M. André Mignot [11 juin 1971] (I, n° 305). — Avis par M. Joseph Raybaud [11 juin 1971] (I, n° 306). — Discussion [15 juin 1971] (p. 875 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. André Mignot, rapporteur ; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Hubert d'Andigné ; Marcel Martin ; Marcel Souquet ; Claude Mont ; Marcel Champeix ; Marcel Lemaire ; Jacques Pelletier ; Pierre Carous ; Jacques Duclos ; Jacques Descours Desacres ; Jean Nayrou ; Pierre Marcilhacy ; Henri Tournan ; Pierre Bouneau ; Louis Brives ; Henri Terré ; Fernand Verdeille ; Baudouin de Hautecloque ; Pierre Brousse ; Guy Petit. — Motion par M. Fernand Lefort, tendant à opposer la question préalable (p. 914). — Sont entendus : MM. Fernand Lefort, André Mignot, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — Rejet (p. 916) de la motion, par scrutin public (n° 58).

Suite de la discussion [16 juin 1971] (p. 927 et suiv.). — Discussion des articles. — Avant l'article 1<sup>er</sup> (p. 927). — Amendement par M. Pierre Schiélé, tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article 1<sup>er</sup> A nouveau ainsi rédigé : « Dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente loi, chaque conseil municipal sera tenu de présenter, sous forme de délibération, un rapport sur l'état de la commune, dans lequel seront notamment exprimées les tendances démographique et économique et sa situation financière. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'article 1<sup>er</sup> : « Dans chaque département il est créé une commission d'élus composée : du président du conseil général, président ; de quatre conseillers généraux élus par l'assemblée départementale ; de dix maires représentant les différentes catégories de communes du département ; ils sont élus, dans chacune des catégories définies par le conseil général, par les maires des communes intéressées ; les modalités de leur élection sont fixées par décret. » (p. 928) et sous-amendement par M. Henri Caillavet tendant à rédiger comme suit le début du texte proposé pour cet article : « Dans un délai de six mois et après le vote d'un projet de loi portant

réforme des finances des collectivités locales, il sera créé dans chaque département une commission d'élus composée : » (*ibid.*), observations, adoption (p. 933) de la prise en considération de l'amendement par scrutin public (n° 59). — Retrait du sous-amendement (p. 933). — L'amendement est adopté (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon tendant à compléter l'article 1<sup>er</sup> par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « — d'un délégué désigné par chacun des syndicats de communes ou des syndicats mixtes pour la gestion d'un ou plusieurs services publics, lorsqu'il comporte au moins les deux tiers des communes du département représentant plus de la moitié de sa population ou la moitié des communes du département représentant plus des deux tiers de sa population, ou encore les neuf dixièmes des communes du département. » (p. 934), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, en conséquence de l'adoption de l'article 1<sup>er</sup>, à fixer les attributions de la commission d'élus qui aura la charge, à la place du préfet, de dresser le plan des fusions de communes (*ibid.*), observations, prise en considération de l'amendement (p. 935). — Sous-amendement par M. Pierre Schiélé, tendant à modifier le début du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'amendement afin de préciser que la commission devra procéder « après concertation préalable du conseil municipal, notamment sur l'état démographique, économique et financier de la commune » à un examen des caractéristiques de chaque commune (*ibid.*), observations, adoption (p. 936). — Sous-amendement par M. Roger Poudonson, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté par l'amendement ainsi conçu : « Les communes qui peuvent assurer par elles-mêmes leur développement » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Sous-amendement par M. Jean Deguise tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté par l'amendement : « — les communes qui, ayant réglé leurs principaux problèmes, seules ou par association, peuvent assurer leur développement dans l'indépendance » (*ibid.*), observations, retrait (p. 938). — Sous-amendement par M. Jean Deguise tendant à une rédaction plus précise du troisième alinéa du même texte, retrait (*ibid.*). — Sous-amendement par M. Roger Poudonson tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa du paragraphe 1<sup>o</sup> du texte présenté pour cet article par l'amendement : « — les communes qui peuvent utilement être appelées à fusionner avec d'autres communes, compte tenu des critères que le conseil général de chaque département devra établir ; » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Sous-amendement rédactionnel par M. Jacques Pelletier, au deuxième alinéa du paragraphe 2<sup>o</sup> du texte de l'amendement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Sous-amendement par M. Jacques Pelletier tendant à modifier le dernier alinéa du texte présenté par l'amendement afin de prévoir l'avis des présidents de syndicats à vocation multiple (*ibid.*), observations, retrait (p. 939). — Art. additionnel 2 bis nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel 2 bis nouveau ainsi conçu : « Sur le projet de plan élaboré par la commission d'élus et sur le rapport présenté par le préfet, le conseil général arrête, avant le 30 novembre 1972, le plan. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (p. 940). — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de soumettre les propositions de fusion arrêtées par la commission chargée d'établir le plan, à l'approbation des conseils municipaux et des électeurs (p. 942), observations, l'amendement n'est pas pris en considération (p. 944). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 3 soumettant les propositions de fusion aux conseils municipaux et divisée en trois parties, la première visant la procédure après consultation des conseils municipaux, la deuxième la procédure spéciale de referendum et la troisième les conséquences de la décision de fusion et le contenu de l'arrêté préfectoral (*ibid.*), observations, adoption (p. 947), de la prise en considération de l'amendement, par scrutin public (n° 60). — Sous-amendement par M. Marcel Martin, tendant à soumettre à nouveau le plan de fusion à la commission d'élus en cas d'extension demandée du champ d'application de la fusion (p. 947), observations, rejet (*ibid.*). — Sous-amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant, au paragraphe II du texte présenté par l'amendement, à insérer l'alinéa suivant : « Cette consultation [des électeurs] peut être aussi décidée par le conseil municipal de l'une des communes intéressées auprès des personnes inscrites sur la liste électorale de celle-ci. » (*ibid.*), observations, le sous-amendement est réservé puis retiré (p. 950). — Amendement par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à une nouvelle rédaction des trois alinéas de l'article 3 consacrés à l'application à la nouvelle commune des articles 10 et 57 du code de l'administration communale et de l'article L. 255-1 du code électoral (*ibid.*), observations, adoption (p. 951). — Amendement par M. Michel Miroudot tendant, avant le dernier alinéa de l'article 3, à insérer le nouvel alinéa suivant : « A l'occasion de la première fusion, l'effectif du nou-

veau conseil passerait à celui des communes de la tranche de population immédiatement supérieure » (*ibid.*), observations, retrait (p. 952). — L'amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 3 est adopté par division puis dans son ensemble (p. 952). — Art. additionnel 3 bis nouveau. — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 3 bis nouveau relatif à la fusion de communes dépendant de départements différents, par décision du conseil général, après rapport du préfet et sur avis de la commission des élus (*ibid.*), observations, adoption (p. 953). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Martin tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article, alinéa prévoyant la création d'office d'un district par arrêté préfectoral (*ibid.*), observations, retrait (p. 954). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du même alinéa afin de permettre la création d'office du district, avec l'accord du conseil général (*ibid.*) et sous-amendement par M. Fernand Lefort tendant à fixer la composition du conseil de district selon les textes réglant les communautés urbaines (*ibid.*), observations, le sous-amendement est retiré et l'amendement est adopté (*ibid.*); sous-amendement par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à compléter l'amendement précédent par une disposition prévoyant que : « Les groupements ainsi constitués [d'office] ne peuvent bénéficier des incitations financières attribuées aux groupements de même nature » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 5 afin de prévoir la création d'office de syndicats à vocation multiple et de districts (*ibid.*) et amendement par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 5 : « Cet arrêté fixe la composition du conseil ou du comité et, après nouvelle consultation des conseils municipaux, les compétences de l'établissement public et les règles relatives à la participation financière des communes. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. André Mignot, rapporteur, modifié par l'adoption partielle de l'amendement par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur (p. 955). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 5, alinéa qui prévoit la création, en cas d'avis défavorable du conseil général, de syndicats à compétence limitée aux études et à la programmation des équipements publics (*ibid.*), observations, adoption (p. 956). — Après l'article 5. — Amendement par M. Fernand Lefort tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel modifiant l'article 15 de la loi du 31 décembre 1966 fixant la composition des conseils de communautés urbaines (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 5 bis (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5 ter nouveau. — Amendement par M. Marcel Champeix, tendant, après l'article 5 bis, à insérer un article additionnel 5 ter nouveau disposant que : « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 960) par scrutin public (n° 61). — Art. 6 A (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer cet article aux termes duquel, lorsque deux ou plusieurs communes décident de fusionner, la délibération des conseils municipaux prise à cet effet peut comporter la ratification d'une convention déterminant les principales conditions de l'opération (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à la consultation des électeurs (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque tendant à supprimer cet article prévoyant la création de communes associées (p. 961), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer le paragraphe I de l'article 7 par diverses dispositions précisant les conséquences de la création d'une commune « annexe » (*ibid.*), observations, adoption (p. 963) par scrutin public (n° 62). — Sous-amendement par M. Fernand Lefort, tendant à compléter *in fine* le paragraphe I par un nouvel alinéa prévoyant une indemnité en faveur de l'adjoint spécial (*ibid.*), observations, adoption (p. 964). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 7 prévoyant la création d'une commission consultative dans chaque commune annexe (*ibid.*), observations, adoption (p. 966). — Amendement par M. André Mignot tendant pour harmonisation, à remplacer les mots : « commune associée », par les mots : « commune annexe » au paragraphe III de l'article 7 (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au même paragraphe III de l'article 7, par M. André Mignot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à compléter l'article 7 par un paragraphe IV ainsi conçu : « IV. — Le présent article est applicable sans préjudice des dispositions de

l'article 10 du code de l'administration communale ». (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Lefort, tendant à accorder certaines garanties d'emploi aux membres du personnel communal appartenant aux communes fusionnées (p. 967), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à supprimer cet article prévoyant une incitation financière à la fusion des communes (*ibid.*), observations, rejet (p. 968). — Amendement par M. Claude Mont, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 8 afin que la majoration de 50 p. 100 des subventions soit calculée par rapport au taux maximum réglementaire des barèmes officiels (*ibid.*), observations, retrait (p. 969). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa de l'article 8 et amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du même article par un nouvel alinéa déterminant les opérations qui bénéficieront de l'augmentation des subventions (*ibid.*), observations, les deux amendements sont adoptés (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Raybaud, rapporteur pour avis, tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 8, dont les dispositions seront reprises dans un article 8 bis nouveau (p. 970), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 8 bis nouveau. — Amendement par M. Joseph Raybaud, rapporteur pour avis, tendant à reprendre dans un article additionnel 8 bis nouveau, les dispositions supprimées à l'article 8 par l'amendement précédent, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels identiques par M. Joseph Raybaud, rapporteur pour avis, et par M. André Mignot, rapporteur, adoption (p. 971). — Art. 9 bis (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. André Mignot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Après l'article 10. — Amendement par M. Fernand Lefort tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel nouveau modifiant le nombre des conseillers municipaux en fonction du nombre des habitants des communes (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation dans le texte présenté pour l'article L. 290-1 du code électoral, par M. André Mignot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Après l'article 12. — Amendement par M. Fernand Lefort, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau relatif à la taxe à la valeur ajoutée payée par les communes (p. 972), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Deguise tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel nouveau subordonnant la mise en application généralisée de la présente loi, à une expérimentation limitée (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Joseph Beaujannot; Jean-Marie Bouloux; Philippe de Bourgoing; Henri Caillavet; Pierre Carous; Marcel Champeix; Jean Colin; Yvon Coudé du Foresto; Etienne Dailly; Jacques Descours Desacres; Jean Deguise; Paul Driant; Jacques Eberhard; Baudouin de Hauteclouque; Léon Jozeau-Marigné; Jean Lecanuet; Fernand Lefort; Ladislav du Luart; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur; Pierre Marcihacy; Marcel Martin; André Méric; André Mignot, rapporteur; Michel Miroudot; Max Monichon; René Monory; Claude Mont; Jean Nayrou; Jacques Pelletier; Guy Petit; Roger Poudonson; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis; Pierre Schiélé. — *Explications de vote*: MM. François Levacher; André Colin; Etienne Dailly; Pierre Carous; Léon Jozeau-Marigné; Marcel Champeix; Fernand Lefort. — Sur l'ensemble (p. 975), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 63). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 124).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 juin 1971. — Voy.: Impressions n° 1850, 1858, 451.

**Deuxième transmission au Sénat** [24 juin 1971] (I, n° 361). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. André Mignot [25 juin 1971] (I, n° 369). — **Discussion** [29 juin 1971] (p. 1457 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. André Mignot, rapporteur; Pierre Marcihacy; Pierre Carous; Louis Courroy; Marcel Champeix; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur; André Méric. — *Discussion des articles* (p. 1459 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1459). Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture et créer une commission d'élus (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture relatif aux attributions de la commission d'élus (p. 1460), adoption (*ibid.*). — Art. 2 bis. — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans le texte adopté en première lecture aux termes duquel le conseil général arrête le plan, avant le 30 novembre 1972 (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture, texte qui soumet les propositions de fusion aux conseils municipaux (p. 1461) et

amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à une nouvelle rédaction du même article, afin de préciser notamment les conditions dans lesquelles l'appel à la consultation populaire peut avoir lieu (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Jacques Descours Desacres (p. 1463), l'amendement par M. André Mignot, rapporteur, devient sans objet (*ibid.*). — Art. 3 bis (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture, relatif à la fusion de communes dépendant de départements différents (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre pour le deuxième alinéa de cet article, le texte adopté en première lecture, relatif à la création d'office du district (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas de cet article par le nouvel alinéa suivant: « Au cas où cette majorité n'est pas atteinte, il peut être procédé, avec l'accord du conseil général, à la création d'office du groupement. L'arrêté préfectoral créant le groupement fixe la composition du conseil ou du comité et, après nouvelle consultation des conseils municipaux, les compétences de l'établissement public et les règles relatives à la participation financière de la commune. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 5 ter. — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans le texte adopté en première lecture et ainsi conçu: « La procédure d'exécution du plan ne pourra intervenir qu'après le vote d'une loi portant réforme des finances locales » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1468) par scrutin public (n° 72). — Art. 6 A (p. 1468). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer cet article, comme en première lecture, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur tendant à supprimer cet article comme en première lecture, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture, de cet article relatif à la création des communes-annexes (*ibid.*), adoption (p. 1469). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Claude Mont tendant à une nouvelle rédaction du second alinéa de cet article relatif aux majorations de subventions (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 9 bis A nouveau. — Amendement par M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, tendant après l'article 9, à insérer un article 9 bis A nouveau tendant à permettre aux communes ayant fusionné avant la promulgation de la présente loi de bénéficier d'une aide de l'Etat lorsque l'écart de la pression fiscale entre les anciennes communes a permis de faire jouer l'intégration fiscale progressive prévue par la loi du 9 juillet 1966 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1470). — Art. 9 bis (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture pour cet article visant à l'insertion de nouveaux articles dans le code de l'administration communale, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture pour cet article visant à insérer un article L. 290-1 dans le code électoral et à compléter l'article L. 284, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Jean-Eric Bousch; Pierre Brousse; Pierre Carous; Marcel Champeix; Jacques Descours Desacres; André Dulin; Jacques Eberhard; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur; André Méric; André Mignot, rapporteur; Claude Mont; Jean Nayrou; Guy Petit; Auguste Pinton; Roger Poudonson. — *Explications de vote*: MM. Marcel Champeix; Fernand Lefort; Pierre Carous; François Schleiter; André Méric. — Sur l'ensemble (p. 1471) et par scrutin public (n° 73), adoption (p. 1471). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 157). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy.: Impressions n° 1945, 1947, 481.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE** (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [29 juin 1971] (p. 1472). — Election des membres de la commission [29 juin 1971] (p. 1472). — Rapport par M. André Mignot [29 juin 1971] (I, n° 393). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1555 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. André Mignot, rapporteur; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur; Jacques Descours Desacres; Michel Yver; Lucien Grand; François Schleiter; Etienne Dailly; René Jager. — *Explications de vote*: MM. Baudouin de Hauteclouque; Jean Nayrou; Pierre Carous; Marcel Champeix; Fernand Lefort; Roger Poudonson. — Sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire (p. 1561), rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 76). — REJET (n° 179). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième (nouvelle) lecture le 30 juin 1971. — Voy.: Impressions n° 1945, 1963, 484.

**Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture)** [30 juin 1971] (I., n° 413). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1572 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Mignot, rapporteur ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur. — *Explications de vote* : MM. Pierre Carous ; Marcel Champeix. — Sur l'ensemble (p. 1575), rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 79). — REJET (n° 184). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive en quatrième lecture par l'Assemblée nationale le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1965, 1970, 488.

**Promulgation** : loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 (J. O. du 18 juillet 1971).

**COMMUNES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### COMMUNICATIONS DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lettre de M. Achille PERETTI, *président de l'Assemblée nationale*, donnant la composition du bureau de l'Assemblée, élu le 2 avril 1971 [6 avril 1971] (p. 112).

Lettre de M. Achille PERETTI, *président de l'Assemblée nationale*, donnant la composition du bureau de l'Assemblée complété le 22 octobre 1971 par l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire [26 octobre 1971] (p. 1806).

**COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

**COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.** — Voy. : LOIS DE FINANCES

« **CONCORDE** » (PROGRAMME). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1972. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971, art. 29. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 99.

**CONFLITS DU TRAVAIL.** — Voy. : CONVENTIONS COLLECTIVES.

#### CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision du Conseil constitutionnel du 30 décembre 1970 concernant la loi de finances rectificative pour 1970 [2 avril 1971] (p. 90). — Cette décision a été publiée au J. O. du 31 décembre 1970.

Décision du Conseil constitutionnel du 18 mai 1971 concernant la résolution adoptée par le Sénat le 22 avril 1971 relative au règlement du Sénat [25 mai 1971] (p. 499 et 546).

Décision du Conseil constitutionnel du 17 juin 1971 concernant la loi organique modifiant l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen de la loi de finances [18 juin 1971] (p. 1036 et 1039).

Décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 saisi le 1<sup>er</sup> juillet 1971 par le président du Sénat concernant le projet de loi adopté le 30 juin par l'Assemblée nationale complétant les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association [J. O. Lois et décrets n° 165 du 18 juillet 1971] (p. 7114).

Décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 concernant la loi organique complétant l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats [J. O. Lois et décrets n° 165 du 18 juillet 1971] (p. 7114).

Avis du dépôt de quatre requêtes ayant pour objet de contester les élections des sénateurs intervenues le 26 septembre 1971 dans les départements des Alpes-Maritimes, de l'Ariège, de l'Aveyron et de la Guyane [2 octobre 1971] (p. 1674 et 1676).

Deux décisions du Conseil constitutionnel sur la conformité à la Constitution : d'une part, de la loi tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, loi qui a été déférée au Conseil constitutionnel le 1<sup>er</sup> juillet dernier en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ; d'autre part, de la loi organique complétant l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats, loi qui avait été soumise au Conseil constitutionnel en application des articles 46 et 61, premier alinéa, de la Constitution [5 octobre 1971] (p. 1694) [et J. O. Lois et décrets du 18 juillet 1971].

Avis du dépôt de requêtes ayant pour objet de contester les élections sénatoriales du 26 septembre 1971 en ce qui concerne le territoire des îles Wallis et Futuna, le département de l'Ain (trois requêtes) et l'élection de MM. Palmero et Robini dans le département des Alpes-Maritimes [12 octobre 1971] (p. 1716 et 1727).

Décision du Conseil constitutionnel du 15 octobre 1971 rejetant la requête tendant à l'annulation des élections sénatoriales du 26 septembre 1971 dans le département de l'Aveyron [19 octobre 1971] (p. 1762 et 1771).

Décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1971 rejetant la requête tendant à l'annulation des élections sénatoriales du 26 septembre 1971 dans le département de l'Ariège [24 novembre 1971] (p. 2260 et 2280).

**CONSEIL CONSTITUTIONNEL.** — Voy. : INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES.

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CONSEILLER FISCAL (PROFESSION).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1096.

#### CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, tendant à la création, au sein des conseils de prud'hommes, de sections spécialement organisées pour les cadres [10 mars 1971. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — J. O. séance 2 avril 1971] (I., n° 164). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires sociales [6 avril 1971].

**CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES EXPORTATEURS DE CUIVRE.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS.** — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

**CONSEILS REGIONAUX.** — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

**CONSTITUTION (ART. 20 ET 21).** Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 73, 94.

**CONSTITUTION (ART. 23).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1168.

**CONSTITUTION (ART. 40).** — Observations sur l'application de l'article 40 [25 mai 1971] (p. 533).

#### CONSTRUCTION D'HABITATIONS

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, relatif à diverses opérations de construction, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1758, 1797, 429. — **Transmission au Sénat** [14 juin 1971] (I., n° 314). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Molle [18 juin 1971] (I., n° 338). — **Discussion** [22 juin 1971] (p. 1188 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Marcel Molle, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1191 et suiv.). — Art. 3 (p. 1191). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à modifier la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 3 afin de préciser que le privilège qui résulte de l'affectation des sommes provenant de la vente des droits de l'associé au paiement des dettes de l'associé défaillant envers la société, « l'emporte sur toutes les sûretés réelles conventionnelles grevant les droits sociaux du défaillant » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 3 bis nouveau. — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à insérer, après l'article 3, un article additionnel 3 bis nouveau abrogeant la référence à l'article 1863 du code civil dans l'article 28 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964 (p. 1192), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendements redac-

tionnels par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, tendant à rédiger comme suit cet article : « Une société coopérative de construction ne peut confier à un tiers la réalisation de son programme de construction qu'en vertu d'un contrat conforme au titre III de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot tendant à supprimer la garantie de souscription des lots prévue dans cet article (*ibid.*), observations, adoption (p. 1193). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au transfert de la propriété par la société à un associé, comportant un nouvel alinéa permettant que le promoteur soit choisi par les associés dans l'organe de gestion de la société (*ibid.*) et sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à supprimer le dernier et nouvel alinéa proposé par l'amendement (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 1194). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel de coordination par M. Marcel Molle, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de cet article relatif aux versements que doivent effectuer les associés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (p. 1195). — Amendement rédactionnel, au début de cet article, par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « proportionnellement au prix de revient de son lot par rapport à son prix de revient de l'ensemble. », par les mots : « proportionnellement à la valeur de son lot par rapport à la valeur de l'ensemble. » afin de tenir compte, pour la répartition du coût des travaux, de la valeur de chaque logement et non de son prix de revient (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au dernier alinéa de cet article, par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa de cet article afin de permettre à l'associé qui voudrait démissionner, avant l'achèvement de l'opération de construction et en cas de refus d'autorisation de l'assemblée générale, de présenter un recours devant le tribunal de grande instance (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du deuxième alinéa de l'article 12 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1196). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un alinéa nouveau précisant les conditions dans lesquelles peut se produire l'exclusion d'un associé par l'assemblée générale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter, *in fine*, le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « A défaut [lorsque l'assemblée générale ne l'a pas fait], tout associé peut demander au tribunal de grande instance de constater cet achèvement [de l'opération de construction] et de statuer sur lesdits comptes. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à supprimer cet article qui admet une exception au principe du vote par tête en cas de vote décidant l'exclusion ou autorisant la démission d'un associé (*ibid.*), observations, adoption (p. 1197). — Art. 14 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 14 *ter* visant à une refonte des articles premier à 4 *ter* de la loi du 28 juin 1938 tendant à régler le statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements (p. 1197 et 1198), trois sous-amendements par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement (p. 1198) : le premier tend, dans le texte modificatif proposé pour l'article 3 *bis* de la loi du 28 juin 1938, au dernier alinéa, à remplacer les mots : « délai de cinq ans », par les mots : « délai de deux ans » ; le deuxième tend, dans le texte modificatif proposé pour l'article 4 *bis* de la loi du 28 juin 1938, au cinquième alinéa, à remplacer les deux dernières phrases par les dispositions suivantes : « Les associés qui contestent l'attribution disposent d'un délai de quinze jours pour assigner le liquidateur en rectification devant le tribunal de grande instance du siège social. Les attributions devenues définitives sont opposables aux associés non présents ou représentés, absents ou incapables. La publication au fichier immobilier est faite à la diligence du liquidateur. » ; le troisième tend, dans le texte modificatif proposé pour l'article 4 *bis* de la loi du 28 juin 1938, au sixième alinéa, à rédiger ainsi qu'il

suit la quatrième phrase de l'alinéa : « Le retrait est constaté par acte authentique signé par l'associé qui se retire et un représentant de l'organe de gestion ou, en cas de refus de ce dernier, par ordonnance du président du tribunal de grande instance, lequel est saisi et statue suivant la forme prévue pour les référés. », observations, adoption du premier sous-amendement (p. 1199), adoption du second et du troisième sous-amendement (p. 1200), adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 14 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé pour l'article 5 de la loi du 28 juin 1938, ainsi conçu : « En l'absence des actes prévus aux alinéas qui précèdent, les parts ou actions ne peuvent être cédées volontairement avant l'achèvement des travaux, si ce n'est entre associés. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 14 *quinquies* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à deux modifications du texte présenté pour l'article 6 de la loi du 28 juin 1938 afin de limiter la possibilité de fournir une caution hypothécaire à la garantie des emprunts contractés par les associés pour répondre aux appels de fonds (*ibid.*), observations, adoption (p. 1201). — Art. 14 *octies* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article complétant la loi du 28 juin 1938 par un article 9 relatif au conseil de surveillance (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 14 *nonies* nouveau. — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, après l'article 14 *octies*, à insérer un article 14 *nonies* nouveau ainsi rédigé : « La loi du 28 juin 1938 est complétée par un article 10 ainsi rédigé : « Art. 10. — Les dispositions de la présente loi sont d'ordre public. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel, par M. Marcel Molle, rapporteur, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 1831-1 du code civil (p. 1202) et sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à rédiger ainsi la dernière phrase de l'amendement : « Ce promoteur est garant de l'exécution des obligations mises à la charge des personnes avec lesquelles il a traité au nom du maître de l'ouvrage. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1831-3 du code civil, à insérer un alinéa nouveau ainsi conçu : « Les mandats spéciaux donnés au promoteur se poursuivent entre celui-ci et le cessionnaire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1831-3 du code civil par un dernier alinéa ainsi conçu : « Le contrat de promotion immobilière n'est opposable aux tiers qu'à partir de la date de sa publication au fichier immobilier. » (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé jusqu'à l'examen de l'article 30 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, après le texte présenté pour l'article 1831-4 du code civil, à insérer les nouvelles dispositions suivantes : « Art. 1831-5. — Le règlement judiciaire ou la liquidation des biens n'entraîne pas de plein droit la résiliation du contrat de promotion immobilière ; toute stipulation contraire est réputée non écrite. » (p. 1203), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le c) de cet article qui énumère les mentions devant figurer dans le contrat de promotion : « c) Les devis descriptifs et les conditions d'exécution technique des travaux. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1204). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à remplacer le d) de cet article 19 par les dispositions suivantes : « d) Le prix convenu ainsi que les limites et conditions dans lesquelles la révision du prix peut intervenir ; e) Les moyens et conditions de financement et les modalités de règlement à mesure de l'avancement des travaux ; f) La rémunération du promoteur pour ses soins, peines et débours et, en conséquence, de décider que les alinéas e) et f) du texte adopté par l'Assemblée nationale deviennent respectivement g) et h). » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 29 (p. 1205). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, dans le paragraphe 1<sup>er</sup> de cet article, à rédiger comme suit le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 6 de la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 : « Les dispositions de l'alinéa précédent sont également applicables lorsque celui qui s'oblige à édifier ou à faire édifier un immeuble ou une partie d'immeuble à l'usage prévu audit alinéa procure, directement ou indirectement, à celui qui contracte l'obligation ci-dessus visée, le terrain ou les droits sur le terrain nécessaire à la construction. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Paul

Guillard tendant à supprimer les mots : « ou indirectement » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 1206). — Amendement par M. Pierre Garet tendant à modifier le texte proposé pour l'article 6 de la loi du 3 janvier 1967 afin d'étendre aux sociétés civiles immobilières créées par des organismes d'habitations à loyer modéré, les allègements aux règles applicables aux contrats de vente à terme, prévus en faveur des organismes d'habitations à loyer modéré (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à modifier la fin du nouvel alinéa présenté pour l'article 7 de la loi du 3 janvier 1967 afin de permettre la suppression d'un des actes à rédiger lors de la vente concernant une partie d'immeubles (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 30 *ter* (p. 1207). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 2103-2° du code civil est modifié comme suit : « Même en l'absence de subrogation, ceux qui ont fourni les deniers pour l'acquisition d'un immeuble, pourvu qu'il soit authentiquement constaté, par l'acte d'emprunt, que la somme était destinée à cet emploi et, par la quittance du vendeur, que ce paiement a été fait des deniers empruntés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 30 *quater* (nouveau). — Amendement par M. Jacques Piot, tendant, après l'article 30 *ter*, à insérer un article additionnel 30 *quater* nouveau disposant que : « Le contrat de promotion immobilière est réputé emporter restriction au droit de disposer au sens et pour l'application de l'article 28-2° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*suite*). — L'amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1831-3 du code civil par un dernier alinéa ainsi conçu : « Le contrat de promotion immobilière n'est opposable aux tiers qu'à partir de la date de sa publication au fichier immobilier. », précédemment réservé, est adopté (p. 1207). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à supprimer le paragraphe II de cet article (p. 1208), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la date d'application de la présente loi, afin de tenir compte des opérations déjà commencées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Paul Guillard ; Marcel Molle, rapporteur ; Jacques Piot ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Explications de vote* : MM. Fernand Chatelain ; Jean Geoffroy. — Sur l'ensemble (p. 1209), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 139).

Adopté par l'Assemblée nationale (Commission mixte paritaire) le 28 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1882, 1916, 462.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [23 juin 1971] (p. 1254). — Election des membres de la commission [23 juin 1971] (p. 1254). — Rapport par M. Marcel Molle [25 juin 1971] (I, n° 367). — *Discussion* [30 juin 1971] (p. 1527 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Molle, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Discussion des articles* (p. 1528 et suiv.). — Art. 3 *decies* (p. 1530). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer cet article dont les dispositions seront reprises dans l'article 32, observations (*ibid.*). — Art. 7 (p. 1531). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à une nouvelle rédaction de cet article en ce qui concerne le transfert de propriété par la société à un associé, s'il résulte d'une convention contenue dans le contrat de société, observations (*ibid.*). — Art. 18 (p. 1532). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif au contrat de promotion immobilière, observations (*ibid.*). — Art. 29 *bis* (p. 1533). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer cet article pour coordination, observations (*ibid.*). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à reprendre dans cet article les dispositions supprimées à l'article 32 (p. 1534). — Art. 33 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat (*ibid.*) ; amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat tendant à compléter cet article *in fine* par un alinéa ainsi rédigé : « Un règlement d'administration publique déterminera la date d'effet et les conditions dans lesquelles les dispositions du titre I<sup>er</sup> *bis* seront appliquées aux sociétés constituées antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi. », observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Marcel Molle, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble, dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire modifiée par les amendements présentés par le Gouvernement (p. 1534), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 165). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

2. — Proposition de loi présentée par M. André TISSERAND, député, tendant à rectifier et compléter les dispositions de la loi du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2072, 2108, 525. — NOUVEL INTITULÉ : Proposition de loi tendant à modifier l'article 51 de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 relative à diverses opérations de construction. — Transmission au Sénat [10 décembre 1971] (I, n° 83). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Guillard [15 décembre 1971] (I, n° 100). — *Discussion* [20 décembre 1971] (p. 3342 et 3343). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Paul Guillard, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Robert Laucournet. — Article unique (p. 3343). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 62). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1054 du 24 décembre 1971 (J. O. du 29 décembre 1971).

**CONSTRUCTION D'HABITATIONS.** — Voy. : FISCALITÉ IMMOBILIÈRE. — LOIS DE FINANCES.

**CONSTRUCTION NAVALE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, n° 1107.

**CONTRAT DE TRAVAIL.** — Voy. : TRAVAIL TEMPORAIRE.

## CONTRAVENTIONS

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, tendant à simplifier la procédure applicable en matière de contraventions [18 mai 1971] (I, n° 240). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Bruyneel [25 mai 1971] (I, n° 255). — *Discussion* [27 mai 1971] (p. 584 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Robert Bruyneel, rapporteur ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 588 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 588). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 2° du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale : « 2° Si la peine d'amende prévue par la loi excède 400 francs » afin d'exclure du domaine de la procédure simplifiée les contraventions de cinquième classe (*ibid.*), amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à prévoir que la procédure simplifiée ne sera pas applicable : « 2° Si la contravention est punie d'un emprisonnement supérieur à dix jours ou d'une amende excédant 400 francs lorsqu'elle est prévue par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ou lorsque le prévenu était âgé de moins de dix-huit ans au jour de l'infraction ; » (*ibid.*) ; amendement par M. Louis Namy, tendant à prévoir que la procédure simplifiée ne sera pas applicable : « 2° Si le prévenu, auteur de la contravention, encourt une peine privative de liberté ou si la peine d'amende prévue par la loi excède 400 francs ; » (p. 589) ; observations, l'amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, est adopté (p. 591), les amendements par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, et par M. Louis Namy deviennent sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 525 du code de procédure pénale : « Il [le juge] peut également inviter le ministère public à lui fournir des renseignements complémentaires. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Paul

Massa, tendant à modifier le texte proposé pour l'article 527 du code de procédure pénale afin que la notification de l'ordonnance pénale soit faite, non par lettre recommandée, mais par exploit d'huissier (*ibid.*), observations, rejet (p. 593) par scrutin public (n° 51). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale: « Dans ce cas [paiement de l'amende], il est mis fin à l'action publique » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy, tendant à compléter le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article 527 du code de procédure pénale par la phrase suivante: « Toutefois ce délai d'opposition ne commencera à courir que du jour où le prévenu aura effectivement reçu la notification par lettre recommandée; cette notification devra comporter les indications précises du délai et des formes de l'opposition » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à remplacer le premier alinéa du texte proposé pour l'article 528 du code de procédure générale par les deux alinéas suivants: « En cas d'opposition formée par le ministère public ou par le prévenu dans les délais prévus à l'article 527, l'affaire est portée à l'audience du tribunal de police dans les formes de la procédure ordinaire. Toutefois, lorsque le tribunal, sur l'opposition du prévenu, rend un jugement par défaut dans les conditions prévues à l'article 412 du présent code, les articles 489 à 493 ne sont pas applicables. Jusqu'à l'ouverture des débats, le prévenu peut renoncer expressément à son opposition. L'ordonnance pénale reprend alors sa force exécutoire; une nouvelle opposition est irrecevable. » (*ibid.*) et amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, dans l'amendement précédent, à supprimer les mots: « du présent code » (p. 594), observations, adoption de l'amendement modifié, par M. Robert Bruyneel, rapporteur (*ibid.*), l'amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à supprimer l'article 528-1 du code de procédure pénale qui permet à la partie lésée de citer le contrevenant devant le tribunal de police, même après que l'ordonnance pénale ait été rendue (*ibid.*), observations, rejet (p. 595). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à modifier les trois derniers alinéas du texte présenté pour l'article 528-1 du code de procédure pénale afin de viser aussi bien le cas de l'opposition formée par le procureur de la République que celui de l'opposition du prévenu (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à modifier le troisième alinéa du texte présenté pour l'article 529 du code de procédure pénale afin que le délai de paiement de l'amende forfaitaire ne puisse courir qu'à partir de la date d'envoi de l'avis de contravention (p. 596), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 529 du code de procédure pénale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 27-1 ajouté au code de la route par un deuxième alinéa ainsi rédigé: « Lorsque le certificat d'immatriculation du véhicule est établi au nom d'une personne morale, la responsabilité pénale prévue à l'alinéa précédent incombe, sous les mêmes réserves, au représentant légal de cette personne morale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Massa tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route: « A défaut de paiement ou de réclamation dans ce délai, le contrevenant est redevable de plein droit d'une amende pénale fixe qui sera notifiée par exploit d'huissier; cette amende est recouvrée, soit par le comptable direct du Trésor, soit par le ministère des huissiers commis par le tribunal de police en vertu d'un titre exécutoire délivré par le procureur de la République. » (*ibid.*), observations; amendement par M. Paul Massa, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route: « Toutefois, dans un délai de dix jours qui court de la date à laquelle il a eu connaissance de la notification, le contrevenant peut adresser au ministère public une réclamation; cette réclamation annule le titre. » (p. 597), observations, les deux amendements par M. Paul Massa sont retirés (*ibid.*). — Amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant 1° au premier alinéa, *in fine*, du texte présenté pour l'article L. 27-2, ajouté au code de la route, à supprimer les mots: « Conformément aux dispositions des articles 531 et suivants du code de procédure pénale »; 2° au deuxième alinéa, après les mots: « En cas de condamnation », à ajouter les mots: « ... de l'auteur de la réclamation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 5. — Amendement par M. Paul Massa, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel 5 bis

nouveau ainsi rédigé: « Un règlement d'administration publique fixera les modalités d'indemnisation due aux personnels des études d'huissiers de justice et aux officiers ministériels, huissiers de justice. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 598). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article: « Les dispositions de la présente loi sont applicables aux contraventions commises après une date qui sera fixée par décret et ne pourra être postérieure au 31 décembre 1971. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Ont pris part à la discussion des articles: MM. Robert Bruyneel, rapporteur; Henri Caillavet; André Mignot; Louis Namy; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice. — Explication de vote: M. André Mignot. — Sur l'ensemble (p. 598), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 107).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 2 décembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 1771, 1992, 513.

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [6 décembre 1971] (I, n° 63). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Robert Bruyneel [7 décembre 1971] (I, n° 67). — **Discussion** [10 décembre 1971] (p. 2970 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Robert Bruyneel, rapporteur; Emile Vivier; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 2971 et suiv.). — Art. 1° (p. 2971). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à remplacer les deux premiers alinéas du texte présenté pour l'article 524 du code de procédure pénale par les dispositions suivantes: « Toute contravention de police, même commise en état de récidive, peut être soumise à la procédure simplifiée prévue au présent chapitre. Cette procédure n'est pas applicable: 1° Si la contravention est prévue par le code du travail; 2° Si le prévenu, auteur d'une contravention punie d'un emprisonnement supérieur à dix jours ou d'une amende excédant 400 francs, était âgé de moins de dix-huit ans au jour de l'infraction. » (p. 2972) et sous-amendement par M. André Mignot tendant à rédiger comme suit le 2° du texte présenté pour cet article par l'amendement précédent: « 2° Si la peine d'amende prévue par la loi excède 400 francs » (*ibid.*), observations, rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 2974). — Amendement rédactionnel par M. Robert Bruyneel, rapporteur, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 525 du code de procédure pénale, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du texte présenté pour l'article 528 du code de procédure pénale, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Bruyneel, rapporteur, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 528-1 du code de procédure pénale, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Bruyneel, rapporteur, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 528-1 du code de procédure pénale, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 528-2 du code de procédure pénale: « Art. 528-2. — Les dispositions du présent chapitre ne font pas échec au droit de la partie lésée de citer directement le contrevenant devant le tribunal de police, dans les conditions prévues par le présent code. Lorsque la citation est délivrée après qu'une ordonnance pénale ait été rendue sur les mêmes faits, le tribunal de police statue: — sur l'action publique et sur les intérêts civils si l'ordonnance pénale a fait l'objet d'une opposition dans les délais prévus à l'article 527 et au plus tard à l'ouverture des débats; — sur les intérêts civils seulement si aucune opposition n'a été formée ou si le prévenu a déclaré expressément, au plus tard à l'ouverture des débats, renoncer à son opposition ou à son droit d'opposition. Il en est de même s'il est établi que l'ordonnance pénale a fait l'objet d'un paiement volontaire. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2975). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 530 du code de procédure pénale [amende forfaitaire] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Bruyneel, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Bruyneel, rapporteur, au premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 27 du code de la route (p. 2976), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture pour le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27 du code de la route (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Petit, tendant à compléter la première phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route afin que, l'amende ayant été fixée, il y ait signification au délinquant par ministère d'huissier de justice (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2977). — Amendement rédactionnel par

M. Robert Bruyneel, rapporteur, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 27-1 du code de la route, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel, rapporteur, tendant à des modifications de forme du texte présenté pour l'article L. 27-2 du code de la route (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Robert Bruyneel, rapporteur; Michel Kistler, au nom de la commission des finances; André Mignot; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 2977), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 22). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 17 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2119, 2129, 548.

**Promulgation** : loi n° 72-5 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**CONTRAVENTIONS DE POLICE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

### CONTRIBUTION FONCIERE

Projet de loi présenté par M. JACQUES CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, portant modification du régime de l'exemption temporaire de contribution foncière prévue en faveur des locaux d'habitation.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 14 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1731, 1820, 433. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1971] (I., n° 317). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [17 juin 1971] (I., n° 329). — **Discussion** [23 juin 1971] (p. 1276 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Discussion de l'article unique* (p. 1277 et suiv.). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant, après le premier alinéa de l'article unique, à insérer un nouvel alinéa maintenant l'exemption de contribution foncière en faveur des « logements nouveaux réservés à l'habitation principale dont le prix de construction, toutes dépenses confondues, est inférieur au double du prix-plafond des logements H. L. M. construits en accession à la propriété. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1278) par scrutin public (n° 67). — Amendement par M. Marcel Martin, tendant à compléter l'article unique *in fine* par l'alinéa suivant : « Continueront à bénéficier du régime d'exception antérieur, quelle que soit la date de leur achèvement, les immeubles vendus dans les conditions prévues par la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 par acte authentique passé avant la date de promulgation de la présente loi. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à remplacer les mots : « avant la date de promulgation de la présente loi », par les mots : « avant le 15 juin 1971 » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion de l'article unique* : MM. André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général; Fernand Chatelain; André Dulin; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Explications de vote* : MM. Fernand Chatelain; Antoine Courrière; Guy Petit. — Adoption de l'article unique (p. 1279). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 142).

Adopté avec modification par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1886, 1941, 471.

**Deuxième transmission au Sénat** [30 juin 1971] (I., n° 400). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1553 et 1554). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Pellenc, rapporteur général; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement; Marcel Lemaire. — *Article unique* (p. 1554), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 177). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-583 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**CONTROLE JUDICIAIRE.** — Voy. — JUSTICE MILITAIRE.

**CONVENTIONS.** — Voy. : DONATIONS.

**CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 134.

### CONVENTIONS COLLECTIVES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code du travail relatives aux conventions collectives de travail.*

Adopté par l'Assemblée nationale le 14 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1645, 1704, 407. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code du travail relatives aux conventions collectives de travail ainsi que certaines dispositions du titre II de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 modifiée relatives à la procédure de médiation.** » — **Transmission au Sénat** [18 mai 1971] (I., n° 244). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Aubry [9 juin 1971] (I., n° 294). — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1436 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Aubry, rapporteur; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population; Roger Gaudon. — *Discussion des articles* (p. 1438 et suiv.). — Art. 2 (p. 1438). — Amendement par M. Hector Viron tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 31 a c du livre I<sup>er</sup> du code du travail, alinéa relatif aux organisations syndicales de travailleurs concluant des conventions collectives, à supprimer les mots : « ... ou qui ont fait la preuve de leur représentativité dans le champ d'application professionnel ou territorial de la convention collective » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1439). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à modifier et compléter cet article par un article 31 a a (nouveau) du livre I<sup>er</sup> du code du travail disposant que le règlement intérieur de l'entreprise sera conclu dans les mêmes conditions que la convention collective (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 5. — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel 5 bis (nouveau) ajoutant à l'article 31 c du livre I<sup>er</sup> du code du travail précisant que « Les avantages individuels résultant des accords ou conventions collectives sont réputés faire partie du contrat de travail. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1440). — Après l'article 6. — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel 6 bis (nouveau) complétant l'article 31 d du livre I<sup>er</sup> du code du travail afin de faire obligation au comité d'entreprise de se procurer le texte des conventions collectives et d'en donner communication aux salariés de l'entreprise (*ibid.*), l'amendement est réservé jusqu'à l'examen de l'article 14 (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant à modifier le texte présenté pour l'article 31 g du livre I<sup>er</sup> du code du travail afin que les modalités d'application du principe « à travail égal, salaire égal », prévues seulement pour les femmes et les jeunes, concernent également les travailleurs âgés et les travailleurs immigrés (p. 1441), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à compléter la liste des clauses obligatoires figurant à l'article 31 g du livre I<sup>er</sup> du code du travail par un nouvel alinéa adoptant le principe de l'échelle mobile des salaires (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant à ajouter un 12° et 13° aux clauses obligatoires de l'article 31 g du livre premier du code du travail afin de viser les conditions d'emploi et de rémunération du personnel à temps partiel et les conditions d'emploi de personnel temporaire (p. 1442), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant à ajouter à l'article 31 j du livre premier du code du travail, un cinquième alinéa permettant l'extension par arrêté préfectoral des avenants à des conventions collectives dans le domaine agricole (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant à ajouter à l'article 31 j du livre premier du code du travail un sixième alinéa faisant obligation à la commission supérieure des conventions collectives d'examiner les avenants de salaires aux conventions étendues, dans les six mois de leur dépôt (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 11 (p. 1443). — Amendement par M. Hector Viron tendant à supprimer l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article 31 j a du livre premier du code du travail, alinéa relatif à l'extension des conventions pour les personnels particuliers ou minoritaires (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au huitième alinéa du texte présenté pour l'article 31 j a du livre premier du code du travail, par M. André Aubry, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 4 bis nouveau. — Amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel 4 bis nouveau com-

pléant l'article 31 u du livre premier du code du travail afin de faire obligation au chef d'entreprise de procurer le texte des conventions collectives au comité d'entreprise qui la tiendra à la disposition des salariés (p. 1444) ; l'amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant à un but semblable par l'insertion d'un article additionnel 6 bis, précédemment réservé, est retiré (*ibid.*) et l'amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, est adopté (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Aubry, rapporteur ; Roger Gaudon ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; André Fosset. — Sur l'ensemble (p. 1444), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 156).

Adoption en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1932, 1933, 464.

Promulgation : loi n° 71-561 du 13 juillet 1971 (J. O. du 14 juillet 1971).

COOPERATION (SERVICE DE LA). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1125. — LOIS DE FINANCES. — SERVICE NATIONAL.

COOPERATION SCIENTIFIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

COOPERATION TECHNIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### COOPERATIVES AGRICOLES

Proposition de loi présentée par M. Pierre LELONG, député, tendant à amender l'ordonnance n° 67-813 du 26 septembre 1967 relative aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions, à leurs fédérations, aux sociétés d'intérêt collectif agricole et aux sociétés mixtes d'intérêt agricole. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1063, 2060, 504. — Transmission au Sénat [25 novembre 1971] (I., n° 38). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

COOPERATIVES AGRICOLES (AVANTAGES FISCAUX). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1133.

#### COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE

Proposition de loi, présentée par M. Claude MONT, sénateur, tendant à accorder aux coopératives d'utilisation de matériel agricole des avantages fiscaux et de bénéficier d'un taux réduit sur les emprunts contractés par elles [9 novembre 1971] (I., n° 22). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

COPROPRIETE. — Voy. : CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

CORSE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### COUR DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière. — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1478, 1641, 382. — Transmission au Sénat [27 avril 1971] (I., n° 195). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [6 mai 1971] (I., n° 217). — Discussion [27 mai 1971] (p. 555 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Marcel Pellenc, rapporteur général. — Discussion des articles (p. 557 et suiv.). — Art. 2 (p. 557). — Amendement rédactionnel au 2° alinéa du texte présenté pour l'article 1° de la loi du 25 septembre 1948, par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au 7° alinéa du même texte par M. Marcel Pellenc, rapporteur général (*ibid.*), observations, adoption (p. 558). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant, dans le texte présenté pour l'article 1° de la loi du 25 septembre 1948, à insérer avant le dernier alinéa, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les administrateurs élus des

organismes de protection sociale relevant du contrôle de la Cour des comptes et agissant dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires lorsqu'ils ne sont pas rémunérés. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 559) par scrutin public (n° 48). — Art. 8 (p. 559). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article 5 de la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 afin de rendre justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière les personnes chargées de la tutelle et celles qui assurent le contrôle (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié (p. 560). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 bis nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à insérer, après l'article 17, un article additionnel 17 bis nouveau ainsi rédigé : « Le second alinéa de l'article 17 de la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 est complété ainsi qu'il suit : « cette instruction peut être ouverte contre une personne non dénommée. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 bis (p. 561). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 21 bis (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 27 (p. 562). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 31 de la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 : « Les arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière sont publiés intégralement au Journal officiel de la République française, dès lors qu'ils auront acquis un caractère définitif. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 564). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Hubert d'Andigné ; Henri Caillavet ; Etienne Dailly ; Max Monichon ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 564), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 100).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 22 juin 1971. Voy. : Impressions n°s 1774, 1848, 440.

Deuxième transmission au Sénat [23 juin 1971] (I., n° 348). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Discussion [23 juin 1971] (p. 1281 et suiv.). — Est entendu dans la discussion générale : M. André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général. — Discussion des articles. — Art. 2 (p. 1282). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant, avant le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1° de la loi du 25 septembre 1948, à insérer un nouvel alinéa prévoyant que ne seraient pas justiciables de la Cour de discipline budgétaire « — les administrateurs élus des organismes de protection sociale relevant du contrôle de la Cour des comptes et agissant dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'ils ne sont pas rémunérés. » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant, après les mots : « lorsqu'ils ne sont pas rémunérés » à ajouter les mots : « et n'assument pas les fonctions de président. » (p. 1283), observations, adoption de l'amendement (*ibid.*), rejet (p. 1284) du sous-amendement par scrutin public (n° 68). — Art. 27 (p. 1284). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à supprimer, dans le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 31 de la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948, les mots : « en tout ou en partie », s'agissant de la publication au Journal officiel des arrêts de la Cour prononçant des condamnations (*ibid.*), observations, adoption (p. 1285). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Hubert d'Andigné ; André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Yvon Coudé du Foresto ; Etienne Dailly ; Max Monichon ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 1285), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 145). — DEUXIEME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1885, 1935, 475.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [23 juin 1971] (p. 1290). — Election des membres de la commission [23 juin 1971] (p. 1291). — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [29 juin 1971] (I., n° 385). — Discussion [30 juin 1971] (p. 1552 et 1553). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Etienne Dailly. — Articles (p. 1553). — Sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 176). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-564 du 13 juillet 1971 (J. O. du 14 juillet 1971).

**COURSES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**CREDIT AGRICOLE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1099. — QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT, 102. — LOIS DE FINANCES.

**CREDIT DIFFERE**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, modifiant la loi n° 52-332 du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 14 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1729, 1837, 434. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1971] (I., n° 322). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [21 juin 1971] (I., n° 343). — **Discussion** [23 juin 1971] (p. 1279 et 1280). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — **Article unique** (p. 1280). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 143). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-510 du 1<sup>er</sup> juillet 1971 (J.O. du 2 juillet 1971).

**CRIMES (NON-DENONCIATION).** — Voy. : ENFANTS.

**CUMUL DES FONCTIONS DE DEPUTE ET SENATEUR.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT, 132.

**D****DEBITS DE TABAC.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**DECENTRALISATION.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT, 119.

**DECENTRALISATION INDUSTRIELLE.** — Voy. : REGION PARISIENNE.

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT**

Lecture par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice d'une déclaration du Gouvernement [20 avril 1971] (p. 166 et suiv.). — *Est entendu* : M. Etienne Dailly (*ibid.*).

**DECRETS D'AVANCES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**DEFENSE CONTRE LES EAUX.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**DEFENSE NATIONALE (SECRETARIAT GENERAL).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**DELEGUES DU PERSONNEL**

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif aux délégués à la sécurité des ouvriers des mines et carrières* [7 septembre 1971. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971. — J. O. Lois et décrets du 8 septembre 1971. — J. O. Débats du 6 octobre 1971] (I., n° 419). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Hector Viron [26 octobre 1971] (I., n° 13). — **Discussion** [28 octobre 1971] (p. 1828 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Hector Viron, rapporteur ; Pierre Brun ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — **Discussion des articles** (p. 1830 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> A (nouveau) (p. 1830). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> A nouveau abrogeant l'article 134 du livre II du code du travail et le remplaçant par des dispositions nouvelles réglementant la procédure des élections des délégués mineurs (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à sup-

primer, dans le texte proposé pour l'article 135 du livre II du code du travail, la disposition nouvelle faisant obligation, pour être électeur, de travailler depuis six mois dans la circonscription à la date de l'arrêté de convocation des électeurs (p. 1831), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à modifier l'alinéa 2<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 135 du code du travail afin de n'exiger des travailleurs étrangers que six mois de travail effectif dans les mines en France, pour être électeurs (*ibid.*), observations, rejet (p. 1832). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail, par M. Hector Viron, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail, par M. Hector Viron, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant, dans le texte des deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail (1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>) à introduire comme condition pour être éligible, d'avoir travaillé pendant trois ans au moins dans les mines ou carrières comme ouvrier mineur qualifié « ou dans un emploi dont la pratique exige une bonne connaissance des dangers de la mine » (p. 1832), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à supprimer, à la fin des deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail, le mot : « voisines » dans l'expression : « dans une des circonscriptions voisines de même nature dépendant du même exploitant » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1833). — Amendement rédactionnel par M. Hector Viron, rapporteur, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 136 du livre II du code du travail (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 137 a du livre II du code du travail permettant le maintien en fonctions jusqu'à la fin de son mandat du délégué mineur atteint d'une invalidité supérieure à 60 p. 100 ou d'une affection silicotique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 154 du livre II du code du travail afin que les séances d'information professionnelle soient rémunérées aux délégués mineurs sur les mêmes bases que les visites qui entrent dans leurs attributions et non selon des modalités moins favorables (*ibid.*), observations, adoption (p. 1834). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Aubry ; Pierre Brun ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Roger Poudonson ; Hector Viron, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1834), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 7).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2032, 2097, 529.

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [15 décembre 1971] (I., n° 101). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Hector Viron [16 décembre 1971] (I., n° 114). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3343 et 3344). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Hector Viron, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — **Articles** (p. 3343 et 3344). — Sur l'ensemble (p. 3344), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 63). — DEUXIEME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1131 du 31 décembre 1971 (J. O. du 5 janvier 1972).

**DEMARCHAGE**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif au démarchage financier et à des opérations de placement et d'assurance.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 1988, 2082, 515. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1971] (I., n° 64). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Armengaud [8 décembre 1971] (I., n° 70). — **Discussion** [18 décembre 1971] (p. 3287 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Armengaud, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — **Discussion des articles** (p. 3290 et suiv.). — Art. 2 (p. 3290). — Amendement rédactionnel par M. André Armengaud, rapporteur, observations, adoption (p. 3291). — Art. 5 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. André Armengaud, rapporteur, observations, adoption (p. 3292). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, à l'alinéa a du paragraphe 4 de cet

article, à remplacer les mots : « opérations sur valeurs », par les mots : « opérations sur obligations », et à supprimer les mots : « ou ayant des titres inscrits à la cote officielle des bourses de valeurs » (p. 3293), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à porter de deux ans à cinq ans le délai visé dans le paragraphe b de l'article 4 qui prévoit une exception aux interdictions de démarchage sur les valeurs émises par les sociétés françaises lorsque l'Etat a apporté à celles-ci des biens meubles ou immeubles ou lorsqu'il s'est engagé à fournir, pendant deux ans au moins, les fonds nécessaires ou une garantie (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5 bis nouveau. — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les opérations de démarchage en vue de faire souscrire ou acheter des valeurs mobilières doivent comporter la remise ou l'envoi simultané à la personne sollicitée d'une note d'information succincte sur chacune des valeurs proposées : ce document doit mentionner : — le nom de la personne ou la dénomination de l'établissement qui a recours au démarchage ; — le montant du capital et des réserves de la société émettrice ; — pour les obligations, leur valeur nominale, leur taux d'intérêt et leur durée ; — pour les actions, le bénéfice net par action et le coupon payé pour les deux derniers exercices ; — une appréciation sur la situation de la société. La note d'information est établie sous la responsabilité de la personne ou de l'établissement qui a recours au démarchage. Elle fait l'objet d'une mise à jour. Elle est communiquée à la commission des opérations de bourse qui peut demander toutes explications ou justifications nécessaires, exiger la modification de la présentation ou de la teneur de la note et, le cas échéant, en interdire la diffusion. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas de l'amendement par la disposition suivante : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application de l'alinéa précédent » (*ibid.*), observations, l'amendement et le sous-amendement sont réservés (p. 3294). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Armengaud, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Trois amendements rédactionnels par M. André Armengaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (p. 3295). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à reprendre pour la fin de cet article le texte initial du Gouvernement [délai de repentir laissé à la personne sollicitée pour dénoncer l'engagement d'achat ou de souscription qu'elle a effectué] (*ibid.*), observations, adoption (p. 3296). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. André Armengaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 26 (p. 3297). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur, tendant à compléter cet article pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. André Armengaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art 5 bis nouveau (*suite*). — Adoption de l'amendement par M. André Armengaud, rapporteur, avec modification ; le sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, devient sans objet (p. 3298). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. André Armengaud, rapporteur ; Yves Durand ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 3298), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 48).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2185, 2189, 562.

**Promulgation** : loi n° 72-6 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**DEMARCHAGE.** — Voy. : VENTE A DOMICILE.

**DEMOLITION.** — Voy. : RÉGION PARISIENNE.

**DEPARTEMENTS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 119. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER.** — Voy. : GUADELOUPE. — LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — SANTÉ PUBLIQUE.

**DEPOT.** — Voy. : HÔTELS ET RESTAURANTS.

**DETENTION PROVISoire.** — Voy. : JUSTICE MILITAIRE.

**DETTE PUBLIQUE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**DISTRICT DE LA REGION PARISIENNE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — RÉGION PARISIENNE.

## DIVORCE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, sénateur, tendant à instaurer le divorce et la séparation de corps par consentement mutuel [9 mai 1968] (I, n° 149). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Proposition reprise par son auteur le 19 septembre 1969 (p. 458), conformément au troisième alinéa de l'article 28 du règlement. — Reprise à nouveau par son auteur le 29 avril 1971 (p. 242). — Rapport par M. Jean Geoffroy [13 décembre 1971] (I, n° 88).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, sénateur, tendant à modifier certaines dispositions du titre VI du livre premier du code civil concernant le divorce [15 avril 1971] (I, n° 176). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, sénateur, tendant à modifier les articles 235, 238 et 242 du code civil concernant la procédure du divorce. [15 avril 1971] (I, n° 177). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**DOMAINE PUBLIC FLUVIAL.** — Voy. : NAVIGATION FLUVIALE.

**D. O. M. (DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER).** — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

## DONATIONS

Proposition de loi présentée par M. Olivier GISCARD D'ESTAING, député, tendant à limiter la durée des clauses d'inaliénabilité contenues dans un testament ou une donation. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 octobre 1970. — Voy. : Impressions n°s 1012, 1262, 301. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à limiter la durée des clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament ». — Transmission au Sénat [20 octobre 1970] (I, n° 19). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [2 décembre 1970] (I, n° 77). — Discussion [17 décembre 1970] (p. 2972 et 2973). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 47).

Adoptée avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 14 avril 1971. — Voy. : impressions n°s 1562, 1636, 372. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative aux clauses d'inaliénabilité contenues dans une donation ou un testament ».

Deuxième transmission au Sénat [15 avril 1971] (I, n° 178). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jean Geoffroy [6 mai 1971] (I, n° 212). — Discussion [13 mai 1971] (p. 389 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale ; MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Discussion des articles (p. 391 et 392). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 391). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans le code civil un article 900-1 ainsi rédigé : Art. 900-1. — Les clauses d'inaliénabilité affectant un bien donné ou légué ne sont valables que si elles sont temporaires et justifiées par un intérêt sérieux et légitime. Même dans ce cas, le donataire ou le légataire peut être judiciairement autorisé à disposer du bien si l'intérêt qui avait justifié la clause a disparu ou s'il advient qu'un intérêt plus important l'exige. Est réputée non écrite toute clause par laquelle le disposant prive de la libéralité celui qui mettrait en cause la validité de la clause d'inaliénabilité ou demanderait l'autorisation d'aliéner. » (*ibid.*) observations, adoption (*ibid.*) ;

sous-amendement par M. René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à compléter le texte de l'amendement précédent par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article ne préjudicient pas aux libéralités consenties à des personnes morales ou même à des personnes physiques à charge de constituer des personnes morales. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 392), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 83). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 28 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1724, 1861, 459.

**Promulgation** : loi n° 71-526 du 3 juillet 1971 (*J. O.* du 6 juillet 1971).

**DONATIONS.** — Voy. : FILIATION.

**DONS ET LEGS.** — Voy. : SUCCESSIONS.

**DROITS D'ENREGISTREMENT.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**DROITS DE SUCCESSION SUR DES BIENS SITUÉS AU MAROC.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1103.

**DROITS DE TIMBRE.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**DOUANES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

## E

**EAU.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**EAUX ET FORETS.** — Voy. : LOUVETERIE.

**EAUX TERRITORIALES FRANÇAISES**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à la délimitation des eaux territoriales françaises. — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2020, 2107, 521. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1971] (I, n° 85). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [14 décembre 1971] (I, n° 97). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3225 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Georges-Marie-Anne. — **Articles** (p. 3227). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 40). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1060 du 24 décembre 1971 (*J. O.* du 30 décembre 1971).

**ECHANGES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ÉCOLOGIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ECONOMIE ET FINANCES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ÉDUCATION NATIONALE.** — Voy. : FONCTIONNAIRES. — LOIS DE FINANCES.

**ÉDUCATION PHYSIQUE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ÉDUCATION SURVEILLÉE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ELECTIONS MUNICIPALES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1100, 1101.

**ELECTRICITÉ.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ELECTRICITÉ DE FRANCE (SUPPRESSION DE LA SUBDIVISION DE SAINT-GIRONS).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1142.

**ELECTRIFICATION RURALE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1134, 1161. — LOIS DE FINANCES.

**ELEVAGE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 100, 102. — LOIS DE FINANCES.

**EMANCIPATION.** — Voy. : MINORITÉ.

**EMPLOI**

Proposition de loi présentée par M. Henry REY, député, tendant à modifier l'ordonnance n° 67-578 du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 749, 793, 139. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I, n° 172). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [10 décembre 1968] (I, n° 80). **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1920 et suiv.). — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnels par correspondance. » — ADOPTION MODIFIÉE (n° 28).

Adoptée, avec modifications, par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 519, 527, 91. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse. »

Deuxième transmission au Sénat [18 décembre 1968] (I, n° 118 rect.). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [20 août 1969]. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 juin 1969. (I, n° 185 rect.). — **Discussion** [16 octobre 1969] (p. 537 et suiv.). — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnels par correspondance. » — ADOPTION MODIFIÉE (n° 3). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 11 décembre 1969. — Voy. : Impressions n°s 834, 925, 185. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse. »

Troisième transmission au Sénat [12 décembre 1969] (I, n° 119). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [13 octobre 1970] (I, n° 10). — **Discussion** [15 octobre 1970] (p. 1489 et suiv.). — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et à la résiliation des contrats de formation ou de perfectionnement professionnels par correspondance. » — ADOPTION MODIFIÉE (n° 4). — TROISIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en quatrième lecture le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions, n°s 1403, 1931, 478. — NOUVEL INTITULÉ : Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse.

Quatrième transmission au Sénat [30 juin 1971] (I, n° 408). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1554 et 1555). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — **Article 3.** — Sur l'ensemble (p. 1555), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 178). — QUATRIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-558 du 12 juillet 1971 (*J. O.* du 13 juillet 1971).

**EMPLOI (REGION PARISIENNE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1162. — LOIS DE FINANCES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**EMPLOIS RESERVES**

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, tendant à la reconduction de la législation sur les emplois réservés. — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1628, 1643, 379. —

**Transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I, n° 187). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par Mme Marie-Hélène Cardot [22 avril 1971] (I, n° 191). — **Discussion** [22 avril 1971] (p. 191 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur ; M. Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. — **Article unique** (p. 193). — Amendement par M. Hector Viron tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de rendre permanente au lieu de proroger seulement la législation sur les emplois réservés (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Adoption de l'article unique (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 75). — **TEXTE DÉFINITIF.**

**Promulgation** : loi n° 71-317 du 27 avril 1971 (J. O. du 29 avril 1971).

**EMPLOYES DE MAISON.** — Voy. : MÉDECINE SOCIALE.

**EMPRUNTS COMMUNAUX.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 120.

**ENERGIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ENERGIE NUCLEAIRE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE (C. E. R. N.).

**ENFANTS (CRIMES ET DELITS CONTRE LES)**

Proposition de loi présentée par Mme Jacqueline THOME-PATENÔTRE, député, tendant à compléter l'article 378 du code pénal en vue de la défense de l'enfance martyre.

Proposition de loi présentée par Mme Nicole de HAUTECLOCQUE, député, tendant à compléter l'article 378 du code pénal afin d'assurer une meilleure protection des enfants dont la santé pourrait être gravement compromise par de mauvais traitements ou par un défaut de soins.

Adoptées par l'Assemblée nationale le 7 mai 1971. — Voy. : Impressions, n° 371 (1968), 672 (1969), 1667 (rapport commun), 397. — **NOUVEL INTITULÉ** : « Proposition de loi tendant à compléter l'article 62 du code pénal punissant le non-dénonciation de crimes et l'article 378 du même code réprimant la violation du secret professionnel. » — **Transmission au Sénat** [11 mai 1971] (I, n° 221). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Guillard [3 juin 1971] (I, n° 279). — **Discussion** [8 juin 1971] (p. 718 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Paul Guillard, rapporteur ; Louis Namy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Motion tendant à opposer la question préalable*, par M. Jacques Henriet (p. 721). — *Sont entendus* : MM. Jacques Henriet ; Jean Bertaud ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; François Schleiter. — *Retrait de la motion* (p. 723). — *Discussion des articles* (p. 723 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 723). — Amendement par M. Paul Guillard, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour compléter l'article 378 du code pénal, afin de remplacer la faculté d'informer, pour les personnes tenues au secret professionnel, par l'obligation d'informer (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Prend part à la discussion des articles* : MM. Paul Guillard, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Explication de vote* : M. Jacques Henriet. — Sur l'ensemble (p. 724), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 111). — **TEXTE DÉFINITIF.**

**Promulgation** : loi n° 71-446 du 15 juin 1971 (J. O. du 16 juin 1971).

**ENFANTS.** — Voy. : ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT.

**ENFANCE DELINQUANTE.** — Voy. : CONTRAVENTIONS.

**ENFANCE INADAPTEE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**EMPRUNT PUBLIC.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ENREGISTREMENT (FORMALITES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ENSEIGNANTS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ENSEIGNEMENT**

Proposition de loi présentée par M. Pierre-Bernard COUSTÉ, député, relative à la création et au fonctionnement des écoles, cours et autres organismes privés dispensant un enseignement à domicile. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 11 décembre 1969. — Voy. : Impressions n° 585, 926, 184. — **NOUVEL INTITULÉ** : « Proposition de loi relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement ». — **Transmission au Sénat** [12 décembre 1969] (I, n° 118). — *Renvoi à la commission des affaires culturelles, pour réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions.* — Pour avis à la commission des affaires sociales [9 avril 1970]. — Rapport par M. Henri Caillavet [25 octobre 1970] (I, n° 36). — **Discussion** [25 octobre 1970] (p. 1655 et suiv.). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 13).

Adoptée avec modifications en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n° 1424, 1439, 380.

**Deuxième transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I, n° 181). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport par M. Henri Caillavet [3 juin 1971] (I, n° 282). — **Discussion** [14 juin 1971] (p. 854 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Henri Caillavet, rapporteur ; Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 855 et suiv.). — Art. 3 (p. 855). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter cet article par trois alinéas nouveaux afin de créer un conseil de l'enseignement à distance au sein du conseil supérieur de l'éducation nationale (*ibid.*), observations, adoption (p. 856). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin que deux représentants de l'enseignement privé à distance siègent d'une façon permanente au conseil académique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant à compléter cet article par une disposition réservant deux sièges de représentants de l'enseignement privé à l'enseignement à distance au conseil supérieur de l'éducation nationale (*ibid.*), observations, retrait (p. 857). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à ajouter des conditions de « moralité » aux conditions de diplômes titres et références auxquelles doivent satisfaire les personnels de direction et d'enseignement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant à remplacer les mots : « de diplômes, titres et références », par les mots : « de diplômes, titres ou références », afin de comprendre les domaines pédagogiques où il n'existe pas de diplômes (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Ces conditions sont celles prévues pour les établissements d'enseignements privés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à modifier le début du deuxième alinéa de l'article 6 bis afin de déclarer que serait nul tout contrat qui ne remplirait pas les conditions requises (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de l'article 6 bis par M. Henri Caillavet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le troisième alinéa de l'article 6 bis afin de préciser que la fourniture de livres, objets ou matériels devra faire l'objet d'un contrat de droit commun sous réserve des dispositions de l'article 7 (p. 858), observations, l'amendement et l'article sont réservés (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à introduire, en tête de cet article, les deux alinéas suivants : « Le contrat d'enseignement et, s'il y a lieu, le contrat de fourniture de matériels pédagogiques, n'entre en vigueur pour l'élève qu'au terme d'un délai de huit jours après la remise entre ses mains d'une copie signée par les parties. Pendant ce délai, l'élève peut déclarer par écrit à l'établissement, sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, qu'il renonce à la conclusion du contrat. La renonciation anticipée à ce droit est nulle. Si l'élève renonce à la conclusion du contrat aucun dédit ne peut lui être demandé. Passé ce délai de huit jours, le contrat d'enseignement entre en vigueur, sauf cas de force majeure intervenant dans le délai d'un mois à compter de l'inscription. Dans ce cas, la résiliation du contrat d'enseignement comporte le remboursement des sommes versées. Jusqu'au terme d'un délai de trois mois suivant la date de la signature, le contrat peut encore être résilié par le souscrip-

teur moyennant abandon des sommes par lui versées. » (*ibid.*), trois sous-amendements par M. Jacques Pelletier, le premier, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé par l'amendement n° 7, à remplacer les mots : « au terme d'un délai de huit jours », par les mots : « au terme d'un délai de six jours francs » ; le deuxième, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté par l'amendement n° 7, après les mots : « au terme d'un délai de huit jours », à ajouter le mot : « francs » ; le troisième, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement n° 7 : « A l'expiration de ce délai, le contrat entre vigueur » (*ibid.*), observations, le second sous-amendement par M. Jacques Pelletier est retiré (*ibid.*), les deux autres sous-amendements sont adoptés ainsi que l'amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur (p. 859). — Amendement rédactionnel au premier alinéa ancien de l'article 7, par M. Henri Caillavet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant, au premier alinéa ancien de cet article, à remplacer les mots : « du prix total convenu », par les mots : « du prix du contrat d'enseignement », et amendement par M. Jacques Pelletier tendant, au même alinéa de cet article, à remplacer les mots : « du prix total convenu », par les mots : « de la valeur du contrat » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Pelletier (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le troisième alinéa ancien de l'article 7 par les mots suivants : « ... sauf pour les Français de l'étranger » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le quatrième alinéa ancien de l'article 7 par les mots suivants : « ... pour la première année pédagogique » et amendement par M. François Schleiter tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « Lorsque la durée moyenne d'exécution du contrat est égale ou supérieure à une année, il ne peut être exigé des particuliers le paiement de plus de 30 p. 100 du prix convenu, fournitures non comprises » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. François Schleiter et adoption de l'amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur (p. 860). — Art. 6 bis (précédemment réservé. — suite). — L'amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, précédemment réservé, est adopté (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La publicité, sous quelque forme que ce soit, en faveur des établissements privés d'enseignement ne doit rien comporter de nature à induire le public en erreur sur le niveau des connaissances de base indispensables, la nature des études, leur durée moyenne et les emplois, concours ou examens auxquels elles préparent. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 861). — Amendement d'harmonisation à la fin du premier alinéa de l'article 8, par M. Henri Caillavet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 8, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Aucune publicité ne pourra être mise en œuvre pendant le délai de quinze jours qui suivra le dépôt » [auprès du ministre de l'éducation nationale] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant, après l'alinéa précédemment adopté, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toute publicité non conforme aux dispositions de l'alinéa premier peut faire l'objet d'une interdiction par le ministre de l'éducation nationale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article, par M. Henri Caillavet, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Caillavet, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à insérer les mots : « ... à l'improviste », après « ... de se rendre... » dans la phrase : « Constitue un acte de démarchage le fait de se rendre au domicile des particuliers... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 863) par scrutin public (n° 56). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant, au même alinéa, après les mots : « ... la souscription... », à insérer le mot : « ... immédiate... » (*ibid.*), observations, rejet (p. 864). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter l'article 9 par un troisième alinéa ainsi rédigé : « Un délai de deux jours francs est requis entre la présentation du matériel et la signature du contrat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, rapporteur, tendant à compléter l'article 9 par un quatrième alinéa, ainsi rédigé : « un décret en Conseil d'Etat précisera les conditions dans lesquelles s'exercera l'activité des présentateurs » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Jacques Pelletier, tendant, après les mots : « un décret en Conseil d'Etat », à insérer les mots suivants : « qui devra être publié six mois au plus tard après la promulgation de la présente loi » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de

cet article : « Les organismes privés d'enseignement à distance pourront bénéficier des conventions prévues par la législation sur la formation professionnelle permanente. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 865). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Henri Caillavet, rapporteur ; Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Paul Minot ; André Messager ; Jacques Pelletier ; François Schleiter ; Jacques Soufflet. — Sur l'ensemble (p. 865), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 57). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 123). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 28 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1841, 1881, 456.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (Article 45, alinéa 2 de la Constitution) [15 juin 1971] (p. 904). — Election des membres de la commission [18 juin 1971] (p. 1033). — Rapport par M. Henri Caillavet [23 juin 1971] (I., n° 350). — Discussion [28 juin 1971] (p. 1403 et suiv.). — Est entendu dans la discussion générale : M. Georges Lamousse, au nom de M. Henri Caillavet, rapporteur. — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire, modifiée par les amendements ayant reçu l'accord du Gouvernement, à l'exclusion de tous autres amendements ou articles additionnels (p. 1403). — Discussion des articles (p. 1403 et suiv.). — Art. 3 (p. 1403). — Amendement par M. Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer les trois derniers alinéas de cet article, alinéas créant un conseil de l'enseignement à distance (*ibid.*), observations, le vote sur l'article 3 est réservé (p. 1404). — Art. 9 (p. 1405). — Amendement par M. Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat, tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « de se rendre », à supprimer les mots : « à l'improviste » [démarchage] (*ibid.*), observations (*ibid.*). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Jacques Descours Desacres ; Georges Lamousse, au nom de M. Henri Caillavet, rapporteur ; Ladislav du Luart. — Explication de vote : M. Jacques Soufflet. — Vote unique sur l'ensemble (p. 1406), rejet (*ibid.*). — REJET (n° 152). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1841, 1936, 463.

Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [29 juin 1971] (I., n° 392). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Discussion [30 juin 1971] (p. 1544 et 1545). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Georges Lamousse, au nom de M. Henri Caillavet, rapporteur ; Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — Articles (p. 1544 et 1545). — Sur l'ensemble (p. 1545), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 169). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-556 du 12 juillet 1971 (J.O. du 13 juillet 1971).

ENSEIGNEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 128.

ENSEIGNEMENT MEDICAL

Proposition de loi présentée par M. Jacques DELONG, député, tendant à modifier l'article 16 de la loi portant réforme hospitalière et relatif à l'enseignement de la biologie. — Adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 21 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1765, 1842, 438. — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi relative à l'enseignement de la biologie et au statut des laboratoires hospitaliers de biologie ». — Transmission au Sénat [22 juin 1971] (I., n° 345). — Renvoi

à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Maurice Vérillon [28 juin 1971] (I., n° 381). — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1426 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Maurice Vérillon, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique. — Motion tendant à opposer la *question préalable* par M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles (p. 1428). — *Sont entendus* : MM. Georges Lamousse, vice-président de la commission des affaires culturelles ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — Rejet de la motion (*ibid.*), par scrutin public (n° 70). — *Discussion des articles* (p. 1429 et 1430). — Après l'article 1<sup>er</sup>. — Amendement par M. Michel Miroudot tendant, après l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> bis nouveau ainsi rédigé : « Les laboratoires de biologie des centres hospitaliers régionaux faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire sont dirigés par des médecins, sauf s'il s'agit de laboratoires de chimie biologique qui sont dirigés par des médecins ou des pharmaciens biochimistes. » (p. 1429), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Georges Lamousse ; Maurice Vérillon, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1430), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 154). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-536 du 7 juillet 1971 (J. O. du 8 juillet 1971).

**ENSEIGNEMENT MEDICAL.** — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

**ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE.** — Voy. : ENSEIGNEMENT.

**ENSEIGNEMENT PRIVE**

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, modifiant la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 avril 1971. — Voy. : Impressions nos 1606, 1635, 386. — **Transmission au Sénat** [4 mai 1971] (I., n° 202). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Minot [13 mai 1971] (I., n° 232). — **Discussion** [19 mai 1971] (p. 474 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Paul Minot, rapporteur ; Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale. — Motion tendant à opposer la *question préalable*, par M. Georges Cogniot. — *Sont entendus* : MM. Georges Cogniot ; Jacques Soufflet ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — Rejet de la motion (p. 482) par scrutin public (n° 44). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale* : MM. Marcel Lambert ; Georges Rougeron ; Pierre Garet ; Auguste Pinton ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 487 et suiv.). — Art. 4 (p. 488). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à remplacer l'article 9 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 par les dispositions suivantes : « Art. 9. — Les contrats simples ne peuvent être conclus que pendant une période de trois années à compter de la promulgation de la présente loi. Ces contrats pourront être renouvelés pour une autre période de trois années avant l'expiration du régime du contrat simple. Avant l'expiration du régime du contrat simple, le Comité national de conciliation présentera un rapport sur l'application de la présente loi ; le Gouvernement saisira le Parlement de dispositions nouvelles destinées à supprimer ce régime, à le modifier ou à le remplacer. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 489) par scrutin public (n° 45). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Henri Caillavet ; Pierre Garet ; Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Paul Minot, rapporteur. — *Explications de vote* : MM. Jean Sauvage, Marcel Molle. — Sur l'ensemble (p. 490) et par scrutin public (n° 46), adoption (p. 490). — ADOPTION (n° 93). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**, loi n° 71-400 du 1<sup>er</sup> juin 1971 (J. O. du 3 juin 1971).

**ENSEIGNEMENT PRIVE.** — Voy. : ENSEIGNEMENT. — LOIS DE FINANCES.

**ENSEIGNEMENT PUBLIC.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1108.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, aménageant certaines dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 21 juin 1971. — Voy. : Impressions nos 1835, 1843, 437. — **Transmission au Sénat** [22 juin 1971] (I., n° 346). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [25 juin 1971] (I., n° 374). — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1398 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale (p. 1406 et suiv.), MM. Michel Miroudot ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 1410 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1410). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à supprimer la dernière phrase de l'alinéa proposé pour compléter l'article 4 de la loi du 12 novembre 1968 [régime des instituts universitaires technologiques, I.U.T.] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> bis (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le troisième alinéa du texte présenté pour être inséré après le premier alinéa de l'article 5 de la loi du 12 novembre 1968 afin de préciser que le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur en vue de l'obtention des diplômes nationaux s'effectue dans les formes et conditions imposées aux étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur (*ibid.*), observations, adoption (p. 1411). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à supprimer cet article qui modifie le premier alinéa de l'article 10 de la loi du 12 novembre 1968 relatif aux pouvoirs de coordination des recteurs d'académie (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 12 de la loi du 12 novembre 1968, alinéa disposant que : « Le nombre de sièges accordé à des représentants étudiants dans tout conseil ou organe de direction est également affecté par le quorum électoral obtenu par leurs électeurs en application de l'article 14. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1413). — Après l'article 4. — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel 4 bis nouveau ainsi rédigé : « Dans le troisième alinéa de l'article 14 de la loi du 12 novembre 1968, les pourcentages de 60 p. 100 sont remplacés par ceux de 50 p. 100 » [représentation des étudiants] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 5, 5 bis nouveau et 5 ter nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer l'article 5 dont les dispositions modifiées seront reprises dans les articles 5 bis et 5 ter nouveaux (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 5 bis nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 20 de la loi du 12 novembre 1968 est modifié comme suit : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont contrôlées par les enseignants d'une façon régulière et continue. Les examens terminaux et périodiques permettent un contrôle supplémentaire des aptitudes et des connaissances. » (p. 1414) et amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 5 ter nouveau ainsi rédigé : « Ajouter après l'alinéa 2 de l'article 20 de la loi du 12 novembre 1968, deux alinéas ainsi rédigés : Le ministre de l'éducation nationale détermine, après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour chaque discipline, chaque catégorie d'établissements ou d'étudiants, les conditions dans lesquelles les examens périodiques ou terminaux d'une part, le contrôle régulier et continu des connaissances d'autre part, sont pris en compte pour l'appréciation des aptitudes et de l'acquisition des connaissances. Par dérogation décidée dans les mêmes conditions, les aptitudes et l'acquisition des connaissances seront appréciées soit par le contrôle continu et régulier des connaissances, soit par un examen terminal ou des examens périodiques. » (*ibid.*), observations, les trois amendements par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, sont adoptés (p. 1415). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (p. 1416). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa du texte présenté pour remplacer le deuxième alinéa de l'article 21 de la loi du 12 novembre 1968 : « Ces stages [d'orientation], organisés par les enseignants visés à l'article 32 et suivis sous leur contrôle direct, sont obligatoires... » et amendement par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant à rédiger le même texte en ces termes : « Ces stages se déroulent dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 33.

Ils sont obligatoires... » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, est retiré et l'amendement par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, est adopté (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à remplacer la dernière phrase du premier alinéa du texte présenté pour remplacer le deuxième alinéa de l'article 21 de la loi du 12 novembre 1968, par les deux phrases suivantes : « S'il persévère dans son choix initial et s'il termine sans succès l'année d'études, il peut être appelé, avant le début de l'année universitaire suivante, à un nouveau stage organisé et suivi dans les conditions précisées ci-dessus. A l'issue de ce dernier stage, la décision d'orientation est obligatoire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 7, paragraphe relatif à la réorientation des étudiants par « un système de passerelles » entre les différentes unités d'enseignement (*ibid.*), observations, adoption (p. 1417). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'article 23 de la loi du 12 novembre 1968, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les mères chargées de famille et les handicapés bénéficient des dispositions de l'article 23 [accueil dans les universités des candidats déjà engagés dans la vie professionnelle] de la présente loi dans les conditions fixées par le ministre de l'éducation nationale. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (p. 1418). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à modifier le texte proposé pour l'article 28 de la loi du 12 novembre 1968 [ressources qui ne proviennent pas de l'Etat] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, dans le texte proposé pour l'article 33 de la loi du 12 novembre 1968, à remplacer les mots : « Ils [les enseignants] déterminent les modalités techniques de l'exercice de ce contrôle et de cette vérification », par les mots : « Ils organisent ce contrôle et cette vérification » (*ibid.*) et amendement par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant, dans le même texte, à remplacer les mots : « ils déterminent les modalités techniques... », par les mots : « ils fixent les modalités techniques... » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, et adoption modifiée de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (p. 1419). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'avant-dernière phrase du texte proposé pour le troisième alinéa de l'article 23 de la loi du 12 novembre 1968 afin de préciser que les modalités d'organisation du contrôle des connaissances doivent être arrêtées « au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant, dans la dernière phrase du texte présenté pour le troisième alinéa de l'article 33 de la loi du 12 novembre 1968, à supprimer *in fine* les mots : « ... ou, dans les conditions réglementaires, des personnalités qualifiées extérieures à l'établissement. » [introduction dans les jurys de personnes étrangères à la profession enseignante] (*ibid.*), observations, rejet (p. 1420). — Art. 10 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rejeter cet article qui supprimer, dans la première phrase du second alinéa de l'article 36 de la loi du 12 novembre 1968 les mots : « ... dans la mesure du possible. » [mise à la disposition des étudiants de locaux pour l'information politique] (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant, au même article 36 de la loi du 12 novembre 1968, à supprimer les mots : « Ils [les locaux] seront extérieurs aux enceintes hospitalières » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter, *in fine*, le texte présenté pour l'article 42 de la loi du 12 novembre 1968 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois, les biens et les charges des anciens établissements provenant de libéralités et qui, par leur nature ou par la volonté des auteurs de libéralités, ne sont pas susceptibles de division seront, dans le cas où le transfert prévu à l'alinéa précédent aboutirait à un partage de propriété, administrés par un établissement public placé sous l'autorité du recteur ; les attributions et les règles de fonctionnement de cet établissement public seront fixées par décret. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1421). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à remplacer la date du 1<sup>er</sup> octobre 1973 par la date du 1<sup>er</sup> octobre 1972 dans le texte modificatif de l'article 44 de la loi du 12 décembre 1968 [dérogation à la loi, par décrets] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement de forme au texte présenté pour l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale (*ibid.*), observations, adoption (p. 1422). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de l'alinéa présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968 : « ... fixer en conséquence le nombre des

étudiants admis à poursuivre des études médicales ou dentaires au-delà de la deuxième année ; les conseils d'universités détermineront, sur proposition de ces unités, les modalités selon lesquelles il est procédé à cette limitation ». (*ibid.*) et amendement par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant à la fin de l'avant-dernière phrase du texte présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, à remplacer les mots : « ... le nombre des étudiants admis à effectuer des études médicales ou dentaires ; », par les mots suivants : « ... le nombre des étudiants admis à poursuivre des études médicales ou dentaires au-delà de la première année ; ». (*ibid.*), observations, adoption partielle de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, l'amendement par M. Olivier Guichard, se trouvant adopté dans sa partie commune avec l'amendement précédent (p. 1424). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968 un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de cet article sont applicables à titre transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1975 » (p. 1425), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à supprimer cet article abrogeant les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 5 de la loi du 18 mars 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur (*ibid.*), observations, rejet (p. 1426). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. André Monteil. — *Explication de vote* : M. Georges Lamousse. — Sur l'ensemble (p. 1426), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 153).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1937, 1939, 472.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1971] (p. 1426). — Election des membres de la commission [28 juin 1971] (p. 1426). — Rapport par M. Adolphe Chauvin [29 juin 1971] (I, n° 388). — Discussion [30 juin 1971] (p. 1550 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Adolphe Chauvin, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1550 et suiv.). — Art. 13 (p. 1551). — Amendement par M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 45 de la loi du 12 novembre 1968, à l'avant-dernière phrase, à remplacer les mots : « Les unités d'enseignement et de recherche médicales et odontologiques doivent fixer en conséquence le nombre des étudiants admis à entreprendre des études médicales proprement dites ; » par les mots : « Les unités d'enseignement et de recherche médicales et odontologiques doivent fixer en conséquence le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études médicales ou dentaires au-delà de la première année ; » (*ibid.*), observations (p. 1551 et 1552). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale ; Michel Miroudot. — Sur l'ensemble dans le texte modifié par l'amendement du Gouvernement (p. 1552), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 175). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-557 du 12 juillet 1971 (J. O. du 13 juillet 1971).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Projet de loi d'orientation présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, sur l'enseignement technologique et professionnel. — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1752, 1780, 422. — Transmission au Sénat [10 juin 1971] (I, n° 297). — Renvoi à la commission des affaires culturelles et sur demande, pour avis, à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [15 juin 1971] (I, n° 325). — Discussion [17 juin 1971] (p. 984 et suiv.). — Discussion commune avec la discussion des trois autres projets suivants : projet de loi relatif à l'apprentissage (I, n° 298), projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue (I, n° 299), projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles (I, n° 300). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles (enseignement technologique, apprentissage, formation professionnelle continue) ; Bernard Lemarié, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (enseignement technologique) ; Jean-Baptiste

Mathias, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (apprentissage); Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (formation professionnelle continue); Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des finances (apprentissage); Michel Kistler, rapporteur pour avis de la commission des finances (formation professionnelle continue); Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (enseignement technologique, apprentissage); Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population (formation professionnelle continue); Yves Durand, rapporteur de la commission des finances (financement de la formation professionnelle); Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (financement de la formation professionnelle); Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (financement de la formation professionnelle); Pierre Giraud; André Morice; Mme Catherine Lagatu; MM. Georges Lamousse; Gabriel Kaspereit, secrétaire à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat. — *Discussion des articles* p. 1006 et suiv. — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1006). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article précisant le principe de l'éducation permanente (*ibid.*), observations, adoption (p. 1007). — Art. additionnel 1<sup>er</sup> bis nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, après l'article 1<sup>er</sup> à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> bis nouveau précisant l'objet des enseignements (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 2 afin de préciser que la documentation sur l'enseignement et les perspectives économiques doit être donnée également aux étudiants (*ibid.*); amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 2, à insérer un nouvel alinéa relatif à l'élaboration et la diffusion de la documentation (*ibid.*); amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 2 précisant les objectifs de la documentation (*ibid.*); observations, les trois amendements sont adoptés (*ibid.*). — Art. 3 (p. 1008). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre les termes: « second degré » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer cet article définissant le sens de l'enseignement technologique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article précisant les buts de l'enseignements technologique (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Giraud tendant à insérer le mot: « public » après les mots: « l'enseignement technologique et professionnel » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Pierre Giraud (p. 1009), adoption modifiée de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Claudius Delorme tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 4 par la phrase suivante: « Dans le cadre de la scolarité obligatoire notamment, la formation professionnelle peut être associée à une formation générale. » (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Lemarié, tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de l'article 4: « Ces formations comportent dans la mesure du possible un stage d'initiation... » (*ibid.*), observations; amendement par M. Bernard Lemarié tendant à compléter le troisième alinéa de cet article par la phrase suivante: « Les diplômés qui n'auront pas pu suivre de stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel en cours d'études devront bénéficier aussitôt après leur entrée dans la vie professionnelle d'un stage d'adaptation au sens de l'article 10 de la loi n° ..... du ..... portant organisation de la formation professionnelle continue. » (*ibid.*), observations, le premier amendement par M. Bernard Lemarié est rejeté (*ibid.*) et le second également (p. 1011). — Amendement par M. Claudius Delorme tendant à compléter l'article 4 par un nouvel alinéa permettant de déroger à l'article 2 du livre II du Code du travail qui interdit l'admission dans les entreprises de jeunes non encore libérés de l'obligation scolaire (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 par un nouvel alinéa disposant que: « Les méthodes de l'enseignement technologique peuvent comporter un enseignement à temps plein, alterné ou simultané » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Claudius Delorme, précédemment réservé (*ibid.*), et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Après l'article 4. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau disposant que l'apprentissage ne saurait constituer une voie normale de formation (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu, tendant, après l'article 4, à insérer

un article additionnel nouveau supprimant les classes dites de transition du 1<sup>er</sup> cycle du second degré et créant des classes préparatoires et pré-professionnelles dans les C.E.T. (*ibid.*), observation, rejet (p. 1012). Art. 4 bis (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Claudius Delorme tendant à rédiger comme suit le début de l'article 4 bis: « Les établissements ou sections d'enseignement technologique peuvent aussi assurer... [l'apprentissage...] » (*ibid.*), observation, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel remplaçant les mots: « la formation professionnelle continue » par les mots: « l'éducation professionnelle permanente » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant à compléter l'article 4 bis par un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Ces établissements, qui devront être dotés des moyens nécessaires à cet effet, ont également pour mission d'apporter leur concours à la formation professionnelle permanente. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1013). — Après l'article 4 bis. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 4 bis, un article additionnel 4 ter nouveau instituant un système de prêts aux élèves et étudiants (*ibid.*), observation, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la constitution (p. 1014). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 5: « Les titres ou diplômes de l'enseignement technologique et professionnel sont acquis par la voie scolaire, secondaire ou supérieure, ainsi que par celle de la formation permanente. Les modalités de vérification des connaissances sont adaptées à chaque cas sous réserve des dispositions de l'article 21 de la loi du 12 novembre 1968. » (*ibid.*); amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, *in fine*, à remplacer les mots: « par la voie de la formation professionnelle à temps plein, de l'apprentissage ou de la formation continue. » par les mots: « par les voies scolaires et universitaires, par l'apprentissage ou la formation continue. » (*ibid.*); amendement par M. Claudius Delorme, tendant, au premier alinéa de l'article 5, à supprimer les mots: « à temps plein » (*ibid.*); amendement par M. Geoffroy de Montalembert, tendant à remplacer les mots: « formation professionnelle à temps plein », par les mots: « formation professionnelle scolaire et universitaire » (*ibid.*); observations, retrait des amendements par M. Claudius Delorme et par M. Geoffroy de Montalembert (p. 1015); observations, retrait de l'amendement par M. Etienne Dailly (p. 1016) et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 à insérer deux alinéas nouveaux ainsi rédigés: « La pédagogie et le contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances pourront différer selon les caractéristiques spécifiques de chaque voie. Les titres ou diplômes de l'enseignement technologique peuvent porter mention que leurs titulaires ont subi ultérieurement, avec succès, des épreuves consacrant l'actualisation de leurs connaissances. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à compléter l'article 5 *in fine* par l'alinéa suivant: « Toutefois ceux des titres ou diplômes qui sanctionnent une formation professionnelle dispensée dans des établissements qui ne sont pas placés sous le contrôle du ministre de l'éducation nationale peuvent être délivrés par le ministre dont relève cette formation, sous réserve qu'ils aient été inscrits dans des conditions fixées par décret sur la liste d'homologation prévue à l'alinéa précédent. » (*ibid.*), observations, adoptions (*ibid.*). — Art. additionnel 5 bis nouveau. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 5, un article additionnel 5 bis nouveau ainsi rédigé: « Les disciplines technologiques sont consacrées, au plus haut niveau de l'enseignement et de la recherche par des diplômes délivrés dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 ou de la loi du 10 juillet 1934 relative à la délivrance du diplôme d'ingénieur. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Bernard Lemarié, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à rédiger ainsi le début de l'amendement: « Au plus haut niveau de l'enseignement et de la recherche, les disciplines technologiques sont consacrées par des diplômes... » (*ibid.*), observations, le sous-amendement et l'amendement sont adoptés (*ibid.*). — Art. 5 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux équivalences de diplômes (*ibid.*) et sous-amendement par M. Roger Poudonson tendant à préciser que les équivalences permettront de « participer à des tâches d'enseignement » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 5 ter (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer cet article dont les dispositions ont été transférées au troisième alinéa de l'article 5 (*ibid.*)

et amendement par M. Pierre Giraud, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa, ainsi rédigé : « Cette mention est délivrée selon les mêmes modalités que les titres ou diplômes auxquels elle se rapporte » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Giraud et adoption de l'amendement de M. Adolphe Chauvin, rapporteur (p. 1018). — Art. additionnel 5 *quater* nouveau. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 5 *ter*, un article additionnel 5 *quater* nouveau ainsi rédigé : « La possession d'un diplôme de l'enseignement technologique peut être exigée pour l'accès à certains emplois publics ou la poursuite de certaines études. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 6 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Lemarié, rapporteur pour avis, tendant à une harmonisation avec un autre texte en discussion (*ibid.*), observations, retrait p. 1019. — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article, par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à ajouter la participation des chambres consulaires à la concertation permanente sur les structures et les programmes de l'enseignement (*ibid.*) et amendement par M. Claudius Delorme tendant à ajouter non seulement la participation des chambres consulaires mais aussi celle des organisations familiales (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Claudius Delorme et adoption modifiée de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (p. 1020). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Deux amendement rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, observations (*ibid.*), adoption des deux amendements (p. 1021). — Art. 10 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article, par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « enseignements généraux » à supprimer les mots : « de même niveau » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu, tendant à compléter *in fine* le premier alinéa de cet article par les mots : « du second cycle du second degré » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 11 : « Les maîtres des disciplines technologiques et professionnelles sont recrutés à des niveaux équivalents à ceux retenus pour les maîtres des disciplines générales. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat, tendant à ajouter, après le deuxième alinéa de l'article 11 le texte suivant : « Ils doivent posséder une qualification correspondant à celle des maîtres de l'enseignement général de même niveau. » (p. 1022), observations, retrait de l'amendement par Mme Catherine Lagatu (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat (p. 1023). — Amendement rédactionnel au début du deuxième alinéa de l'article 11, par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel du début du troisième alinéa de l'article 11, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Jean-Eric Bousch ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Etienne Dailly ; Claudius Delorme ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Michel Kistler, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Bernard Lemarié, rapporteur pour avis ; Geoffroy de Montalembert ; Roger Poudonson.

**Suite de la discussion** [18 juin 1971] (p. 1033 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles* (*ibid.*). — Art. 12 (p. 1033). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Des conventions conclues entre l'Etat et les employeurs ou les membres des professions non salariées permettent à toute personne qualifiée d'assurer un enseignement dans les établissements publics d'enseignement technologique. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Roger Poudonson tendant à compléter le texte de l'amendement par les mots suivants : « ainsi que dans les établissements liés à l'Etat par contrat. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début de cet article, par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à

compléter l'article 13 par un alinéa nouveau étendant aux professeurs d'enseignement privé la possibilité de profiter d'actions de formation et de conversion (*ibid.*), observations, adoption (p. 1034). — Art. 14 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin que soit fourni par les ministres chaque année un rapport unique sur la situation des enseignements, à l'appui de la loi de finances (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cet article abrogeant les articles 1<sup>er</sup> et 2 du code de l'enseignement technique qui posent le principe de l'organisation des services publics par le ministère de l'éducation nationale (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 15. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, après l'article 15, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant un financement de la formation technologique et professionnelle par une taxe payée par les employeurs s'ajoutant à la dotation budgétaire (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu, tendant à insérer, après l'article 15, un article additionnel nouveau incluant dans la loi d'orientation l'enseignement spécialisé en faveur des handicapés (*ibid.*), observations, retrait (p. 1035). — Amendement par Mme Catherine Lagatu, tendant, après l'article 15, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant qu'une loi fixera les dispositions spéciales tendant à la formation générale et professionnelle des travailleurs immigrés (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4. — Deuxième délibération (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter l'article 4 *in fine* par l'alinéa suivant : « Des dispositions spéciales seront prises pour les enfants handicapés » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Léon Jozeau-Marigné ; Mme Catherine Lagatu ; M. Roger Poudonson. — *Explications de vote* : M. Pierre Giraud ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Roger Poudonson ; Geoffroy de Montalembert ; Léon Jozeau-Marigné ; Claudius Delorme. — Sur l'ensemble (p. 1036), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique.** », adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 125).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, le 24 juin 1971. Voy : Impressions n° 1857, 1879, 453.

**Deuxième transmission au Sénat** [25 juin 1971] (I, n° 370). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [28 juin 1971] (I, n° 379). — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1389 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 1389 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1389). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture pour cet article définissant l'objet de l'éducation permanente (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rétablir l'article 1<sup>er</sup> *bis* relatif à l'enseignement scolaire et universitaire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, au début de cet article, à supprimer à nouveau les mots : « à partir du cycle moyen » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1390). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture ainsi conçu : « Les connaissances de base dispensées à tous les élèves du second degré comprennent des disciplines technologiques et une initiation à la vie économique et sociale » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer à nouveau cet article définissant le sens de l'enseignement technologique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « du cycle moyen », par les mots : « de l'enseignement du second degré », au troisième alinéa de l'article 4 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rétablir un nouvel alinéa après le quatrième alinéa de cet article afin de pouvoir déroger à l'article 2 du livre II du code du travail qui interdit l'admission dans les entreprises de jeunes non encore libérés de l'obligation scolaire (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 *bis* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (p. 1391). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 *quater*. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'exigence d'un diplôme de l'enseignement

technologique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (p. 1392). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat, tendant à reprendre le premier alinéa de cet article dans le texte adopté en première lecture et pour ce faire, à remplacer les mots : « et formés dans les mêmes conditions que les professeurs », par les mots : « et formés dans des conditions analogues à celles qui sont retenues pour les professeurs » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre, après le deuxième alinéa de cet article, le nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils doivent posséder une qualification correspondant à celle des maîtres de l'enseignement général de même niveau. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rétablir les mots, adoptés en première lecture, à la fin de cet article : « ... ainsi que dans les établissements liés à l'Etat par contrat » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 13 (p. 1393). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre à la fin de cet article l'alinéa étendant aux professeurs d'enseignement privé la possibilité de profiter d'actions de formation et de conversion (*ibid.*), retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Adolphe Chauvin, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1393), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 150). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy : Impressions n° 1928, 1943, 473.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [28 juin 1971] (p. 1403). — Election des membres de la commission [28 juin 1971] (p. 1410). — Rapport par M. Adolphe Chauvin [29 juin 1971] (I, n° 390). — Discussion [30 juin 1971] (p. 1540 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Articles* (p. 1541 et 1542). — Sur l'ensemble (p. 1542), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 167). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL.** — Voy. : TAXE D'APPRENTISSAGE.

**ENTREPRISE DE CLICHY.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1151.

**ENTREPRISE DE LEVALLOIS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1119.

**ENTREPRISE DU PAS-DE-CALAIS (SECURITE ET HYGIENE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1173.

**ENTREPRISES DE PRESSE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ENTREPRISE (MODIFICATION DE STRUCTURE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1151.

**ENTREPRISES PUBLIQUES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ENTREPOTS.** — Voy. : DOUANES.

**ENVELOPPE-RECHERCHE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

## ENVIRONNEMENT

Proposition de loi, présentée par M. Claudius DELORME, sénateur, tendant à abroger le décret-loi du 1<sup>er</sup> avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures, pris en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre et de la loi du 19 mars 1939 tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux [24 juin 1971] (I, n° 364). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**ENVIRONNEMENT.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 127. — LOIS DE FINANCES.

**EPARGNE POPULAIRE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1115.

**EQUIPEMENT.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**EQUIPEMENT ET LOGEMENT.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**EQUIPEMENT RURAL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ESPACE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ESPACES VERTS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**ESPAGNE.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**ESSENCES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMUNES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

## ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant les titres II et V du code de la famille et de l'aide sociale et relatif au régime des établissements recevant des mineurs, des personnes âgées, des infirmes, des indigents valides et des personnes accueillies en vue de la réadaptation sociale. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 mai 1971. — Voy. : Impressions n° 1684, 1723, 411. — *Transmission au Sénat* [25 mai 1971] (I, n° 254). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Charles Cathala [15 juin 1971] (I, n° 315). — Discussion [14 octobre 1971] (p. 1741 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : M. Charles Cathala, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — *Discussion des articles* (p. 1744 et suiv.). Art. 1<sup>er</sup> (p. 1744). L'alinéa introductif est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa du texte présenté pour l'article 95 du code de la famille et de l'aide sociale afin de prévoir que l'autorité administrative sera tenue de donner un récépissé de déclaration aux personnes déclarant désirer recevoir des mineurs de 21 ans (*ibid.*) ; observations, adoption (p. 1745). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 95 du code, à supprimer la dernière phrase ainsi conçue : « Le décret [fixant le contenu et les modalités de la déclaration] devra tenir compte des qualités professionnelles et morales du personnel de direction de l'établissement. » (*ibid.*) et amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du texte proposé pour le deuxième alinéa du même article du code : « Ce décret précise également les conditions minimales que devront remplir les personnels de direction notamment en ce qui concerne leur qualification et leur expérience professionnelle. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, et adoption de l'amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, tendant au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 95 du code, après les mots : « l'organisation », à insérer les mots : « la direction » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à ajouter l'article 209 bis aux articles cités en référence au premier alinéa du texte présenté pour l'article 96 du code (p. 1746), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant au second alinéa du texte présenté pour l'article 96 du code, à prévoir l'avis du conseil départemental de protection de l'enfance avant la fermeture d'un établissement par le préfet (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le second alinéa du texte présenté pour l'article 96 du code afin de prévoir la possibilité de fermeture immédiate à titre provisoire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa, relatif à la récidive, du texte présenté pour l'ar-

ticle 99 du code (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 99 du code, après les mots : « interdire au condamné », à ajouter les mots : « soit définitivement, soit pour une durée déterminée... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1747). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à supprimer la phrase relative à la récidive au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 99 du code, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 99 du code, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 99 du code par un nouvel alinéa reprenant les dispositions précédemment supprimées sur la récidive (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — L'alinéa introductif précédemment réservé est adopté (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — L'alinéa introductif est réservé (p. 1748). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à prévoir, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 203 du code, une déclaration préalable pour tout projet d'ouverture d'un établissement appelé à recevoir des personnes âgées, des adultes infirmes, des indigents valides ou des personnes accueillies en vue de leur réadaptation sociale, même si le nombre de ces personnes est inférieur à cinq (*ibid.*), observations, adoption (p. 1749). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase, relative aux établissements de moins de cinq lits, du premier alinéa du texte présenté pour l'article 203 du code et de la remplacer par la disposition suivante : « celle-ci [l'autorité administrative] est tenue d'en donner récépissé » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour le premier alinéa de l'article 203 du code par les dispositions suivantes : « Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles un hébergement collectif est considéré comme un établissement au sens de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brun tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 203 du code, alinéa exemptant des formalités prévues par la loi les établissements d'accueil hébergeant occasionnellement et pour une courte durée des indigents valides (*ibid.*), observations, adoption (p. 1750). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 207 du code, avant les mots : « sous les peines prévues », à insérer les mots : « dans les conditions et » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du troisième alinéa, relatif aux inspections en visite de nuit, du texte présenté pour l'article 209 du code (*ibid.*), observations, adoption (p. 1751). — Amendement d'harmonisation par M. Charles Cathala, rapporteur, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 209 du code, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 209 bis du code, article ayant pour objet de préciser les conditions et les limites dans lesquelles peut s'exercer la capacité de disposer ou de recevoir par donation entre vifs ou par testament entre les personnes hébergées dans les établissements visés par le projet de loi, d'une part, les responsables et le personnel de ceux-ci, d'autre part (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa, relatif à la fermeture immédiate provisoire, du texte présenté pour l'article 210 du code (p. 1752), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant, à la dernière phrase du texte présenté pour l'article 212 du code, après les mots : « Cet administrateur accompli », à insérer les mots : « au nom du préfet et » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Quatre amendements par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à regrouper en un nouvel alinéa complétant l'article 213 du code les dispositions relatives à la récidive (*ibid.*), observations, les quatre amendements sont adoptés (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Charles Cathala, rapporteur, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 213 du code (*ibid.*), observations, adoption (p. 1753). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à ajouter l'article 209 bis aux articles cités en référence dans le texte présenté pour l'article 214 du code (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Brun ; Charles Cathala, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — Sur l'ensemble (p. 1753), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 3).

Adopté par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 15 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2018, 2079, 536.

**Promulgation** : loi n° 71-1050 du 24 décembre 1971 (J. O. du 28 décembre 1971).

**ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ETABLISSEMENTS SOCIAUX.** — Voy. : ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT.

**ETATS AFRICAINS FRANCOPHONES ET MALGACHES.** — Voy. : LOIS ET FINANCES.

**ETUDIANTS (ASSURANCES SOCIALES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**EUROCONTROL.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

#### EXPERT EN AUTOMOBILE

Proposition de loi présentée par M. Albert BIGNON, député, tendant à l'organisation de la profession d'expert en automobile. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 115 (1968), 813 (1969), 2128, 539. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (n° 113). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

#### EXPERTS JUDICIAIRES

Proposition de loi présentée par M. Edouard CHARRET, député, tendant à substituer une compagnie d'experts judiciaires près chaque cour d'appel et chaque tribunal administratif et à régler l'emploi du titre d'expert judiciaire.

Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 91 (1968), 1714, 409.

**NOUVEL INTITULÉ** : Proposition de loi relative aux experts judiciaires. — **Transmission au Sénat** [19 mai 1971] (I, n° 250). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — **Rapport** par M. Fernand Esseul [10 juin 1971] (I, n° 303). — **Discussion** [19 juin 1971] (p. 1095 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Fernand Esseul, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — **Discussion des articles** (p. 1096 et 1097). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1096). — Amendement par M. Fernand Esseul, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « en matière civile » afin de ne pas limiter à la seule matière civile le rappel de la liberté du choix de l'expert par le juge (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Fernand Esseul, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Marcel Prélot, vice-président de la commission des lois. — Sur l'ensemble (p. 1097), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 130). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-498 du 29 juin 1971 (J. O. du 30 juin 1971).

#### EXPLOITATIONS AGRICOLES

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, instituant des comités d'entreprise dans les exploitations agricoles. — [7 septembre 1971. — J. O. Lois et décrets, 8 septembre 1971. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971. — J. O., séance 6 octobre 1971] (I, n° 418). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — **Rapport** par M. André Aubry [28 octobre 1971] (I, n° 15). — **Discussion** [4 novembre 1971] (p. 1844 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Aubry, rapporteur ; Pierre Brun ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — **Discussion des articles** (p. 1845 et 1846). — Art. 1<sup>er</sup>. — Amendement par M. André Aubry, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de ramener de 50 à 20 salariés l'effectif exigé pour constituer un comité d'entreprise dans une exploitation agricole (p. 1845), et sous-amendement par M. Paul Guillard tendant à exclure les saisonniers de l'effectif exigé (*ibid.*), observations, l'amendement est rejeté (p. 1846) et le sous-amendement devient sans objet (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Aubry, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris*

part à la discussion des articles : MM. André Aubry, rapporteur ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — *Explication de vote* : M. Léon David. — Sur l'ensemble (p. 1846) ; adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 8).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2055, 2061, 505.

**Transmission du Sénat (deuxième lecture)** [26 novembre 1971] (I, n° 46). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Aubry [2 décembre 1971] (I, n° 55). — **Discussion** [9 décembre 1971] (p. 2934 et 2935). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Aubry, rapporteur ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — **Articles** (p. 2935). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 15). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1014 du 21 décembre 1971 (J. O. du 22 décembre 1971).

**EXPLOITANTS AGRICOLES.** — Voy. : FORMATION PROFESSIONNELLE. — LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1121.

**EXPROPRIATIONS.** — Voy. : ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE (C. E. R. N.).

**EXTRADITION.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

## F

### FAMILLE

Proposition de loi, présentée par Mme Catherine Lagatu, sénateur, tendant à assurer l'égalité des époux dans la direction de la famille et la gestion de la communauté [9 février 1971. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — J. O. séance 2 avril 1971] (I, n° 163). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**F. A. S. A. S. A. (FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMÉLIORATION DES STRUCTURES AGRICOLES).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**F. E. O. A. G. A. (FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

### FILIATION

Projet de loi présenté par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, sur la filiation. — Adopté par l'Assemblée nationale le 6 octobre 1971. — Voy. : Impressions n° 1624, 1926, 490. — **Transmission au Sénat** [12 octobre 1971] (I, n° 6). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [4 novembre 1971] (I, n° 16). — **Discussion** [9 novembre 1971] (p. 1912 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edouard Le Bellegou ; Mme Catherine Lagatu ; MM. André Dilligent ; Pierre Martilhaey ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean Bertaud. — **Discussion des articles** (p. 1920 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1920). — L'alinéa introductif de l'article 1<sup>er</sup> est réservé (*ibid.*). — Art. 311-5 du code civil (p. 1921). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, au texte présenté pour l'article 311-5 du code civil, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 311-6 du code civil (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, au texte présenté pour l'article 311-6 du code civil, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 311-12 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à préciser, dans le texte présenté pour l'article 311-12 du code civil, que, lorsque le tribunal accorde le droit de visite, c'est « dans l'intérêt de l'enfant » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1922). — Art. 311-14 du code civil (p. 1923). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante du texte présenté pour l'article 311-14 du code civil : « Art. 311-14. — Si l'enfant légitime et ses père et mère, l'enfant naturel et l'un de ses père et mère ont en France leur résidence habituelle, commune ou séparée, la filiation est régie

par la loi française » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 313 du code civil (réservé, p. 1923). — Art. 313-2 nouveau du code civil. — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 313-1, un article 313-2 nouveau ainsi conçu : « Art. 313-2 (nouveau). — Lorsque la présomption de paternité est écartée dans les conditions prévues aux articles précédents, la filiation de l'enfant est établie à l'égard de la mère comme s'il y avait eu désaveu admis en justice. Chacun des époux peut demander que les effets de la présomption de paternité soient rétablis, en justifiant que, dans la période légale de la conception, une réunion de fait a eu lieu entre eux, qui rend vraisemblable la paternité du mari. » (p. 1923), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 313 (précédemment réservé). — Deux amendements de coordination, par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant respectivement à supprimer le deuxième et le quatrième alinéa (p. 1923), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Art. 316 du code civil (p. 1924). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à laisser six mois au mari au lieu de trois pour intenter l'action en désaveu (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 318 du code civil (p. 1925). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à modifier le texte proposé pour cet article afin de permettre à la femme de contester la paternité non seulement en vue de la légitimation mais toutes les fois qu'elle justifiera de faits propres à démontrer que le mari ne peut être le père (*ibid.*), observations, rejet (p. 1928). — Art. 318-1 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à modifier le texte proposé pour cet article afin de porter de cinq à sept ans après la naissance de l'enfant le délai laissé à la mère pour introduire l'action (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 324 du code civil (p. 1929). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte proposé pour cet article qui permet au juge de retenir l'absence ou le refus de répondre à une comparution personnelle comme équivalent à un commencement de preuve par écrit (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 327 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du texte proposé pour cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 333-2 du code civil (p. 1930). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer le texte proposé pour cet article aux termes duquel « Si l'un des parents de l'enfant se trouvait, au temps de la conception, dans les liens d'un mariage qui n'est pas actuellement dissous, sa requête n'est recevable qu'avec le consentement de son conjoint. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1931). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 333-4 du code civil (p. 1932). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte proposé pour cet article afin de préciser qu'en cas de légitimation sur demande d'un seul des parents, il n'y a pas de modification du nom de l'enfant sauf décision contraire du tribunal (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 333-5 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour cet article disposant qu'en cas de légitimation par autorité de justice prononcée à l'égard des deux parents, l'enfant prend le nom du père (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 334-4 du code civil (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur (p. 1933), observations, retrait (*ibid.*) et amendement rédactionnel par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, adoption (*ibid.*). — Art. 334-7 bis du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le texte proposé pour cet article rappelant l'obligation d'aliments, déjà fixée par le code civil, des enfants envers les parents (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 334-9 du code civil (p. 1934). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à préciser à la fin du texte proposé pour cet article, que toute reconnaissance est nulle « ... quand l'enfant a une filiation légitime déjà établie par son titre de naissance et la possession d'état conforme à ce titre. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 340 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du 1<sup>er</sup> du texte proposé pour cet article fixant les cas où la paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée (p. 1935), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant, au 2<sup>o</sup> du même article, après les mots : « promesse de mariage », à supprimer les mots : « ou fiançailles » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1936). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 4<sup>o</sup> du même article : « 4<sup>o</sup> Dans le cas où le père prétendu et la mère ont entretenu, pendant la période légale de conception, des relations intimes, stables et conti-

nues ; » (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le même paragraphe : « 4° Dans le cas où le père prétendu et la mère ont vécu pendant la période légale de la conception en état de concubinage, impliquant à défaut de communauté de vie, des relations stables et continues ; » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, et adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 340-1 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du 1° du texte proposé pour cet article relatif aux cas de non-recevabilité de l'action en recherche de paternité (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à ajouter dans le 1° du texte présenté pour l'article 340-1 du code civil, après les mots : « à moins qu'il ne résulte d'un examen des sangs », les mots : « ou de toute autre méthode médicale certaine » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au 3° du texte présenté pour l'article 340-1 du code civil, par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 340-7 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le texte présenté pour cet article qui dispose que, même en rejetant la demande, les juges pourront néanmoins allouer des subsides à l'enfant dans certains cas (p. 1937), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 342 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 342 du code civil, alinéa aux termes duquel, au cours d'une action aux fins de subsides, la preuve des relations avec la mère « ne peut se faire par témoins que s'il existe soit des présomptions ou indices graves, soit un commencement de preuve par écrit au sens de l'article 324 ci-dessus » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 342 du code civil par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 342-3 du code civil (p. 1938). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le texte proposé pour cet article mettant une part des subsides nécessaires à l'enfant à la charge de chacun des hommes qui ont eu des relations avec sa mère (*ibid.*), observations, adoption (p. 1943). — Art. 342-3 du code civil (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — L'alinéa introductif de l'article 1°, précédemment réservé, est adopté (p. 1944). — Art. 3 (*ibid.*). — L'alinéa introductif de l'article 3 est réservé (*ibid.*), puis adopté (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — L'alinéa introductif est réservé (*ibid.*). — Art. 757 du code civil. — Réservé (*ibid.*). — Art. 759 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le texte proposé pour cet article disposant que « Les enfants naturels ne peuvent, néanmoins, se prévaloir de leur titre d'héritier pour exercer une action en nullité, quelle qu'en soit la cause, contre les dispositions entre vifs et testamentaires qui auraient été faites au préjudice de leurs droits successoraux par d'autres que leurs père et mère. » (*ibid.*) et amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer dans le texte précédent les mots : « ne » et « néanmoins » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur (p. 1945), l'amendement par Mme Catherine Lagatu devient sans objet (*ibid.*). — Art. 760 du code civil. — Réservé (*ibid.*). — Art. 761 du code civil (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article 761 du code civil afin d'assurer l'égalité du point de vue successoral de tous les enfants dont la filiation est définie légalement (*ibid.*), observations, rejet (p. 1946). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 761 du code civil, dans un but semblable à celui de l'amendement précédent (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 757 du code civil (précédemment réservé). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer les mots : « en général » dans le texte proposé pour l'article 757 du code civil et qui est ainsi rédigé : « L'enfant naturel a, en général, dans la succession de ses père et mère... les mêmes droits qu'un enfant légitime » (p. 1946), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 761 bis du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 761 bis du code civil par un alinéa nouveau accordant au conjoint la faculté de demander l'attribution préférentielle en usufruit seulement pour les biens visés à l'article 832 du code civil : logement, exploitation agricole ou fonds de commerce mis en valeur par la famille (*ibid.*), observations, adoption (p. 1947). — Art. 760 du code civil (précédemment réservé). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à sup-

primer pour harmonisation l'avant-dernier alinéa du texte présenté pour l'article 760 du code civil (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 763 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte présenté pour cet article : « L'attribution prend effet à l'ouverture de la succession lorsqu'elle n'a pas été antérieurement acceptée par l'attributaire » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 763-1 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 763-1 du code civil relatif à la réduction ou au complément de la part de l'enfant adultérin à l'ouverture de la succession (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 767 du code civil (p. 1948). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, au troisième alinéa du texte présenté pour l'article 767 du code civil, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — L'alinéa introductif de l'article 6 est réservé (*ibid.*). — Art. 913 du code civil (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 913-1 du code civil (*ibid.*). — Réservé. — Art. 913-2 du code civil (p. 1949). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 913-2 du code civil relatif à l'exercice de ses droits de réservataire par l'enfant naturel (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 913-1 du code civil précédemment réservé. — Amendement d'harmonisation par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 915-2 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 915-2 du code civil par un alinéa disposant que : « Les héritiers peuvent, toutefois, écarter cette réclamation [de pension alimentaire] en accordant au demandeur une part égale à celle dont il eût bénéficié sans l'application des articles 760 et 761. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (p. 1950). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à modifier cet article pour harmonisation avec l'article 318-1 du code civil (*ibid.*), observations, adoption (p. 1951). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Robert Bruyneel ; Pierre Carous ; Jean-Marie Girault ; Jacques Habert ; Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Edouard Le Bellegou ; Pierre Marcelliac ; Marcel Martin ; Louis Namy ; Guy Petit ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean-Louis Vigier. — *Explications de vote* : MM. Marcel Martin ; Pierre Carous ; Roger Poudonson ; Guy Petit. — Sur l'ensemble (p. 1951) et par scrutin public (n° 5), adoption (p. 1951). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 10).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 2 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2059, 2086, 514.

#### Deuxième transmission au Sénat [6 décembre 1971] (I, n° 62).

— Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [10 décembre 1971] (I, n° 73). — **Discussion** [15 décembre 1971] (p. 3096 et suivantes). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Léon Jozeau-Marigné, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — *Discussion des articles* (p. 3096 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3096). — L'alinéa introductif de l'article 1<sup>er</sup> est réservé (*ibid.*). — Art. 318-1 du code civil. — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture qui porte à sept ans après la naissance de l'enfant le délai laissé à la mère pour introduire l'action (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 342 du code civil (p. 3097). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à reprendre la suppression adoptée en première lecture du second alinéa du texte présenté pour l'article 342 du code civil, alinéa relatif à la preuve des relations avec la mère au cours d'une action aux fins de subsides (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 342-3 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à reprendre la suppression adoptée en première lecture du texte présenté pour cet article mettant une part des subsides à la charge de chacun des hommes ayant eu des relations avec la mère (*ibid.*), observations, adoption (p. 3099). — L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> est adopté (p. 3100). — Art. 5 (*ibid.*). — L'alinéa introductif est réservé (*ibid.*). — Art. 760 du code civil (*ibid.*). — Réservé. — Art. 761 bis du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rétablir le deuxième alinéa de cet article dans la rédaction suivante : « Le conjoint peut exercer ce droit lorsqu'il vient à la succession par application soit de l'article 760, soit de l'article 767, et il peut, dans tous les cas, l'exercer en demandant une attribution préférentielle sur ces mêmes biens en usufruit seulement. » (*ibid.*),

observations, adoption (*ibid.*). — Art. 767 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article, alinéa accordant un usufruit de trois quarts si le défunt ne laisse comme postérité qu'un ou plusieurs enfants naturels conçus pendant le mariage (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 760 du code civil (*ibid.* — Précédemment réservé). — Amendement de coordination par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 3101). — L'ensemble de l'article 5 est adopté (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Guy Petit ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3101), adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 28). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 28). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 18 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2131, 2176, 552.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [15 décembre 1971] (p. 3116). — Election des membres de la commission (p. 3130). — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [17 décembre 1971] (I., n° 127). — **Discussion** [18 décembre 1971] (p. 3298 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 3299 et 3300). — *Est entendu* : M. Pierre Marcilhacy. — *Explications de vote* : MM. Louis Courroy ; Jean Bertaud ; Edouard Le Bellegou ; Pierre Marcilhacy. — Sur l'ensemble (p. 3300), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 49). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**FILIATION ADULTERINE.** — Voy. : FILIATION.

**FILIATION LEGITIME.** — Voy. : FILIATION.

**FILIATION NATURELLE.** — Voy. : FILIATION.

**FINANCES EXTERIEURES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

#### FINANCES LOCALES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Jean AUBIN, sénateur, tendant à la taxation des emballages plastiques [27 avril 1971] (I., n° 194). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, sénateur, tendant à assurer le remboursement de la T. V. A. payée sur leurs travaux et fournitures par les collectivités locales [27 mai 1971] (I., n° 269). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Paul RIBEYRE, sénateur, tendant à fixer au taux réduit la T. V. A. appliquée aux travaux d'intérêt général payée par les collectivités locales [18 juin 1971] (I., n° 336). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Lucien JUNILLON, sénateur, tendant à faire bénéficier les travaux publics et les marchés de fournitures des communes du taux minimum de la T. V. A. [30 juin 1971] (I., n° 409). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**FINANCES LOCALES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — POLYNÉSIE FRANÇAISE.

**FINLANDE.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

#### FISCALITE IMMOBILIERE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, portant réforme du régime fiscal des profits de construction. — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 14 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1717, 1783, 432. — **Transmission au Sénat** [15 juin 1971] (I., n° 316). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général [17 juin 1971] (I., n° 328). — **Discussion** [23 juin 1971] (p. 1273 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — *Articles* (p. 1275 et 1276). — *Explications de vote* : MM. Fernand Chatelain, Antoine Courrière. — Sur l'ensemble (p. 1276), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 141). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-506 du 29 juin 1971 (J. O. du 1<sup>er</sup> juillet 1971).

#### FONCTIONNAIRES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à la situation de différents personnels relevant du ministère de l'éducation nationale. — Adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence le 10 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2091, 2093, 527. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1971] (I., n° 89). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [15 décembre 1971] (I., n° 102). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3344 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Marie-Thérèse Goutmann. — *Discussion des articles* (p. 3346 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3346). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa disposant que les stagiaires « bénéficieront des nouvelles dispositions statutaires dès leur prise de fonction » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe II de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe relatif au statut des personnels d'information et d'orientation (*ibid.*), observations, rejet (p. 3347). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Les élèves conseillers d'orientation scolaire et professionnelle en cours de formation qui s'engagent à servir l'Etat bénéficieront des nouvelles dispositions réglementaires à compter de l'année universitaire 1971-1972. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à compléter cet article par un paragraphe VI ainsi rédigé : « VI. — Le reclassement des personnels du service d'orientation scolaire et professionnelle et du bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles dans le corps des inspecteurs d'information et d'orientation ou dans le corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et des conseillers d'orientation se fera pour la constitution initiale de ces corps avec conservation de l'ancienneté de grade acquise dans les corps d'origine. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3348). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, relatif à la nomination de maîtres de conférences agrégés d'anesthésiologie (*ibid.*), observations, adoption (p. 3349). — L'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer cet article, n'a plus d'objet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Brun ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Jean Mézard ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — Sur l'ensemble (p. 3349), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 64).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2193, 2194, 564.

**Promulgation** : loi n° 72-2 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**FONCTIONNAIRES.** — Voy. : FORMATION PROFESSIONNELLE. — LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1095.

**FONDS DE COMMERCE.** — Voy. : BAUX COMMERCIAUX.

**FONDS NATIONAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT (F. N. A. H.). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.**

**FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.**

**FONDS NATIONAL DE GARANTIE DES CALAMITES AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.**

**FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.**

**FORETS**

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à l'amélioration des structures forestières. — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 novembre 1970. — Voy. : Impressions, n°s 1364, 1442, 319. — **Transmission au Sénat** [1<sup>er</sup> décembre 1970] (I., n° 73). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Brun [2 avril 1971] (I., n° 167). — **Discussion** [15 avril 1971] (p. 134 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Raymond Brun, rapporteur ; Max Monichon ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 140 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> A (p. 140). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif au partage des biens communaux indivis (*ibid.*), observations, adoption (p. 141). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer la mention des droits de chasse et de pêche parmi les droits attachés à la propriété, que la commune peut déléguer au syndicat intercommunal de gestion forestière (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, alinéa relatif à la quote-part dévolue à chaque membre dans la répartition des revenus nets, à supprimer la dernière phrase ainsi rédigée : « Cette quote-part tient compte en premier lieu de la nature des terrains et de leur situation afin de rendre plus juste cette répartition » (*ibid.*), observations, adoption (p. 142). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « sont obligatoirement soumis au régime forestier », par les mots : « doivent être préalablement soumis au régime forestier » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « en vue de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général, après distraction du régime forestier », par les mots : « en vue de leur aliénation après distraction du régime forestier ou de la réalisation d'ouvrages d'intérêt général » (*ibid.*), observations, retrait (p. 143). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « en vue d'assurer une meilleure gestion et une meilleure rentabilité des bois, forêts et des terrains à boiser soumis au régime forestier », par les mots : « en vue de faciliter la mise en valeur, la gestion et l'amélioration de la rentabilité des bois, forêts et des terrains à boiser soumis au régime forestier » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Raymond Brun, rapporteur, observations, adoption (p. 144). — Après l'article 24 bis (p. 145). — Amendement par M. Max Monichon tendant, après l'article 24 bis, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant qu'un décret en Conseil d'Etat fixera les avantages particuliers qui peuvent être consentis aux groupements forestiers (*ibid.*), observations, rejet (p. 146). — Amendement par M. Max Monichon tendant, après l'article 24 bis, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant la constitution de « groupements de gestion forestière » (*ibid.*), observations, retrait (p. 147). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon tendant à prévoir l'avis « concordant » des chambres d'agriculture pour la définition des périmètres d'actions forestières (*ibid.*), observations, rejet (p. 148). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du 1<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural : « 1<sup>o</sup> Ils définissent les zones dans lesquelles des plantations et des semis d'essence forestière pourront être réglementés. Les réglementations ne seront pas applicables aux parcs ou jardins attenants à une habitation. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à rédiger comme suit le même alinéa 1<sup>o</sup> : « 1<sup>o</sup> Ils définissent les zones dans lesquelles des plantations et des semis d'essences forestières pourront être interdits ou réglementés. Les interdictions et les réglementations ne seront pas applicables aux parcs ou jardins attenants à une habitation. » ; sous-amendement par M. Pierre Schiélé tendant à compléter le même texte par les dispositions suivantes : « A compter de la date de décision du préfet de consulter les instances chargées d'émettre des avis, jusqu'à celle de la décision préfectorale portant définition de la zone, tous les travaux de plantations et des semis d'essences forestières seront suspendus. » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Schiélé (p. 149), adoption de l'amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, et du sous-amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 2<sup>o</sup> du texte proposé pour l'article 52-1 du code rural : « 2<sup>o</sup> Ils définissent les périmètres dans lesquels seront développées par priorité, les actions forestières ainsi que les utilisations des terres et les mesures d'accueil en milieu rural, complémentaires des actions forestières. Ces périmètres sont délimités en tenant compte des plans d'aménagement rural lorsqu'il en existe. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Pierre Schiélé tendant, I. — Dans le texte proposé par la commission pour le 2<sup>o</sup> de l'article 52-1 du code rural, à remplacer les mots : « par priorité, les actions forestières... », par les mots : « ...par priorité : a) Les actions forestières... » ; II. — *In fine*, à compléter ce texte par les dispositions suivantes : « b) Les mutations en faveur des communes entre propriétés forestières privées et communales, voisines ou enclavées dans un même massif forestier pour y obtenir des unités de gestion valables d'un seul tenant » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant, dans le texte de l'amendement par M. Raymond Brun, rapporteur pour le 2<sup>o</sup> de l'article 52-1 du code rural, à la fin de la première phrase, après les mots : « actions forestières », à insérer les mots suivants : « à condition de maintenir dans la ou les régions naturelles intéressées un équilibre humain satisfaisant. » (*ibid.*) ; le sous-amendement par M. Pierre Schiélé est retiré (p. 150), adoption du sous-amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, et de l'amendement par M. Raymond Brun, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer le 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-1 du code rural, lequel 3<sup>o</sup> concerne les « zones dégradées à faible taux de boisement » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Raymond Brun, rapporteur, adoption (p. 151). — Amendement par M. Max Monichon tendant, dans la dernière phrase du premier alinéa du paragraphe 3<sup>o</sup> du texte présenté pour l'article 52-2 du code rural, après le mot : « propriétaires », à ajouter le mot : « privés » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Max Monichon, semblable au précédent mais remplaçant le mot : « privés », par les mots : « autres que l'Etat », adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Raymond Brun, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Raymond Brun, rapporteur, adoption (p. 152). — Après l'article 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon tendant à insérer un article additionnel nouveau, incitant, par un report de date, à la création de groupements forestiers (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; Raymond Brun, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Max Monichon ; Pierre Schiélé. — Sur l'ensemble (p. 153), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIEE (n° 73).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1666, 1674, 389.

**Deuxième transmission du Sénat** [4 mai 1971] (I., n° 209). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Raymond Brun [6 mai 1971] (I., n° 215). — **Discussion** [13 mai 1971] (p. 399 et 400). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, au nom de M. Raymond Brun, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Articles* (p. 400). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 88). — DEUXIEME LECTURE. — TEXTE DEFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-384 du 22 mai 1971 (J. O. du 25 mai 1971).

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à l'amélioration des essences forestières. — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 novembre 1970. — Voy. : Impressions n°s 1423, 1443, 320. — **Trans-**

**mission au Sénat** [1<sup>er</sup> décembre 1970] (I., n° 74). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la contribution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien Junillon [2 avril 1971] (I., n° 166). — **Discussion** [15 avril 1971] (p. 131 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* MM. Lucien Junillon, rapporteur, Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 132 et suiv.). — Art. 6 (p. 132). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article afin de permettre l'exercice du contrôle aux agents de l'office national des forêts (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à compléter cet article par un troisième alinéa prévoyant des sanctions pour les cas d'opposition au contrôle (*ibid.*), observations, rejet (p. 134). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture; Lucien Junillon, rapporteur. — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 72). — Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 avril 1971. — Voy.: Impressions n°s 1665, 1672, 388.

**Deuxième transmission au Sénat** [4 mai 1971] (I., n° 208). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Lucien Junillon [13 mai 1971] (I., n° 229). — **Discussion** [13 mai 1971] (p. 398 et 399). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, au nom de M. Lucien Junillon, rapporteur; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — Art. 6 (p. 398). — Sur l'ensemble (p. 399), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 87). — **DEUXIÈME LECTURE**. — **TEXTE DÉFINITIF**.

**Promulgation**: loi n° 71-383 du 22 mai 1971 (J. O. du 25 mai 1971).

**FORETS**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**F. O. R. M. A. (FONDS D'ORIENTATION ET DE REGULARISATION DES MARCHÉS AGRICOLES)**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

### FORMATION PROFESSIONNELLE

1. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, complétant et codifiant les dispositions relatives à la formation professionnelle permanente. — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1754, 1781, 425. — **NOUVEL INTITULÉ**: « **projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue** ». — **Transmission au Sénat** [10 juin 1971] (I., n° 299). — Renvoi à la commission des affaires culturelles et, sur leur demande, pour avis, à la commission des affaires sociales et à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [15 juin 1971] (I., n° 323). — Avis par M. Jean-Pierre Blanchet, au nom de la commission des affaires sociales [15 juin 1971] (I., n° 318). — Avis par M. Michel Kistler, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [15 juin 1971] (I., n° 321). — **Discussion** [17 juin 1971] (p. 984 et suiv.). — Discussion commune avec la discussion des trois autres projets de loi suivants: projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel (I., n° 297) [*Voy. ce projet*], projet de loi relatif à l'apprentissage (I., n° 298), projet de loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles (I., n° 300). — *Discussion des articles* [18 juin 1971] (p. 1056 et suiv.). — *Est entendu*: M. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population, en réponse aux orateurs intervenus dans la discussion générale (p. 1056). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article: « L'éducation professionnelle permanente constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. » (*ibid.*) et amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, après la première phrase à insérer la nouvelle phrase suivante: « L'Etat est tenu de donner au service public les moyens d'apporter son concours à cette formation soit dans le cadre de l'éducation nationale, soit dans le cadre de l'association pour la formation professionnelle des adultes. » (p. 1057), observations, rejet de l'amendement par Mme Catherine Lagatu et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au début du deuxième alinéa de l'ar-

ticle 1<sup>er</sup>, par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 1058). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant, au même alinéa, à remplacer les mots: « des travailleurs », par les mots: « des adultes et des jeunes » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, au même alinéa, à remplacer *in fine* les mots: « au développement économique et au progrès social », par les mots: « au développement culturel, économique et social » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article: « L'éducation professionnelle permanente fait l'objet d'une politique coordonnée et concertée, notamment avec des représentants des collectivités locales et des chambres consulaires, les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs salariés, des travailleurs indépendants, ainsi qu'avec des représentants des établissements publics et privés dispensateurs de formation. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1059). — Deux amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, l'un au deuxième, l'autre au troisième alinéa de l'article 2, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (p. 1060). — Intitulé du titre II. — Amendement rédactionnel à l'intitulé par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au quatrième alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux établissements contribuant au développement de la formation professionnelle afin d'y comprendre notamment l'O. R. T. F. (*ibid.*), observations, adoption (p. 1061). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant entre le premier et le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux prévoyant la possibilité de congé-enseignement permettant aux salariés de dispenser l'éducation professionnelle permanente (*ibid.*), observations, adoption (p. 1062). — Amendement par M. Henri Caillaud tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 7 afin d'exclure du bénéfice du congé des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long depuis moins de cinq ans (p. 1063), observations, adoption (*ibid.*). — Deux amendements d'harmonisation au paragraphe I bis de l'article 7, l'un par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, l'autre par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis (*ibid.*), adoption des amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe VI: « VI. — L'agrément prévu au paragraphe I du présent article est accordé par arrêté du Premier ministre après avis du groupe permanent visé à l'article 2 en considération de l'intérêt que présente le stage pour l'éducation professionnelle permanente. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à compléter le paragraphe VI afin de soumettre les stages de formation à l'avis du conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, au paragraphe I ter de l'article 7, après les mots: « pourra être reporté » à ajouter les mots: « sur leur demande » [report des jours de congé] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (p. 1064). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant, au paragraphe II de l'article 8, à fixer la durée du congé à quatre heures par semaine ou 200 heures par an (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe IV de l'article 8: « IV. — L'agrément prévu par arrêté du Premier ministre pris sur avis du groupe permanent visé à l'article 2 est accordé en considération de l'intérêt que présente le stage pour l'éducation professionnelle permanente, après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales au sein des instances prévues à cet effet. » (*ibid.*), sous-amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, tendant à supprimer, dans l'amendement précédent, les mots suivants: « après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales au sein des instances prévues à cet effet » (*ibid.*), amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* le paragraphe IV par la disposition suivante: « ..., après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales au sein des instances prévues à cet effet » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis (*ibid.*), adoption du sous-amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, tendant à supprimer pour harmonisation l'alinéa 1<sup>o</sup> du paragraphe V (*ibid.*), observations, adoption (p. 1065). — Amen-

dement par M. Pierre Giraud tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 8, alinéa permettant au chef d'entreprise de différer le congé (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels au premier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du deuxième alinéa (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1066). — Intitulé du titre V. — Amendement rédactionnel d'harmonisation par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à remplacer les mots : « des collectivités locales et de leurs établissements publics », par les mots : « des collectivités locales et des établissements publics » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (p. 1067). — Amendement par M. Michel Kistler, rapporteur pour avis, tendant à modifier le premier alinéa de cet article, afin de fixer à 0,60 p. 100 au lieu de 0,80 p. 100 le taux minimum des sommes consacrées par les employeurs au financement d'actions de formation par rapport aux salaires payés en cours d'année (*ibid.*), observations, rejet (p. 1070). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à remplacer les mots : « sans déduction », par les mots : « déduction faite » au cinquième alinéa du même article 16, alinéa ainsi conçu : « Les dépenses engagées à ce titre par l'entreprise sont retenues pour leur montant total, sans déduction des concours éventuellement reçus de l'Etat en application de la présente loi » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à modifier la fin du dernier alinéa du paragraphe 1° de l'article 16 afin de faire bénéficier de la déductibilité de leurs concours à l'éducation professionnelle permanente les entreprises qui verseraient des sommes à un organisme de formation dans le cadre d'une convention pluriannuelle, sans qu'une prestation de formation leur soit fournie en échange (*ibid.*), observations, retrait (p. 1071). — Amendement par M. Michel Kistler, rapporteur pour avis, tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer le taux de 10 p. 100 par le taux de 20 p. 100 (*ibid.*), observations, retrait (p. 1073). — Amendement rédactionnel au dernier alinéa de l'article 16, par M. Joseph Fontanet, ministre du travail (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels au 3° de cet article 16, par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les employeurs qui occupent au moins cinquante salariés ne peuvent être regardés comme s'étant conformés aux dispositions du présent titre que si, ayant satisfait à l'obligation prévue à l'article 16, ils justifient que le comité d'entreprise a délibéré sur les problèmes propres à l'entreprise, relatifs à l'éducation professionnelle permanente pendant l'année au cours de laquelle ils se sont acquittés de ladite obligation et avant que ne soient prises les décisions générales concernant l'application de la présente loi » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (p. 1074). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa, *in fine*, à remplacer les mots : « selon le rythme de croissance des besoins de formation professionnelle permanente » par les mots : « selon les besoins réels d'éducation permanente » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Intitulé du titre VI. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du titre VI : « Des aides financières accordées aux stagiaires de l'éducation professionnelle permanente » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer le mot : « les travailleurs » parmi les participants au financement de la rémunération des stagiaires (*ibid.*), observations, rejet (p. 1075). — Amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à compléter l'article 25 par les deux alinéas suivants : « Sous certaines conditions définies par décret en Conseil d'Etat, le stagiaire bénéficie d'un prêt accordé notamment par l'Etat par l'intermédiaire d'organismes agréés. » « Ce prêt peut se cumuler avec les indemnités éventuellement perçues d'une année sur l'autre » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Joseph Fontanet, ministre du travail, tendant : I. — Au premier alinéa du texte proposé par l'amendement, à remplacer le mot : « bénéficiaire », par les mots : « peut bénéficier » ; II. — A substituer dans le même alinéa, aux mots : « accordé par l'Etat par l'intermédiaire d'organismes agréés », les mots : « accordé par l'Etat ou par des organismes agréés bénéficiant du concours de l'Etat » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction plus précise de cet article qui fixe les conditions générales de la contribution de l'Etat à la

rémunération des stagiaires qui suivent des stages faisant l'objet d'une convention passée avec l'Etat, ou bénéficiant d'un agrément (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1076). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de calculer la rémunération mensuelle des stagiaires à temps plein sur la moyenne des salaires versés lors des trois mois précédant l'entrée en stage (*ibid.*), observations, retraits (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à préciser que la rémunération des travailleurs qui suivent un stage de formation peut comporter un plafond (*ibid.*) et amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à un but semblable (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur et adoption de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis (*ibid.*). — Deux amendements par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre des dispositions qui seront supprimées à l'article 28, observations (*ibid.*), adoption (p. 1077). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre dans cet article des dispositions supprimées à l'article 27, adoption (*ibid.*). — Art. 29 (p. 1078). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 30 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 34 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer les mots : « et les salariés » (p. 1079), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Hubert d'Andigné tendant à modifier le début du deuxième alinéa du paragraphe I afin d'étendre le bénéfice des exonérations prévues pour les fonds d'assurance-formation, à tous les fonds ayant cet objet (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 35 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter cet article par une phrase précisant que les travailleurs en stages d'entretien ou de perfectionnement « recevront une indemnité égale au salaire minimum de croissance si le stage suivi est inscrit sur une liste prévue pour l'application de cet article » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 38 (p. 1080). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer le mot : « Toutefois » au début de la deuxième phrase du troisième alinéa de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter le troisième alinéa de cet article par une disposition relative aux ressources des stagiaires malades et amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Art. 43 (p. 1081). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article posant plus clairement pour l'Etat le principe de l'éducation professionnelle permanente (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 44 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article dans un but semblable à celui de l'amendement précédent (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 45 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 46 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Adolphe Chauvin, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 1082). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de l'article 46 afin de créer, pour les agents des collectivités locales, un établissement public chargé de leur formation et de leur perfectionnement (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au même alinéa par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 48 (*ibid.*). — Amendement par M. Claudius Delorme tendant à modifier le début du deuxième alinéa de cet article afin de coordonner cet alinéa avec l'article 4 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 49 (p. 1083). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Les chambres de métiers sont autorisées à affecter à ces fonds [d'assurance-formation] des décimes additionnels spéciaux au principal de la taxe pour frais de chambre de métiers » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 51 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 51 bis (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 52 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à compléter l'article 52 par les mots : « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1084). — Art. 53 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cet article qui remet à un décret en Conseil d'Etat d'apporter les adaptations nécessaires à l'application des titres III et V de la loi dans les départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, rejet (p. 1085). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi**

**portant organisation de l'éducation professionnelle permanente** », adoption (p. 1085). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Hubert d'Andigné ; André Armengaud ; Maurice Bayrou ; Joseph Beaujannot ; Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis ; Jean-Eric Bousch ; Adolphe Chauvin, rapporteur ; Yves Durand ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Marcel Gargar ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Michel Kistler, rapporteur pour avis ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Roger Poudonson ; François Schleiter. — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 127).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 juin 1971. Voy. : Impressions n° 1862, 1876, 450.

**Deuxième transmission au Sénat** [24 juin 1971] (I., n° 360). — Renvoi à la commission des affaires culturelles. — Rapport par M. Adolphe Chauvin [28 juin 1971] (I., n° 378). — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1378 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussion des articles* (p. 1379 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1379). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre le premier alinéa de cet article dans le texte adopté en première lecture et à remplacer en conséquence les mots : « formation professionnelle continue » par les mots : « éducation professionnelle permanente » dans les articles du projet de loi, dans l'intitulé du titre V et dans l'intitulé du projet de loi (*ibid.*), observations, adoption (p. 1380). — Art. 2 (*ibid.*). — Trois amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel d'harmonisation par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Intitulé du titre II (*ibid.*). — Amendement rédactionnel d'harmonisation par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, observations, adoption (p. 1381). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à remplacer les trois derniers alinéas de cet article relatif aux établissements contribuant au développement de la formation professionnelle par le texte suivant : « soit avec l'un des organismes demandeurs de formation visés à l'article 5 ; soit avec l'Etat quand les actions sont organisées à l'initiative de celui-ci, aux fins de contribuer, en plus de leur mission propre d'éducation permanente, au développement des actions d'éducation professionnelle permanente prévues à ces conventions par leurs moyens en personnel et en matériel. » (*ibid.*). Adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à reprendre les deux alinéas nouveaux adoptés en première lecture relatifs au congé-enseignement (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1383). — Art. 9 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, adoption (p. 1384). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du paragraphe I de cet article, alinéa relatif à la rémunération mensuelle des stagiaires à temps plein (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 52 (p. 1385). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant à compléter cet article par une phrase, adoptée en première lecture, ainsi conçue : « Des dispositions spéciales seront prises pour les travailleurs immigrés » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Pierre Giraud tendant à remplacer les mots : « Des dispositions spéciales » par les mots : « Des dispositions complémentaires » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement (*ibid.*), le sous-amendement devient sans objet (*ibid.*). — Art. 27 (p. 1386). — Deuxième délibération). — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur, tendant au quatrième alinéa du paragraphe II de l'article 27, à remplacer les mots : « ayant assumé » par les mots : « qui ont assumé ou assumé » [femmes célibataires ayant assumé les charges de tierce personne] (p. 1386), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Pierre Giraud ; Mme Catherine Lagatu. — Sur l'ensemble (p. 1386), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 148). — **DEUXIÈME LECTURE**.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1927, 1942, 477.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE** (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1971] (p. 1402). — Election des membres de la commission [28 juin 1971] (p. 1402). — Rapport par M. Adolphe Chauvin [29 juin 1971] (I., n° 389). — **Discussion** [30 juin 1971]

(p. 1562 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Adolphe Chauvin, rapporteur ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Marcel Gargar. *Articles* (p. 1562 et suiv.). — Sur l'ensemble, dans le texte présenté par la commission mixte paritaire (p. 1565), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 180). — **COMMISSION MIXTE PARITAIRE**. — **TEXTE DÉFINITIF**.

**Promulgation** : loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

2. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, sénateur, tendant à l'orientation et au développement de la formation professionnelle [14 juin 1971] (I., n° 312). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**FORMATION PROFESSIONNELLE**. — Voy. : AGENTS COMMUNAUUX.

**FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (SCOLARISATION)**. — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1131.

**FRANCISATION DES NOMS ET PRENOMS**. — Voy. : NATIONALITÉ FRANÇAISE.

**FRANCOPHONIE**. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**FRAUDE FISCALE**. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

## G

**GARDE D'ENFANTS**. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1158.

**GARDE REPUBLICAINE**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à l'emploi de chef de musique de la garde républicaine de Paris et aux possibilités de maintien en service au-delà de la limite d'âge des musiciens de la garde républicaine de Paris. — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 1973, 2084, 516. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1971] (I., n° 77). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [10 décembre 1971] (I., n° 78). — **Discussion** [14 décembre 1971] (p. 3020 et 3021). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Maurice Carrier au nom de M. Raymond Boin, rapporteur ; André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale. — *Articles* (p. 3021). — Sur l'ensemble. — Adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 24). — **TEXTE DÉFINITIF**.

**Promulgation** : loi n° 71-1020 du 23 décembre 1971 (J. O. du 24 décembre 1971).

**GARDIENS D'IMMEUBLES**. — Voy. : MÉDECINE SOCIALE.

**GARONNE (AMENAGEMENT DE LA)**. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1102.

**GAZ**. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**GENDARMERIE**. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**GERS (CALAMITES ATMOSPHERIQUES)**. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 113. — QUESTIONS ORALES, 1129.

**GRANDE-BRETAGNE (MARCHE COMMUN)**. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 106. — LOIS DE FINANCES.

**GROUPEMENTS AGRICOLES.** — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**GUYANE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

## H

### HABITATIONS A LOYER MODERE

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, modifiant la loi n° 65-556 du 10 juillet 1965 relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré à usage locatif par les locataires* [18 décembre 1970] (I., n° 140). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Chauty [18 mai 1971] (I., n° 239). — **Discussion** [3 juin 1971] (p. 686 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Michel Chauty, rapporteur; Robert Laucournet; Fernand Chatelain; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement; Paul Massa. — *Motion* par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à opposer la question préalable (p. 693). — *Sont entendus*: MM. Michel Chauty, rapporteur; Jean-Eric Bousch; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Adoption (p. 695) de la motion préalable par scrutin public (n° 52). — REJET (n° 110).

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif aux habitations à loyer modéré, modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 11 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1761, 1788, 427. — **Transmission au Sénat** [14 juin 1971] (I., n° 309). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Robert Laucournet [17 juin 1971] (I., n° 330). — **Discussion** [21 juin 1971] (p. 1141 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Robert Laucournet, rapporteur; Fernand Chatelain; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement. — *Discussion des articles* (p. 1145 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1145). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à supprimer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 159 du code de l'urbanisme et de l'habitation ainsi conçu: « les offices publics d'aménagement et de construction » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à supprimer cet article introduisant dans le code de l'urbanisme et de l'habitation des articles 160 et 161 nouveaux prévoyant la création d'offices publics d'aménagement et de construction [O. P. A. C.] (p. 1146), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à compléter, *in fine*, le premier alinéa du texte présenté pour l'article 161 du code de l'urbanisme et de l'habitation, alinéa aux termes duquel « Les offices publics d'aménagement et de construction sont créés par décret en Conseil d'Etat. » par les mots: « dans des conditions analogues à celles prévues pour la création des offices publics d'H. L. M. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (p. 1147). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa autorisant les offices publics d'aménagement et de construction à recourir à la procédure de l'expropriation et à la procédure du « donner acte » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5<sup>ter</sup> nouveau. — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, après l'article 5 bis, à insérer un article additionnel 5<sup>ter</sup> nouveau ainsi rédigé: « Il sera créé des comités régionaux des habitations à loyer modéré, dans des conditions qui seront définies par un décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. additionnel 5<sup>quater</sup> nouveau. — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant, après l'article 5<sup>ter</sup> nouveau, à insérer un article additionnel 5<sup>quater</sup> nouveau redonnant aux conseils d'administration des offices publics une composition conforme aux textes en vigueur avant le 31 décembre 1963 (p. 1148) et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à insérer également un article additionnel 5<sup>quater</sup> nouveau faisant obligation au Gouvernement, avant le 31 décembre 1971, d'élargir la composition des conseils d'administration et des commissions d'attribution des offices d'H. L. M. (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Fernand Chatelain et adoption de l'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (p. 1149). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à supprimer cet article modifiant les

articles 173 et 202 du code de l'urbanisme et de l'habitation en vue de créer des sociétés anonymes coopératives de production d'habitations à loyer modéré (*ibid.*), observations, rejet (p. 1150). — Deux amendements rédactionnels par M. Robert Laucournet, rapporteur, au texte présenté pour l'article 202 du code de l'urbanisme et de l'habitation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant, après le paragraphe II bis de l'article 7, à insérer un nouveau paragraphe II ter ainsi rédigé: « II ter. — Sans porter atteinte aux effets découlant de son application antérieure aux sociétés anonymes coopératives d'H. L. M. ayant réalisé des opérations d'accession à la propriété, l'article 178 du code de l'urbanisme et de l'habitation est abrogé. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 7 bis nouveau. — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 7, à insérer un article 7 bis nouveau ainsi conçu: « La participation d'un organisme d'habitations à loyer modéré à la construction d'un immeuble pour le compte d'une société coopérative de construction visée à l'article précédent, ou d'une société civile immobilière constituée sous l'égide de sociétés de crédit immobilier, n'est pas considérée comme l'intervention d'un intermédiaire ou d'un mandataire pour l'application de l'article 257-7°-1 du code général des impôts. » (p. 1151), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 8. — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau créant une caisse autonome des habitations à loyer modéré (p. 1152), observations, rejet (p. 1153). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à compléter le texte présenté pour l'article 178 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation, afin de permettre le vote par correspondance aux assemblées des sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à supprimer cet article prévoyant la possibilité de dissoudre tout organisme d'habitations à loyer modéré qui gère moins de 2.000 logements et qui n'a pas construit au moins 500 logements ou accordé 300 prêts en dix ans (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Laucournet, rapporteur, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 183 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation, adoption (p. 1154). — Amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 183 bis du code de l'urbanisme et de l'habitation, à supprimer les mots suivants: « ... qui gère moins de 2.000 logements et... » [chiffre en dessous duquel existera la possibilité de dissolution] (*ibid.*) et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, dans le même texte, à abaisser de 2.000 à 1.000 le chiffre minimum d'activité pour les organismes d'habitations à loyer modéré (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, et adoption de l'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour le sixième alinéa de l'article 186 du code de l'urbanisme et de l'habitation afin de dispenser de l'autorisation d'aliéner en cas de cessions gratuites de terrains imposées par arrêté préfectoral (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le deuxième alinéa de l'article 188 du code de l'urbanisme et de l'habitation: « Il est interdit, dans les mêmes conditions, aux personnes physiques et morales autres que les organismes visés à l'article 159 du présent code, de faire usage, dans leurs contrats, prospectus, affiches et tous autres documents, de toute appellation susceptible de faire naître une confusion avec les organismes ci-dessus visés. » (p. 1155), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 14. — Amendement par M. Maurice Coutrot tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel 14 bis nouveau ajoutant un article 188 bis au code de l'urbanisme et de l'habitation permettant aux organismes d'H. L. M. de souscrire une assurance décès ou invalidité en faveur de leurs administrateurs (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à supprimer cet article qui permet au ministre, dans le cas où la situation financière d'un organisme le rend nécessaire, d'imposer à l'organisme un loyer susceptible de rétablir l'équilibre d'exploitation (*ibid.*), retrait (*ibid.*) et amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du texte proposé pour le quatrième alinéa de l'article 216 du code de l'urbanisme et de l'habitation: « Dans le cas où la situation financière d'un organisme ne lui permet pas de faire face à ses obligations, le ministre... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 bis (p. 1156). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à supprimer cet article dont les dispositions seront reprises à l'article 19 (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à reprendre dans cet article les dispositions supprimées à l'article précédent en

y ajoutant une modification rédactionnelle (*ibid.*), adoption modifiée (*ibid.*) — Art. 20. (*ibid.*) — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à une modification rédactionnelle du troisième alinéa du texte présenté pour l'article 235 du code de l'urbanisme et de l'habitation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à compléter le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 235 du code de l'urbanisme et de l'habitation par la phrase suivante : « Les représentants des organismes d'habitations à loyer modéré seront associés à la gestion de ce fonds. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1157). — Art. 21 (*ibid.*) — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à modifier la fin du texte présenté pour compléter le premier alinéa de l'article 236 du code de l'urbanisme et de l'habitation, afin de réserver le reliquat du fonds à la « réalisation d'équipements non prévus dans les programmes initiaux des réalisateurs » (*ibid.*), observations, adoption, (*ibid.*) — Art. 22 (*ibid.*) — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article afin d'éviter la transformation ou la fusion des coopératives de location (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, au paragraphe II de l'article 22, à porter à deux ans, au lieu d'un an, le délai dans lequel les sociétés anonymes coopératives d'habitations à loyer modéré seront transformées ou fusionneront (*ibid.*), observations, rejet (p. 1158). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant au paragraphe III, deuxième alinéa, de rédiger la deuxième phrase comme suit : « les paiements réglés antérieurement par les associés à titre d'apport, notamment sous forme de souscription d'actions, et les paiements réglés par lesdits associés au titre du remboursement des annuités d'emprunts sont déduits de cette valeur. » (*ibid.*) et sous-amendements par Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit la fin du texte modificatif : « ... et des paiements, réglés par lesdits associés au titre de l'amortissement du capital compris dans les annuités d'emprunts, sont déduits de cette valeur. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*) — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à rédiger le paragraphe IV de l'article 22 comme ci-après : « Les associés qui n'auront pas demandé à bénéficier des dispositions du paragraphe précédent, dans le délai de deux ans, seront maintenus dans leurs droits tels qu'ils résultent des lois et règlements en vigueur avant la date d'application de la présente loi et des contrats de location qu'ils ont souscrits avant la même date » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Art. 23 (*ibid.*) — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à supprimer cet article abrogeant l'article 203 du code de l'urbanisme et de l'habitation qui permet aux communes de ne garantir qu'une partie des prêts contractés par les organismes coopératifs (*ibid.*), observations, adoption (p. 1159). — Art. additionnel 23 bis nouveau. — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 23, à insérer un article additionnel 23 bis nouveau modifiant l'article 4 de la loi n° 70-601 du 9 juillet 1970 [exonération de la T. V. A. au titre de la livraison à soi-même des contrats de location-attribution et des contrats de location-vente] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Art. 25 (*ibid.*) — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à ajouter l'article 8 parmi les articles qui entreront en vigueur à la date de publication des décrets pris pour leur application (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Art. 17 (deuxième délibération). — L'amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, précédemment adopté, et qui tend à modifier le début du texte proposé pour le quatrième alinéa de l'article 216 du code de l'urbanisme et de l'habitation, est adopté dans la nouvelle rédaction suivante : « Dans le cas où la situation financière d'un organisme fait craindre qu'il ne puisse plus faire face à ses obligations, le ministre... » (p. 1160). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean de Bagnieux ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Fernand Chatelain ; Adolphe Chauvin ; Maurice Coutrot ; Robert Laucournet, rapporteur ; Jacques Soufflet ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble (p. 1160), adoption (*ibid.*). ADOPTION MODIFIÉE (n° 137).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1874, 1923, 467.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [22 juin 1971] (p. 1209). — Election des membres de la commission [22 juin 1971] (p. 1209). — Rapport par M. Robert Laucournet [28 juin 1971] (I., n° 382). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1543 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Michel Chauty, au nom de M. Robert Laucournet, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. *Discussion des articles* (p. 1525 et suiv.). — Art. 22 (p. 1525). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à modifier le paragraphe IV de cet article afin de ne

pas rembourser aux locataires coopérateurs, qui ne demanderont pas à acquérir leur logement, les paiements qu'ils ont réglés au titre de l'amortissement du capital (p. 1526), observations (*ibid.*). *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Michel Chauty, au nom de M. Robert Laucournet, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction du texte proposé par la commission mixte paritaire modifié par l'amendement du Gouvernement (p. 1527), adoption (*ibid.*). ADOPTION (n° 164). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-580 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**HABITATIONS A LOYER MODERE (H. L. M.). — Voy :**  
CONSTRUCTION D'HABITATIONS. — LOIS DE FINANCES.

#### HANDICAPES.

1. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à diverses mesures en faveur des handicapés. — Adopté par l'Assemblée nationale le 6 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1646, 1685, 396. — **Transmission au Sénat** [11 mai 1971] (I., n° 223). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yves Villard [19 mai 1971] (I., n° 245). — **Discussion** [25 mai 1971] (p. 518 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : M. Yves Villard, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Jacques Henriet ; Charles Bosson. — *Discussion des articles* (p. 527 et suiv.). — Art. 3 (p. 527). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à supprimer l'avant-dernier alinéa relatif aux cumuls du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale afin de le reporter à l'article suivant (p. 528), observations, adoption (*ibid.*) — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « ... mesures particulières d'éducation... » par les mots : « ... mesures particulières concourant à l'éducation... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 529) ; amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger ainsi la dernière phrase du dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-2 du code de la sécurité sociale : « Les contestations relatives au pourcentage d'incapacité et aux mesures particulières concourant à l'éducation prises en faveur de l'enfant sont portées devant les juridictions du contentieux technique de la sécurité sociale, dans des conditions fixées par décret. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à remplacer le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Un décret détermine le taux de l'allocation, qui pourra varier en fonction des ressources de la famille et des dépenses supplémentaires exposées par elle. L'allocation n'est pas due : lorsque l'enfant ouvre droit à l'allocation d'éducation spécialisée ou lorsqu'il bénéficie d'un placement gratuit ou pris en charge au titre de l'assurance maladie ; lorsque les ressources de la famille dépassent un montant fixé par décret. » (*ibid.*) et amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer le premier alinéa de ce même texte par les dispositions suivantes : « Un décret détermine le taux de l'allocation qui pourra varier en fonction des ressources de la famille et des dépenses supplémentaires exposées par elle. L'allocation n'est pas due : lorsque l'enfant ouvre droit à l'allocation d'éducation spécialisée ou lorsqu'il bénéficie d'un placement gratuit ou pris en charge au titre de l'assurance maladie ; lorsque les ressources des parents ou des ascendants qui en assument effectivement la garde, ou, s'il est recueilli par des tiers non tenus envers lui de l'obligation alimentaire, les ressources dont ceux-ci disposent au titre de l'enfant lui-même dépassent des montants fixés par le décret visé au premier alinéa. » (p. 530), observations, les trois premiers alinéas des deux amendements sont adoptés, le dernier alinéa de l'amendement par M. Yves Villard, rapporteur, est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 531), le dernier alinéa de l'amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat, est rejeté (*ibid.*) par scrutin public (n° 47). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-4 du code de la sécurité sociale, à supprimer les mots : « dans des conditions fixées par décret. » (p. 532), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant, au début du dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 543-4 du code de la sécurité sociale, à

remplacer les mots : « L'allocation d'éducation spécialisée et l'allocation des mineurs handicapés sont attribuées... » par les mots : « L'allocation des mineurs handicapés est attribuée... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 533). — Amendement rédactionnel par M. Yves Villard, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Le vote sur l'article 3 est réservé (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à étendre les dispositions de cet article, relatif aux handicapés adultes, aux départements d'outre-mer (p. 535), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article 7 : « Un décret fixe le montant de l'allocation et la procédure selon laquelle elle est attribuée. Ce décret fixe également le maximum de ressources dont peut disposer l'handicapé ou, s'il s'agit d'un chef de famille, le maximum de ressources dont il peut disposer pour lui-même et chaque membre de sa famille, pour bénéficier de l'allocation. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un décret fixera les modalités d'exercice du contrôle médical des dépenses résultant de l'application des dispositions du présent article. » (p. 536), observations, adoption de l'amendement modifié (*ibid.*). — Après l'article 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 10, un article additionnel 10 bis nouveau relatif aux assurés volontaires hospitalisés depuis trois ans (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 537). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à insérer, entre l'article 11 et l'article 12 la disposition suivante : « Titre V. — Dispositions diverses » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*suite*). — Amendement par M. Marcel Souquet tendant, avant le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 543-3 du code de la sécurité sociale, à insérer un nouvel alinéa aux termes duquel les dispositions de l'article 12 s'appliqueront au calcul des ressources prises en considération pour l'attribution de l'allocation aux mineurs handicapés (p. 538), observations, adoption (*ibid.*), l'ensemble de l'article 3 est adopté (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; MM. Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Jacques Henriot ; Michel Kistler, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Georges Marie-Anne ; André Méric ; Marcel Souquet ; Yves Villard, rapporteur. — *Explication de vote* : M. Marcel Souquet. — Sur l'ensemble (p. 539), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 96).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1766, 1846, 445.

**Deuxième transmission au Sénat** [23 juin 1971] (I, n° 352). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Yves Villard [28 juin 1971] (I, n° 377). — **Discussion** [29 juin 1971] (p. 1495 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : M. Yves Villard, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — *Discussion des articles* (p. 1496 et suiv.). — Art. 10 (p. 1496). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture et complétant le paragraphe I de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un décret fixera les modalités d'exercice du contrôle médical des dépenses résultant de l'application des dispositions du présent article. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1497). — Amendement par M. Yves Villard, rapporteur, tendant à prolonger jusqu'au 30 juin 1972 au lieu du 31 décembre 1971 la prise en charge par l'assurance maladie volontaire des frais d'hébergement afférents à des séjours continus ou successifs dans des établissements de soins (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation ; M. Yves Villard, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1498), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 161). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-563 du 13 juillet 1971 (J. O. du 14 juillet 1971).

2. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, sénateur, tendant à assurer l'emploi des handicapés physiques dans les entreprises [19 mai 1971] (I, n° 25). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement

3. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, sénateur, tendant à assurer aux enfants aveugles, aux sourds-muets et aux handicapés physiques ou mentaux les droits scolaires obligatoires pour les autres enfants [19 mai 1971] (I, n° 252). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**HANDICAPES PHYSIQUES.** — Voy. : MUTUALITÉ AGRICOLE. — SPORT.

#### HAUTE COUR DE JUSTICE

Scrutin pour l'élection de douze juges titulaires et de six suppléants de la Haute Cour de justice [25 novembre 1971] (p. 2298). — *Sont élus juges titulaires* : MM. Claudius Delorme, Jean Geoffroy ; Jean Lhospiéd ; Pierre de Félice ; André Diligent ; Léon Jozeau-Marigné ; Marcel Martin ; Raymond Boin ; Lucien de Montigny ; Pierre Garet ; Pierre Carous. — Le douzième siège reste à pourvoir (p. 2309). — Prestation de serment de sept juges titulaires élus par le Sénat : MM. Claudius Delorme, Jean Geoffroy, André Diligent, Léon Jozeau-Marigné, Marcel Martin, Lucien de Montigny, Pierre Garet et Pierre Carous (p. 2313). — Deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de Justice [8 décembre 1971] (p. 2870 et 2871). — Prestation de serment de trois juges titulaires élus par le Sénat : MM. Jean Lhospiéd ; Pierre de Félice ; Raymond Boin (p. 2888). — Troisième tour de scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de Justice [16 décembre 1971] (p. 3165, 3166 et 3185).

**HOPITAUX.** — Voy. : ENSEIGNEMENT MÉDICAL. — LOIS DE FINANCES.

**HOTELLERIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### HOTELS ET RESTAURANTS

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, Premier ministre, mettant en harmonie l'article 1953 du code civil avec la convention européenne du 17 décembre 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs. — Adopté par l'Assemblée nationale le 6 mai 1969. — Voy. : Impressions n°s 620, 683, 117. — **NOUVEL INTITULÉ** : « **Projet de loi tendant à modifier les articles 1952 à 1954 du code civil sur la responsabilité des hôteliers.** » — **Transmission au Sénat** [13 mai 1969] (I, n° 169). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [18 septembre 1969] (I, n° 187). — **Discussion** [23 octobre 1969] (p. 597 et suiv.). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 10).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 25 novembre 1969. — Voy. : Impressions n°s 861, 889, 154.

**Deuxième transmission au Sénat** [27 novembre 1969] (I, n° 62). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [4 décembre 1969] (I, n° 85). — **Discussion** [11 décembre 1969] (p. 1643 et 1644). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 43). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 17 décembre 1969. — Voy. : Impressions n° 966, 981, 198.

**Troisième transmission au Sénat** [18 décembre 1969] (I, n° 152). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Lucien de Montigny [2 avril 1970] (I, n° 178). — **Discussion** [16 avril 1970] (p. 214 et suiv.). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 88). — TROISIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications en quatrième lecture par l'Assemblée nationale le 14 octobre 1970. — Voy. : Impressions n° 1082, 1263, 302.

**Quatrième transmission au Sénat** [20 octobre 1970] (I, n° 25). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Lucien de Montigny [29 avril 1971] (I, n° 199). — **Discussion** [13 mai 1971] (p. 392 et 393). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien de Montigny,

rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Art. 2 (p. 393). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1954 du code civil par les deux alinéas suivants: « Par dérogation aux dispositions de l'article 1953, les aubergistes ou hôteliers sont responsables des objets laissés dans les véhicules stationnés sur les lieux dont ils ont la jouissance privative à concurrence de cinquante fois le prix de location du logement par journée. Les articles 1952 et 1953 ne s'appliquent pas aux animaux vivants. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Lucien de Montigny, rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 393), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 84). — QUATRIÈME LECTURE.

**HOTELS ET RESTAURANTS.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**HUISSIERS DE JUSTICE.** — Voy.: ARCHIVES.

**HYDRAULIQUE AGRICOLE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

#### HYDROCARBURES

Proposition de loi, présentée par M. Lucien JUNILLON, *sénateur*, tendant à assujettir les bénéficiaires d'autorisations de construire et d'exploiter des canalisations pour le transport, ainsi que des cavités souterraines pour le stockage de produits chimiques, hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression, à une redevance destinée aux communes sur le territoire desquelles sont situées lesdites canalisations ou cavités [30 juin 1971] (I, n° 406). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**HYDROCARBURES (DEPOTS).** — Voy.: ENVIRONNEMENT. — LOIS DE FINANCES.

**IMMIGRATION.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**IMPORTATIONS DE PAYS A COMMERCE D'ÉTAT.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1178.

**IMPOTS (CABINETS MEDICAUX DE GROUPE).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1112.

**IMPOTS (DIRECTION).** — Voy.: LOIS DE FINANCES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**IMPOTS DIRECTS.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**IMPOTS ET TAXES.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**IMPOTS INDIRECTS.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

#### IMPOTS LOCAUX

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, portant suppression de certaines taxes annexes aux contributions directes locales. — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 mai 1971. — Voy.: Impressions n°s 1680, 1712, 406. — *Transmission au Sénat* [18 mai 1971] (I, n° 243). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général [25 mai 1971] (I, n° 260). — *Discussion* [27 mai 1971] (p. 569 et 570). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget; Marcel Pellenc, rapporteur général. — *Article unique* (p. 570). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 102). — TEXTE DÉFINITIF.

*Promulgation*: loi n° 71-411 du 7 juin 1971 (J. O. du 8 juin 1971).

#### IMPOT SUR LE REVENU

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*, portant institution d'un système de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu. — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 mai 1971. — Voy.: Impressions n°s 1623, 1703, 404. — *Transmission au Sénat* [18 mai 1971] (n° 242). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général [25 mai 1971] (I, n° 258). — *Discussion* [27 mai 1971] (p. 564 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget; Marcel Pellenc, rapporteur général; Jean Bardol. — *Discussion des articles* (p. 567 et suiv.). — Art. 3 (p. 567). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à modifier le troisième alinéa de cet article afin de prévoir l'imputation sur les dixièmes à prélever au cours de l'année suivante de l'excédent d'impôt perçu (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à compléter l'article 3 par un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Il est également mis fin aux prélèvements mensuels en cas de décès du contribuable. Le solde de l'impôt est acquitté dans les conditions fixées par les articles 1663 et 1761 du code général des impôts. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (p. 568). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à compléter cet article en permettant le prélèvement mensuel sur: « ... une caisse de crédit agricole régie par le livre V du code rural », et amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant également à prévoir le prélèvement mensuel sur les comptes dans les caisses de crédit agricole (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, et adoption de l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget; Marcel Pellenc, rapporteur général. — *Explication de vote*: M. Henri Tournan. — Sur l'ensemble (p. 569) et par scrutin public (n° 49), adoption (p. 569). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 101).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 22 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1775, 1849, 439.

*Deuxième transmission au Sénat* [23 juin 1971] (I, n° 347). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — *Discussion* [23 juin 1971] (p. 1280 et 1281). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Art. 3 (p. 1281). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter comme suit le troisième alinéa de cet article: « Si pour une cause quelconque le remboursement n'a pas été effectué lors du versement des acomptes mensuels dus au titre de l'année suivante, le montant de ce remboursement s'imputera automatiquement sur ces acomptes. » (*ibid.*), observations, l'amendement est retiré par M. André Armengaud et repris par M. André Méric (*ibid.*), rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion*: MM. André Armengaud, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général; André Méric. — *Explications de vote*: MM. Antoine Courrière; Roger Gaudon. — Sur l'ensemble (p. 1281), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 144). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

*Promulgation*: loi n° 71-505 du 29 juin 1971 (J. O. du 1<sup>er</sup> juillet 1971).

**IMPOT SUR LE REVENU.** — Voy.: FISCALITÉ IMMOBILIÈRE. — LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS.** — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**IMPOTS S. A. R. L.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1110.

**IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**IMPRIMERIE NATIONALE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

## INCOMPATIBILITES PARLEMENTAIRES

1. — Projet de loi organique présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, modifiant certaines dispositions du titre II de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2054, 2068, 507. — **Transmission au Sénat** [29 novembre 1971] (I., n° 48). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [10 décembre 1971] (I., n° 75). — **Discussion** [16 décembre 1971] (p. 3169 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Fernand Lefort ; Louis Courroy ; Roger Poudonson ; Pierre Marcihacy ; Pierre Carous ; André Armengaud ; Edouard Le Bellegou ; Marcel Martin ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3187 et suiv.). — Art. additionnel. — Amendement par M. Jacques Eberhard tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel A ainsi rédigé : « Dans les articles L. 154 et L. 298 du code électoral, remplacer les mots : « et profession », par les mots : « elle doit en outre, préciser leur activités professionnelles, celles qu'ils envisagent de conserver s'ils sont élus » (p. 3187), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3188). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à ajouter la fonction de président de conseil de surveillance dans la liste des incompatibilités prévues par l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2 du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998 : « 2° Les sociétés ayant exclusivement un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne, y compris les sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne et les organes de direction, d'administration ou de gestion de ces sociétés », et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à remplacer, dans le texte de l'amendement, les mots : « y compris », par les mots : « ainsi que » (*ibid.*), observations, l'amendement et le sous-amendement sont adoptés (p. 3189). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de l'alinéa 3° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance n° 58-998 : « ... d'une collectivité ou d'un établissement publics, d'une entreprise nationale ou d'un Etat étranger, ainsi que les sociétés ou entreprises à but lucratif qui concluent habituellement des achats ou des ventes de terrains avec l'Etat, les collectivités ou établissements publics ou les entreprises nationales. » (*ibid.*), observations, l'amendement modifié tend à rédiger ainsi l'alinéa 3° de l'article 1<sup>er</sup> : « 3° Les sociétés ou entreprises dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de l'Etat, d'une collectivité ou d'un établissement publics, d'une entreprise nationale ou d'un Etat étranger. » (p. 3191), adoption de l'amendement modifié (*ibid.*) par scrutin public (n° 31). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa 4° relatif à la promotion immobilière, du texte proposé pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 (p. 3191), observations, retrait (p. 3192). — Amendement d'harmonisation au début de l'alinéa 4° par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Etienne Dailly, rapporteur, à l'alinéa 5° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 par un alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visées. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 bis (p. 3194). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article complétant l'article 19 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 afin de rendre inéligible pendant dix ans les parlementaires à qui seront appliquées les dispositions précédentes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer la référence à l'article 21 [déclaration d'activité professionnelle en cours de mandat] (*ibid.*), l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le quatrième alinéa de l'article 20 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 : « Le parlementaire qui se trouve dans un cas d'incompatibilité doit régulariser sa situation dans le délai de quinze jours à compter de la notification qui lui est faite, soit

de la décision du bureau de l'assemblée intéressée, soit de celle du Conseil constitutionnel. A défaut, le Conseil constitutionnel, à la requête du bureau de l'assemblée intéressée ou du garde des sceaux, ministre de la justice, le déclare démissionnaire d'office de son mandat. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3195). — L'article 3 est réservé (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*) — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de supprimer les textes proposés pour les articles 21, 22 et 23 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 [interdiction de certaines fonctions aux parlementaires, sauf autorisation par le Conseil constitutionnel] (p. 3196), observations, adoption (p. 3200) par scrutin public (n° 32). — Art. 3 (suite, précédemment réservé). — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer la référence à l'article 21 (précédemment réservé), adoption (p. 3200). — Art. additionnel. — Amendement par M. Jacques Eberhard tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est inséré après l'article 23 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 le nouvel article suivant : Art. 23 ter. — A l'Assemblée nationale et au Sénat, une commission élue à la proportionnelle des groupes est chargée d'examiner régulièrement la situation des parlementaires au regard des incompatibilités attachées à leur mandat. La commission saisit le bureau de l'assemblée intéressée de tout manquement constaté » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3201). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « qu'ils exerçaient à la date de promulgation de la présente loi », par les mots : « qu'ils exercent » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le projet de loi par un article additionnel 6 nouveau ainsi rédigé : « Le Gouvernement déposera avant le 1<sup>er</sup> avril 1972 un projet de loi tendant à : 1° faire obligation aux candidats à l'Assemblée nationale et au Sénat, de même qu'à leurs remplaçants éventuels, de porter à la connaissance des électeurs toutes les activités professionnelles qu'ils exercent ainsi que celles qu'ils ont exercées dans les cinq années précédant l'élection ; 2° faire obligation aux députés et sénateurs de rendre publiques les activités professionnelles acceptées par eux en cours de mandat ; 3° introduire dans le code électoral des dispositions interdisant l'inscription sur les listes électorales des personnes auxquelles seront appliquées les dispositions de l'article 19, dans la mesure où elles auront été frappées de l'une des peines visées à l'article L. 5, 2°, dudit code » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Jean Sauvage tendant à compléter *in fine* l'amendement par l'alinéa suivant : « 4° Limiter, contrôler et rendre publiques les dépenses engagées par les candidats ainsi que par les partis ou groupements pour la propagande électorale, lors des élections à l'Assemblée nationale et au Sénat, et reviser les conditions dans lesquelles ces dépenses sont prises en charge par l'Etat » (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Eberhard tendant à insérer, avant l'article 1<sup>er</sup>, un article additionnel A nouveau (précédemment réservé) ; observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Eberhard (p. 3202), irrecevabilité de l'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, en vertu de l'article 41 de la Constitution (*ibid.*), l'amendement par M. Jean Sauvage devient sans objet. — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Henri Caillavet ; Pierre Carous ; Etienne Dailly, rapporteur ; Gilbert Devèze ; André Fossët ; Edouard Le Bellegou ; Ladislav du Luart ; Pierre Marcihacy ; Louis Namy ; Guy Petit ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean Sauvage ; Pierre Schiélé. — *Explication de vote* : M. Pierre Marcihacy. — Sur l'ensemble (p. 3203), par scrutin public (n° 33), adoption (p. 3203). — ADOPTION MODIFIEE (n° 33).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2163, 2165, 549.

**Deuxième transmission au Sénat** [18 décembre 1971] (I., n° 129). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [18 décembre 1971] (I., n° 137). — **Discussion** [18 décembre 1971] (p. 3308 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Etienne Dailly, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3308 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3308). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le 3° du texte présenté pour l'article 15 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 par les mots suivants : « ou d'un Etat étranger » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3309) par scrutin public (n° 39). — Art. 4 (p. 3310). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les articles 21 et 22 de l'ordonnance précitée du 24 octobre 1958 ainsi que l'intitulé « Titre III. — Dispositions transitoires » qui précède ces deux articles sont abrogés et remplacés par les articles 21 et 22 ci-après : Art. 21. — Il est interdit aux parle-

mentaires de prendre en cours de mandat une fonction de direction, d'administration, de surveillance, de conseil permanent ou, d'une manière générale, un emploi rémunéré dans un établissement, une société, une entreprise ou un groupement ayant un objet économique, sans autorisation préalable de l'assemblée à laquelle ils appartiennent. **Art. 22.** — Le parlementaire qui a pris en cours de mandat une fonction ou un emploi visé à l'article précédent sans y avoir été autorisé est invité, par le bureau de l'assemblée intéressée, à régulariser sa situation dans le délai de quinze jours. A défaut, le Conseil constitutionnel, à la requête du bureau de l'assemblée intéressée, le déclare démissionnaire d'office de son mandat. La démission d'office est aussitôt notifiée au président de l'assemblée intéressée. Elle n'entraîne pas d'inéligibilité. » (*ibid.*), observations, vote par division (p. 3314), adoption par scrutin public (n° 40) du premier alinéa de l'amendement et du début du texte présenté pour l'article 21 et modifié en ces termes : « Sauf autorisation préalable de l'assemblée à laquelle ils appartiennent, » et adoption par scrutin public (n° 41) de la fin du texte présenté pour l'article 21 rédigé en ces termes : « les parlementaires ne peuvent prendre en cours de mandat une fonction de direction, d'administration, de surveillance, de conseil permanent ou, d'une manière générale, un emploi rémunéré dans un établissement, une société, une entreprise ou un groupement ayant un objet économique », ainsi que du texte présenté pour l'article 22 (p. 3315). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edouard Le Bellegou ; Pierre Marcilhacy ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 3315) et par scrutin public (n° 42), adoption (p. 3315). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 52). — **DEUXIÈME LECTURE.**

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2187, 2197, 566.

**Troisième transmission au Sénat** [20 décembre 1971] (I, n° 147). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [20 décembre 1971] (I, n° 148). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3368 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Pierre Marcilhacy ; Roger Poudonson ; Roger Gaudon ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; André Fosset ; Pierre Schiélé. — **Article 4** (p. 3376). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 21 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 : « **Art. 21.** — Les parlementaires ne peuvent prendre en cours de mandat une fonction de direction, d'administration, de surveillance, de conseil permanent ou, d'une manière générale, un emploi rémunéré dans un établissement, une société, une entreprise ou un groupement ayant un objet économique, sauf autorisation préalable accordée dans les conditions fixées à l'alinéa suivant. Chaque assemblée peut, par dispositions de son règlement, choisir soit de statuer elle-même sur ces demandes d'autorisation, soit de donner compétence en la matière au Conseil constitutionnel. Si ce dernier n'a pas statué dans le mois de sa saisine, l'autorisation est réputée accordée. Le règlement de chaque assemblée fixe les conditions d'application du présent article. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 45). — *Explication de vote* : M. Antoine Courrière. — Sur l'ensemble (p. 3376) et par scrutin public (n° 46), adoption (p. 3376). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 71). — **TROISIÈME LECTURE.**

Adopté par l'Assemblée nationale en quatrième lecture le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2200, 2201, 568.

Le Conseil constitutionnel déclare non conformes à la Constitution les articles 4 et 3 (partiellement) (J. O. Lois et décrets des 24 et 25 janvier 1972).

**Promulgation** : loi organique n° 72-64 du 24 janvier 1972 (J. O. des 24 et 25 janvier 1972).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, sénateur, modifiant certaines dispositions du code électoral et organisant la publicité de l'acceptation, par les parlementaires, en cours de mandat, de certaines fonctions [16 décembre 1971] (I, n° 106). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — **Discussion** [16 décembre 1971] (p. 3209 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la

justice. — **Discussion des articles** (p. 3210 et 3211). — **Art. additionnel.** — Amendement par M. Jean Sauvage tendant à insérer, après l'article 6, un article additionnel 6 bis nouveau ainsi rédigé : « Les dépenses engagées par les candidats ainsi que par les partis ou groupements pour la propagande électorale, lors des élections à l'Assemblée nationale et au Sénat, sont limitées, contrôlées et rendues publiques dans des conditions fixées par un décret pris après avis du Conseil d'Etat qui fixera également les conditions dans lesquelles ces dépenses seront prises en charge par l'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 3211). *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Pierre Schiélé. — Sur l'ensemble (p. 3211), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 35).

**INDEMNISATION.** — Voy. : JUSTICE MILITAIRE.

**INDUSTRIALISATION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INDUSTRIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INDUSTRIE AERO-SPATIALE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 99.

**INDUSTRIES D'ARMEMENT**

Proposition de loi, présentée par M. Raymond GUYOT, sénateur, tendant à la nationalisation des industries d'armement [1<sup>er</sup> décembre 1971] (I, n° 49). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**INELIGIBILITE PARLEMENTAIRE.** — Voy. : INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES.

**INFIRMES.** — Voy. : ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT.

**INFIRMIERS DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

Proposition de loi, présentée par M. Léopold HELÈNE, député, tendant à valider le décret n° 60-278 du 25 mars 1960 étendant à la Guadeloupe les dispositions relatives à l'exercice de la profession d'infirmier et d'infirmière. — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 1959, 2110, 543. — **NOUVEL INTITULÉ** : « Proposition de loi relative à l'exercice de la profession d'infirmier et d'infirmière dans les départements d'outre-mer. » — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I, n° 116). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Hector VIRON [18 décembre 1971] (I, n° 134). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3328 et 3329). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Hector VIRON, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — **Articles** (p. 3329). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 56). — **TEXTE DÉFINITIF.**

**Promulgation** : loi n° 71-1112 du 31 décembre 1971 (J. O. du 1<sup>er</sup> janvier 1972).

**INFORMATION.** — Voy. : FONCTIONNAIRES. — LOIS DE FINANCES.

**INFORMATION PROFESSIONNELLE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INFORMATIQUE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (I. N. S. E. E.).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**INSTITUTEURS (MISE EN CONGE).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, p. 1177.

**INSTITUTEURS (NIEVRE).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, p. 1143.

**INSTITUTIONS CULTURELLES.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**INSTITUT PASTEUR.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1113.

**INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION.** — Voy.: FORMATION PROFESSIONNELLE.

**INSTRUCTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1108.

**INTERIEUR.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**INVALIDES DE GUERRE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**INVESTISSEMENTS FRANÇAIS A L'ETRANGER.** — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**ISRAEL.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**ITALIE.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

## J

**JEUNESSE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**JOURNAUX OFFICIELS.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**JUSTICE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

## L

**LANGUEDOC-ROUSSILLON (LITTORAL).** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**LEGION D'HONNEUR.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**LEVENS (RESPONSABILITE DE LA COMMUNE).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1145.

**LICENCIEMENTS DE PERSONNELS.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1119.

**LIGNE FERROVIAIRE NICE-CONI.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1179. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**LILLE (FACULTE DES SCIENCES).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1174.

**LOGEMENT.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**LOI (DOMAINE DE LA).** — Voy.: HANDICAPÉS.

**LOI DE FINANCES POUR 1972.**

Projet de loi de finances pour 1972 présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre. — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 novembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 1993, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 494. — Transmission au Sénat [18 novembre 1971] (I., n° 26). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et pour avis à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires

économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [18 novembre 1971] (I., n° 27). — Avis, au nom de la commission des affaires culturelles: Tome I. Affaires culturelles. Arts et lettres, par M. Jean de Bagnaux. Tome II. Affaires culturelles. Cinéma, théâtres nationaux, par M. Georges Lamousse. Tome III. Affaires culturelles. Monuments historiques, par M. Michel Miroudot. Tome IV. Affaires étrangères. Relations culturelles, techniques et scientifiques, par M. Henri Caillavet. Tome V. Affaires étrangères. Coopération, par M. Jacques Habert. Tome VI. Développement industriel et scientifique. Recherche scientifique et technique, par M. Maurice Vérillon. Tome VII. Education nationale, par M. Adolphe Chauvin. Tome VIII. Enseignement agricole, par M. René Tinant. Tome IX. Services du Premier ministre. Jeunesse, sports et loisirs, par M. Jacques Pelletier. Tome X. O. R. T. F. Information, par M. Jean Fleury. Tome XI. Services du Premier ministre. Environnement et protection de la nature, par M. André Fosset [18 novembre 1971] (I., n° 28). — Avis, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan: Tome I. Agriculture, par M. Octave Bajoux. Tome II. Développement industriel et scientifique. Industrie, par M. Francisque Collomb. Tome III. Développement industriel et scientifique. Recherche scientifique, énergie atomique et informatique, par M. Michel Chauty. Tome IV. Economie et finances. Affaires économiques, par M. Raymond Brun. Tome V. Equipement et logement. Routes et voies navigables, par M. Amédée Bouquerel. Tome VI. Equipement et logement. Ports maritimes, par M. Jean-François Pintat. Tome VII. Equipement et logement. Logement, par M. Robert Laucournet. Tome VIII. Equipement et logement. Tourisme, par M. Victor Golvan. Tome IX. Services du Premier ministre. I: services généraux, aménagement du territoire, par M. André Barroux. Tome X. Services du Premier ministre. VI: commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, par M. Pierre Brousse. Tome XI. Transports. I: transports terrestres, par M. Auguste Billiemaz. Tome XII. Transports. II: aviation civile, par M. Gaston Pams. Tome XIII. Transports. III: marine marchande et pêches, par M. Joseph Yvon. Tome XIV. Postes et télécommunications, par M. Joseph Beaujannot [18 novembre 1971] (I., n° 29). — Avis, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées: Tome I. Affaires étrangères, par M. Maurice Carrier. Tome II. Affaires étrangères. Relations culturelles, par M. Francis Palméro. Tome III. Affaires étrangères. Coopération, par M. Jean Périquier. Tome IV. Défense nationale. Section commune, par M. Henri Parisot. Tome V. Défense nationale. Section Forces terrestres, par M. Pierre de Chevigny. Tome VI. Défense nationale. Section Air, par M. Pierre-Christian Taittinger. Tome VII. Défense nationale. Section Marine, par M. Raymond Boin [18 novembre 1971] (I., n° 30). — Avis, au nom de la commission des affaires sociales: Tome I. Santé publique et travail. Section commune, santé publique et sécurité sociale, par M. Lucien Grand. Tome II. Santé publique et travail. Travail, emploi, population, par M. André Méric. Tome III. Anciens combattants et victimes de guerre, par M. Marcel Lambert. Tome IV. Budget annexe des prestations sociales agricoles, par M. Robert Soudant [18 novembre 1971] (I., n° 31). — Avis, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale: Tome I. Intérieur, par M. Jean Nayrou. Tome II. Justice, par M. Pierre Garet [18 novembre 1971] (I., n° 32). — Discussion [19 novembre 1971] (p. 2109 et suiv.) — Sont entendus dans la discussion générale: MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Marcel Pellenc, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; André Armand; Maurice Blin; Jean-Eric Bousch; Henri Tournan; Jacques Duclos; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget; Louis Courroy; Louis Talamoni.

Observations sur: la situation économique (p. 2110, 2111, 2120, 2121, 2123, 2125, 2126, 2129, 2132), la crise monétaire internationale (p. 2110, 2117, 2118, 2126, 2129, 2130), les investissements et les équipements collectifs (p. 2111, 2114, 2115, 2117, 2119, 2120, 2122, 2123, 2124, 2126, 2127, 2134, 2135), les prix et les contrats anti-hausse (p. 2111, 2112, 2115, 2116, 2120, 2123, 2125, 2129), l'expansion économique (p. 2111, 2115, 2127, 2129), l'emploi (p. 2112, 2116, 2119, 2122, 2125, 2130, 2132), le crédit (p. 2112, 2113, 2133), le budget (p. 2113, 2115, 2116, 2118, 2119, 2123, 2124, 2126, 2127, 2128, 2134, 2135), la fiscalité (p. 2114, 2116, 2118, 2120, 2122, 2124, 2127, 2130, 2131, 2133, 2134), la T. V. A. (p. 2114, 2124, 2125, 2127, 2131, 2134), les dépenses sociales (p. 2114, 2117, 2123, 2127), l'emprunt Pinay (p. 2116, 2118, 2125, 2128), la

fusée Europa 2 (p. 2117), les licenciements de la firme Wendel-Sidelor (p. 2117, 2130, 2132, 2133), le dégageant américain de l'Europe (p. 2117, 2122), l'âge de la retraite (p. 2117), le tiers des sociétés françaises qui ne déclarent pas de bénéficiaires (p. 2118), l'imposition des artisans (p. 2118, 2128, 2131), le marché commun (p. 2119, 2120, 2121, 2122, 2126, 2132), le fonds spécial d'investissement routier (p. 2124), les sociétés américaines (p. 2124), le programme communiste pour un gouvernement démocratique et d'union populaire (p. 2131).

**Suite de la discussion** [22 novembre 1971] (p. 2142 et suiv.). — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — *Discussion des articles.* — Art. 1<sup>er</sup> (p. 2143). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article afin de le reprendre dans un article additionnel 1<sup>er bis</sup> (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à reprendre l'alinéa supprimé à l'article précédent, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel nouveau visant à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur les fortunes des personnes physiques et les patrimoines des sociétés supérieurs à 800.000 francs et à diverses mesures destinées à établir une plus grande justice fiscale (*ibid.*), observations, rejet (p. 2144). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à modifier les barèmes des tranches de l'impôt sur le revenu et à retirer la qualité de salariés aux présidents directeurs et directeurs généraux (p. 2145), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bardol tendant : 1° au maintien, pour l'imposition des revenus de l'année 1971, de la réduction d'impôt prévue à l'article 198 du code général des impôts et à son extension aux revenus autres que les traitements, pensions et rentes viagères, à l'exclusion des revenus fonciers et des capitaux mobiliers ; 2° à l'abrogation de l'article 1241-2° du code général des impôts qui exempte des droits de mutation à titre gratuit les titres représentatifs de l'emprunt Pinay 3,5 p. 100 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution de la première partie de l'amendement et rejet de la seconde partie (p. 2147). — Amendement par M. Marcel Martin, tendant à supprimer le paragraphe IV de l'article 2, paragraphe relatif à la reconduction du prélèvement exceptionnel sur les banques et les établissements de crédit (*ibid.*), observations, adoption (p. 2148). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à reconduire le prélèvement exceptionnel sur les banques et les établissements de crédit pour 1972 et, dans les limites des ressources dégagées, à améliorer le régime de la déduction pour frais professionnels et la déduction forfaitaire pour les salariés et à créer un abattement de 15 p. 100 au profit des artisans fiscaux (p. 2149), observations, la première partie de l'amendement n'a plus d'objet et la seconde est irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Pelleray tendant à compléter l'article 2 par un paragraphe V nouveau aux termes duquel : « Le quotient familial prévu à l'article 194 du code général des impôts, est augmenté d'une demi-part pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés qui sont invalides au sens de l'article 195, I, c, d, et b bis dudit code et qui ont au moins une personne à charge » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*), observations, l'article 2 est rejeté (p. 2150) par scrutin public (n° 7). — Articles additionnels. — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à insérer un article additionnel nouveau : 1° modifiant l'article 194 du code général des impôts relatif aux parts de revenu ; 2° supprimant tous régimes d'exception et exonérations concernant les plus-values d'actif, de cession et de réévaluation dans les entreprises (p. 2150), observations, rejet (p. 2151). — Amendement par M. Jean Bardol tendant à insérer un article additionnel nouveau relevant à 1.280 francs le montant minimum de la déduction forfaitaire pour l'imposition des revenus de 1971 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à insérer un article additionnel nouveau permettant aux mères de famille salariées de déduire de leur revenu annuel brut les frais de garde de leurs enfants (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2152). — Amendement par M. Hector Viron tendant à insérer un article additionnel nouveau taxant à 10 p. 100 le montant des frais généraux visés à l'article 27-1 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 et relevant les limites d'exonération et de décade visées à l'article 198 ter du code général des impôts à due concurrence des recettes obtenues (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 bis (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à rédiger comme suit cet article : « Le troisième alinéa de l'article 243 du code général des impôts est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « La liste concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera complétée par l'indication des contribuables ayant, au cours de l'année

précédente, fait l'objet d'un redressement d'imposition à la suite de déclarations frauduleuses légalement constatées. » (*ibid.*) et amendement par M. Henri Caillavet tendant à remplacer la deuxième phrase de cet article par les dispositions suivantes : « Les mesures de publicité instituées par l'article précité s'appliquent aux membres du Parlement, du Conseil économique et social et du Conseil constitutionnel, aux membres du Gouvernement, aux fonctionnaires de l'Etat chargés de la direction ou de l'administration des entreprises publiques et semi-publiques, ainsi qu'aux contribuables dont les revenus déclarés annuellement dépassent 100.000 francs. Lesdites mesures s'appliqueront pour la première fois aux revenus de l'année 1972. » (p. 2153), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet (p. 2155), rejet de l'amendement par M. André Armengaud (p. 2156) par scrutin public (n° 8). — Amendement par M. Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter l'article 2 bis par deux nouveaux alinéas ainsi rédigés : « Le dernier alinéa de l'article 243 du code général des impôts est remplacé par la disposition suivante : « Est interdite, sous peine d'une amende fiscale égale au montant des impôts divulgués, la publication ou la diffusion par tout autre moyen, soit des listes prévues ci-dessus, soit de toute indication quelconque se rapportant à ces listes et visant des personnes nommément désignées. » (p. 2156), observations, adoption (*ibid.*). — Adoption de l'article 2 bis (p. 2158) par scrutin public (n° 9). — Articles additionnels. — Quatre amendements tendant à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de présenter des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers, le premier par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, le second par M. Jacques Pelletier, le troisième par M. Jean Bardol et le quatrième par M. André Armengaud (p. 2158), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Bardol (*ibid.*), observations, retrait des amendements par M. Jacques Pelletier et par M. André Armengaud (p. 2162), adoption de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (*ibid.*), par scrutin public n° 10). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, après l'article 2 bis, à insérer un article additionnel nouveau permettant, en la retardant de un an, l'application d'une disposition légale tendant à imposer au bénéfice réel les revenus agricoles des exploitations qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 F (p. 2162) et amendement par M. Octave Bajeux, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Octave Bajeux (p. 2163), observations, retrait de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (*ibid.*). — L'amendement par M. Octave Bajeux est repris par son auteur, l'article 40 de la Constitution lui est opposé par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (*ibid.*), l'amendement est réservé (p. 2164). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, après l'article 2 bis, à insérer un article additionnel dont les deux premiers alinéas sont ainsi rédigés : « L'alinéa 1 du paragraphe II de l'article 9 de la loi de finances pour 1971 est complété ainsi qu'il suit : A cet effet, les entreprises agricoles assujetties à l'imposition au bénéfice réel sont autorisées à constituer, en déduction de leur bénéfice net d'exploitation, et dans la limite de 25 p. 100 de ce bénéfice, une provision pour acquisition de biens non amortissables. En cas de non-emploi desdites provisions pendant une période de sept années, celles-ci sont frappées d'un prélèvement libératoire de 25 p. 100 » (*ibid.*), deuxième amendement par M. Etienne Dailly tendant à compléter ledit article additionnel par un troisième alinéa qui serait rédigé comme suit : « De même n'entrent pas en compte pour la détermination des bénéfices réels de l'exploitation les indemnités d'éviction perçues par les exploitants » (*ibid.*), troisième amendement par M. Etienne Dailly tendant à compléter le texte de l'article additionnel par un quatrième alinéa ainsi rédigé : « En outre, pendant une période de trois ans, les impositions des exploitants qui étaient antérieurement assujetties au régime du forfait et qui entrent dans le champ d'application du présent article sont réduites du tiers pour la première année, du quart pour la seconde année et du cinquième pour la troisième année » (*ibid.*), observations, irrecevabilité des trois amendements aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2166). — L'article 40 n'est pas reconnu par la commission des finances comme étant opposable à l'amendement par M. Octave Bajeux, précédemment réservé (*ibid.*), observations, l'amendement est adopté (*ibid.*). — Après l'article 3. — Amendement par M. Jean Bardol, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel nouveau complétant l'article 243 du code général des impôts afin d'instaurer la publicité des montants d'impôts payés par les sociétés (*ibid.*), observations, rejet (p. 2167). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à compléter cet article afin que les agriculteurs soient effectivement visés dans les décrets qui pourront

prévoir certaines dérogations à la règle du butoir en matière de T. V. A. (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à aménager les taux de la T. V. A. afin d'imposer au taux réduit de 7,5 p. 100 les produits de consommation de première nécessité (*ibid.*), amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa 2° de cet article afin d'autoriser l'intervention de décrets soumettant au taux réduit de la T. V. A. les spectacles cinématographiques, les produits alimentaires solides, les vins, bières, cidres, eaux minérales, jus de fruits et autres boissons non alcoolisées (*ibid.*) et amendement par M. Max Monichon tendant également à permettre le taux réduit de la T. V. A. pour les fournitures d'électricité pour les usages domestiques et agricoles (p. 2168), observations, l'amendement par M. Louis Talamoni est rejeté (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 2169) et de l'amendement par M. Max Monichon (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Louis Talamoni tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau disposant : 1° qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972, l'Etat rembourse aux collectivités locales le montant de la T. V. A. qu'elles ont payée sur les fournitures et travaux ; 2° que la loi du 12 juillet 1965 concernant l'avoir fiscal accordé aux actionnaires est abrogée (*ibid.*) et amendement par M. Paul Ribeyre tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau soumettant, d'une part, au taux réduit de la T. V. A. les travaux immobiliers, les achats de biens d'équipement et l'ensemble des opérations réalisées par les collectivités locales et augmentant en compensation, d'autre part, le taux normal et le taux majoré de la T. V. A. (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. Louis Talamoni aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2171), observations, adoption de l'amendement par M. Paul Ribeyre (p. 2173). — Amendement par M. Jean Bardol tendant, après l'article 4, à insérer un article additionnel nouveau ajoutant un 5° au 7 de l'article 261 du code général des impôts disposant que : « jusqu'à concurrence de 10.000 francs de recettes par manifestation, les quatre premières manifestations annuelles organisées au profit exclusif d'établissements publics ou d'associations légalement constituées agissant sans but lucratif » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2174). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Abel Sempé tendant à n'appliquer la majoration des droits sur l'alcool qu'à partir du 31 mars 1972 et amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à reporter la même majoration à partir du 15 mars 1972 (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Abel Sempé (p. 2175), l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto devient sans objet (*ibid.*). — Après l'article 5. — Amendement par M. Guy Schmaus tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau abrogeant les dispositions de l'article 17 de la loi n° 68-695 du 31 juillet 1968 qui a doublé, à titre temporaire, le taux de la taxe différentielle (vignette) pour les véhicules de plus de sept chevaux (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2176). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; Octave Bajoux, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean Bardol ; Roland Boscary-Monsservin ; Henri Caillavet ; Pierre Carou ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Louis Courroy ; Etienne Dailly ; André Diligent ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Fernand Lefort ; Marcel Martin ; Max Monichon ; René Monory ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances ; Paul Pelleray ; Jacques Pelletier ; Auguste Pinton ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Paul Ribeyre ; Abel Sempé ; Guy Schmaus ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Talamoni ; Hector Viron.

**Suite de la discussion** [23 novembre 1971] (p. 2182 et suiv.). Suite de la discussion des articles de la première partie de la loi de finances. — Après l'article 6. — Amendement par M. Jacques Ducloux tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau visant, d'une part, à supprimer le droit de déduction en matière de taxe sur la valeur ajoutée pour les entreprises commerciales présentant une surface de vente supérieure à 400 mètres carrés et à majorer, d'autre part, la patente de ces mêmes établissements ainsi que celle des magasins à succursales multiples (p. 2182), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau relatif aux forfaits des petits commerçants (*ibid.*), observations, rejet (p. 2183). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à changer l'affectation de la taxe actuellement affectée au fonds de soutien des hydrocarbures (*ibid.*), observations, retrait (p. 2185). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à supprimer cet article qui fixe le taux de prélèvement sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers prévu au profit du fonds spécial d'investissement routier [insuf-

fisance des crédits accordés aux voiries locales] (p. 2185), observations, adoption (p. 2187). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer les deux derniers alinéas du paragraphe I de cet article, alinéas visant à réserver l'attribution de carburants agricoles détaxés aux personnes qui exercent à titre principal la profession d'agriculteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajoux tendant à compléter *in fine* le dernier alinéa du paragraphe I de cet article par la disposition suivante : « Il ne sera fait aucune attribution pour les droits représentant un total annuel inférieur à 100 litres par exploitation. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajoux tendant à modifier et compléter le paragraphe II de cet article, afin que les quantités de carburant pouvant donner lieu au dégrèvement passent de 160.000 à 250.000 mètres cubes d'essence et de 4.500 à 7.000 mètres cubes de pétrole lampant, la dépense nouvelle étant compensée par une majoration du taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (*ibid.*), observations, adoption (p. 2188). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à une revalorisation des rentes viagères (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2189). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à compléter cet article *in fine* par un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « VII. — Le Gouvernement proposera, chaque année, dans le projet de loi de finances, des taux de majorations pour les rentes viagères privées tenant compte de la hausse des prix. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 et Etat A (p. 2189 et suiv.). — Explication de vote : M. Antoine Courrière. — Les articles 13 et l'Etat A sont adoptés (p. 2199). — Les articles 15 et 16, les Etats B et C et les articles 20 et 21 sont réservés (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; Octave Bajoux ; Jean Bardol ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean-Eric Bousch ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; René Monory ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Talamoni.

**EDUCATION NATIONALE** (p. 2199 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Robert Lacoste, rapporteur spécial ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale ; Jacques Pelletier ; Michel Kauffmann ; Félix Ciccolini ; Georges Cogniot ; Pierre Schiélé ; Edgar Tailhades ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. René Tinant ; Fernand Poignant ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Georges Lamousse ; Jacques Carat ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Abel Sempé ; Marcel Gargar.

Observations sur : le budget (p. 2199, 2200, 2202, 2203, 2204, 2207, 2208, 2211, 2212, 2214, 2217, 2218), les bourses et prêts (p. 2200, 2209, 2215, 2217, 2218, 2223, 2224), le ramassage scolaire (p. 2200, 2201, 2205, 2211, 2212, 2215, 2266, 2222, 2223), l'enseignement technique et professionnel (p. 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2216, 2217, 2220, 2221), la lecture publique (p. 2201, 2204, 2213), la recherche scientifique (p. 2201, 2204, 2208), les établissements du second degré (p. 2201, 2203, 2205, 2209, 2212, 2214, 2215, 2216, 2222), les personnels et la formation des maîtres (p. 2201, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2214, 2217, 2218, 2220, 2221, 2223), l'équipement (p. 2202, 2203, 2208), l'enseignement supérieur (p. 2202, 2203, 2206, 2207, 2208, 2209, 2212), le recrutement des étudiants en médecine (p. 2202, 2209), l'orientation et les débouchés (p. 2203, 2204, 2206, 2207, 2215), la scolarisation dans le milieu rural (p. 2205, 2211, 2215, 2221), les classes pratiques (p. 2205, 2221), les professeurs d'école normale (p. 2204, 2218, 2221), l'éducation physique à l'école (p. 2206), le bilinguisme en Alsace-Lorraine (p. 2206, 2211, 2213, 2222), l'autonomie des universités (p. 2207, 2223), l'école normale supérieure de Saint-Cloud (p. 2208, 2218, 2221), l'enseignement libre (p. 2209, 2224), le programme démocratique d'union populaire (p. 2210, 2224, 2225), les constructions scolaires (p. 2210, 2219, 2220), les charges des collectivités locales (p. 2210, 2212, 2214, 2219, 2220, 2222), les classes maternelles et l'enseignement élémentaire (p. 2211, 2213, 2215, 2222), l'éducation spécialisée et l'enfance inadaptée (p. 2214, 2215, 2220, 2221), le service de la santé scolaire (p. 2214), l'équipement dans la Sarthe (p. 2215, 2216, 2221), la démocratisation de l'enseignement (p. 2217, 2218), la technique pédagogique et l'enseignement du français (p. 2218, 2220, 2221, 2222), l'équipement dans le Val-de-Marne (p. 2219, 2220, 2221), la gratuité des livres (p. 2219, 2222), les surveillants dans le second degré (p. 2201, 2220, 2221, 2222), les enseignants des C. E. T. à la Guadeloupe (p. 2225). — *Crédits et articles* (p. 2225 et suiv.). — **ETAT B. — TITRE III. — Observations sur le groupement d'achats publics** (p. 2225). — *Explications de vote sur le titre III* : MM. Jean Nègre ; Pierre Carou ; Georges Cogniot. — Adoption

du titre III (p. 2226) par scrutin public (n° 11). — *Sont entendus* : MM. Pierre Carous ; Georges Cogniot ; Jacques Descours Desacres ; Jean Nègre.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME (p. 2227 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial ; Victor Golvan, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Marcel Anthonioz, secrétaire d'Etat au tourisme ; Roger Delagnes ; Léon David ; Francis Palméro.

Observations sur : le budget (p. 2227, 2228, 2230), l'équipement touristique (p. 2227, 2228, 2229, 2232, 2239), le bilan touristique (p. 2228, 2231, 2232, 2234), les délégations régionales et les comités régionaux (p. 2229, 2232), le Languedoc-Roussillon (p. 2229, 2238), la Côte Aquitaine (p. 2229, 2238), la Corse (p. 2229, 2238), l'équipement hôtelier (p. 2229, 2231, 2236, 2239), les ports de plaisance (p. 2230), l'organisation des vacances (p. 2231, 2233, 2238), le thermalisme (p. 2232), le tourisme social (p. 2232, 2234, 2236, 2237, 2238, 2239), le camping (p. 2232, 2237, 2238), les autoroutes (p. 2233, 2238), l'environnement et les déchets industriels (p. 2234), l'exploitation de la bauxite aux Baux (p. 2235), les problèmes de la Côte d'Azur (p. 2235, 2236, 2239). — *Crédits et articles* (p. 2240).

Suite de la discussion [24 novembre 1971] (p. 2246 et suiv.).

EQUIPEMENT ET LOGEMENT (suite). — EQUIPEMENT. — *Sont entendus* : M. André Dulin, rapporteur spécial ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial (ports maritimes) ; MM. Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables) ; Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes) ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Emile Durieux ; Fernand Chate-lain ; André Morice ; Louis Jung ; Jacques Boyer-Andrivet ; Pierre Schiélé ; Jacques Descours Desacres.

Observations sur : le budget (p. 2246, 2247, 2253, 2258), les voies navigables (p. 2247, 2251, 2253, 2254, 2258, 2259, 2262, 2263), l'équipement routier (p. 2247, 2248, 2249, 2250, 2254, 2255, 2257, 2258, 2260, 2264, 2265), les autoroutes (p. 2248, 2250, 2251, 2254, 2256, 2257, 2260, 2261, 2264, 2265, 2266), les ports maritimes (p. 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2259), les pétroliers (p. 2252, 2253), le port pétrolier du Havre (p. 2252, 2253), les ports de plaisance (p. 2253), la sécurité routière (p. 2255, 2258, 2265), la politique « globale » des routes et le transfert des routes nationales secondaires aux départements (p. 2255, 2256, 2258, 2261, 2262, 2265, 2266), la circulation dans la région parisienne (p. 2258, 2263, 2264), les personnels (p. 2258, 2259, 2261, 2264), l'équipement des régions de l'Ouest (p. 2259, 2260, 2263, 2265), les parcs et meritoires des ponts et chaussées (p. 2261, 2264), la liaison mer du Nord—Méditerranée (p. 2262, 2263), l'autoroute Paris—Strasbourg (p. 2261, 2265). — *Crédits et articles* (p. 2266 et suiv.). — Les Etats B et C sont réservés (p. 2266). — Art. 53 (*ibid.*). — Observations sur le transfert de sections de routes nationales dans la voirie départementale (p. 2266 à 2268). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au premier alinéa de cet article prévoyant la possibilité de classer « globalement » des sections de routes nationales dans la voirie départementale, à remplacer le mot : « globalement » par les mots : « en tout ou partie » (p. 2268) et amendement par M. Amédée Bouquerel, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant : 1° dans le premier alinéa de cet article, à remplacer le mot : « globalement », par les mots : « en totalité ou en partie » ; 2° dans le deuxième alinéa, après les mots : « des caractéristiques », d'insérer les mots : « et de l'état du réseau transféré » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Coudé du Foresto, rapporteur général, est retiré (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Amédée Bouquerel (p. 2268). — Explications de vote sur l'article 56 : MM. Antoine Courrière, Fernand Chate-lain. — Adoption de l'article 56 (p. 2270) par scrutin public (n° 12). — *Sont entendus* : MM. André Barroux ; Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Marcel Champeix ; André Dulin, rapporteur spécial ; Pierre Marcihacy.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — LOGEMENT (p. 2270 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Maurice Coutrot ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Etienne Dailly ; Jean Colin.

Observations sur : le budget (p. 2270, 2271, 2275, 2276, 2277), l'urbanisme (p. 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2278), le logement (p. 2271, 2272, 2275, 2276), le financement de la construction (p. 2271, 2272, 2273, 2275, 2276), la réforme du secteur H. L. M. (p. 2273, 2275, 2276), la protection des sites (p. 2273, 2277), le

développement urbain et les villes nouvelles (p. 2273, 2274, 2275, 2277, 2278), les zones d'aménagement différé [Z. A. D.] et les zones d'aménagement concerté [Z. A. C.] (p. 2274, 2277, 2278), les formalités de la construction (p. 2274), le dossier des bois de la Grange (p. 2273, 2275), la tour Kennedy (p. 2275).

Suite de la discussion [25 novembre 1971] (p. 2286 et suiv.).

AGRICULTURE. — *Sont entendus* : MM. Paul Driant, rapporteur spécial ; Octave Bajeux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; André Dulin ; Yves Estève ; Pierre Brun ; Paul Malassagne ; Emile Durieux ; Léon David ; Paul Guillaumot ; Jacques Pelletier ; Michel Kauffmann ; Jacques Vassor ; Emmanuel Lartigue ; Marcel Brégégère ; Marcel Gargar ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Philippe de Bourgoing ; Jacques Verneuil ; Henri Sibor ; Martial Brousse ; Jean Nayrou ; Pierre Brousse ; Charles Alliès ; Robert Schwint ; Abel Sempé ; Geoffroy de Montalembert.

Observations sur : le budget (p. 2286, 2287, 2288, 2289, 2292, 2293, 2294, 2298, 2299, 2301, 2304, 2306, 2311, 2315), le marché commun (p. 2286, 2287, 2290, 2292, 2293, 2295, 2302, 2303, 2306, 2307, 2308, 2315, 2316, 2318, 2322, 2323, 2324, 2328), les personnels (p. 2287, 2293, 2294), le remembrement (p. 2287, 2289, 2300, 2303, 2305, 2312, 2319), l'équipement agricole (p. 2287, 2297, 2300, 2302, 2305, 2319), l'électrification rurale (p. 2287, 2290, 2316, 2320), les adductions d'eau (p. 2287, 2289, 2300, 2306, 2319), la transformation et la commercialisation des produits agricoles (p. 2288, 2290, 2320), le F. O. R. M. A. [fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles] (p. 2288, 2289, 2290, 2295, 2296, 2297, 2301, 2305), le F. E. O. A. G. A. [fonds européen d'orientation et de garantie agricole] (p. 2288, 2289, 2290, 2295, 2301, 2305), les marchés d'intérêt nationaux (p. 2290), l'enseignement agricole (p. 2291, 2292, 2296, 2297, 2299, 2302, 2305, 2312, 2313, 2325, 2326, 2328), la politique agricole (p. 2293, 2299, 2300, 2301, 2302, 2307), le F. A. S. A. S. A. [fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles] (p. 2287, 2294), l'économie de la montagne (p. 2299, 2301, 2313, 2316, 2317, 2327, 2328), les prix et les revenus (p. 2300, 2306, 2310, 2314, 2317, 2321, 2323), les importations (p. 2302, 2303), l'élevage et le lait (p. 2303, 2304, 2322), les forêts et l'office national des forêts (p. 2304, 2313, 2327, 2328), La Villette et le marché de la viande de la région parisienne (p. 2304, 2320), l'agriculture alsacienne (p. 2305), les céréales (p. 2306), les calamités agricoles (p. 2307, 2317, 2326, 2327), l'agriculture aux Antilles (p. 2308, 2309, 2320), la fièvre aphteuse et la brucellose (p. 2294, 2310, 2320), les cotisations sociales agricoles et le revenu cadastral (p. 2310, 2316, 2326), le maïs (p. 2311, 2321), la viticulture (p. 2314, 2315, 2316, 2320, 2321, 2324, 2325), l'abaissement de la T. V. A. sur le vin (p. 2324, 2325). — *Crédits et articles* (p. 2328 et suiv.). — ETAT C. — TITRE VI (p. 2328). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur pour avis tendant à réduire les autorisations de programme de 28 millions de francs et les crédits de paiement de 20 millions de francs [transfert du marché de la viande à Rungis] (p. 2328), observations, adoption (p. 2331) par scrutin public (n° 13). — Le titre VI est adopté (p. 2331) par scrutin public (n° 14). — Etat E, ligne 9 (taxe de statistiques sur les céréales). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, pour la ligne 9 de l'Etat E annexé à l'article 30, à rétablir les taux et l'évaluation du produit initialement proposés par le Gouvernement (p. 2332), observations, adoption (p. 2333). — Art. 44. — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à rétablir cet article relatif aux contributions des collectivités locales aux frais de garderie et d'administration de leurs forêts soumises au régime forestier (*ibid.*), observations, rejet (p. 2334). — *Sont entendus* : MM. Octave Bajeux, rapporteur pour avis ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Léon David ; Paul Driant, rapporteur spécial ; Emile Durieux ; Pierre Marcihacy ; Max Monichon ; Paul Pelleray ; Robert Schwint ; Raoul Vadepied.

Suite de la discussion [26 novembre 1971] (p. 2340 et suiv.).

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES [Budget annexe. — B.A.P.S.A.]. — *Sont entendus* : MM. Max Monichon, rapporteur spécial ; Robert Soudant, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Léon David ; Hubert d'Andigné ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Jacques Henriot.

Observations sur : le budget (p. 2340, 2341, 2343, 2344, 2345, 2347), l'A. M. E. X. A. [assurance maladie des exploitants agricoles] (p. 2342, 2343, 2344, 2346), l'article 41 de la loi de finances [alignement des cotisations des salariés agricoles] (p. 2346), l'article 42 de la loi de finances [régime de l'assurance maladie maternité, invalidité des exploitants agricoles] (p. 2346), le

taux d'invalidité ouvrant droit à la retraite anticipée (p. 2347, 2348). — *Crédits et articles* (p. 2348 et suiv.). — Art. 21 (p. 2348). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur pour avis, tendant à réduire, au paragraphe II de l'article 21, les crédits de paiement du budget annexe des prestations sociales agricoles de 125.400.000 francs [surestimation des dépenses de l'assurance maladie A. M. E. X. A.] (p. 2348), observations, l'amendement et l'article 21 sont réservés (p. 2352). — Art. 30 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 30, alinéa modifiant la taxe sociale sur les céréales (p. 2353), observations, adoption (*ibid.*). — L'ensemble de l'article 30 et les autres lignes de l'état E sont réservés (*ibid.*). — L'amendement par M. Robert Soudant, rapporteur pour avis, au paragraphe II de l'article 21 (précédemment réservé) est adopté (p. 2355), par scrutin public (n° 15). — Explications de vote sur l'amendement : MM. André Dulin, Louis Courroy. — L'article 21 (précédemment réservé) est adopté (p. 2355). — Art. 42 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur pour avis, tendant à regrouper dans un même alinéa la définition des conjoints et enfants à charge des bénéficiaires de l'A. M. E. X. A. (*ibid.*), observations, adoption (p. 2356). — Amendement par M. Michel Cointat, ministre de l'agriculture, tendant à ajouter un texte modificatif de l'article 1106-7 du code rural, adoption (*ibid.*). — *Sont entendus* : MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Léon David ; André Dulin ; Max Monichon, rapporteur spécial ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Robert Soudant, rapporteur pour avis.

TRANSPORTS : I. — SECTION COMMUNE et II. — TRANSPORTS TERRESTRES (p. 2356 et suiv.). — *Sont entendus* : Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial ; MM. Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Roger Gaudon ; Pierre Brousse ; Serge Boucheny ; Jean Chamant, ministre des transports ; Jacques Henriot ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Eberhard.

Observations sur : le budget (p. 2357, 2358, 2363), la S. N. C. F. (p. 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2363, 2365, 2366), la R. A. T. P. (p. 2357, 2358, 2359, 2361, 2363, 2365, 2368), le prix des transports en commun et la prime de transport (p. 2358, 2359, 2364, 2367, 2369), la fermeture des lignes secondaires (p. 2359, 2366), la gêne causée par la grève (p. 2359), l'aérotrain La Défense—Cergy—Pontoise et la ligne ferroviaire Cergy—Paris (p. 2359, 2365), le turbo-train Paris—Lyon, les subventions d'équilibre fournies par les collectivités locales aux régies de transports en commun et la T. V. A. (p. 2361, 2362, 2368), les transports urbains et les transports collectifs de la région parisienne (p. 2362, 2363, 2364, 2365), le R. E. R. (p. 2363, 2368), le moteur linéaire et l'« Urba », mode nouveau de transport collectif (p. 2363, 2367), les transports routiers (p. 2366, 2367), la prévention des accidents de la route (p. 2367), la desserte des aéroports (p. 2369). — *Crédits et articles*. I. — Section commune (p. 2369). II. — Transports terrestres (*ibid.*). — ETAT B. — TITRE IV. — Amendement par M. Pierre Brousse, tendant à réduire les crédits du titre IV de 714 millions de francs [les subventions de l'Etat réservées à la R. A. T. P.] (p. 2369), observation, rejet (p. 2371). — Etat C, réduction de crédits concernant la ligue « ex-services communs et transports terrestres » pour coordination, adoption (*ibid.*). — *Sont entendus* : MM. Jean Bertaud ; Pierre Brousse ; Jean Chamant, ministre des transports ; Louis Courroy ; Roger Gaudon ; Mlle Irène Rapuzzi, rapporteur spécial.

TRANSPORTS. — III. — MARINE MARCHANDE (p. 2371 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Jean Bardol, rapporteur spécial ; Jean-François Pintat, au nom de M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Eberhard ; Jean Colin ; Marcel Gargar ; Jean Chamant, ministre des transports.

Observations sur le budget (p. 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2379), les chantiers navals (p. 2372, 2375, 2376, 2377, 2378, 2381), la Compagnie générale Transatlantique (p. 2372, 2373, 2376, 2379, 2382), les Messageries maritimes (p. 2372, 2373, 2376, 2382), les pêches maritimes (p. 2373, 2376, 2380), le marché commun (p. 2373, 2380, 2381, 2382), la Société nationale de sauvetage en mer (p. 2274, 2276, 2281), les problèmes sociaux (p. 2374, 2379, 2380), le drame du « Maori » (p. 2374), la flotte de commerce (p. 2375, 2376, 2378, 2381, 2382), l'assurance maritime (p. 2375, 2376, 2382), l'institut national des invalides de la marine (p. 2374, 2376, 2379), le paquebot « France » (p. 2377), l'ostréiculture du bassin de Marennes-Oléron (p. 2377, 2381), les petits chantiers navals (p. 2375, 2378, 2381), les problèmes des Antilles (p. 2378, 2379, 2380). — *Crédits et articles* (p. 2382 et 2383). — *Est entendu* : M. Jacques Eberhard.

Suite de la discussion [27 novembre 1971] (p. 2388 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE PRODUCTIVITÉ. — *Sont entendus* : MM. Fernand Lefort, rapporteur spécial ; Pierre Brousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

Observations sur : le budget (p. 2388, 2389, 2390), le centre d'étude des revenus et des coûts C. E. R. C. (p. 2388, 2389), le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social C. O. R. D. E. S. (p. 2388, 2389), le centre de recherche et de documentation sur la consommation C. R. E. D. O. C. (p. 2388, 2390), le centre national d'information pour la productivité des entreprises C. N. I. P. E. (p. 2388, 2389). — *Crédits et articles* (p. 2390 et suiv.). — ETAT B. — TITRE IV. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une réduction de crédits de 1 million de francs [subvention du C. N. I. P. E.] et amendement par M. Pierre Brousse tendant, dans un but semblable, à une réduction de 2 millions de francs (p. 2390), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Brousse (p. 2391), observations, retrait (p. 2392). — *Sont entendus* : MM. André Armengaud ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre ; Pierre Brousse ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Fernand Lefort, rapporteur spécial.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE (p. 2393 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Jacques Pelletier ; Maurice Blin ; Félix Ciccolini ; Fernand Chatelain ; Jean Nayrou ; Edgar Tailhades.

Observations sur : le budget (p. 2393, 2394, 2400), la rénovation rurale (p. 2394, 2396, 2397, 2400, 2409), la coordination interministérielle et la réforme régionale (p. 2394, 2400), la politique d'aménagement du territoire (p. 2395, 2396, 2397, 2398, 2400, 2401, 2403, 2406), la région parisienne (p. 2395, 2396, 2401, 2404, 2406, 2409), la régionalisation (p. 2396, 2397, 2399, 2401, 2406), le VI<sup>e</sup> Plan (p. 2396, 2399, 2403), le complexe de Fos (p. 2397, 2404, 2405, 2408), la politique des aides dans les pays de l'Europe (p. 2401, 2402, 2408), la région de Saint-Quentin (p. 2402, 2408), les villes moyennes (p. 2403, 2404), la région des Ardennes (p. 2404, 2408), la région de l'Ariège (p. 2406, 2407, 2409), la région minière de La Grand-Combe-Alès (p. 2408, 2409, 2410). — *Crédits et articles* (p. 2410).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (p. 2410 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Modeste Legouez, rapporteur spécial ; Marcel Lambert, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Michel Kauffmann ; Pierre Schiélé ; Martial Brousse ; Jean-Eric Bousch ; Marcel Souquet ; Roger Gaudon ; Jean Gravier ; Pierre Buneau ; Jacques Soufflet ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales.

Observations sur : le budget (p. 2410, 2411, 2412, 2413, 2416, 2417, 2418, 2421, 2423, 2424, 2426, 2427, 2430), la retraite du combattant (p. 2411, 2422, 2423, 2428, 2429), le rapport constant (p. 2411, 2413, 2415, 2416, 2417, 2423, 2427, 2430), les veuves de guerre (p. 2412, 2413, 2415, 2418, 2419, 2422, 2424, 2428), les anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 2412, 2414, 2419, 2420, 2422, 2425, 2427, 2428, 2429), hommage au précédent rapporteur, Mme Marie-Hélène Cardot (p. 2412, 2416), les retraites mutualistes (p. 2414, 2425, 2427), les déportés et internés résistants et politiques (p. 2415, 2418, 2419, 2424, 2425, 2426, 2427, 2430), les attributions de Légion d'honneur (p. 2415, 2422), les pensions de guerre dans les Etats qui ont appartenu à la Communauté (p. 2415), les anciens combattants des départements d'Alsace et de Lorraine (p. 2417, 2418, 2420, 2421, 2423), la retraite anticipée pour les anciens prisonniers de guerre (p. 2420, 2422, 2427), les déportés de Rawa-Ruska (p. 2425, 2426, 2428).

Suite de la discussion [29 novembre 1971] (p. 2436 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — SERVICES GÉNÉRAUX (*suite*). I. — FONCTION PUBLIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. — *Sont entendus* : MM. Jean-Eric Bouch, rapporteur spécial ; Roger Gaudon ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique ; Marcel Gargar.

Observations sur : le budget (p. 2436, 2437, 2440), la formation professionnelle (p. 2436, 2437, 2439, 2440, 2442), la fonction publique (p. 2437), l'école nationale d'administration E. N. A. (p. 2437, 2441, 2442), les instituts régionaux d'administration I. R. A. (p. 2438, 2441), les rémunérations dans la fonction publique (p. 2438, 2439, 2440, 2441), les mesures sociales envisagées dans la fonction publique (p. 2442, 2443), les revendications des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer (p. 2443, 2444). — *Crédits et articles* (p. 2444).

III. — JOURNAUX OFFICIELS. — V. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (p. 2444 et 2445). — *Sont entendus* : MM. Fernand Lefort, rapporteur spécial; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique.

Observations sur : le budget (p. 2444, 2445), le fermage des annonces légales (p. 2445). — *Crédits et articles* (p. 2445).

MONNAIES ET MÉDAILLES (budget annexe) (p. 2445 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Pierre Prost, rapporteur spécial; Serge Boucheny; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2445, 2446, 2447), l'usine de Pessac (p. 2446, 2447), les revendications du personnel (p. 2446, 2447). — *Crédits et articles* (p. 2447).

IMPRIMERIE NATIONALE (budget annexe) (p. 2447 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Fernand Lefort, rapporteur; Hector Viron; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2447, 2448), l'usine de Douai (p. 2448, 2449, 2450). — *Crédits et articles* (p. 2450).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite). — I. — SERVICES GÉNÉRAUX (suite). — INFORMATION. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (p. 2450 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. André Diligent, rapporteur spécial; Roger Poudonson; Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement; Jean Lhospied; Maxime Javelly; Jacques Duclos; Dominique Pado; Edouard Bonnefous; Mme Catherine Lagatu.

Observations sur : la presse et ses rapports financiers avec l'Etat (p. 2451, 2452, 2453, 2456, 2463, 2464, 2465, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477), la publicité à l'O. R. T. F. (p. 2451, 2452, 2454, 2455, 2456, 2457, 2459, 2461, 2466, 2471, 2472), l'O. R. T. F. (p. 2453, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470), le rapport de la commission Paye (p. 2453, 2457, 2475), les émissions et les programmes (p. 2453, 2457, 2458, 2460, 2462, 2463, 2466, 2470, 2474), l'information radiodiffusée et télévisée (p. 2453, 2469, 2470, 2474), vidéodisques et vidéocassettes, société française de vidéogrammes (p. 2454, 2475, 2476), la publicité clandestine ou parallèle (p. 2454, 2455, 2461, 2477), le budget de l'information (p. 2456, 2463, 2465), l'application de la T. V. A. à la presse (p. 2452, 2457, 2465, 2471, 2474), la troisième chaîne (p. 2457, 2458, 2460, 2462), la politique à l'O. R. T. F. (p. 2464, 2466, 2467, 2469), le contrat de programme entre l'Etat et l'Office (p. 2459, 2460, 2461, 2467, 2471), la réforme de l'O. R. T. F. (p. 2458, 2462, 2475), les tarifs postaux préférentiels pour la presse (p. 2465, 2474, 2475), le programme de gouvernement démocratique d'union populaire (p. 2467), la déclaration faite par M. Chirac, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, au sujet du Parlement, devant un poste de radiodiffusion périphérique (p. 2467, 2468, 2476), l'agence pour l'emploi (p. 2472, 2475), la formation des journalistes (p. 2472, 2473), l'affaire de la Garantie foncière (p. 2476). — *Crédits et articles* (p. 2477 et suiv.). — Le vote sur l'ensemble des crédits est réservé jusqu'à la fin de l'examen de tous les crédits de la section I des Services du Premier ministre (p. 2477). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à réduire le crédit du titre III de 410.000 francs [comité interministériel de l'information] (p. 2477), observations, adoption (p. 2478). — TITRE IV. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à réduire le crédit du titre IV de 400.000 francs [projet de création du centre d'information et de conseils administratifs] (p. 2478), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, avant l'article 40, à insérer un article additionnel 39 *quater* nouveau soumettant les publications consacrées à l'information politique à un taux de 0,1 p. 100 de la T. V. A. (*ibid.*), et sous-amendement par M. Pierre Schiélé tendant à remplacer ce taux de 0,1 p. 100 par un taux de 0 p. 100 symbolique (*ibid.*), observations, irrecevabilité invoquée par le Gouvernement aux termes de l'article 40 de la Constitution et 42 de la loi organique (p. 2480), l'amendement est déclaré recevable par le Sénat (*ibid.*); sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à supprimer la mention du taux de 0,1 p. 100 dans l'amendement (*ibid.*), observations, vote unique, à la

demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, septième alinéa, du règlement du Sénat, sur l'article additionnel 39 *quater* nouveau dans le texte de l'amendement modifié par le sous-amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, à l'exclusion de tout autre amendement ou sous-amendement (*ibid.*), le sous-amendement par M. Pierre Schiélé devient sans objet (*ibid.*), observations, l'amendement modifié par le sous-amendement est rejeté (p. 2481). — Ligne 100 de l'Etat E [perception de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision] (p. 2481), observations, rejet de la ligne 100 de l'Etat E (p. 2482). — Article additionnel 56 *bis*. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer, après l'article 56, un article additionnel 56 *bis* nouveau disposant que « la part des recettes assurées à l'O. R. T. F. par la publicité de marques ne pourra excéder 21 p. 100 du total des recettes d'exploitation nettes hors T. V. A. de l'Office » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2483), par scrutin public (n° 16). — *Sont entendus* : MM. Jean Bardol; Pierre Carous; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; André Diligent, rapporteur spécial; Dominique Pado; Pierre Schiélé; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite). — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (p. 2483 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Yves Durand, rapporteur spécial; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Observations sur : le budget (p. 2483, 2484, 2485, 2486), le VI<sup>e</sup> Plan (p. 2483), l'éducation physique et sportive (p. 2485, 2488), les activités socio-éducatives (p. 2484, 2485, 2486), les problèmes de la drogue (p. 2486, 2487), la construction et le plein emploi des équipements (p. 2483, 2485, 2487, 2488).

Suite de la discussion [30 novembre 1971] (p. 2492 et suiv.).

INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — *Sont entendus* : MM. Joseph Raybaud, rapporteur spécial; André Armengaud, rapporteur spécial (rapatriés); Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Edouard Le Bellegou; Raymond Guyot; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Marcel Martin; Jacques Eberhard; Jacques Boyer-Andrivet; Pierre Schiélé; Louis Namy; Guy Petit; Claude Mont; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur; Dominique Pado; Francis Palmero; Jacques Descours Desacres.

Observations sur : le budget de l'intérieur (p. 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2513), les personnels des préfectures (p. 2492, 2498, 2506, 2515), les collectivités locales et les finances locales (p. 2493, 2494, 2496, 2497, 2498, 2501, 2502, 2503, 2505, 2507, 2508, 2509, 2511, 2512, 2513), la T. V. A. et les collectivités locales (p. 2493, 2496, 2497, 2503, 2504, 2507, 2511, 2513), la police nationale (p. 2494, 2495, 2498, 2505, 2506, 2516), la protection civile (p. 2494, 2498, 2499, 2505, 2516), le budget des rapatriés (p. 2495, 2496, 2498, 2499, 2509, 2510, 2515), le personnel communal (p. 2493, 2497, 2501, 2502, 2503, 2504, 2506, 2515), l'indemnisation des rapatriés (p. 2495, 2496, 2499, 2510), les fusions de communes (p. 2497, 2505, 2516), les fonds d'investissement routier (p. 2497, 2512, 2513), la responsabilité des maires (p. 2498, 2516), les délais de forclusion pour les rapatriés (p. 2499), les retraites privées des rapatriés (p. 2499, 2511), la nécessité d'un nouveau statut pour la ville de Paris (p. 2500, 2501), la déconcentration (p. 2508, 2516, 2517), les transferts des charges de l'Etat aux collectivités locales (p. 2512, 2513, 2514), les redevances de bassin (p. 2512). — *Crédits et articles* (p. 2517 et suiv.). — INTÉRIEUR. — ETAT C. — TITRE VI. — Observations sur la démostication (p. 2518). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean-Eric Bousch tendant, après l'article 56, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant une répartition nouvelle du produit des patentes perçues sur certaines installations industrielles nouvelles d'une certaine importance, au profit de communes qui ne font partie ni d'un syndicat de communes, ni d'une communauté, ni d'un district (*ibid.*), observations, retrait (p. 2522). L'article 61 est réservé et reporté à la suite des crédits concernant le ministère de l'économie et des finances, charges communes (*ibid.*). — *Sont entendus* : MM. Adolphe Chauvin; Jean-Eric Bousch; Pierre Carous; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Antoine Courrière; Jacques Descours Desacres; Jacques Eberhard; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur; Marcel Martin; Guy Petit; Robert Schmitt.

LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (p. 2523 et 2524). — 1° Budget de la Légion d'honneur. — *Est entendu*: M. Pierre Prost, rapporteur spécial. — *Crédits et articles* (p. 2523). — Explication de vote: M. Marcel Darou (p. 2523 et 2524). 2° Budget de l'ordre de la Libération. — *Sont entendus*: MM. Pierre Prost, rapporteur spécial; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Crédits et articles* (p. 2524).

JUSTICE (p. 2524 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. Marcel Martin, rapporteur spécial; Pierre Garet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Jacques Piot; Félix Ciccolini; Louis Namy; Léon Jozeau-Marigné; Edouard Le Bellegou; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

Observations sur: le budget (p. 2525, 2527, 2528, 2529, 2531, 2532, 2534, 2535), les magistrats et le recrutement (p. 2525, 2527, 2529, 2533, 2534, 2535, 2536), les secrétariats-greffes (p. 2525, 2527, 2531, 2536), l'administration pénitentiaire (p. 2526, 2527, 2529, 2530, 2531, 2533, 2534, 2538), les équipements (p. 2526, 2527, 2528, 2529), l'éducation surveillée (p. 2526, 2528, 2532, 2538), l'informatique (p. 2526), le problème des éducateurs (p. 2528, 2531), les mesures d'exécution des décisions de justice (p. 2530), la restauration du rôle du juge (p. 2530, 2532, 2537), les juges d'instance et les juges de tutelle (p. 2532, 2536), la réforme des professions judiciaires (p. 2534, 2537), le tribunal de Paris (p. 2537), les logements de fonctions (p. 2537), l'individualisation judiciaire (p. 2537, 2538). — *Crédits et articles* (p. 2539).

Suite de la discussion [1<sup>er</sup> décembre 1971] (p. 2546 et suiv.).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION. — *Sont entendus*: MM. Gustave Héon, rapporteur spécial (affaires étrangères); Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères; Robert Schmitt, rapporteur spécial (coopération); Maurice Carrier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères); Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles); Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération); Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques); Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération); Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Pierre Giraud; Jacques Duclos; André Armengaud; Gaston Monnerville; Pierre Marcilhacy; Louis Namy; Jean Berthoin; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Observations sur le budget (p. 2546, 2547, 2551; 2556, 2559, 2560, 2566), l'hommage au précédent rapporteur, le professeur Portmann (p. 2546), la commission Racine (p. 2546, 2559), l'informatique (p. 2547), les services de l'étranger (p. 2547, 2559), l'information et la presse (p. 2547), la coopération culturelle, scientifique et technique (p. 2547, 2549, 2550, 2552, 2554, 2557, 2558, 2561, 2562, 2578, 2579), la scolarisation des enfants français de l'étranger (p. 2547, 2552, 2558, 2578, 2579), la politique du livre (p. 2547, 2556, 2561), les contributions de la France aux dépenses internationales (p. 2548, 2560), le budget de la coopération (p. 2548, 2549, 2554, 2555), l'office de la recherche scientifique des territoires d'outre-mer [O. R. S. T. O. M.] (p. 2549, 2550, 2576, 2579), les volontaires du progrès (p. 2549, 2550), l'hommage au précédent rapporteur, M. le général Béthouart (p. 2551), les problèmes monétaires (p. 2551, 2552, 2563, 2569, 2572, 2577), les relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 2552, 2553, 2555, 2556, 2557, 2561, 2562, 2563), la défense de la langue française (p. 2552, 2553, 2561, 2564, 2566), l'hommage au précédent rapporteur, M. Périquier (p. 2554), l'aide au développement (p. 2561), la politique extérieure de la France (p. 2563 à 2571, 2576, 2577, 2579 à 2584), le Marché commun et l'Europe (p. 2564 à 2568, 2571, 2572, 2576, 2577, 2580, 2581, 2583 à 2586), la conférence sur la sécurité européenne (p. 2565, 2566, 2585, 2586), les régimes douaniers américain et européens (p. 2571, 2572), l'application des conventions internationales [1° convention sur l'élimination de toutes les discriminations; 2° convention des droits de l'homme] (p. 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2580), la situation au Proche-Orient (p. 2576, 2579, 2580, 2582). — *Crédits et articles* (p. 2587). I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. Observations sur les coopérants sans emploi à leur retour dans la métropole (*ibid.*). — *Sont entendus*: MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Pierre Giraud; Jacques Habert, rapporteur pour avis.

Suite de la discussion [2 décembre 1971] (p. 2594 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — IV. — SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE. — *Sont entendus*: MM. André Armengaud, au nom de M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial; M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

Observations sur: le budget (p. 2594), les incidences de la défense nationale en matière économique, politique et sociale (*ibid.*). — *Crédits et articles* (p. 2594).

DÉPENSES MILITAIRES. — DÉPENSES ORDINAIRES. — SERVICE DES ESSENCES (budget annexe). — SERVICE DES POUDRES (budget annexe) (p. 2595 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. René Monory, rapporteur spécial (exposé d'ensemble; dépenses en capital); Roland Boscardy-Monsservin, rapporteur spécial (dépenses ordinaires); Antoine Courrière, rapporteur spécial (service des essences); André Colin, rapporteur spécial (service des poudres); Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune); Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres); Raymond Boin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine); Georges Repiquet, au nom de M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air); Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Raymond Boin, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Raymond Guyot; Dominique Pado; Michel Maurice-Bokanowski; Pierre Giraud; Serge Boucheny.

Observations sur: le budget (p. 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2607, 2608, 2612, 2613, 2618), le service de documentation extérieure et de contre-espionnage S. D. E. C. E. et l'affaire de la drogue (p. 2596, 2608, 2609, 2615, 2617, 2619, 2621), la politique de défense (p. 2597, 2609, 2612, 2613, 2614, 2619, 2620, 2621), la défense de l'Europe (p. 2597, 2611, 2612, 2614), la politique des camps (p. 2597, 2610, 2618), le service des essences (p. 2598, 2610), le service des poudres (p. 2598, 2599), la condition militaire (p. 2600, 2620), les forces terrestres (p. 2601, 2602, 2607, 2612), la marine (p. 2604, 2605, 2607, 2608, 2610, 2612, 2613, 2619), l'air (p. 2606, 2609, 2612, 2619), les Mirages IV (p. 2606, 2609, 2612), les personnels militaires (p. 2607, 2608, 2612, 2618, 2619, 2620, 2621), le service national (p. 2610, 2611, 2617, 2618), les essais nucléaires et les pays d'Amérique latine (p. 2614, 2618), le programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire (p. 2614, 2615), l'aménagement du territoire (p. 2618), les objectifs de conscience (p. 2619, 2620). — *Crédits et articles* (p. 2622 et suiv.). — Les articles 18 et 19 sont réservés jusqu'à l'examen de l'amendement tendant à insérer un article additionnel (p. 2622). — Article additionnel. — Amendement de M. Roger Poudonson tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel 18 bis nouveau tendant, d'une part à supprimer la moitié des crédits de fonctionnement de l'exercice 1972 destinés au S. D. E. C. E. (service de documentation extérieure et de contre-espionnage), d'autre part à prévoir un rapport du Gouvernement devant une commission du Parlement spécialement composée à cet effet (p. 2622) et sous-amendement de M. Raymond Guyot tendant à modifier la composition de la commission du Parlement prévue par l'amendement (*ibid.*), observations, adoption (p. 2625) de la première partie de l'amendement par scrutin public (n° 18), observations, irrecevabilité de la seconde partie de l'amendement soulevée par le Gouvernement, en application de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 (p. 2625), observations, irrecevabilité reconnue (p. 2627) par scrutin public (n° 19); le troisième alinéa de l'amendement et le sous-amendement par M. Raymond Guyot n'ont plus d'objet (p. 2627). — Art. 17 (*ibid.*). — Explication de vote: M. Michel Yver. — Adoption de l'article (p. 2628) par scrutin public (n° 20). — Art. 18 (p. 2628). — Modification et harmonisation pour tenir compte de l'adoption de l'article additionnel 18 bis ci-dessus, lequel article additionnel devenant lui-même sans objet (*ibid.*). — *Sont entendus*: MM. Maurice Bayrou; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Antoine Courrière; Etienne Dailly; Raymond Guyot; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Geoffroy de Montalembert; Francis Palmero; Roger Poudonson.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — *Sont entendus*: MM. André Armengaud, rapporteur spécial (industrie); Roger Houdet, rapporteur spécial (recherche scientifique); François Ortolini, ministre du développement industriel et scientifique; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie); Geoffroy de Montalembert, vice-président de la commission des finances; Mau-

rice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique et énergie atomique).

Observations sur : les crédits industriels (p. 2629), le développement industriel (p. 2629, 2630, 2631, 2636, 2638, 2639), les déficits de certains secteurs de l'industrie (p. 2629, 2630, 2636), le commerce extérieur (p. 2630, 2631, 2636), la fiscalité sélective (p. 2630), la sidérurgie lorraine (p. 2631, 2637, 2638), la pollution (p. 2631), les subventions (p. 2631) l'E. D. F. (p. 2631), l'Institut de développement industriel I. D. I. (p. 2632), l'office européen de brevets (p. 2632), la recherche scientifique (p. 2632, 2633, 2634, 2635), l'énergie atomique (p. 2634, 2639, 2640), le centre national d'études spatiales C. N. E. S. (p. 2634, 2641), le centre national pour l'exploitation des océans C. N. E. X. O. (p. 2634, 2641), le Plan calcul (p. 2634), la coopération internationale (p. 2634), le centre européen de la recherche nucléaire C. E. R. N. (p. 2634), la commission européenne de l'énergie atomique E. U. R. A. T. O. M. (p. 2634, 2635, 2636), les investissements étrangers en France (p. 2637), l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (p. 2637), le pétrole (p. 2638), l'informatique (p. 2640).

Suite de la discussion [3 décembre 1971] (p. 2650 et suiv.).

AFFAIRES CULTURELLES. — *Sont entendus* : MM. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial; Jean de Bagnaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres); Georges Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma et théâtres nationaux), Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles; Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques); Lucien de Montigny; Claudius Delorme; Paul Minot; Mme Marie-Thérèse Goutmann; M. Jean Bertaud.

Observations sur : le budget (p. 2650, 2651, 2654, 2658, 2660, 2661, 2667, 2668), la politique culturelle (p. 2650, 2660, 2661, 2663, 2667), la création artistique (p. 2650, 2651, 2662), les équipements culturels (p. 2651, 2663), les halles de Baltard (p. 2651, 2671), les théâtres lyriques nationaux (p. 2651, 2657, 2668, 2673), la Comédie Française, l'Odéon et le Théâtre national populaire (p. 2651, 2652, 2657, 2674), la protection des sites et espaces protégés (p. 2151, 2652, 2655), l'intégration de l'architecture contemporaine dans le Paris historique, les tours (p. 2652, 2659, 2667, 2671, 2672, 2673), les théâtres privés (p. 2652, 2657, 2666, 2673), le cinéma (p. 2652, 2653, 2658, 2663, 2670, 2671, 2674), les musées (p. 2653, 2655, 2656, 2662, 2674, 2675), le centre Beaubourg (p. 2653, 2655, 2656, 2676), l'exposition Picasso (p. 2653, 2669), la protection des œuvres d'art dans les églises (p. 2655, 2661), le commerce des œuvres d'art (p. 2653), le château de Versailles et les projets d'aéroport (p. 2653, 2654, 2673), le rôle de l'O. R. T. F. (p. 2654, 2661), les maisons de la culture (p. 2655), les fouilles (p. 2655, 2665, 2675, 2676), l'enseignement de l'architecture et des arts plastiques (p. 2655, 2660, 2662, 2663, 2668), le mécénat (p. 2656, 2669), l'aide et l'assistance sociale aux artistes (p. 2656), la musique et la danse (p. 2656, 2657, 2661, 2673), les monuments historiques (p. 2658, 2659, 2661, 2665), les archives (p. 2664, 2665, 2675), le théâtre populaire (p. 2666, 2668, 2674), la censure cinématographique (p. 2669, 2670, 2671, 2674). — *Crédits et articles* (p. 2676).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite). — SERVICES GÉNÉRAUX (fin). — NATURE ET ENVIRONNEMENT (p. 2676 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial; André Fosset, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Robert Pujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement; Maurice Lalloy, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan; Victor Golvan; Roger Delagnes; Mme Marie-Thérèse Goutmann; MM. Fernand Châtelain; Jean Francou; Pierre Prost.

Observations sur : le budget (p. 2677, 2680, 2684), les pollutions et nuisances (p. 2677, 2678, 2681, 2682, 2683, 2685, 2686, 2688, 2690, 2692), la pollution de l'eau (p. 2677, 2681, 2685, 2689, 2692, 2699), l'insuffisance de la protection des aliments (p. 2677, 2678), les problèmes de l'environnement (p. 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2684, 2685, 2686, 2687, 2689), les aspects politiques et financiers de la protection de l'environnement (p. 2680, 2681, 2684, 2692), les espaces verts (p. 2683), les parcs naturels (p. 2686, 2687, 2689), les cimetières de voitures (p. 2689, 2693), les installations de Fos-Etang de Berre (p. 2689, 2691, 2693), la bauxite aux Baux (p. 2690, 2693), la responsabilité des collectivités locales en matière de lutte contre la pollution (p. 2691, 2692), la T. V. A. en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères (p. 2694). — *Crédits et articles* (p. 2694).

ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES (p. 2694 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Henri Tournan, rapporteur spécial; Pierre Giraud; Roger Gaudon; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : la dette publique (p. 2694, 2695, 2698), les remboursements sur impôts (p. 2694, 2698), les enquêtes statistiques (p. 2695), l'indemnisation des rapatriés (p. 2695, 2698), l'encouragement à la construction immobilière (p. 2695), la majoration des rentes viagères (p. 2696), les dotations aux entreprises nationales (p. 2696), les subventions d'investissement (p. 2696), la situation des fonctionnaires et retraités (p. 2695, 2697, 2698, 2699); les retraités d'Afrique du Nord (p. 2697). — *Crédits et articles* (p. 2699 et suiv.). — Après l'article 54. — Amendement par M. Pierre Bouneau, tendant, après l'article 54, à insérer un article additionnel nouveau, visant à étendre à l'ensemble des retraités de l'Etat les dispositions favorables prévues par l'article 46 de la loi de finances en faveur des Alsaciens et Mosellans, anciens incorporés de force dans l'armée allemande, en ce qui concerne l'octroi des bonifications pour campagne de guerre (*ibid.*) observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2699). — Art. 61 (*ibid.*). — Deux amendements par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à prolonger le délai dans lequel les spoliés pourront déposer leur demande d'indemnisation auprès de l'agence pour l'indemnisation des spoliés (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 2701). — *Sont entendus* : MM. André Armengaud; Pierre Bouneau; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Pierre Giraud; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

ECONOMIE ET FINANCES (suite). — II. — SERVICES FINANCIERS (p. 2701 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Paul Pauly, rapporteur spécial; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Observations sur : le budget (p. 2701, 2704, 2705, 2706), la suppression des perceptions (p. 2701, 2705), la fraude fiscale (p. 2702), le commerce extérieur (p. 2702, 2703, 2704, 2705), les prix et l'inflation (p. 2703, 2705), l'information statistique (p. 2706), l'informatique (p. 2706). — *Crédits et articles* (p. 2707).

Suite de la discussion [4 décembre 1971] (p. 2712 et suiv.).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (suite). — *Sont entendus* : MM. Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre; Jean Collety.

Observations sur : le rapport constant (p. 2712), les anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 2712), les relations avec l'Union française des anciens combattants, U. F. A. C. (p. 2712), les décorations aux anciens combattants d'Alsace-Lorraine (p. 2712), les internés de Tambow (p. 2712), les prêts aux anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 2713), les requis du service du travail obligatoire (p. 2713), les déportés et internés résistants (p. 2713). — *Crédits et articles* (p. 2713 et suiv.).

ETAT B. — TITRE IV. — Amendement par M. Marcel Lambert tendant à supprimer la totalité des crédits du titre IV [insuffisance des mesures nouvelles dans le budget des anciens combattants et victimes de guerre] (p. 2713). — Vote unique à la demande du Gouvernement sur l'ensemble du titre IV et des articles 45 et 46 modifiés par les trois amendements acceptés par lui (*ibid.*), observations, le titre IV est réservé jusqu'à l'examen des articles 45 et 46 (p. 2716). — Art. 45 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe II de cet article visant à compléter l'article L. 136 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre par un alinéa relatif aux veuves non assurées sociales (*ibid.*); amendement par M. Marcel Souquet tendant à compléter l'article 45 par un paragraphe III nouveau afin d'harmoniser le code de la sécurité sociale avec le code des pensions militaires d'invalidité pour celles des dispositions homologues qu'il comporte et dont la modification s'impose, compte tenu des dispositions prévues par le paragraphe II du même article (*ibid.*); les deux amendements précédents sont acceptés par le Gouvernement (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Souquet tendant à permettre l'adoption par la nation des enfants de fonctionnaires et agents des forces de police qui ont trouvé la mort à l'occasion ou à la suite des opérations d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. additionnel 45 bis nouveau. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, tendant, après l'article 45, à insérer un article 45 bis nouveau ainsi rédigé : « L'article L. 136 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est complété par l'alinéa suivant : « 7° Les veuves, non assurées sociales. » (*ibid.*), cet amendement est accepté par le Gouvernement (*ibid.*). — Après l'article 46. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer, après l'article 46, un article additionnel nouveau permettant aux anciens combattants d'Afrique du Nord titulaires

du diplôme de reconnaissance créé par la loi n° 67-1114 du 21 décembre 1967, de siéger au conseil d'administration de l'office (p. 2717), observations (*ibid.*). — Vote unique sur le titre IV, les articles 45 et 46 modifiés par les trois amendements acceptés par le Gouvernement (p. 2719), scrutin public (n° 21), rejet (p. 2719). — *Sont entendus*: MM. Pierre Carous; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales; Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre; Modeste Legouez, rapporteur spécial; Marcel Souquet. — *Explications de vote*: MM. Robert Bruyneel; Roger Gaudon; Roger Poudonson.

**EQUIPEMENT ET LOGEMENT (suite)** (p. 2719 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. Marcel Souquet; Fernand Chatelain; Marcel Martin; Jean Colin; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement; Louis Talamoni; Pierre Carous.

Observations sur: le logement (p. 2720, 2721, 2722, 2723, 2725), les maisons individuelles (p. 2720, 2727), les bois de la Grange (p. 2721, 2728), la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (p. 2720, 2721), Parly-II (p. 2721, 2728), le prix des logements (p. 2721, 2722), les locataires coopérateurs (p. 2722), la situation du logement à Nancy (p. 2722, 2723, 2727, 2728), le matériau appelé Vertuille (p. 2723, 2724, 2728, 2729), les sociétés civiles immobilières (p. 2724, 2728), la politique du logement (p. 2725, 2726, 2728), l'habitat insalubre (p. 2726, 2727), l'habitat rural (p. 2727), le permis de construire délivré, à la Société Marbeuf pour une tour à Suresnes (p. 2729). — *Crédits et articles* (p. 2729 et 2730).

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)**. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (*suite*). — *Sont entendus*: MM. Louis Brives; Jean-Louis Vigier; Pierre Giraud; Guy Schmauss; Pierre Schiélé; Louis Talamoni; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs; Raymond Brun; Jean-Eric Bousch.

Observations sur: le budget (p. 2730, 2732, 2733, 2734, 2735, 2737), l'équipement (p. 2730, 2732, 2734, 2737), les difficultés du Tarn en matière d'équipement (p. 2731, 2737), les problèmes de l'assurance (p. 2731, 2739), l'éducation physique et sportive à l'école (p. 2733, 2734, 2735, 2738, 2739), le tiers temps pédagogique (p. 2734, 2738), la drogue (p. 2735), les Jeux olympiques (p. 2735, 2736, 2739), les conseillers techniques sportifs (p. 2736, 2739), l'animation extra-scolaire de la jeunesse (p. 2736, 2737, 2738), les critères de répartition des crédits aux régions (p. 2740). — *Crédits et articles* (p. 2740).

**DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (suite)** (p. 2740 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. Georges Cogniot; Jacques Henriet; Hector Viron; Jean-Eric Bousch; Guy Schmauss; François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.

Observations sur: le budget (p. 2740, 2741, 2742, 2750), le C. N. R. S. et la recherche (p. 2741, 2750, 2751), l'informatique (p. 2741, 2742, 2748, 2751), le centre national d'exploitation des océans C. N. E. X. O. (p. 2742, 2751), l'institut national de la santé et de la recherche médicale I. N. S. E. R. M. (p. 2742, 2751), la création d'un institut européen du cerveau (p. 2743, 2750), le programme d'un gouvernement d'union démocratique d'union populaire (p. 2743, 2745), le groupe Wendel-Sidelor en Lorraine (p. 2743, 2744, 2745, 2750), l'industrie dans le Nord (p. 2744, 2750), l'industrie automobile (p. 2745, 2746), la politique industrielle (p. 2746, 2747, 2748, 2749), le développement de l'emploi (p. 2746), les hydrocarbures (p. 2749), l'énergie nucléaire (p. 2749, 2750), les charbonnages (p. 2750), la politique spatiale (p. 2751), la coopération internationale (p. 2751). — *Crédits et articles* (p. 2752 et suiv.). — **TITRE V**. — **TITRE IV**. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à majorer la réduction de crédit du titre IV de 3 millions de francs [recherches techniques et encouragement à diverses actions dans le domaine industriel] (p. 2752), observations, retrait (p. 2754). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à majorer la réduction de crédit du titre IV de 3.800.000 francs [activités du bureau de recherche géologique et minière B. R. G. M.] (p. 2754), observations, retrait (*ibid.*). — *Sont entendus*: MM. André Armengaud, rapporteur spécial; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; François Ortoli, ministre du développement industriel et scientifique; Guy Schmauss.

*Suite de la discussion* [6 décembre 1971] (p. 2760 et suiv.).

**DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**. — *Sont entendus*: MM. André Colin, rapporteur spécial; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer; Georges Marie-Anne; Marcel Gargar; Alfred Isautier; René Monory; Léopold Héder; Georges Repiquet; Louis Namy; François Duval; Amédée Valeau.

Observations sur: le budget (p. 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2768, 2769, 2773), le VI<sup>e</sup> Plan (p. 2760, 2761, 2765, 2767), les fonctionnaires, les congés et l'ordonnance du 15 octobre 1960 (p. 2760, 2767, 2768, 2770, 2774, 2778, 2779), l'industrialisation (p. 2761, 2763, 2769, 2778), le tourisme (p. 2761, 2767, 2770), le F. I. D. O. M. (p. 2761, 2763, 2767, 2774), la démographie (p. 2762, 2766, 2767, 2770, 2775), la situation politique et économique des quatre départements d'outre-mer (p. 2764, 2768, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2779), la part des départements d'outre-mer dans les dépenses de l'Etat (p. 2764, 2776), le sucre de canne (p. 2765), la banane (p. 2765, 2775, 2779), l'ananas (p. 2765), le rhum (p. 2765, 2766), les questions sociales (p. 2764, 2766, 2769), le centre de formation professionnelle de la Trinité (p. 2766), l'O. R. T. F. (p. 2766), les transports (p. 2770, 2774, 2777), la régionalisation (p. 2770, 2774, 2777), la situation particulière de la Guyane (p. 2770, 2771, 2772, 2777, 2778), le service militaire adapté (p. 2773, 2778), la situation particulière de la Guadeloupe (p. 2775, 2776). — *Crédits et articles* (p. 2780).

**TERRITOIRES D'OUTRE-MER** (p. 2780 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. André Colin, rapporteur spécial; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer; Ahmed Abdallah; Louis Namy; Henri Laffeur; Albert Pen.

Observations sur: le budget (p. 2780, 2782, 2783, 2784), le VI<sup>e</sup> Plan (p. 2780, 2781, 2783, 2786), le F.I.D.E.S. (p. 2780, 2786), la démographie (p. 2781), la Nouvelle-Calédonie (p. 2781, 2783, 2785, 2787), la Polynésie française (p. 2781), les Nouvelles-Hébrides (p. 2781), les Comores (p. 2783, 2784, 2787, 2788), Saint-Pierre-et-Miquelon (p. 2786, 2788). — *Crédits et articles* (p. 2788).

**TRANSPORTS**. — III. — **AVIATION CIVILE** (p. 2789 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial; Gaston Pams, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan; André Aubry; Marcel Cavallé; Henri Caillavet; Jean Colin; Jacques Rosselli; Jean Chamant, ministre des transports.

Observations sur: le budget (p. 2789, 2790, 2791, 2792, 2795, 2802), l'espace aérien (p. 2789, 2797, 2800), l'industrie aéronautique et les programmes Concorde, Airbus et Mercure (p. 2789, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2801, 2802, 2803), la société nationale d'études et de construction de moteurs d'avions S. N. E. C. M. A. (p. 2789, 2793, 2803), les avions légers (p. 2790), les aéroports (p. 2790, 2793, 2796, 2800), les liaisons avec les aéroports (p. 2790, 2792, 2799, 2800), les charters (p. 2791, 2794), les transports aériens et les compagnies aériennes (p. 2791, 2792, 2794, 2800), les aéroclubs (p. 2791), le moteur civil de 10 tonnes de poussée (p. 2795, 2796, 2803), les personnels (p. 2795, 2800), les nuisances (p. 2798, 2799, 2801), l'aéropostale (p. 2799, 2801). — *Crédits et articles* (p. 2803).

*Suite de la discussion* [7 décembre 1971] (p. 2806 et suiv.).

**SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL**. — I. — **SECTION COMMUNE**. — II. — **SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE**. — *Sont entendus*: MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial (section commune et santé publique); Martial Brousse, rapporteur spécial (sécurité sociale); Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale; Mlle Marie-Madelaine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation; MM. André Aubry; Jacques Boyer-Andrivet; Auguste Billimaz; Adolphe Chauvin; Marcel Martin; Marcel Souquet; Mme Marie-Thérèse Goutmann; MM. Jacques Descours Desacres; Henri Fréville; Jean Colin; Marcel Guislain; Jacques Habert; Jean-François Pintat.

Observations sur: le budget (p. 2806, 2807, 2813, 2815), les médecins du secteur public (p. 2807, 2811, 2813, 2815), la recherche (p. 2807), l'enseignement (p. 2807, 2815, 2816, 2821, 2823, 2827, 2829, 2832), l'action sociale (p. 2807, 2808, 2810, 2811, 2812, 2814, 2818, 2819, 2820, 2821), la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales (p. 2808, 2822, 2823, 2826, 2827, 2832), la fédération des œuvres de l'enfance française en Indochine (p. 2809), la retraite mutualiste (p. 2809, 2831), le thermalisme (p. 2809), la sécurité sociale (p. 2809, 2810, 1813), le budget de la santé publique (p. 2810, 2811, 2814, 2815, 2821, 2827), les locaux du ministère de la santé publique, rue de Tilsitt (p. 2810, 2831), la toxicomanie (p. 2812), le bilan des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Plans (p. 2812, 2813, 2816, 2823, 2824, 2826, 2827), la santé scolaire (p. 2808, 2813, 2816, 2817), les hôpitaux (p. 2814, 2822, 2823, 2825, 2827, 2828, 2829, 2832, 2833, 2834), le secrétariat d'Etat à l'aide sociale et à la réadaptation (p. 2817, 2819, 2820), les personnes âgées (p. 2808, 2809, 2812, 2818, 2819, 2821, 2822, 2831), les handicapés (p. 2819, 2824, 2825, 2826, 2833).

les personnels paramédicaux (p. 2817, 2820, 2821), la conversion des stations sanatoriales (p. 2822, 2832), la situation hospitalière de l'Aude (p. 2825), l'enfance inadaptée (p. 2825, 2826), l'assurance volontaire des aliénés (p. 2826), les détenus libérés (p. 2827, 2833), les retraites des Français de l'étranger dans le sein de la C. E. E. (p. 2830, 2834). — CRÉDITS ET ARTICLES (p. 2834 et suiv.). — I. — SECTION COMMUNE. — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur les locaux du ministère de la santé publique, rue de Tilsit (p. 2834). — II. — SANTÉ PUBLIQUE. — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur l'extension des retraites mutualistes aux anciens d'Afrique du Nord, sur la fédération des œuvres de l'enfance française en Indochine F. O. E. F. I. (p. 2835 et 2836). — ETAT C. — TITRE VI. — Observations sur l'Institut Pasteur de Lyon (p. 2836). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à réduire le montant des autorisations de programme du titre VI de 3.500.000 francs [Institut Pasteur] (p. 2836), observations, rejet (p. 2837). — Art. 58 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article visant à la dissolution de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale F. N. O. S. S. (*ibid.*), deux amendements par M. Lucien Grand, rapporteur pour avis, tendant, le premier, à supprimer le paragraphe I du même article, et le second à supprimer le paragraphe II (*ibid.*), observations, le second amendement par M. Lucien Grand est adopté (p. 2839), le premier amendement par M. Lucien Grand est adopté (*ibid.*), par scrutin public (n° 22). — L'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général devient sans objet (p. 2839), Art. 59 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer cet article relatif à la redevance perçue lors de l'inscription d'un médicament sur la liste des spécialités pharmaceutiques (*ibid.*), observation, rejet (p. 2840). — Art. 62 (*ibid.*). — Deux amendements identiques par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et par M. Lucien Grand, rapporteur pour avis, tendant à supprimer cet article visant à transférer au régime général de la sécurité sociale des sommes de l'ordre de 465 millions de francs par compensation des charges entre ce régime général et trois régimes spéciaux, celui des mineurs, celui des gens de mer et celui de la R.A.T.P. (*ibid.*), observations, adoption (p. 2842) des amendements par scrutin public (n° 23). — Art. 63 (p. 2842). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique, tendant à ajouter un nouvel alinéa après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 171 du code de la sécurité sociale, alinéa nouveau ainsi conçu : « A l'égard des décisions [des conseils d'administration des caisses] qui présentent un caractère individuel et qui sont contraires à la loi, le directeur régional peut, soit prononcer dans le délai de huit jours l'annulation desdites décisions, soit en suspendre l'exécution jusqu'à décision ministérielle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2843). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique, tendant à remplacer le quatrième alinéa du texte présenté pour l'article L. 171 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes : « Les décisions des conseils d'administration qui entraînent un dépassement des autorisations budgétaires peuvent être annulées par le directeur régional de la sécurité sociale dans le délai d'un mois. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au paragraphe III de l'article 63, par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique, adoption (*ibid.*). — *Sont entendus* : MM. André Armengaud ; André Aubry ; Jean Bardol ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jean-Eric Bousch ; Martial Brousse, rapporteur spécial ; Francisque Collomb ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand, rapporteur pour avis.

SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL (*fin*). — III. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION (p. 2843 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Michel Kistler, rapporteur spécial ; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Jean-Baptiste Mathias, au nom de M. Pierre Brun ; Hector Viron ; Jacques Braconnier.

Observations sur : le budget (p. 2843, 2847, 2851, 2853), l'emploi (p. 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855), la formation professionnelle (p. 2843, 2846, 2847, 2848, 2849, 2851), les travailleurs handicapés (p. 2844, 2846), l'inspection du travail (p. 2844, 2849, 2851), les accidents du travail (p. 2844, 2845, 2853, 2855), le travail féminin (p. 2846, 2849, 2853, 2854), les salaires (p. 2847), la mensualisation et la participation (p. 2850), l'amélioration de l'environnement (p. 2850, 2851, 2853), les fermetures d'entreprises (p. 2852, 2853, 2854), l'emploi des jeunes (p. 2852, 2853, 2855, 2856). — *Crédits et articles* (p. 2856).

*Suite et fin de la discussion* [8 décembre 1971] (p. 2862 et suiv.).

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — *Sont entendus* : MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Fernand Verdeille ; Adolphe Chauvin ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

Observations sur : les comptes (p. 2862, 2863, 2864, 2866, 2867), les fonds d'investissement routier (p. 2864, 2865, 2866, 2867), le transfert de routes nationales aux collectivités locales (p. 2864, 2865, 2866, 2867). — *Crédits et articles* (p. 2868 et suiv.). — Art. 26 (p. 2868). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au paragraphe II de cet article, à réduire le montant des autorisations de découverts de 1.500.000 francs [union des groupements d'achats publics], observations, adoption (p. 2869). — *Sont entendus* : MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 2871 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Joseph Beaujannot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Henri Henne-guelle, rapporteur spécial ; Robert Galley, ministre des postes et télécommunications ; Maxime Javelly ; Antoine Courrière ; Charles Ferrant ; Paul Malassagne ; Jean Nayrou ; Roger Gaudon ; Pierre Brun.

Observations sur : l'équipement (p. 2871, 2875), les personnels (p. 2871, 2874, 2881, 2882, 2885, 2886, 2887, 2892), la distribution postale (p. 2871), les chèques postaux (p. 2871, 2873, 2874, 2876, 2878, 2880, 2881, 2882, 2892), les télécommunications (p. 2871, 2872, 2875, 2878, 2879, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2889), le budget (p. 2872, 2873, 2874, 2876, 2877, 2880, 2882, 2884, 2886), les tarifs (p. 2873, 2876, 2882, 2887), la mécanisation du tri (p. 2877), le courrier individuel à distribution exceptionnelle C.I.D.E.X. (p. 2877, 2883, 2890), la situation d'une commune de l'Aude (p. 2879), les emprunts (p. 2880, 2885, 2891, 2892), la création d'une taxe de virement des chèques postaux (p. 2881, 2882, 2884, 2890), les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan (p. 2882, 2889), les avances remboursables (p. 2883, 2889, 2890, 2893), les télécommunications en zone de montagne (p. 2883, 2890), le tarif des mandats (p. 2884, 2891), la situation des télécommunications dans l'Ariège (p. 2884), l'utilisation des poteaux de bois (p. 2884, 2888, 2890, 2891), les sociétés de financement (p. 2886, 2887, 2892), le programme d'un gouvernement démocratique d'union populaire (p. 2887, 2888), les télécommunications dans la région parisienne (p. 2889), l'enseignement (p. 2890), les cabines téléphoniques (p. 2890). — *Crédits et articles* (p. 2893).

ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (p. 2893 et 2894).

ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (p. 2894 et suiv.). — Art. 30. — ETAT E. — LIGNE 6 (p. 2910). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer la ligne 6 de l'Etat E [taxe parafiscale destinée à la formation professionnelle des col-laborateurs d'architectes], observations, adoption (*ibid.*). — LIGNE 76 (*ibid.*). — Observations sur l'Association française de normalisation (A. F. N. O. R.). — LIGNE 79 (p. 2910). — Amendement par M. Lucien Gautier tendant à supprimer la ligne 79 [taxe au profit du Comité de développement de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants], observations, rejet (p. 2912). — L'article 30 et l'Etat E sont adoptés (*ibid.*). — Art. 39 (p. 2916). — Observations sur les redevances dues par les filiales étrangères (*ibid.*). — Après l'article 40. — Amendement par M. André Diligent tendant à insérer, après l'article 40, un article additionnel permettant d'exonérer de la taxe sur les salaires les entreprises de presse (p. 2917), observations, l'irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution n'est pas reconnue applicable (*ibid.*) mais irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959 (p. 2918). — Art. 40 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le mot : « éventuellement » dans le texte présenté pour l'article 64 du code général des impôts [évaluation du bénéfice forfaitaire à l'hectare] (p. 2918), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels (p. 2919). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à insérer un article additionnel nouveau relatif à la cession du domaine de Vizille au département de l'Isère (*ibid.*) et amendement par M. Paul Mistral tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Paul Mistral est adopté (p. 2920) et l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « La deuxième phrase de l'alinéa 1<sup>o</sup>

du paragraphe II de l'article 3 de la loi n° 69-1168 du 26 décembre 1969 est modifiée comme suit : « Toutefois, en ce qui concerne les acquisitions susceptibles d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles, le taux de la taxe pourra être ramené à 4,80 p. 100 chaque fois que ces acquisitions concourront à atteindre la surface minimum d'installation (S. M. I.). Ce même régime de faveur pourra être appliqué dans tous les autres cas susceptibles d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles, dans des conditions fixées par décret. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2922). — Amendement par M. Max Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel nouveau prévoyant la contribution des fonds d'amortissement des charges d'électrification au financement de programmes complémentaires d'équipement (*ibid.*) ; observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique du 2 janvier 1959 (p. 2924). — *Sont entendus* : MM. André Armengaud ; Maurice Blin ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; André Diligent ; Paul Driant ; André Dulin ; Maxime Javelly ; Lucien Gautier ; Louis Jung ; Pierre Marcilhacy ; Paul Mistral ; Max Monichon ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Talamoni.

Vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2924 et suiv.). — **EXPLICATION DE VOTE** : MM. Roger Poudonson ; Louis Courroy ; Jean-Eric Bousch ; Antoine Courrière ; Louis Talamoni. — Adoption (p. 2928) par scrutin public (n° 24). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 14).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 15 décembre 1971. — *Voy.* : Impressions n°s 2115, 2121, 538.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE** (article 45, alinéa 2 et article 47 de la Constitution, article 39 de la loi organique relative aux lois de finances) [8 décembre 1971] (p. 2928). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [14 décembre 1971] (I, n° 91). — **Discussion** [15 décembre 1971] (p. 3140 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Antoine Courrière ; René Monory. — **DISCUSSION DES ARTICLES** (p. 3144 et suiv.). — Art. 2 *ter* (p. 3145). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à modifier le début de cet article faisant obligation au Gouvernement de présenter un régime spécial d'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers (*ibid.*). — Art. 2 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer cet article relatif à l'imposition des exploitants agricoles dont les recettes annuelles de deux années consécutives dépassent 500.000 francs (*ibid.*), observations. — Art. 13 (p. 3146). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat (p. 3148). — Art. 45 (p. 3151). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à compléter cet article par un paragraphe III étendant le bénéfice de la majoration accordée par l'Etat à certains mutualistes, aux anciens militaires d'Afrique du Nord ayant obtenu le titre de reconnaissance de la nation (*ibid.*), observations. — Art. 62 (p. 3152). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer le paragraphe VI de cet article, paragraphe prévoyant que : « Le problème du financement des régimes sociaux fera l'objet d'un projet de loi déposé au cours de la prochaine session du Parlement. » (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion* : MM. Jean-Eric Bousch ; Geoffroy de Montalembert ; Jacques Pelletier ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble, dans le texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements présentés par le gouvernement (p. 3153). — Scrutin public (n° 29). — **REJET** (n° 31). — **COMMISSION MIXTE PARITAIRE**.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle (deuxième) lecture le 16 décembre 1971 *Voy.* : Impressions n°s 2115, 2133, 542.

**Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture)** [17 décembre 1971] (I, n° 118). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [17 décembre 1971]. — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Marcel Pellenc, président de la commission des finances ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Louis Courroy ; Antoine Courrière. — *Discussion des articles* (p. 3228 et suiv.). — Art. 2, 2 *bis* et 2 *ter* et amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rétablir l'article 2 *quater* relatif à l'imposition des exploitants agricoles (p. 3228 et 3229), vote unique à la demande du gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution, et de l'article 42, alinéa 7 du règlement, sur l'ensemble des articles 2, 2 *bis* et

2 *ter* dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale et contre l'amendement tendant à rétablir l'article 2 *quater* (p. 3229), observation, scrutin public (n° 35), rejet (p. 3230). — Art. 62 (p. 3235). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article par un paragraphe VI faisant obligation au gouvernement de déposer, au cours de la prochaine session, un projet de loi relatif au financement des régimes sociaux (*ibid.*), observations, adoption (p. 3236) de l'amendement modifié, par scrutin public (n° 36). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 3236), scrutin public (n° 37), rejet (p. 3240). — **REJET** (n° 42). — **NOUVELLE LECTURE**.

Adoption définitive en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 17 décembre 1971. — *Voy.* : Impressions, n°s 2166, 2167, 546.

**Promulgation** : loi n° 71-1061 du 29 décembre 1971 (*J. O.* du 30 décembre 1971).

**LOIS DE FINANCES.** — *Voy.* : **SÉNAT**.

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1971

Projet de loi de finances rectificative présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 décembre 1971. — *Voy.* : Impressions n°s 2065, 2090, 2092, 2098, 2103, 518. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1971] (I, n° 76). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [13 décembre 1971] (I, n° 86). — **Discussion** [14 décembre 1971] (p. 3034 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Antoine Courrière.

Observations sur : la situation économique et monétaire (p. 3034, 3035), l'assujettissement des coopératives à la patente (p. 3035), les suppléments de charges (p. 3035, 3036), l'exécution du budget (p. 3036), les dispositions de la loi (p. 3037). — *Discussion des articles* (p. 3037 et suiv.). — Art. 4 *bis* (p. 3038). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget tendant : 1° à modifier le premier alinéa de cet article afin que les acquisitions de matériel agricole réalisées par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) ne profitent pas du taux réduit de la T. V. A. mais bénéficient « des mesures qui pourront être prises dans le cadre de l'article 4 de la loi de finances pour 1972 » ; 2° à supprimer le deuxième alinéa du même article alinéa qui compensait les pertes de recettes par une majoration de la T. V. A. sur les alcools (*ibid.*), observations, vote unique en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42 du règlement du Sénat sur l'article 4 *bis* dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale modifié par l'amendement du Gouvernement à l'exclusion de tous autres amendements ou articles additionnels (p. 3039), scrutin public (n° 25), rejet (p. 3039). — Article additionnel. — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet, tendant, après l'article 4 *bis*, à insérer un article additionnel relatif à l'imposition des apports de raisin à une coopérative (*ibid.*) et amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet et adoption de l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (p. 3040). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jacques Duclos tendant à insérer, après l'article 5, un article additionnel nouveau modifiant les limites de la franchise et de la décade en matière de T. V. A. (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bardol tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau relevant le montant des chiffres d'affaires annuels permettant la fixation forfaitaire du bénéfice imposable (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Marie-André tendant, à la fin du paragraphe I, à remplacer les mots : « dans le secteur de l'hôtellerie » par les mots : « dans le secteur du tourisme » [bénéfices investis dans le secteur de l'hôtellerie dans les départements d'outre-mer par les entreprises métropolitaines] (p. 3041), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty tendant à supprimer le paragraphe I de cet article, paragraphe étendant aux communes et au département de la Guyane la perception des taxes locales additionnelles aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière (*ibid.*), observations, retrait

(*ibid.*). — Art. 10 (p. 3042). — Observations sur le classement des dépôts de butane et de propane (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à une nouvelle rédaction de la fin du premier alinéa du texte présenté par le paragraphe I de l'article 30 de la loi du 19 décembre 1917 afin que la taxe unique sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, soit « perçue lors de leur création ou d'une modification apportée aux installations qui serait génératrice d'un fait de pollution » (p. 3043), observation, retrait (p. 3044). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les caisses d'épargne et de prévoyance sont exemptes de l'imposition additionnelle à la contribution des patentes instituée au profit des chambres de commerce et d'industrie et des bourses de commerce » (*ibid.*), et amendement par M. Pierre Garet tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 1970 (n° 70-1283 du 31 décembre 1970) est modifié comme suit : « Les caisses de crédit agricole mutuel, les caisses de crédit mutuel adhérentes à la confédération nationale du crédit mutuel, caisse nationale de crédit agricole, les caisses d'épargne ordinaires sont également exemptes de l'imposition additionnelle à la contribution des patentes instituée au profit des chambres de commerce et d'industrie et des bourses de commerce. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Garet et adoption de l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget (*ibid.*). — Art. 10 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à supprimer cet article relatif au régime fiscal des éleveurs (*ibid.*), observations, adoption (p. 3045). — Art. 10 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Emile Durieux tendant à supprimer cet article qui assujettit à la taxe professionnelle les sociétés coopératives agricoles ainsi que les sociétés d'intérêt collectif agricole (p. 3048), observations, vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution, et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, sur l'ensemble de l'article 10 *ter* dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement ou article additionnel (p. 3051), rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 26). — Art. 10 *quater* (p. 3051). — Amendement par M. Lucien Grand tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin d'étendre l'exonération d'impôt général sur le revenu, prévue sur l'allocation d'orphelin et des handicapés, à l'allocation pour frais de garde et la majoration de retraites ou de pensions pour charges de famille (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 3052). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à rétablir, dans sa rédaction initiale, l'article 12 relatif à l'assurance volontaire (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Descours Desacres relatif aux modalités de financement des cotisations d'assurance volontaire prises en charge par l'aide sociale (*ibid.*), observations, irrecevabilité de ce dernier amendement aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 3054); l'amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, est adopté (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, afin de substituer au financement par l'Etat le financement par les établissements de crédit pour le lancement et la fabrication de produits nouveaux ou l'application de nouveaux procédés de fabrication (*ibid.*), observations, adoption (p. 3055). — Art. 17 (p. 3056). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe I de l'article 17, paragraphe instituant une allocation compensatrice pour les communes défavorisées par la répartition de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires (*ibid.*), observations, adoption (p. 3058). — Après l'article 17. — Amendement par M. Robert Schmitt tendant, après l'article 17, à insérer un article additionnel instituant une allocation compensatrice au profit des communes (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle) qui, du fait de dispositions particulières de droit local sur les pensions, supportent à ce titre des charges financières spéciales (*ibid.*), observations, rejet (p. 3059). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier la fin de cet article afin de préciser que les dépenses afférentes à des personnels recrutés pour le compte d'Etats étrangers en vue de répondre aux besoins de leurs forces stationnées en France seront imputées sur un compte spécial « à titres d'avances » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). Art. 20 (p. 3060). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le second alinéa de l'article 20 afin de préciser que les conditions et modalités d'octroi de la garantie de l'Etat aux investissements français à l'étranger seront fixées par décret (*ibid.*), observations, adoption (p. 3061). — Art. 22 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget, tendant à une nouvelle

rédaction du paragraphe I de l'article 22 *bis* afin de prévoir séparément les hôpitaux ruraux dans l'énumération des différentes catégories d'établissements prévues par la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière (*ibid.*), observations, adoption (p. 3062). — Art. additionnel. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement de présenter, dans le projet de loi de finances pour 1973, des dispositions instituant un régime spécial d'imposition des revenus déclarés par des tiers (*ibid.*), observations, adoption (p. 3063). — Art. 24 (p. 3064). — Observations sur l'augmentation du capital des Charbonnages de France (*ibid.*). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une réduction de 140 millions des crédits de paiement supplémentaires au titre des dépenses ordinaires des services militaires pour 1971 (acquisition d'un quadriréacteur DC 8; incidence de l'aide militaire apportée au Tchad et ajustement des crédits de paiement aux besoins) (p. 3064), observations, adoption (p. 3065). — Art. 29 (*ibid.*) — Observations sur le dossier financier de l'opération « Concorde » (p. 3065 et 3066). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à ramener à 825 millions de francs le montant maximum global des prêts du Trésor pour le programme « Concorde » (p. 3066), observations, retrait (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Max Monichon tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel habilitant le fonds d'amortissement des charges d'électrification à contribuer au financement de programmes complémentaires (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud; Octave Bajeux; Jean Bardol, Jean Bertaud; Jean-Eric Bousch; Jacques Boyer-Andrivet; Michel Chauty; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Antoine Courrière; Jacques Descours Desacres; Paul Driant; André Dulin; Charles Durand; Yves Durand; Emile Durieux; Pierre Garet; Roger Gaudon; Lucien Grand; Michel Kistler; Georges Marie-Anne; Max Monichon; René Monory; Claude Mont; Geoffroy de Montalembert; Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la nature et de l'environnement; Robert Schmitt; Marcel Souquet; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget; Emile Vivier. — *Explications de vote* : MM. Antoine Courrière; Jean Bardol. — Sur l'ensemble du projet de loi (p. 3068), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 27). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 26).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 17 décembre 1971. — Voy. : IMPRESSIONS n°s 2125, 2132, 547.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [14 décembre 1971] (p. 3068). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [16 décembre 1971] (I, n° 105). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3221 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Antoine Courrière; Louis Courroy.

Observations sur les négociations monétaires des Açores (p. 3222), les dispositions de la loi (p. 3222 et 3223). — *Discussion des articles* (p. 3261 et suiv.). — Art. 10 *ter* (p. 3261). — Observations sur les coopératives. — Art. 17 (p. 3262). — Observations sur la part représentative de la taxe sur les salaires dans les budgets communaux (*idib.*). — Art. 22 *quinquies* (p. 3263). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article faisant obligation au Gouvernement de déposer un projet de loi comportant un régime spécial d'imposition des revenus non salariaux intégralement déclarés par des tiers (*ibid.*), observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Jacques Descours Desacres; André Dulin. — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 42, alinéa 11 du règlement du Sénat, sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par la commission mixte paritaire modifiée par l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 3263). — *Explications de vote* : MM. Pierre Carous; André Aubry. — Scrutin public (n° 38), rejet (p. 3264). — REJET (n° 45). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en (deuxième) nouvelle lecture le 20 décembre 1971. — Voy. : IMPRESSIONS n°s 2188, 563.

**Deuxième transmission au Sénat (nouvelle lecture)** [20 décembre 1971] (I, n° 146). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général

[20 décembre 1971] (I, n° 149). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3361 et suiv.) : *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Courroy ; Roger Poudonson ; Etienne Dailly.

Observations sur la répartition de la taxe représentative de l'impôt sur les salaires (p. 3361), les coopératives (p. 3361, 3362, 3363), l'absence du Premier ministre pendant la discussion du budget au Sénat (p. 3362, 3363). — **Discussion des articles** (p. 3364 et suiv.). — Art. 10 *ter* (p. 3364). — Amendements identiques par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et par M. Maurice Lalloy relatif à l'assujettissement à la patente des coopératives agricoles (*ibid.*), observations, vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7 du règlement du Sénat, sur l'article 10 *ter* dans le texte adopté par l'Assemblée nationale à l'exclusion de tout amendement (p. 3366), scrutin public (n° 43), rejet (p. 3366). — Art 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à remplacer le paragraphe I de cet article par les dispositions suivantes : « I. — La fraction du versement représentatif de la taxe sur les salaires attribuée au fonds d'action locale par application de l'aliné 3 de l'article 39 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 est majorée de cinq dixièmes de point pour 1972. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3367). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; André Dulin ; Michel Kistler ; Maurice Lalloy ; Jean Mézard ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 3368), et par scrutin public (n° 44), adoption (p. 3368). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 70). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2198, 2199, 567.

**Promulgation** : loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 (J. O. du 25 décembre 1971).

**LOIS DE PROGRAMME.** — Voy. : SPORT.

#### LOIS DE REGLEMENT

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, portant règlement définitif du budget de 1969.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1533, 1642, 383. — **Transmission au Sénat** [27 avril 1971] (I, n° 196). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [29 avril 1971] (I, n° 200). — **Discussion** [6 mai 1971] (p. 298 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Henri Tournan ; Geoffroy de Montalembert. — **Discussion des articles** (p. 302 et suiv.). — Sur l'ensemble (p. 335) et par scrutin public (n° 41), adoption (p. 335). — ADOPTION (n° 79). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-366 du 18 mai 1971 (J. O. du 19 mai 1971).

**LOIS ORGANIQUES.** — Voy. : MAGISTRATS. — LOIS DE FINANCES. — SÉNAT.

**LOTIERIE NATIONALE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### LOUVETERIE

Proposition de loi présentée par M. Edmond BRICOUT, *député, tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 4 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1096, 1200, 394. — **Transmission au Sénat** [6 mai 1971] (I, n° 214). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien Junillon [27 mai 1971] (I, n° 261). — **Discussion** [9 juin 1971] (p. 791 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien Junillon, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — **Discussion des articles** (p. 792 et suiv.). — Amendement par M. Lucien Junillon, rapporteur, tendant à qualifier de « bénévoles » et non pas d'« honorifiques » les fonctions de conseillers techniques de l'administration en matière de destruction d'animaux nuisibles (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Ladislav

du Luart tendant à supprimer l'avis du président de la fédération départementale de chasseurs pour la nomination par le préfet des lieutenants de louveterie (p. 793), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer le troisième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « L'arrêté prévu à l'article 8 fixe les conditions dans lesquelles, en cas d'empêchement, le lieutenant de louveterie titulaire peut se faire remplacer pour l'exercice de ses compétences techniques. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 794). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Junillon, rapporteur, tendant à compléter cet article afin d'exiger également des lieutenants de louveterie des compétences en matière cygénétique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Junillon, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de l'article 3, à supprimer la phrase « les chiens seront exempts de toute taxe » afin d'éviter la répétition d'une disposition d'ordre général (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Junillon, rapporteur, tendant à supprimer la deuxième phrase du second alinéa de cet article, phrase disposant que : « Sous la même peine, une copie [des procès-verbaux] doit être adressée au directeur départemental de l'agriculture ainsi qu'au président de la fédération départementale des chasseurs. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (p. 795). — Amendement par M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer cet article prescrivant aux lieutenants de louveterie un rapport d'activité annuel au directeur départemental de l'agriculture (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer cet article relatif à l'honorariat des anciens lieutenants de louveterie (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Lucien Junillon, rapporteur ; Jean de Lachomette ; Ladislav du Luart. — Sur l'ensemble (p. 795), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 118).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 28 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1825, 1854, 461.

**Promulgation** : loi n° 71-552 du 9 juillet 1971 (J. O. du 11 juillet 1971).

**LUXEMBOURG.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

## M

**MACHINE-OUTIL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**MACHINES AGRICOLES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1121.

#### MAGISTRATS

Proposition de loi organique, présentée par M. Marcel MOLLE, *sénateur, tendant à compléter l'article 21 de la loi organique n° 70-642 du 17 juillet 1970 relative au statut des magistrats* [3 juin 1971] (I, n° 277). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques-Piot [13 juin 1971] (I, n° 334). — **Discussion** [19 juin 1971] (p. 1094 et 1095). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — **Article unique** (p. 1094). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 64). — ADOPTION (n° 129).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions, n°s 1868, 1938, 470.

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [29 juin 1971] (I, n° 395). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Piot [30 juin 1971] (I, n° 402). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1549). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Jacques Piot, rapporteur. — **Article unique** (p. 1549). — Adoption par scrutin public (n° 75). — ADOPTION (n° 173). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-603 du 20 juillet 1971 (J. O. du 21 juillet 1971).

**MAGISTRATURE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIERE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1124.

**MAIRES (RESPONSABILITE).** — Voy : QUESTIONS ORALES, 1132, 1140. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 116.

**MAISONS DE LA CULTURE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**MALADIES DU BETAIL.** — Voy. : ANIMAUX.

**MARCHE COMMUN.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 106. — QUESTIONS ORALES, 1124. — LOIS DE FINANCES.

**MARCHE COMMUN AGRICOLE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1122, 1123. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 106. — LOIS DE FINANCES.

#### MARCHES ADMINISTRATIFS

Proposition de loi présentée par M. Fernand ICART, député, tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du code civil. — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 11 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1412, 1790, 428. — **Transmission au Sénat** [14 juin 1971] (I., n° 310). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien de Montigny [17 juin 1971] (I., n° 333). — **Discussion** [21 juin 1971] (p. 1160 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — *Discussion des articles* (p. 1161 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1161). Amendement par M. André Armengaud tendant à modifier le début du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> afin que la retenue de garantie ne soit pas automatique mais n'intervienne que dans le cas où le marché le prévoit (*ibid.*), observations, rejet (p. 1162). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la libération de la caution et la restitution de la garantie (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à compléter cet article par les alinéas suivants : « Les litiges afférents à l'application du présent article sont portés devant le président du tribunal de grande instance du lieu de la construction. » « L'ordonnance est rendue sur mémoire et son application provisoire est de droit » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1163). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; Lucien de Montigny, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble (p. 1163), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 138).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 29 juin 1971. Voy. : Impressions n°s 1872, 1940, 468.

**Deuxième transmission au Sénat** [29 juin 1971] (I., n° 396). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Lucien de Montigny [30 juin 1971] (I., n° 398). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1549 et 1550). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Lucien de Montigny, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — **Article 2** (p. 1550). — **Adoption** (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 174). — **DEUXIÈME LECTURE.** — **TEXTE DÉFINITIF.**

**Promulgation** : loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**MARCHES AGRICOLES (FRUITS).** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1148.

**MARIAGE.** — Voy. : FILIATION.

**MARINE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**MARINE MARCHANDE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**MAROC.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**MEDAILLE MILITAIRE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**MEDECINS.** — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE. — SÉCURITÉ SOCIALE (GÉNÉRALITÉS).

**MERCANTOUR.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, p. 1156.

#### MEDECINE SOCIALE DES EMPLOYES DE MAISON

Proposition de loi présentée par M. Pierre-Bernard COUSTÉ, député, tendant à l'extension aux employés de maison du bénéfice de la loi n° 46-2195 du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail. — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1970. — Voy. : Impressions n°s 228, 1321, 343. — **NOUVEL INTITULÉ** : « Proposition de loi tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles et les travailleurs à domicile non bénéficiaires de la loi du 11 octobre 1946 sur l'organisation de la médecine du travail ». — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1970] (I., n° 123). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Lambert [6 mai 1971] (I., n° 211). — **Discussion** [18 mai 1971] (p. 442 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Lambert, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 443 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 443). — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « Les salariés employés par des particuliers à des travaux domestiques », par les mots suivants : « Les employés de maison » (*ibid.*), observations, adoption (p. 444) ; amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant, après les mots : « Les gardiens d'immeubles », à ajouter les mots suivants : « à usage d'habitation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant à supprimer la mention des travailleurs à domicile auxquels sera consacré un article nouveau (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant à compléter l'article 1<sup>er</sup> par l'alinéa suivant : « Sont considérés comme employés de maison les salariés employés par des particuliers à des travaux domestiques » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 bis nouveau. — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 bis nouveau relatif aux travailleurs à domicile qui bénéficieront de la surveillance médicale dans des conditions qui devront être fixées par un règlement (*ibid.*), observations, adoption (p. 445). — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé de la proposition de loi, adoption (*ibid.*). — **NOUVEL INTITULÉ** : « Proposition de loi tendant à faire bénéficier d'une surveillance médicale les employés de maison, les gardiens d'immeubles à usage d'habitation et les travailleurs à domicile. ». — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Marcel Lambert, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 445), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 91).

Adoptée en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1971. — Voy. : Impressions, n°s 1734, 1888, 509.

**Promulgation** : loi n° 71-996 du 15 décembre 1971 (J. O. du 16 décembre 1971).

#### MEDICAMENTS

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant le code de la santé publique (livre V). — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1971. — Voy. : Impressions, n°s 1682, 1789, 535. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 107). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Bernard Lemarié [20 décembre 1971] (I., n° 142). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3349 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : M. Bernard Lemarié, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation. — *Discussion des articles* (p. 3350 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3351). — Deux amendements rédactionnels par M. Bernard Lemarié, rapporteur, au premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 552 du code de la santé publique, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Lemarié, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 552 du code de la santé publique afin d'ajouter l'importateur à l'énumération des personnes qui peuvent être appelées à présenter leurs observations à la commission chargée d'exercer le contrôle (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Lemarié, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 552 du code de la santé publique afin que l'interdiction de publicité prenne effet à l'égard de tous intéressés dans un délai de trois mois à dater de sa publication au *Journal officiel* (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Lemarié, rapporteur, tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 556 du code de la santé publique ;

phrase disposant que les agents de publicité ne peuvent encourir les peines prévues par la loi qu'après notification que la publicité du médicament ne remplit pas les conditions prévues à l'article L. 551 (*ibid.*), observations, adoption (p. 3352). — *Ont pris part à la discussion des articles*: Mlle Marie-Madeleine Diensch, secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation; M. Bernard Lemarié, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 3352), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 65).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1971. — Voy.: Impressions, n°s 2195, 2196, 565.

**Promulgation**, loi n° 72-7 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**MERITE (ORDRE DU)**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**MINES ET CARRIERES**. — Voy.: DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**MINEURS (ENLEVEMENT)**. — Voy.: SÉQUESTRATION.

**MINORITE**

Projet de loi présenté par M. JACQUES CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à l'émancipation des jeunes gens qui ont accompli le service national actif*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 mai 1971. — Voy.: Impressions n°s 1644, 1670, 403. — **Transmission au Sénat** [13 mai 1971] (n° 237). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Roger Poudonson [25 mai 1971] (I., n° 257). — **Discussion** [27 mai 1971] (p. 581 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Roger Poudonson, rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 582). — Après l'article unique. — Amendement par M. Guy Schmaus, tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel modifiant l'article 488 du code civil afin de fixer la majorité civile à dix-huit ans (p. 583), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus tendant à insérer un article additionnel modifiant l'article L. 2 du livre 1<sup>er</sup> du code électoral afin d'abaisser l'âge électoral à dix-huit ans (*ibid.*), observations, rejet (p. 584). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé du projet de loi (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — ADOPTION (n° 106). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**: loi n° 71-407 du 3 juin 1971 (J. O. du 5 juin 1971).

**MIRAGES LIVRES A LA LYBIE**. — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1147.

**MISSIONS D'INFORMATION**. — Voy.: POUVOIRS D'ENQUÊTE.

**MONNAIES (COURS FLOTTANT)**. — Voy.: LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1123, 1124. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 108.

**MONNAIES ET MEDAILLES**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**MONUMENTS HISTORIQUES**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**MUSEES**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**MUSIQUE**. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**MUTUALITE**

Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur, tendant à améliorer les conditions de fonctionnement des institutions mutualistes* [15 janvier 1971. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — J. O., séance du 2 avril 1971] (I., n° 161); renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**MUTUALITE AGRICOLE**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, tendant à compléter certaines dispositions du livre VII du code rural*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 1769, 1987,

506. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 45). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Charles Cathala [29 novembre 1971] (I., n° 47). — **Discussion** [9 décembre 1971] (p. 2935 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Charles Cathala, rapporteur; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — *Discussion des articles* (p. 2937 et 2938). — Art. 1<sup>er</sup> et article additionnel 1<sup>er</sup> bis (p. 2937). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté pour l'article 1031-1 du code rural et amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à reprendre dans un article additionnel 1<sup>er</sup> bis l'alinéa supprimé par l'amendement précédent (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (p. 2938). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Charles Cathala, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Charles Cathala, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Charles Cathala, rapporteur; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant au nouvel intitulé suivant: « **Projet de loi tendant à compléter certaines dispositions du livre VII du code rural, relatives notamment aux travailleurs handicapés relevant du travail protégé** », adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 16).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 2117, 2127, 556.

**Promulgation**: loi n° 72-4 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**. — Voy.: ACCIDENTS DU TRAVAIL.

## N

**NATIONALITE FRANÇAISE**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française* [3 juin 1971] (I., n° 281). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcihacy [21 octobre 1971] (I., n° 12). — **Discussion** [28 octobre 1971] (p. 1824 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Pierre Marcihacy, rapporteur; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 1825 et suiv.). — Art. 3 (p. 1826). — Amendement rédactionnel par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer les mots: « à l'exclusion de celles qui sont mentionnées au 4<sup>e</sup> de l'article 1<sup>er</sup>... » [référence à la déclaration de reconnaissance de la nationalité française prévue par la loi du 20 décembre 1966] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa précisant qu'en cas d'échec des procédures de naturalisation, la demande de francisation tombait d'elle-même (*ibid.*) et amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur et adoption de l'amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat (p. 1827). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcihacy, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots: « il appartient à toute personne justifiant qu'elle est lésée par cette francisation », par les mots: « il appartient à toute personne justifiant qu'elle subit un préjudice moral ou matériel du fait de cette francisation. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population; Pierre Marcihacy, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1828), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 6).

**NATIONALITE FRANÇAISE**. — Voy.: ALSACE-LORRAINE. — CODE DE LA NATIONALITÉ.

**NATURALISATION.** — Voy. : CODE DE LA NATIONALITÉ.

**NATURE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**NAUTISME.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**NAVIGATION DE PLAISANCE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

#### NAVIGATION FLUVIALE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, portant modification des articles 189 et 191 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1970. — Voy. : Impressions n°s 1363, 1473, 338. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1970] (I., n° 120). — *Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Amédée Bouquerel [22 avril 1971] (I., n° 192). — **Discussion** [6 mai 1971] (p. 335 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Amédée Bouquerel, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Discussion des articles* (p. 336 et 337). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 336). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à deux modifications de l'article 189 du code du domaine public fluvial définissant les transports privés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Amédée Bouquerel, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports. — Sur l'ensemble (p. 337), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 80).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 26 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1710, 1722, 414.

**Promulgation** : loi n° 71-422 du 10 juin 1971 (J. O. du 11 juin 1971).

**NORD-VIET-NAM (PRISONNIERS DU).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1141.

#### NOUVELLE-CALÉDONIE.

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à l'extension du régime d'épargne-logement en Nouvelle-Calédonie.* — [1<sup>er</sup> juin 1971] (I., n° 273). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

### O

**OBJECTEURS DE CONSCIENCE.** — Voy. : SERVICE NATIONAL.

**OBLIGATION ALIMENTAIRE.** — Voy. : FILIATION.

**OCEANOGRAPHIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ŒUVRES D'ART SAISIÉS PAR LES NAZIS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1098.

**OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.).** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — Questions orales avec débat, 109.

**OFFICE DU BLE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**OFFICE EUROPEEN DES BREVETS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (O. N. I. S. E. P.).** — Voy. : FONCTIONNAIRES.

**OLEAGINEUX.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**OPERA ET OPERA-COMIQUE (FERMETURE).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1128. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 114, 115, 117.

**ORDONNANCES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ORDRE DE LA LIBERATION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ORDRE DES MEDECINS (CONSEIL NATIONAL).** — Voy. : SANTÉ PUBLIQUE.

**ORDRES PROFESSIONNELS.** — Voy. : EXPERTS JUDICIAIRES. — SANTÉ PUBLIQUE.

**ORDURES MENAGERES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1114.

#### ORGANISATION EUROPEENNE DE LA RECHERCHE NUCLEAIRE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, tendant à hâter la réalisation du grand accélérateur de particules par l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (C. E. R. N.).* — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1728, 1764, 416. — **Transmission au Sénat** [1<sup>er</sup> juin 1971] (I., n° 274). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Chauty [17 juin 1971] (I., n° 331). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1546 et 1547). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Michel Chauty, rapporteur ; Auguste Billiemaz ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1547). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 170). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-568 du 15 juillet 1971 (J. O. du 16 juillet 1971).

**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**ORIENTATION PROFESSIONNELLE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE.** — Voy. : FONCTIONNAIRES.

**ORTHOPHONISTES.** — Voy. : AUXILIAIRES MÉDICAUX.

**OSTREICULTURE DU BASSIN D'ARCACHON.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 118.

**OTAGES.** — Voy. : SÉQUESTRATION.

### P

**PARCS NATIONAUX.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1156.

**PARCS NATURELS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PARCS ZOOLOGIQUES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

#### PARIS

Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur, tendant à doter Paris d'un statut démocratique de « ville-capitale »* [18 décembre 1971] (I., n° 139). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**PARIS (UTILISATION DE TERRAINS).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1164.

**PARTAGE.** — Voy. : SUCCESSIONS.

**PARTAGE D'ASCENDANTS.** — Voy. : SUCCESSIONS.

**PATENTES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 112. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PECHES MARITIMES.** — Voy. : EAUX TERRITORIALES. — LOIS DE FINANCES.

**PEDAGOGIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PENSIONS D'INVALIDITE DES AGRICULTEURS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1169.

**PENSIONS MILITAIRES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PENSIONS VIEILLESSE SECURITE SOCIALE.** — Voy. : ASSURANCES SOCIALES.

**PENSIONS VIEILLESSE TRAVAILLEURS SALARIES AGRICOLES.** — Voy. : ASSURANCES SOCIALES.

**PERMIS DE CONSTRUIRE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1166. — URBANISME.

**PERSONNES AGEES.** — Voy. : ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT.

### PETITIONS

Pétitions examinées par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :

Pétition n° 42 du 1<sup>er</sup> mars 1971 par M. Alexis Oulianine [18 novembre 1971] (p. 2107).

**PETROLE EN ALGERIE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 70. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

### PLAN

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1793, 1829, 1826, 1830, 436.

— **Transmission au Sénat** [19 juin 1971] (I., n° 340). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, et pour avis, sur sa demande, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles et à la commission des affaires sociales [22 juin 1971]. — Rapport par M. Jean Filippi [21 juin 1971] (I., n° 341). — Avis par M. André Armengaud, au nom de la commission des finances [21 juin 1971] (I., n° 342). — Avis par M. Jean de Bagnaux, au nom de la commission des affaires culturelles [22 juin 1971] (I., n° 344). — **Discussion** [23 juin 1971]. — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean Filippi, rapporteur ; André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean de Bagnaux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (développement culturel) ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (éducation nationale) ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique) ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports) ; Jean Gravier, rapporteur de la commission des affaires sociales.

**Suite de la discussion** [23 juin 1971] (p. 1285 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale* : MM. Jacques Duclos ; Léon Jozeau-Marigné.

**Suite de la discussion** [24 juin 1971] (p. 1302 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale* : MM. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; André Dulin ; Jacques Soufflet ; Henri Tournan ; Lucien Juvillon ; Yvon Coudé du Foresto ; Emile Durieux ; Jacques Pelletier ; Jean-Eric Bousch ; Marcel Gargar ; Alfred Isautier ; Louis Jung ; Marcel Maty ; Hector Viron ; Jacques Descours Desacres ; Michel Kauffmann ; Maxime Javelly ; Georges Marie-Anne ; Jacques Henri ; Pierre Schiélé ; Jean Aubin.

**Suite de la discussion** [25 juin 1971] (p. 1348 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale* : MM. Joseph Beaujannot ; Edouard Bonnefous ; Fernand Chatelain ; Hubert d'Andigné ; Léon David ; Guy Petit ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Jean Filippi, rapporteur ; André Armengaud, rapporteur pour avis ; Emile Durieux. — **Discussion de l'article unique** (p. 1360 et suiv.). — Amendement par M. Jean

Filippi, rapporteur, tendant à compléter l'article unique par des dispositions soumettant l'approbation du Plan à plusieurs réserves : 1° l'élevation du taux de croissance annuel de production intérieure brute et des économies budgétaires diminuant la pression fiscale et parafiscale ; 2° l'obtention de moyens de financement pour les petites et moyennes entreprises ; 3° le rattrapage des revenus agricoles individuels ; 4° le renforcement de l'action de la France en faveur de l'intégration économique européenne ; 5° l'augmentation du nombre des logements sociaux (p. 1360), observations, l'amendement est réservé (p. 1362). — Amendement par M. Jean de Bagnaux, rapporteur pour avis, tendant à compléter l'article unique par une disposition soumettant l'approbation du Plan à la modification des crédits réservés à la recherche industrielle et à la recherche fondamentale (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Albert Pen tendant à compléter l'article unique par une disposition soumettant l'approbation du Plan à une réserve relative aux organismes de crédit public intervenant outre-mer (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à compléter l'article unique par une disposition soumettant l'approbation du plan à une réserve relative à la liaison fluviale Mer du Nord-Méditerranée et en particulier à la traversée de la région de Mulhouse (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (p. 1364). — Amendement par M. André Fosset tendant à compléter l'article unique par une disposition soumettant l'approbation du plan à une réserve relative au régime des prestations familiales (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. André Colin tendant à compléter l'article unique par une disposition soumettant l'approbation du plan à une réserve relative aux crédits affectés à l'équipement rural (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (p. 1365).

**Lettre rectificative.** — Dépôt par M. le Premier ministre d'une lettre apportant des rectifications au rapport annexé au projet de loi portant approbation du VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social [25 juin 1971] (I., n° 373). — Renvoi de la lettre rectificative à la commission des affaires économiques et du plan (p. 1365). — *Sont entendus* : MM. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire ; Jean Filippi, rapporteur.

Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution, et de l'article 42, alinéa 7 du règlement du Sénat sur l'article unique du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, compte tenu de la lettre rectificative, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels (p. 1366). — *Explications de vote* : MM. Geoffroy de Montalembert ; André Armengaud ; Emile Durieux ; Paul Guillard ; François Schleiter ; Baudouin de Hauteclocque ; Hector Viron. — Adoption (p. 1369) par scrutin public (n° 69). — ADOPTION (n° 147) MODIFIÉE PAR LA LETTRE RECTIFICATIVE.

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1917, 1946, 476.

**Promulgation** : loi n° 71-567 du 15 juillet 1971 (J. O. du 16 juillet 1971).

**PLAN.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PLAN CALCUL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**POLICE NATIONALE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 101.

**POLITIQUE FRANÇAISE EN MEDITERRANEE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 101.

**POLLUTION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 130. — QUESTIONS ORALES, 1105, 1106. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**POLYNESIE FRANÇAISE.** — 1. — Proposition de loi présentée par M. Charles MAGAUD, député, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, adoptée par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1970. — Voy. : Impressions n°s 1418, 1550, 353. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1970] (I., n° 143). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rap-

port par M. Jacques Piot [19 octobre 1971] (I., n° 8). — **Discussion** [21 octobre 1971] (p. 1778 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Piot, rapporteur ; Jean Geoffroy ; Louis Namy ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Robert Bruyneel. — *Discussion des articles* (p. 1783 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1783). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de poser le principe d'une introduction progressive de la communalisation en Polynésie française (*ibid.*), observations, adoption (p. 1784). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, en harmonie avec l'amendement précédent (*ibid.*), l'amendement est pris en considération (*ibid.*) ; deux sous-amendements identiques par M. Louis Namy et par M. Jean Sauvage tendant à prévoir que les décrets de mise en place du régime communal seront pris après « avis conforme » de l'assemblée territoriale (*ibid.*), observations, rejet (p. 1785) des deux sous-amendements par scrutin public (n° 1), l'amendement précédemment pris en considération est adopté (p. 1785). — Art. 6 (p. 1786). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à préciser que c'est le domaine « public » des communes qui est déterminé par les décrets en Conseil d'Etat (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à prévoir l'« avis conforme » de l'assemblée territoriale (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du second alinéa de l'article 6 soulignant que les décrets attributifs d'un domaine aux communes ne pourront pas porter atteinte aux parties du domaine du territoire que l'assemblée territoriale aura décidé d'affecter à des équipements présentant un intérêt particulier pour le territoire ou pour plusieurs circonscriptions (p. 1787), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jacques Piot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jacques Piot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jacques Piot, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 1789). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à insérer un alinéa 3° bis ajoutant les subventions de l'assemblée territoriale dans les recettes du budget communal (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas de cet article afin de prévoir la participation de l'Etat au fonds intercommunal de péréquation (*ibid.*), observations, retrait (p. 1789). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant, au dernier alinéa de cet article, à supprimer la disposition prévoyant qu'un décret déterminera les modalités de répartition des ressources entre les deux sections du budget communal (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) : — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jacques Piot, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (p. 1790). — Amendement d'harmonisation avec le nouveau code de l'administration communale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au fonctionnement des conseils municipaux dans les communes dont les sections sont dispersées dans plusieurs îles (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation avec le code de l'administration communale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (p. 1791). — Amendement par M. Louis Namy tendant à remplacer les mots : « consultation de l'assemblée territoriale » par les mots : « avis conforme de l'assemblée territoriale » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article : « Lorsqu'il y a lieu de consulter l'assemblée territoriale, ou sa commission permanente, l'avis est réputé avoir été donné s'il n'est pas intervenu dans les deux mois suivant la demande formulée par le gouverneur. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 24 (p. 1792). — Deux amendements rédactionnels par M. Jacques Piot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article pour tenir compte de la progressivité adoptée pour l'application du régime communal (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Maurice Bayrou ; Robert Bruyneel ; Jean Geoffroy ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Louis Namy ; Jacques Piot, rapporteur ; Pierre Schiélé. — *Explications de vote* : MM. Jean Geoffroy ; Pierre Schiélé ; Robert Bruyneel ; Louis Namy ; Georges Marie-Anne. — Sur l'ensemble (p. 1794) et par scrutin public (n° 2), adoption (p. 1794). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 5).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 8 décembre 1971. — Voy. : Impressions

**Deuxième transmission au Sénat** [10 décembre 1971] (I., n° 84). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jacques Piot [14 décembre 1971] (I., n° 96). — **Discussion** [16 décembre 1971] (p. 3166 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Piot, rapporteur ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 3166 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3166). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à rédiger comme suit cet article : « Le régime communal sera institué progressivement sur le territoire de la Polynésie française, conformément aux dispositions de la présente loi, en tenant compte de l'évolution économique et démographique des districts de ce territoire. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3167) par scrutin public (n° 30). — Art. 2 (p. 3167). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à rédiger comme suit cet article : « Les modalités de mise en place de ce régime communal, les limites territoriales et les chefs-lieux des communes sont déterminés par des décrets en Conseil d'Etat, après consultation de l'assemblée territoriale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à reprendre l'alinéa 3 bis adopté en première lecture (*ibid.*), observations, rejet (p. 3168). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jacques Eberhard ; Jean Geoffroy ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Jacques Piot, rapporteur. — *Explications de vote* : MM. Jean Geoffroy ; Louis Namy. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3168). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 32). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions, n°s 2156, 2183, 560.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [16 décembre 1971] (p. 3185). — Election des membres de la commission (p. 3211). — Rapport par M. Jacques Piot [18 décembre 1971] (I., n° 130). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3353). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Piot, rapporteur ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Articles* (p. 3353). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 67). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 (J. O. du 25 décembre 1971).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pouvanaa OOPA, sénateur, tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut [4 novembre 1971] (I., n° 19). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**POPULATION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PORTS MARITIMES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**POMPES FUNEBRES.** — Proposition de loi présentée par Mme Solange TROISIER, député, relative au service extérieur des pompes funèbres et aux chambres funéraires. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1971] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**PONTS ET CHAUSSEES.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1116.

**POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 93.

**POUDRES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**POUVOIR D'ACHAT.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**POUVOIRS D'ENQUETE ET MISSIONS D'INFORMATION**

I. — DEMANDES :

1. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée de se rendre aux Etats-Unis d'Amérique pour y étudier l'évolution des problèmes aéronautiques sous leur aspect financier [18 juin 1971] (p. 1087). Octroi de l'autorisation demandée [30 juin 1971] (p. 1522).

2. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner deux missions d'information chargées d'étudier : a) La première, l'évolution économique en Afrique du Sud, notamment dans les domaines industriel et agricole ; b) La seconde, l'infrastructure et l'hinterland des ports de Brême, Hambourg, Copenhague et Stockholm, ainsi que les questions liées à la construction navale. [22 juin 1971] (p. 1209). — Octroi de l'autorisation demandée pour la première mission [23 novembre 1971] (p. 2182). — Octroi de l'autorisation demandée pour la seconde mission [30 juin 1971] (p. 1522).

3. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée de se rendre en Nouvelle-Calédonie et au centre d'expérimentation du Pacifique afin de s'informer notamment sur les forces armées françaises placées sous l'autorité du commandement Pacifique occidental, et d'autre part, après avoir visité les installations du C.E.P., d'assister à une expérimentation nucléaire [25 juin 1971] (p. 1369). — Octroi de l'autorisation demandée [30 juin 1971] (p. 1522).

4. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier les problèmes agricoles aux Antilles [10 décembre 1971] (p. 2949). — Octroi de l'autorisation demandée [14 décembre 1971] (p. 3078).

5. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires sociales fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en vue d'étudier les formules d'autogestion des entreprises et des collectivités locales en Yougoslavie [10 décembre 1971] (p. 2949). — Octroi de l'autorisation demandée [14 décembre 1971] (p. 3078).

6. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en vue d'étudier dans le département de la Réunion les problèmes posés par l'application dans ce département des lois relatives à la réforme foncière dans les départements d'outre-mer [10 décembre 1971] (p. 2949). — Octroi de l'autorisation demandée [14 décembre 1971] (p. 3078).

7. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires culturelles fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier les différents aspects de l'évolution culturelle récente en Chine et les relations culturelles, scientifiques et techniques de ce pays avec la France [17 décembre 1971] (p. 3259). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1971] (p. 3352).

8. — Lettre conjointe des présidents de la commission des affaires culturelles, de la commission des affaires économiques et du Plan, de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale et de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, aux termes de laquelle ces commissions demandent au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information commune chargée d'examiner la régularité de la gestion de l'O.R.T.F. et des relations que cet organisme entretient avec diverses entreprises nationales, établissements publics, sociétés d'économie mixte ou autres, notamment dans le domaine de la publicité [17 décembre 1971] (p. 3259). — Octroi de l'autorisation demandée [18 décembre 1971] (p. 3285).

**POUVOIRS PUBLICS.** — Voy. LOIS DE FINANCES.

**PREFECTURES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PREMIER MINISTRE (SERVICES GENERAUX).** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (POUVOIRS).** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT, 73, 94.

**PRESCRIPTION.** — Voy. : SALAIRES.

**PRESSE**

Proposition de loi présentée par M. René TOMASINI, député, tendant à réglementer l'édition et la diffusion des publications vendues au profit des handicapés. — Adoptée par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 291 (1968), 1962, 537. — NOUVEL INTITULÉ ;

Proposition de loi relative aux publications, imprimés et objets vendus dans un but philanthropique. — Transmission au Sénat [15 décembre 1971] (I., n° 104). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**PRESSE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PRESTATIONS FAMILIALES**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles. — Adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence le 30 novembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2030, 2069, 508. — Transmission au Sénat [3 décembre 1971] (I., n° 59). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [13 décembre 1971] (I., n° 87). — Discussion [15 décembre 1971] (p. 3078 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Jean Gravier, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Hubert d'Andigné ; Jacques Henriët ; Marcel Souquet.

Suite de la discussion [17 décembre 1971] (p. 3264 et suiv.). — Discussion des articles. — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3264). — Amendement par M. André Aubry tendant à étendre le droit à l'allocation de salaire unique sans limitation de plafond à tous les salariés à l'exception des présidents directeurs généraux (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la constitution (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, au premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale afin que le plafond de l'allocation de salaire unique soit révisé une fois par an en fonction de l'indice des prix (*ibid.*), observations, retrait (p. 3265). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « n'atteint pas », par les mots : « ne dépasse pas » (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 533 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « et fixé compte tenu du nombre des enfants à charge », par les mots : « fixé compte tenu du nombre d'enfants à charge et révisé au moins une fois chaque année, en fonction du salaire minimum de croissance » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (p. 3266). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 4 *ter* nouveau. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 4 *bis*, à insérer un article additionnel 4 *ter* nouveau modifiant l'article 1092-3 du code rural afin d'harmoniser les conditions d'attributions de l'allocation de la mère au foyer dans l'agriculture avec celles de l'allocation de salaire unique (*ibid.*), observations, adoption (p. 3267). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, au premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 535-5 du code de la sécurité sociale, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Aubry tendant à étendre à toutes les mères l'indemnité de garde (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, à la fin du deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 535-5 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), adoption (p. 3268). — Amendement par M. André Aubry tendant à modifier le texte présenté pour l'article L. 535-7 du code de la sécurité sociale afin d'accorder l'allocation prévue par cet article à toutes les mères donnant leur enfant en garde (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Avant l'art. 8. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier comme suit l'intitulé du titre III précédant l'article 8 : « Assurance invalidité et vieillesse des mères de familles » (*ibid.*). — L'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hubert d'Andigné tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article L. 242-2 du code de la sécurité sociale : « Art. L. 242-2. — Les mères de famille et les femmes bénéficiaires de l'allocation de salaire unique ou de l'allocation de la mère au foyer et de la majoration prévue aux articles L. 533 ou L. 535-1 du présent code ou aux articles 1090

et 1092-1 du code rural, sont affiliées obligatoirement à l'assurance vieillesse. Le financement de cette assurance est couvert par une cotisation à la charge exclusive des organismes débiteurs des prestations familiales et calculé sur une assiette forfaitaire. Un décret fixe les conditions d'application du présent article, et désigne notamment celles des bénéficiaires qui seront affiliées à l'assurance vieillesse des salariés agricoles, compte tenu d'une activité professionnelle antérieure, ou de la nature de l'activité professionnelle du conjoint » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3269).

— Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier les premier et deuxième alinéas du texte présenté pour l'article L. 242-2 du code de la sécurité sociale afin d'ajouter la garantie de l'assurance invalidité à la garantie de l'assurance vieillesse des mères de famille (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — L'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé du titre III précédant l'article 8, précédemment réservé, devient sans objet et est retiré (p. 3270).

— Après l'article 8. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel 8 bis nouveau remplaçant le deuxième alinéa de l'article L. 244 du code de la sécurité sociale par des dispositions nouvelles reconnaissant le droit à l'assurance vieillesse volontaire à toutes les mères de famille, quel que soit le niveau de leurs ressources (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (p. 3271). — Amendement par M. Jean Cauchon tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel 8 bis nouveau introduisant un article L. 351-2 dans le code de la sécurité sociale afin de permettre le cumul de la pension de retraite versée au titre de l'article L. 242-2 avec une pension de réversion (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, à la troisième ligne du paragraphe 1° du texte présenté pour l'article 536 du code de la sécurité sociale, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon tendant à modifier le paragraphe 1° du texte présenté pour l'article L. 536 du code de la sécurité sociale afin d'accorder l'allocation logement sans que l'enfant doive, à sa naissance, ouvrir droit à l'une ou l'autre des prestations familiales (*ibid.*), observations, adoption (p. 3272). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter l'alinéa 2° du texte présenté pour l'article L. 536 du code de la sécurité sociale afin de préciser que l'enfant à charge, l'est « au sens des articles 527, 528, 529 du présent code de la sécurité sociale » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, dans la deuxième phrase du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 554 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots : « sera effectué », par les mots : « pourra être effectué provisoirement » [modalités de versement de l'allocation logement] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*).

Art. additionnels. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est ajouté au code général des impôts un article 35 ter ainsi conçu : « Art. 35 ter. — Les personnes qui, en se conformant aux dispositions de l'article L. 169 du code de la santé publique, assurent la garde d'un seul enfant sont exonérées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les produits du service rendu, sous réserve que le prix qui le rémunère demeure fixé dans des limites raisonnables. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3273). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le paragraphe 2° de l'article 81 du code général des impôts, relatif aux franchises de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, est remplacé par les dispositions suivantes : 2° Les allocations prénatales, les allocations de maternité, les allocations familiales, l'allocation de salaire unique et l'allocation de la mère au foyer, majorée ou non, les allocations de logement, l'allocation d'orphelin, l'allocation des mineurs handicapés et l'allocation aux handicapés adultes, l'allocation pour frais de garde, les allocations d'assistance à la famille, les majorations de retraite ou de pension pour charges de famille. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est réintroduit dans le code de la sécurité sociale un article L. 534 ainsi conçu : Art. L. 534. — Dans la limite du montant de l'allocation majorée prévue à l'article L. 535-5 du présent code la rémunération perçue par les personnes qui, en se conformant aux dispositions de l'article L. 189 du code de la santé publique, assurent la garde d'un seul enfant, n'est pas considérée comme un revenu professionnel au sens de l'article L. 533 » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriot tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les caisses d'allocations familiales sont autorisées à instituer, dans des conditions fixées par décret, un système de crédit familial permettant l'attribution de prêts aux jeunes ménages. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement

par M. Georges Marie-Anne tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau étendant aux départements d'outre-mer les améliorations à la situation des familles prévues par le présent projet de loi (*ibid.*) et amendement par M. Marcel Gargar tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Georges Marie-Anne est retiré (p. 3274) et l'amendement par M. Marcel Gargar déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 11 et avant les articles additionnels, à insérer l'intitulé d'un nouveau titre : « Titre V. Dispositions diverses » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 8 bis nouveau. — L'amendement précédemment réservé par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel 8 bis nouveau remplaçant le deuxième alinéa de l'article L. 244 du code de la sécurité sociale, par des dispositions nouvelles est adopté modifié (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud, au nom de la commission des finances ; André Aubry ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Louis Courroy ; Jean Gravier, rapporteur ; Georges Marie-Anne ; Pierre Schiélé. — Sur l'ensemble (p. 3274), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 46).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 18 décembre 1971. — Voy. : Impressions n° 2172, 2173, 551.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [17 décembre 1971] (p. 3275). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Jean Gravier [17 décembre 1971] (I, n° 128). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3326 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean Gravier, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Articles* (p. 3327 et 3328). — Sur l'ensemble (p. 3328), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 54). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 72-8 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 129.

**PRIMES A LA CONSTRUCTION (AMÉNAGEMENT DES COMBLES).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1171.

**PRINCIPAUTE D'ANDORRE.** — Voy. : FONCTIONNAIRES.

**PRIX.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PRODUCTION.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**PRODUITS THÉRAPEUTIQUES.** — Voy. : MÉDICAMENTS.

**PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES**

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à la protection des usagers du droit et portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 octobre 1971. — Voy. : Impressions n° 1836, 1990, 492. — **NOUVEL INTITULÉ** : « **Projet de loi relatif à l'unification de certaines professions judiciaires.** » — **Transmission au Sénat** [19 octobre 1971] (I, n° 10). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [21 octobre 1971]. — **Rapport** par MM. Edouard Le Bellegou et Jacques Piot [9 novembre 1971] (I, n° 10). — **Discussion** [16 novembre 1971]. — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Marcel Martin, rapporteur pour avis ; Edgar Tailhades ; Louis Namy ; André Mignot ; Pierre Marcihacy ; Pierre Carous ; André Armengaud ; François Duval ; Jean Péridier ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

**Suite de la discussion** [17 novembre 1971]. — *Discussion des articles* (p. 2008 et suiv.). — Art. 10 A (p. 2008). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à reporter le contenu de cet article après l'article 12 (p. 2009), observations, l'article 10 A et l'amendement sont réservés (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer le mot : « actuels », au premier alinéa du paragraphe I de cet article, dans l'expression : « Les membres actuels de ces professions... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, au deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa du paragraphe I, à supprimer la troisième phrase ainsi conçue : « Les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de celui d'ancien avoué ou d'ancien agréé au tribunal de commerce » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2010). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à modifier la dernière phrase du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, afin de limiter la possibilité de demander l'honorariat au cas où les avocats, avoués ou agréés ont quitté la profession après avoir exercé plus de dix ans au moment de la mise en vigueur de la loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 10, paragraphe prévoyant, pour un avocat, la possibilité de renoncer soit à la plaidoirie soit à la postulation, en fonction de ses fonctions antérieures (*ibid.*) et amendement identique par M. Henri Caillavet (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et rejet du second (p. 2011). — Amendement par M. Jacques Rosselli tendant, dans le paragraphe II relatif aux avocats de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre, à supprimer le deuxième alinéa et modifier le quatrième alinéa relatifs respectivement à la domiciliation de ces avocats et au délai pendant lequel ces avocats pourront exercer à la fois auprès du tribunal de Paris et auprès d'un des tribunaux de la périphérie (*ibid.*), observations, rejet de la première partie de l'amendement et retrait de la seconde (p. 2012). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à ramener de sept ans à cinq ans le délai pendant lequel les avocats pourront exercer à la fois à Paris et dans la périphérie (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, au deuxième alinéa du paragraphe III de l'article 10 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au quatrième alinéa du paragraphe III de l'article 10, par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, adoption (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, respectivement aux alinéas 2° et 3° du paragraphe III de l'article 10, observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Après l'article 10. — Amendement par M. Gustave Héon tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel 10 bis nouveau disposant que : « A titre transitoire et pendant deux ans, à compter de la mise en application de la loi, le nouveau professionnel portera le titre d'avocat-avoué. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2013). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à remplacer la phrase : « Les avocats sont des auxiliaires de justice » par la phrase : « Les avocats collaborent à l'œuvre de justice » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnel 12 bis nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel 12 bis nouveau reprenant et modifiant les dispositions réservées à l'article 10 A afin de rappeler le monopole de l'avocat sauf les dispositions particulières concernant les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, les avoués près les cours d'appel et les syndicats professionnels (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Jean Sauvage tendant à ajouter après les mots : « Cour de cassation », les mots : « le tribunal des conflits, la Cour des comptes, le conseil des prises » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Louis Namy tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa relatif aux droits des syndicats professionnels (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Geoffroy tendant également à une nouvelle rédaction de la fin de l'alinéa relatif aux droits des syndicats professionnels (*ibid.*) ; observations, les sous-amendements par M. Jean Sauvage et par M. Louis Namy sont retirés (p. 2014), le sous-amendement par M. Jean Geoffroy est adopté (*ibid.*) et l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, est également adopté (*ibid.*). — Art. 10 A (suite). — L'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, précédemment réservé et tendant à supprimer l'article 10 A dont les dispositions sont reprises dans l'article 12 bis nouveau, est adopté (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article, alinéa posant le principe de la plaidoirie devant toutes les juridictions sans limitation territoriale (p. 2015), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur

tendant à compléter *in fine* le deuxième alinéa du même article 13 par la phrase suivante : « Les membres des barreaux exercent ces activités devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué » (*ibid.*) ; observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer au dernier alinéa de l'article 13, la référence aux décrets prévus à l'article 53 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les avocats peuvent assister et représenter autrui devant les administrations publiques sous réserve des dispositions législatives et réglementaires, et peuvent recevoir mandat dans les limites fixées par le règlement intérieur de leur barreau. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. André Armengaud, tendant, après les mots : « législatives et réglementaires », à insérer les dispositions suivantes : « ... notamment celles relatives aux fonctions dévolues aux conseils en brevets d'invention dont le titre est protégé par le décret du 29 octobre 1965 relatif aux conseils en brevets d'invention. » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 2016). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer les quatre derniers alinéas de l'article 13 bis, alinéas relatifs aux conditions dans lesquelles les avocats pourront remplir les fonctions de syndic, administrateur judiciaire et administrateur de société (*ibid.*), l'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à compléter cet article par des dispositions relatives à l'exercice par les avocats des fonctions de syndic, administrateur judiciaire et de liquidateur (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Geoffroy tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau relatif aux conditions d'exercice des fonctions de syndic, d'administrateur judiciaire, de liquidateur et d'arbitre près les tribunaux de commerce (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter cet article par des dispositions relatives aux conditions d'exercice des fonctions de syndic, d'administrateur judiciaire, d'administrateur au règlement judiciaire, d'arbitre rapporteur près les tribunaux de commerce (*ibid.*) ; observations, l'amendement par M. Henri Caillavet est retiré (p. 2020), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice est rejeté (*ibid.*) et l'amendement par M. Jean Geoffroy est adopté (*ibid.*). — Art. 13 bis (précédemment réservé). — L'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (précédemment réservé) est adopté (p. 2020). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « soit en qualité de collaborateur », à supprimer les mots : « salarié ou non » (p. 2021), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel à la fin du deuxième alinéa de cet article, par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au troisième alinéa de cet article, par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Aucune société civile professionnelle ne peut être constituée entre avocats appartenant à des barreaux différents, sauf en cas de regroupement de plusieurs barreaux. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Après l'article 15 (p. 2022). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant à insérer après l'article 15 un article additionnel 15 bis nouveau permettant à titre transitoire aux clercs d'avoué, clerc et secrétaires d'agrée d'exercer leur profession sous la forme salariale (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à compléter le premier alinéa de cet article afin de préciser que les honoraires seront fixés « ... en considération du travail fourni et de l'importance du service rendu » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2023). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à modifier la première phrase du deuxième alinéa de cet article afin d'interdire le pacte de *quota litis* (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à faire figurer au 3° des conditions d'accès à la profession, la possession du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous réserve des dérogations réglementaires, l'avocat reçoit une formation professionnelle assurée par un enseignement théorique et pratique dispensé au cours d'un stage. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Pierre Schiélé tendant à compléter *in fine* le texte présenté par la commission de législation par les mots suivants : « ... auquel l'intéressé ne peut être admis qu'après avoir satisfait aux épreuves du C. A. P. A. et prêté serment. La préparation au C. A. P. A. est assurée par des centres de formation professionnelle organisés dans le cadre universitaire. » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement par M. Pierre Schiélé et adoption de l'amendement par

M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (p. 2024). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 20 : « L'enseignement professionnel est assuré par des centres de formation professionnelle organisés par l'université avec la collaboration de la profession et des magistrats. » (*ibid.*) et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « L'enseignement professionnel est assuré par des centres de formation professionnelle. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à compléter *in fine* le second alinéa de l'article 20 afin de préciser que l'enseignement professionnel « peut faire l'objet de conventions conformément aux dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 » et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter cet article 20 par un alinéa nouveau aux termes duquel : « Le financement en sera assuré avec la participation de l'Etat, conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. » (*ibid.*) ; observations, adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice tendant à compléter *in fine* le second alinéa de l'article 20 (p. 2026) et adoption modifiée de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter l'article 20 par un alinéa nouveau (*ibid.*) ; l'amendement par M. Louis Namy devient sans objet (*ibid.*) et l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 20 est adopté (*ibid.*). — Art. 20 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé tendant à supprimer cet article créant les centres de formation professionnelle (*ibid.*), observations ; amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, au paragraphe II de l'article 20 bis, à remplacer les mots : « de contrôler la préparation », par les mots : « de participer à la préparation » dans la phrase : « Le centre de formation professionnelle est chargé de contrôler la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat » (p. 2027), observations ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 20 bis, alinéa habilitant le conseil d'administration du centre de formation professionnelle à percevoir des candidats au C. A. P. A. un droit d'inscription, un droit de travaux pratiques et de stage et un droit d'examen (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Pierre Schiélé, adoption de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur et de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article, afin que les avocats stagiaires admis au stage depuis un an au moins puissent participer à l'élection du conseil de l'ordre (*ibid.*), observations, rejet (p. 2028). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à supprimer cet article qui remet, dans les barreaux où le nombre des avocats inscrits au tableau est inférieur à dix, les fonctions du conseil de l'ordre au tribunal de grande instance (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à remplacer le mot : « dix » par le mot : « huit » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation à l'alinéa 4° de cet article par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa 6° de l'article 23 afin de préciser les fonctions du conseil de l'ordre (*ibid.*), observations, adoption (p. 2029). — Art. 23 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « les conventions collectives relatives au personnel employé » dont l'élaboration ne doit pas revenir au conseil de l'ordre (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 24 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant 1° à supprimer le premier alinéa de cet article qui permet à la cour d'appel d'annuler toute délibération ou décision du conseil de l'ordre étrangère aux attributions de ce conseil ou contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ; 2° à supprimer en conséquence le mot : « également » au début du second alinéa (p. 2030), observations, amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « est annulée », par les mots : « peut être annulée » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Louis Namy et retrait de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (*ibid.*). — Art. 30 (p. 2031). — Amendement par M. Louis Namy tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la répression des manquements à la discipline qui peuvent être commis à l'audience (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Sauvage tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 30, alinéa relatif aux sanctions en cas de manquement aux obligations ou de contravention aux règles découlant des dispositions sur la procédure (*ibid.*), observations, retrait

(p. 2032). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau relatif aux responsabilités inhérentes aux activités de syndic, administrateur judiciaire de liquidateur et d'arbitre près les tribunaux de commerce (*ibid.*) et amendement par M. Jean Geoffroy tendant également à compléter cet article par un alinéa nouveau visant la même matière (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet et adoption de l'amendement par M. Jean Geoffroy (*ibid.*). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article et à transférer à l'article 53 la référence au décret d'application (*ibid.*), observations, adoption (p. 2033). — Observations sur le problème de l'indemnisation (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid.*). — L'article est réservé ainsi que les amendements qui s'y rattachent (*ibid.*). — Art. 33 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter l'article 33 bis par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette indemnité ne pourra, pour les anciens avoués ayant cinq années et moins d'exercice ainsi que pour ceux justifiant de la qualité de rapatrié d'outre-mer, être inférieure au montant total de la dernière finance de l'office augmentée des intérêts et charges financières afférentes aux emprunts qu'ils ont pu contracter. En aucun cas le coefficient applicable ne pourra être inférieur à celui retenu lors de leur acquisition » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2034). — Art. 35 et 36. — Réservés (p. 2035). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault tendant à modifier le second alinéa de cet article afin que la première annuité de l'indemnité versée aux titulaires d'offices qui renonceront à devenir d'office membres de la profession d'avocat soit payée dans les douze mois de la déclaration de renonciation (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet tendant à compléter *in fine* le deuxième alinéa de l'article 36 par les dispositions suivantes : « Toutefois elle (l'indemnité) sera payée intégralement dans l'année de la mise en vigueur de la présente loi lorsque le renonçant sera âgé de plus de soixante-cinq ans à la date d'entrée en vigueur de celle-ci » (*ibid.*) ; amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le deuxième alinéa par les dispositions suivantes : « Toutefois, elle sera payée en deux annuités égales dont la première sera versée dans les douze mois à partir de la même date lorsque le renonçant sera âgé de plus de soixante-cinq ans à la date d'entrée en vigueur de la présente loi » (*ibid.*) et premier sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à remplacer : « soixante-cinq ans », par « soixante-dix ans », second sous-amendement par M. Max Monichon tendant à compléter le texte de l'amendement par la phrase suivante : « Lorsque le renonçant atteindra, à la date d'entrée en vigueur de la loi, l'âge de soixante-dix ans, l'indemnité qui lui sera due lui sera versée dans l'année » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Pierre Garet est pris en considération (p. 2036), le sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, est rejeté (*ibid.*), l'amendement par M. Pierre Garet est adopté et le sous-amendement par M. Max Monichon ainsi que l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, n'ont plus d'objet (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 36 afin de prévoir que les créances porteront intérêt à 5 p. 100 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article 36 : « Les avoués visés au second alinéa du présent article ne pourront être admis à un barreau situé dans le département du siège de leur office ou dans un rayon de 100 kilomètres de ce siège, ni exercer les activités de conseil juridique à l'intérieur de ces limites » (*ibid.*) et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à l'interdiction de s'inscrire à un barreau situé dans le ressort de la cour d'appel du siège de l'office (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur et adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2037). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant 1° à prévoir au deuxième alinéa, deux annuités au lieu de cinq pour le paiement des premiers 50 p. 100 de l'indemnisation ; 2° à compléter le même alinéa en ajoutant que : « ces sommes portent intérêt au taux de 5 p. 100 » (*ibid.*) et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, au même alinéa 2 de cet article, à prévoir trois annuités au lieu de cinq (*ibid.*), observations, la première partie de l'amendement par M. Henri Caillavet est retirée (*ibid.*), l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur est adopté (p. 2038), observations, la seconde partie de l'amendement par M. Henri Caillavet est adoptée (p. 2039). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa : « le

solde revalorisé sera payé par annuités égales au cours des deux années suivantes, ce solde portant également intérêt au taux de 5 p. 100 » et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit ce même troisième alinéa : « le solde sera payé par annuités égales au cours des trois années suivantes, ce solde portant intérêt au taux de 5 p. 100 » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet (*ibid.*), l'amendement de M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, est adopté (p. 2040). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer pour coordination, le quatrième alinéa de l'article 37, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon tendant, après le quatrième alinéa de l'article 37, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toutefois et par dérogation aux dispositions qui précèdent, les avoués atteignant l'âge de soixante-dix ans recevront dans l'année qui suit la totalité de l'indemnité allouée ou le solde qui leur restera dû sur celle-ci. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination au cinquième alinéa de l'article 37 par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au quatrième alinéa de l'article 37 par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après la première phrase du cinquième alinéa de l'article 37, à insérer la phrase suivante : « Les avoués devenus avocats qui cesseront d'exercer cette profession avant l'expiration de ce délai percevront le solde de l'indemnité dans la quatrième année suivant la mise en vigueur de la présente loi. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Pelletier tendant à compléter le texte de l'amendement par la phrase suivante : « Toutefois, s'ils sont âgés de plus de soixante-cinq ans, ils percevront la totalité de l'indemnité dans l'année suivant la cessation de fonctions. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié et du sous-amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à modifier le sixième alinéa de cet article 37 afin qu'en cas de décès d'un ancien avoué devenu avocat, l'indemnité soit versée sans délai aux ayants droit, quelle que soit la date de décès (*ibid.*), observations, adoption (p. 2041). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, au septième alinéa de l'article 37 à remplacer les mots : « cinq ans », par les mots : « deux ans », retrait (*ibid.*) et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, pour harmonisation, au même septième alinéa de l'article 37, à remplacer les mots : « cinq ans », par les mots : « trois ans », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 37, alinéa aux termes duquel les sommes perçues par un ancien avoué devenu avocat au titre d'une présentation de successeur seront déduites du solde de l'indemnité due (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 38 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 38 bis nouveau. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après l'article 38, à insérer un article additionnel 38 bis nouveau relatif à l'indemnisation des sociétés civiles d'avoués (*ibid.*), observations, adoption (p. 2042). — Art. 40 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 40, alinéa permettant au fonds d'organisation de la nouvelle profession de recouvrer sur l'avocat, l'avoué ou l'agréé intéressé la moitié des indemnités de licenciement du personnel (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction des deux premières phrases du même deuxième alinéa de l'article 40 afin de limiter la récupération au cinquième de l'indemnité versée (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (*ibid.*), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, à la fin du dernier alinéa de l'article 40, à supprimer les mots : « sauf en cas de licenciement préalable » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2043). — Les amendements tendant à insérer un article 40 bis nouveau sont réservés (*ibid.*). — Art. 42 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les avocats et les agréés âgés de plus de quarante ans et justifiant d'au moins dix ans d'exercice effectif de leur profession à la date de mise en vigueur de la présente loi, qui, dans le délai de trois ans à compter de cette date, justifieront avoir subi un préjudice découlant directement de l'institution de la nouvelle profession et compromettant leurs revenus professionnels, ou auront été contraints de mettre fin à leur activité, pourront demander une indemnité en capital n'excédant pas le montant des revenus imposables des cinq années précédant la mise en vigueur de la loi. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, après les mots : « et compromettant », à ajouter le mot : « gravement » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Jacques Rosselli ten-

dant, au début de l'article, à supprimer les mots suivants : « âgés de plus de quarante ans et justifiant d'au moins dix ans d'exercice effectif de leur profession à la date d'entrée en vigueur de la présente loi » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, est adopté, le sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, est adopté, l'amendement par M. Jacques Rosselli est rejeté (p. 2044). — Art. additionnel (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Rosselli tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Pendant un délai de cinq ans, les dispositions de l'article 340 du code de l'urbanisme ne seront pas applicables aux avocats qui se groupent pour satisfaire aux vœux de la loi. Les autorisations de transformation de locaux à usage d'habitation en locaux à usage professionnel, qui ont été accordées à titre précaire au cours des cinq dernières années à des membres des anciennes professions d'avocats, avoués de première instance ou agréés près les tribunaux de commerce, deviennent définitives. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 42 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination, adoption (*ibid.*). — Art. 33 (précédemment réservé). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter le premier alinéa de cet article afin que le fonds d'organisation de la nouvelle profession d'avocat soit placé sous le contrôle de la Cour des comptes (p. 2044), observations, retrait (p. 2045). — Amendement de coordination au deuxième alinéa de l'article 33 par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 34 (précédemment réservé). — Amendement par M. Marcel Martin, rapporteur pour avis, tendant à supprimer cet article déterminant les modalités de financement du fonds d'organisation (p. 2045), observations, adoption (p. 2048) par scrutin public (n° 6). — Art. 35 (précédemment réservé). L'article est supprimé pour coordination (p. 2048). — Art. 43 (*ibid.*). — Amendement de coordination au premier alinéa de cet article par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Trois amendements identiques, respectivement par M. Pierre Brun, M. Pierre Schiélé, M. Henri Caillavet, tendant, avant le dernier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les commissions régionales et la commission centrale, lorsqu'elles auront à statuer sur l'indemnité de suppression d'un office appartenant à un avoué justifiant de la qualité de rapatrié d'outre-mer, devront obligatoirement comprendre, dans leur composition, un avoué justifiant de cette qualité. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 46 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant, après le troisième alinéa de l'article 46, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « La caisse nationale des barreaux français représentant l'ensemble des employeurs de la profession est spécialement et seule habilitée à discuter, élaborer et conclure avec les organisations syndicales représentant le personnel toute convention collective et plus généralement toutes mesures d'ordre social. » (p. 2049), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 48 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article afin que les pouvoirs des juridictions disciplinaires du premier degré supprimées par la présente loi soit prorogées à l'effet de statuer, non seulement sur les procédures pendantes, mais sur tous les faits professionnels antérieurs au jour de l'entrée en vigueur de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 49 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « ... dans les conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat... », afin de reporter cette référence à un décret à un article final (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 50 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article fixant les conditions auxquelles les conseils juridiques, clerks d'avoués et secrétaires d'agréés peuvent accéder à la nouvelle profession d'avocat (*ibid.*) et deux sous-amendements par M. Jean Geoffroy tendant, le premier 1) au premier alinéa, à remplacer les mots : « peuvent demander à être admis », par les mots : « peuvent accéder » ; 2) au deuxième alinéa, à remplacer les mots : « demander à être admises », par le mot : « accéder », le second à permettre l'accès à la nouvelle profession aux clerks et secrétaires titulaires de la capacité en droit ou de certains diplômes et justifiant de huit années de pratique professionnelle (p. 2050) ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une nouvelle rédaction du même article réunissant dans un même texte les différents cas susceptibles d'entraîner le bénéfice des mesures transitoires pour l'accès à la profession d'avocat (*ibid.*) et deux sous-amendements, le premier par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant, au début du troisième alinéa du paragraphe III de l'amendement, avant les mots : « les conseils juridiques », à insérer les mots : « les notaires et », le second par M. Henri Caillavet tendant à compléter le même texte par un paragraphe V relatif aux principaux et sous-principaux clerks d'avoués (*ibid.*) ; observations ; amendement par M. Guy Petit, tendant : 1° au deuxième alinéa de l'article 50, à remplacer : « huit années », par : « douze années » ; 2° à rédiger comme suit

la fin de cet alinéa : « ... et sous-principaux clercs d'avoué justifiant de cinq ans d'exercice en cette qualification sur un total de douze années de pratique professionnelle. » (p. 2051), observations ; adoption par division de l'amendement par M. Henri Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, modifié par le sous-amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, et par le sous-amendement par M. Henri Caillavet (p. 2052) ; l'amendement par M. Guy Petit est retiré dans sa première partie et rejeté dans sa seconde (*ibid.*) ; les amendements par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, et les deux sous-amendements par M. Jean Geoffroy n'ont plus d'objet (*ibid.*). — Art. 51 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de permettre l'accès à toute la fonction publique ou semi-publique des clercs et employés d'avoué, d'agréé ou d'avocat (*ibid.*) et amendement identique par M. Jean Sauvage (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Garet tendant à un but semblable (p. 2053), les amendements par M. Louis Namy et par M. Jean Sauvage sont rejetés et l'amendement par M. Pierre Garet est adopté (*ibid.*). — Art. 52 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à une nouvelle rédaction de cet article prévoyant une coordination entre les régimes de retraite dont relevaient les clercs, secrétaires et employés et les régimes dont ils relèvent du fait de leur nouvel emploi, ajoutant que le fonds garantira les droits acquis ou en cours d'acquisition et que ces personnels ne perdront aucun droit au régime général des retraites (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Geoffroy tendant à une nouvelle rédaction de cet article prévoyant une coordination entre les régimes de retraite (*ibid.*) ; amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à supprimer les mots : « visés à l'article précédent » (*ibid.*) ; observations, rejet de l'amendement par M. Louis Namy (p. 2054), adoption de l'amendement par M. Jean Geoffroy (*ibid.*), l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter cet article *in fine* dans la phrase suivante : « Le fonds d'organisation de la nouvelle profession d'avocat garantit le paiement des sommes nécessaires au maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition à la date d'entrée en vigueur de la présente loi » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Geoffroy tendant à ajouter les mots suivants : « y compris en ce qui concerne les régimes de retraite complémentaires et supplémentaires » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement modifié et de l'amendement (*ibid.*). — Article additionnel 52 *bis* nouveau. — Amendement par M. Pierre Garet tendant, après l'article 52, à insérer un article additionnel 52 *bis* nouveau instituant un système d'avances et de prêts, d'indemnité de perte d'emploi en faveur des personnels licenciés (*ibid.*) ; amendement par M. Louis Namy tendant à un but semblable (p. 2055) et amendement par M. Henri Caillavet tendant également à un but semblable (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Henri Caillavet (*ibid.*), observations, les deux premiers alinéas identiques des amendements par M. Pierre Garet et M. Louis Namy sont adoptés, les trois derniers alinéas de l'amendement par M. Louis Namy sont rejetés (p. 2056). — Art. 53 (*ibid.*). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 53 : Des décrets pris en Conseil d'Etat fixent les conditions d'application du présent titre », sans référence expresse aux principes de l'indépendance des avocats et d'autonomie des conseils de l'ordre (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après l'alinéa 3°, à insérer un alinéa 3° *bis* afin d'harmoniser le présent article avec l'article 13 du projet de loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou rapporteur, tendant à supprimer l'alinéa 4° *bis* relatif aux conditions d'accès à la profession d'avoué près les cours d'appel (*ibid.*), observations, adoption (p. 2057). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du 5° de cet article 53, remettant à un décret de préciser l'organisation professionnelle (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, et adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*).

— Amendement rédactionnel au 8° de l'article 53 par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 2058), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter l'article 53 par un 9° pour harmonisation avec l'article 50 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, tendant à compléter l'article 53 par un 10° afin de remettre à un décret de fixer les conditions d'application de l'article 52, en particulier les obligations de chacun des régimes de retraites à l'égard tant des autres régimes que des personnels intéressés (*ibid.*) et amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Geoffroy et adoption de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy, tendant à compléter cet article 53 par deux alinéas 11° et 12° remettant à un décret de fixer : 1° les conditions d'intégration dans la fonction publique ; 2° l'organisation d'un bureau de l'emploi auprès de chaque barreau (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Garet, tendant à compléter cet article 53 par un alinéa 11° remettant à un décret de fixer les conditions d'intégration dans la fonction publique et amendement par M. Pierre Schiélé, tendant à un but semblable (*ibid.*) ; observations, adoption de la partie commune aux trois amendements précédents et rejet de la seconde partie de l'amendement par M. Louis Namy (p. 2059). — Amendement par M. Pierre Garet, tendant à compléter cet article par un 12° aux fins d'harmonisation avec l'article 52 *bis*, adoption (*ibid.*). — Après l'article 40. — Amendement par M. Louis Namy, tendant, après l'article 40, à insérer un article additionnel 40 *bis* nouveau prévoyant qu'un règlement d'administration publique déterminera les obligations de chacun des régimes de retraites complémentaires à l'égard tant des autres régimes que des personnels intéressés (*ibid.*) et amendement identique par M. Jean Sauvage (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Observations sur le rétablissement du titre III réglementant l'usage du titre de conseil juridique (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, avant l'article 54, à rétablir la rubrique suivante : « Titre III. — Réglementation de l'usage du titre de conseil juridique » (p. 2060), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 54 (*ibid.*). — Amendement par Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir l'article 54 dans la rédaction suivante : « Les personnes qui n'appartiennent pas à une profession judiciaire ou juridique réglementée peuvent, à titre professionnel, donner des consultations ou rédiger des actes pour autrui en matière juridique, à condition d'en faire déclaration préalablement à l'exercice de cette activité et de satisfaire aux conditions de moralité exigées des avocats. Les dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale au nom de laquelle ils exercent à titre professionnel les activités visées ci-dessus sont tenus aux mêmes conditions. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Henri Caillavet tendant à rédiger comme suit le début du texte de l'amendement : « A l'exclusion des conseillers fiscaux membres de l'ordre des conseils fiscaux de France, les personnes... » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. André Armengaud tendant, au début du premier alinéa de l'amendement, après les mots : « profession judiciaire ou juridique réglementée », à insérer les mots : « dans son exercice ou pour l'usage du titre » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Louis Namy tendant, dans le premier alinéa de l'amendement, à ajouter, après les mots : « à titre professionnel », les mots : « et viager » (*ibid.*) ; second sous-amendement par M. Louis Namy tendant à compléter l'amendement par deux alinéas visant à la protection des droits des organisations syndicales (*ibid.*) ; observations, l'amendement par Edouard Le Bellegou, rapporteur, est pris en considération (p. 2060), le sous-amendement par M. Henri Caillavet est retiré (p. 2061), observations, le sous-amendement par M. André Armengaud est adopté (*ibid.*), observations, rejet des deux sous-amendements par M. Louis Namy (p. 2062), l'amendement pris en considération est adopté modifié (*ibid.*). — Art. additionnel 54 *bis* nouveau. — Amendement par Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après l'article 54, à insérer un article 54 *bis* nouveau permettant aux étrangers d'exercer les activités mentionnées à l'article précédent, à la condition qu'elles aient pour objet principal l'application des droits étrangers et du droit international (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Avant l'article 55. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article soumettant les personnes qui donnent des consultations juridiques et rédigent des actes pour autrui sous le titre de conseil juridique à des conditions supplémentaires (p. 2063) ; sous-amendement par M. Henri Caillavet tendant à compléter *in fine* le texte de l'amendement par un 3° ainsi rédigé : « 3° Avoir exercé ces activités antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1971 » (*ibid.*) et sous-amendement par M. André Armengaud tendant à compléter le texte de l'amendement par un 3° ainsi rédigé : « Les dispositions de cet

article ne sont pas applicables aux conseils en brevets d'invention dont la liste nationale est définie par le décret n° 65-921 du 29 octobre 1965. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Henri Caillavet (*ibid.*), le sous-amendement par M. André Armengaud est retiré (p. 2064). — Art. 57 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif aux incompatibilités entre la profession de conseil juridique et certaines activités (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 58 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'établissement de la liste des conseils juridiques par le procureur de la République (*ibid.*); observations, adoption (*ibid.*). — Avant l'article 61. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, avant l'article 61, à rétablir la rubrique suivante : « Chapitre II. — Conditions d'exercice de la profession de conseil juridique » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 61 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article disposant que la profession de conseil juridique ne peut être exercée que par une personne physique ou une société civile professionnelle (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 62 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'obligation d'assurance pour chaque conseil juridique (*ibid.*), observations, adoption (p. 2065). — Art. 64 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'interdiction d'exercice des activités de consultation et de rédaction d'actes pour autrui en matière juridique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 65 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à la radiation des conseils juridiques (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Avant l'article 67. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, avant l'article 67, à rétablir la rubrique suivante : « Chapitre III. — Dispositions transitoires et diverses », adoption (*ibid.*). — Art. 67 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'inscription sur la liste des conseils juridiques des personnes qui exerçaient avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 68 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'inscription sur la liste des conseils juridiques, des personnes morales autres que les sociétés civiles professionnelles qui exerçaient avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 (*ibid.*) et sous-amendement par M. Guy Petit tendant à compléter le texte de l'amendement par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions des articles 93 (alinéas 1 et 2), 107 et 142 de la loi du 24 juillet 1966 ne sont applicables respectivement ni aux membres du conseil d'administration, ni aux membres du conseil de surveillance. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement (p. 2066) et du sous-amendement (*ibid.*). — Art. additionnel 68 bis nouveau. — Amendement par M. Guy Petit tendant, après l'article 68, à insérer un article additionnel 68 bis nouveau ainsi rédigé : « Si un nouveau type de sociétés civiles professionnelles soumises, ainsi que leurs associés, aux règles d'imposition applicables en matière de sociétés régies par la loi du 24 juillet 1966, n'est pas intervenu avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977, les sociétés de conseils juridiques pourront se constituer dans les conditions prévues à l'article 68. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 69 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article destiné à sauvegarder les droits acquis des ressortissants étrangers exerçant en France avant le 1<sup>er</sup> juillet 1971 (*ibid.*), sous-amendement rédactionnel au dernier alinéa du texte de l'amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*), sous-amendement par M. Henri Caillavet au même dernier alinéa tendant à soumettre obligatoirement, à défaut de réciprocité internationale, dans les cinq ans, les ressortissants étrangers, à la limitation d'activité résultant de l'article 54 bis (*ibid.*) et sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, au dernier alinéa, à remplacer les mots : « Conseil d'Etat » par les mots : « Conseil des ministres », attendu que c'est à ce dernier plutôt qu'au premier, qu'il appartient d'apprécier s'il y a lieu d'imposer la limitation d'activité prévue à l'article 54 bis (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, est pris en considération, le sous-amendement rédactionnel par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, est adopté (*ibid.*); le sous-amendement par M. Henri Caillavet est retiré (p. 2067); le second sous-amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, est adopté, l'amendement est adopté (*ibid.*). — Art. 70 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article sur l'exercice provisoire des activités de conseil juridique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 71 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article qui renvoie à des décrets en Conseil d'Etat

pour déterminer les modalités d'application des articles du titre III, adoption (*ibid.*). — Sous-amendement par M. André Armengaud tendant à compléter l'amendement par un nouvel alinéa disposant qu'un décret en Conseil d'Etat réglementera l'exercice de la profession des conseils en brevets d'invention dont le titre est réglementé par le décret n° 65-921 du 29 octobre 1965 (*ibid.*), observations, retrait (p. 2068). — Art. 72 A (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 72 B (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 72 C (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 72 D (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 72 E (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (p. 2069). — Art. 72 F (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 72 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 72 bis (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Après l'article 73 bis. — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, après l'article 73 bis, à insérer un article additionnel 73 ter nouveau relatif aux entreprises de presse, d'information et de documentation (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 74 (*ibid.*). — Amendement par M. André Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à ajouter à la liste des dispositions abrogées comme contraires à la présente loi, l'article 39 de la loi de finances rectificative n° 62-873 du 3 juillet 1962 [conseils fiscaux] (p. 2070), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 76 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter cet article *in fine* afin de préciser que c'est une loi qui réalisera l'unification des professions d'avocat et de conseil juridique (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 77 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Girault tendant à reporter la date d'entrée en vigueur de la présente loi du 16 septembre 1972 au 17 septembre 1973 (*ibid.*), observations, rejet (p. 2071). — Art. 77 bis (p. 2072). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article qui subordonne l'application de la loi dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, où la fusion des professions d'avocat et d'avoué est déjà réalisée, à la disparition des règles de procédure civile locales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 79 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la suppression des offices d'avoué dans les départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. André Armengaud; Henri Caillavet; Pierre Carous; Félix Ciccolini; Antoine Courrière; Louis Courroy; Pierre de Félice; André Fosset; Pierre Garet; Jean Geoffroy; Jean-Marie Girault; Lucien Grand; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale; Edouard Le Bellegou, rapporteur; Pierre Marcilhacy; Marcel Martin, rapporteur pour avis; Max Monichon; Louis Namy; Marcel Nuninger; Guy Petit; Jacques Piot, rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice; Jacques Rosselli; Jean Sauvage; Pierre Schiélé. — *Explications de vote*: MM. Pierre Schiélé; Pierre Carous; Guy Petit. — Sur l'ensemble (p. 2073), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé : « **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.** », observations, adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 12).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 9 décembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 2062, 2100, 524.

**Deuxième transmission au Sénat** [10 décembre 1971] (I., n° 81). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par MM. Edouard Le Bellegou et Jacques Piot [14 décembre 1971] (I., n° 95). — **Discussion** [15 décembre 1971] (p. 3101 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur; Marcel Martin; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3103 et suiv.). — Art. 10 (p. 3103): — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe I de cet article, à supprimer la phrase suivante : « Les anciens avoués et les anciens agréés pourront faire suivre leur titre d'avocat de la mention « ancien avoué » ou « ancien agréé » (p. 3104), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à remplacer le

paragraphe III de cet article par les dispositions suivantes : « Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 13 et pendant un délai de sept ans suivant l'attribution de la plénitude de compétence en matière civile aux nouveaux tribunaux de la région parisienne, les avocats inscrits aux barreaux de Paris, Versailles, Pontoise et Corbeil pourront exercer auprès des tribunaux de Nanterre, Créteil et Bobigny, l'ensemble des attributions antérieurement dévolues au ministère d'avoué, ces auxiliaires de justice ne pouvant postuler que dans les affaires de la compétence de l'ancien ressort territorial du tribunal de grande instance auprès duquel ils exercent. Les avocats régulièrement constitués dans ce délai pourront mener à leurs termes les procédures en cours. » (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé ainsi que l'article 10 (p. 3105). — Art. 12 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif au monopole de l'avocat dans le texte adopté en première lecture (p. 3106), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter *in fine*, comme en première lecture, le second alinéa de cet article par la disposition suivante « Les membres des barreaux exercent ces activités devant tous les tribunaux de grande instance près desquels leur barreau est constitué » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 bis (p. 3107). — Réservé (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir le texte de cet article adopté en première lecture, en ajoutant un troisième alinéa ainsi rédigé : « Sont incompatibles avec l'exercice de cette profession les fonctions de syndic, d'administrateur judiciaire, de liquidateur, pour les avocats qui ont déjà rempli ces fonctions, à titre accessoire, dans leur ancienne profession. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 bis (*ibid.*). — Amendement réservé. — Amendement d'harmonisation par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de l'article 15, après les mots : « en qualité de collaborateur », à supprimer les mots : « salarié ou non » et amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Pour assurer aux collaborateurs d'un autre avocat ou groupe d'avocats une équitable rémunération et garantir leur indépendance, un contrat de collaboration devra être établi. » (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (p. 3108). — Amendement par M. René Pleven garde des sceaux ministre de la justice, tendant, à la fin de ce même article 15, à remplacer les mots : « au siège de ce tribunal » par les mots : « dans le ressort de ce tribunal » (*ibid.*), observation, l'amendement est réservé ainsi que l'ensemble de l'article 15 (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture relatif à l'interdiction de la fixation d'honoraires à l'avance en fonction de l'intérêt pécuniaire du litige ou du montant du résultat à intervenir (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer le premier alinéa de cet article, alinéa aux termes duquel : « Les avocats stagiaires admis au stage depuis un an au moins participent à l'élection du conseil de l'ordre. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (p. 3110). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à revenir au délai d'un an pour l'indemnisation des avoués de plus de soixante-dix ans qui n'accèdent pas à la nouvelle profession d'avocat (*ibid.*), observations, adoption (p. 3111). — Amendement par M. Pierre Garet tendant à remplacer les mots : « soixante-dix ans » par les mots : « soixante-cinq ans » pour l'indemnisation la plus rapide des avoués (*ibid.*), observations, adoption (p. 3112). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à reprendre le délai de six ans pour l'indemnisation des avoués (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, tendant à compléter l'alinéa 1<sup>er</sup> par la phrase suivante : « ...ces sommes [les créances des avoués] portent intérêt au taux de 5 p. 100 » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3113). — Amendement par M. Max Monichon tendant, après le troisième alinéa de l'article 37, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois et par dérogation aux dispositions qui précèdent, les avoués atteignant l'âge de soixante-dix ans recevront, dans l'année qui suit, la totalité de l'indemnité allouée ou le solde qui leur restera dû sur celle-ci. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa : « En cas de décès d'un avoué devenu avocat, le solde de l'indemnité est versé aux héritiers dans les douze mois dudit décès » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Deux amendements de coordination au cinquième alinéa par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (p. 3114). —

Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 37, alinéa prévoyant que toute somme perçue par l'avocat, ancien avoué, au titre d'une présentation de successeur, sera déduite du solde de l'indemnité due (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 38 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à une nouvelle rédaction de la fin de cet article afin que l'indemnité soit revalorisée en tenant compte du point qui sert à déterminer l'échelle des salaires du personnel (*ibid.*), observations, retrait (p. 3115). — Art. 40 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa mettant à la charge des avoués une fraction de l'indemnité de licenciement du personnel (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 40 afin de limiter le montant des sommes récupérables, pour indemniser le personnel, sur les membres des professions intéressées, au dixième des indemnités qui leurs sont dues (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination au deuxième alinéa de l'article 40 par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le dernier alinéa de l'article 40, alinéa prévoyant qu'aucune indemnité de licenciement n'est due aux clercs d'avoués qui accèdent à la nouvelle profession, par les mots : « sauf en cas de licenciement préalable » (*ibid.*) et amendement identique par M. Louis Namy (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Louis Namy et adoption de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (p. 3116). — Art. 50 (p. 3117). — Amendement par M. Guy Petit tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 50 afin de dispenser « ses titulaires, au 31 décembre 1971, du certificat d'aptitude » à la profession d'avocat (*ibid.*), observations, adoption modifiée, avec la date du 31 décembre 1972 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant : 1° à compléter les troisième, quatrième, cinquième, neuvième alinéas de l'article 50 afin d'étendre le bénéfice de l'article aux clercs d'avoués près les cours d'appel ; 2° à rétablir un paragraphe V à l'article 50 relatif à l'intégration des principaux et sous-principaux clercs d'avoués et secrétaires d'agrés justifiant de dix ans de qualification (*ibid.*), observations, la première partie de l'amendement est rejetée (p. 3118) ; la seconde partie est discutée avec l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant également au rétablissement d'un paragraphe V de l'article 50 relatif au même objet (*ibid.*), observations, rejet de la deuxième partie de l'amendement par M. Louis Namy et adoption de l'amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (*ibid.*). — Art. 51 (p. 3119). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, après les mots : « conditions générales d'accès à la fonction publique », à insérer les mots : « autres que celles relatives à la limite d'âge » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 52 bis. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou tendant à rétablir cet article permettant au fonds d'organisation professionnelle de consentir des avances aux personnels frappés par la réforme (*ibid.*), observations, adoption (p. 3120). — Art. 53 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « décrets en Conseil d'Etat », à insérer les mots suivants : « pris après consultation des professions intéressées » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3121). — Amendement de coordination au 1° de l'article 53 par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à insérer un 3° *ter* afin que soit insérée dans le décret la possibilité de rédiger le contrat type de collaboration (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir l'alinéa 12° pour coordination, adoption (*ibid.*). — Art. 55 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, dans la première phrase de cet article, à remplacer les mots : « à titre professionnel », par les mots : « à titre habituel » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, après l'alinéa 1<sup>er</sup>, à insérer un nouvel alinéa 1<sup>er</sup> bis nouveau exigeant une condition supplémentaire pour pouvoir exercer l'activité de conseiller juridique : avoir exercé cette activité antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1971 (*ibid.*), observations, rejet (p. 3122). — Art. 55 bis (p. 3123). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'exercice de la profession de conseil juridique par les personnes de nationalité étrangère (*ibid.*), observations, adoption (p. 3124). — Art. 57 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à reprendre ce texte adopté par le Sénat en première lecture (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 67 (p. 3125). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à fixer non pas au 1<sup>er</sup> janvier 1972 mais au 1<sup>er</sup> juillet 1971 la date avant laquelle le bénéfice des dispositions transitoires est accordé aux conseils juridiques

(*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Sauvage tendant à ajouter les clercs de notaire au cinquième alinéa de l'article 67 afin que ceux-ci puissent bénéficier des avantages offerts aux clercs d'avoués et aux clercs et secrétaires d'agréés (*ibid.*), observations, rejet (p. 3126). — Art. 69 (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 70. — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article relatif à l'exercice provisoire des activités de conseil juridique jusqu'à l'intervention d'une décision définitive (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 72 A (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, adoption (p. 3127). — Art. 72 C (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'organisation par décret en Conseil d'Etat de la profession de conseil en brevets d'invention (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 72 D (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application aux conseils juridiques de l'interdiction de pactes de *quota litis* (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 72 bis (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 3128). — Art. 77 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'application de la présente loi dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (suite, précédemment réservé). — Amendement par M. André Mignot tendant à supprimer le troisième alinéa du paragraphe III de l'article 10, alinéa disposant que : « Les avocats inscrits au barreau de l'un des tribunaux de Paris, Bobigny, Créteil ou Nanterre peuvent être domiciliés dans l'un quelconque des ressorts de ces tribunaux. » et amendement par M. André Mignot tendant à rédiger ainsi qu'il suit les cinquième, sixième et septième alinéas du paragraphe III de cet article : « 1° Devant les tribunaux de grande instance de Versailles et de Nanterre les avocats établis auprès du tribunal de grande instance de Versailles; 2° devant les tribunaux de grande instance de Corbeil-Evry et de Créteil les avocats établis auprès du tribunal de grande instance de Corbeil-Evry; 3° devant les tribunaux de grande instance de Pontoise et de Bobigny les avocats établis auprès du tribunal de grande instance de Pontoise. » (*ibid.*), observations, adoption du premier amendement par M. André Mignot (*ibid.*), observations, adoption du second amendement par M. André Mignot (p. 3130). — Art. 15 (suite, précédemment réservé). — Amendement rédactionnel par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice (p. 3130), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Henri Caillavet ; Antoine Courrière ; Pierre Garet ; Jean-Marie Girault ; Jacques Habert ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration centrale ; Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Marcel Martin ; André Mignot ; Max Monichon ; Louis Namy ; Marcel Nuninger ; Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice ; Jean Sauvage. — Sur l'ensemble (p. 3130), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 29). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 20 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2137, 2182, 559.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (Article 45, alinéa 2 de la Constitution) [15 décembre 1971] (p. 3130). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par MM. Edouard Le Bellegou et Jacques Piot [18 décembre 1971] (I., n° 131). — Discussion [20 décembre 1971] (p. 3353 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 3354 et suiv.). — *Ont pris part à la discussion* : MM. André Armengaud ; Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Vote unique sur l'ensemble (p. 3358), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 68). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 (J. O. du 5 janvier 1972).

PROMOTION SOCIALE. — Voy. : AGENTS COMMUNAUX. — ENSEIGNEMENT.

PROPAGANDE ELECTORALE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1101.

PROPRIETE. — Voy. : DONATIONS.

PROPRIETE INDUSTRIELLE (REGIME FISCAL DES REDEVANCES). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PROTECTION CIVILE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Proposition de loi, présenté par M. Louis JUNG, sénateur, tendant à la modification des articles 35, 43, 46 et 71 de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique [19 décembre 1970] (I., n° 152). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [2 avril 1971].

PROTECTION SOCIALE AGRICOLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 100.

PUBLICITE A DOMICILE

Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Hélène CARDOT, sénateur, tendant à interdire la publicité à domicile des ouvrages, films, gadgets, disques pornographiques ou érotiques [18 juin 1971] (I., n° 335). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Q

QUESTIONS ORALES

1070. — M. Abel SEMPÉ demande à M. le ministre de l'agriculture : s'il a dégagé des crédits nécessaires au financement des excédents des productions viticoles que l'on peut chiffrer à un milliard de francs pour dix millions d'hectolitres de vins divers ; si les organismes coopératifs et privés de Cognac et d'Armagnac recevront les prêts nécessaires au financement de la distillation des quantités indispensables pour l'exportation ; si ces prêts seront assortis de bonifications d'intérêts susceptibles de favoriser le meilleur prix de revient de ces produits alcoolisés dont la vente augmente de 7 à 15 p. 100 chaque année et s'ils seront étendus à la fabrication des futailles et foudres en bois du pays. Il lui demande par ailleurs si les importations de vins et d'alcools d'Afrique du Nord seront suspendues pour toute la campagne 1970-1971 [20 octobre 1970]. — Réponse [6 avril 1971] (p. 112 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Abel Sempé.

1094. — Mme Marie-Hélène CARDOT rappelle à M. le Premier ministre que l'Etat ne peut se désintéresser ni de la sauvegarde des bonnes mœurs, ni de troubles publics provoqués par la violation répétée des articles du code pénal destinés à sauvegarder la décence et à assurer la dignité humaine. Or dans les rues s'étalent des affiches indécentes et l'annonce de spectacles où des artistes pratiquent l'exhibitionnisme intégral. Il suffit d'ouvrir sa boîte aux lettres pour recevoir des catalogues de livres interdits à cause de leur caractère pornographique. Des magasins s'ouvrent à Paris et dans toutes les grandes villes de province qui sont spécialisés dans la vente d'articles, livres, films, gadgets dont l'utilisation est inavouable. Depuis plus d'un an, des procès-verbaux sont faits contre des spectacles exhibitionnistes et ne sont pas transmis au tribunal par le parquet. Les firmes de diffusion pornographique bénéficient des moyens de transmission officiels et de la protection du secret postal, voir de tarifs privilégiés, qui constituent des subventions de fait considérables. La défense de la santé publique et de l'équilibre moral de la population n'est plus assurée, cette carence entraînant des conséquences incalculables. Les importations étrangères massives ne sont arrêtées aux douanes que pour partie. Les personnels féminins qui devraient être protégés par l'article 72 du code du travail ne le sont pas. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation ; s'il compte appliquer les textes existants, les renforcer ou en proposer l'abrogation, et si la « nouvelle société » sera celle des « maisons de tolérance », de « l'avortement raciste » et de la boue montante de la pornographie [9 décembre 1970]. Réponse [6 avril 1971] (p. 114 et suiv.). — *Sont entendus* : M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Marie-Hélène Cardot.

1095. — M. Pierre SCHIÉLÉ demande à M. le ministre de l'économie et des finances pour quelles raisons les zones de salaires pour les personnels de la fonction publique ne sont pas encore supprimées, bien qu'il soit unanimement reconnu que loin de constituer une mesure d'équilibre elles représentent une disposition discriminatoire propre à faire fuir de la campagne des fonctionnaires expérimentés et compétents. Il souhaite également connaître la date à laquelle ces dispositions injustes seront enfin rapportées. [30 décembre 1970. — J. O. Débats 14 janvier 1971]. — Réponse [6 avril 1971] (p. 117 et 118). — Sont entendus : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Pierre Schiélé.

1096. — M. Pierre SCHIÉLÉ expose à M. le ministre de l'économie et des finances que l'article 39 de la loi de finances rectificative n° 62-873 du 31 juillet 1962 a posé le principe d'une réglementation du titre de conseil ou de conseiller fiscal et stipulé que les modalités d'application de cette réglementation seront fixées par décret. A la question posée par M. Richard, député, de savoir si le décret en cause paraîtra dans un avenir prochain, il a été répondu (*Journal officiel*, Débats A. N., du 5 mai 1966, p. 1087, n° 13612) que la date de sa publication ne pouvait encore être précisée, puisque les autres départements ministériels intéressés devaient être consultés, chacun en ce qui le concerne. Quatre ans après cette réponse et huit ans après l'intervention de la loi, il lui demande s'il espère enfin être en mesure d'annoncer la parution prochaine du décret d'application en question [4 janvier 1971. — J. O., Débats 14 janvier 1971]. — Réponse [27 avril 1971] (p. 218). — Sont entendus : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Pierre Schiélé.

1097. — M. Marcel DAROU appelle l'attention de M. le ministre de la santé publique et de sécurité sociale sur la situation des veuves d'invalides, hors guerre, dont l'époux, pensionné à 100 p. 100, bénéficiait de l'article 18 (tierce personne). Il lui signale que ces personnes, qui ne peuvent bénéficier de l'application de l'article L. 136 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre sont, pour la plupart, lorsque le mari est vivant, dans l'impossibilité d'exercer une activité salariée ce qui a pour conséquence, lors du décès du mari, de les priver du bénéfice des prestations maladie de la sécurité sociale ; dans de nombreux cas, il ne leur est également plus possible, en raison de leur âge, d'exercer alors une activité salariée. Il ajoute que l'immatriculation des intéressées à l'assurance volontaire par l'aide sociale ne constitue qu'un palliatif difficilement acceptable qui n'apporte pas au surplus une solution valable à leurs problèmes. Il précise enfin que des engagements avaient été pris par son département pour tenter d'apporter une solution efficace, en accord avec le ministère des anciens combattants. En conséquence, il lui demande comment il entend concrétiser les promesses faites et mettre fin à des situations qui présentent parfois un caractère dramatique pour ces veuves. [12 janvier 1971. — J. O., Débats 14 janvier 1971]. — Réponse [6 avril 1971] (p. 119 et 120). — Sont entendus : MM. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Marcel Darou.

1098. — M. Georges PORTMANN demande à M. le ministre des affaires culturelles : 1° quelle est la position du Gouvernement français devant la décision du Gouvernement autrichien, faisant suite à une décision analogue du Gouvernement allemand, de conserver plusieurs milliers d'œuvres et objets d'art spoliés par les nazis dans les territoires occupés au cours de la dernière guerre mondiale ; 2° quelles mesures ont été prises depuis 1945 pour alerter ou rechercher les éventuels propriétaires français ; 3° s'il n'estimerait pas équitable qu'à défaut de pouvoir identifier les propriétaires, ces œuvres et objets d'art soient restitués aux patrimoines nationaux alliés correspondant aux écoles artistiques auxquelles ils se rattachent [15 février 1971. — J. O. Débats 26 février 1971]. — Réponse [6 avril 1971] (p. 120 et 121). — Sont entendus : MM. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Georges Portmann.

1099. — M. Marcel BRÉGÈGÈRE appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les graves conséquences qui découlent des nouvelles dispositions adoptées en ce qui concerne l'encadrement du crédit agricole. Il lui demande les mesures immédiates qu'il compte prendre pour mettre fin à cet « encadrement » dont les victimes sont tout particulièrement les agriculteurs et les collectivités locales qui, de ce fait, voient considérablement amoindries leurs possibilités d'équipement [24 février 1971. — J. O. Débats 26 février 1971]. — Réponse [6 avril 1971] (p. 118 et 119). — Sont entendus : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Marcel Brégègère.

1100. — M. Pierre GIRAUD demande à M. le ministre de l'intérieur quelle suite il compte donner à l'échec subi dans leur arrondissement, lors des élections municipales, par certains « maires » et « maires adjoints » de Paris [24 mars 1971. — J. O. séance 2 avril 1971]. — Réponse [6 avril 1971] (p. 116

et 117). — Sont entendus : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Pierre Giraud.

1101. — M. André CORNU demande à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale si un officier général en activité a le droit d'inviter, publiquement et par voie écrite, les électeurs à voter contre un candidat déterminé [25 mars 1971. — J. O. séance 2 avril 1971]. — Réponse [20 avril 1971] (p. 172 et 173). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; André Cornu.

1102. — M. Henri CAILLAVET expose à M. le Premier ministre que la région de Toulouse et d'Agen enclavée entre les façades atlantique et méditerranéenne ne bénéficie pas d'un équipement suffisant, alors que la Garonne, si elle était convenablement aménagée, pourrait amener, au point de vue agricole, une enrichissement des terres périodiquement inondées et permettre, au point de vue industriel, l'implantation d'industries, grâce à l'acheminement de l'énergie et des matières premières pondéreuses. Il lui indique que s'opposent à cet aménagement, d'une part, l'insuffisance des crédits consacrés à la modernisation des voies navigables entre Toulouse et Bordeaux, considérés tant en valeur absolue qu'au regard des sommes affectées aux opérations similaires concernant le Bassin parisien et l'Est de la France, et, d'autre part, une certaine volonté des pouvoirs publics de favoriser les façades maritimes, notamment Bordeaux, au détriment de la région agenaise et toulousaine. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer le désenclavement des régions intérieures du Sud-Ouest [25 mars 1971. — J. O. séance 2 avril 1971]. — Réponse [8 juin 1971] (p. 706 et 707). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Henri Caillavet.

1103. — M. Louis GROS demande à M. le ministre de l'économie et des finances, en application de la convention fiscale franco-marocaine qui a été signée et doit encore être ratifiée par le Parlement, si, pour la liquidation de la succession d'un Français, décédé en France métropolitaine comportant des biens meubles et immeubles situés au Maroc, les droits afférents à ces biens sont dus au fisc marocain ou au fisc français ; si, en attendant la ratification de la convention il n'estime pas devoir prendre des mesures transitoires évitant de doubles impositions ; et enfin, si lorsque des droits sont dus au fisc français par les ayants droit domiciliés en France, il n'envisage pas d'autoriser ces ayants droit à les régler avec les sommes dont le *de cujus* était propriétaire en « compte capital » au Maroc et dont le transfert par les particuliers n'est pas possible [30 mars 1971. — J. O. séance 2 avril 1971]. — Réponse [20 avril 1971] (p. 173). — Sont entendus : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Louis Gros.

1104. — M. Roger CARCASSONNE demande à M. le ministre des affaires culturelles quelles mesures il compte prendre pour soutenir les théâtres lyriques de province menacés pour la plupart de fermeture en raison de l'insuffisance des subventions accordées par l'Etat. Il lui demande en outre de faciliter l'enseignement vocal dans les conservatoires, de créer des orchestres régionaux de qualité et des écoles de chœurs [15 avril 1971]. — Réponse [11 mai 1971] (p. 374 et suiv.). — Sont entendus : MM. Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles ; Roger Carcassonne.

1105. — M. Jean BARDOL demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, quelles sont les mesures prises à la suite de la pollution de la rivière d'Ecarnes (affluent de la Liane, dans le Pas-de-Calais), qui a entraîné l'empoisonnement et la mort de milliers de truites. Il lui demande d'une façon plus générale quelles sont les dispositions qu'il entend prendre pour lutter contre la grave pollution de nos fleuves et rivières [15 avril 1971]. — Réponse [4 mai 1971] (p. 273 et suiv.). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Bardol.

1106. — M. Hector VIRON attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, sur la pollution de la rivière la Selle dans le Nord, en aval du Cateau, et intéressant les rives des localités traversées : Neuville, Solesmes, Briastre, Saint-Python, Saulzoir, Haspres, Douchy, Noyelles. Cette grave pollution a entraîné l'empoisonnement et la mort de milliers de truites et provoqué un vif mécontentement de 1.500 pêcheurs organisés sur les 40 kilomètres des rives de la Selle. Il lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre dans ce cas précis vis-à-vis des pollueurs industriels connus, desquels l'on peut exiger des installations spéciales pour éviter la pollution ; 2° quelles mesures il compte prendre d'une façon plus générale pour lutter contre la pollution des fleuves et rivières [15 avril 1971]. — Réponse [4 mai 1971] (p. 275 et 276). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Hector Viron.

1107. — M. Louis JUNG expose à M. le ministre de l'éducation nationale que sa décision de ne plus accorder de dérogation autorisant un **contrat d'apprentissage** pour les enfants de quatorze ans pose des problèmes très graves tant au point de vue économique que familial, ceci d'autant plus que ni les structures d'accueil ni le personnel ne sont en place. L'application stricte de cette législation ne tenant nullement compte de la volonté des parents et de l'intérêt de l'artisanat, il lui demande de réviser sa position sur ce point [20 avril 1971]. — **Réponse** [18 mai 1971] (p. 427 et 428). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Louis Jung.

1108. — M. Joseph RAYBAUD appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation actuelle des **instituteurs de l'enseignement public**. Il lui expose que ces instituteurs, dont le recrutement s'est justifié à une certaine époque en Algérie pour pallier le manque d'instituteurs, n'ont pas, dans leur grande majorité, bénéficié d'un reclassement satisfaisant dans les cadres de la fonction publique et des avantages qui ont été consentis dans le passé à l'ensemble des corps de fonctionnaires métropolitains. En effet, il apparaît que sur les 4.300 instituteurs actuellement en fonction, 1.000 seulement vont pouvoir quitter le corps en voie d'extinction dont ils font partie. Cette mesure partielle ne réglant absolument pas le problème des instituteurs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° faire bénéficier les intéressés des mesures de relèvement indiciaire prises dans ces dernières années en faveur des catégories B, C et D de fonctionnaires ; 2° accorder aux instituteurs ayant prouvé leur compétence la possibilité de trouver dans la fonction publique des débouchés satisfaisants auxquels leur donne vocation leur qualification professionnelle et les fonctions qu'ils occupent [22 avril 1971].

1109. — M. Joseph RAYBAUD, expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que les **écoles d'assistantes sociales** se trouvent actuellement dans une situation difficile par suite des conditions mises à leur fonctionnement, particulièrement dans le domaine du montant des **scolarités** qu'elles sont amenées à demander aux élèves assistantes. Il lui rappelle qu'une récente circulaire a limité le montant de la scolarité à 900 F par élève, une somme différentielle au plus égale à 5 p. 100 de la scolarité ainsi déterminé ne peut suffire, malgré les subventions que peuvent recevoir ces écoles à assurer le financement de leurs dépenses de fonctionnement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures pourraient éventuellement être prises pour assurer le bon fonctionnement financier des écoles d'assistantes sociales [22 avril 1971].

1110. — M. André MONTEIL signale à M. le ministre de l'économie et des finances qu'un arrêté du Conseil d'Etat en date du 20 décembre 1963 (n° 58792) a considéré comme éléments du bénéfice imposable les gains réalisés par un associé de S. A. R. L. lors de la cession à ladite société d'un stock de marchandises lui appartenant et provenant d'une exploitation commerciale antérieure. Il lui demande quelle serait, en revanche, la position de l'administration fiscale vis-à-vis de la société, et plus particulièrement de son gérant au regard des différents **impôts et taxes**, dans l'hypothèse où le gérant d'une S. A. R. L., à charge pour elle d'en assurer la vente moyennant le prélèvement d'une commission déterminée, confierait occasionnellement à ladite société un ensemble d'objets faisant partie de son patrimoine privé et ne provenant pas d'une exploitation antérieure, objets ordinairement commercialisés par l'entreprise mais parfaitement individualisés, étant entendu que vis-à-vis des associés, cette convention entre dans le cadre des dispositions de l'article 50 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et qu'il a été dressé de l'ensemble un inventaire détaillé et paraphé. [22 avril 1971]. — **Réponse** [4 mai 1971] (p. 273). — *Sont entendus* : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; André Monteil.

1111. — M. Joseph RAYBAUD rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances les problèmes de la concurrence faite aux commerçants sédentaires par les opérations souvent tapageuses et irrégulières de **ventes dites « au déballage »** (ventes de marchandises neuves sous la forme de soldes, liquidations ou ventes forcées), ainsi que les conditions parfois anormales dans lesquelles s'effectue la **vente ambulante** (ventes effectuées sur la voie publique dites foraines, ambulantes ou « à la sauvette », cette dernière appellation recouvrant la vente ambulante non autorisée). Les diverses réglementations applicables, tant aux professions exercées qu'aux formes de vente auxquelles elles donnent lieu, constituent un réseau très complexe qui ne cerne pas toujours parfaitement la réalité. Il arrive qu'une forme de vente donnée emprunte des caractéristiques de plusieurs catégories, ainsi une vente ambulante au déballage. Les nombreuses irrégularités qui sont pratiquées dans ce domaine correspondent, en certains cas, à des actes réels et préjudiciables de concurrence

déloyale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage pour améliorer le respect des conditions normales de concurrence et pour aider les commerçants sédentaires à faire valoir leurs droits. [22 avril 1971].

1112. — M. Georges PORTMANN appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences d'une application trop stricte de l'article 11 de la loi de finances pour 1971 aux **cabinets médicaux de groupe**. En effet, les médecins qui, répondant aux incitations des pouvoirs publics, ont décidé de se grouper, risquent de se voir automatiquement soumis au régime fiscal de la déclaration contrôlée dès que — ce qui sera généralement le cas — le total des recettes du cabinet excédera 175.000 francs. Il lui demande, en conséquence, si, afin d'éviter la disparition des groupes médicaux dont l'activité est indispensable pour promouvoir une médecine rationnelle sur l'ensemble du territoire, il ne lui paraît pas nécessaire d'interpréter libéralement le texte en accordant à chaque médecin le bénéfice du régime d'évaluation administrative lorsque leur part des recettes du cabinet n'excède pas 175.000 francs. [22 avril 1971]. — **Réponse** [11 mai 1971] (p. 376). — *Sont entendus* : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Georges Portmann.

1113. — M. Pierre GIRAUD demande à M. le ministre de l'équipement et du logement les raisons pour lesquelles ses services s'opposent à l'extension souhaitable de l'**institut Pasteur** sur les terrains qui lui appartiennent à **Rennemoulin**. [22 avril 1971]. — **Réponse** [4 mai 1971] (p. 276 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Pierre Giraud.

1114. — M. Joseph RAYBAUD demande à M. le ministre de l'intérieur, face aux nombreux et graves problèmes posés par la collecte, le transport et la destruction des **ordures ménagères**, aussi bien dans les villes que dans les communes rurales, s'il ne lui paraîtrait pas, non seulement opportun mais nécessaire : 1° de reconsidérer les modes d'élaboration et de financement des projets ; 2° d'envisager un aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour que son produit réponde aux réalités dont les administrateurs locaux assument les responsabilités. [22 avril 1971].

1115. — M. Emile DURIEUX expose à M. le ministre de l'économie et des finances que, du fait de la constante augmentation du coût de la vie et des dévaluations successives, on est amené à constater que le pouvoir d'achat du franc ne cesse de diminuer et que les intérêts normaux des placements à revenus fixes arrivent rarement à compenser la dépréciation de la monnaie ; que, dans ces conditions, les petits épargnants généralement mal préparés aux spéculations financières et dont les ressources sont trop modestes pour pouvoir bénéficier des possibilités réservées aux seuls initiés de la haute finance, voient leurs maigres économies disparaître d'année en année ; que, finalement, après avoir épargné pendant toute une vie de dur labeur, ils deviennent souvent bien malgré eux les solliciteurs de l'aide sociale. C'est ainsi que, d'après les statistiques les plus optimistes, l'enfant né en 1905 parvenu l'an dernier à l'âge de la retraite n'aurait retrouvé en pouvoir d'achat, pour le capital, que 0,30 p. 100 environ de ce que ses parents auraient placé à son intention lors de sa venue au monde, et que le franc ne représentait plus, en 1969, que 0,35 p. 100 de celui de 1914 ; 1,68 p. 100 de celui de 1925 ; 2,30 p. 100 de celui de 1938 ; 8,82 p. 100 de celui de 1945 et 68 p. 100 de celui de 1958 qui n'est pas si ancien ; il n'a cessé depuis 1969 de continuer à se dévaloriser de plus en plus. Il conviendrait par ailleurs de noter que les besoins d'aujourd'hui sont de beaucoup supérieurs à ceux des années au cours desquelles les retraités de l'époque actuelle ont réalisé leurs placements. Il lui demande si, en conséquence, au moment où le Gouvernement cherche à mobiliser l'épargne, il ne considérerait pas opportun d'envisager la création d'une rente dont le revenu serait lié à l'indice du coût de la vie et qui serait spécialement destinée à l'**épargne populaire**. Pour éviter toute spéculation et limiter les perturbations que cette réalisation risquerait de provoquer, une telle rente pourrait être nominative, sauf exception à prévoir à capital bloqué, le revenu individuel possible pourrait être plafonné à un niveau ne dépassant pas par exemple le salaire minimum de croissance. Elle serait automatiquement rachetée par l'Etat au cas où un cumul se produirait, par héritage par exemple. [22 avril 1971]. — **Réponse** [11 mai 1971] (p. 376 et 377). — *Sont entendus* : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Emile Durieux.

1116. — M. Joseph RAYBAUD, au vu de la journée de protestation des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, demande à M. le ministre de l'équipement et du logement si le moment n'est pas venu de dresser devant le Sénat le bilan des conséquences de la **réforme intervenue**, à son sens, trop hâtivement, **du service des ponts et chaussées**, serviteur éclairé, aussi bien de l'Etat que des collectivités locales — départements et com-

munes urbaines et rurales — afin d'envisager certains remaniements indispensables pour qu'il puisse perpétuer les bienfaits de sa mission plusieurs fois séculaire. [22 avril 1971.]

1117. — M. Jacques MOQUET demande à M. le ministre de l'Agriculture quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre à la suite des **accords de Bruxelles du 25 mars 1971 sur les structures et les prix agricoles** [22 avril 1971]. — Réponse [4 mai 1971] (p. 278 et 279). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jacques Moquet.

1118. — M. Serge BOUCHENY expose à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale qu'une récente « information » au personnel de la direction d'une grande **entreprise nationalisée de l'aéronautique**, à la suite de luttes revendicatives, tend à faire des cadres de cette entreprise des serviteurs zélés des objectifs directoriaux. D'après ce texte, le personnel est assimilé aux troupes, les cadres en étant les chefs, les compétences professionnelles étant jugées mineures par rapport au rôle de surveillance réservé aux ingénieurs, le tout assorti de menaces à l'égard de ceux considérés comme n'étant pas des meilleurs éléments. Devant ces faits, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire respecter les libertés et la dignité des ingénieurs, cadres et techniciens de cette importante entreprise nationalisée [29 avril 1971]. — Réponse [11 mai 1971] (p. 377 et suiv.). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Serge Boucheny.

1119. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population, sur la situation qui s'est créée dans une entreprise de Levallois, à la suite de la décision de la direction de procéder au licenciement immédiat de 200 salariés, en attendant la **fermeture de toute l'entreprise** (530 salariés). Cette mesure injustifiée, étant donné les productions de l'établissement (amortisseurs) ne manque pas de provoquer la réprobation unanime de l'ensemble du personnel. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour le maintien en activité de l'ensemble de l'usine sachant qu'il s'agit de fabrications dont la cessation favoriserait immanquablement la venue sur le marché de produits américains ou Ouest-allemands [29 avril 1971]. — Réponse [11 mai 1971] (p. 379 et 380). — Sont entendus : MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Guy Schmaus.

1120. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur quelques revendications essentielles du **personnel des centres d'orientation scolaire et professionnelle**, à savoir : la sortie immédiate du statut ; sa mise en application avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ; l'amélioration des conditions de reclassement pour le personnel en place. En conséquence, elle le prie de bien vouloir lui donner des précisions quant à la date de sortie de ce statut, quant à son application et aux améliorations des conditions de reclassement du personnel [4 mai 1971]. — Réponse [25 mai 1971] (p. 499 et 500). — Sont entendus : M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu.

1121. — M. René MONORY expose à M. le ministre de l'économie et des finances les préoccupations que connaissent actuellement les **exploitants agricoles** et l'industrie du **machinisme agricole**. En vertu des dispositions de l'article 9 de la loi de finances pour 1971 (n° 70-1199 du 21 décembre 1970) de nombreux exploitants seront imposés d'après leur bénéfice réel pour la première fois au titre de l'année 1972. L'article 10 de la même loi étend les possibilités de dénonciations de forfait ouvertes à l'administration, créant ainsi des incertitudes pour nombre d'agriculteurs quant à leur régime d'imposition. Pour ne pas perdre la déduction d'une annuité d'amortissement, beaucoup d'exploitants envisagent de retarder jusqu'en 1972 l'acquisition de machines nécessaires à leur exploitation. Cette décision est, à l'évidence, préjudiciable aux intérêts de l'agriculture de notre pays puisqu'elle retarde la réalisation d'investissements productifs. Elle pose également de graves problèmes aux constructeurs français de machines agricoles dont les difficultés sont déjà bien connues du Gouvernement. Pour cette industrie, soumise à une concurrence étrangère particulièrement vive, l'année 1971 risque d'être une année de profond marasme tandis qu'un afflux de commandes au début de 1972 obligerait vraisemblablement notre pays à ouvrir ses portes aux importations. En conséquence, il lui demande si, pour éviter l'effet récessionniste d'une application brutale de l'article 9 précité, il n'y aurait pas lieu de prendre de toute urgence des mesures correctives et, notamment, d'autoriser les exploitants agricoles

à amortir les machines acquises pendant cette période incertaine et transitoire que constitue l'année 1971 comme si elles avaient été achetées en 1972 [6 mai 1971]. — Réponse [18 mai 1971] (p. 428 et 429). — Sont entendus : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; René Monory.

1122. — M. Henri CAILLAVET demande à M. le ministre de l'économie et des finances, après la décision permettant à l'Allemagne et aux Pays-Bas, membres de la Communauté des Six, de laisser « flotter » leur monnaie, comment il conçoit le fonctionnement du **Marché commun agricole**. Il lui rappelle que la politique agricole commune est fondée sur la fixation de prix exprimés en unités de compte. Or, l'abandon de parités fixes entre les différents instruments monétaires interdit désormais la cohérence, puisque les prix ne cessent de varier à chaque cotation boursière. En présence de semblables inconvénients, il l'invite à lui indiquer les moyens qu'il se propose de mettre en œuvre pour surmonter de tels errements [11 mai 1971]. — Réponse [25 mai 1971] (p. 500 et suiv.). — Réponse commune avec la réponse à la question suivante n° 1123 (cf. infra).

1123. — M. Abel SEMPÉ demande à M. le ministre de l'agriculture : 1° quelles sont les mesures compensatoires accordées aux paysans allemands et hollandais, en raison de l'existence du taux des **monnaies** de ces deux pays ; 2° si ces mesures peuvent prendre un caractère définitif, en raison du fait que l'on ne sait pas si la durée de ce « flottement » n'ira pas au-delà du 1<sup>er</sup> juillet prochain, et que l'on ne peut prévoir les taux de réévaluation de ces deux monnaies, et éventuellement de certaines autres par rapport au « dollar vert » ; 3° si l'unité de compte restera le dollar vert ; 4° si la liste des produits faisant l'objet de ces mesures compensatoires est définitivement arrêtée, et quelle est cette liste. Il n'est pas pensable que tous les produits agricoles soient identifiés sur cette liste ; 5° si les alcools sont considérés comme produits industriels, et pour cette raison, sont écartés de cette liste ainsi que les produits à base d'armagnac et autres alcools de vin ; 6° si la distillation des vins impropres sera maintenue après le 2 juin prochain, en raison de la faiblesse des cours, et des prévisions de récoltes qui peuvent être considérées comme excellentes, en raison de l'état actuel du vignoble ; 7° si le maïs qui n'est pas l'objet de majorations en cours, suivant les derniers accords de Bruxelles, ne peut être exclu de cette liste, ainsi que les produits de l'agriculture transformés. En effet, les industries alimentaires devront payer les machines provenant d'Allemagne ou de Suisse avec des majorations qui peuvent dépasser les différences des taux de changes rendues définitives après la période de flottement (40 p. 100 de nos achats en Suisse et en Allemagne sont en effet des biens d'équipement) [13 mai 1971]. — Réponse [25 mai 1971] (p. 500 et suiv.). — Réponse commune avec la réponse à la question précédente n° 1122). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Henri Caillavet ; Abel Sempé.

1124. — M. René JAGER demande à M. le Premier ministre de lui faire connaître quelles mesures il compte prendre à la suite des récents remous monétaires européens pour endiguer la menace d'un mouvement croissant de **frontaliers mosellans et alsaciens**, captivés par des salaires de plus en plus élevés et relevés par le Deutschmark devenu flottant ainsi que par la réévaluation du franc suisse. Il lui demande : 1° s'il lui paraît encore possible d'envisager, le long des frontières des Marches de l'Est, l'application d'une politique organique d'industrialisation alors que les industriels, désireux de s'y implanter, se voient contraints, soit d'accorder des salaires exceptionnellement élevés pour retenir la main-d'œuvre, ou se voient, une fois implantés, exposés au pompage déjà systématiquement organisé de la main-d'œuvre par la puissante et attractive économie allemande ; 2° s'il ne lui paraît pas indispensable, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, de prévoir et de revoir des mesures d'incitation spéciales pour poursuivre une reconversion industrielle de ces régions ; 3° s'il ne pense pas, à la suite du conflit pétrolier franco-algérien qui accentue la vulnérabilité de nos apports énergétiques extérieurs, de reviser, en hausse, le plan d'adaptation des charbonnages lorrains, en vue de pouvoir, pour le moins, maintenir les effectifs actuellement au travail ; 4° si, dans le cadre européen, dans l'affrontement des économies et de la détérioration de la situation monétaire, il n'apparaît pas indiqué d'établir des commissions supra-frontalières permettant, au niveau des régions concernées, un dialogue positif ; celui-ci aurait pour objet d'éliminer une compétition agressive et d'aboutir à la décision en commun d'une politique d'aménagement concertée en vue d'harmoniser des équipements capables de servir les intérêts communs des populations le long des frontières, populations dont les préoccupations de coopération, de concorde et de paix sont également partagées [18 mai 1971]. — Réponse [22 juin 1971] (p. 1167 et suiv.). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; René Jager.

1125. — M. Léon MOTAIS DE NARBONNE demande à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale les mesures qu'il compte prendre en faveur des militaires du service national, servant au titre de la coopération, en vue de mettre fin au retard de plusieurs mois avec lequel ils sont rémunérés, aussi bien à leur arrivée dans le pays de leur affectation qu'à leur départ, notamment après une période complémentaire volontairement accomplie [19 mai 1971]. — Réponse [8 juin 1971] (p. 705 et 706). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Léon Motaïs de Narbonne.

1126. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur le fait suivant : malgré les engagements pris par le Gouvernement, les décrets d'application concernant le paiement de l'allocation orphelins, dont le principe a été voté en décembre par les deux assemblées, ne sont pas encore publiés. Les familles concernées connaissent une vie si difficile qu'elles ne sauraient attendre indéfiniment. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir faire connaître, avec les raisons qui ont motivé un tel retard, la date prévue pour la sortie des décrets d'application de la loi susmentionnée [25 mai 1971]. — Réponse [8 juin 1971] (p. 704 et 705). — Sont entendus : M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu.

1127. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de M. le ministre de l'équipement et du logement sur les faits suivants : 1° le conseil de Paris avait, en mars 1968, voté un mémoire tendant à la construction, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, d'une bourse du travail ; 2° un permis de construire a été récemment délivré à une société immobilière privée, 50, rue Bouret, sur une partie du terrain prévu pour la construction de la bourse du travail ; 3° « Les permis de construire sont de la compétence du préfet ou du ministre et non pas du conseil de Paris », vient de rappeler le préfet de Paris (B. M. O. séance du 19 avril 1971, p. 23) ; 4° le permis de construire délivré montre une fois de plus que le pouvoir est exercé à Paris par M. le préfet et qu'il est beaucoup plus dans le sens des intérêts privés que dans celui des travailleurs. Dans le cas précis, il est bon de rappeler que les locaux syndicaux sont très insuffisants dans la capitale et que l'exigence de nouveaux locaux est exprimée par l'ensemble des syndicats. En conséquence, elle lui demande dans quelles conditions le permis de construire précité a pu être délivré [25 mai 1971]. — Réponse [8 juin 1971] (p. 705). — Sont entendus : M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu.

1128. — M. Edouard BONNEFOUS demande à M. le ministre des affaires culturelles : 1° pour quelles raisons les négociations en cours avec le personnel de la Réunion des théâtres lyriques nationaux qui semblaient sur le point d'aboutir ont brusquement échoué ; 2° quelle justification est donnée à la fermeture de l'Opéra-Comique ; 3° quelle sera la durée de la fermeture pour l'Opéra et l'Opéra-Comique ; 4° quelles mesures il a prises pour faciliter, durant cette période, la représentation des grandes œuvres du répertoire lyrique [25 mai 1971].

1129. — M. Henri CAILLAVET expose à M. le ministre de l'agriculture que, les 16 et 17 mai, s'est abattue sur les régions de Lot-et-Garonne et du Gers une tornade accompagnée de grêle et de pluie. En quelques instants, les champs, les vergers, les récoltes, les vignes, les bâtiments agricoles, etc. ont été anéantis tant la violence de l'ouragan était extrême. Le premier jour la grêle, puis le second jour la pluie ont saccagé l'ensemble des exploitations agricoles, laissant apparaître, après leur passage, la désolation, certaines bêtes d'élevage ayant même été noyées par suite de la montée soudaine des eaux. Certes, les autorités administratives départementales ont pris un certain nombre de décisions, mais celles-ci risquent de se révéler illusoire est tardives tant est grande l'ampleur du sinistre. Il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable de venir en aide aux exploitants des cantons concernés, notamment en faisant plus largement appel au Fonds de garantie contre les calamités agricoles, dont les ressources paraissent suffisantes. Par ailleurs, il lui demande s'il n'est pas possible de mettre en application le troisième paragraphe de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1964 visant plus particulièrement les dommages qui ont un caractère de calamité publique [27 mai 1971]. — Réponse [15 juin 1971] (p. 870 et 871). — (commune avec la réponse à la question n° 1135 par M. Henri Caillavet). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Henri Caillavet.

1130. — M. Hector VIRON attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, sur les très graves conséquences que va entraîner la fermeture d'une grande entreprise textile

de la région lilloise pour les 1.200 ouvriers, ouvrières, employés et cadres qui y sont encore occupés. Déjà, le 8 décembre 1970, il avait attiré son attention sur cette situation, à une époque où il n'était question que de réduire l'activité et le nombre des travailleurs de cette entreprise. A l'époque, il lui fut répondu « que l'on pouvait raisonnablement penser, au vu des expériences faites ces derniers mois, que la presque totalité des problèmes auront pu être résolus dans le délai nous séparant des congés de 1971 ». Or, le comité central d'entreprise vient d'être convoqué pour le 11 juin afin d'enregistrer la décision du conseil d'administration, c'est-à-dire la fermeture complète de l'entreprise. Cette mesure va entraîner le licenciement des 1.200 membres du personnel à la fin juin, avec comme seule garantie le maintien des non reclassés jusqu'au 31 juillet. La situation économique de la région lilloise autorise à dire que des centaines d'ouvriers, d'ouvrières et d'employés seront chômeurs à partir de cette date, si aucune mesure n'est prise en leur faveur. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte prendre pour qu'aucun travailleur ne soit licencié sans que son reclassement soit garanti ; 2° les moyens qu'il va mettre en œuvre pour compenser cette perte de 1.200 emplois dans la région, en particulier des emplois féminins ; 3° les garanties qui seront accordées aux travailleurs logés par cette entreprise, pour assurer leur maintien dans les lieux [27 mai 1971]. — Réponse [8 juin 1971] (p. 707 et 708). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Hector Viron.

1131. — M. Louis GROS attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les travaux de la commission interministérielle pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger. Il lui demande s'il estime que la commission constituée dans le but d'examiner dans leur ensemble les problèmes posés par l'éducation des enfants français résidant à l'étranger et de proposer un plan en vue de développer et d'améliorer leur scolarisation, a achevé sa tâche en élaborant le rapport qu'elle lui a remis ou si, au contraire, elle sera appelée à poursuivre ses travaux pour étudier l'application qui pourrait être faite de certaines mesures qu'elle propose. Il lui demande en outre ce qu'il a retenu de l'analyse faite par cette commission du problème posé, quelles suggestions ou recommandations il pense pouvoir retenir, quelle est en définitive sa position actuelle [27 mai 1971].

1132. — M. Jacques DESCOURS DESACRES demande à M. le ministre de l'intérieur s'il ne pense pas que les conditions dans lesquelles a été prise et appliquée la décision de suspendre un maire à la suite d'une catastrophe imprévisible ont pu contribuer à faire prendre par celui-ci la plus funeste des déterminations et s'il n'estime pas indispensable de reviser profondément l'esprit et la procédure suivant lesquels son administration met en cause la responsabilité des maires [3 juin 1971]. — Réponse [15 juin 1971] (p. 872 et suiv.). — (Commune avec la réponse à la question n° 1140 par M. Jean Filippi.) — Sont entendus : MM. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Jacques Descours Desacres ; Jean Filippi.

1133. — Mme Marie-Hélène CARDOT attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la gravité des discriminations dont font l'objet les industries et commerces agricoles et alimentaires par rapport aux coopératives agricoles qui exercent des activités identiques, mettent en œuvre des moyens et méthodes de même nature et importance et utilisent des personnels de même qualification. Il est rappelé à cet égard que le traitement dérogatoire dont bénéficient les entreprises coopératives comporte notamment exonération à leur profit de l'impôt sur les sociétés ou les B. I. C., des impôts locaux telle la patente, de la contribution à l'effort de construction ; qu'en matière de charges sociales ces entreprises relèvent du régime agricole, moins onéreux, dont le déficit est mis à la charge du régime général ; qu'enfin, pour ce qui concerne leur financement, les coopératives agricoles ont accès aux caisses de crédit agricole dont les conditions plus avantageuses consenties en matière de crédit à leurs usagers tirent leur origine des bonifications d'intérêts qui sont accordées par l'Etat et du régime fiscal et social privilégié applicable à ces institutions ; que, de plus, les entreprises coopératives reçoivent, à l'occasion de leurs investissements, des subventions autres que la prime d'orientation de droit commun. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° le montant des subventions et des aides spécifiques allouées aux coopératives agricoles au cours des cinq dernières années ; 2° la perte de recettes que l'application des régimes de faveur énumérés ci-dessus a entraînée pour la collectivité durant cette même période [3 juin 1971]. — Réponse [22 juin 1971] (p. 1169 et suiv.). — Sont entendus : M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Marie-Hélène Cardot.

1134. — M. Henri TOURNAN demande à M. le ministre de l'agriculture : 1° s'il est exact qu'il envisage de modifier le régime de financement du programme subventionné d'électrification rurale en uniformisant la subvention de l'Etat à 20 p. 100 et en affectant audit financement la T. V. A. récupérée sur les travaux ainsi qu'une participation du fonds d'amortissement des charges d'électrification, de manière à maintenir à 15 p. 100 le taux de participation des collectivités concédantes ; 2° si la région de Midi-Pyrénées peut espérer obtenir en 1971 et en 1972 une dotation plus importante que celle qui lui a été allouée en 1970 ; 3° si les programmes autonomes départementaux pourront également bénéficier de la participation du fonds d'amortissement des charges d'électrification et du produit de la T. V. A. récupéré sur ces travaux [3 juin 1971]. — Réponse [15 juin 1971] (p. 871 et 872). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Henri Tournan.

1135. — M. Henri CAILLAVET, rappelant à M. le ministre de l'agriculture sa question du 27 mai dernier (n° 1129) relative au cyclone qui venait en partie de ravager le Lot-et-Garonne, lui demande s'il ne pense pas, à la suite du nouveau cataclysme qui s'est abattu sur les régions de Casteljaloux, Marmande et Miramont-de-Guyenne, mettre en œuvre une procédure d'urgence pour venir en aide aux sinistrés urbains et ruraux. Plus particulièrement, il l'interroge pour savoir s'il ne lui paraît pas équitable de consentir auxdits sinistrés des aides, des concours financiers non remboursables, puis des prêts sans intérêt pour leur permettre la reconstitution de leur patrimoine. Il souhaite donc connaître d'urgence les moyens de solidarité qu'il entend utiliser pour atténuer les malheurs provoqués par de tels événements atmosphériques [8 juin 1971]. — Réponse [15 juin 1971] (p. 870 et 871). — (Commune avec la réponse à la question n° 1129 par M. Henri Caillavet, cf. supra.)

1136. — M. Max MONICHON rappelle à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale : 1° qu'en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970, le Gouvernement devait, au cours de la première session ordinaire de 1970-1971, présenter au Parlement un rapport sur les conditions de fonctionnement du régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés non agricoles ; il lui demande à quel moment le Parlement pourra être saisi dudit rapport ; 2° en raison des critiques faites par certaines catégories des professions non salariées, il lui demande également quelles sont les perspectives d'aménagement envisagées par le Gouvernement en ce qui concerne le régime d'assurance vieillesse pour tenir compte des suggestions formulées par ces travailleurs non salariés non agricoles [8 juin 1971]. — Réponse [22 juin 1971] (p. 1171 et 1172). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Max Monichon.

1137. — M. André MONTEIL attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de T. V. A. appliqué aux « machines à dicter ». Celles-ci sont, en effet, frappées au taux des articles de luxe de 33,33 p. 100. Il lui fait remarquer que ces équipements ne peuvent en fait recevoir qu'une utilisation professionnelle et se demande pourquoi ils ne sont pas soumis à un taux de T. V. A. de 23 p. 100 appliqué notamment aux machines à écrire ou à photocopier. La nécessité d'encourager la modernisation des méthodes de travail dans le secteur tertiaire devrait inciter le Gouvernement à faciliter l'acquisition d'instruments modernes tels que les machines à dicter. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraît pas nécessaire d'abaisser le taux de T. V. A. frappant ces articles [8 juin 1971].

1138. — M. François SCHLEITER a l'honneur de demander à M. le ministre de l'intérieur s'il n'estimerait pas utile et nécessaire, avant le vote d'une loi de regroupement des communes, de présenter au Parlement un compte rendu financier de l'activité des syndicats de communes. En effet, depuis plusieurs années, dans certains départements, des syndicats nombreux, à vocations multiples, ont fonctionné, ont réalisé, ont connu aussi des difficultés. Des charges nouvelles en ont résulté pour les départements, des privations de crédits en ont été la conséquence pour les communes non regroupées du département. Il y a certainement des enseignements à retenir et à exploiter, avant de nouvelles décisions, plutôt que de risquer, comme au lendemain de la mise en application du plan national des abattoirs, d'avoir à en déplorer, a posteriori, les douloureux effets pour les communes et le manque d'efficacité [8 juin 1971]. — Réponse [22 juin 1971] (p. 1172 et 1173). — Sont entendus : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; François Schleiter.

1139. — M. Emile DURIEUX demande à M. le ministre de la justice quelle serait la situation d'un particulier qui confierait

des travaux à un entrepreneur ou à un artisan dont il se révélerait que — contrairement aux apparences — il n'est pas en règle avec ses organisations professionnelles (par exemple pas d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers), ou avec la sécurité sociale en ce qui concerne ses salariés. Le particulier serait-il tenu pour responsable d'un accident pouvant survenir à un salarié au cours de l'exécution des travaux [8 juin 1971]. — Réponse [22 juin 1971] (p. 1173 et 1174). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Emile Durieux.

1140. — M. Jean FILIPPI, se référant aux pénibles affaires de Saint-Laurent-du-Pont et de Sallen, demande à M. le ministre de l'intérieur sur quels critères sont fondées les décisions qu'il est amené à prendre, lorsque la responsabilité d'une catastrophe peut apparemment être attribuée soit à un élu local, soit à un fonctionnaire préfectoral [10 juin 1971].

1141. — M. Jacques PELLETIER rappelle à M. le ministre des affaires étrangères qu'au Cambodge, depuis avril et mai 1970, trois coopérants français et dix-sept journalistes français et étrangers ont été portés disparus, et qu'aucune information sur leur sort n'a pu être obtenue jusqu'à présent. Il lui indique qu'en l'absence de toute information officielle, les indications recueillies par un groupe de journalistes laissent à penser que ces journalistes et coopérants, qui ont pour la plupart des femmes et de jeunes enfants, sont en vie, et prisonniers actuellement au Nord Viet-Nam. Il lui demande, en conséquence, quelles démarches ont été effectuées par les autorités françaises, et quels en ont été les résultats. Il lui demande également, devant l'apparente inefficacité des interventions entreprises jusqu'à maintenant par le ministère des affaires étrangères, quelles nouvelles mesures il compte prendre pour obtenir : 1° des informations sur l'état physique et les conditions de détention des disparus ; 2° la libération rapide des personnes détenues [10 juin 1971]. — Réponse [22 juin 1971] (p. 1174 et 1175). — Sont entendus : MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jacques Pelletier.

1142. — M. Jean NAYROU attire l'attention de M. le ministre du développement industriel et scientifique sur l'éventualité de la suppression par Electricité de France (Distribution) de la subdivision de Saint-Girons (Ariège). Il appelle son attention sur les inconvénients que cette suppression présenterait et lui demande de bien vouloir tout mettre en œuvre pour éviter qu'une décision prise unilatéralement ne vienne léser les intérêts concordants du service, du personnel, des usagers et des collectivités intéressés [10 juin 1971].

1143. — M. Jean LHOSPIED attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le caractère inquiétant de la situation créée dans le département de la Nièvre par l'absence d'un concours de recrutement de bacheliers, pour la rentrée de 1971, en première année de formation professionnelle, à l'école normale mixte de Nevers. Dans toute l'académie de Dijon, le département de la Nièvre serait le seul dans ce cas. Une telle mesure accroît le nombre des places vides à l'école normale, tandis que 150 instituteurs remplaçants continuent d'enseigner sans formation professionnelle. Les conséquences pour l'avenir de l'enseignement primaire sont alarmantes. Le nombre d'instituteurs en recyclage étant lié à celui des élèves maîtres en deuxième année de formation professionnelle, on peut prévoir que 25 maîtres, tout au plus, seront recyclés en 1972-1973. Or, il y a dans la Nièvre 1.200 instituteurs. Le nombre annuel de départs à la retraite étant en moyenne de 40, on continuera à recruter pour prendre ces places des remplaçants bacheliers dont la formation ne pourra se faire que « sur le tas », au détriment des élèves. Tous les remplaçants actuellement en service devraient recevoir, dans les plus brefs délais, une formation théorique et pratique d'au moins deux ans. Le recrutement de remplaçants sans formation devait être tari au profit d'une formation préalable à l'entrée dans la profession. Pour mettre en application le plan raisonnable qui avait été prévu, il lui demande s'il ne lui apparaît pas urgent d'ouvrir le recrutement, à la rentrée de 1971, d'au moins vingt élèves maîtres et élèves maîtresses, au niveau de la première année de formation professionnelle [14 juin 1971]. — Réponse [29 juin 1971] (p. 1472 et 1473). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Lhospied.

1144. — M. Joseph RAYBAUD demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide aux horticulteurs de la région d'Antibes, victimes d'un orage de grêle détruisant plusieurs centaines d'hectares de serres [15 juin 1971]. — Réponse [29 juin 1971] (p. 1473 et 1474). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Joseph Raybaud.

1145 — M. Joseph RAYBAUD expose à M. le ministre de l'intérieur qu'un arrêt récent de la chambre de la Cour de cassation vient de rendre responsable la commune de Levens (Alpes-Maritimes) pour l'affaissement d'une falaise au hameau du Plan-du-Var, le 30 mars 1963, qui détruisit dans sa chute plusieurs immeubles, et ce, en application des dispositions de l'article 1384 du code civil. Il lui demande, en sa qualité de tuteur des communes, s'il n'est pas du devoir de l'Etat de relever et garantir la commune de Levens, qui n'a commis aucune faute, du montant de la charge écrasante que va représenter pour elle, malgré la participation pour 200.000 F d'une compagnie d'assurances, le règlement partiel de ce sinistre [30 juin 1971]. — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1717 et 1718). — Sont entendus : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Joseph Raybaud.

1146 — M. Joseph RAYBAUD expose à M. le ministre de l'intérieur que la conférence administrative régionale qui vient de se tenir à Marseille, en vue de la répartition des crédits du chapitre 3 du « compte spécial du fonds routier », concernant « le plan de décongestion de la circulation dans les centres urbains », a attribué à la ville de Nice, au titre de 1971, une subvention de 5 millions qui, au taux de 50 p. 100, permettra la mise en chantier d'une nouvelle tranche de travaux de 10 millions pour la poursuite de la construction de son autoroute Sud. Considérant que cette subvention de 5 millions ne représente que la moitié de celle allouée chaque année par l'Etat sous le contrôle du ministre de l'intérieur au cours des exercices 1968, 1969, 1970 ; considérant que cette importante réduction s'explique d'autant moins que les crédits du chapitre 3 du compte spécial du fonds routier sont équivalents à ceux des années antérieures ; considérant qu'il est regrettable de constater que cette réduction massive concorde avec la mise en exécution des dispositions des décrets des 30 novembre et 23 décembre 1970 qui, en déléguant aux préfets de région la répartition des crédits, avait pour objet essentiel de favoriser au contraire les collectivités locales par une meilleure répartition des crédits d'investissement ; considérant que dans la pratique cette réduction inattendue de la subvention prévue pour 1971 va ralentir à tel point les travaux de l'autoroute Sud que la ville de Nice ne pourra envisager leur terminaison que pour 1985 ; considérant que cette perspective est grave de conséquences pour une circulation normale dans la ville de Nice qui devrait être adaptée plus que jamais aux exigences d'un parc automobile augmentant tous les ans de 12,5 p. 100. Il lui demande de mettre tout en œuvre pour que la subvention de 5 millions allouée par la région au titre de 1971 soit majorée de 100 p. 100 pour tenir « le rythme de croisière » observé de 1968 à 1970 alors que les crédits étaient accordés par son département ministériel [30 juin 1971]. — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1718 et 1719). — Sont entendus : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Joseph Raybaud.

1147. — M. Pierre GIRAUD demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles conclusions il peut tirer, en particulier en ce qui concerne la poursuite de la vente d'avions « Mirage », de l'attitude du Gouvernement libyen, au cours du mois de juillet, à l'égard de divers problèmes internationaux (Maroc et Soudan en particulier). [29 juillet 1971]. — J. O. Débats, 20 août 1971]. — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1716 et 1717). — Sont entendus : MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Pierre Giraud.

1148. — M. Henri CAILLAVET demande à M. le ministre de l'agriculture les raisons pour lesquelles malgré la situation désastreuse du marché des fruits n'a pas été appliquée la clause de sauvegarde prévue par le Traité de Rome ? Ne pense-t-il pas, par ailleurs, afin de prévenir de nouvelles difficultés mettant en cause l'avenir même de l'arboriculture fruitière, proposer des modifications aux règlements communautaires ? Plus particulièrement des interventions ont-elles été entreprises auprès de nos partenaires pour hâter la conclusion de l'établissement d'un cadastre fruitier ? [24 août 1971]. — J. O. Débats, 17 septembre 1971]. — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1720 et 1721). — Sont entendus : MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Henri Caillavet.

1149. — M. René MONORY demande à M. le ministre de l'intérieur si les conclusions de la commission mixte prévue par la loi n° 68-108 du 2 février 1968 et tendant à établir une nouvelle répartition des responsabilités entre l'Etat et les diverses collectivités locales seront bientôt publiées. Il lui rappelle qu'au cours de la campagne présidentielle M. le Président de la République avait indiqué que ce rapport serait déposé avant le 31 décembre 1969. [24 août 1971]. — J. O. Débats, 17 septembre 1971]. — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1719 et 1720). — Sont entendus : MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; René Monory.

1150. — M. Fernand CHATELAIN demande à M. le Premier ministre : 1° quelles sont les raisons qui ont amené le conseil

interministériel à décider la construction d'une ligne d'aéro-train de Cergy-Pontoise à la Défense sans consultation préalable des assemblées intéressées et notamment des conseils généraux du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et des Yvelines ; 2° comment il se fait que certaines sociétés immobilières pouvaient se prévaloir dans leur publicité de cette création avant toute décision officielle ; 3° si cette décision n'aura pas de conséquences sur la desserte ferroviaire de la ville nouvelle permettant de la relier directement à Paris ; 4° si cette décision n'aura pas pour conséquence un nouveau développement des activités tertiaires dans le secteur Ouest de la capitale ; 5° s'il faut en conclure que la politique d'aménagement du territoire récemment définie prévoyant un développement des activités dans la région Est de Paris et la limitation du secteur tertiaire dans la région parisienne pour faciliter des implantations en province est remise en question. [28 août 1971]. — J. O. Débats, 17 septembre 1971]. — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1816 et 1817). — Sont entendus : MM. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Fernand Chatelain.

1151. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population sur les tentatives de suppression d'un secteur décisif d'une importante société de construction d'automobiles de Clichy. En effet, lors de la séance du C. C. E. du 18 juin dernier, le président directeur général assurait formellement qu'aucun problème de travail ne se posait au modelage bois. Mais le 27 juillet suivant il annonçait que le modelage bois et plastique quitterait la société et serait reconstitué dans une filiale située à Stains. Une telle perspective est grandement préjudiciable à l'avenir de la société en question car il s'agit du démantèlement du secteur études et recherches, consécutif à l'accord Fiat-Citroën auquel le Gouvernement a donné son aval. Parallèlement une menace très grande pèse sur l'emploi de ces travailleurs hautement qualifiés. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour empêcher cette atteinte à l'économie de la nation et à l'intérêt des travailleurs. [2 octobre 1971]. — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1817 et 1818). — Sont entendus : MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Guy Schmaus.

1152. — M. Jean BARDOL attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions désastreuses dans lesquelles fonctionne le C. E. S. du Portel (Pas-de-Calais). Il lui rappelle qu'il l'avait déjà alerté lors de la rentrée 1970-1971 (question orale sans débat exposée le 3 novembre 1970) et qu'il lui avait été répondu « que les locaux du C. E. S. définitifs seraient livrés, sinon en totalité, du moins en partie, à la rentrée scolaire de 1971 ». Or, aucun local n'est implanté et la livraison de l'établissement n'est prévue que pour fin avril 1972. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les causes de cet état de fait. Pour pallier cette situation et compte tenu de l'accroissement du nombre d'élèves, il avait été promis formellement l'implantation de six nouvelles classes provisoires indispensables. Elles ne sont toujours pas installées. Par ailleurs de nombreux postes ne sont pas pourvus. Les conséquences sont désastreuses : des professeurs doivent rester dans la cour avec leur élèves, faute de locaux ; les classes de transition fonctionnent à mi-temps ; de nombreuses heures de cours ne sont pas assurées dans les autres classes, etc. Dans ces conditions, les parents d'élèves ont décidé la grève scolaire le mercredi 29 septembre. Il lui demande quelles sont les mesures immédiates qu'il compte prendre pour mettre à la disposition du C. E. S. du Portel les locaux et enseignants qui lui font défaut [2 octobre 1971]. — Réponse [26 octobre 1971] (p. 1818 et 1819). — Sont entendus : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Bardol.

1153. — M. Marcel BRÉGÈRE appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences désastreuses résultant des ouragans qui se sont succédés dans le Sud-Ouest et plus particulièrement dans le département de la Dordogne. Tenant compte de l'insuffisance des dispositions de la loi sur les calamités agricoles devant l'importance des dégâts et de la nécessité d'apporter des secours urgents, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour venir en aide aux populations sinistrées et permettre aux exploitants agricoles de survivre [2 octobre 1971]. — Réponse [12 octobre 1971] (p. 1721 et suiv.). — Sont entendus : MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Marcel Brégère.

1154. — M. Henri CAILLAVET rappelle à M. le ministre de l'agriculture la journée de protestation du monde paysan qui s'est déroulée dans la dignité à Agen et au cours de laquelle des syndicalistes passionnément attachés à la défense de la profession d'exploitant ont souligné l'insuffisance criarde des aides de l'Etat alors que le département a subi des calamités sans précédent. Il lui demande si les revendications exposées

ne méritent pas comme il le pense la compréhension gouvernementale ne serait-ce que pour marque la solidarité nationale, savoir que tout le département soit déclaré sinistré au regard de la loi sur les **calamités agricoles**, qu'une indemnisation couvre à 50 p. 100 les dégâts avec le versement d'un acompte immédiat de 10 p. 100, enfin la modification de la loi de 1964 sur les calamités agricoles pour apporter dans l'avenir une aide réelle aux sinistrés [5 octobre 1971]. — **Réponse** [12 octobre 1971] (p. 1723 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture; Henri Caillaudet.

1155 — M. Hector VIRON attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le différend qui oppose les conseils municipaux des localités de Seclin, Phalempin, Sainghin-en-Weppes, Houplines, Caestre, Strazeeck et Merris à la S. N. C. F. qui leur réclame des sommes variant de 2.000 à 20.000 F en réparation des dommages causés lors des manifestations paysannes des 19 janvier et 9 mars 1971. A juste titre, ces communes ont retourné au préfet de région les demandes présentées par la S. N. C. F., estimant « qu'il n'appartient pas aux conseils municipaux de supporter des charges nouvelles pour des désordres dus à des facteurs économiques dont ils n'ont pas la responsabilité ». L'association départementale des maires du Nord s'est du reste déclarée solidaire de la position prise par les conseils municipaux de ces communes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° s'il approuve la thèse de la S. N. C. F. sur la **responsabilité des communes**; 2° s'il ne pense pas qu'en vertu des articles 111 et 113 du code d'administration communale qui donne les pouvoirs de police au préfet, il convient de faire rembourser les dégâts occasionnés à la S. N. C. F. par le ministère de l'intérieur [7 octobre 1971]. — **Réponse** [26 octobre 1971] (p. 1814 et 1815). — *Sont entendus*: MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur; Hector Viron.

1156 — M. Joseph RAYBAUD demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, de bien vouloir lui préciser à quel stade se trouve l'enquête administrative qui apparaît préalablement nécessaire à la mise en place du **parc national du Mercantour**, de telle sorte que soient tenus informés les maires et conseillers généraux des communes et cantons intéressés [14 octobre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1966 et 1967). — *Sont entendus*: MM. Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement; Joseph Raybaud.

1157 — M. Joseph RAYBAUD demande à M. le ministre de l'équipement et du logement de bien vouloir lui indiquer où en sont les formalités administratives et quelles sont les conditions financières permettant la mise en chantier de l'**autoroute** reliant, par le contournement de la ville de Nice, Cagnes-sur-Mer à l'autoroute assurant la liaison Roquebrune-Vintimille [14 octobre 1971]. — **Réponse** [26 octobre 1971] (p. 1819 et 1820). — *Sont entendus*: MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement; Joseph Raybaud.

1158 — Mme Catherine LAGATU demande à M. le ministre de l'éducation nationale qui a récemment fait effectuer auprès des stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage une enquête relative à la garde de leurs jeunes enfants qui ne peuvent être admis à l'école maternelle : 1° quel est le nombre de stagiaires qui ont souhaité qu'une place soit réservée à leurs enfants dans une crèche; 2° quelles mesures concrètes ont été prises pour donner satisfaction aux diverses demandes; 3° en l'absence de places dans les crèches, quelles mesures ont été prises pour que soient versées aux stagiaires, immédiatement, des indemnités de **garde d'enfants**; 4° quelle est « la politique » du ministère de l'éducation nationale en matière de crèche étant donné la féminisation très grande du **corps enseignant** [19 octobre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1972 et 1973). — *Sont entendus*: MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement; Mme Catherine Lagatu.

1159 — Mme Catherine LAGATU demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° les raisons qui l'ont amené à envisager la fermeture du **C. E. G. du Faou**; 2° si, compte tenu des explications fournies par la municipalité, les enseignants, les associations de parents d'élèves, compte tenu également que le C. E. G. a fait son plein, la fermeture de l'établissement est toujours envisagée, à quelle date, au profit de quel autre établissement [21 octobre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1973 et 1974). — *Sont entendus*: MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement; Mme Catherine Lagatu.

1160. — M. Joseph RAYBAUD demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, après la publication au Journal

officiel de l'arrêté interministériel en date du 6 octobre 1971 augmentant les recettes affectées au **budget pour 1971 de l'Agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse**, de bien vouloir lui communiquer le tableau annexé audit arrêté répartissant les crédits par compte et par chapitre, de façon à lui permettre d'apprécier les raisons de l'augmentation des recettes et l'affectation aux dépenses correspondantes qui en est faite. Il lui demande également, à cette occasion, de bien vouloir lui donner la liste des opérations financières au titre des Alpes-Maritimes depuis la création de l'Agence financière de bassin Rhône-Méditerranée-Corse [21 octobre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1968 et 1969). — *Sont entendus*: MM. Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement; Joseph Raybaud.

1161. — M. Joseph RAYBAUD appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences des circulaires qui régissent le programme d'**électrification rurale** pour 1971 et lui demande si ces conséquences ont bien été prévues par ses services [21 octobre 1971].

1162. — M. Jacques DUCLOS expose à M. le Premier ministre : 1° que la **situation de l'emploi** s'aggrave dangereusement dans certaines villes de la **région parisienne** comme par exemple Montreuil; 2° que les emplois supprimés dans le secteur secondaire ne sont remplacés qu'en partie dans le secteur tertiaire; 3° qu'il est fait systématiquement obstacle par les pouvoirs publics à l'installation d'entreprises dans la proche banlieue de Paris. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une telle situation [26 octobre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1969 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population; Jacques Duclos.

1163. — M. Robert SCHWINT expose à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, qu'un certain nombre de mesures nouvelles viennent d'être prises pour faciliter l'**industrialisation des zones frontalières** d'Alsace et de Lorraine. Il lui rappelle que dans le cadre précité la région frontalière du département du Doubs semble avoir été écartée du bénéfice de ces dispositions alors que la population de cette région doit faire face aux mêmes difficultés tant sur le plan économique que sur celui de la législation sociale concernant les travailleurs frontaliers. En conséquence, il lui demande quelles mesures rapides il entend prendre pour éviter cette discrimination à l'égard du département du Doubs actuellement classé en zone 4 et pour permettre aux régions frontalières de bénéficier de dispositions identiques à celles qui ont été prises pour les zones frontalières d'Alsace et de Lorraine [28 octobre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1974 et suiv.). — *Sont entendus*: MM. André Bettancourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire; Robert Schwint.

1164. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'**utilisation future des terrains rendus libres par la désaffectation de la manufacture des tabacs** située 12, rue de Charenton, à Paris (12<sup>e</sup>). En effet, les dernières machines ont été démantelées en novembre 1969; depuis cette date, les bâtiments sont laissés à l'abandon. A une question des conseillers de Paris, qui faisaient valoir les difficultés aiguës rencontrées par les groupes scolaires voisins et souhaitaient pouvoir utiliser ces terrains devenus libres pour faire face aux divers besoins scolaires, il fut répondu, le 4 mars 1970, « que le ministère de l'économie et des finances avait été saisi afin de faire connaître ses intentions quant à l'utilisation future de cet emplacement », et le 24 septembre 1971 il était précisé « qu'une étude était en cours entre le ministère de l'économie et des finances et la S. E. I. T. A. pour la mise au point de l'utilisation de ces terrains; et que ce n'est que lorsque ce projet d'utilisation aura été défini qu'il sera possible de savoir si une parcelle pourra être acquise au profit du groupe scolaire voisin ». En conséquence, elle lui demande quand il sera en mesure de faire connaître sa réponse concernant l'utilisation de ces terrains [4 novembre 1971]. — **Réponse** [16 novembre 1971] (p. 1974). — *Sont entendus*: M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement; Mme Catherine Lagatu.

1165. — M. Edouard BONNEFOUS demande à M. le ministre des transports s'il est exact qu'un projet d'extension de l'**aéroport de Toussus-le-Noble**, visant notamment à permettre le décollage et l'atterrissage d'un grand nombre d'avions à réaction à moins de 10 kilomètres du château de Versailles, a été mis à l'étude. Dans l'affirmative, les autorités responsables de la protection et de l'entretien du château de Versailles ont-elles été consultées sur l'accroissement d'un risque d'éventuelle dégradation ou même de destruction des bâtiments qui résulterait d'un tel projet. Les projets d'urbanisation et le caractère résidentiel de la région

de Versailles ne seraient-ils pas gravement compromis par l'extension de l'aéroport de Toussus-le-Noble. Est-il nécessaire, pour satisfaire les besoins de quelques compagnies privées d'aviation d'affaires — dont le personnel et le matériel ne sont pas soumis aux mêmes contrôles que ceux des compagnies nationales — de mettre en danger une banlieue résidentielle très peuplée et le premier musée de France [4 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3015 et 3016). — *Sont entendus* : MM. Jean Chamant, ministre des transports ; Edouard Bonnefous.

1166. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le Premier ministre* s'il ne serait pas utile de recommander aux ministres de l'équipement et du logement, des affaires culturelles et de l'environnement, d'unifier les dispositions de la **réglementation relative au permis de construire**, en ce qui concerne la maison individuelle notamment. Dans le présent, cette unification se justifie particulièrement dans des départements comme celui des Alpes-Maritimes où les demandes de permis de construire pour maisons individuelles sont nombreuses, créant ainsi des difficultés supplémentaires aussi bien aux maires des villes que des communes rurales [4 novembre 1971].

1167. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le Premier ministre*, à la veille de l'examen par le Conseil des ministres du projet de loi concernant la réforme régionale, s'il ne serait pas opportun, au préalable, de dresser le bilan par région des résultats de l'application des trois décrets du 14 mars 1964 relatifs aux **régions de programme**. Il attire son attention sur certains départements, notamment celui des Alpes-Maritimes, où elle s'est traduite dans les faits et ce, dans tous les domaines de l'équipement, par une répartition de crédits d'une injustice flagrante [4 novembre 1971].

1168. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le Premier ministre* s'il lui paraît conforme à la Constitution qu'une même personne puisse être tout à la fois membre du Gouvernement et, en fait, par l'intermédiaire de remplaçants, député et sénateur d'un même département. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour éviter qu'une telle situation, qui rappelle la candidature multiple et le **cumul des mandats parlementaires**, ne se reproduise à l'avenir [9 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3014). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Henri Caillavet.

1169. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'agriculture* que, malgré un désir maintes fois exprimé, les **exploitants agricoles** ne peuvent toucher une **pension d'invalidité**, que si celle-ci atteint 100 p. 100 d'incapacité de travail, alors que leurs conjoints en sont encore totalement privés. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, et les mesures qu'il envisage pour rétablir également en ce domaine la parité sociale des agriculteurs avec celle des professions affiliées au régime général des assurances sociales [16 novembre 1971].

1170. — M. Michel KAUFFMANN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu d'un arrêté émanant de son ministère, la **vignette 1972** doit être apposée sur le pare-brise des automobiles pour lesquelles elle a été délivrée, et que c'est obligatoirement l'original du document qui doit y figurer. En cas de perte ou de vol, un duplicata peut être délivré au prix de dix francs. Il estime cette décision regrettable et lui demande pour quelles raisons il n'autorise pas l'apposition sur le pare-brise des voitures d'une reproduction de la vignette, ou n'accepte pas la délivrance gratuite des duplicata en cas de perte ou de vol de l'original [16 novembre 1971].

1171. — M. Paul GUILLARD rappelle à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que depuis une décision du 6 janvier 1971, les services chargés de l'octroi des **primes à la construction** doivent tenir compte dans le calcul de la surface habitable primable des **combles**, dont la transformation en pièces habitables est possible, et cela même au cas où l'intéressé déclare qu'il n'a pas l'intention d'aménager les locaux en question. Il attire son attention sur le caractère regrettable de cette mesure qui incitera les requérants à entreprendre après la décision d'octroi de la prime des travaux coûteux de surélévation rendus nécessaires pour aménager des pièces destinées à loger des parents âgés ou des enfants, et lui demande si, compte tenu du caractère rigoureux de la réglementation relative aux conditions économiques prévues à l'article 2 du décret n° 63-1324 du 24 décembre 1963, il ne pense pas pouvoir revenir sur sa décision du 6 janvier 1971 [16 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3013 et 3014). — *Sont entendus* : MM. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement ; Paul Guillard.

1172. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il a eu connaissance des déclarations de M. le Président de la République lors de l'inauguration du

récent Salon de l'Automobile, s'étonnant du prix élevé des voitures et s'il n'estime pas que le maintien de la **T. V. A.** à son taux maximum, même pour les petites voitures de caractère populaire ou les véhicules utilitaires, constitue le facteur le plus grave de la cherté de l'**automobile** en France [16 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3016 et 3017). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Francis Palmero.

1173. — M. Jean BARDOL attire l'attention de *M. le ministre du travail* sur la persistance au **manque de sécurité et d'hygiène dans une importante usine sidérurgique et métallurgique** de la région boulonnaise dans le Pas-de-Calais. Récemment encore, un jeune ouvrier a été tué au cours d'un accident du travail qui aurait pu être évité. Il lui demande quelles mesures il entend prendre et quelles instructions il entend donner pour que l'entreprise incriminée soit mise en demeure d'appliquer immédiatement toutes les prescriptions législatives et réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène [16 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3017 et 3018). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Jean Bardol.

1174. — M. Hector VIRON attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur les difficultés de fonctionnement de la **faculté des sciences de Lille**, qui, faute de crédits de fonctionnement, risque de devoir fermer ses portes. Déjà, le 6 mai 1969, dans un débat au Sénat, il l'avait alerté sur la décision regrettable qui avait été prise par son département de reporter à une date ultérieure le financement de la deuxième phase d'exécution des travaux de la faculté pourtant prévue depuis plusieurs années et inscrite au V<sup>e</sup> Plan, la faculté des sciences accueillant déjà à cette époque 7.800 étudiants pour 6.500 places. En date du 2 juin 1970, dans un nouveau débat, il lui signalait la situation très difficile de cette faculté, le budget alloué ne permettant pas le fonctionnement pour l'ensemble de l'année scolaire, ce qui aurait entraîné une protestation unanime des enseignants et des étudiants soutenus par tous les milieux sociaux de la région. Sa déclaration de l'époque indiquant que, pour 1971, « des besoins des universités en matière de fonctionnement des services de recherches seront examinés avec le plus grand soin » ne semble pas avoir été suivie d'effet puisque, en décembre 1971, les mêmes problèmes se reposent avec plus d'acuité. En effet, comme en 1970, le problème des crédits se repose avec une telle ampleur qu'en signe de protestation une décision de fermeture de cette université des sciences et techniques sera prise si des crédits complémentaires de fonctionnement ne sont pas accordés. Il est donc regrettable qu'aucune solution n'ait été trouvée malgré toutes les démarches et demandes au cours des trois dernières années pour assurer, suivant des prévisions connues, un fonctionnement normal de cette université. D'autre part, dans l'intérêt même du pays, de la région et des étudiants, il n'est pas possible que des mesures restrictives soient prises aboutissant à l'abandon de certaines disciplines, à la dévalorisation des diplômes et à la mise de l'Université, par faute de crédits d'Etat, sous la coupe et au service de l'initiative privée. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer : 1° les mesures qu'il compte prendre pour assurer, dans l'immédiat, le bon fonctionnement de cet établissement pendant l'année scolaire 1971-1972 ; 2° les mesures qu'il envisage pour assurer un fonctionnement normal de l'Université des sciences et techniques pour les années à venir, en tenant compte de ses besoins réels et de son nombre d'étudiants [19 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3018 et 3019). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Hector Viron.

1175. — M. Roger GAUDON signale à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que lors du débat du 22 juin 1971, en réponse à sa question sur l'avenir des **bois de la Grange et de Notre-Dame dans le Val-de-Marne**, il lui précisait que ces espaces boisés seraient utilisés pour constituer un grand parc public ; qu'au mois d'août, un hebdomadaire a publié un article sur cette question en précisant que deux promoteurs avaient acquis ces domaines boisés ; qu'un accord serait intervenu pour y construire 6.400 logements ; que ces révélations, si elles s'avéraient exactes, remettraient en cause la déclaration ministérielle du 22 juin. En conséquence, il lui demande : 1° s'il est exact que ces deux domaines boisés ont été achetés par deux promoteurs ; 2° dans l'affirmative, quelles mesures il envisage pour que soient restitués à la collectivité et dans leur totalité les bois de la Grange et de Notre-Dame afin de les aménager en parc urbain [23 novembre 1971].

1176. — M. Pierre BRUN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances*, tenant compte des mesures nouvelles de présentation de la **vignette** à l'examen des autorités de contrôle,

qu'il lui paraît peu équitable de pénaliser les automobilistes en cas de vol de ladite vignette. Il lui demande s'il ne serait pas possible de rendre gratuite la délivrance du duplicata de cette pièce au lieu d'en rendre l'achat obligatoire pour la somme de 10 francs [25 novembre 1971].

1177. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur sa question écrite n° 10762 du 7 octobre dernier, dans laquelle il lui signalait le cas d'un **instituteur mis en congé de longue durée d'office**. Dans la réponse qu'il lui a été faite le 19 novembre, il s'en est tenu à lui demander le nom de l'instituteur concerné. Or, dans une lettre du 21 octobre qu'il lui a adressée personnellement, des précisions lui étaient fournies indiquant le nom de cet instituteur et les conditions anormales de sa mise à l'écart. Il lui demande en conséquence : 1° comment il explique le peu de cas accordé à une démarche réglementaire d'un parlementaire ; 2° quelles mesures il compte prendre pour régulariser dans les meilleurs délais la situation de l'instituteur concerné [30 novembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3019 et 3020). — *Sont entendus* : MM. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Guy Schmaus.

1178. — M. Pierre MARCILHACY attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur certaines **importations, en provenance de pays à commerce d'Etat**, qui sont effectués à un prix perturbant le marché français. Ainsi, dans le secteur des moteurs électriques, certains appareils étrangers sont vendus 35 à 40 p. 100 moins cher que les produits français comparables, bien que les prix de ces derniers soient en excellente place parmi les prix mondiaux. Cette différence, qui résulte de ce que les prix facturés à l'importateur sont inférieurs de 10 p. 100 au seul coût en France des matières employées, a entraîné une augmentation considérable du volume des importations. Une telle situation, qui n'est d'ailleurs pas propre au secteur des moteurs électriques, porte naturellement un grave préjudice aux productions françaises concernées. Il lui demande donc quelles mesures de sauvegarde il compte prendre pour que de telles anomalies n'aboutissent pas à désorganiser le marché national et, notamment, selon quelles conditions, dans le cadre du Marché commun, les contingents d'importation pourraient être révisés et des négociations nouvelles engagées avec les pays exportateurs en cause [1<sup>er</sup> décembre 1971]. — **Réponse** [14 décembre 1971] (p. 3033 et 3034). — *Sont entendus* : MM. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Pierre Marcilhacy.

1179. — M. Joseph RAYBAUD, traduisant les inquiétudes légitimes des élus cantonaux et municipaux des Alpes-Maritimes concernés par la reconstruction de la **ligne ferroviaire Nice—Coti**, demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui donner les raisons pour lesquelles les travaux de la remise en état de cette voie ferrée sur le parcours Vintimille—Coti qui ont fait l'objet de la convention franco-italienne signée à Rome le 24 juin 1970 et approuvée, après l'Assemblée nationale, par le Sénat, le 3 juin 1971, ne sont pas encore commencés, alors que la reprise du trafic était envisagée pour courant 1973 [10 décembre 1971].

#### QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

39. — M. André ARMENGAUD, rappelant à *M. le ministre des affaires étrangères* que des négociations très avancées sont en voie d'aboutissement en vue de l'établissement et de la signature de trois **conventions internationales relatives aux brevets d'invention**, lui demande : 1° s'il n'estime pas nécessaire de prendre toutes les précautions utiles, notamment en accord avec nos partenaires européens, afin d'éviter : a) que la mise en œuvre de la convention portant création du brevet international, dite « convention P. C. T. », ne facilite l'instauration dans le monde de positions dominantes du fait des facilités de protection géographiquement étendues par ladite convention, et ce au détriment de l'Europe et des pays en voie de développement ; b) que la mise en œuvre, avec un grand retard par rapport à celle de la convention P. C. T., des deux conventions portant, l'une création du brevet européen, l'autre traitement communautaire à six de ce dernier, ne diminue l'intérêt du brevet européen pour certains pays européens tels que l'Allemagne et la Grande-Bretagne ; c) que le choix du Patentamt de Munich d'abord comme « office désigné » dans la convention P. C. T. au lieu de l'office européen des brevets, puis comme office européen des brevets, n'aboutisse à une germanisation décisive des procédures de délivrance des brevets en Europe ; d) qu'en conséquence, l'industrie française ne soit *volens nolens* tantôt ensermée dans le réseau des brevets P. C. T., originaires des nations-continentales, auquel pourraient se joindre des pays comme l'Allemagne et le Japon, tantôt soumise, dans le cadre européen, aux seules pratiques et influences allemandes en matière de brevets européens ; 2° au cas où sa réponse serait positive,

quelles mesures pratiques, sérieuses et efficaces, le Gouvernement compte mettre en œuvre pour assurer au sein de l'office européen des brevets la présence active d'examineurs en nombre suffisant et de nationalités européennes diverses, afin de neutraliser la prépondérance allemande découlant du choix du siège dudit office [2 avril 1970]. — **Observations** sur les négociations en cours lors du retrait de cette question de l'ordre du jour du 26 mai 1970 [26 mai 1970] (p. 520 et 521). — *Sont entendus* : MM. Jean Lipkowski, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; André Armengaud. — Retrait par son auteur [2 avril 1971] (p. 90).

40. — M. André ARMENGAUD expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que les conditions dans lesquelles paraît envisagée, si ce n'est décidée, l'implantation de l'**office européen des brevets à Munich** peuvent porter une grave atteinte à la nécessaire européanisation en personnel technique de cet office, à défaut de laquelle ce sera la seule philosophie allemande de la propriété industrielle qui prévaudra dans les pays signataires de la convention projetée sur le brevet européen. Il lui demande quelles mesures il a prises ou compte prendre pour éviter une telle déviation de l'initiative du gouvernement français en matière de relance, du **brevet européen** [2 avril 1970]. — **Observations** sur les négociations en cours lors du retrait de cette question de l'ordre du jour du 26 mai 1970 [26 mai 1970] (p. 520 et 521). — *Sont entendus* : MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; André Armengaud. — Retrait par son auteur [2 avril 1971] (p. 90).

68. — M. Marcel DAROU demande à *M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* de bien vouloir lui indiquer à quel moment le Gouvernement se propose d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale la discussion de la proposition de loi, adoptée à la majorité de 242 voix contre 3 par le Sénat, le 11 décembre 1968, tendant à la reconnaissance de la **qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats d'Algérie, de Tunisie et du Maroc** [27 juin 1970]. — **Discussion** [4 mai 1971] (p. 279 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Darou ; Roger Gaudon ; Pierre Bouneau ; André Morice ; Henri Duvilleard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; André Méric ; Marcel Champeix ; Marcel Souquet.

70. — M. HENRI CAILLAVET rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que le 6 juillet dernier, dans une question orale sans débat, il appelait son attention sur les mesures prises par le Gouvernement algérien pour obliger les compagnies pétrolières françaises à rapatrier en Algérie la presque totalité du produit de leurs ventes. Depuis, le Gouvernement algérien a exprimé la volonté de majorer unilatéralement et massivement l'imposition des **compagnies pétrolières françaises opérant en Algérie**, en augmentant le prix servant de base à la détermination de la matière imposable, qui passe ainsi de 2,08 à 2,85 dollars par baril de pétrole. Les arguments présentés par le Gouvernement algérien pour justifier cette violation des accords de 1965 n'ont guère de valeur au regard de l'aspect particulièrement novateur qui caractérisait les accords franco-algériens. Ceux-ci ont, en effet, permis une mise en valeur intensive des gisements existants, en dehors de la découverte de nouvelles ressources pétrolières, due en grande partie aux efforts consentis par la France avant l'indépendance de l'Algérie. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour s'opposer aux décisions prises par le Gouvernement algérien. Il lui demande également si les dispositions arrêtées par les autorités algériennes ne vont pas contribuer à accroître le coût de l'essence distribuée en France alors même que les tendances inflationnistes n'ont pas disparu, et s'il ne conviendrait pas, dès lors, de diversifier davantage encore les approvisionnements en carburant [28 juillet 1970]. — *J. O.* 4 août 1970 et 7 octobre 1970]. — **Discussion** [27 avril 1971] (p. 225 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Henri Caillaud ; Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères ; Edouard Bonnefous ; Serge Boucheny ; André Monteil ; Etienne Dailly ; Pierre Giraud.

71. — M. René TINANT exprime à *M. le ministre de l'agriculture* son étonnement à la suite de la fixation des **prix agricoles** pour la campagne 1970-1971. — Il lui demande pourquoi le Gouvernement ne tient pas les engagements qu'il avait pris de réajuster ces prix au niveau européen, en deux ans, par moitié chaque saison. Il s'agit là d'une injustice aux conséquences graves pour les agriculteurs français qui se trouvent placés en situation d'infériorité par rapport à ceux des autres pays du Marché commun. Il lui demande de bien vouloir définir devant le Sénat la **politique agricole** que le Gouvernement envisage de suivre pour que cesse enfin la disparité qui ne fait que

s'aggraver entre le revenu de l'agriculture et celui des autres secteurs économiques de la nation [31 juillet 1970. — J. O. 4 août 1970 et 7 octobre 1970]. — **Discussion** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 614 et suiv.). — (Commune avec la discussion des questions n° 100 par M. Michel Kauffmann et n° 102 par M. Louis Guillou.) — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. René Tinant ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Michel Kauffmann ; Louis Guillou ; Max Monichon ; Marcel Brégégère. — *Suite de la discussion* (p. 651 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Jacques Vassor ; Octave Bajoux ; Max Monichon ; Abel Sempé ; Lucien Junillon ; Léon David ; Marcel Molle ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Geoffroy de Montalembert.

73. — M. Henri CAILLAVET demande à M. le Premier ministre sur quelles dispositions constitutionnelles il se fonde pour affirmer, en contradiction notamment avec l'article 20 de la Constitution, que le rôle du Président de la République est de décider de la politique générale de la nation, tandis que celui du Premier ministre est de se contenter de l'appliquer. Il lui demande si le maintien de l'irresponsabilité du chef de l'Etat et l'extension à tous les secteurs politiques du domaine dit réservé, selon l'usage du septennat précédent, ne lui paraissent pas déséquilibrer gravement les pouvoirs et paralysent indirectement le contrôle parlementaire, et s'il ne conviendrait pas, dès lors, qu'une réforme constitutionnelle vienne harmoniser le droit avec les faits, de façon à éviter d'éventuelles interprétations abusives ou erronées et des remous politiques imprévisibles. Il lui demande également s'il ne juge pas opportun qu'un débat sur ce sujet intervienne prochainement devant le Parlement, et plus particulièrement devant le Sénat, gardien traditionnel des institutions républicaines [7 octobre 1970]. — **Discussion** [8 juin 1971] (p. 711 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Henri Caillavet ; Etienne Dailly ; Jacques Duclos ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice.

76 — M. René MONORY demande à M. le Premier ministre de bien vouloir exposer les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'allègement de la tutelle administrative et de la tutelle financière concernant les communes et les départements [7 octobre 1970]. — Retrait par son auteur [2 avril 1971] (p. 90).

77. — M. Serge BOUCHENEY appelle à nouveau l'attention de M. le Premier ministre sur le mécontentement grandissant et justifié qui s'empare de la population de la région parisienne au sujet : 1° des transports en commun très insuffisants et des mesures antisociales que le Gouvernement entend prendre à leur sujet ; 2° des menaces extrêmement sérieuses — sans démentir officiel — de projet de péage sur les autoroutes de dégageement envisagé dans la région parisienne pour les automobilistes déjà lourdement imposés de charges financières pour obtenir le droit d'utiliser leur voiture. En conséquence, il lui demande, à la veille de la discussion budgétaire, quelles mesures il compte prendre pour : 1° l'amélioration des transports en commun dans la région parisienne, leur modernisation, leur développement ; 2° que soit respecté le principe du tarif unique du métro devant son prolongement en banlieue plus qu'indispensable ; 3° l'instauration d'une carte unique de transport aux travailleurs de la région parisienne ; 4° que ne soit pas instauré le péage sur les voies de dégageement dans la région parisienne, dont les premières victimes seraient les milliers d'habitants de la grande banlieue qui, chaque jour, doivent se rendre à Paris ou dans une autre banlieue pour leur travail ; 5° que la totalité des « redevances d'infrastructure », payées par les usagers, soit utilisée à l'entretien et à l'aménagement des routes [7 octobre 1970]. — Retrait par son auteur [15 avril 1971] (p. 130).

85. — M. Fernand LEFORT demande à M. le Premier ministre quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la révision de la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales et départementales et ce qu'il compte faire pour alléger la tutelle qui pèse sur ces collectivités [13 octobre 1970]. — **Discussion** [27 avril 1971] (p. 219 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Fernand Lefort ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Mlle Irma Rapazzi ; M. Marcel Champeix.

88. — M. Jean LECANUET demande à M. le ministre des affaires étrangères quels sont les résultats politiques des conversations franco-soviétiques et s'il n'estime pas que les récents développements de la politique d'ouverture à l'Est exigent, comme complément indispensable, l'accélération de la politique d'unification européenne annoncée l'année dernière à La Haye, seule capable d'assurer le progrès et la sécurité de la France [15 octobre 1970]. — Retrait par son auteur [27 avril 1971] (p. 218).

90. — M. Jean LECANUET expose à M. le ministre de l'équipement et du logement les graves difficultés rencontrées par les villes pour réaliser les opérations de rénovation des secteurs

vétustes situés dans le centre des agglomérations, tandis que continue de se développer, à la périphérie, la construction de grands ensembles. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre rapidement pour corriger ce déséquilibre de l'urbanisation et, notamment, si le Gouvernement n'estime pas le moment venu de reprendre une politique de participation financière aux opérations de rénovation, afin d'en réduire la durée et le coût. Il lui demande enfin, compte tenu du fait que les secteurs vétustes sont presque toujours habités par des personnes à revenus faibles, d'attribuer des contingents spéciaux de logements sociaux pour permettre le relogement de la population temporairement évacuée de son quartier jusqu'à l'achèvement des opérations de rénovation [8 décembre 1970]. — **Discussion** [3 juin 1971] (p. 683 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean Lecanuet ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement.

92. — M. Fernand CHATELAIN demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles, lors du désastre routier qu'a connu la vallée du Rhône en début d'année, l'intervention des autorités compétentes a connu un tel retard, et pourquoi la mise en œuvre du plan Orsec s'est révélé un échec. Il lui demande en outre quelles mesures le Gouvernement entend prendre : 1° pour que les victimes de cette situation soient indemnisées ; 2° pour que les collectivités locales qui ont eu à pallier les carences constatées, notamment celles de la société de l'autoroute, reçoivent une aide exceptionnelle de l'Etat compensant les dépenses qu'elles ont dû engager ; 3° pour que le plan Orsec soit à même de faire face efficacement à toute catastrophe, même la plus imprévisible. Il lui demande, enfin, à la suite de la démonstration faite de l'incapacité, pour un service privé, de faire face au fonctionnement d'un service vital pour la vie du pays comme la circulation sur les voies routières, s'il n'entend pas réviser la politique gouvernementale en matière de construction et de gestion des autoroutes, notamment en supprimant le péage et en leur rendant leur caractère de service public. (*Question transmise pour attribution à M. le ministre de l'intérieur.*) [15 janvier 1971. — J. O. Débats 6 février et 2 avril 1971]. — **Discussion** [20 avril 1971] (p. 173 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Fernand Chatelain ; Amédée Bouquerel ; Lucien Junillon ; Maurice Vérillon ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

93. — M. Roger GAUDON rappelle à M. le ministre des postes et télécommunications : 1° que lors du dernier débat budgétaire il indiquait que les postes et télécommunications resteraient un service public ; 2° que lors de sa conférence de presse du 1<sup>er</sup> février il informait des projets de réforme de son administration. En conséquence, il lui demande de préciser ses intentions pour que les postes et télécommunications demeurent un service public et ne deviennent pas « une entreprise industrielle et commerciale » ; pour qu'ils conservent l'unité de tous leurs services : services des télécommunications, postaux et financiers. Il aimerait qu'il lui indique également les mesures qu'il compte prendre, dans l'intérêt des personnels et des usagers : a) pour améliorer les différents services de cette administration par l'introduction de techniques nouvelles ; b) pour le recrutement de personnels ; c) pour la revalorisation des traitements [15 février 1971. — J. O. Débats 26 février et 2 avril 1971]. — **Discussion** [18 mai 1971] (p. 429 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Roger Gaudon ; Gérard Minvielle ; Auguste Billiemaz ; Robert Galley, ministre des postes et télécommunications.

94. — M. Edouard LE BELLEGOU demande à M. le Premier ministre s'il est exact qu'à la suite de la récente déclaration faite par le secrétaire général d'un parti politique mettant gravement en cause l'indépendance de la magistrature, M. le Premier ministre aurait déclaré : « Lorsque M. le Président de la République a tranché, il n'y a plus à discuter. » Dans l'affirmative, il lui demande comment il concilie cette interprétation des pouvoirs respectifs du Président de la République et du Premier ministre avec les obligations imposées par les articles 20 et 21 de la Constitution qui font du Premier ministre le responsable devant le Parlement de la politique du Gouvernement [25 février 1971. — J. O. Débats 26 février et 2 avril 1971]. — Retrait par son auteur [4 mai 1971] (p. 272).

95. — M. Edouard BONNEFOUS demande à M. le Premier ministre, après la mainmise du Gouvernement algérien sur les entreprises pétrolières françaises, s'il lui est possible de présenter au Sénat un bilan économique et financier de la politique de coopération avec l'Algérie depuis les accords d'Evian [25 février 1971. — J. O. Débats 26 février et 2 avril 1971]. — **Discussion** [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 101 par M. André Monteil, cf. infra et la question n° 105 par M. Pierre-Christian Taittinger.)

96. — Numéro non utilisé.

97. — M. Jean PÉRIDIER demande à M. le ministre de l'agriculture de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour résoudre la crise que connaît actuellement la viticulture française et l'action qu'il entend mener pour la défense de celle-ci dans le cadre de l'Europe [15 avril 1971].

98. — M. Serge BOUCHENY appelle à nouveau l'attention de M. le Premier ministre sur le mécontentement grandissant et justifié qui s'empare de la population de la région parisienne au sujet des transports en commun. Les usagers ont récemment affirmé leur volonté de s'opposer aux augmentations de tarifs envisagés par le Gouvernement et de voir améliorer le service public des transports de la région parisienne. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour : 1° l'amélioration des transports en commun dans la région parisienne, leur modernisation, leur développement ; 2° annuler l'augmentation des tarifs actuellement envisagée ; 3° s'opposer à l'instauration du stationnement payant dans Paris et certaines villes de banlieue ; 4° faire respecter le principe du tarif unique du métro alors que son prolongement en banlieue est plus qu'indispensable ; 5° favoriser la construction de parkings souterrains ; 6° instaurer une carte unique de transports pour les travailleurs de la région parisienne ; 7° utiliser la totalité des « Redevances d'infrastructures » payées par les usagers pour l'entretien et l'amélioration des routes ; 8° doubler les crédits du VI<sup>e</sup> Plan pour les transports de la région parisienne [15 avril 1971]. — Retrait par son auteur [27 mai 1971] (p. 554).

99. — A la veille du salon de l'aéro-spatiale l'opinion publique est justement sensibilisée par la situation de l'industrie aéro-spatiale. Les ouvriers, techniciens et cadres de cette industrie sont très préoccupés par leur avenir et leurs conditions de vie. En conséquence, M. Serge BOUCHENY demande à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale de bien vouloir : 1° lui exposer la politique gouvernementale quant au développement des matériels civils et spécialement à la poursuite des essais et la commercialisation du premier transport civil supersonique **Concorde** ; 2° faire le bilan de la coopération internationale et indiquer si elle a eu des effets bénéfiques pour l'industrie aéro-spatiale française ; 3° préciser quelles mesures sont prises pour le développement de l'industrie du moteur d'avion français, particulièrement après la faillite de Rolls-Royce [15 avril 1971]. — Discussion [25 mai 1971] (p. 503 et suiv.). — Ont pris part à la discussion générale : MM. Serge Boucheny ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; André Méric.

100. — M. Michel KAUFFMANN demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir préciser au Sénat la politique agricole qu'il entend poursuivre en matière d'élevage et plus particulièrement les options qu'il a choisies pour assurer une meilleure rentabilité des productions bovines et porcines, quelle est la nouvelle doctrine de son ministère en matière de **remembrement** et les mesures qu'il compte prendre pour en hâter l'achèvement, notamment dans les régions défavorisées par un parcellement excessif, comme c'est le cas pour le département qu'il représente. Il lui demande enfin si, en matière de **protection sociale**, le Gouvernement envisage d'octroyer aux agriculteurs exploitants ainsi qu'aux aides familiaux les pensions d'invalidité dans les mêmes conditions que pour les assujettis au régime général de la sécurité sociale, c'est-à-dire à partir de 66,5 p. 100 d'incapacité reconnue [20 avril 1971]. — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 614 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 71 par M. René Tinant, cf. supra, et la question n° 102 par M. Louis Guillou.)

101. — M. André MONTEIL rappelle que le 7 avril 1970, à l'occasion de la discussion d'une question orale avec débat qu'il avait déposée sur la politique française en Méditerranée, M. le ministre des affaires étrangères avait répondu négativement à sa demande « de procéder à un réexamen de la politique française en Méditerranée, notamment en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes et le rétablissement d'un plus juste équilibre entre les parties en présence dans le conflit du Moyen-Orient ». Il lui demande si un an plus tard, en avril 1971, à la lumière de l'évolution des rapports franco-algériens, des résultats décevants de la mission Jarring, de l'intervention de plus en plus marquée de l'Union soviétique dans le bassin méditerranéen et enfin de la création récente à Tripoli de l'Union des Républiques arabes, il n'estime pas que le Gouvernement français doit procéder à une révision de sa politique [22 avril 1971]. — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 95 par M. Edouard Bonnefous et n° 105 par M. Pierre-Christian Taittinger). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. André Monteil, Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères ; Edouard Bonnefous ; Pierre-Christian Taittinger ; Henri Caillaet ; Jacques Duclos ; Pierre Giraud.

102. — M. Louis GUILLOU attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation des agriculteurs qui ont de plus en plus de difficultés à obtenir des prêts des caisses de crédit agricole. Cette situation risque d'avoir des conséquences graves pour notre agriculture et notre économie car les investissements sont freinés, la modernisation, l'amélioration des structures sérieusement ralenties. Il lui demande quelle va être la politique qu'il entend appliquer en matière de **crédit à l'agriculture**. 1° L'encadrement va-t-il être maintenu ? 2° Le système de prêt bonifié, amélioré ou supprimé ? D'autre part, il attire également son attention sur la situation de certaines régions s'adonnant traditionnellement à l'élevage et qui s'inquiètent de leur avenir ; aussi lui demande-t-il de bien vouloir préciser sa politique en ce domaine, les aides, les incitations qu'il pense pouvoir accorder tant à l'élevage proprement dit que pour la construction de bâtiments [22 avril 1971]. — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 614 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 71 par M. René Tinant, cf. supra, et n° 100 par M. Michel Kauffmann.)

103. — M. Pierre MARCILHACY appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les conclusions du rapport de la commission d'enquête parlementaire relative aux **abattoirs** et au marché d'intérêt national de **Paris-La Villette**. Il lui demande de bien vouloir faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour tirer les enseignements et dégager les conséquences d'une « affaire » qui a profondément ému l'opinion publique [29 avril 1971]. — Discussion [9 juin 1971] (p. 762 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 104 par M. André Mignot et la question n° 110 par M. Serge Boucheny). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Pierre Marcilhacy ; André Mignot ; Mme Catherine Lagatu au nom de M. Serge Boucheny ; MM. Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Pierre Giraud ; Victor Golvan.

104. — M. André MIGNOT demande à M. le Premier ministre de bien vouloir faire connaître les suites qu'entend donner le Gouvernement aux conclusions du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions techniques, économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des **abattoirs** et du marché d'intérêt national de **Paris-La Villette**. Il lui demande également quelles sont les mesures arrêtées ou envisagées par le Gouvernement pour mettre d'urgence un terme à l'aggravation de l'hémorragie financière résultant de la situation actuelle [29 avril 1971]. — Discussion [9 juin 1971] (p. 762 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 103 par M. Pierre Marcilhacy, cf. supra, et la question n° 110 par M. Serge Boucheny.)

105. — M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le ministre des affaires étrangères si la réaction des Etats intéressés à la situation au **Moyen-Orient** — notamment des Etats d'Europe occidentale — à l'initiative prise au mois de février par M. Jarring et aux suites qui lui ont été données par l'Egypte et par Israël, si les prises de position ultérieures des gouvernements participant à la concertation à quatre et les initiatives américaines récentes, en particulier le voyage de M. Rogers dans la région, paraissent au Gouvernement de nature à remettre en cause ou à confirmer le bien-fondé de sa politique à l'égard de cette partie du monde [29 avril 1971]. — Discussion [1<sup>er</sup> juin 1971] (p. 628 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 95 par M. Edouard Bonnefous et n° 101 par M. André Monteil, cf. supra.)

106. — M. Jean PÉRIDIER appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences politiques et économiques qui peuvent résulter de la crise que connaît actuellement le **Marché commun**. Il lui demande : 1° Quelles mesures il entend prendre pour y remédier sur le plan économique, notamment en ce qui concerne le marché commun agricole ; 2° quelle est également l'attitude du Gouvernement français en ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne [13 mai 1971]. — Discussion [9 juin 1971] (p. 778 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 108 par M. Jean Deguise). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Jean Péridier ; Jean Deguise ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture.

107. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la grave situation créée à la région nationale des usines Renault. En effet, la poursuite dans cette entreprise du conflit dû à l'attitude de la direction a des conséquences sérieuses pour l'économie du pays. Ainsi, chaque jour sans production représente une perte sèche de 5 milliards d'anciens francs, ce qui est sans commune mesure avec la somme que représenterait la revendication des 5.500 ouvriers spécialisés du Mans. Il lui demande, en conséquence, si le maintien de l'intransigeance de la direction et le désintéressement apparent du Gouvernement ne constituent par un préjudice considérable, non seulement pour l'entreprise **Renault**, mais aussi pour l'économie

nationale, puisque l'on sait que l'absence de production ne permettra pas à la Régie de tenir ses engagements, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation [13 mai 1971]. — **Discussion** [8 juin 1971] (p. 709 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Guy Schmaus ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Hector Viron.

108. — M. Jean DEGUISE demande à M. le ministre de l'agriculture quelles seront, dès juillet 1971, les répercussions du cours « flottant » des monnaies allemande, hollandaise et belge sur les produits agricoles français. D'une part, le prix de revient de quelques denrées va être en augmentation, puisque certaines importations sont nécessaires aux cultivateurs. D'autre part, le rattrapage résultant de la dévaluation du franc de 1969 n'est pas encore effectué. Il s'ajoute à cela des augmentations sur les carburants résultant des événements d'Afrique du Nord, ainsi qu'une importante élévation des salaires et des assurances sous toutes les formes. Il lui demande s'il n'envisage pas, d'une façon ou d'une autre, un alignement des prix des céréales, des produits laitiers, de la viande et de la betterave qui subissent toujours une importante charge technique sous prétexte de prestations sociales, alignement qui correspondrait à la fois au réel niveau européen et à toutes les augmentations de charges non encore compensées [21 mai 1971]. — **Discussion** [9 juin 1971] (p. 778 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 106 par M. Jean Périquier, cf. supra.)

109. — M. André DILIGENT rappelle à M. le Premier ministre que, dans sa déclaration du 16 septembre 1969, il annonçait sa décision de confier à une commission « mandat d'étudier les modifications à apporter au statut de l'O.R.T.F. » ; il précisait en outre que le rapport de cette commission serait rendu public et qu'il ferait « ensuite au Parlement les propositions nécessaires ». Effectivement, cette commission, désignée par lettre de mission du 21 octobre 1969 à son président, M. Paye, eut pour charge d'étudier « les modifications à apporter aux structures et organes de direction de l'Office », « les mesures législatives et réglementaires destinées, par décentralisation, à renforcer les responsabilités de gestion et de production au sein de l'Office », « la situation des journalistes de l'O.R.T.F. » et, plus généralement, « les orientations qui pourraient être proposées pour tenir compte de l'évolution des techniques et moyens audio-visuels dans la vie nationale et dans l'ensemble international ». Ce rapport a été déposé le 30 juin 1970 et rendu public. A différentes reprises, il a été confirmé par le Gouvernement qu'il ferait l'objet d'un grand débat au Parlement. En conséquence, il demande à M. le Premier ministre les raisons pour lesquelles ce débat n'a pu encore avoir lieu et qu'en tout cas, il définit les conclusions qu'il tire de ce rapport et « les propositions nécessaires » qu'il entend faire au vu de ce texte [13 mai 1971]. — **Discussion** [19 octobre 1971] (p. 1762 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Diligent ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Marcel Gargar ; Dominique Pado.

110. — M. Serge BOUCHENY attire l'attention de M. le Premier ministre sur les informations publiées par de grands journaux parisiens quelques jours seulement après la publication du rapport de la commission d'enquête du Sénat à propos des projets de « reconversion » des abattoirs de La Villette. La première opération a coûté, comme chacun sait, environ 100 milliards d'anciens francs, et le rapport de notre commission d'enquête a mis en lumière, non seulement les carences, mais les options politiques qui ont conduit à ce gouffre. Les informations de presse font état d'intentions selon lesquelles le Gouvernement s'apprête à confier cette reconversion à des promoteurs immobiliers privés, ce qui constituerait le deuxième scandale de La Villette. Le coût des terrains à Paris constitue un handicap quasiment insurmontable pour l'office d'H.L.M. de la capitale et favorise la spéculation ; or, on peut construire à La Villette, sur des terrains qui sont propriété de l'Etat, environ 4.500 logements. En conséquence, il lui demande : 1° quelle suite il entend donner au rapport de la commission d'enquête du Sénat, d'où il ressort que des fonds publics ont été gaspillés ; 2° quelles mesures il entend prendre pour que soit immédiatement mis à l'étude un plan social d'aménagement des terrains libérés qui comprendrait des logements et des installations collectives répondant aux besoins des travailleurs et de la population de Paris [18 mai 1971]. — **Discussion** [9 juin 1971] (p. 762 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 103 par M. Pierre Marcilhacy, cf. supra, et la question n° 104 par M. André Mignot.)

111. — M. Jacques PELLETIER demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, si les directives d'aménagement du bassin parisien qui ont été approuvées, le 5 août 1970, par le Gouvernement, sont susceptibles d'entrer en application au cours du

VI<sup>e</sup> Plan. En effet, alors que dans d'autres régions les réalisations semblent suivre les études, dans le bassin parisien on reste au stade de la définition d'objectifs et d'orientations. Aussi, en Picardie et, en particulier, dans l'Aisne, l'opinion, après avoir découvert les déficiences de son économie et le retard de ses équipements, s'étonne de la lenteur avec laquelle lui sont proposées les remèdes et de la modicité des moyens qui lui sont accordés. Une telle situation est en contradiction avec les directives de l'aménagement des vallées de l'Oise et de l'Aisne visant à « établir les premiers éléments d'un axe économique entre Paris et le Nord de la France » [25 mai 1971]. — **Discussion** [29 juin 1971] (p. 1478 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Pelletier ; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

112. — Mlle Irma RAPUZZI appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences résultant pour les communes de l'application des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 1970 (loi n° 70-1283 du 31 décembre 1970). La réduction de 12 p. 100, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971, des droits provenant du tarif de la contribution des patentes, pour les entreprises qui n'emploient pas plus de deux salariés et qui exercent un commerce de détail ou présentent un caractère artisanal au regard de la réglementation du répertoire des métiers, privera les collectivités d'une partie des ressources provenant de cette contribution. M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances a indiqué, au cours de la discussion parlementaire du 9 décembre 1970, que les pertes enregistrées globalement au plan national par l'ensemble des communes seront compensées par les recettes nouvelles dont elles bénéficieront au titre de la suppression des exonérations, en application des dispositions de l'article 12 de cette même loi. Or, dans le cas de la ville de Marseille, les pertes de recettes résultant de l'application de l'article 11 peuvent d'ores et déjà être évaluées pour l'année 1971 à 1.470.000 francs ; mais, par suite de l'absence de textes d'application concernant l'article 12, il n'est pas possible de connaître le montant des recettes à provenir de la suppression des exonérations, ni même de savoir si des instructions seront données suffisamment tôt à l'administration des contributions directes pour permettre l'émission au titre de l'exercice en cours des rôles correspondant à ces impositions nouvelles. Cette situation concerne l'ensemble des collectivités locales, qui risquent aussi de supporter en 1971 une perte nette de recettes, dans la mesure où ces rôles ne seront pas émis avant la fin de l'année. Elle demande : 1° de lui faire connaître quelles sont les mesures prises en vue d'obtenir avant la fin de l'année 1971 l'encaissement des recettes correspondant à la suppression des exonérations ; 2° de lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend prendre en faveur des collectivités qui ne pourraient bénéficier de ces ressources nouvelles, ou pour lesquelles le produit de ces ressources resterait inférieur au montant des recettes entraînées par l'abatement de 12 p. 100 [27 mai 1971].

113. — M. Abel SEMPÉ demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il envisage pour indemniser les agriculteurs et viticulteurs victimes des tornades, inondations et orages de grêle qui se sont abattus sur une large surface du département du Gers depuis le 16 mai 1971. Il demande si l'aide du fonds national de garantie contre les calamités agricoles couvrira tous les dégâts occasionnés à tous les biens non assurables, compte tenu des ressources du fonds, et si d'autre part, l'effort déjà entrepris au titre de l'incitation sera prolongé en 1972 et au-delà. Il demande quels sont les aménagements prévus de la loi du 10 juillet 1964. Il demande, par ailleurs, si le Crédit agricole pourra accorder les prêts destinés à aider les sinistrés, conformément aux articles 676 et 675-2 du code rural. Il lui demande si la section viticole du fonds de solidarité agricole recevra, pour 1972, la dotation exceptionnelle qui permettra la prise en charge de deux à cinq annuités au bénéfice des viticulteurs ayant perdu de 25 à 100 p. 100 de leur récolte [27 mai 1971].

114. — M. Jacques PELLETIER demande à M. le ministre des affaires culturelles : 1° de préciser dans quelles conditions, à quelle date et par quelle autorité ont été prises les décisions de fermeture de l'Opéra et de l'Opéra-Comique formant la Réunion des théâtres lyriques nationaux, c'est-à-dire un établissement public autonome sous la seule responsabilité et la seule gestion de l'administrateur général nommé par décret ; 2° de dire si la décision de fermeture, de licenciement du personnel, de limitation d'activité à d'éventuels spectacles de ballet, a été prise après consultation du conseil supérieur de la Réunion des théâtres lyriques nationaux créé par décret du 5 décembre 1964 et s'il estime qu'une telle décision de l'administrateur est compatible avec les règles d'exploitation prévues par l'arrêté du 8 janvier 1941 faisant obligation à la Réunion des théâtres

lyriques nationaux de présenter des spectacles d'œuvres théâtrales lyriques et, d'une manière générale, d'assurer le maintien des traditions d'art des deux scènes lyriques nationales ; 3° d'indiquer quelles mesures il entend prendre à l'égard des personnels artistes de danse, de chant et des chœurs qui, pendant de nombreuses années, ont fait la réputation mondiale de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, et qui, du fait de leur licenciement, vont se trouver sans emploi et sans possibilité d'en trouver un autre. Compte tenu des conclusions du rapport de l'inspecteur général des finances, chargé de mission à la demande du Gouvernement, il lui demande d'exposer au Sénat quelle politique il entend poursuivre afin de maintenir le prestige et la réputation des deux scènes lyriques nationales [1<sup>er</sup> juin 1971]. — **Discussion** [22 juin 1971] (p. 1175 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 117 par M. Edouard Bonnefous, cf. *infra*).

115. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN demande à M. le ministre des affaires culturelles de lui connaître : 1° à quelle date il compte rouvrir l'Opéra et l'Opéra-Comique, compte tenu du fait que viennent d'être signés avec les personnels le 1<sup>er</sup> juin 1971 les textes annexes et les dispositions générales allant dans le sens voulu par l'administration depuis la dénonciation des conventions collectives et que rien ne s'oppose plus à la réouverture de nos scènes lyriques ; 2° quelles mesures il compte prendre pour poursuivre les négociations afin de maintenir les contrats des artistes du chant et de réengager les artistes du chœur [3 juin 1971].

116. — M. Jean FILIPPI, se référant aux pénibles affaires de Saint-Laurent-du-Pont et de Sallen, demande à M. le ministre de l'intérieur sur quels critères sont fondées les décisions qu'il est amené à prendre, lorsque la responsabilité d'une catastrophe peut apparemment être attribuée soit à un élu local, soit à un fonctionnaire préfectoral [3 juin 1971]. — Retrait par son auteur [15 juin 1971] (p. 904).

117. — M. Edouard BONNEFOUS demande à M. le ministre des affaires culturelles : 1° pour quelles raisons les négociations en cours avec le personnel de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, qui semblaient sur le point d'aboutir, ont brusquement échoué ; 2° quelle justification est donnée à la fermeture de l'Opéra-Comique ; 3° quelle sera la durée de la fermeture de l'Opéra et de l'Opéra-Comique ; 4° quelles mesures il a prises pour faciliter, durant cette période, la représentation des grandes œuvres du répertoire lyrique [3 juin 1971]. — **Discussion** [22 juin 1971] (p. 1175 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question n° 114 par M. Jacques Pelletier). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Edouard Bonnefous ; Jacques Pelletier ; Maurice Vérillon ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Lucien Junillon ; Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles.

118. — M. Max MONICHON expose à M. le ministre des transports la situation très critique dans laquelle se trouve l'ostréiculture du bassin d'Arcachon, à la suite de la mortalité importante constatée et qui entraîne une perte chiffrée évaluée à 30 p. 100 dans les cas les moins défavorables et à 80 p. 100 en général des huîtres sur parc, au sol ou en pochons, le taux de cette mortalité s'accroissant chaque jour, certains secteurs atteignant 90 p. 100. Il lui demande, devant cet état de fait, les mesures envisagées par le Gouvernement pour : 1° créer des gisements susceptibles de permettre dès cette année un captage suffisant ; 2° financer l'achat de naissins en provenance du Japon, au cas où le captage serait déficient ; 3° permettre aux ostréiculteurs privés de toute rentrée d'argent de faire face aux remboursements des emprunts antérieurs, et de vivre pendant deux années au minimum, privés qu'ils seront de ressources durant cette période [8 juin 1971]. — **Discussion** [29 juin 1971] (p. 1474 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Max Monichon ; Lucien Grand ; Jean Chamant, ministre des transports.

119. — M. René MONORY demande à M. le ministre du développement industriel et scientifique si, compte tenu de l'objectif prioritaire qui est l'industrialisation dans le VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement envisage de modifier pour les départements les modalités actuelles d'aide aux industriels et aux collectivités locales pour se décentraliser et se moderniser, en augmentant par exemple les primes dans les départements les plus défavorisés, et en facilitant sur le plan administratif ces opérations de décentralisation [5 juillet 1971]. — *J. O. Débats* 23 juillet 1971 et 5 octobre 1971].

120. — M. Marcel MARTIN appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le problème des emprunts souscrits par les communes, en vue d'acquisitions immobilières et de la réalisation de grands travaux communaux. En effet, il est fait obligation aux collectivités locales de mettre en dépôt dans les caisses du trésor ou de la caisse d'aide

à l'équipement des collectivités locales (C. A. E. C. L.), en attente d'emploi, toutes les sommes qui leur adviennent venant d'emprunts ou d'autres sources et ce, sans intérêt, ou pour la C. A. E. C. L. dans certaines conditions avec le taux réduit de 1 p. 100. Il signale que, de ce fait, les communes se trouvent pénalisées d'un véritable impôt qui s'élève à hauteur même des intérêts habituels du marché financier que les collectivités pourraient obtenir sans cette obligation. Compte tenu de l'importance de ce problème, il lui demande en conséquence les mesures qu'il envisage pour donner la possibilité aux communes de valoriser une partie des fonds prêtés et non encore utilisés [15 juillet 1971]. — *J. O. Débats* 23 juillet 1971 et 5 octobre 1971]. — **Discussion** [9 novembre 1971] (p. 1907 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Martin ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Jacques Eberhard ; Robert Schwint.

121. — M. René MONORY rappelle à M. le Premier ministre que par deux fois, en 1969 et en 1970, le Sénat a manifesté sa désapprobation à l'égard du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, compte tenu des faibles crédits qu'il comporte. Après les mauvais résultats à Helsinki par l'équipe française d'athlétisme, il lui demande si celui-ci espère présenter au vote du Parlement un budget pour 1972 nettement plus important que les précédents [24 août 1971]. — *J. O. Débats* 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971].

122. — M. René MONORY demande à M. le Premier ministre si, à la suite des récentes mesures monétaires décidées tant sur le plan national qu'international, il compte préciser : 1° les nouvelles lignes de la politique qu'il entend suivre à l'intérieur du pays sur le plan financier, économique et social ; 2° les propositions que le Gouvernement compte faire dans les prochaines semaines en ce même domaine au niveau européen ; 3° la position française pour définir une nouvelle politique internationale [24 août 1971]. — *J. O. Débats* 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971].

123. — M. Edouard BONNEFOUS rappelle à M. le Premier ministre que l'augmentation régulière du coût des transports dans la région parisienne est devenue une charge insupportable tant pour les usagers que pour les entreprises ; elle est directement liée à l'accroissement massif de la population et à l'implantation anarchique de l'habitat et de l'emploi ; elle est la conséquence de la politique de « laisser faire » qui a été appliquée dans cette région et de l'échec de la décentralisation. Il lui demande quelles mesures nouvelles le Gouvernement entend prendre pour que les habitants de la région parisienne ne soient plus pénalisés par l'afflux désordonné d'une population étrangère à la région et pour que la hausse des tarifs des transports cesse d'apparaître comme un simple palliatif comptable [26 août 1971]. — *J. O. Débats* 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971].

124. — M. Emile DURIEUX demande à M. le Premier ministre si les informations parues dans la presse au sujet des crédits du budget de l'agriculture pour 1972 sont exactes et notamment : 1° si, en plus des différentes taxes de reprise envisagées, les cotisations sociales seraient augmentées de 20 p. 100 environ ; 2° si les crédits d'investissement seraient inférieurs de 150 millions de francs à l'hypothèse la plus basse du VI<sup>e</sup> Plan. Dans l'affirmative, s'il pense que ces différentes mesures ne sont pas de nature à aggraver considérablement la situation déjà difficile des agriculteurs [6 septembre 1971]. — *J. O. Débats* 17 septembre 1971 et 5 octobre 1971].

125. — M. Etienne ROSTAT attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les importants dégâts occasionnés par les orages et ouragans qui se sont abattus sur de nombreuses régions au cours de l'été 1971 et qui constituent donc une calamité nationale. Les pertes subies par les agriculteurs sont très importantes autant que variées. Non seulement les récoltes annuelles sont détruites par la grêle, mais quantité d'arbres fruitiers sont arrachés. Bien que certains aient été relevés, il n'est pas sûr qu'ils puissent reprendre la même vigueur. En conséquence, il lui demande : 1° quelles sont les ressources globales de la caisse des calamités agricoles créée en 1964, y compris les reliquats et reports des années antérieures ; 2° s'il ne serait pas possible d'activer l'examen des dossiers afin que les sinistrés puissent percevoir, dès que possible, au moins un acompte sur les pertes subies. Il importe, en effet, au premier chef, d'effectuer un règlement même partiel des sinistres pour permettre aux agriculteurs de remettre en état leurs exploitations. Il indique que le monde agricole désirerait que le pourcentage des pertes indemnisables atteigne 50 p. 100 de la valeur des dégâts pour les pertes non assurables et il serait heureux si M. le ministre de l'agriculture voulait bien lui donner des réponses précises aux divers problèmes et questions posés [5 octobre 1971].

126. — M. Fernand LEFORT attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la **situation financière des communes et des départements** qui sans cesse va se dégradant. En raison notamment des charges toujours plus grandes qui leur incombent, des possibilités d'emprunt moindres qui leur sont offertes, d'une T. V. A. ruineuse sur les réalisations publiques, les collectivités locales se trouvent à la limite de l'asphyxie financière. A ce sujet, se développe une campagne de protestation des élus et de la population. Une solution à cette situation préoccupante était donnée par les sénateurs communistes dans une proposition de loi (n° 199 du 12 mai 1970) prévoyant un allègement notable des charges des collectivités locales en corrélation avec un accroissement de leurs ressources. M. le Président de la République, lors de sa campagne électorale, annonçait le dépôt avant le 31 décembre 1969 des conclusions de la commission prévue par la loi n° 68-108 du 2 février 1968 et « chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales ». Le rapport de la commission n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication, il lui demande de lui préciser : 1° les raisons de ce retard ; 2° quelles mesures le Gouvernement envisage en vue d'une nouvelle répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités ; 3° quelles dispositions seront prises par le Gouvernement en vue d'assurer aux collectivités le remboursement des sommes dont elles s'acquittent au titre de la T. V. A. sur les travaux et achats qu'elles effectuent ; 4° quels moyens d'investigations seront mis à la disposition des commissions communales des impôts en vue de la fixation — prévue par la loi susvisée relative aux évaluations servant de fondement à certains impôts directs locaux — des bases d'imposition pour l'établissement de la taxe professionnelle [5 octobre 1971]. — **Discussion** [26 octobre 1971] (p. 1806 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Fernand Lefort ; Robert Schwint ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jacques Descours Desacres.

127. — M. Roger DELAGNES expose à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, que les problèmes de protection de nos sites, d'assainissement, de décharge des ordures ménagères, de pollution des eaux et de l'atmosphère sensibilisent très fortement l'opinion publique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre et les moyens financiers qu'il envisage d'inscrire dans le budget de 1972 pour permettre une véritable politique de l'environnement [6 octobre 1971].

128. — M. Louis GROS expose à M. le ministre de l'éducation nationale : I. — Que la publication en janvier 1971 de la brochure dite « Rapport Rouchette » sur l'enseignement du français à l'école élémentaire, a soulevé une certaine émotion et il s'étonne que le Gouvernement n'ait pas cru devoir l'accompagner d'une déclaration révélant aux enseignants et aux parents d'élèves son opinion sur les conclusions de ce rapport. Il lui demande : 1° si l'application depuis plusieurs années à quelques classes expérimentales des principes de cette réforme a permis dès à présent de constater et d'approuver la valeur de cette méthode ; 2° si la comparaison des résultats obtenus dans ces classes expérimentales avec ceux des classes suivant les méthodes traditionnelles prouve incontestablement la supériorité de la méthode nouvelle ; 3° si il est dans son intention de recommander l'emploi généralisé de ces méthodes ou si, en présence de l'insuccès des expériences, des mesures ont été prévues pour que les maîtres et les élèves objets des expériences puissent sans dommage ni retard poursuivre leur carrière et leurs études. II. — Il lui rappelle également que, selon certains psychologues et sociologues, l'acquisition à l'école primaire des connaissances dans un ensemble de règles grammaticales ou autres, prépare l'enfant au respect futur des institutions et des règles de vie en société. Il lui demande si, en mettant l'accent sur la créativité aux dépens de l'accoutumance aux règles, les méthodes nouvelles d'enseignement du français ne risquent pas de former des générations inadaptées à la société, inaptes à l'effort collectif et portées essentiellement à la contestation. III. — Il lui demande si en proposant, sous le prétexte d'une réforme de l'enseignement du français, une conception totalement renouvelée du rôle et de la fonction du maître à l'école, cette réforme n'a pas pour conséquence de modifier « les principes fondamentaux de l'enseignement » dont la « détermination » est réservée par l'article 34 de la Constitution au pouvoir législatif et s'il entend traduire cette réforme en un projet de loi soumis au Parlement [6 octobre 1971]. — **Discussion** [14 décembre 1971] (p. 3024 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Louis Gros ; Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale ; Pierre Giraud ; Georges Cogniot.

129. — M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le ministre de l'équipement et du logement de bien vouloir lui faire connaître comment il conçoit les conditions qu'exigerait une politique de prévention et de sécurité routière [12 octobre 1971].

130. — M. Léon DAVID demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre contre toutes les formes de pollution portant préjudice à l'homme et à la nature [14 octobre 1971].

131. — M. Abel SEMPÉ demande à M. le ministre de l'éducation nationale les raisons pour lesquelles les participations de l'Etat au financement des frais de ramassage scolaire ne seraient pas maintenues au taux de 65 p. 100. Les majorations des coûts des transports accordées aux transporteurs sont réglementaires. Il n'est pas normal qu'elles soient supportées par les budgets du département et des communes. Il n'est pas admissible que les familles se voient réclamer des frais de ramassage pouvant atteindre 25 p. 100 suivant le bon vouloir des syndicats locaux ou des unions départementales. La volonté du législateur s'est toujours manifestée en faveur d'une gratuité des frais de ramassage, dont les familles ne sont pas responsables. Cette volonté se trouve brisée par la carence de l'Etat. A titre d'exemple, il peut être précisé, pour le Gers, que la participation de l'Etat au titre de l'exercice 1971 va tomber de 65 p. 100 à 53 p. 100. Pour cette raison la participation des communes et du département passe de 35 p. 100 à 47 p. 100. Les budgets étant votés, il n'est pas possible d'éponger le montant des déficits par des prélèvements sur des reliquats, et les collectivités se trouvent ainsi dans l'obligation de se retourner vers les familles qui n'avaient pas prévu une telle charge. Il demande à M. le ministre s'il peut dégager des crédits complémentaires au titre de l'exercice 1971 et donner l'assurance que les participations de l'Etat pour l'exercice 1972 seront maintenues au taux respecté pendant les dix dernières années, soit 65 p. 100 [28 octobre 1971].

132. — M. Antoine COURRIÈRE rappelle à M. le Premier ministre les dispositions du code électoral qui précisent que le cumul des mandats de député et de sénateur est interdit au même titre que les candidatures multiples. « Il lui demande : « 1° comment il peut justifier le fait qu'un membre du Gouvernement, élu député puis sénateur, puisse siéger par personne interposée tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ; « 2° s'il ne croit pas que le cas précité tombe sous le coup des incompatibilités évoquées par M. le Président de la République ; « 3° les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à de pareilles anomalies » [4 novembre 1971].

133. — M. Raymond GUYOT demande à M. le Premier ministre les raisons qui justifient l'extension du champ de manœuvre du Larzac (Aveyron), dont la superficie passerait de 3.000 à 17.000 hectares. Il attire son attention sur la grande émotion qui règne dans tout le département à l'égard d'une mesure qui ne se justifie d'aucune manière. En effet, les intérêts des paysans de cette région seraient sacrifiés, de même qu'une des rares richesses du département liée à l'élevage du mouton, à un moment où l'économie aveyronnaise déjà sacrifiée par la politique du pouvoir a un besoin urgent de crédits pour son développement et non pour l'extension d'un camp militaire [9 novembre 1971].

134. — M. Michel KAUFFMANN rappelle à M. le Premier ministre que le 4 novembre 1950, M. Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères, signait au nom de la France la convention européenne des droits de l'homme. Dans son allocution, M. Schuman avait estimé qu'elle constituait « les fondations sur lesquelles nous voulons asseoir la défense de la personne humaine contre toutes les tyrannies et contre tous les totalitarismes ». Le 20 mars 1952, il signait pour la France le premier protocole additionnel. Depuis, il y en a eu quatre autres que notre pays n'a pas signés. Par ailleurs, la Convention n'a jamais été soumise au Parlement français pour ratification. S'il y avait à l'époque quelques motifs pour retarder la ratification par la France de cette Convention, il n'en est plus de même aujourd'hui, où notre pays est libre d'engagements coloniaux. Berceau des droits de l'homme, la France se doit à présent de ratifier rapidement la Convention en question et de signer les protocoles additionnels. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet, et de lui préciser quelles sont les raisons qui empêcheraient encore le Gouvernement de soumettre au Parlement la ratification nécessaire à son application [16 novembre 1971].

135. — M. Antoine COURRIÈRE, devant les difficultés qui sont nées des déclarations contradictoires de membres paraissant avoir fait partie du service de documentation extérieure et de centre-espionnage (S. D. E. C. E.) et l'émotion suscitée dans la population par des informations tendant à accréditer que le S. D. E. C. E. s'est fait le pourvoyeur de drogue, demande à M. le Premier ministre de vouloir bien lui fournir toutes les explications permettant à l'opinion de connaître exactement la vérité en cette circonstance [24 novembre 1971].

136. — M. Serge BOUCHENY expose à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale qu'une industrie aéronautique nationale est inconcevable sans une industrie du moteur d'avion moderne, capable d'équiper les cellules construites par l'industrie française. La société nationale d'études et de construction de moteurs d'avion (S.N.E.C.M.A.) devait développer l'étude d'un réacteur de dix tonnes de poussée et le réaliser. De récentes informations font état du fait que l'industrie américaine participerait aux études et à la fabrication, de même que d'autres firmes étrangères non citées. Il lui demande si l'intérêt de l'industrie aéronautique ne commande pas que la S.N.E.C.M.A. soit maître d'œuvre. D'autre part, étant donné que des réformes de structures devaient être opérées à la S.N.E.C.M.A. pour réaliser le réacteur de dix tonnes de poussée, il demande si ces réformes sont abandonnées et, ce faisant, si le Gouvernement abandonne l'objectif de doter notre pays d'une puissante industrie aéronautique nationale [26 novembre 1971].

137. — M. Georges LOMBARD expose à M. le Premier ministre que la tension ne cesse de croître dans les milieux du commerce et de l'artisanat, en particulier dans le Finistère, par suite du retard apporté au dépôt sur le bureau des assemblées du projet de loi portant réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants; que ce retard, contraire aux promesses qui auraient été faites, est jugé inadmissible et considéré comme une manifestation de « désinvolture » de la part des pouvoirs publics à l'égard d'une catégorie de citoyens particulièrement touchée par l'évolution, pour ne pas dire la révolution, des formes de la distribution; que s'ajoute à ce sentiment celui de l'injustice de la patente à laquelle commerce et artisanat sont soumis, injuste à l'intérieur des villes et entre les villes; en même temps qu'un sentiment de désappointement, pour ne pas dire de colère, devant le retard apporté à une véritable réforme des impôts locaux; qu'il est du devoir d'un élu de mettre en garde le Gouvernement contre le malaise qu'il constate, et dont il peut mesurer de jour en jour l'ampleur grandissante, et d'attirer son attention sur la nécessité d'apporter rapidement des solutions aux problèmes pendants. Compte tenu de tous ces faits, il demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui faire connaître : 1° à quelle date le Gouvernement entend déposer sur le bureau des assemblées le projet de loi relatif à la réforme du régime des retraites des travailleurs indépendants; 2° où en est le Gouvernement de son projet de réforme des impôts locaux, en particulier de la patente, et quels sont les critères qu'il a décidé de retenir comme base de cette réforme [10 décembre 1971].

## R

**RACISME.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

### RADIODIFFUSION

Proposition de loi, présentée par M. Marcel GUISLAIN, sénateur, tendant à accorder un temps de parole aux représentants délégués par les partis politiques valablement constitués, aux tribunes de la radiodiffusion et de la télévision. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — (Cette proposition de la loi qui devait être imprimée sous le numéro 158, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement, a été retirée par son auteur le 23 février 1971.) [2 avril 1971] (p. 94).

**RAMASSAGE SCOLAIRE.** — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 131.

**RAPATRIES (forclusion).** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

### RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année [29 juin 1971] (p. 1482).

**RAPPORTS D'INFORMATION.** — Voy.: SÉNAT.

## RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

Rapport sur l'activité et l'utilisation des crédits mis à la disposition de l'établissement public dénommé « centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles » (année 1969 (application de l'article 59 de la loi de finances pour 1966, n° 65-997 du 29 novembre 1965) [2 avril 1971] (p. 90).

Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques, en application de l'article 38, 3° alinéa de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux finances [8 juin 1971] (p. 704).

Rapport sur la situation de l'emploi, les activités du fonds national de l'emploi, les activités en matière d'aide aux travailleurs privés d'emploi (année 1969), en application de l'article 4 de la loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963 [17 juin 1971] (p. 1006).

Rapport sur l'exécution du second plan d'équipement sportif et socio-éducatif au cours de l'année 1970, conformément aux dispositions de la loi de programme n° 65-517 du 2 juillet 1965 [22 juin 1971] (p. 1188).

Rapport, en application des dispositions de l'article 13 de la loi n° 60-1354 du 17 décembre 1960 portant création d'une bourse d'échange de logements, sur l'activité de cet établissement en 1970 [5 octobre 1971] (p. 1694).

Rapport sur l'activité et l'utilisation des crédits mis à la disposition de l'établissement public dénommé « Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles » (année 1970), en application de l'article 59 de la loi de finances pour 1966, n° 65-997 du 29 novembre 1965 [10 décembre 1971] (p. 2970).

**READAPTATION SOCIALE.** — Voy.: ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT.

**RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**RECHERCHE SPATIALE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.).** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**REGIONS.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

### REGIONS

Proposition de loi, présentée par M. André MIGNOT, sénateur, tendant à créer l'organisation régionale de la France [23 juin 1971] (I., n° 349). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

### REGION PARISIENNE

1. — Projet de loi présenté par M. JACQUES CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant la loi n° 60-790 du 2 août 1960 tendant à limiter l'extension des locaux à usage de bureaux et à usage industriel dans la région parisienne. — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 avril 1971. — Voy.: Impressions n° 1354, 1627, 370. — Transmission au Sénat [15 avril 1971] (I., n° 175). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [29 avril 1971]. — Rapport par M. Francisque Collomb [11 mai 1971] (I., n° 220). — Avis par M. André Armengaud [13 mai 1971] (I., n° 228). — Discussion [13 mai 1971] (p. 401 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale: MM. Francisque Collomb, rapporteur; André Armengaud, rapporteur pour avis; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire; André Mignot; Jacques Carat; Fernand Lefort; Lucien Junillon.

Suite de la discussion [18 mai 1971] (p. 445 et suiv.). — Sont entendus dans la suite de la discussion générale: MM. Etienne Dailly; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire; Philippe de Bourgoing. — Discussion des articles (p. 450 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 450). — Amendement par M. Fernand Chatelain

tendant à remplacer l'article 1<sup>er</sup> par le texte suivant : « Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 sont abrogées. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette redevance n'est pas applicable pour les locaux à usage industriel dans les zones où le rapport établi sur les bases des recensements périodiques de l'I. N. S. E. E. entre le nombre d'emplois existant et le chiffre de la population active est inférieur à 0,7. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 451). — Amendement par M. Guy Schmaus, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 par un troisième alinéa ainsi conçu : « La redevance n'est pas applicable pour les locaux à usage industriel dans les communes où la fermeture d'entreprises a entraîné la suppression de 10 p. 100 des emplois depuis l'application de la loi du 2 août 1960. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1<sup>er</sup> de la loi modifiée n° 60-790 du 2 août 1960 par un quatrième alinéa ainsi rédigé : « Les locaux à usage commercial comportant une surface de plus de 400 mètres carrés sont soumis aux mêmes redevances que les locaux à usage de bureaux. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 452). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant à porter à deux ans au lieu d'un an, le délai pour l'émission du titre de perception de la redevance (*ibid.*), observations, adoption (p. 453). — Amendement par M. Fernand Lefort tendant à prévoir le versement à la commune de la prime de suppression de locaux à usage de bureaux ou de locaux à usage industriel (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à modifier le début de l'article 3 afin de limiter dans le temps l'augmentation des redevances prévues par le projet de loi (*ibid.*), observations, adoption (p. 454). — Amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant à fixer le plafond de la redevance pour la création de bureaux à 600 francs au lieu de 500 francs (*ibid.*) et amendement par M. André Mignot tendant à fixer le même plafond à 400 francs au lieu de 500 francs (*ibid.*), observations, les deux amendements sont rejetés (p. 456). — Amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les plafonds de redevances figurant à l'alinéa précédent seront révisés, chaque année, en fonction de l'évolution de l'index pondéré de la construction en région parisienne. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à prévoir que les décrets en Conseil d'Etat fixant le montant des redevances et les périmètres des zones de modulation sera pris sur avis également « du comité consultatif économique et social de la région parisienne et des conseils généraux » et amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant, pour les mêmes décrets, à prévoir l'avis des conseils généraux (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. André Mignot (p. 459) et adoption de l'amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Carat, tendant à compléter le texte présenté pour modifier l'article 3 de la loi du 2 août 1960 par les dispositions suivantes : « Toutefois, la redevance n'est pas perçue : 1° dans les zones de rénovation urbaine ne bénéficiant d'aucune subvention de l'Etat ; 2° dans les communes dont le centime démographique est inférieur à 0,0025. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à modifier l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 pour exclure les artisans régulièrement inscrits au registre des métiers du champ d'application de la redevance (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 43). — Amendement par M. André Mignot tendant à compléter le texte présenté pour l'article 3 de la loi modifiée du 2 août 1960 par un troisième alinéa exonérant du paiement de la redevance les locaux à usage industriel et de bureaux d'une surface de moins de 500 mètres carrés (p. 460), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. André Armengaud, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Francisque Collomb, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 4 bis A nouveau. — Amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant, après l'article 4, à ajouter un article additionnel 4 bis A nouveau modifiant le paragraphe I de l'article 7 de la loi modifiée du 2 août 1960 afin d'étendre l'exonération de la redevance aux locaux dont la sécurité sociale est indirectement propriétaire, par l'intermédiaire de sociétés civiles ou sociétés de copropriété régies par la loi du 28 juin 1938 (*ibid.*), observations, adoption (p. 461). — Art. 4 bis (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot tendant à supprimer cet article qui abroge le troisième alinéa de l'article 9 de la loi modifiée du 2 août 1960 [transformation de locaux au titre de l'article 340 du code de l'urba-

nisme] (p. 461), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Carat tendant à modifier cet article afin que les majorations de redevances ne soient pas dues pour les constructions ayant fait l'objet d'un agrément aussi bien que d'une demande de permis de construire antérieurement à la promulgation de la présente loi (*ibid.*), observations, rejet (p. 462). — Amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant à compléter l'article 7 en précisant que les décisions d'agrément intervenues avant la promulgation de la loi entraîneront la non-application des majorations de redevances (*ibid.*), observations (*ibid.*); amendement par M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, tendant, pour la non-application des majorations de redevances, à se référer aux décisions d'agrément délivrées avant le 1<sup>er</sup> avril 1971 (*ibid.*), observations (*ibid.*); retrait de l'amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur (*ibid.*), lequel amendement est repris par M. Etienne Dailly (p. 463); amendement par M. André Mignot tendant à assimiler l'accord préalable au permis de construire (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement repris par M. Etienne Dailly (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. André Mignot (*ibid.*). — Amendement par M. Francisque Collomb, rapporteur, tendant, à la fin de l'article 7, à remplacer la date du 1<sup>er</sup> janvier 1971 par celle du 1<sup>er</sup> avril 1971 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 7 (p. 464). — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 7, à insérer un article additionnel nouveau complétant le premier alinéa de l'article 152-1 du code de l'urbanisme afin de rendre l'agrément obligatoire au-delà de certaines superficies (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire; Jacques Carat; Albert Chavanac; Francisque Collomb, rapporteur; Fernand Chatelain; Michel Chauty; Etienne Dailly; Jacques Descours Desacres; Yves Durand, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; Lucien Junillon; André Mignot; François Schleiter; Guy Schmaus; René Tinant. — Sur l'ensemble (p. 464), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 92).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 3 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1750, 1776, 420.

**Deuxième transmission au Sénat** [8 juin 1971] (I., n° 292). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Francisque Collomb [10 juin 1971] (I., n° 296). — **Discussion** [11 juin 1971] (p. 830 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Francisque Collomb, rapporteur; André Armengaud, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation; André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. — *Discussion des articles* (p. 831 et suiv.). — Art. 7 (p. 831). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, après les mots : « ou de la déclaration préalable susceptible d'en tenir lieu », à insérer les mots : « ou d'une décision d'agrément » (p. 832), et amendement par M. Etienne Dailly, tendant, entre les mots : « ayant fait l'objet » et les mots : « d'une demande de permis de construire » à insérer les mots : « d'une demande d'agrément ou... » (*ibid.*), observations, le premier amendement, rectifié, est adopté (p. 834) et le second amendement est retiré (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan; André Bettencourt, ministre délégué au Plan et à l'aménagement du territoire; Francisque Collomb, rapporteur; Etienne Dailly. — *Explications de vote*: MM. Jean Colin, Fernand Lefort. — Sur l'ensemble (p. 834), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 121). — DEUXIÈME LECTURE. Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 22 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1838, 1855, 443.

**Promulgation**: loi n° 71-537 du 7 juillet 1971 (J. O. du 8 juillet 1971).

2. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à l'institution d'un versement à la charge de certains employeurs dans la région parisienne. — Adopté par l'Assemblée nationale le 25 mai 1971. — Voy.: Impressions n°s 1732, 1757, 412. — **Transmission au Sénat** [27 mai 1971] (I., n° 268). Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [3 juin 1971]. — Rapport par M. Auguste Pinton [3 juin 1971] (I., n° 280). —

**Discussion** [8 juin 1971] (p. 725 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Auguste Pinton, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Motion tendant à opposer la question préalable*, par M. Auguste Billiémaz (p. 728). — *Sont entendus* : MM. Auguste Billiémaz ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale* : MM. Charles Suran, rapporteur pour avis ; Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Serge Boucheny ; Edouard Bonnefous ; Etienne Dailly ; Guy Schmaus ; Georges Dardel ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Discussion des articles* (p. 739 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 739). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à modifier l'alinéa 1 de cet article afin d'assujettir les entreprises publiques ou privées des huit départements de la région parisienne au versement d'une taxe spéciale de transport (*ibid.*), observations, rejet (p. 740). — Amendement par M. Guy Schmaus, tendant à exclure du versement les collectivités locales et départementales (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre-Christian Taittinger, tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un alinéa nouveau exemptant du versement les personnes morales à but non lucratif ayant une activité de caractère social (*ibid.*), observations, adoption (p. 741). — Amendement par M. Maxime Javelly tendant à insérer, après le premier alinéa de cet article, un nouvel alinéa étendant l'application des dispositions du projet de loi à toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Charles Suran tendant à compléter l'amendement précédent par les mots : « si ces agglomérations et communautés le désirent. » (*ibid.*) ; l'amendement et le sous-amendement sont réservés (p. 742) ; amendement rédactionnel par M. Auguste Pinton, rapporteur, adoption (*ibid.*). — L'article 1<sup>er</sup> est réservé (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de faire varier le taux du versement en fonction du nombre de salariés des entreprises (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnel 2 bis nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Pinton, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel 2 bis nouveau précisant les bénéficiaires du prélèvement (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement (p. 743). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny, tendant à rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 de cet article : « En attendant la création d'un office régional des transports, les employeurs visés à l'article 1<sup>er</sup>... » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à rédiger ainsi le paragraphe 2 du même article 3 : « Le produit est versé au syndicat des transports parisiens. Il est réservé à la section Investissements pour l'amélioration des transports » (*ibid.*), observations, rejet (p. 744). — Amendement par M. Auguste Pinton, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du troisième alinéa du paragraphe 2 de l'article 3, alinéa relatif à la répartition du solde par le syndicat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (précédemment réservé). — Adoption modifiée de l'amendement par M. Maxime Javelly (p. 744). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Auguste Pinton tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne** » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Serge Boucheny ; Jean Chamant, ministre des transports ; Georges Dardel ; Maxime Javelly ; Louis Namy ; Auguste Pinton, rapporteur ; Guy Schmaus ; Charles Suran ; Pierre-Christian Taittinger. — Sur l'ensemble (p. 745), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 113).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1822, 1852, 447.

**Deuxième transmission au Sénat** [23 juin 1971] (I., n° 355). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Auguste Pinton [24 juin 1971] (I., n° 363). — **Discussion** [29 juin 1971] (p. 1482 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Auguste Pinton, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Discussion des articles* (p. 1482 et 1483). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1482). — Amendement par M. Auguste Pinton, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article afin de le reporter à l'article 3 (p. 1483), adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Pinton, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article reprenant les dispositions supprimées à l'article 1<sup>er</sup> et sous-amendement par M. Jean Chamant, ministre des transports, tendant à une rédaction plus précise de l'alinéa c (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des*

*articles* : MM. Jean Chamant, ministre des transports ; Auguste Pinton, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1483), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 158). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n° 1949, 1952, 479.

**Promulgation** : loi n° 71-559 du 12 juillet 1971 (J. O. du 13 juillet 1971).

**REGION PARISIENNE (DISTRICT)**. — Voy. : LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**REGION PARISIENNE (EMPLOI)**. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1162.

**REGION PARISIENNE (TRANSPORTS)**. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 123.

### REGIONS D'ECONOMIE MONTAGNARDE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1971. — Voy. : Impressions n° 1867, 1994, 497. — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1971] (I., n° 36). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Mistral [3 décembre 1971] (I., n° 56). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3239 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Paul Mistral, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'agriculture ; Jean-Baptiste Mathias ; Jean Nayrou ; Claude Mont ; Antoine Courrière. — *Discussion des articles* (p. 3248 et suiv.). — Art. 4 (p. 3249). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article relatif aux règles de majorité nécessaires à la constitution d'une association foncière pastorale (*ibid.*), observations, retrait (p. 3250). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas de cet article par l'alinéa suivant : « Si les travaux nécessaires pour prévenir le danger mentionné ci-dessus exigent une expropriation des terrains sur lesquels ils devront être effectués, l'enquête d'utilité publique peut, après consultation des collectivités locales intéressées et de la chambre d'agriculture, être ordonnée en même temps que l'enquête administrative préalable à la constitution de l'association. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (p. 3251). — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « après avis du conseil général et du ou des conseils municipaux intéressés », par les mots : « sur avis conforme du conseil général et après consultation du ou des conseils municipaux intéressés » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Claude Mont, tendant à remplacer, dans l'amendement, les mots : « ... et après consultation du ou des conseils municipaux intéressés... », par les mots : « ... et avis conforme du ou des conseils municipaux intéressés... » (p. 3252), observations, rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Paul Mistral, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (p. 3253). — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « à l'exception des terres auxquelles le statut du fermage est applicable » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Soit à des conventions pluriannuelles de pâturage. Un arrêté préfectoral pris après avis de la chambre d'agriculture délimitera les zones dans lesquelles ces conventions pourront être conclues et déterminera les limites à l'intérieur desquelles leurs prix devront être fixés. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant à intervertir les troisième et quatrième alinéas de cet article (p. 3254), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « d'un contrat de location conclu en application d'une convention départementale ne font pas obstacle », par les mots : « d'un contrat de bail rural ne fait pas obstacle. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 13. — Amendement par M. Paul Mistral, rapporteur, tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel 13 bis nouveau permettant l'attribution, aux sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural — S.A.F.E.R. — dans certaines zones de montagne et pendant une période limitée, du droit de prendre en location temporairement des exploitations libérées par des agriculteurs âgés en vue d'effectuer des regroupements fonciers à l'issue desquels les baux devront être rétrocédés (*ibid.*), observations, retrait (p. 3255). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean Bertaud, président de la commission des

affaires économiques et du Plan; Michel Cointat, ministre de l'agriculture; Louis Courroy; Jacques Descours Desacres; Pierre de Félice; Baudouin de Hauteclocque; Paul Mistral, rapporteur; Claude Mont. — Sur l'ensemble (p. 3255), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 43).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1971. — Voy.: IMPRESSIONS n°s 2178, 2180, 555.

Promulgation: loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 (J. O. du 6 janvier 1972).

REGIONS DE PROGRAMME. — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1167.

REGLEMENT. — Voy.: SÉNAT.

RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

RELATIONS CULTURELLES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

REMEMBREMENT. — Voy.: LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 100.

REMEMBREMENT URBAIN. — Voy.: ASSOCIATIONS SYNDICALES.

RENAULT. — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 107.

RENOVATION RURALE. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

RENTES VIAGERES. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

RESPONSABILITE CIVILE. — Voy.: HÔTELS ET RESTAURANTS.

RETENUES DE GARANTIE. — Voy.: MARCHÉS ADMINISTRATIFS.

RETRAITE (AGE DE LA). — Voy.: ASSURANCES SOCIALES (ASSURANCES VIEILLESSE).

#### RETRAITE DES MAIRES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Paul RIBEYRE, sénateur, relative au financement de l'indemnité des maires et adjoints et à la création d'une caisse nationale de retraite des élus locaux [30 juin 1971] (I., n° 411.) Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — [7 octobre 1971].

2. — Proposition de loi, présentée par M. René MONORY, sénateur, tendant à instituer une retraite nationale des maires et adjoints [4 novembre 1971] (I., n° 18.) — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

RETRAITES DU REGIME GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE. — Voy.: ASSURANCES SOCIALES.

RETRAITES DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS. — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 137.

REUNION (LA). — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

REVENUS. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

ROUTES NATIONALES. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

## S

S. A. F. E. R. (SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER D'ÉTABLISSEMENT RURAL). — Voy.: RÉGIONS D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE. — LOIS DE FINANCES.

SAGES-FEMMES. — Voy.: SANTÉ PUBLIQUE. — SÉCURITÉ SOCIALE (GÉNÉRALITÉS).

SAINT-LAURENT-DU-PONT (affaire de). — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 116. — QUESTIONS ORALES, 1140.

#### SALAIRES

1. — Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à la prescription en matière salariale [15 avril 1971] (I., n° 173). Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Roger Poudonson [4 mai 1971] (I., n° 205). Discussion [13 mai 1971] (p. 393 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale: MM. Roger Poudonson, rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Discussion des articles (p. 394 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 394). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 2277 du code civil, après les mots: « les salaires », à ajouter les mots: « ... et tous accessoires; ... » (*ibid.*), observations, retrait (p. 395). — Art. additionnel 1<sup>er bis</sup> nouveau. — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1<sup>er bis</sup> nouveau afin de soumettre les réclamations des travailleurs à domicile portant sur les éléments de rémunération, à la prescription de cinq ans (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Ont pris part à la discussion des articles: MM. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice; Roger Poudonson, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 396), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 85).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 28 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1727, 1878, 457.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [29 juin 1971]. — (I., n° 386). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Roger Poudonson [30 juin 1971] (I., n° 399). — Discussion [30 juin 1971] (p. 1548 et 1549). — Est entendu dans la discussion générale: M. Jacques Piot, au nom de M. Roger Poudonson, rapporteur. — Articles (p. 1548 et 1549). — Adoption (p. 1549). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1549). — ADOPTION (n° 172). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation: loi n° 71-586 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, modifiant l'article 44 du livre 1<sup>er</sup> du code du travail relatif à la périodicité du paiement des salaires. — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 avril 1971. — Voy.: Impressions n°s 1620, 1671, 391. — Transmission au Sénat [4 mai 1971] (I., n° 210). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Souquet [19 mai 1971] (I., n° 248). — Discussion [25 mai 1971] (p. 539 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale: MM. Marcel Souquet, rapporteur; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — Discussion des articles (p. 541 et 542). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 541). — Amendement par M. François Schleiter, tendant à ajouter à cet article la « recommandation patronale de mensualisation » (*ibid.*), observations, retrait (p. 542). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Souquet rapporteur, adoption (*ibid.*). — Ont pris part à la discussion des articles: MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat; François Schleiter; Marcel Souquet, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 542), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 97).

Adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1765, 1779, 435.

Promulgation: loi n° 71-487 du 24 juin 1971 (J. O. du 25 juin 1971).

SALAIRES. — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**SALLEN (AFFAIRE DE).** — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 116. — QUESTIONS ORALES, 1140.

**SANTE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**SATELLITES.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**S. D. E. C. E. (SERVICE DE DOCUMENTATION EXTERIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE)** — Voy.: SÉNAT (COMMISSIONS DE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE).

**S. D. E. C. E. (SERVICE DE DOCUMENTATION EXTERIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE) ET LA DROGUE.** — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 135.

**SECRET PROFESSIONNEL.** — ENFANTS (CRIMES ET DÉLITS CONTRE LES).

### SECURITE SOCIALE (GENERALITES)

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les médecins.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 27 mai 1971. — Voy.: Impressions n°s 1716, 1745, 1767, 418. — **Transmission au Sénat** [1<sup>er</sup> juin 1971] (I., n° 275). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Terré [8 juin 1971] (I., n° 290). — **Discussion** [11 juin 1971] (p. 834 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Henri Terré, rapporteur; Paul Pellegray; Roger Gaudon; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Discussion des articles* (p. 840 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> A (p. 840). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à modifier la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale en y reprenant les dispositions du second alinéa (p. 841), observations, adoption (*ibid.*) et amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, en conséquence, à supprimer le deuxième alinéa (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à supprimer les derniers alinéas du texte présenté pour l'article L. 257 du code de la sécurité sociale, alinéas dont les dispositions seront reprises dans un article L. 257-1 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 1<sup>er</sup> B nouveau. — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à insérer, après l'article A, un article additionnel 1<sup>er</sup> B nouveau, ainsi rédigé: « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale un article L. 257-1 ainsi rédigé: Art. L. 257-1. — Les consultations médicales sont données au cabinet du praticien sauf lorsque l'assuré ne peut se déplacer en raison de son état. Un décret en Conseil d'Etat détermine: les conditions dans lesquelles sont constatés les soins et les incapacités de travail; les mentions qui doivent figurer sur la feuille de maladie pour ouvrir droit à remboursement. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article L. 259 du code de la sécurité sociale définissant les rapports entre les caisses d'assurance maladie et les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes et les auxiliaires médicaux (*ibid.*); amendement, par M. Jean-Pierre Blanchet, tendant également à une nouvelle rédaction de l'article L. 259 du code de la sécurité sociale (p. 842) et amendement, par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique, tendant également à une nouvelle rédaction de l'article L. 259 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, adoption de l'amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique, l'amendement par M. Henri Terré, rapporteur, devient sans objet (p. 843). — Art. additionnel 1<sup>er</sup> bis nouveau. — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, après l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel 1<sup>er</sup> bis nouveau adaptant l'article L. 260 du code de la sécurité sociale relatif aux tarifs dits « d'autorité », à la nouvelle rédaction de l'article L. 259 (*ibid.*); sous-amendement, par M. Jean-Pierre Blanchet, tendant à préciser, qu'à défaut de convention, les tarifs ne pourront être inférieurs à la moitié des tarifs conventionnels visés à l'article L. 259 (*ibid.*); observations, retrait du sous-amendement (p. 844) et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement, par M. Jean-Pierre Blanchet, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 261 du code de la sécurité sociale, à remplacer les mots « ... la ou les organisations syndicales... », par les mots: « ... les organisations syndicales... » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation le deuxième alinéa du texte

présenté pour l'article L. 261 du code de la sécurité sociale, adoption (p. 845). — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 261 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Trois amendements, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, le premier, à remplacer la première phrase du premier alinéa du texte proposé par l'Assemblée nationale pour l'article L. 262 du code de la sécurité sociale par les dispositions suivantes: « La convention prévue à l'article L. 261: détermine les obligations des caisses primaires d'assurance maladie et des médecins; fixe les tarifs des honoraires et frais accessoires dus aux médecins par les assurés sociaux en dehors des cas de dépassement autorisés par la convention. » (*ibid.*), le second, à insérer, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 262 du code de la sécurité sociale, un nouvel alinéa ainsi conçu: « Dès son approbation, la convention est, sous réserve des dispositions de l'alinéa 1<sup>o</sup> ci-dessous, applicable à l'ensemble des médecins. » (*ibid.*), le troisième, à insérer, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 262 du code de la sécurité sociale et, après l'alinéa proposé par l'amendement précédent, un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Avant l'approbation de la convention nationale, le Conseil de l'ordre national des médecins est consulté sur les dispositions de ladite convention relatives à la déontologie médicale. » (*ibid.*), observations, adoption des trois amendements (*ibid.*). — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à modifier le dernier alinéa du texte présenté pour l'article L. 262 du code de la sécurité sociale afin de préciser que la caisse ne peut prononcer l'exclusion de la convention d'un médecin que pour violation des engagements contractuels (*ibid.*), observations, adoption (p. 846). — Après l'article 3. — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, après l'article 3, à insérer un article additionnel 3 bis nouveau ainsi conçu: « Il est inséré dans le code de la sécurité sociale un article L. 262-1, ainsi rédigé: « Art. L. 262-1. — A défaut de convention nationale, les médecins peuvent adhérer à titre personnel aux dispositions d'une convention type, définie par un décret en Conseil d'Etat. Les tarifs d'honoraires applicables à ces médecins sont fixés par arrêté interministériel. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 847). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement, par M. Claudius Delorme, tendant à modifier le texte proposé pour l'article L. 263 du code de la sécurité sociale afin de fixer le tarif d'autorité à un niveau qui ne pourrait être inférieur à 20 p. 100 des tarifs de remboursement établis pour les médecins conventionnés (*ibid.*) et amendement, par M. Charles Durand, tendant à un but semblable (*ibid.*); amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article L. 263 du code de la sécurité sociale: « Art. L. 263. — Pour les médecins non régis par la convention nationale ou, à défaut de convention nationale, les tarifs servant de base au remboursement des honoraires sont fixés par arrêté ministériel. » (*ibid.*); observations, retrait de l'amendement par M. Claudius Delorme, retrait de l'amendement par M. Charles Durand (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Henri Terré, rapporteur (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement, par M. Jean-Pierre Blanchet, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article L. 264 du code de la sécurité sociale relatif aux tarifs d'honoraires pour les soins fournis dans un dispensaire (*ibid.*); amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour le même article L. 264 du code de la sécurité sociale (p. 848); amendement, par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour le même article L. 264 du code de la sécurité sociale (*ibid.*); observations, retrait de l'amendement par M. Henri Terré, rapporteur, et retrait de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Robert Boulin, ministre de la santé publique (*ibid.*). — Art. additionnel 5 bis nouveau. — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 5, un article additionnel 5 bis nouveau modifiant le début de l'article L. 265 du code de la sécurité sociale, afin de limiter l'obligation de justification des dépassements d'honoraires aux seuls praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (*ibid.*), observations, adoption (p. 849). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel, par M. Henri Terré, rapporteur, au texte présenté pour l'article L. 613-6 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Deux amendements d'harmonisation par M. Henri Terré, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, après: « L. 264 », à ajouter: « L. 265 et... », afin de rendre l'article L. 265 [justification et dépassements d'honoraires] applicable aux régimes agricoles d'assurance-maladie et au régime d'assurance-maladie des travailleurs non salariés non agricoles (*ibid.*), observations, adoption (p. 850). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur,

tendant à supprimer cet article dont les dispositions seront reprises dans l'article 11 nouveau (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Henri Terré, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation, le second alinéa de l'article 10, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 11 nouveau. — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à insérer, *in fine*, un article additionnel 11 nouveau, ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean-Pierre Blanchet ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; François Schleiter ; Henri Terré, rapporteur. — *Explication de vote* : M. André Armengaud. — Amendement, par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé du projet de loi, adoption (p. 851). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif aux rapports entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux.** » — Sur l'ensemble (p. 850), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 122).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 23 juin 1971. Voy. : Impressions, n°s 1839, 1851, 446.

**Deuxième transmission au Sénat** [23 juin 1971] (I., n° 351). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport, par M. Henri Terré [23 juin 1971] (I., n° 354). — **Discussion** [24 juin 1971] (p. 1334 et 1335). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Henri Terré, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Articles* (p. 1334 et 1335). — *Sont entendus* : MM. Robert Boulin, ministre de la santé publique et de la population ; Henri Terré, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1335), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 146). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-525 du 3 juillet 1971 (J. O. du 6 juillet 1971).

**SECURITE SOCIALE (RETRAITES).** — Voy. : ASSURANCES SOCIALES. — LOIS DE FINANCES. — SANTÉ PUBLIQUE.

**SEMI-LIBERTE.** — Voy. : JUSTICE MILITAIRE.

## SENAT

### I. — ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS.

Bienvenue à M. Mario Pedini, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du gouvernement italien, par M. Alain Poher, président du Sénat [18 mai 1971] (p. 439).

Bienvenue à des membres du Parlement britannique, Chambre des Communes et Chambre des Lords, par M. Pierre CAROUS, vice-président du Sénat [25 mai 1971] (p. 524).

Allocution, par M. Alain POHER, président du Sénat, sur l'amélioration des relations entre le Sénat et le gouvernement, le dépôt tardif des projets de loi qui surcharge les fins de session, l'information, le rôle du Parlement et la nécessité de sessions extraordinaires, à l'occasion de la clôture de la deuxième session ordinaire de 1970-1971. — Allocution, par M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [30 juin 1971] (p. 1575 et suiv.).

Allocution, par M. Pierre-René MATHEY, président d'âge, lors de la première séance de la première session ordinaire de 1971-1972 [2 octobre 1971] (p. 1672 et 1673) (I., n° 1).

Allocution, par M. Alain POHER, président du Sénat, sur le rôle du Sénat « censeur vigilant, indépendant et objectif » à l'occasion de l'ouverture de la première session ordinaire de 1971-1972 [6 octobre 1971] (p. 1703 et suiv.) (I., n° 2).

Bienvenue au Lord Chancelier de Grande-Bretagne, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [4 novembre 1971] (p. 1846).

Allocution, par M. Alain POHER, président du Sénat, sur la surcharge des travaux de fin de session et le rôle du Gouvernement, sur l'absence du Premier ministre devant le Sénat et l'éloignement de M. le ministre de l'économie et des finances, sur le fonctionnement des commissions mixtes paritaires, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire de 1971-1972 [20 décembre 1972] (p. 3376 et suiv.). — Allocution par M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à la même occasion (p. 3378).

### II. — BUREAU :

Bureau d'âge et composition [2 octobre 1971] (p. 1669).

Election du président du Sénat [2 octobre 1971] (p. 1673 et 1674). — Est réélu M. Alain Poher.

Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat [5 octobre 1971] (p. 1693 et 1694). — Sont élus ou réélus : MM. François Schleiter, Etienne Dailly, André Méric, Jacques Soufflet, vice-présidents, MM. Gérard Minvielle, Jacques Ménard, René Jager, questeurs.

Nomination des secrétaires du Sénat [5 octobre 1971] (p. 1694).

### III. — COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE

a) Proposition de résolution, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, sénateur, instituant une commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement des sociétés d'économie mixte chargées de l'aménagement et de la gestion des abattoirs et du Marché d'intérêt national de Paris-La Villette [8 octobre 1970] (I., n° 5). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcihacy [20 novembre 1970] (I., n° 60). — **Discussion** [14 décembre 1970] (p. 2821 et 2822). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Pierre Marcihacy, rapporteur. — *Article unique* (p. 2821). — Adoption par scrutin public (n° 26). — *Nouvel intitulé* : « **Résolution instituant une commission d'enquête parlementaire sur les conditions techniques, économiques et financières de conception, de construction, d'aménagement et de gestion des abattoirs et du Marché d'intérêt national de Paris-La Villette.** » — ADOPTION (n° 36).

Scrutin pour l'élection des membres de cette commission [15 décembre 1970] (p. 2840 et 2861).

Rapport sur la résolution par M. André Mignot [15 avril 1971]. — M. Pierre Marcihacy, président de la commission, fait connaître que la commission d'enquête demande au Sénat de décider la publication du rapport [*ibid.*] (p. 130). — Décision de publication du rapport [22 avril 1971] (I., n° 193) (p. 193 et 194). — *Sont entendus* : MM. Pierre Marcihacy, président de la commission d'enquête ; Etienne Dailly.

b) Proposition de résolution, présentée par M. Fernand CHATELAIN, sénateur, tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire relative aux conditions dans lesquelles sont appliquées les lois régissant la construction et les opérations immobilières et utilisés les crédits publics destinés à la construction de logements et d'équipements [21 octobre 1971] (I., n° 11). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan et pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

c) Proposition de résolution, présentée par M. Fernand CHATELAIN, sénateur, tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire relative aux conditions dans lesquelles est appliquée la loi d'orientation foncière [1<sup>er</sup> décembre 1971] (I., n° 50). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

d) Proposition de résolution, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, sénateur, instituant une commission de contrôle parlementaire sur le fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage S. D. E. C. E. [2 décembre 1971] (I., n° 54). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

e) Proposition de résolution, présentée par M. Raymond Guyot, sénateur, tendant à la création d'une commission de contrôle parlementaire sur le fonctionnement du service de documentation extérieure et de contre-espionnage [2 décembre 1971] (I., n° 51). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

### IV. — ELECTIONS

Liste des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole à la suite des opérations électorales du 26 septembre 1971 (renouvellement de la série A) [2 octobre 1971] (p. 1670 et 1675).

Liste des sénateurs proclamés élus dans un département d'outre-mer (Guyane) et dans deux territoires d'outre-mer (Polynésie française et Wallis et Futuna) (renouvellement de la série A) [2 octobre 1971] (p. 1670 et 1676).

Nomination de deux sénateurs représentant les Français établis hors de France (série A) [2 octobre 1971] (p. 1670, 1673 et 1676).

## V. — GROUPES POLITIQUES

Déclaration politique remise à la présidence du Sénat en application de l'article 5 du règlement ; groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique [30 juin 1971] (p. 1579).

Déclarations politiques remises à la présidence du Sénat en application de l'article 5 du règlement ; groupe communiste, groupe de la gauche démocratique, groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique, groupe des républicains indépendants, groupe des républicains indépendants d'action sociale, groupe d'union des démocrates pour la République, groupe socialiste [5 octobre 1971] (p. 1697 et suiv.).

Liste des membres des groupes remises à la présidence du Sénat le 4 octobre 1971 en application des articles 5 et 6 du règlement [5 octobre 1971] (p. 1699 et 1700).

## VI. — OBSERVATIONS

Observations sur l'insuffisance des informations concernant les débats du Sénat données par la radiodiffusion et la télévision [18 juin 1971] (p. 1088).

Observations sur l'ordre du jour des dernières séances de la session et la nécessité de déposer les projets de loi au cours des intersessions [24 juin 1971] (p. 1312 et 1313). — *Sont entendus* : MM. Antoine Courrière, André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Hector Viron ; Pierre Carous.

## VII. — RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Rapport d'information fait par M. Jacques PIOT, *sénateur*, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 23 janvier au 9 février 1970 par une délégation de la commission chargée d'étudier les conditions d'application de la réforme foncière dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique [6 mai 1971] (I., n° 219).

2. — Rapport d'information fait par M. André MONTEIL, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite d'une mission effectuée du 6 au 24 septembre 1970 au Brésil, en Uruguay, en Argentine et au Chili [25 mai 1971] (I., n° 259).

3. — Rapport d'information fait par M. André DULIN, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite d'une mission d'information économique et financière en U. R. S. S. [3 juin 1971] (I., n° 278).

4. — Rapport d'information par M. Marcel PELLENC, rapporteur général, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la situation économique et financière [24 juin 1971] (I., n° 365).

## VIII. — RÉFORMES

1. — Proposition de loi organique, présentée par M. André COLIN, *sénateur*, tendant à modifier l'article 39 de l'ordonnance n° 59-2 portant loi organique relative aux lois de finances, en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi de finances [15 décembre 1970] (I., n° 116). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne DAILLY [2 avril 1971] (I., n° 168). — Discussion [22 avril 1971] (p. 190 et 191). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; André Armengaud ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Article unique (p. 191). — Adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 40). — ADOPTION (n° 74).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 13 mai 1971. — Voy. Impressions n°s 1675, 1713, 405.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [18 mai 1971] (I., n° 241). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [19 mai 1971] (I., n° 247). — Discussion [27 mai 1971] (p. 576 et 577). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Article unique (p. 577). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 50). — ADOPTION (n° 104). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi organique n° 71-474 du 22 juin 1971 (J. O. du 23 juin 1971).

Décision du conseil constitutionnel [18 juin 1971] (p. 1036 et 1089).

2. — Proposition de loi organique, présentée par M. Louis NAMY, *sénateur*, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [27 mai 1971] (I., n° 264). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi organique, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole [30 juin 1971] (I., n° 403). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral, fixant le nombre de sénateurs représentant les départements [30 juin 1971] (I., n° 404). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5. — Proposition de loi organique, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. O. 276 du code électoral, relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries [30 juin 1971] (I., n° 405). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

6. — Proposition de loi constitutionnelle, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, tendant à modifier l'article 47 de la Constitution en vue de porter de quinze à vingt jours le délai imparti au Sénat pour l'examen du projet de loi finances [8 décembre 1970] (I., n° 84). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Retrait par son auteur [19 octobre 1971].

## IX. — RÈGLEMENT

1. — Proposition de résolution, présentée par M. Alain POHER, *sénateur*, tendant à modifier les dispositions des articles 3, 5, 7, 13, 21, 22, 32, 36, 108 du règlement du Sénat et à le compléter par un article 29 bis (nouveau) et un article 109 (nouveau) [27 octobre 1970] (I., n° 34). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel PRÉLOT [6 avril 1971] (I., n° 170). — Discussion [22 avril 1971] (p. 194 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Prélot, rapporteur ; Louis Namy ; André Armengaud ; Etienne Dailly. — Discussion des articles (p. 198 et suiv.). — Art. 2 (p. 198). — Amendement par M. Pierre MARCILHACY tendant, au troisième alinéa, dans la phrase : « les groupes rendent publique une déclaration... », à remplacer les mots : « ...rendent publique... » par les mots : « ...ont la faculté de rendre publique... » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Etienne Dailly tendant, dans le même troisième alinéa, à remplacer les mots : « ...rendent publique... » par les mots : « ...doivent rendre publique... » (p. 201), observations, rejet de l'amendement par M. Pierre Marcilhacy et adoption de l'amendement par M. Etienne Dailly (*ibid.*). — Art. additionnel 3 bis A nouveau. — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à insérer un article de coordination 3 bis A nouveau modifiant les alinéas 2 et 3 de l'article 8 du règlement du Sénat (p. 202), adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 6 bis nouveau. — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à insérer un article additionnel 6 bis nouveau modifiant l'alinéa 4 de l'article 29 du règlement du Sénat afin de permettre « au cours de la séance » et non plus « à la fin de la séance » la communication des décisions de la conférence des présidents (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 quinquies (nouveau). — Cet article modifiant l'article 60 du règlement du Sénat relatif aux demandes de scrutin public, est repoussé (p. 204). — Art. additionnel 9 septies nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à abroger l'article 84 du règlement du Sénat relatif

à l'élection des sénateurs de la Communauté (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Résolution tendant à modifier les dispositions des articles 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 17, 21, 22, 29, 32, 36, 42, 45, 59, 60, 72 et 108 du règlement du Sénat, à le compléter par un article 29 bis nouveau et un article 109 nouveau et à abroger l'article 84.** » — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Etienne Dailly ; Edouard Le Bellegou ; Pierre Marcilhacy ; Marcel Martin ; Geoffroy de Montalembert ; Marcel Prélot, rapporteur. — *Explication de vote* : M. Louis Namy. — Adoption (p. 204). — ADOPTION (n° 76).

2. — Rappel au règlement relatif à la place, au cours de la séance, d'une communication de l'ordre des travaux des jours suivants [22 avril 1971] (p. 189). — *Sont entendus* : MM. Marcel Prélot et André Méric, vice-président du Sénat.

#### X. — SESSIONS

Ouverture de la deuxième session ordinaire de 1970-1971 par M. Alain POHER, président du Sénat [2 avril 1971] (p. 89).

Clôture de la deuxième session ordinaire de 1970-1971 par M. Alain POHER, président du Sénat [30 juin 1971] (p. 1578).

Ouverture de la première session ordinaire de 1971-1972 par M. Pierre-René MATHEY, président d'âge [2 octobre 1971] (p. 1670).

Clôture de la première session ordinaire de 1971-1972 par M. Alain POHER, président du Sénat [20 décembre 1971] (p. 3378).

#### SENAT. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

#### SENATEURS

##### I. — DÉCÈS.

Décès de M. Jean Errecart, sénateur des Pyrénées-Atlantiques, survenu le 17 janvier 1971 et de M. René Blondelle, sénateur de l'Aisne, survenu le 25 février 1971 [2 avril 1971] (p. 93).

Eloges funèbres de M. Jean Errecart, sénateur des Pyrénées-Atlantiques et de M. René Blondelle, sénateur de l'Aisne, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement et M. Jacques CHRAC, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement [15 avril 1971] (p. 126 et suiv.).

Décès de M. Roger du Halgouët, sénateur d'Ille-et-Vilaine, survenu le 22 juillet 1971, de M. Charles Suran, sénateur de la Haute-Garonne, survenu le 1<sup>er</sup> août 1971 et de M. Léon Motais de Narbonne, sénateur représentant les Français établis hors de France, survenu le 10 août 1971 [2 octobre 1971] (p. 1676).

Eloges funèbres de M. Roger du Halgouët, sénateur d'Ille-et-Vilaine, de M. Charles Suran, sénateur de Haute-Garonne et de M. Léon Motais de Narbonne, sénateur représentant les Français établis hors de France, par M. Pierre-René MATHEY, président d'âge, auquel s'associe M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [2 octobre 1971] (p. 1670 et suiv.).

Décès de M. Marcel Legros, sénateur de Saône-et-Loire, survenu le 28 octobre 1971 [4 novembre 1971] (p. 1895).

Eloge funèbre de M. Marcel Legros, sénateur de Saône-et-Loire, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Jean-Louis TINAUD, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [9 novembre 1971] (p. 1911 et 1912).

Décès de M. Etienne Restat, sénateur du Lot-et-Garonne, survenu le 30 novembre 1971 [30 novembre 1971] (p. 2540).

Eloge funèbre de M. Etienne Restat, sénateur de Lot-et-Garonne, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Bernard PONS, secrétaire d'Etat à l'agriculture [9 décembre 1971] (p. 2932 et 2933).

##### II. — CESSATION DE MANDAT.

Cessation, à la date du 2 novembre 1971, à minuit, du mandat sénatorial de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce, proclamé élu sénateur du Territoire de Belfort à la suite des opérations électorales du 26 septembre 1971. — [4 novembre 1971] (p. 1843).

#### III. — REMPLACEMENTS :

M. Henri Sibor est appelé à remplacer M. Jean Errecart, sénateur des Pyrénées-Atlantiques [2 avril 1971] (p. 89).

M. Jacques Moquet est appelé à remplacer M. René Blondelle, sénateur de l'Aisne [2 avril 1971] (p. 89).

M. Jacques Rosselli est appelé à remplacer M. Léon Motais de Narbonne, sénateur représentant les Français établis hors de France [2 octobre 1971] (p. 1670 et 1676).

M. Marcel Lucotte est appelé à remplacer M. Marcel Legros, sénateur de Saône-et-Loire [4 novembre 1971] (p. 1843).

M. Bernard Talon est appelé à remplacer M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat au commerce [4 novembre 1971] (p. 1843).

M. Raoul Perpère est appelé à remplacer M. Etienne Restat, sénateur de Lot-et-Garonne [1<sup>er</sup> décembre 1971] (p. 2546 et 2589).

#### SEQUESTRATION

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif aux prises d'otages et aux enlèvements de mineurs. — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 23 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1833, 1859, 449. — **Transmission au Sénat** [24 juin 1971] (I, n° 359). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Piot [25 juin 1971] (I, n° 368). Discussion [29 juin 1971]. — (p. 1483 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jacques Piot, rapporteur ; Léon Motais de Narbonne ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1486 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1486). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal : « Art. 343. — Si la personne arrêtée, détenue ou séquestrée l'a été comme otage, soit pour préparer ou faciliter un crime ou un délit, soit pour favoriser la fuite ou assurer l'impunité des auteurs ou complices d'un crime ou d'un délit, soit pour commettre toute autre action illicite, soit, en un lieu tenu secret, pour répondre de l'exécution d'un ordre ou d'une condition, les coupables seront punis de la réclusion criminelle à perpétuité. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Piot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 343 du code pénal : « Toutefois, la peine sera celle de la réclusion criminelle de cinq à dix ans si la personne arrêtée, détenue ou séquestrée comme otage dans les termes définis à l'alinéa précédent, est libérée volontairement avant le troisième jour accompli depuis celui de l'arrestation, détention ou séquestration sans que le but poursuivi par les auteurs ait été atteint. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1488). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Raymond Bonnefous, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Guy Petit ; Jacques Piot, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1488), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 159). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-553 du 9 juillet 1971 (J. O. du 11 juillet 1971).

#### SERVICE FEMININ. — Voy. : SERVICE NATIONAL.

#### SERVICE MILITAIRE. — Voy. : SERVICE NATIONAL.

#### SERVICE NATIONAL

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, portant code du service national. — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1597, 1629, 359. — **Transmission au Sénat** [15 avril 1971] (I, n° 174). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Chevigny [29 avril 1971] (I, n° 201). — Discussion [6 mai 1971] (p. 337 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale ; Raymond Boin ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Léon Motais de Narbonne ; André Fanton,

secrétaire d'Etat à la défense nationale. — *Discussion des articles* (p. 345 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup>. — Art. 5 du code (p. 345). — Amendement par M. Serge Boucheny, tendant à modifier l'alinéa 2<sup>e</sup> de cet article afin de rétablir le régime des sursis (*ibid.*), observations, rejet (p. 346). — Art. 10 du code (p. 347). — Observations sur les vétérinaires (*ibid.*). — Art. 12 du code (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny, tendant à supprimer cet article fixant, pour les sursitaires, la durée du service actif à seize mois (*ibid.*), observations, rejet (p. 348). — Art. 20 du code (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 33 du code (p. 350). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, relatif au délai de dépôt des demandes de dispense (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 50 du code (p. 351). — Observations sur la réhabilitation des objecteurs de conscience (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny tendant à supprimer l'article 50 du code, lequel article interdit toute propagande tendant à inciter autrui à bénéficier des dispositions de la loi dans le but exclusif de se soustraire aux obligations militaires (*ibid.*), observations, rejet (p. 352). — Art. 69 du code (p. 353). — Amendement d'harmonisation par M. Pierre de Chevigny, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (p. 354). — Art. 91 du code (p. 355). — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de permettre la constitution des corps de défense (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 94 du code (p. 356). — Amendement par M. Serge Boucheny, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa disposant que les assujettis au service de défense « ne peuvent participer à des missions de maintien de l'ordre ni être utilisés pour remplacer des travailleurs en grève » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 119 du code (p. 357). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, adoption (p. 358). — Art. 120 du code (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (p. 361). — Amendement rédactionnel par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. Maurice Bayrou; Raymond Boin; Serge Boucheny; Pierre de Chevigny, rapporteur; Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale; André Fanton, secrétaire d'Etat à la défense nationale. — Sur l'ensemble (p. 361), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 81).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 26 mai 1971. — Voy.: Impressions n° 1711, 1747, 413.

**Promulgation**: loi n° 71-424 du 10 juin 1971 (J. O. du 12 juin 1971).

**SERVICE NATIONAL.** — Voy.: MINORITÉ.

#### SERVITUDE DE PASSAGE

Proposition de loi présentée par M. Claude PEYRET, député, tendant à compléter l'article 685 du code civil de façon à préciser que la servitude disparaît lorsque l'enclave qui lui a donné naissance vient à cesser. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 mai 1971. — Voy.: Impressions n° 114 (1968), 1709, 410. — NOUVEL INTITULÉ: « Proposition de loi relative à l'extinction de la servitude de passage pour cause d'enclave. ». — Transmission au Sénat [19 mai 1971] (I., n° 249). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Baudouin de Hautecloque [10 juin 1971] (I., n° 301). — Discussion [19 juin 1971] (p. 1097). — Sont entendus dans la discussion générale: MM. Baudouin de Hautecloque, rapporteur; René Plevin, garde des sceaux, ministre de la justice. — Article unique (p. 1097). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 131). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**: loi n° 71-494 du 25 juin 1971 (J. O. du 27 juin 1971).

**SIDERURGIE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**SITES (PROTECTIONS DES).** — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 127.

**S. N. C. F.** — Voy.: LOIS DE FINANCES. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**S. N. E. C. M. A. (SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉTUDES ET DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVION).** — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 136.

#### SOCIÉTÉS

Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, sénateur, tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 70-1322 du 31 décembre 1970 relative à l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel des sociétés [30 juin 1971] (I., n° 407). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES.** — Voy.: CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

**SOCIÉTÉS COMMERCIALES.** — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION.** — Voy.: CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

**SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.** — Voy.: CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

**SOCIÉTÉS DE COURSES PARISIENNES (Redevances des).** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.** — Voy.: LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.** — Voy.: CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

**SOCIÉTÉ NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE (S. N. E. P.).** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

#### SPORT

Projet de loi de programme présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, sur l'équipement sportif et socio-éducatif. — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 22 juin 1971. — Voy.: Impressions n° 1823, 1847, 1873, 444. — Transmission au Sénat [23 juin 1971] (I., n° 353). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, sur sa demande, à la commission des affaires culturelles [25 juin 1971]. — Rapport par M. René Monory [24 juin 1971] (I., n° 362). — Avis par M. Jacques Pelletier [25 juin 1971] (I., n° 366). — Discussion [29 juin 1971] (p. 1498 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale: MM. René Monory, rapporteur; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis; Pierre Giraud; Jean Noury; Guy Schmaus; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs; Jean-Eric Bousch. — Discussion des articles (p. 1509 et suiv.). — Avant l'article 1<sup>er</sup>. — Amendement par M. Guy Schmaus tendant, avant l'article 1<sup>er</sup>, à insérer un article additionnel nouveau définissant les modalités du droit de chaque Français à l'éducation physique et sportive (p. 1509); observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif aux subventions aux fédérations et clubs sportifs (*ibid.*); observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa relatif à la formation prioritaire des professeurs d'éducation physique et des animateurs (*ibid.*); observations, adoption (p. 1510). — Après l'article 6. — Amendement par M. René Monory, rapporteur, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel 7 nouveau ainsi conçu: « Le Gouvernement est autorisé à donner son agrément à un établissement chargé d'organiser des concours de pronostics à l'occasion des manifestations sportives. Cet établissement aura le monopole des opérations de l'espèce sur l'ensemble du territoire. Un prélèvement, au moins égal à 30 p. 100 des recettes brutes de l'établissement, sera inséparable au profit des collectivités

locales. Des décrets en Conseil d'Etat fixeront en tant que de besoin les modalités d'application du présent article. » (*ibid.*) ; observations, rejet (p. 1512) par scrutin public (n° 74). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre Carous ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Louis Jung ; René Monory, rapporteur ; Jean Noury ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis ; Guy Schmaus. — Sur l'ensemble (p. 1512), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 162).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 30 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1951, 1953, 480.

**Promulgation** : loi n° 71-562 du 13 juillet 1971 (J. O. du 14 juillet 1971).

**SPORTS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**SPORTS D'HIVER.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**STATIONNEMENT.** — Voy. : CONTRAVENTIONS.

**STATUT DES CHERCHEURS.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**STOCKAGE.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

### SUBSTANCES DANGEREUSES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, portant modification des dispositions du chapitre IV du titre II du livre II du code du travail. — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1479, 1625, 378. — **Transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I., n° 186). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Bernard Lemarié [11 mai 1971] (I., n° 225). — **Discussion** [25 mai 1971] (p. 542 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Bernard Lemarié, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — **Article unique** (p. 544). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 98). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-410 du 7 juin 1971 (J. O. du 8 juin 1971).

### SUCCESSIONS

Proposition de loi, présentée par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, sénateur, tendant à modifier certaines dispositions du code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants [J. O. lois et décrets du 22 janvier 1964, p. 808. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1963] (I., n° 110). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. — Rapport par M. Marcel Molle [22 juin 1965] (I., n° 248). — **Discussion** [24 juin 1965] (p. 836 et suiv.). — ADOPTION (n° 127).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale le 4 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 18 (1967), 20, 1626, 371.

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [20 avril 1971] (I., n° 180). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Marcel Molle [13 mai 1971] (I., n° 230). — **Discussion** [25 mai 1971] (p. 511 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Molle, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — **Discussion des articles** (p. 512 et suiv.). — Art. 6 (p. 513). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 867 du code civil relatif aux legs de biens composant un ensemble, par la phrase suivante : « Il en est de même si la libéralité porte sur des objets mobiliers ayant été à l'usage commun du défunt et du légataire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 6, par les dispositions suivantes : « Art. 869. — Le rapport d'une somme d'argent est égal à son montant. Toutefois, si elle a servi à acquérir un bien, le rapport est dû de la valeur de ce bien, dans les conditions prévues à l'article 860. » (p. 514),

observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Marcel Molle, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 929 du code civil par la phrase suivante : « Le donataire répondra alors de la dépréciation en résultant » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (p. 515). — Observations sur le sort de l'exploitation rurale en cas de donation-partage (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant, à la fin du texte présenté pour l'article 1076 du code civil, à supprimer le mot : « expressément » (*ibid.*), observations, adoption (p. 516). — Amendement de forme par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à modifier la fin du dernier alinéa du texte présenté pour l'article 1077-2 du code civil (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 1078 du code civil par le membre de phrase suivant : «... et qu'il n'ait pas été prévu de réserve d'usufruit portant sur une somme d'argent. » [donation-partage avec réserve d'usufruit] (p. 516), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase de cet article, aux termes de laquelle les dispositions de la présente loi « s'appliqueront également, à moins de conventions contraires, aux successions non encore liquidées, lorsque aucune demande en partage n'aura encore été introduite au jour de la publication de la présente loi » (*ibid.*), observations, retrait (p. 518). — Amendement par M. René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger ainsi la fin de l'article 10 : « ... lorsque aucune demande en partage n'aura été introduite avant le 15 avril 1971. Pour les demandes en partage formées entre le 15 avril 1971 et le 1<sup>er</sup> janvier 1972 le tribunal surseoit à statuer jusqu'à cette dernière date pour tout ce qui concerne l'application du droit nouveau. » (p. 518), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Pierre de Féllice ; Marcel Molle, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 518), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 95). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 23 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1763, 1832, 448.

**Promulgation** : loi n° 71-523 du 3 juillet 1971 (J. O. du 4 juillet 1971).

**SUCCESSIONS.** — Voy. : FILIATION.

**SUEDE.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**SURSIS D'INCORPORATION.** — Voy. : JUSTICE MILITAIRE. — SERVICE NATIONAL.

### SYNDICATS DE COMMUNES

Proposition de loi, présentée par M. Fernand LEFORT, sénateur, tendant à modifier le livre I<sup>er</sup> (titre II, chap. III) du code de l'administration communale, afin de démocratiser et moderniser les syndicats de communes [27 novembre 1970] (I., n° 70). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Retrait par son auteur [26 octobre 1971] (p. 1820).

**SYNDICATS DE COMMUNES (COMPTE RENDU FINANCIER).** — Voy. : POLYNÉSIE FRANÇAISE. — QUESTIONS ORALES, 1138.

**SYNDICS.** — Voy. : ARCHIVES.

## T

### TAXE D'APPRENTISSAGE

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles. — Adopté par l'Assemblée nationale le 8 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1755, 1784, 424. — **Transmission au Sénat** [10 juin 1971] (I., n° 300). — Renvoi à la commission

des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation et, sur sa demande, pour avis à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yves Durand [15 juin 1971] (I., n° 319). — **Discussion** [17 juin 1971] (p. 984 et suiv.). — Discussion commune avec la discussion des trois autres projets de loi suivants : projet de loi d'orientation sur l'enseignement technologique et professionnel (I., n° 297) [Voy. ce projet], projet de loi relatif à l'apprentissage (I., n° 298), projet de loi portant organisation de la formation professionnelle continue (I., n° 299). — **Discussion des articles** [18 juin 1971] (p. 1085 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1085). — Amendement par M. Geoffroy de Montalembert tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin que les premières formations technologiques et professionnelles soient dispensées non pas « soit dans une école technique, soit dans un établissement » fonctionnant en application de la présente loi, mais : « soit par un établissement d'enseignement à temps complet de manière continue, soit dans tout autre établissement » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1086). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au taux de la taxe d'apprentissage (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 6 (p. 1087). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à compléter cet article afin de prévoir la consultation du Conseil national de la formation professionnelle avant que des décrets déterminent les mesures d'application de la présente loi (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cet article relatif aux modalités d'application dans les trois départements de l'Est et dans les départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Durand, rapporteur, tendant, pour cet article, à reprendre le texte du Gouvernement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — **Ont pris part à la discussion des articles** : MM. Yves Durand, rapporteur ; Marcel Gargar ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Roger Poudonson ; Geoffroy de Montalembert ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget. — Sur l'ensemble (p. 1087), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 128).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 24 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1864, 1887, 455.

**Deuxième transmission au Sénat** [25 juin 1971] (I., n° 372). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [28 juin 1971] (p. 1386 et suiv.). — **Sont entendus dans la discussion générale** : MM. André Armengaud, au nom de M. Yves Durand, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget ; Michel Kistler ; Jean-Eric Bousch. — **Article 9** (p. 1388). — Amendement par M. Michel Kistler tendant à remplacer les deux premiers alinéas de cet article par un alinéa ainsi rédigé : « La présente loi n'est pas applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle » (*ibid.*), et amendement par M. Jean-Eric Bousch tendant entre le deuxième et le troisième alinéa de cet article à insérer l'alinéa suivant : « Un règlement d'administration publique déterminera, après consultation des organismes intéressés, les conditions d'une application provisoire des deux alinéas précédents. » [dans les mêmes départements de l'Est] (*ibid.*), observations, rejet du premier amendement (*ibid.*), retrait du second amendement (*ibid.*). — **Est entendu** : M. Jean-Eric Bousch. — Sur l'ensemble (p. 1388), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 149). — **DEUXIÈME LECTURE**. — **TEXTE DÉFINITIF**.

**Promulgation** : loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 (J. O. du 17 juillet 1971).

**TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**. — Voy. : URBANISME.

**TAXES PARAFISCALES**. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (T. V. A.)** — Voy. : LOIS DE FINANCES. — **LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**.

**TAXE SUR LES CHIENS**. — Voy. : IMPÔTS LOCAUX.

**TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES**. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**TAXE SUR LES DOMESTIQUES**. — Voy. : IMPÔTS LOCAUX.

**TAXE SUR LES LOCAUX MEUBLES**. — Voy. : IMPÔTS LOCAUX.

## TERRITOIRES DES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES. — Voy. : TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

### TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif aux territoires des terres australes et antarctiques françaises*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1612, 1647, 408. — **Transmission au Sénat** [25 mai 1971] (I., n° 253). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Carous [10 juin 1971] (I., n° 295). — **Discussion** [19 juin 1971] (p. 1097 et suiv.). — **Sont entendus dans la discussion générale** : MM. Jacques Piot, au nom de M. Pierre Carous, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — **Discussion des articles** (p. 1098 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 1098). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel (p. 1099), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au quatrième alinéa de cet article par M. Pierre Carous, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous, rapporteur, tendant à rédiger comme suit les deux derniers alinéas de ce même article : « Le mandat d'amener permet au chef de district, ou à celui qui en assume les fonctions, de placer, dans la mesure où les circonstances l'exigent, l'inculpé en détention jusqu'à son embarquement. Le délai nécessaire à la conduite de l'inculpé devant le juge d'instruction compétent, et, éventuellement celui pendant lequel il a été détenu avant son embarquement, sont imputés sur la durée de la peine » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — **Ont pris part à la discussion des articles** : MM. Jacques Piot, au nom de M. Pierre Carous, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1099), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION MODIFIÉE** (n° 132).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1869, 1880, 458.

**Deuxième transmission au Sénat** [29 juin 1971] (I., n° 387). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Carous [30 juin 1971] (I., n° 401). — **Discussion** [30 juin 1971] (p. 1547 et 1548). — **Sont entendus dans la discussion générale** : MM. Pierre Carous, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Art. 4 (p. 1548). — **Adoption** (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n° 171). — **TEXTE DÉFINITIF**.

**Promulgation** : loi n° 71-569 du 15 juillet 1971 (J. O. du 16 juillet 1971).

**TERRITOIRES D'OUTRE-MER**. — Voy. : CHÈQUES. — EAUX TERRITORIALES. — LOIS DE FINANCES.

**TESTAMENTS**. — Voy. : DONATIONS.

**THEATRES LYRIQUES DE PROVINCE**. — Voy. : LOIS DE FINANCES. — **QUESTIONS ORALES**, 1104.

**THEATRES NATIONAUX**. — **LOIS DE FINANCES**. — **QUESTIONS ORALES**, 1128. — **QUESTIONS AVEC DÉBAT**, 114, 115, 117.

**TOURAIN**. — Voy. : VINS.

**TOURISME**. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**TRAITEMENTS ET SALAIRES**. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**TRAITES ET CONVENTIONS**.

1. — Projet de loi présenté par M. Michel DEBRÉ, *Premier ministre, autorisant la ratification de la convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1960. — Voy. : Impressions n°s 547, 705, 239. — **Transmission au Sénat** [1<sup>er</sup> juillet 1960] (I., n° 239). — **Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale**. — **Rapport par M. Paul-Jacques Kalb** [24 décembre 1960] (I., n° 59).

— Deuxième rapport par M. Pierre Schiélé [9 novembre 1970] (I., n° 20). — **Discussion** [10 novembre 1971] (p. 1959 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1962). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 11). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-903 du 10 novembre 1971 (J. O. du 11 novembre 1971).

2. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat espagnol relatif aux exemptions fiscales accordées aux institutions culturelles des deux pays situés sur le territoire de l'autre, signé à Madrid le 7 février 1969.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1970. — Voy. : Impressions n°s 1406, 1495, 326. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1970] (I., n° 93). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Georges Portmann* [10 décembre 1970] (I., n° 94). — **Discussion** [6 avril 1971] (p. 122). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Georges Portmann, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget. — *Article unique* (p. 122). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 71). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-294 du 19 avril 1971 (J. O. du 21 avril 1971).

3. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter les doubles impositions dans le domaine des transports aériens et maritimes, signé à Moscou le 4 mars 1970.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1970. — Voy. : Impressions n°s 1405, 1494, 325. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1970] (I., n° 95). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Georges Portmann* [10 décembre 1970] (I., n° 96). — **Discussion** [6 avril 1971] (p. 121 et 122). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Georges Portmann, rapporteur ; Jean Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget. — *Article unique* (p. 122). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 70). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-295 du 19 avril 1971 (J. O. du 21 avril 1971).

4. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale, ensemble le protocole et deux échanges de lettres, signés à Paris le 29 mai 1970.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1614, 1637, 374. — **Transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I., n° 182). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Georges Portmann* [22 avril 1971] (I., n° 190). — **Discussion** [6 mai 1971] (p. 296 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Georges Portmann, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 297). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 78). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-369 du 19 mai 1971 (J. O. du 20 mai 1971).

5. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Paris le 23 septembre 1970.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1616, 1638, 375. — **Transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I., n° 183). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et*

*d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Marcel Molle* [6 mai 1971] (I., n° 218). — **Discussion** [25 mai 1971] (p. 510 et 511). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Molle, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 511). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 94). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-406 du 2 juin 1971 (J. O. du 4 juin 1971).

6. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 1<sup>er</sup> avril 1958 entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproques en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 8 septembre 1970, complété par un échange de lettres du 8 septembre 1970.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1633, 1708, 400. — **Transmission au Sénat** [13 mai 1971] (I., n° 238). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Georges Portmann* [3 juin 1971] (I., n° 283). — **Discussion** [8 juin 1971] (p. 724 et 725). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Georges Portmann, rapporteur ; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 725). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 112). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-447 du 15 juin 1971 (J. O. du 16 juin 1971).

7. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Helsinki le 11 septembre 1970.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 octobre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1681, 1982, 493. — **Transmission au Sénat**. — [4 novembre 1971] (I., n° 17). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Gustave Héon* [9 novembre 1971] (I., n° 21). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3224). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Gustave Héon, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 36). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1034 du 27 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

8. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de la convention internationale du travail, n° 122, concernant la politique de l'emploi, adoptée par l'Organisation internationale du travail le 9 juillet 1964.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1618, 1640, 377. — **Transmission au Sénat**. [20 avril 1971] (I., n° 185). — *Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par M. Marcel Souquet* [11 mai 1971] (I., n° 224). — **Discussion** [25 mai 1971] (p. 544 et 545). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Souquet, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Article unique* (p. 545). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 99). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-408 du 3 juin 1971 (J. O. du 5 juin 1971).

9. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, approuvant la convention fiscale entre le Gouvernement de la République et le conseil de gouvernement du territoire des Comores, ensemble le protocole additionnel, signés à Paris le 27 mars 1970 et à Moroni le 8 juin 1970.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1615, 1677, 395. — **Transmission au Sénat** [13 mai 1971] (I., n° 233). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — *Rapport par*

M. André Colin [3 juin 1971] (I., n° 284). — **Discussion** [10 juin 1971] (p. 799). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Colin, rapporteur ; Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Article unique* (p. 799). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 119). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-475 du 22 juin 1971 (J. O. du 23 juin 1971).

10. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne concernant la section, située en territoire français, de la ligne ferroviaire Coni-Breil-Vintimille, signée à Rome le 24 juin 1970. — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1632, 1706, 399. — **Transmission au Sénat** [13 mai 1971] (I., n° 234). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Louis Martin [27 mai 1971] (I., n° 267). — **Discussion** [3 juin 1971] (p. 678 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Louis Martin, rapporteur ; Joseph Raybaud ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 681). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 108). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-432 du 11 juin 1971 (J. O. du 13 juin 1971).

11. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant la ratification de la convention pour la création de l'Union latine, signée à Madrid le 15 mai 1954. — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1621, 1707, 401. — **Transmission au Sénat** [13 mai 1971] (I., n° 235). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Motais de Narbonne [27 mai 1971] (I., n° 266). — **Discussion** [3 juin 1971] (p. 681 et suiv.). — *Sont entendus* : MM. Léon Motais de Narbonne, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 683). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 109). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-431 du 11 juin 1971 (J. O. du 13 juin 1971).

12. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation des amendements à la convention internationale du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures adoptés le 21 octobre 1969 à Londres. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1972, 2051, 496. — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1971] (I., n° 34). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Victor Golvan [2 décembre 1971] (I., n° 52). — **Discussion** [9 décembre 1971] (p. 2939 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Victor Golvan, rapporteur ; Francis Palmero ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2941). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 47). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-1001 du 16 décembre 1971 (J. O. du 17 décembre 1971).

13. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant la ratification de la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et de la convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures, ouvertes à la signature à Bruxelles le 29 novembre 1969. — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1971, 2050, 495. — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1971] (I., n° 35). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Victor Golvan [2 décembre 1971] (I., n° 53). — **Discussion** [9 décembre 1971] (p. 2941). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Victor Golvan. — *Article unique* (p. 2941), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 18). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-1002 du 16 décembre 1971 (J. O. du 17 décembre 1971).

14. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant la ratification de l'avenant portant modification de la convention entre la République française et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que dans celui des impôts sur les successions, signé à Paris le 30 octobre 1970. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1918, 2045, 498. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 39). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [8 décembre 1971] (I., n° 68). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3224). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Gustave Héon, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 37). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-1039 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

15. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, relatif au siège du conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, signé à Paris le 15 mai 1970. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1919, 2046, 499. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 40). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Yver [8 décembre 1971] (I., n° 71). — **Discussion** [10 décembre 1971] (p. 2949 et 2950). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Michel Yver, rapporteur ; Yves Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 2950), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 20). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-1013 du 21 décembre 1971 (J. O. du 22 décembre 1971).

16. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, adopté à Bruxelles le 20 août 1970. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1920, 2047, 500. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 41). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Alfred Kieffer [3 décembre 1971] (I., n° 57). — **Discussion** [9 décembre 1971] (p. 2941 et 2942). — *Est entendu dans la discussion générale* : M. Alfred Kieffer, rapporteur. — *Article unique* (p. 2942), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 19). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-1000 du 16 décembre 1971 (J. O. du 17 décembre 1971).

17. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation à l'avenant à la convention générale franco-tunisienne sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965, signé à Paris le 30 mai 1969. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1921, 2048, 501. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 42). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Brun [14 décembre 1971] (I., n° 93). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3340 et 3341). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre Brun, rapporteur ; Maurice Carrier ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 3341). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 60). — TEXTE DÉFINITIF.*

**Promulgation** : loi n° 71-1032 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

18. — **Projet de loi** présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-espagnol du 2 août 1968, relatif à la suppression du délai de*

six ans opposable aux travailleurs espagnols occupés en France, en ce qui concerne les indemnités pour charges de famille et les soins de santé dont bénéficient leurs familles demeurées en Espagne. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1922, 2049, 502. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 43). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Brun [14 décembre 1971] (I., n° 94). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3341 et 3342). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre Brun, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 3342). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 61). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1034 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

19. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et le royaume de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs du 24 décembre 1936, au protocole annexé à cette convention et au protocole final du 24 décembre 1936, signé à Paris le 10 mars 1971. — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1984, 2052, 503. — **Transmission au Sénat** [26 novembre 1971] (I., n° 44). — Renvoi à la commission de finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [8 décembre 1971] (I., n° 69). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3225). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Gustave Héon, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 38). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**. — Loi n° 71-1033 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

20. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérative du Brésil tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, ensemble le protocole joint, signés à Brasilia le 10 septembre 1971. — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2035, 2114, 532. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 108). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [16 décembre 1971] (I., n° 111). — **Discussion** [17 décembre 1971] (p. 3225). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Gustave Héon, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 39). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1035 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

21. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, autorisant l'approbation de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé sur la loi applicable en matière d'accidents de circulation routière, ouverte à la signature à La Haye le 4 mai 1971, signée par la France à cette même date. — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2034, 2105, 531. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 109). — Renvoi à la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger ([17 décembre 1971] (I., n° 122). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3339 et 3340). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 3340). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 59). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1036 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

22. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, autorisant la ratification du protocole additionnel à l'accord du 12 septembre 1963, créant une association entre

la Communauté économique européenne et la Turquie, du protocole financier, de l'accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'acte final avec des annexes, signés à Bruxelles le 23 novembre 1970. — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1971. — Voy. : Impressions n°s 2036, 2106, 530. — **Transmission au Sénat** [16 décembre 1971] (I., n° 110). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [16 décembre 1971] (I., n° 112). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3337 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Michel Yver, rapporteur ; Jacques Descours Desacres ; Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 3339). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 58). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-1038 du 24 décembre 1971 (J. O. du 27 décembre 1971).

23. — Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, autorisant l'adhésion à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966. — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1617, 1639, 376. — **Transmission au Sénat** [20 avril 1971] (I., n° 184). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gaston Monnerville [13 mai 1971] (I., n° 231). — **Discussion** [18 mai 1971] (p. 436 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Gaston Monnerville, rapporteur ; Pierre Giraud ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 441). — *Explication de vote* : M. Motais de Narbonne. — Adoption (p. 442), par scrutin public (n° 42). — ADOPTION (n° 90). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-392 du 28 mai 1971 (J. O. du 29 mai 1971).

## TRANSPORTS AERIENS

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, relatif à certains personnels de l'aviation civile. — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 avril 1971. — Voy. : Impressions n°s 1613, 1630, 387. — **Transmission au Sénat** [4 mai 1971] (I., n° 207). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [1<sup>er</sup> juin 1971] (I., n° 270). — **Discussion** [8 juin 1971] (p. 745 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports. — *Discussion des articles* (p. 747 et suiv.). — Art. 3 (p. 747). — Amendement par M. Marcel Souquet, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa ainsi conçu : « Toutefois, la révocation ne pourra être prononcée que dans les formes prévues par le statut général des fonctionnaires » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 3. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 3, un article additionnel 3 bis nouveau relatif au reclassement des techniciens de la navigation aérienne nommés ingénieurs des travaux de la navigation aérienne de 1953 à 1964 (p. 748) et amendement par M. Marcel Souquet tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Marcel Souquet, retrait de l'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur (*ibid.*), l'amendement par M. Marcel Souquet est repris par son auteur, irrecevabilité de l'amendement aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Souquet tendant à une nouvelle réduction de cet article afin de maintenir certains avantages de retraite aux officiers contrôleurs de la circulation aérienne (*ibid.*), observations, rejet (p. 749). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Jean Chamant, ministre des transports ; Marcel Souquet. — *Explications de vote* : MM. Louis Namy ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble (p. 749), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 114). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation** : loi n° 71-458 du 17 juin 1971 (J. O. du 18 juin 1971).

TRANSPORTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

**TRANSPORTS AERIENS.** — Voy. : TRAITES ET CONVENTIONS.

**TRANSPORTS EN COMMUN (aérotrain).** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1150. — RÉGION PARISIENNE.

**TRANSPORTS EN COMMUN DANS LA REGION PARISIENNE.** — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 98.

**TRANSPORTS MARITIMES.** — Voy. : TRAITES ET CONVENTIONS.

## TRAVAIL

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à la durée maximale du travail.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 1971. — Voy. : Impressions n<sup>os</sup> 1679, 1995, 510. — **Transmission au Sénat** [3 décembre 1971] (I, n<sup>o</sup> 58). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Méric [10 décembre 1971] (I, n<sup>o</sup> 74). — **Discussion** [15 décembre 1971] (p. 3088 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. André Méric, rapporteur ; Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture ; Roger Gaudon. — *Discussion des articles* (p. 3093 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 3093). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à modifier cet article afin de ramener la durée moyenne hebdomadaire du travail de cinquante à quarante-huit heures (p. 3094), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à modifier cet article afin de ramener la durée du travail au cours d'une même semaine de cinquante-sept heures à cinquante-quatre heures (*ibid.*), observations, rejet (p. 3095). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à modifier cet article afin que les dépassements autorisés ne puissent porter la durée du travail hebdomadaire à plus de cinquante-sept heures au lieu de soixante (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnel. — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel nouveau étendant aux ouvriers agricoles la durée légale annuelle du travail (*ibid.*), observations, retrait (p. 3096). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Joseph Fontanet, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Roger Gaudon ; Alfred Kieffer ; André Méric, rapporteur ; Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. — Sur l'ensemble (p. 3096), adoption (*ibid.*). — **ADOPTION** (n<sup>o</sup> 27). — **TEXTE DÉFINITIF.**

**Promulgation** : loi n<sup>o</sup> 71-1049 du 24 décembre 1971 (J. O. du 28 décembre 1971).

**TRAVAIL.** — Voy. : LOIS DE FINANCES.

## TRAVAIL DES FEMMES

1. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, *sénateur, tendant à étendre à toutes les mères de famille les congés supplémentaires dont bénéficient les salariées âgées de moins de vingt et un ans* [3 juin 1971] (I, n<sup>o</sup> 285). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur, tendant à accorder aux mères de famille salariées des congés payés pour soigner un enfant malade* [3 juin 1971] (I, n<sup>o</sup> 286). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur, tendant à modifier les articles 14 et 76 du livre II du code du travail afin d'améliorer les conditions de travail des femmes salariées* [3 juin 1971] (I, n<sup>o</sup> 287). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, *sénateur, tendant à modifier l'article 29 du livre 1<sup>er</sup> du code du travail en vue de renforcer la protection contre les licenciements abusifs des femmes salariées en état de grossesse* [3 juin 1971] (I, n<sup>o</sup> 288). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

5. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur, tendant à modifier l'article 54 B du livre II du code du travail afin d'aménager le temps de repos de certaines mères de famille à l'intérieur des entreprises privées* [3 juin 1971] (I, n<sup>o</sup> 289). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**TRAVAIL DES FEMMES.** — Voy. : ASSURANCES SOCIALES (ASSURANCE VIEILLESSE).

**TRAVAILLEURS A DOMICILE.** — Voy. : MÉDECINE SOCIALE.

**TRAVAILLEURS AGRICOLES.** — Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL.

**TRAVAILLEURS ETRANGERS.** — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**TRAVAILLEURS FRONTALIERS.** — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1124. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

## TRAVAIL TEMPORAIRE

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, sur le travail temporaire* [6 avril 1971] (I, n<sup>o</sup> 172). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [8 juin 1971] (I, n<sup>o</sup> 291). — **Discussion** [10 juin 1971] (p. 801 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Jean Gravier, rapporteur. — *Motion*, par M. André Aubry, tendant à opposer la question préalable (p. 803). — *Sont entendus* : MM. André Aubry ; Jean Gravier, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat. — Rejet de la motion (p. 806) par scrutin public (n<sup>o</sup> 53). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale* : MM. Marcel Souquet ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat ; Hector Viron. — *Discussion des articles* (p. 808 et suiv.). — Art. 1<sup>er</sup> (p. 808). — Amendement par M. André Aubry tendant à une nouvelle rédaction de cet article portant définition de l'entrepreneur de travail temporaire (*ibid.*), observations, rejet (p. 809). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « de tiers » par les mots : « d'utilisateurs » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin de l'article 1<sup>er</sup>, à remplacer les mots : « qu'elle embauche à cet effet » par les mots : « qu'en fonction d'une qualification convenue elle embauche et rémunère à cet effet » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, au premier alinéa de l'article 2, à remplacer les mots : « dans les cas suivants », par les mots : « pour des tâches non durables, dénommées missions, et dans les seuls cas suivants » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, tendant, après les mots : « dénommées missions » à ajouter les mots : « au sens de la présente loi » (*ibid.*), observations, le sous-amendement et l'amendement sont adoptés (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du paragraphe a, à remplacer les mots : « de salarié » par les mots : « d'un salarié permanent, pendant la durée de cette absence » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du paragraphe b, après les mots : « cette suspension » à ajouter les mots : « sauf en cas de conflit collectif de travail » (*ibid.*), observations, adoption (p. 810) par scrutin public (n<sup>o</sup> 54). — Amendement par M. André Aubry, tendant à rédiger ainsi l'alinéa c : « Survenance de la fin d'un contrat de travail et, dans ce dernier cas, lorsque l'emploi vacant n'a pu être pourvu par l'agence nationale pour l'emploi et seulement jusqu'à ce qu'il le soit » (p. 810) et amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin de ce même paragraphe c, après les mots : « de travail », d'ajouter les mots : « dans l'attente de l'entrée en service effective du travailleur permanent appelé à remplacer celui dont le contrat a pris fin » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. André Aubry et adoption de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant à remplacer les alinéas d et e par l'alinéa suivant : « d) Existence d'un surcroît occasionnel d'activité, notamment lors de la création d'activités nouvelles ne pouvant en aucun cas avoir un caractère saisonnier » (*ibid.*) et

amendement par M. Marcel Souquet tendant à supprimer l'alinéa « e » Création d'activités nouvelles » (*ibid.*), observations, les deux amendements sont rejetés (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter le texte de l'article 2 par un deuxième alinéa ainsi conçu : « Dans les cas prévus aux c, d et e ci-dessus, la durée de la mission ne peut excéder trois mois, sauf justifications préalables fournies à l'autorité administrative » (*ibid.*) et deux sous-amendements par M. Henri Caillavet tendant, l'un à fixer la durée maximum de la mission à six mois, l'autre à rédiger comme suit le texte de l'alinéa additionnel proposé par l'amendement : « Dans les cas prévus aux c, d et e ci-dessus, la durée du contrat ne peut excéder trois mois, sauf justifications fournies à sa demande à l'autorité administrative dans un délai qui ne saurait excéder lui-même trois mois. » (*ibid.*), observations, retrait du premier sous-amendement par M. Henri Caillavet et adoption du second sous-amendement par M. Henri Caillavet et de l'amendement par par Jean Gravier, rapporteur (p. 811). — Amendement par M. Hector Viron tendant à compléter l'article 2 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le volume global de travail temporaire susceptible d'être utilisé par une entreprise au cours d'une année ne peut excéder 5 p. 100 du volume de travail moyen de l'entreprise utilisatrice » (*ibid.*) et amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter l'article par un troisième alinéa ainsi conçu : « A défaut de convention collective ou d'accord d'entreprise réglant dans les entreprises utilisatrices les modalités d'emploi des travailleurs temporaires, un décret fixera, par branche professionnelle, le pourcentage annuel moyen maximum de salariés temporaires auxquels une entreprise pourra avoir recours » (*ibid.*), sous-amendement à l'amendement précédent, par M. Henri Caillavet tendant, après les mots : « par branche professionnelle », à ajouter les mots : « et après sa consultation » (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements et du sous-amendement (p. 812). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « le tiers utilisateur » par les mots : « l'utilisateur » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le troisième alinéa pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter cet article 3 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le contrat doit énoncer : a) Le motif précis justifiant le recours au travailleur temporaire ; b) La définition de la mission, le lieu et les conditions de travail du salarié ; c) Les modalités de rémunération de la prestation de service. » (p. 813) et sous-amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, tendant à la nouvelle rédaction suivante du b : « Le nombre de travailleurs temporaires demandé, les qualifications professionnelles exigées, le lieu, l'horaire et les caractéristiques particulières du travail » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à compléter l'article 3 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Une entreprise utilisatrice ne peut faire appel à une entreprise de travail temporaire que sur l'avis conforme du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels au premier alinéa, par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de l'article 4, à remplacer les mots : « la durée, déterminée ou indéterminée, pendant laquelle le salarié doit être mis à la disposition de l'utilisateur », par les mots : « la durée de la mission pendant laquelle le salarié est mis à la disposition de l'utilisateur » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer les mots : « pendant laquelle le salarié doit être mis à la disposition de l'utilisateur », par les mots : « pendant laquelle le salarié est mis à la disposition de l'utilisateur » (*ibid.*), observations, adoption (p. 815), de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, par scrutin public (n° 55), le sous-amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, devient sans objet (p. 815). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 4, à insérer un nouvel alinéa précisant le contenu du contrat devant lier l'entreprise de travail temporaire à chacun de ses salariés, et sous-amendement d'harmonisation par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, au dernier alinéa du même article, après les mots : « l'embauchage », à ajouter les mots : « à l'issue de la mission » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au même alinéa par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel à la fin du premier alinéa de l'article 5 par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au

deuxième alinéa de l'article 5, par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 816). — Amendement par M. André Aubry tendant à compléter l'article 5 par un nouvel alinéa ouvrant aux travailleurs temporaires le droit au bénéfice des allocations de chômage (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, au 3° de l'article 6 [salarié sous les drapeaux] à supprimer les mots : « maintenu ou » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon tendant à modifier cet article afin de faire bénéficier les travailleurs temporaires de tous les avantages sociaux en vigueur dans l'entreprise (*ibid.*), observations, rejet (p. 817). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, à la fin du deuxième alinéa de l'article 7, à remplacer les mots : « et des jeunes travailleurs », par les mots : « des jeunes travailleurs et des étrangers » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au dernier alinéa de l'article 7, par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'éligibilité et à l'électorat en vue de la représentation professionnelle (p. 818), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « peut faire l'objet », par les mots : « fait l'objet » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (p. 819). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter l'article 20 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Pour l'application de la présente loi, est considéré comme lieu de travail, au sens de l'article 415-1 du code de la sécurité sociale, tant le ou les lieux où s'effectue la mission que le siège de l'entreprise de travail temporaire » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 24 (p. 820). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa relatif à l'obligation d'assurance contre les risques d'accidents de travail agricole (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, entre l'avant-dernier et le dernier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toute entreprise de travail temporaire cessant ses activités est tenue d'en faire déclaration à l'autorité administrative » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 29 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à étendre la sanction des peines correctionnelles à différents articles du projet de loi (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier cet article afin de prévoir l'intervention des contrôleurs des lois sociales en agriculture (p. 821), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de l'article 32 qui étend les dispositions de la présente loi à des catégories d'entreprises ou de salariés ne répondant pas à la définition précise d'entreprise de travail temporaire ou de salariés temporaires (*ibid.*), observations, l'amendement et l'article 32 sont réservés (*ibid.*). — Art. 33 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à préciser les conditions dans lesquelles sera déterminée la notion d'effectif du personnel lorsqu'une entreprise fait appel à des salariés temporaires et à harmoniser les dispositions de cet article avec celles de l'article 16 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 33 bis nouveau. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article 33, à insérer un article additionnel 33 bis nouveau, ainsi conçu : « Un contrat de travail temporaire ne peut pas être assimilé à un contrat de travail permettant, au sens de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, l'entrée en France d'un étranger pour y exercer une activité salariée. Sous réserve des accords internationaux, il est interdit à une entreprise de travail temporaire de mettre à la disposition de quelque personne que ce soit des travailleurs étrangers si la prestation de service doit s'effectuer hors du territoire français. Tout contrat de travail temporaire signé avec un salarié français doit, lorsqu'il est prévu que la mission s'effectuera sur le territoire d'un Etat étranger non membre de la Communauté économique européenne, être visé par le ministre du travail » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire

d'Etat, tendant à supprimer le dernier alinéa du texte proposé par l'amendement (*ibid.*), observations; adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 822). — Art. 32 (précédemment réservé. — Suite). — L'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur (précédemment réservé), est adopté (p. 822). — Deux amendements par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer, le premier amendement le deuxième alinéa de l'article 32 et le second amendement le dernier alinéa de l'article 32, alinéas relatifs aux entreprises effectuant la location ou le prêt de main-d'œuvre (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. André Aubry; Henri Caillavet; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population; Roger Gaudon; Jean Gravier, rapporteur; Marcel Souquet; Hector Viron. — *Explications de vote*: MM. Marcel Souquet; André Aubry. — Sur l'ensemble (p. 822), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 120).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 1831, 2096, 2112, 534.

**Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [15 décembre 1971] (I., n° 103). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean Gravier [17 décembre 1971] (I., n° 124). — **Discussion** [20 décembre 1971] (p. 3330 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Jean Gravier, rapporteur; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population; André Aubry. — *Discussion des articles* (p. 3331 et suiv.). — Art. 3 (p. 3332). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article: [la durée du contrat ne peut excéder trois mois] « sauf justifications fournies à sa demande à l'autorité administrative dans un délai qui ne saurait excéder lui-même trois mois » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3333). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article, alinéa aux termes duquel « Ce contrat est conclu pour une durée déterminée ou indéterminée... » (*ibid.*), observations, retrait (p. 3335). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé: « Il n'y a pas lieu à substitution lorsque l'employeur a contracté une assurance groupe ou individuelle pour la garantie des salaires et des charges sociales. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 30 (p. 3336). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article: « Les entrepreneurs de travail temporaire sont tenus de fournir à l'autorité administrative des éléments d'information, notamment d'ordre statistique, sur les opérations qu'ils effectuent. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 3337). — *Ont pris part à la discussion des articles*: MM. André Aubry; Henri Caillavet; Antoine Courrière; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population; Jean Gravier, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 3337), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 57). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**: loi n° 72-1 du 3 janvier 1972 (J. O. du 5 janvier 1972).

**TRAVAUX PUBLICS.** — Voy.: MARCHÉS ADMINISTRATIFS.

**TRESOR.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**TRIBUNAUX.** — Voy.: ARCHIVES.

**TRIBUNAUX DE COMMERCE**

Projet de loi, présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, relatif à la reconstitution de registres ou documents conservés dans les greffes de tribunaux de commerce ou d'autres juridictions en cas de destruction ou de disparition totale ou partielle des archives de ces greffes* [8 juillet 1971. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1971. — J. O. Lois et décrets 8 juillet 1971. — J. O. séance 6 octobre 1971] (I., n° 416). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Garet [19 octobre 1971] (I., n° 9). — Discussion [21 octobre 1971] (p. 1775 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Pierre Garet, rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 1776 et suiv.). — *Sont entendus dans*

*la discussion des articles*: MM. Pierre Garet, rapporteur; René Pleven, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 1778), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 4).

Adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1971. — Voy.: Impressions n°s 2028, 2083, 522.

**Promulgation**: loi n° 71-1029 du 24 décembre 1971 (J. O. du 25 décembre 1971).

**TUNISIE.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**TURQUIE.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**T. V. A. (AUTOMOBILES).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1172.

**T. V. A. (MACHINES A DICTER).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1137.

**T. V. A. (TAXE D'IMPOSITION DE CERTAINES PUBLICATIONS).** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

## U

**UNION LATINE.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

**UNIVERSITE DE LILLE (fonctionnement).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1174.

**UNIVERSITES.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

## URBANISME

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, *Premier ministre, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'action foncière.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 juin 1971. — Voy.: Impressions n°s 1760, 1787, 431. — **Transmission au Sénat** [14 juin 1971] (I., n° 313). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, sur sa demande, à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [16 juin 1971]. — Pour avis, sur sa demande, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [17 juin 1971]. — Avis par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [17 juin 1971] (I., n° 327). — Rapport par M. Michel Chauty [18 juin 1971] (I., n° 337). — **Discussion** [22 juin 1971] (p. 1210 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Michel Chauty, rapporteur; Jean-Eric Bousch, au nom de M. Marcel Pellenc, rapporteur général et rapporteur pour avis; Etienne Dailly, rapporteur pour avis; Fernand Chatelain; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement; Roger Gaudon; Jacques Descours Desacres. — *Discussion des articles* (p. 1217 et suiv.). Art. 1<sup>er</sup> (p. 1218). — Observations par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement sur le sens et la portée du projet de loi (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à rédiger comme suite le deuxième et le troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup>: « Art. 13-1. — Les plans d'occupation des sols ne peuvent autoriser: a) L'édification sur tout terrain d'une surface inférieure à 1.000 mètres carrés desservi par une voirie publique et un réseau collectif de distribution d'eau potable mais non desservi par un réseau collectif d'égouts d'une construction à usage d'habitation... » (p. 1219) et amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis tendant dans l'alinéa a) du texte présenté pour l'article 13-1, à remplacer « 1.000 mètres carrés » par: « 500 mètres carrés » (*ibid.*), observations (p. 1220), amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant, dans l'alinéa b) du texte présenté pour l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à remplacer: « 4.000 mètres carrés », par: « 2.500 mètres carrés » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, n'est pas pris en considération (p. 1221) et les deux amendements par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, sont retirés (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, à l'alinéa a) du texte présenté pour l'article 13-1

du code de l'urbanisme et de l'habitation, après les mots : « mètres carrés », à ajouter les mots : « desservi par une voirie publique et un réseau collectif de distribution d'eau potable mais non desservi par un réseau collectif d'égouts... » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à supprimer le mot : « publique » après le mot : « voirie » (*ibid.*), rejet du sous-amendement (p. 1222), adoption de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Lalloy, tendant, dans le texte présenté pour l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à compléter les alinéas a) et b) afin de limiter les inconvénients de l'installation de fosses septiques sur les terrains trop exigus (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Michel Chauty, rapporteur et sous-amendement d'harmonisation par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, adoption (p. 1223). — Amendement par M. Maurice Lalloy, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 13-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation par les deux alinéas suivants : « Dans le cas où la parcelle constructible est boisée, en tout ou en partie, le constructeur devra joindre au dossier de demande de permis de construire l'engagement de reconstituer des plantations équivalentes en importance à celles qui seraient détruites par l'occupation au sol de bâtiment d'habitation, de ses annexes, des voies d'accès ou de circulation. Dans le cas où le programme de construction ne permettrait pas, en tout ou en partie, la reconstitution ainsi définie, le constructeur sera tenu de verser une indemnité à la commune de la situation des lieux, à titre de fonds de concours pour le développement des espaces verts » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « avis », par le mot : « accord » [du conseil municipal] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « d'un emplacement réservé », à rétablir le texte initial ainsi conçu : « pour une voie, un ouvrage public ou une installation d'intérêt général, et à condition... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1224). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à compléter le début du texte présenté pour l'article 83-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation afin d'exiger la consultation et l'avis motivé du maire, avant délivrance du certificat d'urbanisme (*ibid.*), observations, retrait (p. 1225). — Amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 90 du code de l'urbanisme et de l'habitation relatif aux sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution de travaux publics (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Observations sur les zones d'aménagement différé [Z. A. D.] (p. 1225 à 1229). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962, afin de permettre la création de zones d'aménagement différé notamment en vue de la création ou de la rénovation de secteurs urbains ou de la constitution de réserves foncières destinées au même objet, mais en supprimant les autres objets des réserves foncières (p. 1229), observations, adoption modifiée (p. 1231) par scrutin public (n° 65). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 par la phrase suivante : « Toutefois, les dispositions de la présente loi cessent d'être applicables dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté dès la création de celle-ci, et les terrains qui s'y trouvent ne sont de nouveau soumis aux dites dispositions que dans la mesure où les constructions ou aménagements envisagés n'y ont pas été exécutés dans le délai prévu » (p. 1231), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 de la loi du 26 juillet 1962, à ramener le délai d'exercice du droit de préemption de quatorze à huit ans (*ibid.*), observations, adoption (p. 1232) par scrutin public (n° 66). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Pierre Carous ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Fernand Chatelain ; Michel Chauty, rapporteur ; Adolphe Chauvin ; Etienne Dailly, rapporteur pour avis ; Jacques Descours Desacres ; Maurice Lalloy.

**Suite de la discussion** [23 juin 1971]. — *Suite de la discussion des articles* (p. 1238 et suiv.). — Art. 9 (suite). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 8 de la loi n° 62-848 du 26 juillet 1962 par les trois alinéas suivants : « Les servitudes imposées aux terrains situés dans une zone d'aménagement différé ouvrent droit, au

profit des exploitants à indemnité compensatrice du dommage certain, direct et matériel en résultant. Le propriétaire et le fermier exploitant, ou l'exploitant, peuvent, au moment de l'exercice du droit de préemption, solliciter du juge de l'expropriation l'établissement du montant de l'indemnité de départ due à l'exploitant, s'il décide de quitter les lieux et de rétablir son exploitation en un autre lieu. Dans le cas contraire, les dispositions du bail en cours seront reprises automatiquement par le titulaire du droit de préemption pendant toute la période du maintien dans les lieux. » (p. 1239), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à ramener de deux ans à un an après l'acte instituant la zone d'aménagement différé le délai laissé au propriétaire pour demander à l'autorité d'acheter son bien (*ibid.*), observations, adoption (p. 1240). — Amendement par M. Pierre Carous tendant à supprimer des dispositions qui seront reprises dans un article additionnel 9 bis (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962, à ramener de six mois à trois mois le délai de réponse de l'organisme qui bénéficie du droit de préemption (*ibid.*), observations, rejet (p. 1241). — Amendement par M. Pierre Carous tendant à supprimer des dispositions qui seront reprises dans un nouvel article 9 ter (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement (p. 1242), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour l'article 9 de la loi du 26 juillet 1962 par un alinéa fixant, en cas d'aliénation pour payer des droits de mutation, le délai dans lequel la demande peut être formulée à six mois, les délais de réponse et de paiement étant de trois mois chacun (*ibid.*), observations, adoption (p. 1244). — Amendement par M. Pierre Carous tendant à reprendre, dans un nouvel article 9 bis, inséré dans la loi du 26 juillet 1962, des dispositions précédemment supprimées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Carous tendant à reprendre, dans un nouvel article 9 ter, inséré dans la loi du 26 juillet 1962, des dispositions précédemment supprimées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — L'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 8 de la loi du 26 juillet 1962 par trois alinéas nouveaux, précédemment réservé, n'est pas recevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1245). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à supprimer cet article pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (p. 1246). — Après l'article 11. — Amendement par M. Fernand Chatelain, tendant, après l'article 11, à insérer un article additionnel nouveau aux termes duquel le Gouvernement déposera, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1971, un projet de loi définissant les moyens financiers mis à la disposition des collectivités locales afin de leur permettre d'assurer dans les zones d'aménagement différé leur droit de préemption (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 12. — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, après l'article 12, à insérer un article additionnel 12 bis nouveau aux termes duquel, à l'intérieur des zones d'aménagement différé, les biens immobiliers acquis ne peuvent faire l'objet que de concessions temporaires (*ibid.*), observations, retrait (p. 1247). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à supprimer cet article prévoyant la création de plein droit, dans les communes où l'établissement d'un plan d'occupation a été prescrit, de la taxe locale d'équipement (*ibid.*), observations (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à modifier le même article, retrait (p. 1248), rejet de l'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe I de cet article afin de permettre d'exonérer de la taxe locale d'équipement les opérations H. L. M. (*ibid.*), observations, adoption (p. 1249). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, dans le paragraphe II de cet article, à rédiger comme suit le premier alinéa du texte proposé pour le paragraphe IV de l'article 64 de la loi d'orientation foncière : « IV. — Le conseil municipal peut exempter de la taxe les bâtiments à usage agricole. Il peut en exempter également toute construction à usage industriel ou commercial qui, par sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant, dans le paragraphe II de cet article, à modifier le 6<sup>o</sup> du texte présenté pour compléter le paragraphe I de l'article 72 de la loi d'orientation foncière afin, au sujet des contributions demandées pour la réalisation des services publics

concedés, de préciser qu'il peut s'agir de services affermés ou de services exploités en régie (*ibid.*), sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à écarter les participations demandées pour des travaux réalisés en régie directe (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1250). — Deux amendements par M. Michel Chauty, rapporteur, relatifs à la situation quant à la taxe d'équipement, des constructeurs d'immeubles collectifs et des lotisseurs (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article : « Pendant un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, les communes qui, en application des dispositions du 2° de l'article 62 de la loi d'orientation foncière, ont institué volontairement la taxe locale d'équipement, ou qui, la taxe y étant instituée de plein droit, n'ont pas renoncé à la percevoir, ont la possibilité de la supprimer ou d'en modifier le taux, nonobstant la règle de durée minimum figurant audit 2°. » (*ibid.*) et quatre sous-amendements par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, tendant à des modifications de forme et à la modification du délai accordé aux communes qui est porté de six mois à un an (*ibid.*), observations, adoption des quatre sous-amendements (*ibid.*) et adoption de l'amendement (p. 1251). — Art. additionnel 19 bis nouveau. — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant, après l'article 19, à insérer un article additionnel 19 bis nouveau modifiant les articles 69 et 73 de la loi d'orientation foncière afin d'établir un nouveau schéma de perception de la taxe locale d'équipement (p. 1251) et trois sous-amendements par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, le premier sous-amendement tendant à permettre que, nonobstant toutes dispositions contraires relatives au secret professionnel, l'administration fiscale soit « tenue de communiquer aux maires le montant des sommes dues et payées à leur commune par chaque redevable de la taxe locale d'équipement » (*ibid.*) et les deux autres sous-amendements tendant à des modifications d'ordre rédactionnel (*ibid.*), observations, prise en considération de l'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur (p. 1252), adoption du premier sous-amendement par M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, retrait des deux autres sous-amendements, adoption modifiée de l'amendement par M. Michel Chauty, rapporteur (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, rapporteur, tendant à compléter cet article afin de prévoir l'avis des conseils généraux intéressés pour l'application de la loi d'orientation foncière dans les départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (deuxième délibération). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du deuxième alinéa du texte modificatif de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 : « Toutefois, les dispositions de la présente loi cessent d'être applicables dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté dès l'approbation de la concession ou de la convention la concernant, pour les constructions qui seraient régulièrement édifiées dans cette zone après cette date. » (p. 1252), observations, retrait (p. 1253). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis, tendant à reprendre le texte de l'Assemblée nationale pour le deuxième alinéa du texte modificatif de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1962 qui est ainsi rédigé : « Un même terrain peut être compris à la fois dans une zone d'aménagement différé et dans une zone d'aménagement concerté définie conformément aux dispositions de l'article 16 du code de l'urbanisme et de l'habitation. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1<sup>er</sup> (deuxième délibération). — A la demande de M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, l'expression : « voie publique » qui figure aux paragraphes a) et b) de cet article tel qu'il a été adopté, est remplacée par l'expression : « voie ouverte à la circulation publique » (p. 1254). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. André Armengaud, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Carous ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Fernand Chatelain ; Michel Chauty, rapporteur ; Etienne Dailly, rapporteur pour avis ; Jacques Descours Desacres ; Léon Jozeau-Marigné ; Geoffroy de Montalembert ; Guy Petit. — Sur l'ensemble (p. 1254), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 140).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 29 juin 1971. — Voy. : Impressions n°s 1884, 1930, 466.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [23 juin 1971] (p. 1273). — Election des membres de la commission [23 juin 1971] (p. 1273). — Rapport par M. Michel Chauty [28 juin 1971] (I, n° 384). — Discussion [30 juin 1971] (p. 1534 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Michel Chauty, rapporteur ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Discussion des articles (p. 1535 et suiv.). — Art. 9 (p. 1536). — Amendement par M. Robert-

André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à porter de douze à quatorze ans le délai d'exercice du droit de préemption prévu dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 8 de la loi du 26 juillet 1962 (p. 1537), observations (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à porter de douze à quatorze ans le délai d'exercice du droit de préemption, et de quatre à six ans le nouveau délai rétabli dans les zones où le droit est venu à expiration avant la publication de la présente loi (*ibid.*). — Art. 18 (p. 1538). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat tendant, au paragraphe I, dans le texte présenté pour le I. 6° de l'article 72 de la loi d'orientation foncière, après les mots : « services publics », à insérer les mots : « industriels et commerciaux », observations (*ibid.*). — Art. 19 bis (*ibid.*). — Amendement par M. Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat, tendant à conserver l'article 69 de la loi d'orientation foncière et à reprendre dans un article 69 bis les dispositions prévues par le présent projet de loi pour un nouvel article 69 (*ibid.*), observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles* : MM. Yvon Coué du Foresto ; Pierre Carous ; Michel Chauty, rapporteur ; Etienne Dailly ; Louis Jung ; Marcel Lemaire ; Geoffroy de Montalembert ; Robert-André Vivien, secrétaire d'Etat au logement. — Sur l'ensemble du projet de loi dans le texte présenté par la commission mixte paritaire modifiée par les amendements présentés par le Gouvernement (p. 1540), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 166). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 71-581 du 16 juillet 1971 (J.O. du 17 juillet 1971).

URBANISME. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

U.R.S.S. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

USINE DU NORD (FERMETURE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1130.

## V

VALEURS MOBILIERES. — Voy. : DÉMARCHAGE.

VALLEE DU RHONE (PLAN ORSEC). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 92.

VENTE A DOMICILE

Proposition de loi présentée par MM. Bertrand DENIS et Jean BROCARD, députés, relative au démarchage à domicile ;

Proposition de loi présentée par M. Michel HOGUET, député, tendant à réglementer la vente à domicile. — Adoptées par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1971. — Voy. : Impressions n°s 1212 (1970), 1699, 1889, 489. NOUVEL INTITULÉ : Proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile. — Transmission au Sénat [6 octobre 1971] (I, n° 3). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires culturelles [14 octobre 1971].

VENTE AMBULANTE ET « AU DEBALLAGE ». — Voy. : QUESTIONS ORALES, 1111.

VETERINAIRES

Projet de loi présenté par M. Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, complétant le code rural et relatif à l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par certains élèves et anciens élèves des écoles nationales vétérinaires. — Adopté par l'Assemblée nationale le 4 mai 1971. — Voy. : Impressions n°s 1668, 1678, 392. — Transmission au Sénat [6 mai 1971] (I, n° 216). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Victor Gôlván [27 mai 1971] (I, n° 262). — Discussion [9 juin 1971] (p. 786 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Victor Gôlván, rapporteur ; Michel Cointat, ministre de l'Agriculture ;

Henri Sibor. — *Discussion des articles* (p. 788 et 789). — *Est entendu*: M. Victor Golvan, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 789) adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 116). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**: loi n° 71-450 du 16 juin 1971 (*J.O.* du 17 juin 1971).

**VÉTÉRINAIRES.** — Voy.: ANIMAUX. — ARMÉES. — SERVICE NATIONAL.

**VÉTÉRINAIRES-BIOLOGISTES.** — Voy.: ARMÉE.

**VEUVES D'INVALIDES DE GUERRE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES. — QUESTIONS ORALES, 1097.

#### VIEILLESSE

Proposition de loi présentée par M. Jacques DUCLOS, sénateur, tendant à porter à 450 F par mois le minimum garanti pour les personnes âgées et à 8.400 F par an et par personne le plafond de ressources ouvrant droit aux allocations vieillesse [15 janvier 1971. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1970. — *J.O.* séance 2 avril 1971] (I, n° 160). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

**VIEILLESSE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**VIGNETTE AUTO.** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1170, 1176.

#### VINS

Proposition de loi présentée par MM. André-Georges VOISIN et Pierre LEPAGE, députés, tendant à interdire la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur de l'aire géographique de l'appellation d'origine Vouvray. — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 avril 1971. — Voy.: Impressions n° 157 (1968), 696 (1969), 390. — Transmission au Sénat [4 mai 1971] (I, n° 203). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marc Pauzet [13 mai 1971] (I, n° 226).

— **Discussion** [13 mai 1971] (p. 396 et 397). — *Sont entendus dans la discussion générale*: MM. Marc Pauzet, rapporteur; Michel Cointat, ministre de l'agriculture. — *Articles* (p. 397). — Sur l'ensemble (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 86). — TEXTE DÉFINITIF.

**Promulgation**: loi n° 71-385 du 22 mai 1971 (*J.O.* du 25 mai 1971).

**VITICULTURE.** — Voy.: QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 97.

**VOIES NAVIGABLES.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

**VOIRIE.** — Voy.: LOIS DE FINANCES. — LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

**VOUVRAY.** — Voy.: VINS.

### W

**WALLIS ET FUTUNA.** — Voy.: LOIS DE FINANCES.

### Y

**YUGOSLAVIE.** — Voy.: TRAITÉS ET CONVENTIONS.

### Z

**ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE (Z.A.D.).** — Voy.: URBANISME.

**ZONES FRANCHES.** — Voy.: DOUANES.

**ZONES FRONTALIERES (INDUSTRIALISATION).** — Voy.: QUESTIONS ORALES, 1163.

# TABLE DES RENSEIGNEMENTS DIVERS

## BUREAU DU SENAT

### BUREAU D'AGE

2 octobre 1971.

SECRETAIRES D'AGE	SECRETAIRES D'AGE
<p>M<sup>me</sup> Marie-Thérèse GOUTMANN. MM. Guy SCHMAUS. André AUBRY.</p>	<p>MM. Albert PEN. Hamadou BARKAT GOURAT. Jacques PELLETIER.</p>

### BUREAU DEFINITIF

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENTS	SECRETAIRES	QUESTEURS
<p>M. Alain POHER. (Réélu le 2 octobre 1971.)</p>	<p>MM. François SCHLEITER. (Elu le 5 octobre 1971.)</p> <p>Etienne DAILLY. (Réélu le 5 octobre 1971.)</p> <p>André MERIC. (Réélu le 5 octobre 1971.)</p> <p>Jacques SOUFFLET. (Elu le 5 octobre 1971.)</p>	<p>MM. Auguste BILLIEMAZ. Charles CATHALA. Jean GEOFFROY. Paul GUILLARD. Baudouin de HAUTE- CLOCQUE. Bernard LEMARIE. Jacques PIOT. Hector VIRON. (Nommés le 5 octobre 1971.)</p>	<p>MM. Gérard MINVIELLE. (Réélu le 5 octobre 1971.)</p> <p>Jacques MENARD. (Réélu le 5 octobre 1971.)</p> <p>René JAGER. (Elu le 5 octobre 1971.)</p>

# LISTE ALPHABÉTIQUE

## de Mmes et MM. les Sénateurs.

(Au 31 décembre 1971.)

### A

Ahmed ABDALLAH, Comores.  
Charles ALLIES, Hérault.  
Hubert d'ANDIGNE, Orne.  
André ARMENGAUD, Français  
établis hors de France.  
André AUBRY, Hauts-de-Seine.

### B

Jean de BAGNEUX, Côtes-du-Nord.  
Octave BAJEUX, Nord.  
Clément BALESTRA, Var.  
Pierre BARBIER, Nièvre.  
Jean BARDOL, Pas-de-Calais.  
Hamadou BARKAT GOURAT,  
Territoire français des Afars  
et des Issas.  
Edmond BARRACHIN, Hauts-  
de-Seine.  
André BARROUX, Puy-de-Dôme.  
Maurice BAYROU, Paris.  
Joseph BEAUJANNOT, Loir-  
et-Cher.  
Jean BENARD MOUSSEAU,  
Indre.  
Aimé BERGEAL, Yvelines.  
Jean BERTAUD, Val-de-Marne.  
Jean BERTHOIN, Isère.  
Auguste BILLIEMAZ, Ain.  
Jean-Pierre BLANC, Savoie.  
Jean-Pierre BLANCHET, Loire.  
Maurice BLÉN, Ardennes.  
Raymond BOIN, Haute-Marne.  
Edouard BONNEFOUS, Yvelines.  
Georges BONNET, Lozère.  
Roland BOSCARY-MONSSERVIN,  
Aveyron.  
Charles BOSSON, Haute-Savoie.  
Serge BOUCHENY, Paris.  
Jean-Marie BOULOUX, Vienne.  
Pierre BOUNEAU, Landes.  
Amédée BOUQUEREL, Oise.  
Pierre BOURDA, Hautes-  
Pyrénées.  
Philippe de BOURGOING, Calvados.  
Jean-Eric BOUSCH, Moselle.  
Robert BOUVARD, Haute-Loire.  
Jacques BOYER-ANDRIVET,  
Gironde.  
Jacques BRACONNIER, Aisne.  
Marcel BREGEGERE, Dordogne.  
Louis BRIVES, Tarn.

Martial BROUSSE, Meuse.  
Pierre BROUSSE, Hérault.  
Pierre BRUN, Seine-et-Marne.  
Raymond BRUN, Gironde.  
Robert BRUYNEEL, Loir-et-Cher.

### C

Henri CAILLAVET, Lot-  
et-Garonne.  
Jacques CARAT, Val-de-Marne.  
Pierre CAROUS, Nord.  
Maurice CARRIER, Français  
établis hors de France.  
Charles CATHALA, Seine-Saint-  
Denis.  
Jean CAUCHON, Eure-et-Loir.  
Marcel CAVAILLE, Haute-  
Garonne.  
Léon CHAMBARETAUD, Rhône.  
Marcel CHAMPEIX, Corrèze.  
Fernand CHATELAIN, Val-d'Oise.  
Michel CHAUTY, Loire-  
Atlantique.  
Adolphe CHAUVIN, Val-d'Oise.  
Albert CHAVANAC, Paris.  
Pierre de CHEVIGNY, Meurthe-  
et-Moselle.  
Félix CICCOLINI, Bouches-du-  
Rhône.  
Jean CLUZEL, Allier.  
Georges COGNIOT, Paris.  
André COLIN, Finistère.  
Jean COLIN, Essonne.  
Jean COLLERY, Marne.  
Francisque COLLOMB, Rhône.  
Yvon COUDE DU FORESTO,  
Deux-Sèvres.  
Jacques COUDERT, Corrèze.  
Antoine COURRIERE, Aude.  
Louis COURROY, Vosges.  
Maurice COUTROT, Seine-Saint-  
Denis.  
M<sup>me</sup> Suzanne CREMIEUX, Gard.  
Pierre CROZE, Français établis  
hors de France.

### D

Etienne DAILLY, Seine-et-Marne.  
Georges DARDEL, Hauts-de-Seine.  
Marcel DAROU, Nord.  
Michel DARRAS, Pas-de-Calais.  
Léon DAVID, Bouches-du-Rhône.  
Roger DEBLOCK, Nord.

Roger DELAGNES, Bouches-  
du-Rhône.  
Claudius DELORME, Rhône.  
Jacques DESCOURS DESACRES,  
Calvados.  
Henri DESSEIGNE, Loire.  
Gilbert DEVEZE, Aisne.  
Emile DIDIER, Hautes-Alpes.  
André DILIGENT, Nord.  
Paul DRIANT, Moselle.  
Emile DUBOIS, Nord.  
Hector DUBOIS, Oise.  
Jacques DUCLOS, Seine-Saint-  
Denis.  
Baptiste DUFEU, Isère.  
André DULIN, Charente-  
Maritime.  
Charles DURAND, Cher.  
Hubert DURAND, Vendée.  
Yves DURAND, Vendée.  
Emile DURIEUX, Pas-de-Calais.  
François DUVAL, Martinique.

### E

Jacques EBERHARD, Seine-  
Maritime.  
Léon ECKHOUTTE, Haute-  
Garonne.  
Fernand ESSEUL, Maine-  
et-Loire.  
Yves ESTEVE, Ille-et-Vilaine.

### F

Pierre de FELICE, Loiret.  
Charles FERRANT, Seine-  
Maritime.  
Jean FILIPPI, Corse.  
Jean FLEURY, Hauts-de-Seine.  
Louis de La FOREST, Ille-  
et-Vilaine.  
Marcel FORTIER, Indre-et-Loire.  
André FOSSET, Hauts-de-Seine.  
Jean FRANCOU, Bouches-du-  
Rhône.  
Henri FREVILLE, Ille-et-Vilaine.

### G

Pierre GARET, Somme.  
Marcel GARGAR, Guadeloupe.  
Roger GAUDON, Val-de-Marne.

Abel GAUTHIER, Puy-de-Dôme.  
Lucien GAUTIER, Maine-et-Loire.  
Jacques GENTON, Cher.  
Jean GEOFFROY, Vaucluse.  
François GIACOBBI, Corse.  
Pierre GIRAUD, Paris.  
Jean-Marie GRAULT, Calvados.  
Victor GOLVAN, Morbihan.  
M<sup>me</sup> Marie-Thérèse GOUTMANN,  
Seine-Saint-Denis.  
Lucien GRAND, Charente-  
Maritime.  
Jean GRAVIER, Jura.  
Robert GRAVIER, Meurthe-  
et-Moselle.  
Léon-Jean GREGORY, Pyrénées.  
Orientales.  
Louis GROS, Français établis  
hors de France.  
Paul GUILLARD, Loire-  
Atlantique.  
Paul GUILLAUMOT, Yonne.  
Marcel GUISLAIN, Nord.  
Raymond GUYOT, Paris.

### H

Jacques HABERT, Français  
établis hors de France.  
Baudouin de HAUTECLOCQUE,  
Pas-de-Calais.  
Léopold HEDER, Guyane.  
Henri HENNEGUELLE, Pas-  
de-Calais.  
Jacques HENRIET, Doubs.  
Gustave HEON, Eure.  
Roger HOUDET, Seine-Maritime.

### I

Alfred ISAUTIER, Réunion.

### J

René JAGER, Moselle.  
Maxime JAVELLY, Alpes-de-Haute-  
Provence.  
Pierre JOURDAN, Ardèche.  
Léon JOZEAU-MARIGNE, Manche.  
Louis JUNG, Bas-Rhin.

**K**

Michel KAUFFMANN, Bas-Rhin.  
Alfred KIEFFER, Bas-Rhin.  
Michel KISTLER, Bas-Rhin.

**L**

Pierre LABONDE, Aube.  
Jean LACAZE, Tarn-et-Garonne.  
Jean de LACHOMETTE, Haute-Loire.  
Robert LACOSTE, Dordogne.  
Henri LAFLEUR, Nouvelle-Calédonie.  
M<sup>me</sup> Catherine LAGATU, Paris.  
Maurice LALLOY, Seine-et-Marne.  
Marcel LAMBERT, Morbihan.  
Georges LAMOUSSE, Haute-Vienne.  
Adrien LAPLACE, Tarn-et-Garonne.  
Emmanuel LARTIGUE, Pyrénées-Atlantiques.  
Robert LAUCOURNET, Haute-Vienne.  
Charles LAURENT-THOUVEREY, Jura.  
Arthur LAVY, Haute-Savoie.  
Edouard LE BELLEGOU, Var.  
Jean LECANUET, Seine-Maritime.  
Fernand LEFORT, Seine-Saint-Denis.  
Jean LEGARET, Paris.  
Modeste LEGOUEZ, Eure.  
Edouard LE JEUNE, Finistère.  
Marcel LEMAIRE, Marne.  
Bernard LEMARIE, Côtes-du-Nord.  
Jean LHOSPIED, Nièvre.  
Robert LIOT, Nord.  
Georges LOMBARD, Finistère.  
Ladislas du LUART, Sarthe.  
Marcel LUCOTTE, Saône-et-Loire.

**M**

Pierre MAILHE, Hautes-Pyrénées.  
Pierre MAILLE, Somme.  
Paul MALASSAGNE, Cantal.  
Pierre MARCILHACY, Charente.

Georges MARIE-ANNE, Martinique.  
Louis MARTIN, Loire.  
Marcel MARTIN, Meurthe-et-Moselle.  
Pierre MARZEN, Côtes-du-Nord.  
Pierre-René MATHEY, Haute-Marne.  
Jean-Baptiste MATHIAS, Savoie.  
Marcel MATHY, Saône-et-Loire.  
Michel MAURICE-BOKANOWSKI, Hauts-de-Seine.  
Jacques MAURY, Sarthe.  
Jacques MENARD, Deux-Sèvres.  
André MERIC, Haute-Garonne.  
André MESSENGER, Val-d'Oise.  
Jean MEZARD, Cantal.  
André MIGNOT, Yvelines.  
Paul MINOT, Paris.  
Gérard MINVIELLE, Landes.  
Michel MIROUDOT, Haute-Saône.  
Paul MISTRAL, Isère.  
Max MONICHON, Gironde.  
Gaston MONNERVILLE, Lot.  
René MONORY, Vienne.  
Claude MONT, Loire.  
Geoffroy de MONTALEMBERT, Seine-Maritime.  
Lucien de MONTIGNY, Mayenne.  
Gabriel MONTPIED, Puy-de-Dôme.  
André MORICE, Loire-Atlantique.

**N**

Louis NAMY, Essonne.  
Jean NATALI, Oise.  
Jean NAYROU, Ariège.  
Jean NEGRE, Allier.  
Marcel NUNINGER, Haut-Rhin.

**O**

Pouvanaa OOPA TETUAPUA, Polynésie française.  
Louis ORVOËN, Finistère.

**P**

Dominique PADO, Paris.  
Francis PALMERO, Alpes-Maritimes.  
Gaston PAMS, Pyrénées-Orientales.

Sosefo Makape PAPILIO, Wallis et Futuna.  
Henri PARISOT, Vosges.  
Guy PASCAUD, Charente.  
Paul PAULY, Creuse.  
Marcel PELLENC, Vaucluse.  
Paul PELLERAY, Orne.  
Jacques PELLETIER, Aisne.  
Albert PEN, Saint-Pierre et Miquelon.  
Lucien PERDEREAU, Loiret.  
Jean PERIDIER, Hérault.  
Raoul PERPERE, Lot-et-Garonne.  
Guy PETIT, Pyrénées-Atlantiques.  
Maurice PIC, Drôme.  
André PICARD, Côte-d'Or.  
Jules PINSARD, Saône-et-Loire.  
Jean-François PINTAT, Gironde.  
Auguste PINTON, Rhône.  
Jacques PIOT, Yonne.  
Alain POHER, Val-de-Marne.  
Fernand POIGNANT, Sarthe.  
Roger POUDONSON, Pas-de-Calais.  
Henri PRETRE, Haute-Saône.  
Pierre PROST, Essonne.

**R**

M<sup>lle</sup> Irma RAPUZZI, Bouches-du-Rhône.  
Joseph RAYBAUD, Alpes-Maritimes.  
Georges REPIQUET, Réunion.  
Paul RIBEYRE, Ardèche.  
Victor ROBINI, Alpes-Maritimes.  
Eugène ROMAINE, Creuse.  
Jacques ROSSELLI, Français établis hors de France.  
Roland RUET, Ain.

**S**

Maurice SAMBRON, Loire-Atlantique.  
Jean SAUVAGE, Maine-et-Loire.  
Pierre SCHIELE, Haut-Rhin.  
François SCHLEITER, Meuse.  
Guy SCHMAUS, Hauts-de-Seine.  
Robert SCHMITT, Moselle.  
Robert SCHWENT, Doubs.  
Abel SEMPE, Gers.  
Henri SIBOR, Pyrénées-Atlantiques.  
Albert SIRGUE, Aveyron.

Edouard SOLDANI, Var.  
Michel SORDEL, Côte-d'Or.  
Robert SOUDANT, Marne.  
Jacques SOUFFLET, Yvelines.  
Marcel SOUQUET, Aude.

**T**

Edgar TAILHADES, Gard.  
Pierre-Christian TAITTINGER, Paris.  
Louis TALAMONI, Val-de-Marne.  
Bernard TALON, Territoire de Belfort.  
Henri TERRE, Aube.  
René TINANT, Ardennes.  
Henri TOURNAN, Gers.  
René TOUZET, Indre.  
René TRAVERT, Manche.

**V**

Raoul VADEPIED, Mayenne.  
Amédée VALEAU, Guadeloupe.  
Jacques VASSOR, Indre-et-Loire.  
Fernand VERDEILLE, Tarn.  
Maurice VERILLON, Drôme.  
Jacques VERNEUIL, Charente-Maritime.  
Jean-Louis VIGIER, Paris.  
Hector VIRON, Nord.  
Emile VIVIER, Eure-et-Loir.  
Joseph VOYANT, Rhône.

**W**

Raymond de WAZIERES, Somme.

**Y**

Michel YVER, Manche.  
Joseph YVON, Morbihan.

**Z**

Charles ZWICKERT, Haut-Rhin.

### Modifications survenues par décès ou incompatibilités du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1971.

SÉNATEURS	CIRCONSCRIPTION	MOTIF	DATE	REPLACÉ PAR	DATE
MM. Jean ERRECART..... René BLONDELLE..... Roger du HALGOUET..	Pyrénées-Atlantiques. Aisne. Ille-et-Vilaine.	Décès. Décès. Décès.	17 janvier 1971. 25 février 1971. 22 juillet 1971.	MM. Henri SIBOR..... Jacques MOQUET..... Paul PORTEU DE LA MORANDIERE..... Charles SERVAT.....	20 janvier 1971. 2 mars 1971. 23 juillet 1971. 2 août 1971.
Charles SURAN..... Léon MOTAIS DE NARBONNE.....	Haute-Garonne. Français hors de France.	Décès. Décès.	1 <sup>er</sup> août 1971. 10 août 1971.	Jacques ROSSELLI.....	11 août 1971.
Marcel LEGROS..... Jean BAILLY..... Etienne RESTAT.....	Saône-et-Loire. Territoire de Belfort. Lot-et-Garonne.	Décès. Ministre. Décès.	28 octobre 1971. 2 novembre 1971. 30 novembre 1971.	Marcel LUCOTTE..... Bernard TALON..... Raoul PERPERE.....	29 octobre 1971. 3 novembre 1971. 1 <sup>er</sup> décembre 1971.

# ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 26 septembre 1971.

(Série A.)

## I. — Sénateurs nouvellement élus.

<p>MM. Charles ALLIES (Hérault). Jean BAILLY (Territoire de Belfort). Jean BENARD-MOUSSEAU (Indre). Maurice BLIN (Ardennes). Roland BOSCARY-MONSSERVIN (Aveyron). Jacques BOYER-ANDRIVET (Gironde). Jacques BRACONNIER (Aisne). Jean CAUCHON (Eure-et-Loir). Marcel CAVAILLE (Haute-Garonne). Félix CICCOLINI (Bouches-du-Rhône). Jean CLUZEL (Allier). Pierre CROZE (Français hors de France). Jacques COUDERT (Corrèze). Gilbert DEVEZE (Aisne). Emile DIDIER (Hautes-Alpes).</p>	<p>Léon ECKHOUTE (Haute-Garonne). Jean FRANCOU (Bouches-du-Rhône). Henri FREVILLE (Ille-et-Vilaine). Jacques GENTON (Cher). Jean-Marie GIRAULT (Calvados). Léopold HEDER (Guyane). Pierre JOURDAN (Ardèche). Pierre LABONDE (Aube). Robert LACOSTE (Dordogne). Louis de la FOREST (Ille-et-Vilaine). Edouard LE JEUNE (Finistère). Georges LOMBARD (Finistère). Sosefo Makepe PAPILO (Wallis et Futuna). Paul MALASSAGNE (Cantal). Pierre MARZIN (Côtes-du-Nord).</p>	<p>Jean MEZARD (Cantal). Jean NEGRE* (Allier). Louis ORVOËN (Finistère). Francis PALMERO (Alpes-Maritimes). Maurice PIC (Drôme). Jean-François PINTAT (Gironde). Pouvanaa OOPA TETUAAPUA (Polynésie française). Victor ROBINI (Alpes-Maritimes). Roland RUET (Ain). Robert SCHWINT (Doubs). Albert SIRGUE (Aveyron). Michel SORDEL (Côte-d'Or). René TOUZET (Indre). Emile VIVIER (Eure-et-Loir).</p>
---	---	---

## II. — Sénateurs sortants non candidats.

<p>MM. Louis ANDRE (Calvados). Le général Antoine BETHOUART (Français hors de France). Jean BENE (Hérault). Raymond BONNEFOUS (Aveyron). Roger CARCASSONNE (Bouches-du-Rhône). M<sup>me</sup> Marie-Hélène CARDOT (Ardennes).</p>	<p>André CORNU (Côtes-du-Nord). Roger COURBATERE (Corrèze). Roger DUCHET (Côte-d'Or). Yves HAMON (Finistère). Léon MESSAUD (Haute-Garonne). André MONTEIL (Finistère). Jean NOURY (Ille-et-Vilaine). François PATENOTRE (Aube).</p>	<p>Paul PIALES (Cantal). Alfred POROI (Polynésie française). Marcel PRELOT (Doubs). Vincent ROTINAT (Indre). Alex ROUBERT (Alpes-Maritimes). André SERVAT (Haute-Garonne). Charles SINSOUT (Dordogne). Louis THIOLERON (Cantal). Robert VIGNON (Guyane).</p>
---	---	--

## III. — Sénateurs sortants candidats non réélus.

<p>MM. Jean AUBIN (Hautes-Alpes). Marcel BOULANGE (Territoire de Belfort). Joseph BRAYARD (Ain). Jean DEGUISE (Aisne). Pierre GONARD (Allier). Louis GUILLOU (Finistère).</p>	<p>Lucien JUNILLON (Drôme). Robert LAURENS (Aveyron). Guy de LA VASSELAIS (Eure-et-Loir). François LEVACHER (Eure-et-Loir). Henry LOSTE (Wallis et Futuna). Paul MASSA (Alpes-Maritimes). Marcel MOLLE (Ardennes). Jacques MOQUET (Aisne).</p>	<p>Roger MORENE (Indre). Marc PAUZET (Gironde). Paul PORTEU DE LA MORANDIERE (Ille-et-Vilaine). Georges PORTMANN (Gironde). Jacques RASTOIN (Bouches-du-Rhône). Georges ROUGERON (Allier). Yves VILLARD (Cher).</p>
---	--	---

# LISTE DE Mmes ET MM. LES SÉNATEURS par circonscriptions électorales.

(Au 31 décembre 1971) (1).

## A) DEPARTEMENTS METROPOLITAINS

<p><b>Ain</b> (2 sénateurs). M. Auguste BILLIEMAZ. M. Roland RUET.</p> <p><b>Aisne</b> (3 sénateurs). M. Jacques BRACONNIER. M. Gilbert DEVEZE. M. Jacques PELLETIER.</p> <p><b>Allier</b> (2 sénateurs). M. Jean CLUZEL. M. Jean NEGRE.</p> <p><b>Alpes-de-Haute-Provence</b> (1 sénateur). M. Maxime JAVELLY.</p> <p><b>Alpes (Hautes-)</b> (1 sénateur). M. Emile DIDIER.</p> <p><b>Alpes-Maritimes</b> (3 sénateurs). M. Francis PALMERO. M. Joseph RAYBAUD. M. Victor ROBINI.</p> <p><b>Ardèche</b> (2 sénateurs). M. Pierre JOURDAN. M. Paul RIBEYRE.</p> <p><b>Ardennes</b> (2 sénateurs). M. Maurice BLIN. M. René TINANT.</p> <p><b>Ariège</b> (1 sénateur). M. Jean NAYROU.</p> <p><b>Aube</b> (2 sénateurs). M. Pierre LABONDE. M. Henri TERRE.</p> <p><b>Aude</b> (2 sénateurs). M. Antoine COURRIERE. M. Marcel SOUQUET.</p> <p><b>Aveyron</b> (2 sénateurs). M. Roland BOSCARY- MONSSERVIN. M. Albert SIRGUE.</p>	<p><b>Belfort (territoire de)</b> (1 sénateur). M. Bernard TALON.</p> <p><b>Bouches-du-Rhône</b> (5 sénateurs). M. Félix CICCOLINI. M. Léon DAVID. M. Roger DELAGNES. M. Jean FRANCOU. Mlle Irma RAPUZZI.</p> <p><b>Calvados</b> (3 sénateurs). M. Philippe de BOURGOING. M. Jacques DESCOURS DESACRES. M. Jean-Marie GIRAULT.</p> <p><b>Cantal</b> (2 sénateurs). M. Paul MALASSAGNE. M. Jean MEZARD.</p> <p><b>Charente</b> (2 sénateurs). M. Pierre MARCILHACY. M. Guy PASCAUD.</p> <p><b>Charente-Maritime</b> (3 sénateurs). M. André DULIN. M. Lucien GRAND. M. Jacques VERNEUIL.</p> <p><b>Cher</b> (2 sénateurs). M. Charles DURAND. M. Jacques GENTON.</p> <p><b>Corrèze</b> (2 sénateurs). M. Marcel CHAMPEIX. M. Jacques COUDERT.</p> <p><b>Corse</b> (2 sénateurs). M. Jean FILIPPI. M. François GIACOBBI.</p> <p><b>Côte-d'Or</b> (2 sénateurs). M. André PICARD. M. Michel SORDEL.</p> <p><b>Côtes-du-Nord</b> (3 sénateurs). M. Jean de BAGNEUX. M. Bernard LEMARIE. M. Pierre MARZIN.</p>	<p><b>Creuse</b> (2 sénateurs). M. Paul PAULY. M. Eugène ROMAINE.</p> <p><b>Dordogne</b> (2 sénateurs). M. Marcel BREGEGERE. M. Robert LACOSTE.</p> <p><b>Doubs</b> (2 sénateurs). M. Jacques HENRIET. M. Robert SCHWINT.</p> <p><b>Drôme</b> (2 sénateurs). M. Maurice PIC. M. Maurice VERILLON.</p> <p><b>Essonne</b> (3 sénateurs). M. Jean COLIN. M. Louis NAMY. M. Pierre PROST.</p> <p><b>Eure</b> (2 sénateurs). M. Gustave HEON. M. Modeste LEGOUÉZ.</p> <p><b>Eure-et-Loir</b> (2 sénateurs). M. Jean CAUCHON. M. Emile VIVIER.</p> <p><b>Finistère</b> (4 sénateurs). M. André COLIN. M. Edouard LE JEUNE. M. Georges LOMBARD. M. Louis ORVOËN.</p> <p><b>Gard</b> (2 sénateurs). Mme Suzanne CREMIEUX. M. Edgar TAILHADES.</p> <p><b>Garonne (Haute-)</b> (3 sénateurs). M. Marcel CAVAILLE. M. Léon EECKHOUTTE. M. André MERIC.</p> <p><b>Gers</b> (2 sénateurs). M. Abel SEMPE. M. Henri TOURNAN.</p>	<p><b>Gironde</b> (4 sénateurs). M. Jacques BOYER-ANDRIVET. M. Raymond BRUN. M. Max MONICHON. M. Jean-François PINTAT.</p> <p><b>Hauts-de-Seine</b> (7 sénateurs). M. André AUBRY. M. Edmond BARRACHIN. M. Georges DARDEL. M. Jean FLEURY. M. André FOSSET. M. Michel MAURICE- BOKANOWSKI. M. Guy SCHMAUS.</p> <p><b>Hérault</b> (3 sénateurs). M. Charles ALLIES. M. Pierre BROUSSE. M. Jean PERIDIER.</p> <p><b>Ille-et-Vilaine</b> (3 sénateurs). M. Yves ESTEVE. M. Henri FREVILLE. M. Louis de la FOREST.</p> <p><b>Indre</b> (2 sénateurs). M. Jean BENARD-MOUSSEAUX. M. René TOUZET.</p> <p><b>Indre-et-Loire</b> (2 sénateurs). M. Marcel FORTIER. M. Jacques VASSOR.</p> <p><b>Isère</b> (3 sénateurs). M. Jean BERTHOIN. M. Baptiste DUFEU. M. Paul MISTRAL.</p> <p><b>Jura</b> (2 sénateurs). M. Jean GRAVIER. M. Charles LAURENT- THOUVEREY.</p> <p><b>Landes</b> (2 sénateurs). M. Pierre BOUNEAU. M. Gérard MINVIELLE.</p> <p><b>Loir-et-Cher</b> (2 sénateurs). M. Joseph BEAUJANOT. M. Robert BRUYNEEL.</p>
---	---	--	---

(1) Pour les modifications survenues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1971, voir tableaux pages précédentes.

<b>Loire</b> (4 sénateurs). M. Jean-Pierre BLANCHET. M. Henri DESSEIGNE. M. Louis MARTIN. M. Claude MONT.	<b>Morbihan</b> (3 sénateurs). M. Victor GOLVAN. M. Marcel LAMBERT. M. Joseph YVON.	<b>Pyrénées-Orientales</b> (2 sénateurs). M. Léon-Jean GREGORY. M. Gaston PAMS.	<b>Sèvres (Deux-)</b> (2 sénateurs). M. Yvon COUDE DU FORESTO. M. Jacques MENARD.
<b>Loire (Haute-)</b> (2 sénateurs). M. Robert BOUVARD. M. Jean de LACHOMETTE.	<b>Moselle</b> (4 sénateurs). M. Jean-Eric BOUSCH. M. Paul DRIANT. M. René JAGER. M. Robert SCHMITT.	<b>Rhin (Bas-)</b> (4 sénateurs). M. Louis JUNG. M. Michel KAUFFMANN. M. Alfred KIEFFER. M. Michel KISTLER.	<b>Somme</b> (3 sénateurs). M. Pierre GARET. M. Pierre MAILLE. M. Raymond de WAZIERES.
<b>Loire-Atlantique</b> (4 sénateurs). M. Michel CHAUTY. M. Paul GUILLARD. M. André MORICE. M. Maurice SAMBRON.	<b>Nièvre</b> (2 sénateurs). M. Pierre BARBIER. M. Jean LHOSPIED.	<b>Rhin (Haut-)</b> (3 sénateurs). M. Marcel NUNINGER. M. Pierre SCHIELE. M. Charles ZWICKERT.	<b>Tarn</b> (2 sénateurs). M. Louis BRIVES. M. Fernand VERDEILLE.
<b>Loiret</b> (2 sénateurs). M. Pierre de FELICE. M. Lucien PERDEREAU.	<b>Nord</b> (9 sénateurs). M. Octave BAJEUX. M. Pierre CAROUS. M. Marcel DAROU. M. Roger DEBLOCK. M. André DILIGENT. M. Emile DUBOIS. M. Marcel GUISLAIN. M. Robert LIOT. M. Hector VIRON.	<b>Rhône</b> (5 sénateurs). M. Léon CHAMBARETAUD. M. Francisque COLLOMB. M. Claudius DELORME. M. Auguste PINTON. M. Joseph VOYANT.	<b>Tarn-et-Garonne</b> (2 sénateurs). M. Jean LACAZE. M. Adrien LAPLACE.
<b>Lot</b> (1 sénateur). M. Gaston MONNERVILLE.	<b>Oise</b> (3 sénateurs). M. Amédée BOUQUEREL. M. Hector DUBOIS. M. Jean NATALI.	<b>Saône</b> (Haute-) (2 sénateurs). M. Michel MIROUDOT. M. Henri PRETRE.	<b>Val-de-Marne</b> (5 sénateurs). M. Jean BERTAUD. M. Jacques CARAT. M. Roger GAUDON. M. Alain POHER. M. Louis TALAMONI.
<b>Lot-et-Garonne</b> (2 sénateurs). M. Henri CAILLAVET. M. Raoul PERPERE.	<b>Orne</b> (2 sénateurs). M. Hubert d'ANDIGNE. M. Paul PELLERAY.	<b>Saône-et-Loire</b> (3 sénateurs). M. Marcel LUCOTTE. M. Marcel MATHY. M. Jules PINSARD.	<b>Val-d'Oise</b> (3 sénateurs). M. Fernand CHATELAIN. M. Adolphe CHAUVIN. M. André MESSAGER.
<b>Lozère</b> (1 sénateur). M. Georges BONNET.	<b>Paris</b> (12 sénateurs). M. Maurice BAYROU. M. Serge BOUCHENY. M. Albert CHAVANAC. M. Georges COGNIOT. M. Pierre GIRAUD. M. Raymond GUYOT. Mme Catherine LAGATU. M. Jean LEGARET. M. Paul MINOT. M. Dominique PADO. M. Pierre-Christian TAITTINGER. M. Jean-Louis VIGIER.	<b>Sarthe</b> (3 sénateurs). M. Ladistas du LUART. M. Jacques MAURY. M. Fernand POIGNANT.	<b>Var</b> (3 sénateurs). M. Clément BALESTRA. M. Edouard LE BELLEGOU. M. Edouard SOLDANI.
<b>Maine-et-Loire</b> (3 sénateurs). M. Fernand ESSEUL. M. Lucien GAUTIER. M. Jean SAUVAGE.	<b>Pas-de-Calais</b> (6 sénateurs). M. Jean BARDOL. M. Michel DARRAS. M. Emile DURIEUX. M. Baudouin de HAUTECLOCQUE. M. Henri HENNEGUELLE. M. Roger POUDONSON.	<b>Savoie</b> (2 sénateurs). M. Jean-Pierre BLANC. M. Jean-Baptiste MATHIAS.	<b>Vaucluse</b> (2 sénateurs). M. Jean GEOFFROY. M. Marcel PELLENC.
<b>Manche</b> (3 sénateurs). M. Léon JOZEAU-MARIGNE. M. René TRAVERT. M. Michel YVER.	<b>Puy-de-Dôme</b> (3 sénateurs). M. André BARROUX. M. Abel GAUTHIER. M. Gabriel MONTPIED.	<b>Savoie (Haute-)</b> (2 sénateurs). M. Charles BOSSON. M. Arthur LAVY.	<b>Vendée</b> (2 sénateurs). M. Hubert DURAND. M. Yves DURAND.
<b>Marne</b> (3 sénateurs). M. Jean COLLERY. M. Marcel LEMAIRE. M. Robert SOUDANT.	<b>Pyrénées-Atlantiques</b> (3 sénateurs). M. Emmanuel LARTIGUE. M. Guy PETIT. M. Henri SIBOR.	<b>Seine</b> (Haute-) (2 sénateurs). M. Charles BOSSON. M. Arthur LAVY.	<b>Vienne</b> (2 sénateurs). M. Jean-Marie BOULOUX. M. René MONORY.
<b>Marne (Haute-)</b> (2 sénateurs). M. Raymond BOIN. M. Pierre-René MATHEY.	<b>Pyrénées (Hautes-)</b> (2 sénateurs). M. Pierre BOURDA. M. Pierre MAILHE.	<b>Seine-Maritime</b> (5 sénateurs). M. Jacques EBERHARD. M. Charles FERRANT. M. Roger HOUDET. M. Jean LECANUET. M. Geoffroy de MONTALEMBERT.	<b>Vienne (Haute-)</b> (2 sénateurs). M. Georges LAMOUSSE. M. Robert LAUCOURNET.
<b>Mayenne</b> (2 sénateurs). M. Lucien de MONTIGNY. M. Raoul VADEPIED.	<b>Meurthe-et-Moselle</b> (3 sénateurs). M. Pierre de CHEVIGNY. M. Robert GRAVIER. M. Marcel MARTIN.	<b>Seine-et-Marne</b> (3 sénateurs). M. Pierre BRUN. M. Etienne DAILLY. M. Maurice LALLOY.	<b>Vosges</b> (2 sénateurs). M. Louis COURROY. M. Henri PARISOT.
<b>Meuse</b> (2 sénateurs). M. Martial BROUSSE. M. François SCHLEITER.		<b>Seine-Saint-Denis</b> (5 sénateurs). M. Charles CATHALA. M. Maurice COUTROT. M. Jacques DUCLOS. Mme Marie-Thérèse GOUTMANN. M. Fernand LEFORT.	<b>Yonne</b> (2 sénateurs). M. Paul GUILLAUMOT. M. Jacques PIOT.
			<b>Yvelines</b> (4 sénateurs). M. Aimé BERGEAL. M. Edouard BONNEFOUS. M. André MIGNOT. M. Jacques SOUFFLET.

## B) DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

---

<b>Guadeloupe (2 sénateurs).</b> M. Marcel GARGAR. M. Amédée VALEAU.	<b>Guyane (1 sénateur).</b> M. Léopold HEDER.	<b>Martinique (2 sénateurs).</b> M. François DUVAL. M. Georges MARIE-ANNE.	<b>La Réunion (2 sénateurs).</b> M. Alfred ISAUTIER. M. Georges REPIQUET.
--	--	--	---

---

## C) TERRITOIRES D'OUTRE-MER

---

<b>Comores (1 sénateur).</b> M. Ahmed ABDALLAH.	<b>Nouvelle-Calédonie (1 sénateur).</b> M. Henri LAFLEUR.	<b>Iles Wallis et Futuna (1 sénateur).</b> M. Sosefo Makape PAPILIO.
<b>Territoire français des Afars et des Issas (1 sénateur).</b> M. Hamadou BARKAT GOURAT.	<b>Polynésie française (1 sénateur).</b> M. Pouvanaa OOPA TETUAAPUA.	<b>Saint-Pierre et Miquelon (1 sénateur).</b> M. Albert PEN.

---

## D) SENATEURS REPRESENTANT LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE (6 sénateurs).

---

MM. André ARMENGAUD, Maurice CARRIER, Pierre CROZE, Louis GROS, Jacques HABERT et Jacques ROSSELLI.

---

# LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

remises à la Présidence du Sénat le 3 octobre 1971.

Composition au 31 décembre 1971 avec les modifications des listes remises le 2 octobre 1970 (intervenues du 1<sup>er</sup> janvier au 2 octobre 1971) et les modifications des listes remises le 3 octobre 1971 (intervenues du 4 octobre au 31 décembre 1971).

## GRUPE COMMUNISTE

(17 membres.)

MM. André Aubry, Jean Bardol, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

*Apparenté aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(1 membre.)

M. Marcel Gargar.

*Le président du groupe,*  
JACQUES DUCLOS.

## GRUPE DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE

(36 membres.)

MM. Pierre Barbier, Jean Berthoin, Auguste Billiemaz, Raymond Boin, Edouard Bonnefous, Pierre Bourda, Louis Brives, Pierre Brousse, Henri Caillavet, Mme Suzanne Crémieux, MM. Etienne Dailly, Emile Didier, Baptiste Dufeu, André Dulin, Pierre de Félice, Jean Filippi, François Giacobbi, Lucien Grand, Gustave Héon, Charles Léon-Thouverey, Pierre Mailhe, Pierre-René Mathey, Gaston Monnerville, André Morice Gaston Pams, Guy Pascaud, Marcel Pellenc, Jacques Pelletier, Raoul Perpère, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Joseph Raybaud, Victor Robini, René Touzet, Jacques Verneuil, Raymond de Wazières.

*Rattachés administrativement  
aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(2 membres.)

MM. Eugène Romaine, Joseph Voyant.

*Le président du groupe,*  
LUCIEN GRAND.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Etienne Restat (30 novembre 1971); inscription de M. Raoul Perpère (14 décembre 1971).

## GRUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DEMOCRATES DE PROGRES

(44 membres.)

MM. Octave Bajeux, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Jean Cauchon, Adolphe Chauvin, André Colin, Jean Collery, Yvon Coudé du Foresto, Henri Desseigne, André Diligent, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Fréville, Jean Gravier, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Alfred Kieffer, Michel Kistler, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Pierre Maille, Jacques Maury, René Monory, Lucien de Montigny, Marcel Nuninger, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, Louis Orvoën, Francis Palmero, Alain Poher, Roger Poudonson, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Henri Sibor, Robert Soudant, René Tinant, Raoul Vadepié, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

*Rattachés administrativement  
aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(2 membres.)

MM. André Messenger, Claude Mont.

*Le président du groupe,*  
ROGER POUNDONSON.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Jean Errecart (17 janvier 1971); inscription de M. Henri Sibor (2 février 1971).

## GRUPE DE L'UNION DES SENATEURS NON INSCRITS A UN GROUPE POLITIQUE

(19 membres.)

MM. Jean-Pierre Blanchet, Charles Cathala, Léon Chambaretaud, Michel Chauty, Jean Cluzel, Jean Colin, Francisque Colomb, Yves Durand, Jacques Habert, Léopold Heder, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre Marcihacy, Louis Martin, Marcel Martin, Pierre Marzin, Jean Nègre, Albert Pen, Pierre Prost.

*Le président du groupe,*  
MICHEL CHAUTY.

MODIFICATIONS. — Inscription de M. Henri Sibor du 20 janvier au 2 février 1971; inscription de M. Jacques Moquet du 2 mars au 6 mars 1971; inscription de M. Paul Porteu de La Morandière (23 juillet 1971).

**GROUPE DES REPUBLICAINS INDEPENDANTS**

(56 membres.)

MM. Hubert d'Andigné, André Armengaud, Jean de Bagneux, Edmond Barrachin, Joseph Beaujannot, Jean Bénard Mousseaux, Georges Bonnet, Roland Boscary-Monsservin, Philippe de Bourgoing, Robert Bouvard, Jacques Boyer-Andrivet, Robert Bruyneel, Pierre de Chevigny, Louis Courroy, Pierre Croze, Robert Deblock, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Hubert Durand, Fernand Esseul, Louis de la Forest, Pierre Garet, Jean-Marie Girault, Robert Gravier, Louis Gros, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriot, Roger Houdet, Alfred Isautier, Pierre Jourdan, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Henri Lafleur, Marcel Lambert, Arthur Lavy, Jean Legaret, Modeste Legouez, Marcel Lucotte, Jacques Ménard, André Mignot, Michel Miroudot, Dominique Pado, Henri Parisot, Paul Pelleray, Guy Petit, André Picard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Maurice Sambron, François Schleiter, Albert Sirgue, Michel Sordel, Henri Terré, René Travert, Michel Yver.

*Apparentés aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(3 membres.)

MM. Marcel Cavallé, Ladislas du Luart, Roland Ruet.

*Le président du groupe,*  
LOUIS COURROY.

MODIFICATIONS. — Inscription de M. Paul Porteu de la Morandière (6 août 1971) ; décès de M. Marcel Legros (29 octobre 1971).

**GROUPE DES REPUBLICAINS INDEPENDANTS  
D'ACTION SOCIALE**

(16 membres.)

MM. Pierre Bouneau, Martial Brousse, Raymond Brun, Claudius Delorme, Gilbert Devèze, Hector Dubois, Charles Durand, Jacques Genton, Baudouin de Hautecloune, Jean de Lachomette, Marcel Lemaire, Jean Mezard, Max Monichon, Lucien Perdereau, Paul Ribeyre, Jacques Vassor.

*Le président du groupe,*  
MAX MONICHON.

MODIFICATION. — Décès de M. René Blondelle (25 février 1971).

**GROUPE D'UNION DES DEMOCRATES  
POUR LA REPUBLIQUE**

(27 membres.)

MM. Hamadou Barkat Gourat, Maurice Bayrou, Jean Bertaud, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Jacques Braconnier, Pierre Carous, Maurice Carrier, Albert Chavanac, Jacques Coudert, François Duval, Yves Estève, Jean Fleury, Lucien Gautier, Victor

Golvan, Robert Liot, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Minot, Geoffroy de Montalembert, Jean Natali, Sosefo Makape Papilio, Jacques Piot, Georges Repiquet, Jacques Rosselli, Jacques Soufflet, Pierre-Christian Taittinger, Amédée Valeau.

*Apparentés aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(9 membres.)

MM. Ahmed Abdallah, Marcel Fortier, Emmanuel Lartigue, Paul Malassagne, Georges Marie-Anne, Jean-Baptiste Mathias, Robert Schmitt, Bernard Talon, Jean-Louis Vigier.

*Rattachés administrativement  
aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(2 membres.)

MM. Pierre Brun, Maurice Lalloy.

*Le président du groupe,*  
PIERRE CAROUS.

MODIFICATIONS. — Inscription de M. Jacques Moquet (6 mars 1971) ; décès de M. Roger du Halgouët (23 juillet 1971) ; inscription de M. Jacques Rosselli (7 septembre 1971) ; option de M. Jean Bailly pour les fonctions de ministre (2 novembre 1971) ; inscription de M. Bernard Talon (5 novembre 1971).

**GROUPE SOCIALISTE**

(48 membres.)

MM. Charles Alliès, Clément Balestra, André Barroux, Aimé Bergeal, Marcel Brégégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, Félix Ciccolini, Antoine Courrière, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Marcel Darou, Michel Darras, Roger Delagnes, Emile Dubois, Emile Durieux, Léon Eeckhoutte, Abel Gauthier, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Léon-Jean Grégory, Marcel Guislain, Henri Henneguelle, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Edouard Le Bellegou, Jean Lhospiéd, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Paul Pauly, Jean Périquier, Maurice Pic, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Robert Schwint, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Edgar Taffades, Henri Tournan, Fernand Verdeille, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

*Rattaché administrativement  
aux termes de l'article 6 du Règlement.*

(1 membre.)

M. Fernand Poignant.

*Le président du groupe,*  
ANTOINE COURRIÈRE.

# COMMISSIONS PERMANENTES

ET

## COMMISSION SPÉCIALE

chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Composition au 31 décembre 1971 avec les modifications des listes établies le 7 octobre 1970 (intervenues du 1<sup>er</sup> janvier au 6 octobre 1970) et les modifications des listes établies le 6 octobre 1971 (intervenues du 7 octobre au 31 décembre 1971).

### Commission des affaires culturelles.

*Président* : M. Louis Gros.

*Vice-présidents* : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury.

*Secrétaires* : MM. Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu.

MM. Ahmed Adallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Carat, Félix Ciccolini, Georges Cogniot, Jean Collery, Mme Suzanne Crémieux, MM. Gilbert Devèze, Hubert Durand, Léon Eeckhoutte, Yves Estève, Charles Ferrant, Louis de la Forest, André Fosset, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jean Lacaze, Henri Lafleur, André Laplace, Charles Laurent-Thouverey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Roland Ruet, François Schleiter, Henri Sibor, Edgar Tailhades, René Tinant, Jean-Louis Vigier.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Charles Durand (20 avril 1971), remplacé par M. Jacques Moquet (20 avril 1971); démission de M. Pierre-René Mathey (19 novembre 1971), remplacé par M. Guy Pascaud (19 novembre 1971); démission de M. André Fosset (13 décembre 1971), remplacé par M. Jean-Pierre Blanc (13 décembre 1971).

### Commission des affaires économiques et du Plan.

*Président* : M. Jean Bertaud.

*Vice-présidents* : MM. Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun.

*Secrétaires* : MM. Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux.

MM. Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Albert Chavanac, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze,

Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumeot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoën, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Jean Errecart (17 janvier 1971), remplacé par M. Henri Siber (20 avril 1971); décès de M. René Blondelle (25 février 1971), remplacé par M. Charles Durand (20 avril 1971); décès de M. Roger du Halgouët (23 juillet 1971); décès de M. Marcel Legros (29 octobre 1971), remplacé par M. Marcel Lucotte (17 novembre 1971); décès de M. Etienne Restat (30 novembre 1971), remplacé par M. Raoul Perpère (14 décembre 1971).

### Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

*Président* : M. Jean Lecanuet.

*Vice-présidents* : MM. Raymond Boin, Louis Martin, Jean Péri-dier, Pierre de Chevigny.

*Secrétaires* : MM. Jean de la Chomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny.

MM. Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Maurice Carrier, Léon Chambaret, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospiéd, Georges Lombard, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Roger Poudonson, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.

### Commission des affaires sociales.

*Président* : M. Marcel Darou.

*Vice-présidents* : MM. Marcel Lambert, Lucien Grand, Jean-Pierre Blanchet, Jean Gravier.

*Secrétaires* : MM. Jean-Baptiste Mathias, Lucien Perdereau, Marcel Souquet, Hector Viron.

MM. Hubert d'Andigné, André Aubry, Pierre Barbier, Hamadou Barkat Gourat, Jacques Braconnier, Pierre Brun, Charles Cathala, Jean Cauchon, Marcel Cavallé, Louis Courroy, Michel Darras, Roger Gaudon, Abel Gauthier, Marcel Guislain, Jacques Henriot, Arthur Lavy, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Robert Liot, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Jean Mézard, Jean Natali, Jean Nègre, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, Victor Robini, Eugène Romaine, Robert Schwint, Albert Sirgue, Robert Soudant, Henri Terré, René Touzet, René Travert, Raymond de Wazières.

### Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

*Président* : M. Marcel Pellenc.

*Vice-présidents* : MM. Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste.

*Secrétaires* : MM. Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin.

*Rapporteur général* : M. Yvon Coudé du Foresto.

MM. André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Legouez, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

## LISTE DES RAPPORTEURS SPECIAUX

### I. — DÉPENSES CIVILES

#### a) Budget général.

	MM.
Affaires culturelles.....	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères :	
I. — Affaires étrangères.....	Héon.
II. — Coopération .....	Schmitt.
Agriculture .....	Driant.
Anciens combattants et victimes de guerre.	Legouez.
Départements d'outre-mer.....	Colin.
Développement industriel et scientifique :	
Industrie .....	Armengaud.
Recherche scientifique.....	Houdet.
Economie et finances :	
I. — Charges communes.....	Tournan.
II. — Services financiers.....	Pauly.
Education nationale.....	Lacoste.
Equipement et logement :	
Equipement .....	Dulin.
Ports maritimes .....	Mlle Rapuzzi.
Logement .....	Bousch.
Tourisme .....	Boyer-Andrivet.
Intérieur .....	Raybaud.
Rapatriés .....	Armengaud.
Justice .....	Marcel Martin.
Santé publique et travail :	
Section commune et santé publique...	Ribeyre.
Sécurité sociale.....	Brousse.
Travail, emploi et population.....	Kistler.
Services du Premier ministre :	
Services généraux (I) (a).....	Bousch.
Information .....	Diligent.
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.....	de Montalembert.
Environnement et protection de la nature .....	Edouard Bonnefous.
Jeunesse, sports et loisirs (II).....	Durand.
Journaux officiels (III).....	
Conseil économique et social (V).....	Lefort.
Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (VI).....	
Secrétariat général de défense nationale (IV) .....	Bousch.
Territoires d'outre-mer.....	Colin.
Transports :	
I. — Services communs et transports terrestres .....	Mlle Rapuzzi.
II. — Aviation civile.....	Fortier.
III. — Marine marchande.....	Bardol.

a) A l'exclusion de l'information, de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et de l'environnement et protection de la nature.

#### b) Budgets annexes.

	MM.
Imprimerie nationale.....	Lefort.
Légion d'honneur.....	
Ordre de la Libération.....	Prost.
Monnaies et médailles.....	
Postes et télécommunications.....	Henneguella.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

### II. — DÉPENSES MILITAIRES

#### a) Budget général.

Défense nationale. — Exposé d'ensemble.	
Dépenses en capital.....	Monory.
Défense nationale. — Dépenses ordinaires.	Boscary-Monsservin.

#### b) Budgets annexes.

Service des essences.....	Courrière.
Service des poudres.....	Colin.

### III. — DIVERS

Comptes spéciaux du Trésor.....	Descours Desacres.
Office de radiodiffusion-télévision française (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964).....	Diligent.

### Commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

*Président* : M. Léon Jozeau-Marigné.

*Vice-présidents* : MM. Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Piot, Jean Sauvage.

*Secrétaires* : MM. Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli.

MM. Jean Bénard Mousseaux, Jean-Pierre Blanc, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, Henri Fréville, Pierre Garet, Jacques Genton, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Edouard Le Bellegou, Pierre Maille, Pierre Marcilhacy, Pierre-René Mathey, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Bernard Talon, Fernand Verdeille.

MODIFICATIONS. — Nomination de M. Bernard Talon (17 novembre 1971); démission de M. Guy Pascaud (19 novembre 1971), remplacé par M. René Mathey (19 novembre 1971); démission de M. Jean-Pierre Blanc (13 décembre 1971), remplacé par M. André Fosset (13 décembre 1971).

### Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

*Président* : M. Antoine Courrière.

*Secrétaire rapporteur* : M. Louis Courroy.

MM. Raymond Boin, Jean Colin, Lucien Gautier, Robert Gravier, Mme Catherine Lagatu, MM. René Monory, Paul Pauly, Jean Sauvage.

# ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

## REPRESENTATION DU SENAT

### CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Art. 5 du décret n° 71-140 du 19 février 1971.)

*Sont nommés* : MM. Jean-Pierre Blanchet et Maurice Vérillon [15 avril 1971] (p. 154).

### COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

(Art. 4 de la loi du 6 avril 1876  
et art. 1<sup>er</sup> de la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948.)

*Est nommé* : M. Alex Roubert [17 juin 1971] (p. 1006).

### COMMISSION PLENIERE DE CONTROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

(Décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949.)

*Sont nommés* : MM. André Picard et Raoul Vade pied [21 octobre 1971] (p. 1797).

### COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

(Décret n° 59-740 du 15 juin 1959.)

*Est nommée* : Mlle Irma Rapuzzi [28 octobre 1971] (p. 1834).

### CONSEIL SUPERIEUR DU SERVICE SOCIAL

(Décret n° 62-895 du 31 juillet 1962.)

*Est nommé* : M. Marcel Souquet [9 novembre 1971] (p. 1951).

### COMMISSION SUPERIEURE DES JEUX

(Art. 2 du décret du 6 novembre 1934,  
modifié par le décret n° 59-879 du 20 juillet 1959.)

*Est nommé* : M. Paul Ribeyre [22 novembre 1971] (p. 2177).

### CONSEIL SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

(Art. 238 du code de procédure pénale.)

*Sont nommés* : MM. Marcel Martin, Pierre Garet et Léon Jozeau-Marigné [26 novembre 1971] (p. 2384).

### COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

(Art. 4 de la loi du 6 avril 1876  
et art. 1<sup>er</sup> de la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948.)

*Est nommé* : M. Marcel Pellenc [27 novembre 1971] (p. 2431).

### CONSEIL SUPERIEUR DE LA REUNION DES THEATRES LYRIQUES NATIONAUX (Décret du 29 mai 1956 modifié par le décret du 5 décembre 1964.)

*Sont nommés* : MM. Louis Gros et Edouard Bonnefous [16 décembre 1971] (p. 3211).

### COMITE DIRECTEUR DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

(Décret n° 60-408 du 26 avril 1960.)

*Est désigné par le président du Sénat* : M. André Colin [17 décembre 1971] (p. 3276).

# MINISTÈRE EN FONCTION au cours de l'année 1971.

## Cabinet Jacques CHABAN-DELMAS

(Nommé les 20 et 22 juin 1969, remanié le 7 janvier 1971 et le 25 février 1971.)

	MM.			MM.
1. Premier ministre.....	Jacques CHABAN-DELMAS.	12. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Par- lement .....	Jacques CHIRAC.	
I. } II. } III. } IV. }	Secrétaires d'Etat. { Léo HAMON. Joseph COMITI. Philippe MALAUD. Jacques BAUMEL.	XII. } XIII. }	Secrétaires d'Etat. { Jean-Louis TINAUD. Jacques LIMOUZY.	
2. Ministre d'Etat chargé de la défense nationale.....	Michel DEBRÉ.	13. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environne- ment .....	Robert POUJADE.	
V. Secrétaire d'Etat.	André FANTON.	14. Ministre du développement industriel et scientifique.	François ORTOLI.	
3. Ministre d'Etat chargé des réformes administratives.	Roger FREY.	XIV. } XV. }	Secrétaires d'Etat. { Gabriel KASPEREIT. Bernard LAFAY.	
4. Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer .....	Pierre MESSMER.	15. Ministre de l'équipement et du logement.....	Albin CHALANDON.	
5. Justice .....	René PLEVEN.	XVI. } XVII. }	Secrétaires d'Etat. { Marcel ANTHONIOZ. Robert-André VIVIEN.	
6. Affaires étrangères.....	Maurice SCHUMANN.	16. Postes et télécommunica- tions .....	Robert GALLEY.	
VI. } VII. }	Secrétaires d'Etat. { Yvon BOURGES. Jean de LIPKOWSKI.	17. Agriculture .....	Michel COINTAT.	
7. Intérieur .....	Raymond MARCELLIN.	XVIII. Secrétaire d'Etat.	Bernard PONS.	
VIII. Secrétaire d'Etat.	André BORD.	18. Transports .....	Jean CHAMANT.	
8. Economie et finances.....	Valéry GISCARD D'ESTAING.	19. Travail, emploi et popula- tion .....	Joseph FONTANET.	
IX. } X. }	Secrétaires d'Etat. { Jean TAITTINGER. Jean BAILLY.	XIX. Secrétaire d'Etat.	Philippe DECHARTRE.	
9. Education nationale.....	Olivier GUICHARD.	20. Santé publique et sécurité sociale .....	Robert BOULIN.	
XI. Secrétaire d'Etat.	Pierre BILLECOQC.	XX. Secrétaire d'Etat.	Mlle Marie-Madeleine DIENESCH.	
10. Affaires culturelles.....	Jacques DUHAMEL.	21. Anciens combattants et vic- times de guerre.....	Henri DUVILLARD.	
11. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménage- ment du territoire.....	André BETTENCOURT.			